Gouvernement du Canada | Government of Canada

Canada

Premier rapport biennal de transparence du Canada en vertu de l'Accord de Paris

Préparé conformément au cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris

Nº de cat. : En1-99F-PDF
ISSN : 2818-9280
EC24197

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
Édifice Place Vincent Massey
351 boul. Saint-Joseph
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Ligne sans frais : 1-800-668-6767
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Photo page couverture : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par
le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2024

Also available in English

Message du ministre

Alors que l'année 2024 tire à sa fin, je présente le Premier rapport biennal de transparence du Canada, produit en vertu de l'Accord de Paris. Ce rapport souligne l'importance du chemin parcouru par le Canada en matière d'action climatique. Bien que bon nombre des efforts déployés par le Canada au cours des neuf dernières années afin de réduire les émissions aient donné de bons résultats, nous gardons à l'esprit qu'il ne sera toutefois pas facile d'atteindre nos objectifs. Ce rapport fait état de notre engagement envers la transparence, la responsabilité et la collaboration alors que nous poursuivons notre parcours visant à relever le défi urgent de la lutte contre les changements climatiques.

Depuis l'adoption en 2015 de l'Accord de Paris par des pays partout dans le monde, le Canada a pris des mesures audacieuses afin de réduire les émissions, de s'adapter aux répercussions des changements climatiques et de jeter les bases d'une économie à faibles émissions de carbone. Nos cibles visant à réduire les émissions de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 et à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 sont appuyées par l'un des plans climatiques les plus complets au monde, intitulé le Plan de réduction des émissions pour 2030. Après la publication du Plan en 2022, nous avons aussi publié la Stratégie nationale d'adaptation du Canada en 2023. Plus tôt ce mois-ci, nous avons annoncé notre cible pour 2035, soit la réduction des émissions de 45 à 50 % par rapport aux niveaux de 2005.

Comme ses partenaires internationaux, le Canada a travaillé avec diligence afin de réduire ses émissions et limiter ainsi le réchauffement de la planète. Le gouvernement du Canada dispose de plus de 140 mesures climatiques afin d'appuyer la réduction des émissions. Les provinces, les territoires, les collectivités et les industries du Canada prennent également des mesures afin de réduire les émissions et de soutenir la transition du Canada vers un avenir à faibles émissions de carbone. Bien qu'il y ait encore du travail à accomplir, notre plan fonctionne bien.

Ce rapport souligne nos progrès à ce jour, notamment la mise en œuvre de mesures comme la tarification de la pollution, le plafonnement proposé de la pollution par les GES provenant du secteur pétrolier et gazier, la norme sur la disponibilité des véhicules électriques, ainsi que plus de 60 milliards de dollars d'investissements dans la production d'électricité propre abordable et fiable dans le cadre du *Règlement sur l'électricité propre* récemment publié. Ce rapport démontre également le leadership dont fait preuve le Canada alors qu'il appuie les efforts déployés à l'échelle mondiale, y compris le respect de son engagement de financement climatique de 5,3 milliards de dollars pour aider d'autres pays à lutter contre les changements climatiques.

Grâce à nos efforts collectifs, nous en voyons désormais les résultats, dont une réduction des émissions dans de nombreux secteurs. Bien que nous soyons encore sur la bonne voie pour dépasser notre cible précédente de 30 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030, nous avons encore du travail à accomplir pour atteindre notre cible revue à la hausse pour 2030 de 40 à 45 % sous les niveaux

d’émissions de 2005. Notre nouvelle cible d’ici 2035 vise à placer le Canada dans une bonne position pour atteindre la carboneutralité d’ici 2050. Des défis subsistent toutefois : l’absence d’action climatique urgente de la part de certains secteurs industriels a annulé les réductions d’émissions réalisées ailleurs, réduisant ainsi à néant une grande partie des efforts déployés en vue de réduire les émissions dans l’ensemble du pays.

Les récentes catastrophes naturelles ainsi que les phénomènes météorologiques extrêmes nous rappellent durement l’importance de prendre des mesures, et les répercussions des changements climatiques continuent de se faire sentir partout au Canada. Les phénomènes climatiques peuvent entraîner une augmentation des émissions, comme le démontre la sécheresse dans les Prairies canadiennes en 2021, qui a contribué à une augmentation en 2022. Le Canada a également établi un nouveau record pour les pertes assurées en 2024 en raison de phénomènes tels que les inondations, la grêle et les feux de forêt, qui ont entraîné des pertes totalisant plus de 8 milliards de dollars, au cours de ce qui était une deuxième année de records de chaleur.

L’adaptation et la résilience n’ont jamais été aussi importantes. Malgré les efforts déployés en vue de réduire les émissions, les changements climatiques sont à nos portes et nous devons nous préparer à ce que nous traversons aujourd’hui et à ce qui nous attend dans l’avenir. Ce rapport comprend notre deuxième Communication sur l’adaptation du Canada à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui démontre l’engagement de notre pays à l’égard de la transparence ainsi que notre ambition en matière d’adaptation. Cela fait suite à notre première Communication sur l’adaptation en 2021, qui a été soumise à la CCNUCC avant la publication de la version définitive de la Stratégie nationale d’adaptation du Canada.

Notre parcours est loin d’être terminé, et le présent rapport illustre la nécessité pour le Canada de respecter ses obligations internationales et à poursuivre sa collaboration avec ses partenaires au pays et dans le monde entier. Malgré les fluctuations d’une année à l’autre entre des phénomènes tels qu’une sécheresse réduisant la capacité d’absorber le carbone et les risques présentés par les prévisions spéculatives de production d’énergie du secteur pétrolier et gazier, la trajectoire globale des réductions importantes par rapport aux émissions projetées du Canada est claire. Les mesures que nous prenons aujourd’hui jettent présentement les bases d’un avenir durable, résilient et inclusif, non seulement pour toute la population canadienne, mais aussi pour le reste du monde.

Alors que nous nous tournons vers l’avenir, il est impératif que nous prenions les mesures nécessaires dès aujourd’hui afin de préserver notre avenir à tous. Cela exige un effort collectif de la part de tout le monde au Canada, y compris tous les ordres de gouvernement et tous les secteurs de l’industrie.

Ce n’est qu’ensemble que nous serons en mesure de réaliser les réductions d’émissions nécessaires en vue de créer un avenir plus sain et plus durable.

L'honorable Steven Guilbeault,

Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Table des matières

Message du ministre i

À propos de ce rapport 1

Liste des sigles et acronymes 2

Chapitre 1: Introduction et résumé 6

1.1 Situation nationale et dispositions institutionnelles 8

1.2 Mise en œuvre et réalisation de la contribution déterminée au niveau national du Canada 10

1.3 Effets des changements climatiques et adaptation 14

1.4 Soutien financier, technologique et au renforcement des capacités 16

Chapitre 2: Mise en œuvre et réalisation de la contribution déterminée au niveau national du Canada 18

2.1 Circonstances nationales et dispositions institutionnelles 18

2.1.1 Structure du gouvernement 19

2.1.2 Les relations entre le Canada et les peuples autochtones, de nation à nation, entre les Inuits et la Couronne, et de gouvernement à gouvernement 20

2.1.3 Profil de la population 21

2.1.4 Profil géographique 21

2.1.5 Profil économique 22

2.1.6 Profil climatique 25

2.1.7 Détails du secteur 26

2.1.8 Manière dont les circonstances nationales du Canada influent sur les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre au fil du temps 36

2.1.9 Dispositions institutionnelles pour assurer le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de la CDN du Canada 38

2.1.10 Dispositions juridiques, institutionnelles, administratives et procédurales pour la mise en œuvre nationale, le suivi, l'établissement de rapports, l'archivage des informations et la participation des parties prenantes en lien avec la mise en œuvre et la réalisation de la CDN du Canada 40

2.2 Contribution déterminée au niveau national du Canada 44

2.3 Suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre et la réalisation de la CDN du Canada 47

2.3.1 Indicateur de suivi des progrès 47

2.3.2 Nouveaux calculs 49

2.3.3 Approche de comptabilisation 50

2.3.4 Progrès vers la CDN du Canada 51

2.4 Politiques et mesures d'atténuation liées à la mise en œuvre et à la réalisation de la CDN du Canada 53

2.4.1 Politiques et mesures transversales 53

2.4.2 Énergie ... 64
2.4.3 Transport ... 79
2.4.4 Secteur des procédés industriels et de l'utilisation de produits ... 85
2.4.5 Agriculture ... 88
2.4.6 Gestion des déchets ... 91
2.4.7 Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie ... 94
2.5 Synthèse des émissions et absorptions de gaz à effet de serre ... 97
2.6 Projections des émissions et absorptions de gaz à effet de serre ... 100
2.6.1 Méthodologie ... 101
2.6.2 Projections de l'indicateur clé du Canada pour déterminer ses progrès vers sa contribution déterminée au niveau national ... 105
2.6.3 Projections du total national, par secteur et par gaz ... 106
Chapitre 3: Effets des changements climatiques et adaptation ... 126
3.1 Situation nationale, dispositions institutionnelles et cadres juridiques ... 126
3.1.1 Situation nationale ... 126
3.1.2 Dispositions institutionnelles et gouvernance ... 127
3.1.3 Cadres juridiques et politiques et réglementations ... 129
3.2 Impacts, risques et vulnérabilités ... 130
3.2.1 Tendances et risques climatiques actuels et prévus ... 130
3.2.2 Impacts sectoriels ... 131
3.3 Priorités et obstacles en matière d'adaptation ... 134
3.3.1 Priorités en matière d'adaptation ... 134
3.3.2 Défis et obstacles à l'adaptation ... 134
3.4 Stratégies, politiques, plans, objectifs et mesures d'adaptation visant à intégrer l'adaptation dans les politiques et stratégies nationales ... 135
3.4.1 Stratégie nationale d'adaptation ... 135
3.4.2 Stratégies, politiques, plans et objectifs fédéraux ... 136
3.4.3 Stratégies, politiques, plans et objectifs provinciaux et territoriaux ... 137
3.4.4 Stratégies, politiques, plans et objectifs des peuples autochtones ... 137
3.4.5 Stratégies, politiques, plans et objectifs municipaux ... 138
3.5 Progrès dans la mise en œuvre de l'adaptation ... 138
3.5.1 Mesures fédérales ... 138
3.5.2 Plans et actions dans les provinces et territoires ... 141
3.5.3 Stratégies, plans et mesures autochtones ... 146
3.5.4 Mesures municipales ... 148
3.6 Suivi et évaluation des mesures et des processus d'adaptation ... 148
3.7 Éviter, minimiser et gérer les pertes et les dommages liés aux effets des changements climatiques ... 150

3.8 Coopération, pratiques exemplaires, expériences et leçons apprises 150
3.8.1 Connaissances et information 150
3.8.2 Informations et services relatifs au climat 150
3.8.3 Centre canadien des services climatiques 151
3.8.4 Systèmes d'alerte précoce 152
3.8.5 Science et savoir autochtones 153
3.8.6 Suivi, évaluation et apprentissage 153
3.8.7 Collaboration, partenariats et gouvernance 154
3.8.8 Aider les pays en développement 154
3.9 Autres informations 154
3.9.1 Objectif mondial en matière d'adaptation 155
Chapitre 4: Soutien en matière de finance, de technologie et de renforcement des capacités 156
4.1 Aperçu 156
4.2 Situation nationale et dispositions institutionnelles 157
4.2.1 Renseignements sur la situation nationale et les dispositions institutionnelles relatives à l'offre et à la mobilisation de l'aide financière climatique 157
4.2.2 Renseignements sur la situation nationale et les dispositions institutionnelles relatives à l'offre d'un soutien au développement et au transfert de technologies et au renforcement des capacités 159
4.3 Hypothèses, définitions et méthodologies sous-jacentes 160
4.3.1 Notes sur les éléments du format tabulaire commun 161
4.3.2 Mobilisation du financement privé 163
4.3.3 Transfert de technologie 163
4.3.4 Renforcement des capacités 163
4.4 Soutien financier offert et mobilisé au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris 164
4.4.1 Vue d'ensemble du financement climatique du Canada 164
4.4.2 Canaux bilatéraux, régionaux et autres 170
4.4.3 Canaux multilatéraux 176
4.4.4 Renseignements sur les financements mobilisés par le biais d'interventions publiques .. 177
4.5 Soutien au développement et au transfert de technologies prévu à l'article 10 de l'Accord de Paris 179
4.5.1 Modélisation du carbone des forêts et de l'utilisation des sols 179
4.5.2 Global Fire Early Warning System/Fire Danger Rating System 180
4.5.3 Soutien à la réduction progressive des hydrofluorocarbures (HFC) et à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération 181
4.6 Soutien au renforcement des capacités fourni au titre de l'article 11 de l'Accord de Paris .. 182
4.6.1 Réseau international de Forêts Modèles 182
4.6.2 Formation au logiciel de comptabilisation du carbone forestier 184
4.6.3 Sûreté nucléaire 185

4.6.4 Écologisation des opérations gouvernementales 186
4.6.5 Efficacité énergétique 187
4.6.6 Centre et réseau des technologies climatiques 187
4.6.7 Appui à l'Agence d'exécution de la résilience climatique de la Dominique (CREAD) 188
4.6.8 Revalorisation du jardin créole 189
Chapitre 5: Amélioration des rapports au fil du temps 191
5.1 Inventaire national 191
5.2 Examen de la comptabilité du secteur de l'affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie 192
5.3 Estimation de l'impact des mesures d'atténuation 193
5.4 Projections des émissions 194
Chapitre 6: Autres renseignements 196
6.1 Science du climat 196

Annexe 1: Définitions 1-1
A1.1 Glossaire 1-1
A1.2 Définitions des types d'instruments 1-6
A1.3 Définitions de l'état d'avancement de la mise en œuvre 1-7
A1.4 Définitions des secteurs du GIEC 1-8
A1.5 Définitions des secteurs économiques canadiens 1-8
A1.6 Tableau de concordances entre les secteurs du GIEC et les secteurs économiques canadiens 1-12

Annexe 2: Tableaux récapitulatifs structurés du format tabulaire commun (FTC) 2-1
A2.1 Indicateur pour le suivi des progrès vers la CDN du Canada 2-1
A2.2 Définitions requises pour comprendre la CDN du Canada 2-1
A2.3 Méthodologies et approches de comptabilisation 2-2
A2.4 Progrès accomplis dans la mise en œuvre et l'atteinte de la CDN du Canada 2-8

Annexe 3: Politiques et mesures d'atténuation 3-1
A3.1 Politiques et mesures transversales 3-2
A3.2 Politiques et mesures liées au secteur énergétique 3-64
A3.3 Politiques et mesures du secteur des transports 3-203
A3.4 Politiques et mesures du secteur des procédés industriels et de l'utilisation des produits 3-250
A3.5 Politiques et mesures du secteur agricole 3-256
A3.6 Politiques et mesures du secteur de la gestion des déchets 3-268
A3.7 Politiques et mesures dans le secteur de l'affectation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie 3-283
A3.8 Méthodologie d'estimation de l'atténuation 3-303
A3.9 Mesures terminées dans le cadre du Plan de réduction des émissions pour 2030 3-304
A3.10 Mesures ne faisant plus l'objet de reddition de compte 3-304

Annexe 4: Table des matières détaillée 4-1
Annexe 4: Liste des figures 4-4
Annexe 4: Liste des tableaux 4-6
Annexe 4: Projections des émissions et absorptions de gaz à effet de serre 4-10
A4.1 Projections de l'indicateur clé du Canada pour déterminer les progrès accomplis dans la réalisation de sa contribution déterminée au niveau national (CDN) 4-11
A4.2 Amélioration continue 4-13
A4.3 Projections des émissions de gaz à effet de serre dans les scénarios avec mesures existantes et avec mesures supplémentaires 4-13
A4.4 Projections des émissions de GES dans le cadre de scénarios alternatifs 4-47
A4.5 Projections des émissions de polluants atmosphériques par secteur économique dans le cadre des scénarios AME et AMS 4-56
A4.6 Méthodologie 4-71
A4.7 Tableaux 4-142

Annexe 5: Soutien fourni et mobilisé.....5-1

A5.1 Tableau III.1 : Renseignements sur le soutien financier fourni au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris – canaux bilatéraux, régionaux et autres (2021).....5-1

A5.2 Tableau III.1 : Renseignements sur le soutien financier fourni au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris – canaux bilatéraux, régionaux et autres (2022).....5-15

A5.3 Tableau III.2 : Renseignements sur le soutien financier fourni au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris – canaux multilatéraux (2021).....5-46

A5.4 Tableau III.2 : Renseignements sur le soutien financier fourni au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris – canaux multilatéraux (2022).....5-50

A5.5 Tableau III.3 : Renseignements sur le soutien financier mobilisé au moyen d'interventions publiques au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris en 2021.....5-55

A5.6 Tableau III.3 : Renseignements sur le soutien financier mobilisé au moyen d'interventions publiques au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris en 2022.....5-57

A5.7 Tableau III.4 : Renseignements sur le soutien au développement et au transfert de technologies prévu à l'article 10 de l'Accord de Paris.....5-61

A5.8 Tableau III.5 : Renseignements sur le soutien au renforcement des capacités fourni au titre de l'article 11 de l'Accord de Paris.....5-62

À propos de ce rapport

Les principaux sigles et acronymes, y compris les noms des ministères et des agences fédéraux du gouvernement du Canada, des provinces et des territoires, ainsi que les unités de mesure, sont présentés au début de ce rapport.

Un glossaire des termes et de leurs définitions figure à l'annexe 1.

Sauf indication contraire, toutes les estimations d'émissions exprimées en mégatonnes (Mt) représentent les émissions de gaz à effet de serre (GES) en mégatonnes d'équivalent dioxyde de carbone (Mt d'éq. CO_2).

Liste des sigles et acronymes

Ministères et agences fédéraux

AAC : Agriculture et Agroalimentaire Canada

AMC: Affaires mondiales Canada

ARC : Agence du revenu du Canada

CNR : Conseil national de recherches

CRSH : Conseil de recherches en sciences humaines

CRSNGC : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

ECCC : Environnement et Changement climatique Canada

EDSC : Emploi et Développement social Canada

FIN : Finances Canada

ISDE : Innovation, Sciences et Développement économique Canada

LICC : Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (anciennement Infrastructure Canada)

MPO : Pêches et Océans Canada

PC : Parcs Canada

RCAANC : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

RNCan : Ressources naturelles Canada

SAC : Services aux Autochtones Canada

SC : Santé Canada

SC : Statistique Canada

SCHL : Société canadienne d'hypothèques et de logement

SCT : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

SPAC: Services publics et Approvisionnement Canada

TC : Transports Canada

Canada, provinces et territoires

Alb. : Alberta

C.-B. : Colombie-Britannique

CA : Canada

Man.: Manitoba

N.-B. : Nouveau-Brunswick

T.-N.-L. : Terre-Neuve-et-Labrador

N.-É. : Nouvelle-Écosse

T.N.-O. : Territoires du Nord-Ouest

Nt : Nunavut

Ont. : Ontario

Î.-P.-É. : Île-du-Prince-Édouard

Qc : Québec

Sask. : Saskatchewan

Yn : Yukon

Acronymes courants

ACF : Ajustements carbone aux frontières

AM : Avec mesures

AME : Avec mesures supplémentaires

ANZ-FSI: Accélérateur net zéro du Fonds stratégique pour l'innovation

ATCATF : Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

BIC : Banque de l'infrastructure du Canada

CAFD : Conseil d'action en matière de finance durable

CCME : Conseil canadien des ministres de l'environnement

CCNUCC : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

CDN : Contributions déterminées au niveau national

CEDD : Commissaire à l'environnement et au développement durable

GC : Gazette du Canada

CN : Communication nationale

CN8/RB5 : Huitième communication nationale et Cinquième rapport biennal du Canada

COP : Conférence des Parties

CP : Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques

CUSC : Captage, utilisation et stockage du carbone

FE : Facteurs d'émission

FEFEC : Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone

FPT : Fédéral-provincial-territorial

GCPC : Groupe consultatif pour la carboneutralité

GES : Gaz à effet de serre

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

HFC: Hydrofluorocarbures

ICC : Institut climatique du Canada

ICDE : Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement

LAC : Leadership autochtone en matière de climat

LCRC : *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*

MPG : Modalités, procédures et lignes directrices du cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris

ODD: Objectif de développement durable

PE : Protocole d'entente

PGB : Pratiques de gestion bénéfiques

PIB : Produit intérieur brut

PLR : Produits ligneux récoltés

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement

PRÉ : Plan de réduction des émissions

PRM : Petit réacteur modulaire

PRP : potentiel de réchauffement planétaire

PT : Provinces et territoires

RATI : Résultats d'atténuation transférés à l'échelle internationale

RB : Rapport biennal

RBT : Rapport biennal de transparence

R-D et D : Recherche, développement et démonstration

RIN: Rapport d'inventaire national

SFDD : Stratégie fédérale de développement durable

STFR : Système de tarification fondé sur le rendement

VE : Véhicule électrique

VL : Véhicule léger

VML : Véhicule moyen et lourd

VMLZE : Véhicule moyen et lourd zéro émission

VZE : Véhicule zéro émission

Unités de mesure

bbl : barils (utilisés pour décrire la quantité de pétrole brut, de liquides de gaz naturel et de produits pétroliers)

°C : degrés Celsius

g d'éq. CO_2/MJ : grammes d'équivalent en dioxyde de carbone par mégajoule

Gpi^3 : milliard de pieds cubes

GWh : gigawattheure

kb/j : mille barils par jour

kt ou kt d'éq. CO_2 : kilotonnes d'équivalent en dioxyde de carbone

kWh : kilowattheure

mb/j : millions de barils par jour

mm : millimètres

MMBTU : million d'unités thermiques britanniques (utilisé pour décrire le prix du gaz naturel)

Mt ou Mt d'éq. CO_2 : mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone

MW : mégawatt

MWh : mégawattheure

PJ : pétajoule

t d'éq. CO_2 ou tonnes : tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone

TWh: térawattheure

Chapitre 1: Introduction et résumé

Le Canada a signé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1992 et a fixé sa première cible nationale en matière d'émissions en 2000. Malgré ces engagements et d'autres, les émissions au Canada ont continué à augmenter. Alors que les émissions ont atteint un pic en 2007, les projections de 2015 indiquaient que ce sommet serait temporaire. Les émissions du Canada devaient atteindre un nouveau pic en 2020, puis continuer à augmenter. En 2016, le Canada a ratifié l'Accord de Paris et a soumis en 2021 une cible nationale renforcée de réduction de ses émissions pour 2030. Toujours en 2021, le Canada a adopté la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, qui inscrit les engagements internationaux du Canada en matière de lutte contre les changements climatiques dans la législation nationale. En 2024, conformément à la Loi, le Canada a fixé sa cible pour 2035. La contribution déterminée au niveau national (CDN) du Canada pour 2035 sera présentée dans les premiers mois de 2025.

Le Canada a réussi à infléchir sa trajectoire en matière d'émissions; il est désormais systématiquement en dessous des niveaux d'émissions de 2005 et s'oriente vers des réductions d'émissions significatives d'ici à 2030. L'intensité carbone de l'économie canadienne a également diminué de 31 % comparativement à 2005, grâce aux améliorations en matière d'efficacité énergétique, à la décarbonisation du réseau électrique et aux changements structurels de l'économie. Le Canada prend des mesures qui réduisent les émissions et ouvrent la voie à la carboneutralité d'ici 2050, notamment le plafond des émissions provenant du pétrole et du gaz, le *Règlement sur les combustibles propres*, le *Règlement sur l'électricité propre*, le soutien au développement et à l'adoption de technologies propres et les mesures de tarification du carbone telles que la redevance sur les combustibles et le système de tarification fondé sur le rendement (STFR). Par ailleurs, le Canada continue de rechercher des possibilités de réduire ses émissions, d'assurer un avenir prospère à faibles émissions de carbone pour les Canadiennes et Canadiens et de soutenir la lutte contre les changements climatiques dans le monde entier.

Figure 1-1 : Chronologie des engagements du Canada en matière de changements climatiques

1992
- Le Canada ratifie la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

1998
- Le Canada signe le Protocole de Kyoto

2000
- Le Canada s'engage à réduire ses émissions de GES de 65 Mt par année de 2008 à 2012

2002
- Le Canada s'engage à réduire ses émissions de GES de 240 Mt par rapport aux niveaux prévus pour 2010
- Le Canada ratifie officiellement le Protocole de Kyoto

2005
- Le Protocole de Kyoto entre en vigueur, engageant le Canada à réduire, entre 2008 et 2012, ses émissions de 6 % en moyenne par rapport aux niveaux de 1990

2007
- Le Canada s'engage à réduire ses émissions de 20 % sous les niveaux de 2006, d'ici 2020
- Le Canada s'engage à réduire ses émissions de 60-70 % d'ici 2050

2009
- Les dirigeants du G8 fixent un objectif à long terme visant à réduire les émissions mondiales de 50 % d'ici à 2050 (année de référence non précisée)

2010
- Le Canada s'engage à réduire ses émissions de 17 % sous les niveaux de 2005 d'ici à 2020 dans le cadre de l'Accord de Copenhague

2011
- Le ministre de l'Environnement annonce le retrait officiel du Canada du protocole de Kyoto

2015
- Le Canada présente sa contribution déterminée au niveau national (CDN) et s'engage à réduire ses émissions de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2030

2016
- Le Canada réaffirme sa CDN et signe l'Accord de Paris

2021
- Le Canada porte sa CDN à 40-45 % de réduction par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2030
- La *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* consacre dans la législation les cibles du Canada, à savoir 40-45 % en dessous des niveaux de 2005 d'ici à 2030 et la carboneutralité d'ici à 2050

2022
- Le Plan de réduction des émissions pour 2030 est publié et fixe l'objectif provisoire de réduction des émissions de GES du Canada pour 2026, à savoir 20 % en dessous des niveaux de 2005

2024
- Le Canada fixe une cible pour 2035 de 45-50 % de réduction par rapport aux niveaux de 2005, conformément aux exigences de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*

Le Canada a le plaisir de présenter son Premier rapport biennal de transparence en vertu de l'Accord de Paris. Le Canada a préparé ce rapport conformément aux modalités, aux procédures et aux lignes directrices du cadre de transparence renforcé.

L'introduction et le résumé qui suivent donnent un aperçu des progrès réalisés par le Canada en matière de réduction des émissions et de mise en place des conditions d'un avenir à faibles émissions de carbone.

1.1 Situation nationale et dispositions institutionnelles

Le Canada est une fédération au vaste territoire qui se compose d'un gouvernement fédéral central, de dix gouvernements provinciaux et de trois gouvernements territoriaux. La Constitution canadienne et la convention attribuent des pouvoirs différents à chaque niveau de gouvernement. La protection de l'environnement, qui n'est pas spécifiquement abordée dans la Constitution, représente un domaine de responsabilité partagée.

Aussi, la Constitution reconnaît et affirme les droits ancestraux et issus de traités des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Le gouvernement du Canada reconnaît que le leadership des peuples autochtones est essentiel pour que le Canada atteigne ses objectifs climatiques et s'engage à travailler en collaboration pour faire progresser l'action climatique fondée sur les distinctions et l'autodétermination.

La situation géographique, démographique et économique unique du Canada influe sur son profil d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Bien que le Canada ait une population relativement peu nombreuse, il possède l'une des plus grandes masses terrestres du monde, dont la majeure partie est située dans la moitié nord de l'hémisphère nord, ce qui entraîne une augmentation des émissions dues au transport des personnes et des marchandises. Bien que le Canada soit souvent associé à un climat froid, ses conditions climatiques varient énormément d'un endroit à l'autre. La plupart des régions fortement habitées connaissent des saisons distinctes, avec des étés très chauds, qui peuvent dépasser 40 °C, et des hivers très froids, souvent inférieurs à -30 °C et parfois beaucoup plus bas. Les besoins en matière de chauffage et de refroidissement des bâtiments ont une incidence importante sur la consommation d'énergie qui est plus élevée, ce qui entraîne davantage d'émissions de gaz à effet de serre.

Le profil d'émissions du Canada est également influencé par son économie. En 2023, le Canada était la 10e économie mondiale avec un PIB de 2,1 milliers de milliards de dollars. Sur la base du PIB par habitant, le Canada se classe au 26e rang mondial. Si tous les pays sont confrontés à des défis qui leur sont propres en matière de décarbonisation, le Canada doit quant à lui composer avec une structure socio-économique unique en son genre par rapport à d'autres économies avancées, ce qui crée des conditions moins favorables à une réduction rapide des émissions. En raison de la présence d'industries à forte intensité de carbone, le Canada est également l'un des deux seuls pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui exportent plus de GES qu'il n'en importe, puisque jusqu'à 40 % des GES nationaux sont générés par la demande étrangère, soit environ trois fois plus que les États-Unis. L'économie canadienne est grandement dépendante des ressources naturelles (19,2 % du PIB nominal en 2022, y compris, mais sans s'y limiter, les ressources fossiles), dont les revenus sont plus de 20 fois supérieurs à la moyenne du G7 et quatre fois supérieurs à ceux des États-Unis. Le Canada est à la fois un grand producteur et un grand exportateur d'énergie. En 2022, les exportations canadiennes d'énergie s'élevaient à 240,5 milliards de dollars, soit 33 % du total des exportations canadiennes de marchandises. Le secteur de la production de biens, qui

représentait 26 % du PIB du Canada en 2023, est dominé par les industries de la fabrication, de la construction, de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz. Ces industries à forte intensité d'émissions contribuent de manière significative aux émissions globales du Canada. Contrairement à la plupart des pays de l'OCDE, le Canada dispose d'un réseau électrique très largement propre et ne peut pas compter sur la décarbonisation de sa production d'électricité – la mesure d'atténuation la moins coûteuse et la moins perturbatrice – pour contribuer à une grande partie de ses réductions d'émissions.

Ces facteurs exacerbent les coûts de transition à court terme et les risques de fuite de carbone, tout en exposant l'économie canadienne à de plus grandes vulnérabilités, telles que la baisse de la demande et de la valeur des produits de base à forte intensité de carbone (la fuite de carbone désigne un processus par lequel les réductions d'émissions au Canada pourraient être compensées par une augmentation des émissions dans d'autres pays où les normes environnementales sont moins strictes). Les fuites de carbone sont non seulement associées à une baisse de la capacité concurrentielle et une évasion des capitaux, mais elles compromettent d'autant les bénéfices pour le climat. Si les fuites de carbone sont faibles à l'échelle de l'économie, les secteurs à forte intensité d'émissions et exposés aux échanges commerciaux (FIEEEC) qui sont particulièrement vulnérables aux fuites de carbone représentent une part importante des émissions annuelles du Canada, notamment la fabrication de ciment, de chaux, de produits chimiques, de fer, d'acier, d'aluminium et de gaz industriels, tout comme les secteurs du pétrole et gaz et des pâtes et papiers. Ces industries représentent également plus de 35 % des exportations canadiennes, dont la plupart sont destinées aux États-Unis. Cependant, les ressources naturelles abondantes du Canada, sa main-d'œuvre qualifiée et son environnement commercial concurrentiel offrent également des possibilités de croissance de son industrie des technologies propres et de son économie à faibles émissions de carbone, notamment dans le domaine des carburants propres, des solutions fondées sur la nature, du développement de minéraux critiques et de la production de batteries, afin de soutenir non seulement l'avenir carboneutre du Canada, mais aussi celui du monde entier. Le climat du Canada se réchauffe de plus en plus depuis plusieurs années, les régions nordiques étant les plus touchées. Le pays connaît de nombreux phénomènes climatiques extrêmes tels que des sécheresses, des vagues de chaleur, des feux de forêt, des inondations et des orages violents, des événements qui se produisent de plus en plus fréquemment et avec une intensité de plus en plus élevée. En conséquence, le coût des catastrophes associées augmente : 2024 a été l'année la plus coûteuse de l'histoire du Canada en termes de pertes assurées, alors que quatre événements météorologiques se sont produits sur une période de deux mois seulement entraînant plus de 8 milliards de dollars de pertes assurées.

Le gouvernement du Canada reconnaît la nécessité de prendre des mesures de lutte contre les changements climatiques ambitieuses. En 2021, le gouvernement du Canada a promulgué la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité,* qui impose aux gouvernements actuels et futurs de planifier, d'établir des rapports et de corriger le tir pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050. La Loi engage le Canada à atteindre sa contribution déterminée au niveau national pour 2030 dans le cadre de l'Accord de Paris, soit des émissions de 40 à 45 % inférieures à celles de 2005, ainsi qu'à fixer des cibles nationales de réduction des émissions de GES tous les cinq ans à partir de 2030, l'objectif étant d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

En 2022, le Canada a publié son Plan de réduction des émissions pour 2030. Ce plan constitue une feuille de route ambitieuse et réalisable qui décrit, secteur par secteur, la voie à suivre pour que le Canada atteigne sa cible de réduction des émissions de 2030 et la carboneutralité d'ici à 2050. En 2023, le premier rapport d'étape du plan a été publié. Le rapport fait le point sur les progrès accomplis

vers l'atteinte des cibles de réduction des émissions du Canada ainsi que sur la mise en œuvre des mesures et stratégies fédérales et des principales mesures et accords de coopération avec les provinces et les territoires. En vertu de la législation, le prochain rapport d'étape du Plan de réduction des émissions pour 2030 doit être achevé d'ici la fin de l'année 2025. Conformément à la loi, le Canada était également tenu d'établir une cible pour 2035. En décembre 2024, le Canada a annoncé sa cible pour 2035 de 45 à 50 % de réduction par rapport aux niveaux de 2005. Le Canada soumettra sa contribution déterminée au niveau national pour 2035 au début de l'année 2025.

1.2 Mise en œuvre et réalisation de la contribution déterminée au niveau national du Canada

En présentant en 2021 une contribution déterminée au niveau national revue à la hausse, le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de GES de l'ensemble de son économie d'au moins 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030. Pour mesurer les progrès du Canada vers l'atteinte de sa CDN, les émissions du Canada en 2030 et les émissions au cours des années précédant 2030 correspondront à ses émissions nationales totales (à l'exclusion de l'ATCATF) plus la contribution comptable de l'ATCATF. Le Canada évaluera officiellement l'atteinte de sa CDN à l'aide du RIN publié avant 2032.

En mai 2024, le Canada a publié son Rapport d'inventaire national 2024, détaillant les émissions du Canada jusqu'en 2022 inclusivement. Avec ce rapport, le Canada publie en outre des estimations actualisées de la contribution comptable de l'ATCATF, aussi jusqu'en 2022 inclusivement.

En 2022, les émissions totales de GES du Canada (à l'exclusion de l'ATCATF) s'élevaient à 708 Mt d'éq. CO_2, soit une diminution de 54 Mt (-7,1 %) par rapport à 2005 et une augmentation de 9,3 Mt (1,3 %) par rapport à 2021, tout en restant inférieures de 44 Mt (-5,9 %) par rapport au niveau d'émissions antérieur à la pandémie (soit 2019). Avec l'ajout de la contribution comptable de l'ATCATF, les émissions de GES du Canada en 2022 étaient de 720 Mt d'éq. CO_2, soit une diminution de 41 Mt (-5,5 %) par rapport à 2005, et une augmentation de 50 Mt par rapport à 2021, tout en restant 6,7 Mt sous le niveau d'émissions antérieur à la pandémie (soit 2019).

Alors que la contribution comptable de l'ATCATF est généralement un crédit net (puits) pour le Canada, la contribution comptable a représenté un débit net (source) en 2022. Cela s'explique principalement par un changement important d'une année dans le secteur de l'ATCATF en raison d'une baisse importante de l'apport de carbone provenant de la production végétale en 2021, et ce, en raison de la sécheresse dans les prairies canadiennes qui a entraîné une forte augmentation des émissions des terres cultivées. Cette tendance ne devrait pas se poursuivre et la contribution comptable de l'ATCATF devrait redevenir un crédit net en 2023.

Figure 1-2 : Contribution comptable passée et projetée de l'ATCATF (ce qui comprend l'effet prévu des solutions climatiques fondées sur la nature [SCFN] et des mesures agricoles pour la période de 2030 à 2040), en Mt d'éq. CO_2

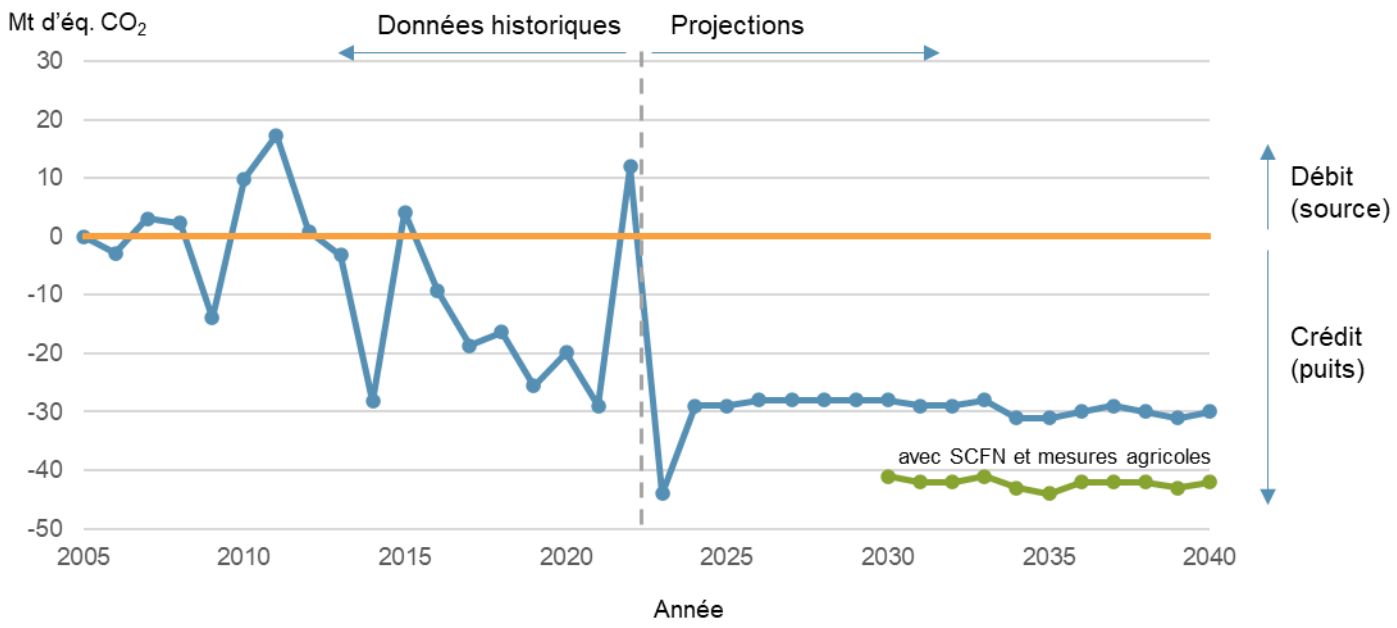

Les émissions par secteur sont présentées à la Figure 1-3.

Figure 1-3 : Répartition des émissions du Canada selon les secteurs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2022)

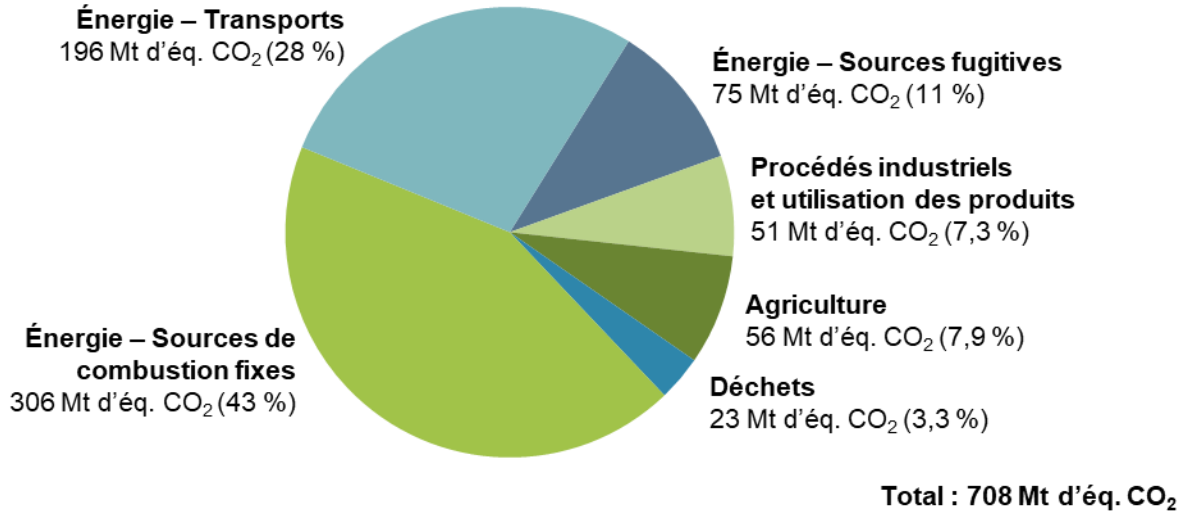

Outre l'obligation de déclarer les émissions selon les catégories de GES du GIEC, il est aussi utile de répartir les émissions par secteur économique afin d'analyser les tendances et les politiques économiques (voir la Figure 1-4). Dans l'ensemble, les tendances des émissions de GES dans les secteurs économiques du Canada sont conformes à celles établies pour les secteurs du GIEC. Les secteurs économiques Pétrole et gaz, Agriculture et Bâtiments ont enregistré des augmentations

d'émissions de 21 Mt (11 %), 4,6 Mt (7,0 %) et 3,9 Mt (4,5 %), respectivement, depuis 2005. Ces augmentations ont été plus que compensées par les réductions d'émissions dans les secteurs Électricité (-69 Mt ou -59 %), Industrie lourde (-10 Mt ou -11 %) et Déchets et autres (-4,3 Mt ou -7,8 %). Depuis 2005, les émissions du secteur Transports ont généralement augmenté, avec une baisse importante en 2020. En 2022, les émissions du secteur des transports sont désormais semblables à celles de 2005.

Figure 1-4 : Répartition des émissions du Canada par secteur économique (2022)

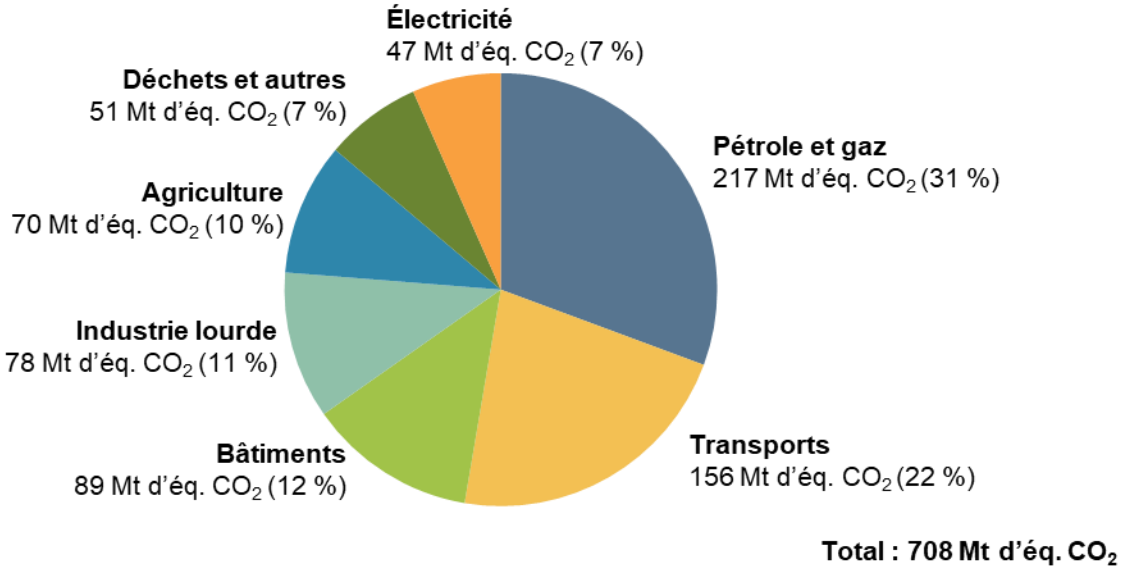

Les émissions du Canada devraient continuer à diminuer au fil de la mise en œuvre des politiques et des mesures dans l'ensemble du pays. Dans ce rapport, le Canada fournit des projections des émissions actualisées qui vont pour la première fois jusqu'en 2040.

Le Canada a réalisé des progrès substantiels et durables en matière de réduction de ses émissions depuis l'établissement en 2016 du *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques* avec les provinces et les territoires. Les projections des émissions sont mises à jour chaque année pour tenir compte des nouvelles mesures et de l'évolution des conditions de l'économie nationale et mondiale, ainsi que pour intégrer les émissions historiques du RIN le plus récent. Les données sous-jacentes et la méthodologie d'estimation des émissions sont également révisées au fil du temps, conformément au principe d'amélioration continue.

D'après les données du dernier RIN du Canada et les projections présentées dans ce rapport, les émissions de GES du Canada ont atteint leur maximum en 2007. Il s'agit d'une réalisation importante étant donné qu'en 2015, selon le *Deuxième rapport biennal du Canada à la CCNUCC*, les émissions du Canada devaient être supérieures de 2,2 % par rapport au niveau de 2005 en 2020 et continuer à augmenter pour atteindre 9 % au-dessus du niveau de 2005 d'ici 2030. Les résultats historiques des émissions pour 2022, qui comprennent une augmentation notable des émissions due à un événement climatique (en l'occurrence, une sécheresse), soulignent non seulement l'importance de prendre des mesures de lutte contre les changements climatiques, mais aussi les risques qu'un climat changeant puisse à son tour entraîner une augmentation des émissions. Malgré cette situation, le Canada continue de réduire ses émissions et est en bonne voie pour dépasser la cible climatique précédente

de 30 % de réduction par rapport au niveau de 2005 d'ici 2030, tout en reconnaissant que des efforts supplémentaires seront nécessaires pour atteindre sa cible pour 2030.

Figure 1-5 : Trajectoire des émissions projetées par le Canada

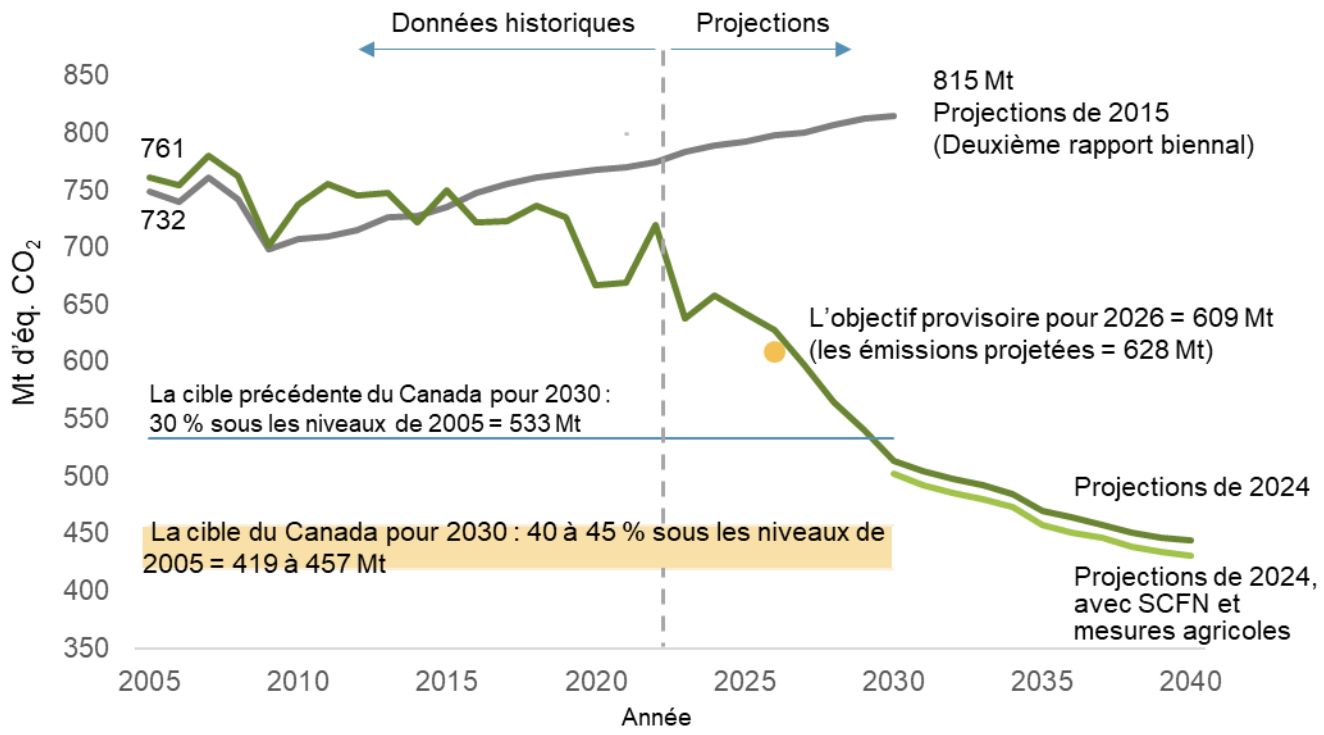

Figure 1-6 : Progression des émissions projetées du Canada en 2030 (Mt d'éq. CO_2)

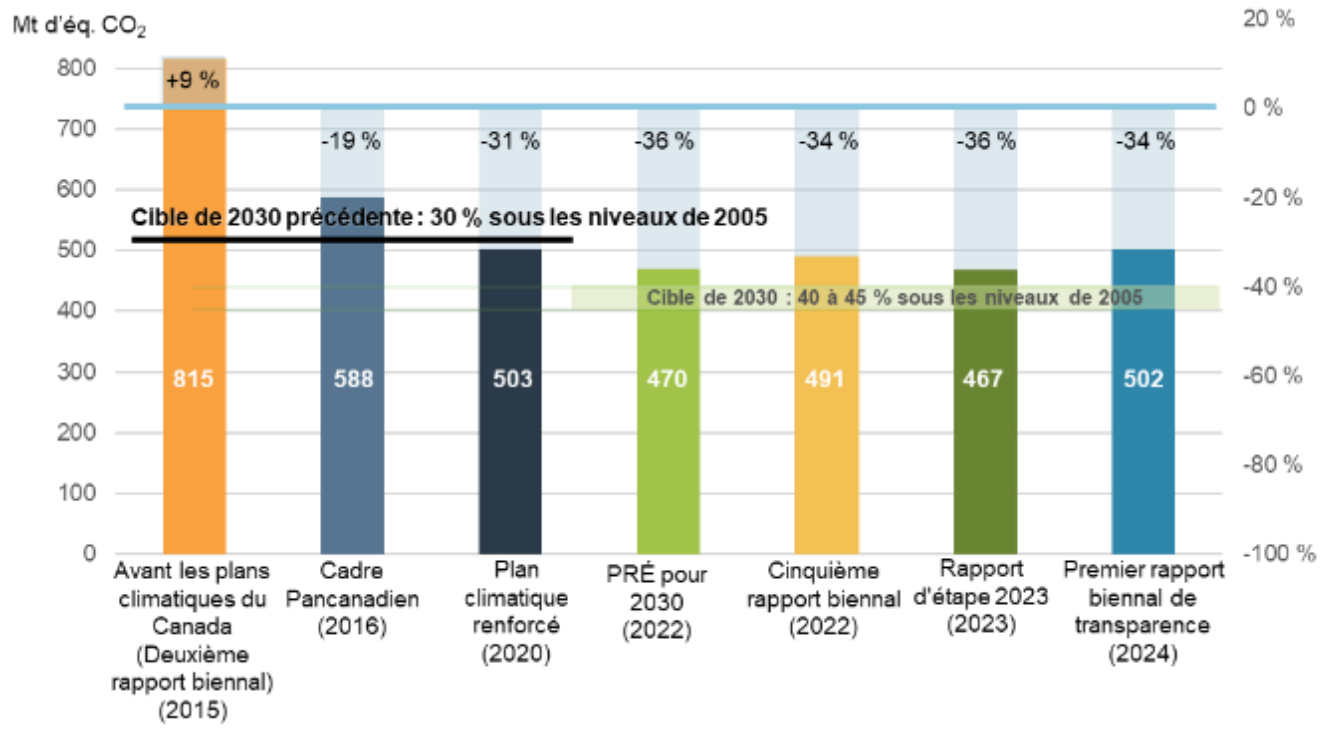

Le Canada représente environ 1,4 % des émissions mondiales de GES, ce qui le place au 12e rang des pays émetteurs[1]. Bien que le Canada soit l'un des plus gros émetteurs par habitant, les émissions par habitant ont diminué depuis 2005, passant de 24 t d'éq. CO_2/hab. à 18 t d'éq. CO_2/hab. en 2022[2]. Depuis 2005, l'économie du Canada a progressé plus rapidement que ses émissions de gaz à effet de serre. En conséquence, l'intensité des émissions pour l'ensemble de l'économie (GES par PIB) a diminué de 30 %. Bien que la pandémie de COVID-19 ait sans aucun doute entraîné des répercussions sur les émissions des années récentes, la baisse continue de l'intensité des émissions au fil du temps peut être attribuée à des facteurs comme le remplacement des carburants, l'augmentation de l'efficacité et la modernisation des procédés industriels.

Figure 1-7 : Émissions canadiennes de GES et tendance indexée de l'intensité des émissions, à l'exclusion du secteur de l'ATCATF, des SCFN et de l'agriculture, scénario AMS, 1990 à 2040

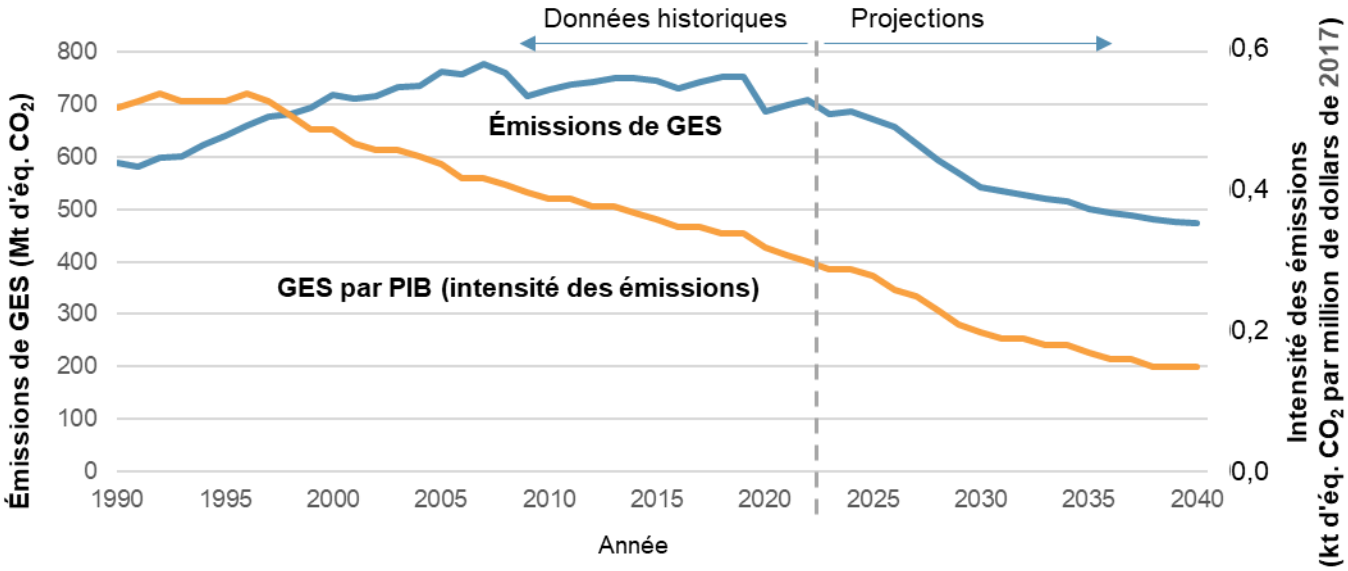

L'ensemble de l'économie canadienne a un rôle à jouer dans la réduction des émissions et les responsabilités en matière d'action climatique sont partagées entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires. Ce rapport fait le point sur 149 mesures fédérales et 249 mesures provinciales et territoriales, démontrant la profondeur et l'ampleur des actions entreprises par les divers gouvernements du Canada dans la lutte contre les changements climatiques. Ces mesures contribuent à la réduction des émissions, directement et indirectement, et à la mise en place des conditions nécessaires à un avenir prospère et à faibles émissions de carbone pour le Canada.

1.3 Effets des changements climatiques et adaptation

Même si la réduction des émissions peut contribuer à atténuer les effets ou la gravité des changements climatiques dans l'avenir, le climat du Canada subit déjà des changements irréversibles qui ont des conséquences pour les générations actuelles et futures dans tout le pays. Les changements climatiques accroissent la fréquence et l'intensité de divers phénomènes météorologiques et climatiques graves à l'échelle nationale; si le réchauffement climatique se poursuit, cela exacerbera les risques de tels événements. En outre, des changements à évolution lente, tels que le dégel du pergélisol et l'élévation du niveau de la mer, transforment les paysages et les littoraux, touchant directement les communautés, les moyens de subsistance et les identités.

La Stratégie nationale d'adaptation du Canada a été élaborée en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations municipales, des partenaires autochtones, des organisations du secteur privé, des organismes non gouvernementaux, des experts en adaptation et des jeunes. Elle présente une vision commune d'un Canada résilient face aux changements climatiques et offre la possibilité d'intensifier les actions en cours et de faire progresser de nouvelles initiatives et le leadership sur la base de priorités communes et de la collaboration.

La stratégie s'appuie sur les principaux effets et risques climatiques identifiés dans le cadre du processus d'évaluation nationale *Le Canada dans un climat en changement*, le rapport 2019 *Les principaux risques des changements climatiques pour le Canada* du Conseil des académies canadiennes ainsi que les systèmes de connaissances autochtones. Elle vise à guider l'action de l'ensemble de la société pour obtenir des résultats en matière d'adaptation dans cinq systèmes interconnectés :

- Réduire les répercussions des catastrophes causées par les changement climatiques;
- Améliorer la santé et le bien-être;
- Protéger et restaurer la nature et la biodiversité;
- Construire et entretenir des infrastructures résilientes;
- Soutenir l'économie et les travailleurs.

Renforcer la résilience climatique est un défi à long terme qui nécessite une action ambitieuse et soutenue. La Stratégie nationale d'adaptation se veut itérative en fonction de l'évolution des risques climatiques et des besoins et priorités en matière d'adaptation.

La Stratégie est étayée par un ensemble de principes directeurs destinés à orienter et à éclairer les décisions sur la manière dont les mesures d'adaptation sont conçues et mises en œuvre. La manière dont le Canada atteint ses buts et objectifs est aussi prise en compte. Ces principes directeurs sont les suivants :

1. Respecter les compétences des gouvernements et faire respecter les droits des peuples autochtones;
2. Faire progresser l'équité ainsi que la justice climatique et environnementale;
3. Prendre des mesures proactives, fondées sur les risques, pour réduire les effets du climat avant qu'ils ne se produisent;
4. Maximiser les avantages et éviter la maladaptation.

Toutes les mesures prises par les gouvernements, les organisations privées et à but non lucratif et les particuliers dans l'ensemble du pays soutiennent collectivement l'amélioration de la résilience aux effets des changements climatiques dans l'ensemble du Canada. Les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont déjà à l'avant-plan des efforts d'adaptation au climat. Ils élaborent des stratégies et des mesures en matière de changements climatiques pour établir une vision à long terme d'adaptation de leurs communautés et de leurs régions.

Les chapitres 3 et 4 du présent rapport constituent également la deuxième communication du Canada sur l'adaptation dans le cadre de l'Accord de Paris.

1.4 Soutien financier, technologique et au renforcement des capacités

Les changements climatiques représentent un défi mondial qui nécessite des solutions mondiales. Les pays en développement, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, sont les plus durement touchés par les changements climatiques. Nombre d'entre eux manquent de capacités pour atténuer les conséquences des changements climatiques et y faire face, comme les intempéries, les sécheresses et les inondations. Des investissements financiers transformateurs sont nécessaires pour aider les communautés du monde entier à mieux composer avec les changements climatiques et à s'adapter à leurs conséquences néfastes. Le financement international de la lutte contre les changements climatiques joue un rôle essentiel à cet égard.

Le Canada s'est engagé à soutenir les pays à revenu faible et intermédiaire touchés par les changements climatiques dans leur transition vers un développement durable, à faibles émissions de carbone, résilient aux changements climatiques, respectueux de la nature et inclusif. Cet engagement se traduit par une aide financière, mais aussi un soutien en matière de technologies et de renforcement des capacités pour aider les pays en développement à atténuer les changements climatiques, à s'y adapter et à protéger les personnes les plus vulnérables de leurs effets. Ce soutien se concentre sur le développement de sources d'énergie propres et fiables et sur le renforcement de la résilience dans leur lutte pour s'adapter aux effets des changements climatiques.

Entre 2021 et 2022, le Canada a fourni et mobilisé plus de 3,39 milliards de dollars en financement climatique pour soutenir les pays en développement dans leur transition vers des économies à faibles émissions de carbone et résilientes aux changements climatiques. Ce soutien, qui provient de diverses sources, comprend les engagements financiers internationaux du Canada en matière de climat, ainsi que d'autres mesures d'aide aux pays en développement en lien avec le climat.

Figure 1-8 : Financement total du Canada pour le climat en 2021 et 2022, par source (en millions de dollars)

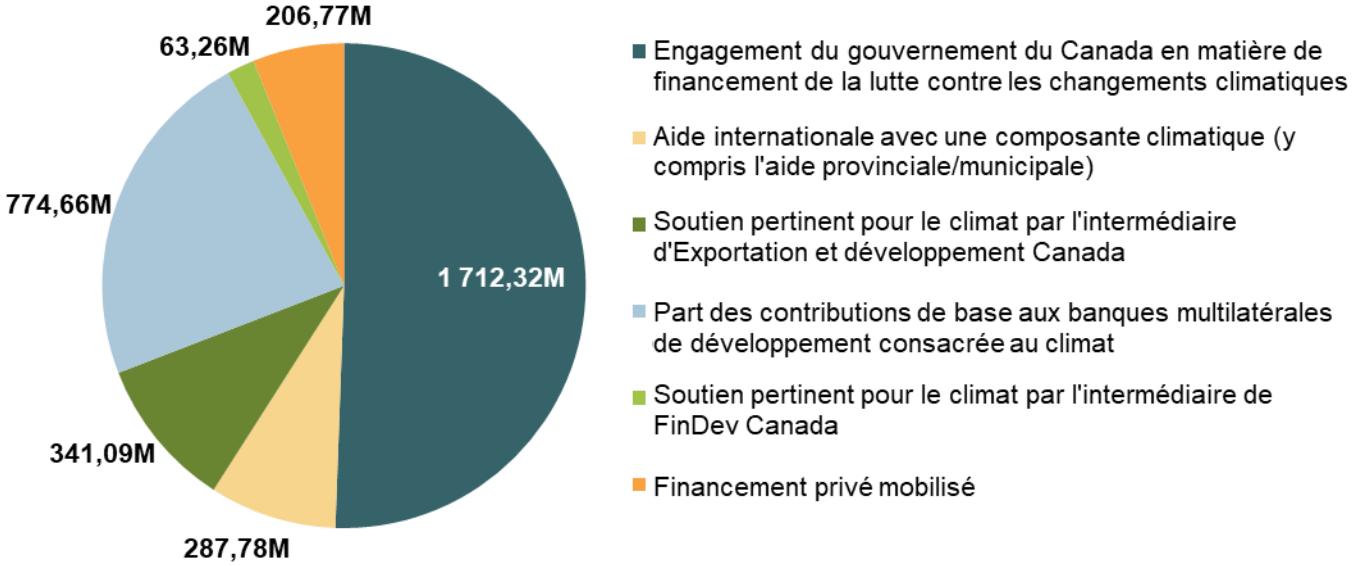

S’appuyant sur son précédent engagement en matière de financement climatique de 2,65 milliards de dollars (2015 à 2021), le Canada a annoncé en 2021 son engagement en matière de financement climatique de 5,3 milliards de dollars sur cinq ans (2021 à 2026). Cet engagement se déploie dans quatre domaines thématiques principaux qui orientent les programmes : la transition vers une énergie propre et l’élimination progressive du charbon, l’agriculture et les systèmes alimentaires intelligents face au climat, les solutions fondées sur la nature et la biodiversité ainsi que la gouvernance climatique.

Outre ces domaines thématiques, l’engagement financier du Canada en faveur du climat s’élevant à 5,3 milliards de dollars vise les cibles politiques suivantes : 40 % des fonds seront consacrés à l’adaptation afin d’aider les pays en développement à renforcer leur résilience face aux effets des changements climatiques, au moins 20 % des fonds seront consacrés à des projets qui mettent en œuvre des solutions climatiques fondées sur la nature et à des projets qui apportent des avantages connexes en matière de biodiversité et 80 % des projets intégreront des considérations relatives à l’égalité des genres, conformément à la politique d’aide internationale féministe du Canada.

En 2021 et 2022, le Canada a fourni un total de 1,61 milliard de dollars en soutien financier bilatéral pour le climat. Ces fonds ont été octroyés à 87 pays en développement dans des zones géographiques très diverses. Le Canada a également fourni du financement pour le climat par divers canaux multilatéraux. Ces canaux comprennent le Fonds vert pour le climat, le plus grand fonds international pour le climat au monde, qui vise à aider les pays en développement à prendre des mesures climatiques, ainsi que le Fonds pour l’environnement mondial, grâce auquel le Canada peut aider les pays en développement à mettre en œuvre des accords multilatéraux sur l’environnement et à établir des priorités portant entre autres sur la biodiversité, la dégradation des sols et l’aménagement durable des forêts.

---

[1] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Indicateurs canadiens de durabilité de l’environnement : Émissions de gaz à effet de serre à l’échelle mondiale.* https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-gaz-effet-serre-echelle-mondiale.html.

[2] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d’inventaire national 1990-2022 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (Cat. No. En81-4/4E-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf

Chapitre 2: Mise en œuvre et réalisation de la contribution déterminée au niveau national du Canada

2.1 Circonstances nationales et dispositions institutionnelles

La section suivante porte sur le paragraphe 59 des modalités, les procédures et les lignes directrices 59.

Cette section décrit les circonstances nationales au sein du Canada qui contribuent à la mise en œuvre et à la réalisation de la contribution déterminée au niveau national du pays. Aux fins du présent rapport, le Canada définit les circonstances nationales comme étant une caractéristique relativement inflexible d'un état, qui n'est pas facilement façonnée par la politique gouvernementale et qui influe de manière significative sur ses émissions de gaz à effet de serre.

2.1.1 Structure du gouvernement

Le Canada est une fédération au vaste territoire qui se compose d'un gouvernement fédéral central, de dix gouvernements provinciaux et de trois gouvernements territoriaux. La Constitution canadienne et la convention attribuent des pouvoirs différents à chaque ordre de gouvernement. La protection de l'environnement n'est pas spécifiquement abordée dans la Constitution. Elle est devenue un domaine de compétence partagée, les gouvernements ayant pris des mesures en fonction de leurs compétences respectives. La jurisprudence constitutionnelle continue d'évoluer dans ce domaine.

Les lois environnementales fédérales reposent sur les pouvoirs constitutionnels fédéraux, notamment dans des domaines comme les frontières internationales, les relations internationales, le commerce, la navigation et le transport maritime, les zones côtières et les pêcheries, le droit pénal et le pouvoir de légiférer dans l'intérêt national.

Les lois environnementales provinciales reposent sur les pouvoirs constitutionnels provinciaux, à l'égard notamment des municipalités, des travaux et projets de nature locale, des droits de propriété et des droits civils, des terres provinciales (publiques) et des ressources naturelles. Les gouvernements territoriaux exercent leurs pouvoirs délégués sous l'autorité du Parlement du Canada. L'attribution des pouvoirs ou le transfert de responsabilités de type provincial aux territoires par le gouvernement fédéral se poursuit.

Chaque administration dispose d'un ministère ou d'un organisme à vocation environnementale, mais les responsabilités climatiques peuvent être largement partagées au sein de chaque gouvernement. Au sein du gouvernement fédéral, par exemple, plusieurs ministères et organismes ont des mandats qui comportent une composante climatique importante : Environnement et Changement climatique Canada (ECCC); Pêches et Océans Canada (MPO); Ressources naturelles Canada (RNCan); Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC); Transports Canada (TC); Agence Parcs Canada (PC); Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC); Finances Canada (FIN); Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC); Services aux Autochtones Canada (SAC) et Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Plusieurs autres ministères sont également concernés, notamment Santé Canada (SC).

De plus, de nombreux ministres fédéraux à la tête de ces ministères se sont officiellement engagés, par lettre de mandat, à collaborer avec Environnement et Changement climatique Canada pour lutter contre les changements climatiques. Par exemple, dans les lettres de mandat ministérielles les plus récentes (décembre 2021), le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a été invité à travailler avec le ministre de l'Environnement et du Changement climatique pour plafonner les émissions du secteur pétrolier et gazier aux niveaux actuels et veiller à ce que le secteur apporte une contribution ambitieuse et réalisable pour atteindre les objectifs climatiques du pays pour 2030. Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a également été chargé de collaborer avec le ministre de la Sécurité publique, le président du Conseil privé du Roi pour le Canada et le ministre de la Protection civile, avec le soutien du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie et du Conseil d'action en matière de finance durable, afin d'élaborer une stratégie de données climatiques visant à s'assurer que le secteur privé et les collectivités ont accès aux données pour éclairer la planification et les investissements dans les infrastructures. Compte tenu du grand nombre de ministères fédéraux exerçant des responsabilités diverses en matière de changements climatiques, un comité des sous-ministres a été créé pour superviser la mise en œuvre des mesures liées aux changements climatiques au sein du gouvernement, en facilitant la coordination et en favorisant la cohérence entre les différents ministères. Les progrès des mesures fédérales visant à lutter contre les changements climatiques font également

l'objet d'un suivi afin d'éclairer les comités de gouvernance de la haute direction, les ministres et le Premier ministre.

Les ressources naturelles, y compris l'énergie, relèvent principalement de la compétence des provinces. Les gouvernements provinciaux sont propriétaires des ressources situées sur leur territoire et sont largement responsables de la gestion des activités d'exploitation des ressources, à l'exception de certaines terres fédérales (par exemple, les parcs nationaux, au nord du 60e parallèle, en mer) et de certaines terres autochtones (par exemple, les terres gérées par un gouvernement autochtone établi à la suite d'une revendication territoriale). Les gouvernements provinciaux gèrent la propriété des ressources, les redevances, la planification de l'utilisation des terres et les allocations, ainsi que l'exploration, le développement, la conservation et l'utilisation des ressources naturelles sur leur territoire.

Le gouvernement fédéral est responsable du commerce interprovincial et international, et la Régie de l'énergie du Canada réglemente les pipelines interprovinciaux et internationaux, ainsi que les exportations et importations d'énergie. Le gouvernement fédéral procède à des évaluations environnementales des grands projets les plus susceptibles d'avoir des incidences négatives importantes sur l'environnement.

Puisque l'environnement est un domaine de compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ou territoriaux, les pouvoirs des uns et des autres se chevauchent souvent sur les questions environnementales. À cette fin, plusieurs mécanismes de gouvernance à multiples niveaux assurent une collaboration étroite dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des règlements, qu'il s'agisse du Conseil canadien des ministres de l'environnement, de conseils et de groupes de travail spécialisés ou d'accords d'équivalence et d'autres types d'accords entre les autorités fédérales chargées de l'environnement et leurs homologues provinciaux et territoriaux.

2.1.2 Les relations entre le Canada et les peuples autochtones, de nation à nation, entre les Inuits et la Couronne, et de gouvernement à gouvernement

La Constitution canadienne reconnaît et affirme les droits ancestraux et issus de traités des Premières Nations, des Inuits et des Métis en tant que peuples distincts ayant une histoire, des langues, des pratiques culturelles et des croyances spirituelles qui leur sont propres. Les droits ancestraux et issus de traités comprennent, sans s'y limiter, les titres fonciers autochtones, les droits d'occupation et d'utilisation des terres et des ressources, notamment les droits de chasse et de pêche, les droits à l'autonomie gouvernementale, les droits issus de traités historiques et modernes, ainsi que les droits culturels et sociaux. Toutes les relations du Canada avec les peuples autochtones sont fondées sur la reconnaissance de ces droits et sur le renouvellement continu des relations de nation à nation, entre les Inuits et la Couronne et de gouvernement à gouvernement entre le Canada et les gouvernements des Premières Nations, des Inuits et des Métis, dans un esprit de partenariat et de coopération.

Le gouvernement du Canada reconnaît que le leadership des peuples autochtones est essentiel pour que le Canada atteigne ses objectifs climatiques et s'engage à travailler en collaboration avec les partenaires des Premières Nations, inuits et métis pour faire progresser l'action climatique fondée sur les distinctions et l'autodétermination. En juillet 2023, le Canada a réitéré cet engagement dans le Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, qui comprend une mesure visant à faire progresser un programme de leadership autochtone en matière de climat (LAC) dans le but de mettre en œuvre un modèle de partenariat pour l'action climatique entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones. Le programme de LAC vise à renforcer et à faire progresser les actions climatiques autodéterminées, à tirer parti de la transition vers une économie

carboneutre pour soutenir les efforts globaux à l'égard de l'autodétermination et à soutenir l'inclusion de divers systèmes de savoir autochtone dans la politique nationale sur le climat. La mesure 46 indique ce qui suit : « Avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, élaborer un programme de leadership autochtone en matière de climat, y compris des stratégies fondées sur des distinctions pour investir les ressources et les pouvoirs nécessaires pour que les peuples autochtones puissent exercer pleinement leur droit à l'autodétermination en ce qui a trait à la lutte aux changements climatiques. Il s'agit notamment de veiller à ce que les Premières Nations, les Inuits et les Métis disposent d'un financement stable et à long terme pour mettre en œuvre leurs mesures de lutte contre les changements climatiques et prendre des décisions en la matière en collaboration avec le gouvernement du Canada, et à ce que les obstacles systémiques au leadership autochtone en matière de lutte aux changements climatiques soient levés. »

2.1.3 Profil de la population

En 2023, la population du Canada s'élevait à 40,1 millions d'habitants, soit une croissance de 2,9 % par rapport à l'année précédente[3]. Toutes les provinces d'un océan à l'autre ont connu leur rythme de croissance annuel le plus rapide depuis au moins 2000 ou 2001, et les trois territoires ont également enregistré une croissance démographique positive[4]. Le Canada reste en tête des pays du G7 pour ce qui est de la croissance démographique et figure parmi les 20 pays du monde dont la croissance est la plus rapide[5]. L'immigration internationale est le principal facteur de croissance et représente près de 98 % de la croissance démographique du Canada par rapport à l'année précédente[6].

La population du Canada n'est pas répartie uniformément sur l'ensemble du pays. Le sud du Canada abrite de nombreux centres urbains, tandis que les régions au nord et les régions rurales du pays sont moins peuplées. En 2023, 74,4 % des Canadiennes et Canadiens vivront dans un centre urbain, les plus grands étant Vancouver, Toronto et Montréal[7]. En 2021, 14,9 % de la population canadienne vivait à moins de 10 kilomètres (km) du littoral[8]. Parmi eux, plus de 3,2 millions de personnes habitaient sur la côte pacifique et plus de 2,2 millions sur la côte atlantique[9].

Le Canada compte 41 régions métropolitaines (où la population est supérieure à 100 000 habitants), dont bon nombre sont très éloignées les unes des autres (par exemple, environ 450 km entre Ottawa et Toronto, en Ontario). En 2021, la densité de la population du Canada était estimée à 4 personnes par kilomètre carré, contre 36 personnes par kilomètre carré aux États-Unis[10]. Les grandes distances entre les régions métropolitaines du Canada et la faible densité de la population contribuent à une forte demande d'énergie et aux émissions de GES liées au transport des personnes et des marchandises.

2.1.4 Profil géographique

Le Canada est un pays d'extrêmes et de contrastes et s'étend sur 41 degrés de latitude et 88 degrés de longitude. Il a une superficie de 9 984 670 km^2, dont 9 093 507 km^2 de terres et 891 163 km^2 d'eau douce[11]. Le pays fait 5 300 kilomètres d'est en ouest, soit la distance qui sépare Paris de New York, et 4 600 kilomètres du nord au sud. C'est le deuxième plus grand pays du monde et il couvre six fuseaux horaires. Le Canada possède aussi le plus long littoral du monde; ses côtes s'étendent sur 243 042 kilomètres le long des océans Atlantique, Pacifique et Arctique[12].

La superficie des lacs du Canada est plus importante que celle de tout autre pays, et ses lacs comptent parmi les plus étendus. Les Grands Lacs, qui chevauchent la frontière canado-américaine, renferment 18 % des réserves mondiales d'eau douce[13]. De grands cours d'eau sillonnent aussi le Canada, dont bon nombre sont situés au nord du 60e parallèle. Par exemple, le fleuve Mackenzie, qui fait plus de 4 000 km de longueur, est le plus grand cours d'eau du pays. Les zones humides recouvrent environ 14 % de la surface terrestre du Canada, et environ 60 % de l'eau douce s'écoule vers le nord[14].

Le Canada compte 367 millions d'hectares (ha) de forêts, soit 9 % des forêts du monde et 25 % des forêts boréales du monde[15]. La couverture terrestre supplémentaire au Canada comprend les prairies, les zones arbustives, les terres cultivées, l'eau, la neige, la glace, ainsi que les terres urbaines et bâties[16]. Les zones humides et le pergélisol sur terre et en mer de l'Arctique sont particulièrement préoccupants, car ils stockent d'énormes quantités de carbone organique et peuvent être à la fois des puits naturels et des sources de gaz à effet de serre. On s'attend à ce que les émissions de méthane provenant du pergélisol et du grand nombre de milieux humides, de lacs et de rivières situés dans les régions boréales et arctiques augmentent considérablement au cours de ce siècle en raison du réchauffement climatique rapide et du dégel du pergélisol qui l'accompagne, de la modification des régimes d'humidité, de la fréquence et de la gravité des feux de forêt, des changements dans la succession végétale et des changements dans les limites des écozones.

Le Canada est divisé en quinze écozones terrestres, chacune représentative de grandes régions très généralisées caractérisées par des facteurs biotiques et abiotiques en interaction et en adaptation. Ces écozones comprennent l'écozone de la cordillère arctique, où l'environnement est sec et froid et recouvert de vastes champs de glace polaire et de glaciers alpins, à l'écozone maritime du Pacifique, dont les écosystèmes vont des conditions humides de la forêt pluviale côtière aux conditions plus fraîches des formations boréales et alpines des altitudes plus élevées. Par opposition, l'écozone du Bouclier boréal, la plus grande des écozones canadiennes, présente une étendue ininterrompue d'arbres, de plans d'eau et de substrat rocheux, et est caractérisée par des hivers longs et froids et des étés courts et chauds.

Ces contrastes géographiques présentent différents défis lorsqu'il s'agit d'évaluer la résilience aux changements climatiques et d'atténuer les répercussions de ces changements. Ainsi, l'érosion côtière, la réduction de la couverture de glace et le dégel du pergélisol augmentent les risques pour les infrastructures essentielles, la santé et la sécurité alimentaire au Canada.

2.1.5 Profil économique

En 2023, le Canada était la 10e économie mondiale avec un PIB de 2,1 mille milliards de dollars[17]. Sur la base du PIB par habitant, le Canada se classe au 26e rang mondial[18].

Pendant et après la pandémie de COVID-19, le PIB a augmenté de 5,3 % en 2021 et de 3,8 % en 2022. En 2023, le taux de croissance est tombé à 1,1 % dans un contexte de hausse des taux d'intérêt visant à réduire la forte hausse de l'inflation. Globalement, au cours des 20 dernières années, l'économie est restée stable, malgré des contractions en 2009 et en 2020[19].

L'économie canadienne dépend beaucoup du secteur des services, qui représentait 74 % du PIB en 2023[20]. Les principales industries de ce secteur sont l'immobilier, les services de location et de location à bail, les soins de santé et l'assistance sociale, ainsi que l'administration publique. Le secteur de la production de biens, qui représentait 26 % du PIB en 2023, est dominé par les industries de la fabrication, de la construction, de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz[21].

Alors que tous les pays sont confrontés à des défis uniques en matière de décarbonisation, le Canada doit composer avec une structure socio-économique unique par rapport aux autres économies avancées, ce qui crée des conditions moins favorables à une réduction rapide des émissions. En raison de ses industries à forte intensité de carbone, le Canada est l'un des deux seuls pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui exporte plus de GES qu'il n'en importe, jusqu'à 40 % des GES nationaux étant imputables à la demande étrangère (trois fois plus

qu'aux États-Unis). L'économie canadienne est plus dépendante des ressources naturelles (19,2 % du PIB nominal en 2022, y compris, mais sans s'y limiter, les ressources fossiles), dont les revenus sont plus de 20 fois supérieurs à la moyenne du G7 et 4 fois supérieurs à ceux des États-Unis. Le Canada est à la fois un grand producteur et un grand exportateur d'énergie. En 2022, les exportations canadiennes d'énergie s'élèveront à 240,5 milliards de dollars, soit 33 % du total des exportations canadiennes de marchandises.

Ces facteurs exacerbent les coûts de transition à court terme et les risques de fuite de carbone, tout en exposant l'économie canadienne à de plus grandes vulnérabilités, telles que la baisse de la demande et de la valeur des produits de base à forte intensité de carbone (la fuite de carbone désigne un processus par lequel les réductions d'émissions au Canada pourraient être compensées par une augmentation des émissions dans d'autres pays où les normes environnementales sont moins strictes). Les fuites de carbone vont de pair avec une baisse de la compétitivité et une fuite des capitaux, et compromettent les avantages pour le climat. Si les fuites de carbone sont faibles à l'échelle de l'économie, les secteurs à forte intensité d'émissions et exposés aux échanges commerciaux, qui sont particulièrement vulnérables aux fuites de carbone, représentent une part importante des émissions annuelles du Canada, notamment la fabrication de ciment, de chaux, de produits chimiques, de fer, d'acier, d'aluminium et de gaz industriels, ainsi que le pétrole et le gaz et les pâtes et papiers. Ils représentent également plus de 35 % des exportations canadiennes, dont la plupart sont destinées aux États-Unis.

La Figure 2-1 ci-dessous présente le PIB du Canada en 2023 en fonction de la moyenne annuelle par industries.

Figure 2-1 : Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, moyenne annuelle (x 1 000 000)[22]

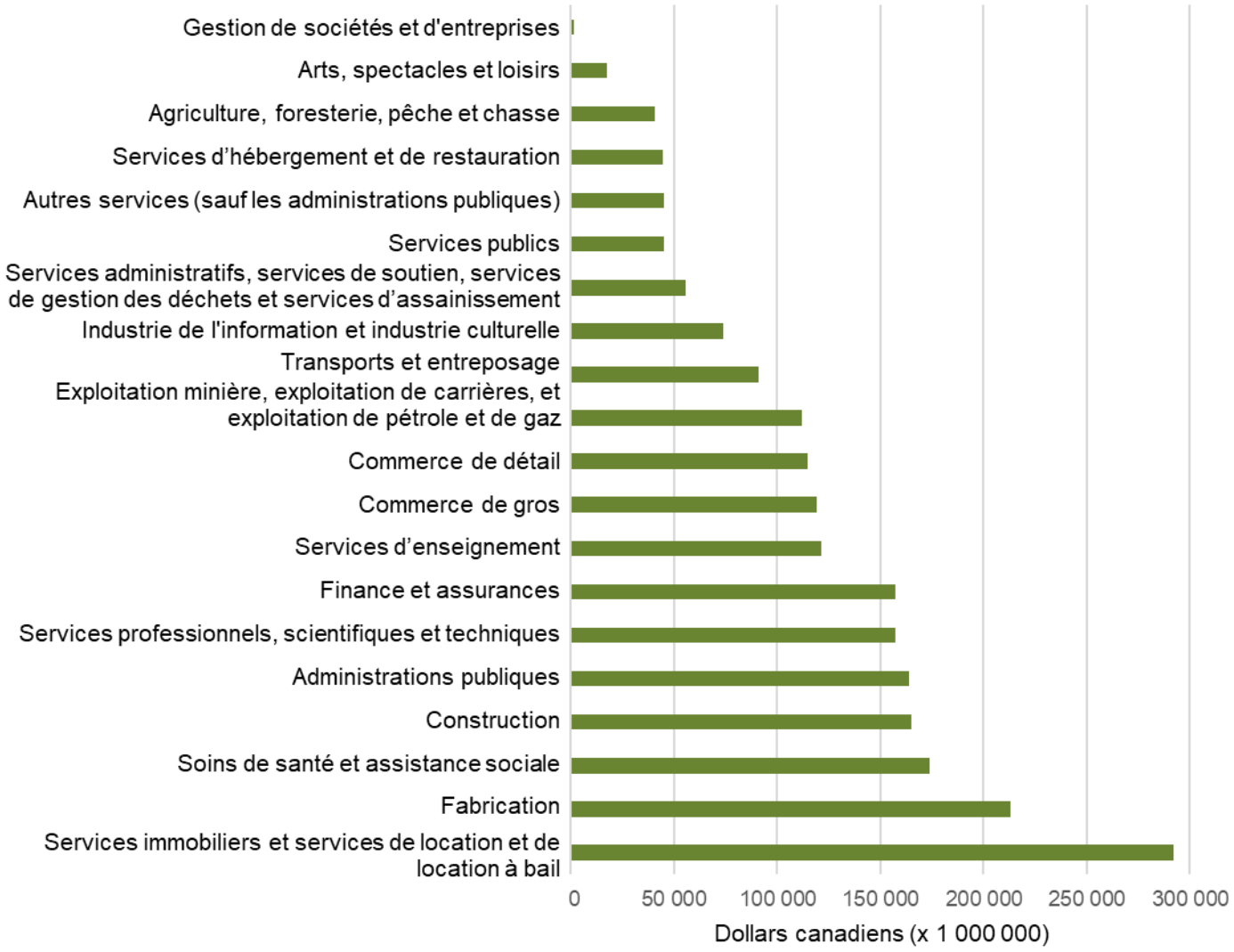

Au Canada, bon nombre des biens produits sont destinés à l'exportation. En 2023, la valeur des exportations totales de biens et services s'établissait à 728 milliards de dollars[23]. En tant qu'économie riche en ressources, le Canada est un pays exportateur net de produits agricoles, d'énergie (électricité, pétrole et gaz) et de bon nombre de produits de base comme les pâtes et papiers, les métaux extraits et l'aluminium. En 2023, les produits énergétiques, les véhicules à moteur et leurs pièces, le pétrole brut et le bitume, ainsi que les biens de consommation étaient les produits les plus exportés[24].

Les échanges internationaux du Canada sont fortement concentrés sur sa frontière avec les États-Unis, 77 % de ses exportations et 62 % de ses importations dédiées à son voisin du sud en 2023[25]. L'Union européenne reste un partenaire important, avec 6 % des exportations et 16 % des importations du Canada[26]. Parmi les autres importants partenaires commerciaux, mentionnons la Chine, le Japon, le Mexique, la Corée du Sud et l'Inde.

Malgré la hausse des taux d'intérêt, le Canada a évité la récession que certaines personnes avaient prédite. L'inflation est passée d'un sommet de 8,1 % en juin 2022 à 2,8 % en février 2024[27]. Le marché du travail demeure vigoureux. On compte aujourd'hui au-delà de 1,1 million de travailleuses et de travailleurs de plus qu'avant la pandémie, ce qui représente la reprise de l'emploi la plus rapide des pays du G7[28]. Les salaires réels (salaires rajustés en fonction de l'inflation) sont à la hausse, ce qui veut dire que le pouvoir d'achat de la population canadienne s'est accru, en moyenne[29]. Le Tableau 2-1 ci-dessous présente la population sur le marché du travail du Canada par source d'emploi de 2019 à 2023.

Tableau 2-1 : Caractéristiques de la population active selon l'industrie, 2019 à 2023 (x 1 000 personnes)[30]

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)	2019	2020	2021	2022	2023
Total, toutes les industries	19 121,2	18 043,8	18 942,3	19 693,0	20 170,9
Secteur de la production de biens	3 984,8	3 796,8	3 921,1	4 072,1	4 132,1
Agriculture	294	279,7	258,5	257,3	256,4
Foresterie et exploitation forestière et activités de soutien à la foresterie	46,8	50,0	48,2	46,0	37,1
Pêche, chasse et piégeage	17	18,9	18,6	16,5	15,1
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	268,6	238,0	258,8	266,0	274,3
Services publics	134,3	133,0	137,7	148,3	154,9
Construction	1 473,9	1 407,7	1 451,5	1 552,9	1 582,5
Fabrication	1 750,2	1 669,4	1 747,8	1 785,1	1 811,9
Secteur des services	15 136,3	14 247,0	15 021,2	15 620,8	16 038,8
Commerce de gros et de détail	2 937,8	2 761,3	2 888,4	2 984,7	2 971,7
Transport et entreposage	1 030,9	942,7	985,5	981,4	1 024,8
Finance, assurances, services immobiliers et de location	1 239,2	1 240,8	1 325,9	1 367,7	1 387,5
Services professionnels, scientifiques et techniques	1 557,7	1 561,8	1 689,2	1 809,7	1 875,0
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	763,5	686,8	680,4	693,6	691,6
Services d'enseignement	1 330,5	1 318,2	1 448,7	1 471,1	1 495,2
Soins de santé et assistance sociale	2 476,9	2 402,5	2 519,6	2 603,7	2 666,7
Information, culture et loisirs	779,9	676,8	717,1	808,6	847,6
Services d'hébergement et de restauration	1 219,8	945,7	967,7	1 049,6	1 128,5
Autres services (sauf les administrations publiques)	790,7	704,4	717,4	714,7	767,0
Administrations publiques	1 009,4	1 006,0	1 081,4	1 136,1	1 183,1

2.1.6 Profil climatique

Le Canada présente un large éventail de conditions climatiques : la température de la côte du Pacifique du Canada est relativement douce tout au long de l'année, tandis que les provinces des Prairies (dans

le centre-ouest du pays) connaissent des conditions plus extrêmes (hivers froids et étés chauds). Ces fourchettes devraient s'intensifier d'ici à 2030.

Les températures annuelles moyennes devraient varier considérablement d'une région à l'autre du pays. D'ici 2030, la ville de Toronto, en Ontario, située dans le sud du Canada, devrait avoir une température journalière moyenne annuelle d'environ 10 °C, contrairement à Resolute, au Nunavut, dans l'Arctique canadien, qui peut s'attendre à des températures journalières moyennes annuelles de l'ordre de -13 °C. Halifax, en Nouvelle-Écosse, sur la côte de l'Atlantique du Canada, pourrait s'attendre à une température moyenne d'environ 9 °C, tandis que Vancouver, en Colombie-Britannique, sur la côte du Pacifique, à une température moyenne d'environ 12 °C[31].

Dans la plupart des régions du Canada, les températures estivales et hivernales déterminent les besoins en chauffage et en climatisation ainsi que la consommation d'énergie. Par exemple, d'ici 2030, Montréal, au Québec, devrait connaître une moyenne annuelle approximative de 474 degrés-jours de climatisation (nombre de degrés-jours accumulés au-dessus de 18 °C au cours d'une période donnée) et d'environ 3 767 degrés-jours de chauffage (nombre de degrés-jours accumulés au-dessous de 18 °C au cours de la période donnée) [32].

Le Canada s'attend également à des variations régionales considérables des précipitations. D'ici 2030, Prince Rupert, sur la côte du Pacifique du Canada, devrait recevoir environ 2 562 millimètres (mm) par an. À l'inverse, Saskatoon, dans les Prairies, pourrait ne recevoir que 340 mm par an. Dans l'extrême nord du Canada, les précipitations totales devraient être généralement inférieures à 300 mm par an; par exemple, d'ici 2030, Resolute, au Nunavut, devrait recevoir environ 136 mm de précipitations annuelles[33].

Outre les températures et les précipitations variables, le Canada connaît également des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment des sécheresses, des inondations, des vents violents, des tornades, des tempêtes de neige et de verglas, ainsi que des orages violents, qui devraient s'intensifier et devenir plus fréquents à mesure que le climat continue de changer. Le Canada connaît également les effets à évolution lente des changements climatiques, notamment le dégel du pergélisol et l'élévation du niveau de la mer.

Les océans du Canada subissent des changements touchant les indicateurs océanographiques physiques et chimiques, comme la température, les schémas de circulation, les volumes de glace de mer et le pH[34]. Les taux d'oxygène sont également en baisse dans presque toutes les eaux marines entourant le Canada, les déclins les plus marqués étant observés dans le golfe du Saint-Laurent, la baie d'Hudson et le golfe d'Alaska[35]. Les changements dans les conditions océaniques ne sont pas uniformes ou de même ampleur[36]. Dans l'océan Atlantique, les eaux sont plus chaudes et plus acides, avec des couches froides indéterminées plus faibles et de plus petits volumes de glace de mer[37].

Plus de renseignements sur l'adaptation aux changements climatiques et leurs effets sur le Canada sont présentés au chapitre 3 : Effets des changements climatiques et adaptation.

2.1.7 Détails du secteur

Les sections suivantes fournissent des renseignements de haut niveau sur les secteurs du GIEC prescrits dans les modalités, les procédures et les lignes directrices 81 : énergie; transports; procédés industriels et utilisation des produits; agriculture; affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie et gestion des déchets. Pour analyser les tendances et les politiques économiques, et pour soutenir l'approche du Canada en matière d'atténuation des changements climatiques, il est utile d'examiner les politiques et les mesures visant les émissions et l'atténuation en fonction du

secteur économique dont elles émanent. L'approche du Canada en matière d'action climatique est un mélange de mesures à l'échelle de l'économie, de mesures sectorielles et de mesures habilitantes. Lorsqu'il est fait référence aux secteurs dans le plan climatique du Canada, il s'agit des secteurs économiques plutôt que des secteurs du GIEC. Dans son Rapport d'inventaire national, le Canada déclare les émissions à la fois par secteurs du GIEC et par secteurs économiques canadiens. Pour les projections des émissions du Canada, le pays organise les projections principalement en fonction des secteurs économiques canadiens, mais fournit également des informations essentielles par secteur du GIEC. Pour les rapports sur les politiques et mesures d'atténuation, le Canada a toujours organisé les mesures en fonction du secteur économique concerné. Pour le Premier rapport biennal de transparence du Canada, les politiques et les mesures d'atténuation sont organisées en fonction des secteurs du GIEC. Ce rapport est toutefois ponctué de références aux secteurs économiques canadiens en reconnaissance de l'importance continue des secteurs économiques dans l'élaboration des rapports et des politiques au Canada. Les définitions des secteurs de l'économie canadienne et du GIEC ainsi que la correspondance entre les deux ensembles de secteurs figurent à l'annexe 1.

2.1.7.1 Énergie

Le Canada dispose d'un portefeuille de ressources énergétiques abondant et diversifié. En 2023, le secteur de l'énergie représentait 10,3 % du PIB du Canada en prix courants (PIB nominal) et employait directement environ 285 600 personnes[38]. Le secteur de l'énergie du GIEC représentait 53,8 % des émissions du Canada en 2022, à l'exclusion des émissions du secteur des transports[39].

À l'échelle mondiale, le Canada est à la fois un grand producteur et un grand exportateur d'énergie. En 2023, les exportations canadiennes d'énergie s'élevaient à 199,1 milliards de dollars, soit 28 % du total des exportations canadiennes de marchandises[40]. Le pétrole et le gaz représentent la majorité des exportations totales, soit 177 milliards de dollars en 2023[41]. Les exportations d'énergie du Canada sont principalement destinées aux États-Unis, à l'exception du charbon et de l'uranium.

Le Canada utilise toutes les sources d'énergie renouvelable pour produire de l'énergie. L'hydroélectricité est la plus grande source d'énergie renouvelable au Canada, représentant 61,6 % de la production d'électricité du pays en 2022. D'autres sources d'énergie renouvelable, comme la biomasse (1,4 %), l'éolien (5,7 %) et le solaire (0,9 %), contribuent à accroître cette part à 69,6 %. En ajoutant l'énergie nucléaire (12,9 %), près de 82,5 % de la production d'électricité au Canada n'émet pas de GES[42]. En 2022, le Canada se classait au premier rang des cinq principaux pays producteurs d'électricité pour le pourcentage de l'électricité totale produite à partir de sources non émettrices[43]. En 2022, le Canada se classait au sixième rang mondial pour la production d'énergie renouvelable[44].

Énergie : position du Canada dans le monde

- troisième pour la production d'hydroélectricité;
- neuvième pour la capacité de production d'énergie éolienne;
- deuxième pour la production d'uranium et deuxième pour les exportations;
- sixième pour la production d'énergie nucléaire;
- quatrième pour la production de pétrole brut et troisième pour les exportations;
- cinquième pour la production de gaz naturel et sixième pour les exportations[45].

Les gouvernements provinciaux du Canada sont les gestionnaires directs de la plupart des ressources naturelles du pays et sont responsables de la gestion des ressources énergétiques sur leur territoire.

Pétrole et gaz

Le pétrole a contribué à hauteur de 7,7 % au PIB du Canada en 2023 et ce secteur emploie directement quelque 181 100 personnes dans tout le pays[46]. La majeure partie de la production de pétrole brut et de gaz naturel a lieu dans l'ouest du Canada, qui est ensuite exportée dans l'ensemble du pays et aux États-Unis. L'est du Canada importe principalement du pétrole brut et possède quelques installations de raffinage. Les infrastructures intermédiaires, les raffineries, le stockage en vrac et les réseaux de distribution sont présents dans chaque province et territoire du Canada. L'industrie du pétrole et du gaz est très diversifiée et comprend un vaste éventail d'activités allant de l'exploration, du forage et de l'extraction au traitement, au transport et au raffinage de multiples ressources, y compris le pétrole léger, le pétrole lourd, les sables bitumineux et le gaz naturel.

Pétrole brut

Le Canada possède 9 % des réserves mondiales prouvées de pétrole brut, soit environ 163 milliards de barils, et 97 % des réserves prouvées du Canada se trouvent dans les sables bitumineux[47]. La production de pétrole brut au Canada a augmenté de manière stable au cours des deux dernières décennies, passant de 1,7 million de barils par jour en 1990[48], à 4,9 millions de barils par jour en 2023[49]. En 2023, 65 % de la production pétrolière du Canada provenait des sables bitumineux[50]. Le pétrole brut représentait la plus grande proportion de la production d'énergie primaire au Canada en 2023, soit 49,1 % du total de 22 951 pétajoules[51].

En 2023, 78 % de la production canadienne totale était exportée vers les États-Unis[52]. Le pétrole brut canadien représentait environ 60 % de toutes les importations américaines de pétrole brut et 23 % du pétrole brut utilisé par les raffineries américaines en 2023, ce qui fait du Canada le premier fournisseur étranger de pétrole brut[53].

Les investissements en capital dans l'industrie canadienne des sables bitumineux ont atteint 366 milliards de dollars à ce jour, dont 12,4 milliards en 2023[54].

Gaz naturel

Le Canada fait partie d'un marché nord-américain totalement intégré où le gaz naturel est acheminé des bassins d'approvisionnement vers les centres de consommation via un vaste réseau de gazoducs. En 2024, le Canada disposera de 87 mille milliards de pieds cubes (Tpi³) de réserves prouvées de gaz naturel[55].

En 2023, la production canadienne de gaz naturel s'est élevée en moyenne à 18,5 milliards de pieds cubes par jour (Gpi³/j) de gaz naturel commercialisable[56]. La production de gaz non conventionnel, y compris le gaz de réservoir étanche, le méthane de houille et le gaz de schiste, représente aujourd'hui 90 % de la production canadienne[57]. Le gaz naturel représentait la deuxième plus grande proportion de la production d'énergie primaire au Canada en 2023, soit 33,2 % du total de 22 951 pétajoules[58]. En 2023, les États-Unis ont importé 8,1 Gpi³/j de gaz naturel du Canada, ce qui signifie que 44 % de la production canadienne a été exportée vers les États-Unis[59]. Le Canada a importé 2,0 Gpi³/j de gaz naturel des États-Unis en 2023.

Charbon

Le Canada se classe au 18e rang mondial en ce qui concerne les réserves prouvées de charbon, avec environ 11,4 milliards de tonnes. En 2023, le Canada a produit 47 Mt de charbon, dont 83 % (39 Mt) ont été exportés, principalement vers les marchés asiatiques comme le Japon, la Chine et la Corée du Sud[60]. Sur l'ensemble du charbon produit au Canada, 66 % sont des charbons métallurgiques, utilisés pour la fabrication de l'acier, et 34 % sont des charbons thermiques, utilisés pour la production d'électricité. Entre 2010 et 2022, la quantité de charbon canadien utilisée pour la production d'électricité a diminué de 67 %, passant de 43,7 Mt en 2010 à 14,6 Mt en 2022[61]. Le Canada est à la fois importateur et exportateur de charbon; cependant, les importations de charbon du Canada ont diminué de plus de 76 %, passant de 21 millions de tonnes en 2005 à 5 millions de tonnes en 2022[62]. En 2023, le Canada a importé environ 6 Mt de charbon, dont 76 % en provenance des États-Unis[63].

Électricité

En 2022, le Canada a produit 639 térawattheures d'électricité à partir de diverses sources[64]. À partir de 2022, 85 % de l'électricité produite au Canada provenait de sources n'émettant pas de GES, principalement l'hydroélectricité (64 %) et le nucléaire (14 %)[65]. En 2022, le Canada avait la quatrième plus grande capacité installée d'énergie hydroélectrique au monde. Entre 2011 et 2022, l'éolien et le solaire ont connu la plus forte croissance de la production d'électricité renouvelable et, en 2022, représentaient plus de 6 % de la production totale[66]. La part de l'électricité produite à partir du charbon en 2022 s'élevait à 4 %, soit 24 térawattheures (TWh)[67]. En 2023, le Canada a exporté 45,9 TWh d'électricité vers les États-Unis et en a importé 19,2 TWh[68].

Consommation d'énergie

L'économie canadienne devient moins énergivore. Entre 2000 et 2021, la consommation d'énergie du Canada par dollar de PIB a diminué de 25 % et la consommation d'énergie par habitant a baissé de 12 %[69]. La consommation de produits pétroliers, de gaz naturel et d'électricité par habitant est plus élevée au Canada que dans la plupart des autres pays industrialisés, ce qui reflète la consommation d'énergie d'industries comme l'extraction minière, les pâtes et papiers et le raffinage du pétrole[70]. D'autres facteurs clés comprennent les longues distances entre les collectivités et un climat relativement froid[71].

Bâtiments : troisième principal secteur économique émetteur du Canada

En raison notamment des fluctuations extrêmes des températures au Canada, le secteur économique des bâtiments est le troisième principal secteur économique national émetteur, représentant 13 % des émissions de GES[72].

Résidentiel

Entre 2000 et 2021, le nombre de ménages au Canada a augmenté de 30,1 % (3,5 millions) et la population a augmenté de 25 % (7,5 millions) [73]. Outre l'augmentation du nombre de ménages, la surface habitable moyenne et le taux de pénétration des appareils ménagers ont également augmenté[74]. Malgré ces tendances, la consommation d'énergie dans le secteur résidentiel n'a augmenté que de 1 % entre 2000 et 2021, les propriétaires ayant opté pour des sources d'énergie plus propres et des technologies écoénergétiques[75]. Les principales sources d'énergie utilisées dans

le secteur résidentiel sont le gaz naturel, l'électricité, le bois, le mazout et le propane[76]. Comme le montre la Figure 2-2, en raison du climat relativement froid du Canada, le chauffage des locaux et le chauffage de l'eau sont les principales consommations d'énergie dans le secteur résidentiel[77].

Figure 2-2 : Consommation d'énergie du secteur résidentiel, par type (PJ), 2021

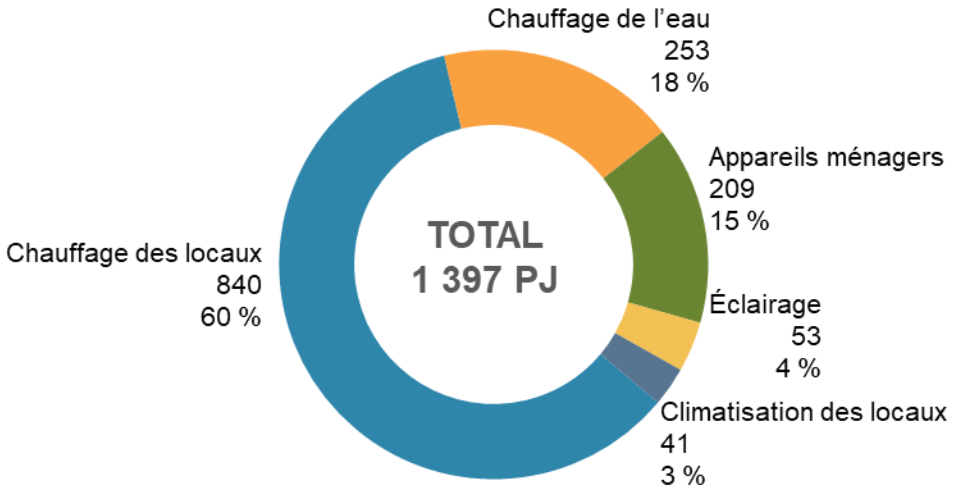

La quantité d'énergie consommée par le secteur résidentiel pour chauffer chaque mètre carré de surface habitable a diminué de 36,5 % entre 2000 et 2021, principalement en raison des gains d'efficacité énergétique[78]. Davantage de Canadiennes et de Canadiens sont passés du pétrole à l'électricité comme source de chauffage domestique, la proportion de chauffage des locaux à partir de l'électricité passant de 21 % en 2000 à 31,5 % en 2021[79]. Au cours de la même période, l'utilisation du pétrole pour le chauffage des locaux a diminué de 67 %[80].

La quantité d'énergie consommée par le secteur résidentiel pour climatiser chaque mètre carré de surface habitable a augmenté de 111 % entre 2000 et 2021. Cette augmentation de la consommation d'énergie pour la climatisation des locaux est comparable à l'augmentation de l'indice de degrés-jours de réfrigération[81]. Entre 2000 et 2021, l'indice de degrés-jours de réfrigération a connu une augmentation de 102 %, reflétant une augmentation du nombre de jours par mois avec des températures égales ou supérieures à 18 °C[82].

Le nombre de gros appareils ménagers utilisés au Canada entre 2000 et 2021 a augmenté d'environ 33,5 %[83].Toutefois, la quantité totale d'énergie utilisée par les ménages pour alimenter les gros appareils ménagers a diminué de 17,4 % grâce à d'importantes améliorations de l'efficacité énergétique. Certaines de ces améliorations peuvent être attribuées aux efforts déployés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour collaborer avec l'industrie et les parties prenantes publiques afin de mettre en œuvre des systèmes d'évaluation des guides énergétiques (par exemple, ÉnerGuide) et des normes volontaires comme ENERGY STAR, qui contribuent à sensibiliser les consommateurs à la consommation d'énergie des gros appareils ménagers et aux coûts de fonctionnement connexes[84].

Commercial et institutionnel

En 2021, le sous-secteur commercial et institutionnel du secteur des bâtiments était responsable de 13,6 % de la consommation totale d'énergie au Canada[85]. Dans le sous-secteur commercial et

institutionnel, l'énergie est utilisée pour le chauffage, la climatisation, l'éclairage et le chauffage de l'eau, ainsi que pour le fonctionnement des équipements auxiliaires (notamment les ordinateurs et les serveurs) et des moteurs[86]. Le chauffage des locaux représente la plus grande part de la consommation d'énergie, soit environ 56 %, suivi par les équipements auxiliaires (15,4 %)[87].

Les efforts en matière d'efficacité énergétique ont permis de réduire l'intensité énergétique globale du secteur des bâtiments, en ce qui concerne l'énergie consommée par unité de surface utile, de 4,6 % entre 2000 et 2021, alors que la surface totale a augmenté de 27,3 %. Au cours de la même période, la consommation totale d'énergie a augmenté de 21,3 %[88]. La croissance de la consommation d'énergie s'explique par la croissance économique, l'informatisation accrue de l'environnement de travail et l'augmentation du nombre d'appareils par employé.

2.1.7.2 Transports

Les transports sont essentiels à l'économie canadienne et mondiale. En tant que nation commerçante, le Canada s'appuie sur un secteur des transports compétitif à l'échelle mondiale. En 2023, l'industrie du transport au sens large a contribué à hauteur de 4 % au PIB du Canada[89].

La plupart des émissions dues aux transports au Canada sont liées au transport routier, qui comprend le transport personnel (véhicules et camions légers) et les véhicules lourds. La tendance générale à la hausse des émissions liées au transport routier est largement due à une augmentation de la conduite : plus de voitures et de camions consommant plus de carburant et générant donc plus d'émissions. Malgré une réduction du nombre de kilomètres parcourus par véhicule, le parc automobile total en 2022 a augmenté de 27 % depuis 2005, en particulier pour les camions (légers et lourds), ce qui a entraîné une augmentation du nombre de kilomètres parcourus dans l'ensemble. Entre 2005 et 2019, les émissions du secteur des transports ont généralement augmenté. De 2019 à 2020, au début de la pandémie de COVID-19, les émissions liées aux transports ont diminué en raison de la diminution des déplacements en aéronef et en véhicule routier léger. En 2021, les émissions liées aux transports étaient inférieures aux niveaux de 2005. De 2021 à 2022, alors que la demande en déplacements commençait à revenir à des niveaux prépandémiques, les émissions liées aux transports ont augmenté de 7,8 Mt, les portant à 5,6 Mt au-dessus des niveaux de 2005.

Transport routier

Le transport routier est la principale source d'émissions liées au transport de passagers et de marchandises au Canada : en 2022, il représentait 61 % (120 Mt) des émissions de GES dans le secteur des transports[90]. Le transport routier est également le plus important en ce qui concerne la valeur des marchandises échangées entre le Canada et les États-Unis[91]. Le Canada compte plus de 1,13 million de km de routes équivalant à deux voies, dont environ 38 000 km constituent le réseau routier national[92]. Sur les 26,3 millions de véhicules automobiles routiers immatriculés au Canada, environ 91,7 % sont des véhicules pesant moins de 4 535 kilogrammes (principalement des véhicules de promenade, des camionnettes, des véhicules utilitaires sport [VUS] et des minifourgonnettes), 5,1 % sont des camions moyens et lourds pesant 4 500 kilogrammes ou plus, et 3,2 % entrent dans la catégorie des autres véhicules, comme les autobus, les motocyclettes et les cyclomoteurs[93].

Entre 1990 et 2022, le nombre total de véhicules au Canada a augmenté de 50 %[94]. La part de véhicules électriques (VE) est passée de 0,1 % véhicules à moteur en 2016 (environ 29 000 VE) à 2,3 % en 2023 (environ 550 000 VE) pour les véhicules légers et à 0,19 % (environ 4 800 VE) pour les

véhicules moyens et lourds[95]. Les véhicules électriques représentaient environ 12 % du total des nouvelles immatriculations de véhicules légers en 2023[96]. Entre 2005 et 2022, le Canada a constaté une réduction des émissions liées au transport routier de 1,6 %, passant de 122 à 120 Mt[97].

Le transport routier de marchandises représente 32 % de la part du secteur des transports dans le PIB[98]. En 2020, plus de 54 % des exportations canadiennes vers les États-Unis ont été transportées par camion, ce qui représente près de 208 milliards de dollars de marchandises, tandis que 71,5 % des importations en provenance des États-Unis (près de 189 milliards de dollars) ont été transportées de manière semblable[99]. Entre 1990 et 2022, les émissions de GES des véhicules diesel lourds ont augmenté de 136 %; toutefois, depuis le sommet atteint en 2011, les émissions de ces véhicules ont suivi une tendance à la baisse[100].

Aviation

Avec 37 290 appareils[101], le Canada possède la deuxième plus grande flotte d'aéronefs civils du monde[102]. Son secteur commercial va des compagnies aériennes offrant des services internationaux aux affréteurs n'utilisant qu'un seul appareil et aux exploitants d'avions d'affaires.[103] En 2023, les aéroports du Canada ont traité 1,5 million de tonnes de fret provenant de transporteurs nationaux et étrangers, soit une augmentation de 1,7 % par rapport à 2022[104]. De 2022 à 2023, le nombre de passagers voyageant par avion a augmenté de 27 %[105]. En 2022, l'aviation représentait environ 4 % des émissions de GES dans le secteur des transports, ce qui correspond aux niveaux de 2005[106].

Transport ferroviaire

L'industrie ferroviaire nord-américaine est fortement intégrée et joue un rôle essentiel dans presque tous les secteurs de l'économie canadienne[107]. Les principales entreprises de marchandises au Canada servent d'importants liens à la chaîne d'approvisionnement pour les principaux couloirs et portes d'entrée de commerce du Canada. Les chemins de fer ont déclaré 17,1 milliards de dollars de recettes d'exploitation en 2021, dont environ 90 % proviennent des marchandises et le reste des services ferroviaires de passagers[108]. En 2022, les chemins de fer représentaient 3,5 % (6,8 Mt) des émissions de GES du secteur des transports[109]. Entre 2005 et 2022, les émissions de GES des chemins de fer ont augmenté de 4 % en raison de l'augmentation du transport ferroviaire[110].

Transport maritime

L'industrie maritime canadienne se compose de propriétaires et d'exploitants de navires de service nationaux et internationaux qui font escale dans les ports canadiens pour fournir des services de transport maritime nationaux et internationaux[111]. Les ports et havres canadiens servent de maillons et de portes d'accès essentiels qui facilitent les activités économiques nationales et internationales[112]. Le Canada compte plus de 560 installations portuaires[113]. De plus, il existe 949 ports pour petits bateaux, dont 691 ports de pêche principaux considérés comme essentiels pour l'industrie de la pêche commerciale, et 258 ports non essentiels où les activités de pêche sont faibles ou qui sont utilisés principalement par les plaisanciers[114]. Ces ports pour petits bateaux représentent une infrastructure cruciale dans de nombreuses collectivités côtières du Canada et sont souvent la principale « empreinte » d'infrastructure de Pêches et Océans Canada dans de nombreuses collectivités éloignées ou autochtones, où les possibilités de développement économique sont souvent limitées. En 2022, l'industrie maritime représentait 2,5 % des émissions de GES du secteur des transports[115]. Entre 2005 et 2022, les émissions de GES de l'industrie maritime ont augmenté de 23 %[116].

2.1.7.3 Procédés industriels et utilisation des produits

Le secteur des procédés industriels et de l'utilisation des produits (PIUP) englobe les émissions de GES non liées à l'énergie qui sont issues de procédés de fabrication et de l'utilisation des produits, comme la calcination du calcaire dans la production de ciment et l'utilisation de HFC et de PFC comme réfrigérants pour remplacer des substances appauvrissant l'ozone (SAO). Le secteur canadien des PIUP est diversifié, avec des activités de production de ciment, de chaux, de minéraux, d'ammoniac, d'acide nitrique, de produits pétrochimiques, de fer et d'acier, d'aluminium et autres[117]. La valeur totale des exportations des composantes de production de ciment, de chaux, d'aluminium et d'acier de ce secteur à lui seul représentait 24,9 milliards de dollars en 2023[118]. Les émissions du secteur des PIUP ont contribué à hauteur de 51,3 Mt à l'inventaire national des GES en 2022, contre 55,4 Mt en 2005. Les émissions des PIUP représentaient 7,3 % des émissions nettes totales de GES du Canada (à l'exclusion du secteur de l'ATCATF) en 2022[119].

2.1.7.4 Agriculture

Aux fins de la comptabilisation des émissions dans le cadre du GIEC, le secteur de l'agriculture comprend les émissions de GES non liées à l'énergie pour la production de cultures et l'élevage de bétail. Les émissions liées à la production de la machinerie et l'engrais sont comptabilisées dans le secteur des procédés industriels et de l'utilisation des produits, et les émissions liées à la consommation d'électricité sont déclarées dans le secteur de l'énergie. Les émissions et la séquestration provenant des sols agricoles sont déclarées dans le secteur de l'ATCATF. Ainsi, le secteur de l'agriculture du GIEC ne reflète pas l'impact total de l'agriculture sur les émissions nettes de GES au Canada ni la contribution importante du secteur à l'absorption des émissions. Pour analyser les tendances et les politiques économiques, il est utile d'attribuer les émissions au secteur économique d'où elles proviennent. Par conséquent, la déclaration des émissions par secteur économique canadien ajoute au secteur agricole les émissions provenant de l'utilisation de carburant dans la machinerie agricole et le transport à la ferme. Les émissions et la séquestration provenant des sols agricoles sont déclarées dans le secteur de l'ATCATF, tant dans l'approche du GIEC que dans l'approche sectorielle économique.

En 2023, le secteur primaire de l'agriculture au Canada représentait 1,4 % du PIB, tout en étant au cœur d'un système agricole et agroalimentaire plus large. Le système agricole et agroalimentaire représente 6,8 % du PIB total, emploie environ 2,3 millions de personnes résidant au Canada (un emploi sur neuf) et place le Canada au huitième rang des plus grands exportateurs de produits agroalimentaires, de poissons et de fruits de mer[120]. Les exportations agricoles et alimentaires du Canada, notamment des matières premières agricoles, du poisson et des fruits de mer, ainsi que des aliments transformés, ont atteint 99,1 milliards de dollars en 2023[121]. En 2023, les exportations de poissons et de fruits de mer étaient évaluées à 7,6 milliards de dollars[122].

Le secteur de l'agriculture a contribué à 7,9 % des émissions totales de GES du Canada en 2022. Les émissions du bétail, principalement dues à la fermentation entérique et à la gestion des fumiers, représentaient 34,8 Mt d'éq. CO_2, tandis que les sols agricoles et le brûlage des champs représentaient 18,05 Mt d'éq. CO_2 et le chaulage, l'application d'urée et d'autres engrais carbonés représentaient 2,9 Mt d'éq. CO_2.

2.1.7.5 Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

Le secteur de l'affectation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (ATCATF) rend compte des flux de GES entre l'atmosphère et les terres gérées du Canada, ainsi que des flux associés aux changements d'affectation des terres et des émissions provenant des produits ligneux récoltés (PLR) issus de ces terres. Cela comprend les émissions et les absorptions associées

aux changements des stocks de carbone, les émissions dues à la combustion contrôlée de la biomasse, les émissions provenant des sols forestiers organiques drainés et du drainage et de la réhumidification des zones humides à des fins d'extraction de tourbe, ainsi que les émissions libérées à la suite de la conversion des terres en terres cultivées.

Le flux net estimé de GES dans le secteur de l'ATCATF, calculé comme étant la somme des émissions de CO_2 et de gaz autres que le CO_2 et des quantités de CO_2 absorbées, s'élevait à des émissions nettes de 49 Mt en 1990, 66 Mt en 2005 et 51 Mt en 2022. Afin de rendre compte des progrès accomplis par le Canada dans l'atteinte de sa cible de réduction des émissions pour 2030, le secteur de l'ATCATF est inclus dans le total national des émissions nettes par l'ajout de ce que l'on appelle la contribution comptable de l'ATCATF. Pour obtenir plus de renseignements sur le mode de calcul de la contribution comptable de l'ATCATF, voir la section 2.2.

Le secteur de l'ATCATF comprend les terres agricoles, les zones humides, les établissements et les forêts aménagées.

Les terres agricoles comprennent à la fois les terres cultivées et les prairies pour les catégories d'utilisation agricole. Les terres cultivées comprennent toutes les terres consacrées aux cultures annuelles, aux jachères d'été et aux cultures pérennes (principalement des fourrages, mais aussi des baies, des raisins, des cultures de pépinières, des légumes, des arbres fruitiers et des vergers). Les prairies utilisées pour l'agriculture sont définies comme étant des pâturages ou des parcours non améliorés qui sont exclusivement utilisés pour le pâturage du bétail domestique. Les terres cultivées au Canada ont un rôle important à jouer dans la séquestration du carbone. Les terres cultivées sont passées d'un puits net en 2021 à une source nette en 2022 en raison de la grave sécheresse qui a sévi dans les Prairies en 2021. Cette situation devrait être temporaire, et les gains nets dus à l'apport de carbone provenant des résidus de culture dans les sols devraient reprendre lorsque la production agricole se stabilisera[123].

Les zones humides sont des zones où des conditions de saturation permanentes ou récurrentes permettent l'établissement de la végétation et le développement de sols typiques de ces conditions, et qui ne sont pas déjà incluses dans les catégories des terres forestières, des terres cultivées ou des prairies. Les terres gérées incluses dans la catégorie des zones humides sont celles où les interventions humaines ont directement modifié la nappe phréatique, ce qui inclut les tourbières drainées pour l'extraction de la tourbe et les terres inondées pour les réservoirs hydroélectriques. La catégorie des établissements comprend toutes les terres bâties : les terres résidentielles urbaines et rurales, les terres industrielles et récréatives, les routes, les emprises et autres infrastructures de transport, ainsi que les terres utilisées pour l'exploration, l'extraction et la distribution des ressources (extraction minière, pétrole et gaz).

Le Canada compte plus de 180 000 exploitations agricoles, couvrant 62,2 millions d'hectares, soit 6,2 % de la superficie du pays[124]. Les zones humides couvrent environ 14 % de la masse terrestre du Canada[125].

Le Canada compte 411 millions d'hectares de forêts, d'autres terres boisées et d'autres terres dotées de couvert arboré[126]. Les terres forestières représentent 367 millions d'hectares[127]. Cette estimation est plus importante que les années précédentes en raison d'améliorations et de mises à jour des sources de données et de la méthodologie de calcul qui ont permis d'augmenter l'estimation de la superficie de la « forêt non aménagée » du Nord[128]. Soixante-deux pour cent (62 %) des terres de cette zone sont considérées comme des « forêts aménagées » (forêts aménagées pour le bois d'œuvre et les ressources autres que le bois d'œuvre, y compris les parcs, ou assujettis à des mesures de protection

contre les feux) aux fins de l'inventaire des émissions de GES[129]. En 2022, l'industrie forestière a contribué à hauteur de 33,4 milliards de dollars au PIB nominal, a soutenu environ 300 collectivités dépendant de la forêt et a employé directement plus de 212 660 Canadiennes et Canadiens, dont plus de 11 000 Autochtones[130].

La plus grande partie des terres forestières du Canada sont des propriétés publiques : 88,4 % relèvent de gouvernements provinciaux ou territoriaux, 4 % sont de compétence fédérale ou autochtone, 6,7 % sont des propriétés privées et 0,1 % des terres restantes sont de compétence municipale ou autre[131]. En vertu de la loi, toutes les forêts publiques récoltées au Canada doivent être régénérées; cela comprend les terres de la Couronne provinciales et fédérales[132]. Les lois et règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux assurent le respect des pratiques légales et de gestion durable des forêts dans tout le pays, y compris dans la forêt boréale[133]. En décembre 2023, le Canada comptait 160 millions d'hectares de forêts certifiées comme durablement exploitées selon un ou plusieurs des trois systèmes de certification mondialement reconnus, ce qui représente 41 % de la superficie forestière certifiée dans le monde[134].

Chaque année, une petite partie des forêts canadiennes est perturbée par l'exploitation forestière et d'autres activités humaines[135]. Les volumes de récolte, y compris le bois de chauffage et le bois à brûler, ont atteint le niveau record de 211 millions de mètres cubes en 2004 et étaient estimés à 143,1 millions de mètres cubes en 2020[136]. Depuis 1990, moins de la moitié de 1 % des terres forestières du Canada ont été déboisées[137]. Le taux annuel de déforestation du Canada en 2021 était inférieur à 0,02 %, restant cohérent avec les taux annuels depuis 2019[138]. Ces changements sont minimes par rapport à la superficie des perturbations causées par les feux et les insectes.

Les vastes écosystèmes forestiers du Canada sont exposés à des perturbations importantes, notamment les feux de forêt, les insectes, les maladies et les événements météorologiques qui nuisent à la santé et à la structure des forêts[139]. Malgré les efforts continus du Canada en matière de lutte contre les feux de forêt, la superficie totale annuelle brûlée dans les forêts en raison de ces feux a augmenté au cours des dernières années. En 2022, environ 5 639 feux de forêt ont brûlé environ 1,7 million d'hectares de forêts (forêts aménagées et non aménagées) [140]. Bien que les insectes forestiers fassent partie de la dynamique de l'écosystème forestier et qu'une approche de lutte intégrée contre les ravageurs soit en place, les infestations de ravageurs (par exemple, la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la livrée des forêts, le dendroctone du pin ponderosa et la tordeuse de pin gris) ont gravement endommagé plus de 15,9 millions d'hectares dans l'ensemble du Canada en 2021[141]. Les dommages causés par les insectes peuvent accroître le risque de feux de forêt, et la sécheresse peut stresser les arbres, les rendant plus sensibles aux maladies et à d'autres attaques d'insectes[142]. On s'attend à ce que les changements climatiques (modifications de la température, des précipitations et de la durée des saisons) exacerbent davantage les impacts et augmentent la fréquence des perturbations naturelles[143].

2.1.7.6 Gestion des déchets

Le secteur de la gestion des déchets comprend les émissions de GES provenant du traitement et de l'élimination des déchets liquides et solides. En 2022, les Canadiennes et Canadiens ont produit 26,6 millions de tonnes de déchets solides municipaux[144]. Environ 40 % de ces déchets proviennent de sources résidentielles et 60 % de sources non résidentielles[145]. Sur l'ensemble des déchets solides municipaux produits, 37 % ont été récupérés par l'intermédiaire d'installations de récupération de matières ou d'activités centralisées de traitement des matières organiques (c.-à-d. recyclage et compostage), et 63 % ont été acheminés vers des décharges ou des installations d'incinération[146]. Les

fibres de papier représentaient la plus grande partie de toutes les matières récupérées, soit 36 % (3,5 millions de tonnes), suivies par les matières organiques à 31 % (3,0 millions de tonnes) [147].

Entre 2002 et 2020, la quantité de déchets solides récupérés grâce au recyclage et au compostage a augmenté de 49 %[148].La quantité totale de déchets organiques acheminés vers des installations de recyclage ou de traitement des matières organiques a doublé entre 2002 et 2018[149]. Dans de nombreux grands sites d'enfouissement de déchets solides municipaux, les gaz de décharge sont captés pour être brûlés à la torche ou utilisés, ou les deux[150]. À l'échelle nationale, les émissions de méthane des sites d'enfouissement ont diminué entre le début des années 1990 et 2011 en raison de l'installation d'infrastructures de récupération et de combustion du méthane des sites d'enfouissement dans les très grandes décharges[151]. Cette situation était en grande partie motivée par les exigences réglementaires et de permis dans certaines provinces, les incitatifs à l'utilisation des gaz de sites d'enfouissement et la vente de crédits d'émissions[152]. Si les émissions provenant des sites d'enfouissement de déchets solides municipaux ont augmenté de 10 % entre 1990 et 2022, en raison de la croissance de la population, cette augmentation des émissions a été compensée par l'augmentation du captage des gaz dans les sites d'enfouissement[153]. Entre 2005 et 2022, les émissions provenant des sites d'enfouissement de déchets solides municipaux ont diminué de 4 %[154]. En 2022, 42 % des gaz de décharge ont été récupérés grâce à la technologie de captage des gaz de décharge, contre 23 % en 1990[155]. Actuellement, un peu plus de la moitié du méthane récupéré dans les sites d'enfouissement au Canada est utilisé comme source d'énergie renouvelable[156]. La quantité de méthane produite dans un site d'enfouissement individuel et la viabilité économique de ces projets sont des facteurs limitatifs majeurs[157].

2.1.8 Manière dont les circonstances nationales du Canada influent sur les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre au fil du temps

Cette section porte sur le paragraphe 60 des modalités, procédures et lignes directrices.

Au Canada, environ 81 % des émissions proviennent du secteur de l'énergie[158]. Les Canadiennes et Canadiens consomment plus d'énergie en raison des températures extrêmes, de l'étendue géographique et de la dispersion de la population au Canada. Les défis associés à la transition vers un système énergétique à plus faibles émissions de carbone sont nombreux, mais ils offrent également au Canada la possibilité d'être un chef de file mondial en soutenant les technologies innovantes dans le secteur de l'énergie, notamment en assurant la promotion de nos industries en croissance dans le domaine des énergies renouvelables et des technologies propres.

Comme le mentionnent les sections 2.1.3 et 2.1.4, les grandes distances entre les régions métropolitaines du Canada et la faible densité de la population contribuent à une forte demande d'énergie et aux émissions de GES liées au transport des personnes et des marchandises. Lors de l'observation des tendances à long terme des émissions, des phénomènes à grande échelle peuvent avoir des effets importants sur un segment de la série chronologique analysée et doivent être pris en compte. Par exemple, les années 2020 et 2021 ont été marquées par la pandémie de COVID-19. Cette pandémie coïncide avec une diminution abrupte de 66 Mt (-8,7 %) des émissions totales de GES entre 2019 et 2020, dont près de la moitié peut être attribuée à la réduction des émissions dans le secteur des transports[159].

Bien que le climat extrême du Canada contribue à faire du pays un gros consommateur d'énergie, en particulier pour chauffer et climatiser les bâtiments (résidentiels et commerciaux), l'efficacité énergétique et les sources d'énergie se sont améliorées au cours des dernières années. En 2022, 85 % de l'électricité totale du Canada était produite à partir de sources n'émettant pas de GES,

l'hydroélectricité représentant la majeure partie de cette production, suivie par le nucléaire[160]. La part de l'énergie renouvelable provenant de sources autres que l'hydroélectricité a augmenté de façon stable depuis 1990, alors que l'approvisionnement provenant du charbon a considérablement diminué au cours de la même période.

Le Canada présente des différences régionales notables. Comme l'indiquent les sections précédentes, les émissions varient considérablement d'une région à l'autre en raison de facteurs locaux, notamment la population, les sources d'énergie et la structure économique. Toute chose étant égale par ailleurs, dans les économies axées sur l'extraction des ressources, les niveaux des émissions ont tendance à être plus élevés que dans les économies axées sur les services. De même, les régions qui dépendent des combustibles fossiles pour la production d'électricité émettent des quantités plus importantes de GES que celles qui s'appuient davantage sur des sources d'énergie à faibles émissions, notamment l'hydroélectricité.

Entre 1990 et 2022, l'économie du Canada a connu une croissance plus rapide que ses émissions de GES. Par conséquent, l'intensité des émissions pour l'ensemble de l'économie (GES par PIB) a continué à diminuer, de 42 % depuis 1990 et de 30 % depuis 2005 (voir la Figure 2-3). Bien que la pandémie de COVID-19 ait sans aucun doute eu des répercussions sur les émissions des années récentes, la baisse continue de l'intensité des émissions au fil du temps peut être attribuée à des facteurs comme le remplacement de combustible, des augmentations de l'efficacité et la modernisation des procédés industriels.

Figure 2-3 : Tendance indexée de l'intensité des émissions de GES (à l'exclusion du secteur de l'ATCATF) (1990 à 2022)[161]

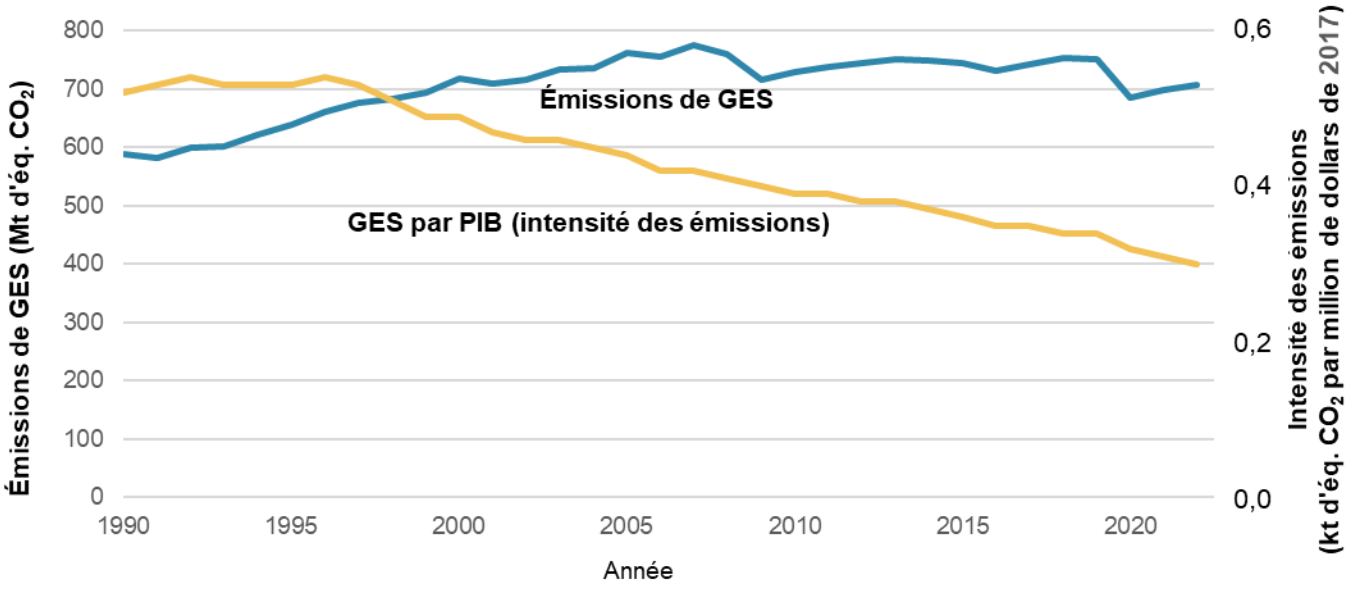

2.1.9 Dispositions institutionnelles pour assurer le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de la CDN du Canada

La section suivante porte sur le paragraphe 61 des modalités, procédures et lignes directrices.

Si le ministre de l'Environnement et du Changement climatique est responsable des politiques nationales et internationales en matière de changements climatiques, l'environnement est une compétence partagée au Canada et plusieurs ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux travaillent ensemble pour traiter cette question. La responsabilité des politiques et mesures fédérales pertinentes est partagée entre les portefeuilles de 13 organismes fédéraux.

La *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* (la Loi) a reçu la sanction royale le 29 juin 2021. En plus d'officialiser la cible de carboneutralité d'ici 2050, la Loi exige que le Canada établisse des cibles de réduction des émissions sur des périodes de cinq ans correspondant au cycle de la CDN. La Loi oblige le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, au nom du gouvernement du Canada, à faire rapport au Parlement au sujet de chaque cible nationale de réduction des émissions. Ces rapports doivent comprendre des plans de réduction des émissions en vue d'atteindre les cibles, des rapports d'étape provisoires pour faire le point sur la mise en œuvre et l'efficacité des plans de réduction des émissions, et des rapports d'évaluation finaux pour indiquer si les cibles ont été atteintes et évaluer l'efficacité des plans leur étant associés.

Compte tenu du grand nombre de ministères fédéraux exerçant des responsabilités diverses en matière de changements climatiques, un comité des sous-ministres a été créé pour superviser la mise en œuvre des mesures liées aux changements climatiques au sein du gouvernement, en facilitant la coordination et en favorisant la cohérence entre les différents ministères. Les progrès des mesures fédérales visant à lutter contre les changements climatiques font également l'objet d'un suivi afin d'éclairer les comités de gouvernance de la haute direction, les ministres et le Premier ministre.

Comme le Canada étudie encore le potentiel de l'article 6 pour atteindre sa CDN, il n'a pas encore déterminé la manière d'assurer le suivi des résultats d'atténuation transférés au niveau international.

2.1.9.1 Dispositions relatives à l'inventaire national

En tant qu'organisme fédéral responsable de la préparation et de la présentation de l'inventaire national à la CCNUCC, ECCC a établi tous les aspects relatifs aux dispositions à l'appui de l'inventaire des GES et en assure la gestion. Les sources et les puits de GES proviennent d'un vaste éventail de secteurs et d'activités économiques. Tirant parti des meilleures expertises et informations techniques et scientifiques disponibles, ECCC a défini les divers rôles et diverses responsabilités pour la préparation de l'inventaire, tant à l'interne qu'à l'externe, et a établi de nombreuses ententes, formelles et informelles, avec des fournisseurs de données et des experts. Ces ententes comprennent, entre autres, des partenariats avec d'autres ministères gouvernementaux, notamment Statistique Canada, Ressources naturelles Canada (RNCan), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), des ententes conclues avec des associations industrielles, des consultants et des universités, et des ententes de collaboration bilatérales avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. La Figure 2-4 présente les différents partenaires et contributeurs de l'inventaire national du Canada et leur contribution à son élaboration.

Figure 2-4 : Partenaires et contributeurs aux dispositions relatives à l'inventaire national

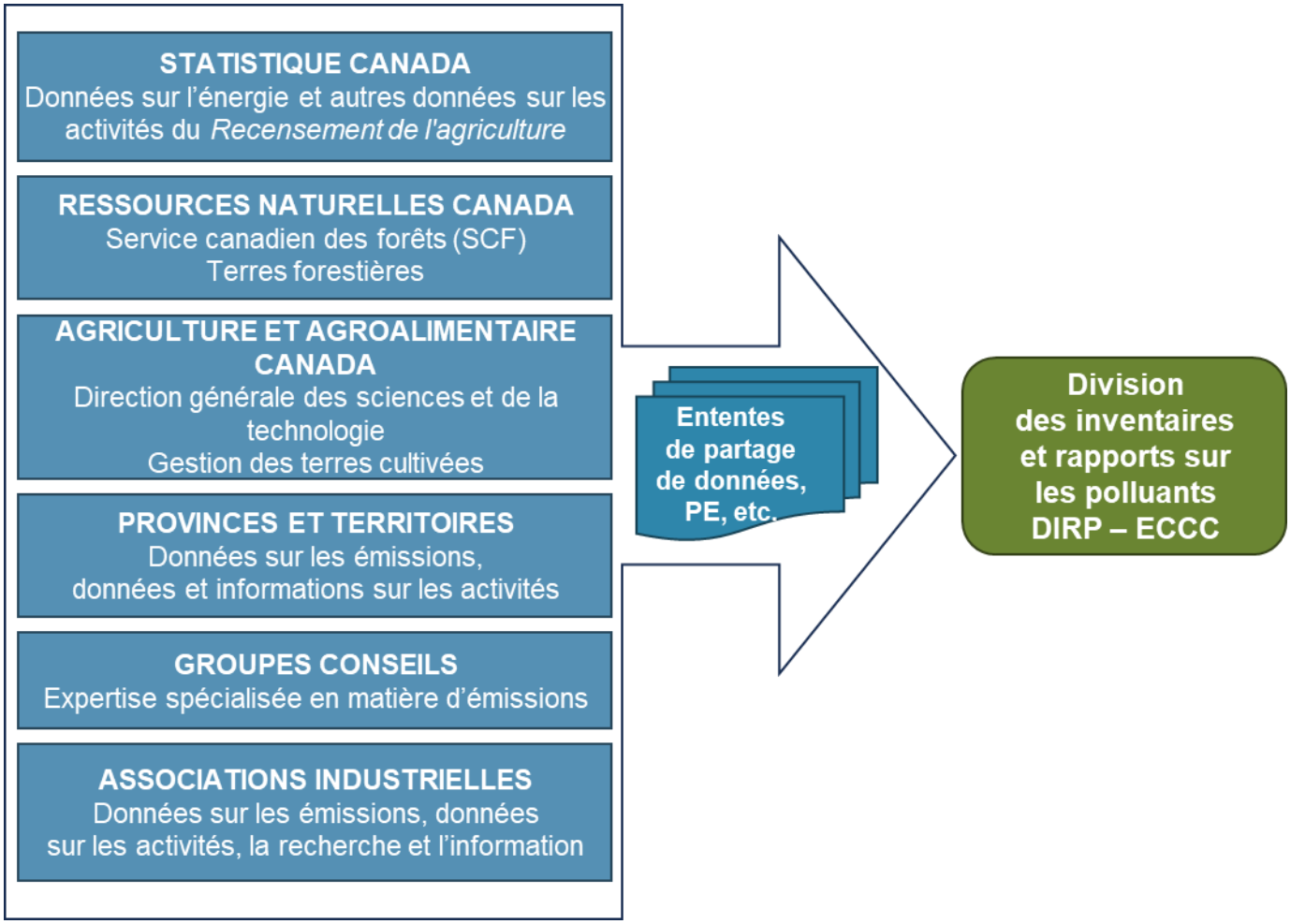

La section 1.2.1 du Rapport d'inventaire national 1990-2022: sources et puits de gaz à effet de serre au Canada présente plus de renseignements sur les dispositions relatives à l'inventaire national du Canada. Aucun changement n'a été apporté aux dispositions relatives à l'inventaire national depuis la présentation de la *Huitième communication nationale* et du *Cinquième rapport biennal* du Canada en 2022.

2.1.9.2 Dispositions relatives aux projections des émissions nationales

Environnement et Changement climatique Canada est le ministère fédéral responsable de préparer chaque année les projections actualisées des émissions de GES du Canada, reflétant les données historiques les plus récentes et les mises à jour des hypothèses sur l'économie et le marché énergétique. À ce titre, les projections fluctuent dans le temps.

Les projections des émissions de GES et de polluants atmosphériques du Canada sont établies à l'aide du modèle Énergie-émissions-économie du Canada (E3MC), qui combine un modèle de simulation ascendante détaillé et un modèle macroéconomique descendant. Le modèle E3MC fait l'objet d'un examen international par les pairs et intègre des données externes. Les projections sont élaborées conformément aux pratiques généralement reconnues et aux lignes directrices adoptées par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

ECCC travaille avec de nombreux partenaires pour élaborer les projections annuelles des émissions, notamment avec d'autres ministères fédéraux comme Ressources naturelles Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Transports Canada, Statistique Canada, Finances Canada et la Régie de l'énergie du Canada, ainsi qu'avec les provinces et les territoires.

La section 2.6 du présent rapport présente plus de détails sur la manière dont les projections des émissions sont élaborées.

2.1.10 Dispositions juridiques, institutionnelles, administratives et procédurales pour la mise en œuvre nationale, le suivi, l'établissement de rapports, l'archivage des informations et la participation des parties prenantes en lien avec la mise en œuvre et la réalisation de la CDN du Canada

Cette section porte sur le paragraphe 62 des modalités, procédures et lignes directrices.

Le gouvernement du Canada s'engage à prendre des mesures pour réduire les émissions, protéger l'environnement, favoriser les technologies propres et l'innovation, et aider la population canadienne et les collectivités à s'adapter aux effets des changements climatiques. En mars et avril 2021, le gouvernement du Canada a tenu un processus de consultation publique afin de solliciter le point de vue des Canadiennes et des Canadiens sur le renforcement de la CDN du Canada et sur la façon pour le Canada de continuer d'accroître ses mesures de lutte contre les changements climatiques. Au total, 1 134 répondants ont participé au processus. De ce nombre, 95 % des répondants appuyaient le renforcement de la CDN du Canada. Les répondants ont également suggéré que le Canada prenne d'autres mesures de lutte contre les changements climatiques, notamment en misant sur l'énergie renouvelable, en appuyant l'agriculture climato-intelligente et en favorisant la conservation, l'expansion et l'amélioration des aires naturelles. Les résultats du processus de consultation ne peuvent pas être projetés sur l'ensemble de la population canadienne, puisque la participation a été déterminée par une approche d'autosélection avec des limites inhérentes à sa représentativité.

Le gouvernement du Canada travaille également en collaboration avec les intervenants par l'intermédiaire de processus de mobilisation multiples et divers, y compris les processus consultatifs mentionnés dans la liste des politiques et mesures. Le gouvernement du Canada a collaboré directement avec l'industrie par l'entremise du Comité multilatéral sur les mesures et programmes de réglementation sur les GES et au moyen de réunions bilatérales avec l'industrie. Il s'agit là d'un exemple de processus de mobilisation. Le gouvernement du Canada a créé le Comité multilatéral pour servir de tribune aux intervenants de l'industrie et aux organisations non gouvernementales afin de cerner les questions d'intérêt ou de préoccupation et d'échanger des points de vue sur les interactions (synergie et chevauchement) des programmes et des règlements sur les changements climatiques, ainsi que d'autres émissions de GES et impacts socioéconomiques cumulatifs.

L'action climatique est un effort commun du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des gouvernements, communautés et peuples autochtones, ainsi que du secteur privé, de la société civile et des particuliers. L'action fédérale en matière de climat est présentée comme une initiative horizontale depuis 2016-2017 par l'intermédiaire de l'initiative horizontale sur la croissance propre et les changements climatiques, qui a assuré le suivi des investissements climatiques liés au Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Pour que les rapports horizontaux reflètent la portée et l'ampleur actuelles des activités, l'initiative horizontale sur l'atténuation des changements climatiques a remplacé l'initiative horizontale sur la croissance propre et les

changements climatiques, qui a publié un dernier rapport sur les activités de l'exercice 2022-2023. Le Comité des sous-ministres sur la mise en œuvre du plan climatique (CSMMPC) assure la surveillance de cette initiative horizontale. Tous les ministères participant à cette initiative sont membres du CSMMPC, coprésidé par le sous-ministre d'ECCC et le sous-ministre de RNCan. Le mandat du CSMMPC est d'assurer la surveillance stratégique et l'orientation de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, programmes, règlements et services fédéraux liés à la croissance propre et aux changements climatiques. Le CSMMPC est appuyé par le Comité des sous-ministres adjoints sur la mise en œuvre du plan climatique, qui sert de comité directeur, et le Comité des directeurs généraux sur la mise en œuvre du plan climatique, qui sert de groupe de travail, pour une surveillance à plusieurs niveaux et croissante de la mise en œuvre du plan climatique.

En 2021, le gouvernement du Canada a promulgué la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, établissant des exigences juridiques pour que les gouvernements actuels et futurs planifient, évaluent et corrigent la voie vers la carboneutralité avant 2050. En juin 2024, la *Loi canadienne sur les emplois durables* a été promulguée pour favoriser la création d'emplois durables, appuyer les industries et les collectivités de toutes les régions du Canada et aider la main-d'œuvre à acquérir les compétences, la formation et les outils nécessaires pour occuper ces nouveaux emplois.

2.1.10.1 Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité

Dans le cadre de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* (LCRMC), le Canada s'engage à réaliser sa contribution déterminée au niveau national de réduction de 40 à 45 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2005 en vertu de l'Accord de Paris, et à fixer des cibles nationales (appelées années jalons dans la Loi) pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre tous les cinq ans, de 2030 à 2045, dans le but d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. La Loi fournit un cadre durable de responsabilité et de transparence pour respecter cet engagement, établissant un processus transparent pour planifier, évaluer et adapter les efforts du gouvernement fédéral pour atteindre les cibles nationales du Canada, qui sont fondées sur la meilleure information scientifique disponible.

La Loi oblige le gouvernement du Canada à rendre des comptes en exigeant du ministre de l'Environnement et du Changement climatique qu'il fasse rapport au Parlement au sujet de chaque cible.

Pour chaque cible, la Loi exige :

- un plan de réduction des émissions décrivant les mesures et les stratégies que le gouvernement du Canada prendra pour atteindre la cible;
- un rapport d'étape pour faire le point sur la mise en œuvre en cours du plan de réduction des émissions;
- un rapport d'évaluation pour indiquer si une cible a été atteinte et pour évaluer l'efficacité des mesures et des stratégies décrites dans le plan de réduction des émissions y étant associé.

Chaque plan de réduction des émissions doit contenir :

- la cible d'émissions de gaz à effet de serre pour l'année visée par le plan;
- un résumé de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre le plus récent du Canada (Rapport d'inventaire national) et de l'information pertinente au plan que le Canada a présenté en vertu de ses engagements internationaux en matière de changements climatiques;
- une description des principales mesures de réduction des émissions que le gouvernement du Canada a l'intention de prendre pour atteindre la cible de réduction des émissions de GES;

- une description de la façon dont les engagements internationaux du Canada sur les changements climatiques sont pris en compte dans le plan;
- une description de toute stratégie sectorielle pertinente;
- une description des stratégies de réduction des émissions provenant des opérations du gouvernement fédéral;
- un calendrier prévu pour la mise en œuvre;
- les projections des émissions de gaz à effet de serre résultant des mesures et stratégies;
- un résumé des principales mesures ou ententes de coopération avec les provinces, les territoires et d'autres gouvernements au Canada.

Chaque plan de réduction des émissions doit également expliquer comment les mesures et les stratégies décrites dans le plan contribueront à ce que le Canada atteigne la carboneutralité d'ici 2050. Lors de l'élaboration d'une cible et d'un plan de réduction des émissions, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique doit donner aux provinces et aux territoires, aux peuples autochtones, au Groupe consultatif pour la carboneutralité et aux personnes intéressées la possibilité de présenter des observations. La Loi exige également que le ministre tienne compte du savoir autochtone, des meilleures données scientifiques disponibles et des engagements internationaux lorsqu'il établit une cible.

Dans le cas d'une cible non atteinte, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique doit inclure dans le rapport d'évaluation de cette cible les raisons pour lesquelles le Canada n'a pas atteint la cible et décrire les mesures que le gouvernement prendra ou est en train de prendre pour remédier à la situation.

En plus de l'obligation de rendre des comptes en établissant des cibles et en planifiant dans le cadre d'un processus de consultation ouvert, la Loi prévoit des mesures précises pour que les tiers puissent demander des comptes au gouvernement sur les points suivants :

- La Loi établit juridiquement un Groupe consultatif pour la carboneutralité afin de fournir des conseils indépendants sur les cibles et les plans de réduction des émissions, y compris les mesures et les stratégies sectorielles que le gouvernement du Canada pourrait mettre en œuvre.
- La Loi exige que le commissaire à l'environnement et au développement durable examine la mise en œuvre par le gouvernement de mesures d'atténuation des changements climatiques et en fasse rapport au moins une fois tous les cinq ans. Cette mesure assurera une surveillance rigoureuse des progrès du gouvernement en matière de mise en œuvre.
- La Loi exige du ministre des Finances, en collaboration avec le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, qu'il publie un rapport annuel décrivant les principales mesures que les ministères fédéraux et les sociétés d'État ont entreprises pour gérer les risques et occasions d'ordre financier liés aux changements climatiques.

Un examen exhaustif de la Loi est nécessaire tous les cinq ans après son entrée en vigueur.

Participation du public

En vertu de la Loi, le ministre est tenu de donner au public (y compris les gouvernements provinciaux et territoriaux et les peuples autochtones) la possibilité de présenter des observations lorsque le gouvernement établit sa cible en matière d'émissions ou établit ses plans de réduction des émissions. De plus, les plans de réduction des émissions (PRÉ), ainsi que les éventuelles modifications, les

rapports d'étape et les rapports d'évaluation, seront tous présentés au Parlement et mis à la disposition du public.

Pour le PRÉ pour 2030, plus de 30 000 Canadiennes et Canadiens (jeunes, travailleurs, Autochtones, propriétaires d'entreprises, et bien d'autres) ont participé au processus de mobilisation. Le message clé qu'ils ont envoyé au gouvernement du Canada est que l'action climatique doit aller de pair avec le maintien d'un coût de la vie abordable pour la population canadienne et la création de bons emplois.

Collaboration avec les peuples autochtones

Conformément à la Loi, le ministre doit également tenir compte des connaissances autochtones lorsqu'il établit une cible de réduction des émissions de GES. Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il n'existe pas de définition universellement acceptée des connaissances autochtones au Canada ou dans le monde, et la Loi elle-même définit les connaissances autochtones de manière très large, en indiquant qu'il s'agit des « connaissances autochtones des peuples autochtones du Canada ». Le gouvernement du Canada a travaillé avec les partenaires des Premières Nations, inuits et métis pour définir un cadre et un processus de mobilisation sur les exigences de la Loi et assurer la participation significative des peuples autochtones au moment d'établir des cibles de réduction des émissions. Comme l'indique le Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada, le gouvernement du Canada « soutient la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration des Nations Unies) et reconnaît que les systèmes de savoirs et les façons de faire autochtones doivent être la pierre angulaire de la politique climatique canadienne. Bien qu'il reste encore du travail à faire pour s'assurer que le leadership autochtone en matière de climat soit pleinement intégré à l'action climatique du Canada, le Canada s'est engagé à améliorer la prise en compte de la Déclaration des Nations Unies dans toutes ses politiques et tous ses programmes et à travailler avec ses partenaires autochtones pour mieux soutenir leurs priorités climatiques. »

Depuis la publication du Plan de réduction des émissions pour 2030 en mars 2022, le Canada a adopté la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Loi sur la DNUDPA) et a élaboré un plan d'action qui comprend diverses mesures liées à la prise de décision du Canada en matière de changements climatiques et de politiques environnementales de manière plus générale. L'une de ces mesures concerne l'engagement de faire progresser conjointement avec les partenaires des Premières Nations, inuits et métis un programme de leadership autochtone en matière de climat visant à soutenir leurs priorités et plans d'action autodéterminés en matière de climat. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'engagement à long terme pris par ECCC de faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones en renouvelant les relations de nation à nation, de gouvernement à gouvernement, et entre la Couronne et les Inuits, axée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat en tant que fondement d'un changement transformateur.

2.1.10.2 Loi canadienne sur les emplois durables

Le gouvernement du Canada s'engage à s'assurer que les travailleurs et les industries du pays saisissent les occasions économiques liées à la réduction des émissions, en soutenant la création d'emplois durables dans toutes les régions et tous les secteurs. Le 20 juin 2024, la *Loi canadienne sur les emplois durables* a été promulguée. Cette loi favorisera la création d'emplois durables, appuiera les industries et les collectivités de toutes les régions du Canada et aidera la main-d'œuvre à acquérir les compétences, la formation et les outils nécessaires pour occuper ces nouveaux emplois. La Loi place les travailleurs et les collectivités au cœur de la politique et du processus décisionnel du gouvernement fédéral en établissant un cadre de responsabilité, une structure de gouvernance et des mécanismes de mobilisation pour orienter une action fédérale efficace concernant cette importante question.

Un « emploi durable » désigne tout emploi qui est compatible avec la trajectoire du Canada pour atteindre la carboneutralité et un avenir climatique résilient et qui reflète la notion de travail décent, soit un travail pouvant subvenir aux besoins des travailleurs et de leur famille au fil du temps et qui inclut des éléments tels qu'un revenu équitable, la sécurité d'emploi, la protection sociale et le dialogue social.

La Loi aide le gouvernement à faire progresser les mesures clés du Plan provisoire pour des emplois durables du Canada, publié en février 2023, et décrit des mesures permanentes en vue de favoriser la création d'emplois durables afin de soutenir la croissance économique à faibles émissions de carbone.

La *Loi canadienne sur les emplois durables* :

- exige l'élaboration de plans d'action pour des emplois durables, à compter de 2025, afin de prendre des mesures concrètes pour atteindre ces objectifs, tout en veillant à ce qu'une approche inclusive soit adoptée, conformément aux principes relatifs aux emplois durables énoncés dans la Loi;
- établit le Secrétariat pour des emplois durables du Canada pour assurer une collaboration efficace et la cohérence stratégique entre les entités fédérales;
- établit le Conseil du partenariat pour des emplois durables en tant que structure tripartite chargée de conseiller le gouvernement et de réunir les travailleurs, les employeurs et le gouvernement, y compris les organisations autochtones, afin qu'ils collaborent pour résoudre les problèmes;
- prend en compte la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* pour assurer une responsabilité et la prise en considération des répercussions des cibles de réduction des émissions et des mesures climatiques élargies sur la main-d'œuvre, notamment en désignant un ministre responsable qui assume la responsabilité globale du dossier, tout en reconnaissant que de nombreux ministères fédéraux doivent collaborer ensemble pour atteindre l'objectif de la Loi;
- identifie les principes relatifs aux emplois durables qui sous-tendront l'action du gouvernement fédéral à cet égard, notamment en mettant l'accent sur l'équité, la diversité et l'inclusion, ainsi que sur le respect des différences régionales.

L'approche et la Loi pour des emplois durables sont le fruit d'un processus de consultation exhaustif mené par le gouvernement qui a eu lieu au cours de l'exercice 2021-2022 avec les provinces et les territoires, les groupes autochtones, les travailleurs, les principaux partenaires du milieu du travail et de l'industrie, les intervenants et le public canadien. Les principales considérations tiennent également compte des recommandations du Groupe de travail sur la transition équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon canadiennes et d'un rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable.

2.2 Contribution déterminée au niveau national du Canada

Cette section porte sur le paragraphe 64 des modalités, procédures et lignes directrices.

En vertu de sa contribution déterminée au niveau national soumise en 2021, le Canada s'est engagé à réduire les émissions de GES de l'ensemble de son économie d'au moins 40 à 45 % par rapport aux émissions de 2005 d'ici à 2030 (année cible unique). Les émissions de l'année de référence sont les émissions nationales totales de 2005, à l'exclusion des émissions du secteur de l'ATCATF. Le calendrier de mise en œuvre de la CDN s'étend du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2030[162]. Sur la

base de la comptabilisation par le Canada de ses émissions de 2005 dans le Rapport d'inventaire national (RIN) de 2024 pour la CCNUCC, cela équivaut à un objectif de 418,5 Mt à 456,6 Mt. Le Canada cherche continuellement des moyens d'améliorer ses méthodologies pour tenir compte de ses émissions passées. L'adoption de méthodologies améliorées dans le futur pourrait influer sur le calcul des émissions historiques, y compris celui de 2005, et avoir une incidence indirecte sur les mégatonnes de réductions d'émissions nécessaires pour que le Canada atteigne sa cible de 2030. Le Canada s'appliquera à comptabiliser au mieux ses émissions de 2005 et à les publier chaque année dans ses rapports d'inventaire national.

La cible couvre tous les secteurs du GIEC et tous les principaux GES non couverts par le Protocole de Montréal :

- Secteurs du GIEC : agriculture, énergie, processus industriels et utilisation des produits, ATCATF (terres forestières, terres cultivées, prairies, zones humides, établissements, produits ligneux récoltés et autres terres) et déchets;
- Gaz : dioxyde de carbone (CO_2), méthane (CH_4), oxyde nitreux (N_2O), perfluorocarbures (PFC), hydrofluorocarbures (HFC), hexafluorure de soufre (SF_6) et trifluorure d'azote (NF_3).

Aux fins de la CDN du Canada, les émissions du pays en 2030 correspondront à ses émissions nationales totales (à l'exclusion de l'ATCATF) en plus de la contribution comptable de l'ATCATF. La contribution comptable de l'ATCATF représente les émissions de l'ATCATF au cours de l'année de référence selon une approche de comptabilisation qui calcule la différence entre les émissions de l'année de déclaration et les émissions de l'année de référence. De plus amples informations sur l'approche du Canada en matière de déclaration et de comptabilisation de l'ATCATF sont fournies à la section 2.3.1.

Le Canada place en priorité les mesures visant à réduire les émissions sur son territoire, mais reconnaît également que les résultats d'atténuation transférés à l'échelle internationale (RATI) pourraient compléter les efforts nationaux et contribuer au développement durable à l'étranger. Des travaux sont en cours pour élaborer une politique fédérale relative aux RATI, qui déterminerait la possibilité pour le Canada de s'engager au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris et la manière de s'y prendre. Le Canada reste un fervent défenseur d'une orientation solide au titre de l'article 6 afin de garantir l'intégrité environnementale, la transparence et d'éviter le double comptage. En date de décembre 2024, le Canada n'a pas encore conclu d'accord pour utiliser les RATI au titre de l'article 6 relatif à la CDN en vertu de l'article 4 de l'Accord de Paris.

Le Canada reconnaît l'importance des mesures d'adaptation et de diversification économique pour atteindre les objectifs climatiques, ainsi que l'interconnexion entre la nature, la résilience et l'adaptation, et l'atténuation des changements climatiques. La CDN du Canada est une cible de réduction des émissions à l'échelle de l'économie et, en tant que tel, ne comprend pas de mesures d'adaptation ni de plans de diversification économique entraînant des avantages connexes en matière d'atténuation. Tous les avantages connexes d'atténuation des mesures nationales d'adaptation et des plans de diversification économique du Canada sont reflétés dans l'inventaire national du Canada et donc couverts par sa cible de réduction des émissions à l'échelle de l'économie.

Selon la législation canadienne sur la responsabilité climatique, le Canada était tenu d'établir une cible de réduction des émissions de GES pour 2035 avant le 1er décembre 2024. En décembre 2024, le Canada a annoncé sa cible pour 2035 de 45 à 50 % de réduction par rapport aux niveaux de 2005 et prévoit de soumettre sa CDN 2035 au début de 2025, conformément au calendrier établi lors de l'adoption de l'Accord de Paris.

Tableau 2-2 : Description mise à jour de la contribution déterminée au niveau national du Canada

Information	Description
Cible et description	Une réduction d'au moins 40 à 45 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 2005. La CDN du Canada est une cible à l'échelle de l'économie, qui inclut toutes les catégories d'émissions ou d'absorptions anthropiques. La cible couvre tous les secteurs économiques du Canada et tous les principaux GES non couverts par le Protocole de Montréal.
Type de cible	Réduction absolue des émissions dans l'ensemble de l'économie
Année cible	Année unique: 2030
Année de référence	2005
Valeur de l'année de référence	Selon le RIN de 2024, le total national des émissions de GES (à l'exclusion de l'ATCATF) en 2005 était de 761 Mt d'éq. CO_2. L'indicateur de référence sera quantifié sur la base des émissions nationales totales de GES en 2005 indiquées dans le RIN de 2032 du Canada.
Période de mise en œuvre	Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2030
Secteurs	Agriculture, énergie, procédés industriels et utilisation des produits, ATCATF et déchets.
Gaz	Dioxyde de carbone (CO_2), méthane (CH_4), oxyde nitreux (N_2O), perfluorocarbures (PFC), hydrofluorocarbures (HFC), hexafluorure de soufre (SF_6) et trifluorure d'azote (NF_3).
Catégories et bassins de l'ATCATF	En ce qui concerne l'ATCATF, les émissions et les absorptions provenant des catégories de déclaration suivantes sont incluses : terres forestières, terres cultivées, prairies, zones humides, établissements, produits ligneux récoltés et autres terres.
Intention d'adopter des approches coopératives	Des travaux sont en cours pour élaborer une politique fédérale sur les résultats d'atténuation transférés à l'échelle internationale (RATI), qui déterminerait la possibilité pour le Canada de s'engager au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris et la manière de s'y prendre. Le Canada reste un fervent défenseur d'une orientation solide au titre de l'article 6 afin de garantir l'intégrité environnementale, la transparence et d'éviter le double comptage. En date de décembre 2024, le Canada n'a pas encore conclu d'accord pour utiliser les RATI au titre de l'article 6 relatif à la CDN en vertu de l'article 4 de l'Accord de Paris. Toute utilisation des RATI sera prise en compte dans la comptabilisation finale du Canada.

Information	Description
Toute mise à jour ou clarification des informations précédemment communiquées, le cas échéant	Le Canada continuera à publier chaque année un inventaire des GES, conformément au paragraphe 31 de la décision 1/CP.21. Le Canada suivra les orientations de comptabilisation adoptées par la CMA et les orientations en matière de déclaration des inventaires de GES contenues dans la décision 18/CMA.1. Les émissions nationales totales de GES en 2005 peuvent être mises à jour et recalculées en raison des méthodologies qui s'améliorent constamment. La comptabilisation finale de la cible du Canada pour 2030, dont le niveau de référence pour 2005, aura lieu d'ici 2032, après la publication des données de l'inventaire national du Canada pour 2030.

2.3 Suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre et la réalisation de la CDN du Canada

Les sections suivantes portent sur les paragraphes 65 à 79 des modalités, procédures et lignes directrices.

Étant donné que de nombreux ministères fédéraux ont des responsabilités différentes en matière de changements climatiques, un comité de sous-ministres a été créé pour superviser la mise en œuvre des mesures liées au changements climatiques au sein du gouvernement, en facilitant la coordination et en promouvant la cohérence entre les différents ministères. Les progrès des actions fédérales visant à lutter contre les changements climatiques font également l'objet d'un suivi dans le but d'orienter les comités de gouvernance de la haute direction, les ministres et le premier ministre. Pour plus d'informations à ce sujet, voir la section 2.1.10.

2.3.1 Indicateur de suivi des progrès

Conformément à l'Accord de Paris, le Canada utilise les émissions nationales totales de GES (hors ATCATF) plus la comptabilisation de l'ATCATF pour faire le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réussite de sa CDN. Cet indicateur a été précisé dans la dernière proposition de CDN du Canada (2021)[163].

L'indicateur de référence est quantifié sur la base des émissions nationales totales pour 2005, à l'exclusion de l'ATCATF, telles que déclarées dans le RIN du Canada. Pour la déclaration de la CDN du Canada, les émissions du Canada en 2030 et les émissions au cours des années précédant 2030 correspondront à ses émissions nationales totales (hors ATCATF) plus la contribution comptable de l'ATCATF. La contribution comptable de l'ATCATF s'appuie sur les données présentées dans le RIN et tient compte des émissions de l'ATCATF au cours de l'année de référence selon l'approche de comptabilisation, qui calcule la différence entre les émissions de l'année de déclaration et celles de l'année de référence. Pour tous les sous-secteurs de l'ATCATF, à l'exception des terres forestières aménagées et des produits ligneux récoltés qui y sont associés, le total du Canada se fonde sur une approche « net-net », soit un calcul de la différence entre les émissions nettes de l'année de déclaration et les émissions nettes de 2005. Pour les terres forestières aménagées et les produits ligneux récoltés associés, le Canada utilise une approche fondée sur le niveau de référence. Cette approche est internationalement reconnue et constitue un moyen scientifiquement crédible de se

concentrer sur l'évolution de la gestion humaine au fil du temps. Pour plus d'informations sur la comptabilisation de l'ATCATF, voir l'encadré ci-dessous.

Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie : rapports et comptabilisation

Par rapport à d'autres secteurs, l'ATCATF est unique en ce sens que tant les activités humaines que les événements et processus naturels (par exemple les feux de forêt, les infestations d'insectes) influent sur ses émissions et absorptions de gaz à effet de serre. L'ATCATF est également le seul secteur de l'inventaire national de GES qui peut inclure à la fois les émissions et les absorptions de CO_2. Pour le secteur de l'ATCATF, les émissions de GES provenant des sources et les absorptions par les puits sont estimées et déclarées pour cinq catégories de terres forestières aménagées (terres forestières, terres cultivées, prairies, zones humides et terrains construits) et pour la catégorie des produits ligneux récoltés, qui est étroitement liée aux terres forestières et à la conversion des forêts. Les émissions nettes pour chaque catégorie sont calculées comme la somme des émissions de CO_2 et des émissions autres que du CO_2 dans l'atmosphère et des absorptions de CO_2 dans l'atmosphère.

Pour mettre l'accent sur l'influence humaine, les émissions et les absorptions provenant des forêts qui se rétablissent à la suite de perturbations naturelles échappant au contrôle humain sont comptabilisées séparément. Néanmoins, les perturbations naturelles peuvent entraîner des émissions substantielles et des absorptions ultérieures de GES dans les terres forestières aménagées et dans les autres sous-secteurs de l'ATCATF.

Le Rapport d'inventaire national (RIN) annuel présente les totaux nationaux avec et sans les émissions et les absorptions du secteur de l'ATCATF. Les « émissions nationales totales (hors ATCATF) » comprennent les émissions des secteurs de l'agriculture, de l'énergie, des procédés industriels et l'utilisation des produits ainsi que des déchets. Pour rendre compte des progrès accomplis par le Canada vers l'atteinte de sa cible de réduction des émissions pour 2030, les émissions de l'ATCATF sont incluses dans le total des émissions nationales par l'ajout de ce que l'on appelle la « contribution comptable de l'ATCATF ».

La contribution comptable de l'ATCATF s'appuie sur les données sectorielles de l'ATCATF présentées dans le RIN. Pour tous les sous-secteurs de l'ATCATF, à l'exception de la forêt aménagée et des PLR associés, l'approche de comptabilisation du Canada compare les émissions nettes de l'année de déclaration avec les émissions nettes de 2005 (souvent appelée approche « net-net ») afin de déterminer la contribution comptable. Compte tenu des caractéristiques distinctives des terres forestières aménagées au Canada, qui sont fortement influencées par les effets de la gestion passée et des perturbations naturelles (c'est-à-dire l'effet hérité de la structure des classes d'âge), le Canada utilise l'approche du niveau de référence (NR) pour ses forêts aménagées (également appelées terres forestières dont la vocation n'a pas changé) et les PLR obtenus de ces dernières. Cette approche consiste tout d'abord à définir le NR, qui est une projection des émissions et des absorptions provenant des forêts gérées et des PLR associés, qui reflète la poursuite des politiques et pratiques récentes d'aménagement forestier, tandis que les émissions réelles ou projetées sont basées sur des données d'activité historiques (ou des données d'activité projetées lorsque les données historiques ne sont pas encore disponibles). La comptabilisation consiste alors à calculer la différence entre les émissions de l'année de déclaration et la valeur du NR prédéfinie pour cette année. Pour une année donnée, la différence entre les deux

(c'est-à-dire la contribution comptable) reflète l'impact des activités d'aménagement nouvelles ou récentes sur les émissions par rapport à l'impact de la gestion supposée du NR. De cette manière, l'approche du NR met l'accent sur les répercussions des activités humaines récentes, conformément aux principes de comptabilisation convenus dans le cadre de la CCNUCC.

Le scénario de NR du Canada est recalculé chaque année pour assurer la cohérence avec les données historiques utilisées dans le dernier RIN disponible du Canada. Compte tenu de l'analyse supplémentaire requise pour calculer la contribution comptable de l'ATCATF et des délais établis pour recevoir les contributions des gouvernements provinciaux sur les forêts, les émissions historiques associées à la contribution du Canada à la comptabilisation de l'ATCATF sont déclarées en même temps que les projections des émissions du Canada à l'automne de chaque année.

En 2023-2024, le Canada a procédé à un examen de sa méthode de comptabilisation des GES pour le secteur de l'ATCATF, en mettant l'accent sur la comptabilisation des terres forestières dont la vocation n'a pas changé et des PLR associés. Dans le cadre de ce processus, Ressources naturelles Canada et Environnement et Changement climatique Canada ont sollicité l'avis d'experts et de parties prenantes afin d'éclairer la décision du Canada sur son approche de comptabilisation de l'ATCATF. Sur la base d'une analyse interne et des commentaires reçus des parties prenantes et des experts, le gouvernement du Canada a pris la décision de maintenir l'approche actuelle, qui consiste à comptabiliser le niveau de référence des terres forestières aménagées et des PLR associés et la comptabilisation « net-net » à toutes les autres catégories de terres, tout en continuant à suivre les développements liés à la comptabilisation de l'ATCATF.

Des détails supplémentaires sur l'indicateur choisi pour suivre les progrès et les définitions permettant de comprendre la CDN du Canada, conformément aux directives de l'Accord de Paris, figurent dans les tableaux 1 et 2 du FTC, qui ont été soumis par voie électronique avec le présent RBT et qui sont inclus dans l'annexe 2.

2.3.2 Nouveaux calculs

Le Canada déclare chaque année son inventaire de GES en publiant et en remettant son RIN à la CCNUCC, conformément aux directives de publication des inventaires annuels, décision 24/CP.19. Le dernier RIN a été publié en mai 2024 et est résumé dans la section 2.5 du présent rapport. Le Canada communique chaque année sa contribution comptable historique de l'ATCATF, parallèlement aux projections d'émissions. Les plus récentes contributions comptables de l'ATCATF sont incluses dans le présent rapport et sont résumées à la section 2.3.3.

Comme indiqué dans notre soumission de CDN en 2021, les émissions nationales totales de GES en 2005 peuvent être mises à jour et recalculées en raison des méthodologies qui s'améliorent constamment. L'amélioration continue constitue une pratique exemplaire en matière d'inventaire. Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) échange et collabore avec les principaux partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec des acteurs de l'industrie, des centres de recherche et des consultants afin d'améliorer la qualité des variables sous-jacentes et des informations scientifiques utilisées pour dresser l'inventaire national. Au fur et à mesure que de nouvelles informations et données sont disponibles et que des méthodes plus précises sont mises au point, les estimations précédentes sont mises à jour afin d'obtenir une tendance cohérente et comparable en matière d'émissions et d'absorptions.

De nouveaux calculs sont faits chaque année pour diverses raisons, notamment :

- corriger des erreurs détectées par les procédures de contrôle de la qualité;
- intégrer des mises à jour des données d'activité, y compris les changements dans les sources de données;
- réaffecter des activités à différentes catégories (cela n'affecte que les sous-totaux);
- améliorer les méthodologies et les facteurs d'émission;
- inclure des catégories précédemment non prises en compte (ce qui améliore l'exhaustivité de l'inventaire);
- inclure les recommandations issues des examens de la CCNUCC ou la mise en œuvre des modalités, des procédures et des lignes directrices pour le Cadre de transparence renforcé vers l'action et le soutien dont il est question à l'article 13 de l'Accord de Paris.

Les émissions de l'année de référence (2005) dans le RIN 2021 du Canada, telles que déclarées dans la CDN du Canada, étaient de 739 Mt d'éq. CO_2.

Dans le RIN 2024, les estimations précédemment réalisées pour la période de 1990 à 2021 ont été recalculées à l'aide de données et de méthodes actualisées, tout comme le potentiel de réchauffement planétaire, ce qui a entraîné une augmentation des estimations d'émissions comprise entre 3,1 % et 4,5 % pour chaque année (entre 19 Mt et 31 Mt). Si l'on isole l'impact des nouveaux calculs seulement, les estimations augmentent de 1,6 % à 3 % (entre 11,6 Mt et 19 Mt) pour toutes les années. Ainsi, on obtient un nouveau résultat de calcul net à la hausse de 29 Mt pour l'année de référence 2005, ce qui signifie que l'année de référence à partir du RIN 2024 est de 761 Mt d'éq. CO_2.

Pour des informations plus détaillées sur les nouveaux calculs, veuillez vous référer au chapitre 8 du RIN 2024 du Canada.

2.3.3 Approche de comptabilisation

Un résumé de l'approche de comptabilisation et de formulation d'hypothèses du Canada est inclus dans cette section. Pour des informations détaillées sur la comptabilisation des émissions du Canada, veuillez vous référer au RIN 2024. La section 2.3.1 donne un aperçu de la méthode de comptabilisation de l'ATCATF au Canada. Des informations complémentaires sur la comptabilisation de l'ATCATF figurent à l'annexe 4. Des détails sur les méthodologies et les approches de comptabilisation conformes aux directives de l'Accord de Paris figurent également dans le tableau 3 du format tabulaire commun (FTC) intitulé « Méthodologies et approches de comptabilisation », qui a été soumis par voie électronique en même temps que le présent RBT, et inclus dans l'annexe 2.

En général, l'estimation des émissions de GES provenant des activités de combustion de carburants applique une méthode descendante, suivant l'approche sectorielle de niveau 3 et de niveau 2 des *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*[164]. Pour calculer les émissions de chaque catégorie de source, la quantité de combustible aux échelons national, provincial et territorial est multipliée par le facteur d'émission correspondant au combustible.

Les modèles de sources fixes de combustion et de transport utilisent principalement des bases de données relationnelles pour traiter les données d'activité nationales, provinciales et territoriales et les facteurs d'émission utilisés pour estimer les émissions de GES. Statistique Canada présente le bilan énergétique national en unités physiques à partir des données transmises par les secteurs producteurs et consommateurs. C'est pourquoi les unités physiques ont été jugées les plus précises pour générer des estimations d'émissions. Les facteurs d'émission appliqués aux pays en particulier sont exprimés en unités physiques afin de minimiser le nombre de facteurs de conversion supplémentaires et de

limiter l'incertitude associée aux estimations. L'incertitude des estimations est encore réduite par l'application des facteurs d'émission à plus haute résolution disponibles, et ce à l'échelle provinciale et territoriale plutôt qu'à l'échelle nationale. Les facteurs d'émission autres que le CO_2 tiennent compte des différences entre les technologies de combustion existantes.

La contribution comptable de l'ATCATF s'appuie sur les données sectorielles de l'ATCATF présentées dans le RIN. Pour tous les sous-secteurs de l'ATCATF, à l'exception de la forêt aménagée et des produits ligneux récoltés associés, l'approche de comptabilisation du Canada compare les émissions nettes de l'année de déclaration aux émissions nettes de 2005 (approche « net-net ») pour déterminer la contribution comptable. Le Canada adopte l'approche du niveau de référence (NR) pour ses forêts aménagées (également appelées terres forestières dont la vocation n'a pas changé) et les PLR obtenus à partir de celles-ci. Cette approche consiste tout d'abord à définir le NR, qui est une projection des émissions et des absorptions provenant des forêts gérées et des PLR associés, qui reflète la poursuite des politiques et pratiques historiques d'aménagement forestier, tandis que les émissions historiques ou projetées sont basées sur des données d'activité récentes ou projetées (lorsque les données historiques ne sont pas encore disponibles). Pour une année donnée, la différence entre les deux (c'est-à-dire la contribution comptable) reflète l'impact des activités d'aménagement nouvelles ou récentes sur les émissions par rapport à l'impact de la gestion supposée du NR. De cette façon, l'approche du NR met l'accent sur la comptabilité des effets des activités humaines récentes, y compris les changements des taux de récolte de l'exploitation forestière industrielle, conformément aux principes de comptabilité acceptés dans le cadre de la CCNUCC. Le scénario de NR du Canada est recalculé chaque année pour assurer la cohérence avec les données historiques utilisées dans le dernier RIN disponible du Canada.

Bien que les données sous-jacentes et la méthodologie de calcul des émissions soient mises à jour chaque année afin de rester conformes aux meilleures pratiques et d'assurer une amélioration continue, la plupart des méthodes utilisées pour la contribution comptable du Canada au RIN de 2024 et à l'ATCATF de 2024 sont similaires à celles utilisées lorsque le Canada a soumis sa CDN en 2021. L'indicateur a été choisi et inclus dans la soumission de la CDN du Canada.

2.3.4 Progrès vers la CDN du Canada

En 2022, les émissions totales de GES du Canada excluant l'ATCATF étaient de 708 Mt, ou 7,1 % inférieures à celles de 2005. Il s'agit d'une augmentation par rapport à 2021, pour laquelle les émissions étaient de 698 Mt, ou 8,3 % inférieures à celles de 2005. Avec la contribution comptable de l'ATCATF, les émissions du Canada étaient inférieures de 5,5 % par rapport à celles de 2005, contre 12,1 % en 2021. Cela représente une augmentation de 50 Mt en 2022 par rapport à 2021.

Bien que la contribution comptable de l'ATCATF soit généralement un crédit net (puits) pour le Canada, la contribution comptable a été un débit net (source) en 2022, en raison d'une baisse importante de l'apport de carbone provenant de la production végétale en 2021, et ce, en raison de la sécheresse dans les prairies canadiennes qui a entraîné une forte augmentation des émissions des terres cultivées. Cette tendance ne devrait pas se maintenir et la contribution comptable de l'ATCATF devrait redevenir un crédit net dans les années à venir.

Malgré l'augmentation des émissions en 2022 par rapport à 2021, les émissions sont restées inférieures de 6,7 MT par rapport aux niveaux précédant la pandémie (2019).

Figure 2-5 : Contribution comptable historique de l'ATCATF, par rapport à l'année de référence 2005 (2005=0) (Mt d'éq. CO_2)

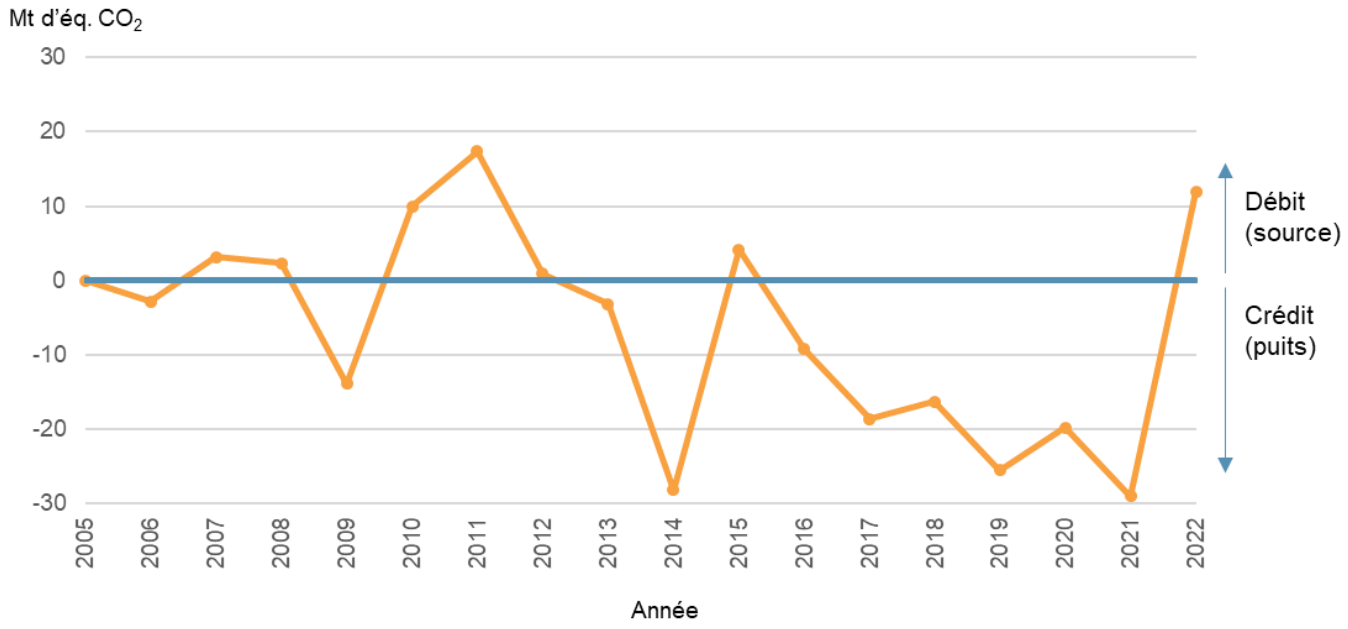

Tableau 2-3 : Résumé structuré : progrès accomplis dans la mise en œuvre et l'atteinte de la CDN du Canada

Indicateur	Unité	Valeur de l'année de référence	Valeurs au cours de la période de mise en œuvre			Niveau cible	Année cible	Progrès réalisés dans le cadre de la CDN
			2021	2022	2030			
Émissions totales de GES (à l'exclusion de l'ATCATF) plus la contribution comptable de l'ATCATF	kt d'éq. CO_2	761 000	669 000	720 000	s.o.	Au moins 40 à 45 % inférieur au niveau de 2005	2030	Le niveau le plus récent de l'indicateur est sous le niveau de l'année de référence.

Remarque : s.o. : sans objet

2.4 Politiques et mesures d'atténuation liées à la mise en œuvre et à la réalisation de la CDN du Canada

La section suivante porte sur les paragraphes 80 à 90 des modalités, procédures et lignes directrices.

Cette section présente un aperçu narratif des principales politiques et mesures d'atténuation du Canada par secteur du GIEC, en mettant l'accent sur les mesures qui ont été adoptées récemment et qui ont un impact significatif sur les émissions sectorielles de GES[165]. Dans la présente section, les mesures transversales sont présentées en premier, puis les mesures sont organisées par secteur du GIEC; chaque section commence par les principales politiques et mesures fédérales, suivies des mesures provinciales et territoriales. Comme expliqué à la section 2.1.7, lorsque les secteurs sont mentionnés dans les plans climatiques du Canada, ils portent sur les secteurs économiques plutôt que sur les secteurs du GIEC. Dans le Premier rapport biennal de transparence du Canada, les politiques et mesures d'atténuation sont organisées en fonction des secteurs du GIEC. Les références aux secteurs économiques canadiens sont intercalées tout au long de ce rapport en reconnaissance de l'importance des secteurs économiques dans le processus d'élaboration de rapports et de politiques au Canada.

Outre les mesures qui réduisent directement les émissions, cette section fournit des renseignements sur les principales mesures de soutien et d'habilitation, comme les politiques en matière de technologies propres, les programmes d'investissement et les efforts visant à rendre les opérations gouvernementales plus écologiques, afin de donner une vue d'ensemble des actions du Canada en matière de climat. Les mesures habilitantes soutiennent les efforts du Canada pour réduire les émissions de GES grâce au développement et au déploiement de technologies, à un financement innovant et au développement des compétences nécessaires à une économie à faibles émissions de carbone et au soutien des travailleurs. Les mesures habilitantes ne sont pas censées générer des réductions d'émissions directes, mais elles soutiendront les réductions d'émissions de manière indirecte et sont reconnues comme importantes pour atteindre les objectifs d'atténuation du climat du Canada; ou bien elles généreront des réductions d'émissions qui seront comptabilisées dans un ou plusieurs secteurs économiques (p. ex. les technologies propres qui soutiennent les réductions d'émissions dans l'agriculture, l'industrie lourde, l'électricité, etc.).

Pour un compte rendu complet des politiques et mesures d'atténuation du Canada, voir l'annexe 3. Celle-ci fournit des renseignements complets sous forme de tableaux sur les principales politiques et mesures prévues ou déjà mises en œuvre par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, comme l'exigent les modalités, procédures et lignes directrices du Cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris.

2.4.1 Politiques et mesures transversales

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux mettent en œuvre d'importantes mesures transversales d'atténuation des GES qui réduiront les émissions dans l'ensemble de l'économie. Par exemple, la tarification du carbone, les carburants propres et la réduction des émissions de méthane permettront au Canada de réduire les émissions de la manière la plus souple et la plus rentable. Elles apporteront également une certitude politique aux entreprises et aux Canadiens, ce qui permettra à chacun de prendre des décisions plus éclairées à mesure que l'économie canadienne se décarbonise.

Le modèle fédéral de tarification de la pollution par le carbone reste une mesure fondamentale dans l'approche du Canada en matière d'action climatique, le prix minimum étant fixé à 80 dollars par tonne d'équivalent CO_2 en 2024 et augmentant de 15 dollars par année pour atteindre 170 dollars en 2030.

On estime que le prix du carbone est responsable d'environ un tiers des réductions d'émissions prévues en 2030. Le système fédéral de tarification de la pollution par le carbone comporte deux volets : une redevance réglementaire sur les combustibles fossiles, comme l'essence et le gaz naturel (la « redevance sur les combustibles ») et un système d'échange de droits d'émission basé sur le rendement pour les industries, connu sous le nom de système de tarification fondé sur le rendement (STFR).

L'approche du Canada est flexible. Le gouvernement fédéral fixe des normes nationales minimales (le « modèle fédéral ») que tous les systèmes doivent respecter pour garantir qu'ils sont comparables et efficaces en matière de réduction des émissions de GES. Si une province ou un territoire décide de ne pas fixer de prix pour la pollution par le carbone ou propose un système qui ne répond pas à ces normes, le système fédéral est appliqué. La redevance sur les combustibles s'applique en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador, au Yukon et au Nunavut. Le STFR fédéral est en place au Manitoba, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon et au Nunavut. Les systèmes de tarification du carbone de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Québec, ainsi que le STFR fédéral prévoient l'utilisation de crédits compensatoires de qualité réglementaire comme option de conformité. Notamment, le premier échange de crédits compensatoires intergouvernemental au Canada a été rendu possible dans le cadre du STFR fédéral, puisque les crédits compensatoires provinciaux admissibles peuvent être remis en tant qu'« unités reconnues » pour compenser les émissions excédentaires.

Le gouvernement du Canada renvoie la majorité des recettes de la redevance sur les combustibles perçues dans chacune des provinces où la redevance fédérale sur les combustibles s'applique pour soutenir les ménages résidant dans ces provinces au moyen de la Remise canadienne sur le carbone trimestrielle. Cela comprend un supplément de 20 % au montant de base du remboursement pour les résidents des zones rurales et des petites collectivités. Le gouvernement du Canada apporte également un soutien ciblé supplémentaire aux gouvernements autochtones, aux agriculteurs et aux PME en leur allouant une partie des recettes de la redevance sur les combustibles.

En utilisant les fonds collectés dans le cadre du STFR fédéral, le gouvernement du Canada a mis en place le Programme d'incitation à la décarbonisation et le Fonds pour l'électricité de l'avenir. Le Programme d'incitation à la décarbonisation soutiendra le déploiement de projets de technologies propres afin de réduire davantage les émissions de GES en encourageant la décarbonisation à long terme des secteurs industriels du Canada. Le Fonds pour l'électricité de l'avenir soutiendra la production et la fourniture d'électricité propre ainsi que son utilisation efficace.

Le Canada est à l'avant-garde pour ce qui est d'envoyer les signaux de prix nécessaires à la transformation de l'économie. À la suite du défi lancé par le premier ministre Justin Trudeau de tripler la couverture mondiale de la tarification du carbone pour atteindre 60 % d'ici 2030 lors de la COP26, le Canada et le Chili ont officiellement lancé le Défi mondial pour la tarification du carbone lors de la COP27. Le Défi compte désormais 12 pays partenaires et trois pays ont adhéré en tant qu'amis du Défi.

Le Régime de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre du Canada encourage les municipalités, les collectivités autochtones, les forestiers, les agriculteurs et d'autres promoteurs de projets à entreprendre des projets novateurs qui réduisent les GES par rapport aux pratiques habituelles. Les promoteurs de projets de compensation peuvent générer des crédits compensatoires fédéraux s'ils enregistrent et mettent en œuvre des projets répondant aux exigences du *Règlement sur le régime canadien de crédits compensatoires concernant les gaz à effet de serre* et d'un protocole

fédéral de compensation applicable. Les crédits compensatoires fédéraux peuvent être vendus et utilisés à des fins de conformité par des installations couvertes par le STFR en fonction de la production, ou vendus et utilisés par d'autres qui cherchent à atteindre des cibles ou des engagements volontaires en matière de climat.

Le *Règlement sur le Régime canadien de crédits compensatoires concernant les gaz à effet de serre*, publié en juin 2022, a établi le système canadien de crédits compensatoires pour les émissions de GES. Les protocoles fédéraux de compensation définissent les exigences relatives à la mise en œuvre des projets et les méthodes de quantification des réductions et des absorptions d'émissions de GES pour des types de projets de compensation particuliers. Voici certains protocoles de compensation fédéraux publiés :

- *Réduction des émissions de GES des systèmes de réfrigération* : une mesure pour inciter les propriétaires de systèmes de réfrigération et de climatisation et les autres promoteurs de projets à moderniser les systèmes préexistants ou à installer de nouveaux systèmes pour utiliser des réfrigérants éligibles à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP);
- *Récupération et destruction du méthane des sites d'enfouissement* : une mesure pour inciter les propriétaires de sites d'enfouissement, les municipalités et les autres promoteurs de projets à mettre en œuvre des projets qui récupèrent et détruisent activement le gaz de site d'enfouissement dans un dispositif de destruction admissible, comme une torchère ou un dispositif de production d'énergie;
- *Amélioration de l'aménagement forestier sur les terres privées* : un protocole qui incite les propriétaires de terres forestières et les promoteurs de projets à mener des activités de gestion forestière qui vont au-delà de leurs pratiques de gestion habituelles afin d'augmenter le carbone stocké dans les forêts gérées.

Le gouvernement du Canada continue de développer des protocoles de compensation pour d'autres types de projets, notamment : Réduction des émissions de méthane entérique des bovins de boucherie, Capture et séquestration directes du dioxyde de carbone de l'air, Évitement des émissions de méthane du fumier par digestion anaérobie et autres traitements, Augmentation de la matière organique des sols et Amélioration des pratiques d'aménagement forestier sur les terres publiques. L'élaboration d'un protocole sur le captage et la séquestration du dioxyde de carbone dans les bioénergies est à l'étude.

Le gouvernement du Canada étudie des mesures permettant de garantir le prix futur de la pollution par le carbone afin de renforcer la certitude à long terme. En 2023, le gouvernement du Canada a créé le Fonds de croissance du Canada (FCC), un véhicule d'investissement public indépendant de 15 milliards de dollars qui contribuera à attirer des capitaux privés pour construire l'économie propre du Canada en utilisant des instruments d'investissement qui absorbent certains risques pour encourager l'investissement privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. Le premier investissement du FCC a été annoncé en octobre 2023. Les contrats sur différence pour le carbone sont l'un des outils d'investissement que le FCC offrira afin de soutenir les projets de croissance propre.

En 2017, le gouvernement du Canada a créé la Banque canadienne d'infrastructure (BIC). Société d'État fédérale indépendante, la BIC est un investisseur d'impact qui, grâce à ses investissements dans les infrastructures, obtient des résultats, comme la croissance économique durable, la réduction des émissions de GES et l'établissement de communautés connectées pour les Canadiens. La Banque a un objectif d'investissement combiné à long terme de 25 milliards de dollars dans trois secteurs prioritaires soutenant l'action climatique : l'énergie propre, les infrastructures vertes et les transports

publics. La BIC s'est également fixé comme objectif à long terme d'investir dans des projets permettant une réduction annuelle des émissions estimée à 15 Mt d'éq. CO_2. Parmi les domaines d'investissement de la BIC, citons le chargement de véhicules et d'autobus zéro émission, la rénovation de bâtiments, la production et le transport d'énergie, l'énergie de quartier, les biocarburants et le stockage par batteries.

Le gouvernement du Canada investit dans l'atténuation des changements climatiques au moyen de politiques et de mesures stratégiques. Lancé en juin 2017 avec un financement fédéral pouvant atteindre 2 milliards de dollars, le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) était un élément important du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Le FEFEC soutient des projets qui contribuent à réduire les émissions de GES du Canada, à générer une croissance propre, à construire des communautés résilientes et à créer de bons emplois pour les Canadiennes et Canadiens. Ces projets sont essentiels pour que le Canada puisse continuer à mettre en place une économie durable carboneutre d'ici à 2050. Le FEFEC soutient des projets par l'intermédiaire de quatre volets différents :

- le **Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone**, qui soutient les provinces et les territoires pour les aider à respecter leurs engagements en matière de réduction des émissions de GES;
- le **Fonds pour le Défi pour une économie à faibles émissions de carbone**, qui soutient l'utilisation de technologies éprouvées et à faible teneur en carbone par diverses organisations afin de réduire les émissions de GES;
- le **Fonds de leadership autochtone**, qui soutient les projets d'énergie propre et d'efficacité énergétique menés par les gouvernements, les communautés et les organisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis;
- le **Fonds de préparation à la mise en œuvre,** qui soutient les activités et les investissements visant à améliorer la préparation des projets de réduction des émissions de GES.

Pleins feux sur la réussite : Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone du Canada

Le FEFEC encourage les provinces, les territoires, les municipalités, les universités, les collèges, les écoles, les hôpitaux, les entreprises, les organisations à but non lucratif et les communautés et organisations autochtones à prendre de nouvelles mesures en faveur du climat en finançant des initiatives et des programmes de décarbonisation. Il investit dans un certain nombre de projets, notamment :

- jusqu'à 3,3 millions de dollars aux Territoires du Nord-Ouest pour l'amélioration énergétique d'un traversier et d'un remorqueur de la flotte des Services maritimes. Les améliorations porteront notamment sur la conversion des moteurs des navires par des moteurs plus efficaces et des améliorations hydrodynamiques;
- jusqu'à 61 millions de dollars pour les Britanno-Colombiens; 23,8 millions de dollars pour les Néo-Brunswickois; 60,5 millions de dollars pour les Néo-Écossais et 17,3 millions de dollars pour les Terre-Neuviens et les Labradoriens pour des programmes provinciaux qui aident les propriétaires à faible revenu à passer du chauffage à base de combustibles fossiles à des technologies plus abordables et à faibles émissions, comme les thermopompes et les chaudières électriques;
- jusqu'à 1,5 millions de dollars à Ontrea inc. pour décarboniser les bâtiments du Pacific Centre au centre-ville de Vancouver en modernisant les systèmes existants de chauffage et de

refroidissement à la vapeur et en améliorant l'efficacité du transfert de chaleur du système de chauffage des locaux;

- jusqu'à 6,3 millions de dollars du FEFEC et jusqu'à 2,1 millions de dollars du Fonds d'infrastructure des communautés autochtones pour l'installation d'un système solaire photovoltaïque dans la communauté métisse de Peavine, située en Alberta, afin de produire une partie des besoins énergétiques de la communauté grâce à l'énergie solaire;
- jusqu'à 1,0 million de dollars au Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario pour installer deux thermopompes, réduire la consommation d'énergie sur le campus principal de l'hôpital à Ottawa et optimiser les systèmes de chauffage, ventilation et climatisation pour améliorer la récupération de la chaleur;
- jusqu'à 910 000 dollars des gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique au district de Kitimat pour l'aider à développer une nouvelle installation de compostage pour traiter les déchets alimentaires, les déchets de jardin et les déchets de bois;
- Jusqu'à 600 000 dollars pour les nations Kwadacha et Heiltsuk (Colombie-Britannique) afin de les aider à créer et à développer leur capacité de traitement biologique.

Le 20 juin 2024, la *Loi canadienne sur les emplois durables* a été promulguée. Cette législation favorisera la création d'emplois durables, soutiendra les industries et les communautés dans toutes les régions du Canada et aidera la main-d'œuvre à acquérir les compétences, la formation et les outils nécessaires pour saisir ces nouvelles occasions d'emploi. Le gouvernement propose un large éventail de programmes destinés à soutenir les demandeurs d'emploi et les travailleurs de tous âges et de tous milieux socio-économiques, ainsi que les employeurs, les syndicats et les organismes de formation. Nombre de ces programmes, créés en consultation avec les intervenants, contribuent déjà à la création d'emplois durables, comme le programme Fonds de formation pour les emplois durables (FFED), qui investit plus de 99 millions de dollars pour aider les travailleurs à améliorer leurs compétences et à en acquérir de nouvelles pour les emplois dans l'économie à faibles émissions de carbone. Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada contribuent également de manière significative à la création d'emplois durables, notamment en assurant la formation et l'éducation des travailleurs dans l'ensemble du pays.

La prospérité économique du Canada, aujourd'hui et à l'avenir, dépend d'une main-d'œuvre qualifiée qui répond aux exigences du marché du travail. Il faut également un filet de sécurité sociale solide qui aide les Canadiennes et Canadiens à passer d'un emploi à l'autre. Le gouvernement du Canada propose un ensemble de programmes de formation professionnelle visant à développer les talents pour l'économie à faibles émissions de carbone, à accroître la main-d'œuvre autochtone et à augmenter la participation des groupes visés par des mesures d'équité. En collaboration avec les provinces, les territoires, les syndicats et les associations industrielles, le gouvernement aide les Canadiennes et Canadiens à identifier et à accéder à des initiatives de formation, d'amélioration des compétences et de requalification dans des secteurs clés.

Pleins feux sur la réussite : Programmes d'emplois durables

Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle (PSMS) : Ce programme de contributions aide les secteurs clés de l'économie à mettre en œuvre des solutions pour répondre à leurs besoins actuels et émergents en matière de main-d'œuvre. Il finance des projets qui peuvent avoir un effet de levier sur un large éventail d'activités, comme la préparation de renseignements sur le marché du travail et l'élaboration de programmes de formation et d'outils, ainsi que la mise en œuvre d'initiatives qui soutiennent les employeurs et les travailleurs.

Fonds de formation pour les emplois durables : Ce nouveau programme vise à soutenir une série de projets de formation qui aideront les travailleurs à améliorer leurs compétences ou à en acquérir de nouvelles pour occuper des emplois dans l'économie à faibles émissions de carbone. Le fonds se concentre sur l'énergie à faible teneur en carbone et la gestion du carbone, les bâtiments écologiques et les rénovations, ainsi que sur l'entretien des véhicules électriques et l'infrastructure de recharge.

Programme de stages en sciences et en technologie (PSST) – Emplois verts de RNCan : Ce programme soutient la transition vers un avenir carboneutre en aidant les employeurs du secteur des ressources naturelles à créer des emplois de qualité, verts et durables (jusqu'à 12 mois) pour les jeunes (15 à 30 ans). Dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ), une initiative horizontale dirigée par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et à laquelle participent 11 autres ministères et agences, le PSST – Emplois verts de RNCan permet aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle en cours d'emploi et les compétences nécessaires pour faire la transition vers une carrière à temps plein, tout en aidant les employeurs à réduire les risques liés à l'embauche de talents nouveaux et diversifiés.

Volet Emplois durables du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical : Ce nouveau volet de financement vise à soutenir une série de projets qui élaboreront et dispenseront une formation écologique aux compagnons et aux apprentis des métiers du Sceau rouge dans des domaines qui sont essentiels à la réduction des émissions du Canada.

Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) et Ententes sur le développement de la main-d'œuvre (EDM) : L'investissement le plus important du gouvernement du Canada dans la formation et l'emploi est le financement qu'il fournit aux provinces et aux territoires dans le cadre d'ententes bilatérales sur le marché du travail. Le Canada investit près de 3 milliards de dollars par année dans le cadre de ces ententes, lesquelles permettent aux Canadiennes et Canadiens d'accéder à la formation professionnelle et au soutien au marché du travail dont elles et ils ont besoin pour tirer parti des possibilités économiques. Chaque année, environ un million de personnes et d'employeurs bénéficient d'une aide dans le cadre de ces ententes. En particulier :

- les **EDMT** offrent un soutien en matière de développement des compétences et de formation aux personnes qui ont récemment perdu leur emploi ou qui ont un lien avec le programme d'assurance-emploi. Ces programmes aident les personnes à se préparer à l'emploi, à en obtenir un et à le conserver. Les EDMT sont financées par les cotisations d'assurance-emploi (AE) des employeurs et des travailleurs;
- les **EDM**, lesquelles sont financées par les recettes générales du gouvernement, complètent les EDMT en se concentrant sur les groupes sous-représentés, notamment les personnes handicapées, les Autochtones, les jeunes, les travailleurs âgés et les nouveaux arrivants au Canada. En outre, les agences de promotion de l'emploi peuvent être utiles aux employeurs en facilitant la formation de leurs employés actuels ou potentiels, afin de leur permettre de

répondre aux demandes d'emploi ou d'améliorer l'ensemble des compétences de leur main-d'œuvre.

Programme de développement de la main-d'œuvre des communautés (PDMC) : Ce programme offre un financement de projets pour soutenir la planification de la main-d'œuvre et la formation des compétences qui facilitent la transition des travailleurs des zones en déclin vers les zones de croissance afin de répondre aux besoins de développement économique local. En 2022, le gouvernement du Canada a annoncé le financement de nouveaux soutiens supplémentaires aux programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux existants, qui sont mis en œuvre par le PDMC. Le financement aidera les collectivités et les travailleurs touchés par des licenciements massifs lorsqu'un soutien supplémentaire est nécessaire pour assurer la transition des travailleurs vers de nouveaux emplois.

Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (PFCEA) : Un programme fondé sur les distinctions qui finance le développement des compétences et la formation professionnelle des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des populations autochtones urbaines/non affiliées. Il offre une autonomie pour déterminer les priorités et concevoir des programmes qui répondent aux besoins des peuples autochtones, ce qui peut inclure des initiatives liées à la réponse aux perturbations du marché du travail et à la transition carboneutre.

Fonds pour les compétences et les partenariats (FCP) : Un fonds basé sur des projets qui soutient les partenariats entre les organisations autochtones et les employeurs de l'industrie. Il offre une formation professionnelle aux populations autochtones dans les secteurs prioritaires, notamment les industries qui favorisent une utilisation plus efficace et des sources alternatives d'énergie et de ressources. L'appel à propositions de 2022 a identifié l'économie verte comme l'un des cinq secteurs prioritaires, aux côtés des technologies de l'information et de la communication, des infrastructures, de l'économie bleue et du secteur public autochtone.

Information sur le marché du travail et Guichet-Emplois : Produire et diffuser des produits d'information sur le marché du travail afin de faciliter l'exploration et la compréhension du marché du travail canadien, y compris le travail dans des emplois durables. La plateforme Guichet-Emplois (site Web et application mobile) fournit un inventaire des occasions d'emploi à travers le Canada et inclut une fonction de recherche d'« emplois verts ».

Le gouvernement du Canada s'est engagé dans un développement économique soutenu par l'innovation, qui est mis en œuvre au moyen d'une série de programmes et de services fédéraux, avec un soutien aux technologies propres dans l'ensemble du spectre de l'innovation. Des mesures fédérales importantes, comme le Fonds de croissance du Canada, le Fonds stratégique pour l'innovation – Accélérateur net zéro, le Programme d'innovation énergétique et le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, encouragent la recherche, le développement et la démonstration (R-D et D) de technologies propres dans les innovations émergentes et réduisent les risques à l'investissement dans le déploiement de technologies propres afin de guider la décarbonisation dans l'ensemble des secteurs d'activité. Les réglementations sous-jacentes fournissent également des signaux clairs sur le continuum de l'innovation. Par ailleurs, le gouvernement continue de prendre de nombreuses mesures pour encourager le développement et l'adoption de technologies propres, notamment dans le cadre des activités du Carrefour de croissance propre, de la Stratégie relative aux données sur les technologies propres et de la Stratégie en matière de technologies propres et d'innovation climatique.

Le Défi carboneutre, lancé par le gouvernement du Canada en août 2022, encourage les entreprises à élaborer et à mettre en œuvre des plans crédibles et efficaces afin que leurs installations et leurs activités soient carboneutres d'ici 2050. Il est ouvert à toutes les entreprises ayant des activités au Canada. Les objectifs du programme sont de réduire les émissions de GES des secteurs industriels et autres, de normaliser la planification carboneutre afin qu'elle devienne une pratique commerciale par défaut, et de donner de l'élan par le biais d'orientations et de collaborations. À la mi-2024, il y a plus de 200 entreprises participantes issues d'un large éventail de secteurs, notamment les transports, la construction, l'énergie, la fabrication, l'ingénierie, l'éducation et la technologie. Par exemple, on peut citer ArcelorMittal Dofasco, BASF Canada, 3M Canada, l'université de Carleton, Microsoft Canada, Postes Canada, l'Association canadienne du ciment, CBC/Radio-Canada, General Motors du Canada, Shell Canada, Compagnies Loblaw Limitée et les aéroports internationaux du Grand Toronto, de Vancouver, de Montréal, d'Ottawa et d'Edmonton. En outre, la *Norme sur la divulgation des renseignements liés aux émissions de gaz à effet de serre et l'établissement des cibles de réduction* dans le cadre de la *Politique d'achats écologiques* garantit que les fournisseurs des processus d'achat du gouvernement du Canada d'une valeur supérieure à 25 millions de dollars adoptent un objectif de réduction des émissions de GES fondé sur la science et conforme à l'Accord de Paris, dans le cadre de leur participation au Défi carboneutre ou à une initiative ou une norme équivalente.

Les crédits d'impôt à l'investissement (CII) dans l'économie propre du gouvernement du Canada, qui représentent 93 milliards de dollars d'incitatifs fédéraux d'ici 2034-2035, joueront un rôle essentiel pour attirer les investissements, soutenir l'innovation canadienne, créer des emplois et faire progresser l'économie du Canada vers l'objectif de carboneutralité d'ici 2050. Les quatre premiers CII dans l'économie propre, promulgués en juin 2024, comprennent celui sur les technologies propres, celui sur le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC), celui sur la fabrication de technologies propres et celui sur l'hydrogène propre.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à faire passer ses activités à la carboneutralité et à accroître la résilience climatique, tout en réduisant les impacts environnementaux au-delà du carbone, notamment en ce qui concerne les déchets, l'eau et la biodiversité. Sous la direction du Centre pour Écologiser le gouvernement du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), le gouvernement du Canada veillera à ce que les opérations gouvernementales du Canada soient carboneutres, résilientes et vertes. Le Centre pour un gouvernement vert travaille en étroite collaboration avec les ministères techniques, comme RNCan, ECCC, CNRC et SPAC, afin de fournir des conseils d'experts et des orientations pour aider les ministères à mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert. Conformément à celle-ci, tous les ministères doivent élaborer un plan de portefeuille immobilier à émissions carboneutres et résistant aux changements climatiques afin de créer une voie vers la décarbonisation complète des biens immobiliers ministériels. Il s'agit notamment d'évaluer ces derniers pour s'assurer que les besoins futurs sont satisfaits et de céder les actifs excédentaires, d'optimiser la gestion et l'efficacité énergétique des bâtiments conservés et de passer à des sources d'énergie à faible teneur en carbone.

Enfin, le gouvernement du Canada est en train de moderniser et d'étendre les opérations de son parc de véhicules de la sûreté et sécurité nationales (PVSSN) afin de protéger les intérêts canadiens sur le territoire national et à l'étranger. D'ici 2024, les ministères du PVSSN (y compris la Garde côtière canadienne [GCC]) élaboreront des plans de décarbonisation de la flotte opérationnelle qui décriront la manière dont ils réduiront les émissions liées à leurs activités conformément à l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 et contribueront aux objectifs intermédiaires suivants :

- d'ici à 2030, au moins 20 % du volume total des achats annuels de carburant domestique pour les opérations aériennes et maritimes du PVSSN seront des carburants à faible teneur en carbone;
- d'ici 2030, le parc de véhicules légers du PVSSN de la GRC sera composé de 50 % de véhicules zéro émission (VZE), puis de 100 % de VZE d'ici 2035;
- d'ici à 2040, l'intensité moyenne des émissions nettes de toutes les activités du PVSSN sera réduite d'au moins 50 %, sur la voie de la carboneutralité d'ici à 2050.

Cet objectif sera atteint au moyen de différentes mesures, comme les carburants à faible teneur en carbone, les véhicules à émissions faibles ou nulles et l'élimination permanente du dioxyde de carbone.

2.4.1.1 Mesures transversales provinciales et territoriales

Les provinces et les territoires élaborent et mettent en œuvre leur propre série de mesures transversales, notamment la tarification du carbone, des cibles et des stratégies d'atténuation, ainsi qu'un large éventail d'instruments d'investissement pour contribuer à la réduction globale des émissions et à la transition de l'économie canadienne vers une économie carboneutre. La Colombie-Britannique, le Québec et les Territoires du Nord-Ouest disposent de leur propre système de tarification du carbone, tandis que l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador disposent de leur propre système de tarification industrielle fondé sur le rendement, parallèlement à la redevance fédérale sur les combustibles.

La section suivante ne donne qu'un aperçu de certaines des mesures transversales mises en œuvre par les provinces et les territoires. Un compte rendu plus complet figure à l'annexe 3. D'autres mesures provinciales et territoriales sont présentées dans les autres sous-sections sectorielles qui suivent.

Colombie-Britannique

La Colombie-Britannique a adopté des cibles législatives de réduction des émissions de 40 % par rapport aux niveaux de 2007 d'ici à 2030, de 60 % d'ici à 2040 et de 80 % d'ici à 2050, en plus d'une cible provisoire de réduction des émissions de 16 % par rapport aux niveaux de 2007 d'ici à 2025. Pour atteindre les cibles provinciales, la Colombie-Britannique a également fixé des cibles de réduction des émissions à l'horizon 2030 pour quatre secteurs (toutes avec un niveau de référence de 2007) :

- transport : 27 à 32 %;
- industrie lourde : 38 à 43 %;
- pétrole et gaz : 33 à 38 %;
- bâtiments et communautés : 59 à 64 %.

Le plan CleanBC et la feuille de route CleanBC to 2030 (la feuille de route) décrivent les mesures à prendre pour réduire les émissions de GES et constituent un plan directeur efficace pour développer l'économie de la Colombie-Britannique. La feuille de route comprend une série d'actions accélérées et élargies dans huit domaines : énergie à faibles émissions de carbone; transports; bâtiments; collectivités; industrie, y compris le pétrole et le gaz; bioéconomie forestière; agriculture, aquaculture et pêche, et technologies à émissions négatives. La feuille de route renforcera l'action dans les domaines qui affichent déjà des résultats positifs, ainsi que dans ceux qui en sont aux premiers stades de la transition.

Ontario

Le Programme des normes de rendement à l'égard des émissions (NRE) de l'Ontario réglemente les émissions de GES des grandes installations industrielles. Ce programme est une alternative au système fédéral de tarification fondé sur le rendement et aide l'Ontario à réduire ses émissions de GES. En décembre 2022, l'Ontario a modifié ce programme afin de se conformer au modèle fédéral et de prolonger le programme jusqu'à la période 2023-2030. Le 27 juin 2024, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario a lancé le Programme de financement axé sur le rendement à l'égard des émissions, qui réinvestit les paiements de conformité perçus dans le cadre du règlement sur les NRE pour réduire les émissions de GES dans les installations industrielles admissibles. Cela permet également aux installations de rester compétitives tout en soutenant la croissance économique.

Québec

Le plan quinquennal du Québec en matière d'action climatique permet d'atteindre 67 % de la cible de réduction de GES établie pour 2030, grâce à la mise en place de nouvelles mesures arrivées à maturité. Ces derniers progrès s'expliquent principalement par :

- l'optimisation en cours du règlement sur le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE);
- la mise en place d'incitatifs dans les programmes pour favoriser l'implantation de systèmes de gestion de l'énergie en industrie;
- l'encadrement à venir des combustibles fossiles dans les bâtiments;
- la déclaration obligatoire à venir des rejets thermiques au-delà d'un certain seuil.

Dans les prochaines années, le gouvernement du Québec envisage de mettre en œuvre plusieurs initiatives qui permettraient de réduire davantage les émissions de GES au Québec. Par exemple, des mesures pour optimiser et décarboner le transport lourd, la mise en œuvre de plans de décarbonation des cimenteries, et une réforme des exigences règlementaires entourant la capture et la valorisation du méthane dans les sites d'enfouissement. Prises ensemble, les mesures à l'étude pourraient permettre d'atteindre, selon les meilleures projections disponibles, entre 73 % et 77 % de la cible de 2030.

Nouveau-Brunswick

Depuis 2003, la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick a investi plus de 175 millions de dollars dans des entreprises en phase de démarrage et dans la recherche appliquée afin de constituer un pipeline d'innovations dans le domaine des technologies propres pour la province. Ces investissements de base ont attiré 852 millions de dollars d'investissements supplémentaires. En outre, Net Zero Atlantic propose un programme de recherche sur les concepts et technologies émergents afin de soutenir les projets basés au Nouveau-Brunswick qui permettent de faire passer les technologies et concepts émergents essentiels du laboratoire au marché. En 2024-2025, un financement de 450 000 dollars est alloué au programme.

Le Nouveau-Brunswick a élaboré un règlement sur les déclarations d'intérêt public. Les changements climatiques sont l'une des cinq déclarations visant à reconnaître les effets actuels et futurs de ces changements sur les collectivités et à s'efforcer de les réduire. Il est d'intérêt public et prioritaire de s'engager dans des processus d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci.

Le Nouveau-Brunswick s'est fixé une cible de réduction des GES de 10,7 Mt en 2030, soit au moins 46 % de moins que les niveaux d'émissions de 2005, et un objectif de carboneutralité d'ici à 2050. Le

plan d'action 2022 sur les changements climatiques s'articule autour de trois piliers et de 30 mesures visant à garantir que la province reste sur la bonne voie pour atteindre la cible de 2030 et met en place son plan de carboneutralité pour atteindre l'objectif de 2050.

Le Nouveau-Brunswick a introduit son système de tarification fondé sur le rendement (STFR) le 1er janvier 2021, ciblant les installations qui émettent 50 000 t d'éq. CO_2 ou plus par année. Les installations émettant entre 10 000 t d'éq. CO_2 et 50 000 t d'éq. CO_2 peuvent également opter pour le système. Afin de maintenir la compétitivité des entreprises et de prévenir les fuites de carbone, le STFR du N.-B. a créé un fonds industriel pour le STFR qui redistribue aux participants le produit des transactions de crédit du fonds, les fonds étant destinés à soutenir des projets de réduction des émissions de GES.

Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse répond au besoin urgent d'atténuer les changements climatiques par une action législative audacieuse et des initiatives stratégiques. La *Environmental Goals and Climate Change Reduction Act* (en anglais seulement, 2021) définit le cadre des objectifs climatiques de la province, en fixant des cibles ambitieuses, comme la production de 80 % d'énergie renouvelable d'ici à 2030; la réduction des émissions de GES de 53 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2030; l'élimination progressive de l'électricité produite à partir du charbon d'ici à 2030 et la carboneutralité d'ici à 2050.

Le plan d'action de la Nouvelle-Écosse sur les changements climatiques, intitulé *Our Climate, Our Future : Nova Scotia's Climate Change Plan for Clean Growth* (en anglais seulement, 2022), fournit une stratégie globale pour atteindre ces cibles. Ce plan met l'accent non seulement sur la réduction des émissions, mais aussi sur la création de nouveaux emplois dans une économie propre, sur la promotion de communautés résilientes et sur l'amélioration du bien-être de tous les Néo-Écossais. Il porte sur l'exploitation du potentiel d'énergie propre de la province pour soutenir un avenir économique durable et inclusif.

La Nouvelle-Écosse continue de faire des progrès considérables pour atteindre les objectifs fixés dans la *Goals and Climate Change Reduction Act* (en anglais seulement, 2021) et dans le Climate Change Action Plan (en anglais seulement). En date de 2022, la province a réduit ses émissions de GES de 35 % par rapport à 2005, soit 14,77 Mt d'éq. CO_2. En date de 2023, la part des énergies renouvelables dans l'électricité a augmenté de 42,5 %, se rapprochant ainsi de l'objectif de 80 % d'ici à 2030. L'adoption des véhicules électriques a progressé, avec 1 300 nouvelles immatriculations en 2023, ce qui porte le total à 4 500. En outre, depuis 2023, sept collectivités supplémentaires disposent désormais de plans de transport actif, pour un total de 36 dans la province.

Le Climate Change Action Plan comprend un système de tarification fondé sur le rendement (STFR), établi par des modifications à l'*Environment Act* (en anglais seulement) de la Nouvelle-Écosse en janvier 2023, qui remplace l'ancien système de plafonnement et d'échange pour la tarification du carbone. Ce système permet de réduire les émissions tout en réduisant au minimum l'impact tarifaire pour les Néo-Écossais et en garantissant la compétitivité des entreprises. Le système comprend des cibles de réduction des émissions, également appelées normes de rendement des installations. Ce système s'applique aux producteurs d'électricité et aux grands émetteurs industriels dont les installations rejettent annuellement 50 000 t d'éq. CO_2 ou plus de GES, y compris le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde nitreux, les hydrofluorocarbures, les perfluorocarbures et l'hexafluorure de soufre. En vertu du STFR, les installations doivent se conformer aux normes d'émission définies dans le règlement ou faire face à une obligation de mise en conformité pour toute émission dépassant ces limites. L'objectif est de faire en sorte que les grands émetteurs industriels réduisent leurs émissions en

passant à des sources d'énergie propres et en rendant leurs activités plus efficaces sur le plan énergétique. En 2024, 15 installations ont été inscrites, lesquelles doivent respecter des normes de rendement qui limitent la quantité d'émissions de GES par unité d'électricité produite ou de produit fabriqué.

Île-du-Prince-Édouard

Le 2040 Net Zero Framework (en anglais seulement) de l'Île-du-Prince-Édouard vise à atteindre les objectifs et les cibles nécessaires pour devenir la première province du Canada à avoir un bilan carboneutre. Le cadre s'articule autour de six piliers : transformer la façon dont les habitants de l'île se déplacent; passer à des bâtiments plus propres et plus efficaces; façonner l'agriculture en vue de la transition de l'Île-du-Prince-Édouard vers la carboneutralité; éliminer le carbone grâce à la sylviculture, à la technologie et aux nouvelles possibilités; créer une industrie propre et un avantage en matière de déchets, et inspirer un changement transformationnel grâce au leadership et à la mobilisation. Chaque pilier est soutenu par des objectifs et des priorités spécifiques, ainsi que par des cibles sectorielles pour 2030 et 2040.

Terre-Neuve-et-Labrador

La norme de performance fondée sur le rendement de Terre-Neuve-et-Labrador exige des réductions absolues des émissions de GES des installations pétrolières et gazières en mer, quels que soient les niveaux de production. Par exemple, les émissions d'une installation doivent diminuer en termes absolus d'une année sur l'autre (c.-à-d. un plafond provincial décroissant au niveau de l'installation), indépendamment des changements dans la production au cours de la même période.

Annoncé en juin 2023, le Green Transition Fund (en anglais seulement) de Terre-Neuve-et-Labrador fournira 100 millions de dollars sur 10 ans pour soutenir des projets d'entreprises, d'organisations, d'établissements postsecondaires et d'associations industrielles, ainsi que d'autres efforts de collaboration, afin de contribuer à la transition de la province vers une économie verte. Les contributions peuvent être utilisées pour soutenir la poursuite, l'expansion ou la création d'activités dans la province qui mettent l'accent sur la sensibilisation, la recherche et le développement commerciaux, le développement de nouveaux marchés et d'autres initiatives soutenant l'économie verte.

2.4.2 Énergie

Le secteur de l'énergie au Canada se compose principalement du secteur économique du bâtiment, de la production et du transport d'électricité, ainsi que de la production de pétrole et de gaz. Étant donné que les politiques et les mesures sont généralement élaborées pour répondre aux défis et aux occasions propres à un secteur économique, les descriptions des mesures feront référence aux secteurs économiques concernés.

2.4.2.1 Bâtiments

La transition à long terme du parc immobilier canadien vers la carboneutralité créera des possibilités d'emplois locaux dans les PME qui installent des équipements et des isolants efficaces sur le plan énergétique; des emplois dans le secteur de la construction et des métiers ainsi qu'une demande accrue de contrôleurs de la gestion de l'énergie. Cela permettra également d'améliorer l'accessibilité grâce à l'efficacité énergétique et d'accélérer les investissements privés. La section suivante présente quelques-unes des initiatives qui permettront de réduire les émissions dans le secteur du bâtiment.

La Stratégie canadienne pour les bâtiments verts présente la voie du Canada vers un secteur du bâtiment décarbonisé et résilient, y compris les prochaines étapes pour des maisons et des bâtiments plus écologiques, plus efficaces sur le plan énergétique et plus abordables. On a annoncé 903,5 millions de dollars dans le Budget 2024 pour la mise en œuvre de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts. La stratégie prévoit des mesures visant à accélérer la rénovation des bâtiments existants au Canada; à encourager la construction de nouveaux bâtiments écologiques et résistants alimentés à l'électricité et utilisant des matériaux de construction à faible teneur en carbone; à transformer la façon dont nous chauffons les bâtiments et l'eau que nous utilisons et à améliorer la résilience des bâtiments face aux changements climatiques. La Stratégie canadienne pour les bâtiments verts comporte plusieurs aspects majeurs :

- la mise en œuvre du Programme canadien pour des logements abordables plus verts (PCLAV), doté d'un financement de 800 millions de dollars, afin d'aider les Canadiens à revenu faible ou médian, y compris les locataires, à améliorer l'efficacité énergétique de leur logement (p. ex. en installant une thermopompe) pour économiser de l'argent sur leurs factures d'énergie, sans que les bénéficiaires aient à débourser quoi que ce soit;
- l'élaboration d'un cadre réglementaire visant à supprimer progressivement l'installation de systèmes de chauffage au mazout coûteux et polluants dans les nouvelles constructions, dès 2028 (cette suppression progressive comprendrait des exclusions nécessaires pour les régions ayant un accès insuffisant au réseau électrique et où un combustible de chauffage auxiliaire est nécessaire);
- la modernisation de la *Loi sur l'efficacité énergétique* afin d'actualiser l'ensemble des outils législatifs nécessaires pour tenir compte des réalités de l'environnement actuel de la vente au détail en ligne de produits et d'équipements consommateurs d'énergie;
- la poursuite de l'élaboration d'une approche nationale de l'étiquetage des habitations qui s'appuie sur le système d'évaluation ÉnerGuide existant pour les habitations, en collaborant étroitement avec les provinces, les territoires, les municipalités, les collectivités autochtones et d'autres intervenants du secteur du logement afin d'élaborer un ensemble de normes, d'outils et de lignes directrices communs en matière d'étiquetage pour soutenir les initiatives d'étiquetage des habitations dans l'ensemble du Canada.

Étant donné qu'environ 70 % du parc immobilier canadien de 2050 est déjà en place en 2024, la rénovation est une stratégie clé pour réduire les émissions dans le secteur du bâtiment. L'Initiative d'accélérateur de rénovations majeures de RNCan comporte un investissement de 200 millions de dollars pour soutenir les activités de renforcement des capacités liées à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets de rénovation profonde dans les bâtiments commerciaux, institutionnels et les immeubles résidentiels à logements multiples de moyenne ou grande hauteur. En outre, grâce à l'Initiative de rénovations énergétiques de bâtiments (IREB), la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) a pour objectif à long terme de déployer 2 à 3 milliards de dollars d'investissements dans la rénovation de bâtiments dans diverses catégories d'actifs, notamment les rénovations commerciales, résidentielles, institutionnelles et industrielles, qui contribuent à l'action climatique en soutenant des mesures de réduction des émissions de GES. En date de septembre 2024, la BIC estime que les investissements qu'elle a réalisés jusqu'à présent dans des projets de modernisation se traduiront par une réduction de plus de 3,8 Mt d'éq. CO_2 par année. La participation de la BIC dans ce secteur vise à inciter les propriétaires de bâtiments et les prestataires de services de rénovation à aller plus loin dans l'établissement de la portée de leurs projets afin de traiter une plus grande proportion des émissions.

L'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes du Canada, qui comprend des programmes de subventions et de prêts, aide les propriétaires à rendre leurs maisons plus efficaces sur le plan énergétique, contribue à la croissance des chaînes d'approvisionnement nationales en bâtiments écologiques et lutte contre les changements climatiques. Le programme de Subvention canadienne pour des maisons plus vertes a fourni des subventions allant jusqu'à 5 000 dollars pour aider les propriétaires à améliorer l'efficacité énergétique de leurs maisons, comme le montrent les évaluations ÉnerGuide. Plus de 1,4 milliards de dollars de subventions ont déjà été accordés, et des milliers de demandes sont encore en cours de traitement. Le programme de Prêt canadien pour des maisons plus vertes continue d'offrir des prêts sans intérêt allant jusqu'à 40 000 dollars pour soutenir les rénovations énergétiques, tandis que des subventions allant jusqu'à 15 000 dollars sont disponibles pour aider les propriétaires à revenus faibles ou moyens à passer du mazout à des systèmes de thermopompes dans le cadre du Programme pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe.

Le gouvernement a lancé le Programme de bâtiments communautaires verts et inclusifs en 2020 pour aider à réduire les émissions des bâtiments communautaires dans tout le Canada, y compris les centres communautaires, les installations sportives et les espaces culturels. À l'origine, ce programme prévoyait un financement fédéral de 1,5 milliards de dollars sur cinq ans pour des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique au moyen de rénovations, de réparations ou de mises à niveau et de nouvelles constructions, dont 10 % étaient réservés à des projets bénéficiant aux collectivités autochtones. Le budget 2024 a fourni un complément de 500 millions de dollars et a prolongé le programme jusqu'en mars 2029.

2.4.2.2 Électricité

Le Canada continue de réduire les émissions de GES provenant de la production et du transport d'électricité. Travailler à la décarbonisation du réseau électrique et à une économie carboneutre d'ici 2050 permettra de développer l'énergie non émettrice dans tout le Canada, de raccorder les régions à l'énergie propre et de favoriser un approvisionnement en électricité plus propre, plus fiable et plus abordable. Cela permettra également l'électrification de l'ensemble de l'économie et contribuera à réduire les émissions d'autres secteurs, comme l'industrie, les bâtiments et les transports. Certaines provinces et certains territoires disposent déjà de systèmes électriques presque entièrement exempts d'émissions, notamment la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador. Toutes les provinces du Canada continuent à prendre des mesures pour accroître l'utilisation d'énergies non émettrices en établissant des politiques, des initiatives et des mesures, comme des objectifs en matière d'énergies renouvelables, des normes de portefeuille d'énergies renouvelables imposées par la loi, des procédures d'approvisionnement concurrentielles, des ententes de mesurage net, des remises sur les équipements et des crédits d'impôt.

Le gouvernement du Canada prend des mesures concrètes pour soutenir la décarbonisation du secteur de l'énergie. Le Canada a publié un document d'orientation, intitulé *Propulser le Canada dans l'avenir*, en 2023, qui décrit la vision du gouvernement du Canada pour décarboniser les réseaux du Canada et préparer les conditions d'une économie carboneutre d'ici 2050, en assurant la fiabilité des systèmes électriques et en veillant à ce que les coûts de l'énergie pour les ménages soient abordables. Le document d'orientation a jeté les bases pour *Propulser le Canada dans l'avenir, la première stratégie canadienne sur l'électricité propre* et fait de l'électricité propre, fiable et abordable l'épine dorsale d'une économie canadienne compétitive carboneutre au XXIe siècle. La stratégie s'appuie en partie sur le Conseil consultatif canadien de l'électricité, un organe consultatif d'experts indépendant créé avec un mandat d'un an (2023 à 2024) pour conseiller le ministre de l'Énergie et des Ressources

naturelles afin d'accélérer les investissements et de promouvoir des systèmes électriques durables, abordables et fiables.

Le *Règlement sur l'électricité propre* (REP) fait partie d'un ensemble de mesures fédérales visant à favoriser les progrès vers un réseau électrique carboneutre tout en maintenant la fiabilité du réseau et l'accessibilité financière de l'électricité pour les clients. En vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, le REP fixe une limite annuelle d'émissions pour les unités de production d'électricité à partir de combustibles fossiles de plus de 25 MW. Le REP a été finalisé en décembre 2024.

L'abandon progressif de la production d'électricité conventionnelle au charbon est une priorité absolue pour le Canada. Le charbon ne représentait que 4 % de la production d'électricité au Canada, mais 52 % des émissions de GES liées à l'électricité en 2022. Le gouvernement du Canada a adopté des règlements visant à accélérer l'élimination progressive des centrales électriques conventionnelles au charbon d'ici à 2030. Les normes de rendement réglementaires fédérales pour les nouvelles unités au gaz naturel et les unités converties du charbon au gaz complètent la réglementation sur le charbon et imposent des normes de rendement réalisables aux nouveaux générateurs de gaz naturel.

Pour répondre à la demande croissante d'électricité non émettrice, le gouvernement du Canada a investi dans plusieurs programmes visant à fournir une électricité plus propre et plus fiable. Il s'agit notamment du Programme des énergies renouvelables émergentes (PERE), qui soutient de nouveaux projets d'énergie renouvelable afin d'élargir le portefeuille de ressources commercialement viables du Canada; et du Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification (PERITE), qui finance des projets d'infrastructure d'électricité propre, y compris l'énergie éolienne et solaire, les batteries, la modernisation du réseau et d'autres technologies nécessaires au maintien d'un système électrique fiable, abordable et décarbonisé. Comme indiqué ci-dessus, le gouvernement du Canada restitue les recettes perçues dans le cadre du STFR fédéral aux provinces et territoires concernés pour soutenir des projets d'énergie propre à grande échelle par l'intermédiaire du Fonds pour l'électricité de l'avenir.

Le gouvernement du Canada soutient également les technologies nucléaires dans les systèmes électriques, dans le cadre de l'évolution du paysage national et géopolitique et de la reconnaissance générale de l'importance de l'énergie nucléaire pour atteindre nos objectifs de carboneutralité. En décembre 2020, le gouvernement du Canada a lancé le Plan d'action canadien des petits réacteurs modulaires (PRM), qui a servi de plateforme aux intervenants et aux partenaires de l'industrie pour définir les prochaines étapes qu'ils entendent suivre pour soutenir la conception, le développement et le déploiement des petits réacteurs modulaires (PRM) en tant qu'outil potentiel de réduction des émissions, tant à l'échelle nationale qu'internationale. En tant que mesure découlant du plan d'action, et en vue de faire avancer ces travaux, la table de leadership pour faire progresser l'avenir des PRM a été créée avec des membres des services publics, des provinces et territoires, des peuples et collectivités autochtones, de l'industrie, des innovateurs, des laboratoires et du monde universitaire. En 2024, en réponse aux priorités et aux commentaires des membres de la Table de leadership pour faire progresser l'avenir des PRM, celle-ci a changé de nom pour devenir la Table de leadership nucléaire, avec un mandat plus large incluant non seulement les PRM, mais aussi les constructions à grande échelle et le secteur de l'énergie nucléaire dans son ensemble. La main-d'œuvre, la chaîne d'approvisionnement, l'intégration des collectivités autochtones et des partenaires, ainsi que la sécurité des carburants, ont figuré parmi les priorités du forum au cours des 12 derniers mois.

Plus de 200 collectivités isolées au Canada dépendent du diesel pour l'électricité et le chauffage. Il s'agit souvent de collectivités autochtones situées dans des régions éloignées ou isolées, d'un océan à l'autre. Le gouvernement du Canada soutient actuellement plus de 400 projets d'énergie renouvelable et de renforcement des capacités dans tout le pays grâce à un financement fédéral de plus de 500 millions de dollars dans le cadre du Programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées (PEPCRE), de l'Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel (IARDD) et du Programme ARDEC Nord. En 2022, le gouvernement du Canada a également mis en place *Wah-ila-toos : Énergie propre dans les collectivités autochtones, rurales et éloignées*, un guichet unique permettant aux collectivités autochtones, éloignées et rurales d'accéder à plusieurs programmes de financement fédéraux pour soutenir leurs priorités en matière d'énergie propre.

Pleins feux sur la réussite : Énergie propre – Initiative sur les partenariats stratégiques

L'Initiative sur les partenariats stratégiques (IPS) est un programme fédéral horizontal qui vise à accroître et à soutenir la participation des Autochtones à des projets de développement économique importants, complexes et pluriannuels dans divers secteurs au Canada.

Le budget 2021 comprenait 36 millions de dollars sur trois ans pour renforcer les capacités des collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans le cadre de projets d'énergie propre locaux et économiquement viables. Le budget 2024 a reconduit le financement de l'IPS pour l'énergie propre à hauteur de 36 millions de dollars sur trois années supplémentaires. Ce financement permettra de soutenir les initiatives existantes et de développer une nouvelle initiative régionale autochtone en matière d'énergie propre en Ontario :

- en outre, il a permis de lancer six initiatives régionales en matière d'énergie propre dans les régions de l'Atlantique, du Québec, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, et de soutenir un partenariat avec l'entreprise sociale nationale Indigenous Clean Energy (ICE);
- à ce jour, ces initiatives régionales ont bénéficié à 112 collectivités, développé 50 partenariats, créé 2 148 emplois et offert 111 possibilités de formation;
- l'IPS n'est jamais le seul bailleur de fonds d'une initiative, car il est conçu pour mobiliser des sources d'investissement et de soutien. En 2023-2024, pour chaque dollar de financement de l'IPS dans le domaine de l'énergie propre (IPS-EP), 6 dollars supplémentaires ont été mobilisés pour favoriser la participation des Autochtones aux occasions de développement économique liées à l'énergie propre;
- l'IPS-EP a soutenu des activités de développement initial au sein des collectivités afin de promouvoir le développement économique, en faisant avancer des projets comme des fermes solaires, des projets éoliens, la production à partir de la biomasse et l'hydrogène. Voici deux exemples de projets menés dans le cadre de l'Initiative sur l'énergie propre pour les Autochtones de la Colombie-Britannique (IEPACB) :
    - Winchie Creek Hydro de la Première Nation Tla-o-qui-aht, un projet de 4,1 MW qui soutient la conception de l'ingénierie électrique;
    - la ferme solaire du gouvernement national Tsilhqot'in, qui est une ferme solaire photovoltaïque de 1,25 MW située près de Hanceville, en Colombie-Britannique, qui devrait générer 175 000 dollars de revenus annuellement,
- cet investissement joue un rôle dans l'avancement du plan climatique renforcé du Canada, du Programme de leadership autochtone en matière de climat et des cibles du Canada en matière d'économie carboneutre.

La construction d'interconnexions régionales permet de distribuer ou de redistribuer de l'électricité abondante et non émettrice vers des régions dont les réseaux sont plus émetteurs. Le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec la BIC, pour faire progresser les interconnexions régionales. Un Programme de prédéveloppement de l'électricité soutient les activités de développement préalable associées aux projets d'infrastructure d'électricité propre d'importance nationale, comme les interconnexions de réseaux et les PRM.

Le Budget 2023 a identifié la BIC comme « le principal outil de financement du gouvernement pour soutenir les projets de production, de transport et de stockage d'électricité propre », et a augmenté l'objectif d'investissement à long terme de la BIC dans le domaine prioritaire de l'énergie propre à 10 milliards de dollars. En septembre 2024, la BIC aura investi plus de 4,1 milliards de dollars dans 16 projets d'énergie propre à travers le pays, pour une valeur totale de 8,4 milliards de dollars en nouvelles infrastructures.

Le Budget 2024 a continué à mettre en œuvre la série de crédits d'impôt à l'investissement (CII) pour des projets économiques importants de 93 milliards de dollars, notamment en annonçant les détails de la mise en œuvre et de l'exécution des CII pour l'électricité propre, afin de stimuler une croissance propre, d'assurer l'avenir des entreprises canadiennes au Canada et de créer de bons emplois pour les générations à venir.

2.4.2.3 Pétrole et gaz

Sur la voie vers des émissions carboneutres d'ici 2050, le monde s'efforce de réduire les émissions générées par la production et la consommation de combustibles fossiles et utilise de plus en plus des sources d'énergie à faible teneur en carbone pour alimenter les transports, les habitations et l'industrie.

En tant que principal contributeur économique du Canada et première source d'émissions de GES, le secteur économique du pétrole et du gaz a un rôle essentiel à jouer dans la réalisation des objectifs climatiques du pays. Le Canada s'est engagé à réduire les émissions du secteur pétrolier et gazier au rythme et à l'échelle nécessaires pour parvenir à des émissions carboneutres d'ici 2050 et contribuer de manière significative à la cible de réduction des émissions du Canada à l'horizon 2030.

Le projet de *Règlement sur les plafonds d'émissions de gaz à effet de serre du secteur pétrolier et gazier* établirait un système national de plafonnement et d'échange qui s'appliquerait aux activités pétrolières et gazières en amont, y compris la production pétrolière et gazière en zone côtière et extracôtière; la production et la valorisation des sables bitumineux; la production et le traitement du gaz naturel et la production de GNL. Le règlement proposé a été élaboré sous l'égide de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE). Depuis 1988, cette loi a été utilisée pour traiter un large éventail de questions environnementales, notamment la pollution de l'air, les produits chimiques, les plastiques et les émissions de GES.

- le système de plafonnement et d'échange attribuera librement des allocations d'émission aux exploitants qu'il couvre. À la fin de chaque année, chaque exploitant devra remettre au gouvernement une allocation pour chaque tonne de pollution au carbone qu'elle a émise. Au fil du temps, le gouvernement distribuera moins d'allocations, ce qui correspond à la baisse du plafond d'émissions;
- les exploitants seront incités en permanence à réduire leurs émissions. Si un exploitant ne dispose pas de suffisamment d'allocations pour couvrir ses émissions, il pourra acheter des allocations à d'autres exploitants qui ont investi dans la réduction de la pollution. Les exploitants peuvent également contribuer à un programme de décarbonisation ou utiliser des crédits de

compensation de GES pour couvrir une petite partie de leurs émissions (jusqu'à 10 % pour le programme de décarbonisation et jusqu'à 20 % pour les crédits de compensation, avec un maximum de 20 % pour les deux options). Le programme de décarbonisation financera des projets qui soutiennent la réduction des émissions du secteur. Le total de toutes les allocations et la limite globale de 20 % sur la flexibilité de mise en conformité créent une limite supérieure légale pour les émissions du secteur;

- le plafond de pollution par les GES pour le pétrole et le gaz limitera les émissions, et non la production, et encouragera l'industrie à réinvestir dans des projets qui réduisent la pollution, tout en offrant la flexibilité nécessaire pour répondre à l'évolution du marché mondial;
- afin de s'assurer que le plafond de pollution par les GES pour le pétrole et le gaz tient compte des niveaux d'activité actuels, le projet de règlement utiliserait les données déclarées par les exploitants pour 2026 afin de fixer le premier niveau de plafond de pollution par les GES pour ce secteur. Le plafond de pollution par les GES pour le pétrole et le gaz pour la première période de conformité, de 2030 à 2032, serait fixé à 27 % en dessous des émissions déclarées pour 2026, ce qui équivaut, selon les estimations, à 35 % en dessous des émissions de 2019;
- l'utilisation de l'année 2026 pour les données communiquées signifie que le plafond de pollution par les GES pour le pétrole et le gaz serait basé sur des conditions réelles. Le niveau final du plafond de pollution par les GES pour ce secteur sera publié avant la fin de l'année 2027
- le projet de règlement alloue des allocations aux exploitants couverts en utilisant des taux de distribution spécifiques, définis en allocations par unité de production, pour chaque type d'activité couverte. Les allocations seront distribuées avant le début de chaque année (à partir de 2029 pour 2030, la première année de conformité). Afin de garantir que les allocations sont distribuées au niveau du plafond d'émissions pour chaque année, celles distribuées seraient réparties au prorata entre toutes les installations qui les reçoivent.

Le système serait mis en place progressivement au cours des quatre premières années (2026 à 2029). Au cours de cette période, les exploitants seraient tenus d'enregistrer et de déclarer leurs émissions et leur production. Les grands émetteurs commenceront à déclarer en 2027 leurs émissions et leurs niveaux de production de 2026. Les rapports pour les petits exploitants commenceraient en 2029 pour les niveaux de 2028. Les exploitants devront soumettre à ECCC des rapports annuels vérifiés concernant leurs installations pour chaque année civile. Les rapports doivent être remis le 1er juin de l'année suivante. Les rapports serviraient à déterminer les exploitants qui seront soumis au plafond de pollution et qui auront des obligations de remises.

Le plafond proposé mettra le secteur sur la voie de la carboneutralité d'ici à 2050, tout en lui permettant de continuer à répondre à la demande mondiale. Le plafonnement des émissions de GES du secteur pétrolier et gazier s'ajoute à un ensemble de mesures politiques visant à orienter de plus en plus cette industrie vers une production plus propre grâce à l'utilisation de systèmes de gestion du carbone et d'autres technologies, notamment pour réduire les émissions de méthane et passer à des carburants plus propres. Il s'agit notamment d'autres mesures réglementaires efficaces, comme les systèmes fédéral, provinciaux et territoriaux de tarification du carbone pour l'industrie, y compris le système TIER (Technology Innovation and Emissions Reduction) de l'Alberta, le système de tarification fondé sur le rendement fédéral, les réglementations fédérale et provinciales sur le méthane, et le *Règlement sur les combustibles propres*.

Le captage du carbone va également jouer un rôle de plus en plus important dans la réduction des émissions liées à la production de pétrole et de gaz, et le Canada est bien placé pour consolider sa position de leader mondial dans cette technologie essentielle. Selon le GIEC et l'Agence internationale de l'énergie, il n'y a pas de voie crédible vers la carboneutralité sans technologies de gestion du carbone, comme la capture et le stockage du carbone, et leur déploiement doit être rapide et immense, avec une multiplication par près de 200 d'ici à 2050.

Le passage à une économie à faibles émissions de carbone a provoqué une ruée de capitaux vers les technologies de gestion du carbone dans le monde entier. Aux États-Unis, de nombreux nouveaux projets de capture du carbone sont en cours de déploiement, dont 150 sont actuellement examinés par l'Environmental Protection Agency des États-Unis. Le Canada s'est déjà imposé comme un précurseur et un leader dans l'industrie mondiale de la gestion du carbone, avec certains des premiers projets à grande échelle au monde; une géologie favorable; des innovateurs et des nouvelles entreprises de pointe; des investissements précoces dans la recherche, le développement et la démonstration; une expertise technique approfondie; un environnement politique et réglementaire solide à l'échelle fédérale et provinciale et une collaboration internationale active. Le gouvernement du Canada a lancé un ensemble de politiques comprenant un mélange de soutiens financiers et de mesures réglementaires afin de mieux positionner l'économie canadienne pour qu'elle réussisse.

Environ un sixième des projets mondiaux de gestion du carbone à grande échelle, qui utilisent une série d'approches pour capturer le dioxyde de carbone à partir de sources ponctuelles ou directement dans l'atmosphère afin de le réutiliser ou de le stocker durablement, se trouvent au Canada, avec un nombre croissant de projets en phase de construction, de conception et de développement dans de multiples industries et régions.

La poursuite du développement et du déploiement des technologies de gestion du carbone pour contribuer à la réalisation des objectifs climatiques du Canada constituera la base d'une industrie de gestion du carbone de premier plan et de plusieurs milliards de dollars au Canada, qui soutiendra des emplois inclusifs et de grande valeur, d'importantes possibilités d'exportation et une économie plus durable. Le captage ponctuel du carbone est l'une des principales options pour réduire considérablement les émissions du secteur pétrolier et gazier en amont. Compte tenu de la longue durée de vie de nombreuses installations industrielles lourdes existantes et de la valeur de ces industries pour l'économie canadienne, la collaboration entre les secteurs public et privé est essentielle pour faire progresser les voies de décarbonisation stratégiques, économiques et appropriées au niveau régional.

Le secteur du pétrole et du gaz est la plus grande source d'émissions de méthane au Canada, responsable d'environ la moitié des émissions totales de méthane au Canada[166]. La réglementation fédérale en vigueur vise à réduire les émissions de méthane du pétrole et du gaz de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2012 d'ici à 2025, et les réglementations provinciales contribuent aussi grandement à l'atteinte de ce résultat. Parallèlement à l'adhésion du Canada à l'engagement mondial sur le méthane en 2021, le Canada a renforcé sa cible de réduction des émissions de méthane provenant du pétrole et du gaz pour atteindre une réduction d'au moins 75 % par rapport aux niveaux de 2012 d'ici à 2030. En décembre 2023, le Canada a proposé des modifications visant à renforcer les règlements existants sur le méthane provenant du pétrole et du gaz en augmentant la rigueur des exigences et en élargissant la portée à pratiquement toutes les installations qui manipulent du gaz naturel dans le cadre de la production et du transport de pétrole et de gaz. Le règlement proposé devrait être finalisé au cours de l'hiver 2024-2025, la mise en œuvre des exigences étant échelonnée

entre 2027 et 2030. Ce règlement fait partie de la mise en œuvre de *Plus vite et plus loin : La stratégie canadienne sur le méthane*, publiée en 2022.

Pleins feux sur la réussite : Fonds de réduction des émissions

Le Fonds de réduction des émissions a été introduit en 2020 pour soutenir les investissements en capital, le déploiement de technologies propres et la R-D et D afin de réduire les émissions de méthane et d'autres GES provenant des activités pétrolières et gazières en zone côtière, infracôtière et extracôtière. Le financement du programme a pris fin au cours de l'exercice 2022-2023, tous les projets devant être achevés au plus tard le 31 mars 2024. Le Fonds comportait trois volets : le déploiement à terre, les déploiements en mer et la R-D et D en mer.

Le Programme côtier et infracôtier est un investissement de 675 millions de dollars destiné à soutenir le déploiement de technologies et d'infrastructures propres afin de réduire ou d'éliminer les émissions de méthane provenant des activités pétrolières et gazières en amont et à mi-parcours. Au 31 mars 2024, le programme a fourni 170 millions de dollars pour soutenir 91 projets dans l'ouest du Canada. La réduction totale prévue des émissions de GES est de 4 Mt d'éq. CO_2 au cours des 12 premiers mois suivant la date d'achèvement du projet.

Le programme de déploiement extracôtier est un investissement de 42 millions de dollars destiné à soutenir le déploiement de technologies visant à réduire les émissions directes et indirectes de GES résultant des activités pétrolières et gazières en mer.

Le Programme de R-D et D extracôtier est un investissement de 33 millions de dollars destiné à soutenir des projets de R-D et D qui proposent des solutions pour décarboniser l'industrie du pétrole et du gaz extracôtiers de Terre-Neuve-et-Labrador. Il a été réalisé par RNCan en collaboration avec Energy Research & Innovation Newfoundland & Labrador. Les 18 projets de R-D et D financés ont été achevés avec succès en mars 2023.

Le gouvernement du Canada a respecté l'engagement qu'il a pris dans le cadre du G20 d'éliminer progressivement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles en 2023, en appliquant le Cadre d'évaluation pour auto-examen des subventions inefficaces pour les combustibles fossiles aux mesures fiscales et non fiscales existantes et en publiant des Lignes directrices relatives aux subventions inefficaces aux combustibles fossiles. Le cadre d'évaluation est l'outil qui permet de déterminer si une mesure fiscale ou non fiscale constitue une subvention inefficace aux combustibles fossiles. Les subventions pour les carburants fossiles seront considérées comme inefficaces si elles ne remplissent pas au moins l'un des six critères. Les lignes directrices, qui sont en vigueur depuis leur publication, demandent aux ministères et aux agences fédérales d'aligner toutes les aides publiques futures sur le cadre d'évaluation. Elles peuvent être mises à jour à tout moment pour s'aligner sur les engagements des gouvernements et les développements technologiques. Le Canada s'est également engagé à élaborer un plan pour supprimer progressivement le financement public du secteur des combustibles fossiles.

2.4.2.4 Mesures énergétiques provinciales et territoriales

Les provinces et territoires du Canada accomplissent un travail considérable pour décarboniser, moderniser et soutenir une croissance propre dans le secteur de l'énergie.

Colombie-Britannique

Le *Building Green Code* de la Colombie-Britannique s'efforce d'améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment, notamment pour les grands immeubles résidentiels, industriels et commerciaux; les maisons et les petits immeubles; ainsi que dans les bâtiments du secteur public, notamment en imposant la norme LEED Or et en menant des recherches sur les options de matériaux de construction à faible teneur en carbone. La Colombie-Britannique a introduit l'*Energy Step Code* en 2017 afin d'améliorer progressivement le code de la construction de la province de manière que toutes les nouvelles constructions soient prêtes à consommer de l'énergie carboneutre d'ici 2032, ainsi que le Net-Zero Energy Ready Building Design Incentive. En 2023, la Colombie-Britannique a introduit le *Zero Carbon Step Code*, qui introduira progressivement des exigences afin que toutes les nouvelles constructions soient carboneutres d'ici 2030.

Les objectifs énergétiques de la Colombie-Britannique dans le cadre de la *Clean Energy Act* ont été mis à jour en 2024 pour refléter la cible d'une production d'électricité 100 % propre ou renouvelable d'ici à 2030 et garantir la construction de l'infrastructure nécessaire au transport de cette électricité. Des objectifs ont été ajoutés pour garantir que les tarifs de BC Hydro soient raisonnablement prévisibles et cohérents d'une année à l'autre, et que les augmentations ne dépassent pas l'inflation cumulée au cours de la période commençant en 2017. En juin 2024, la province a publié *Powering Our Future: BC's Clean Energy Strategy*, qui décrit les mesures à prendre pour accélérer le passage à l'énergie propre et créer de nouvelles occasions pour les personnes et les communautés de toute la province. BC Hydro a mis en place une norme d'électricité propre, a annoncé un appel à la production de 3 000 GWh/an de nouvelles énergies renouvelables propres et a publié un plan d'investissement décennal actualisé qui comprend environ 36 milliards de dollars d'investissements dans les infrastructures communautaires et régionales.

En mars 2023, la Colombie-Britannique a annoncé la mise en place du nouveau Energy Action Framework afin de s'assurer que les projets du secteur pétrolier et gazier respectent les engagements de la province en matière de climat et créent de nouvelles possibilités pour les personnes travaillant dans le domaine des énergies et des technologies propres. En vertu de ce cadre, la Colombie-Britannique exigera que tous les nouveaux projets de GNL proposés dans le cadre du processus d'évaluation environnementale de la province ou entrant dans ce processus passent un test d'émissions et soient accompagnés d'un plan crédible visant à atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici à 2030, et prévoit un plafond réglementaire pour les émissions du secteur du pétrole et du gaz. En outre, la province élaborera et mettra en œuvre un cadre énergétique aligné sur le climat, dont l'objectif global est de maximiser la production d'énergie propre destinée à être utilisée sur le territoire national et à l'exportation. La *Powering Our Future: BC's Clean Energy Strategy* (2024) décrit les mesures à prendre pour accélérer le passage à l'énergie propre, notamment les plans actualisés de BC Hydro pour développer le réseau électrique avec près de 36 milliards de dollars d'investissements dans les infrastructures communautaires et régionales à travers la province.

En 2018, la Colombie-Britannique a introduit le *Methane Reduction Regulations* en modifiant le *Drilling and Production Regulation* de la province. Cette politique vise à réduire les émissions de méthane provenant des activités pétrolières et gazières en amont afin d'atteindre ou de dépasser les cibles fédérales et provinciales de réduction des émissions de méthane. Les modifications apportées au *Drilling and Production Regulation* en 2024 placent la Colombie-Britannique sur la bonne voie pour atteindre la cible de réduction de 2030 et s'aligner sur la cible de quasi-élimination.

La Colombie-Britannique étudie les possibilités de captage et de stockage du carbone avec l'industrie et dispose d'un cadre réglementaire solide pour le captage et le stockage du carbone (en anglais seulement). Des travaux sont en cours pour améliorer et clarifier les orientations réglementaires, les aides fiscales et les communications, afin d'apporter des certitudes à l'industrie, d'accroître la capacité des Autochtones à participer au secteur et d'encourager davantage tous les types de projets de captage et de stockage du carbone à aller de l'avant. La Colombie-Britannique élabore également un protocole de compensation pour le captage et la séquestration du carbone, dont un projet a été publié pour consultation à l'automne 2023, et un rapport sur « Ce que nous avons entendu » publié en juin 2024. La publication est prévue pour 2025.

En partenariat avec le Canada, la Colombie-Britannique a créé le BC Centre for Innovation and Clean Energy (CICE), une société indépendante à but non lucratif qui se consacre à la mise à l'échelle des solutions de décarbonisation les plus efficaces du Canada pour le monde entier. Le CICE est financé par la Colombie-Britannique, le gouvernement du Canada et Shell. Il fournit du financement de démarrage pour accélérer la commercialisation et dirige des investissements non dilutifs dans des domaines d'innovation en matière d'énergie propre où l'absence de mesures de revenus traditionnelles est un obstacle courant. En travaillant en étroite collaboration avec l'industrie, les investisseurs, le gouvernement, les universités et les détenteurs de droits autochtones pour réduire les risques liés à l'adoption d'innovations en matière d'énergie propre, le CICE fait progresser le monde vers une économie carboneutre qui tire parti des avantages de la Colombie-Britannique, attire les investissements et crée des emplois verts bien rémunérés. En août 2023, le CICE aura financé 12,8 millions de dollars de projets d'énergie propre en Colombie-Britannique, pour un montant total de 58,3 millions de dollars.

Alberta

La *Geothermal Resource Development Act* de l'Alberta a tracé une voie claire et responsable pour les projets géothermiques. Encourager le développement de la géothermie, qui a l'un des impacts les plus faibles de toutes les sources d'énergie renouvelables, contribuera à renforcer l'engagement de l'Alberta en faveur d'une production d'énergie responsable. Les chercheurs ont identifié plus de 6 100 MW de capacité de production d'énergie thermique et plus de 1 150 MW de capacité de production d'énergie électrique techniquement récupérable dans plusieurs districts municipaux de l'ouest de l'Alberta.

Le gouvernement de cette province a été le premier gouvernement régional d'Amérique du Nord à s'engager à atteindre une cible de réduction des émissions de méthane dans le secteur du pétrole et du gaz. La Methane Emission Reduction Regulation (en anglais seulement) de l'Alberta vise à réduire de 45 % les niveaux de méthane provenant des activités pétrolières et gazières d'ici à 2025. Dans son Emissions Reduction and Energy Development Plan de 2023, l'Alberta a fait part de son intention de consulter les parties intéressées afin d'étudier les possibilités de réduire de 75 à 80 % les émissions de méthane provenant du secteur pétrolier et gazier conventionnel d'ici à 2030. En outre, le CUSC est au cœur des efforts déployés par l'Alberta pour réduire les émissions. Afin de permettre la réalisation d'un plus grand nombre de projets de CUSC et de répondre à la demande croissante de stockage du carbone, l'Alberta délivre des ententes de prospection pour la séquestration du carbone dans le cadre d'une procédure concurrentielle. Les propositions pour 25 centres de CUSC approuvées en 2022 passent à l'étape de l'évaluation. Ces centres pourraient faciliter les plans de décarbonisation pour les sables bitumineux et pour des industries, comme l'électricité, l'hydrogène propre, la pétrochimie, la valorisation et le raffinage, le ciment, l'acier, les engrais, la production de biodiesel et le traitement du gaz.

Saskatchewan

La Saskatchewan a joué un rôle de premier plan en adoptant l'édition la plus récente du Code national du bâtiment afin d'améliorer les normes d'efficacité énergétique pour les maisons, ainsi que pour les petits et grands bâtiments. SaskEnergy et SaskPower proposent plusieurs programmes visant à soutenir la rénovation énergétique des habitations et des bâtiments commerciaux, à encourager la construction d'habitations à un niveau d'efficacité supérieur au code de construction minimum et à faciliter les améliorations de l'efficacité énergétique dans les communautés autochtones.

Le budget provincial 2024 de la Saskatchewan a annoncé une subvention pour la transition vers l'électricité propre de 140 millions de dollars à SaskPower afin de soutenir la transition de la province vers un réseau électrique propre, abordable et fiable. Le Budget 2024 a également alloué 242,1 millions de dollars (y compris les revenus investis prévus) à un Small Modular Reactor Investment Fund afin de soutenir le développement futur du premier PRM de la Saskatchewan.

Le Methane Action Plan (en anglais seulement) de la Saskatchewan (2019) comprend une réglementation visant à réduire de 4,5 Mt par année d'ici à 2025 les émissions de GES provenant de la ventilation et du torchage dans le secteur pétrolier et gazier en amont de la Saskatchewan. En outre, l'*Oil and Gas Emissions Management Regulations* (OGEMR) de la Saskatchewan a permis de réduire les émissions de méthane du secteur pétrolier et gazier en amont de 67 %, soit 7,3 Mt d'éq. CO_2, par rapport aux niveaux de 2015.

Ontario

En mars 2023, l'Ontario a lancé un registre volontaire de crédits pour l'énergie propre (CEP) qui offrent aux entreprises un outil leur permettant d'atteindre leurs objectifs en matière d'environnement et de développement durable et de prouver que leur électricité provient de ressources propres. Le produit net de la vente de CEP par Ontario Power Generation et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) sera affecté au Fonds pour l'électricité propre de demain (FCEF), une fois établi, qui contribuera à maintenir les coûts à un bas niveau pour les contribuables en soutenant le développement futur de nouveaux projets d'énergie propre en Ontario.

Nouveau-Brunswick

En novembre 2022, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et Énergie NB ont annoncé un investissement total de 70 millions de dollars pour lancer le Programme écoénergétique amélioré. Ce programme aide les propriétaires à revenu faible ou moyen à abandonner les plinthes électriques et le mazout en leur offrant gratuitement des thermopompes et une meilleure isolation.

En décembre 2023, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a publié sa stratégie de transition vers l'énergie propre : *Propulser notre économie et le monde grâce à notre énergie propre : Notre voie à suivre jusqu'en 2035*. Cette feuille de route énergétique sur 12 ans soutiendra les stratégies de transition du paysage énergétique au Nouveau-Brunswick et la manière dont les objectifs de fiabilité, de durabilité et d'accessibilité financière de l'énergie seront atteints. La feuille de route pour l'énergie établit une voie claire pour construire de nouvelles ressources électriques non émettrices, intégrer 1 400 MW de nouvelles éoliennes, 200 MW d'énergie solaire à l'échelle du réseau, 300 MW d'énergie solaire derrière le compteur et 600 MW de nouvelle énergie nucléaire au cours des 12 prochaines années.

Nouvelle-Écosse

Le *2030 Clean Energy Plan* (en anglais seulement) de la Nouvelle-Écosse définit la voie à suivre pour éliminer progressivement le charbon et atteindre 80 % d'électricité renouvelable d'ici à 2030. La clé de cette transition est l'augmentation de la production d'énergie éolienne pour répondre à au moins 50 % des besoins en électricité de la province et l'intégration de projets d'énergie solaire à grande échelle. Le plan se concentre également sur le renforcement de la résilience et de la fiabilité du réseau, avec des investissements stratégiques dans des batteries de stockage innovantes (300 MW), des générateurs à action rapide (300 MW) et une nouvelle ligne de fiabilité de 345 kV vers le Nouveau-Brunswick (plus de 500 MW). Les mesures supplémentaires comprennent la conservation de 450 MW provenant des centrales au pétrole/gaz pour les situations d'urgence et la mise en œuvre de solutions de gestion de la charge pour réduire la demande de pointe de 150 MW. Ensemble, ces mesures visent à réduire de 90 % les émissions de GES liées à l'électricité tout en garantissant un approvisionnement énergétique stable et fiable.

L'*Electricity Act* de la Nouvelle-Écosse permet aux résidents de produire leur propre énergie renouvelable, p. ex. grâce à des panneaux solaires, et de gérer leur consommation d'énergie de manière plus efficace. Cela garantit le droit à la facturation nette, qui permet aux propriétaires de compenser leurs coûts d'électricité, y compris en ramenant à zéro la part de l'énergie de leur facture si une quantité suffisante d'énergie renouvelable est produite. Les récentes modifications apportées à la loi en 2022 et 2023 ont introduit des mises à jour importantes pour soutenir le développement des énergies renouvelables, y compris la création d'un Hydrogen Innovation Program (en anglais seulement). Ce nouveau programme permet aux installations de production d'hydrogène de se connecter au réseau électrique pour la production et le traitement de l'hydrogène. Le ministre des Ressources naturelles et des Énergies renouvelables supervisera le programme, en établissant des exigences et des conditions spécifiques pour les installations d'hydrogène, et en approuvant les demandes des exploitants qui répondent aux normes nécessaires. Cette initiative vise à faciliter la croissance de l'énergie à partir d'hydrogène dans la province. Les modifications permettent également au ministre d'ordonner aux services publics de conclure des accords de vente pour l'énergie produite par des installations de production spécifiques. Cela garantit que la production de ces installations est vendue à des clients désignés, ce qui permet de mieux contrôler la distribution de l'énergie et de soutenir les objectifs de la province en matière d'énergie renouvelable. En outre, ces modifications donnent au gouverneur en conseil la possibilité d'approuver des projets de stockage d'énergie appartenant à des entreprises de services publics, à condition qu'ils profitent aux contribuables. Ces projets seront soumis à des conditions spécifiques, comme la taille et la localisation du projet. Ces mises à jour représentent une étape cruciale dans l'engagement de la Nouvelle-Écosse à promouvoir un avenir énergétique plus propre et plus durable. Comme le prévoit la loi, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a introduit en 2023 le Green Choice Program (en anglais seulement), qui facilite l'achat d'électricité 100 % renouvelable pour les activités du gouvernement. En outre, en 2024, le Community Solar Program (en anglais seulement) a été lancé pour aider les groupes communautaires et les entreprises à mettre en place des projets solaires.

En vertu de l'*Electricity Act*, le programme Rate Base Procurement (RBP) de la Nouvelle-Écosse vise à obtenir 1 100 MWh d'électricité renouvelable à faible coût, en soutenant les objectifs climatiques et en favorisant l'investissement et la création d'emplois dans la province. En 2023, le programme a sélectionné quatre projets renouvelables totalisant 306 MW ou 1 165 GWh par année, soit environ 11 % de la consommation d'électricité de la Nouvelle-Écosse. Les projets RBP, qui devraient être opérationnels d'ici 2025, devraient permettre aux contribuables d'économiser 100 millions de dollars

par année et de réduire les émissions de GES de plus d'un million de tonnes par an. En particulier, les projets sont majoritairement détenus par des communautés micmaques, ce qui permet d'intégrer la diversité, l'équité et les avantages pour la communauté. Chaque projet sera exploité dans le cadre d'une entente d'achat d'électricité d'une durée de 25 ans avec Nova Scotia Power et sera conforme à toutes les exigences en matière de réglementation, d'autorisation et d'environnement.

La Nouvelle-Écosse a créé le Clean Fuels Fund afin d'aider les industries et les entreprises à adopter des carburants à faible teneur en carbone et renouvelables, comme l'hydrogène vert, le gaz naturel renouvelable, les biocarburants et la biomasse durable. Par l'intermédiaire de ce nouveau Fonds, le ministère des Ressources naturelles et des Énergies renouvelables a investi 3 millions de dollars dans sept projets de carburants propres prêts à être lancés. Les projets choisis recevront jusqu'à 75 % des coûts de leur projet, dans la limite de 1 million de dollars, pour effectuer les travaux nécessaires à la transition vers des carburants plus propres pour le chauffage, les transports et les processus industriels.

En 2022, la Nouvelle-Écosse a investi 140 millions de dollars dans deux programmes visant à aider les Néo-Écossais à revenu faible ou moyen à abandonner plus rapidement le mazout domestique. Les ménages à faibles revenus peuvent désormais s'adresser au programme Home Warming pour obtenir gratuitement des thermopompes et les mises à niveau des panneaux électriques nécessaires à leur installation. Les ménages qui ont déjà bénéficié d'améliorations de l'efficacité énergétique dans le cadre de ce programme peuvent à nouveau demander cette nouvelle aide. Tous les Néo-Écossais peuvent bénéficier d'une aide pour diverses améliorations de l'efficacité énergétique dans le cadre du programme d'évaluation de l'efficacité énergétique des logements. Il s'agit de la première étape pour obtenir des remises ou des prêts dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes. Le nouveau financement permettra aux ménages à revenus moyens de bénéficier de remises lorsqu'ils installent des systèmes de chauffage à haut rendement énergétique et d'autres améliorations qui réduisent leur dépendance au mazout. Combinés aux investissements fédéraux du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone et de l'Initiative canadienne des pour des maisons plus vertes du Canada, ces programmes provinciaux aideront environ 13 500 ménages à faible revenu et environ 30 000 ménages à revenu moyen à réduire leurs émissions de GES et leurs factures d'énergie.

La *Nova Scotia's Offshore Wind Roadmap* (en anglais seulement), publiée en 2023, établit le cadre pour la construction de parcs éoliens dans les eaux océaniques. Elle aidera la province à atteindre l'objectif de délivrer des baux pour 5 GW d'énergie éolienne en mer d'ici à 2030. La Nouvelle-Écosse collabore activement avec ses partenaires fédéraux et le futur régulateur, l'Office des hydrocarbures extracôtiers Canada-Nouvelle-Écosse, afin d'élaborer des cadres législatifs et réglementaires complets. Ces cadres guideront l'octroi de licences et les appels d'offres dans le secteur de l'énergie éolienne en mer de la Nouvelle-Écosse. En outre, le ministère des Ressources naturelles et des Énergies renouvelables collabore avec les intervenants et les détenteurs de droits pour veiller à ce que le processus de développement prenne en compte des voix et des points de vue multiples.

En décembre 2023, la Nouvelle-Écosse a publié le *Green Hydrogen Action Plan* (en anglais seulement). Il comporte sept objectifs et 23 mesures visant à développer un secteur de l'hydrogène vert en Nouvelle-Écosse, y compris des mesures axées sur la sécurité, le développement d'une main-d'œuvre qualifiée pour l'industrie, la recherche et l'innovation, et les possibilités de participation du public.

Terre-Neuve-et-Labrador

En collaboration avec RNCan et ECCC, Terre-Neuve-et-Labrador a annoncé l'octroi d'environ 130 millions de dollars pour la mise en œuvre d'un nouveau programme d'incitation au changement de combustible et à l'efficacité énergétique jusqu'en mars 2027. Ce nouveau Oil to Electric Incentive Program offrira des incitatifs aux propriétaires de maisons chauffées au mazout, avec des remises pouvant aller jusqu'à 22 000 dollars. Cette mesure contribuera à la transition d'environ 10 000 foyers (25 % des foyers provinciaux chauffés au mazout).

Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard a mis au point une série de programmes gratuits axés sur l'électrification et l'efficacité énergétique à l'intention des habitants de l'île qui remplissent les conditions relatives au revenu, afin d'agir pour le climat et de contrer la pauvreté énergétique. Ces programmes comprennent des thermopompes gratuites, une isolation gratuite et des chauffe-eau électriques gratuits. Depuis le lancement des programmes en 2021, plus de 7 000 thermopompes gratuites ont été installées et 7 000 autres devraient l'être d'ici la fin de l'exercice 2023-2024.

Yukon

Dans sa stratégie climatique *Notre avenir propre*, le Yukon s'est engagé à fixer une exigence réglementaire minimale pour que la Yukon Energy Corporation (YEC) produise en moyenne au moins 93 % d'électricité à partir de sources renouvelables sur le réseau principal, l'idéal étant d'atteindre 97 %. Le plan décennal d'électricité renouvelable de YEC propose des projets et des partenariats clés nécessaires d'ici à 2030 pour mettre en œuvre les politiques et les actions contenues dans la stratégie *Notre avenir propre*. L'une d'entre elles consiste à s'approvisionner en électricité renouvelable grâce au projet éolien de Haeckel Hill, qui a été achevé au printemps 2024 et qui consiste en quatre éoliennes d'un mégawatt. Cette quantité est suffisante pour alimenter 650 foyers du Yukon. Le projet est détenu et exploité par Eagle Hill Energy Limited Partnership, une filiale à 100 % de Chu Niikwan Limited partnership, la branche commerciale de la Première Nation des Kwanlin Dün. Le gouvernement fédéral a fourni environ 26 millions de dollars pour le projet éolien; notamment, près de 10 millions de dollars par l'intermédiaire du programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées, environ 13 millions de dollars par l'intermédiaire du Fonds pour l'énergie dans l'Arctique et près de 5 millions de dollars par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement économique du Nord. La Yukon Development Corporation a fourni 485 000 dollars. L'Eagle Hill Energy Limited Partnership a apporté une contribution de plus de 2 millions de dollars.

Territoires du Nord-Ouest

Grâce à un engagement du gouvernement fédéral à hauteur de 30 millions de dollars dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a construit une éolienne de 3,5 MW associée à un système de stockage par batterie à Inuvik. Initiative clé de la *2030 Energy Strategy*, le projet éolien d'Inuvik devrait réduire la consommation de diesel dans la plus grande communauté hors réseau des Territoires du Nord-Ouest d'environ 30 %, soit 3 millions de litres de diesel par an. Mis en service en novembre 2023, il contribuera à stabiliser le coût de l'électricité dans la communauté, tout en réduisant les émissions de GES de 6 000 t d'éq. CO_2 par année.

Nunavut

Le Nunavut administre deux programmes de soutien aux énergies renouvelables, le Renewable Energy Homeowners Grant Program et le Renewable Energy Cabin Grant Program, afin d'aider les propriétaires à installer des systèmes d'énergie renouvelable dans leur maison ou leur chalet. Le Nunavut s'associe également à la Qulliq Energy Corporation et à la Nunavut Housing Corporation pour mener une campagne de sensibilisation à la conservation de l'énergie.

2.4.3 Transport

Il est nécessaire de décarboniser le secteur des transports au Canada pour atteindre les objectifs climatiques nationaux, en prenant des mesures telles que l'augmentation de la proportion de véhicules électriques zéro émission (VZE) sur les routes[167], l'investissement dans des carburants propres transitoires et à long terme pour tous les modes de transport (y compris les carburants établis pour les petits transports terrestres, les carburants durables pour le transport aérien ainsi que les biocarburants pour les secteurs maritime et ferroviaire) et la promotion des transports actifs et des transports publics.

Les consommateurs individuels, les entreprises privées, les municipalités, les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral peuvent prendre des mesures et le font déjà. Par exemple, les consommateurs peuvent remplacer leurs voitures et camions fonctionnant au gaz ou au diesel par des VZE. Les entreprises de transport de marchandises, les municipalités, les agences de transport en commun ainsi que les districts et commissions scolaires peuvent moderniser leur flotte avec des camions et des autobus zéro émission pour certains itinéraires et certains cycles de travail. Les municipalités et les provinces peuvent concevoir des infrastructures de transport public efficaces et adopter une approche de la planification qui favorise les solutions de transport à faibles émissions, telles que la construction de logements à haute densité à proximité des pôles de transport en commun. Voici quelques exemples de moyens pouvant être pris pour réduire les émissions dans ce secteur : améliorer l'abordabilité des véhicules zéro émission, régler la question de la disponibilité et de la fiabilité des stations de recharge et de ravitaillement, prendre le virage des carburants propres et promouvoir l'adoption de technologies à émissions nulles en soutenant la recherche, les essais et les déploiements.

En décembre 2023, le gouvernement du Canada a mis la touche finale à la norme sur la disponibilité des véhicules électriques du Canada (cibles réglementées pour les véhicules zéro émission). Ce règlement fixe des cibles annuelles croissantes qui exigent que 100 % des nouveaux véhicules légers (VL) mis en vente au Canada soient des VZE d'ici à 2035, avec des cibles provisoires d'au moins 20 % d'ici 2026 et d'au moins 60 % d'ici 2030. Le règlement, qui fait partie des engagements pris dans le cadre du Plan de réduction des émissions pour 2030, permet de progresser vers l'atteinte de la cible du Canada pour 2030 et jette les bases de la carboneutralité d'ici 2050. Le Canada poursuit également la mise en œuvre des normes de rendement en matière de GES pour les années modèles 2017 à 2026. Dans son Plan de réduction des émissions pour 2030, le Canada s'est engagé à apporter des modifications afin que les réglementations postérieures à 2026 soient harmonisées à la réglementation américaine.

Le Canada s'est également engagé à lancer une stratégie intégrée de réduction des émissions des véhicules moyens et lourds (VML) afin que d'ici 2023, 35 % des ventes totales de ceux-ci soient des VZE. En outre, le Plan de réduction des émissions pour 2030 engage le gouvernement à harmoniser sa réglementation sur les émissions des véhicules lourds après 2025 aux normes les plus strictes d'Amérique du Nord, à élaborer une réglementation exigeant que 100 % des ventes de véhicules lourds soient des VZE d'ici 2040 pour un certain sous-ensemble de véhicules en fonction de la

faisabilité, le tout assorti d'exigences provisoires de ventes réglementées pour 2030 qui varieraient selon la faisabilité pour une catégorie de véhicules donnée, et à explorer des cibles provisoires pour le milieu des années 2020.

En mars 2024, le gouvernement des États-Unis a annoncé l'entrée en vigueur de réglementations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des secteurs des véhicules légers et des véhicules moyens et lourds, tout en favorisant le déploiement des véhicules zéro émission. Le Canada s'est engagé à continuer d'harmoniser sa réglementation sur les dernières normes les plus strictes de l'Environmental Protection Agency des États-Unis en matière de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre pour les VL et les VML. ECCC réalise actuellement une analyse des répercussions de ces mesures américaines sur le marché canadien et prépare les modifications de la réglementation actuelle sur les véhicules routiers relativement aux polluants atmosphériques et aux gaz à effet de serre. Une fois peaufinée, la réglementation canadienne devrait stimuler des ventes importantes de VZE pour les VML. Par ailleurs, le gouvernement continuera à examiner la possibilité de prendre des mesures supplémentaires dans le cadre de sa stratégie intégrée.

Plusieurs initiatives complètent ces mesures réglementaires en contribuant à faire tomber les obstacles. Par exemple, le budget 2024 prévoyait 607,9 millions de dollars en incitatifs à l'achat allant jusqu'à 5 000 dollars pour les véhicules légers zéro émission admissibles par l'entremise du Programme d'incitatifs pour les véhicules zéro émission (iVZE), qui sera financé jusqu'en mars 2025 ou jusqu'à épuisement des fonds. Cela porte le total des investissements à 2,9 milliards de dollars. Entre le lancement du programme en 2019 et septembre 2023, les Canadiens ont acheté ou loué plus de 500 000 VZE admissibles. De même, le Programme d'incitatifs pour les véhicules moyens et lourds zéro émission (iVMLZE) de 547,5 millions de dollars sur quatre ans a été lancé en juillet 2022 et fournit jusqu'à 200 000 dollars pour les nouveaux VZE de poids moyen et lourd admissibles. Le programme iVMLZE a traité plus de 4 000 demandes d'incitatifs.

Les programmes d'infrastructure soutenant le déploiement, les démonstrations, les codes et les normes ont fourni plus de 690 millions de dollars depuis 2016 pour les infrastructures de recharge des VE et de carburants de remplacement. Les investissements ont soutenu le déploiement de stations publiques de recharge et de ravitaillement dans tout le Canada, la démonstration de solutions innovantes pour les technologies de recharge des VE et de ravitaillement en hydrogène ainsi que l'élaboration de codes et de normes.

Le Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro (PIVEZ) est un investissement de 630 millions de dollars destiné à soutenir le déploiement de chargeurs de VE dans les communautés et le long des autoroutes. À ce jour, il a approuvé le financement de plus de 40 000 stations de recharge, dont environ 18 000 ont été mis à la disposition des utilisateurs prévus. Cependant, il faut aller plus loin pour atteindre les nouvelles cibles ambitieuses du Canada en matière de ventes de VZE. Si tous les projets sont couronnés de succès, cet investissement devrait permettre de déployer 84 500 chargeurs de VE, dont 5 000 seraient financés par l'initiative d'infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène (IRRH) de la Banque de l'infrastructure du Canada. L'IRRH souhaite investir entre 1 et 1,5 milliard de dollars sur la recharge et le ravitaillement à grande échelle des VZE qui sont générateurs de revenus et dans l'intérêt public.

L'industrie du transport de marchandises au Canada est le secteur dont les émissions augmentent le plus rapidement. C'est pourquoi le Plan de réduction des émissions pour 2030 vise à améliorer le transport de marchandises, le rendement énergétique et la transition de la flotte de camions de marchandises vers des véhicules électriques à faible consommation d'énergie au fil du temps. Le

Programme de camionnage à zéro émission (PCZE) a reçu 75,8 millions de dollars sur cinq ans depuis 2022-2023 pour accélérer la mise en service en toute sécurité de véhicules moyens et lourds zéro émission sur les routes canadiennes grâce à la recherche, aux déploiements et aux investissements en capital pour augmenter les capacités de recherche du Canada en matière de véhicules lourds. En outre, le Canada s'est engagé à verser 162 millions de dollars sur cinq ans à partir de 2022-2023 pour mettre à jour et étendre le Programme de transport écoénergétique de marchandises, afin d'aider les entreprises de transport à évaluer leur consommation d'énergie et à adopter des améliorations écoénergétiques ainsi que des technologies de carburants propres dans le but de réduire leurs émissions et leur permettre d'économiser des coûts de carburant. Enfin, les programmes de transport maritime propre et de corridors maritimes verts de Transports Canada financent des démonstrations de carburants à faible teneur en carbone et de technologies de propulsion à zéro émission afin de soutenir la décarbonisation du secteur maritime.

En ce qui concerne le secteur de l'aviation, le Canada a mis en place et met en œuvre son Plan d'action climatique de l'aviation du Canada (2022-2030), qui définit une vision ambitieuse de carboneutralité d'ici 2050 pour le Canada, ainsi qu'un objectif élevé de 10 % d'utilisation du carburant d'aviation durable d'ici 2030. L'un des principaux résultats attendus du Plan d'action climatique de l'aviation du Canada est l'élaboration d'un plan d'action sur les carburants d'aviation durables pour le Canada. L'initiative décrira comment le Canada peut contribuer à garantir une disponibilité et un accès suffisants aux carburants d'aviation durables afin d'atteindre l'objectif ambitieux de 2030 et d'être sur la voie de la carboneutralité d'ici 2050.

En ce qui concerne le secteur maritime, le gouvernement du Canada a mis sur pied en 2023 le Programme de corridors maritimes verts. Assorti de 165 millions de dollars, ce programme vise à soutenir la création de couloirs de navigation respectueux de l'environnement et à contribuer à la décarbonisation du secteur de la navigation en encourageant l'adoption de carburants et de technologies propres. Plusieurs grands projets ont été annoncés pour permettre le déploiement de technologies propres dans les ports, notamment l'électrification de l'alimentation à quai, qui contribuera à son tour à réduire les émissions des navires.

Un système de transport durable est un élément clé pour atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 du Canada. En investissant dans l'expansion et l'entretien des infrastructures de transport public et de transport actif, y compris les autobus zéro émission, le Canada réduira ses émissions de gaz à effet de serre, atténuera la pollution de l'air et encouragera les Canadiennes et Canadiens à choisir des options de transport plus durables.

Depuis 2015, plus de 30 milliards de dollars ont été alloués au transport public par l'intermédiaire des programmes de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC). En février 2021, le gouvernement du Canada a annoncé l'établissement du Fonds permanent pour le transport en commun (FPTC), qui prévoit un financement important dans le cadre du Fonds pour le transport en commun à zéro émission (FTCZE), du Fonds pour le transport actif (FTA) et du Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural (FSTCMR), représentant un financement de plus de 2 milliards de dollars. En juillet 2024, le gouvernement du Canada a annoncé la création du Fonds pour le transport en commun du Canada (FTCC), qui s'inscrit dans la foulée du programme du FPTC. À partir de 2026-2027, le FTCC contribuera, en plus des trois fonds susmentionnés, à hauteur de 3 milliards de dollars par an en moyenne. Ce fonds vise à fournir un financement stable et prévisible pour répondre aux objectifs en matière de transport actif et de transport public à long terme.

Le FTCC comprend trois volets : des accords entre régions métropolitaines, un financement de base et un financement ciblé. Le financement ciblé comprend (mais sans s'y limiter) des projets tels que le transport actif, les solutions de transport rural et le transport en commun zéro émission. Les accords entre les régions métropolitaines et le financement de base fourniront aux grandes régions métropolitaines, aux municipalités et aux sociétés de transport en commun un financement stable et prévisible pour les investissements en capital d'une année sur l'autre.

Ces investissements dans les transports en commun s'appuient sur les 20,1 milliards de dollars de financement des transports en commun prévus par le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, les 3,4 milliards de dollars prévus par le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun, l'admissibilité des transports en commun au Fonds pour le développement des collectivités du Canada d'un montant annuel de 2,4 milliards de dollars ainsi que le financement disponible par l'intermédiaire de la Banque de l'infrastructure du Canada. Ces investissements favorisent un environnement plus propre, des modes de vie sains et une meilleure mobilité des Canadiennes et Canadiens en misant sur des solutions de transport en commun dans les communautés et en permettant de construire de nouveaux réseaux étendus de voies piétonnes, de pistes cyclables, de sentiers et de passerelles pour piétons. Les investissements dans les transports publics font partie du développement de collectivités complètes, inclusives et orientées vers les transports en commun.

L'initiative de la Banque de l'infrastructure du Canada en faveur des autobus à zéro émission (AZE) vise à combler les lacunes du marché en matière d'électrification des transports publics et soutient l'achat de plus de 6 000 AZE, ce qui devrait permettre de réduire les émissions d'un total estimé à plus de 188 000 t d'éq. CO_2 par an. Dans le cadre des efforts visant à maximiser les retombées des contributions fédérales dans les transports en commun à zéro émission, la BIC travaille en étroite collaboration avec LICC, conformément à un protocole d'entente afin d'assurer l'harmonisation entre le Fonds pour le transport en commun à zéro émission de LICC et l'initiative d'AZE.

Enfin, le gouvernement du Canada a inclus un amortissement accéléré à des fins fiscales pour les investissements des entreprises dans les VZE routiers et non routiers, ainsi que dans certains équipements de recharge et de ravitaillement.

2.4.3.1 Mesures provinciales et territoriales en matière de transport

Les provinces et les territoires s'efforcent de réduire les émissions dans le secteur des transports, notamment en réglementant les carburants propres et les véhicules zéro émission. Cette section donne un aperçu de quelques initiatives provinciales et territoriales. Un compte rendu complet de toutes leurs mesures est présenté à l'annexe 3.

Colombie-Britannique

Dans le cadre de son plan CleanBC to 2030, la Colombie-Britannique s'est engagée à augmenter de 20 % à 30 % la cible de réduction de l'intensité de carbone d'ici 2030 pour les groupes de carburants diesel et essence en vertu de sa norme Low Carbon Fuel Standard (LCFS). À compter du 1er janvier 2024, la *Low Carbon Fuels Act* (en anglais seulement) remplace la *Greenhouse Gas Reduction (Renewable and Low Carbon Fuel Requirements) Act*. La *Low Carbon Fuels Act* et son règlement sont connus conjointement sous le nom Low Carbon Fuel Standard (LCFS) de la Colombie-Britannique. La LCFS est l'une des plus importantes mesures contribuant aux objectifs de réduction des émissions de CleanBC.

Manitoba

Lancé en 2019, le Efficient Trucking Program (en anglais seulement) du Manitoba soutient l'adoption de technologies propres dans le secteur des transports en offrant des incitatifs pour des technologies et des dispositifs précis visant à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Des centaines de camions et de remorques ont été modernisés pour économiser du carburant et réduire les émissions, sous la forme d'une entente de partage des coûts entre le Manitoba et le Canada. Devant durer initialement comme un programme de trois ans, le programme a été prolongé par le Manitoba et le Canada jusqu'en 2023-2024 en vertu d'une contribution supplémentaire de 6,6 millions de dollars (3,3 millions de dollars de chaque partie) au fonds de remboursement. Grâce à cette prolongation du programme, les réductions d'émissions cumulées estimées pour la période allant de 2020 à 2030 sont de 134 kt d'éq. CO_2. Au 31 mars 2024, 509 demandes avaient été acceptées, 5 833 unités (3 341 camions et 2 492 remorques) ont été équipées de dispositifs d'économie de carburant et plus de 19 millions de litres de carburant diesel ou 756 944 gigajoules (GJ) ont été économisés, soit environ 49 millions de litres ou 2 millions de GJ économisés d'ici à 2030. Le Manitoba travaille également en étroite collaboration avec les intervenants du secteur des transports et poursuivra ses initiatives afin de contribuer à une transition écologique.

Le Programme de rabais pour véhicules électriques du Manitoba offre des remises de 4 000 dollars sur l'achat d'un nouveau véhicule électrique admissible, de 1 000 à 4 000 dollars sur la location d'un véhicule électrique admissible et de 2 500 dollars sur l'achat d'un véhicule électrique admissible d'occasion. Les acheteurs de VE admissibles, y compris ceux qui ont fait un achat entre le 1er août 2023 et le 1er juillet 2024, peuvent faire une demande de remboursement en ligne en suivant un processus simplifié sur le site Web de la Société d'assurance publique du Manitoba.

Ontario

Le Règlement sur les carburants de transport plus écologiques de l'Ontario exige que les fournisseurs de carburant mélangent 10 % de contenu renouvelable dans l'essence entre 2020 et 2024. L'exigence de contenu renouvelable doit passer à 11 % en 2025, 13 % en 2028 et 15 % à partir de 2030.

L'Ontario investit dans les véhicules électriques afin de soutenir un secteur des technologies propres dynamique. Les investissements dans l'innovation comprennent : 772 millions de dollars pour aider Stellantis et General Motors à rééquiper les usines d'assemblage de l'Ontario et à construire des lignes de production pour les VE; du soutien à un investissement de 15 milliards de dollars par Honda pour une chaîne d'approvisionnement en VE, y compris une usine de production de VE; une somme de 1 milliard de dollars pour soutenir les usines de fabrication de cellules de batteries par Volkswagen/PowerCo et LGES/Stellantis; dans le cadre de l'investissement de Honda, une usine de fabrication de batteries sera créée dont la capacité atteindra 36 GWh et 60 000 tonnes de matériau actif de cathode (CAM) et de précurseurs de matériaux actifs de cathode (PMAC); et un soutien sera offert à l'investissement de 1,6 milliard de dollars d'Asahi Kasei pour un séparateur de batteries.

La phase 2 du plan Piloter la prospérité de l'Ontario comprend un engagement de 56,4 millions de dollars sur quatre ans pour le Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules (ROIV). Un nouveau site régional de développement de technologies (SRDT) du ROIV dans le nord de la province reliera la puissance manufacturière de l'Ontario à sa puissance minière et minérale, et apportera un soutien aux entreprises de l'Ontario pour les aider à construire les véhicules de la prochaine génération.

Québec

La part de véhicules zéro émission (VZE) parmi les ventes de véhicules légers poursuit son ascension au Québec, atteignant 22,1 % au premier trimestre de 2024. Pour appuyer cette tendance, le gouvernement du Québec investira 1,5 milliard de dollars pour faciliter l'achat et le déploiement des véhicules légers électriques. Le Plan de mise en œuvre 2024 à 2029 vise en particulier à améliorer l'accessibilité de la recharge pour les véhicules électriques, avec des investissements qui permettront d'accélérer le rythme du déploiement de ces infrastructures indispensables aux deux millions de véhicules électriques prévus sur les routes du Québec en 2030. Le gouvernement investira d'ailleurs 686 millions de dollars pour soutenir le déploiement de bornes de recharge publiques et privées pour véhicules légers au cours des prochaines années.

Un nouveau programme de recharge sera lancé au courant de l'année, qui regroupera les aides financières des programmes :

- Roulez vert pour les volets bornes de recharge à domicile, en multilogement et au travail;
- Transportez vert pour des bornes de recharge rapides.

De plus, ce programme inclura de l'accompagnement pour les entreprises ainsi que de nouvelles aides financières destinées notamment :

- au secteur du tourisme;
- à des entreprises qui souhaitent réaliser des projets d'électrification d'envergure;
- à des propriétaires et gestionnaires de bâtiments multilogements qui souhaitent procéder à la mise à niveau des infrastructures électriques dans les bâtiment existants.

Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick s'engage à soutenir la décarbonisation du secteur des transports. En 2021, le Nouveau-Brunswick a mis en place le Programme Nbranché, une initiative de rabais pour véhicules électriques qui offre des sommes allant jusqu'à 5 000 dollars pour l'achat d'un nouveau véhicule électrique, jusqu'à 2 500 dollars pour un véhicule électrique d'occasion et jusqu'à 750 dollars pour l'achat d'un chargeur de niveau 2. Depuis 2022, la province a investi 6 millions de dollars pour financer l'installation de 30 chargeurs rapides et de 17 chargeurs de niveau 2 dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Pour lutter contre les émissions liées au transport de marchandises, la province a mis en place un programme d'incitatifs pour des mesures d'économie de carburant, notamment des mesures aérodynamiques, puis mettra en œuvre une stratégie sur le transport de marchandises d'ici à la fin de 2024, avant de fixer une cible d'émissions pour les VZE en 2025.

Nouvelle-Écosse

Les VZE contribuent à assainir l'air, à rendre les quartiers plus silencieux et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act* (2021) (en anglais seulement) de la Nouvelle-Écosse vise à ce que 30 % de toutes les nouvelles ventes de véhicules légers soient des VZE d'ici 2030. En 2023, les ventes de VZE ont atteint 4,4 %, contre 3 % en 2022 et 1,6 % en 2021; la province compte maintenant plus de 4 500 véhicules électriques en circulation. Le ministère des Ressources naturelles et des Énergies renouvelables étudie actuellement les retombées d'un mandat pour les VZE et investit dans des programmes visant à aider les Néo-Écossais à passer aux VZE, par le moyen d'incitatifs fédéraux.

La Nouvelle-Écosse accroît son efficacité dans les transports grâce à des options respectueuses de l'environnement telles que les bus, les traversiers, les transports actifs (marche, vélo, scooter) et les services communautaires afin de réduire les embouteillages et les émissions de gaz à effet de serre. L'*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act* (2021) vise à mettre en place des réseaux de transport actif de base dans 65 % des communautés d'ici 2030. La province élabore actuellement une stratégie provinciale en matière de transport actif avec la participation des communautés, des Premières Nations et des groupes recherchant un service équitable. Les efforts portent notamment sur l'asphaltage des routes pour les cyclistes et sur l'extension du réseau cyclable de la route bleue, dont 503 kilomètres sont actuellement ouverts et d'autres sont en cours de développement.

Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard soutient activement la décarbonisation de son secteur des transports. Introduit en 2021, le programme d'incitatif universel à l'achat d'un véhicule électrique offre des remises allant jusqu'à 5 000 dollars aux habitants de l'île qui achètent des véhicules électriques à batterie neufs ou d'occasion, jusqu'à 2 500 dollars pour les véhicules hybrides rechargeables ainsi que 750 dollars pour l'achat et l'installation d'un chargeur de niveau 2 ou pour les frais de charge. Le budget d'investissement 2023-2024 comprend également 3,5 millions de dollars pour l'installation de 16 nouvelles bornes de recharge rapide sur l'ensemble de l'île. Enfin, à la fin de l'année 2023, 25 % du parc d'autobus scolaires de l'île était électrique.

Territoires du Nord-Ouest

Dans les Territoires du Nord-Ouest, le programme d'incitation à l'achat de véhicules électriques de l'Arctic Energy Alliance prévoit des remises de 5 000 dollars pour l'achat d'un véhicule électrique et jusqu'à 500 dollars pour un chargeur de niveau 2 pour les résidents d'une communauté alimentée par l'hydroélectricité. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest développe également un corridor de stations de recharge de niveau 3 pour permettre aux résidents de se déplacer entre des communautés alimentées par l'hydroélectricité, ainsi que sur la route vers et depuis l'Alberta. Le corridor comprend sept bornes de recharge rapide dans six communautés réparties dans la partie sud des Territoires du Nord-Ouest. Prévu pour entrer en service d'ici décembre 2024, le corridor de recharge des véhicules électriques représente un investissement de 3,8 millions de dollars, lequel a été rendu possible en combinant un financement du territoire (1,9 million de dollars) et un financement fédéral (1,5 million de dollars du Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone, en plus de 360 000 dollars du Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro).

2.4.4 Secteur des procédés industriels et de l'utilisation de produits

Les activités relevant du secteur canadien des procédés industriels et de l'utilisation des produits jouent un rôle essentiel dans l'économie du pays en offrant des emplois régionaux, en contribuant à des collectivités prospères dans tout le Canada et en produisant des intrants importants pour les chaînes d'approvisionnement mondiales. Dans son Rapport d'étape 2023 sur le Plan de réduction des émissions pour 2030, le gouvernement fédéral s'est engagé à étudier les possibilités de faire progresser la décarbonisation industrielle, dont la possibilité de développer une approche coordonnée pour accélérer l'adoption par l'industrie de technologies et de carburants propres.

Les défis liés à la décarbonisation des processus et des installations de l'industrie lourde comprennent les processus à forte intensité énergétique, les émissions inhérentes à la production de biens industriels, le coût élevé et la longue durée de vie des équipements, les émissions difficiles à éliminer associées aux processus chimiques et l'ouverture au commerce. Pour maintenir sa compétitivité,

l'industrie canadienne doit décarboniser ses activités en s'approvisionnant en électricité propre, en utilisant des combustibles à faible teneur en carbone comme l'hydrogène ou les biocarburants ainsi qu'en intégrant de nouvelles technologies à zéro émission comme les petits réacteurs modulaires et la capture du carbone à la source.

Bien que la tarification de la pollution par le carbone envoie des signaux en faveur de la décarbonisation et que les réglementations dans certains secteurs contribuent à réduire les émissions, des investissements publics et privés supplémentaires sont nécessaires. Ces investissements contribueront à accélérer le développement et l'adoption des nouvelles technologies, des carburants propres et des processus innovants nécessaires à la transition vers une économie carboneutre. Des solutions de rechange à tous ces produits, en particulier aux plastiques, sont également disponibles et pourraient permettre de réduire les émissions. Ces voies doivent faire partie de toute analyse coût-bénéfice lorsqu'il s'agit d'envisager des investissements pour parvenir à une consommation carboneutre.

Compte tenu des liens multiples entre ce secteur et d'autres, la majorité des politiques et mesures relevant de la catégorie des procédés industriels et de l'utilisation des produits ont été incluses dans les sections sur les politiques et mesures transversales (section 2.4.1) ou sur l'énergie (section 2.4.2). Quelques mesures ont été présentées ici, mais des informations plus détaillées sont présentées à l'annexe 3.

Le Fonds stratégique pour l'innovation – Accélérateur net zéro (FSI-ANZ) permet des investissements dans des projets visant à aider les plus grands secteurs industriels canadiens émetteurs de GES à réduire leurs émissions, à les aider à se positionner pour réussir dans l'économie mondiale carboneutre de 2050 et à aider le Canada à devenir un chef de file des technologies propres, en tirant profit des nouvelles occasions de croissance, dont un écosystème national de batteries. Depuis son lancement en 2020, l'Initiative a permis d'exécuter un certain nombre d'accords de contribution dans un large éventail de secteurs, notamment les technologies des piles à combustible, le développement de batteries, le nucléaire, l'acier et les véhicules électriques. Le gouvernement du Canada a collaboré avec l'Association canadienne du ciment pour développer une norme sur le carbone intrinsèque en construction et établir les données requises pour divulguer et réduire le carbone dans le béton prêt à l'emploi fourni aux grands projets de construction du gouvernement fédéral. La norme est entrée en vigueur le 31 décembre 2022 et tous les approvisionnements du gouvernement du Canada qui prendront effet après cette date devront s'y conformer. Le coup d'envoi de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques a eu lieu en décembre 2022 et un Centre d'excellence sur les minéraux critiques a été créé.

Le Programme des installations industrielles et manufacturières vertes (PIIMV) est une initiative de 194 millions de dollars qui fournit une aide financière à frais partagés pour soutenir la mise en œuvre de solutions d'efficacité énergétique et de gestion de l'énergie dans les installations industrielles et manufacturières canadiennes. Le programme vise à maximiser le rendement énergétique, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à accroître la compétitivité du secteur industriel canadien. Les activités et dépenses admissibles comprennent : la formation et l'embauche de gestionnaires de l'énergie, la réalisation d'évaluations énergétiques, la mise en œuvre de systèmes de gestion de l'énergie et l'investissement dans des rénovations d'équipements efficaces sur le plan énergétique et qui ne sont pas émetteurs, et qui démontrent des réductions significatives de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Le programme vise également à promouvoir une optique fédérale d'efficacité énergétique, en offrant des services techniques et consultatifs pour intégrer

la gestion de l'énergie dans les investissements du gouvernement du Canada dans le secteur industriel.

Le PIIMV comporte deux volets : le premier (volet Solutions d'efficacité énergétique) fournit des fonds aux provinces, aux territoires, aux services publics, aux organisations autochtones et à d'autres organisations à but non lucratif pour mettre en œuvre des programmes d'efficacité énergétique ciblés qui cadrent avec les objectifs du gouvernement du Canada; le second (volet Installations industrielles) soutient directement les installations industrielles et manufacturières, en accordant une attention particulière aux installations appartenant à des Autochtones. Lors de deux séries d'appels de propositions réalisées en 2023 et en 2024, la demande pour le PIIMV a été exceptionnellement élevée, les promoteurs demandant un total combiné de plus d'un milliard de dollars de financement, ce qui dépassait de loin les allocations du budget 2022. Les économies d'émissions réalisées grâce aux projets approuvés devraient dépasser les cibles du programme.

2.4.4.1 Mesures provinciales et territoriales dans l'industrie lourde

Comme pour les mesures fédérales, la majorité des politiques et mesures provinciales et territoriales relevant de la catégorie des procédés industriels et de l'utilisation des produits ont été prises en compte dans les sections sur les politiques et mesures transversales (section 2.4.1) ou sur l'énergie (section 2.4.2). D'autres exemples figurent à l'annexe 3.

Ontario

Les principales entreprises sidérurgiques intégrées de l'Ontario sont en train de passer à une production d'acier à plus faibles émissions. Par exemple, Algoma Steel, à Sault Ste. Marie, se dote graduellement de fours électriques à arc. Ce processus devrait permettre de réduire les émissions de GES d'Algoma de plus de 70 %. ArcelorMittal Dofasco passe à la fabrication d'acier à base de fer directement réduit, s'apprête à diminuer ses émissions de carbone de 60 % et jette les bases d'une production carboneutre. L'entreprise a annoncé un accord annuel d'achat de biocarbone avec CHAR Technologies pour se procurer du biocarbone fabriqué à partir de biomasse ligneuse, ce qui viendrait remplacer partiellement le charbon fossile dans son processus de fabrication de l'acier.

Québec

La décarbonisation du secteur des procédés industriels et de l'utilisation de produits au Québec passe principalement par des initiatives de transition énergétique telles que le programme Défi GES, le développement des bioénergies et d'autres projets de conversion énergétique dont la priorité est l'électrification efficace, l'efficacité énergétique et la gestion de l'énergie. Les entreprises soumises au système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre peuvent bénéficier d'une aide financière pour analyser le potentiel technique et économique des initiatives de décarbonisation et entreprendre des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre. À ce jour, 49 des 54 grands émetteurs admissibles ont confirmé leur intérêt pour cette initiative.

En outre, une part importante (52,6 % en 2021) des émissions de GES du secteur industriel provenait des procédés industriels et de l'utilisation des produits. Le gouvernement du Québec consacrera donc 100 millions de dollars pour soutenir la recherche et l'expérimentation de technologies de pointe visant à réduire ces émissions, ainsi que le captage, l'utilisation et le stockage du carbone. Des projets sont en cours conjointement avec des cimenteries, ces dernières étant responsables de 12,4 % des émissions de GES dans le secteur industriel du Québec. À la demande du gouvernement du Québec, les quatre cimenteries de la province ont présenté en mai 2024 un plan de réduction de leurs émissions de GES. Ces plans sont en cours d'analyse.

2.4.5 Agriculture

Aux fins de la comptabilisation des émissions dans le cadre des travaux du GIEC, le secteur de l'agriculture comprend les émissions de GES non énergétiques liées à la production de cultures et de bétail. Les émissions provenant de la machinerie et de l'engrais sont comptabilisées dans le secteur des procédés industriels et de l'utilisation des produits, alors que les émissions provenant de la consommation d'électricité sont déclarées dans le secteur de l'énergie. Les émissions et la séquestration provenant des sols agricoles sont déclarées dans le secteur de l'ATCATF. Ainsi, le secteur agricole du GIEC ne reflète pas l'effet total de l'agriculture sur les émissions nettes de GES au Canada ni l'importante contribution du secteur à l'absorption des émissions. Pour analyser les tendances et les politiques économiques, il convient d'attribuer les émissions au secteur économique dont elles proviennent. C'est pourquoi le Canada fait régulièrement rapport sur l'agriculture en tant que secteur économique canadien, en ajoutant au secteur agricole les émissions provenant de l'utilisation de carburant dans la machinerie agricole et les transports à la ferme. Les émissions et la séquestration provenant des sols agricoles sont comptabilisées dans le secteur de l'ATCATF, dans l'approche du GIEC comme dans l'approche sectorielle économique.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent en étroite collaboration pour promouvoir les réductions d'émissions dans le secteur, tout en soutenant la compétitivité des exploitations agricoles canadiennes et leur contribution à la sécurité alimentaire nationale et mondiale. Un défi majeur pour le secteur sera le développement et l'adoption à grande échelle de technologies transformatrices, notamment l'agriculture de précision, les digesteurs anaérobies et les biotechnologies qui renforcent la résilience de l'agriculture face aux maladies et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Le gouvernement du Canada s'est engagé à explorer diverses approches pour promouvoir la durabilité du secteur agricole, accroître l'utilisation des technologies propres au Canada et éliminer les obstacles à l'adoption, à la vulgarisation et au transfert de connaissances des technologies et pratiques de réduction des émissions dans les exploitations agricoles.

Par exemple, les Solutions agricoles pour le climat d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) constituent un programme à plusieurs volets visant à développer et à mettre en œuvre des pratiques agricoles pour lutter contre les changements climatiques. Le programme de développement, d'évaluation, d'adoption et de surveillance des technologies et des pratiques agricoles se concentre notamment sur la séquestration du carbone, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les avantages environnementaux.

À hauteur de 704,1 millions de dollars, le Fonds d'action climatique à la ferme des Solutions agricoles pour le climat aide les agriculteurs à adopter des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) qui permettent de stocker le carbone et de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans trois domaines : la gestion de l'azote, les cultures de couverture et le pâturage en rotation.

À hauteur de 185 millions de dollars, le programme Laboratoires vivants des Solutions agricoles pour le climat accélère le codéveloppement, l'expérimentation, l'adoption, la diffusion et le suivi de pratiques de gestion bénéfiques qui visent à séquestrer le carbone ou à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le Partenariat canadien pour une agriculture durable est un accord quinquennal de 3,5 milliards de dollars (ayant débuté en avril 2023) entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux visant à renforcer la compétitivité, l'innovation et la résilience des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels. L'accord prévoit 1 milliard de dollars pour des programmes et activités fédéraux et 2,5 milliards de dollars pour des programmes et activités à frais partagés, financés par les

gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le partenariat a également été l'occasion de développer le Programme de paysages agricoles résilients, une initiative à coûts partagés de 250 millions de dollars destinée à aider les producteurs à maintenir et à améliorer la résilience des paysages agricoles.

L'Initiative de soutien à la recherche pour une agriculture durable du CRSNG et du CRSH est le fruit d'un effort conjoint déployé par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), pour soutenir la recherche collaborative afin d'amorcer ou d'accélérer le développement de solutions nécessaires pour un secteur agricole durable, résilient et rentable dans une économie carboneutre. Cette initiative soutient des réseaux de chercheurs multidisciplinaires et collaboratifs, dans le but de mobiliser l'expertise, les technologies et la recherche dans les sciences sociales, les sciences naturelles et l'ingénierie, ainsi que dans des domaines qui élargissent le réseau traditionnel de partenaires de la recherche agricole. Ce financement est accordé à des chercheurs postsecondaires pour soutenir la recherche fondamentale et appliquée afin de développer des pratiques et technologies de remplacement transformatrices et d'en promouvoir l'adoption, ainsi que pour mettre au point des outils de mesure et des indicateurs de performance fiables et cohérents.

En cours d'élaboration, la Stratégie pour une agriculture durable établira une orientation commune pour une action collective visant à améliorer la performance environnementale du secteur à long terme, en soutenant les moyens de subsistance des agriculteurs et la vitalité commerciale à long terme du secteur, avec comme trame de fond l'atténuation des changements climatiques. La Stratégie s'appuiera sur les succès passés et actuels, en reconnaissant les mesures déjà prises par les producteurs pour atteindre les objectifs environnementaux tout en augmentant les rendements et en soutenant la sécurité alimentaire mondiale.

Fort d'un financement de 429,4 millions de dollars, le Programme des technologies propres en agriculture vise à créer un environnement propice au développement et à l'adoption de technologies propres dans trois domaines prioritaires : l'énergie verte et l'efficacité énergétique, l'agriculture de précision et la bioéconomie. Le volet Adoption soutient l'achat de technologies propres offertes sur le marché et qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, tandis que le volet Recherche et innovation soutient l'innovation avant la mise sur le marché pour développer des technologies propres transformatrices et améliorer les technologies actuelles.

Assorti de 12 millions de dollars, le Défi de réduction du méthane agricole vise à promouvoir des pratiques, des processus et des technologies innovants, évolutifs et économiquement viables qui contribueront à la réduction nette des émissions de méthane entérique du secteur de l'élevage.

2.4.5.1 Mesures provinciales et territoriales en matière d'agriculture

Les provinces et les territoires travaillent en étroite collaboration avec les producteurs et l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire afin de réduire les émissions, d'améliorer l'efficacité et de renforcer la compétitivité de l'agriculture canadienne, par le biais de programmes tels que le Programme de paysages agricoles résilients à frais partagés. Cette section contient des exemples de mesures agricoles mises en œuvre par les provinces et les territoires; des informations plus détaillées sont disponibles à l'annexe 3.

Colombie-Britannique

Les initiatives de la Colombie-Britannique en matière de pratiques agricoles propres et d'adaptation continueront à soutenir la transition vers des technologies et des pratiques qui réduisent à la fois les émissions nettes de GES et les coûts d'exploitation pour les producteurs. Les mesures de soutien consistent notamment à encourager l'électrification des équipements agricoles, à améliorer l'efficacité de la gestion du fumier et des nutriments, à accroître l'efficacité énergétique des serres et à promouvoir l'utilisation durable des terres agricoles. En 2022, le B.C. Centre for Agritech Innovation (en anglais seulement) a été mis sur pied pour accélérer la recherche et le développement de nouvelles technologies agricoles, avec le soutien de 6,5 millions de dollars de la province et de 10 millions de dollars de Développement économique Canada pour le Pacifique. La stratégie de préparation et d'adaptation aux changements climatiques Climate Preparedness and Adaptation Strategy (en anglais seulement) de la Colombie-Britannique comprend plusieurs mesures destinées à aider le secteur agricole à adapter ses pratiques. La stratégie comprend entre autres le programme Extreme Weather Preparedness for Agriculture, le programme Agricultural Water Infrastructure ainsi que des mesures d'amélioration du réseau existant de surveillance météorologique agricole.

Le Nutrient Management Program (en anglais seulement) de la Colombie-Britannique aide les agriculteurs à atteindre efficacement leurs objectifs de production et à protéger l'environnement grâce à des plans de gestion des nutriments (PGN). Ce programme permet de réaliser des essais plus poussés pour développer et démontrer des pratiques exemplaires de gestion des nutriments dans l'industrie agricole, d'augmenter le financement accordé au secteur pour mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques qui favorisent une meilleure gestion des nutriments et de nouvelles réductions des émissions de GES et de planifier la gestion des éléments nutritifs pour aider les producteurs à bonifier les applications de nutriments et à respecter les réglementations environnementales en vertu de l'Agricultural Environmental Management Code of Practice, lequel est mis en œuvre progressivement jusqu'en 2029.

Saskatchewan

L'adoption par le passé de pratiques agricoles durables et l'augmentation du rendement par les agriculteurs de la Saskatchewan ont modifié les émissions et les absorptions dans les sols agricoles. De 2017 à 2021, le flux net estimé de CO_2 échangé entre les sols agricoles et l'atmosphère a entraîné des absorptions nettes moyennes de 15,75 Mt de carbone, compensant 95,7 % des émissions produites par le secteur agricole[168].

Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick est en voie de terminer l'élaboration de sa stratégie agricole sur les changements climatiques afin de soutenir un secteur agricole à faibles émissions de carbone, résilient et économiquement durable. En outre, dans le cadre du programme Programme de paysages agricoles résilients, des fonds sont utilisés pour récompenser les agriculteurs qui mettent des terres en jachère et réduisent le travail du sol. La mesure récompensera également les agriculteurs qui protègent les étangs, les zones humides et les habitats des pollinisateurs.

Nouvelle-Écosse

Le programme Advancing Clean Technology de la Nouvelle-Écosse aide les agriculteurs et les entreprises de transformation alimentaire à améliorer leurs activités en adoptant des technologies propres et en augmentant leur efficacité énergétique dans le but d'accroître la production agricole à valeur ajoutée, de prolonger les saisons de culture et de réduire les coûts de production. Les

programmes relevant du Partenariat canadien pour une agriculture durable soutiendront aussi directement la durabilité environnementale. L'Environmental Stewardship and Climate Change Program de la Nouvelle-Écosse aidera le secteur agricole à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux changements climatiques. Aussi, le Programme de paysages agricoles résilients accélérera l'adoption de pratiques d'utilisation et de gestion des terres agricoles qui maximisent les avantages pour l'environnement et la société.

2.4.6 Gestion des déchets

Le secteur des déchets englobe l'élimination (enfouissement ou incinération) et le détournement (recyclage et compostage) des produits et emballages mis au rebut qui ont atteint leur fin de vie. Statistique Canada recueille des données sur l'élimination et le réacheminement des déchets auprès des entreprises et des municipalités qui fournissent des services de gestion des déchets solides au Canada[169]. À la base, la réduction de tous les déchets et un plus grand détournement de ceux-ci peuvent également contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit par exemple de prolonger la durée de vie d'un produit en le réutilisant, en le réparant, en le réusinant ou en le remettant à neuf, de permettre un meilleur recyclage et de stimuler la demande de matériaux recyclés.

Les déchets biodégradables éliminés dans les sites d'enfouissement canadiens constituent une source d'émissions de méthane de ces installations. Les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux, les communautés et organisations autochtones ainsi que le secteur privé se sont efforcés de réduire les émissions de GES provenant du secteur des déchets, notamment en s'attaquant aux émissions de méthane des sites d'enfouissement et en augmentant le réacheminement des déchets. Toutefois, l'approche adoptée au Canada est inégale et les émissions n'ont pas diminué depuis plus d'une décennie. Pour décarboniser davantage ce secteur, les sites d'enfouissement du Canada doivent capter une plus grande partie du méthane qu'ils produisent et saisir l'occasion de convertir ce méthane en énergie propre. Des actions visant à réduire la production et à augmenter le détournement des déchets biodégradables sont également nécessaires pour parvenir à des réductions d'émissions à plus long terme. Les initiatives suivantes, entre autres, contribueront à atteindre ces objectifs.

Le gouvernement du Canada élabore des politiques visant à réduire les émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement. En juin 2022, le Canada a publié un protocole pour la récupération et la destruction du méthane des sites d'enfouissement dans le cadre du Régime de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre du Canada. Un projet de règlement visant à réduire les émissions de méthane des sites d'enfouissement a été publié en juin 2024.

Plus de la moitié de la production alimentaire annuelle du Canada serait gaspillée ou perdue de la ferme à l'assiette, en passant par la production, la transformation, la distribution, la vente au détail, la restauration et les foyers. Pour construire un avenir plus durable, il est essentiel de s'attaquer au gaspillage alimentaire. En 2020, le gouvernement du Canada a lancé le Défi de réduction du gaspillage alimentaire, une initiative de 20 millions de dollars sur cinq ans visant à encourager le développement et le déploiement de nouvelles solutions innovantes pour réduire les déchets alimentaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement. En 2024, l'honorable Lawrence MacAulay, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, a annoncé les grands gagnants des deux volets du Défi de réduction du gaspillage alimentaire. Dans le cadre du volet « Modèle d'affaires », Mission LOOP et Still Good ont chacun reçu un grand prix pouvant s'élever jusqu'à 1,5 million de dollars pour développer et faire évoluer leurs solutions de pointe en matière de déchets alimentaires. Les grands gagnants du volet « Technologies novatrices » sont Clean Works Inc. (en anglais seulement) et Genecis Bioindustries Inc. (en anglais seulement) qui ont chacun reçu jusqu'à 1 million de dollars pour développer plus rapidement leurs solutions propriétaires et soutenir leur déploiement éventuel sur le marché canadien.

En encourageant davantage de solutions au gaspillage alimentaire, nous pouvons augmenter la disponibilité des aliments, faire économiser de l'argent aux Canadiens et aux entreprises, et renforcer nos systèmes alimentaires, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Le gouvernement continuera à soutenir l'innovation dans ce domaine afin de garantir que davantage de denrées de haute qualité produites par nos agriculteurs et nos transformateurs alimentaires parviennent aux Canadiens.

Pleins feux sur la réussite : gagnants du grand prix du Défi de réduction du gaspillage alimentaire

Mission LOOP est une entreprise montréalaise spécialisée dans l'économie circulaire, qui crée des produits à partir d'aliments qui seraient autrement gaspillés, comme le jus pressé à froid. L'entreprise a tiré parti de son expertise pour créer LOOP Synergies, une gamme d'ingrédients fabriqués à partir d'aliments rejetés qui seraient autrement gaspillés, que les transformateurs de produits alimentaires peuvent facilement intégrer dans divers produits alimentaires. Avec l'aide du Défi, Mission LOOP développera sa gamme LOOP Synergies, permettant ainsi à un plus grand nombre de transformateurs d'aliments de se joindre au mouvement de réduction des déchets alimentaires au Canada.

Basée à Montréal, **Still Good** développe des solutions commerciales pour les entreprises afin de transformer les sous-produits riches en nutriments, qui seraient autrement gaspillés, en nouveaux produits alimentaires grâce à une approche holistique appelée écovalorisation. Par exemple, Still Good a mis au point une technologie permettant de transformer la drêche provenant des microbrasseries locales en farine riche en protéines, en fibres et en minéraux essentiels. Avec le soutien du Défi, Still Good développera son modèle d'entreprise pour créer des centres d'écovalorisation ou de recyclage à gain de valeur à travers le Canada. Les entreprises de transformation des aliments pourront ainsi s'inspirer de cette solution et la reproduire pour réduire les déchets alimentaires.

En 2018, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont approuvé deux objectifs ambitieux de réduction des déchets, à savoir une diminution de 30 % d'ici 2030 et de 50 % d'ici 2040. Ils ont également approuvé la Stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique et le plan d'action associé (phase 1 adoptée en 2019 et phase 2, en 2020), reconnaissant que la plupart des déchets plastiques du Canada se retrouvent dans des sites d'enfouissement. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux mettent en œuvre cette stratégie et ce plan d'action, individuellement et en collaboration avec le Conseil canadien des ministres de l'Environnement.

Pour sa part, le gouvernement du Canada prend une série de mesures complémentaires tout au long du cycle de vie des plastiques. Ces mesures visent à identifier les sources de fuite de plastique dans l'environnement, à réaliser des travaux fondamentaux pour modéliser les émissions de GES des résines et des plastiques, tant au niveau de leur contenu que de leur cycle de vie, et à miser sur la science pour orienter les actions et mesurer les progrès réalisés au fil du temps. Le gouvernement fédéral écologise également ses propres activités et processus d'achat et investit dans des innovations et des solutions ciblées en vue d'un virage systématique vers une économie circulaire.

La réduction de la quantité de déchets plastiques et de la pollution ainsi que le maintien des matières plastiques dans l'économie constitueront une démonstration claire des multiples avantages de l'économie circulaire, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre résultant d'une

baisse de la demande rendue possible grâce à une diminution de la consommation non durable de plastique et de la fabrication de nouveaux plastiques vierges, l'amélioration du recyclage des plastiques et l'utilisation accrue de plastiques réutilisables, réparables, remis à neuf et recyclés.

2.4.6.1 Mesures provinciales et territoriales en matière de gestion des déchets

La gestion des déchets relève de la compétence des provinces et des territoires, tandis que la collecte, le détournement et l'élimination des déchets sont généralement gérés par les autorités municipales ou des entreprises privées. Un certain nombre de provinces, de territoires et de municipalités sont actifs dans le secteur des déchets, en particulier pour gérer des questions connexes telles que la capacité des sites d'enfouissement.

Colombie-Britannique

Le Landfill Gas Management Regulation (en anglais seulement) de la Colombie-Britannique exige que les sites d'enfouissement qui contiennent plus de 100 000 tonnes de déchets en place ou qui reçoivent plus de 10 000 tonnes de déchets municipaux solides au cours d'une année après 2008 procèdent à des évaluations des gaz d'enfouissement. La province poursuivra ses efforts pour réduire et mieux utiliser les déchets.

En décembre 2023, le Single-Use and Plastic Waste Prevention Regulation (en anglais seulement) de la Colombie-Britannique est entré en vigueur. Dans le cadre de ce règlement, les sacs en plastique et les ustensiles à usage unique, les emballages de restauration en plastique difficiles à recycler et tous les emballages en plastique oxodégradable sont interdits. Un total de 40 millions de dollars de financement est octroyé par le CleanBC Plastics Action Fund pour soutenir des projets innovants dans la province qui augmentent la réutilisation, réduisent l'utilisation du plastique et favorisent un meilleur usage du plastique recyclé. Le programme de financement Clean Coast Clean Waters a investi 49,83 millions de dollars dans le nettoyage du littoral et l'élimination des navires abandonnés. Depuis 2020, 215 navires abandonnés et 2 100 tonnes de débris marins ont été ramassés sur 6 400 kilomètres de littoral.

Manitoba

En 2022-2023, le Manitoba a investi 8,7 millions de dollars pour maintenir son soutien aux initiatives de recyclage, de compostage et de réacheminement des déchets dans toute la province par l'entremise de son programme Waste Reduction and Recycling Support. Ce programme permet de détourner chaque année plus de 188 250 tonnes de déchets des sites d'enfouissement du Manitoba.

Nouveau-Brunswick

L'engagement du Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick à soutenir le développement de projets stratégiques de digesteurs anaérobies fournit un soutien financier aux études de faisabilité pour accélérer le développement de projets de digesteurs anaérobies à la ferme, dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les déchets et de créer de nouveaux débouchés économiques.

Nouvelle-Écosse

Conformément à l'*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act (2021)* (en anglais seulement), la Nouvelle-Écosse s'est engagée à réduire les taux d'élimination des déchets solides à un maximum de 300 kilogrammes par personne et par an d'ici à 2030. En 2023, une consultation publique sous la forme de forums en ligne et en personne a joué un rôle clé dans l'élaboration de la stratégie de

réduction des déchets de la Nouvelle-Écosse. De fait, l'exercice a permis de recueillir des informations précieuses sur le système d'élimination actuel et sur les possibilités futures de promouvoir les pratiques circulaires.

Dans la foulée de ces efforts, en août 2023, le ministère de l'Environnement et des Changements climatiques de la province a modifié le règlement relatif à la gestion des ressources en déchets solides, introduisant des programmes de responsabilité élargie des producteurs pour des articles tels que les petits appareils ménagers, les piles et les lampes. En outre, une nouvelle réglementation sur la responsabilité élargie concernant les emballages, les produits en papier et les produits similaires a été promulguée, soulignant l'engagement de la province en faveur d'une gestion durable des déchets. Ces initiatives visent l'adoption d'une approche abordable et orientée vers la recherche de solutions pour réduire les déchets, en soutenant l'objectif de la Nouvelle-Écosse d'atteindre 300 kilogrammes de déchets par personne et par année d'ici à 2030.

2.4.7 Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

La crise des changements climatiques et la perte de biodiversité sont étroitement liées. Les changements climatiques constituent désormais une menace majeure pour la biodiversité et, inversement, la destruction des écosystèmes compromet la capacité de la nature à offrir sa contribution essentielle d'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci. Les solutions fondées sur la nature contribuent de manière importante et rentable à la réduction des gaz à effet de serre. Il s'agit d'actions telles que la plantation d'arbres, la restauration des prairies et des zones humides et l'amélioration de la gestion des terres agricoles et des océans afin de capturer et de stocker davantage de carbone.

Le Fonds pour des solutions climatiques naturelles est un programme de près de 5,5 milliards de dollars sur 10 ans annoncés dans l'Énoncé économique de l'automne 2020, qui vise à lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité au Canada. Il comprend le programme Solutions agricoles pour le climat d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (dont le Fonds d'action à la ferme pour le climat et les Laboratoires vivants), le Fonds des solutions climatiques axées sur la nature d'Environnement et Changement climatique Canada ainsi que l'Engagement de 2 milliards d'arbres de Ressources naturelles Canada. Ces programmes visent à réduire considérablement les émissions (de 13 à 17 Mt de CO_2 par an en 2050) tout en offrant d'importants avantages connexes pour le bien-être humain et la biodiversité.

Le Canada s'est engagé à conserver 25 % de ses terres et 25 % de ses eaux d'ici à 2025 et, avec la publication de sa Stratégie pour la nature 2030, il réaffirme son engagement à protéger et à conserver 30 % de ses terres et de ses eaux d'ici à 2030. En date de juillet 2024, le Canada a conservé :

- 13,7 % de sa surface terrestre (terre et eau douce), dont 12,8 % dans des zones protégées;
- 15,54 % de son territoire marin, dont 11,09 % dans des zones protégées et 4,25 % dans d'autres mesures efficaces de conservation par zone.

Le Canada s'est engagé à réaliser des investissements historiques de plus d'un milliard de dollars pour atteindre ses cibles ambitieuses de conservation du milieu marin et investit plus de 400 millions de dollars sur cinq ans pour protéger et étendre 22 des réserves nationales de faune du Canada. Ce financement, qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative Patrimoine naturel bonifié, permettra également au gouvernement de créer dix nouveaux parcs nationaux et quatre nouvelles aires marines de conservation d'eau douce, tout en s'efforçant d'acquérir les terres nécessaires à l'expansion et à

l'achèvement des travaux des parcs nationaux existants. Le Canada reconnaît l'importance du leadership autochtone en matière de conservation et soutient la conservation menée par les Autochtones, dont les aires protégées et de conservation autochtones (APCA), afin de favoriser la réconciliation et la conservation par l'entremise du Plan d'action découlant de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.* Le Canada s'est engagé à verser jusqu'à 800 millions de dollars pour soutenir jusqu'à quatre initiatives de conservation menées par des Autochtones, grâce à un modèle de financement novateur appelé Financement de projets pour la permanence (FPP). Sur ce total, 200 millions de dollars ont été alloués pour soutenir le FPP de la mer Great Bear annoncé en juin 2024, ce qui représente un investissement important dans la conservation marine et la réconciliation. Ce travail reste fondé sur la science, les connaissances autochtones (avec la participation directe des détenteurs de connaissances) ainsi que les perspectives locales.

En 2022, le Conseil canadien des ministres des forêts a approuvé le Cadre de la bioéconomie forestière renouvelé afin d'accélérer le développement de la bioéconomie et de maximiser la contribution du secteur forestier à l'objectif de carboneutralité. Le Cadre s'appuie sur la reconnaissance du fait que des réductions d'émissions peuvent être obtenues en augmentant l'utilisation du bois dans la construction et en utilisant les déchets et les résidus forestiers pour générer de la bioénergie et produire des bioproduits qui remplacent les matériaux à plus forte intensité d'émissions.

2.4.7.1 Mesures provinciales et territoriales relatives à l'affectation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie

Les provinces et les territoires sont responsables de la majorité des politiques et réglementations relatives à l'affectation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie. La section suivante donne un aperçu de certains de leurs efforts et un compte rendu complet figure à l'annexe 3.

Colombie-Britannique

En 2024, la Colombie-Britannique a publié une mise à jour de son protocole Forest Carbon Offset (en anglais seulement) afin de permettre la réalisation de nouveaux projets de compensation du carbone forestier. À titre d'exemple, les projets de compensation des émissions de carbone de la forêt Great Bear appliquent un régime de gestion basé sur les écosystèmes et visent à protéger 85 % de la zone de 6,4 millions d'hectares, et ce, même s'ils ont été développés dans le cadre d'une version précédente du protocole de compensation carbone forestier de 2011.

Saskatchewan

L'Agricultural Water Management Strategy (en anglais seulement) de la Saskatchewan soutient des pratiques de gestion de l'eau agricole responsables et durables, qui protègent l'environnement, notamment en réduisant les émissions directes d'oxyde nitreux (N_2O) provenant du ruissellement agricole et en améliorant la séquestration du carbone par la conservation des habitats des zones humides. La Saskatchewan a investi 1 million de dollars dans 11 projets de démonstration et de recherche, en plus de s'engager fermement pour développer une politique de gestion de l'eau dans l'agriculture, qui inclut la conservation des zones humides.

Manitoba

Le Programme d'intendance agricole des bassins hydrographiques (GROW) du Manitoba est l'approche adoptée par la province pour stimuler et soutenir la prestation de biens et de services écologiques au Manitoba. GROW encourage la conservation des zones naturelles et les changements positifs dans le paysage agricole en se concentrant sur la santé, la gestion et la résilience des bassins

versants. Le fonds GROW Trust de 52 millions de dollars a été créé en 2019. Puis, en 2020 a été créé le fonds Wetlands GROW Trust de 50 millions de dollars. En 2024, le programme GROW a fourni un financement de 9,7 millions de dollars.

En novembre 2022, le Manitoba a lancé son cadre stratégique de gestion de l'eau intitulé Water Management Strategy Framework (en anglais seulement), un document d'orientation qui prépare le terrain pour les travaux et les décisions à venir dans le domaine de l'eau au cours des prochaines décennies. Publié en juillet 2023, Water Strategy Action Plan (en anglais seulement) constitue le second volet de sa stratégie. La stratégie s'appuie sur le Water Management Strategy Framework ainsi que sur une consultation accrue des Manitobains. Elle présente un résumé des nouveaux projets, programmes et initiatives liés à l'eau que le gouvernement a lancés depuis la publication de son Water Management Strategy Framework. En 2023-2024, le Manitoba a entrepris une consultation structurée des Autochtones afin de mieux comprendre leurs priorités, leurs besoins et leurs idées en matière de gestion de l'eau, ainsi que la manière dont ils souhaiteraient participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie.

Ontario

La politique, les plans et la législation de l'Ontario en matière d'aménagement du territoire contribuent à réduire les émissions, tant à l'échelle provinciale que municipale. La *Loi sur l'aménagement du territoire* de l'Ontario exige que, dans l'exercice des responsabilités qui leur incombent en vertu de la Loi, les autorités chargées de l'aménagement du territoire tiennent compte des questions d'intérêt provincial, notamment l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. La Loi exige en outre que les plans officiels des municipalités contiennent des politiques qui définissent des buts, des objectifs et des mesures pour atténuer les émissions de GES. La Déclaration provinciale sur la planification 2024 (DPP 2024) s'applique à l'ensemble de l'Ontario et définit les fondements de la politique de réglementation de l'aménagement et de l'affectation des sols. La DDP 2024 comprend une série de politiques visant à soutenir la réduction des émissions de GES (entre autres la promotion de constructions compactes, d'une structure de pôles et de corridors, de l'utilisation des transports actifs, d'un développement favorable aux transports en commun et de la densification) et exige des municipalités qu'elles intègrent ces considérations dans leurs plans officiels locaux, leurs règlements de zonage et leurs décisions en matière d'aménagement du territoire.

L'Ontario met en œuvre son initiative *Croissance durable : stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario*, qui vise à améliorer la séquestration du carbone en favorisant la croissance des forêts et le stockage du carbone dans les produits du bois ainsi qu'à atténuer les émissions grâce à la substitution de produits peu respectueux de l'environnement (par exemple le béton, les plastiques) par du bois. Pour respecter les engagements de sa stratégie, la province a élaboré un plan d'action sur la biomasse forestière visant à garantir les emplois et à favoriser la durabilité dans le secteur forestier, tout en soutenant le développement économique par une utilisation de la biomasse forestière (c'est-à-dire les sous-produits des usines et les biofibres forestières).

Nouveau-Brunswick

Conformément à l'engagement pris dans son plan d'action sur les changements climatiques d'augmenter les stocks de carbone de ses forêts et de ses zones humides, le Nouveau-Brunswick a développé la capacité d'estimer les stocks de carbone actuels des forêts et de prévoir ces stocks pour les 80 années à venir. Cette capacité de prévision a été intégrée dans l'évaluation des stratégies de gestion des forêts publiques et privées. En avril 2024, le premier rapport sur l'inventaire du carbone forestier du Nouveau-Brunswick a été publié. Le Nouveau-Brunswick prend des mesures similaires

pour ses zones humides et développe actuellement un outil d'évaluation pour quantifier et protéger les zones humides à fort stock de carbone.

Nouvelle-Écosse

L'*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act* (2021) de la Nouvelle-Écosse vise à conserver au moins 20 % du total des sols et des eaux de la province d'ici 2030 sous forme de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone. Cet objectif est repris en tant que mesure dans le *Climate Action Plan* (2022) de la province, qui comprend également un engagement à planter 21 millions d'arbres et des travaux de recherche sur l'utilisation des puits de carbone naturels pour la compensation des émissions de gaz à effet de serre. Les services écosystémiques, y compris le stockage du carbone, sont des valeurs qui seront prises en compte lors de la sélection des sites candidats à la protection dans le cadre de la *Collaborative Protected Areas Strategy* (2023) de la province. Par l'intermédiaire du Sustainable Communities Challenge Fund, la Nouvelle-Écosse a investi dans des projets communautaires de solutions axées sur la nature, tels que les projets de berges vivantes à Mahone Bay et à Baddeck. La province, par l'intermédiaire du ministère de l'Agriculture et des Travaux publics, a investi dans des projets de redressement de digues et de restauration de marais salants, ce qui réduit les risques d'inondation pour les infrastructures et contribue à restaurer les plaines inondables côtières.

Territoires du Nord-Ouest

Les émissions dues aux incendies de forêt de 2023 dans les Territoires du Nord-Ouest étaient environ 277 fois supérieures aux émissions anthropiques du territoire. Afin de mieux comprendre les stocks de carbone et les émissions dans la nature, les Territoires du Nord-Ouest organiseront, en février 2025, un atelier sur le carbone dans le paysage. Cet atelier permettra d'identifier les solutions axées sur la nature les mieux adaptées au territoire et constituera la base d'une feuille de route quinquennale sur le carbone dans le paysage naturel des Territoires du Nord-Ouest.

2.5 Synthèse des émissions et absorptions de gaz à effet de serre

La section suivante porte sur le paragraphe 91 des modalités, procédures et lignes directrices.

L'inventaire national des gaz à effet de serre du Canada est préparé et soumis chaque année à la CCNUCC, conformément aux modalités, aux procédures et aux lignes directrices du cadre de transparence pour l'action et l'appui en vertu de l'article 13 de l'Accord de Paris et adoptées par la décision 18/CMA.1 en 2018[170]. La soumission de l'inventaire annuel se compose du Rapport d'inventaire national (RIN) et des tableaux de déclaration des données. Le Canada et toutes les autres parties présentent pour la première fois leur rapport dans le cadre de l'Accord de Paris.

L'inventaire des GES comprend les émissions et les absorptions de dioxyde de carbone (CO_2) et les émissions de méthane (CH_4), d'oxyde nitreux (N_2O), de perfluorocarbures (PFC), d'hydrofluorocarbures (HFC), d'hexafluorure de soufre (SF_6) et de trifluorure d'azote (NF_3) dans cinq secteurs : l'énergie, les procédés industriels et l'utilisation des produits (PIUP), l'agriculture, les déchets ainsi que l'affectation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (ATCATF). Les estimations des émissions et des absorptions de GES dans l'inventaire des GES du Canada sont calculées selon des méthodes conformes aux lignes directrices de 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux des gaz à effet de serre. Conformément au principe d'amélioration continue, les données sous-jacentes et la méthodologie d'estimation des émissions sont révisées au fil du temps. Par conséquent, les émissions

totales pour toutes les années sont susceptibles de changer au fur et à mesure que les données et les méthodes sont améliorées.

Le tableau 2-4 résume les émissions et absorptions nettes de gaz à effet de serre d'origine anthropique du Canada par catégorie de GES du GIEC, telles que déclarées dans le *Rapport d'inventaire national de 1990 à 2022 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* et soumises à la CCNUCC.

Tableau 2-4 : Émissions et absorptions anthropiques nettes de GES du Canada par secteur du GIEC, pour certaines années, Mt d'éq. CO_2

Catégories de GES	1990	2005	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL[a, b]	**608**	**761**	**742**	**753**	**752**	**686**	**698**	**708**
ÉNERGIE	**489**	**626**	**613**	**622**	**622**	**558**	**569**	**577**
a. Sources de combustion fixes	278	338	321	324	326	302	304	306
Production d'électricité et de chaleur du secteur public	94	124	79	71	69	62	61	56
Industries de raffinage du pétrole	17	20	15	15	16	14	14	14
Extraction de pétrole et de gaz	31	63	101	107	108	104	108	109
Exploitation minière	4,7	4,3	4,5	6,0	6,0	5,3	6,1	6,2
Industries manufacturières	56	48	43	43	43	39	40	41
Construction	1,9	1,4	1,3	1,4	1,4	1,4	1,5	1,6
Commercial et institutionnel	26	32	36	37	38	35	33	35
Résidentiel	44	43	39	40	41	39	37	39
Agriculture et foresterie	2,4	2,2	3,1	3,2	3,3	3,0	3,1	3,3
b. Transports	145	190	202	209	210	179	188	196
Transport aérien	7,5	7,7	7,9	8,7	8,6	4,7	5,6	7,7
Transport routier	92	122	129	132	132	111	116	120
Transport ferroviaire	6,8	6,5	7,2	7,3	7,4	6,8	6,8	6,8
Transport maritime	3,1	4,0	3,5	3,5	4,3	3,8	4,4	5,0
Autres moyens de transport	36	50	55	58	58	52	55	56
c. Sources fugitives	66	97	89	89	86	77	77	75
Exploitation de la houille	3,2	1,6	1,4	1,5	1,6	1,3	1,4	1,5
Pétrole et gaz naturel	63	95	88	88	85	75	76	74
d. Transport et stockage du CO_2	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PROCÉDÉS INDUSTRIELS ET UTILISATION DES PRODUITS	**55**	**55**	**52**	**54**	**52**	**50**	**51**	**51**
a. Produits minéraux	8	10	8,6	8,7	8,9	8,2	9,0	8,4
b. Industries chimiques	16	10	6,3	6,4	6,2	5,9	5,7	5,8
c. Production de métaux	23	20	15	15	14	13	14	14
d. Production et consommation d'halocarbures, de SF_6 et de NF_3	0,82	4,8	11	12	11	11	11	11
e. Produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvant	5,8	10	11	11	11	10	11	12
f. Fabrication et utilisation d'autres produits	0,36	0,51	0,58	0,65	0,62	0,66	0,66	0,65
AGRICULTURE	**42**	**56**	**53**	**54**	**54**	**56**	**55**	**56**
a. Fermentation entérique	25	35	27	27	27	27	27	27
b. Gestion des fumiers	6,0	8,7	7,9	7,9	7,9	7,8	7,9	7,8
c. Sols agricoles	10	12	15	16	16	18	17	18
d. Incinération des résidus agricoles dans les champs	0,24	0,05	0,05	0,05	0,05	0,06	0,04	0,05
e. Chaulage, application d'urée et autres engrais carbonés	1,2	1,4	2,4	2,6	2,7	3,0	3,1	2,9

Catégories de GES	1990	2005	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DÉCHETS	**21**	**24**	**24**	**23**	**24**	**23**	**23**	**23**
a. Élimination des déchets solides (sites d'enfouissement)	18	20	20	19	20	19	19	19
b. Traitement biologique des déchets solides	0,08	0,24	0,34	0,38	0,38	0,39	0,48	0,47
c. Traitement et rejet des eaux usées	1,9	2,2	2,5	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5
d. Incinération et combustion à l'air libre de déchets	0,26	0,34	0,18	0,17	0,17	0,15	0,14	0,16
e. Sites d'enfouissement de déchets de bois industriels	1,0	1,1	0,86	0,84	0,82	0,80	0,78	0,76
AFFECTATION DES TERRES, CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES ET FORESTERIE	**49**	**66**	**19**	**23**	**14**	**26**	**14**	**51**
a. Terres forestières	-89	-64	-99	-99	-103	-101	-104	-108
b. Terres cultivées	0,31	-23	-24	-23	-19	-16	-19	22
c. Prairies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
d. Terres humides	5,4	3,1	3,1	2,8	3,1	3,5	3,2	3,3
e. Établissements	1,8	1,8	2,4	2,3	2,2	2,3	2,2	2,2
f. Produits ligneux récoltés	131	148	137	139	130	136	131	132

Remarques : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.
« 0,00 » indique que les émissions ont été tronquées, parce qu'elles ont été arrondies.
« - » indique qu'il n'y a pas d'émissions.
a. Les totaux nationaux présentés dans ce tableau excluent toutes les émissions et absorptions déclarées dans le secteur de l'ATCATF.
b. Ces données sommaires sont présentées en détail à ouvert.canada.ca.

Outre l'obligation de déclarer les émissions selon les catégories de GES du GIEC, il est aussi utile de répartir les émissions par secteur économique afin d'analyser les tendances et les politiques économiques. Un profil d'émissions complet pour chaque secteur économique a été préparé en réattribuant la proportion pertinente d'émissions provenant des différentes sous-catégories du GIEC. Cette réorganisation permet simplement de classer les émissions sous différentes rubriques et ne modifie pas l'ampleur globale des estimations des émissions canadiennes. La Figure 2-6 illustre la répartition des émissions de GES du Canada par secteur économique pour l'année 2022.

Figure 2-6 : Répartition des émissions de GES du Canada par secteur économique (2022) [excluant l'ATCATF]

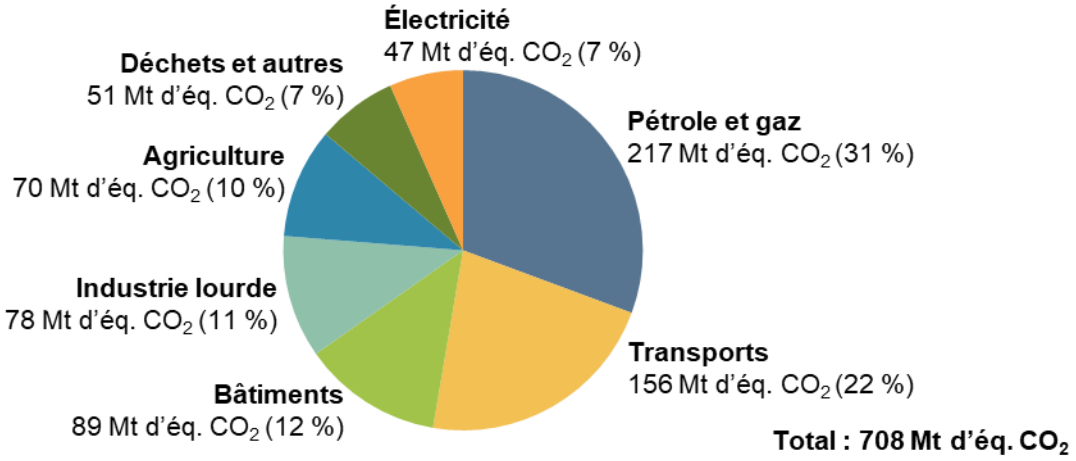

Dans l'ensemble, les tendances des émissions de GES dans les secteurs économiques du Canada sont conformes à celles établies pour les secteurs du GIEC. Les secteurs économiques Pétrole et gaz, Agriculture et Bâtiments ont enregistré des augmentations d'émissions de 21 Mt (11 %), 4,6 Mt (7,0 %) et 3,9 Mt (4,5 %), respectivement, depuis 2005 (Figure 2-6, Tableau 2-5). Ces augmentations ont été plus que compensées par les réductions d'émissions dans les secteurs Électricité (-69 Mt ou -59 %), Industrie lourde (-10 Mt ou -11 %) et Déchets et autres (-4,3 Mt ou -7,8 %). Depuis 2005, les émissions du secteur Transports ont généralement augmenté, avec une baisse importante en 2020. En 2022, les émissions du secteur économique des transports sont désormais semblables à celles de 2005.

Tableau 2-5 : Émissions de GES du Canada par secteur économique, pour certaines années, Mt d'éq. CO_2

Secteur économique	2005	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total des émissions nationales de GES	761	742	753	752	686	698	708
Pétrole et gaz	195	221	228	226	209	216	217
Électricité	117	72	62	61	53	51	47
Transports	156	165	169	170	143	150	156
Industrie lourde	88	77	80	79	74	78	78
Bâtiments	85	88	92	94	89	85	89
Agriculture	66	67	69	69	70	69	70
Déchets et autres	55	51	52	52	48	49	51

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Le secteur « Déchets et autres » comprend les catégories « Déchets », « Production de charbon » et « Industrie manufacturière légère, construction et exploitation forestière ». Ces données sommaires sont présentées en détail à ouvert.canada.ca.

2.6 Projections des émissions et absorptions de gaz à effet de serre

Les sections suivantes portent sur les paragraphes 92 à 100 des modalités, procédures et lignes directrices.

Dans son Premier rapport biennal de transparence, le Canada présente des projections de ses émissions et absorptions de gaz à effet de serre qui comprennent à la fois un scénario « avec mesures existantes » (AME) et un scénario « avec mesures supplémentaires » (AMS) pour les années 2023 à 2040. Cette section présente un résumé de ces projections. Pour plus d'informations sur les projections du Canada, voir l'annexe 4.

Conformément à ses rapports antérieurs au titre de la CCNUCC, le Canada a choisi de ne pas présenter de projections pour un scénario « sans mesures » (SM). L'élaboration d'hypothèses appropriées pour ce scénario contrefactuel nécessiterait des efforts considérables et la qualité des résultats n'est pas garantie. Par conséquent, les résultats d'un scénario SM ne fourniraient pas d'informations utiles.

2.6.1 Méthodologie

Cette section porte sur le paragraphe 96 des modalités, procédures et lignes directrices.

Le Canada établit ses projections d'émissions de GES et de polluants atmosphériques de la manière suivante :

- Application du modèle énergie-émissions-économie du Canada (E3MC), un modèle prévisionnel de ces trois volets éprouvé pour le Canada;
- Utilisation des statistiques les plus récentes sur les émissions de GES et la consommation énergétique au moment de l'analyse (automne 2024), puis élaboration d'hypothèses clés des meilleures sources d'expertise publiques et privées disponibles;
- Agrégation et communication des résultats des modèles externes pour tenir compte de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF.

Les ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que d'autres experts ont été consultés pour l'élaboration des projections.

2.6.1.1 Modèles et hypothèses sous-jacentes

Les projections des émissions de GES et de polluants atmosphériques du Canada sont établies à l'aide du modèle énergie-émissions-économie du Canada (E3MC). L'E3MC comporte deux éléments : ÉNERGIE 2020, qui intègre la structure de l'offre et de la demande d'énergie du Canada, puis le North America Economic Model (NAEM) d'Oxford Economics, un modèle macroéconomique régional. Dans l'E3MC, les données énergétiques sont réparties entre les différents sous-secteurs sur la base des données de Statistique Canada, de l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada, du Programme de déclaration des gaz à effet de serre (PDGES), du Canadian Energy and Emissions Data Centre (en anglais seulement) et de divers rapports sur les sables bitumineux. Ces sous-secteurs sont ensuite regroupés dans les secteurs économiques présentés dans ce rapport. Les variables macroéconomiques, par exemple le produit intérieur brut (PIB), la population et les hypothèses de croissance industrielle du modèle macroéconomique, sont les principaux moteurs de la consommation d'énergie et des émissions de GES dans la plupart des secteurs. De plus amples informations sur le modèle E3MC sont présentées à l'annexe 4, section A4.6.2.

Les projections relatives à la contribution comptable de l'ATCATF sont établies séparément, selon une comptabilisation de niveau de référence pour les terres forestières dont la vocation n'a pas changé (ou « forêt aménagée », à l'exclusion des terres boisées) et les produits ligneux récoltés (PLR) associés, puis une comptabilisation « net-net » pour toutes les autres catégories de terres. L'ensemble des modèles utilisés par le Canada pour élaborer ses projections de l'ATCATF sont les suivants :

- Le Système national de surveillance, de comptabilisation et de production de rapports concernant le carbone des forêts (SNSCPRCF), qui s'appuie sur les données de l'Inventaire forestier national du Canada ainsi que sur les informations supplémentaires des inventaires forestiers provinciaux et territoriaux.
- Le Modèle du bilan du carbone du secteur forestier canadien (MBC-SFC3), qui constitue le modèle de base du SNSCPRCF. Le MBC-SFC3 est un cadre de modélisation non spatial, à l'échelle du peuplement et du paysage servant à faire un compte rendu à l'échelle internationale du bilan du carbone des forêts aménagées du Canada. Il s'agit d'un outil d'estimation de la dynamique du carbone forestier de niveau 3, qui est entièrement compatible avec les lignes directrices du GIEC en matière d'inventaire.

- Le Modèle agricole régional canadien (MARC), un modèle économique statique d'équilibre partiel qui fournit une caractérisation détaillée des activités agricoles au Canada.
- Le Système canadien de comptabilisation et de déclaration des gaz à effet de serre pour l'agriculture (SSCR-Agcan), employé pour estimer les schémas d'utilisation des ressources du secteur agricole aux fins de projections. Ces données sont introduites dans le SSCR-Agcan afin de générer des estimations d'émissions et d'absorptions pour les terres cultivées dont la vocation n'a pas changé.
- Le Système national de surveillance, de comptabilisation et de production de rapports concernant le carbone des forêts pour les produits ligneux récoltés (SNSCPRCF-PLR), propre au Canada, pour surveiller et quantifier l'utilisation finale du carbone provenant de la récolte nationale.

Consulter l'annexe 4, section A4.6.4 pour plus d'informations sur les modèles et les hypothèses utilisés pour élaborer les projections de l'ATCATF du Canada.

2.6.1.2 Changements de méthodologie

Depuis la publication de la CN8 et du RB5 en 2022, le Canada a procédé à plusieurs révisions de sa méthode d'élaboration des projections des émissions de GES et de polluants atmosphériques dans le but d'améliorer la précision des résultats. D'importantes améliorations méthodologiques ont été apportées au RIN 2024 pour les secteurs du pétrole et du gaz en amont et des terres forestières aménagées, entre autres, ainsi que l'intégration des valeurs du Cinquième rapport d'évaluation du GIEC ainsi que du potentiel de réchauffement planétaire (PRP). Dans l'ensemble, le RIN 2024 renferme des révisions à la hausse de 29 Mt en 2005 et de 28 Mt en 2021, par rapport à l'inventaire publié précédemment (2023). Comme les projections sont calibrées à l'aide de données historiques, ces révisions se répercutent sur les projections. Les méthodes améliorées intègrent des études et des connaissances particulières au Canada, facilitent l'adoption de nouvelles données scientifiques et reflètent mieux l'évolution des technologies et des pratiques industrielles.

C'est la première fois que le NAEM est utilisé pour établir les projections d'ECCC dans l'E3MC. Parmi les principales différences entre le NAEM et l'ancien modèle macroéconomique (le modèle Informetrica), notons que le NAEM est résolu au niveau régional plutôt que national et qu'il est basé sur le système de comptabilité nationale actuel, y compris les récents tableaux des ressources et des emplois. Le processus imposé pour l'élaboration des projections reste inchangé avec le nouveau modèle macroéconomique. Pour plus d'informations sur le NAEM, voir l'annexe 4, section A4.6.3.

Pour la première fois dans ses rapports à la CCNUCC, le Canada a inclus une analyse probabiliste, qui montre l'incertitude statistique découlant de l'impossibilité de déterminer avec précision l'activité économique et les prix de l'énergie dans le futur.

Pour plus d'informations sur les changements apportés à la méthodologie du Canada pour calculer les projections des émissions de GES et de polluants atmosphériques, y compris les données historiques, la couverture des politiques et les méthodes, voir l'annexe 4, section A4.6.6.

2.6.1.3 Hypothèses sur les politiques et les mesures

Les projections des émissions de GES du Canada sont basées sur la structure économique et le contexte politique actuels, sous réserve de changements futurs dans la politique gouvernementale, l'offre et la demande énergétiques et la technologie, ou les événements économiques et politiques nationaux et internationaux. Une série d'hypothèses plausibles sont formulées concernant, entre autres, la croissance démographique et économique, les prix, la demande et l'offre d'énergie, ainsi que

l'évolution des technologies. Les sections A4.6.1 et A4.7.4 de l'annexe 4 contiennent de plus amples détails sur les hypothèses utilisées dans les projections pour 2024.

Scénario « avec mesures existantes »

Conformément aux lignes directrices internationales, les projections du scénario AME du Canada incluent les politiques et mesures fédérales, provinciales et territoriales qui étaient en place à la date butoir d'août 2024, et supposent qu'aucune autre mesure gouvernementale n'est prise. Elles incluent également la contribution comptable du secteur de l'ATCATF. Pour être incluses dans le scénario AME, les politiques et les mesures doivent :

- obtenir le soutien législatif et financier nécessaire;
- offrir suffisamment d'informations quantifiables pour permettre d'en estimer l'impact;
- permettre des réductions significatives (au moins 100 kt d'éq. CO_2).

La liste des politiques et mesures modélisées dans le scénario AME figure à l'annexe 4, section A4.6.7, tableaux 8 et 9. Lorsque le financement d'un programme est prévu pour prendre fin, les projections assument que les effets de ces programmes (autres que ceux qui se traduisent par un comportement des consommateurs) cessent lorsque le financement approuvé prend fin.

Le scénario AME intègre les meilleures informations disponibles sur la croissance économique, ainsi que sur la demande et l'offre d'énergie à l'avenir. Il présente d'abord des informations économiques et démographiques historiques, projetées dans l'avenir à l'aide d'estimations de la population et des ménages, de projections économiques (y compris la croissance du PIB réel et nominal, l'inflation du PIB, le taux de change, les taux d'intérêt, le taux de chômage et l'inflation de l'indice des prix à la consommation) ainsi que des estimations historiques et projetées de la production agricole et de l'utilisation des carburants. Il présente des hypothèses sur les prix mondiaux futurs du pétrole et du gaz naturel et sur la production et la consommation d'électricité. Les projections tiennent compte de l'effet de la production future de biens et de services au Canada sur les émissions de gaz à effet de serre.

Des trajectoires différentes associées aux principaux facteurs d'émissions ont été modélisées afin d'explorer un éventail de possibilités de croissance des émissions. Le scénario AME se situe à mi-chemin de ces variations, mais reste conditionné par l'évolution future de l'économie, des marchés mondiaux de l'énergie et de la politique gouvernementale.

Scénario « avec mesures supplémentaires »

Le scénario AMS tient compte des politiques et mesures supplémentaires qui sont en cours d'élaboration et pour lesquelles on dispose de suffisamment d'informations pour les modéliser. Il comprend toutes les politiques et mesures fédérales, provinciales et territoriales du scénario AME plus celles qui ont été annoncées, mais qui n'ont pas encore été pleinement mises en œuvre. Ce scénario inclut également la contribution comptable du secteur de l'ATCATF et les retombées des solutions climatiques fondées sur la nature (SCFN), des mesures agricoles et des crédits achetés par l'entremise de la Western Climate Initiative (WCI). Le scénario AMS exclut les mesures qui sont encore au stade du développement ou de la planification et pour lesquelles il n'y a pas suffisamment d'informations disponibles. Pour les programmes de financement qui n'ont pas encore octroyé de fonds à des projets précis, les scénarios incluent des approximations basées sur la performance de programmes similaires. Une liste des politiques et mesures modélisées dans le scénario AMS figure à l'annexe 4, section A4.6.7, tableaux 10 et 11.

Lorsque le financement d'un programme est prévu pour prendre fin, les projections assument que les effets de ces programmes (autres que ceux qui se traduisent par un comportement des consommateurs) cessent lorsque le financement prend fin.

Le scénario AMS est élaboré à partir d'hypothèses similaires à celles utilisées pour le scénario AME. Toutefois, dans le scénario AMS, la croissance du PIB réel est plus forte que dans le scénario AME pendant la plupart des années jusqu'en 2040 en raison de l'augmentation des investissements. Dans l'ensemble, la croissance du revenu disponible réel et la productivité du travail sont un peu plus fortes que dans le scénario AME pour les années 2024 à 2040. Pour la production d'électricité, on suppose qu'il y aura davantage de sources renouvelables et nucléaires et que l'utilisation de combustibles fossiles sera nettement moins importante.

2.6.1.4 Analyse de sensibilité

Compte tenu de l'incertitude inhérente aux projections dans l'avenir, les projections d'émissions AME doivent être considérées comme une estimation parmi un ensemble de résultats possibles en matière d'émissions au cours de la période de projection. Pour répondre à cette incertitude, le Canada examine des scénarios de rechange, en utilisant des analyses de sensibilité, des scénarios technologiques et des analyses d'incertitude.

L'analyse de sensibilité montre la mesure dans laquelle différentes hypothèses concernant l'activité économique intérieure future et les prix de l'énergie modifieraient les émissions de GES en 2030. Dans cette analyse, d'autres cas possibles sont modélisés et analysés pour explorer la variabilité et l'interaction des futurs marchés de l'énergie et de la croissance économique, ainsi que leur effet sur les émissions selon une diversité d'hypothèses.

Plus précisément, l'analyse de sensibilité comprend six scénarios :

- Croissance économique et démographique rapide, prix élevés du pétrole et du gaz naturel;
- Croissance économique et démographique rapide;
- Prix élevés du pétrole et du gaz naturel;
- Croissance économique et démographique lente;
- Prix faibles du pétrole et du gaz naturel;
- Croissance économique et démographique lente, prix faibles du pétrole et du gaz naturel.

Le scénario de croissance lente du PIB, de faible croissance démographique et de faibles prix mondiaux du pétrole et du gaz représente la limite inférieure de la fourchette des estimations de sensibilité qui ont été préparées autour du scénario central AME. L'extrémité supérieure de la fourchette est représentée par le scénario d'une croissance rapide du PIB, d'une forte croissance démographique et de prix mondiaux élevés pour le pétrole et le gaz. Les scénarios ne tiennent pas compte de l'effet de la contribution comptable de l'ATCATF des SCFN, des mesures agricoles et des crédits de la WCI.

Le Canada examine également deux scénarios technologiques distincts (TECH) qui portent sur l'incidence sur les émissions de l'adoption de plusieurs technologies et de tendances émergentes ayant un potentiel important de réduction de la consommation d'énergie et des émissions, en utilisant les mêmes hypothèses initiales que le scénario AMS. Plus précisément, il s'agit d'examiner l'incidence d'un scénario avec forte adoption des technologies et un autre scénario de faible adoption des technologies. Le scénario de forte adoption des technologies suppose que la rigueur des normes de performance en matière de tarification du carbone augmente après 2030 afin de maintenir l'équilibre

des marchés de tarification du carbone. À l'inverse, le scénario de faible adoption des technologies prévoit des progrès technologiques plus lents et des réductions de coûts moins drastiques.

Pour la première fois, le Canada a inclus une analyse d'incertitude de ses projections des émissions de GES et de polluants atmosphériques, sous la forme d'une analyse probabiliste. Cette analyse montre l'incertitude statistique découlant de l'impossibilité de déterminer avec assurance l'activité économique future et les prix de l'énergie. Cette information est importante, car elle indique dans quelle mesure les différentes hypothèses influent sur les projections des émissions. La limite de cette analyse est le manque d'informations sur la probabilité selon laquelle ces différents scénarios peuvent se concrétiser. L'analyse d'incertitude de Monte Carlo comble ce vide en prenant en compte la fonction de distribution de probabilité des deux variables d'entrée.

Pour une description détaillée des hypothèses, de l'analyse de sensibilité et des différentes possibilités de scénarios utilisées dans les projections pour 2024, voir l'annexe 4, section A4.4.

2.6.2 Projections de l'indicateur clé du Canada pour déterminer ses progrès vers sa contribution déterminée au niveau national

La section suivante porte aussi sur le paragraphe 97 des modalités, procédures et lignes directrices.

Le Canada utilise les réductions des émissions comme indicateur pour évaluer les progrès accomplis dans le cadre de sa CDN. Les projections des émissions sous forme de total national permettent d'établir une estimation de l'indicateur clé du Canada. Elles sont résumées à la section 2.6.3.1 et détaillées à l'annexe 4.

Tableau 2-6 : Émissions totales de GES au Canada (Mt d'éq. CO_2), y compris la contribution comptable de l'ATCATF, les émissions historiques et le scénario de projections avec mesures supplémentaires (AMS), pour certaines années

Année	Total national à l'exclusion de l'ATCATF	Contribution comptable de l'ATCATF	Total	Variation en % du total par rapport à 2005	Historique/Projection
2005	761*	s.o.	761	s.o.	Historique
2021	698	-29	669	-12%	Historique
2022	708	12	720	-5%	Historique
2023	682	-44	638	-16%	Projection (AMS)
2024	687	-29	658	-14%	Projection (AMS)
2025	671	-29	642	-16%	Projection (AMS)
2026	656	-28	628	-18%	Projection (AMS)
2027	625	-28	597	-22%	Projection (AMS)
2028	593	-28	565	-26%	Projection (AMS)
2029	570	-28	541	-29%	Projection (AMS)
2030	530	-28	502	-34%	Projection (AMS)

Figure 2-7 : Émissions totales de GES au Canada (Mt d'éq. CO_2), y compris la contribution comptable de l'ATCATF et les projections actuelles et antérieures (scénarios des projections de 2022 et 2024), 2005 à 2040

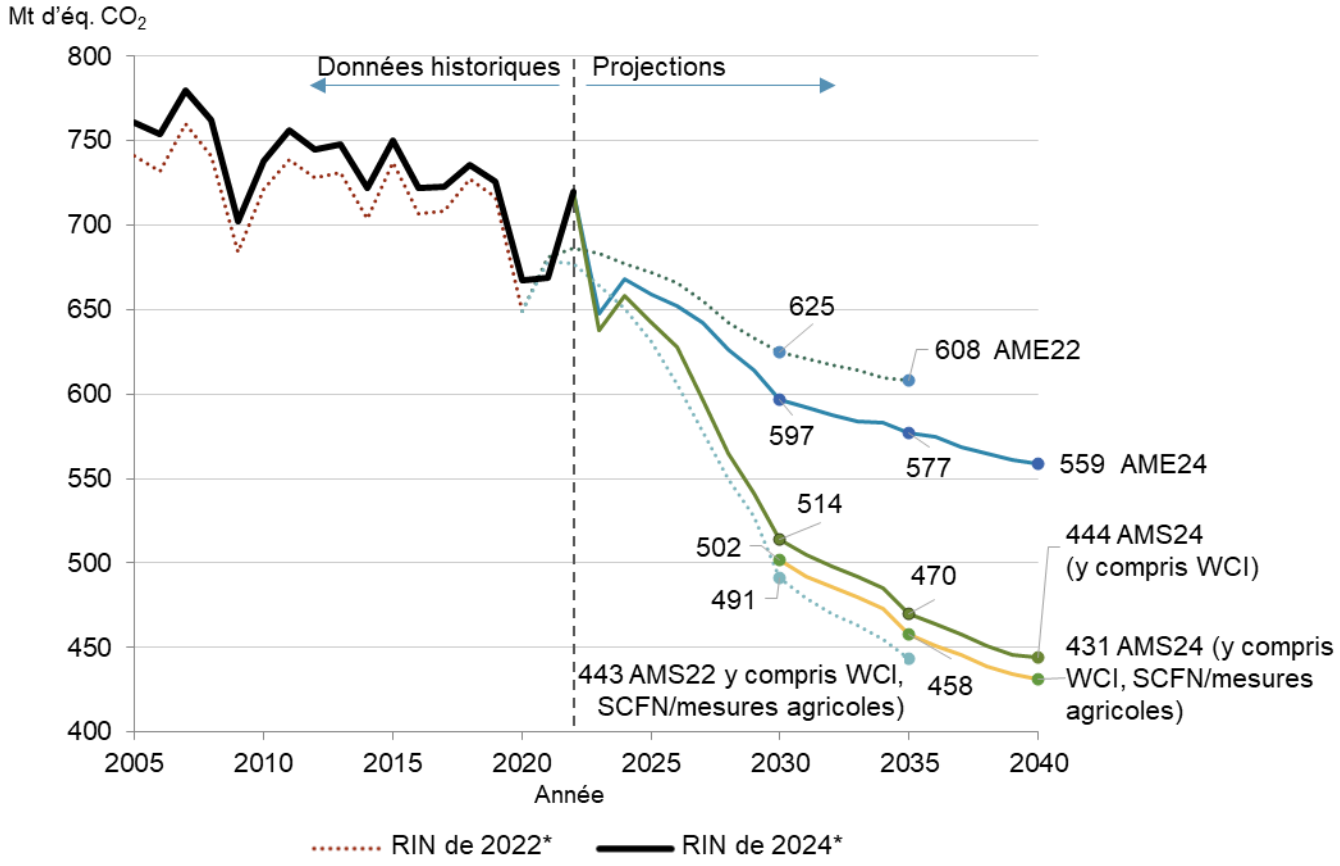

Remarques : Les données historiques sur les émissions proviennent du RIN 2022 et du RIN 2024 et comprennent la contribution comptable de l'ATCATF. Obtenir plus de données.
AME24 : scénario actuel avec mesures existantes.
AMS24 : scénario actuel avec mesures supplémentaires.
AME22 : scénario avec mesures existantes publié dans le rapport CN8/RB5 en 2022.
AMS22 : scénario avec mesures supplémentaires publié dans le rapport CN8/RB5 en 2022.

2.6.3 Projections du total national, par secteur et par gaz

La présente section porte sur le paragraphe 98 des modalités, procédures et lignes directrices.

2.6.3.1 Projections du total national

En 2022, dernière année pour laquelle des données historiques étaient disponibles, les émissions du Canada excluant l'ATCATF étaient de 708 Mt. En incluant la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, les émissions du Canada atteignaient 720 Mt (soit 5,5 % de moins qu'en 2005).

Entre 1990 et 2022, les émissions totales de GES du Canada sont passées de 608 à 708 Mt. C'est le secteur Pétrole et gaz qui a connu l'augmentation la plus importante, doublant presque, passant de 118 à 217 Mt. Les émissions du secteur Transports ont également augmenté de manière substantielle, passant de 118 à 156 Mt. À l'inverse, les émissions du secteur Électricité ont diminué de manière significative, passant de 94 à 47 Mt. Les émissions du secteur Industrie lourde ont chuté de 97 à 78 Mt, tandis que celles du secteur Bâtiments ont augmenté de 72 à 89 Mt. Les émissions du secteur

Agriculture ont augmenté de 51 à 70 Mt, alors que les émissions des Déchets et autres sources ont légèrement diminué de 57 à 51 Mt. Un résumé des facteurs d'émission pour chaque secteur économique est présenté ci-dessous. Une explication plus détaillée des tendances sous-jacentes à ces changements est fournie à l'annexe 4, section A4.3.2.

Selon le scénario AME, les émissions de GES excluant l'ATCATF devraient diminuer pour atteindre 626 Mt en 2030. Si l'on tient compte de la contribution comptable de l'ATCATF, les émissions de 2030 devraient s'élever à 597 Mt dans le scénario AME. Après 2030, les émissions projetées dans le scénario AME continuent de diminuer pour atteindre 559 Mt en 2040 (incluant la contribution comptable de l'ATCATF).

Dans le cadre du scénario AMS, les émissions en 2030 sont ramenées à 502 Mt, incluant la contribution comptable de l'ATCATF ainsi que les contributions des SCFN, des mesures agricoles et des crédits achetés dans le cadre de l'initiative WCI. Après 2030, les émissions projetées dans le scénario AMS (incluant la contribution comptable de l'ATCATF, les SCFN, les mesures agricoles et les crédits WCI) continuent de diminuer pour atteindre 431 Mt en 2040.

2.6.3.2 Projections des émissions sur une base sectorielle

Pour analyser les tendances et les politiques économiques, le Canada classe les émissions par secteur économique, ce qui diffère des secteurs établis par le GIEC. Les émissions du Canada sont réparties entre les secteurs économiques suivants : Pétrole et gaz, Transports, Électricité, Industrie lourde, Bâtiments, Agriculture, Déchets et autres (les autres sources comprennent la production de charbon, l'industrie manufacturière légère, la construction et les ressources forestières). Dans cette section, le mot « secteur » fait généralement référence aux secteurs économiques tels que définis ci-dessus, sauf lorsque l'expression « secteurs du GIEC » est employée en référence au contexte canadien.

Figure 2-8 : Émissions de l'ensemble de l'économie par secteur économique (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, à l'exclusion de la contribution comptable de l'ATCATF, des SCFN, des mesures agricoles et des crédits WCI, de 2005 à 2040

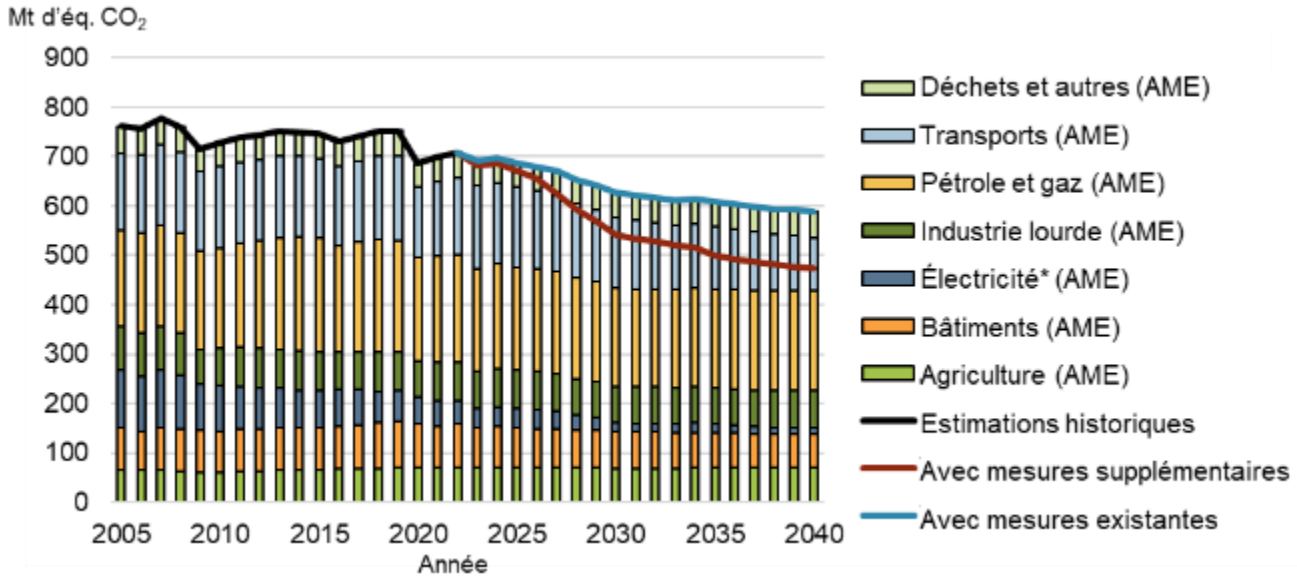

Pour de plus amples informations sur les politiques et mesures spécifiques incluses dans les scénarios AME et AMS, veuillez vous référer à l'annexe 4, section A4.6.7.

Tableau 2-7 : Émissions par secteur économique (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (pour certaines années)

Secteur économique	Historique			Projection – Scénario AME					Prévisions – Scénario AMS				
	1990	2005	2022	2025	2026	2030	2035	2040	2025	2026	2030	2035	2040
Pétrole et gaz	118	195	217	209	208	199	201	201	205	202	153	152	151
Électricité	94	117	47	40	39	18	18	11	39	37	19	14	9
Transports	118	156	156	162	158	142	125	109	163	159	144	118	92
Industrie lourde	97	88	78	77	77	74	73	77	74	71	58	57	63
Bâtiments	72	85	89	81	79	75	71	69	81	79	70	60	54
Agriculture	51	66	70	70	69	69	69	69	69	67	65	66	66
Déchets et autres	57	55	51	49	49	50	51	53	47	46	33	34	37
Sous-total	***608***	***761***	***708***	***688***	***680***	***626***	***608***	***589***	***679***	***662***	***543***	***501***	***473***
Crédits de la WCI	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	-8	-5	-1	0	0
Contribution comptable de l'ATCATF	s.o.	0	12	-29	-28	-28	-31	-30	-29	-28	-28	-31	-30
SCFN et mesures agricoles	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	-12	-12	-12	-12
Total	**608**	**761**	**720**	**659**	**652**	**597**	**577**	**559**	**642**	**628**	**502**	**458**	**431**

Bien que cette section traite principalement des secteurs économiques, la Figure 2-9 et le tableau 2-8. présentent les émissions de GES du Canada sur la base des secteurs du GIEC.

Figure 2-9 : Émissions totales de GES au Canada, scénario AME (Mt d'éq. CO_2), excluant la contribution comptable de l'ATCATF – par secteurs économiques canadiens (SEC) et secteurs du GIEC

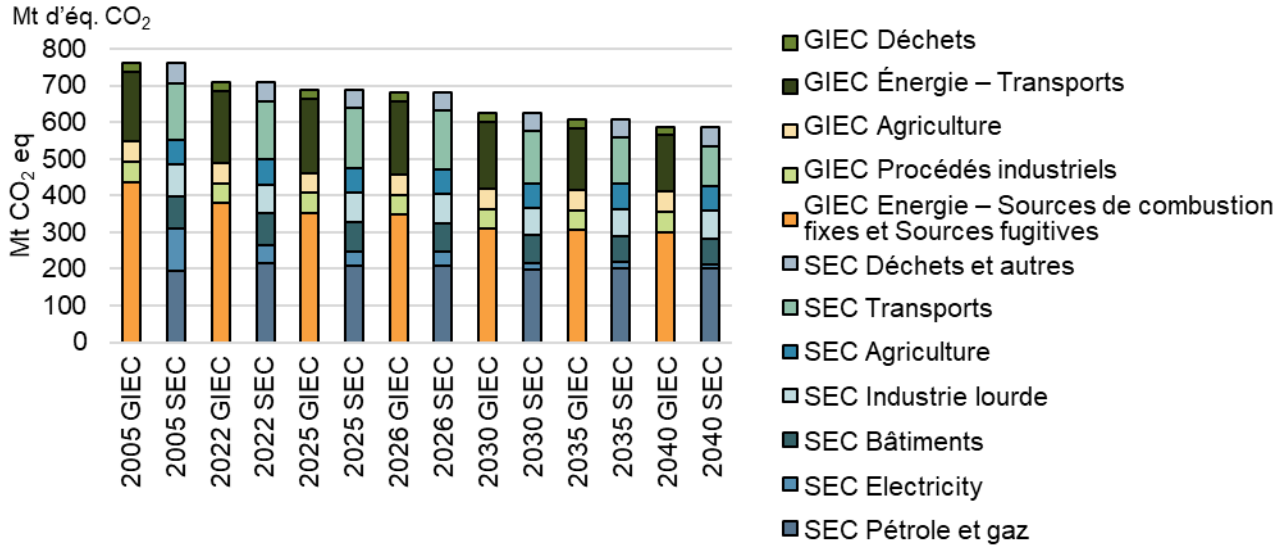

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Les données historiques sur les émissions proviennent du RIN 2024.

Tableau 2-8 : Émissions par secteur du GIEC (Mt d'éq. CO_2), excluant la contribution comptable de l'ATCATF, les SCFN, les mesures agricoles et les crédits de la WCI, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (pour certaines années)

Secteur du GIEC	Historique			Projection – Scénario AME					Prévisions – Scénario AMS				
	1990	2005	2022	2025	2026	2030	2035	2040	2025	2026	2030	2035	2040
Énergie – Sources de combustion fixes et fugitives	344	435	381	354	350	312	308	301	343	333	239	221	215
Transports	145	190	196	202	198	184	169	154	202	199	184	159	134
Procédés industriels	55	55	51	53	52	51	52	54	54	52	54	55	57
Agriculture	42	56	56	56	56	56	56	56	56	54	52	53	53
Déchets	21	24	23	24	24	24	24	24	24	24	14	14	14
Total	**608**	**761**	**708**	**688**	**680**	**626**	**608**	**589**	**679**	**662**	**543**	**501**	**473**

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Les données historiques sur les émissions proviennent du RIN 2024. Obtenir plus de données.

Secteur Pétrole et gaz

Émissions historiques : entre 1990 et 2022, les émissions ont augmenté de 99 Mt, ce qui est en grande partie attribuable à l'expansion rapide des sables bitumineux du Canada. En 2022, les émissions sont restées relativement stables, avec une augmentation de 0,4 % par rapport à 2021. En 2022, les émissions du secteur Pétrole et gaz représentaient environ 31 % des émissions totales de GES du Canada, à l'exclusion de la contribution comptable de l'ATCATF.

Scénario AME : au cours de la période de projection, les émissions dues à l'augmentation de la production dans le secteur Pétrole et gaz au Canada devraient être partiellement compensées par la baisse de l'intensité des émissions dans tous les sous-secteurs. Des mesures gouvernementales comme la réglementation sur le méthane, la tarification du carbone et la réglementation sur les carburants propres ainsi que la croissance des technologies de captage et de stockage du carbone contribueront à limiter les émissions malgré l'augmentation de la production. Les projections relatives aux prix et à la production de pétrole et de gaz sont basées sur des prévisions préliminaires externes tirées des perspectives de l'Avenir énergétique en 2025 de la Régie de l'énergie du Canada.

Scénario AMS : le scénario AMS présente la manière dont le secteur pourrait évoluer dans un environnement politique plus ambitieux. Dans ce scénario, le secteur Pétrole et gaz présente une réduction supplémentaire substantielle de ses émissions grâce aux politiques annoncées, telles que la réglementation renforcée sur le méthane, le plafonnement des émissions de pétrole et de gaz et d'autres mesures, ce qui favorise la décarbonisation, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de méthane dans l'ensemble de l'industrie.

Plus de détails sur les projections dans le secteur Pétrole et gaz sont présentés à l'annexe 4, section A4.3.2.1.

Secteur Transports

Émissions historiques : la plupart des émissions liées aux transports au Canada proviennent du transport routier, ce qui comprend le transport personnel (véhicules légers et camions) et les véhicules lourds. Malgré une réduction du nombre de kilomètres parcourus par véhicule, le parc automobile total en 2022 a augmenté de 27 % depuis 2005, en particulier pour les camions (légers et lourds), ce qui a entraîné une augmentation du nombre de kilomètres parcourus.

Globalement, les niveaux d'émission en 2022 sont les mêmes qu'en 2005. Le secteur Transports est le deuxième contributeur en importance aux émissions de GES du Canada, représentant 22 % des émissions totales, excluant l'ATCATF.

Scénario AME : une légère augmentation sera observée à court terme, car l'activité continue de s'intensifier après 2020. D'ici à 2027, les émissions seront inférieures aux niveaux maximaux et à ceux de 2005, à mesure que le parc automobile évoluera vers des véhicules plus efficaces et des VZE.

Chaque sous-secteur (transport de passagers, de marchandises et autres) du secteur Transports présente des tendances différentes au cours de la période de projection. Par exemple, les émissions provenant du transport de passagers et de marchandises devraient diminuer entre 2005 et 2030, tandis que celles provenant des véhicules hors route (par exemple les véhicules de loisir, commerciaux et résidentiels) devraient augmenter légèrement au cours de la même période. Les émissions du transport de passagers après 2030 et jusqu'en 2040 diminuent encore, car la proportion de VZE requise dans les ventes de nouveaux véhicules légers atteint 100 % en 2035 et un nombre croissant de VZE sur la route est contrebalancé par la croissance économique qui entraîne une augmentation des émissions du transport de marchandises. Les émissions dues au transport de marchandises devraient augmenter après 2030 en raison de la poursuite de la croissance économique.

Scénario AMS : les émissions diminueront encore légèrement grâce aux gains d'efficacité des véhicules diesel et à essence résultant de l'harmonisation avec la réglementation américaine. Les émissions du secteur du transport de marchandises seront plus faibles en raison d'objectifs plus stricts en matière de ventes de VZE dans les VML. La part de marché des VMLZE neufs augmente au cours des dernières années pour atteindre 35 % en 2030 et, si possible, 100 % en 2040. L'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et routier ainsi que le financement de la modernisation des VML contribueront à la réduction des émissions en 2030 dans le sous-secteur du transport de marchandises. L'amélioration de l'efficacité du parc de véhicules routiers de passagers se poursuivra.

Plus de détails sur les projections dans le secteur des transports sont disponibles à l'annexe 4, section A4.3.2.2.

Secteur Électricité

Émissions historiques : entre 1990 et 2022, les émissions ont diminué de 47 Mt (-50 %), malgré une augmentation de la demande intérieure et des exportations. Les émissions liées à l'électricité ont diminué de 69 Mt (-59 %) depuis 2005, malgré une augmentation de 10 % de la demande. Ces réductions d'émissions résultent de l'utilisation de sources à moindre intensité de GES pour produire de l'électricité. En date de 2022, environ 88 % de l'électricité actuellement produite par les services publics au Canada provient de sources n'émettant pas de GES, ne représentant ainsi que 7 % des émissions totales de GES au Canada, à l'exclusion de l'ATCATF.

Scénario AME : les émissions du secteur devraient encore diminuer d'ici à 2030, malgré l'augmentation attendue de la production d'électricité. La production d'électricité au Canada est dominée par l'hydroélectricité. En 2022, dans le scénario AME, l'hydroélectricité représentait 65 % de la production des services publics et 27 % de la production industrielle. Le reste de la production des services publics se compose de nucléaire (14 %), de combustibles fossiles (12 %) et d'autres énergies renouvelables (8 %), tandis que le reste de la production industrielle se compose de combustibles fossiles (62 %) et d'autres énergies renouvelables (10 %). Dans les projections, la source de croissance la plus rapide est l'éolien et l'hydroélectricité. La part du nucléaire devrait rester stable, tandis que les émissions provenant de la production d'électricité à partir du charbon devraient diminuer

en raison de l'arrêt progressif de ce type de production d'ici à 2030. Les émissions provenant des produits pétroliers raffinés devraient également diminuer, tandis que celles provenant du gaz naturel devraient rester importantes, ce dernier produit remplaçant le charbon dans certaines provinces.

Scénario AMS : la production d'électricité est plus élevée à la fin des projections dans le scénario AMS que dans le scénario AME en raison d'une électrification ambitieuse de l'économie. Malgré tout, les projections d'émissions d'électricité sont plus faibles dans le scénario AMS après 2035. Le *Règlement sur l'électricité propre* est la principale raison pour laquelle les émissions sont plus faibles dans le scénario AMS.

Plus de détails sur les projections dans le secteur de l'électricité sont disponibles à l'annexe 4, section A4.3.2.3.

Secteur Industrie lourde

Émissions historiques : les émissions de ce secteur représentaient 16 % du total des émissions canadiennes en 1990, et sont tombées à 12 % en 2005. Ces dernières années, les émissions ont encore diminué en raison de la réduction de l'activité économique et de l'évolution continue de la production canadienne vers d'autres secteurs et services, diminuant de 10 Mt (-11 %) entre 2005 et 2022. En 2022, le secteur a contribué à hauteur de 11 % aux émissions totales du Canada.

Scénario AME : de 2023 à 2030, les émissions devraient diminuer dans le scénario AME grâce aux efforts d'efficacité, à la décarbonisation des installations, au financement des industries par le FEFEC, au FSI-ANZ, à d'autres programmes ainsi qu'au STFR. De 2031 à 2040, les émissions de GES devraient augmenter par rapport à 2030, tout en restant légèrement inférieures à celles de 2022.

Scénario AMS : de 2023 à 2030, les émissions diminueront encore, grâce aux projets du FSI-ANZ, à l'adoption de plus en plus répandue de l'hydrogène, aux investissements du Fonds de croissance du Canada et aux recettes tirées du carbone. Comme dans le scénario AME, entre 2031 et 2040, les émissions devraient augmenter légèrement par rapport à 2030, mais rester inférieures à celles de 2022.

De plus amples détails sur les projections dans le secteur Industrie lourde sont présentés à l'annexe 4, section A4.3.2.4.

Secteur Bâtiments

Émissions historiques : alors que la consommation de combustibles dans le secteur résidentiel est restée stable depuis 1990, les augmentations dans le sous-secteur commercial ont entraîné une hausse des émissions de 16 Mt (23 %) entre 1990 et 2022. Depuis 2005, les émissions ont augmenté de 3,9 Mt, soit 4,5 %. En 2022, le secteur des bâtiments a contribué à hauteur de 13 % aux émissions totales du Canada.

Scénario AME : entre 2022 et 2030, les émissions devraient diminuer de 14 Mt, principalement en raison de l'électrification des équipements de chauffage et de l'élimination progressive et de l'interdiction des importations en vrac des hydrofluorocarbures (HFC) utilisés dans la réfrigération et la climatisation. Après 2030, les émissions provenant des bâtiments devraient encore diminuer de 6 Mt.

Scénario AMS : les émissions diminueront jusqu'à 70 Mt d'ici 2030, en grande partie grâce à l'introduction de codes de construction prêts à l'emploi pour la carboneutralité des nouveaux bâtiments. En 2040, les émissions des bâtiments devraient atteindre 54 Mt dans le scénario AMS.

De plus amples détails sur les projections dans le secteur des bâtiments sont présentés à l'annexe 4, section A4.3.2.5.

Secteur Agriculture

Émissions historiques : la majorité des émissions provenant de l'agriculture sont dues à des processus biologiques dans la production animale et végétale, ainsi qu'aux engrais inorganiques et organiques. Les émissions du secteur agricole sont passées de 51 Mt en 1990 à 66 Mt en 2005 puis à 70 Mt en 2022.

Scénario AME : les projections du scénario AME montrent une légère diminution des émissions entre 2022 et 2030, les émissions de 2030 restant légèrement supérieures à celles de 2005, ce qui reflète l'incidence des réductions résultant de mesures intersectorielles telles que la tarification du carbone, le *Règlement sur les combustibles propres*, ainsi que le Programme des technologies propres en agriculture.

Scénario AMS : les émissions agricoles (à l'exclusion de la contribution comptable de l'ATCATF provenant des terres cultivées) diminuent plus rapidement pour se situer juste en dessous des niveaux de 2005 en 2030. Cela est dû à la cible relative aux engrais, qui consiste à réduire de 30 % les émissions de N_2O provenant de l'application d'engrais par rapport aux niveaux de 2020. Entre 2030 et 2040, les émissions devraient rester stables dans les deux scénarios.

Plus de détails sur les projections dans le secteur Agriculture sont présentés à l'annexe 4, section A4.3.2.6. Les terres agricoles contribuent également de manière significative aux émissions de l'ATCATF, les terres agricoles agissant comme des puits de carbone la plupart des années depuis 2005. De plus amples détails sur la contribution des terres agricoles à la comptabilisation de l'ATCATF sont fournis dans la section sur l'ATCATF.

Déchets et autres

Émissions historiques : les sous-secteurs des Déchets et autres comprennent les déchets, l'industrie manufacturière légère, la production de charbon, la construction et les ressources forestières. En 2022, les émissions ont diminué de 6,9 Mt (-12 %) depuis 1990 et de 4,3 Mt (-7,8 %) depuis 2005.

Scénario AME : entre 2023 et 2030, les émissions devraient rester stables par rapport à leur niveau de 2022, puis augmenter après 2030, jusqu'en 2040. Les émissions de la catégorie Déchets sont influencées par les programmes provinciaux et territoriaux de réacheminement des déchets et par les réglementations sur les gaz des sites d'enfouissement. Des mesures politiques clés telles que la tarification du carbone, les programmes de décarbonisation du Québec et les initiatives d'efficacité énergétique contribuent à limiter la croissance des émissions de GES dans l'industrie manufacturière légère et d'autres sous-secteurs. En outre, la stabilité de la demande de charbon, principalement métallurgique, contribue à limiter les émissions liées à la production de charbon.

Scénario AMS : dans le scénario AMS, les émissions de GES sont inférieures à celles du scénario AME, principalement en raison de mesures supplémentaires telles que la réglementation fédérale sur les gaz des sites d'enfouissement et les investissements du Fonds de croissance du Canada. Entre 2030 et 2040, les émissions liées aux déchets solides et à l'industrie manufacturière légère devraient augmenter, mais rester inférieures au niveau de 2022 en raison de l'augmentation de la production prévue dans l'industrie manufacturière légère. Les émissions des secteurs de la foresterie, de la construction et de la production de charbon devraient également augmenter légèrement en raison de la croissance économique. En revanche, les émissions de déchets devraient diminuer de manière

significative après la mise en œuvre de la réglementation fédérale sur les gaz des sites d'enfouissement en 2027.

De plus amples détails sur les projections dans le secteur Déchets et autres sont présentés à l'annexe 4, section A4.3.2.7.

2.6.3.3 Projections par gaz

Dioxyde de carbone (CO_2) : entre 1990 et 2022, les émissions ont augmenté de 93 Mt. Elles représentaient 75 % des émissions totales de GES au Canada en 2005, une tendance qui va continuer à augmenter. Les émissions de CO_2 devraient diminuer de 15 % entre 2005 et 2030 dans le scénario AME et de 23 % dans le scénario AMS. Entre 2022 et 2030, les émissions de CO_2 devraient diminuer dans tous les secteurs dans les scénarios AME et AMS. Cette tendance devrait se poursuivre après 2030 dans les deux scénarios.

Méthane (CH_4) : les émissions ont augmenté depuis 1990, atteignant un pic de 152 Mt en 2006, puis fluctuant et diminuant jusqu'à 117 Mt en 2022, ce qui correspond au niveau de 1992 et représente 17 % des émissions totales du pays. Dans le scénario AME, les émissions devraient diminuer de 9 % entre 2022 et 2030. Le scénario AMS prévoit une baisse significative des émissions de méthane en raison du projet de réglementation fédérale sur les gaz des sites d'enfouissement et du renforcement de la réglementation sur le méthane provenant de la production de pétrole et de gaz. Les scénarios AME et AMS prévoient tous deux que les émissions de CH_4 resteront proches du niveau de 2030, et ce, jusqu'en 2040, avec une augmentation de 1 % dans le scénario AME et une diminution de 2 % dans le scénario AMS. En novembre 2021, le Canada a rejoint plus de 100 pays pour soutenir le Global Methane Pledge (GMP) (en anglais seulement). Cette promesse engage les membres à atteindre un objectif collectif de réduction des émissions de méthane d'origine humaine de 30 % par rapport à celles de 2020, d'ici 2030. Dans le scénario AME, en 2030, les émissions de CH_4 sont inférieures de 11 % à leur niveau de 2020 et de 41 % dans le scénario AMS.

Oxyde nitreux (N_2O) : les émissions représentaient 28 Mt d'éq. CO_2 (4 %) des émissions du Canada en 2022, soit une baisse de 2,3 Mt (-7,4 %) par rapport au niveau de 1990. Dans le scénario AME, les émissions devraient rester relativement stables entre 2022 et 2030. Le scénario AMS reflète la réduction de 30 % des émissions de N_2O provenant de l'application d'engrais par rapport au niveau de 2020 dans le secteur de l'agriculture. Après 2030, les émissions de N_2O devraient augmenter de 2 % d'ici 2040 dans le scénario AME et de 1 % dans le scénario AMS.

Hydrofluorocarbures (HFC) : en 2022, les émissions étaient supérieures de 9,8 Mt à celles de 1990 en raison du remplacement des hydrochlorofluorocarbures (HCFC) par des HFC. Les émissions de HFC ont culminé en 2018 à 11 Mt d'éq. CO_2 avant de redescendre à 5 Mt d'éq. CO_2 en 2030 dans les scénarios AME et AMS. Les émissions devraient encore diminuer pour atteindre 3 Mt d'ici 2040 dans les scénarios AME et AMS. Les émissions de HFC devraient être légèrement plus élevées dans le scénario AMS que dans le scénario AME en raison d'investissements plus importants et d'une activité accrue dans le secteur commercial.

Les émissions de perfluorocarbures (PFC) et d'hexafluorure de soufre (SF_6) ont toutes deux diminué entre 1990 et 2022 et devraient continuer de baisser considérablement au cours de la période de projection. Les émissions de trifluorure d'azote (NF_3) devraient être inférieures à 1 kt au cours de la même période dans les scénarios AME et AMS.

Pour plus d'informations sur les tendances historiques de ces gaz, veuillez vous référer à la section 2.2 du RIN 2024. Pour plus d'informations sur les tendances de projection de ces gaz et les politiques et mesures sous-jacentes, veuillez vous référer à l'annexe 4, section A4.3.5.

Figure 2-10 : Émissions canadiennes totales (Mt d'éq. CO_2, sauf pour NF_3), excluant l'ATCATF, les SCFN, les mesures agricoles et les crédits de la WCI, par gaz, dans les scénarios AME et AMS, de 1990 à 2040

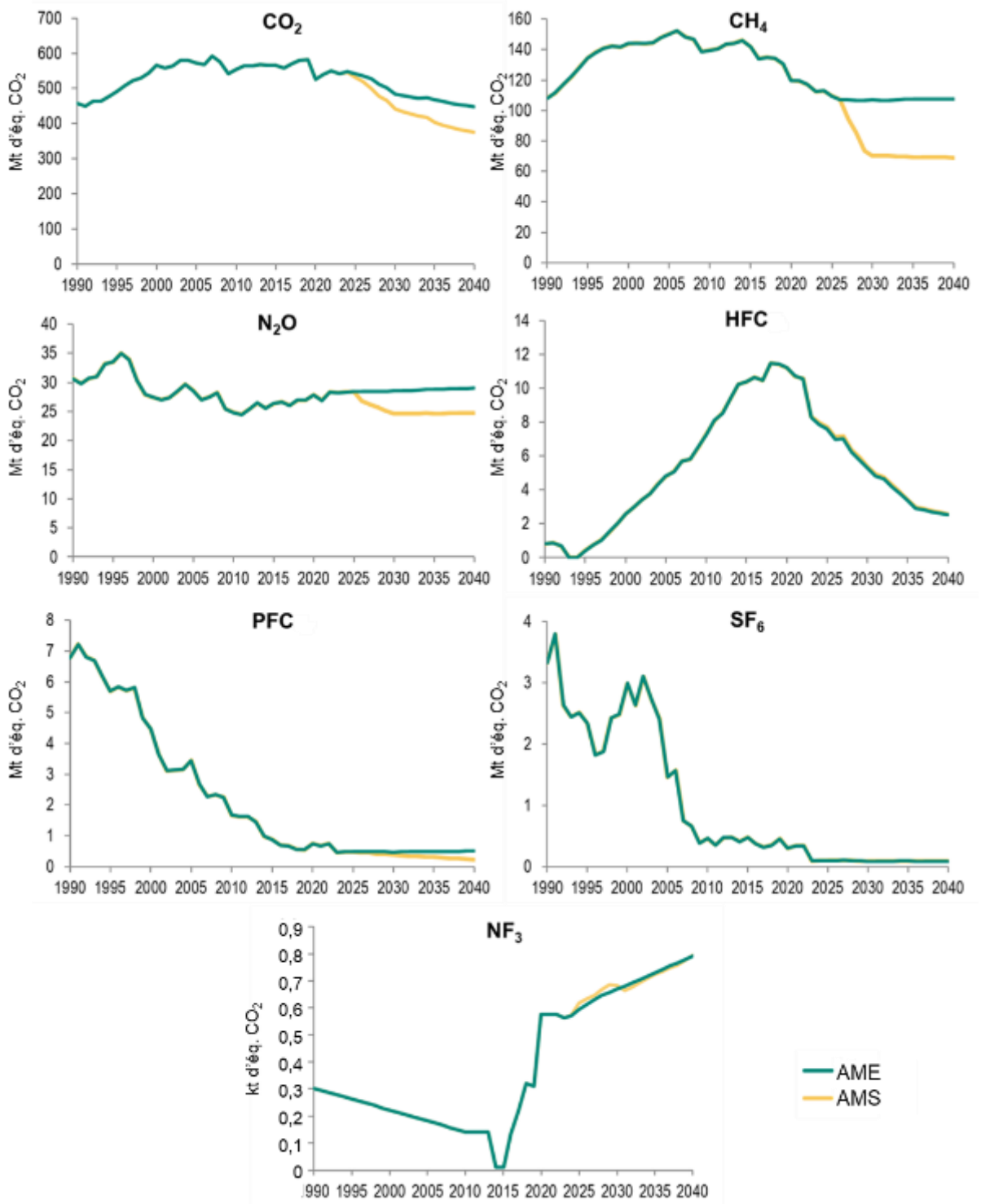

Remarque : Les données historiques sur les émissions proviennent du RIN 2024. Obtenir plus de données.

Les projections des émissions de GES par secteur et par gaz dans le cadre des scénarios AME et AMS, à l'exclusion de l'ATCATF, des SCFN, des mesures agricoles et des crédits de la WCI, sont présentées dans les tableaux 31 à 37 dans l'annexe 4, section A4.7.1.

---

[3] Statistique Canada. (25 septembre 2024). *Tableau 17-10-0005- 05 : Estimations de la population au 1er juillet, par âge et genre*. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710000501&request_locale=fr
[4] Statistique Canada.(21 février 2024). *Estimations démographiques annuelles : Canada, provinces et territoires, 2023.* https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/91-215-x/91-215-x2023002-fra.htm
[5] Groupe de la Banque mondiale. (2024). *Croissance de la population (% annuel).* https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.GROW?most_recent_value_desc=true&view=chart
[6] Statistique Canada. (27 septembre 2023). Estimations démographiques du Canada au 1er juillet 2023 : la plus forte croissance de la population depuis 1957*. Le Quotidien.* https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230927/dq230927a-fra.htm
[7] Statistique Canada. (22 mai 2024). Estimations de la population du Canada : régions infraprovinciales, 1er juillet 2023. *Le Quotidien.* https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240522/dq240522b-fra.htm
[8] Statistique Canada. (26 janvier 2024). Recensement de l'environnement *:* Un instantané des collectivités côtières canadiennes en croissance et de leur environnement naturel. *Le Quotidien.* https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240126/dq240126b-fra.htm
[9] Statistique Canada. (26 janvier 2024). Recensement de l'environnement *:* Un instantané des collectivités côtières canadiennes en croissance et de leur environnement naturel. *Le Quotidien*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240126/dq240126b-fra.htm
[10] Groupe de la Banque mondiale. (2024). *Densité de la population (personnes par kilomètre carré de superficie des terres) – États-Unis.* https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EN.POP.DNST?locations=US
[11] Statistique Canada. (7 octobre 2016). *Tableau 16.7 : Superficie en terre et en eau douce, par province et territoire*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-402-x/2010000/chap/geo/tbl/tbl07-fra.htm
[12] Statistique Canada. (7 octobre 2016). Géographie. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-402-x/2012000/chap/geo/geo-fra.htm
[13] Environnement et Changement climatique Canada. (9 septembre 2013). *Sources d'eau : les lacs*. Gouvernement du Canada. https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/eau-apercu/sources/lacs.html
[14] Environnement et Changement climatique Canada. (22 juillet 2013). *Sources d'eau : les cours d'eau*. Gouvernement du Canada. https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/eau-apercu/sources/cours.html
[15] Ressources naturelles Canada. (2023). *L'état des forêts au Canada : Rapport annuel 2023*. Gouvernement du Canada. (Cat. Fo1-6F-PDF). https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/rncan-nrcan/Fo1-6-2023-fra.pdf
[16] Ressources naturelles Canada. (2022). *Couverture des terres du Canada 2020*. Gouvernement du Canada. https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/ee1580ab-a23d-4f86-a09b-79763677eb47
[17] Groupe de la Banque mondiale. (2024). *PIB ($ US courants).* https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.CD?most_recent_value_desc=true
[18] Groupe de la Banque mondiale. (2024). *PIB ($ US courants).* https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.CD?most_recent_value_desc=true
[19] Groupe de la Banque mondiale. (2024). *Croissance du PIB (% annuel) – Canada*. https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?end=2023&locations=CA&start=1993
[20] Statistique Canada. (2024). *Tableau 36-10-0434-03 : Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, moyenne annuelle (x 1 000 000).* https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610043403&request_locale=fr
[21] Statistique Canada. (2024). *Tableau 36-10-0434-03 : Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, moyenne annuelle (x 1 000 000).* https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610043403&request_locale=fr

[22] Statistique Canada. (2024). *Tableau 36-10-0434-03 : Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, moyenne annuelle (x 1 000 000).* https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610043403&request_locale=fr
[23] Statistique Canada. (2024). *Tableau 12-10-0161-01 : Exportations et importations de biens et services, trimestriel, Canada, Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SCPAN 2022) (x 1 000 000).* https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1210016101&request_locale=fr
[24] Statistique Canada. (2024). *Tableau 12-10-0161-01 : Exportations et importations de biens et services, trimestriel, Canada, Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SCPAN 2022) (x 1 000 000).* https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1210016101&request_locale=fr
[25] Statistique Canada. (2024). *Tableau 12-10-0127-01 : Commerce international de marchandises pour tous les pays et les principaux partenaires commerciaux, trimestriel (x 1 000 000).* https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1210012701&request_locale=fr
[26] Statistique Canada. (2024). *Tableau 12-10-0127-01 : Commerce international de marchandises pour tous les pays et les principaux partenaires commerciaux, trimestriel (x 1 000 000).* https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1210012701&request_locale=fr
[27] Finances Canada. (16 avril 2024). *Budget de 2024 :* Aperçu de la situation économique. Gouvernement du Canada. https://budget.canada.ca/2024/report-rapport/overview-apercu-fr.html
[28] Finances Canada. (16 avril 2024). *Budget de 2024 :* Aperçu de la situation économique. Gouvernement du Canada. https://budget.canada.ca/2024/report-rapport/overview-apercu-fr.html
[29] Finances Canada. (16 avril 2024). *Budget de 2024 :* Aperçu de la situation économique. Gouvernement du Canada. https://budget.canada.ca/2024/report-rapport/overview-apercu-fr.html
[30] Statistique Canada. (5 janvier 2024). *Tableau 14-10-0023- 01 : Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données annuelles (x 1 000).* https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410002301&request_locale=fr
[31] donneesclimatiques.ca. (2024). [Carte interactive dans le cadre d'un scénario d'émissions élevées]). Repéré le 23 juillet 2024 à : https://donneesclimatiques.ca/explorer/variable/?coords=49.26108329959868,-123.11347961425783,10&delta=&dataset=cmip6&geo-select=JBRIK&var=tg_mean&var-group=temperature&mora=ann&rcp=ssp585&decade=2000s&sector=&_gl=1*resdnl*_ga*MTkzOTM5NTg2MS4xNzMyMzY2ODcy*_ga_3330ZYEQPW*MTczMjk2NjY4Mi4zLjEuMTczMjk2Njc1Ni41OS4wLjA
[32] donneesclimatiques.ca. [Carte interactive dans le cadre d'un scénario d'émissions élevées]). Repéré le 23 juillet 2024 à : https://donneesclimatiques.ca/explorer/emplacement/?loc=EHHUN&location-select-temperature=tx_max&location-select-precipitation=r1mm&location-select-other=hddheat_18&_gl=1*12rjoyy*_ga*MTkzOTM5NTg2MS4xNzMyMzY2ODcy*_ga_3330ZYEQPW*MTczMjk2NjY4Mi4zLjEuMTczMjk2NjkzNS42MC4wLjA.&location-select-autres=frost_days et https://donneesclimatiques.ca/explorer/emplacement/?loc=EHHUN&location-select-temperature=tx_max&location-select-precipitation=r1mm&location-select-other=cddcold_18&_gl=1*swv2st*_ga*MTkzOTM5NTg2MS4xNzMyMzY2ODcy*_ga_3330ZYEQPW*MTczMjk2NjY4Mi4zLjEuMTczMjk2NzAwOS42MC4wLjA.&location-select-autres=frost_days
[33] donneesclimatiques.ca. (2024). [Carte interactive dans le cadre d'un scénario d'émissions élevées]). Repéré le 23 juillet 2024 à : https://donneesclimatiques.ca/explorer/variable/?coords=54.31291835620822,-130.32531738281253,10&delta=&dataset=cmip6&geo-select=JCNWW&var=prcptot&var-group=undefined&mora=ann&rcp=ssp585&decade=2000s&sector=null&_gl=1*12kpcxt*_ga*MTkyMDUwNDkwNS4xNzM0OTEzMDI1*_ga_3330ZYEQPW*MTczNDkxMzAyNC4xLjEuMTczNDkxMzE0Ni42MC4wLjA.
[34] Bernier, Y. B., Jamieson, R. E., Kelly, N. E., Lafleur, C., & Moore, A. M. (2023). *Rapport de synthèse sur l'état de l'océan Atlantique.* Rapport technique canadien des sciences halieutiques et aquatiques 3544. Pêches et Océans Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2023/mpo-dfo/Fs97-6-3544-fra.pdf
[35] Bernier, Y. B., Jamieson, R. E., Kelly, N. E., Lafleur, C., & Moore, A. M. (2023). *Rapport de synthèse sur l'état de l'océan Atlantique.* Rapport technique canadien des sciences halieutiques et aquatiques 3544. Pêches et Océans Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2023/mpo-dfo/Fs97-6-3544-fra.pdf
[36] Bernier, Y. B., Jamieson, R. E., Kelly, N. E., Lafleur, C., & Moore, A. M. (2023). *Rapport de synthèse sur l'état de l'océan Atlantique.* Rapport technique canadien des sciences halieutiques et aquatiques 3544. Pêches et Océans Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2023/mpo-dfo/Fs97-6-3544-fra.pdf

[37] Bernier, Y. B., Jamieson, R. E., Kelly, N. E., Lafleur, C., & Moore, A. M. (2023). *Rapport de synthèse sur l'état de l'océan Atlantique.* Rapport technique canadien des sciences halieutiques et aquatiques 3544. Pêches et Océans Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2023/mpo-dfo/Fs97-6-3544-fra.pdf
[38] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025.* (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[39] Environnement et Changement climatique Canada. 2024. *Rapport d'inventaire national 1990-2022 :* sources et puits de gaz à effet de serre au Canada. (Nº de cat. : En81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf.
[40] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025.* (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[41] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025.* (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[42] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025*. (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[43] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025*. (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[44] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025*. (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[45] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025*. (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[46] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025*. (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[47] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025*. (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[48] Statistique Canada. (2012). Tableau 4.2-2 : Pétrole brut et équivalents – Production intérieure, par type. Guide statistique de l'énergie. *Premier trimestre 2012* (Nº de cat. 57-601-X). Gouvernement du Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/57-601-x/2012001/t041-fra.pdf
[49] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025*. (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[50] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025*. (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[51] Statistique Canada. (21 novembre 2024). Approvisionnement et demande d'énergie, 2023. *Le Quotidien*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/241121/dq241121d-fra.htm
[52] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025*. (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[53] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025*. (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[54] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025*. (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf

[55] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025*. (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[56] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025*. (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[57] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025*. (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[58] Statistique Canada. (2024). Approvisionnement et demande d'énergie - 2023. *Le Quotidien*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/241121/dq241121d-fra.htm
[59] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025*. (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[60] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025*. (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[61] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025*. (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[62] Ressources naturelles Canada. (21 mai 2024). *Faits sur le charbon.* Gouvernement du Canada. https://ressources-naturelles.canada.ca/nos-ressources-naturelles/mines-materiaux/donnees-statistiques-et-analyses-sur-lexploitation-miniere/faits-mineraux-metaux/faits-charbon/20082
[63] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025*. (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[64] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025*. (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[65] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada.* (No de cat. : En81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf
[66] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025*. (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[67] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025*. (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[68] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025*. (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[69] Ressources naturelles Canada. (2024). *Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025*. (Nº de cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://information-energie.canada.ca/sites/default/files/2024-10/cahier-information-energie-2024-2025.pdf
[70] Régie de l'énergie du Canada. (10 septembre 2022). *Profils énergétiques des provinces et territoires – Canada*. https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/marches-energetiques/profils-energetiques-provinces-territoires/profils-energetiques-provinces-territoires-canada.html
[71] Régie de l'énergie du Canada. (31 août 2022). *Aperçu du marché : Raisons pour lesquelles le Canada est l'un des plus grands consommateurs d'électricité au monde*. https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/marches-energetiques/apercu-marches/2022/apercu-marche-raisons-pour-lesquelles-canada-est-un-des-plus-grands-consommateurs-delectricite-au-monde.html

[72] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada.* (No de cat. : En81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf
[73] Efficacité énergétique. (s.d.). Tableau 14 : Détails sur l'éclairage et sur la climatisation du secteur résidentiel. *Tableaux du Guide de données sur la consommation d'énergie – Secteur résidentiel*. Ressources naturelles Canada. https://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=HB&sector=res&juris=00&rn=14&year=2021&page=2
Efficacité énergétique. (s.d.). Tableau 18 : Prix de l'énergie et indicateurs de base du secteur résidentiel. *Tableaux du Guide de données sur la consommation d'énergie – Secteur résidentiel.* Ressources naturelles Canada. https://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=HB&sector=res&juris=00&rn=18&year=2021&page=2
[74] Efficacité énergétique. (s.d.). Tableau 15 : Détails sur les appareils ménagers du secteur résidentiel. *Tableaux du Guide de données sur la consommation d'énergie – Secteur résidentiel*. Ressources naturelles Canada. https://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=HB&sector=res&juris=00&rn=15&year=2021&page=2
[75] Efficacité énergétique. (s.d.). Tableau 1 : Consommation d'énergie secondaire (demande finale) du secteur résidentiel par source d'énergie et utilisation finale. *Tableaux du Guide de données sur la consommation d'énergie – Secteur résidentiel*. Ressources naturelles Canada. https://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=HB&sector=res&juris=00&rn=1&year=2021&page=3
[76] Efficacité énergétique. (s.d.). Tableau 1 : Consommation d'énergie secondaire (demande finale) du secteur résidentiel par source d'énergie et utilisation finale. *Tableaux du Guide de données sur la consommation d'énergie – Secteur résidentiel*. Ressources naturelles Canada. https://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=HB&sector=res&juris=00&rn=1&year=2021&page=3
[77] Efficacité énergétique. (s.d.). Tableau 1 : Consommation d'énergie secondaire (demande finale) du secteur résidentiel par source d'énergie et utilisation finale. *Tableaux du Guide de données sur la consommation d'énergie – Secteur résidentiel*. Ressources naturelles Canada. https://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=HB&sector=res&juris=00&rn=1&year=2021&page=3
[78] Efficacité énergétique. (s.d.). Tableau 1 : Consommation d'énergie secondaire (demande finale) du secteur résidentiel par source d'énergie et utilisation finale. *Tableaux du Guide de données sur la consommation d'énergie – Secteur résidentiel*. Ressources naturelles Canada. https://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=HB&sector=res&juris=00&rn=1&year=2021&page=3
[79] Efficacité énergétique. (s.d.). Tableau 12 : Consommation d'énergie pour le chauffage des locaux du secteur résidentiel par source d'énergie et type de bâtiment. *Tableaux du Guide de données sur la consommation d'énergie – Secteur résidentiel*. Ressources naturelles Canada. https://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=HB&sector=res&juris=00&rn=12&year=2021&page=2
[80] Efficacité énergétique. (s.d.). Tableau 12 : Consommation d'énergie pour le chauffage des locaux du secteur résidentiel par source d'énergie et type de bâtiment. *Tableaux du Guide de données sur la consommation d'énergie – Secteur résidentiel*. Ressources naturelles Canada. https://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=HB&sector=res&juris=00&rn=12&year=2021&page=2
[81] Efficacité énergétique. (s.d.). Tableau 1 : Consommation d'énergie secondaire (demande finale) du secteur résidentiel par source d'énergie et utilisation finale. *Tableaux du Guide de données sur la consommation d'énergie – Secteur résidentiel*. Ressources naturelles Canada. https://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=HB&sector=res&juris=00&rn=1&year=2021&page=3

[82] Efficacité énergétique. (s.d.). Tableau 1 : Consommation d'énergie secondaire (demande finale) du secteur résidentiel par source d'énergie et utilisation finale. *Tableaux du Guide de données sur la consommation d'énergie – Secteur résidentiel*. Ressources naturelles Canada. https://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=HB&sector=res&juris=00&rn=1&year=2021&page=3

[83] Efficacité énergétique. (s.d.). Tableau 15 : Détails sur les appareils ménagers du secteur résidentiel. *Tableaux du Guide de données sur la consommation d'énergie – Secteur résidentiel*. Ressources naturelles Canada. https://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=HB&sector=res&juris=00&rn=15&year=2021&page=2

[84] Ressources naturelles Canada. (21 août 2023). *Appareils ménagers à usage résidentiel.* Gouvernement du Canada. https://ressources-naturelles.canada.ca/efficacite-energetique/efficacite-energetique-produits/appareils-menagers-usage-residentiel/13665

[85] Efficacité énergétique. (s.d.). Tableau 2 : Consommation d'énergie secondaire (demande finale) des maisons unifamiliales du secteur résidentiel par source d'énergie et utilisation finale. *Tableaux du Guide de données sur la consommation d'énergie – Ensemble des secteurs d'utilisation finale*. Ressources naturelles Canada. https://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=HB&sector=aaa&juris=ca&rn=2&year=2021&page=2

[86] Efficacité énergétique. (s.d.). Tableau 2 : Consommation d'énergie secondaire (demande finale) des maisons unifamiliales du secteur résidentiel par source d'énergie et utilisation finale. *Tableaux du Guide de données sur la consommation d'énergie – Ensemble des secteurs d'utilisation finale*. Ressources naturelles Canada. https://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=HB&sector=aaa&juris=ca&rn=2&year=2021&page=2

[87] Efficacité énergétique. (s.d.). Tableau 2 : Consommation d'énergie secondaire (demande finale) des maisons unifamiliales du secteur résidentiel par source d'énergie et utilisation finale. *Tableaux du Guide de données sur la consommation d'énergie – Ensemble des secteurs d'utilisation finale*. Ressources naturelles Canada.: https://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=HB&sector=aaa&juris=ca&rn=2&year=2021&page=2

[88] Efficacité énergétique. (s.d.). Tableau 1 : Consommation d'énergie secondaire du secteur commercial et institutionnel par source d'énergie, utilisation finale et type d'activité. *Tableaux du Guide de données sur la consommation d'énergie – Secteur commercial et institutionnel.* https://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=HB&sector=com&juris=00&rn=1&year=2021&page=2

[89] Transports Canada. (2024). *Les transports au Canada : Un Survol 2023* (Nº de cat. : T1-21E-PDF). Gouvernement du Canada. https://tc.canada.ca/sites/default/files/2024-06/TC_2023_Annual_Report_FR_2024-05-29.pdf

[90] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (Nº de cat. : EN81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf

[91] Transports Canada. (2024). *Les transports au Canada : Un Survol 2023* (Nº de cat. : T1-21E-PDF). Gouvernement du Canada. https://tc.canada.ca/sites/default/files/2024-06/TC_2023_Annual_Report_FR_2024-05-29.pdf

[92] Transports Canada. (2024*). Les transports au Canada : Un Survol 2023* (Nº de cat. : T1-21E-PDF). Gouvernement du Canada. https://tc.canada.ca/sites/default/files/2024-06/TC_2023_Annual_Report_FR_2024-05-29.pdf

[93] Transports Canada. (2024). *Les transports au Canada : Un Survol 2023* (Nº de cat. : T1-21E-PDF). Gouvernement du Canada. https://tc.canada.ca/sites/default/files/2024-06/TC_2023_Annual_Report_FR_2024-05-29.pdf

[94] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (Nº de cat. : EN81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf

[95] Agence internationale de l'énergie. (23 avril 2024). Global EV Data Explorer. https://www.iea.org/data-and-statistics/data-tools/global-ev-data-explorer (en anglais seulement)

[96] Transports Canada. (23 octobre 2024). *Tableau de bord du Conseil des VZE.* Gouvernement du Canada. https://tc.canada.ca/fr/transport-routier/technologies-novatrices/vehicules-zero-emission/tableau-bord-conseil-vze
[97] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (Nº de cat. : EN81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf
[98] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (Nº de cat. : EN81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf
[99] Fan, D., & Heminthavong, K. (2022). *Le transport routier : les poids lourds de l'économie canadienne* (Publication nº. 2022-04-F). Bibliothèque du Parlement, Gouvernement du Canada. https://lop.parl.ca/staticfiles/PublicWebsite/Home/ResearchPublications/HillStudies/PDF/2022-04-F.pdf
[100] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (Nº de cat. : EN81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf
[101] Transports Canada. (2024). *Les transports au Canada : Un Survol 2023* (Nº de cat. : T1-21E-PDF). Gouvernement du Canada. https://tc.canada.ca/sites/default/files/2024-06/TC_2023_Annual_Report_FR_2024-05-29.pdf
[102] Le Ministre des Transports (2022). *Candidat à la réélection au conseil de l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en 2022 – Partie I* (Nº de cat. : T22-261/2022F-PDF). https://publications.gc.ca/collections/collection_2023/tc/T22-261-2022-fra.pdf
[103] Transports Canada. (2024). *Les transports au Canada : Un Survol 2023* (Nº de cat. : T1-21E-PDF). Gouvernement du Canada. https://tc.canada.ca/sites/default/files/2024-06/TC_2023_Annual_Report_FR_2024-05-29.pdf
[104] Transports Canada. (2024). *Les transports au Canada : Un Survol 2023* (Nº de cat. : T1-21E-PDF). Gouvernement du Canada. https://tc.canada.ca/sites/default/files/2024-06/TC_2023_Annual_Report_FR_2024-05-29.pdf
[105] Transports Canada. (2024). *Les transports au Canada : Un Survol 2023* (Nº de cat. : T1-21E-PDF). Gouvernement du Canada. https://tc.canada.ca/sites/default/files/2024-06/TC_2023_Annual_Report_FR_2024-05-29.pdf
[106] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (Nº de cat. : EN81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf
[107] Transports Canada. (2024). *Les transports au Canada : Un Survol 2023* (Nº de cat. : T1-21E-PDF). Gouvernement du Canada. https://tc.canada.ca/sites/default/files/2024-06/TC_2023_Annual_Report_FR_2024-05-29.pdf
[108] Statistique Canada. (5 avril 2023). *Transport ferroviaire, 2021.* Gouvernement du Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230405/dq230405b-fra.htm
[109] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (Nº de cat. : EN81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf
[110] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (Nº de cat. : EN81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf
[111] Transports Canada. (2024). *Les transports au Canada : Un Survol 2023* (Nº de cat. : T1-21E-PDF). Gouvernement du Canada. https://tc.canada.ca/sites/default/files/2024-06/TC_2023_Annual_Report_FR_2024-05-29.pdf
[112] Transports Canada. (2024). *Les transports au Canada : Un Survol 2023* (Nº de cat. : T1-21E-PDF). Gouvernement du Canada. https://tc.canada.ca/sites/default/files/2024-06/TC_2023_Annual_Report_FR_2024-05-29.pdf
[113] Pêches et Océans Canada (26 janvier 2024). *Programme des ports pour petits bateaux*. Gouvernement du Canada. https://www.dfo-mpo.gc.ca/sch-ppb/aboutsch-aproposppb/index-fra.html
[114] La liste complète des ports pour petits bateaux est disponible sur le site Web du MPO à : https://www.dfo-mpo.gc.ca/sch-ppb/list-liste/harbour-list-liste-port-fra.html; Transports Canada. (2024). *Les transports au Canada :*

Un Survol 2023 (Nº de cat. : T1-21E-PDF). Gouvernement du Canada. https://tc.canada.ca/sites/default/files/2024-06/TC_2023_Annual_Report_FR_2024-05-29.pdf

[115] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (Nº de cat. : EN81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf

[116] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (Nº de cat. : EN81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf

[117] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (Nº de cat. : EN81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf

[118] Industrie Canada. (25 octobre 2023). *Recherche par industrie (code SCIAN) - données sur le commerce en direct.* https://ised-isde.canada.ca/app/ixb/tdo/crtr.html?productType=NAICS&lang=fre

[119] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (Nº de cat. : EN81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf

[120] Agriculture et Agroalimentaire Canada. (27 juin 2024). *Aperçu du secteur agricole et agroalimentaire canadien*. Gouvernement du Canada. https://agriculture.canada.ca/fr/secteur/apercu

[121] Agriculture et Agroalimentaire Canada. (27 juin 2024). *Aperçu du secteur agricole et agroalimentaire canadien*. Gouvernement du Canada. https://agriculture.canada.ca/fr/secteur/apercu

[122] Pêches et Océans Canada. (11 mars 2024). *2023 Info-éclair Pêches canadiennes*. Gouvernement du Canada. https://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/publications/fast-facts-info-eclair/2023/index-fra.html

[123] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (Nº de cat. : EN81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf

[124] Agriculture et Agroalimentaire Canada. (27 juin 2024). *Aperçu du secteur agricole et agroalimentaire canadien*. Gouvernement du Canada. https://agriculture.canada.ca/fr/secteur/apercu

[125] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (Nº de cat. : EN81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf

[126] Ressources naturelles Canada. (2023). *L'état des forêts au Canada : Rapport annuel 2023* (Nº de cat. : Fo1-6F-PDF). Gouvernement du Canada. https://ressources-naturelles.canada.ca/sites/nrcan/files/forest/sof2023/NRCAN_SofForest_Annual_2023_FR_Vf.pdf

[127] Ressources naturelles Canada. (2023). *L'état des forêts au Canada : Rapport annuel 2023* (Nº de cat. : Fo1-6F-PDF). Gouvernement du Canada. https://ressources-naturelles.canada.ca/sites/nrcan/files/forest/sof2023/NRCAN_SofForest_Annual_2023_FR_Vf.pdf

[128] Ressources naturelles Canada. (2023). *L'état des forêts au Canada : Rapport annuel 2023* (Nº de cat. : Fo1-6F-PDF). Gouvernement du Canada. https://ressources-naturelles.canada.ca/sites/nrcan/files/forest/sof2023/NRCAN_SofForest_Annual_2023_FR_Vf.pdf

[129] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (Nº de cat. : EN81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf

[130] Ressources naturelles Canada. (2023). *L'état des forêts au Canada : Rapport annuel 2023* (Nº de cat. : Fo1-6F-PDF). Gouvernement du Canada. https://ressources-naturelles.canada.ca/sites/nrcan/files/forest/sof2023/NRCAN_SofForest_Annual_2023_FR_Vf.pdf

[131] Ressources naturelles Canada. (2023). *L'état des forêts au Canada : Rapport annuel 2023* (Nº de cat. : Fo1-6F-PDF). Gouvernement du Canada. https://ressources-naturelles.canada.ca/sites/nrcan/files/forest/sof2023/NRCAN_SofForest_Annual_2023_FR_Vf.pdf

[132] Ressources naturelles Canada. (2023). *L'état des forêts au Canada : Rapport annuel 2023* (Nº de cat. : Fo1-6F-PDF). Gouvernement du Canada. https://ressources-naturelles.canada.ca/sites/nrcan/files/forest/sof2023/NRCAN_SofForest_Annual_2023_FR_Vf.pdf

[133] Ressources naturelles Canada. (2023). *L'état des forêts au Canada : Rapport annuel 2023* (Nº de cat. : Fo1-6F-PDF). Gouvernement du Canada. https://ressources-naturelles.canada.ca/sites/nrcan/files/forest/sof2023/NRCAN_SofForest_Annual_2023_FR_Vf.pdf
[134] Certification Canada. (s.d.). *Statistiques canadiennes : Statistiques à la fin de l'année 2023*. L'Association des produits forestiers du Canada. https://certificationcanada.org/fr/statistiques/statistiques-canadiennes/
[135] Ressources naturelles Canada. (2023). *L'état des forêts au Canada : Rapport annuel 2023* (Nº de cat. : Fo1-6F-PDF). Gouvernement du Canada. https://ressources-naturelles.canada.ca/sites/nrcan/files/forest/sof2023/NRCAN_SofForest_Annual_2023_FR_Vf.pdf
[136] Service canadien des forêts. (9 décembre 2022). *Données statistiques*. Ressources naturelles Canada. https://cfs.nrcan.gc.ca/profilstats/foret/CA
[137] Ressources naturelles Canada. (2023). *L'état des forêts au Canada : Rapport annuel 2023* (Nº de cat. : Fo1-6F-PDF). Gouvernement du Canada. https://ressources-naturelles.canada.ca/sites/nrcan/files/forest/sof2023/NRCAN_SofForest_Annual_2023_FR_Vf.pdf
[138] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Aménagement et perturbations des forêts* (Nº de cat. : En4-144/14-2023F-PDF). Gouvernement du Canada. https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/cesindicators/sustainability-timber-harvest/2024/amenagement-perturbations-forets.pdf
[139] Ressources naturelles Canada. (7 juillet 2020). *Répercussions sur les écosystèmes forestiers*. Gouvernement du Canada. https://ressources-naturelles.canada.ca/nos-ressources-naturelles/forets/insectes-perturbations/repression-des-ravageurs-forestiers/repercussions-sur-les-ecosystemes-forestiers/13390
[140] Ressources naturelles Canada. (2023). *L'état des forêts au Canada : Rapport annuel 2023* (Nº de cat. : Fo1-6F-PDF). Gouvernement du Canada. https://ressources-naturelles.canada.ca/sites/nrcan/files/forest/sof2023/NRCAN_SofForest_Annual_2023_FR_Vf.pdf
[141] Ressources naturelles Canada. (2023). *L'état des forêts au Canada : Rapport annuel 2023* (Nº de cat. : Fo1-6F-PDF). Gouvernement du Canada. https://ressources-naturelles.canada.ca/sites/nrcan/files/forest/sof2023/NRCAN_SofForest_Annual_2023_FR_Vf.pdf
[142] Ressources naturelles Canada. (24 août 2022). *Effets des changements climatiques sur les forêts*. Gouvernement du Canada. https://ressources-naturelles.canada.ca/changements-climatiques/effets-changements-climatiques-forets/13096
[143] Ressources naturelles Canada. (24 août 2022). *Effets des changements climatiques sur les forêts*. Gouvernement du Canada. https://ressources-naturelles.canada.ca/changements-climatiques/effets-changements-climatiques-forets/13096
[144] Statistique Canada. (2 juillet 2024). *Tableau 38-10-0032-01 : Élimination de déchets, selon la source*. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3810003201&request_locale=fr
[145] Statistique Canada. (2 juillet 2024). *Tableau 38-10-0032-01 : Élimination de déchets, selon la source*. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3810003201&request_locale=fr
[146] Statistique Canada. (8 avril 2024). *Tableau 38-10-0138-01 : Matières résiduelles récupérées, selon le type et selon la source*. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3810013801&request_locale=fr
[147] Statistique Canada. (8 avril 2024). *Tableau 38-10-0138-01 : Matières résiduelles récupérées, selon le type et selon la source*. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3810013801&request_locale=fr
[148] Environnement et Changement climatique Canada. (2023). *Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Réacheminement et élimination des déchets solides* (Nº de Cat. : En4-144/71-1-2024F-PDF). https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/cesindicators/solid-waste/2024-nov/reacheminement-elimination-dechets-solides-fr.pdf
[149] Environnement et Changement climatique Canada. (2023). *Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement* : Réacheminement et élimination des déchets solides (Nº de cat. En4-144/71-1-2024F-PDF). https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/cesindicators/solid-waste/2024-nov/reacheminement-elimination-dechets-solides-fr.pdf
[150] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022 :* sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (Nº de cat. En81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf
[151] Environnement et Changement climatique Canada. (2022). *Réduire les émissions de méthane provenant des lieux d'enfouissement de déchets solides municipaux au Canada* : document de consultation (EC21285).

Gouvernement du Canada. https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-environnemental-loi-canadienne-protection/reduire-emissions-methane-enfouissement-dechets-solides-municipaux-canada-consultation.html

[152] Environnement et Changement climatique Canada. (2022). *Réduire les émissions de méthane provenant des lieux d'enfouissement de déchets solides municipaux au Canada* : document de consultation. (EC21285). Gouvernement du Canada. https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-environnemental-loi-canadienne-protection/reduire-emissions-methane-enfouissement-dechets-solides-municipaux-canada-consultation.html

[153] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022 :* sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (Nº de cat. En81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf

[154] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022 :* sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (Nº de cat. En81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf

[155] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022* : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (Nº de cat. En81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf

[156] Environnement et Changement climatique Canada. (2022). *Réduire les émissions de méthane provenant des lieux d'enfouissement de déchets solides municipaux au Canada :* document de consultation (EC21285). Gouvernement du Canada. https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-environnemental-loi-canadienne-protection/reduire-emissions-methane-enfouissement-dechets-solides-municipaux-canada-consultation.html

[157] Environnement et Changement climatique Canada. (2022). *Réduire les émissions de méthane provenant des lieux d'enfouissement de déchets solides municipaux au Canada :* document de consultation (EC21285). Gouvernement du Canada. https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-environnemental-loi-canadienne-protection/reduire-emissions-methane-enfouissement-dechets-solides-municipaux-canada-consultation.html

[158] Ressources naturelles Canada. (2023). *Cahier d'information sur l'énergie 2023-2024* (Nº De cat. M136-1F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2023/rncan-nrcan/M136-1-2023-fra.pdf

[159] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022 :* sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (Nº de cat. En81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf

[160] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022 :* sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (Nº de cat. En81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf

[161] Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Rapport d'inventaire national 1990-2022 :* sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (Nº de cat. En81-4/4F-PDF). Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf

[162] Gouvernement du Canada. (2021). *Contribution déterminée au niveau national 2021 du Canada en vertu de l'accord de paris.* https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/Canada%27s%20Enhanced%20NDC.pdf

[163] Gouvernement du Canada. (2021). *Contribution déterminée au niveau national 2021 du Canada en vertu de l'accord de paris.* https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/Canada%27s%20Enhanced%20NDC.pdf

[164] Eggleston, S., Buendia, L., Miwa, K., Ngara, T., et Tanabe K. (Dir.). (2006). *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*. L'Institut des stratégies environnementales mondiales (IGES) au nom du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). https://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/index.html

[165] Pour de plus amples renseignements sur les définitions du GIEC et du secteur économique, ainsi que pour une comparaison détaillée entre le GIEC et les catégories du secteur économique, veuillez consulter l'annexe 1.

[166] Environnement et Changements climatiques Canada (2024). *Rapport d'inventaire national 1990–2022 :* Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (Nº de cat. En81-4/4F-PDF). Government of Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf

[167] Un VZE se définit comme étant un véhicule électrique à batterie, un véhicule électrique hybride rechargeable ou un véhicule à pile à combustible hydrogène.
[168] Environnement et ressources naturelles. (26 mars 2024). *Rapport d'étape 2023 sur le Plan de réduction des émissions pour 2030 :* Partie II. Gouvernement du Canada. https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/survol-plan-climatique/reduction-emissions-2030/rapport-etape-2023/partie-ii.html
[169] À partir de 2025, le Registre fédéral sur les plastiques d'Environnement et Changement climatique Canada recueillera des données plus détaillées sur les produits en plastique qui sont détournés vers la réutilisation, la réparation, le réusinage, la remise à neuf, puis vers le recyclage et l'élimination.
[170] Auparavant, cet inventaire était préparé et soumis conformément aux Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie : directives de la CCNUCC pour la notification des inventaires annuels, à la suite de l'incorporation des dispositions de la décision 24/CP.19, en 2013. Depuis 2024, les rapports sont établis à l'aide des MPG du cadre de transparence renforcée.

Chapitre 3: Effets des changements climatiques et adaptation

Les chapitres 3 et 4 du présent rapport constituent également la deuxième communication sur l'adaptation du Canada dans le cadre de l'Accord de Paris.

3.1 Situation nationale, dispositions institutionnelles et cadres juridiques

La section suivante porte sur le paragraphe 106 des modalités, procédures et lignes directrices.

3.1.1 Situation nationale

La section suivante porte sur le paragraphe 106(a) des modalités, procédures et lignes directrices.

La diversité des conditions climatiques, géographiques et démographiques du Canada ainsi que les variations des activités sociales et économiques exigent que l'adaptation soit adaptée aux contextes régionaux et locaux. Malgré l'immensité du territoire canadien, la population du pays reste la plus faible des pays du G7, avec 41,2 millions d'habitants en 2024. Les deux tiers de la population canadienne vivent dans des zones situées à moins de 100 kilomètres de la frontière canado-américaine, laissant de grandes parties du pays peu peuplées.

Le Canada abrite un large éventail de conditions climatiques. C'est la partie du sud du pays où vit la majorité de la population qui connaît des étés chauds et des hivers froids. Le réchauffement à long terme du climat canadien est évident et bien documenté. Les régions septentrionales ont connu le réchauffement le plus important, alors que dans l'ensemble, le Canada s'est réchauffé environ deux fois plus vite que la moyenne mondiale. Le réchauffement climatique en cours augmente la fréquence

et l'intensité de nombreux types de phénomènes météorologiques extrêmes dans le monde, y compris au Canada.

3.1.2 Dispositions institutionnelles et gouvernance

La section suivante porte sur le paragraphe 106(b) des modalités, procédures et lignes directrices.

L'adaptation est une responsabilité commune à tous les ordres de gouvernement et à tous les secteurs de la société canadienne. Le Canada est une fédération composée de dix provinces et de trois territoires qui partagent un gouvernement fédéral commun. Les peuples autochtones du Canada ont un droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, reconnu et affirmé par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982.*

3.1.2.1 Gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral apporte une contribution essentielle aux mesures d'adaptation en faisant preuve de leadership, en soutenant la science et l'information fondamentales, en renforçant les connaissances et les capacités, en rassemblant des partenaires pour coordonner l'action, et en investissant dans des solutions d'adaptation. Par exemple, le gouvernement :

- génère des données et des informations sur les changements climatiques dans le but d'orienter la prise de décision fondée sur des données probantes en ce qui concerne les répercussions des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers;
- réunit des partenaires importants et facilite la collaboration entre eux et les autres parties prenantes afin de mieux harmoniser les mesures d'adaptation aux changements climatiques;
- établit la politique à long terme dans les domaines d'intérêt national;
- utilise le pouvoir fédéral de dépenser pour permettre des actions ciblées par d'autres dans des domaines où il est hautement justifié de le faire;
- crée et met en œuvre des mesures applicables à l'échelle nationale, telles que des lois, des règlements, des codes et des normes, afin de répondre aux besoins des Canadiens vivant dans différents milieux à travers le pays;
- tâche d'améliorer les relations de nation à nation avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis;
- soutient la prise en compte de la science autochtone au même titre que la science occidentale.

3.1.2.2 Gouvernements provinciaux et territoriaux

Les gouvernements provinciaux et territoriaux jouent un rôle important en matière d'adaptation au climat sur leur territoire, notamment en ce qui concerne les biens et les questions sociales, grâce à leur travail d'aménagement du territoire et de réglementation de la construction, de gestion des soins de santé et des ressources naturelles, d'investissement dans des infrastructures résilientes, de financement et de mise en œuvre des services d'urgence et d'éducation, ainsi que de collecte de données locales pour évaluer les risques liés au climat. Les gouvernements territoriaux partagent les mêmes domaines de responsabilité que leurs homologues provinciaux; cependant, les défis particuliers dans le nord du Canada, notamment le manque de ressources et de capacités, influent sur leur capacité à mettre en œuvre l'ensemble des politiques et des programmes d'adaptation relevant de leur compétence. En tant que tel, le gouvernement fédéral a des responsabilités supplémentaires dans la

mise à disposition de ressources financières, techniques et humaines pour gérer des crises complexes comme les changements climatiques dans les territoires.

3.1.2.3 Peuples autochtones

Depuis des temps immémoriaux, la capacité des peuples autochtones à s'adapter à leur territoire et à en prendre soin a été cruciale pour garantir un mode de vie florissant et des cultures riches et fortes. En raison des relations particulières qu'ont les peuples autochtones avec la terre, les eaux et la glace, les changements climatiques ont des répercussions d'autant plus graves et disproportionnées pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis, notamment l'intensification des feux de forêt et des inondations, l'insécurité alimentaire et les effets sur la santé.

À la lumière des défis actuels que posent les changements climatiques d'origine anthropique, les Premières Nations, les Inuits et les Métis mènent déjà des efforts pour s'adapter et élaborent des stratégies et des actions en matière de changements climatiques afin de définir une vision à long terme d'adaptation pour leurs communautés et de leurs régions. Ces stratégies et initiatives, qu'elles soient nationales, régionales ou communautaires, reflètent la diversité des situations et des priorités des peuples autochtones à travers le pays. Les mesures d'adaptation prises dans les communautés et territoires autochtones sont plus efficaces, plus significatives et plus durables lorsqu'elles sont conçues, mises en œuvre et déterminées par et pour les peuples autochtones.

Pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis, l'adaptation aux changements climatiques doit être fondée sur le droit à l'autodétermination et les aider à prendre soin de leurs terres, de leurs eaux et de leurs glaces et à mener des actions d'adaptation sur leurs territoires. Les stratégies menées par les Autochtones démontrent que leurs systèmes de connaissance englobent différentes perspectives pour comprendre la complexité de l'environnement et qu'ils intègrent des plans d'action pour réduire les changements environnementaux d'une manière holistique et adaptée au milieu, les gérer et s'y adapter. Dans le contexte de l'évolution du climat, il est essentiel d'accorder la priorité aux connaissances et à la science autochtones et de soutenir les initiatives et les actions climatiques autodéterminées des autochtones visant à protéger la biodiversité et à maintenir la capacité d'adaptation des écosystèmes. Les peuples autochtones ont démontré le succès de la lutte contre le changement climatique qu'ils mènent, qu'il s'agisse de gestion de la nature ou de projets d'énergie propre, et ce, dans tout le pays. Les peuples autochtones sont les mieux placés pour connaître les solutions qui fonctionneront sur leurs territoires et pour cibler les mesures qui soutiendront les efforts d'adaptation au changement climatique avec lequel ils doivent composer.

Les peuples autochtones ont demandé au Canada de répondre de manière déterminée à leurs priorités dans le domaine climatique et de rendre le soutien financier à la lutte contre les changements climatiques plus accessible et équitable pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis. En outre, les peuples autochtones ont demandé au Canada de mettre en œuvre des mesures de la lutte contre les changements climatiques conformes à l'Accord de Paris, ce qui comprend des mesures urgentes et transformatrices pour ralentir les changements climatiques et se prémunir contre ses effets qui évoluent rapidement.

Pour soutenir les peuples autochtones en réponse à leurs priorités climatiques et à leurs plans d'adaptation, le gouvernement du Canada s'est engagé à promouvoir un programme de leadership climatique autochtone. L'objectif du programme de leadership climatique autochtone est de mettre en œuvre un modèle de partenariat pour la lutte contre les changements climatiques entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones, fondé sur la reconnaissance des droits, le respect et la coopération.

3.1.2.4 Gouvernements locaux et régionaux

Les autorités locales et régionales sont en première ligne de l'adaptation au climat, car elles permettent d'appréhender la situation dans ses particularités locales et de stimuler directement la participation des citoyens et des communautés dans les efforts d'adaptation. Les municipalités et les gouvernements régionaux intègrent des considérations d'adaptation dans le processus de prise de décision, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire et le zonage, l'approvisionnement en eau et la gestion des eaux usées, ainsi que la gestion des risques d'inondation et de feux de forêt.

3.1.2.5 Secteur privé

Au Canada, les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs intègrent les considérations climatiques dans leurs investissements, leur planification et leurs décisions opérationnelles. La demande de services et d'informations sur le climat ne cesse de croître. Par exemple, de nombreuses associations professionnelles veulent obtenir ces informations afin d'informer et d'équiper leurs membres pour qu'ils puissent composer avec les changements climatiques.

3.1.3 Cadres juridiques et politiques et réglementations

La section suivante porte sur le paragraphe 106(c) des modalités, procédures et lignes directrices.

Publiée en 2023, la première Stratégie nationale d'adaptation du Canada fournit un cadre politique national pour l'adaptation et établit une vision commune pour un Canada résilient aux changements climatiques, en fixant des buts et des objectifs pour guider les mesures d'adaptation de l'ensemble de la société.

L'adaptation aux changements climatiques est principalement gérée par les ministères de l'Environnement aux échelons fédéral, provincial et territorial. Environnement et Changement climatique Canada coordonne la mise en œuvre de la stratégie nationale d'adaptation, laquelle s'articule autour de cinq systèmes interconnectés supervisés par différents ministères fédéraux, garantissant ainsi la cohérence des politiques et l'intégration des programmes.

En décembre 2022, dans le but de soutenir un cadre de collaboration visant à favoriser une économie durable dans les Prairies, la *Loi sur le développement d'une économie verte dans les Prairies* a été adoptée. L'engagement du gouvernement fédéral à renforcer la coordination entre les ministères fédéraux s'articule autour de cinq piliers fondamentaux : la croissance des secteurs régionaux clés, la circulation efficace des biens, des personnes et de l'information, l'expansion et l'exploitation de l'électricité propre, le développement économique communautaire, la réconciliation économique et la croissance inclusive, sous l'égide de Services aux Autochtones Canada.

Certaines provinces et certains territoires disposent d'une législation qui soutient l'adaptation. Par exemple, la *Climate Change Accountability Act* (en anglais seulement) de la Colombie-Britannique exige que le ministre de l'Environnement et du Changement climatique prépare chaque année un rapport public comprenant des informations sur les mesures prises et prévues pour gérer les risques climatiques et progresser dans ce domaine. La *Environmental Goals and Climate Change Reduction Act* (en anglais seulement) de la Nouvelle-Écosse exigeait que la province crée un plan stratégique pour s'adapter aux impacts des changements climatiques (publié en 2022, le « Climate Change Plan for Clean Growth » fait l'objet d'un rapport annuel et sera réexaminé et mis à jour dans les cinq ans suivant sa publication). La province a également publié *The Future of Nova Scotia's Coastline* : *A plan to protect people, homes and nature from climate change* (2024). La *Net-Zero Carbon Act* (en anglais seulement) de l'Île-du-Prince-Édouard exige que la province rende compte des risques et des progrès en matière de changements climatiques toutes les cinq années civiles après 2021.

3.2 Impacts, risques et vulnérabilités

La section suivante porte sur le paragraphe 107 des modalités, procédures et lignes directrices.

3.2.1 Tendances et risques climatiques actuels et prévus

Le climat du Canada subit des changements irréversibles qui ont et auront des conséquences pour les générations actuelles et futures dans tout le pays. Les changements climatiques accroissent la fréquence et l'intensité de divers phénomènes météorologiques et climatiques graves à l'échelle nationale; si le réchauffement climatique se poursuit, cela exacerbera les risques de tels événements. En outre, des changements à évolution lente, tels que le dégel du pergélisol et l'élévation du niveau de la mer, transforment les paysages et les littoraux, touchant directement les communautés, les moyens de subsistance et les identités.

Au cours des deux dernières décennies, le Canada a mené trois processus nationaux complets d'évaluation des changements climatiques, qui comprenaient des rapports sectoriels et régionaux axés sur les risques et les possibilités associés aux changements climatiques et sur l'évaluation de l'état de préparation du pays à s'adapter aux répercussions potentielles.

Un rapport national complet sur la science du climat a été inclus pour la première fois dans le cycle d'évaluation le plus récent. Le *Rapport sur le climat changeant du Canada* de 2019 conclut que le réchauffement passé et futur au Canada est, en moyenne, environ deux fois supérieur au taux mondial, tandis que le réchauffement dans le nord du Canada est environ trois fois supérieur à la moyenne mondiale. Étant donné qu'un réchauffement supplémentaire est inévitable au Canada, de nombreuses tendances climatiques déjà observées au Canada devraient se poursuivre. Parmi ces tendances, notons une augmentation des chaleurs extrêmes, une diminution des froids extrêmes, un allongement des saisons de croissance, un pic de débit printanier plus précoce, un raccourcissement des saisons de couverture de neige et de glace, l'amincissement des glaciers, le dégel du pergélisol et une élévation du niveau de la mer le long de nombreuses côtes canadiennes. Un climat plus chaud contribuera également à accroître les risques de sécheresse et de feux de forêt, et des précipitations plus intenses augmenteront les risques d'inondation en milieu urbain. L'ampleur des changements prévus pour le Canada, comme pour tous les pays, dépend clairement des futures émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale.

S'appuyant sur le *Rapport sur le climat changeant du Canada*, le *Rapport sur les enjeux nationaux* de 2021 portait principalement sur les impacts des changements climatiques et les questions d'adaptation d'importance nationale, telles que les communautés, les ressources en eau, les secteurs économiques et les dimensions internationales. Le rapport souligne que la population canadienne subit déjà les effets des changements climatiques, qui persisteront et s'intensifieront au fil du temps, ce qui nécessitera des efforts supplémentaires pour s'adapter efficacement. Il conclut également que des enseignements sur les pratiques exemplaires sont continuellement tirés au Canada et contribuent à une adaptation réussie.

Le rapport de 2022 intitulé *La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement* présente une évaluation des risques climatiques pour la santé et fournit des données factuelles sur l'incidence des changements climatiques sur la santé et les systèmes de soins de santé. Le rapport conclut que sans une action concertée, les changements climatiques continueront de causer des blessures, des maladies et des décès au Canada et qu'un réchauffement accru entraînera des risques plus élevés encore pour la santé. Il souligne la nécessité d'intensifier rapidement des actions inclusives et équitables pour s'adapter à ces menaces croissantes. Le rapport de 2024 intitulé *Assurer notre*

avenir : rapport sur la résilience autochtone est le premier rapport d'évaluation dirigé par des Autochtones qui traite des impacts des changements climatiques, des expériences et de l'adaptation du point de vue des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Le rapport présente de nombreux exemples d'initiatives et d'études de cas menées par des Autochtones, afin de soutenir les appels urgents à l'action contre les changements climatiques.

Des rapports d'organismes externes identifient également les principales répercussions, vulnérabilités et risques climatiques au Canada. Par exemple, la série de cinq rapports intitulée *Les coûts des changements climatiques* de l'Institut climatique du Canada permet de comprendre et de quantifier les coûts potentiels des changements climatiques au Canada. Les résultats montrent que les changements climatiques entraînent déjà d'importantes pertes de revenus nationaux. D'ici 2025, le Canada devrait subir des pertes de 25 milliards de dollars par rapport à un scénario de climat stable, ce qui équivaut à 50 % de la croissance prévue du PIB. Ces pertes pourraient être de 78 milliards de dollars et 101 milliards de dollars par an d'ici à 2050 pour un scénario à faibles et à fortes émissions respectivement, et atteindre les 391 milliards de dollars et les 865 milliards de dollars d'ici à 2100. L'Institut climatique du Canada a constaté que les changements climatiques entraîneront des pertes d'emplois et une baisse de la productivité, ce qui contribuera à augmenter les prix et nuira à l'économie[171]. Les changements climatiques entraînent en outre des coûts sociaux, environnementaux et immatériels.

En cas de catastrophe naturelle de grande ampleur, le gouvernement du Canada fournit également une aide financière aux gouvernements provinciaux et territoriaux par l'entremise des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC), administrés par Sécurité publique Canada[172]. Lorsque les coûts d'intervention et de rétablissement dépassent ce que les provinces ou les territoires pourraient raisonnablement supporter seuls, les AAFCC fournissent au gouvernement du Canada un moyen juste et équitable d'aider les gouvernements provinciaux et territoriaux. Dans le cadre des AAFCC, l'aide est versée à la province ou au territoire et non directement aux personnes, aux petites entreprises ou aux communautés touchées. Une demande de remboursement au titre d'un AAFCC est traitée immédiatement après réception de la documentation requise sur les dépenses provinciales ou territoriales et après examen par les vérificateurs fédéraux. Fin 2022, un groupe consultatif a présenté ses travaux dans un rapport final intitulé *Bâtir l'avenir ensemble : vers un Canada plus résilient*. Ce rapport renferme les principales conclusions et recommandations sur la manière de moderniser le programme des AAFCC non seulement pour soutenir le rétablissement après une catastrophe, mais aussi pour contribuer à bâtir des communautés plus résilientes.

Depuis la création du programme d'AAFCC en 1970, le gouvernement du Canada a versé plus de 9 milliards de dollars en aide post-catastrophe pour aider les provinces et les territoires à payer les coûts d'intervention et à remettre les infrastructures et les biens personnels dans l'état où ils se trouvaient avant la catastrophe. Au total, 5,2 milliards de dollars (62 % de cette contribution) ont été versés au cours de la dernière décennie.

3.2.2 Impacts sectoriels

La section suivante présente une vue d'ensemble des connaissances les plus récentes sur les principales répercussions climatiques pour les Canadiens, sur la base d'évaluations nationales récentes.

3.2.2.1 Phénomènes météorologiques extrêmes et catastrophes liés au climat

Au cours des dernières décennies, le Canada observe une tendance à la hausse de nombreux types de phénomènes météorologiques extrêmes et de risques liés au climat. La fréquence d'événements

tels que les vagues de chaleur, les feux de forêt et les inondations provoquées par des précipitations extrêmes a augmenté, ce qui peut entraîner des blessures, des déplacements de population, des perturbations et des dommages économiques importants, ainsi que des pertes de vies humaines. La fréquence croissante de ces événements, qui se succèdent parfois rapidement, peut mettre à rude épreuve les systèmes d'intervention d'urgence et notre capacité à prévenir ces catastrophes, à s'y préparer, à y répondre et à s'en remettre.

3.2.2.2 Écosystèmes et services écosystémiques

Les changements climatiques ont des effets négatifs sur les écosystèmes canadiens et sur leur capacité à fournir des services. L'augmentation des risques liés au climat, dont les phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que la modification des régimes climatiques continueront d'avoir une incidence sur les écosystèmes et la biodiversité de diverses manières, notamment en modifiant la répartition géographique des espèces et en perturbant le calendrier des événements critiques du cycle de vie. Ces impacts nuisent à la capacité des écosystèmes à fournir de multiples valeurs (culturelles, spirituelles et sociétales) et services aux communautés (nourriture et eau, régulation du climat, séquestration du carbone, purification de l'air), et leur gravité devrait s'accroître dans un contexte de changements climatiques. Le *Rapport sur le climat changeant du Canada : enjeux nationaux* (2021) conclut que les changements climatiques présentent une multitude de risques, de possibilités et de compromis à faire pour les écosystèmes du Canada et les personnes qui en dépendent. La nature et la gravité des conséquences dépendront du rythme et de l'ampleur des changements climatiques dans les années à venir et du succès des mesures d'adaptation[173].

3.2.2.3 Infrastructures

Les infrastructures du Canada permettent de fournir des services essentiels, notamment la gestion des eaux usées et des eaux pluviales, l'accès à l'eau potable, la production et la distribution d'énergie ainsi que la circulation des biens et des personnes. Les changements climatiques devraient avoir des répercussions croissantes sur les infrastructures du Canada, notamment en raison de l'âge de ces dernières et des pratiques de conception désuètes, ce qui augmente l'exposition et la vulnérabilité de ces actifs. Cette exposition accrue aux effets des changements climatiques risque d'entraîner des défaillances structurelles et des interruptions de service, ce qui aurait des conséquences négatives sur la santé et le bien-être, la fiabilité des services et la sécurité publique.

Pour accroître le potentiel d'adaptation et de résilience des infrastructures, il importe de mettre en place des politiques et des programmes qui viseront non seulement à éviter au mieux les dommages, mais aussi à fournir des avantages connexes, tels que l'amélioration de l'habitabilité et la protection de la biodiversité du Canada. C'est l'occasion d'augmenter considérablement les investissements pour aider les collectivités canadiennes à rendre leurs infrastructures plus résistantes aux changements climatiques, selon des modalités qui correspondent à l'ampleur et à l'horizon temporel des risques encourus, tout en tenant compte des interdépendances entre les systèmes d'infrastructure. En outre, les solutions d'infrastructures naturelles sont de plus en plus considérées comme des investissements bénéfiques pour tous. De fait, elles obtiennent les résultats des infrastructures traditionnelles comme la gestion des eaux pluviales, tout en offrant des avantages connexes précieux, tels que la résilience aux changements climatiques, la réduction de la pollution et la séquestration du carbone.

Les décideurs et les professionnels du Canada doivent obtenir les outils et le soutien nécessaires pour construire et entretenir des infrastructures résistantes au climat. Puisque de multiples normes de conception actuelles sont maintenant désuètes, de nouvelles orientations et normes nationales qui tiennent compte du climat sont en cours d'élaboration afin de garantir que les infrastructures soient adaptées aux conditions climatiques actuelles et futures. Par exemple, des cartes actualisées des

zones inondables et des données sur les futures chaleurs extrêmes sont essentielles pour optimiser l'emplacement et la conception des installations.

3.2.2.4 Santé et bien-être

La population canadienne subit déjà les effets négatifs des changements climatiques sur la santé, effets qui devraient s'aggraver avec la poursuite du réchauffement. Les changements climatiques entraînent des effets directs sur la santé. En effet, l'augmentation de la température cause des événements de plus en plus fréquents et graves comme les chaleurs extrêmes et les feux de forêt, des épisodes de mauvaise qualité de l'air en raison de la fumée des feux de forêt, entre autres, et la propagation de maladies zoonotiques comme la maladie de Lyme. Les changements climatiques ont également une incidence sur la santé mentale, stimulant l'apparition de nouveaux troubles de santé mentale et exacerbant les troubles de santé mentale existants[174]. Par ailleurs, les changements climatiques ont des répercussions indirectes sur la santé, car ils perturbent les conditions sociales, environnementales, culturelles et économiques qui sont essentielles à une bonne santé et à des systèmes de santé solides. Les changements climatiques accroissent également les risques pour les établissements de santé et les chaînes d'approvisionnement, limitant la capacité des professionnels de la santé à fournir des services de santé essentiels. Le rapport *La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement* de 2022 conclut que, sans action concertée, les changements climatiques continueront à causer des blessures, des maladies et des décès au Canada et qu'un réchauffement accru entraînera des risques plus élevés pour la santé.

3.2.2.5 Économie

Le *Rapport sur les enjeux nationaux* de 2021 conclut que les changements climatiques ont une incidence sur presque tous les secteurs de l'économie canadienne et que ses effets devraient s'intensifier à l'avenir. Les secteurs dont le revenu dépend des ressources naturelles sont particulièrement sensibles, notamment la sylviculture, la pêche, l'agriculture, l'exploitation minière, l'énergie, les transports et le tourisme. Par exemple, le secteur forestier est confronté à des risques tels que les épidémies de parasites, les feux de forêt et les changements d'espèces à long terme, qui réduisent la santé et la résilience des forêts et limitent l'approvisionnement en bois. Il est important de comprendre les interrelations au sein de plusieurs secteurs et entre ces derniers. Dans certains secteurs, par exemple les transports, ces risques interreliés sont particulièrement préoccupants étant donné le rôle critique du transport dans les chaînes d'approvisionnement[175].

Les coûts de reconstruction après les dommages causés par le climat et de rétablissement post-catastrophe empêchent les ménages, les entreprises et les gouvernements de réaliser de nouveaux investissements qui pourraient remédier aux inégalités existantes, accroître la productivité ou améliorer la qualité de vie. Néanmoins, on estime que l'adaptation proactive génère des bénéfices de 13 à 15 dollars pour chaque dollar dépensé[176].

3.2.2.6 Effets négatifs disproportionnés

Les changements climatiques exacerbent les vulnérabilités et les inégalités socio-économiques existantes et a une incidence négative disproportionnée sur certaines populations, notamment les communautés autochtones, les communautés noires, les groupes racialisés, les personnes à faible revenu, les personnes 2SLGBTQI+ et les femmes. Ces répercussions sont aggravées lorsque de multiples formes d'inégalités et de désavantages se superposent. Les populations marginalisées et mal servies, en particulier dans les communautés côtières, disposent souvent de ressources et de capacités limitées pour contrer les effets du climat. En effet, ces populations résident plus fréquemment dans des régions davantage exposées aux risques climatiques, comme les zones inondables, ou

encore dans des quartiers et des bâtiments où les possibilités de climatisation sont limitées pendant les vagues de chaleur.

3.3 Priorités et obstacles en matière d'adaptation

La section suivante porte sur le paragraphe 108 des modalités, procédures et lignes directrices.

3.3.1 Priorités en matière d'adaptation

Élaboré conjointement avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, des partenaires autochtones, le secteur privé, des organisations non gouvernementales, des experts en adaptation et des jeunes, la Stratégie nationale d'adaptation présente une vision commune d'un Canada résilient face aux changements climatiques et offre la possibilité d'intensifier les actions en cours et de faire progresser les nouvelles initiatives et le leadership grâce à la mise en commun des priorités et à la collaboration vers l'action.

S'appuyant sur les principaux impacts et risques climatiques identifiés dans le cadre du processus d'évaluation nationale du rapport *Le Canada dans un climat en changement*, du rapport de 2019 *Les principaux risques des changements climatiques pour le Canada* du Conseil des académies canadiennes et des systèmes de connaissances autochtones, la Stratégie vise à orienter l'action de l'ensemble de la société afin d'obtenir des résultats en matière d'adaptation dans cinq systèmes interconnectés :

- Réduire les répercussions des catastrophes causées par les changements climatiques;
- Améliorer la santé et le bien-être;
- Protéger et restaurer la nature et la biodiversité;
- Construire et entretenir des infrastructures résilientes;
- Soutenir l'économie et les travailleurs.

Renforcer la résilience climatique est un défi à long terme qui nécessite une action ambitieuse et soutenue. La Stratégie nationale d'adaptation se veut itérative en fonction de l'évolution des risques climatiques et des besoins et priorités en matière d'adaptation. L'évaluation et l'amélioration régulières de la Stratégie s'appuieront sur les réalisations et les enseignements tirés des actions précédentes et établiront une voie à suivre flexible pour permettre au Canada de s'adapter. Des informations actualisées et accessibles sur les risques et les impacts climatiques actuels et prévus continueront d'alimenter la Stratégie au fur et à mesure de son évolution. La prochaine mise à jour de la Stratégie est prévue pour 2030.

3.3.2 Défis et obstacles à l'adaptation

Le Canada a affronté et affronte toujours des obstacles et des défis en matière d'adaptation. Des exemples d'obstacles sont fournis dans le rapport de 2023 *Le Canada dans un climat en changement : rapport de synthèse*. Notons entre autres l'insuffisance des ressources financières, le manque de capacités en ressources humaines, de politiques ou de réglementations contraignantes, l'accès limité aux données et aux informations pertinentes, une mauvaise coordination ou compréhension des rôles, des défaillances du marché, des barrières comportementales, l'histoire de la colonisation et les obstacles à une participation équitable.

La Stratégie nationale d'adaptation et les actions et mesures contenues dans le Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada du gouvernement fédéral visent à relever ces défis, à surmonter ces obstacles et à accélérer et généraliser l'intégration de l'adaptation.

3.4 Stratégies, politiques, plans, objectifs et mesures d'adaptation visant à intégrer l'adaptation dans les politiques et stratégies nationales

La section suivante porte sur le paragraphe 109 des modalités, procédures et lignes directrices.

Une action d'adaptation efficace nécessite une action concertée de l'ensemble de la société. Au Canada, tous les ordres de gouvernement, les peuples autochtones, les entreprises et la société civile ont multiplié les mesures individuelles et collectives pour faire face aux risques climatiques au cours des deux dernières décennies.

3.4.1 Stratégie nationale d'adaptation

La Stratégie Nationale d'Adaptation du Canada établit la vision suivante pour un Canada résilient afin de guider l'action de l'ensemble de la société :

> « Nous tous qui vivons au Canada, ainsi que nos collectivités et l'environnement naturel, sommes résilients aux changements climatiques. Nos mesures d'adaptation collectives améliorent notre bien-être et notre sécurité, favorisent la justice, l'équité et la réconciliation avec les peuples autochtones, et garantissent une économie et un environnement florissants aux générations futures. »

La Stratégie est étayée par un ensemble de principes directeurs destinés à orienter et à éclairer les décisions sur la manière dont les mesures d'adaptation sont conçues et mises en œuvre. La manière dont le Canada atteint ses buts et objectifs est aussi prise en compte. Ces principes directeurs sont les suivants :

1. Respecter les compétences des gouvernements et faire respecter les droits des peuples autochtones;
2. Faire progresser l'équité et la justice climatique et environnementale;
3. Prendre des mesures proactives, fondées sur les risques, pour réduire les effets du climat avant qu'ils ne se produisent;
4. Maximiser les avantages et éviter la maladaptation.

La Stratégie va au-delà de l'approche d'atténuation des dangers, des risques et des biens individuels, car elle reconnaît qu'il existe des liens importants entre ces systèmes et que les mesures d'adaptation prises dans un domaine peuvent avoir une incidence sur les résultats dans un autre domaine. Elle identifie cinq systèmes interconnectés, soit la résilience aux catastrophes, la santé et le bien-être, la nature et la biodiversité, les infrastructures ainsi que l'économie et les travailleurs.

Pour chacun des cinq domaines de la Stratégie nationale d'adaptation, ainsi que pour ses constituants fondamentaux, la Stratégie fixe des objectifs de transformation à long terme pour 2050 et des objectifs à moyen terme pour 2030. La Stratégie définit des objectifs spécifiques à court terme assortis d'échéances et mesurables, afin de concentrer les efforts des gouvernements et des collectivités dans les cinq domaines et de faire en sorte que les futurs investissements dans l'adaptation aux changements climatiques soient ciblés et efficaces (voir la section 3.6).

Une série de mesures visent à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'adaptation en établissant des priorités immédiates et communes en matière d'adaptation et en contribuant à soutenir les investissements, notamment le Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada, les plans d'action fédéraux-provinciaux et fédéraux-territoriaux ainsi que le programme de leadership autochtone en matière de climat.

La coordination et la collaboration entre les gouvernements nationaux et infranationaux sont essentielles pour garantir un soutien efficace à l'adaptation locale. Dans le système fédéral canadien, l'adaptation aux changements climatiques est discutée dans divers forums fédéraux-provinciaux-territoriaux, y compris à des tables sectorielles telles que la foresterie, la pêche, les infrastructures, la gestion des urgences, la santé, etc. Des discussions entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires sont en cours afin d'établir des priorités communes, d'identifier les domaines clés pour une collaboration et une harmonisation accrues, et de soutenir l'intégration de l'adaptation dans le travail des différents ministères. Dans le cadre des efforts déployés vers la réconciliation, les discussions trilatérales avec les gouvernements ou les organisations autochtones seront privilégiées, si tous les partenaires en conviennent, dans le but de bonifier la coordination et la collaboration.

Les efforts de codéveloppement du programme de leadership autochtone en matière de climat sont bien engagés. Ils ont pour objectif d'établir une voie claire pour l'engagement du Canada en faveur d'un partenariat renouvelé avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis en matière de changement climatique. Les stratégies de mise en œuvre fondées sur les distinctions permettront de renforcer les capacités régionales et nationales et de confier progressivement aux communautés, aux gouvernements et aux organisations représentatives des Premières Nations, des Inuits et des Métis les pouvoirs et les ressources nécessaires à la mise en œuvre de mesures autodéterminées de lutte contre les changements climatiques, y compris en matière d'adaptation.

3.4.2 Stratégies, politiques, plans et objectifs fédéraux

Le Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada du gouvernement fédéral comprend un inventaire évolutif des mesures fédérales qui contribueront à l'atteinte des buts, des objectifs et des cibles de la Stratégie. Elle comprend des investissements et des programmes, nouveaux et existants, destinés à répondre aux problèmes et aux risques liés aux changements climatiques auxquels le Canada est confronté, à court et à long terme. Elle reconnaît également que la résilience climatique nécessite une harmonisation des efforts au sein du gouvernement fédéral et avec les partenaires et les parties prenantes. Le plan d'action fédéral comprend des mesures fondamentales et transversales ainsi que des actions ciblées pour chacun des cinq systèmes de la Stratégie nationale d'adaptation.

Les ministères et organismes fédéraux se sont également engagés à renforcer la résilience climatique des actifs, services et activités du gouvernement en mettant en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert. Ces engagements visent à réduire les émissions provenant des activités gouvernementales, tout en minimisant le risque de perturbation des biens, des services et des activités essentiels du gouvernement, ainsi que les coûts associés aux répercussions climatiques.

Le gouvernement fédéral travaille également avec des intervenants internes et externes à l'élaboration d'une stratégie de données climatiques, qui vise à garantir que le secteur privé et les communautés ont accès aux données climatiques pour orienter la planification et les investissements dans les infrastructures. La stratégie vise à créer un environnement favorable à la mise en œuvre de l'évaluation des risques liés aux changements climatiques pour les infrastructures, aux divulgations financières obligatoires liées au climat et à l'élaboration de plans de carboneutralité pour les institutions

réglementées par le gouvernement fédéral. La stratégie de données climatiques devrait être publiée en 2025.

Le gouvernement du Canada s'active à l'échelle nationale et régionale pour identifier et accélérer les priorités économiques communes pour un avenir à faibles émissions de carbone dans les secteurs de l'énergie et des ressources par l'entremise des Tables régionales sur l'énergie et les ressources (les « Tables régionales »). Les Tables régionales sont des partenariats entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires, en collaboration avec les partenaires autochtones et avec la participation des principaux intervenants. En coordonnant les ressources et les calendriers et en organisant mieux les processus de réglementation et d'autorisation, chaque région peut transformer ses forces individuelles et son mélange unique de ressources naturelles en un avantage comparatif pour l'économie mondiale à faibles émissions de carbone.

Les tables régionales soutiennent ces efforts en stimulant une vision de réussite économique du Canada, qui inclut la promotion de la croissance des énergies propres, la garantie de la participation des populations autochtones et la définition d'objectifs économiques clairs. L'initiative des tables régionales vise essentiellement à mieux hiérarchiser l'action fédérale en procédant à une analyse régionale des marchés du travail, des chaînes d'approvisionnement et des contraintes régionales en matière de ressources.

Depuis octobre 2024, des tables régionales ont officiellement été mises sur pied dans dix provinces et territoires (Colombie-Britannique, Manitoba, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). En outre, le gouvernement fédéral et l'Alberta collaborent dans le cadre d'un processus parallèle appelé le groupe de travail Alberta-Canada pour discuter et développer une base d'information commune, dans le but de mieux cerner les actions à poser et les calendriers et d'en garantir l'exécution afin d'atteindre les objectifs communs de ces gouvernements, à savoir la prospérité économique et une économie carboneutre d'ici à 2050.

À ce jour, trois tables régionales (Colombie-Britannique, Terre-Neuve-et-Labrador et Nouvelle-Écosse) ont produit des cadres de collaboration décrivant les domaines d'action possible convenus pour une économie à faibles émissions de carbone et les mesures conjointes à court et à moyen terme nécessaires pour les concrétiser.

3.4.3 Stratégies, politiques, plans et objectifs provinciaux et territoriaux

Les provinces et les territoires du Canada ont une influence sur l'adaptation en raison de leurs compétences en matière de gouvernance régionale et locale, de gestion des ressources naturelles, de santé, de soins de santé et de planification communautaire. Nombre d'entre eux mettent en œuvre des stratégies d'adaptation autonomes ou les intègrent dans des plans d'action globaux de lutte contre les changements climatiques, sur la base d'évaluations des risques climatiques et de la vulnérabilité. En outre, de nombreux gouvernements provinciaux ont également adopté une législation qui rend obligatoire la planification, la mise en œuvre et l'établissement de rapports réguliers sur l'adaptation. Un résumé concis des plans et initiatives d'adaptation provinciaux et territoriaux est présenté à la section 3.5.2.

3.4.4 Stratégies, politiques, plans et objectifs des peuples autochtones

Les Premières Nations, les Inuits et les Métis ont produit un large éventail de stratégies et de plans d'action sur le climat, qui reflètent des corpus de connaissances, des cultures, des langues, des nations et des modes de vie distincts. Ces ressources visent à stimuler les efforts autonomes de

prévision, de surveillance et de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, à fournir des solutions climatiques évolutives dirigées par les Autochtones, à mettre en évidence les besoins communautaires et régionaux et à recommander des moyens de combler les lacunes et d'orienter les efforts d'atténuation à l'échelle locale. Pour plus de détails et une liste non exhaustive de stratégies, de plans et d'actions menés par et pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis, voir la section 3.5.3.

3.4.5 Stratégies, politiques, plans et objectifs municipaux

Les municipalités se trouvent en toute première ligne de la lutte contre les changements climatiques et sont à l'origine de solutions d'adaptation innovantes. Les collectivités locales, y compris les différents ordres de gouvernement autochtone, prennent de plus en plus de mesures proactives pour renforcer la résilience face aux risques climatiques. Leurs efforts englobent des plans d'adaptation globaux, des évaluations des risques, des interventions réglementaires au moyen de règlements et de mesures d'aménagement du territoire, d'initiatives de formation et de communication, ainsi que de développement d'infrastructures de protection et de résilience.

3.5 Progrès dans la mise en œuvre de l'adaptation

La section suivante porte sur le paragraphe 110 des modalités, procédures et lignes directrices.

Toutes les mesures prises par les gouvernements, les organisations privées et à but non lucratif et les particuliers dans l'ensemble du pays soutiennent collectivement l'amélioration de la résilience aux impacts des changements climatiques dans l'ensemble du Canada. Le premier rapport qui évaluera de manière exhaustive les progrès accomplis comparativement aux objectifs de la Stratégie nationale d'adaptation est prévu pour 2026. Quelques exemples d'efforts déployés par les différents ordres de gouvernement pour s'adapter aux changements climatiques sont présentés ci-dessous.

3.5.1 Mesures fédérales

Le Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada est la contribution du gouvernement fédéral à la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'adaptation. Les mesures fédérales du Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada sont organisées en fonction de chacun des cinq systèmes et éléments fondamentaux de la Stratégie nationale d'adaptation. Un résumé des actions clés du Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada est présenté ci-dessous.

Prendre des mesures pour améliorer les capacités du Canada en matière de gestion des urgences et de réduction des risques de catastrophe : le Canada prend des mesures proactives pour renforcer ses capacités de gestion des situations d'urgence et de réduction des risques de catastrophe, afin de permettre aux Canadiens de mieux se préparer, réagir et se rétablir des catastrophes liées au climat. Ces efforts sont soutenus par des investissements stratégiques du gouvernement, notamment :

- l'Initiative pour un avenir résilient face aux incendies de forêt, qui vise à accroître les activités communautaires de prévention et d'atténuation, à soutenir l'innovation en matière de connaissances et de recherche sur les incendies de forêt et à créer un centre d'excellence pour l'innovation et la résilience en matière d'incendies de forêt;
- étendre le Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation pour permettre aux Canadiens d'accéder gratuitement à des cartes des risques d'inondation actualisées et de grande qualité, en collaboration avec les provinces et les territoires, et ce, dans le but d'accroître la résilience du Canada face aux inondations;

- le développement d'un programme d'assurance inondation sans intérêt pour protéger les ménages exposés à un risque élevé d'inondation et n'ayant pas accès à une assurance adéquate;
- la création d'un nouveau portail en ligne accessible au public afin que les Canadiens aient accès à des informations sur leur exposition aux inondations;
- l'identification des zones inondables à haut risque et la mise en œuvre d'un programme modernisé d'accords d'aide financière en cas de catastrophe pour soutenir les efforts d'atténuation lorsque de tels événements surviennent.

Prendre des mesures pour protéger la santé et le bien-être des personnes au Canada : conscient des répercussions profondes des changements climatiques sur la santé et le bien-être des personnes, le Canada prend des mesures cruciales pour intensifier rapidement les efforts visant à protéger les personnes, les communautés et les systèmes de santé devant ces défis. Les initiatives fédérales visant à renforcer la résilience dans le secteur de la santé sont les suivantes :

- fournir aux Canadiennes et Canadiens les meilleures orientations et ressources disponibles pour composer avec les chaleurs extrêmes;
- soutenir les partenaires dans la création de systèmes de santé résilients au climat et à faibles émissions de carbone par l'entremise du programme ADAPTATIONSanté;
- répondre aux besoins et atténuer les vulnérabilités en lien avec les changements climatiques dans les services de santé pour les Premières Nations et les Inuits, par l'intermédiaire du Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé.

Prendre des mesures pour améliorer un environnement naturel florissant : pour favoriser la résilience des milieux naturels, le Canada met en œuvre des programmes de conservation qui soutiennent des projets visant ce qui suit :

- soutenir les objectifs de protection de 25 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2025 et de 30 % d'ici 2030, en conservant et en protégeant les réserves nationales de faune et de flore, en soutenant la conservation menée par les Autochtones, y compris les aires protégées et de conservation autochtones (APCA) et en conservant les espèces en péril et les oiseaux migrateurs par l'intermédiaire des programmes Patrimoine naturel bonifié et des zones de protection marines du Canada;
- renforcer la connectivité écologique pour permettre aux espèces de se déplacer librement et de mieux s'adapter aux changements climatiques grâce au Programme national de corridors écologiques;
- contribuer à la réalisation des objectifs de conservation du Canada grâce à un modèle innovant appelé « Financement de projets pour la permanence », qui permet de mobiliser des fonds publics et privés pour soutenir des projets de conservation autochtones à long terme et à grande échelle : Territoires du Nord-Ouest, mer Great Bear, Qikiqtani et Omushkego Wahkohtowin.

Prendre des mesures pour améliorer nos infrastructures naturelles et bâties résilientes : partout au pays, le gouvernement du Canada fait des investissements substantiels pour construire des infrastructures résistantes au climat, qui offrent des bénéfices collatéraux à la biodiversité. Les principaux domaines d'intervention sont les suivants :

- le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, qui continue d'aider les municipalités et les villages à construire de nouvelles infrastructures afin d'accroître la résilience des communautés devant les catastrophes naturelles;
- le Fonds pour l'infrastructure naturelle, qui soutient et accélère l'adoption de solutions fondées sur la nature afin d'accroître la résilience climatique;
- des efforts visant à accélérer l'utilisation de codes, de normes et de lignes directrices tenant compte du climat pour des infrastructures résilientes dans l'ensemble du Canada. Par exemple, le Conseil canadien des normes a mis en œuvre son Initiative de normalisation des infrastructures du Nord visant à élaborer des normes pour le Nord qui tiennent compte des changements climatiques, avec le soutien financier du gouvernement fédéral et le soutien en nature du personnel de nombreuses organisations, y compris les gouvernements territoriaux, les gouvernements communautaires et l'industrie;
- élaboration d'une trousse sur le climat afin d'accroître l'adoption de pratiques et d'investissements résistants au climat dans les communautés.

Prendre des mesures pour protéger l'économie et les travailleurs : l'économie canadienne pourra prévoir et gérer les répercussions des changements climatiques, s'y adapter et y répondre. Elle favorisera de nouvelles possibilités inclusives dans le contexte des changements climatiques, en particulier pour les collectivités plus à risque, les Autochtones et les secteurs économiques vulnérables. Pour ce faire, les mesures suivantes seront mises de l'avant :

- améliorer la résilience des chaînes d'approvisionnement du Canada en cas de catastrophe, fournir aux travailleurs les outils et les compétences dont ils ont besoin pour prospérer dans un climat changeant et soutenir les industries comme l'agriculture et l'exploitation minière qui sont vulnérables aux changements climatiques;
- mettre à l'essai une nouvelle approche de résilience aux changements climatiques régionale dans le cadre du nouveau Programme des collectivités côtières résilientes aux changements climatiques, laquelle permettra aux collectivités de s'associer à d'autres intervenants pour éliminer les obstacles et élaborer de nouvelles solutions aux risques liés aux changements climatiques.

Renforcer nos connaissances et notre compréhension des changements climatiques au Canada : pour veiller à ce que les Canadiennes et Canadiens aient accès à des renseignements et ressources pertinents, à l'expertise et aux conseils nécessaires pour prendre des décisions éclairées sur les changements climatiques, le gouvernement du Canada :

- effectue des recherches et de la modélisation climatique de pointe et communique les renseignements clairement et selon une approche axée sur l'utilisateur par l'entremise du Centre canadien des services climatiques et ses partenaires régionaux;
- développe sa capacité à faire des projections des futurs événements extrêmes, à fournir des résultats rapides d'attribution des événements, à diffuser des informations climatiques à un large éventail de parties prenantes canadiennes et à fournir une nouvelle évaluation de la science climatique à l'échelle du Canada, laquelle fournira des connaissances faisant autorité et de nouvelles données sur les changements climatiques actuels et futurs au Canada et permettra d'étayer l'orientation de l'adaptation future;

- élabore une stratégie en matière de données climatiques en analysant des initiatives et des inventaires de données fédérales qui soutiennent l'évaluation des risques physiques et de transition au Canada, en plus de permettre l'identification des lacunes en matière de données et des obstacles à l'accès aux données et à leur utilisation.

Élaborer des outils et des ressources pour aider les collectivités à s'adapter : le gouvernement du Canada investit dans des outils et des ressources de renforcement des capacités pour soutenir les collectivités qui en ont le plus besoin. Il s'agit notamment :

- soutenir les initiatives d'adaptation communautaires à travers le Canada en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités et le programme Leadership local pour l'adaptation au climat du Fonds municipal vert;
- renforcer les programmes existants tels que le Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations, le programme Se préparer aux changements climatiques dans le Nord et le Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones, qui visent à renforcer les capacités d'adaptation et à soutenir les mesures d'adaptation prises par les communautés autochtones et nordiques.

Établir la gouvernance et faire preuve de leadership : des responsabilités claires sont nécessaires pour harmoniser et améliorer les mesures d'adaptation dans l'ensemble de la société. Les mécanismes de gouvernance de l'adaptation rassemblent les points de vue des différents ordres de gouvernement, des Autochtones, des groupes marginalisés, du secteur privé et de la société civile. De plus, en intégrant des efforts d'adaptation dans les politiques, la planification et les investissements fédéraux, le gouvernement du Canada donne l'exemple en bâtissant des institutions résilientes aux changements climatiques. Le gouvernement du Canada s'engage à :

- continuer de collaborer avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour mettre en œuvre un programme de leadership autochtone en matière de climat qui transforme le modèle actuel de soutien fédéral à l'action climatique autochtone en un modèle holistique, habilitant par nature et répondant aux droits autochtones à l'autodétermination;
- s'efforcer à enchâsser l'adaptation dans le processus décisionnel régulier pour veiller à ce que tous les programmes, politiques, initiatives et ministères tiennent compte des risques liés aux changements climatiques et appuient les objectifs nationaux du Canada en matière d'adaptation.

Ensemble, à l'heure actuelle, le Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada comprend plus de 70 mesures fédérales prises dans 22 ministères et organismes, ce qui démontre la profondeur et l'ampleur des mesures prises.

3.5.2 Plans et actions dans les provinces et territoires

Les provinces et les territoires du Canada mettent en œuvre une série de mesures visant à améliorer la résilience et l'adaptation aux répercussions climatiques. Voici un aperçu des mesures d'adaptation et des priorités actuelles de chaque province et territoire.

3.5.2.1 Colombie-Britannique

La stratégie *Climate Preparedness and Adaptation Strategy: Actions for 2022-2025* (en anglais seulement) présente un large éventail d'actions pour la période 2022-2025 afin de lutter contre les effets du climat et de renforcer la résilience dans toute la Colombie-Britannique. L'initiative bénéficie d'un financement de 500 millions de dollars. Cette stratégie répond aux besoins fondamentaux en

matière de données, de formation et de capacités, et présente des actions ciblées qui soutiennent les nations et les communautés autochtones, les gouvernements locaux, les entreprises et l'industrie afin qu'ils puissent mieux se préparer et s'adapter à l'évolution du climat. Parmi les réalisations notables en matière d'adaptation, notons l'élaboration d'une stratégie provinciale de lutte contre les inondations et d'un plan de résilience, ainsi que l'élaboration d'un plan de préparation aux chaleurs extrêmes, y compris un système provincial d'alerte et d'intervention en cas de grande chaleur.

3.5.2.2 Alberta

Le plan *Alberta Emissions Reduction and Energy Development Plan* (2023) (en anglais seulement) comprend une section sur l'adaptation et la résilience aux changements climatiques, qui met en évidence les travaux actuels et futurs. L'Alberta a établi des partenariats visant à promouvoir la résilience climatique. Il s'agit notamment d'investissements dans Climate West pour produire des données climatiques régionales, dans l'Indigenous Wisdom Advisory Panel et dans le Municipal Climate Change Adaptation Centre dans le but d'aider les municipalités urbaines et rurales à élaborer des plans d'adaptation et de résilience aux changements climatiques.

Le travail d'adaptation de la province se concentre notamment sur les inondations, les incendies de forêt, les conditions météorologiques extrêmes, les secteurs forestier et agricole, ainsi que sur l'intégration des considérations relatives à l'adaptation au climat dans les opérations, les politiques, les programmes et la prise de décision du gouvernement.

3.5.2.3 Saskatchewan

La stratégie *Prairie Resilience:A Made-in-Saskatchewan Climate Change Strategy* (2017) (en anglais seulement) met fortement l'accent sur l'adaptation et la résilience dans cinq domaines importants : les systèmes naturels, les infrastructures physiques, la durabilité économique, la préparation des communautés et le bien-être humain. L'approche systémique de la Saskatchewan en matière de résilience climatique vise à renforcer la capacité de la province à s'adapter et à se transformer dans tous les domaines clés de la résilience. Le Climate Resilience Measurement Framework (en anglais seulement) de la province permet de suivre les progrès liés à la résilience; il comprend des objectifs spécifiques concernant les pratiques de gestion forestière résilientes, la protection contre les inondations du réseau routier, le rendement agricole et les revenus.

3.5.2.4 Manitoba

Le Made-in-Manitoba Climate and Green Plan (2017) (en anglais seulement) vise à faire du Manitoba la province canadienne la plus propre, la plus verte et la plus résiliente face aux changements climatiques. Ce cadre stratégique fait de l'adaptation l'une des clés de voûte de l'orientation des progrès. Les objectifs de résilience proposés par le Manitoba se concentrent sur la création d'un agroécosystème sain, la prévision des inondations et des sécheresses et l'intervention lorsque de tels événements surviennent, les forêts et des zones naturelles saines ainsi que la résilience des infrastructures. Les dépenses récentes en matière d'adaptation se sont concentrées sur le renforcement des capacités régionales, sur l'apport de fonds fédéraux pour le renforcement des capacités d'adaptation et sur le soutien au secteur agricole pour renforcer la résilience des bassins versants et la protection contre les inondations. Un Fonds pour la conservation et le climat finance aussi des projets d'adaptation.

3.5.2.5 Ontario

Le plan environnemental conçu en Ontario (2018) comprend des sections sur la protection de l'eau, de l'air, des milieux naturels et des espèces, ainsi que sur la lutte contre les changements climatiques, afin de sensibiliser et de préparer la province aux répercussions d'un climat changeant. Les mesures

d'adaptation aux changements climatiques prises par le gouvernement provincial comprennent notamment la rédaction et la publication d'une évaluation provinciale des répercussions des changements climatiques en 2023, la mise sur pied d'un groupe consultatif sur les changements climatiques et l'élaboration d'une stratégie provinciale en matière d'inondations.

3.5.2.6 Québec

Le Plan pour une économie verte 2030 du Québec énonce des principes clairs pour guider les orientations et les actions du gouvernement et met l'accent sur la collaboration avec les communautés autochtones, les municipalités, les chercheurs, les entreprises et les citoyens pour mettre en œuvre ces actions. L'adaptation aux changements climatiques est l'une des quatre actions clés du plan, qui met l'accent sur la protection de la santé et de la sécurité des citoyens, l'adaptation des infrastructures, le renforcement de la résilience de l'économie québécoise et la protection des écosystèmes et de la biodiversité.

Le Québec adopte une approche dynamique et évolutive pour mettre en œuvre son Plan 2030, ce qui se traduit par l'élaboration de plans de mise en œuvre quinquennaux mis à jour chaque année. Le Québec suit actuellement son quatrième plan de mise en œuvre, qui couvre la période de 2024 à 2029. Les priorités du Québec en matière d'adaptation comprennent le renforcement de la résilience des communautés nordiques, la protection de la santé et de la sécurité des personnes, l'investissement dans les infrastructures construites et naturelles, le soutien des secteurs économiques et la résilience des écosystèmes. Parmi les objectifs spécifiques, notons le développement de solutions d'adaptation aux incendies de forêt, la prévention des risques d'inondation, l'adaptation des infrastructures aux effets des changements climatiques, le renforcement de la capacité d'adaptation des secteurs économiques les plus vulnérables ainsi que l'acquisition et la diffusion des connaissances nécessaires pour s'adapter aux changements climatiques.

3.5.2.7 Nouveau-Brunswick

La *Loi sur les changements climatiques* du Nouveau-Brunswick (2018) exige que la province révise son plan d'action au moins tous les cinq ans. Le Nouveau-Brunswick a publié son Plan d'action sur les changements climatiques 2022-2027 (2022), dont l'un des principaux piliers est la préparation aux changements climatiques. Les mesures d'adaptation sont organisées par catégories d'engagements prioritaires visant à renforcer la résilience climatique, notamment en approfondissant la compréhension des changements climatiques et en améliorant la communication à ce sujet, en passant de la planification de l'adaptation à sa mise en œuvre et en soutenant la biodiversité grâce à des solutions fondées sur la nature. L'une des mesures importantes du plan est la réalisation d'une évaluation complète des risques liés aux changements climatiques à l'échelle provinciale, qui servira de base aux futurs efforts de planification de l'adaptation.

3.5.2.8 Nouvelle-Écosse

L'*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act* (2021) (en anglais seulement) de la Nouvelle-Écosse fixe 28 objectifs en matière de lutte contre les changements climatiques et de prospérité durable. La Nouvelle-Écosse a publié une évaluation provinciale des risques liés aux changements climatiques (Weathering What's Ahead, 2022) [rapport complet en anglais seulement], qui décrit et classe les dangers et les risques climatiques pour la Nouvelle-Écosse afin de faciliter l'établissement de priorités et la planification. Publié en décembre 2022, le rapport *Notre climat, notre avenir : plan de la Nouvelle-Écosse sur les changements climatiques pour une croissance propre* comprend 68 mesures, dont un sous-ensemble de mesures d'adaptation.

La protection des côtes fait partie des priorités de la Nouvelle-Écosse en matière d'adaptation. Le plan d'action sur trois ans de la Nouvelle-Écosse pour la protection des côtes intitulé *L'avenir des côtes de la Nouvelle-Écosse : un plan pour protéger les personnes, les habitations et la nature des changements climatiques* comporte 15 mesures qui permettent de prendre des décisions en connaissance de cause, de soutenir le leadership municipal et de coordonner les ressources du gouvernement sur la protection des côtes. Dans le cadre du plan d'action, une carte des risques côtiers en ligne et un guide de ressources pour les propriétaires de terrains côtiers sont mis à la disposition de la population néo-écossaise. Les Néo-Écossais peuvent également s'adresser aux navigateurs qui les aideront à utiliser la carte des risques côtiers et les mettront en contact avec d'autres ressources. En outre, le gouvernement collabore étroitement avec les municipalités pour préparer des exemples de règlements que les municipalités peuvent adapter aux besoins de leurs communautés et utiliser pour réglementer la protection des côtes.

Parmi les autres priorités d'adaptation figurent la mise à jour de l'évaluation provinciale des risques liés aux changements climatiques, l'amélioration de l'accès et de l'utilisation des données et informations climatiques, le renforcement des capacités de planification et d'action en matière d'adaptation au sein du gouvernement, des communautés et des secteurs industriels ainsi que la réduction des effets du climat par la protection et la restauration des zones naturelles et des écosystèmes. Sept coordonnateurs de l'adaptation au climat ont été engagés par des organisations représentant divers secteurs (dont l'agriculture, les parcs côtiers et l'eau douce) pour soutenir l'élaboration ou la mise en œuvre de plans sectoriels d'adaptation au climat. La province coordonne la recherche sur l'impact des changements climatiques sur les eaux souterraines et la biodiversité.

3.5.2.9 Île-du-Prince-Édouard

En octobre 2022, l'Île-du-Prince-Édouard a publié son rapport intitulé *Accroître la résilience : plan d'adaptation climatique* afin de répondre à l'ambition de son objectif de carboneutralité en 2040. À ce jour, la province a travaillé sur plusieurs priorités en matière d'adaptation, se concentrant notamment sur la protection contre les inondations, les secteurs de la sylviculture et de l'agriculture, l'information et les outils climatiques ainsi que la sensibilisation. La dernière version du plan d'adaptation de la province présente 28 mesures détaillées soutenant 6 objectifs clés en matière de résilience et d'intervention face aux catastrophes, de communautés résilientes, d'état de préparation adéquat des industries pour le climat, de santé et de bien-être mental, d'habitat naturel et de biodiversité ainsi que de connaissances et de capacités.

3.5.2.10 Terre-Neuve-et-Labrador

Le plan *The Way Forward on Climate Change in Newfoundland and Labrador* (2019-2024) (en anglais seulement) prévoit un soutien pour la résilience des infrastructures, la santé humaine, les plans d'urgence municipaux, les activités d'adaptation particulières au Nord et le milieu océanique. Les travaux d'adaptation de la province se sont concentrés jusqu'à présent sur l'amélioration des connaissances sur les répercussions climatiques et sur une meilleure intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans le processus décisionnel. Ces travaux comprennent la préparation de données et de projections climatiques à échelle réduite ainsi que des études sur l'érosion côtière localisée, la mise en œuvre de mesures d'amélioration de la résilience des infrastructures ainsi que le développement de ressources et de projets pilotes pour aider les parties prenantes. Ils portaient également sur la mise en œuvre d'un large éventail de politiques visant à renforcer les capacités du gouvernement provincial dans de nombreux ministères et domaines politiques tels que la santé, la planification municipale, les infrastructures, la gestion des ressources renouvelables, la gestion des urgences et l'adaptation dans le nord. Une nouvelle stratégie d'adaptation provinciale autonome est en

cours de préparation pour la période 2025-2030. Il s'agit du premier plan d'adaptation autonome de la province.

3.5.2.11 Yukon

La stratégie *Notre avenir propre : la stratégie du Yukon sur les changements climatiques, l'énergie et l'économie verte* (2020) comprend des objectifs d'adaptation dans plusieurs domaines. La cible en matière d'adaptation qu'a établie le Yukon dans sa stratégie Notre avenir propre est de devenir plus résilient face aux changements climatiques d'ici 2030. En 2022, le gouvernement du Yukon a publié un rapport principal intitulé Évaluation des changements climatiques : risque et résilience au Yukon, qui constituait la première évaluation des risques climatiques à l'échelle du territoire. Les domaines prioritaires d'amélioration de la résilience au Yukon sont les conditions météorologiques extrêmes et les répercussions des précipitations sur les infrastructures de transport, les inondations et les incendies touchant les collectivités et les moyens de subsistance, le dégel du pergélisol ayant une incidence sur les infrastructures et la santé et le bien-être, ainsi que les conditions changeantes sur le territoire. La stratégie Notre avenir propre comporte plus de 75 mesures d'adaptation, auxquelles se sont ajoutées 25 nouvelles mesures en 2023. Des travaux sont en cours dans différents domaines tels que l'élaboration et la mise en œuvre de plans communautaires de protection contre les incendies de forêt, la mise en place d'un programme de surveillance des géorisques pour les risques prioritaires et l'élaboration de cartes des risques d'inondation dans les communautés propices aux inondations.

3.5.2.12 Territoires du Nord-Ouest

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a préparé un plan d'action intitulé *Plan d'action 2019-2023 relatif au Cadre stratégique sur le changement climatique des TNO pour 2030*, le premier de deux plans d'action quinquennaux visant à soutenir la mise en œuvre du Cadre stratégique sur le changement climatique des TNO 2030 et à fournir aux Territoires du Nord-Ouest une feuille de route pour lutter contre les changements climatiques. Le plan d'action comporte trois objectifs, dont deux sont axés sur l'adaptation (améliorer la connaissance des répercussions des changements climatiques et renforcer la résilience et l'adaptation à un climat changeant). Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest élabore actuellement un plan d'action sur les changements climatiques pour la période 2025-2029, qui sera publié au début de l'année 2025. Les priorités des Territoires du Nord-Ouest en matière d'adaptation comprennent l'amélioration des connaissances et des informations sur les répercussions climatiques, ce qui comprend la planification, la gestion et l'utilisation des informations, la recherche et la surveillance pour améliorer les connaissances, l'analyse des implications et des conséquences de la relocalisation des communautés en raison du dégel du pergélisol et de l'érosion côtière ainsi que la gestion des routes d'hiver et les conséquences de leur fonte sur l'accès aux services essentiels et à l'approvisionnement en nourriture et en biens. Le territoire élabore également un plan de surveillance du climat, mais il est important de noter que l'accès à des données solides et à des informations sur les risques climatiques dans le Nord est considérablement limité.

3.5.2.13 Nunavut

En 2011, le Nunavut a publié sa stratégie d'adaptation, Upagioatavut Paver la voie. Créé en 2016, le Secrétariat du changement climatique du Nunavut établit des programmes, des politiques et des partenariats qui permettent aux Nunavummiut de prendre le leadership en matière d'adaptation et promeut le partage des connaissances sur les solutions communautaires d'adaptation au changement climatique. Le Secrétariat héberge une ressource en ligne sur les changements climatiques qui vise à diffuser des connaissances sur les changements climatiques au Nunavut, tout en rendant l'information plus accessible au public. Le site Web contient de nombreuses ressources, notamment des

publications sur les changements climatiques, des mises à jour sur les projets d'adaptation et une carte de la communauté où les utilisateurs peuvent trouver des informations et des programmes sur les changements climatiques propres à leur communauté.

Le Nunavut accorde la priorité à l'adaptation aux changements climatiques en établissant des partenariats avec les universités, le secteur privé, le gouvernement fédéral et les communautés. Des travaux de recherche et de surveillance sont en cours pour comprendre les répercussions à l'échelle locale, tandis que l'intégration de l'éducation climatique dans les programmes scolaires vise à transférer les connaissances des aînés aux jeunes. Le territoire a également pour objectif de sensibiliser le monde entier aux effets du climat sur le Nunavut et la culture inuite et d'intégrer ces considérations dans les plans d'urgence.

3.5.2.14 Activités panterritoriales

Dans le cadre du Partenariat panterritorial pour l'adaptation, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut collaborent en matière d'adaptation, conformément à la Stratégie panterritoriale d'adaptation (en anglais seulement) de 2011. En septembre 2024, les trois territoires ont proposé une « approche nordique » pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'adaptation visant à améliorer les politiques et programmes d'adaptation aux changements climatiques du gouvernement du Canada afin qu'ils soient plus inclusifs et accessibles aux territoires et qu'ils intègrent mieux les priorités d'adaptation aux changements climatiques dans le Nord.

3.5.3 Stratégies, plans et mesures autochtones

Les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont déjà à l'avant-plan des efforts d'adaptation aux changements climatiques. Ils élaborent des stratégies et des mesures pour établir une vision à long terme d'adaptation de leurs communautés et de leurs régions. Elles comprennent des stratégies et initiatives nationales, régionales et communautaires qui reflètent la diversité des situations et des priorités des peuples autochtones à travers le pays (voir section 3.4.4). Les mesures d'adaptation prises dans les communautés et territoires autochtones sont plus efficaces, plus significatives et plus durables lorsqu'elles sont conçues, mises en œuvre et déterminées par et pour les peuples autochtones.

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive de stratégies, de plans, de rapports, d'actions et de déclarations sur le climat provenant d'organisations gouvernementales et représentatives des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui mènent des efforts pour atténuer les changements climatiques et s'adapter à ses répercussions.

Premières Nations :

- Assemblée des Premières Nations - Stratégie nationale sur le climat (2023)
- Assemblée des Premières Nations - Rapport sur le rassemblement national sur le climat (2020)
- Assemblée des Premières Nations - Rapport sur le 2e rassemblement national sur le climat (2022)
- Stratégie de protection des Premières Nations contre les incendies, 2023 à 2028 (2023)
- Assemblée des Premières Nations - Mesures urgentes et transformatrices pour le climat dans le cadre de la Stratégie nationale pour le climat de l'APN (Résolution no 36/2023)
- Assemblée des Premières Nations - Déclarer une urgence climatique pour les Premières Nations (Résolution no 05/2019)
- Open Letter to Prime Minister Trudeau on Perpetuating Climate Injustice Against First Nations (Chiefs of Ontario, 2023) (en anglais seulement)
- Anishinabek Nation's Final Report:Climate Change and Food Security Study (2022) (en anglais seulement)

- BC First Nations Climate Strategy and Action Plan (2022) (en anglais seulement)
- Poplar River First Nation Fire Vulnerability Assessment (2018) (en anglais seulement)
- Yukon First Nation Reconnection Vision (en anglais seulement)
- Indigenous Climate Hub (en anglais seulement)

Inuits :

- Stratégie nationale inuite sur les changements climatiques (Inuit Tapiriit Kanatami, 2019)
- On Thin Ice: Inuit climate leadership for the world - UNFCCC COP28 Position Paper (Inuit Circumpolar Council, 2023) (en anglais seulement)
- Statement of the Arctic Peoples' Conference 2023 – Inuiaat Issittormiut Ataatsimeersuarnerat 2023 (Inuit Circumpolar Council, 2023) (en anglais seulement)
- Rapport annuel de Nunavit Tunngavik Incorporated 2021-2022 (2022) (en anglais seulement)
- Communiqués de presse de Nunavit Tunngavik Incorporated (2000-2024) (en anglais seulement)
- Stratégie d'adaptation aux changements climatiques du Nunavik (2024)
- Nunavik and Nunatsiavut Regional Climate Information Update (2020) (en anglais seulement)
- Aqqiumavvik Society in Arviat's Community Climate Change Manual (en anglais seulement)
- Paver la voie : impacts et adaptation liés aux changements climatiques (2010)
- Inuvaluit Settlement Region Climate Change Strategy (2021) (en anglais seulement)
- Inuvialuit Settlement Region Energy Action Plan (2022) (en anglais seulement)

Métis:

- Weaving Resilience and Building Métis Climate Leadership: The Métis Nation National Climate Strategy (2024) (en anglais seulement)
- Manitoba Métis Foundation's Riel and Resilient: The impact of climate change on Red River Métis health (2023) (en anglais seulement)
- Métis Nation Climate Change and Health Vulnerability Assessment (2020) (en anglais seulement)
- Lifestyle as Medicine: The Way We Have Always Lived – Métis Climate Resilience Gathering Summary (2022) (en anglais seulement)
- Métis Nation British Columbia's Climate Preparedness Workshop Series (2021) (en anglais seulement)
- Métis Nation of Alberta's Health and Climate Change Toolkit (en anglais seulement]
- Métis Nation of Alberta's Climate Action Plan (2017) (en anglais seulement)
- Métis Nation - Saskatchewan Community-Based Climate Monitoring Program (en anglais seulement)
- Métis Nation of Ontario Climate Change Forum Reports (en anglais seulement)

Pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis, l'adaptation aux changements climatiques doit être fondée sur le droit à l'autodétermination et doit aider les peuples autochtones à prendre des mesures d'adaptation sur leurs terres, leurs territoires, leurs glaces et leurs eaux. Pour ce faire, le gouvernement du Canada travaillera en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis afin de mettre en place un programme de leadership autochtone en matière de climat, qui constituera la principale voie de mise en œuvre des priorités des communautés autochtones en matière d'adaptation. Le programme de leadership autochtone en matière de climat soutiendra la transition progressive des ressources et des autorités nécessaires aux gouvernements, communautés et organisations représentatives autochtones pour mettre en œuvre des actions autodéterminées en matière de climat.

3.5.4 Mesures municipales

De nombreuses municipalités du Canada, grandes et petites, se sont dotées de plans pour orienter leurs mesures d'adaptation sur leur territoire et poser des actions. Deux exemples sont présentés ci-dessous. Toutefois, de nombreuses autres municipalités à travers le pays ont mis en place des plans d'adaptation aux changements climatiques.

En 2019, la Ville de Toronto a publié sa *First Resilience Strategy* (en anglais seulement), qui se concentre sur le renforcement de la résilience climatique dans tous les secteurs, y compris le logement, la mobilité, l'équité, l'engagement civique et la connectivité communautaire. Parmi les mesures prises actuellement par la municipalité pour renforcer la résilience climatique, notons la *Heat Relief Strategy* (en anglais seulement), qui vise à réduire l'incidence des maladies et des décès liés à la chaleur extrême à Toronto. Puis, élaborée en 2023, la *Wildfire Smoke Response Strategy* (en anglais seulement) vise à répondre aux effets sans précédent de la fumée des incendies sur la qualité de l'air. Enfin, l'initiative Green Streets (en anglais seulement) promeut l'infrastructure verte pour gérer les répercussions des phénomènes météorologiques pluvieux tout en offrant des avantages sociaux, économiques et environnementaux connexes.

La Ville de Halifax renforce sa résilience climatique en augmentant sa capacité de lutte contre les changements climatiques et les perturbations liés au climat. La Ville souhaite répondre au besoin d'adaptation en collaborant avec Clean Foundation pour effectuer des rénovations pour des maisons résilientes, qui résisteront mieux aux événements météorologiques extrêmes. Elle met aussi en œuvre une approche d'infrastructure verte pour Shore Road (en anglais seulement), à Eastern Passage, dans le but d'atténuer l'érosion, ce qui augmentera la résilience à long terme du littoral face aux pressions croissantes des changements climatiques. Enfin, elle finance les équipes conjointes de gestion des urgences (en anglais seulement), qui interviennent dans de multiples situations d'urgence climatique.

3.6 Suivi et évaluation des mesures et des processus d'adaptation

La section suivante porte sur les paragraphes 112, 113 et 114 des modalités, procédures et lignes directrices.

Dans le cadre de la Stratégie nationale d'adaptation du Canada a été créé récemment le premier cadre national de suivi et d'évaluation pour l'adaptation. Ce cadre de suivi et d'évaluation est un élément essentiel du processus d'adaptation du Canada, car il fournit les informations nécessaires pour constater ce qui fonctionne et adapter le plan d'action.

La Stratégie nationale d'adaptation du Canada établit un cadre pour mesurer les progrès réalisés à l'échelle nationale. Comportant cinq objectifs de transformation pour 2050 touchant chacun des cinq systèmes interconnectés, la Stratégie représente la vision du Canada en matière de résilience climatique. En date de novembre 2024, le cadre comprend 22 objectifs à moyen terme pour 2030 et 23 cibles à court terme. Ces objectifs sont soutenus par 10 objectifs à moyen terme et 2 cibles à court terme qui sous-tendent les éléments fondamentaux nécessaires à une adaptation efficace.

La Stratégie comprend également une première série d'indicateurs (Annexe D de la Stratégie nationale d'adaptation) permettant de suivre les progrès réalisés en matière d'adaptation dans l'ensemble du Canada. Étant donné que les effets des changements climatiques sont vastes, touchant autant l'économie et les infrastructures que la santé humaine et l'environnement, le cadre de la Stratégie

s'appuie sur des données et des informations sur les cinq systèmes. Le cadre de suivi et d'évaluation offre une vision nationale de l'adaptation qui n'est ni exhaustive ni exclusive d'autres systèmes de suivi dans d'autres régions ou secteurs.

La Stratégie engage le gouvernement fédéral à collaborer avec d'autres ordres de gouvernement, les peuples autochtones et des experts pour développer cette première série d'indicateurs au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Les indicateurs seront mis à jour au fur et à mesure que de nouvelles données pertinentes seront disponibles afin de soutenir l'amélioration continue du cadre de suivi et d'évaluation. Un cadre de suivi et d'évaluation actualisé devrait être achevé avant le premier rapport d'avancement de la Stratégie nationale d'adaptation, dont la publication est prévue en 2026. Le premier rapport d'avancement donnera un aperçu des progrès collectifs accomplis dans la réalisation des buts, objectifs et cibles de la Stratégie, éclairera les décisions en matière de politique et d'investissement et favorisera la transparence et la responsabilité vis-à-vis du public.

Le gouvernement du Canada rend compte de l'état d'avancement de ses initiatives d'adaptation dans le cadre de divers processus d'établissement de rapports. Il rend notamment compte de ses efforts d'adaptation par l'entremise de la Stratégie fédérale de développement durable, qui soutient les efforts du Canada pour faire progresser les 17 objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, dont la lutte contre les changements climatiques. Le gouvernement fédéral assure également le suivi et la communication des données au moyen de mécanismes fédéraux, par exemple les rapports ministériels annuels sur les résultats préparés par chaque ministère chargé des programmes d'adaptation, des profils d'information sur les performances et la nouvelle initiative horizontale d'adaptation aux changements climatiques.

Le gouvernement du Canada collabore activement avec les peuples autochtones en matière d'adaptation par l'intermédiaire de trois tables bilatérales de hauts responsables fondées sur les distinctions axées sur la croissance propre et les changements climatiques. Ces tables favorisent les relations entre le gouvernement fédéral et les partenaires autochtones, tout en permettant de connaître les initiatives climatiques menées par les peuples autochtones, de recevoir des enseignements culturels et d'acquérir des connaissances sur le terrain. Ce sont des espaces importants pour identifier les obstacles, trouver des solutions mutuellement bénéfiques et faire avancer les priorités communes en matière de climat. Le Comité mixte sur l'action climatique Premières Nations-Canada et la Métis Nation-Canada Goose Moon Table publient tous deux des rapports annuels qui font état des avancées positives vers la réconciliation, cernent les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires sont nécessaires et contribuent à l'établissement de partenariats plus solides en matière de climat. Ces rapports mettent également en évidence les stratégies, les défis et les voies à suivre communes pour obtenir des résultats positifs en matière de climat, en s'appuyant sur une approche fondée sur les droits.

Les provinces, les territoires et les municipalités s'efforcent également de rendre compte des progrès réalisés en matière d'adaptation dans le cadre de leurs plans et stratégies. Certaines provinces ont légiféré sur les responsabilités en matière d'établissement de rapports sur l'adaptation aux changements climatiques (voir section 3.1); d'autres ont mis en place des cadres d'aide à l'établissement de rapports. Par exemple, la Saskatchewan publie un rapport sur la résilience climatique (en anglais seulement) qui présente les tendances et les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs de la province en matière de changement climatique au moyen de 22 indicateurs de résilience. De même, la Nouvelle-Écosse rend compte chaque année des progrès réalisés par rapport aux 28 objectifs de l'*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act* (2021) et aux 68 mesures de son plan d'action sur les changements climatiques de 2022, dont un bon nombre

portent sur l'adaptation. La Nouvelle-Écosse rend également compte publiquement des 15 mesures prévues dans son plan d'action pour la protection des côtes.

3.7 Éviter, minimiser et gérer les pertes et les dommages liés aux effets des changements climatiques

La section suivante porte sur le paragraphe 115 des modalités, procédures et lignes directrices.

Le Canada n'inclut pas l'optique des pertes et dommages à ses interventions nationales en matière de résilience climatique, car il considère l'adaptation comme le principal moteur de la résilience climatique.

3.8 Coopération, pratiques exemplaires, expériences et leçons apprises

La section suivante porte sur le paragraphe 116 des modalités, procédures et lignes directrices.

Plusieurs éléments s'avèrent essentiels pour soutenir les mesures d'adaptation dans l'ensemble du pays et contribuer à la réalisation des objectifs d'adaptation du Canada. Voici quelques exemples d'éléments clés qui, dans le passé, ont favorisé l'adaptation au Canada et continueront de le faire. Nombre d'entre eux sont décrits plus en détail dans les sections précédentes.

3.8.1 Connaissances et information

Des informations fiables, solides et accessibles sont essentielles pour soutenir la prise de décision en matière d'adaptation. Il est tout aussi essentiel de comprendre comment utiliser ces informations pour permettre aux différents utilisateurs de répondre à leurs besoins et contextes particuliers. L'importance de cela est démontrée par le succès continu (c'est-à-dire l'utilisation et la pertinence) des rapports établis dans le cadre du processus d'évaluation nationale *Le Canada dans un climat en changement*, mené par Ressources naturelles Canada. Les conclusions du rapport sont utilisées pour orienter et faciliter la prise de décision et l'action en matière d'adaptation.

3.8.2 Informations et services relatifs au climat

Les données et informations climatiques contribuent à la prise de décision dans des secteurs clés tels que la santé, l'agriculture, les infrastructures, les transports et la gestion des ressources naturelles. L'accès à ces informations et leur compréhension sont essentiels pour évaluer les vulnérabilités et les risques climatiques, ainsi que pour élaborer des stratégies d'adaptation appropriées. Les services climatiques désignent « les informations climatiques préparées et fournies pour répondre aux besoins des utilisateurs »[177]; ils approfondissent les connaissances et la compréhension des utilisateurs sur les changements climatiques et ses répercussions. Dans un contexte de l'adaptation, il s'agit de données climatiques, d'informations, d'outils et de mesures d'aide qui soutiennent la planification de l'adaptation et la prise de décision par les personnes et les organisations de manière ciblée et pertinente. Les services climatiques au Canada rassemblent de nombreux acteurs, tels que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que les fournisseurs de services climatiques régionaux.

Environnement et Changement climatique Canada est responsable de la surveillance du climat et des produits et services d'information climatique, notamment les tendances, les perspectives saisonnières (p. ex., bulletins et processus de consultation), les ensembles de données climatiques historiques à long terme et à valeur ajoutée, les évaluations des changements climatiques passés et de leur

variabilité, les prévisions de changements climatiques et scénarios à échelle réduite ainsi que les évaluations des changements climatiques futurs en incluant particulièrement les extrêmes.

En outre, le Ministère fournit des ensembles de données climatiques historiques à long terme aux utilisateurs internes et externes par l'intermédiaire de ses services d'ingénierie climatique. En guise d'exemple, le Ministère transmet les conditions historiques de neige et de glace, qui sont ensuite prises en compte dans l'élaboration des exigences relatives à la charge de neige sur les toits dans le Code national du bâtiment du Canada. Il fournit aussi une analyse de la pression du vent pour informer les industries des télécommunications et des énergies renouvelables, ou encore une analyse de l'intensité, de la durée et de la fréquence des précipitations extrêmes pour soutenir la gestion des tempêtes et des eaux usées.

D'autres ministères fédéraux développent aussi la base de connaissances avec des données sectorielles et mettent au point des outils de prise de décision pour soutenir l'adaptation. Des programmes permettent de pousser la recherche sur les conséquences des changements climatiques sur le pergélisol et les paysages nordiques, les côtes, les écosystèmes aquatiques, l'agriculture et la production alimentaire et d'améliorer les services associés.

3.8.3 Centre canadien des services climatiques

En 2018, le Centre canadien des services climatiques a été créé pour fournir des informations et un soutien aux personnes et organisations qui souhaitent comprendre les changements climatiques et réduire leur vulnérabilité à ce phénomène. Le Centre canadien des services climatiques dirige, en collaboration avec les provinces, les territoires et les experts en science du climat, une initiative à l'échelle du gouvernement du Canada qui vise à fournir des données, des informations et des outils crédibles, utiles et opportuns sur le climat pour permettre aux Canadiens de prendre en compte les changements climatiques dans leurs décisions.

Reconnaissant que des approches régionales soient appliquées pour répondre aux besoins particuliers des différentes régions du pays, le Centre canadien des services climatiques a créé un réseau national de fournisseurs de services climatiques régionaux. Les organisations régionales qui font partie du réseau national sont les suivantes :

- Pacific Climate Impacts Consortium (PCIC) (en anglais seulement), dans la région du Pacifique et du Yukon;
- ClimateWest (en anglais seulement), dans la région des Prairies (qui regroupe les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta);
- Le Centre de ressources d'adaptation climatique de l'Ontario (CRACO), dans la région des Grands Lacs et de l'Ontario;
- Ouranos, au Québec;
- CLIMAtlantique, dans la région de l'Atlantique (qui regroupe les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador);
- Dans le Nord, le Centre canadien des services climatiques collabore avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, les gouvernements territoriaux et les représentants des organisations nordiques et autochtones pour la mise en place de services climatiques nordiques potentiels.

Ces organisations régionales de services climatiques sont soutenues par les gouvernements provinciaux et fédéral et sont supervisées par des conseils d'administration dont la représentation est diversifiée.

Pour répondre aux besoins des utilisateurs aux capacités diverses, le Centre canadien des services climatiques soutient une série de portails de données climatiques. Ces portails fournissent une multitude d'informations et de fonctionnalités allant des tendances générales et directionnelles des changements climatiques aux outils d'analyse des données climatiques à haute résolution. Donneesclimatiques.ca est un portail de données climatiques produit en collaboration par les principales organisations climatiques du pays et soutenu en partie par le gouvernement du Canada. L'objectif de ce portail est de sensibiliser les décideurs à l'adaptation aux changements climatiques et de contribuer à la planification et à la prise de décision dans un large éventail de secteurs et de lieux en fournissant les données climatiques les plus récentes, à haute résolution et dans des formats et des visualisations faciles à utiliser. Le portail comprend une série d'indices climatiques et d'ensembles de données climatiques définis par l'utilisateur, ainsi que diverses méthodes d'analyse des données climatiques.

- Le visualiseur de données climatiques et l'outil d'extraction de données climatiques du Centre canadien des services climatiques permettent aux utilisateurs de visualiser des données climatiques cartographiées ou de télécharger des sous-ensembles de données provenant d'une sélection d'ensembles de données d'Environnement et Changement climatique Canada, notamment des simulations climatiques futures, des ensembles de données historiques à valeur ajoutée ainsi que des données historiques sur le climat et les cours d'eau. Le visualiseur de données climatiques a été récemment amélioré. En effet, il est désormais possible de superposer des jeux de données supplémentaires sur des communautés autochtones, des parcs nationaux, des réseaux de transport et des événements météorologiques ou hydrologiques de la Base de données canadienne sur les catastrophes.
- Il existe d'autres sources réputées de données et d'informations sur le climat au Canada, notamment le portail de données du Pacific Climate Impact Consortium, le portail « Données et scénarios climatiques canadiens » et la page Web « Météo, climat et catastrophes naturelles » du Service météorologique du Canada.

Le Centre canadien des services climatiques gère un centre d'aide qui offre du soutien et des conseils personnalisés aux Canadiens pour trouver, interpréter et utiliser les données et les informations qui répondent à leurs besoins individuels. Le centre d'aide s'appuie sur un réseau d'experts pour répondre aux demandes et soutenir la prise de décision en matière d'adaptation.

3.8.4 Systèmes d'alerte précoce

Le Canada dispose d'un système d'alerte précoce pour prévenir les habitants des phénomènes météorologiques extrêmes. Les alertes précoces s'appuient sur des modèles sophistiqués de prévision météorologique et environnementale. Le Service météorologique du Canada exploite un large éventail de réseaux météorologiques et hydrologiques pour surveiller et recueillir des données sur le temps, l'eau et le climat à partir du sol et de satellites. Environnement et Changement climatique Canada travaille en étroite collaboration avec les organisations de gestion des urgences et pour offrir au public des produits d'alertes précoces et d'alertes météorologiques par l'entremise d'Internet, d'applications mobiles, du canal Radio-météo, des médias sociaux, du Système national d'alertes au public, ainsi que des médias traditionnels audiovisuels. En tant que membre de l'Organisation météorologique mondiale, le Canada s'efforce de respecter les normes établies par le Réseau mondial d'observation de base, qui

garantit la disponibilité des données nécessaires à l'établissement de prévisions météorologiques de haute qualité et de systèmes d'alerte précoce qui contribuent à améliorer la sécurité et le bien-être de la population du Canada et du monde entier[178].

Le gouvernement du Canada donne la priorité à l'amélioration de ses systèmes d'alerte précoce pour les catastrophes naturelles en se concentrant sur l'amélioration de la précision et de la rapidité des prévisions et des notifications. Les principaux objectifs sont les suivants :

- améliorer les produits et services météorologiques, ainsi que les capacités de modélisation et de prévision;
- renforcer les réseaux de surveillance météorologique dans l'ensemble du pays;
- élaborer une stratégie nationale d'alerte précoce pour tous;
- améliorer les systèmes d'alerte précoce pour les phénomènes météorologiques extrêmes, en particulier les inondations et les ondes de tempête.

Ces initiatives visent à protéger tous les Canadiens grâce à des systèmes d'alerte précoce efficaces d'ici 2027, conformément à l'initiative des Nations Unies « Alertes précoces pour tous ». Le gouvernement du Canada reconnaît que les alertes précoces constituent l'une des mesures d'adaptation les plus rentables et contribuent aux objectifs plus larges d'adaptation au climat du Canada. Ces initiatives renforceront la résistance du pays aux catastrophes naturelles et amélioreront la sécurité publique dans toutes les régions.

3.8.5 Science et savoir autochtones

Les systèmes de savoir autochtones comprennent des principes directeurs et des valeurs qui se sont développés au fil de nombreuses générations et servent de cadres essentiels pour la prise de décision sur les changements climatiques. Vastes et diversifiés, les systèmes de savoir autochtones couvrent un large éventail de cadres éthiques, spirituels, juridiques et épistémologiques pour orienter les mesures de lutte contre les changements climatiques, les ambitions climatiques, les partenariats et les façons d'être. La science autochtone est une méthode particulière sur le plan culturel d'accumuler des connaissances, d'affiner des hypothèses et de modifier des pratiques en fonction de la compréhension profonde que les Premières Nations, les Inuits et les Métis ont du monde naturel. La science autochtone est holistique (terme utilisé pour décrire l'écosystème dans son ensemble) et tresse ou tisse serré les nouvelles informations dans une perspective à long terme. Sur la base de leurs principes et valeurs inhérents, les systèmes de savoir et la science autochtones invitent le Canada à orienter ses politiques climatiques vers le rétablissement d'une relation holistique, respectueuse et réciproque avec la Terre mère, une relation qui a été essentielle à la survie des peuples autochtones depuis des temps immémoriaux.

3.8.6 Suivi, évaluation et apprentissage

Le cycle de la politique d'adaptation de la Stratégie nationale d'adaptation repose fondamentalement sur les réalisations passées et sur les enseignements tirés des efforts déployés pour s'adapter et progresser au fil du temps. Malgré le caractère nouveau de l'adaptation climatique et la difficulté à la mesurer, l'importance du suivi et de l'évaluation est reconnue par l'inclusion d'un cadre national solide de suivi et d'évaluation de l'adaptation et par l'engagement d'affiner en continu les indicateurs nécessaires pour mesurer les progrès et de fournir des rapports réguliers pour orienter les futures itérations de la politique nationale d'adaptation (voir la section 3.6).

3.8.7 Collaboration, partenariats et gouvernance

Des mécanismes de gouvernance horizontale et verticale efficaces, efficients et responsables ont été renforcés et continuent de l'être afin d'obtenir des résultats en matière d'adaptation dans l'ensemble du Canada. La collaboration requise en matière d'adaptation doit se faire à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les portefeuilles, au sein même des ministères et entre eux. La collaboration et la gouvernance sont essentielles pour briser les cloisonnements, intégrer l'adaptation au climat et éviter les actions mal adaptées. La réussite de l'adaptation ne peut se faire sans une collaboration, des partenariats et une gouvernance solides.

Gouvernance environnementale fédérale-provinciale-territoriale

Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) est un organisme intergouvernemental qui rassemble des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Son objectif premier est de faciliter les discussions sur les priorités nationales en matière d'environnement et d'encourager l'action collective par des efforts de coopération. Le Comité sur les changements climatiques du CCME joue un rôle crucial dans l'amélioration de la coordination et de l'harmonisation des politiques d'adaptation entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

3.8.8 Aider les pays en développement

Le Canada participe à des forums multilatéraux pour favoriser la collaboration internationale en matière d'adaptation au climat, y compris pour les pertes et les dommages. Par son engagement, le Canada cherche à soutenir une action efficace et ambitieuse en matière d'adaptation en partageant ses expériences et ses meilleures pratiques avec les pays pairs. Le Canada apporte également une aide importante aux pays en développement dans le cadre de son engagement pour le financement de la lutte contre les changements climatiques, comme l'indique le chapitre 4 du présent rapport.

Au cours de la période couverte par le présent rapport biennal de transparence, le Canada s'est engagé dans les processus de la CCNUCC, contribuant activement aux objectifs de l'Accord de Paris, y compris ceux qui touchent l'adaptation. La section 3.9 du présent chapitre donne un aperçu de la façon dont le Canada contribue à la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation. Dans le cadre des négociations de la CCNUCC, le Canada est d'avis que tous les pays doivent développer leur capacité institutionnelle à planifier et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation transformatrices d'une manière transparente et inclusive qui favorise la participation active des personnes et des communautés en première ligne des changements climatiques, notamment les femmes et les filles dans toute leur diversité, ainsi que les peuples autochtones. Comprenant que les pays du Sud subissent des conséquences des changements climatiques qui sont hors de portée des mesures d'adaptation, le Canada a intégré le Comité de transition pour les pertes et les dommages, lequel était chargé de présenter des recommandations à la COP28 sur l'opérationnalisation du Fonds permettant de faire face aux pertes et aux dommages.

3.9 Autres informations

La section suivante porte sur le paragraphe 117 des modalités, procédures et lignes directrices.

3.9.1 Objectif mondial en matière d'adaptation

Les efforts du Canada en matière d'adaptation décrits dans ce chapitre contribuent à la réalisation des objectifs du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale. Les mesures du gouvernement fédéral qui soutiennent les progrès nationaux vers l'atteinte des objectifs dans les domaines de la santé humaine, des écosystèmes et de la biodiversité, des infrastructures, de l'agriculture et des moyens de subsistance sont énumérées à la section 3.5 du présent chapitre. Les travaux nationaux sur l'adaptation de l'agriculture relèvent du système de l'économie et des travailleurs, tel que décrit dans la Stratégie nationale d'adaptation. Les travaux nationaux sur l'adaptation et les systèmes d'eau sont liés à la Stratégie nationale d'adaptation dans les systèmes pour la santé et le bien-être, les milieux naturels et les infrastructures.

En ce qui concerne les objectifs du Cadre des Émirats arabes unis liés au cycle de la politique d'adaptation, ce chapitre décrit les travaux du Canada sur les répercussions, les risques et les vulnérabilités (section 3.2), la planification et les instruments nationaux (section 3.4), la mise en œuvre (section 3.5) et le suivi, l'évaluation et l'apprentissage (section 3.6).

---

[171] Sawyer, Dave, Ryan Ness, Caroline Lee et Sarah Miller. 2022. *Limiter les dégâts : réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada.* Institut climatique du Canada. Disponible en ligne à l'adresse suivante : https://institutclimatique.ca/wp-content/uploads/2022/09/Limiter-les-degats_FR_0927.pdf(climateinstitute.ca)
[172] Sécurité publique Canada. (3 avril 2024). *Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC).* https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/mrgnc-mngmnt/rcvr-dsstrs/dsstr-fnncl-ssstnc-rrngmnts/index-fr.aspx
[173] Molnar, M., Olmstead, P., Mitchell, M., Raudsepp-Hearne, C. et Anielski, M. (2021) : Services écosystémiques; chapitre 5 dans *Le Canada dans un climat en changement : Rapport sur les enjeux nationaux*, (éd.) F.J. Warren et N. Lulham. Gouvernement du Canada, Ottawa, Ontario. Disponible à l'adresse suivante : https://changingclimate.ca/national-issues/fr/chapter/5-0/
[174] Berry, P., Enright, P., Varangu, L., Singh, S., Campagna, C., Gosselin, P., Demers-Bouffard, D., Thomson, D., Ribesse, J. et Elliott, S. (2022). Adaptation et résilience des systèmes de santé. Dans P. Berry et R. Schnitter (dir.). *La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement : faire progresser nos connaissances pour agir.* Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada. Disponible en ligne à l'adresse suivante : https://changingclimate.ca/site/assets/uploads/sites/5/2022/02/CCHA-FULL-REPORT-FR.pdf
[175] Lemmen, D., Lafleur, C., Chabot, D., Hewitt, J., Braun, M., Bussière, B., Kulcsar, I., Scott, D. et Thistlethwaite, J. (2021). Impacts sur les secteurs et mesures d'adaptation; chapitre 7 dans *Le Canada dans un climat en changement : Rapport sur les enjeux nationaux*, (éd.) F.J. Warren et N. Lulham. Gouvernement du Canada, Ottawa, Ontario. Disponible à l'adresse suivante : https://changingclimate.ca/national-issues/fr/chapter/7-0/
[176] Sawyer, Dave, Ryan Ness, Caroline Lee et Sarah Miller. 2022. *Limiter les dégâts : réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada*. Institut climatique du Canada. Disponible en ligne à l'adresse suivante : https://institutclimatique.ca/wp-content/uploads/2022/09/Limiter-les-degats_FR_0927.pdf(climateinstitute.ca)
[177] Organisation météorologique mondiale (OMM). 2011. *Connaître le climat pour agir : un cadre mondial pour les services climatologiques afin de renforcer la position des plus vulnérables* (OMM-No 1065). Rapport de l'équipe spéciale de haut niveau chargée du cadre mondial pour les services climatologiques. Genève
[178]Organisation météorologique mondiale. Consulté en ligne le 20 juillet 2022 à partir de : https://wmo.int/activities/early-warnings-all -:~:text=Early%20warning%20systems%20are%20not,nearly%20tenfold%20return%20on%20investment (en anglais seulement)

Chapitre 4: Soutien en matière de finance, de technologie et de renforcement des capacités

4.1 Aperçu

En tant que partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Canada s'est engagé dans la lutte mondiale contre les changements climatiques. Il s'agit notamment d'offrir un soutien en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités pour aider les pays en développement à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter, ainsi qu'à soutenir les personnes les plus vulnérables à ses effets. Le Canada est fermement déterminé à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et à mobiliser conjointement, à partir d'une grande variété de sources, 100 milliards de dollars américains de financement climatique par année jusqu'à 2025.

Ce chapitre fournit des renseignements sur le financement climatique que le Canada a fourni et mobilisé au cours des années civiles 2021 et 2022, pour un montant total de plus de 3,39 milliards de dollars. Provenant de diverses sources, ce soutien comprend les engagements financiers internationaux du Canada en matière de climat (2,65 milliards de dollars de 2015 à 2021 et 5,3 milliards

de dollars de 2021 à 2026), ainsi que d'autres aides aux pays en développement en rapport avec le climat.

Au-delà du financement climatique qu'il fournit, le Canada joue un rôle de premier plan dans l'amélioration de la transparence et l'encouragement d'une plus grande ambition parmi les contributeurs au financement climatique. Avec l'Allemagne, et en étroite collaboration avec les contributeurs, le Canada a élaboré le plan de financement climatique en 2021 et son rapport d'étape en 2022, afin de définir une voie commune pour atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars et de faire le point sur les progrès accomplis. Depuis lors, le Canada et l'Allemagne se sont appuyés sur ces travaux en rédigeant conjointement des lettres ouvertes fournissant des mises à jour périodiques sur le financement climatique et les efforts entrepris dans des domaines prioritaires, comme le financement de l'adaptation et la mobilisation du financement privé.

Ce chapitre fournit également des renseignements sur le soutien technologique et de renforcement des capacités offert au cours de la période de référence, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du programme de financement climatique du Canada. Afin de respecter au mieux les lignes directrices relatives à l'établissement des rapports, les activités sont classées dans l'une des deux catégories suivantes : « Transfert de technologie » ou « Renforcement des capacités ». Toutefois, de nombreuses activités comprennent des éléments des deux types, car le renforcement des capacités est essentiel pour garantir le succès du déploiement des technologies et la durabilité des effets positifs à long terme.

4.2 Situation nationale et dispositions institutionnelles

La section suivante porte sur les paragraphes 119 et 120 des modalités, procédures et lignes directrices.

4.2.1 Renseignements sur la situation nationale et les dispositions institutionnelles relatives à l'offre et à la mobilisation de l'aide financière climatique

Le Canada suit et déclare rigoureusement ses contributions au financement climatique provenant de diverses sources afin de garantir une représentation complète et précise de ses flux financiers liés au climat. Le Canada applique une approche pangouvernementale, dans le cadre de laquelle ECCC recueille des données auprès des ministères du gouvernement du Canada, ainsi que des sociétés d'État et des niveaux infranationaux de gouvernement, afin de fournir une vue d'ensemble du soutien offert et mobilisé.

Le suivi et la déclaration du financement climatique du Canada sont conformes aux normes internationales, notamment aux lignes directrices de la CCNUCC et, le cas échéant, aux exigences relatives aux flux d'aide publique au développement (APD).

Les projets financés dans le cadre de l'engagement du Canada en matière de financement climatique public sont sélectionnés à l'issue d'un processus de planification des investissements mené conjointement par ECCC et Affaires mondiales Canada. Les bénéficiaires des fonds sont sélectionnés conformément aux critères d'admissibilité des pays non visés à l'annexe 1 de la CCNUCC, et ils respectent les critères d'admissibilité à l'aide au développement officielle (ADO) conformément à la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* (LRMADO) du Canada. Conformément à cette dernière, les projets contribuent à la réduction de la pauvreté, tiennent compte

des perspectives des pauvres et sont conformes aux normes internationales en matière de droits de la personne.

Les projets sélectionnés sont ensuite évalués par des spécialistes de l'environnement conformément aux principes énoncés dans les lignes directrices du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE concernant le marqueur de Rio. Le Canada utilise les marqueurs de Rio pour le climat afin de cerner et de signaler les projets de financement climatique comme étant « principaux » (c.-à-d. entièrement consacrés au climat) ou « significatifs » (c.-à-d. financés pour d'autres objectifs, mais conçus pour répondre aux préoccupations climatiques). Les activités et les objectifs du projet sont analysés afin d'attribuer une note appropriée sur l'échelle des marqueurs de Rio. Pour les projets marqués du sceau « significatif » par rapport aux changements climatiques, le Canada comptabilise 30 % du financement du projet en tant que financement climatique.

Les projets doivent également intégrer des considérations relatives à l'égalité des genres et s'aligner sur le cadre de résultats du Programme de financement climatique, qui est utilisé pour suivre les résultats des projets de financement climatique du Canada. Le cas échéant, les projets doivent démontrer qu'ils sont alignés sur les principes du financement mixte du CAD de l'OCDE. Les projets sont évalués en fonction de ces critères lors des exercices de planification.

Au-delà de ses engagements financiers climatiques publics, le Canada suit et déclare la part climatique de sa contribution de base aux institutions multilatérales en appliquant les parts multilatérales imputées de l'OCDE pour le climat, lorsqu'elles sont disponibles. Lorsque les parts de l'OCDE ne sont pas disponibles, le Canada collabore avec les institutions multilatérales bénéficiaires pour calculer une part de la programmation liée au climat à appliquer à sa contribution de base. Le Canada rend également compte des investissements liés au climat réalisés par Exportation et développement Canada (EDC) et par FinDev Canada, l'institution canadienne de financement du développement, en utilisant les définitions et les paramètres de la Société financière internationale (SFI) pour les activités liées au climat afin d'identifier les transactions et les projets éligibles.

Grâce à cette approche pangouvernementale, le Canada tient à jour des registres internes sur le financement climatique fourni et mobilisé afin d'éclairer les exercices d'information du public, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Il s'agit notamment de fournir des données à l'OCDE pour éclairer les rapports globaux sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du financement en matière de climat et au Comité permanent des finances pour soutenir la production des évaluations biennales, ainsi que les exercices de reddition de compte biennale (rapports biennaux, rapports biennaux de transparence) et quadriennaux (communications nationales) dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris.

Les données sur le financement climatique sont également fournies pour les exercices de reddition de compte à l'échelle du gouvernement du Canada, le cas échéant, comme pour l'enquête de l'OCDE sur le soutien public total au développement durable (TOSSD, pour Total Official Support for Sustainable Development en anglais), qui suit et englobe toute l'aide internationale contribuant aux objectifs de développement durable, y compris le financement climatique.

ECCC publie des renseignements sur les projets financés dans le cadre des engagements du Canada en matière de financement climatique sur son navigateur de projets de financement climatique[179]. Il s'agit de renseignements sur les activités et les résultats des projets, ainsi que sur le soutien fourni et mobilisé par année. Affaires mondiales Canada publie également des renseignements sur tous les projets d'aide internationale financés par le Canada sur un navigateur de projet distinct[180].

Le suivi des données sur le financement climatique est une entreprise intrinsèquement complexe, et le Canada continue de chercher des moyens de surmonter les difficultés. Par exemple, les décaissements de financements climatiques du Canada sont planifiés par exercice financier (d'avril à mars), plutôt que par année civile, ce qui est utilisé pour la reddition de compte dans le cadre de l'Accord de Paris. Le Canada veille tout particulièrement à harmoniser ses pratiques en matière de suivi et de reddition de compte sur le financement climatique entre les deux systèmes.

En outre, le financement climatique au Canada, comme dans de nombreux pays, n'est pas distribué par une source unique. Plusieurs ministères fédéraux, sociétés d'État et la province de Québec déboursent des fonds, et un nombre encore plus important d'actionnaires et détenteurs de droits jouent un rôle dans les programmes. Un rapport global et transparent sur le financement climatique au Canada nécessite une coordination horizontale et verticale entre tous ces acteurs afin de suivre et de consolider les données.

Le Canada s'efforce de maximiser l'exactitude et la comparabilité de ses flux financiers liés au climat en déployant des efforts soutenus pour améliorer ses pratiques. Il s'agit notamment de continuer à utiliser des normes internationales, comme les marqueurs de Rio, les parts multilatérales imputées pour le climat et les définitions et mesures de la SFI pour les activités liées au climat, afin de définir des activités et des flux pertinents.

Par ailleurs, le Canada s'efforce d'améliorer la granularité de ses rapports sur le financement climatique dans toutes les sources, notamment ses engagements publics en la matière. Depuis la publication de son Cinquième rapport biennal (RB5) en 2022, le Canada a mis à jour sa méthode de reddition de compte afin de mieux rendre compte de l'ampleur des projets ayant des objectifs à la fois d'atténuation et d'adaptation. Le changement méthodologique a concerné des projets codés avec un marqueur principal et un marqueur significatif des changements climatiques de Rio. Lors de l'attribution du type de soutien aux projets à double objectif, le Canada attribuait auparavant 100 % du financement au marqueur ayant la note la plus élevée. Par exemple, les projets codés avec un marqueur principal d'adaptation et un marqueur significatif d'atténuation ont été entièrement comptabilisés comme financement de l'adaptation. Dans le cadre de la méthodologie améliorée, les projets à double marqueur sont financés à hauteur de 70 % pour le marqueur principal et à hauteur de 30 % pour le marqueur climatique significatif. Ce changement est plus précis et rend mieux compte de la nature des projets qui soutiennent à la fois l'atténuation et l'adaptation en répartissant précisément le financement par type de soutien au niveau du projet[181].

Le Canada s'efforce également d'aligner ses pratiques sur celles des autres contributeurs actuels au financement climatique, dans la mesure du possible, dans le but d'améliorer l'harmonisation des rapports sur le financement climatique.

4.2.2 Renseignements sur la situation nationale et les dispositions institutionnelles relatives à l'offre d'un soutien au développement et au transfert de technologies et au renforcement des capacités

Le soutien du Canada au développement et au transfert de technologies climatiques et au renforcement des capacités s'effectue en grande partie au moyen de projets financés par l'ADO à partir de son enveloppe financière pour le climat (comme indiqué aux sections 4.4.2 et 4.4.3 du présent chapitre) dans le cadre de canaux bilatéraux et multilatéraux.

Le soutien au transfert de technologies et au renforcement des capacités en dehors de l'enveloppe financière pour le climat est entrepris dans l'ensemble du gouvernement du Canada sous la prérogative

des différents ministères et organismes fédéraux et, contrairement au financement pour le climat, n’est pas coordonné au moyen d’un mécanisme central de planification et de mise en œuvre.

Cela reflète le fait que les activités de transfert de technologie et de renforcement des capacités font partie intégrante de l’expertise de chaque ministère ou organisme, et que la capacité à entreprendre de telles activités est basée sur ce qui est possible dans le cadre du mandat, des ressources, des capacités et des paramètres juridiques de chaque organisation fédérale.

En 2023, le Canada a mis en place un exercice visant à améliorer son suivi du transfert de technologies et du soutien au renforcement des capacités à l’aide de l’enquête TOSSD. Afin de mesurer l’ampleur des ressources canadiennes allouées au développement durable dans les pays en développement, le Canada diffuse deux fois par année une enquête pangouvernementale menée auprès des ministères et agences concernés. Pour mieux suivre le soutien au transfert de technologie, les administrateurs de l’enquête ont ajouté un champ « développement et transfert de technologies » pour que les répondants indiquent si les projets soutiennent le transfert de conceptions, d’inventions, de matériaux, de logiciels, de connaissances techniques, de produits de la recherche, de résultats scientifiques, de données, de méthodes, etc. Les répondants sont également invités à indiquer si leurs projets soutiennent la coopération technique, qui comprend les activités dont l’objectif principal est d’accroître le niveau de connaissances, de compétences, de savoir-faire technique ou d’aptitudes productives de la population des pays en développement (c.-à-d. d’augmenter leur stock de capital intellectuel humain ou leur capacité à utiliser plus efficacement leur dotation en facteurs de production). Ce volet de l’enquête permet de suivre le soutien au renforcement des capacités fourni par le Canada.

Le Canada s’efforcera d’intégrer les résultats de ce volet de l’enquête dans les prochains rapports biennaux de transparence afin de fournir des renseignements plus détaillés sur le transfert de technologies et le renforcement des capacités dans le cadre du soutien financier lié au climat du Canada.

4.3 Hypothèses, définitions et méthodologies sous-jacentes

Les sections suivantes portent sur les paragraphes 121 et 122 des modalités, procédures et lignes directrices.

Le financement climatique du Canada tient compte des sources de financement, tant publiques que privées, qui visent à soutenir les mesures d’atténuation et d’adaptation pour lutter contre les changements climatiques. Le Canada considère que le financement climatique public correspond aux ressources et instruments financiers provenant de sources publiques, tandis que le financement climatique privé correspond aux ressources et instruments financiers provenant de sources privées. Pour plus d'informations sur le financement privé, voir la section 4.3.2. Compte tenu de la complexité et de la nature évolutive du paysage international de la finance climatique, le Canada est d’avis qu’elle devrait être définie de manière exhaustive pour permettre une mise en œuvre efficace de l’Accord de Paris. Dans cette optique, le Canada s’efforce d’adopter une approche transparente pour définir son financement climatique en appliquant des lignes directrices et des normes internationales afin de cerner de manière rigoureuse les flux pertinents et d’en rendre compte de manière transparente.

Il reconnaît l’intérêt de fournir des ressources nouvelles et supplémentaires pour soutenir l’action climatique dans les pays en développement. Le soutien financier qui va au-delà de ce qui était prévu avant l’entrée en vigueur de la CCNUCC et de l’Accord de Copenhague de 2009 est considéré comme nouveau et additionnel par le Canada. Le Canada poursuit ses efforts pour augmenter le volume de

financement climatique qu'il fournit et mobilise. En particulier, le financement climatique fourni dans le cadre de l'engagement public du Canada en matière de financement climatique représente des ressources nouvelles et supplémentaires. L'engagement de 5,3 milliards de dollars de financement climatique public (2021 à 2026) représente un doublement par rapport à l'engagement précédent de 2,65 milliards de dollars du Canada (2015 à 2021).

Le financement climatique international du Canada vise à répondre efficacement aux besoins et aux priorités des pays en développement. Il soutient la transition vers des économies durables et à faibles émissions de carbone en renforçant leur capacité à s'aligner sur leurs propres priorités nationales, conformément aux contributions déterminées au niveau national (CDN) et aux plans d'adaptation nationaux (PAN). Les projets soutenus par le Canada répondent aux besoins d'adaptation et d'atténuation des personnes et des collectivités les plus vulnérables aux changements climatiques, en particulier celles qui vivent dans les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les collectivités côtières. Le financement climatique du Canada est fourni dans le cadre d'une gamme d'instruments financiers et de canaux pour répondre à l'ensemble complexe des besoins et des priorités des pays en développement dans tous les secteurs et toutes les régions, afin d'assurer la transformation et l'efficacité du financement climatique et de maximiser l'accès à ce financement.

Le Canada suit les résultats de ses investissements en matière de financement climatique en mesurant le nombre de mégatonnes d'émissions de GES réduites ou évitées, ainsi que le nombre de personnes bénéficiant du financement en matière d'adaptation du Canada dans les pays en développement. Cette approche de la mesure des résultats est centrée sur ceux qui illustrent les avantages tangibles pour les bénéficiaires des pays en développement; cependant, il existe une gamme plus large de résultats positifs pour le climat qui ne sont pas pris en compte dans le cadre de cette approche et qui sont examinés au moyen d'une analyse qualitative.

Plus largement, le financement climatique fourni et mobilisé par le Canada vise à permettre de progresser vers les objectifs à long terme de l'Accord de Paris, comme indiqué à l'article 2. En tant que tel, le financement climatique dans les pays en développement s'inscrit dans le cadre d'efforts plus larges visant à encourager une transformation de l'ensemble de l'économie vers un avenir dans lequel tous les flux financiers sont compatibles avec de faibles émissions de GES et un développement résilient face aux changements climatiques. Au-delà de l'apport et de la mobilisation du financement climatique, le succès de la réalisation des objectifs à long terme de l'Accord de Paris dépendra des progrès accomplis vers ce changement primordial.

4.3.1 Notes sur les éléments du format tabulaire commun

Lors de la communication des dates de financement climatique au moyen du format tabulaire commun (FTC) pour le Premier rapport biennal de transparence, le Canada a appliqué les méthodologies et les hypothèses suivantes à divers paramètres :

Période de référence : Les données présentées dans ce Premier rapport biennal de transparence couvrent le financement climatique fourni et mobilisé au cours des années civiles 2021 et 2022.

État : Le Canada déclare le financement climatique au stade du décaissement, à l'exception des transactions de FinDev Canada, qui sont déclarées sur la base des engagements. FinDev Canada définit un engagement comme une obligation ferme et écrite de fournir des ressources d'un montant spécifique dans des conditions financières et à des fins précises. Les transactions de FinDev Canada couvrent celles engagées au cours des années civiles 2021 et 2022; le financement sera déboursé au

cours des années suivantes. Les décaissements enregistrent le transfert de ressources financières et sont définis comme la mise à disposition de fonds à un bénéficiaire ou à un partenaire de mise en œuvre; par extension, le montant dépensé.

Conversion en dollar américain : Le Canada utilise les taux de change de l'OCDE pour convertir les montants de financement de dollars canadiens en dollars américains aux fins du présent rapport. Le taux appliqué pour 2021 était de 1,254 et le taux pour 2022 de 1,302.

Canal de distribution : Les projets répertoriés dans les tableaux FTC sont étiquetés comme ayant été réalisés par des canaux bilatéraux ou multilatéraux. Les fonds bilatéraux sont acheminés vers des partenaires bilatéraux et des pays spécifiques, tandis que les fonds multilatéraux sont versés à des organisations multilatérales et ne sont pas acheminés vers un pays spécifique. Ces deux types de fonds sont répertoriés sous le soutien bilatéral et sont destinés à un programme ou à des pays spécifiques, mais sont acheminés par l'intermédiaire d'institutions multilatérales (p. ex. la Banque mondiale), contrairement aux contributions de base aux organisations multilatérales. Parmi les exemples de programmes multilatéraux et bilatéraux, on peut citer les mécanismes canadiens des banques multilatérales de développement, comme le Programme canadien de financement mixte pour la lutte contre les changements climatiques de la SFI, et le Fonds climatique canadien pour le secteur privé en Asie.

Source de financement : Les projets présentés dans ce rapport biennal de transparence sont identifiés comme provenant soit de l'ADO, soit d'autres apports du secteur public (AASP). L'ADO canadienne est définie dans la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*. Cette définition est compatible avec la définition internationale d'aide publique au développement établie par le CAD de l'OCDE. Lorsque l'aide n'est pas considérée comme de l'ADO, elle est classée comme de l'AASP.

Instruments financiers : Le Canada utilise une combinaison d'instruments financiers pour fournir son financement climatique, y compris des subventions, des prêts concessionnels, des capitaux propres, entre autres, conformément aux engagements de la CCNUCC. Tous les instruments sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Type de soutien : Le Canada définit un projet climatique comme un projet ayant l'un des objectifs ou co-avantages suivants : atténuation, adaptation et transversal. La définition canadienne de ces secteurs est basée sur celle du CAD de l'OCDE. Lorsque les activités financées soutiennent à la fois l'adaptation et l'atténuation, on parle de programmation « transversale ». Les secteurs sont déterminés au niveau du projet pour les contributions bilatérales en utilisant les définitions du CAD de l'OCDE.

Financement multilatéral : Le Canada déclare les fonds qu'il verse aux institutions multilatérales (c.-à-d. ses contributions entrantes). Les contributions multilatérales sont déclarées comme « propres au climat » lorsque la part imputée par le CAD de l'OCDE pour l'organisation est disponible ou si la contribution a un marqueur « principal » des changements climatiques basé sur les marqueurs pour le climat de Rio du CAD de l'OCDE. Les contributions sont déclarées comme « de base/générales » si la part imputée de l'organisation n'est pas disponible, mais que son portefeuille comprend un certain montant de financement climatique et d'activités liées au climat. Lorsqu'une institution multilatérale fournit un soutien climatique dans le cadre de sa programmation, mais que le CAD de l'OCDE ne fournit pas de valeurs pour les parts imputées liées au climat, le Canada travaille en consultation avec l'organisation concernée pour déterminer la part de sa contribution liée au climat.

Éviter le double comptage : Conformément aux pratiques exemplaires internationales, le Canada assure le suivi de son financement climatique fourni par des canaux bilatéraux, régionaux et autres au niveau des projets. Ce niveau de granularité permet de dresser un tableau complet du financement climatique du Canada et d'éviter le double comptage des flux publics. Lorsqu'un tel projet implique plusieurs pays bénéficiaires, le Canada les énumère et indique le montant total déboursé, au lieu d'un rapport pays par pays. En attribuant des parts de financement propres au climat pour les contributions multilatérales, le Canada utilise uniquement les données sur les flux entrants pour les organisations multilatérales.

4.3.2 Mobilisation du financement privé

Outre les flux de financements publics internationaux, le Canada rend compte des financements privés mobilisés, qui comprennent les ressources financières provenant d'entités privées qui ont été mobilisées en conséquence directe d'une intervention d'un acteur officiel. Les critères clés pour comptabiliser les financements privés mobilisés sont la causalité et l'additionnalité. En ce qui a trait à la causalité, il doit y avoir un lien de cause à effet clair entre l'intervention publique et la mobilisation des financements privés. L'intervention doit être un facteur significatif dans la décision des acteurs privés d'investir. Pour déterminer l'additionnalité, le financement privé mobilisé doit être additionnel, c.-à-d. qu'il n'aurait pas été investi sans l'intervention officielle. Ce critère permet de s'assurer que les financements mobilisés déclarés représentent des ressources réellement nouvelles à des fins de développement.

Pour comptabiliser les financements privés mobilisés, le Canada suit les lignes directrices du CAD de l'OCDE, qui établissent un cadre que tous les acteurs officiels doivent respecter. Ces lignes directrices fournissent une approche normalisée pour mesurer et rendre compte du financement privé mobilisé. L'une des principales caractéristiques des méthodologies du CAD de l'OCDE est que tous les acteurs officiels impliqués dans une transaction reçoivent un crédit pour le financement privé mobilisé en fonction de leur niveau de risque et du montant investi, ce qui garantit qu'il n'y a pas de double comptage. En outre, le CAD de l'OCDE collecte des données sur les financements privés mobilisés de manière centralisée. Cette approche centralisée permet de recouper et de valider les données communiquées afin d'identifier et de corriger tout double comptage potentiel.

4.3.3 Transfert de technologie

L'exercice de collecte de données pour ce rapport a abordé le transfert de technologie conformément à la définition utilisée dans le rapport spécial du GIEC sur les questions méthodologiques et technologiques relatives au transfert de technologie (RSTT)[182]. Le terme « transfert de technologie » y est défini comme « un large ensemble de processus englobant les flux de savoir-faire, d'expérience et de matériel » (GIEC). Toutefois, comme l'exigent les lignes directrices du rapport biennal de transparence, le présent rapport limite les activités aux flux provenant du gouvernement du Canada et non d'autres sources, comme le prévoit le GIEC.

La définition du GIEC développe également de manière utile le processus qui « englobe le processus qui consiste à comprendre comment il faut apprendre, utiliser et reproduire la technologie, y compris la capacité de la choisir et de l'adapter aux conditions locales, ainsi que de l'intégrer aux technologies autochtones[183] ».

4.3.4 Renforcement des capacités

L'approche du Canada en matière d'établissement de rapports sur le renforcement des capacités est conforme à la définition énoncée au paragraphe 1 de l'article 11 de l'Accord de Paris : « […] devrait

faciliter la mise au point, la diffusion et le déploiement de technologies, l'accès à des moyens de financement de l'action climatique, les aspects pertinents de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation de la population, et la communication transparente et précise d'informations en temps voulu ». Dans les négociations de la CCNUCC relatives au renforcement des capacités, le Canada soutient les approches transparentes, fondées sur les besoins et pilotées par les pays, qui accordent la priorité aux défis spécifiques auxquels sont confrontés les pays en développement.

La collecte de renseignements sur les activités de transfert de technologie et de renforcement des capacités pour ce rapport a été entreprise en s'appuyant sur le Comité de mise en œuvre du plan climatique des directeurs généraux (CMPCDG). Le recours à ce Comité permet d'atteindre tous les ministères et organismes concernés par les activités liées aux changements climatiques dans le cadre de la mise en œuvre du programme relatif aux changements climatiques du Canada. Les membres de ce comité (composé d'au moins 18 ministères et organismes) ont reçu des modèles pour fournir des renseignements conformes aux exigences de la décision des Parties à l'Accord de Paris relative au cadre de transparence renforcé (CTR) et au document d'orientation du CTR.

4.4 Soutien financier offert et mobilisé au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris

Les sections suivantes portent sur les paragraphes 123, 124 et 125 des modalités, procédures et lignes directrices.

4.4.1 Vue d'ensemble du financement climatique du Canada

Le soutien financier climatique du Canada pour 2021 et 2022 s'est élevé à plus de 3,39 milliards de dollars, toutes sources confondues. Ce soutien, provenant de diverses sources, comprend les engagements du Canada en matière de finances publiques (2,65 milliards de dollars de 2015 à 2021 et 5,3 milliards de dollars de 2021 à 2026). Il comprend également l'aide internationale comportant des éléments climatiques; les contributions de base aux banques multilatérales de développement (BMD) qui fournissent un soutien pour le climat; les investissements climatiques mobilisés auprès du secteur privé par le biais des finances publiques dans les pays en développement; ainsi que les ressources climatiques novatrices, comme les investissements climatiques par l'intermédiaire d'Exportation et développement Canada (EDC) et de FinDev Canada.

Cela comprend :

- 1,71 milliard de dollars provenant des engagements du Canada en matière de financement climatique, soit 2,65 milliards de dollars (versés entre 2015 et 2021) et 5,3 milliards de dollars (versés entre 2021 et 2026);
- 287,78 millions de dollars provenant de l'aide internationale du Canada avec une composante sur les changements climatiques, qui comprend le soutien des gouvernements infranationaux;
- 774,66 millions de dollars de contributions de base aux BMD;
- 341,09 millions de dollars de soutien par l'intermédiaire d'EDC;
- 63,26 millions de dollars en soutien climatique de la part de FinDev Canada;
- 206,77 millions de dollars de financements privés mobilisés à partir des investissements publics du Canada.

Figure 4-1 : Financement total du Canada pour la lutte contre les changements climatiques en 2021 et 2022, par source (millions de dollars)

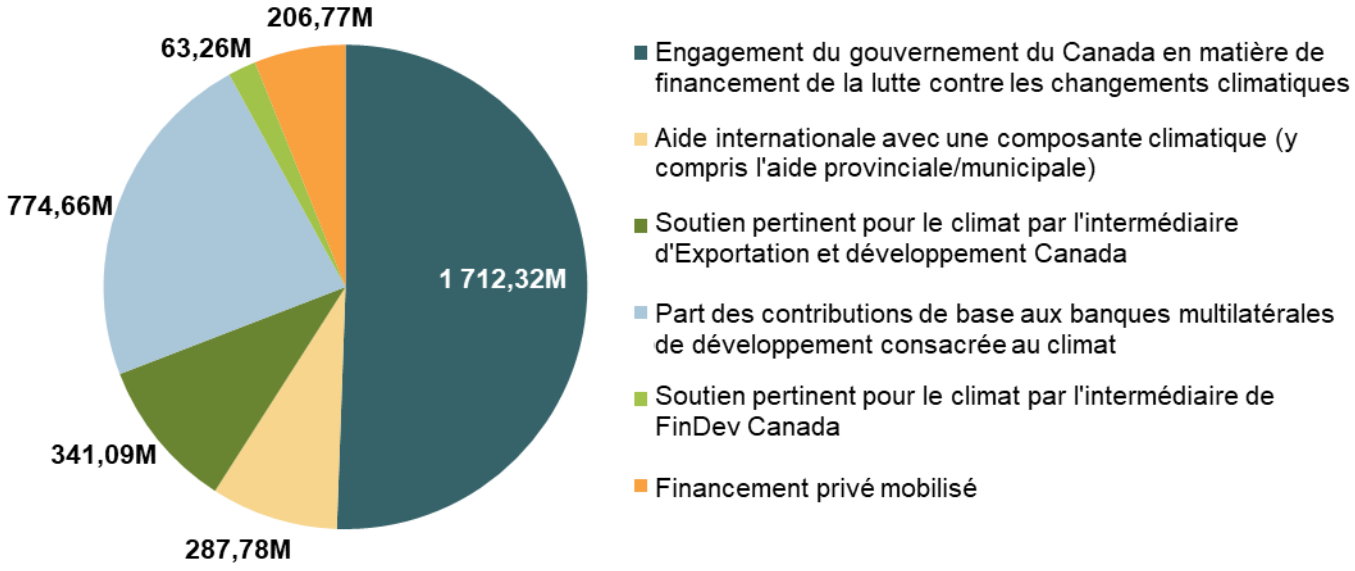

4.4.1.1 Engagement du Canada en matière de financement public de la lutte contre les changements climatiques

S'appuyant sur son précédent engagement de financement climatique de 2,65 milliards de dollars (2015 à 2021), le Canada a annoncé en 2021 son engagement de financement climatique de 5,3 milliards de dollars sur cinq ans (2021 à 2026). Cet engagement comporte quatre domaines thématiques principaux pour guider la programmation : transition vers une énergie propre et élimination progressive du charbon; agriculture et systèmes alimentaires intelligents face au climat; solutions fondées sur la nature et biodiversité et gouvernance climatique.

Outre les domaines thématiques, l'engagement financier climatique du Canada, d'un montant de 5,3 milliards de dollars, comprend les objectifs politiques suivants :

- 40 % des fonds sont consacrés à l'adaptation afin d'aider les pays en développement à renforcer leur résistance aux effets des changements climatiques;
- un minimum de 20 % du financement pour des projets qui tirent parti de solutions climatiques fondées sur la nature et des projets qui apportent des avantages connexes en matière de biodiversité;
- 80 % des projets qui intègrent des considérations d'égalité entre les genres, conformément à la Politique d'aide internationale féministe du Canada.

Par cet engagement, le Canada augmente également sa part de financement sous forme de subventions, qui passe de 30 à 40 %.

Accroître le soutien à l'adaptation

Le Canada reconnaît la nécessité de soutenir les pays en développement, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, dans leurs efforts pour renforcer leur résistance aux effets des changements climatiques. C'est pourquoi l'engagement du Canada, d'un montant de 5,3 milliards de

dollars, renforce le soutien aux mesures d'adaptation en portant à au moins 40 % la part de financement qu'il consacre à l'adaptation. Cela représente plus qu'un doublement du financement de l'adaptation par rapport à l'engagement public antérieur du Canada. Ce financement joue un rôle important en contribuant au pacte climatique de Glasgow de la COP26, qui invite les pays développés parties à au moins doubler, d'ici 2025, leur apport collectif de financement climatique pour l'adaptation aux pays en développement parties, par rapport aux niveaux de 2019.

Des exemples illustrant le type d'initiatives soutenues par le financement du Canada en matière d'adaptation sont présentés dans les sections ci-dessous.

Tirer parti des solutions fondées sur la nature et des avantages connexes de la biodiversité

Le Canada reconnaît que les crises du climat et de la biodiversité sont interconnectées et vise à soutenir des résultats positifs pour la nature par le biais de son financement climatique. Pour aider les pays en développement à lutter contre la double crise des changements climatiques et de la perte de biodiversité, le Canada alloue au moins 20 % de son financement à des projets qui tirent parti de solutions fondées sur la nature et à des projets qui présentent des avantages pour la biodiversité.

Par exemple, le Canada fournit 10,3 millions de dollars au projet Radio pour les solutions fondées sur la nature pour le climat sensibles au genre en collaboration avec Radios rurales internationales. Ce projet soutient la création d'une compréhension commune à travers l'Afrique subsaharienne de ce que sont les solutions basées sur la nature pour l'adaptation au climat, en utilisant le vaste réseau radio de Radios rurales internationales et ses approches novatrices pour concevoir, produire et diffuser des programmes radio locaux, interactifs et tenant compte des questions d'égalité des genres. Il soutient également les communautés locales d'Afrique subsaharienne, en particulier les femmes et les jeunes, dans la mise en œuvre des solutions basées sur la nature (comme les forêts d'arbres fruitiers pour la protection contre le vent et la sécurité alimentaire ou la réhabilitation des mangroves pour la protection contre l'érosion et les tempêtes). Les Séries radio à grand impact s'associent à 20 stations de radio pour produire des émissions au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Ghana, en Ouganda et en Zambie. Le projet vise à aider les communautés locales, en particulier les plus difficiles à atteindre, à répondre à leurs besoins en matière d'adaptation au climat.

Égalité des genres et autonomisation des femmes et des filles

Le financement public du Canada pour le climat donne la priorité à l'égalité des genres, ce qui reflète la Politique féministe d'aide internationale du gouvernement du Canada, qui place l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au cœur de ses efforts d'aide internationale. Cette politique considère les femmes et les filles comme de puissants agents de changement pour faire progresser l'action climatique et lutter contre la perte de biodiversité, la dégradation de l'environnement, la pollution et d'autres problèmes environnementaux. L'approche féministe du Canada en matière d'environnement et d'action climatique vise à soutenir le leadership et la prise de décision des femmes dans tous les aspects de l'action climatique et de la gestion durable des ressources naturelles; à veiller à ce que la planification, l'élaboration des politiques et le financement liés au climat répondent aux besoins et aux défis des femmes et des filles, et à soutenir les possibilités d'emploi et d'affaires pour les femmes dans le secteur de l'énergie renouvelable. Le Canada veille à ce qu'au moins 80 % des projets financés dans le cadre de son engagement de financement climatique public intègrent des considérations d'égalité entre les genres.

Les exemples de projets détaillés tout au long du chapitre 4 illustrent l'intégration des considérations de genre dans le financement climatique du Canada.

Soutenir les solutions locales et le leadership autochtone en matière de climat

Le Canada reconnaît l'importance des solutions locales et l'importance du leadership de ceux qui sont en première ligne des changements climatiques pour parvenir à une action climatique efficace.

Dans cette optique et dans le cadre de son engagement en matière de finances publiques, le Canada alloue 315 millions de dollars à l'initiative Partenariat pour le climat afin de financer des projets de la société civile, des peuples autochtones et d'autres organisations au Canada qui soutiendront l'adaptation aux changements climatiques en Afrique subsaharienne et dans d'autres parties du monde. Le financement de cette initiative a été annoncé en 2022. Sur ce financement, 300 millions de dollars sont consacrés au soutien de projets qui utilisent des solutions fondées sur la nature pour aider les pays, les communautés et les populations d'Afrique subsaharienne, une région particulièrement vulnérable aux changements climatiques, à devenir plus résilientes à leurs répercussions. Un montant de 15 millions de dollars supplémentaires soutient le programme Partenariat des peuples autochtones pour le climat, qui a été conçu en collaboration avec des représentants d'organisations autochtones nationales au Canada. Cette initiative souligne l'importance du leadership autochtone en matière de climat et cherche à encourager les partenariats entre les peuples autochtones qui renforcent la résilience climatique des peuples autochtones dans les pays en développement.

Améliorer l'accès

Le Canada reconnaît la nature de plus en plus complexe de l'architecture du financement climatique, où subsistent des obstacles importants qui entravent l'accès des pays en développement au financement climatique. Cette question a été soulignée dans le rapport d'étape sur le Plan de mise en œuvre du financement de la lutte contre les changements climatiques en 2022 comme l'un des domaines où une action plus concertée est nécessaire. Le Canada s'engage à continuer de travailler avec un large éventail d'intervenants, comme les entités opérationnelles du mécanisme financier de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, ainsi que les BMD, pour éliminer les obstacles à l'accès, notamment en simplifiant les processus et en renforçant la cohérence du système de financement climatique au sens large.

Le Canada donne également la priorité à l'amélioration de l'accès par le biais de son engagement en matière de financement climatique public. Il s'agit notamment d'apporter un soutien direct aux initiatives visant à améliorer l'accès, notamment dans les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA), qui sont confrontés à des difficultés liées à l'insuffisance des ressources humaines et des capacités techniques nécessaires pour débloquer les fonds destinés à la lutte contre les changements climatiques. Par exemple, le Canada s'est associé au Rocky Mountain Institute pour lancer le Réseau d'accès au financement climatique (CFAN) en 2020 et a fait une contribution supplémentaire en 2022 pour étendre le réseau. Le CFAN est un réseau mondial de conseillers en financement climatique qui aide les pays en développement à renforcer leur capacité à structurer et à obtenir des financements publics et privés pour leurs investissements climatiques prioritaires. Le Canada a versé sa contribution de 9,5 millions de dollars au CFAN en 2021 afin de soutenir son lancement, notamment pour les PEID du Pacifique, et d'étendre le réseau aux Caraïbes. Le Canada s'est depuis engagé à verser 5,25 millions de dollars supplémentaires au CFAN dans le cadre de son engagement de 5,3 milliards de dollars. Depuis lors, le CFAN a déployé des conseillers dans 17 pays du Pacifique et des Caraïbes et dans trois entités régionales, et il a constitué une réserve de plus de 90 projets d'une valeur de plus de 750 millions de dollars, dont plus de 60 millions de dollars mobilisés auprès de diverses sources de financement.

En outre, le Canada reconnaît l'importance des subventions pour faciliter l'accès au financement climatique pour les bénéficiaires les plus vulnérables. Par conséquent, dans le cadre de son engagement de 5,3 milliards de dollars, le Canada augmente sa part de financement sous forme de subventions à 40 %, contre 30 % auparavant.

4.4.1.2 Intégration du climat dans l'aide internationale

Au-delà de son engagement en matière de financement climatique public, le Canada s'efforce d'intégrer les considérations climatiques dans son aide au développement. Il s'efforce de faire en sorte que le financement du développement international des pays en développement puisse contribuer à lutter contre les changements climatiques et ses conséquences, en reconnaissant que ceux-ci et la perte de biodiversité sont inextricablement liés à la pauvreté, à la sécurité mondiale, à la stabilité financière, aux problèmes humanitaires et aux pandémies. Cela est cohérent avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif de développement durable (ODD) 13 : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

En 2021 et 2022, 287,78 millions de dollars de l'aide internationale du Canada ont été fournis avec une composante concernant les changements climatiques. Par exemple, en 2021, le Canada a déboursé 825 000 dollars pour l'amélioration de la nutrition des femmes rurales en Égypte. Le projet a permis d'améliorer l'accès équitable à des aliments nutritifs tenant compte des spécificités de chaque genre pour les populations de 10 des villages les plus pauvres du gouvernorat de Minya touchés par la pandémie de COVID-19. Les activités du projet comprenaient notamment : la réduction des obstacles liés à la COVID-19 sur la production horticole des petits exploitants et l'amélioration de la résilience du système alimentaire, ainsi que les défis environnementaux persistants et les défis futurs liés aux changements climatiques; l'amélioration de l'accès des femmes rurales, de leurs ménages et de leurs collectivités à des pratiques et des technologies agricoles efficaces et intelligentes face au climat. Le projet a contribué à la mise en place de 20 serres et tunnels qui rendent les produits disponibles tout au long de l'année afin que les femmes puissent non seulement vendre les produits pour générer des revenus, mais aussi améliorer les résultats nutritionnels.

Contributions de base aux BMD

Les BMD jouent un rôle essentiel dans le paysage mondial du financement climatique et dans le soutien à la transition vers un développement durable, à faibles émissions de carbone et résilient aux changements climatiques. Les contributions de base du Canada aux BMD aident à soutenir l'action climatique par le biais d'un large éventail de programmes climatiques au sein de diverses banques.

Les BMD continuent de s'efforcer d'accroître leur contribution au financement de la lutte contre les changements climatiques, en signalant notamment des augmentations significatives du total des engagements de financement de la lutte contre les changements climatiques pour les économies à revenu faible et intermédiaire au cours des dernières années, dépassant en 2022 les objectifs de financement climatique jusqu'en 2025 fixés précédemment lors du Sommet sur l'action pour le climat organisé par le Secrétaire général des Nations Unies en 2019. En plus d'être un canal important pour le financement public, les BMD sont également un mécanisme clé pour mobiliser le financement privé. Le Canada continue d'encourager les BMD à accroître l'offre de financements climatiques et à améliorer la mobilisation des financements privés, et collabore avec elles pour permettre des changements transformationnels, tels que l'alignement de leurs opérations sur les objectifs de l'Accord de Paris.

En 2021 et 2022, le Canada a fourni un montant estimé à 774,66 millions de dollars en contributions de base imputées liées au climat aux BMD qui augmentent leur soutien à la lutte contre les changements

climatiques. Ce financement va au-delà de l'engagement du Canada en matière de financement climatique, afin de tenir compte de la part climatique du soutien de base à ces institutions[184].

4.4.1.3 Soutien à la lutte contre les changements climatiques par l'intermédiaire de FinDev Canada

Le secteur privé joue un rôle crucial dans la réalisation de l'ampleur des investissements nécessaires à une transition réussie vers des économies à faibles émissions de carbone, et les institutions financières de développement (IFD) ont joué un rôle clé dans la mobilisation des ressources et pour combler le déficit de financement pour atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars américains.

En tant qu'IFD du Canada, FinDev Canada soutient le développement par le biais du secteur privé en fournissant une gamme de solutions de financement et d'investissement pour mobiliser des capitaux privés dans les marchés émergents et les économies en développement et vers eux, en conformité avec les engagements de l'Accord de Paris et les ODD. Avec l'égalité des genres et le développement des marchés, l'action en faveur du climat et de la nature est l'une des trois priorités de FinDev Canada en matière d'impact sur le développement. Actuellement, plus d'un quart de tous les engagements financiers de FinDev Canada soutiennent le financement climatique dans l'un des secteurs prioritaires de l'institution, notamment l'industrie financière, les infrastructures durables et les chaînes de valeur de l'agro-industrie et de la sylviculture.

Cela est conforme à sa stratégie d'investissement, axée sur la contribution à une économie à faibles émissions de carbone, résiliente aux changements climatiques et respectueuse de la nature. Cette stratégie a permis à l'institution d'atteindre un portefeuille d'émissions de GES nettes négatives en 2021; et ces efforts se sont poursuivis, soutenus par sa Stratégie sur les changements climatiques, qui vise également à traiter le lien entre le genre et le climat en incluant une perspective de genre dans ses décisions de portefeuille, en menant des évaluations de genre et en collaborant étroitement avec ses clients pour identifier les possibilités d'améliorer les pratiques d'inclusion et de diversité en matière de genre.

À titre d'exemple concret, FinDev Canada aide Miro Forestry & Timber Products à améliorer son plan d'action en matière d'égalité des genres, afin de permettre à l'entreprise d'atteindre son objectif ambitieux de fournir des emplois de qualité aux femmes au Ghana et en Sierra Leone. L'entreprise a une incidence significative sur l'atténuation du climat, car elle a reboisé plus de terres en Afrique que toute autre organisation au cours des cinq dernières années, avec plus de 20 millions d'arbres plantés sur 20 000 hectares de terres dégradées.

Un autre exemple est le travail de l'institution avec IBD Invest (de la Banque interaméricaine de développement ou BID), pour investir 80 millions de dollars afin de soutenir le lancement de la deuxième obligation bleue du secteur privé de la région, une structure innovante qui permet de financer des projets liés exclusivement à la conservation des océans.

4.4.1.4 Soutien à la lutte contre les changements climatiques par l'intermédiaire d'EDC

Les efforts du Canada pour accroître le financement de la lutte contre les changements climatiques comprennent des investissements liés au climat dans les pays en développement par l'agence de crédit à l'exportation du Canada, EDC. En 2021 et 2022, EDC a fourni 84,9 millions de dollars et 256,2 millions de dollars respectivement en appui au financement climatique dans le cadre de l'engagement du gouvernement du Canada envers la CCNUCC, qui vise les transactions liées aux activités à faibles émissions de carbone ou résilientes au carbone dans les pays en développement.

L’augmentation en 2022 est due à la signature d’un plus grand nombre de contrats de financement d’énergies renouvelables de grande valeur en 2022.

Les agences de crédit à l’exportation peuvent contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques en stimulant les investissements dans les activités liées au climat dans le monde entier. À cette fin, EDC appuie les efforts du gouvernement du Canada en soutenant les investissements dans la transition mondiale vers une économie à faibles émissions de carbone, conformément aux objectifs de l’Accord de Paris. Les investissements d’EDC liés au climat soutiennent activement le déploiement de technologies propres à l’étranger et offrent un financement distinctif dans des domaines tels que le traitement de l’eau, l’efficacité énergétique, le secteur de la valorisation énergétique des déchets, la production d’énergie renouvelable et l’infrastructure de réseaux intelligents. L’appui d’EDC au financement climatique consiste en diverses solutions de financement, notamment des prêts aux entreprises à grande échelle, des solutions de financement structuré et de financement de projets, ainsi que du financement d’acheteurs à plus petite échelle. EDC s’efforce d’améliorer sa méthodologie de suivi et d’établissement de rapports tout en continuant à mieux comprendre l’incidence des solutions financières indirectes (p. ex. les garanties et les assurances) sur le climat et la manière dont elles peuvent être comptabilisées avec plus de précision en tant que financement climatique à l’avenir.

Les obligations vertes sont un autre instrument de financement de plus en plus utilisé pour stimuler le financement climatique privé. EDC émet des obligations vertes depuis 2014 et a été la première organisation financière canadienne à le faire. Les fonds levés par ces obligations vertes ont financé près de 30 opérations d’une valeur de plus de 2 milliards de dollars dans divers secteurs, chacune contribuant à la protection de l’environnement ou à l’atténuation des changements climatiques. Le cas échéant, EDC inclura dans ses émissions d’obligations vertes des investissements admissibles au financement climatique. En outre, en 2022, EDC a publié un nouveau Cadre d’ obligations durables, examiné par des tiers, afin d’appuyer davantage les initiatives qui créent un monde plus équitable et plus durable.

4.4.2 Canaux bilatéraux, régionaux et autres

Le financement climatique du Canada est offert sous forme de mesures d’atténuation, d’adaptation et de soutien transversal. Offert par des canaux bilatéraux, régionaux et autres, il finance des projets qui soutiennent la programmation dans une variété de secteurs, y compris l’agriculture, l’énergie, la sylviculture et la réduction des risques de catastrophe.

En 2021 et 2022, le Canada a fourni un total de 1,614 milliard de dollars en soutien financier bilatéral pour le climat. Sur ce montant, 367,87 millions de dollars ont été alloués à l’adaptation, 893,28 millions de dollars à l’atténuation et 353,38 millions de dollars à des projets transversaux.

Figure 4-2 : Financement climatique bilatéral par type d'aide, 2021 et 2022

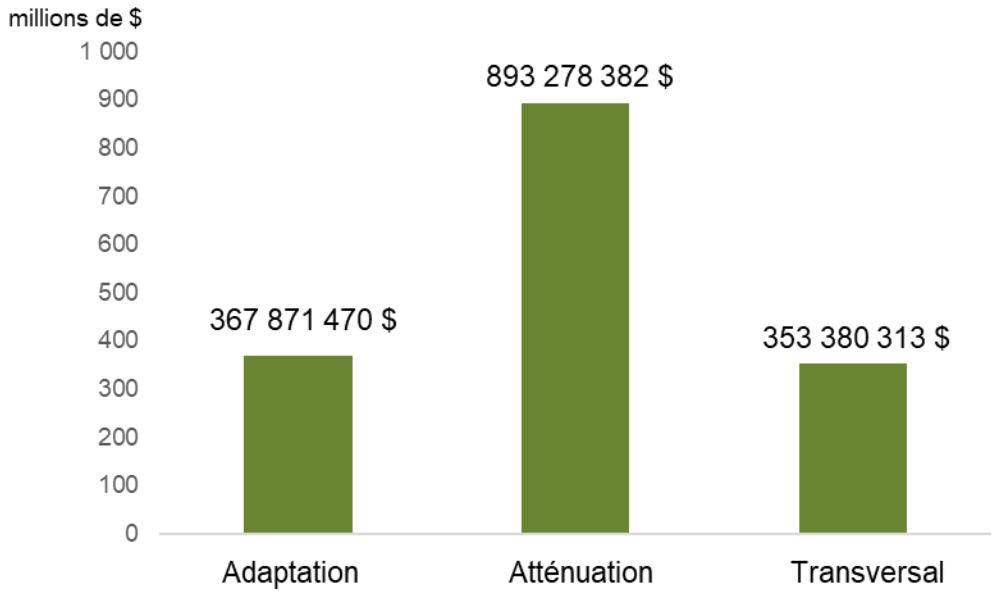

En 2021 et 2022, le Canada a fourni un financement bilatéral ciblé sur le climat à 87 pays en développement dans un large éventail de zones géographiques. Le Canada a également apporté un soutien régional à l'Asie et au Pacifique, à l'Amérique latine et aux Caraïbes, ainsi qu'à l'Afrique, en soutenant des projets tels que le **Mécanisme d'élimination progressive du charbon dirigé par les femmes** (dont 15 millions de dollars ont été déboursés en 2022), qui soutient l'Indonésie, l'Inde, l'Afrique du Sud et les Philippines. Plusieurs autres pays bénéficient du soutien du Canada par l'intermédiaire de fonds multilatéraux, comme le **Fonds vert pour le climat** et le **Fonds pour l'environnement mondial**. Par exemple, en juin 2022, le Fonds pour l'environnement mondial était présent dans 144 pays et, fin 2022, le Fonds vert pour le climat soutenait des projets dans 107 pays.

Figure 4-3 : Répartition géographique du financement climatique bilatéral ciblé du Canada, 2021 et 2022

4.4.2.1 Soutien à l'atténuation

La collaboration internationale est essentielle pour garantir que les besoins énergétiques futurs du monde soient satisfaits de manière durable et conformément à l'Accord de Paris. Reconnaissant la nécessité de soutenir l'ambition de transition énergétique des pays en développement, la transition vers des énergies propres et l'élimination progressive du charbon constituent l'une des principales priorités du financement climatique du Canada. Le Canada collabore avec les pays en développement pour stimuler l'investissement et la coopération dans l'innovation en matière de technologies propres afin de promouvoir un accès à l'énergie abordable, fiable et durable pour tous, et de soutenir les efforts d'atténuation.

Par exemple, le Canada fournit 15 millions de dollars (dont 3,5 millions de dollars ont été versés en 2021 et 3,6 millions de dollars en 2022) au projet **Action climatique pour la résilience dans les Caraïbes**, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Ce projet a permis de faire progresser l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques et de mesures d'atténuation à ceux-ci dans neuf pays des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda, Belize, Dominique, Grenade, Guyane, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Suriname. Il a également permis d'élaborer et de mettre en œuvre des plans et des actions dans des secteurs qui profitent grandement aux femmes et aux filles, comme l'agriculture et le tourisme. L'objectif du projet était de renforcer la gouvernance liée à la planification nationale en matière de changements climatiques et d'impliquer les femmes dans cette planification. De cette manière, les propositions de projets visant à accéder au financement climatique étaient non seulement techniquement valables, mais aussi sensibles à la dimension de genre. À la fin de l'année 2022, ce projet avait achevé les plans nationaux d'adaptation sectoriels et les mesures d'atténuation appropriées

à l'échelle nationale pour sept pays, qui comprenaient des résultats, des indicateurs d'impact et des objectifs explicites en matière d'égalité hommes-femmes et de réduction de la pauvreté. Il a également permis de réaliser des analyses de la réactivité des systèmes de protection sociale aux chocs (catastrophes) dans cinq pays et a formé 60 personnes de différents secteurs et agences à l'application et à l'utilisation de systèmes de récupération résilients.

En outre, le Canada accorde 19,9 millions de dollars (dont 372 630 dollars en 2021 et 3 186 194 dollars en 2022) au projet **Développement économique durable par l'énergie renouvelable en Jordanie**, en partenariat avec Cowater International, Inc. Ce projet vise à améliorer les moyens de subsistance de 150 000 femmes, hommes et leurs familles dans les communautés pauvres des régions d'Ajloun et de la vallée du Jourdain (Deir Alla) en Jordanie, grâce à l'introduction des énergies renouvelables et de solutions d'efficacité énergétique dans les foyers. Il a permis d'améliorer les compétences et les perspectives d'emploi, en particulier pour les femmes et les jeunes, dans le secteur des énergies renouvelables en Jordanie et de renforcer l'environnement propice à une croissance accélérée dans ce secteur.

À la fin de 2022, le projet a fait état d'une utilisation accrue de solutions des énergies renouvelables et de solutions d'efficacité énergétique dans la région, entraînant une réduction cumulée des émissions de 11 134 t d'éq. CO_2 (équivalant aux émissions de 3 411 automobiles en un an), dépassant ainsi son objectif de 6,24 t d'éq. CO_2. Le projet a également mené des activités de sensibilisation aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, touchant 103 000 personnes, dont plus de 24 000 écoliers. Le projet a également aidé 315 bénéficiaires (191 hommes et 124 femmes) à trouver des occasions d'emploi ou à devenir indépendants. Pour ce faire, il a permis d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences afin de mieux répondre aux besoins du secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, d'établir des liens avec les employeurs, d'organiser des entretiens et des salons de l'emploi et de créer des occasions de stage.

Le Canada fournit également 20 millions de dollars (dont 2,04 millions de dollars ont été déboursés en 2022) de son engagement de 5,3 milliards de dollars pour le financement climatique en soutien bilatéral **à la mise en œuvre des CDN des pays en développement**. Le financement soutient quatre pays d'Afrique de l'Ouest : la Gambie, le Ghana, le Liberia et le Togo. Mis en œuvre par une organisation canadienne à but non lucratif, NovaSphere, le soutien financier du Canada vise à renforcer la capacité nationale à planifier, à mettre à l'échelle et à accélérer la mise en œuvre des actions prioritaires pour le climat menées par les pays, qui soutiendront la réalisation de leur CDN et des objectifs de l'Accord de Paris. En 2022, les activités du projet se sont concentrées sur la définition des priorités nationales, l'identification d'activités potentielles de projets pilotes à mettre en œuvre et l'engagement des intervenants pour soutenir la gouvernance à différents niveaux de gouvernement et le dialogue régulier avec les intervenants.

Le Canada s'associe également aux banques multilatérales de développement (BMD) pour faire progresser l'action climatique mondiale par le biais de programmes de financement climatique ciblés. Par exemple, par l'intermédiaire du Groupe de la Banque mondiale (GBM), le Canada finance un large éventail de programmes climatiques axés sur la transition énergétique, l'agriculture durable et les infrastructures résilientes au climat. Cela comprend une contribution importante de 400 millions de dollars en 2022 au Fonds d'investissement climatique pour la transition accélérée de l'industrie du charbon (FIC-TAIC), qui soutient les initiatives en matière d'énergie renouvelable dans les pays en développement.

4.4.2.2 Soutien à l'adaptation

Le Canada reconnaît que le soutien à l'adaptation aux changements climatiques est essentiel pour les pays en développement, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, car ils sont confrontés à des chocs climatiques et à d'autres changements qui ont de profondes répercussions sur l'agriculture, les infrastructures et le bien-être. C'est pourquoi le Canada s'est engagé à renforcer la capacité d'adaptation des collectivités et des pays vulnérables face aux effets des changements climatiques, notamment grâce à son soutien bilatéral et régional.

Par exemple, le Canada fournit 5 millions de dollars (dont 900 000 dollars en 2021 et 2 850 000 dollars en 2022) au projet **Faire progresser la planification nationale de l'adaptation dans les pays en développement**, en collaboration avec l'Institut international du développement durable. Ce projet faisait partie d'une initiative mondiale à donateurs multiples visant à réduire la vulnérabilité des femmes et des hommes aux changements climatiques, en améliorant la qualité et l'intégration de l'égalité des genres dans la planification et l'action nationales d'adaptation dans les pays en développement.

En mars 2022, cinq pays d'Afrique subsaharienne (République centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, Ghana et Kenya) et deux petits États insulaires en développement (République dominicaine et République des îles Marshall) avaient amélioré la qualité et l'intégration de l'égalité des genres dans leurs plans nationaux d'adaptation. En outre, quatre pays d'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Kenya, Somalie et Afrique du Sud) et deux petits États insulaires en développement (Grenade et République des îles Marshall) ont amélioré leur capacité à élaborer et à gérer des politiques et des programmes liés au climat.

En outre, le Canada fournit 7 millions de dollars (dont 150 000 dollars ont été versés en 2021 et 2 100 000 dollars en 2022) au projet **Soutenir une résilience climatique centrée sur le genre en Afrique** mis en œuvre par le Groupe de la Banque africaine de développement. Ce projet contribue au Fonds pour les changements climatiques en Afrique (FCCA) et se concentre sur l'égalité des genres et l'action climatique en Afrique. Le financement soutient des projets à petite échelle, résilients aux variations climatiques, visant à accroître l'autonomisation économique des femmes et des initiatives qui renforcent la participation des femmes aux négociations sur le climat dans les pays d'Afrique. Les bénéficiaires du projet sont les femmes entrepreneurs et leurs collectivités qui s'adaptent aux changements climatiques, les fonctionnaires qui travaillent sur les stratégies et les négociations relatives aux changements climatiques, et les intervenants qui cherchent à intégrer les questions d'égalité entre les genres dans le processus de la CDN. À la fin de l'année 2022, la mise en œuvre de sept des dix projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à propositions était commencée; 18 notes d'orientation sur l'adaptation aux changements climatiques fondée sur l'égalité des genres ont été élaborées et deux ateliers approfondis en anglais et en français sur l'adaptation aux changements climatiques fondée sur l'égalité des genres ont été organisés avec 35 participants (dont 16 femmes) provenant de 26 pays.

Le Canada déploie également des efforts considérables pour soutenir des projets qui contribuent à l'adaptation tout en tirant parti de solutions fondées sur la nature pour protéger les océans et rendre les communautés côtières plus résilientes. Par exemple, le Canada verse 9 millions de dollars à l'**Alliance pour l'action sur les risques océaniques et la résilience (ORRAA)** (dont 1 187 860 dollars ont été versés en 2021 et 2 540 000 dollars ont été déboursés en 2022) pour soutenir leurs travaux en cours visant à aider les petits États insulaires en développement et les pays côtiers en développement à investir dans des projets qui renforcent les collectivités côtières dans l'hémisphère sud grâce à des solutions de financement et d'assurance innovantes. Ces solutions peuvent inclure la protection des pêcheurs contre les conditions météorologiques extrêmes ou le financement de la restauration des

mangroves au moyen de crédits carbone, par exemple. Le Canada est un partenaire fondateur d'ORRAA, et ce soutien supplémentaire s'ajoute à sa contribution antérieure de 2,5 millions de dollars dans le cadre de l'engagement de financement climatique de 2,65 milliards de dollars (2015 à 2021). Dans le cadre de la contribution du Canada, ORRAA a lancé un appel à propositions pour identifier 10 projets locaux à soutenir, visant à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des collectivités côtières vulnérables dans les pays du Sud grâce à des produits de financement et d'assurance. Les projets gérés par ORRAA déploient un large éventail d'activités, notamment des études de portée et de faisabilité, des essais pilotes et la mise en œuvre de nouvelles solutions de financement intégrées à des activités de conservation et de carbone bleu, le renforcement des capacités, la recherche, la prise en compte de l'égalité des genres, l'engagement politique et les partenariats publics-privés. Le soutien du Canada a également permis à ORRAA de commencer à définir la portée de la plateforme de financement pour l'impact des changements en mer (SCIFF), une plateforme ouverte qui vise à générer au moins 1 milliard de dollars d'investissements privés dans les écosystèmes côtiers et océaniques d'ici 2030, un tremplin à partir duquel il sera possible de mobiliser au moins 2,5 milliards de dollars de capitaux de financement plus large.

4.4.2.3 Soutien transversal

Les activités transversales liées aux changements climatiques peuvent intégrer à la fois des éléments d'atténuation et d'adaptation et d'autres avantages connexes, comme la biodiversité et l'égalité des genres, en vue d'une voie durable vers le développement.

Par exemple, le Canada fournit 2 millions de dollars (dont 577 837 dollars ont été versés en 2021 et 330 919 dollars en 2022) au projet **Renforcer la résilience des communautés face aux changements climatiques au Sénégal** avec l'Institut Jane Goodall. Ce projet vise à améliorer la résilience des communautés rurales face aux changements climatiques, en particulier celle des femmes, dans la région de Kédougou au Sénégal. En distribuant des semences de fonio (un type de céréale ancestrale) et des intrants agricoles à 882 femmes dans les villages ciblés, en construisant des décortiqueuses de fonio et des espaces de stockage dans les communautés, le projet a renforcé la pratique d'une agriculture intelligente face au climat dans la région. Le projet a également renforcé le rôle des femmes dans la prise de décision pour des moyens de subsistance durables en leur fournissant une formation ainsi qu'aux membres de la communauté sur l'égalité des genres, les structures de gouvernance et de gestion, les techniques de plantation, la production de briquettes de biomasse, le stockage et la gestion durable des forêts, ainsi que la prévention des feux de brousse. Le projet a permis de planter 3 125 arbres sauvages et de distribuer 1 400 arbres fruitiers à 690 membres de la communauté (dont 69 % de femmes), notamment des baobabs, des goyaviers et des manguiers, afin de promouvoir l'agroforesterie et l'utilisation d'espèces d'arbres indigènes pour renforcer les puits de carbone forestiers.

En outre, le Canada fournit 4,5 millions de dollars (dont 2 000 000 dollars ont été versés en 2022) au projet **Accélérer le financement vert et climatique aux Philippines**, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Ce projet, qui a débuté en 2022, vise à améliorer la résilience et la sécurité environnementale des femmes philippines et des communautés vulnérables en soutenant le contexte du financement climatique aux Philippines. Le projet vise à créer un écosystème de financement innovant, à combler les lacunes en matière de capacités et à renforcer le suivi et l'établissement de rapports sur l'impact des investissements verts et climatiques sur les ODD. Le projet forme les institutions financières à concevoir et à incorporer dans leurs programmes de prêt des politiques respectueuses de l'égalité des sexes, de l'environnement et du climat. Il s'agit notamment du ministère des Finances, de la Banque centrale des Philippines, de la Commission sur

les changements climatiques, du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, de la Commission des valeurs mobilières et des échanges et du Centre des PPP.

4.4.3 Canaux multilatéraux

Outre les programmes bilatéraux et régionaux, le Canada fournit des financements climatiques par le biais de divers canaux multilatéraux. Le soutien financier climatique du Canada par le biais de canaux multilatéraux en 2021 et 2022 a été principalement fourni dans le cadre de contributions de base à des organisations multilatérales ayant une grande variété d'activités. En 2021 et 2022, le Canada a contribué au Fonds vert pour le climat (FVC), au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), au Fonds pour l'adaptation (FA), par l'intermédiaire de la province de Québec, au Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) et au Fonds multilatéral du Protocole de Montréal (FMPM). Le Canada a également apporté son soutien aux institutions financières multilatérales, aux banques régionales de développement et aux organismes spécialisés des Nations Unies.

En 2021 et 2022, le Canada a notamment versé 250 millions de dollars au FVC. Les fonds fournis font partie de l'engagement du Canada à verser 600 millions de dollars au FVC pour la mobilisation initiale des ressources (2015 à 2019) et la première période de reconstitution des ressources (2020 à 2023). Le FVC est le plus grand fonds international consacré à l'aide aux pays en développement dans le cadre de leur action en faveur du climat.

En juillet 2024, le portefeuille de ce Fonds comprenait 270 projets pour un montant total prévu de 58,7 milliards de dollars, dont le FVC s'est engagé à financer 14,9 milliards de dollars. Le portefeuille du FVC est actuellement composé de 57 % de projets du secteur public et de 43 % de projets du secteur privé. Le FVC continue de programmer 50 % de son aide à l'adaptation en faveur des PMA, des PEID et des États africains. Les récentes approbations de financement du FVC ont fait évoluer son profil général vers un financement légèrement plus important de l'adaptation (55 %) par rapport à l'atténuation (45 %), en termes nominaux.

En octobre 2022, le FVC avait reçu 131 propositions de planification de l'adaptation pour la formulation de plans d'adaptation nationaux ou d'autres processus de planification de l'adaptation dans le cadre du Programme de préparation du FVC. De la mi-2018 à novembre 2022, 23 pays ont demandé et reçu une assistance technique pour préparer des propositions de planification de l'adaptation.

Par exemple, le FVC met en œuvre un projet visant à transformer l'agriculture dans le bassin de l'Indus en augmentant la résilience des agriculteurs les plus vulnérables et en renforçant la capacité du gouvernement à aider les communautés à s'adapter. Avec une subvention de 35 millions de dollars du FVC et une valeur totale de 47,7 millions de dollars, ce projet sert à développer la capacité du pays à utiliser les renseignements dont il a besoin pour s'adapter aux effets des changements climatiques sur l'agriculture et la gestion de l'eau, en mettant en place des technologies de pointe. Il renforce la résistance des agriculteurs aux changements climatiques grâce à des activités d'amélioration des compétences, des connaissances et des technologies, tout en créant un environnement plus large propice à une adaptation continue. Le projet devrait bénéficier directement à 1,3 million de personnes et indirectement à 16 millions d'autres au cours de sa durée de vie de 10 ans.

Le Canada a également versé 886 393 dollars en 2021 et 19 056 180 dollars en 2022 au FMPM. L'objectif du Protocole de Montréal est l'élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) utilisées dans la réfrigération, la climatisation, les aérosols, l'agriculture et d'autres secteurs qui contribuent à l'appauvrissement de la couche d'ozone et à l'augmentation de la température mondiale. L'élimination progressive des SACO est l'une des mesures les plus importantes

jamais prises pour lutter contre les changements climatiques. Les émissions évitées grâce à l'élimination des SACO ont une incidence sociale et économique positive, permettant d'économiser des milliers de milliards de dollars en efforts de redressement en évitant les tempêtes, les vagues de chaleur, les feux de forêt, les sécheresses et autres catastrophes naturelles liées au climat. Entre 1995 et 2021, 51,1 Gt d'éq. CO_2 eq ont été évitées par les pays en développement grâce au Protocole de Montréal. Cela représente environ 1,4 fois les émissions mondiales de dioxyde de carbone de 2022 provenant de la combustion d'énergie et des processus industriels. Sur la base des 3,63 milliards de dollars déboursés par le Fonds multilatéral jusqu'en 2021, l'élimination d'une tonne d'équivalent CO_2 de l'atmosphère coûte 0,07 dollar américain au Fonds.

Le Canada travaille également en étroite collaboration avec les banques multilatérales de développement (BMD) pour faire progresser l'action climatique mondiale. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la collaboration du Canada avec la Banque interaméricaine de développement (BID) soutient les efforts de lutte contre les changements climatiques par le biais d'initiatives de développement urbain durable et de gestion des ressources en eau. La participation du Canada à la Banque africaine de développement (BAfD) se concentre sur les stratégies d'adaptation et d'atténuation cruciales pour le continent africain, en particulier dans les domaines de l'accès à l'énergie, de la sécurité alimentaire et de la résilience climatique. En outre, le partenariat du Canada avec la Banque asiatique de développement (BAD) favorise les projets d'infrastructures vertes et les solutions énergétiques durables dans toute l'Asie. Ces partenariats avec les BMD permettent au Canada de mettre en œuvre des solutions climatiques efficaces dans les régions vulnérables du monde entier.

En soutenant les canaux multilatéraux, le Canada vise à favoriser la mise en place de mécanismes novateurs de soutien à la lutte contre les changements climatiques. Il s'agit notamment du nouveau Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité du Fonds monétaire international (FFRD du FMI), créé en 2022, qui fournit un financement à long terme et abordable pour aider les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire vulnérables à renforcer leur résilience face aux chocs extérieurs, y compris les changements climatiques et la préparation aux pandémies. Le Canada s'est engagé à verser au total 1,4 milliard de droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI (environ 2,4 milliards de dollars) sous forme de nouveaux engagements de prêts pour le FFRD et a accordé une subvention de 40 millions de dollars[185]. En octobre 2024, 20 ententes de financement du FFRD ont été approuvées pour les membres du FMI, tous cherchant à aider les pays à relever les défis découlant des changements climatiques.

4.4.4 Renseignements sur les financements mobilisés par le biais d'interventions publiques

Bien qu'elle joue un rôle clé dans le soutien à l'action climatique, l'offre de financement public ne peut pas fournir le niveau de ressources requis pour atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris. Il est essentiel de faire appel à un large éventail de sources, d'instruments et de canaux pour débloquer les fonds nécessaires sur la voie d'un développement à faibles émissions de GES et résilient aux changements climatiques. Il est donc essentiel, pour maximiser l'efficacité du financement climatique, de tirer parti du secteur privé afin de s'assurer que les ressources disponibles pour l'action climatique sont utilisées au maximum de leur potentiel. C'est pourquoi le Canada collabore avec un éventail de partenaires pour mobiliser des fonds privés par le biais de ses investissements publics.

Le Canada est un chef de file en matière d'approches novatrices pour mobiliser le financement climatique privé, en combinant son financement concessionnel, qui est fourni à des conditions plus

généreuses (c.-à-d. des périodes de grâce plus longues et des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché), avec des ressources commerciales pour catalyser plus efficacement les investissements en absorbant les risques et en éliminant les obstacles à l'investissement privé dans les pays en voie de développement. Le Canada a recours aux subventions lorsque le financement rentable par le marché n'est pas viable, notamment pour la plupart des projets d'adaptation dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables. Le financement mixte peut jouer un rôle essentiel dans la mobilisation d'investissements privés qui, autrement, n'auraient pas lieu, en réduisant les risques d'investissement, et en aidant à créer de nouveaux marchés en remédiant aux défaillances du marché. Ces instruments peuvent être adaptés aux contextes locaux et sont cohérents avec l'ambition de l'Accord de Paris, qui affirme le rôle de la mobilisation des financements privés dans la réalisation des CDN.

Le Canada fournit 60 % de son engagement de financement climatique de 5,3 milliards de dollars (2021 à 2026) par le biais de contributions remboursables sans condition (CRS), un instrument de financement innovant qui s'apparente à des prêts à conditions avantageuses. Il utilise des instruments financiers remboursables pour catalyser les investissements des secteurs privé et public dans des activités à faibles émissions de carbone, comme les énergies renouvelables et les projets d'efficacité énergétique, principalement dans les pays à revenu intermédiaire et à faible revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Dans de nombreux cas, les CRS sont utilisées pour rendre plus attrayantes les possibilités d'investissement du secteur privé. Ces instruments permettent au Canada d'absorber une partie du risque des projets de développement afin que le secteur privé puisse également y investir.

L'un des objectifs des CRS est d'accroître l'incidence positive sur le développement en catalysant et en regroupant des canaux nouveaux ou supplémentaires de ressources financières, y compris des fonds du secteur privé, en appliquant de nouvelles sources publiques de financement innovant du développement et en maximisant l'utilisation d'une nouvelle gamme de partenariats, d'outils et d'innovations en matière de politiques et de programmes. Les CRS sont également un moyen de consacrer davantage de capitaux (généralement plus de 50 millions de dollars par projet dans le cas du financement climatique) à des solutions climatiques de manière rentable, en fournissant un afflux rapide de fonds pour des actions et des initiatives climatiques urgentes.

Le Canada utilise les CRS pour créer des fonds ou des mécanismes bilatéraux avec des partenaires, y compris des BMD, dans un but précis, par exemple pour catalyser les investissements des secteurs public et privé dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets dans une région géographique, un secteur ou les deux. Le Canada a notamment créé des fonds canadiens pour le climat auprès de plusieurs BMD, qui sont conçus pour catalyser les investissements des secteurs public et privé qui n'auraient pas lieu autrement en raison des obstacles du marché dans les pays en développement, comme les faibles retours sur le capital investi, ainsi que les risques perçus par rapport aux risques réels qui sont, en partie, dus à l'instabilité politique ou sociale. Il s'agit notamment des fonds de la Banque africaine de développement, de la Banque asiatique de développement, du groupe de la Banque interaméricaine de développement et du groupe de la Banque mondiale.

La phase I du Fonds canadien pour le climat (FCC) a été mise en place en 2012 avec un investissement de 250 millions de dollars de la part du Canada. Le FCC fournit des preuves de la mobilisation du secteur privé par le biais des partenariats canadiens avec les BMD. En décembre 2022, 1,7 milliard de dollars de ressources publiques et privées ont été mobilisées dans le cadre de projets financés par le FCC. La plupart des ressources du fonds ont été déployées dans des projets d'énergie renouvelable et d'infrastructure qui, en 2022, ont permis de réduire 1 100 614 t d'éq. CO_2 et de produire 2 371 220 MWh d'énergie renouvelable.

En collaboration avec BID Invest, la branche du secteur privé du groupe de la BID, le financement climatique canadien mobilise des fonds privés par le biais de la deuxième phase du **Fonds canadien pour le climat pour le secteur privé dans les Amériques II**. Le Canada contribue à ce dernier à hauteur de 223,5 millions de dollars, dont 62 000 000 dollars ont été déboursés en 2021. Dans le cadre de ce Fonds, la BID a lancé le projet New Juazeiro Bifacial Solar Power, qui comprend la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de quatre centrales photovoltaïques bifaciales de 187 mégawatts et d'autres installations d'interconnexion dans l'État de Bahia, au Brésil. Ce projet est rendu possible grâce à un financement mixte arrangé par BID Invest qui s'élève à 42,8 millions de dollars américains, dont 7,5 millions de dollars américains proviennent du FCC. BID Invest a également travaillé avec les emprunteurs pour offrir des possibilités d'emploi dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, non seulement pour les femmes, mais aussi pour les Brésiliens d'ascendance africaine, dont le taux de participation à la population active, en particulier dans les disciplines STIM, est disproportionnellement faible.

4.5 Soutien au développement et au transfert de technologies prévu à l'article 10 de l'Accord de Paris

La section suivante porte sur les paragraphes 126 et 127 des modalités, procédures et lignes directrices. Les modalités, procédures et lignes directrices en lien avec le paragraphe 127 sont abordées plus en détail dans la section A5.7 de l'annexe 5.

Les pays en développement, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, ont besoin d'aide pour accéder à des technologies propres, innovantes et abordables afin de soutenir leur croissance économique sans compromettre l'intégrité de l'environnement et sans exacerber les effets des changements climatiques. Les technologies appropriées permettront une transition durable, à faibles émissions de carbone, résiliente aux changements climatiques, positive pour la nature et inclusive.

Cette section donne un aperçu des activités de transfert de technologies entreprises par le gouvernement du Canada qui ont facilité l'adoption et l'utilisation des technologies propres canadiennes et de l'expertise connexe en 2021 et 2022.

4.5.1 Modélisation du carbone des forêts et de l'utilisation des sols

Le Canada a fourni des connaissances, des conseils et des orientations sur l'atténuation des émissions de GES des forêts et l'adaptation de la gestion forestière en mettant à disposition le Modèle du bilan du carbone du secteur forestier canadien (MBC-SFC3) et le Modèle générique du bilan du carbone (MGBC).

Le soutien technique pour le logiciel est facilement disponible pour le MBC-SFC3 et le MGBC depuis leur lancement public. La communauté des utilisateurs fournit fréquemment des commentaires sur la formation et le logiciel par l'intermédiaire du soutien technique, notamment sur les problèmes de codage et sur la manière d'améliorer la formation ou le logiciel pour répondre à l'évolution des besoins, et cette information est transmise à l'équipe de développement du logiciel pour qu'elle procède à d'éventuels ajustements.

Le développement et le transfert de technologies ont également été réalisés grâce au soutien financier de Moja Global. Il s'agit d'un projet collaboratif de la Fondation Linux (initié par le gouvernement australien et soutenu par le Service canadien des forêts de RNCan) qui soutient l'action climatique en rassemblant une communauté d'experts pour développer des logiciels libres, notamment le logiciel Full

Lands Integration Tool (FLINT), qui permet aux utilisateurs d'estimer de manière précise et abordable les émissions et les absorptions de GES provenant de l'agriculture, de la foresterie et des autres affectations des terres (AFAT).

Moja global encourage la collaboration nationale et internationale sur les outils à source ouverte afin d'estimer les émissions et les absorptions des forêts et des produits ligneux récoltés et élaborer des estimations de l'incertitude à l'appui des politiques. Grâce à la collaboration avec Moja global, le Service canadien des forêts a fait avancer et mis en place le MGBC sur la plateforme FLINT afin d'aider les pays en développement à mettre en place des systèmes avancés de mesure, de production de rapports et de vérification (MRV) pour quantifier les bilans de carbone du secteur forestier.

En 2021-2022, le projet pilote du Chili a continué à représenter une démonstration réussie de la mise en œuvre d'une configuration sur FLINT en utilisant la mise en œuvre et la documentation du MGBC du Canada. Ce projet pilote a été mis en œuvre par l'expert chilien Julian Cabezas Pena en collaboration avec la Corporation forestière nationale ou CONAF (Corporación Nacional Forestal) du gouvernement chilien. Les détails de l'étude de cas du Chili sont disponibles en ligne (en anglais seulement).

Le SLEEK (System for Land-based Emissions Estimation in Kenya) est le système national de comptabilisation du carbone pour le Kenya. Le SLEEK a utilisé FLINT comme outil d'intégration qui rassemble des ensembles de données provenant de différentes bases de données et modules (changement d'occupation des sols, biomasse forestière, climat, sol, etc.) et fournit les émissions associées aux changements d'occupation des sols. Les détails de l'étude de cas du Kenya sont disponibles en ligne (en anglais seulement).

En 2021-2022, Moja Global s'est appuyé sur ses efforts antérieurs pour établir et différencier FLINT sur le marché en :

- documentant les applications existantes de FLINT;
- élaborant une proposition conjointe avec l'UICN et 10 gouvernements nationaux pour soutenir la mise en œuvre de systèmes basés sur FLINT;
- développant une plateforme de formation en ligne et des supports de formation en ligne;
- améliorant considérablement la qualité des communications et de la messagerie de Moja Global.

Les applications pilotes au Chili et au Kenya ont contribué à l'intérêt exprimé par 10 pays qui ont fait partie d'une proposition conjointe avec l'UICN. La formation en ligne a également contribué à accroître l'intérêt et le soutien au sein de la communauté technique. La formation et l'engagement des pays ont également permis de corriger un certain nombre de malentendus et de représentations erronées selon lesquelles FLINT ne conviendrait qu'aux pays disposant d'inventaires forestiers et d'occupation des sols avancés, de systèmes de suivi de longue durée et de données abondantes et de qualité.

Afin d'encourager la participation de la communauté forestière internationale à Moja Global dans le but de poursuivre le développement et d'accroître l'application de FLINT et du MGBC, un atelier virtuel informatif de la CCNUCC (en anglais seulement) a été organisé en 2021. Des participants de 125 pays ont assisté à l'atelier.

4.5.2 Global Fire Early Warning System/Fire Danger Rating System

Pour ce qui est du Global Fire Early Warning System et du Fire Danger Rating System de Malaisie, les experts canadiens fournissent une expertise virtuelle afin de soutenir la mise à jour du Fire Early

Warning System (EWS) en Malaisie, géré par MetMalaysia. Depuis plus de 20 ans, la Malaisie utilise une version adaptée du système de l'indice Forêt-Météo (IFM) canadien comme EWS ou Fire Danger Rating System (FDRS). Le service MetMalaysia produit des cartes nationales d'évaluation des dangers et des cartes pour la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Le Service canadien des forêts a mis à disposition ses experts en technologie et en évaluation des risques d'incendie à tous les stades du processus, et le soutien comprenait :

- l'échange de technologie source ouverte pour générer les résultats du système IFM;
- l'échange de documentation sur la technologie qui génère les résultats du système IFM;
- le soutien virtuel à l'installation et à la mise en œuvre par courriel et lors de réunions.

MetMalaysia a organisé et accueilli un atelier virtuel de deux jours (du 25 au 27 janvier 2022) sur le FDRS, l'IFM et le comportement des incendies dans le cadre de leur atelier d'une semaine sur leur FDRS mis à jour. Trois experts du Service canadien des forêts ont fait des présentations sur différents sujets concernant l'évaluation du danger d'incendie et la mise en œuvre d'un logiciel pour générer des résultats du FDRS.

Lors d'un séminaire organisé en avril 2021, des experts argentins et canadiens en matière de feux de forêt ont échangé des renseignements sur l'état actuel du FDRS dans leurs pays respectifs. L'Argentine a adapté le système IFM dans certaines parties du pays et a souhaité en savoir plus sur les carburants et la poursuite de la mise en œuvre de l'EWS et du FDRS en Argentine. Des experts du Service canadien des forêts en matière d'évaluation du danger d'incendie et de comportement des incendies, ainsi que des représentants de la division du commerce et des affaires internationales du Service canadien des forêts ont participé à ce séminaire.

4.5.3 Soutien à la réduction progressive des hydrofluorocarbures (HFC) et à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération

Le Canada soutient également le transfert de technologies vers les pays en développement par le biais de son programme de financement climatique. Par exemple, le Canada fournit un soutien bilatéral à la Colombie, au Sénégal et au Pérou pour soutenir l'élimination progressive des hydrofluorocarbures (HFC) et améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération dans ces pays.

En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ECCC soutient le transfert de technologies et le renforcement des capacités pour aider quatre pays (Colombie, Mexique, Pérou et Sénégal) à réduire leur utilisation et leurs émissions de HFC tout en améliorant l'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération. Le Canada fournit un total de 2,2 millions de dollars pour ce projet (dont 854 828 dollars ont été déboursés en 2022). Les activités comprennent la fourniture de technologies, d'équipements, d'outils et d'expertise à des entreprises sélectionnées dans ces pays, la démonstration de systèmes de réfrigération innovants à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP) et la formation de techniciens en réfrigération et d'opérateurs d'équipements. Plus précisément, dans le cadre de chacun des projets, les activités entreprises sont les suivantes.

Colombie : Deux fabricants de Bogota reçoivent une aide pour construire deux prototypes de systèmes de réfrigération centralisés qui utilisent la technologie « CO_2 transcritique » à faible PRP au lieu des technologies traditionnelles à base de HFC à fort PRP. Les prototypes seront ensuite installés dans deux petits supermarchés et leur rendement sera surveillé. La technologie de CO_2 transcritique

permet non seulement d'éliminer les besoins en réfrigérants HFC, mais aussi d'améliorer considérablement l'efficacité énergétique des systèmes de réfrigération centralisés. Une unité mobile de formation sur le CO_2 transcritique a été fournie par un fournisseur canadien et est utilisée en Colombie pour former les techniciens en réfrigération à cette technologie. Le projet fait partie d'une stratégie plus large du gouvernement colombien visant à faire évoluer progressivement la réfrigération des supermarchés du pays vers l'utilisation de technologies à faible PRP.

Mexique : Cinq unités de réfrigération fonctionnant aux HFC pour refroidir les petites chambres froides utilisées dans les marchés publics de la ville de Mexico seront remplacées par des unités utilisant des réfrigérants à faible PRP. Les nouvelles unités démontreront l'utilisation et le rendement de ces réfrigérants alternatifs sur les marchés publics mexicains afin d'encourager l'adoption de ces technologies. En outre, un système centralisé à base de HFC dans un grand supermarché sera converti à la technologie de CO_2 transcritique à faible PRP. La formation des opérateurs du système sera également assurée.

Sénégal : Un équipement de récupération, de recyclage et de réutilisation (RRR) des HFC est fourni à un centre de formation en réfrigération à Dakar, qui assurera ensuite la formation des techniciens en réfrigération à l'utilisation de l'équipement. Ce dernier sera ensuite distribué aux techniciens sélectionnés qui auront suivi la formation avec succès. La mise en œuvre effective des pratiques de RRR permet d'éviter la mise à l'air libre de réfrigérants lors de l'entretien des équipements et de réduire la nécessité d'importer de nouveaux HFC, ce qui entraîne une réduction de l'utilisation et des émissions. En outre, tout au long du projet, le centre de réfrigération sera renforcé grâce à la fourniture d'expertise et d'équipement afin d'échanger les pratiques exemplaires pour réduire les émissions, passer à des réfrigérants à faible PRP et améliorer l'efficacité énergétique dans l'ensemble du secteur de la réfrigération et de la climatisation au Sénégal.

Pérou : Trois instituts de formation reçoivent des unités de formation sur le CO_2 transcritique et la formation associée pour préparer l'industrie de la réfrigération et les techniciens du pays à l'utilisation de cette technologie à faible PRP dans le secteur de la réfrigération commerciale du pays.

4.6 Soutien au renforcement des capacités fourni au titre de l'article 11 de l'Accord de Paris

La section suivante porte sur les paragraphes 128 et 129 des modalités, procédures et lignes directrices.

Le renforcement des capacités est le fondement essentiel de la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation, garantissant leur succès et leur longévité. Le renforcement des capacités des institutions, des communautés et des individus contribue également à créer les environnements favorables nécessaires pour attirer les investissements et créer les conditions permettant aux nouvelles technologies et aux nouveaux systèmes de s'implanter à long terme.

Cette section donne un aperçu des efforts de renforcement des capacités du gouvernement du Canada en 2021 et 2022.

4.6.1 Réseau international de Forêts Modèles

Le Réseau international de Forêts Modèles (RIFM) est une communauté de pratique mondiale volontaire dont les membres et les partisans travaillent à la gestion durable des paysages forestiers et des ressources naturelles par l'entremise de l'approche des forêts modèles. Le gouvernement du

Canada a annoncé la création d'un RIFM lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992, dans le but d'appliquer à plus grande échelle les leçons tirées des forêts modèles au Canada et de fournir une plateforme permettant d'échanger ses expériences avec des partenaires internationaux.

L'objectif principal du RIFM est d'établir un réseau mondial de forêts modèles qui représente la majorité des principaux écosystèmes forestiers du monde. Il s'efforce également de faire en sorte que tous les partenaires, quel que soit leur statut politique ou économique, puissent contribuer au réseau et en partager les avantages dans le cadre de leurs efforts en faveur de la gestion durable des paysages forestiers.

Grâce à la création de ce réseau mondial, la vision du RIFM est de soutenir la gestion des ressources forestières mondiales de manière durable, en tenant compte des questions environnementales et socio-économiques du point de vue des besoins locaux et des préoccupations mondiales.

Le secrétariat du RIFM a été officiellement créé en 1995 et est toujours hébergé par le gouvernement du Canada au sein du Service canadien des forêts de RNCan, à Ottawa, au Canada. Le RIFM compte plus de 60 forêts modèles dans plus de 30 pays et comprend plusieurs initiatives internationales de renforcement des capacités.

L'une de ces initiatives de renforcement des capacités est RESTAURacción : Restauration des paysages forestiers d'Amérique latine, lancée par le gouvernement du Canada en 2020, en réponse aux importants feux de forêt qui se sont produits en Amérique latine en 2019 et 2020, afin de soutenir la restauration collaborative des paysages forestiers dans l'ensemble du réseau de forêts modèles de l'Amérique latine.

Dans le cadre de l'engagement pris par le Canada lors du sommet des dirigeants du G7 de 2019, RESTAURacción vise à :

- faire progresser le leadership des femmes dans la restauration de l'écosystème des paysages brûlés et dégradés;
- planifier et établir le coût de la restauration post-incendie;
- promouvoir des investissements à plus long terme dans l'utilisation durable des terres.

Les principales réalisations 2021 ont permis au Canada d'investir une somme supplémentaire en 2022 dans le réseau de forêts modèles de l'Amérique latine. Outre son objectif primordial d'équité et d'inclusion entre les genres, RESTAURacción continue de faire appel à ses partenariats de longue date, bien établis et éprouvés au sein du RIFM.

RESTAURacción est financé par Affaires mondiales Canada et mené par le Service canadien des forêts par l'entremise du Secrétariat du RIFM. Pour assurer une restauration durable des forêts et des paysages après les feux de forêt, les communautés doivent être impliquées de manière significative dans la planification et la mise en œuvre d'initiatives qui affectent leurs vies. La formule du succès de RESTAURacción est directement associée aux plateformes de gouvernances établies, les Forêts Modèles, qui favorisent une coopération étroite avec les intervenants locaux désireux de contribuer à la restauration de leurs paysages.

De 2021 à 2022 inclusivement, grâce à l'initiative RESTAURacción du RIFM, parmi de nombreuses réalisations clés, le Canada et ses partenaires de mise en œuvre ont formé plus de 3 000 personnes sur des sujets, comme la gestion et le contrôle des feux de forêt; l'équité entre les genres; le leadership et la gouvernance; la mise en œuvre de la restauration des paysages forestiers et la surveillance dans

les zones dégradées (47 % étaient des femmes et des filles). Un total de 78 futurs responsables de la restauration ont reçu des bourses universitaires pour étudier la restauration des paysages forestiers et le suivi des zones dégradées (69 % sont des femmes).

Les rapports annuels sur les principales réalisations de l'initiative RESTAURacción du RIFM sont disponibles en ligne en anglais, en français et en espagnol.

4.6.2 Formation au logiciel de comptabilisation du carbone forestier

Il existe toujours une forte demande mondiale pour les logiciels de comptabilisation du carbone forestier à l'échelle opérationnelle pour les RIN, les rapports sur les CDN, les projets de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, la conservation des forêts, la gestion durable des forêts et l'amélioration des stocks de carbone forestier (REDD+), et l'évaluation des possibilités d'atténuation et d'adaptation en utilisant les forêts, et le MBC-SFC3 et le MGBC continuent de répondre à ces besoins.

À la suite de la pandémie de COVID-19, qui a débuté en 2020, une formation vidéo autoguidée pour le MBC-SFC3 a été développée et mise gratuitement à la disposition de la communauté internationale des utilisateurs en anglais (2021) et en français (2022).

Une formation vidéo autoguidée pour le MGBC a également été mise à la disposition de la communauté internationale des utilisateurs en anglais en 2021 (le développement de la version française a commencé en 2022).

Il existe une demande croissante d'outils de comptabilisation du carbone pour suivre le devenir du carbone dans les produits ligneux récoltés (PLR). Le développement continu du Gestionnaire de simulation de réseau abstrait (de l'anglais *Abstract Network Simulation Engine* ou ANSE) et la formation autoguidée pour développer des modèles de PLR personnalisés à utiliser avec l'ANSE aideront à répondre à ces besoins. La distribution de l'ANSE et la formation au développement de la modélisation du bilan carbone des PLR pour son utilisation ont été limitées (pas encore disponibles en ligne) principalement aux chercheurs au Canada depuis 2011, bien qu'il ait été appliqué par des chercheurs au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Le logiciel, la documentation destinée aux utilisateurs et la formation sont toujours en cours de développement.

Grâce au renforcement des capacités, à la formation et au soutien technique du MBC-SFC3, du MGBC et de l'ANSE, des dizaines d'applications ont vu le jour au Canada et à l'étranger, donnant lieu à de nombreuses publications, telles que :

- la publication des applications du MBC-SFC3 est disponible pour plus de 30 pays (Canada, Chine, République tchèque, Union européenne [tous les pays], Irlande, Italie, Kazakhstan, Corée, Mexique, Pologne, Roumanie, Russie, Slovénie, Turquie, Royaume-Uni et États-Unis), ce qui favorise l'échange d'enseignements tirés et des pratiques exemplaires;
- la publication des applications du MGBC est disponible pour trois pays (Canada, Chili, Corée), ce qui favorise l'échange des enseignements tirés et des pratiques exemplaires;
- la publication des applications des modèles ANSE et de PLR personnalisés est disponible pour trois pays (Canada, Mexique, États-Unis), ce qui permet d'échanger les enseignements tirés et les pratiques exemplaires.

4.6.3 Sûreté nucléaire

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a collaboré avec des pays pour les aider à mettre en place leur programme nucléaire et à renforcer leurs capacités, en leur fournissant des renseignements et des enseignements sur de nombreux sujets réglementaires.

Le soutien de la CCSN au renforcement des capacités est toujours planifié en fonction des besoins et des priorités exprimés par le pays bénéficiaire. La CCSN a déployé des efforts de renforcement des capacités pour aider les pays en développement à se préparer aux activités nucléaires, dans le but d'atteindre un niveau élevé de sûreté nucléaire conforme aux normes de sûreté de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Elle a échangé des renseignements qui permettraient de comprendre ce qui est nécessaire pour développer avec succès un programme nucléaire en préparation du développement technologique (réacteurs avancés, PRM, etc.).

En 2021 et 2022, la CCSN avait une priorité stratégique liée à l'influence mondiale. Cette priorité comprenait :

- influencer l'élaboration de normes internationales, de lignes directrices et de bonnes pratiques en faveur de niveaux élevés de sûreté et de sécurité à l'échelle mondiale;
- promouvoir la coopération internationale, l'échange et l'adoption des pratiques exemplaires internationales;
- approfondir la collaboration technique avec les partenaires réglementaires bilatéraux internationaux prioritaires; influencer les approches internationales harmonisées des normes réglementaires et encourager l'amélioration continue et la promotion des bonnes pratiques en matière de sûreté, de sécurité et de garanties nucléaires à l'échelle mondiale.

Les activités de renforcement des capacités de la CCSN se sont concentrées sur la coopération et les échanges de renseignements afin de soutenir le partage de l'expertise de la CCSN. L'objectif était de promouvoir les principes réglementaires de la CCSN, d'informer les pays sur les pratiques exemplaires internationales et de donner un aperçu des leçons tirées de l'expérience en matière de soutien à des niveaux élevés de sûreté et de sécurité.

En 2021 et 2022, la CCSN a procédé à des échanges techniques avec le Ghana sur les droits de licence et l'évacuation des puits de forage, ainsi qu'à un échange technique avec l'Inde sur l'instrumentation numérique et l'équipement de contrôle.

La CCSN a participé à des missions d'examen de l'AIEA afin de fournir une expertise technique sur l'évaluation du cadre réglementaire d'un pays et de proposer des domaines d'amélioration. Par exemple :

- elle a dirigé une mission de suivi du Service d'examen intégré de la réglementation (SEIR) en Inde (2022) afin d'examiner l'infrastructure réglementaire de ce pays;
- son personnel a participé à une mission du SEIR au Maroc (2022) pour évaluer les domaines de révision de leur cadre réglementaire.

La CCSN a également participé aux forums de l'AIEA qui offrent un soutien direct aux nations nucléaires émergentes dans les régions en développement, par exemple :

- en agissant comme membre actif et fournisseur de renseignements réglementaires en tant que membre du Forum de coopération en matière de réglementation en 2021 et 2022;

- la CCSN a pris la présidence du Forum en septembre 2022, avec pour objectif de mettre en place un nouveau plan stratégique, d'accroître l'intérêt pour les technologies de pointe, d'établir des relations avec les pays aspirant au nucléaire, de promouvoir l'égalité entre les genres et de soutenir les besoins nucléaires des régulateurs émergents.

La CCSN a collaboré avec Affaires mondiales Canada pour établir des ententes au niveau du traité avec les nations intéressées par le commerce de matières, d'équipements et d'informations nucléaires importants. Le Canada a conclu un Accord de coopération nucléaire (ACN) avec les Philippines depuis 1983, ce qui a permis d'établir cette relation. En 2022, la CCSN a commencé à travailler avec les Philippines pour établir une entente administrative, conformément à l'article VI.2 de l'ACN, qui a permis la mise en œuvre et l'opérationnalisation de l'ACN, facilitant ainsi les échanges commerciaux. Une fois en place, l'entente administrative permet au Canada et aux organisations canadiennes de s'engager dans le commerce de matières, d'équipements et de renseignements nucléaires, ce qui permet le développement d'un secteur de l'énergie et de la technologie nucléaires aux Philippines. Les travaux visant à établir l'entente administrative Canada-Philippines sont en cours.

4.6.4 Écologisation des opérations gouvernementales

Lancée par les gouvernements des États-Unis et du Canada en avril 2021, l'Initiative d'écologisation des gouvernements (IEG, page en anglais seulement) est une initiative inédite qui permet aux pays d'échanger des renseignements, de promouvoir l'innovation et d'échanger les pratiques exemplaires pour soutenir les efforts mondiaux visant à écologiser les opérations des gouvernements nationaux et à respecter les engagements de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

L'IEG offre aux pays la possibilité de discuter des efforts en cours, de présenter des projets, de discuter des possibilités de collaboration et de s'aider mutuellement à reconnaître et à relever les défis liés à l'écologisation des activités des gouvernements nationaux. L'IEG permet aux gouvernements de montrer à la communauté internationale la manière dont ils donnent l'exemple en matière de résilience climatique et de développement durable à travers leurs propres activités.

À la fin de l'année 2022, environ 44 pays du monde entier avaient adhéré à l'IEG, dont environ un tiers de pays en développement. Tous les pays peuvent participer l'IEG en approuvant sa note conceptuelle. La participation à l'IEG ne nécessite pas de devenir membre, d'engagement financier ou d'engagement sectoriel.

Il incombe aux participants de suggérer des thèmes pour les réunions de l'IEG en fonction de leurs besoins et de leurs intérêts. Parmi les thèmes retenus en 2021 et 2022 figurent les marchés publics durables, l'électricité sans carbone, l'adaptation et la résilience au climat, et les flottes de véhicules zéro émission.

Lors de chaque réunion de l'IEG, coprésidée par les gouvernements du Canada et des États-Unis, deux ou trois pays ou organisations font un exposé sur le thème choisi et mettent souvent en évidence les défis, les enseignements tirés et les pratiques exemplaires en matière de renforcement des capacités.

À l'occasion, des gouvernements non nationaux, comme le PNUD et la Banque mondiale ont fait des présentations à la communauté de l'IEG, offrant des perspectives extérieures, des pratiques exemplaires et des ressources pour renforcer la capacité des gouvernements nationaux à rendre leurs opérations plus écologiques.

Tous les participants sont encouragés à maximiser les avantages de l'IEG en partageant leurs connaissances, en fournissant des suggestions ou des commentaires, en se connectant au réseau de l'IEG, en participant ou en proposant de (co-)diriger un groupe de travail, et en faisant passer le mot.

Les participants bénéficient d'un soutien au renforcement des capacités grâce aux enseignements tirés et aux pratiques exemplaires échangées par d'autres gouvernements. En adoptant les mesures de renforcement des capacités menées avec succès par d'autres organisations ou en mettant en œuvre leurs propres approches innovantes, les pays en développement sont en mesure de partager leurs propres progrès, leçons et réussites.

4.6.5 Efficacité énergétique

4.6.5.1 Soutien par l'intermédiaire de l'AIE

En tant que membre de l'AIE, le Canada s'efforce de faire progresser le programme mondial d'efficacité énergétique. En tant que membre de longue date du groupe de travail sur l'efficacité énergétique, le Canada contribue à déterminer les priorités analytiques de l'AIE en matière d'efficacité énergétique et s'efforce de faire progresser l'efficacité énergétique avec des partenaires internationaux. Par exemple, le Canada contribue aux thèmes et aux priorités du rapport annuel de l'AIE sur le marché de l'efficacité énergétique, en fournissant des conseils et des commentaires sur les versions préliminaires de ce rapport. Le Canada est également un membre fondateur de l'Energy Efficiency Hub (EE Hub), affilié à l'AIE, qui est le principal mécanisme de collaboration internationale en matière d'efficacité énergétique. Les membres de l'EE Hub sont plus nombreux que ceux de l'AIE, ce qui offre au Canada de plus grandes possibilités de s'engager sur les pratiques exemplaires en matière de politique avec les économies émergentes membres de l'EE Hub.

4.6.5.2 Formation ConducteurAverti

En 2022, une déclaration d'intention de cinq ans a été signée dans le cadre du programme ConducteurAverti entre l'Agencia Chilena De Eficiencia Energética de la République du Chili, RNCan, l'Environmental Protection Agency des États-Unis et le Conseil international des transports propres.

Le programme ConducteurAverti propose une série de cours gratuits en ligne, y compris des ressources pour les instructeurs en classe et sur la route, afin d'aider les chauffeurs professionnels de véhicules utilitaires moyens et lourds à réduire la consommation de carburant, les coûts d'exploitation et les émissions nocives des véhicules. Grâce à cette déclaration d'intention, RNCan a aidé à adapter le programme ConducteurAverti pour le camionnage routier pour les chauffeurs chiliens. Une traduction en espagnol de l'adaptation du programme ConducteurAverti a été réalisée, y compris une révision approfondie et une édition/traduction du texte pour l'adapter au dialecte chilien, ainsi qu'une adaptation aux circonstances locales, p. ex. en supprimant les éléments liés aux comportements de conduite en hiver et en mettant l'accent sur des technologies comme les refroidisseurs de cabine plutôt que les chauffages de cabine.

4.6.6 Centre et réseau des technologies climatiques

Au cours de la période considérée (2021-2022), le gouvernement du Canada a poursuivi son soutien de longue date aux travaux du Centre et réseau des technologies climatiques (CRTC) de la CCNUCC.

Les contributions financières du Canada au CRTC pour cette période de référence sont présentées dans la partie du présent rapport consacrée au financement climatique. En 2021 et 2022, le Canada a également continué à soutenir le comité consultatif du CRTC en y siégeant en tant que membre. Ce comité fournit une orientation stratégique et un contrôle budgétaire au CRTC, en approuvant son budget annuel, ses rapports annuels à la COP de la CCNUCC et ses plans d'exploitation. En tant que

membre du comité, le Canada promeut également le travail du CRTC par le biais de divers canaux, en augmentant la visibilité du CRTC et en soutenant ses efforts de collecte de fonds.

Le soutien continu du Canada démontre l'importance du mandat du CRTC, qui consiste à fournir une assistance technique axée sur la demande et un soutien au renforcement des capacités pour le développement et le transfert de technologies vers les pays en développement. L'assistance du CRTC fonctionne avec le point focal de chaque pays pour les technologies climatiques afin d'élaborer des solutions sur mesure qui répondent aux besoins locaux, sur la base de la CDN du pays.

Le CRTC apporte son soutien dans trois grands domaines d'activité : l'assistance technique, la mise en réseau et la collaboration, ainsi que le renforcement des capacités et l'échange des connaissances.

L'assistance technique est fournie gratuitement aux pays en développement par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 800 organisations, dont des entreprises privées, des établissements universitaires, des organismes de recherche et des organisations multilatérales.

4.6.7 Appui à l'Agence d'exécution de la résilience climatique de la Dominique (CREAD)

L'appui du Canada à l'Agence d'exécution de la résilience climatique de la Dominique (CREAD) vise à contribuer à la vision de la Dominique de devenir la « première nation résistante au climat » du monde. Cela a impliqué l'élaboration d'un plan de résilience et de récupération climatique pour rendre opérationnelle la stratégie nationale de développement de la résilience. Le CREAD s'efforce de rendre la population, les infrastructures et les systèmes de la Dominique plus résistants aux catastrophes naturelles et liées au climat, afin qu'ils puissent se rétablir plus rapidement après une catastrophe. Depuis 2019, le Canada a apporté son soutien au CREAD pour la mise en œuvre de projets clés de redressement et de reconstruction du gouvernement de la Dominique. Un mandat important du CREAD est d'aider à renforcer les capacités des ministères et autres agences du secteur public.

Par exemple, entre mars et décembre 2022, le CREAD a commencé le programme de renforcement des capacités pour le service public en organisant des sessions sur trois sujets (gestion de projet, administration des contrats, suivi et évaluation; sauvegardes environnementales et sociales; et finances/approvisionnement). Au total, 95 fonctionnaires (72 femmes et 23 hommes) ont participé aux ateliers.

En outre, dans le cadre de son initiative communautaire de préparation aux situations d'urgence, le projet a identifié une demande de renforcement des capacités de la part des communautés dans tout le pays. En 2022, plus de 120 membres de la communauté ont reçu une formation à la gestion communautaire des catastrophes, aux interventions d'urgence et à la communication en cas de catastrophe à l'aide d'une radio amateur. En outre, 131 membres de la communauté ont participé au renforcement des capacités en matière de gestion des conflits et de leadership, ainsi qu'à l'évaluation de la vulnérabilité et à l'analyse des risques. En outre, en 2022, plus de 70 personnes ont été formées à l'évaluation des dommages et à l'analyse des besoins.

Les comités de gestion des catastrophes de plusieurs communautés de la région orientale du pays ont bénéficié des capacités accrues de leurs membres lorsque la région a été touchée par un système météorologique destructeur en novembre 2022. Après avoir été isolés du reste du pays, ces comités et différents aspects de leurs plans de gestion des catastrophes ont été mis en place pour aider les communautés dans les domaines de la recherche et du sauvetage, de l'évaluation des dommages, des secours, de la gestion des abris et des transports.

4.6.8 Revalorisation du jardin créole

Depuis 2019, le Canada soutient le travail d'Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) dans le département du Sud d'Haïti pour développer ses systèmes agroforestiers basés sur le café et le cacao. Ce département est particulièrement vulnérable aux changements climatiques, ce qui aggrave la dégradation de l'environnement et a un impact direct sur les activités agricoles et l'ensemble de la chaîne de valeur.

Afin de garantir la pérennité et durabilité des systèmes agroforestiers (« jardins créoles »), le projet cherche également à : améliorer les capacités d'adaptation aux changements climatiques des producteurs; encourager la création de compétences sur l'adaptation de l'agroforesterie aux changements climatiques par l'adéquation des cursus de formation et renforcer les capacités de gouvernance des instances locales et départementales sur l'adaptation aux changements climatiques.

Les activités du projet comprennent notamment :

- l'installation et gestion innovante et durable de 250 hectares de nouvelles plantations par plus de 800 familles sous le leadership des jeunes et des femmes;
- le renforcement de l'autonomisation économique et la reconnaissance sociale des femmes impliquées dans ces filières agroforestières en favorisant leur accès à des rôles et des fonctions stratégiques;
- l'amélioration des capacités des acteurs de la chaîne de valeur en gestion organisationnelle, en commercialisation et en marketing afin d'assurer un meilleur accès aux marchés de niche par l'amélioration de la qualité des denrées produites. Le projet prévoit d'apporter une valeur ajoutée aux chaînes agroalimentaires ciblées, en particulier au profit des femmes et des jeunes des régions concernées, tout en respectant l'environnement. Il vise également à mieux adapter les chaînes agroalimentaires aux changements climatiques.

En 2021, trois ateliers de formation ont été organisés pour expliquer les défis et les possibilités liés aux systèmes agroforestiers aux communautés agricoles, ainsi qu'aux dirigeants des coopératives de café et de cacao. Grâce aux informations reçues, 524 personnes ont participé à des programmes de formation de douze jours et autant d'ententes ont été signées pour mettre en place des systèmes agroforestiers pour le café ou le cacao. Au cours des deux premières années du projet, 48 000 arbres forestiers, 24 000 arbres fruitiers, 192 000 bananiers et 96 000 lits d'ignames ont été plantés dans ces systèmes agroforestiers, qui contribuent tous à la réduction des émissions de carbone et à la lutte contre les changements climatiques.

---

[179] Gouvernement du Canada. (18 mars 2024). *Initiatives et programmes du financement climatique du Canada*. https://climate-change.canada.ca/finance/?GoCTemplateCulture=fr-CA

[180] Gouvernement du Canada. (s.d.) *Banque de projets.* https://w05.international.gc.ca/projectbrowser-banqueprojets/?lang=fra

[181] Ce changement méthodologique a été mis en œuvre en 2023 et ne s'applique donc qu'aux données sur les finances climatiques de l'année civile 2022 en format tabulaire commun.

[182] Metz, B., Davidson, O. R., Martens, J. W., van Rooijen, S. N. M., & Van Wie McGrory, L. (Eds.). (2000). *Questions méthodologiques et technologiques dans le transfert de technologie.* Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Cambridge University Press. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/srtt-fr-1.pdf

[183] Anderson, S. O., Chandler, W., Christ, R., Davidson, O., Devotta, S., Grubb, M., Gupta, J., Heller, T. C., Iyer, M., Kammen, D. M., Klein, R. J. T., Kruger, D., Kumar, R., Levine, M., Erda, L., Iturregui, P., Hedger, M. M., McMichael, A., Mansley, M., … Worrell, E. (2000). Résumé à l'intention des décideurs : Questions méthodologiques et technologiques dans le transfert de technologie. Dans B. Metz, O. R. Davidson, J. W. Martens, S. N. M. van Rooijen, & L. Van Wie McGrory (Eds.), *Questions méthodologiques et technologiques dans le transfert de technologie* (pp. 1-10). Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Cambridge University Press. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/srtt-fr-1.pdf

[184] Ce soutien de base comprend les fonds versés aux BMD au cours de l'année civile concernée, par exemple dans le cadre de la reconstitution des guichets de prêts concessionnels ou d'augmentations de capital.

[185] Le Canada applique la part multilatérale imputée de l'OCDE pour le climat à la composante « don » de son soutien au FFRD du FMI et déclare ce montant en tant que financement climatique fourni par des canaux multilatéraux.

Chapitre 5: Amélioration des rapports au fil du temps

Les sections suivantes portent sur les paragraphes 7 et 8 des modalités, procédures et lignes directrices.

Comme il s'agit du premier RBT du Canada, l'équipe d'experts techniques n'a pas identifié de domaines d'amélioration spécifiques à énumérer dans ce chapitre. Toutefois, conformément au paragraphe 7 des modalités, procédures et lignes directrices, le Canada a entrepris et continue d'entreprendre des améliorations dans certains domaines. L'amélioration continue est la pierre angulaire des rapports du Canada sur les changements climatiques.

5.1 Inventaire national

ECCC consulte et travaille en permanence avec les principaux partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux; ainsi qu'avec les acteurs de l'industrie, les centres de recherche et les consultants, afin d'améliorer la qualité des variables sous-jacentes et des données scientifiques utilisées pour dresser l'inventaire national. Au fur et à mesure que de nouvelles informations et données sont disponibles et que des méthodes plus précises sont mises au point, les estimations précédentes sont mises à jour afin de fournir une tendance cohérente et comparable en matière d'émissions et d'absorptions. Les rapports d'inventaire national (RIN) 2023 et 2024 comprenaient tous deux des recalculs par secteur, en

grande partie grâce à l'amélioration des méthodes d'estimation et à la mise à jour des données sur l'énergie. Le RIN 2024 comprend également une mise à jour des Potentiels de réchauffement planétaire (PRP).

L'édition 2023 de l'inventaire des GES incorpore des améliorations méthodologiques dans les estimations des décharges de déchets et des émissions des transports routiers et non routiers, entre autres. Une nouvelle source a également été incluse (émissions fugitives après compteur), qui comprend les fuites des appareils résidentiels et commerciaux fonctionnant au gaz naturel, des véhicules alimentés au gaz naturel, des centrales électriques et des installations industrielles consommant du gaz naturel. L'édition 2024 de l'inventaire des GES intègre des améliorations méthodologiques significatives dans l'estimation des émissions de pétrole et de gaz en amont, entre autres. En outre, d'importants changements ont été apportés aux estimations des terres forestières gérées, notamment des données nouvelles et actualisées sur les zones de récolte historiques, qui ont eu un impact sur le niveau et la tendance des émissions et des absorptions du secteur des terres. Les méthodes améliorées s'appuient sur des études et des connaissances spécifiques au Canada, adoptent les données d'activité les plus récentes et reflètent mieux l'évolution des technologies et des pratiques industrielles.

L'inventaire officiel des GES du Canada identifie et suit les améliorations potentielles prévues pour les estimations d'émissions (y compris les données d'activité sous-jacentes, les coefficients d'émission [CE] et les méthodologies). Les améliorations prévues sont fondées sur des recommandations émanant de sources diverses, notamment des processus d'examen externes, des travaux de collaboration entre les experts du secteur des inventaires et l'industrie, ainsi que d'autres services gouvernementaux et le monde universitaire. D'autres améliorations aux estimations de l'inventaire sont prévues dans les futures éditions de ce rapport. Par exemple, et parmi plusieurs améliorations prévues, dans le secteur de l'Énergie pour le Transport, quelques révisions des données d'activité pour le transport routier (p. ex. données sur le parc de véhicules) et la migration vers le modèle MOtor Vehicle Emission Simulator 4 (MOVES4) de l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis sont attendues. Également dans le secteur Énergie, des travaux sont en cours pour intégrer les estimations des émissions fugitives du transport, de la distribution et du stockage du gaz naturel pour les années 2016 à 2022. Dans le secteur des PIUP, le coefficient d'émissions de la production de méthanol sera mis à jour. En outre, la catégorie Affectation des terres et changement d'affectation des terres sera mise à jour et d'autres catégories de changement d'affectation des terres seront ajoutées dans les rapports relatifs à l'ATCATF.

Pour une description complète des modifications apportées à l'inventaire national du Canada depuis la *Huitième communication nationale* et du *Cinquième rapport biennal* du Canada soumis en décembre 2022, ainsi que des améliorations prévues de l'inventaire, voir le chapitre 8 de la partie 1 des RIN 2023 et 2024. Pour plus de détails sur les améliorations prévues pour l'ATCATF, voir le Plan d'amélioration concernant les estimations des gaz à effet de serre des forêts et des produits ligneux récoltés.

5.2 Examen de la comptabilité du secteur de l'affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie

En 2023-2024, le Canada a procédé à un examen de sa méthode de comptabilisation des GES pour le secteur de l'Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (ATCATF), en mettant l'accent sur la comptabilisation des Terres forestières dont la vocation n'a pas changé et des

produits ligneux récoltés (PLR) qui y sont associés. Dans le cadre de ce processus, RNCan et ECCC ont sollicité l'avis d'experts et d'intervenants afin d'éclairer la décision du Canada sur son approche comptable de l'ATCATF. Sur la base d'une analyse interne et des commentaires reçus des intervenants et des experts, le gouvernement du Canada a pris la décision de maintenir l'approche actuelle qui applique la comptabilité du niveau de référence aux Terres forestières dont la vocation n'a pas changé et au PLR associé et la comptabilité nette-nette à toutes les autres catégories de terres, tout en continuant à suivre les développements liés à la comptabilité de l'ATCATF.

5.3 Estimation de l'impact des mesures d'atténuation

Conformément au paragraphe 86 des modalités, procédures et lignes directrices, chaque partie décrit les méthodes et les hypothèses utilisées pour estimer les réductions ou les absorptions d'émissions de GES pour chaque action, politique et mesure, selon les informations disponibles.

Les estimations des effets d'atténuation pour les différentes politiques et mesures reposent sur les informations fournies par les entités qui élaborent et mettent en œuvre ces politiques et mesures.

Les estimations de réduction des émissions associées aux mesures provinciales/territoriales sont fournies par la province ou le territoire. L'information sur la manière dont l'estimation a été obtenue n'est pas disponible dans tous les cas. Lorsque l'information est disponible, elle est fournie. Le gouvernement du Canada s'engage à poursuivre sa collaboration avec les provinces et les territoires afin de garantir la robustesse et la transparence des rapports.

Pour les mesures fédérales, les estimations pour les politiques et mesures individuelles sont déterminées par le département responsable, selon sa propre méthodologie. Dans de nombreux cas, les impacts estimés étaient basés sur l'analyse d'impact réglementaire réalisée avant la mise en œuvre de la mesure concernée. Le gouvernement du Canada s'engage à poursuivre la collaboration entre les ministères afin de garantir une déclaration solide et transparente des émissions associées aux mesures fédérales.

Le gouvernement du Canada a développé une « optique climatique » qui tient compte des considérations climatiques et économiques pour éclairer les décisions clés du gouvernement fédéral. L'optique climatique intégrée a été lancé à l'automne 2021 et a été testée dans plusieurs ministères afin de s'assurer que les considérations économiques et climatiques éclairent les principales décisions en matière de politiques, de programmes et de financement. Sur la base des enseignements tirés du projet pilote, des travaux sont en cours pour veiller à ce que le climat, la biodiversité et d'autres considérations environnementales clés soient évalués de manière cohérente dans l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement fédéral. À compter du 1er avril 2024, la directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes a été remplacée par la nouvelle directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale et économique stratégique (EEES). L'EEES modernise l'analyse environnementale et économique dans l'élaboration des politiques stratégiques, des programmes et des règlements soumis au Cabinet et des demandes de financement soumises au premier ministre et au ministre des Finances. Cela s'applique plus particulièrement aux mémoires au Cabinet, aux présentations au Conseil du Trésor, aux propositions de financement et aux propositions de réglementation provenant des ministères et des organismes fédéraux. L'application de l'EEES comprend un gabarit de référence, l'Optique de climat, de nature et d'économie (OCNE), que les fonctionnaires fédéraux doivent remplir lorsqu'ils effectuent des évaluations de propositions. Dans le cadre de l'optique, il faut prendre en compte les changements climatiques (atténuation, adaptation, résilience), la biodiversité, les autres effets environnementaux et

les retombées économiques lors de l'élaboration de ces propositions. Parmi les questions qui doivent être posées pour l'OCNE figurent celles de savoir si les aspects de la proposition augmentent ou diminuent les émissions de GES, s'ils contribuent aux engagements fédéraux existants en matière de climat ou aux objectifs connexes, et s'ils comprennent des augmentations ou des diminutions quantifiées des émissions de GES. Cet outil important permet de tenir compte des répercussions climatiques de manière rigoureuse, cohérente et mesurable.

5.4 Projections des émissions

ECCC s'est engagé à mettre en œuvre une série d'améliorations afin d'accroître la transparence de sa modélisation et de ses rapports sur les projections d'émissions. Une première mise à jour de ces efforts a été fournie dans le rapport intitulé *Projections des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques – 2023* du Canada.

Voici les domaines d'amélioration :

- accroître la transparence du cadre de modélisation et des projections de GES d'ECCC. Les domaines d'action comprennent les structures et les hypothèses des modèles, y compris l'amélioration du niveau de détail publié sur les hypothèses sous-jacentes et l'approche de modélisation. Des efforts supplémentaires sont également déployés pour rendre compte des effets des principales mesures individuelles ou des ensembles de mesures, dans la mesure du possible, en reconnaissant les difficultés liées à l'attribution des réductions d'émissions à des politiques individuelles, en grande partie en raison des interactions entre les différentes politiques;
- mener des activités de mobilisation avec les domaines d'action, y compris la consultation interne au gouvernement fédéral et celle externe, le recoupement des résultats et la création d'un forum de modélisation;
- examiner les modifications à apporter à la suite de modèles d'ECCC qui soutiennent l'analyse interne des politiques et des réglementations. Les domaines d'action comprennent la garantie d'une structure de modélisation à la pointe de la technologie et un processus de consultation renforcé;
- prendre des mesures pour l'analyse de la carboneutralité, afin de s'assurer que la structure de modélisation d'ECCC est appropriée pour mener le type d'analyse à long terme nécessaire à la planification de la carboneutralité pour 2050. Les domaines d'action comprennent les améliorations potentielles de la modélisation et la consolidation de la consultation sur la modélisation de la carboneutralité.

Voir l'annexe 8 du rapport intitulé *Projections des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques – 2023* pour le plan d'action détaillé en vue d'une amélioration continue.

Les projections présentées dans ce rapport continuent de répondre aux points identifiés dans ce plan d'action. En particulier, ce rapport fournit des détails supplémentaires concernant les hypothèses de modélisation, les données provinciales pour les émissions du secteur de l'ATCATF, une analyse de sensibilité supplémentaire sous la forme d'un scénario technologique, et une analyse d'incertitude. Enfin, un Forum canadien de comparaison multi-modèles (FCCM) a été mis en place sous l'égide du Carrefour de modélisation de l'énergie (CME). La séance inaugurale du Forum a permis d'établir des flux de travail fondamentaux qui sont prêts à améliorer la collaboration

et les comparaisons futures entre les modèles canadiens. De plus amples renseignements sur les résultats du FCCM sont disponibles sur le site Web du CME.

Chapitre 6: Autres renseignements

Le Canada a choisi d'échanger d'autres renseignements que la Partie considère comme pertinents pour la réalisation de l'objectif de l'Accord de Paris, et susceptibles d'être inclus dans son rapport biennal de transparence.

6.1 Science du climat

Le consensus scientifique sur les changements climatiques anthropiques est clair, tout comme la nécessité d'une action urgente pour parvenir à un bilan carboneutre afin d'éviter les conséquences les plus graves. Cependant, la capacité scientifique doit être concentrée pour apporter des preuves là où elles sont le plus nécessaires pour guider l'action, pour identifier de nouvelles opportunités de réduction des émissions de GES, pour développer des réponses d'adaptation et pour mesurer les progrès. La science et la connaissance jouent un rôle essentiel en nous aidant à naviguer dans les intersections complexes, les synergies et les compromis inhérents à la construction d'un Canada prospère, résilient aux changements climatiques et carboneutre, qui soit juste et équitable.

En décembre 2020, le gouvernement du Canada a publié le *Science du climat 2050 : Faire progresser la science et le savoir sur les changements climatiques*. Il s'agit d'une étape importante pour le Canada qui, pour la première fois, fait le point sur l'étendue des connaissances collaboratives et transdisciplinaires nécessaires pour éclairer l'action climatique.

En 2024, le gouvernement du Canada a publié *Science du climat 2050 : priorités nationales en matière de science et de savoir sur les changements climatiques*. Ce rapport constitue l'étape suivante, en identifiant les activités scientifiques les plus urgentes pour permettre une évolution de l'action climatique cohérente avec notre meilleure compréhension de ce défi. Au-delà de l'orientation des investissements scientifiques, le processus d'élaboration de ce rapport a demandé un dialogue

permanent sur la politique scientifique en matière de changements climatiques, afin d'améliorer la transmission de résultats scientifiques qui éclairent à la fois l'atténuation et l'adaptation. La création de ce rapport national multi, inter et transdisciplinaire sur la science et les connaissances permet d'intégrer la planification scientifique stratégique dans une planification plus large de l'action climatique, alignant ainsi le Canada sur d'autres approches internationales.

Le rapport 2024 a été élaboré sous la direction d'ECCC. Il s'agit d'un rapport qui résume les résultats de deux années de consultation approfondie auprès de plus de 500 responsables de programmes climatiques au sein des ministères et organismes fédéraux et des gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que d'universitaires et d'experts de la communauté canadienne de la science des changements climatiques, et d'organisations et d'universitaires autochtones.

Le rapport identifie les priorités scientifiques dans diverses disciplines, depuis la science du cycle du carbone et du système terrestre jusqu'aux incidences sur la santé, les infrastructures et la biodiversité, afin d'éclairer les investissements scientifiques nécessaires aujourd'hui pour obtenir des résultats scientifiques à l'horizon 2030 et d'orienter la coordination scientifique en cours.

Les priorités décrites dans ce rapport reflètent les besoins de renseignements des personnes chargées d'élaborer la politique et les programmes climatiques à tous les niveaux de gouvernement. Les priorités reflètent également l'avis des experts sur les nouveaux axes de recherche scientifique qui permettront aux décideurs d'utiliser les connaissances, les données, les outils et les renseignements émergents. Dans tous les cas, les priorités scientifiques contribueront à faire avancer les efforts en cours pour atténuer les émissions de GES et s'adapter aux changements climatiques, notamment en fixant des objectifs de réduction des émissions, en affinant les approches politiques existantes et en évaluant les progrès réalisés à ce jour.

Les scientifiques occidentaux et autochtones ont contribué au rapport par le biais de tables rondes d'experts scientifiques, d'enquêtes auprès des intervenants, de séminaires en ligne et de nombreuses discussions avec des partenaires, des experts et des intervenants.

Annexe 1: Définitions

A1.1 Glossaire

Accord de Paris : Traité international sur les changements climatiques adopté lors de la COP 21 à Paris. A fixé un objectif global visant à limiter l'augmentation de la température mondiale moyenne en dessous de deux degrés Celsius. Depuis 2020, les pays soumettent des plans climatiques de plus en plus ambitieux, appelés contributions déterminées au niveau national.

Adaptation : Ajustements des systèmes écologiques, sociaux ou économiques en réponse aux effets climatiques réels ou attendus, généralement pour modérer les dommages potentiels.

Ajustements à la frontière pour le carbone (AFC) : Tiennent compte de la différence entre les coûts liés au carbone encourus dans la production de biens à l'intérieur et à l'extérieur des frontières. Les formes et les conceptions peuvent varier, mais l'objectif général est de maintenir un certain niveau de tarification du carbone sur les marchandises importées et exportées, par exemple au moyen de frais d'importation et de rabais pour l'exportation.

Analyse rétrospective : Scénario illustratif est basé sur l'ensemble des politiques et des mesures comprises dans l'« approche ascendante » et est calibré de manière à atteindre les niveaux établis sous la cible. Les résultats du scénario d'analyse rétrospective ne doivent pas être interprétés comme une indication des intentions politiques, mais plutôt comme une illustration de ce que le cadre de modélisation suggère comme étant des opportunités économiquement efficaces pour atteindre des réductions d'émissions prédéterminées.

Article 6 : Dans le cadre de l'Accord de Paris, l'article 6 permet aux pays de coopérer volontairement les uns avec les autres pour atteindre les objectifs de réduction des émissions tels qu'énoncés dans leurs contributions déterminées au niveau national respectives. Pour ce faire, il établit un mécanisme d'échange de réductions d'émissions de GES entre les pays sous la supervision de la Conférence des Parties. En vertu de l'article 6, les réductions d'émissions peuvent être autorisées à être vendues par le gouvernement d'un pays à un autre pays, le destinataire les comptant alors dans son total de réductions d'émissions.

Atténuation : Mise en œuvre de mesures qui évitent ou réduisent les gaz à effet de serre dans le but de prévenir les changements climatiques.

Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) : Société d'État investissant dans des projets d'infrastructure générateurs de revenus dans l'intérêt public et cherchant à attirer des capitaux privés et institutionnels. Les secteurs d'investissements comprennent l'énergie propre, l'infrastructure écologique, le transport en commun, le commerce et le transport, et l'infrastructure internet haute vitesse.

Banque du Canada : La banque centrale du Canada, distincte du processus politique, qui influence et contrôle la politique monétaire, y compris l'offre de monnaie et les taux d'intérêt clés.

Bétail (fermentation entérique) : Processus digestif chez les ruminants comme les bovins où les glucides sont décomposés par des micro-organismes en molécules simples pour soutenir la croissance, le développement et les besoins énergétiques des animaux. Le méthane est un sous-produit de ce procédé.

Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (CPC) : Plan élaboré en collaboration avec les provinces et les territoires et en consultation avec les peuples autochtones, afin d'atteindre les cibles du Canada en matière de réduction des émissions.

Captage, utilisation et stockage du carbone (CUSC) : Processus de captage des émissions de dioxyde de carbone provenant de la combustion de carburants, de procédés industriels ou directement de l'atmosphère.

Les émissions de CO_2 captées peuvent être stockées dans des formations géologiques souterraines, côtières et extracôtières, ou utilisées comme intrants ou matières premières dans le secteur manufacturier.

Carboneutralité : Désigne une économie ou un autre organisme qui équilibre les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère par rapport aux émissions de gaz à effet de serre enlevées de l'atmosphère.

Catégorie de sources de combustion fixes résidentielles : Sources résidentielles qui brûlent du combustible dans le but de produire de la chaleur et d'autres utilisations.

Catégorie de sources de combustion fixes : Sources qui brûlent des combustibles solides, liquides, gazeux ou résiduaires dans le but de produire de la chaleur ou du travail utiles.

Catégorie de sources fugitives : Émissions provenant du rejet involontaire ou intentionnel de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Tels que la ventilation et les fuites liées à la production et au traitement du pétrole et du gaz naturel.

Changements climatiques : Désigne les changements à long terme des températures et des conditions météorologiques.

Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) : Fournit aux parlementaires et aux Canadiens une analyse et des recommandations objectives et indépendantes sur les efforts du gouvernement du Canada pour réduire les émissions.

Communication nationale (CN) : Rapports qui étaient soumis à la CCNUCC tous les quatre ans pour communiquer les actions entreprises par le pays pour réduire les émissions.

Conférence des Parties (COP) : La COP est l'organe décisionnel de la CCNUCC. Tous les États qui sont Parties à la CCNUCC sont représentés et y examinent la mise en œuvre de la CCNUCC et de tout autre instrument juridique adopté par la COP. Les sessions de la COP sont organisées afin de faciliter les discussions internationales.

Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) : Le CCME est un organisme composé des ministres de l'Environnement du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Le CCME est conçu pour discuter et établir les priorités environnementales nationales ainsi que pour accroître la collaboration dans la réalisation d'objectifs spécifiques.

Contribution déterminée au niveau national (CDN) : Articule l'ambition et les efforts de chaque pays pour réduire les émissions nationales et s'adapter aux impacts des changements climatiques. Pour ce faire, elle soumet l'objectif de réduction des émissions du pays concerné, la manière de suivre les progrès et la manière de l'atteindre.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) : La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est entrée en vigueur en 1994, dans le but ultime de prévenir les interférences anthropiques (provoquées par l'humain) avec le système climatique. Les pays participants soumettent des documents tels que des contributions déterminées au niveau national, pour illustrer leur rôle dans la réduction des émissions.

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) : Établit un cadre universel de normes minimales pour la survie, la dignité et le bien-être des peuples autochtones du monde et élabore sur les normes existantes en matière de droits de la personne et les libertés fondamentales qui s'appliquent à la situation particulière des peuples autochtones.

Émissions de gaz à effet de serre (GES) (aussi appelées émissions de carbone) : Les gaz quantifiables produits par des actions humaines et libérés dans l'atmosphère. Ces gaz sont les principaux responsables de l'augmentation de la température mondiale moyenne.

- Source : Une source de GES est toute action ou partie de l'environnement bâti ou naturel du Canada qui émet des GES.

- Puits : Toute source, naturelle ou construite, qui absorbe les GES.

Emplois-années : Façon de décrire les effets d'un programme sur l'emploi. Un emploi-année signifie un emploi pendant un an.

Fédéral–Provincial–Territorial (FPT) : Terme désignant la relation entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Gaz synthétiques : Produits chimiques artificiels, couramment utilisés dans la réfrigération, la production de mousse, les aérosols et plus encore. Ils comprennent des gaz comme les HFC, les PFC, le SF_6 et le NF_3.

Gazette du Canada (GC) : Journal officiel du gouvernement du Canada rapportant les nouvelles lois, les nouveaux règlements, les décisions des commissions administratives et les avis publics.

Gestion du carbone : La gestion du carbone fait référence à un écosystème de technologies et d'approches qui contribuent à réduire et à éliminer les émissions de CO_2. Elle englobe toutes les activités qui captent, utilisent ou stockent le CO_2, ou qui relient ces activités. Elle comprend, sans toutefois s'y limiter :

- Les technologies de CUSC qui atténuent les émissions de sources ponctuelles; et
- Des approches d'élimination du dioxyde de carbone telles que la capture atmosphérique directe et stockage du carbone (CADSC), le stockage et extraction du carbone par la biomasse (ESCBi) et la minéralisation améliorée du carbone.

Groupe consultatif pour la carboneutralité (GCPC) : Lancé en 2021, il est composé d'un maximum de 15 experts de partout au Canada qui fournissent des conseils indépendants sur la façon dont le Canada peut atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Groupe des Sept (G7) : Forum regroupant sept des économies avancées du monde, dont le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Groupe des Vingt (G20) : Le G20 est un forum de coopération internationale entre les principales économies développées et émergentes du monde. Il comprend : l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, l'UE, l'Allemagne, la France, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, le Mexique, la Russie, l'Arabie saoudite, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud, la Turquie, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Hydrofluorocarbures (HFC) : Groupe de gaz synthétiques principalement utilisés pour le refroidissement et la réfrigération. De nombreux HFC sont des polluants climatiques très puissants et à courte durée de vie.

Hydrogène :

- Hydrogène bleu : Utilise la même méthode que l'hydrogène gris, sauf qu'il capte et stocke les émissions générées par le procédé de reformage du méthane à la vapeur. Peut également utiliser d'autres méthodes pour séparer l'hydrogène du méthane, à savoir le reformage autothermique.
- Hydrogène gris : Utilise un procédé industriel appelé reformage de méthane à la vapeur qui utilise de la vapeur à haute température pour séparer l'hydrogène du méthane (la principale composante du gaz naturel). Ce processus libère des émissions.
- Hydrogène vert : Utilise de l'électricité renouvelable et un processus appelé électrolyse pour séparer et extraire les molécules d'hydrogène de l'eau – une méthode de production d'hydrogène sans émissions, en supposant que l'électricité utilisée provient d'une production sans émissions.
- Hydrogène à faible teneur en carbone/propre : Englobe toute voie de production d'hydrogène à faible teneur en carbone, y compris l'hydrogène « vert », « bleu », l'hydrogène dérivé de la biomasse avec captage et stockage du carbone, la pyrolyse du méthane ou d'autres méthodes de production innovantes.

Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE) : Ce programme fournit des données et des informations pour suivre le rendement du Canada sur les enjeux clés de durabilité environnementale, notamment les changements climatiques et la qualité de l'air, la qualité et la disponibilité de l'eau, ainsi que la protection de la nature.

Initiative de la boucle de l'Atlantique : Développement d'infrastructures électriques pour faciliter le transport d'électricité entre les provinces du Québec, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

Intensité des émissions : Compare la quantité d'émissions de gaz à effet de serre émises par unité d'activité ou toute autre mesure spécifique. Souvent indiquée en tant qu'émissions de gaz à effet de serre par unité de PIB.

Interconnexions : Lignes de transport qui relient des réseaux électriques distincts. Elles permettent l'échange d'électricité entre les provinces et territoires.

***Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* (LCRMC) :** Loi adoptée en juin 2021 qui inscrit dans la législation l'engagement du gouvernement du Canada à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et à un processus de planification et de rapport transparent et ouvert en vue de l'objectif de 2050. Cela comprend l'établissement de cibles pour les années jalons et l'élaboration de plans de réduction des émissions, de rapports d'étape et de rapports d'évaluation associés. La Loi comprend également des dispositions relatives aux rapports financiers annuels, aux rapports réguliers du commissaire à l'environnement et au développement durable, et établit le Groupe consultatif pour la carboneutralité en tant qu'organisme consultatif nommé par le gouverneur en conseil.

***Loi constitutionnelle de 1867* :** Loi constitutionnelle du Canada qui définit les systèmes et la structure de gouvernance qui persistent aujourd'hui. Cela comprend le Parlement du Canada, ainsi que le rôle et la compétence du gouvernement du Canada, ainsi que des provinces et des territoires.

Modélisation ascendante : Approche utilisant un modèle de simulation ascendant détaillé dans lequel les données sur l'énergie sont attribuées aux secteurs économiques. Cette approche fournit un seuil inférieur pour les réductions d'émissions projetées pouvant être réalisées grâce aux mesures climatiques existantes.

Mégatonne d'équivalent en dioxyde de carbone (Mt d'éq. CO_2) : Quantité de gaz à effet de serre qui a le même potentiel de réchauffement qu'un million de tonnes (une mégatonne) de dioxyde de carbone sur une période déterminée.

Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD de l'ONU) : Un ensemble de 17 appels à l'action que les Nations Unies ont proposé aux pays pour qu'ils travaillent en ce sens. Les grands thèmes incluent l'élimination de la pauvreté, l'amélioration de la santé et de l'éducation et la lutte contre les changements climatiques.

Petits réacteurs modulaires (PRM) : Réacteurs nucléaires plus petits que les centrales nucléaires traditionnelles. Ils peuvent varier en taille, en conception et en types de refroidissement.

Plan de réduction des émissions (PRÉ) : Document stratégique à long terme conçu pour communiquer de manière transparente les politiques, les mesures, les développements, les règlements, les programmes et les incitatifs que le gouvernement du Canada met en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Pratiques de gestion bénéfiques (PGB), parfois également appelées **meilleures pratiques de gestion** : Toute pratique de gestion qui réduit les risques environnementaux, généralement dans un contexte agricole. Le terme « bénéfique » est préférable dans les systèmes agricoles plutôt que « meilleur », car « bénéfique » permet de multiples pratiques complémentaires qui peuvent être utilisées pour répondre à des besoins opérationnels spécifiques et à des objectifs environnementaux. À l'inverse, le terme « meilleur » implique qu'il n'existe qu'une seule pratique qui est acceptable et qui ne tient pas compte de la diversité des opérations, des systèmes de production, des paysages et des climats.

Produit intérieur brut (PIB) : Le produit intérieur brut est la valeur de marché totale de tous les produits finis et services produits dans un pays pendant une période de temps spécifique. Souvent utilisé comme mesure de performance économique.

Provinces ou territoires qui bénéficient d'un filet de sécurité : Administrations où le système fédéral de tarification de la pollution par le carbone s'applique en tout ou en partie.

Rapport biennal (RB) : Un rapport que chaque pays participant fournit à la CCNUCC. Il est soumis tous les deux ans et comprend un inventaire national des émissions, une description des mesures prises pour mettre en œuvre la Convention, ainsi que d'autres informations pertinentes.

Rapport biennal de transparence (RBT) : Un rapport qui sera soumis conformément au cadre de transparence renforcé de la CCNUCC, et qui fournira des renseignements sur les mesures de réduction des émissions.

Rapport d'inventaire national (RIN) : Présentation officielle de l'inventaire national des gaz à effet de serre soumis par le Canada à la CCNUCC. Il comprend un inventaire des émissions anthropiques par source et des absorptions par puits de sept gaz à effet de serre.

Recherche, développement et démonstration (R-D et D) : La recherche et le développement expérimental comprennent des travaux créatifs et systématiques entrepris afin d'accroître le stock de connaissances, y compris la connaissance de l'humanité, de la culture et de la société, et de concevoir de nouvelles applications des connaissances disponibles. La démonstration désigne la conception, la construction et l'exploitation d'un prototype d'une technologie à l'échelle industrielle ou quasi industrielle, dans le but d'apporter des informations techniques, économiques et environnementales aux industriels, aux financiers, aux régulateurs et aux décideurs.

Régie de l'énergie du Canada : Organisme gouvernemental qui examine les projets de développement énergétique, partage des informations sur l'énergie et applique les normes de sécurité et environnementales.

Résultats d'atténuation transférés à l'échelle internationale (RATI) : Représentent des réductions ou des absorptions d'émissions de GES réelles, vérifiées et supplémentaires qui sont autorisées et transférées entre des parties participant à une approche coopérative volontaire au titre de l'article 6 de l'accord de Paris ou autorisées par un pays hôte à d'autres fins d'atténuation internationale.

Science autochtone : La science autochtone est un système de connaissances distinct, éprouvé et méthodologique qui peut améliorer et compléter la science occidentale. La science autochtone concerne la connaissance de l'environnement et la connaissance de l'écosystème détenue par les peuples autochtones. Il s'agit de la connaissance de la survie depuis des temps immémoriaux et elle comprend de multiples systèmes de connaissances tels que la connaissance des plantes, de la météo, du comportement et des modèles des animaux, des oiseaux et de l'eau, entre autres. Il est très important de relier, tresser et tisser la science autochtone avec les approches scientifiques occidentales afin d'éclairer et d'améliorer la prise de décisions aux niveaux fédéral, provincial et territorial.

Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) : Principal véhicule du gouvernement fédéral pour la planification et la production de déclarations sur le développement durable. Il établit les priorités fédérales en matière de développement durable, établit des objectifs et des cibles et détermine les mesures à prendre pour les atteindre.

Système de tarification fondé sur le rendement (STFR) : Un système réglementaire d'échange de droits d'émission pour l'industrie. Il est conçu pour fournir à l'industrie un incitatif financier pour réduire les émissions industrielles et stimuler l'innovation. C'est l'un des deux volets de la tarification de la pollution par le carbone du Canada.

Technologies du développement durable Canada (TDDC) : Organisation soutenue par le gouvernement du Canada qui finance et aide les petites et moyennes entreprises à s'engager dans des réductions d'émissions innovantes et d'autres technologies liées au climat.

Véhicule léger (VL) : Véhicules principalement utilisés pour transporter des passagers et certaines marchandises, notamment des voitures, des fourgonnettes, des VUS et des camionnettes. Au Canada, ces véhicules ont un poids nominal brut inférieur à 8 500 livres.

Véhicules moyens et lourds (VML) : Véhicules dont le poids nominal brut est supérieur à 8 500 livres et qui sont utilisés dans un large éventail d'activités, notamment la livraison de colis, les camions à ordures, les autobus, les semi-remorques longue distance et plus encore.

Véhicule zéro émission (VZE) : Véhicules pouvant fonctionner sans produire d'émissions d'échappement. Au Canada, cela comprend les véhicules électriques à batterie, hybrides rechargeables et à pile à hydrogène.

A1.2 Définitions des types d'instruments

Pour favoriser la transparence et la cohérence en matière de production de rapports, des orientations détaillées ont été élaborées pour faciliter la classification des politiques et des mesures en fonction du type d'instrument.

Accord volontaire : Instruments englobant les mesures volontaires et les engagements pris par les gouvernements, les entreprises, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs qui ne sont pas soumis à des exigences réglementaires. Les accords et engagements peuvent être conclus entre et par les gouvernements, le public et/ou les parties du secteur privé. Les accords industriels, l'autocertification, les systèmes de gestion environnementale et les objectifs auto-imposés en sont des exemples.

Économique : Instruments économiques incitatifs ou dissuasifs visant à intégrer les coûts et les bénéfices liés à la réduction d'émissions de GES dans les budgets des ménages et des entreprises. Ils contribuent à modifier l'environnement économique en influençant les coûts ou les bénéfices donnant lieu à une réduction des émissions globales. Il s'agit, par exemple, de la tarification du carbone, des taxes sur les carburants, des systèmes de quotas d'émission ou de droits d'émission échangeables ainsi que des stimulants fiscaux (par exemple, les crédits d'impôt, les remises et les subventions).

Fiscal : Instruments englobant les taxes ou les dépenses gouvernementales visant à réduire les émissions, à atténuer les effets des changements climatiques et/ou à atteindre des objectifs connexes. Il s'agit, par exemple, d'investissements dans les infrastructures et le renforcement des capacités, ainsi que de l'achat et de la fourniture de biens à faible teneur en carbone qui contribuent à réduire les émissions de GES. Les instruments fiscaux peuvent également être des instruments de nature économique (par exemple, la tarification du carbone, les aides à l'investissement dans les énergies renouvelables, les aides à la rénovation et les remises liées à l'adoption de technologies à faible émission de carbone), mais il peut également s'agir d'investissements publics qui ne sont pas des instruments de nature économique (par exemple, les investissements dans les transports en commun, les infrastructures de services publics). De nombreuses politiques et mesures impliquent des dépenses publiques, mais l'instrument fiscal n'est appliqué que si l'aspect fiscal est une caractéristique principale de la mesure (par exemple, un programme de financement visant à appuyer des recherches serait à la fois un instrument fiscal et un instrument de recherche, mais les activités de recherche entreprises dans le cadre d'activités gouvernementales courantes ne concerneraient que l'instrument de recherche et non l'instrument fiscal, même s'il en résulte des répercussions fiscales).

Formation : Instruments visant à fournir à des groupes en particulier (par exemple, des étudiants, des travailleurs qualifiés) une formation organisée destinée à transmettre des connaissances et/ou des compétences liées aux changements climatiques, à l'adaptation, aux émissions et réductions de GES, et à des sujets connexes. Il s'agit, par exemple, de la formation aux compétences et outils propres à l'économie verte et des aides financières aux étudiants pour renforcer les capacités scientifiques permettant de réaliser des réductions d'émissions de GES.

Habilitant : Instruments aidant à atteindre les objectifs d'atténuation des changements climatiques en favorisant un environnement propice à l'action climatique, et où les réductions d'émissions peuvent être indirectes ou difficilement attribuables à une mesure donnée. Il s'agit, par exemple, de mesures visant à

réduire les obstacles à l'accès aux solutions de réduction d'émissions, à aider les travailleurs à suivre l'enseignement et la formation leur permettant d'acquérir les compétences requises dans le cadre d'une économie à faibles émissions de carbone, à fournir des incitations pour le développement et le déploiement de technologies à faibles émissions de carbone et à combler les lacunes en matière de données.

Information : Instruments concernant l'importance d'une information de bonne qualité pour informer le secteur public ou privé sur les questions de consommation et de production liées aux émissions de GES et aux changements climatiques. Les statistiques publiques, le suivi des indicateurs, l'étiquetage des produits et les campagnes d'information qui sensibilisent aux choix en matière de consommation et de production en sont des exemples.

Planification : Instruments englobant les plans, les stratégies et les cadres qui décrivent les raisons pour lesquelles un gouvernement doit atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES, les actions prévues et/ou les objectifs permettant d'y parvenir, l'adaptation au climat et/ou les objectifs connexes, ainsi que les processus par lesquels ces produits sont élaborés. Les plans d'action et les stratégies climatiques aux niveaux fédéral et provincial, tels que la Stratégie de gestion du carbone du Canada, ainsi que les processus des conseils consultatifs en sont des exemples.

Recherche : Instruments permettant une enquête systématique, une investigation et/ou un développement expérimental afin de produire des informations, des outils et des processus nouveaux et/ou de faire progresser ou d'améliorer les connaissances et les stratégies liées aux émissions et aux réductions de GES, à l'adaptation au climat et à d'autres sujets connexes. Il peut s'agir de recherches portant sur des technologies vertes innovatrices et d'activités visant à explorer les possibilités de réduire les émissions de GES, lesquelles peuvent comprendre les recherches entreprises directement par les pouvoirs publics ou soutenues par un financement ou d'autres aides à une tierce partie.

Réglementation : Instruments établissant une règle et/ou un objectif qui doit être respecté par le(s) acteur(s) cible(s), qui s'expose(nt) à une sanction en cas de non-respect. Ces mesures peuvent prendre la forme d'une loi et/ou d'un règlement. Il s'agit, notamment, de normes obligatoires en matière d'émissions et de rendement, de normes technologiques (par exemple, technologies obligatoires de réduction de la pollution, méthodes de production), de normes relatives aux produits (par exemple, normes qui définissent les caractéristiques des produits polluants), d'étiquetage obligatoire des produits, de contraintes liées à la capacité environnementale, d'exigences en matière d'accès équitable (par exemple, accès au réseau électrique), de codes de construction, de zonage concernant l'affectation des terres et d'exigences de déclaration et de surveillance.

A1.3 Définitions de l'état d'avancement de la mise en œuvre

Conformément aux MPG (acronyme an anglais pour modalités, procédures et lignes directrices) 82(e) du cadre de transparence renforcé, le Canada a utilisé les mentions « Planifié », « Adopté » et « Mis en œuvre » pour indiquer l'état d'avancement de la mise en œuvre.

Planifié : Options faisant l'objet de discussions ou annoncées, ayant une chance réaliste d'être adoptées et mises en œuvre à l'avenir par les gouvernements aux niveaux national, provincial, régional et/ou local, selon le cas.

Adopté : Politiques ou mesures pour lesquelles une décision officielle du gouvernement a été prise et pour lesquelles il existe un engagement clair d'aller de l'avant avec la mise en œuvre.

Mis en œuvre : Politiques ou mesures pour lesquelles une législation est en vigueur, un ou plusieurs accords volontaires ont été conclus, des ressources financières ont été allouées et/ou des ressources humaines ont été mobilisées.

Ces mentions n'offrent pas le même niveau de nuance que celles utilisées dans le *Rapport d'étape 2023 sur le Plan de réduction des émissions pour 2030*. Le Canada a l'intention de continuer à utiliser son propre ensemble de définitions de l'état d'avancement de la mise en œuvre dans ses rapports nationaux au titre de la

Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité et utilisera les définitions du cadre de transparence renforcé dans ses rapports biennaux de transparence.

A1.4 Définitions des secteurs du GIEC

Conformément aux MPG 81 du cadre de transparence renforcé, le Canada a, dans la mesure du possible, organisé les rapports sur les mesures par secteur (énergie, transport, procédés industriels et utilisation des produits, agriculture, ATCATF et gestion des déchets). Le Canada utilise également une catégorie supplémentaire, soit « transversal », pour les mesures qui ont des répercussions sur plusieurs secteurs.

Transversal : La politique ou la mesure concerne les émissions et/ou les réductions de GES dans au moins deux secteurs, sans que le secteur principal soit clairement défini. Exemple : la tarification du carbone, qui entraîne des répercussions sur pratiquement tous les secteurs au Canada.

Énergie : Émissions provenant de la combustion de combustibles fossiles, y compris l'exploration et l'exploitation de sources d'énergie primaire, la conversion des sources d'énergie primaire en formes d'énergie plus utilisables dans les raffineries et les centrales électriques, le transport et la distribution de combustibles et l'utilisation de combustibles dans des applications stationnaires.

Transports : Émissions provenant de la combustion et de l'évaporation de combustibles dans toutes les activités liées au transport, quel que soit le secteur, y compris l'aviation civile, le transport routier, les chemins de fer, la navigation fluviale ainsi que les autres transports non routiers.

Procédés industriels et utilisation des produits : Émissions provenant de procédés industriels non liés à la production d'énergie et d'activités qui transforment chimiquement ou physiquement des matériaux, de l'utilisation de gaz à effet de serre dans des produits (tels que les réfrigérateurs, les mousses ou les bombes aérosols) et des utilisations non énergétiques de combustibles fossiles (tels que les lubrifiants, la cire de paraffine et les solvants).

Agriculture : Émissions provenant de la fermentation entérique, de la gestion du fumier et du brûlage des résidus organiques dans les champs, des sols agricoles, y compris les émissions directes, les émissions indirectes et les émissions provenant du fumier dans les pâturages, les champs et les enclos, et de l'utilisation agricole de la chaux et de l'urée. Les émissions et la séquestration de dioxyde de carbone provenant des sols agricoles sont déclarées dans le secteur de l'affectation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie.

Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (ATCATF) : Émissions et absorptions de gaz à effet de serre résultant directement de l'utilisation des terres par les humains, du changement d'affectation des terres et des activités forestières, à l'exclusion des émissions d'origine agricole.

Gestion des déchets : Émissions provenant de l'élimination des déchets solides (sites d'enfouissement), du traitement biologique des déchets solides, de l'incinération et de la combustion à l'air libre de déchets ainsi que du traitement et du rejet des eaux usées.

A1.5 Définitions des secteurs économiques canadiens

En général, le Canada rend compte de ses politiques, mesures et de ses projections en matière d'émissions en fonction de ses secteurs économiques. Les définitions de ces secteurs sont présentées ci-dessous. Un tableau de concordances entre les secteurs économiques du Canada et les secteurs du GIEC est présenté à l'annexe 3.

Dans l'ensemble de l'économie : « Dans l'ensemble de l'économie », ne constitue pas un secteur économique canadien aux fins de la déclaration des émissions. Les mesures dans l'ensemble de l'économie sont celles qui s'appliquent à plusieurs secteurs. Les stratégies de réduction des émissions dans l'ensemble de l'économie offrent une souplesse maximale au coût global le plus bas. Certains des éléments fondamentaux du plan climatique du Canada sont des mesures dans l'ensemble de l'économie, telles que la tarification de la pollution par le carbone. Les politiques comportant des cibles et des trajectoires de prix à long

terme offrent une certitude quant aux politiques, ce qui permet aux Canadiens et aux entreprises de prendre des décisions d'investissement éclairées.

Bâtiments : Le secteur des bâtiments comprend les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels. Le secteur des bâtiments comprend les émissions stationnaires et les émissions liées aux procédés (par exemple, la climatisation) des bâtiments résidentiels et tertiaires. Les mesures prises dans le secteur des bâtiments visent à réduire les émissions provenant du chauffage des locaux et de l'eau (la principale source d'émissions du secteur), ainsi que d'autres sources telles que les appareils ménagers, l'éclairage et les équipements auxiliaires. Les mesures d'efficacité énergétique sont également importantes pour réduire les émissions du secteur du bâtiment. Les émissions attribuées au secteur des bâtiments ne tiennent pas compte du carbone incorporé, c'est-à-dire de l'énergie et des émissions provenant de la fabrication, du transport et de l'installation des matériaux de construction, ainsi que de leur fin de vie. Le carbone incorporé, en particulier les émissions associées à la production de matériaux tels que l'acier et le béton, qui sont comptabilisées dans le secteur de l'industrie lourde, est un exemple des liens entre les secteurs.

Électricité : Le secteur de l'électricité comprend les émissions de combustion et de procédés provenant de la production d'électricité par les services publics, de la production de vapeur pour vente et de la transmission. Les mesures visant à réduire les émissions du secteur de l'électricité contribueront également à réduire les émissions dans d'autres secteurs, tels que le transport, les bâtiments et l'industrie lourde, au fur et à mesure que ces secteurs s'électrifient.

Industrie lourde : Le secteur de l'industrie lourde comprend les émissions attribuables à la combustion fixe, au transport sur place, à la production d'électricité et de vapeur et aux procédés provenant des mines de métaux et de non-métaux et des carrières de pierre et de gravier; à la fonte et au raffinage des métaux non ferreux tels que l'aluminium et le magnésium; des pâtes et papiers; à la sidérurgie et à la production de ciment et autres produits minéraux non métalliques; à la fabrication de chaux et de produits en gypse; et à la fabrication des produits chimiques et d'engrais. Compte tenu des liens multiples entre ce secteur et d'autres, les mesures prises dans l'ensemble de l'économie et dans d'autres secteurs sont importantes pour la réduction des émissions dans le secteur de l'industrie lourde.

Pétrole et gaz : Le secteur du pétrole et du gaz comprend les émissions attribuables à la combustion fixe, au transport sur place, à la production d'électricité et de vapeur, aux procédés et les émissions fugitives provenant des opérations en amont et en aval. Les opérations en amont comprennent la production et le traitement du gaz naturel; la production de pétrole classique; l'exploitation minière, l'extraction sur place et la valorisation des sables bitumineux; et le transport et stockage de pétrole brut et de gaz naturel. Les opérations en aval comprennent les industries de raffinage du pétrole et la distribution locale de gaz naturel jusqu'au compteur de gaz naturel, incluant ce dernier. Les mesures prises dans le secteur du pétrole et du gaz visent à réduire l'intensité en carbone de la production et faciliter la transition vers des produits et services non émetteurs.

Transport : Le secteur des transports comprend les émissions attribuables au transport de passagers, au transport de marchandises et aux autres activités (récréatives, commerciales et résidentielles). Le transport de passagers comprend les émissions de combustion, de procédés et de réfrigérants provenant des voitures, des camions légers, des motocyclettes, des autobus, et le transport ferroviaire et aérien de passagers. Le transport de marchandises comprend les émissions de combustion, de procédés et de réfrigérants provenant des camions lourds, du transport maritime et le transport ferroviaire et aérien de marchandises. Les émissions de combustion provenant de l'usage non industriel de véhicules récréatifs hors route (p. ex., VTT, motoneiges, véhicules nautiques), incluant également les moteurs portatifs (p. ex., générateurs, tondeuses, tronçonneuses), sont incluses dans le secteur des transports en tant qu'activités récréatives, commerciales et résidentielles. Les mesures prises dans le secteur des transports visent à réduire les émissions provenant du transport de passagers et de marchandises par l'électrification et les carburants propres, ainsi qu'à favoriser les transports actifs et publics.

Agriculture : Le secteur agricole comprend les émissions provenant de l'utilisation de combustibles à la ferme (combustion fixe, transport sur place et procédés de l'industrie de l'agriculture, de la chasse et du piégeage);

des cultures (épandage de biosolides et d'engrais azotés inorganiques, décomposition des résidus de culture, perte de carbone organique dans le sol, travail des sols organiques, émissions indirectes résultantes du lessivage et de la volatilisation, brûlage des résidus organiques dans les champs, chaulage et application d'urée); et de l'élevage (bâtiments d'élevage, stockage du fumier, fumier déposé par des animaux en pacage et épandage de fumier aux fins de gestion des sols). Les mesures prises dans le secteur agricole visent à réduire les émissions provenant des sources biologiques (telles que l'élevage de bétail), l'utilisation d'engrais et l'utilisation de combustibles à la ferme. Les mesures du secteur agricole peuvent également viser à augmenter la séquestration du carbone, notamment en établissant des liens avec des solutions fondées sur la nature.

Remarque : le secteur de l'Agriculture du GIEC ne reflète pas l'impact total de l'agriculture sur les émissions nettes de GES au Canada ni la contribution importante du secteur à l'absorption des émissions. Aux fins de la comptabilisation des émissions dans le cadre du GIEC, le secteur de l'Agriculture comprend les émissions de GES non attribuables à la production d'énergie, mais liées à la production végétale et à l'élevage de bétail. Les émissions liées à la production de la machinerie et l'engrais sont comptabilisées dans le secteur des procédés industriels et d'utilisation de produits et les émissions liées à la consommation d'électricité sont déclarées dans le secteur de l'Énergie. Pour analyser les tendances et les politiques économiques, il est utile d'attribuer les émissions au secteur économique dont elles proviennent. Par conséquent, la déclaration des émissions par secteur économique canadien ajoute au secteur agricole les émissions provenant de l'utilisation de carburant dans la machinerie agricole et le transport à la ferme. Les émissions et la séquestration provenant des sols agricoles sont déclarées dans le secteur de l'ATCATF. Lorsque l'on examine les émissions provenant de l'agriculture et les possibilités de réduction des émissions, il est donc important d'inclure non seulement les émissions liées à la production végétale et à l'élevage de bétail, y compris l'utilisation de combustibles correspondante, mais aussi les émissions provenant de l'utilisation de combustibles à la ferme et les émissions et l'absorption provenant des sols agricoles.

Déchets : Les émissions du secteur des déchets proviennent des déchets solides (sites d'enfouissement des déchets solides municipaux, sites d'enfouissement des déchets de bois et autres traitements de déchets solides municipaux), de l'épuration des eaux usées municipales et industrielles et de l'incinération des déchets (déchets solides municipaux, déchets dangereux, déchets cliniques et des boues d'épuration). Les mesures prises dans le secteur des déchets visent à accroître le détournement des déchets et à réduire les émissions provenant des sites de gestion des déchets (en particulier le méthane provenant des sites d'enfouissement municipaux, la source principale des émissions du secteur). Les émissions du secteur des déchets sont souvent regroupées avec les « autres » émissions (c.-à-d. dans une catégorie « déchets et autres »), les autres comprenant les émissions provenant de la production de charbon et de l'industrie manufacturière légère, de la construction et de l'exploitation forestière.

Solutions fondées sur la nature : Les solutions fondées sur la nature ne constituent pas un secteur économique canadien aux fins de la déclaration des émissions. Les solutions fondées sur la nature peuvent contribuer à résoudre la double crise des changements climatiques et la perte de biodiversité, tout en offrant de multiples autres avantages. Les écosystèmes du Canada, notamment les océans, les terres agricoles, les zones humides, les établissements et les forêts, constituent à la fois une source et un puits d'émissions de GES. Les solutions fondées sur la nature sont des actions qui protègent, gèrent et restaurent durablement les écosystèmes pour contribuer à l'atténuation des changements climatiques et apporter d'importants avantages communs à la société. Les avantages communs peuvent inclure la réduction des impacts des vagues de chaleur et des inondations, l'augmentation des équipements récréatifs basés sur la nature, le développement ou le renforcement de la capacité des communautés à planifier d'une manière inclusive et à assurer une intendance ou une tutelle durable, et le soutien à la réconciliation et aux droits inhérents et aux droits issus de traités des peuples autochtones. Un élément important à prendre en compte pour de nombreuses solutions fondées sur la nature, c'est qu'il faut des années, voire des décennies, pour obtenir des résultats complets en matière d'atténuation.

Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (ATCATF) : ATCATF est un secteur du GIEC qui déclare les flux de GES entre l'atmosphère et les terres aménagées du Canada, de

même que les flux associés aux changements d’affectation des terres et aux émissions provenant des produits ligneux récoltés dérivés de ces terres. Le secteur de l’ATCATF est composé de six catégories de terres : terres forestières, terres cultivées, prairies, terres humides, établissements, autres terres, ainsi qu’une septième catégorie pour les produits ligneux récoltés dérivés de ces terres. Le secteur de l'ATCATF n'est pas considéré comme un secteur « économique », mais il est inclus avec la liste des secteurs économiques du Canada par souci d'exhaustivité.

Mesures habilitantes : « Mesures habilitantes », ne constitue pas un secteur économique canadien aux fins de la déclaration des émissions. Les mesures habilitantes constituent une catégorie supplémentaire de mesures desquelles on n’attend pas de réductions d’émissions directes, mais qui soutiendront les réductions d’émissions de manière indirecte; ou qui généreront des réductions d’émissions, mais ces réductions seront comptabilisées dans un ou plusieurs des secteurs économiques canadiens. Les mesures habilitantes comprennent : les technologies propres et l’innovation climatique; la finance durable; et les emplois, les compétences et les communautés durables.

A1.6 Tableau de concordances entre les secteurs du GIEC et les secteurs économiques canadiens

Catégories et secteurs économiques	Énergie							Procédés industriels						Agriculture			Déchets					ATCATF
	Énergie : Combustion de combustibles				Énergie : Émissions fugitives																	
	Sources fixes																					
	Fixes	Cogénération industrielle		Transport	Émissions fugitives (non intentionnelles)	Torchage	Évacuation	Produits minéraux	Industrie chimiquee	Production de métauxf	Consommation d'halocarbures, de SF6 et de NF3	Produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvant	Fabrication et utilisation d'autres produits	Gestion du fumier	Fermentation entérique	Sols agricoles	Évacuation des déchets solides	Traitement biologique des déchets solides	Traitement et rejet des eaux usées	Incinération et combustion à l'air libre de déchets	Sites d'enfouissement de déchets de bois industriels	
		Électricité	Vapeur destinée à la vente																			
Pétrole et gaz	X	X	X	X	X	X	X					X										
Industrie du pétrole et du gaz en amont	X	X		X	X	X	X					X										
Production et traitement du gaz naturel	X	X		X	X	X	X					X										
Production de pétrole classique	X	X		X	X	X	X					X										
Production de pétrole léger classique	X			X	X	X	X					X										
Production de pétrole lourd classique	X			X	X	X	X															
Production de pétrole des régions pionnières	X	X		X	X	X	X					X										
Sables bitumineux (exploitation, extraction sur place, valorisation)	X	X		X	X	X	X					X										
Exploitation minière et extraction	X	X		X	X	X	X					X										
Extraction sur place	X	X		X	X	X	X															
Valorisation	X	X		X	X	X	X															
Transport du pétrole, du gaz naturel et du CO_2				X	X	X	X															
Industrie du pétrole et du gaz en aval	X	X	X	X	X	X	X					X										
Raffinage du pétrole	X	X	X		X	X	X					X										
Distribution du gaz naturel				X	X	X	X															
Électricité	X		X		X								X									
Transports				X	X						X	X										
Transport de passagers				X	X						X	X										
Voitures, camions légers et motocyclettes				X	X						X	X										
Transport par autobus, par train et aérien				X	X						X	X										
Transport de marchandises				X	X						X	X										
Camions lourds, trains				X	X						X	X										
Transport aérien et transport maritime				X							X	X										
Autres : à des fins récréatives, commerciales et résidentielles				X																		
Industrie lourde	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X										
Exploitation minière	X	X		X	X						X	X										
Fonte et raffinage (métaux non ferreux)	X		X	X	X			X		X		X										
Pâtes et papiers	X	X	X	X	X			X				X										
Sidérurgie	X	X		X	X					X		X										
Ciment	X			X	X			X				X										
Chaux et gypse	X			X	X			X				X										
Produits chimiques et engrais	X	X	X	X	X			X	X		X	X										
Bâtiments	X	X	X		X						X	X	X									
Industrie des services	X	X	X		X						X	X	X									
Résidentiel	X				X						X											
Agriculture	X	X		X	X							X		X	X	X						
Utilisation de combustibles à la ferme	X	X		X	X							X										
Cultures																X						
Élevage														X	X	X						
Déchets											X						X	X	X	X	X	
Déchets solides											X						X	X			X	
Eaux usées																			X			
Incinération des déchets																				X		
Production de charbon	X			X	X																	
Industrie manufacturière légère, construction et exploitation forestière	X	X	X	X	X			X			X	X	X	X								
Industrie manufacturière légère	X	X	X	X	X			X			X	X	X	X								
Construction	X	X		X	X							X		X								
Ressources forestières	X			X								X		X								

Annexe 2: Tableaux récapitulatifs structurés du format tabulaire commun (FTC)

A2.1 Indicateur pour le suivi des progrès vers la CDN du Canada

Tableau A2-1 : Résumé structuré : indicateur pour le suivi des progrès vers la CDN du Canada (tableau 1 du FTC)

Indicateur choisi pour le suivi des progrès	Description
Émissions nationales de GES	Émissions nationales totales de GES (excluant le secteur de l'ATCATF) plus la contribution comptable de l'ATCATF
Informations sur le(s) point(s) de référence, le(s) niveau(x) de référence, la ou les base(s) de référence, l'année ou les années de référence ou le(s) point(s) de départ, selon le cas	Année de référence : 2005 Niveau de référence : Émissions nationales totales de GES (excluant l'ATCATF)
Mises à jour en fonction de tout nouveau calcul de l'inventaire des GES, le cas échéant	Le Canada continuera à publier chaque année un inventaire des GES, conformément au paragraphe 31 de la décision 1/CP.21. Le Canada suivra les orientations de comptabilité adoptées par la CMA et les orientations en matière de déclaration des inventaires de GES contenues dans la décision 18/CMA.1. Les émissions nationales totales de GES en 2005 peuvent être mises à jour et recalculées en raison des méthodologies qui s'améliorent constamment. La comptabilisation finale de la cible du Canada pour 2030 aura lieu d'ici 2032, après la publication du RIN du Canada pour 2030.
Relation avec la CND	L'indicateur est défini dans la même unité et le même système métrique que la cible de la CDN. Il peut donc être utilisé directement pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et l'atteinte de la cible de la CDN.

A2.2 Définitions requises pour comprendre la CDN du Canada

Tableau A2-2 : Résumé structuré : définitions requises pour comprendre la CDN du Canada (tableau 2 du FTC)

Définition	Description
Émissions nationales totales de GES (excluant l'ATCATF)	Les émissions des secteurs de l'agriculture, de l'énergie, des procédés industriels et de l'utilisation des produits ainsi que des déchets, conformément aux définitions dans les lignes directrices du GIEC et déclarées dans l'inventaire national du Canada.
Contribution comptable de l'ATCATF	Pour la plupart des sous-secteurs de l'ATCATF, la contribution comptable représente la différence entre le flux net de GES (émissions et absorptions nettes) au cours de l'année de déclaration et le flux net de GES en 2005 (approche « net-net »). Pour le sous-secteur des terres forestières aménagées et des produits ligneux récoltés associés, la contribution comptable est la différence entre le flux net de GES au cours de l'année de déclaration et le flux net de GES du niveau de référence (NR). Le NR est un scénario contrefactuel modélisé, dans lequel les taux de récolte historiques moyens sont maintenus constants.

A2.3 Méthodologies et approches de comptabilisation

Tableau A2-3 : Résumé structuré : méthodologies et approches de comptabilisation (tableau 3 du FTC)

Obligation de déclaration	Description ou référence à la section pertinente du RBT
Pour la première CDN au titre de l'article 4 :	
Approche de comptabilisation, y compris sa comptabilité avec l'article 4, paragraphes 13 et 14, de l'Accord de Paris (paragr. 71 des MPG)	Le Canada continuera à publier chaque année un inventaire des GES, conformément au paragraphe 31 de la décision 1/CP.21, et à faire rapport de sa progression vers sa CDN. Le Canada suivra les orientations de comptabilité adoptées par la CMA et les orientations en matière de déclaration des inventaires de GES contenues dans la décision 18/CMA.1. Pour les méthodologies et les mesures du GIEC : Méthodologies : Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre; Supplément 2013 aux Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre : zones humides; Révision 2019 des Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Mesures : Les valeurs du potentiel de réchauffement planétaire (PRP) sur une échelle de 100 ans, conformément au cinquième rapport d'évaluation du GIEC, seront utilisées pour calculer les équivalents en CO_2. Le Canada peut ajuster les valeurs du PRP en fonction des futurs rapports d'évaluation du GIEC. Le Canada estime les émissions et les absorptions ultérieures dues aux perturbations naturelles sur les terres forestières aménagées du secteur de l'ATCATF selon une méthode de niveau 3 propre au pays. Les estimations déclarées concernant les émissions nettes de GES provenant des terres forestières aménagées excluent les effets (à la fois les émissions et les absorptions ultérieures) des perturbations naturelles non anthropiques (par exemple les feux de forêt, les chablis et les infestations d'insectes qui entraînent une mortalité importante [>20 %] des arbres). Le Canada estime les émissions et les absorptions pour les produits ligneux récoltés en appliquant l'approche de décomposition simple, conformément aux Lignes directrices 2006 du GIEC et en utilisant des données particulières au pays. La modélisation du carbone utilisée par le Canada pour estimer et déclarer les émissions et les absorptions provenant des terres forestières se fonde sur les données de l'inventaire forestier qui comprend l'âge des forêts et le taux de croissance en fonction de l'âge. Les changements dans la structure des classes d'âge des forêts dus à l'aménagement, aux mesures de conservation ou aux perturbations naturelles sont reflétés dans les estimations des émissions et des absorptions. La comptabilisation finale en lien avec la cible du Canada pour 2030 aura lieu d'ici 2032, après la publication du RIN du Canada pour 2030. Toute utilisation des résultats d'atténuation transférés à l'échelle internationale sera prise en compte dans la comptabilité finale du Canada.
Pour la deuxième CDN et pour les suivantes au titre de l'article 4 et, à titre facultatif, pour la première CDN au titre de l'article 4 :	
Informations sur la façon dont l'approche de comptabilisation utilisée est cohérente avec les paragraphes 13 à 17 et l'annexe II de la décision 4/CMA.1 (paragr. 72 des MPG)	S.O.
Expliquer comment la comptabilisation des émissions et des absorptions anthropiques est conforme aux méthodes et aux paramètres de mesure communs évalués par le GIEC et à la décision 18/CMA.1	S.O.

Obligation de déclaration	Description ou référence à la section pertinente du RBT
(paragr. 1(a) de l'annexe II de la décision 4/CMA.1)	
Expliquer comment la cohérence a été maintenue entre les données sur les GES et les méthodes d'estimation utilisées pour la comptabilisation et l'inventaire des GES de la Partie, conformément au paragraphe 7 a) de l'article 13 de l'Accord de Paris, le cas échéant (paragr. 2 b) de l'annexe II de la décision 4/CMA.1).	S.O.
Expliquer comment la surestimation ou la sous-estimation a été évitée pour toutes les projections d'émissions et d'absorptions utilisées pour la comptabilisation (paragr. 2 c) de l'annexe II de la décision 4/CMA.1).	S.O.
Pour chaque CDN au titre de l'article 4 :	
Comptabiliser les émissions et les absorptions anthropiques conformément aux méthodes et aux paramètres de mesure communs évalués par le GIEC et adoptés par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (paragr. 12(a) de la décision 4/CMA.1 et paragraphe 1 de son annexe II) :	
Chaque méthodologie ou approche de comptabilisation utilisée pour évaluer la mise en œuvre et la réalisation de la cible ou des cibles, le cas échéant (paragr. 74(a) des MPG)	Le Canada rend compte de la mise en œuvre et de l'atteinte de la cible en utilisant l'indicateur des émissions historiques de GES du Canada. Pour l'année de référence, il s'agit des émissions totales de GES du Canada (à l'exclusion de l'ATCATF). Pour toutes les années subséquentes, y compris l'année cible, il s'agit des émissions totales de GES du Canada (à l'exclusion de l'ATCATF) plus la contribution comptable de l'ATCATF. Les émissions totales de GES du Canada (à l'exclusion de l'ATCATF) sont les émissions des secteurs de l'agriculture, de l'énergie, des procédés industriels et de l'utilisation des produits ainsi que des déchets, conformément aux définitions dans les lignes directrices du GIEC et déclarées dans l'inventaire national du Canada. Pour tous les sous-secteurs de l'ATCATF, à l'exception de la forêt aménagée et des produits ligneux récoltés associés, l'approche de comptabilisation du Canada compare les émissions nettes de l'année de déclaration aux émissions nettes de 2005 (approche « net-net ») pour déterminer la contribution comptable. Pour le sous-secteur des terres forestières aménagées et des produits ligneux récoltés qui en sont issus, une approche de niveau de référence (NR) est utilisée pour calculer la contribution comptable. Cette approche consiste tout d'abord à définir le NR, qui est une projection des émissions provenant de la forêt aménagée et des PLR associés, qui reflète la poursuite des politiques et pratiques historiques d'aménagement forestier et d'utilisation du bois récolté. La comptabilisation consiste alors à calculer la différence entre les émissions en 2030 et la valeur du NR définie préalablement pour 2030. Par conséquent, la contribution comptable reflète les effets des changements récents dans l'aménagement forestier et l'utilisation du bois sur les émissions par rapport à l'effet de l'aménagement forestier et de l'utilisation du bois historiques du NR. Pour plus d'informations sur les données et la méthodologie de comptabilisation de l'ATCATF, voir la section 2.3.1 ou l'annexe 4 du présent rapport.
Chaque méthodologie ou approche de comptabilisation utilisée pour établir une base de référence, dans la mesure du possible (paragr. 74(b) des MPG)	Les progrès sont suivis en comparant les émissions de l'année de déclaration aux émissions de l'année de référence. Aucune base de référence n'est établie.

Obligation de déclaration	Description ou référence à la section pertinente du RBT
Si la méthodologie ou l'approche de comptabilisation utilisée pour le ou les indicateur(s) du tableau 1 diffère de celle utilisée pour évaluer la mise en œuvre et l'atteinte de la cible, il faut décrire chaque méthodologie ou approche de comptabilisation utilisée pour obtenir les informations relatives à chaque indicateur du tableau 4 (paragr. 74(c) des MPG)	Sans objet. La méthodologie et l'approche de comptabilisation pour l'indicateur du tableau 1 sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la mise en œuvre et l'atteinte de la cible.
Toutes les conditions et hypothèses pertinentes pour la réalisation de la CDN au titre de l'article 4, le cas échéant et si elles sont disponibles (paragr. 75(i) des MPG)	Sans objet. La CDN est inconditionnelle.
Paramètres clés, hypothèses, définitions, sources de données et modèles utilisés, le cas échéant et disponibles (paragr. 75(a) des MPG)	Les émissions nettes de GES sont le paramètre clé utilisé pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de la CDN. L'inventaire des GES du Canada est la principale source de données utilisée. Des détails sur les hypothèses, les définitions et les modèles utilisés pour déterminer les émissions nettes de GES sont disponibles dans l'inventaire national du Canada. <u>Projections des émissions et de la contribution comptable du secteur forestier</u> Pour projeter la contribution comptable des terres forestières dont la vocation n'a pas changé et des produits ligneux récoltés (PLR), il faut projeter les émissions de 2023 à 2040, en appliquant des hypothèses et des méthodologies cohérentes avec les estimations des émissions historiques de 1990 à 2022, puis établir un niveau de référence (NR). Les projections des émissions sont établies à l'aide de la méthodologie utilisée pour la période historique (telle qu'indiquée dans le RIN 2024), des projections de récolte industrielle les plus récentes disponibles et d'autres hypothèses. Les experts provinciaux et territoriaux (PT) du Comité national des puits forestiers ont fourni les projections de récolte industrielle et, pour l'analyse actuelle, plusieurs PT (notamment C.-B., Alb., Sask., Man., Ont., T.-N.-L., N.-B. et T.N.-O.) ont fourni des projections actualisées. Pour de plus amples informations sur l'approche de la contribution comptable de l'ATCATF, voir la section 2.3.1 et pour les données et la méthodologie, l'annexe 4 du présent rapport.
Application des lignes directrices du GIEC, le cas échéant et si elles sont disponibles (paragr. 75(b) des MPG)	Lignes directrices 2006 du GIEC et révision des Lignes directrices 2006 du GIEC en 2019 pour certaines catégories de sources.
Indiquer les paramètres utilisés, le cas échéant et s'ils sont disponibles (paragr. 75(c) des MPG)	Valeurs du potentiel de réchauffement planétaire (PRP) sur un horizon de 100 ans tirées du cinquième rapport d'évaluation du GIEC.
Pour les Parties dont la CDN ne peut être comptabilisée à l'aide des méthodologies incluses dans les lignes directrices du GIEC, fournir des informations sur la méthodologie utilisée, y compris pour les CDN, conformément à l'article 4, paragraphe 6, de l'Accord de Paris, le cas échéant (paragr. 1(b) de l'annexe II de la décision 4/CMA.1)	S.O.
Fournir des informations sur les méthodologies utilisées pour suivre les progrès dans la mise en œuvre des politiques et des mesures, le cas échéant (paragr. 1(d) de l'annexe II de la décision 4/CMA.1)	Les progrès résultant de la mise en œuvre des politiques et des mesures sont exprimés en termes de réduction des émissions de GES ou d'augmentation de l'absorption des GES. La méthodologie utilisée pour évaluer ces progrès est fondée sur l'estimation des émissions et des absorptions de GES dans l'inventaire des GES du Canada.
Lorsque cela s'applique à sa CDN, toutes les hypothèses, méthodologies et approches particulières à un secteur, à une catégorie ou à une activité, conformes aux orientations du GIEC, en tenant compte de toute décision pertinente prise	

Obligation de déclaration	Description ou référence à la section pertinente du RBT
dans le cadre de la Convention, le cas échéant (paragr. 75(d) des MPG) :	
Pour les Parties qui traitent des émissions et des absorptions ultérieures dues aux perturbations naturelles sur les terres gérées, fournir des informations détaillées sur l'approche utilisée et sa compatibilité avec les orientations pertinentes du GIEC, le cas échéant, ou indiquer la section pertinente du rapport d'inventaire national des GES contenant ces informations (paragr. 1(e) de l'annexe II de la décision 4/CMA.1, paragr. 75(d)(i) des MPG)	Conformément à la révision de 2019 aux Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, les émissions et les absorptions des peuplements forestiers se rétablissant à la suite de perturbations naturelles échappant au contrôle humain sont comptabilisées séparément de celles des peuplements comptabilisés dans la composante anthropique. Pour plus d'informations, voir la section 6.3.1.2 du RIN du Canada.
Pour les Parties qui comptabilisent les émissions et les absorptions des produits ligneux récoltés, fournir des informations détaillées sur l'approche du GIEC qui a été utilisée pour estimer les émissions et les absorptions (paragr. 1(f) de l'annexe II de la décision 4/CMA.1, paragr. 75(d)(ii) des MPG)	Le Canada estime les émissions et les absorptions pour les produits ligneux récoltés en appliquant l'approche de décomposition simple, conformément aux Lignes directrices 2006 du GIEC et en utilisant des données particulières au pays. Pour plus d'informations, voir la section 6.4 du RIN du Canada.
Pour les Parties qui traitent des effets de la structure des classes d'âge dans les forêts, fournir des informations détaillées sur l'approche utilisée et la mesure dans laquelle elle est cohérente avec les orientations pertinentes du GIEC, le cas échéant (paragr. 1(g) de l'annexe II de la décision 4/CMA.1, paragr. 75(d)(iii) des MPG)	La modélisation du carbone utilisée par le Canada pour estimer et déclarer les émissions et les absorptions provenant des terres forestières se fonde sur les données de l'inventaire forestier qui comprend l'âge des forêts et le taux de croissance en fonction de l'âge. Les changements dans la structure des classes d'âge des forêts dus à l'aménagement, aux mesures de conservation ou aux perturbations naturelles sont reflétés dans les estimations des émissions et des absorptions. Pour le sous-secteur des terres forestières aménagées et des produits ligneux récoltés qui en sont issus, une approche de niveau de référence (NR) est utilisée pour établir les effets de la structure des classes d'âge dans les forêts et calculer la contribution comptable. Cette approche consiste tout d'abord à définir le NR, qui est une projection des émissions provenant de la forêt aménagée et des PLR associés, qui reflète la poursuite des politiques et pratiques historiques d'aménagement forestier et d'utilisation du bois récolté. La comptabilisation consiste alors à calculer la différence entre les émissions en 2030 et la valeur du NR définie préalablement pour 2030. Par conséquent, la contribution comptable reflète l'effet des changements récents dans l'aménagement forestier et l'utilisation du bois sur les émissions par rapport à l'effet de l'aménagement forestier et de l'utilisation du bois historiques du NR. Pour de plus amples informations sur l'approche de la contribution comptable de l'ATCATF, voir la section 2.3.1 et pour les données et la méthodologie, l'annexe 4 du présent rapport.
Mesure dans laquelle la Partie s'est inspirée des méthodes existantes et des orientations établies en vertu de la Convention et de ses instruments juridiques connexes, le cas échéant (paragr. 1(c) de l'annexe II de la décision 4/CMA.1)	Le Canada s'est inspiré des méthodes existantes et des orientations établies dans le cadre de la Convention en utilisant une cible de la CDN qui constitue une avancée par rapport à la cible quantifiée de réduction des émissions à l'échelle de l'économie pour 2020, qui a été communiquée et suivie dans le cadre de la Convention.
Toute méthodologie appliquée pour tenir compte des avantages en matière d'atténuation des mesures d'adaptation ou des plans de diversification économique (paragr. 75(e) des MPG)	Sans objet. La CDN ne représente pas les avantages connexes en matière d'atténuation des mesures d'adaptation ou des plans de diversification économique. Tous les avantages connexes en matière d'atténuation découlant des mesures nationales d'adaptation ou des plans de diversification économique du Canada sont pris en compte dans l'inventaire national du Canada et sont donc couverts par sa cible de réduction des émissions dans l'ensemble de l'économie. Ces avantages connexes n'ont donc pas été pris en compte séparément et aucune méthodologie correspondante n'a été utilisée.
Décrire comment le double comptage des réductions nettes d'émissions de GES a été évité, notamment en tenant compte des	Les émissions et les absorptions de GES provenant de l'inventaire des GES du Canada sont utilisées pour suivre les réductions nettes d'émissions de GES. Les émissions et les

Obligation de déclaration	Description ou référence à la section pertinente du RBT
orientations découlant de l'article 6, le cas échéant (paragr. 76(d) des MPG)	absorptions sont déclarées conformément aux lignes directrices du GIEC, dans le but de ne pas surestimer ou sous-estimer les émissions de GES.
Toute autre méthodologie liée à la CDN en vertu de l'article 4 (paragr. 75(h) des MPG)	S.O.
Assurer la cohérence méthodologique, incluant les données de référence, entre la communication et la mise en œuvre des CDN (paragr. 12(b) de la décision 4/CMA.1 et paragr.1 de son annexe II) :	
Expliquer comment la cohérence a été assurée en matière de portée et de couverture, de définitions, de sources de données, de mesures, d'hypothèses et d'approches méthodologiques, incluant les données de référence, entre la communication et la mise en œuvre des CDN (paragr. 2(a) de l'annexe II de la décision 4/CMA.1)	La portée, la couverture, les définitions, les sources de données, les mesures et les approches sont cohérentes entre la CDN communiquée et sa mise en œuvre, telle que décrite dans le RBT.
Expliquer comment la cohérence a été maintenue entre les données sur les GES et les méthodes d'estimation utilisées pour la comptabilité et l'inventaire des GES de la Partie, conformément à l'article 13, paragraphe 7(a), de l'Accord de Paris, le cas échéant (paragr. 2(b) de l'annexe II de la décision 4/CMA.1) et expliquer les incohérences méthodologiques avec le rapport d'inventaire national le plus récent de la Partie, le cas échéant (paragr. 76(c) des MPG)	L'inventaire des GES du Canada est la principale source des données sur les GES utilisées pour la comptabilisation. En ce qui concerne l'approche du niveau de référence utilisée pour les forêts gérées et les produits ligneux récoltés associés, le scénario de NR du Canada est recalculé chaque année pour assurer la cohérence avec les données historiques utilisées dans le dernier rapport d'inventaire de GES disponible du Canada et applique des méthodologies et des hypothèses conformes aux orientations du GIEC et aux décisions de la CCNUCC. Il n'y a pas d'incohérence méthodologique avec le rapport d'inventaire national le plus récent.
Pour les Parties qui appliquent des modifications techniques pour mettre à jour les points de référence, les niveaux de référence ou les projections, les modifications doivent refléter l'un ou l'autre des éléments suivants (paragr. 2(d) de l'annexe II de la décision 4/CMA.1) :	
Changements techniques liés aux corrections techniques apportées à l'inventaire de la partie (paragr. 2(d)(i) de l'annexe II de la décision 4/CMA.1)	Aucune modification technique liée à des corrections techniques de l'inventaire des GES n'a été appliquée pour mettre à jour les points de référence, les niveaux de référence ou les projections.
Changements techniques liés à l'amélioration de la précision dans le but de maintenir la cohérence méthodologique (paragr. 2(d)(ii) de l'annexe II de la décision 4/CMA.1)	Aucune modification technique liée à l'amélioration de la précision n'a été appliquée pour mettre à jour les points de référence, les niveaux de référence ou les projections.
Expliquer comment les changements méthodologiques et les mises à jour techniques effectués au cours de la mise en œuvre de leur CDN ont été communiqués de manière transparente (paragr. 2(e) de l'annexe II de la décision 4/CMA.1)	Les changements méthodologiques et les mises à jour techniques sont présentés au Chapitre 8 : recalculs et améliorations du Rapport d'inventaire national du Canada. Les données et la méthodologie de comptabilisation de l'ATCATF sont présentées dans le présent RBT (voir l'annexe 4).
S'efforcer d'inclure toutes les catégories d'émissions ou d'absorptions anthropiques dans la CDN et, une fois qu'une source, un puits ou une activité est inclus, toujours l'inclure (paragr. 12(c) de la décision 4/CMA.1 et paragr. 3 de l'annexe II de la décision 4/CMA.1) :	
Expliquer comment toutes les catégories d'émissions et d'absorptions anthropiques correspondant à leur CDN ont été prises en compte (paragr. 3(a) de l'annexe II de la décision 4/CMA.1)	L'indicateur utilisé pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de la cible de la CDN comprend toutes les catégories d'émissions et d'absorptions anthropiques correspondant à la CDN.

Obligation de déclaration	Description ou référence à la section pertinente du RBT
Expliquer comment la Partie s'efforce d'inclure toutes les catégories d'émissions ou d'absorptions anthropiques dans la CDN et, une fois qu'une source, un puits ou une activité est inclus, continue de l'inclure (paragr. 3(b) de l'annexe II de la décision 4/CMA.1)	Le champ d'application de la CDN du Canada couvre toutes les catégories d'émissions et d'absorptions déclarées dans l'inventaire des GES, conformément aux lignes directrices du GIEC. Certaines catégories de sources précises sont indiquées comme étant « non estimées » lorsque les estimations seraient insignifiantes au sens du paragraphe 32 de l'annexe à la décision 18/CMA.1. Des informations sur ces catégories sont fournies dans le tableau 9 du cadre uniformisé de présentation des rapports de l'inventaire des GES du Canada.
Expliquer pourquoi certaines catégories d'émissions ou d'absorptions anthropiques sont exclues (paragr. 12(c) de la décision 4/CMA.1 et paragr. 4 de l'annexe II de la décision 4/CMA.1)	Toutes les catégories d'émissions et d'absorptions anthropiques déclarées dans le total national de l'inventaire des GES du Canada sont incluses dans la CDN.

A2.4 Progrès accomplis dans la mise en œuvre et l'atteinte de la CDN du Canada

Tableau A2.4 : Résumé structuré : progrès accomplis dans la mise en œuvre et l'atteinte de la CDN du Canada (tableau 4.1 du FTC)

Indicateur	Unité, le cas échéant	Point de départ	Période de mise en œuvre de la CDN		Niveau cible	Année cible	Progrès réalisés vers la CDN
		2005	2021	2022			
Émissions nationales de GES*	kt d'éq. CO_2	761 491,62	669 459,83	719 755,92	456 894,97	2030	Le niveau le plus récent (2022) des émissions nationales totales de GES, à l'exclusion de l'ATCATF, indiqué dans le RIN est de 708 Mt, soit 7,1 % de moins que le niveau de l'année de référence 2005. Si l'on ajoute la contribution comptable de l'ATCATF, conformément à la CDN du Canada, le niveau est inférieur de 5,5 % à celui de 2005, ce qui reflète le fait que la contribution comptable de l'ATCATF était un débit (source) en 2022. En 2021, des émissions nationales totales de GES, à l'exclusion de l'ATCATF, indiqué dans le RIN est de 698 Mt, soit 8,3 % de moins que le niveau de l'année de référence 2005. Si l'on ajoute la contribution comptable de l'ATCATF, conformément à la CDN du Canada, le niveau est inférieur de 12,1 % à celui de 2005, ce qui reflète le fait que la contribution comptable de l'ATCATF était un crédit (puits) de 29 Mt en 2021. Les données préliminaires pour 2023 indiquent que les émissions nationales totales de GES, à l'exclusion de l'ATCATF, seront inférieures d'environ 8,5 % à celles de l'année de référence. Pour 2023, la contribution comptable de l'ATCATF devrait être un crédit (puits) et contribuer à hauteur d'environ 40 Mt supplémentaires, soit une réduction supplémentaire d'environ 5 %, de sorte que les réductions des émissions en 2023 se situent entre 13 et 14 % par rapport aux niveaux de 2005. Les valeurs définitives pour 2023 seront confirmées en 2025 et communiquées dans le prochain rapport biennal de transparence, en même temps que les valeurs pour 2024.
Les émissions et absorptions totales de GES compatibles avec la couverture de la CDN	kt d'éq. CO_2		669 459,83	719 755,92			
Contribution du secteur ATCATF pour chaque année de la période cible ou de l'année cible, si elle n'est pas incluse dans la série chronologique de l'inventaire des émissions et absorptions nettes totales de GES	kt d'éq. CO_2		-28 981,29	11 989,33			

Remarque :

*La CDN du Canada précise que la cible pour 2030 est de réduire de 40 à 45 % les émissions nationales de GES par rapport aux niveaux de 2005, à l'exclusion de l'ATCATF, et que pour 2030, les émissions sont les émissions nationales de GES à l'exclusion du secteur de l'ATCATF et avec la contribution comptable de l'ATCATF (c'est-à-dire les émissions du secteur économique national plus la contribution comptable de l'ATCATF). Les émissions du secteur économique national sont déclarées dans le cadre des séries chronologiques de l'inventaire national. Le secteur UTCATF est déclaré dans le cadre des séries chronologiques de l'inventaire national. La contribution comptable de l'ATCATF s'ajoute aux émissions du secteur de l'ATCATF et est déclarée séparément du rapport d'inventaire national.

Annexe 3: Politiques et mesures d’atténuation

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur les principales mesures d’atténuation prévues ou déjà mises en œuvre par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Ces politiques et mesures fédérales sont les mêmes que celles qui font l’objet d’un suivi dans le cadre des rapports d’étape du Canada au titre de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* (la Loi). La cible de réduction des émissions nationales du Canada en vertu de la Loi a été établie comme étant la contribution déterminée au niveau national (CDN) pour 2030 du Canada. Aussi, le Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada constitue une feuille de route ambitieuse et réalisable, assortie d’une voie à suivre secteur par secteur, pour atteindre cette cible. En rationalisant ses rapports nationaux conformément à la Loi et ses rapports internationaux en vertu de l’Accord de Paris, le Canada fournira de manière cohérente et transparente des comptes rendus sur le même ensemble de politiques et de mesures de lutte contre les changements climatiques qui soutiennent la mise en œuvre et la réussite de la CDN du Canada, en se concentrant sur celles qui ont le plus grand effet sur les émissions de GES et sur celles qui touchent les secteurs clés.

Les politiques et mesures sont présentées selon les catégories sectorielles du GIEC, les mesures transversales apparaissant en premier. Dans les groupes sectoriels mêmes, les mesures fédérales apparaissent en premier, suivies des mesures provinciales et territoriales d’ouest en est. La priorité a été donnée aux politiques et mesures qui ont l’effet le plus important sur les émissions de GES des secteurs. Dans la mesure du possible, l’entité chargée de la mise en œuvre a fourni une estimation de l’incidence directe sur l’atténuation des émissions. Lorsqu’aucune estimation des mesures d’atténuation n’a été fournie, le Canada a indiqué la raison pour laquelle elles n’ont pas été incluses (voir la légende de notation). Par exemple, les estimations d’atténuation n’ont pas été fournies pour les mesures qui sont encore en cours d’élaboration ou pour les mesures pour lesquelles il est difficile d’estimer l’effet direct sur l’atténuation. Les méthodes d’estimation des réductions d’émissions attendues des différentes mesures peuvent varier selon l’entité chargée de la mise en œuvre et ont été incluses à titre indicatif.

Tableau A3-1 : Notation pour les estimations des réductions d’émissions

Notation	Description
NE	Non estimé
S.O.	Sans objet
À dét.	À déterminer

A3.1 Politiques et mesures transversales

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
ECW-01	Tarification de la pollution par le carbone*	L'approche du gouvernement du Canada en matière de tarification de la pollution par le carbone donne aux provinces et aux territoires la possibilité de mettre en œuvre le type de système le mieux adapté à leur situation, pourvu qu'il soit conforme aux exigences nationales minimales en matière de rigueur (« modèle fédéral »). Le filet de sécurité du système fédéral de tarification du carbone est constitué de la redevance fédérale sur les combustibles et du système de tarification fondé sur le rendement (STFR) pour les installations industrielles, et s'applique dans les provinces et territoires qui en ont fait la demande ou dont les systèmes ne répondent pas aux critères du modèle fédéral.	Réduire les émissions de gaz à effet de serre, stimuler les investissements dans l'innovation à faible intensité de carbone, créer une économie durable à croissance propre et encourager les changements de comportement en faveur de pratiques plus durables.	Réglementation Économique Fiscal Habilitant	Mis en œuvre	Transversal	CH_4, CO_2, N_2O, HFC, PFC, SF_6, NF_3	2019	Environnement et Changement climatique Canada Ministère des Finances Canada	NE[a]	NE[a]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
ECW-01.1	Renforcer la certitude quant à la tarification future de la pollution par le carbone* *Intitulé Garantir la tarification future de la pollution par le carbone dans le rapport d'étape 2023*	Le gouvernement du Canada étudiera les mesures qui permettent de garantir à plus long terme la tarification future de la pollution par le carbone. La trajectoire de la tarification de la pollution par le carbone est fixée jusqu'en 2030, augmentant de 15 $ par an pour atteindre 170 $ en 2030. Les exigences nationales minimales de rigueur actualisées (« modèle fédéral ») pour les systèmes de tarification de la pollution par le carbone au Canada (2023 à 2030) exigent que les marchés du carbone maintiennent un signal de prix fort, conforme au prix national minimal de la pollution par le carbone pour toutes les émissions couvertes. Le gouvernement du Canada renforce également les signaux d'investissement créés	Offrir aux entreprises la prévisibilité dont elles ont besoin pour réduire les risques liés aux importants projets de réduction des émissions.	Économique Habilitant	Mis en œuvre	Transversal	CO_2, CH_4, N_2O	2022	Ministère des Finances Canada Environnement et Changement climatique Canada	S.O.[b]	NE[a]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		par les systèmes de tarification de la pollution par le carbone au Canada à l'aide d'autres outils, tels que les contrats sur différence pour le carbone (voir ECW-16).									
ECW-01.2	Remise canadienne sur le carbone**, [i] *Anciennement intitulée Montants des paiements de l'Incitatif à agir pour le climat (IAC)* *Fait partie de la remise fédérale des produits de la tarification de la pollution par le carbone*	Tous les produits issus du système fédéral de tarification de la pollution par le carbone restent dans la province ou le territoire où ils ont été perçus. Les provinces et les territoires qui disposent de leur propre système de tarification du carbone utilisent les produits comme ils l'entendent, notamment en aidant les familles à prendre des mesures supplémentaires pour réduire la pollution d'une manière pratique et abordable. Dans les provinces où la redevance fédérale sur les combustibles s'applique, plus de 90 % des produits de la redevance sur les combustibles sont remis directement aux particuliers et aux	En fixant un prix pour les produits les plus polluants et en reversant la majeure partie des produits directs aux particuliers par l'intermédiaire de la RCC, les ménages ont la possibilité de faire des choix plus propres et plus durables du point de vue de l'environnement.	Économique Fiscal Habilitant	Mis en œuvre	Transversal	CO_2	2022	Ministère des Finances Canada Agence du revenu du Canada	S.O.[b]	NE[a]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		ménages au moyen de la RCC. Le reste des produits est utilisé pour soutenir les petites et moyennes entreprises et les gouvernements autochtones (voir ECW-01.4 à ECW-01.6b pour de plus amples détails).									
ECW-01.3	Remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises**, [i] *Anciennement intitulée Programmes de retour des produits de la redevance sur les combustibles (PRPRC)* *Fait partie de la remise fédérale des produits de la tarification de la pollution par le carbone*	Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'approche adoptée par le gouvernement fédéral pour restituer le produit des redevances sur les combustibles perçues au titre de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*. Une partie des recettes de 2019-2020 à 2023-2024 sera reversée à environ 600 000 entreprises comptant 499 employés ou moins, par l'entremise de la Remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises. Les produits de la redevance seront automatiquement reversés aux sociétés	Restituer une partie des produits provenant de la tarification de la pollution directement aux petites et moyennes entreprises dans les provinces où la redevance fédérale sur les combustibles s'applique.	Économique Fiscal Habilitant	Adopté	Transversal	CO_2	2024	Agence du revenu du Canada Ministère des Finances Canada	S.O.[b]	NE[a]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		admissibles au moyen de paiements directs de l'ARC, indépendamment des remboursements d'impôts. Les produits pour les années futures de la redevance sur les combustibles, y compris pour 2024-2025, seront retournés de façon semblable chaque année.									
ECW-01.4	Remise d'une partie du produit net de la redevance fédérale sur les combustibles aux gouvernements autochtones *Anciennement intitulée « Redistribution de 1 % du produit net de la redevance sur les combustibles aux gouvernements autochtones »* *Fait partie de la remise fédérale des produits de la tarification de la pollution par le carbone*	Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'approche adoptée par le gouvernement fédéral pour redistribuer les produits de la redevance sur les combustibles perçus au titre de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*. À partir de 2020-2021, le gouvernement du Canada s'est engagé à reverser 1 % du produit de la redevance fédérale sur les combustibles aux gouvernements autochtones au moyen d'une approche élaborée	Mettre en place un programme de subventions pour la remise aux gouvernements autochtones du produit de la redevance sur les combustibles.	Économique Fiscal Habilitant	Mis en œuvre	Transversal	CO_2	2024	Environnement et Changement climatique Canada	S.O.[b]	NE[a]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		conjointement dans les provinces et territoires où la programmation de la redevance fédérale sur les combustibles est en vigueur. À partir de 2024-2025, la part du produit de la redevance sur les combustibles reversée aux gouvernements autochtones est passée de 1 % à 2 %, en reconnaissance de l'impact des changements climatiques sur les communautés autochtones. L'engagement avec les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis sur le mécanisme et l'approche de la remise des produits est en cours.									
ECW-01.5	Remise du produit de la redevance sur les combustibles aux agriculteurs* *Fait partie de la remise fédérale des produits de la tarification de la pollution par le carbone*	Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'approche adoptée par le gouvernement fédéral pour restituer le produit des redevances sur les combustibles perçues au titre de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par*	Sachant que de nombreux agriculteurs utilisent du gaz naturel et du propane dans leurs activités, un crédit d'impôt remboursable est prévu pour remettre les produits de la	Économique Fiscal Habilitant	Mis en œuvre	Transversal Énergie	CO_2	2021	Ministère des Finances Canada Agence du revenu du Canada	NE[d]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		les gaz à effet de serre. Les produits liés spécifiquement à l'utilisation du gaz naturel et du propane par les agriculteurs sont restitués directement aux agriculteurs sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable.	redevance sur les combustibles aux entreprises agricoles qui exercent leurs activités dans des provinces où la redevance fédérale sur les combustibles s'applique.								
ECW-01.6	Fonds issu des produits du système de tarification fondé sur le rendement (STFR)**, [i] *Fait partie de la remise fédérale des produits de la tarification de la pollution par le carbone*	Le Fonds des produits du STFR distribue les produits collectés à la province ou au territoire d'origine dans le cadre du STFR par l'entremise du Programme d'incitation à la décarbonisation (PID) et le Fonds pour l'électricité de l'avenir (FEA).	1. Réduction des émissions de GES dans les secteurs et les provinces et territoires où s'applique le système de tarification fondé sur le rendement. 2. Respecter l'obligation de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* de redistribuer les produits de la tarification du carbone à la province ou au territoire d'origine.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transversal Énergie Transports Procédés industriels et utilisation des produits	CH_4, CO_2, N_2O, HFC, PFC, SF_6, NF_3	2022	Environnement et Changement climatique Canada	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
ECW-01.6a	Fonds issu des produits du système de tarification fondé sur le rendement (STFR) : Programme d'incitation à la décarbonisation (PID)**, [i] *Fait partie de la remise fédérale des produits de la tarification de la pollution par le carbone*	Le PID est un programme fondé sur le mérite, financé par les recettes perçues dans le cadre du STFR fédéral, qui encourage les projets de technologies propres à réduire des émissions de GES dans les installations réglementées dans le cadre du STFR.	1. Réduction des émissions de GES dans les secteurs et les provinces et territoires où s'applique le système de tarification fondé sur le rendement. 2. Respecter l'obligation de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* de redistribuer les produits de la tarification du carbone à la province ou au territoire d'origine.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transversal Énergie Transports Procédés industriels et utilisation des produits	CH_4, CO_2, N_2O, HFC, PFC, SF_6, NF_3	2022	Environnement et Changement climatique Canada	S.O.[b]	800
ECW-01.6b	Fonds issu des produits du système de tarification fondé sur le rendement (STFR) : Fonds pour l'électricité de l'avenir (FEA)**,[iv] *Fait partie de la remise fédérale des produits de la tarification de la pollution par le carbone*	Le FEA, financé par les produits perçus dans le cadre du STFR fédéral, est administré en vertu d'ententes bilatérales avec les provinces où le STFR est appliqué et soutient des projets d'énergie propre et de décarbonisation à grande échelle.	1. Réduction des émissions de GES dans les secteurs et les provinces et territoires où s'applique le système de tarification fondé sur le rendement. 2. Respecter l'obligation de la *Loi sur la tarification de la*	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transversal Énergie	CH_4, CO_2, N_2O, HFC, PFC, SF_6, NF_3	2022	Environnement et Changement climatique Canada	S.O.[b]	200

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
			pollution causée par les gaz à effet de serre de redistribuer les produits de la tarification du carbone à la province ou au territoire d'origine.								
ECW-02	Régime de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre (GES) du Canada	Le régime canadien de crédits compensatoires encourage les municipalités, les communautés autochtones, les forestiers, les agriculteurs et d'autres promoteurs de projets à entreprendre des projets novateurs qui réduisent les émissions de GES. Il permet aux promoteurs de projets de générer des crédits compensatoires fédéraux s'ils mènent à bien des projets qui répondent aux exigences du règlement du *Règlement sur le régime canadien de crédits compensatoires concernant les GES* et du protocole fédéral de compensation applicable. Ces crédits peuvent être vendus et	Réduire les émissions de GES.	Réglementation Économique Habilitant	Mis en œuvre	Transversal	CH_4, CO_2, N_2O, HFC	2022	Environnement et Changement climatique Canada	S.O.[b]	NE[c]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		utilisés pour la conformité des installations couvertes par le STFR fédéral ou vendus et utilisés par d'autres qui cherchent à atteindre des cibles climatiques volontaires.									
ECW-05	Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC)*,**,[i]	Le FEFEC mobilise des investissements dans des projets qui génèrent une croissance propre et réduisent les émissions de GES, aidant ainsi le Canada à respecter ou à dépasser ses engagements dans le cadre de l'Accord de Paris. Depuis 2024, le FEFEC compte quatre volets de financement : • le Fonds du leadership; • le Fonds du Défi; • le Fonds de leadership autochtone; • le Fonds de préparation à la mise en œuvre.	Le FEFEC soutient les mesures climatiques prises par les provinces et les territoires, les municipalités, les universités, les collèges, les écoles, les hôpitaux, les entreprises, les organisations à but non lucratif, ainsi que les communautés et les organisations autochtones.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transversal Énergie	CO_2, CH_4, N_2O, HFC	2017	Environnement et Changement climatique Canada	NE[f]	4 900
ECW-05.1	Fonds du leadership*,** *Fait partie du Fonds pour une*	Le Fonds du leadership fournit un financement direct aux provinces et aux territoires pour les	Aide les provinces et les territoires à réduire la pollution par le	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transversal Énergie	CO_2, CH_4, N_2O, HFC	2017	Environnement et Changement climatique Canada	NE[f]	3 200

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
	économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) (ECW-05)	aider à réduire leur pollution par le carbone, à atteindre la cible climatique du Canada pour 2030 et à soutenir l'objectif de carboneutralité d'ici 2050.	carbone en leur fournissant un financement direct.								
ECW-05.2	Fonds du Défi*,**,[i] *Fait partie du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) (ECW-05)*	Le Fonds du Défi fournit un financement à un large éventail de bénéficiaires pour mettre en œuvre des projets qui déploient des technologies éprouvées et à faibles émissions de carbone entraînant des réductions significatives des émissions de GES dans tous les secteurs, en se concentrant sur son objectif de rentabilité afin de maximiser les réductions d'émissions de GES.	Financer des projets de mise en œuvre qui déploient des technologies éprouvées à faibles émissions de carbone et qui permettent des réductions significatives des émissions de GES.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transversal	CO_2, CH_4, N_2O, HFC	2017	Environnement et Changement climatique Canada	NE[f]	1 600
ECW-05.3	Fonds de leadership autochtone (FLA) *Fait partie du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) (ECW-05)*	Le FLA finance des projets d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et de chauffage à faibles émissions de carbone menés par des gouvernements, des communautés et des organismes autochtones.	Financer des projets d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et de chauffage à faible émission de carbone menés et détenus par des gouvernements autochtones.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transversal Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	2022	Environnement et Changement climatique Canada	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		Reconnaissant les droits, les intérêts et les particularités des gouvernements, des communautés et des organisations des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des Autochtones non affiliés, le FLA adopte une approche fondée sur les distinctions pour fournir des fonds à l'appui des projets.									
ECW-05.4	Fonds de préparation à la mise en œuvre (FPME) *Fait partie du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) (ECW-05)*	Le FPME finance des activités et des investissements visant à éliminer les obstacles à l'adoption de technologies à faibles émissions de carbone et les mesures d'atténuation des changements climatiques à l'horizon 2030.	Financer des activités et des investissements visant à éliminer les obstacles aux technologies à faible teneur en carbone.	Économique Fiscal Éducation	Mis en œuvre	Transversal	S.O.	2022	Environnement et Changement climatique Canada	S.O.[b]	S.O.[f]
ECW-08	Ajustements à la frontière pour le carbone (AFC)	Le gouvernement du Canada étudie le potentiel des AFC dans le contexte canadien. En général, les AFC prévoient des taxes à l'importation et éventuellement des remises à l'exportation pour tenir compte des différences entre les pays en ce qui	Étudier la possibilité de mettre en œuvre des AFC pour compléter la tarification nationale du carbone.	Économique Recherche Habilitant	Planifié	Transversal	À dét.	À dét.	Ministère des Finances Canada Environnement et Changement climatique Canada Affaires mondiales Canada	S.O.[b]	NE[e]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		concerne les coûts liés au carbone engagés pour la production de biens à forte intensité d'émissions et exposés aux échanges commerciaux. Une telle politique peut soutenir une tarification ambitieuse de la pollution par le carbone en mettant sur un pied d'égalité les producteurs nationaux et leurs concurrents internationaux. Actuellement, les systèmes nationaux de tarification du carbone du Canada sont conçus pour atténuer le risque de fuite de carbone en réduisant les coûts moyens pour les secteurs industriels à forte intensité d'émissions et exposés au commerce.									
ECW-09	Banque de l'infrastructure du Canada (BIC)[iv]	La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) est un investisseur d'importance, dont l'objectif est d'accroître les investissements dans les infrastructures afin d'en tirer des avantages pour les Canadiens.	La BIC s'est fixé comme objectif à long terme de réduire ses émissions annuelles de 15 Mt d'éq. CO_2. Les investissements de la BIC dans l'énergie propre, les infrastructures	Fiscal	Mis en œuvre	Transversal Énergie Transports Gestion des déchets	CO_2	2017	Banque de l'infrastructure du Canada	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		Le Parlement a autorisé le financement de 35 G$ à la BIC et lui a conféré l'autorité nécessaire pour investir dans des projets d'infrastructure. La BIC a pour objectif d'investir 25 G$ à long terme dans les domaines de l'infrastructure verte, de l'énergie propre et des transports publics. La BIC permet de concrétiser des projets d'infrastructure qui, autrement, ne verraient pas le jour. Les investissements de la BIC sont faits sous forme de prêts remboursables, tandis que l'approche de la Banque en matière de mobilisation de capitaux privés et institutionnels vise à maximiser l'impact en permettant de construire plus d'infrastructures, plus rapidement.	vertes et les transports publics contribuent à la réalisation de cet objectif.								
ECW-10	Leadership climatique autochtone	Comme annoncé dans le Plan de réduction des émissions pour 2030, le budget de 2022 a engagé 29,6 M$ sur trois ans	Mettre en place un processus permettant aux peuples autochtones de participer de	Fiscal Planification Habilitant	Planifié	Transversal	S.O.	2025	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	S.O.[e]	S.O.[e]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		(2022-2023 à 2024-2025) à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) pour soutenir l'élaboration conjointe d'un programme de leadership climatique autochtone (LCA). Le programme de LCA fournit une feuille de route tenant compte des distinctions pour améliorer les partenariats fédéraux-autochtones sur le climat de manière à mieux soutenir les mesures autodéterminées de lutte contre les changements climatiques des autochtones. L'initiative est codirigée par ECCC et RCAANC du côté fédéral, mais il s'agit d'une initiative pangouvernementale.	manière significative à la gouvernance et à la politique climatiques.						Environnement et Changement climatique Canada		
ECW-12	Plan de réduction des émissions de méthane**	Un plan visant à réduire les émissions de méthane dans l'ensemble de l'économie, notamment par le biais de réglementations prévoyant la réduction des émissions de	Réduire les émissions de méthane dans l'ensemble de l'économie au moyen de diverses réglementations relatives à la	Économique Règlementaire Habilitant	Planifié	Transversal Énergie Gestion des déchets Agriculture	CH_4, CO_2, N_2O	2022	Environnement et Changement climatique Canada	S.O.[b]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		méthane provenant du pétrole et du gaz (voir OIG-02) et des sites d'enfouissement (voir WST-06).	réduction des émissions.								
ECW-14	Stratégie de gestion du carbone du Canada *Anciennement intitulée Stratégie de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC)*	Cette stratégie définit le rôle de la gestion du carbone dans le parcours du Canada vers une économie prospère carboneutre, ainsi que les mesures prises par le gouvernement fédéral pour soutenir le développement et le déploiement des technologies de gestion du carbone au Canada. La Stratégie établit cinq domaines prioritaires clés dans lesquels le gouvernement du Canada veut promouvoir une industrie de la gestion du carbone compétitive et solide : • accélérer l'innovation et la recherche, le développement et la démonstration; • promouvoir des politiques et des règlements prévisibles, notamment le système canadien	Établir une vision et des priorités clés pour le développement d'une industrie de la gestion du carbone compétitive au niveau mondial.	Planification Habilitant	Adopté	Transversal Énergie Transports Procédés industriels et utilisation des produits Agriculture Gestion des déchets	CO_2	2023	Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		de tarification du carbone applicable à l'ensemble de l'économie; • attirer les investissements et les possibilités commerciales; • intensifier le développement de projets et d'infrastructures de gestion du carbone; • établir des partenariats et développer une main-d'œuvre inclusive.									
ECW-15	Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC)*	Le budget 2021 proposait l'introduction d'un crédit d'impôt à l'investissement pour les capitaux investis dans les projets de CUSC, dont les détails ont été annoncés dans le budget 2022. Le crédit d'impôt à l'investissement est disponible pour les projets CUSC qui stockent de manière permanente le CO_2 capté dans une zone de stockage géologique dédiée ou dans du béton. De 2022 à 2030, les taux de crédit d'impôt à	Réduire les risques liés aux investissements du CUSC, faire baisser les coûts et encourager une adoption plus large du CUSC au Canada afin d'accroître la séquestration du CO_2.	Économique Habilitant	Mis en œuvre	Transversal	CO_2	2022	Ministère des Finances Canada Agence du revenu du Canada Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		l'investissement sont fixés à : • 60 % pour les investissements dans les équipements de captage du CO_2 dans les projets de captage direct dans l'air; • 50 % pour les investissements dans des équipements de captage du CO_2 dans d'autres projets de CUSC; • 37,5 % pour les investissements en matériel de transport, de stockage et d'utilisation.									
ECW-16	Fonds de croissance du Canada**, [i]	Le Fonds canadien de croissance vise à attirer des capitaux privés en vue de construire l'économie propre du Canada, en utilisant des instruments d'investissement qui absorbent certains risques pour encourager l'investissement privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes	Réduire les émissions et atteindre les objectifs climatiques du Canada grâce au déploiement de technologies clés, telles que l'hydrogène à faible teneur en carbone et le captage, l'utilisation et le stockage du carbone.	Économique Habilitant	Mis en œuvre	Transversal	CO_2, CH_4, N_2O	2022	Ministère des Finances Canada	S.O.[b]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		d'approvisionnement à faible émission de carbone. Le Fonds sera la principale entité fédérale à octroyer des contrats sur différence pour le carbone (CDC), notamment en allouant, sur une base prioritaire, jusqu'à 7 G$ pour émettre toutes les formes de contrats sur différence et d'accords d'écoulement de crédits. Le gouvernement évalue également les possibilités d'améliorer la capacité du Fonds de croissance du Canada à offrir des CDC, notamment en explorant la possibilité d'un filet de sécurité gouvernemental de certains engagements du Fonds de croissance du Canada au titre des CDC.									
ENB-01	Carrefour de la croissance propre	Un point focal pangouvernemental pour les technologies propres. Le carrefour aide les innovateurs et les adeptes des technologies propres à s'y retrouver dans le	Aider les acteurs des technologies propres à s'orienter dans les programmes fédéraux pour faire avancer leurs projets de	Habilitant Information	Mis en œuvre	Transversal Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	S.O.	2018	Ressources naturelles Canada Innovation, Sciences et Développement	S.O.[d]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		système fédéral de financement et de services, tout en améliorant la coordination des programmes fédéraux en matière de technologies propres.	technologies propres, favoriser l'innovation et l'adoption de ces technologies et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.			Transports Gestion des déchets			économique Canada		
ENB-03	Soutien fédéral aux innovations en matière de technologies propres *Anciennement intitulé Soutien fédéral à Technologies du développement durable Canada (TDDC)*	Soutenir les entreprises en démarrage et en expansion, afin que la viabilité des technologies propres précommerciales puisse être démontrée avec succès et que les premiers efforts de commercialisation puissent être appuyés.	Soutenir le développement précommercial et la démonstration de projets de technologies propres.	Économique Fiscal Habilitant	Mis en œuvre	Transversal Énergie Procédés industriels et utilisation des produits Transports Agriculture ATCATF Gestion des déchets	S.O.	2001	Innovation, Sciences et Développement économique Canada *En transition vers Conseil national de recherches Canada*	S.O.[d]	S.O.[d]
ENB-05	*Loi canadienne sur les emplois durables* et mesures globales *Anciennement appelée Loi sur les emplois durables (projet de loi C-50) et mesures globales*	Soutenir l'avenir et les moyens de subsistance des travailleurs et de leurs communautés dans la transition vers une économie sobre en carbone.	Soutenir les travailleurs et les communautés dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.	Économique Fiscal Éducation Réglementation Habilitant	Mis en œuvre	Transversal	S.O.	2024	Ressources naturelles Canada Emploi et Développement social Canada	S.O.[b]	S.O.[b]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
ENB-06	Obligations vertes	Le programme d'obligations vertes du Canada soutient le bon fonctionnement du marché de la finance durable. Ces obligations accroissent la transparence du marché en fournissant aux investisseurs un cadre de référence sans risque, qui permet d'évaluer les investissements verts du secteur privé ainsi que des actifs bien notés qui soutiennent les investissements du gouvernement du Canada vers l'atteinte d'objectifs environnementaux bénéficiant à tous les Canadiens. Ces programmes pourraient inclure, sans s'y limiter, des projets visant à soutenir l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation, la biodiversité et la conservation ainsi que la prévention et le contrôle de la pollution.	Mobiliser des capitaux à l'appui des objectifs climatiques et environnemen-taux du Canada et soutenir le développement du marché canadien de la finance durable.	Économique Habilitant	Mis en œuvre	Transversal	S.O.	2022	Ministère des Finances Canada Environnement et Changement climatique Canada	S.O.[b]	S.O.[b]
ENB-07	Fonds d'action et de sensibilisation pour le climat (FASC)	Appuyer les projets qui contribuent à accroître la capacité et la sensibilisation en vue	Sensibiliser au changement climatique et renforcer les	Fiscal Économique	Mis en œuvre	Transversal	S.O.	2020	Environnement et Changement climatique Canada	S.O.[d]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		de réduire les émissions de GES du Canada. Le FASC a trois grandes priorités : • Accroître la sensibilisation des jeunes et l'action communautaire pour le climat; • Soutenir la recherche sur le climat au sein des groupes de réflexion et dans les établissements d'enseignement canadiens; • Faire progresser les sciences et des technologies climatiques.	capacités pour accroître la lutte contre les changements climatiques.	Éducation Information Recherche Habilitant							
ENB-07.1	Action communautaire pour le climat *Fait partie du Fonds d'action et de sensibilisation pour le climat (FASC) (ENB-07)*	Le volet Action communautaire pour le climat du FASC accorde un financement aux projets qui fournissent des connaissances, des outils ou des compétences qui mènent ou engagent les communautés dans l'action climatique.	Sensibiliser au changement climatique et renforcer les capacités pour accroître la lutte contre les changements climatiques.	Fiscal Économique Éducation Information Habilitant	Mis en œuvre	Transversal	S.O.	2020	Environnement et Changement climatique Canada	S.O.[d]	S.O.[d]
ENB-07.2	Recherche sur le climat dans les groupes de réflexion et dans les établissements	Le volet « Recherche sur le climat au sein des groupes de réflexion et dans les établissements	Sensibiliser au changement climatique et renforcer les capacités pour	Fiscal Économique Recherche	Mis en œuvre	Transversal	S.O.	2020	Environnement et Changement climatique Canada	S.O.[d]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
	d'enseignement canadiens *Fait partie du Fonds d'action et de sensibilisation pour le climat (FASC) (ENB-07)*	universitaires canadiens » du FASC fournit du financement pour soutenir des projets axés sur l'identification, l'accélération et l'évaluation de solutions et de stratégies d'atténuation climatique qui contribueront à atteindre la carboneutralité au Canada.	accroître la lutte contre les changements climatiques.	Habilitant							
ENB-07.3	Sciences et technologies climatiques *Fait partie du Fonds d'action et de sensibilisation pour le climat (FASC) (ENB-07)*	Le volet « Sciences et technologies climatiques » du FASC fournit des fonds pour faire avancer les projets scientifiques et technologiques sur les changements climatiques qui renforcent la capacité scientifique du Canada à identifier, à accélérer et à évaluer les mesures d'atténuation en vue d'atteindre son objectif de carboneutralité d'ici 2050.	Sensibiliser au changement climatique et renforcer les capacités pour accroître la lutte contre les changements climatiques.	Fiscal Économique Éducation Information Recherche Habilitant	Mis en œuvre	Transversal	S.O.	2020	Environnement et Changement climatique Canada	S.O.[d]	S.O.[d]
ENB-08	Crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres*	Le budget 2023 a instauré un nouveau crédit d'impôt remboursable équivalant à 30 % du coût d'investissement dans de la nouvelle	Encourager la fabrication et le traitement de technologies propres, ainsi que le traitement, l'extraction et le	Économique Fiscal Habilitant	Mis en œuvre	Transversal Énergie Procédés industriels et	CO_2, CH_4, N_2O	2024	Ministère des Finances Canada Agence du revenu du Canada	S.O.[b]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		machinerie et du nouvel équipement utilisés pour fabriquer ou transformer des technologies propres et extraire, transformer ou recycler les principaux minéraux critiques. Le crédit est disponible pour les investissements réalisés après 2023 et devrait être progressivement supprimé entre 2032 et 2034. Le budget 2024 a annoncé un élargissement des investissements admissibles pour inclure les nouvelles machines et les nouveaux équipements utilisés principalement pour extraire ou traiter les principaux minéraux critiques dans les mines ou les puits.	recyclage des principaux minéraux critiques.			utilisation des produits Transports					
ENB-10	Stratégie relative aux données sur les technologies propres (SRDTP)	La SRDTP appuie la collecte de données et la déclaration régulière des activités liées aux technologies propres au Canada.	Soutenir la collecte de données et l'établissement de rapports réguliers sur les activités liées aux technologies propres.	Information Habilitant	Mis en œuvre	Transversal	S.O.	2017	Ressources naturelles Canada Innovation, Sciences et Développement économique Canada	S.O.[d]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
ENB-11	Stratégie en matière de technologies propres et d'innovation climatique	Dans le PRÉ pour 2030, le gouvernement s'est engagé à renforcer la coordination fédérale en matière de technologies propres et d'innovation climatique en insistant sur le soutien à l'innovation, l'investissement dans le déploiement, les signaux réglementaires, les incitatifs fiscaux et l'approvisionnement.	Renforcer la coordination fédérale en matière de technologies propres et d'innovation climatique.	Économique Fiscal Planification Habilitant	Mis en œuvre	Transversal	CO_2, CH_4, N_2O	2023	Environnement et Changement climatique Canada Ressources naturelles Canada Innovation, Sciences et Développement économique Canada	S.O.[b]	NE[d]
BDG-07	Stratégie nationale sur le logement (SNL)	La Stratégie accorde du financement pour aider à réduire l'itinérance et à améliorer l'abordabilité, la disponibilité et la qualité des logements pour les Canadiens dans le besoin.	Réduire l'itinérance et améliorer l'accessibilité et la qualité des logements pour les Canadiens dans le besoin.	Fiscal Économique Réglementation Planification Recherche Habilitant	Mis en œuvre	Transversal	S.O.	2017	Logement, Infrastructures et Collectivités Canada Société canadienne d'hypothèques et de logement	S.O.[d]	S.O.[d]
HVI-03	Fonds stratégique pour l'innovation – Accélérateur net zéro (FSI-ANZ)*, **,[i]	Investit dans des projets visant à aider les plus grands secteurs industriels émetteurs de GES du Canada à réduire leurs émissions, à positionner les secteurs industriels clés pour réussir dans l'économie mondiale carboneutre d'ici 2050	Promouvoir l'innovation, notamment pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autres impacts sur l'environnement, soutenir la transformation des industries	Économique Fiscal Éducation Recherche	Mis en œuvre	Transversal Énergie Procédés industriels et utilisation des produits Transports	CO_2, CH_4, HFC, N_2O, NF_3, PFC, SF_6	2020	Innovation, Sciences et Développement économique Canada	NE[f]	11 160

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		et à faire du Canada un chef de file des technologies propres en tirant parti de nouvelles possibilités de croissance, y compris un écosystème domestique de batteries.	vers la carboneutralité et développer des technologies propres.								
HVI-04	Réduire les taux d'imposition sur le revenu des sociétés qui fabriquent des technologies carboneutres	Dans son budget 2021, le gouvernement a annoncé qu'il réduirait de moitié les taux généraux d'imposition du revenu des sociétés et des petites entreprises qui fabriquent des technologies carboneutres. Les taux d'imposition réduits sont disponibles pour les années d'imposition commençant après 2021 et devaient être progressivement supprimés entre 2029 et 2031. Le budget 2022 a annoncé l'élargissement des activités admissibles à la production de thermopompes à l'air. Le budget 2023 a annoncé l'élargissement des	Encourager la fabrication et la transformation de technologies propres.	Économique Fiscal Habilitant	Mis en œuvre	Transversal Énergie Procédés industriels et utilisation des produits Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2022	Ministère des Finances Canada Agence du revenu du Canada	S.O.[b]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		activités admissibles aux équipements d'énergie nucléaire, aux combustibles nucléaires et à l'eau lourde. Le budget 2023 prévoyait également une prolongation des taux d'imposition réduits, de sorte qu'ils seront progressivement supprimés entre 2032 et 2034.									
HVI-05	Défi carboneutre	En août 2022, le gouvernement du Canada lançait le Défi carboneutre. Il s'agit d'un programme qui soutient les industries ayant des activités au Canada dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans crédibles et efficaces de transition de leurs installations vers la carboneutralité d'ici 2050. Les objectifs du Défi carboneutre sont de réduire les émissions de GES dans les secteurs industriels et autres, de normaliser la planification de la carboneutralité afin qu'elle devienne une pratique commerciale par défaut et de créer	Encourager les entreprises qui tiennent leurs activités au Canada à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre jusqu'à la carboneutralité d'ici 2050 ou avant.	Accord volontaire Habilitant	Mis en œuvre	Transversal Énergie Procédés industriels et utilisation des produits Transports	CO_2, N_2O, SF_6, HFC, PCF, Autres – CH_2	2022	Environnement et Changement climatique Canada	S.O.[b]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		une dynamique par l'orientation et la collaboration.									
GRG-01	Mise à jour des objectifs et des politiques de la Stratégie pour un gouvernement vert	Décrit comment le gouvernement du Canada passera à des opérations carboneutres et résilientes au climat et réduira les impacts environnementaux sur les déchets, l'eau et la biodiversité. Les objectifs comprennent des exigences en matière de carboneutralité et de résilience climatique pour les nouveaux bâtiments fédéraux et les principales rénovations de bâtiments existants, la réduction des émissions intrinsèques dans les grands projets de construction ainsi que la location de locaux à bureaux au Canada dans des immeubles résilients aux changements climatiques et carboneutres. L'approvisionnement écologique est appliqué pour motiver les fournisseurs de biens et de services à réduire les émissions	Les activités du gouvernement du Canada ne produiront aucune émission d'ici à 2050, notamment les biens immobiliers appartenant au gouvernement ou loués par lui, les parcs automobiles, les voyages d'affaires et les déplacements domicile-travail, l'achat de biens et de services et les opérations de sûreté et de sécurité nationales.	Fiscal Information Éducation Économique Recherche Accord volontaire	Mis en œuvre	Transversal Énergie Transports Gestion des déchets	CO_2, CH_4, N_2O	2017	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	S.O.[f]	900

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		de gaz à effet de serre, à diminuer la production de déchets et à obtenir des avantages environnementaux plus vastes. D'ici 2030, 100 % du parc de véhicules légers sera zéro émission.									
BC-CRC-01	Carbon Neutral Government program – Province de la Colombie-Britannique (en anglais seulement)	Dans le cadre du programme Carbon Neutral Government de la Colombie-Britannique adopté en vertu de la *Climate Change Accountability Act*, toutes les organisations du secteur public provincial doivent être carboneutres dans leurs activités (bâtiments, parc automobile, papier, déplacements) chaque année et rendre public un rapport annuel détaillant les mesures prises pour atteindre la neutralité carbone. Les compensations carbone du programme proviennent de projets situés en Colombie-Britannique, y compris la forêt pluviale Great Bear.	Atteindre la neutralité carbone dans les activités gouvernemen-tales.	Réglementation Économique	Mis en œuvre	Transversal Énergie Transports	CO_2, CH_4, N_2O, SF_6, HFC, PFC	2007	Colombie-Britannique	150	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		Le Carbon Neutral Capital Program (CNCP) du gouvernement provincial aide les écoles, les hôpitaux, les collèges et les universités à mettre en œuvre des projets et des initiatives visant à réduire les émissions de carbone et les coûts énergétiques.									
BC-CRC-02	British Columbia's Carbon Tax* (en anglais seulement)	Cette taxe s'applique à pratiquement tous les combustibles fossiles, y compris l'essence, le diesel, le gaz naturel, le charbon, le propane et le mazout domestique. La taxe sur le carbone a été établie à l'origine à un taux basé sur 10 $ par tonne de carbone associé ou d'émissions de carbone équivalentes et est actuellement fixée à 80 $ par tonne d'équivalent CO_2. La taxe carbone de la Colombie-Britannique continuera d'atteindre ou de dépasser les exigences fédérales en matière de prix du carbone pour 2024 et au-delà.	Réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'utilisation de combustibles fossiles.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transversal Énergie Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2008	Colombie-Britannique	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
BC-CRC-03	*Emission Offset Project Regulation* de la Colombie-Britannique*	En 2024, l'*Emission Offset Project Regulation* a remplacé le *Greenhouse Gas Emission Control Regulation*. Le nouveau règlement établit les exigences relatives aux projets de compensation des émissions autorisés en vertu de la *Greenhouse Gas Industrial Reporting and Control Act*. L'*Emission Offset Project Regulation* a introduit des mesures plus strictes pour traiter les cas d'inversion dans les projets de compensation. Le *Greenhouse Gas Emission Control Regulation* a également été scindé pour former le *Carbon Registry Regulation* de la Colombie-Britannique, lequel régit l'administration du registre du carbone de la Colombie-Britannique ainsi que ses comptes et ses transactions.	Réduire les émissions de GES.	Réglementation	Mis en œuvre	Transversal Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2, CH_4	2024	Colombie-Britannique	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
BC-CRC-04	CleanBC* et Clean BC Roadmap to 2030 / *Climate Change Accountability Act* (en anglais seulement)	CleanBC est le plan de la province visant à réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. La feuille de route de CleanBC pour 2030 comprend une série de mesures accélérées et élargies visant à réduire les émissions dans les domaines suivants : l'énergie à faible teneur en carbone, les transports, les bâtiments, les collectivités, l'industrie, dont le pétrole et le gaz, la bioéconomie forestière, l'agriculture, l'aquaculture et la pêche ainsi que les technologies à émissions négatives. Par l'entremise de la *Climate Change Accountability Act*, la Colombie-Britannique a fixé des objectifs de réduction des émissions de GES de 40 % par rapport au niveau de 2007 d'ici à 2030, de 60 % d'ici à 2040 et de 80 % d'ici à 2050.	Réduire les émissions en Colombie-Britannique.	Réglementation Économique Fiscal Planification Recherche Accord volontaire	Mis en œuvre	Transversal Énergie Procédés industriels et utilisation des produits Transports Agriculture ATCATF Gestion des déchets	CO_2, CH_4, N_2O, NF_3, HFC, PFC, SF_6	2018	Colombie-Britannique	NE[f]	27 900

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
BC-CRC-05	CleanBC Communities Fund (en anglais seulement)	Le CleanBC Communities Fund (financé par l'accord bilatéral du programme d'infrastructure Investir dans le Canada) a reçu trois périodes d'admission, la dernière se terminant en mai 2022. Les projets doivent être terminés au plus tard le 31 mars 2033. Premier groupe : attribution d'un financement provincial-fédéral allant jusqu'à 49,7 M$. Deuxième groupe : attribution d'un financement provincial-fédéral allant jusqu'à 46 M$. Troisième groupe : attribution d'un financement provincial-fédéral allant jusqu'à 153 M$.	Réduire les émissions en Colombie-Britannique et contribuer à une réduction nationale de 10 Mt d'éq. CO_2.	Fiscal	Mis en œuvre	Transversal Énergie Transports	CO_2, CH_4	2018	Colombie-Britannique	NE[f]	NE[f]
BC-CRC-06	B.C. Output-Based Pricing System* (en anglais seulement)	Le 1er avril 2024, le nouveau système de tarification fondé sur le rendement (STFR-C.-B.) a remplacé le CleanBC Industrial Incentive Program (CIIP) et sera obligatoire pour les	Réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'industrie.	Économique Réglementation	Mis en œuvre	Transversal Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CH_4, N_2O, CO_2	2024	Colombie-Britannique	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		grandes industries. Le STFR de la Colombie-Britannique garantit que les émetteurs industriels sont incités par le prix à réduire leurs émissions de GES tout en encourageant l'innovation et en protégeant la compétitivité. Le CleanBC Industry Fund (CIF) continue de soutenir les projets relatifs aux émissions industrielles, par quatre voies possibles de financement : électrification industrielle, performance en matière d'émissions, accélérateur d'innovation et études de faisabilité.									
BC-CRC-07	British Columbia Forest Carbon Offset Protocol (en anglais seulement)	La mise à jour du Forest Carbon Offset Protocol (2024) permettra de développer de nouveaux projets en Colombie-Britannique selon une méthodologie actualisée. Les compensations sont achetées par la province dans le cadre	Augmenter les stocks de carbone grâce à la gestion durable et à la conservation des forêts.	Réglementation Économique	Mis en œuvre	Transversal ATCATF	CO_2	2017	Colombie-Britannique	1 100	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		du Carbon Neutral Government Program et seront rachetées par les opérations réglementées dans le cadre du STFR pour satisfaire une partie de leur obligation de conformité.									
AB-CRC-01	Capture, stockage et utilisation du carbone en Alberta*	La législation sur les grands émetteurs (SGER, CCIR et maintenant TIER) a permis à l'Alberta d'administrer des fonds pour soutenir des projets de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC) à grande échelle. Deux projets de CUSC de grande envergure bénéficient actuellement d'un financement du gouvernement de l'Alberta : le projet Quest CCS et le projet de récupération assistée du pétrole Alberta Carbon Trunk Line (ACTL). Ces réductions d'émissions ne sont pas répertoriées afin d'éviter un double comptage puisque les réductions d'émissions de ces projets CUSC sont répertoriées par le	Permettre au gouvernement de soutenir les projets de captage et de stockage du carbone.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transversal Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2	2008	Alberta	NE[c]	NE[c]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		gouvernement fédéral (déclarées dans le cadre du programme d'innovation énergétique).									
AB-CRC-02	Système de compensation des émissions de l'Alberta*	L'Alberta continue de soutenir la compensation volontaire d'émissions dans divers secteurs tels que l'agriculture, les énergies renouvelables, la gestion des déchets, le pétrole et le gaz. La compensation d'émissions constitue une option de conformité réglementaire pour les grands émetteurs industriels dans le cadre du règlement TIER.	Améliorer l'élimination des déchets et réduire les émissions.	Économique	Mis en œuvre	Transversal Énergie Procédés industriels et utilisation des produits Transports Agriculture Gestion des déchets	CO_2, CH_4, N_2O	2018	Alberta	NEf,[1]	4 500
SK-CRC-01	Prairie Resilience: A Made-in-Saskatchewan Climate Change Strategy (en anglais seulement)	Prairie Resilience est une stratégie fondée sur une approche systémique, qui comprend plus de 40 engagements destinés à rendre la Saskatchewan plus résiliente face aux effets d'un climat changeant. Ces engagements, qui vont au-delà de la seule	Améliorer la capacité de la province à faire face au stress et au changement, à s'y adapter et à se rétablir.	Économique Éducation Fiscal Information Recherche Planification	Mis en œuvre	Transversal Énergie Procédés industriels et utilisation des produits Transports Agriculture	CO_2, CH_4, HFC, N_2O, PFC, SF_6	2017	Saskatchewan	NEf	NEf

[1] L'estimation de la réduction des émissions pour 2020 était de 4 500 kt.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		réduction des émissions, concernent les systèmes et les ressources naturelles de la Saskatchewan, les infrastructures électriques, les transports, les habitations et les bâtiments, ainsi que la préparation des communautés.		Accord volontaire Habilitant		ATCATF Gestion des déchets					
SK-CRC-02	*Management and Reduction of Greenhouse Gases Act* de la Saskatchewan	La *Management and Reduction of Greenhouse Gases Act* constitue le cadre juridique de réglementation de la Saskatchewan en matière de GES, qui comprend notamment le programme provincial de normes de rendement fondé sur les résultats (NTFR), la réglementation en matière de déclaration et la réglementation en matière d'électricité.	Permettre la mise en œuvre de la gestion des émissions.	Réglementation	Mis en œuvre	Transversal Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2, CH_4, HFC, N_2O, PFC, SF_6	2018	Saskatchewan	NE[f]	NE[f]
SK-CRC-03	Saskatchewan Technology Fund	Le Saskatchewan Technology Fund représente une option de conformité pour les émetteurs réglementés qui ne satisfont pas aux exigences de réduction de l'intensité de leurs émissions dans le cadre du	Investir dans l'innovation et les technologies permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transversal Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2, CH_4, HFC, N_2O, PFC, SF_6	2022	Saskatchewan	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		programme provincial de normes de rendement fondé sur les résultats (NTFR). Le fonds réinvestit les paiements de conformité du programme de NTFR dans des projets menés par l'industrie qui réduisent l'intensité des émissions de GES dans les installations réglementées. Les projets sont sélectionnés par le moyen d'une procédure de candidature concurrentielle.									
SK-CRC-04	Climate Resilience Measurement Framework de la Saskatchewan (en anglais seulement)	Ce cadre de mesure de la résilience climatique permet de suivre les progrès annuels de 22 mesures de résilience dans cinq domaines clés : les systèmes naturels, l'infrastructure physique, la durabilité économique, la préparation des communautés et le bien-être humain. Les rapports annuels sur toutes les mesures permettent de mieux comprendre l'amélioration	Assurer le suivi et établir un rapport annuel dans tous les domaines d'intervention afin de faire connaître les progrès accomplis pour rendre la province plus résiliente au changement climatique.	Information Éducation Habilitant	Mis en œuvre	Transversal Énergie ATCATF	CO_2, CH_4, HFC, N_2O, PFC, SF_6	2018	Saskatchewan	NE[d]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		progressive de la résilience de la Saskatchewan devant les changements climatiques. Le cadre contribue également à cerner les domaines dans lesquels, dans les années à venir, des politiques et des programmes de rechange ou supplémentaires pourraient renforcer la résilience.									
MB-CRC-01	Fonds pour la conservation et le climat	L'objectif du Fonds pour la conservation et le climat est de soutenir les projets menés au Manitoba qui intègrent des mesures visant à lutter contre les changements climatiques et à s'y adapter, ainsi qu'à protéger l'environnement.	Réduire les émissions de GES.	Accord volontaire Fiscal Économique	Mis en œuvre	Transversal Énergie ATCATF	CO_2, CH_4, HFC, N_2O, NF_3, SF_6	2020	Manitoba	NE[f]	NE[f]
MB-CRC-02	Cible du Manitoba en matière d'émissions (Carbon Savings Account)	L'objectif du Manitoba en matière d'émissions (Carbon Savings Account) est une stratégie visant à réduire les émissions de manière opportune et durable. Après avoir atteint le premier objectif de 1 Mt pour la période 2018-2022, le Manitoba a fixé une	Réduire les émissions de GES.	Accord volontaire	Mis en œuvre	Transversal	CO_2, CH_4, HFC, N_2O, NF_3, SF_6	2018	Manitoba	2 400	5 600

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		nouvelle cible d'émissions de 5,6 Mt pour la période 2023-2027, sur la base des recommandations indépendantes du conseil consultatif d'experts.									
MB-CRC-03	Merit-Based Program (en anglais seulement)	Ce programme fondé sur le mérite, qui fait partie du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC), est une initiative de financement conjointe entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba. Le programme fournit des fonds pour soutenir des projets à travers le Manitoba qui réduisent les émissions de GES et soutiennent la transition du Manitoba vers une économie verte. Le programme a bénéficié à des projets partout au Manitoba, et ce, dans un large éventail de secteurs pour les aider dans des initiatives visant à réduire les émissions de l'agriculture, des petites entreprises, des municipalités, ainsi que dans des projets de	Réduire les émissions de gaz à effet de serre, contribuer à améliorer l'accessibilité financière.	Fiscal Économique Accord volontaire	Mis en œuvre	Transversal Énergie Agriculture	CO_2	2023	Manitoba	S.O.[b]	3,60

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		logement à but non lucratif et du gouvernement.									
ON-CRC-01	Programme d'obligations durables	L'Ontario a émis pour 20,25 G$ d'obligations vertes afin de tirer parti de la capacité de la province à fournir des fonds à des taux d'intérêt peu élevés et de contribuer au financement d'initiatives de transport public, d'infrastructures résistantes aux phénomènes météorologiques extrêmes et de projets d'efficacité énergétique et de conservation de l'énergie. En janvier 2024, l'Ontario a publié son cadre d'obligations durables (« le cadre ») qui remplace le cadre d'obligations vertes de la province de l'Ontario de 2014. Le cadre permet à la province d'émettre des obligations vertes, des obligations sociales ou des obligations durables (collectivement appelées « obligations	Financer des projets qui présentent des avantages pour l'environnement.	Fiscal Habilitant	Mis en œuvre	Transversal Énergie Transports ATCATF	CO_2, CH_4, HFC, N_2O, NF_3, PFC, SF_6	2014	Ontario	NE[d]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		durables ») lorsque les projets comportent à la fois des objectifs environnementaux et sociaux.									
ON-CRC-02	Règlement sur les normes de rendement à l'égard des émissions de gaz à effet de serre de l'Ontario*	Le programme de normes de rendement à l'égard des émissions de gaz à effet de serre de l'Ontario réglemente les émissions de GES des grandes installations industrielles. Ce programme est une solution de rechange au système fédéral de tarification fondé sur le rendement (STFR) et aide l'Ontario à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.	Réduire les émissions de GES des grands émetteurs industriels.	Réglementation	Mis en œuvre	Transversal Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2, CH_4, HFC, N_2O, NF_3, PFC, SF_6	2022	Ontario	S.O.[b]	5 350[2]
ON-CRC-03	Soutenir le développement du stockage géologique du carbone	L'Ontario prépare actuellement un document de travail sur le stockage géologique du carbone portant sur les modifications législatives visant à soutenir le développement de technologies innovantes en Ontario,	Soutenir le développement du stockage géologique du carbone en Ontario	Information Planification Recherche Habilitant	Planifié	Transversal ATCATF	CO_2	À dét.	Ontario	S.O.[d]	NE[d]

[2] Les estimations des réductions d'émissions comprennent les réductions associées au Règlement sur les carburants de transport plus écologiques de l'Ontario.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		y compris le stockage du carbone.									
QC-CRC-01	Programme Technoclimat du Québec	L'objectif de Technoclimat est d'encourager le développement de l'innovation technologique dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, des bioénergies et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre en offrant une aide financière aux promoteurs de projets qui souhaitent démontrer le potentiel de leurs innovations technologiques. Il favorise également l'expérimentation au Québec de technologies qui sont peu ou pas offertes sur le marché québécois. Le programme a reçu un financement supplémentaire dans le cadre du Plan de mise en œuvre 2024-2029. Le financement total est de 207 M$ en 2024-2029, soit une augmentation de 25 M$ par rapport à la	Mettre au point de nouvelles technologies ou procédés novateurs dans le domaine de l'efficacité énergétique.	Fiscal Économique	Mis en œuvre	Transversal Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CH_4, CO_2, HFC, N_2O, NF_3, PFC, SF_6	2013	Québec	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		période quinquennale précédente.									
QC-CRC-02	Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (SPEDE)*	Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES du gouvernement du Québec couvre l'industrie, la production et les importations d'électricité ainsi que la distribution de carburant. Des protocoles de crédits compensatoires sont également en place dans les secteurs qui ne sont pas couverts par le système. Le SPEDE du Québec est lié à celui de la Californie depuis dix ans. Il constitue la pierre angulaire du financement de l'action climatique au Québec, grâce aux revenus générés par la vente des droits d'émissions. Les deux gouvernements sont actuellement engagés dans une évaluation concertée de certains paramètres de fonctionnement du SPEDE. Ils ont tenu	Réduire les émissions de GES dans l'ensemble de l'économie.	Économique	Mis en œuvre	Transversal	CH_4, CO_2, HFC, N_2O, NF_3, PFC, SF_6	2013	Québec	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		des préconsultations publiques à l'automne 2023 à propos d'ajustements possibles. La démarche, qui a pour objectif de maximiser l'efficience du marché afin qu'il contribue encore davantage à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES à l'horizon 2030 et à la carboneutralité en 2050, devrait conduire à des modifications réglementaires en 2024-2025.									
QC-CRC-03	Feuille de route en décarbonation*	Dans les prochaines années, le gouvernement du Québec envisage de mettre en œuvre plusieurs initiatives qui permettraient de réduire davantage les émissions de GES au Québec. Ces initiatives pourraient inclure, notamment : • des mesures pour optimiser et décarboner le transport lourd (comme l'optimisation de la logistique afin de réduire les voyages	Réduire les émissions de GES.	Économique Fiscal Réglementation	Planifié	Transversal Transports Agriculture Procédés industriels et utilisation des produits Gestion des déchets	CO_2, HFC	2023	Québec	S.O.[b]	22 500

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		à vide), en complément du développement d'une norme « véhicules zéro émission » (VZE) pour les camions lourds; • des investissements visant l'implantation de nouveaux additifs pour bovins, afin de réduire les émissions de GES des élevages; • des mesures incitatives pour l'adoption de pratiques de mobilité durable dans les entreprises; • de revoir les exigences concernant l'intégration de combustibles à faible intensité carbone pour étendre, par exemple, leur application à d'autres secteurs tels le maritime ou l'aérien; • la mise en œuvre de plans de décarbonation des cimenteries; • une réforme des exigences									

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		règlementaires entourant la capture et la valorisation du méthane dans les sites d'enfouissement. Prises ensemble, les mesures à l'étude pourraient permettre d'atteindre, selon les meilleures projections disponibles, entre 73 % et 77 % de la cible de 2030.									
NB-CRC-01	Plan d'action sur les changements climatiques 2022 du Nouveau-Brunswick	Le plan de 2022 (mis à jour tous les cinq ans) comprend 30 mesures nouvelles et complémentaires, ce qui permet à la province de rester sur la bonne voie pour atteindre sa cible de 2030 et de respecter son engagement à devenir une province carboneutre d'ici 2050. Le plan d'action renouvelé (2023) repose sur trois piliers principaux : le leadership et la	Réduire les émissions de GES.	Réglementation Économique Fiscal Planification	Mis en œuvre	Transversal Énergie Procédés industriels et utilisation des produits Transports Agriculture ATCATF Gestion des déchets	CH_4, CO_2, HFC, N_2O, NF_3, PFC, SF_6	2022	Nouveau-Brunswick	S.O.[b]	2 350[3]

[3] Estimation de l'impact de l'atténuation pour 2030 : 2 350 à 3 160 kt

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		responsabilité du gouvernement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la préparation aux changements climatiques. À partir du 1er avril 2024, les progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre seront communiqués chaque année. En 2021, le Nouveau-Brunswick a enregistré une réduction de 39 % des émissions par rapport aux niveaux de 2005 et les émissions totales de GES de la province sont estimées à environ 8,73 Mt à 9,54 Mt en 2030.									
NB-CRC-02	*Loi sur les changements climatiques* du Nouveau-Brunswick	La *Loi sur les changements climatiques* du Nouveau-Brunswick a donné force de loi aux cibles de réduction des émissions de GES de la province pour 2020, 2030 et 2050. La Loi déclare l'engagement du Nouveau-Brunswick à	Réduire les émissions de GES.	Réglementation	Mis en œuvre	Transversal	CH_4, CO_2, HFC, N_2O, NF_3, PFC, SF_6	2018	Nouveau-Brunswick	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		s'attaquer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, elle confère l'autorité nécessaire pour mettre en œuvre un mécanisme de tarification du carbone, elle établit un fonds pour le changement climatique avec l'autorité nécessaire pour dépenser les recettes, elle établit des limites d'émissions industrielles et elle assure la transparence, la responsabilité et la production de rapports.									
NB-CRC-03	Fonds pour les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*	Le Fonds pour les changements climatiques a été créé en 2018 en vertu de la *Loi sur les changements climatiques*. Ce fonds soutient l'adaptation au changement climatique, l'atténuation des gaz à effet de serre et des initiatives éducatives au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement provincial a annoncé un investissement de 47 M$ dans le Fonds	Réduire les émissions de GES.	Réglementation Économique Fiscal Éducation Habilitant	Mis en œuvre	Transversal Énergie Transports Agriculture ATCATF Gestion des déchets	CH_4, CO_2, HFC, N_2O, NF_3, PFC, SF_6	2018	Nouveau-Brunswick	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		pour les changements climatiques dans le cadre du budget 2024-2025, afin de poursuivre les investissements stratégiques conformément au plan d'action provincial sur le changement climatique.									
NB-CRC-04	Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick (FINB)	Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB) s'est associé à la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick pour développer un pipeline d'innovations en matière de technologies propres dans la province. L'initiative a donné de l'élan à la recherche appliquée sur le climat et à l'innovation en matière de technologies propres au Nouveau-Brunswick grâce à quatre grands programmes : le Fonds de recherche sur les impacts climatiques, le Fonds d'investissement de démarrage de technologies propres, le Fonds d'innovation propre pour les entreprises et le Fonds de commercialisation	Accélération et commercialisation des technologies propres	Recherche Économique Fiscal Habilitant	Mis en œuvre	Transversal	S.O.	2021	Nouveau-Brunswick	S.O.[d]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		en phase préliminaire pour le climat.									
NB-CRC-05	Système de tarification fondé sur le rendement (STFR) pour l'industrie et l'électricité* au Nouveau-Brunswick	Dans le cadre du système de tarification fondé sur le rendement du Nouveau-Brunswick, les grands émetteurs industriels sont tenus de réduire l'intensité de leurs émissions de GES (rigueur) jusqu'en 2030 et les producteurs d'électricité sont tenus de respecter des normes de rendement établies pour réduire les émissions de GES tout en minimisant l'impact des tarifs sur les Néo-Brunswickois. Tout revenu généré par le système de tarification fondé sur le rendement est versé au Fonds pour les changements climatiques du Nouveau-Brunswick.	Réduire l'intensité en carbone de la grande industrie et de la production d'électricité.	Réglementation	Mis en œuvre	Transversal Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CH_4, CO_2, HFC, N_2O, NF_3, PFC, SF_6	2020	Nouveau-Brunswick	S.O.[f]	900
NB-CRC-06	Fonds industriel du système de tarification fondé sur le rendement (STFR) du Nouveau-Brunswick	Le Fonds industriel du STFR retourne le produit des transactions de crédit du fonds aux participants du STFR du Nouveau-Brunswick pour soutenir les projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Réduire les émissions et améliorer l'intensité en carbone de la grande industrie et de la production d'électricité.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transversal Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CH_4, CO_2, N_2O, HFC, PFC, SF_6, NF_3	2023	Nouveau-Brunswick	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
NB-CRC-07	Planification communautaire - Déclarations d'intérêt public	Le Règlement sur les déclarations d'intérêt public a été élaboré dans le cadre de la *Loi sur l'urbanisme* et couvre les changements climatiques, les modèles d'établissement, l'agriculture, les inondations, les risques naturels et les ressources naturelles.	Protéger l'intérêt public dans l'aménagement du territoire.	Réglementation Habilitant	Mis en œuvre	Transversal	CH_4, CO_2, HFC, N_2O, NF_3, PFC, SF_6	2022	Nouveau-Brunswick	S.O.[b]	NE[d]
NB-CRC-08	Approvisionnement écologique	Le 1er janvier 2022, le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a mis en œuvre une politique d'approvisionnement écologique. Cette politique découle du *plan d'action du GNB sur les changements climatiques : transition vers une économie à faibles émissions de carbone* et soutient les efforts du GNB pour relever les défis et saisir les occasions que présentent les changements climatiques.	Réduire les incidences négatives sur l'environnement des biens et services achetés.	Fiscal Accord volontaire Éducation Planification	Mis en œuvre	Transversal	CH_4, CO_2, HFC, N_2O, NF_3, PFC, SF_6	2021	Nouveau-Brunswick	S.O.[f]	NE[f]
NB-CRC-09	Innovation dans les technologies propres	La Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick a créé un fonds de 1,8 million de dollars pour accélérer	Accélérer l'innovation dans les technologies propres, réduire les émissions.	Fiscal Recherche Économique	Mis en œuvre	Transversal	CH_4, CO_2, HFC, N_2O, NF_3, PFC, SF_6	2024	Nouveau-Brunswick	S.O.[b]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		l'innovation dans les technologies propres et les technologies de réduction des émissions.		Habilitant							
NS-CRC-01	*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act* (EGCCRA)*	Cette loi vise à réduire les émissions de GES de 53 % par rapport au niveau de 2005 et à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. D'ici à 2030, la Nouvelle-Écosse s'engage à éliminer progressivement l'électricité produite à partir du charbon, à fournir 80 % de l'énergie à partir de sources renouvelables, à faire en sorte que 30 % des ventes de nouveaux véhicules soient des véhicules à zéro émission et à réduire les taux d'élimination des déchets solides à 300 kilogrammes ou moins par personne et par an. La loi prévoit de conserver 20 % de la masse totale des terres et des eaux. À partir de 2023, le gouvernement a conclu le plus important approvisionnement d'électricité	Réduire les émissions de gaz à effet de serre, préserver les terres et l'eau.	Réglementation	Mis en œuvre	Transversal Énergie Transports Agriculture ATCATF Gestion des déchets	CO_2, CH_4, HFC, N_2O, NF_3, PFC, SF_6	2021	Nouvelle-Écosse	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		renouvelable jamais réalisé dans la province. Une fois cet approvisionnement achevé, environ 70 % de l'électricité proviendra de sources renouvelables.									
NS-CRC-02	Système de tarification fondé sur le rendement de la Nouvelle-Écosse pour l'industrie (STFR)* (en anglais seulement)	La Nouvelle-Écosse a adopté un nouveau système efficace de tarification du carbone pour les grandes industries et le secteur de l'électricité, appelé Système de tarification fondé sur le rendement (STFR). Ce nouveau système réduit davantage les émissions de gaz à effet de serre et offre plus d'avantages aux Néo-Écossais. Les installations enregistrées dans le cadre du STFR (« installations réglementées ») sont exemptées de la redevance sur les combustibles fédérale sur les carburants. En contrepartie, ces installations doivent respecter une norme de performance pour les rejets d'émissions de GES. Dans le cadre du STFR, une	Réduire les émissions de GES dans l'ensemble de l'économie de la Nouvelle-Écosse.	Réglementation	Mis en œuvre	Transversal Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2, CH_4, HFC, N_2O, PFC, SF_6	2023	Nouvelle-Écosse	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		installation réglementée est incitée à atteindre ou à dépasser sa norme de performance annuelle et dispose d'options pour s'y conformer.									
NS-CRC-03	Plan de la Nouvelle-Écosse sur les changements climatiques pour une croissance propre – Notre climat, notre avenir	Le Plan décrit les mesures spécifiques à mettre en œuvre pour respecter les engagements fixés dans l'*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act* de la Nouvelle-Écosse. Il s'agit notamment de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 53 % par rapport au niveau de 2005 d'ici à 2030. Le Plan vise également à répondre aux impacts climatiques, à atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050, à exploiter les possibilités pour une économie plus propre et durable, ainsi qu'à assurer le suivi et l'évaluation des progrès.	Réduire les émissions de gaz à effet de serre, préserver les terres et l'eau.	Réglementation Planification	Mis en œuvre	Transversal	CO_2, CH_4, HFC, N_2O, NF_3, PFC, SF_6	2022	Nouvelle-Écosse	S.O.[b]	NE[f]
PE-CRC-01	Climate Challenge Fund de l'Île-du-Prince-Édouard	3 M$ sur 3 ans pour soutenir des solutions innovantes au changement climatique. 100 000 $ pour soutenir des	Soutenir des solutions innovantes pour lutter contre le changement climatique.	Fiscal Économique Recherche	Mis en œuvre	Transversal	CO_2	2020	Île-du-Prince-Édouard	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		projets qui réduisent les émissions de GES, aident les communautés et l'économie à s'adapter aux changements climatiques et s'attaquent aux inégalités et à la discrimination qui découlent des effets négatifs des changements climatiques. L'Î.-P.-É. a également soutenu des projets de technologies propres par l'intermédiaire de son Climate Challenge Fund (par exemple les systèmes à hydrogène).		Éducation Information							
PE-CRC-02	2040 Net Zero Framework de l'Île-du-Prince-Édouard	Le cadre 2040 Net Zero Framework de l'Île-du-Prince-Édouard vise à atteindre les objectifs et les cibles nécessaires pour devenir la première province du Canada à avoir un bilan de carboneutralité. Les priorités comprises dans ce cadre seront soutenues par l'élaboration et la mise en œuvre d'une série de plans d'action quinquennaux qui comprendront des	Parvenir à des émissions nettes de GES nulles d'ici à 2040.	Accord volontaire Planification Éducation Habilitant	Mis en œuvre	Transversal	CO_2	2022	Île-du-Prince-Édouard	S.O.[b]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		objectifs intermédiaires de réduction des émissions et des rapports sur les progrès réalisés à ce jour.									
PE-CRC-03	*Climate Leadership Act* de l'Île-du-Prince-Édouard	L'Île-du-Prince-Édouard a mis en place une taxe provinciale sur le carbone dans le cadre de la *Climate Leadership Act.* L'essence et le diesel destinés à l'agriculture et à la pêche, le mazout léger pour le chauffage et le propane sont exemptés de cette taxe sur le carbone. Les recettes sont reversées aux citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard sous la forme de remises pour les ménages admissibles selon leurs revenus, de réductions d'impôts ou de taxes et de plusieurs programmes de réduction des émissions. L'Île-du-Prince-Édouard a volontairement adopté le filet de sécurité fédéral pour les grands émetteurs.	Réduire l'utilisation des combustibles fossiles pour le chauffage et le transport.	Réglementation Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transversal	CO_2	2019	Île-du-Prince-Édouard	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
NL-CRC-01	Tarification du carbone à Terre-Neuve-et-Labrador*	La tarification du carbone à Terre-Neuve-et-Labrador couvre plus de 90 % des émissions de GES de la province. Elle inclut 35 % dans le cadre du plan provincial de tarification du carbone pour les grandes industries et plus de 55 % dans le cadre de la tarification fédérale du carbone.	Mettre en place un système de tarification du carbone pour réduire les émissions de GES dans tous les secteurs de l'économie.	Réglementation Économique	Mis en œuvre	Transversal	CH_4, CO_2, N_2O, HFC, PFC, SF_6, NF_3	2019	Terre-Neuve-et-Labrador	NE[f]	NE[f]
NL-CRC-02	Climate Change Challenge Fund de Terre-Neuve-et-Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador dispose d'un fonds pour les changements climatiques qui contribue à améliorer l'efficacité et à promouvoir le reboisement. Ce programme est soutenu par le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone.	Réduire les émissions industrielles de gaz à effet de serre dans les immeubles d'habitation, les municipalités, les commerces, les organisations à but non lucratif et les secteurs industriels.	Fiscal Économique	Mis en œuvre	Transversal	CO_2, CH_4, N_2O	2019	Terre-Neuve-et-Labrador	0	40,30
NL-CRC-03	*Management of Greenhouse Gas Act* et son Règlement, Terre-Neuve-et-Labrador*	Terre-Neuve-et-Labrador met en œuvre son système de tarification du carbone en vertu de la *Management of Greenhouse Gas Act* et son Règlement.	Réduire les émissions de GES.	Réglementation Économique	Mis en œuvre	Transversal	CO_2, CH_4, N_2O, NF_3, SF_6, HFC, PFC	2019	Terre-Neuve-et-Labrador	1 290	NE[f]
NL-CRC-04	The Way Forward on Climate Change in Newfoundland	La mise en œuvre d'un système de tarification du carbone propre à	Réduire les émissions de GES.	Réglementation Économique	Mis en œuvre	Transversal Énergie	CO_2, CH_4, N_2O, NF_3, SF_6, HFC, PFC	2019	Terre-Neuve-et-Labrador	NE[d]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
	and Labrador: 2019-2024 Climate Change Action Plan (en anglais seulement)	Terre-Neuve-et-Labrador et les réductions d'émissions de GES réalisées dans le cadre du Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone sont des mesures importantes. Le plan d'action contient des engagements liés à chaque secteur de l'économie, qu'il s'agisse d'entreprises et de grandes industries, des ménages, des transports ou du gouvernement. Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador prépare actuellement un nouveau plan d'action d'atténuation du changement climatique (2025-2030) afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.		Fiscal Éducation Information Planification Habilitant		Procédés industriels et utilisation des produits Transports Agriculture ATCATF Gestion des déchets					
NL-CRC-05	Green Transition Fund de Terre-Neuve-et-Labrador (en anglais seulement)	Ce fonds décennal de 100 M$ a été mis en place en 2023. Il offre un soutien financier aux entreprises, aux organisations, aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations	Réduire les émissions de GES.	Fiscal Économique Éducation Habilitant	Mis en œuvre	Transversal	CO_2, CH_4, N_2O, NF_3, SF_6, HFC, PFC	2023	Terre-Neuve-et-Labrador	S.O.[d]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		industrielles pour faciliter la transition vers une économie verte.									
NL-CRC-06	Greenhouse Gas Reduction Fund de Terre-Neuve-et-Labrador	Ce fonds a été créé sur la base de la *Management of Greenhouse Gas Act.* Au 31 mars 2024, la valeur du fonds était d'environ 429 000 $. Les fonds disponibles devraient être octroyés en 2024-2025.	Réduire les émissions de GES.	Fiscal Économique	Mis en œuvre	Transversal Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2, CH_4, N_2O, NF_3, SF_6, HFC, PFC	2019	Terre-Neuve-et-Labrador	NE[f]	5
YT-CRC-01	*Notre avenir propre : la stratégie du Yukon sur les changements climatiques, l'énergie et l'économie verte**	*Notre avenir propre : la stratégie du Yukon sur les changements climatiques, l'énergie et l'économie verte*, est la stratégie décennale du Yukon en matière de changements climatiques. Cette stratégie vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à garantir aux Yukonnais l'accès à une énergie fiable, abordable et renouvelable, à s'adapter aux effets des changements climatiques et à construire une économie verte.	Réduire les émissions de gaz à effet de serre, garantir l'accès aux énergies renouvelables, s'adapter au changement climatique, construire une économie verte.	Économique Éducation Fiscal Information Recherche Réglementation Accord volontaire Planification	Mis en œuvre	Transversal Énergie Procédés industriels et utilisation des produits Transports Agriculture ATCATF Gestion des déchets	CH_4, CO_2, N_2O	2020	Yukon	NE[f]	121
YT-CRC-02	*Loi sur le remboursement du prix du carbone par le gouvernement du Yukon*	Correspond aux engagements décrits dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et	Réduire les émissions de GES.	Réglementation Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transversal	CH_4, CO_2, N_2O	2019	Yukon	0	12

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		les changements climatiques. La Loi a été modifiée en 2022 pour remplacer l'ancien remboursement minier par un remboursement pour les entreprises minières sans incidence sur les recettes, compatible avec le remboursement existant pour les entreprises.									
NT-CRC-01	Cadre stratégique sur le changement climatique des T.N.-O pour 2030 (CSCC)	Le cadre stratégique 2030 des T.N.-O sur le changement climatique (CSCC) constitue une feuille de route pour la transition du territoire vers une économie à faible émission de carbone, la mise en place d'un système énergétique durable et une meilleure compréhension des effets des changements climatiques, tout en mettant en œuvre des solutions qui augmentent la résilience et l'adaptabilité du territoire à un climat changeant. Le CSCC est mis en œuvre	Le CSCC a trois objectifs : 1) Effectuer la transition vers une économie forte et saine, qui utilise moins de combustibles fossiles, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre de 30 % par rapport au niveau de 2005 d'ici 2030; 2) Approfondir les connaissances des impacts des changements climatiques dans les T.N.-O;	Économique Éducation Fiscal Information Recherche Accord volontaire Planification Habilitant	Mis en œuvre	Transversal Énergie Procédés industriels et utilisation des produits Transports Agriculture ATCATF Gestion des déchets	CO_2, CH_4	2019	Territoires du Nord-Ouest	NE[d]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		conjointement avec la Stratégie énergétique 2030 et la taxe carbone du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, sous la forme de partenariats avec les gouvernements autochtones, municipaux et fédéral, ainsi qu'avec des parties prenantes non gouvernementales et industrielles.	3) Accroître la résilience et s'adapter aux changements climatiques.								
NT-CRC-02	Taxe sur le carbone dans les T.N.-O.*	La taxe carbone des T.N.-O est entrée en vigueur le 1er septembre 2019. Le taux de la taxe carbone est passé de 65 à 80 $ par tonne d'émissions de GES le 1er avril 2024, et continuera d'augmenter de 15 $ par tonne chaque année jusqu'à ce que le taux atteigne 170 $ par tonne en avril 2030. L'augmentation des recettes provenant de la tarification du carbone sera redistribuée dans les T.N.-O.	Réduire les émissions de GES.	Réglementation Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transversal	CO_2	2019	Territoires du Nord-Ouest	NE[f]	NE[f]
NT-CRC-03	Autres initiatives financées par le Fonds du leadership pour	Par l'un ou l'autre des trois volets du Fonds du leadership pour une économie à faibles	Soutenir l'efficacité énergétique et du chauffage, le	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transversal Énergie	CO_2	2018	Territoires du Nord-Ouest	0,90	1,80

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
	une économie à faibles émissions de carbone	émissions de carbone, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a été en mesure de cibler des secteurs précis de son économie à décarboniser, notamment la foresterie, le transport maritime et le logement. Grâce à ce soutien, ces secteurs difficiles à soutenir ont pu atteindre les objectifs fixés et faire progresser la stratégie du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en vue d'une économie à faibles émissions de carbone d'ici 2030.	changement de combustible, la séquestration du carbone par la gestion des forêts et la décarbonisation du transport maritime dans les Territoires du Nord-Ouest.			Transports ATCATF					

A3.2 Politiques et mesures liées au secteur énergétique

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
ECW-03	Règlement sur les combustibles propres*	Exiger des fournisseurs de combustibles liquides qu'ils réduisent	Réduire les émissions de GES en diminuant l'intensité en	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie Transports	CO_2, CH_4	2023[4]	Environnement et Changement climatique Canada	S.O.[b]	26 600,00

[4] Le règlement a été publié et la création d'unités a commencé en 2022. Les obligations réglementaires ont débuté en 2023.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		progressivement l'intensité en carbone du cycle de vie de l'essence et du diesel qu'ils fournissent pour une utilisation au Canada.	carbone du cycle de vie de l'essence et du diesel utilisés au Canada et en encourageant l'utilisation de technologies et de combustibles propres.								
ECW-04	Fonds pour les combustibles propres	Le Fonds pour les combustibles propres atténue les risques liés à l'investissement en capital pour la construction de nouvelles installations de production de combustibles propres ou pour la modernisation ou l'agrandissement d'installations existantes. Le budget de 2024 a annoncé le remaniement du programme et sa prolongation jusqu'en 2030. Le portail du programme devrait être lancé avant la fin de l'année civile (2025). L'appel d'offres pour des projets liés aux combustibles propres menés par des Autochtones reste ouvert.	Augmenter la capacité de production nationale de combustibles propres.	Économique Fiscal Habilitant	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2021	Ressources naturelles Canada	S.O.[d]	S.O.[d]
ECW-06	Stratégie relative à l'hydrogène	Appel à l'action qui décrit un cadre ambitieux pour faire de	Soutenir le rôle de l'hydrogène dans la décarbonation.	Éducation Information	Mis en œuvre	Énergie Transports	S.O.	2020	Ressources naturelles Canada	S.O.[d]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		l'hydrogène un contributeur clé aux objectifs climatiques du Canada et faire du Canada un chef de file mondial en matière de combustibles propres et renouvelables.		Planification Recherche Accord volontaire Habilitant							
ECW-07	Crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre*	Dans l'Énoncé économique de l'automne 2020, le gouvernement du Canada a annoncé un crédit d'impôt remboursable pour les investissements réalisés dans la production d'hydrogène propre, en fonction de l'intensité carbonique de l'hydrogène sur l'ensemble de son cycle de vie. Après consultation des intervenants, le budget de 2023 a annoncé les principaux détails de la conception de cette mesure. L'Énoncé économique de l'automne 2023 fournit des détails supplémentaires sur la conception du crédit d'impôt à l'investissement. Les taux de crédit d'impôt à l'investissement varient	Inciter les entreprises à investir dans la production d'hydrogène et d'ammoniac propres au Canada.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Énergie Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2023	Ministère des Finances Canada Agence du revenu du Canada Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		entre 15 et 40 % des coûts admissibles du projet, les projets produisant l'hydrogène le plus propre bénéficiant des niveaux de soutien les plus élevés.									
ECW-09.1	Secteur d'investissement prioritaire de l'énergie propre *Fait partie de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) (ECW-09)*	La BIC investit dans des projets d'énergie propre, notamment dans la production sans émissions, les petits réacteurs modulaires, les énergies renouvelables, les systèmes énergétiques de quartier, le stockage, les interconnexions et le transport d'énergie. Ces investissements contribuent aux efforts de décarbonation tout en assurant la résilience énergétique grâce à la connectivité du réseau et à la sécurité énergétique dans les collectivités éloignées. Le budget de 2023 a ciblé la BIC comme étant « le principal instrument de financement gouvernemental appuyant les projets de	La BIC a un objectif d'investissement à long terme de 10 G$ dans le secteur prioritaire de l'énergie propre. Les investissements dans l'énergie propre contribuent à l'objectif global du portefeuille de la BIC de réduire les émissions de 15 Mt d'éq. CO_2.	Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2019	Banque de l'infrastructure du Canada	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		production, de transport d'énergie et de stockage d'électricité propre », tout en augmentant l'objectif d'investissement à long terme à 10 G$.									
ECW-09.2	Secteur d'investissement prioritaire des infrastructures vertes *Fait partie de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) (ECW-09)*	La BIC investit dans les infrastructures vertes pour soutenir l'économie de la croissance propre du Canada dans des domaines tels que les rénovations visant l'efficacité énergétique et la décarbonation industrielle, la gestion de l'eau et des eaux usées, et les projets qui contribuent à la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone, comme le captage du carbone, les combustibles propres, l'hydrogène et la recharge des véhicules zéro émission. La recharge des véhicules zéro émission (VZE) a été ajoutée à titre de nouveau sous-secteur des infrastructures vertes, comme indiqué dans le budget de	La BIC a un objectif d'investissement à long terme de 10 G$ dans le secteur prioritaire des infrastructures vertes. Les investissements dans les infrastructures vertes contribuent à l'objectif global du portefeuille de la BIC de réduire les émissions de 15 Mt d'éq. CO_2.	Fiscal	Mis en œuvre	Énergie Transports Gestion des déchets	CO_2	2017	Banque de l'infrastructure du Canada	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		2022, tandis que le budget de 2024 a ajouté la production de biocarburants comme nouveau sous-secteur.									
ECW-11	Tables régionales sur l'énergie et les ressources (tables régionales) *Anciennement appelées « Initiatives stratégiques régionales »*	Les tables régionales constituent une initiative de collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, en collaboration avec les partenaires autochtones et avec l'apport des principaux intervenants, afin de faire progresser les principales priorités économiques dans les secteurs de l'énergie et des ressources dans chacune des régions du Canada.	Accélérer l'activité économique et exploiter les possibilités de croissance régionale découlant de la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone.	Économique Accord volontaire Habilitant	Mis en œuvre	Énergie	S.O.	2022	Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	S.O.[d]
ECW-13	Partenariats pour les ressources naturelles autochtones (PRNA) *Fait partie de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques (HVI-06)*	Accroître la participation économique des collectivités et organisations autochtones dans le développement de projets de ressources naturelles qui soutiennent la transition vers un avenir énergétique propre. Le programme de PRNA dispose de 80 M$ en contributions sur cinq ans, dont au	Soutenir le développement des minéraux critiques.	Fiscal Éducation Habilitant	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2	2022	Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		moins 25 millions sont consacrés au renforcement des capacités des collectivités autochtones à s'engager dans des projets liés aux minéraux critiques et à soutenir les projets menés par les Autochtones tout au long de la chaîne de valeur des minéraux critiques.									
ENB-02	Programme d'innovation énergétique (PIE)*	Le PIE dispose d'un financement annuel de base de 116 M$ pour soutenir la recherche, le développement et la démonstration (R-D et D), ainsi que d'autres activités scientifiques connexes visant à faire progresser la décarbonation des secteurs à forte consommation d'énergie : l'industrie, les transports et les collectivités. En outre, le PIE a profité d'un financement ciblé et limité dans le temps pour faire avancer les domaines prioritaires clés (voir ENB-02.1 et ENB-02.2).	Faire progresser les technologies énergétiques propres qui aideront le Canada à atteindre ses cibles en matière de changements climatiques tout en soutenant la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.	Fiscal Recherche Éducation Habilitant	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2016	Ressources naturelles Canada	2 700,00	4 250,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
ENB-02.1	Volet de captage, d'utilisation et du stockage du carbone (CUSC) du PIE* *Partie du Programme d'innovation énergétique (ENB-02)*	Le budget de 2021 a investi 319 M$ sur sept ans pour financer la R-D et D afin de faire progresser la viabilité commerciale des technologies de CUSC dans le cadre du PIE. Ces fonds soutiendront les entreprises, les universités, les organisations à but non lucratif, les gouvernements et les laboratoires fédéraux sur la voie vers la carboneutralité d'ici 2050. Le CUSC constitue une voie importante vers la réduction des émissions pour les activités énergétiques et industrielles dans des conditions où ni l'électrification ni les combustibles à faibles émissions de carbone ne sont en mesure de fournir des solutions techniquement ou économiquement réalisables à faibles émissions de carbone. Le programme soutient	Investir dans la recherche, le développement et la démonstration (R-D et D) pour faire progresser la viabilité commerciale des technologies de CUSC.	Fiscal Recherche Habilitant	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	S.O.	2021	Ressources naturelles Canada	S.O.[d]	S.O.[d,5]

[5] Le PIE-CUSC joue un rôle habilitant dans la réduction des émissions, car les réductions seront obtenues indirectement et à long terme grâce à la commercialisation, à l'expansion et à l'adoption des technologies de CUSC.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		actuellement 18 projets.									
ENB-02.2	Volet des réseaux intelligents du PIE *Partie du Programme d'innovation énergétique (ENB-02)*	Le budget de 2023 prévoyait 45,6 M$ sur trois ans pour soutenir les principales innovations technologiques, commerciales et réglementaires qui éliminent les obstacles en vue de transformer les projets pilotes en déploiements à grande échelle sur le réseau.	Améliorer la fiabilité, la résilience et la flexibilité du réseau, rendre l'énergie plus abordable, permettre des réductions d'émissions de GES et rendre les conditions du marché plus favorables à la réalisation fructueuse d'innovations.	Fiscal Recherche Habilitant	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2023	Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	S.O.[d]
ENB-09	Crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres*	Dans l'Énoncé économique de l'automne 2022, le gouvernement a introduit un crédit d'impôt remboursable de 30 % pour les investissements des entreprises dans certains équipements de production d'électricité à faibles émissions, des systèmes fixes de stockage de l'électricité, du chauffage à faibles émissions de carbone, et des véhicules non routiers zéro émission, ainsi que le matériel	Encourager les investissements des entreprises dans l'adoption de certaines technologies propres.	Économique Habilitant	Mis en œuvre	Énergie Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2023	Ministère des Finances Canada Agence du revenu du Canada Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		connexe de recharge et de ravitaillement. Le crédit d'impôt était accessible aux sociétés imposables et aux sociétés d'investissement immobilier. Le budget de 2023 a étendu l'admissibilité à certains équipements à énergie géothermique. L'Énoncé économique de l'automne 2023 a proposé un nouvel élargissement de l'admissibilité qui inclurait certains systèmes produisant de l'électricité ou de la chaleur à partir de déchets de la biomasse.									
BDG-01	Élaborer un code du bâtiment prêt pour une consommation énergétique nette zéro; et un code de modernisation d'ici 2022**	Des paliers de rendement énergétique croissants vers une consommation énergétique nette zéro ont été introduits à la fois dans le Code national de l'énergie pour les bâtiments 2020 et dans le Code national du bâtiment 2020, publié en 2022. Ces codes s'appliquent aux nouveaux bâtiments et aux modifications	Élaboration de codes du bâtiment de plus en plus stricts, fondés sur le rendement, notamment pour introduire des codes de type « consommation énergétique nette zéro » pour les nouvelles constructions et un code pour la modification de bâtiments actuels.	Recherche	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2	2022	Conseil national de recherches Canada Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		apportées aux bâtiments actuels (modernisation).									
BDG-02	Élaborer des codes modèles nationaux pour les modifications de l'efficacité énergétique des bâtiments existants et des exigences en matière d'émissions de GES pour les nouveaux bâtiments	L'élaboration d'exigences spécifiques pour les modifications apportées aux bâtiments actuels, axées sur l'efficacité énergétique, a été privilégiée pour le cycle d'élaboration du code de 2025, de même que l'élaboration de dispositions visant à atténuer les émissions de GES provenant de l'exploitation de nouveaux bâtiments. Exigences élaborées et mises à la disposition des PT pour qu'ils les adoptent dans leurs administrations.	Élaboration de nouvelles dispositions pour les codes modèles nationaux qui favorisent l'amélioration de l'efficacité énergétique lorsque des modifications sont apportées à des bâtiments actuels. Élaboration de nouvelles dispositions pour les nouvelles constructions qui éliminent les émissions de GES associées à l'exploitation de bâtiments.	Recherche Réglementation	Adopté	Énergie	CO_2	2024	Conseil national de recherches Canada Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	NE[f]
BDG-04	Initiative canadienne pour des maisons plus vertes	Initiative multi-volets pour lutter contre les changements climatiques, créer de nouveaux emplois de conseillers en efficacité énergétique dans tout le Canada et aider les propriétaires à économiser de l'argent.	Créer de nouveaux emplois de conseillers en efficacité énergétique dans tout le Canada et aider les propriétaires à économiser de l'argent.	Économique Fiscal Éducation	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2021	Ressources naturelles Canada	S.O.[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
BDG-04.1	Subvention canadienne pour des maisons plus vertes* *Fait partie de l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes (BDG-04)*	Fournir des subventions allant jusqu'à 5 000 dollars pour aider les propriétaires à améliorer l'efficacité énergétique de leur logement, rembourser jusqu'à 600 dollars pour les évaluations énergétiques et soutenir la formation et le recrutement de contrôleurs de la gestion de l'énergie.	Jusqu'à 510 000 subventions pour les propriétaires de l'ensemble du Canada.	Fiscal Éducation	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2021	Ressources naturelles Canada	S.O.[f]	490,00[6]
BDG-04.2	Prêt canadien pour des maisons plus vertes** *Fait partie de l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes (BDG-04)*	Ce programme aide les propriétaires à rénover considérablement leur maison grâce à des prêts sans intérêt d'une valeur maximale de 40 000 dollars, remboursables sur 10 ans.	Soutenir les propriétaires par le biais d'un financement sans intérêt afin de leur permettre d'effectuer des rénovations énergétiques majeures et plus coûteuses.	Fiscal Économique	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2022	Société canadienne d'hypothèques et de logement	S.O.[b]	NE[f]
BDG-04.3	Programme canadien pour des logements abordables plus verts (PCLAPV) *Fait partie de l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes (BDG-04)*	Ce programme offre des prêts remboursables et à faible taux d'intérêt pour aider les fournisseurs de logements abordables à effectuer des rénovations énergétiques majeures sur les immeubles	Aider les fournisseurs de logements abordables à financer des rénovations énergétiques majeures dans les immeubles locatifs résidentiels.	Fiscal Économique	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2023	Société canadienne d'hypothèques et de logement	S.O.[b]	NE[f]

[6] Les réductions d'émissions sont estimées à 490 kt d'éq. CO_2 par an d'ici 2030.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		résidentiels à logements multiples. Il fournit également des contributions pour la réalisation des activités préliminaires à la rénovation, nécessaires à la planification, à la préparation et à la demande de financement de la rénovation.									
BDG-04.4	Programme pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe (CAMT)* *Fait partie de l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes (BDG-04)*	Le Programme de CAMT aide les propriétaires canadiens à revenu faible ou médian qui chauffent actuellement leur logement au mazout à passer à une thermopompe électrique. Un financement pouvant aller jusqu'à 10 000 dollars par ménage admissible est disponible, avec un maximum de 5 000 dollars supplémentaires pour compléter les contributions des provinces et des territoires par le biais	Fournir des subventions initiales aux ménages à revenu faible ou médian dans l'ensemble du Canada pour soutenir la transition du mazout aux thermopompes électriques admissibles.	Fiscal Économique	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2023	Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	125,00[7]

[7] Les réductions d'émissions sont estimées à 125 kt d'éq. CO_2 par an d'ici 2030.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		d'accords de co-traitance. Ce programme aidera les propriétaires à économiser des milliers de dollars sur leurs factures de chauffage chaque année et à réduire les émissions de GES associées à la combustion du mazout.									
BDG-05	Bâtiments communautaires verts et inclusifs (BCVI)	Financement pour soutenir les rénovations, réparations ou mises à niveau vertes et accessibles des bâtiments communautaires accessibles au public actuels et la construction de nouveaux bâtiments communautaires accessibles au public qui servent les collectivités ayant des besoins élevés dans l'ensemble du Canada. Au moins 10 % du financement de ce programme est réservé aux projets et aux bénéficiaires autochtones.	Soutient les rénovations, réparations et mises à niveau vertes et accessibles des bâtiments communautaires accessibles au public actuels et la construction de nouveaux bâtiments communautaires accessibles au public qui servent les collectivités ayant des besoins élevés dans l'ensemble du Canada.	Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2020	Logement, Infrastructures et Collectivités Canada	S.O.[f]	S.O.[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
BDG-06	Programme de recherche, de développement et de démonstration de bâtiments écoénergétiques (R-D et D de BEE)	Informer l'élaboration de code nationaux de l'énergie pour les bâtiments neufs et existants à consommation énergétique nette zéro par le biais de collaborations provinciales/territo-riales, de R-D et de projets de démonstration en situation réelle dans toutes les zones climatiques du Canada.	Accélérer et renforcer la promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur des bâtiments.	Information Recherche Fiscal Habilitant	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2	2017	Ressources naturelles Canada	NE[d]	NE[d,8]
BDG-09	Stratégie canadienne pour les bâtiments verts**	En collaboration avec des partenaires, la stratégie s'appuiera sur les initiatives existantes et établira de nouvelles politiques, de nouveaux programmes, de nouvelles mesures d'incitation et de nouvelles normes nécessaires à la rénovation massive du parc immobilier actuel, tout en veillant à ce que les bâtiments nouvellement construits soient	Promouvoir une rénovation massive du parc immobilier existant et une nouvelle construction à faibles émissions de carbone pour des logements et des bâtiments plus écologiques, plus écoénergétiques, plus résistants aux changements climatiques et plus abordables.	Économique Éducation Fiscal Information Planification Réglementation Recherche Habilitant	Adopté	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2	2022	Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	NE[f]

[8] Le volet de recherche, de développement et de démonstration de bâtiments écoénergétiques du programme joue principalement un rôle de catalyseur, étant donné que la plupart des réductions d'émissions seront obtenues indirectement et à long terme grâce à la commercialisation, à l'expansion et à l'adoption de technologies et de solutions en matière de bâtiments écoénergétiques.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		compatibles avec un avenir carboneutre.									
BDG-09.2	Substitution des combustibles fossiles pour des systèmes de chauffage *Fait partie de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts (BDG-09)*	Explorer les normes réglementaires et un cadre incitatif pour soutenir la substitution des combustibles fossiles pour des systèmes de chauffage.	Réduire les émissions causées par l'utilisation de combustibles émetteurs de carbone pour le chauffage des espaces et de l'eau des bâtiments.	Économique Fiscal Recherche Éducation	Planifié	Énergie	CO_2	2022	Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	NE[e]
BDG-09.3	Approche nationale en matière d'étiquetage des maisons** *Appelé « Étiquetage des maisons ÉnerGuide » dans le Rapport d'étape 2023* *Fait partie de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts (BDG-09)*	Le gouvernement du Canada s'appuiera sur son système de notation ÉnerGuide pour les habitations en collaborant étroitement avec les provinces, les territoires, les municipalités, les collectivités autochtones et d'autres intervenants du secteur du logement pour élaborer un ensemble de normes, d'outils et de lignes directrices communs en matière d'étiquetage qui soutiendront les initiatives d'étiquetage des maisons dans l'ensemble du Canada. Cette approche nationale permettra aux propriétaires et aux acheteurs potentiels de disposer	Soutenir l'adoption et la mise en œuvre d'initiatives d'étiquetage énergétique des maisons par les partenaires et les intervenants, afin d'ultimement accroître l'efficacité énergétique des maisons canadiennes.	Éducation Information Habilitant	Planifié	Énergie	S.O.	2022	Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	S.O.[e]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		d'informations cohérentes sur le rendement énergétique de leur maison, ce qui les aidera à prendre des décisions avisées et à réduire leurs factures de consommation énergétique. Elle aidera également les Canadiens à améliorer la résilience de leurs maisons en partageant des informations et des recommandations sur la résilience grâce aux nouveaux outils et normes ÉnerGuide.									
BDG-09.4	Fonds d'accélération des codes (FAC) *Fait partie de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts (BDG-09)*	Le FAC aidera les administrations et les autres intervenants à renforcer leurs capacités et à soutenir la préparation du marché en vue de l'adoption et de la mise en œuvre accélérées des paliers de rendement les plus élevés des codes modèles nationaux de 2020 en matière d'efficacité énergétique, ou d'autres codes à paliers de rendement élevés, et à promouvoir des taux de conformité	Renforcer les capacités pour accélérer l'adoption et la mise en œuvre de codes du bâtiment à rendement énergétique élevé et réduisant les émissions de GES.	Fiscal Éducation Habilitant Réglementation	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2	2022	Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		plus élevés avec les codes adoptés.									
BDG-09.6	Initiative d'accélérateur de rénovations majeures (IARP) *Fait partie de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts (BDG-09)*	L'IARP contribuera à transformer le marché canadien des rénovations majeures en augmentant la capacité des activités de développement et de mise en œuvre de projets. Le financement des organisations d'accélération et d'autres intervenants permettra de cerner et de regrouper les projets de rénovation majeure et de guider les propriétaires de bâtiments dans l'élaboration de leurs projets. L'initiative soutiendra également d'autres activités de renforcement des capacités, telles que l'élaboration d'outils, de ressources et d'approches normalisées. Le financement ne couvre pas les coûts d'investissement.	Renforcer la capacité du marché à soutenir la planification des rénovations majeures et l'élaboration de projets pour les grands bâtiments.	Économique Fiscal Éducation Recherche Habilitant	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2	2022	Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	NE[f]
BDG-10	Programme pilote pour des quartiers plus verts (PPQV)	En se concentrant sur les groupes de bâtiments résidentiels de faible hauteur, le Programme pilote pour des quartiers plus verts (PPQV) vise à mettre à	Mettre à l'essai des rénovations énergétiques majeures de bâtiments à l'échelle du quartier.	Fiscal Économique Recherche Éducation	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2	2022	Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		l'essai le modèle de rénovations écoénergétiques majeures groupées *Energiesprong* au sein du marché canadien. Ce modèle accélère le rythme et l'ampleur des rénovations en regroupant des logements ayant des formes de bâtiments similaires dans l'ensemble d'un quartier afin de créer une demande massive pour des rénovations écoénergétiques majeures. Le PPQV joue principalement un rôle habilitant, car la plupart des réductions d'émissions seront obtenues indirectement et à long terme grâce à la commercialisation, à l'expansion et à l'adoption de rénovations.		Habilitant							
ELE-01	Élimination progressive des centrales thermiques conventionnellement alimentées au charbon d'ici 2030*	Modifier les réglementations existantes concernant l'électricité produite à partir de charbon afin d'accélérer l'élimination progressive de l'électricité traditionnellement produite à partir du charbon d'ici 2030.	Réduire les émissions de GES provenant de la production d'électricité à partir du charbon.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2015	Environnement et Changement climatique Canada	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
ELE-02	Normes de performance réglementaires pour les nouvelles unités au gaz naturel et les unités au charbon converties du charbon au gaz*	Fixer des normes de rendement pour la production d'électricité à partir de gaz naturel.	Limiter les émissions de GES provenant de l'électricité produite à partir de gaz naturel.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2019	Environnement et Changement climatique Canada	NE[f]	NE[f]
ELE-03	Programme des énergies renouvelables émergentes (PERE)*	Soutenir le déploiement des énergies renouvelables émergentes qui ne sont pas encore établies commercialement au Canada, telles que l'énergie géothermique, l'énergie marémotrice et l'énergie éolienne extracôtière.	Soutenir le déploiement de nouveaux projets d'énergie renouvelable.	Fiscal Économique	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2018	Ressources naturelles Canada	27,98	45,80
ELE-04	Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification (ÉRITE)**	Lancé en 2021, le Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification (ÉRITE) fournira environ 4,5 G$ jusqu'en 2035 pour soutenir le déploiement d'infrastructures électriques propres et d'autres technologies nécessaires au maintien d'un système électrique fiable, abordable et décarboné. Cela comprend une	Soutenir les projets de déploiement d'énergies renouvelables, qui peuvent fournir des services de réseau, et les projets de modernisation du réseau, ainsi que les projets de renforcement des capacités pour soutenir la transition équitable vers un réseau électrique plus propre.	Économique Fiscal Recherche	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2021	Ressources naturelles Canada	24,01	4 671,59

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		recapitalisation de près de 3 G$ annoncée dans le budget de 2023 pour soutenir les priorités régionales essentielles et les projets d'énergie propre menés par les Autochtones, ainsi que pour ajouter le transport d'énergie aux critères d'admissibilité du programme. Tous les fonds des ÉRITE annoncés dans les budgets de 2021 et de 2022 (1,56 milliard de dollars) sont entièrement alloués aux projets approuvés et aux priorités régionales.									
ELE-05	Wah-ila-toos : Énergie propre dans les collectivités autochtones, rurales et éloignées	Initiative interministérielle de guichet unique qui vise à rationaliser l'accès aux programmes de financement fédéraux pour les collectivités autochtones, rurales et éloignées qui cherchent à passer du chauffage et de l'alimentation en électricité au diesel à des options énergétiques efficaces, propres et renouvelables.	Réduire la consommation de combustibles fossiles et de diesel.	Fiscal Information Éducation Habilitant	Mis en œuvre	Énergie	S.O.	2021	Ressources naturelles Canada Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada Services aux Autochtones Canada Environnement et Changement climatique Canada	S.O.[d]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
ELE-05.1	Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel (IARDD)* *Fait partie de Wah-ila-toos (ELE-05)*	L'Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel (IARDD) est un programme de formation et de financement en matière d'énergie renouvelable qui appuie les solutions climatiques mises en œuvre par les Autochtones dans les collectivités autochtones éloignées qui utilisent actuellement le diesel pour le chauffage et l'alimentation en électricité. L'IARDD soutient une cohorte de participants, appelés « champions de l'énergie », dans leur parcours, de la formation à la mise en œuvre du projet. Les projets soutenus dans le cadre de l'IARDD sont menés par des Autochtones et des collectivités, et visent à soutenir le renforcement des capacités locales, la	Programme de formation et de financement en matière d'énergie renouvelable qui appuie les solutions climatiques mises en œuvre par les Autochtones dans les collectivités autochtones éloignées qui utilisent actuellement le diesel pour le chauffage et l'alimentation en électricité.	Éducation Fiscal Habilitant	Mis en œuvre	Énergie	S.O.	2019	Ressources naturelles Canada	S.O.[d]	S.O.[d,9]

[9] L'Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel est une mesure habilitante en matière d'émissions (et non un programme de réduction directe des émissions) qui offre une formation en matière d'énergies renouvelables afin de soutenir les solutions climatiques mises en œuvre par les Autochtones dans les collectivités autochtones éloignées qui utilisent du diesel ou des combustibles fossiles pour se chauffer et s'alimenter en électricité.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		planification énergétique communautaire et le développement de projets d'énergie propre. L'IARDD joue un rôle clé dans la transition vers les énergies propres et la réduction des émissions en soutenant la formation aux énergies renouvelables, le renforcement des capacités des collectivités et le développement de plans énergétiques menés par les collectivités.									
ELE-05.2	Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées (EPCRE)* *Fait partie de Wah-ila-toos (ELE-05)*	Le programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées (EPCRE) favorise la réduction du diesel et des combustibles fossiles utilisés pour le chauffage et l'alimentation en électricité dans les collectivités autochtones, rurales et éloignées en les aidant à déployer et à démontrer des projets d'énergie renouvelable en renforçant les compétences et les	Soutenir la réduction du diesel et des combustibles fossiles utilisés pour le chauffage et l'alimentation en électricité dans les collectivités autochtones, rurales et éloignées.	Fiscal Éducation Habilitant	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2017	Ressources naturelles Canada	NE[f]	115,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		capacités. Le programme donne la priorité aux projets menés par des Autochtones et à la participation des femmes et des jeunes. Les quatre volets du programme sont le renforcement des capacités, la démonstration, le déploiement et la biothermie.									
ELE-05.3	Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord (ARDEC Nord) *Fait partie de Wah-ila-toos (ELE-05)*	Financement destiné à soutenir les collectivités autochtones et nordiques dans leur transition vers des sources d'énergie renouvelables, durables et abordables. Le budget de 2021 prévoyait 60 M$ sur sept ans.	Soutenir les projets d'énergie propre et les initiatives connexes de renforcement des capacités dans le Nord, dans le but de réduire la dépendance au diesel.	Fiscal Recherche Information Éducation	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2016	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	NE[f]	23,00
ELE-06	Programme autochtone d'énergie propre	Investissements, à partir de 2021-2022, par le biais de l'Initiative sur les partenariats stratégiques (IPS), afin de renforcer la capacité des projets locaux d'énergie propre économiquement durables dans les collectivités des Premières Nations, des	Soutenir la capacité et la préparation des collectivités autochtones à développer des projets d'énergie propre économiquement durables.	Économique Fiscal Habilitant	Mis en œuvre	Énergie	S.O.	2021	Services aux Autochtones Canada	S.O.[d]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		Inuits et des Métis, et de soutenir les possibilités de développement économique. Le budget de 2024 a renouvelé l'investissement des projets d'énergie propre de l'IPS à hauteur de 36 M$ sur trois ans.									
ELE-08	Programme de prédéveloppement d'interconnexions stratégiques (PPIS)*	Le PPIS, doté de 25 M$, vise à soutenir le prédéveloppement du transport d'énergie interprovincial dans le Canada atlantique et, en juillet 2024, a approuvé le financement de quatre projets de prédéveloppement, avec un montant engagé de 21 M$.	Financer des projets d'infrastructure de transport d'énergie interprovincial d'électricité.	Fiscal Information Recherche Habilitant	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2021	Ressources naturelles Canada	NE[d]	NE[d]
ELE-09	Plan d'action des petits réacteurs modulaires (PRM)	Publié en 2020, le Plan d'action canadien des PRM est une plateforme qui a permis aux acteurs de l'industrie nucléaire du Canada d'exprimer leurs ambitions et leurs efforts afin de soutenir la conception, le développement, la démonstration et le déploiement des PRM pour de multiples applications, au	Faire progresser les efforts de conception, de développement, de démonstration et de déploiement des PRM, en particulier dans les régions qui dépendent actuellement de sources d'énergie à plus fortes émissions, y compris l'industrie	Accord volontaire Fiscal Recherche Éducation Information Planification Habilitant	Mis en œuvre	Énergie	S.O.	2020	Ressources naturelles Canada	S.O.[d]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		Canada comme à l'étranger. Parmi les 27 mesures fédérales prévues par le plan, le gouvernement du Canada s'est engagé à convoquer une Table de leadership sur les PRM, composée de hauts représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et territoriaux intéressés, des collectivités autochtones, des services publics, de l'industrie et d'organisations non gouvernementales.	lourde et les collectivités éloignées.								
ELE-09.1	Programme « Facilitant les petits réacteurs modulaires » (FPRM) *Fait partie du Plan d'action des petits réacteurs modulaires (PRM) (ELE-09)*	En 2023, RNCan a lancé le programme « Facilitant les PRM » de 30 M$ pour soutenir la recherche et le développement de petits réacteurs modulaires nationaux. Le programme vise à soutenir les conditions et les cadres favorables nécessaires pour que les PRM remplacent les combustibles fossiles et contribuent à l'atténuation des changements climatiques tout en renforçant l'égalité des	Financer la recherche et le développement (R-D) pour aider les provinces et les territoires à développer et à déployer les PRM dans le cadre de leurs plans respectifs de décarbonation et de développement économique.	Fiscal Recherche Éducation Habilitant	Mis en œuvre	Énergie	S.O.	2023	Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		genres, la diversité et l'inclusion dans le secteur nucléaire.									
ELE-10	*Règlement sur l'électricité propre***	Fixer une limite annuelle d'émissions pour les groupes de production d'électricité de plus de 25 MW alimentées par des combustibles fossiles.	Réduire les émissions de GES provenant de la production d'électricité tout en maintenant une électricité fiable et abordable.	Réglementation	Planifié	Énergie	CO_2	2025	Environnement et Changement climatique Canada	S.O.[b]	NE[e]
ELE-11	Programme de prédéveloppement de l'électricité (PPE)	Le Programme de prédéveloppement de l'électricité (PPE) est un programme de 250 M$ destiné à soutenir les activités de prédéveloppement associées à des projets d'infrastructure d'électricité propre (projets de production, de transport d'énergie et d'infrastructure de réseau) d'importance nationale et régionale, à grande échelle et sans émissions qui présentent des exigences importantes en matière de prédéveloppement (p. ex. mobilisation de la collectivité et études environnementales et réglementaires). En juillet 2024, le programme a signé sept accords de contribution, pour un	Soutenir les activités de prédéveloppement pour les projets d'électricité propre d'importance régionale et nationale.	Fiscal Habilitant	Mis en œuvre	Énergie	S.O.	2022	Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		montant total de 127 M$.									
ELE-13	Initiative de la boucle de l'Atlantique*	Les gouvernements du Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse s'efforcent de faire avancer deux pistes de collaboration pour soutenir l'élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2030 et atteindre une économie carboneutre d'ici 2050. La première phase de la boucle de l'Atlantique, la ligne de transport d'électricité de Point Lepreau-Salisbury-Onslow reliant la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, a été identifiée comme une priorité à court terme pour 2030.	Diriger la mobilisation dans l'ensemble du Canada atlantique afin d'établir clairement la voie à suivre pour l'initiative de la boucle atlantique.	Accord volontaire Recherche Planification Habilitant	Mis en œuvre	Énergie	S.O.	2022	Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	S.O.[d]
ELE-14	Crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres*	Le budget de 2024 a annoncé les détails relatifs à la conception et à la mise en œuvre du crédit d'impôt remboursable de 15 % proposé pour les investissements admissibles dans certains systèmes de production d'électricité à faibles émissions, les systèmes stationnaires	Encourager l'adoption de certaines technologies d'électricité propre et accélérer les progrès vers un réseau électrique carboneutre dans tout le Canada.	Économique Fiscal	Adopté	Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	2024	Ministère des Finances Canada Agence du revenu du Canada	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		de stockage de l'électricité et le matériel de transport de l'électricité entre les provinces et les territoires. Le crédit d'impôt serait accessible à certaines sociétés imposables et non imposables. Sous réserve qu'un gouvernement provincial ou territorial remplisse des conditions supplémentaires, le crédit d'impôt serait disponible pour les sociétés d'État provinciales et territoriales qui investissent dans ladite province ou ledit territoire.									
HVI-06	Accroître l'approvisionnement du Canada en minéraux critiques	Créer un Centre d'excellence sur les minéraux critiques pour diriger l'élaboration et la coordination des politiques et des programmes du Canada sur les minéraux critiques, en collaboration avec l'industrie, les partenaires provinciaux, territoriaux, autochtones, non gouvernementaux,	Soutenir la mise en valeur des minéraux critiques.	Fiscal Économique Éducation Planification Recherche Habilitant	Adopté	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits Transports	S.O.	2024	Ressources naturelles Canada Conseil national de recherches Canada	S.O.[b]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		internationaux et d'autres ministères.									
HVI-06.1	Initiative Géosciences et données pour les minéraux critiques (GDMC) *Fait partie d'Accroître l'approvisionnement du Canada en minéraux critiques (HVI-06)*	79,2 M$ sur quatre ans pour accélérer la géoscience publique pour les minéraux critiques. Le programme fournit un financement pour améliorer la disponibilité de données et d'informations précieuses sur l'emplacement, la qualité et la faisabilité économique des ressources minérales critiques.	Soutenir la mise en valeur des minéraux critiques.	Fiscal Économique Recherche Habilitant	Adopté	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	S.O.	2024	Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	S.O.[d]
HVI-06.2	Programme de recherche, développement et démonstration pour les minéraux critiques (RDDMC) *Fait partie d'Accroître l'approvisionnement du Canada en minéraux critiques (HVI-06)*	Le programme vise à financer des projets miniers critiques pour améliorer la faisabilité de la production ou de la commercialisation de leurs conceptions de nouvelles technologies et de procédés innovants, et favoriser l'amélioration des rendements environnementaux et sociaux de leurs méthodes de production.	Soutenir la mise en valeur des minéraux critiques.	Fiscal Recherche Habilitant	Adopté	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	S.O.	2024	Ressources naturelles Canada Conseil national de recherches Canada	S.O.[b]	S.O.[d]
HVI-06.3	Cible des minéraux critiques, Fonds stratégique pour l'innovation (FSI)	Augmenter l'approvisionnement en minéraux critiques provenant de sources responsables et	Augmenter la capacité du Canada à produire, traiter, recycler et fabriquer de	Fiscal Économique Éducation	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et	S.O.	2022	Innovation, Sciences et Développement économique Canada	S.O.[b]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
	Fait partie d'Accroître l'approvisionnement du Canada en minéraux critiques (HVI-06)	appuyer la création de chaînes de valeur nationales et mondiales pour l'économie verte et numérique. Un financement de 1,5 G$ est prévu pour des projets de minéraux critiques de 2023-2024 à 2029-2030.	manière responsable des minéraux critiques en soutenant les technologies propres, la fabrication de pointe et la sécurité de la chaîne d'approvisionne-ment.	Recherche Habilitant		utilisation des produits					
HVI-06.4	Service de guide expert dans les minéraux critiques *Fait partie d'Accroître l'approvisionnement du Canada en minéraux critiques (HVI-06)*	21,5 M$ pour soutenir le Centre d'excellence sur les minéraux critiques (CEMC) afin d'élaborer des politiques et des programmes fédéraux sur les minéraux critiques et d'aider les développeurs de projets à naviguer dans les processus réglementaires et les mesures de soutien fédérales.	Soutenir la mise en valeur des minéraux critiques.	Fiscal Habilitant	Adopté	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	S.O.	2024	Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	S.O.[d]
HVI-06.5	Partenariats mondiaux *Fait partie d'Accroître l'approvisionnement du Canada en minéraux critiques (HVI-06)*	Soutenir les engagements internationaux du Canada et ses engagements dans les initiatives de la géoscience, de R-D, d'attraction du commerce et des investissements, de transparence et de durabilité liées aux minéraux critiques.	Soutenir la mise en valeur des minéraux critiques.	Fiscal Recherche Habilitant	Adopté	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	S.O.	2024	Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
HVI-06.6	Initiative de réglementation dans le Nord *Appelée « Affaires réglementaires du Nord » dans le Rapport d'étape 2023* *Fait partie d'Accroître l'approvisionnement du Canada en minéraux critiques (HVI-06)*	40 M$ pour faire progresser le programme du Canada sur les minéraux critiques dans le Nord et les territoires en appuyant le dialogue sur la réglementation, les études régionales, la planification de l'utilisation des terres, les évaluations d'impact et la consultation des Autochtones. Le programme vise à réduire les incertitudes et les risques associés à des éléments incomplets ou non appuyés des systèmes de réglementation du Nord, à accroître la confiance et l'efficacité, et à mieux soutenir la participation significative des Autochtones aux processus de gestion des ressources du Nord.	Améliorer la gestion des processus réglementaires dans le Nord et la participation des peuples autochtones à ces processus.	Fiscal Recherche Planification Habilitant	Adopté	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	S.O.	2023	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	S.O.[d]
HVI-06.7	Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques (FIMC) *Fait partie d'Accroître l'approvisionnement*	Le FIMC soutiendra les projets d'énergie propre et d'infrastructure de transport nécessaires au développement et à l'expansion de la production des	Soutenir la mise en valeur des minéraux critiques.	Fiscal Recherche Habilitant	Adopté	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits Transports	CO_2	2024	Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
	du Canada en minéraux critiques (HVI-06)	minéraux critiques du Canada.									
HVI-08	Approche politique « Achat de produits propres » *Appelée « Stratégie favorisant l'achat de produits propres » dans le Rapport d'étape 2023* *Fait partie de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts (BDG-09)*	En juillet 2024, dans le cadre de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts, le gouvernement a introduit une approche politique « Achat de produits propres » afin de soutenir et de privilégier l'utilisation de produits à faibles émissions de carbone fabriqués au Canada dans les projets d'infrastructure canadiens.	Soutenir la transition vers des matériaux et des concepts à faibles émissions de carbone dans le cadre des marchés fédéraux de travaux de construction et des investissements dans des biens d'infrastructure publique qui réduisent le cycle de vie complet des émissions des matériaux de construction et des projets, favorisent la compétitivité de la fabrication et créent des emplois.	Fiscal Recherche Information Planification	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2024	Ressources naturelles Canada Logement, Infrastructures et Collectivités Canada Services publics et Approvisionnement Canada Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada Conseil national de recherches Canada	S.O.[b]	NE[f]
OIG-02	Règlement sur le méthane dans le secteur du pétrole et du gaz*	L'actuelle réglementation fédérale exige que le secteur du pétrole et du gaz réduise ses émissions de méthane de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2012 d'ici 2025. En 2021, le gouvernement s'est engagé à créer des	Réduire les émissions de méthane dans le secteur du pétrole et du gaz au Canada.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CH_4	2020	Environnement et Changement climatique Canada	4 000,00	20 000,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		mesures pour réduire d'au moins 75 % les émissions de méthane du secteur pétrolier et gazier par rapport aux niveaux de 2012 d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif renforcé, des modifications au *Règlement sur le méthane dans le secteur du pétrole et du gaz* devraient être publiées au cours de l'hiver 2024-2025. Les exigences renforcées en vertu des modifications seront introduites progressivement à partir de 2027, avec une mise en œuvre complète d'ici 2030.									
OIG-03	Plafond sur les émissions pour le pétrole et le gaz**	Plafonner et réduire les émissions de GES du secteur du pétrole et du gaz au rythme et à l'échelle nécessaires pour contribuer aux objectifs climatiques du Canada pour 2030, de parvenir à la carboneutralité d'ici 2050 et de permettre au secteur d'être concurrentiel dans l'économie mondiale émergente carboneutre.	Limiter et réduire les émissions du secteur du pétrole et du gaz.	Réglementation	Planifié	Énergie	CH_4, CO_2, N_2O, HFC, PFC, SF_6, F_3N	À dét.	Environnement et Changement climatique Canada Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	NE[e]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		Le projet de règlement a été publié le 4 novembre 2024. La période de consultation se termine le 8 janvier 2025.									
OIG-04	Élimination progressive des subventions inefficaces aux combustibles fossiles	En 2009, les dirigeants du G20 se sont engagés à « rationaliser et éliminer graduellement sur le moyen terme les subventions inefficaces aux carburants fossiles ». Lors du Sommet des leaders nord-américains, tenu le 29 juin 2016, le Canada a convenu de mettre en œuvre cet engagement d'ici 2025. Conformément aux lettres de mandat des ministres de l'Environnement et du Changement climatique et des Finances, le Canada s'est par la suite engagé à accélérer l'élimination des subventions inefficaces aux combustibles fossiles d'ici 2023, et à élaborer un plan visant à éliminer progressivement le financement public du secteur des	Éliminer les subventions inefficaces aux combustibles fossiles.	Fiscal Économique Planification Accord volontaire Habilitant	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4	2023	Environnement et Changement climatique Canada Ministère des Finances Canada Ressources naturelles Canada	S.O.[b]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		combustibles fossiles, y compris par les sociétés d'État fédérales.									
GRG-03	Fonds fédéral pour l'électricité propre	SPAC met en œuvre, au nom du gouvernement du Canada, une stratégie d'approvisionnement visant à fournir de l'électricité propre à la communauté fédérale afin de respecter l'engagement de la Stratégie pour un gouvernement vert d'utiliser 100 % d'électricité propre.	Utilisation de 100 % d'électricité propre pour les activités fédérales.	Fiscal Planification	Planifié	Énergie	CO_2	2020	Services publics et Approvisionnement Canada	0,00	22,00
BC-ENG-01	Innovative Clean Energy (ICE) Fund de la Colombie-Britannique	L'Innovative Clean Energy Fund est financé par un prélèvement sur les ventes énergétiques et conçu pour soutenir les priorités de la province en matière d'énergie, d'économie, d'environnement et de réduction des émissions de GES afin de faire progresser le secteur de l'énergie propre de la Colombie-Britannique. Le fonds soutient les projets précommerciaux de technologies liées à l'énergie propre, les véhicules à énergie propre, la R-D et les	Soutenir l'avancement des technologies liées à l'énergie propre.	Économique Fiscal Recherche	Mis en œuvre	Énergie Transports Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2	2008	Colombie-Britannique	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		programmes d'efficacité énergétique.									
BC-ENG-02	Plafond des émissions de GES des services publics de gaz naturel de la Colombie-Britannique**	On envisage un plafond des émissions de GES pour les entreprises de gaz naturel. Conformément à la Roadmap to 2030 de CleanBC, le plafond peut être fixé à environ 6 Mt d'éq. CO_2 par an pour 2030 et inclure diverses options de conformité.	Réduire les émissions de GES provenant des bâtiments et de l'industrie.	Réglementation	Planifié	Énergie	CO_2	2030	Colombie-Britannique	S.O.[b]	NE[e]
BC-ENG-03	Building Innovation Fund de CleanBC (CBBIF)	Le CBBIF offre des incitations aux fabricants et aux développeurs de technologies de la Colombie-Britannique pour commercialiser de nouvelles technologies, conceptions et pratiques de construction à haut rendement énergétique et à faible taux d'émission de carbone, et en faire la démonstration. Investissements dans les technologies à faibles émissions de carbone par l'intermédiaire du Building Innovation Fund, y compris les équipements de	Réduire les émissions des bâtiments.	Économique Fiscal Éducation Information Recherche	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2	2021	Colombie-Britannique	S.O.[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		chauffage et d'aération, les outils numériques, les systèmes de construction ainsi que les technologies de fabrication de bois massif et les projets de démonstration.									
BC-ENG-04	Code du bâtiment vert de la Colombie-Britannique*	Le code du bâtiment vert de la Colombie-Britannique vise à améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment, notamment pour les grands bâtiments résidentiels, industriels et commerciaux, les maisons et les petits bâtiments, ainsi que dans les bâtiments du secteur public, y compris une exigence LEED Gold et une recherche sur les options de matériaux de construction à faibles émissions de carbone. La Roadmap to 2030 de CleanBC décrit la voie à suivre par la Colombie-Britannique pour que les nouvelles constructions soient carboneutres d'ici 2030.	Améliorer l'efficacité énergétique des nouvelles maisons et des nouveaux bâtiments.	Réglementation Recherche Accord volontaire	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2	2008	Colombie-Britannique	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
BC-ENG-05	British Columbia Climate Action Charter (Charter) (en anglais seulement) / Local Government Climate Action Program (LGCAP)	La charte est un accord volontaire entre le gouvernement provincial et les administrations municipales pour parvenir à des activités carboneutres et à des collectivités complètes, compactes et à faibles émissions. En 2023, toutes les collectivités locales de la Colombie-Britannique auront signé la charte. La Colombie-Britannique a introduit le LGCAP pour les signataires de la British Columbia Climate Action Charter. Le LGCAP fournit un financement aux gouvernements locaux et aux Premières Nations signataires de traités modernes pour planifier et mettre en œuvre des mesures climatiques qui réduiront les émissions, créeront de nouvelles possibilités pour les personnes dans l'économie propre et prépareront les collectivités aux effets futurs des changements	Réduire les émissions de GES liées aux bâtiments, aux transports et aux déchets.	Économique Fiscal Accord volontaire Éducation	Mis en œuvre	Énergie Transports Gestion des déchets	CO_2	2008	Colombie-Britannique	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		climatiques. En mars 2024, la province aura versé environ 120,5 M$ aux participants du LGCAP.									
BC-ENG-06	Programmes d'incitatifs à la technologie et à la rénovation de la Colombie-Britannique : CleanBC Better Homes et CleanBC Better Buildings* (en anglais seulement)	Le programme Better Homes a amélioré l'accessibilité et l'abordabilité grâce à un financement complémentaire de la thermopompe pour les habitants du Nord, à un financement élargi pour les participants ayant des revenus suffisants et à un réseau croissant d'entrepreneurs qualifiés dans le domaine du rendement énergétique des habitations. En mai 2024, la Colombie-Britannique et le Canada ont fourni des investissements supplémentaires (jusqu'à 103,7 M$ du Canada et 151 M$ de la Colombie-Britannique) pour l'amélioration des bâtiments dans le cadre du programme écoénergétique Better Homes de CleanBC.	Réduire les émissions de GES dans les bâtiments.	Économique Fiscal Éducation	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2	2015	Colombie-Britannique	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
BC-ENG-07	*Energy Efficiency Standards Regulation*** (en anglais seulement)	Dans le cadre des engagements de la Roadmap to 2030, la Colombie-Britannique travaille également sur des modifications réglementaires visant à garantir que tous les équipements de chauffage des espaces et de l'eau vendus en Colombie-Britannique après 2030 répondent aux normes d'efficacité les plus élevées.	Augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4, N_2O, F_3N, HFC, PFC, SF_6	2021	Colombie-Britannique	NE[f]	NE[f]
BC-ENG-08	Stratégie sur les matériaux de construction à faibles émissions de carbone	En janvier 2024, la Colombie-Britannique a collaboré avec le Pacific Coast Collaborative (PCC) pour publier sa vision et son plan d'action pour un secteur de la construction à faibles émissions de carbone sur la côte du Pacifique. L'objectif est de promouvoir un secteur régional de la construction à faibles émissions de carbone et de renforcer les efforts de décarbonation des bâtiments dans les villes de la côte du Pacifique, les États et la Colombie-Britannique.	Réduire le carbone intégré dans les infrastructures.	Économique Planification	Adopté	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2	2023	Colombie-Britannique	S.O.[b]	NE[e]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		Le Mass Timber Action Plan de la Colombie-Britannique pour le bois massif maximise les possibilités pour la province alors que le marché du bois massif se développe dans toute l'Amérique du Nord. Il s'appuie sur les pouvoirs publics, l'industrie et les universités pour créer une nouvelle valeur économique à partir de nos ressources forestières, de notre assise de fabrication, de notre secteur de la construction et de nos réseaux commerciaux.									
BC-ENG-09	*Clean Energy Act* de la Colombie-Britannique : exigence relative à la production d'électricité propre ou renouvelable** (en anglais seulement)	Dans le cadre de la Roadmap to 2030, la Colombie-Britannique s'est engagée à adopter une norme de fourniture d'électricité 100 % propre. BC Hydro respectera la nouvelle norme en veillant à produire ou à acquérir suffisamment d'électricité propre pour répondre aux besoins de ses clients nationaux et en éliminant progressivement les installations au gaz	Maintenir un approvisionnement en électricité à faibles émissions de carbone.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4	2010	Colombie-Britannique	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		restantes sur son réseau intégré d'ici 2030.									
BC-ENG-10	*Clean Energy Act* de la Colombie-Britannique : gestion axée sur la demande* (en anglais seulement)	La Colombie-Britannique a modifié le *Greenhouse Gas Reduction (Clean Energy) Regulation* pour permettre aux services publics de prendre des mesures axées sur la gestion axée sur la demande afin d'encourager les clients à passer des combustibles à fortes émissions à l'électricité propre. BC Hydro est tenue de répondre à 66 % de sa demande d'électricité supplémentaire prévue par le biais de la gestion axée sur la demande. La Colombie-Britannique a également modifié le *Demand-Side Measures Regulation* pour mettre fin à la possibilité des services publics d'offrir des rabais pour les équipements au gaz naturel dont l'efficacité énergétique est inférieure à 100 %.	Réduire les émissions des consommateurs de services publics.	Réglementation Économique	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2010	Colombie-Britannique	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
BC-ENG-11	Centre for Innovation and Clean Energy (CICE) de la Colombie-Britannique (en anglais seulement)	Le CICE a soutenu plusieurs projets innovants, notamment la conception d'un prototype de système de stockage d'énergie par batterie pour les navires à grande vitesse, un programme d'infrastructure d'approvisionnement en hydrogène pour soutenir les camions lourds à pile à hydrogène, et des chaînes d'approvisionnement pour l'industrie du raffinage du pétrole afin de se conformer à la norme sur les combustibles à faibles émissions de carbone de la Colombie-Britannique.	Réduire les émissions de l'industrie.	Recherche Fiscal Économique Information Habilitant	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits Transports	CO_2, CH_4	2021	Colombie-Britannique	NE[f]	NE[f]
BC-ENG-12	CleanBC Program for Industry* (en anglais seulement)	Grâce au CleanBC Program for Industry, la Colombie-Britannique consacre une partie des taxes sur le carbone payées par l'industrie à des mesures d'incitation en faveur d'activités plus propres (p. ex. réseaux de transport d'énergie, accès à des combustibles à faibles émissions de carbone).	Réduire les émissions de GES de l'industrie.	Économique	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits Transports	CH_4, N_2O, CO_2	2019	Colombie-Britannique	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		Le CleanBC Industry Fund (CIF) investit dans des projets de réduction des GES et multiplie les possibilités pour les technologies propres innovantes.									
BC-ENG-13	Électrification industrielle*	La province et BC Hydro ont accordé une réduction de 20 % sur les tarifs industriels standard de l'électricité aux clients industriels nouveaux et existants qui alimentent leurs activités avec de l'électricité propre. Les tarifs réduits s'appliquent aux industries propres qui s'installent ou agrandissent leurs activités en Colombie-Britannique (y compris l'hydrogène et les biocombustibles), aux clients existants admissibles qui installent de nouveaux équipements utilisant de l'électricité plutôt que des combustibles fossiles et aux nouveaux clients admissibles qui peuvent démontrer qu'ils auraient pu utiliser des combustibles fossiles plutôt que de	Réduire les émissions de GES provenant de l'industrie.	Économique	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2021	Colombie-Britannique BC Hydro	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		l'électricité pour alimenter leurs installations.									
BC-ENG-14	Électrification du secteur du gaz naturel de la Colombie-Britannique*	Les modifications apportées au *Greenhouse Gas (GHG) Reduction Regulation* soutiennent le développement d'infrastructures de transport supplémentaires dans le nord-est de la Colombie-Britannique afin de fournir de l'électricité propre pour répondre à la demande croissante du secteur du gaz naturel en amont. Ce règlement permet à BC Hydro de fournir des mesures d'incitation à l'électrification afin de combler la différence de coût entre l'utilisation du gaz naturel et de l'électricité dans les infrastructures pétrolières et gazières en amont.	Réduire les émissions de GES du pétrole et du gaz.	Économique Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CH_4, CO_2, N_2O	2016	Colombie-Britannique	NE[f]	NE[f]
BC-ENG-15	Politique/réglementation de la Colombie-Britannique en matière de réduction du méthane* (en anglais seulement)	Cette politique vise à réduire les émissions de méthane provenant des activités pétrolières et gazières en amont afin d'atteindre ou de dépasser les objectifs	Réduire les émissions de GES du pétrole et du gaz.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CH_4	2017	Colombie-Britannique	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		fédéraux et provinciaux de réduction des émissions de méthane. Cette politique vise les émissions liées à l'extraction et au traitement, et prévoit une réduction de 45 % d'ici 2025 des émissions fugitives et d'évacuation par rapport aux niveaux de 2014. La Roadmap to 2030 de CleanBC s'engage en outre à mettre en œuvre des politiques plus strictes en matière de méthane afin de réduire les émissions de méthane du secteur pétrolier et gazier de 75 % par rapport aux niveaux de 2014 d'ici 2030 et d'éliminer presque toutes les émissions industrielles de méthane d'ici 2035.									
BC-ENG-16	Carbon Capture and Storage Regulatory Policy Framework de la Colombie-Britannique (en anglais seulement)	Le cadre autorise les projets de captage et de stockage du carbone dans les installations d'extraction et de traitement de gaz naturel. Il soutient également le stockage du dioxyde de carbone provenant d'émetteurs	Réduire les émissions de GES du pétrole et du gaz.	Réglementation Planification Recherche	Planifié	Énergie	CO_2	À dét.	Colombie-Britannique	S.O.[b]	NE[e]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		industriels non liés au pétrole et au gaz. Des travaux sont en cours pour améliorer et clarifier les orientations réglementaires, les aides fiscales et les communications afin d'apporter des certitudes à l'industrie, d'accroître la capacité des Autochtones à participer au secteur et d'encourager davantage tous les types de projets de captage et de stockage du carbone à aller de l'avant.									
BC-ENG-17	Système de redevances pétrolières et gazières (en anglais seulement)	En 2022, la Colombie-Britannique a annoncé qu'elle mettrait en œuvre un nouveau système de redevances pétrolières et gazières, qui sera un système de recettes moins coûts. Il éliminera le Deep Well Royalty Program, la plus importante subvention pétrolière et gazière, ainsi que d'autres programmes obsolètes et inefficaces, tels que les programmes de redevances sur les puits marginaux, les puits ultramarginaux, la	Réduire les émissions de GES du pétrole et du gaz.	Économique Réglementation Planification	Adopté	Énergie	CH_4, CO_2	2022	Colombie-Britannique	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		réduction du taux de redevance sur les puits à faible productivité et le programme de redevances sur les infrastructures pour une croissance propre. À partir de septembre 2022, les nouveaux puits forés ne pourront plus bénéficier des anciens programmes d'incitatifs et un système de redevances transitoire a été mis en place jusqu'à la mise en œuvre complète du nouveau système.									
AB-ENG-01	*Large Emitter Greenhouse Gas Regulations* de l'Alberta*	Depuis 2007, l'Alberta réglemente les émissions de GES des grandes industries en mettant l'accent sur les sites émettant plus de 100 000 t d'éq. CO_2 par an. Ces entités représentent environ la moitié des émissions de la province. Ces règlements sont les suivants :	Réduire l'intensité des émissions des grands émetteurs.	Économique Réglementation	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CH_4, CO_2, HFC, N_2O, F_3N, PFC, SF_6	2007	Alberta	NE[f,10]	20 000,00

[10] L'estimation de la réduction des émissions pour 2020 était de 14 000 kt. Il convient de noter que les répercussions estimées des mesures d'atténuation sont relatives aux projections de 2015 et comprennent également les répercussions de mesures comme le programme d'électricité renouvelable, le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, l'élimination progressive du charbon et la réglementation sur le méthane.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		• 2007 et au-delà : *Specified Gas Emitters Regulation* • 2018-2019 : *Carbon Competitiveness Incentive Regulation* • 2020 et au-delà : *Technology Innovation and Emissions Reduction* (TIER)									
AB-ENG-02	Alberta Renewable Fuels Standard (RFS)	La RFS de l'Alberta s'applique aux carburants produits à partir de matières renouvelables sous forme d'alcool combustible renouvelable, comme l'éthanol (utilisé dans l'essence) et le biodiesel (utilisé dans le diesel). La RFS exige une moyenne annuelle minimale de 5 % d'alcool renouvelable dans l'essence et de 2 % de diesel renouvelable dans le carburant diesel vendu en Alberta par les fournisseurs de carburant. Pour répondre à la RFS, les combustibles renouvelables doivent présenter au moins 25 % de moins d'émissions de GES	Réduire les émissions provenant des combustibles.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie Transports	CH_4, CO_2, HFC, N_2O, F_3N, PFC, SF_6	2020	Alberta	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		que le combustible pétrolier équivalent.									
AB-ENG-03	Programme de subventions Industrial Energy Efficiency and Carbon Capture Utilization and Storage (IEE CCUS)	Le Programme de subventions de 131 M$ pour l'efficacité énergétique industrielle et l'utilisation et le stockage du carbone dans le cadre du Programme de subventions de l'IEE CCUS fait partie de l'investissement de 750 M$ du Fonds TIER de l'Alberta pour réduire les émissions, créer des emplois et contribuer à la reprise économique de l'Alberta. Le programme IEE CCUS aide les grands émetteurs industriels de l'Alberta à réduire les émissions, accroître la compétitivité, réduire les coûts de conformité aux exigences en matière de carbone et améliorer l'efficacité énergétique par la mise à niveau de la technologie et de l'équipement.	Réduire les émissions des grands émetteurs.	Économique	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2	2020	Alberta	NE[f]	NE[f]
AB-ENG-04	Élimination progressive de la production d'électricité alimentée au	Dans le cadre du plan de lutte contre les changements climatiques axé sur le leadership de l'Alberta,	Éliminer progressivement l'utilisation du charbon comme	Réglementation Éducation Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2015	Alberta	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
	charbon en Alberta* (en anglais seulement)	qui a été annoncé en 2015, la pollution provenant de sources d'électricité alimentées au charbon sera entièrement éliminée d'ici 2030. L'Alberta est sur la bonne voie pour dépasser ce seuil, avec des projections selon lesquelles toute l'énergie charbonnière sera éliminée d'ici 2024. L'estimation de l'impact des mesures d'atténuation en 2030 est incluse dans les incidences du *Large Emitter Greenhouse Gas Regulations*.	source d'électricité d'ici 2030.	Accord volontaire							
AB-ENG-05	*Renewable Electricity Act* de l'Alberta (en anglais seulement)	Explique l'engagement de l'Alberta à accroître la production d'électricité renouvelable afin d'atteindre la cible imposée par la loi de 30 % de l'électricité produite par des sources renouvelables de l'Alberta d'ici 2030.	Accroître la production d'électricité renouvelable.	Réglementation Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2016	Alberta	NE[f]	NE[f]
AB-ENG-06	*Electricity Statutes (Modernizing Alberta's Electricity Grid) Amendment Act, 2022*	L'*Electricity Statutes (Modernizing Alberta's Electricity Grid) Amendment Act, 2022* aide le système d'électricité de l'Alberta à répondre aux besoins changeants des consommateurs.	Moderniser le réseau électrique de l'Alberta.	Réglementation Économique	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2022	Alberta	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		Elle favorise un avenir à faibles émissions de carbone grâce à des investissements de l'industrie plutôt que des subventions coûteuses des contribuables et garantit aux consommateurs un accès à une électricité sûre, fiable et abordable.									
AB-ENG-07	*Geothermal Resource Development Act* (en anglais seulement)	Établit une voie d'avenir claire pour les projets géothermiques, tout en s'assurant que la ressource est développée de façon responsable et dans l'intérêt fondamental des Albertains.	Accroître la production d'électricité renouvelable.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2020	Alberta	NE[f]	NE[f]
AB-ENG-08	Hydrogen Roadmap de l'Alberta (en anglais seulement)	La Hydrogen Roadmap de l'Alberta décrit une stratégie visant à développer une économie de l'hydrogène intégrée et à créer de l'hydrogène à faibles émissions de carbone pour utilisation nationale et pour exportation vers les marchés mondiaux. L'utilisation accrue d'hydrogène propre peut avoir une	Accroître l'utilisation de l'hydrogène propre.	Économique Fiscal Éducation Information Planification Recherche	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits Transports	CO_2, CH_4	2021	Alberta	NE[f]	6 000,00[11]

[11] L'estimation de l'incidence de l'atténuation en 2030 varie de 6 000,00 kt à 14 000,00 kt.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		incidence importante sur les émissions dans un certain nombre de secteurs, y compris les procédés industriels, le chauffage commercial et résidentiel, la production d'électricité et le transport. La Hydrogen Roadmap de l'Alberta souligne l'occasion majeure pour le gouvernement, l'industrie et les municipalités de faire croître le secteur de l'hydrogène de l'Alberta et de positionner la province comme un chef de file international en matière d'hydrogène propre.									
AB-ENG-09	Clean Hydrogen Centre of Excellence	Le gouvernement de l'Alberta a investi 50 M$ pour créer le nouveau centre, ce qui stimule l'innovation dans la production, le déploiement et l'utilisation de l'hydrogène dans l'ensemble de l'économie. Le centre est un pilier de la Hydrogen Roadmap de l'Alberta, qui décrit la voie à suivre pour assurer la croissance de l'économie	Accroître l'utilisation de l'hydrogène propre.	Fiscal Information Recherche Habilitant	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits Transports	CO_2, CH_4	2022	Alberta	S.O.[b]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		provinciale de l'hydrogène et accéder aux marchés mondiaux.									
AB-ENG-10	Renewing Alberta's Mineral Future (en anglais seulement)	Renewing Alberta's Mineral Future établit un cadre pour tirer parti des vastes ressources minérales de l'Alberta et pour développer l'industrie des minéraux de façon durable afin de répondre aux exigences d'une économie de plus en plus électrifiée. En tant que première étape de mise en œuvre de la stratégie minérale et du plan d'action connexe, le gouvernement de l'Alberta a adopté la loi 82, *Mineral Resource Development Act*, en décembre 2021 afin d'améliorer le cadre réglementaire et de promouvoir l'exploitation responsable des ressources minérales .	Développer durablement l'industrie minérale de l'Alberta pour répondre aux exigences d'une économie électrifiée.	Économique Fiscal Éducation Information Planification Recherche Réglementation Habilitant	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2	2021	Alberta	NE[d]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
AB-ENG-11	Directive 060 de l'Alberta : Upstream Petroleum Industry Flaring, Incinerating and Venting* (en anglais seulement)	Les exigences ont été élaborées conjointement avec la Clean Air Strategic Alliance afin d'éliminer ou de réduire les effets potentiels et observés de ces activités et afin de veiller à ce que les préoccupations en matière de sécurité publique et les effets sur l'environnement soient pris en compte avant le début des travaux de torchage, d'incinération et de rejets dans l'atmosphère. De plus, les exigences de la Directive 060 sont harmonisées aux fins de conformité aux lignes directrices et aux objectifs établis pour la qualité de l'air ambiant par le ministère provincial de l'Environnement et du Développement des ressources durables. La dernière mise à jour de la directive date de 2022.	Réduire le torchage et les rejets à l'atmosphère dans le secteur du pétrole et du gaz.	Réglementation Recherche Information	Mis en œuvre	Énergie	CH_4, CO_2	1999	Alberta	NE[f,12]	NE[f]

[12] L'incidence d'atténuation estimée pour 2020 était de 4 000,00 kt.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
AB-ENG-12	Alberta Methane Emissions Program (AMEP)	L'Alberta Methane Emissions Program (AMEP) est une initiative triennale de 17,6 M$ visant à appuyer la réduction des émissions de méthane qui est financée par le gouvernement de l'Alberta à travers le fonds TIER. Carbon Management Canada et Sundre Petroleum Operators Group ont été sélectionnés dans le cadre d'un processus concurrentiel pour l'exécution du programme.	Réduire les émissions de méthane provenant des activités pétrolières et gazières en amont de 45 % par rapport au niveau de 2014 d'ici 2025.	Fiscal Recherche	Mis en œuvre	Énergie	CH_4	2021	Alberta	NE[f]	NE[f]
AB-ENG-13	*Oil Sands Emissions Limit Act* de l'Alberta*	L'*Oil Sands Emissions Limit Act* de l'Alberta offre un cadre législatif pour la mise en œuvre d'un plafond annuel des émissions de GES liées aux sables bitumineux de 100 Mt au cours d'une année pour les installations d'exploitation de sables bitumineux, avec des dispositions relatives à la cogénération et à une nouvelle capacité de valorisation. Les émissions demeurent en deçà de la limite.	Plafonner les émissions du secteur des sables bitumineux à 100 Mt.	Réglementation Planification	Adopté	Énergie	CO_2	2018	Alberta	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
AB-ENG-14	Réduction des émissions de méthane de l'Alberta*	L'Alberta réduira de 45 %, par rapport aux niveaux de 2014, les émissions de méthane produites par les activités pétrolières et gazières en amont d'ici 2025. On atteindra cet objectif en mettant en place les exigences de réduction des émissions de méthane contenues dans la Directive 060 « Upstream Petroleum Industry Flaring, Incinerating and Venting » ainsi que dans la Directive 017 « Measurement Requirements for Oil and Gas Operations » de l'office de réglementation de l'énergie de l'Alberta. Les estimations de l'incidence d'atténuation sont incluses dans la réglementation sur les grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'Alberta.	Réduire les émissions de méthane provenant des activités pétrolières et gazières en amont de 45 % par rapport au niveau de 2014 d'ici 2025.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CH_4	2020	Alberta	NE[f]	NE[f]
SK-ENG-01	*Regulation Respecting the Management and Reduction of Greenhouse Gases* (General and	Ce règlement exige que tous les émetteurs de plus de 10 000 t. d'éq. CO_2 par année déclarent leurs émissions. Les données	Réglementer la déclaration des émissions de GES.	Réglementation Planification Habilitant	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	S.O.	2018	Saskatchewan	S.O.[d]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
	Reporting) de la Saskatchewan	supplémentaires aideront à produire un inventaire provincial des GES plus rigoureux et permettront à la Saskatchewan de cibler et de réduire efficacement les sources d'émissions de GES dans la province.									
SK-ENG-02	*Regulation Respecting the Management and Reduction of Greenhouse Gases (Standards and Compliance)* de la Saskatchewan*	Le programme de normes de rendement axées sur la production (NRAP) spécifique au secteur de la Saskatchewan s'applique aux installations qui émettent plus de 25 000 t d'éq. CO_2 par année. Les installations enregistrées qui émettent plus que ce qui est permis doivent payer une pénalité pour non-conformité. La conformité peut être payée en versant des paiements au Saskatchewan Technology Fund, en retirant des crédits d'émissions ou en retirant des crédits de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC). Les crédits d'émissions	Réduire les émissions industrielles.	Économique Réglementation	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2, CH_4, HFC, N_2O, PFC, SF_6	2019	Saskatchewan	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		sont accordés aux installations réglementées qui émettent moins que le niveau autorisé. Les crédits de CUSC sont accordés pour la séquestration nette de CO_2. Les deux types de crédits peuvent être mis en banque pour une utilisation future ou vendus à d'autres installations réglementées.									
SK-ENG-03	Projets de démonstration et de mise en œuvre de technologies de captage du carbone de SaskPower*	En collaboration avec l'industrie et des partenaires gouvernementaux, la Saskatchewan a lancé un certain nombre de projets de captage et de stockage. Il s'agit notamment du projet de stockage du CO_2 dans des aquifères salins profond Aquistore, du projet Weyburn-Midale et de l'installation de captage du carbone de Boundary Dam. À elle seule, l'installation de Boundary Dam a capturé plus de 6 Mt CO_2 depuis 2014. Cette réduction d'émission n'est pas comptabilisée afin d'éviter le double	Réduire les émissions de GES provenant de l'énergie du charbon.	Accord volontaire Recherche	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2014	Saskatchewan	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		comptage, car elle est recensée par le gouvernement fédéral (déclarée dans le cadre du Programme d'innovation énergétique).									
SK-ENG-04	Normes d'efficacité énergétique applicables aux édifices de la Saskatchewan*	La Saskatchewan a adopté la dernière édition du Code national du bâtiment et du Code national de l'énergie pour les bâtiments afin d'améliorer les normes d'efficacité énergétique pour les maisons et les petits et les grands bâtiments, et de faciliter l'utilisation accrue du bois dans la construction afin d'augmenter le stockage du carbone. Les nouveaux bâtiments du gouvernement doivent dépasser les exigences en matière de rendement énergétique du Code national de l'énergie pour les bâtiments de 2015 de 10 %. En outre, tous les nouveaux bâtiments du gouvernement et les rénovations majeures doivent atteindre ou dépasser les normes	Réduire les émissions liées aux bâtiments.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2	2019	Saskatchewan	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		de la certification LEED argent.									
SK-ENG-05	Développement et déploiement de petits réacteurs modulaires (PRM)	Le Plan de croissance de la Saskatchewan engage la province à explorer le développement et le déploiement de petits réacteurs modulaires (PRM) pour fournir une alimentation électrique de base sûre et fiable sans émission de GES.	Déployer 1 200 MW d'électricité non émise par des PRM entre 2034 et 2042 en Saskatchewan.	Fiscal Accord volontaire	Adopté	Énergie	CO_2, CH_4, HFC, N_2O, PFC, SF_6	2021	Saskatchewan	S.O.[e]	NE[e]
SK-ENG-06	*Regulation Respecting the Management and Reduction of Greenhouse Gases (General and Electricity Producer)* de la Saskatchewan* (en anglais seulement)	Le *Management and Reduction of Greenhouse Gases (General and Electricity Producer) Regulations* impose un plafond d'émissions de GES aux producteurs d'électricité au charbon et au gaz de la province (SaskPower), et impose une obligation de déclaration mineure aux producteurs d'électricité indépendants. Ce règlement sous-tend un accord d'équivalence pour la réglementation de la production d'électricité à partir du charbon.	Réduire les émissions liées à la production d'électricité.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4, HFC, N_2O, PFC, SF_6	2018	Saskatchewan	1 350,00	10 900,00
SK-ENG-07	Initiatives de SaskPower en matière de	SaskPower s'est engagée à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ou plus tôt.	Réduire les émissions de GES provenant de la production	Accord volontaire Planification	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2007	Saskatchewan	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
	production d'électricité	SaskPower s'est également fixé comme objectif d'atteindre jusqu'à 50 % de sa capacité de production à partir de sources renouvelables d'ici 2030. SaskPower prévoit éliminer la production traditionnelle d'électricité au charbon équivalant à 1 300 MW d'ici 2030, tout en augmentant son parc de production d'énergie éolienne et solaire d'une puissance pouvant atteindre 2 000 MW. Entre-temps, des interconnexions de transport régionales élargies, un stockage de l'énergie par batterie, une nouvelle production de gaz naturel et des programmes de gestion axée sur la demande sont également prévus.	d'électricité et renforcer l'approvisionnement en énergies renouvelables.								
SK-ENG-08	Small Modular Reactor Investment Fund	La Saskatchewan a créé le Small Modular Reactor Investment Fund, un fonds distinct destiné à soutenir le développement futur du premier petit réacteur nucléaire	Développer la production d'électricité non émettrice.	Fiscal Habilitant	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	2023	Saskatchewan	S.O.[b]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		modulaire de la province, qui fournira une énergie de base sans émissions.									
SK-ENG-09	Clean Electricity Transition Grant	La Clean Electricity Transition Grant permet à SaskPower d'obtenir une subvention pour les coûts d'exploitation de l'électricité propre au cours de l'année, y compris les accords d'achat d'électricité renouvelable et les programmes d'électricité propre, d'efficacité et de gestion axée sur la demande centrés sur les clients. En 2024-2025, cette subvention s'élève à 140 M$.	Développer la production d'électricité non émettrice.	Fiscal Accord volontaire	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	2023	Saskatchewan	S.O.[b]	NE[d]
SK-ENG-10	Programme de facturation nette	Grâce à la facturation nette, le prix payé aux clients pour l'électricité excédentaire produite et envoyée sur le réseau est de 7,5 ¢ par kilowattheure jusqu'au 31 mars 2026. Ceux qui participent au programme pré-2019 reçoivent des crédits équivalents à leur tarif d'électricité de détail jusqu'en 2029. Depuis 2007, la capacité totale de production installée dans le cadre de la	Accroître la production carboneutre.	Accord volontaire Économique Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	2007	Saskatchewan	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		facturation nette a atteint près de 50 MW.									
SK-ENG-11	Power Generation Partnership Program	En octobre 2018, SaskPower a lancé le nouveau Power Generation Partner Program (PGPP) pour remplacer les programmes existants pour petits producteurs d'électricité et de production d'électricité à partir de torchage. Le PGPP permet aux clients de produire de l'électricité à l'aide d'une technologie qualifiée et de la vendre à SaskPower à un tarif convenu pendant une période déterminée. En juillet 2024, il y avait au total 26 projets en cours ou en service sur (24 solaires et deux carboneutres), représentant 22 MW de production.	Accroître la production carboneutre.	Accord volontaire Économique	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	2018	Saskatchewan	NE[f]	NE[f]
SK-ENG-12	Methane Action Plan de la Saskatchewan* (en anglais seulement)	Diffusé en janvier 2019, le Methane Action Plan de la Saskatchewan a lancé 10 politiques et nouveaux programmes complémentaires pour réduire les émissions	Réduire les émissions dues à l'évacuation et au torchage.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CH_4	2019	Saskatchewan	NE[f]	38 200,00[13]

[13] Les réductions d'émissions estimées pour 2030 sont cumulées depuis 2020.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		provenant de l'évacuation et du torchage dans l'industrie pétrolière et gazière en amont. On a lancé de nouveaux programmes d'incitatifs et de réglementation souples.									
SK-ENG-13	Oil and Gas Emissions Management Regulations de la Saskatchewan*	Règlement du Methane Action Plan visant à réduire les émissions de GES des puits et des installations de pétrole et de gaz à l'aide d'un système axé sur les résultats. Le système permet à l'industrie de hiérarchiser efficacement les investissements dans la réduction des émissions afin de la rendre plus efficace et moins coûteuse. L'industrie dispose d'une certaine souplesse pour planifier stratégiquement la réduction de ses émissions en adoptant des technologies innovantes. La réduction consécutive des émissions au cours des quatre dernières années témoigne du leadership	Réduire les émissions dues à l'évacuation.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CH_4	2019	Saskatchewan	7 000,00	7 000,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		réglementaire de la Saskatchewan et de l'innovation du secteur pétrolier et gazier en amont.									
SK-ENG-14	SaskEnergy – Rebate Programs (en anglais seulement)	SaskEnergy, une société d'État de la Saskatchewan, offre plusieurs programmes de remises visant à accroître l'efficacité énergétique, notamment pour les améliorations du chauffage à haut rendement pour les bâtiments résidentiels et commerciaux, et pour les rénovations domiciliaires.	Améliorer l'efficacité de l'exploitation des bâtiments.	Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2005	Saskatchewan	NE[f]	NE[f]
MB-ENG-01	Programme écoénergétique pour les collectivités autochtones	En 2022, Efficacité Manitoba a fourni 440 000 dollars pour financer 11 postes de conseiller ou conseillère en efficacité énergétique communautaire dans les collectivités des Premières Nations par l'intermédiaire de son Programme écoénergétique pour les collectivités autochtones. Ces postes sont financés sur deux ans (40 000 $ par an) et sont conçus pour créer et mettre en œuvre des plans	Repérer les possibilités d'économiser de l'énergie dans les collectivités autochtones.	Fiscal Éducation Accord volontaire Habilitant	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2022	Manitoba	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		d'efficacité énergétique communautaires avec les conseils, la formation et le soutien technique d'Efficacité Manitoba. Le rôle du conseiller ou de la conseillère est de repérer les possibilités d'économiser de l'énergie dans sa collectivité, avec le soutien d'Efficacité Manitoba, et d'encourager la participation aux programmes d'efficacité énergétique, ce qui permet de réduire la consommation et les factures d'énergie dans les foyers et les entreprises.									
MB-ENG-02	*Loi sur la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba* et programmes d'efficacité énergétique*	Efficacité Manitoba, une toute nouvelle société d'État du Manitoba, offre des programmes et des services de gestion axée sur la demande (GAD) aux clients résidentiels, autochtones, commerciaux, institutionnels, industriels et agricoles au revenu admissible afin de les aider à réduire leur utilisation	Réduire la consommation d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique.	Réglementation Économique	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4	2020	Efficacité Manitoba	21,00	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		de l'électricité et du gaz naturel. Conformément à la *Loi sur la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba*, Efficacité Manitoba doit atteindre les cibles écoénergétiques prévues par la loi, soit 22,5 % de la demande intérieure d'électricité (une moyenne de 1,5 % par année de la consommation intérieure d'électricité) et 11,25 % de la demande intérieure de gaz naturel (une moyenne de 0,75 % de la consommation annuelle de gaz naturel) sur une période de 15 ans. Les offres d'Efficacité Manitoba continuent de se développer pour soutenir les programmes d'efficacité énergétique dans tous les secteurs.									
MB-ENG-03	Projet hydroélectrique Keeyask du Manitoba*	Le Manitoba a construit la centrale électrique Keeyask, qui a ajouté 695 MW de capacité d'électricité renouvelable dans la province, lorsque sa première génératrice est entrée en service	Accroître la production d'énergie renouvelable (locale et pour exportation).	Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4	2021	Manitoba	3 000,00	3 000,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		en février 2021 et sa septième et dernière en mars 2022. Le projet permettra de réduire les émissions de GES d'environ 3 Mt par année en Saskatchewan et dans certains États américains.									
MB-ENG-04	Stratégie énergétique à long terme du Manitoba	Le Manitoba est à élaborer une stratégie énergétique à long terme qui s'appuie sur les importants actifs de production d'électricité renouvelable de la province et qui met l'accent sur l'écologisation des transports, de l'industrie et de l'efficacité du bâtiment. Cette stratégie fournira de l'information prospective essentielle, fixera des objectifs stratégiques provinciaux en matière d'énergie et établira des moyens pour répondre aux besoins énergétiques futurs de la province tout en réduisant les émissions de GES.	Réduire les émissions des secteurs des transports, de l'industrie lourde et du bâtiment.	Information Planification Habilitant	Planifié	Énergie Transports Procédés industriels et utilisation des produits	S.O.	À dét.	Manitoba	S.O.[b]	S.O.[e]
MB-ENG-05	Arrêt de l'exploitation de deux centrales au gaz naturel*	Après la mise hors service de la centrale de Selkirk en avril 2021, deux	Arrêt de l'exploitation de deux centrales géothermiques.	Accord volontaire	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	2021	Manitoba	5,00	5,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		centrales au gaz naturel ont également mis fin à leurs activités. Cela a permis une réduction des émissions de 5 000 t par an.									
ON-ENG-01	Comité de la transition relative à l'électrification et à l'énergie	En décembre 2023, le Comité de la transition relative à l'électrification et à l'énergie a remis son rapport final, intitulé *Perspectives de l'Ontario en matière d'énergie propre*, au gouvernement. Le rapport s'appuie sur Alimenter la croissance de l'Ontario et formule 29 recommandations pour la planification intégrée à long terme et la transition énergétique de l'Ontario. Le rapport a été rendu public le 19 janvier 2024. Le ministère examine les recommandations du comité et prévoit les prochaines étapes en vue d'un processus de planification plus intégré plus tard en 2024.	Conseiller le ministre de l'Énergie sur les enjeux clés en matière de planification énergétique intégrée liés à l'électrification et à la transition énergétique.	Recherche Habilitant	Adopté	Énergie	S.O.	2022	Ontario	S.O.[b]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
ON-ENG-02	Normes d'efficacité énergétique de l'Ontario pour les produits, les appareils et l'équipement	Le Règlement de l'Ontario 509/18 établit des exigences en matière d'efficacité pour plus de 90 produits utilisant l'électricité, le gaz naturel et le pétrole dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel. Les normes d'efficacité réduisent la consommation d'énergie et les émissions de GES dans tous les secteurs. L'Ontario s'est engagé à mettre régulièrement à jour ses normes d'efficacité et à harmoniser ses normes avec les principales administrations nord-américaines, comme le Département de l'Énergie des États-Unis et Ressources naturelles Canada.	Réduire les émissions de GES dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	1989	Ontario	NE[f]	NE[f]
ON-ENG-03	Code du bâtiment de l'Ontario*	Conformément aux engagements pris par l'Ontario de s'harmoniser davantage avec les Codes nationaux de construction, le nouveau Code du bâtiment de l'Ontario	Établir des normes et promouvoir l'amélioration de l'efficacité énergétique.	Réglementation	Planifié	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2, CH_4, N_2O	2018	Ontario	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		(CBO) de 2024 a éliminé 1 730 variations techniques entre les codes provinciaux et nationaux, ce qui représente plus de changements que toute autre édition antérieure. Le CBO comportait déjà de solides exigences en matière d'efficacité énergétique. Par conséquent, plutôt que d'accabler le secteur avec de nouveaux changements, le gouvernement a décidé de maintenir ses exigences en matière d'efficacité énergétique dans le nouveau CBO.									
ON-ENG-04	Programmes de gestion axée sur la demande de gaz naturel de l'Ontario*	Enbridge Gas, le principal fournisseur de gaz naturel de l'Ontario, réalise des programmes d'efficacité énergétique pour le gaz naturel destinés aux clients des secteurs résidentiel, commercial,	Réduire la consommation de gaz naturel dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel.	Économique	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2003	Ontario	4 600,00[14]	NE[f]

[14] Les réductions d'émissions estimées ont été cumulées de 2007 à 2022.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		institutionnel et industriel depuis plus de 30 ans, sous la surveillance de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO). De 2007 à 2022, les Ontariens ont conservé 2,3 millions de m^3 de gaz naturel provenant de programmes de conservation du gaz naturel (l'équivalent du gaz naturel utilisé par 1 million de foyers par année). Ces économies persistantes sont équivalentes à des réductions des émissions de GES de 4,6 Mt en 2022.									
ON-ENG-05	Production carboneutre d'électricité d'Ontario Power Generation d'ici 2040	Ontario Power Generation, le plus important producteur d'électricité de l'Ontario, prévoit atteindre la carboneutralité d'ici 2040, au moyen de mesures telles que l'avancement des initiatives d'électrification, l'avancement du développement et du déploiement de PRM pour les applications	Atteindre la carboneutralité de la production d'électricité d'Ontario Power Generation d'ici 2040.	Fiscal Recherche Accord volontaire	Planifié	Énergie	CO_2, CH_4	À dét.	Ontario	S.O.[b]	NE[e]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		en réseau et hors réseau, la poursuite des investissements dans la production hydroélectrique et la remise en état des centrales nucléaires, l'exploration des possibilités offertes par les énergies renouvelables non hydroélectriques et le stockage de l'énergie, l'étude des technologies à émissions négatives et le soutien des solutions fondées sur la nature et des initiatives en faveur de la biodiversité afin de fournir des compensations et de favoriser la résilience.									
ON-ENG-06	Petits réacteurs modulaires*	Aller de l'avant avec les plans de déploiement de quatre petits réacteurs modulaires (PRM) sur le site de Darlington. En juin 2024, l'Ontario a annoncé que les travaux préliminaires relatifs au premier PRM avaient été achevés dans les délais et le budget	Développer les PRM pour accroître la disponibilité d'électricité propre afin de répondre à la demande croissante de l'Ontario.	Économique Recherche	Planifié	Énergie	CO_2, CH_4	2028	Ontario	S.O.[b]	300,00[15]

[15] Les réductions d'émissions estimées pour 2030 vont de 300,00 kt à 2 000,00 kt.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		impartis, permettant ainsi le commencement des principaux travaux de préparation du site. Les PRM fourniraient de l'électricité fiable et sans émissions de GES pour répondre à la croissance de la demande d'électricité de l'Ontario, notamment en augmentant l'électrification de l'économie. La construction du premier PRM sur le site de Darlington devrait être achevée d'ici 2028. Les trois autres PRM devraient être mis en service entre 2034 et 2036.									
ON-ENG-07	Stratégie ontarienne relative à l'hydrogène bas carbone	La stratégie ontarienne relative à l'hydrogène bas carbone vise à tirer profit de la production d'hydrogène pour appuyer des investissements en production d'acier propre, en fabrication de véhicules électriques et en stockage de l'énergie. Elle a également pour objectif de créer des emplois locaux et	Soutenir le développement et l'utilisation de l'hydrogène en Ontario.	Information Éducation Planification Recherche Habilitant	Adopté	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2022	Ontario	S.O.[b]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		d'attirer des investissements tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES).									
ON-ENG-08	Modifications réglementaires de l'Ontario et investissements pour la réduction du charbon dans les industries énergivores	Les modifications réglementaires ont été élaborées pour les secteurs industriels émetteurs importants (y compris les fabricants de ciment, de chaux, de fer et d'acier) en vue d'aider les installations à utiliser des carburants de remplacement à intensité moins élevée en carbone (comme la biomasse et les déchets) au lieu du charbon et du coke de pétrole, et à demeurer concurrentielles avec d'autres administrations qui autorisent de façon similaire l'utilisation de carburants de remplacement. Des investissements visant à passer des fournaises alimentées au charbon à des fournaises à faibles émissions à Sault-Sainte-Marie et à Hamilton contribueront à maintenir des	Réduire les émissions de GES et l'utilisation de charbon et de coke de pétrole.	Réglementation Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2015	Ontario Innovation, Sciences et Développement économique Canada	NE[f]	5 100,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		emplois bien rémunérés et à ancrer l'industrie automobile de l'Ontario pour les générations à venir, tout en réduisant les émissions.									
ON-ENG-09	Stratégie relative aux minéraux critiques de l'Ontario 2022-2027 : Libérer le potentiel pour favoriser la relance et la prospérité économiques	L'Ontario a élaboré une stratégie relative aux minéraux critiques pour soutenir la transition de l'Ontario vers une économie à faibles émissions de carbone dans la province et à l'étranger. Le budget de 2022 a alloué 5 M$ sur deux ans pour créer le Fonds pour l'innovation relative aux minéraux critiques. Ce fonds a pour but de soutenir l'industrie minière, les universités, les entreprises en démarrage et les entreprises de recherche et de développement afin de trouver des solutions innovatrices pour l'extraction et la transformation des minéraux critiques. Le budget de 2024 prévoit 15 M$ supplémentaires sur trois ans pour le Fonds pour l'innovation	Soutenir le développement de la production de véhicules électriques en Ontario.	Recherche Fiscal Information Planification	Planifié	Énergie Transports Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2	2022	Ontario	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		relative aux minéraux critiques afin d'améliorer la recherche et le développement.									
ON-ENG-10	Plan Alimenter la croissance de l'Ontario	Le gouvernement de l'Ontario planifie et a entrepris la construction d'une infrastructure électrique pour un Ontario plus électrifié, où la croissance économique génère constamment de nouveaux emplois et où les émissions sont continuellement réduites.	Fournir aux familles et aux entreprises une énergie fiable, propre et à faible coût.	Planification Information Recherche	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2023	Ontario	S.O.[b]	NE[f]
ON-ENG-11	Registre des crédits pour l'énergie propre et Fonds pour l'électricité propre de demain	En 2023, l'Ontario a lancé un registre des crédits pour l'énergie propre (CEP). Les recettes nettes de la vente de CEP par Ontario Power Generation et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) sont versées au Fonds pour l'électricité propre de demain (FEPD), une fois qu'il aura été établi. Cette mesure contribuera à réduire les coûts pour les contribuables en soutenant l'élaboration	Aider les entreprises à atteindre leurs objectifs en matière d'environnement et de durabilité, et à démontrer que leur électricité provient de combustibles non fossiles.	Accord volontaire Réglementation Fiscal Habilitant	Mis en œuvre	Énergie	S.O.	2023	Ontario	S.O.[b]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		de projets d'énergie propre en Ontario.									
ON-ENG-12	Cadre de conservation et de gestion de la demande 2021-2024 en matière d'électricité* (en anglais seulement)	L'Ontario charge la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) de concevoir, de fournir et de financer les programmes d'efficacité énergétique en matière de conservation et de gestion axée sur la demande (GAD) d'électricité entre janvier 2021 et décembre 2024. La SIERE fixe des cibles de réduction de la consommation d'électricité par l'intermédiaire de programmes résidentiels, commerciaux, industriels et agricoles qui devraient permettre de diminuer la demande de pointe estivale de 725 MW et la consommation d'électricité de 3,8 TWh en 2024, réduisant ainsi la dépendance à l'égard de la production d'électricité à la demande à partir de générateurs	Aider les consommateurs à gérer leur consommation d'électricité tout en répondant aux besoins du système électrique.	Information Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2021	Ontario	3 200,00	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		d'électricité alimentés au gaz naturel. Les programmes mis en œuvre depuis 2006 ont permis de réaliser 15 TWh d'économies d'électricité persistantes en 2022 (ce qui équivaut à des réductions d'émissions de GES de 3,2 Mt).									
ON-ENG-13	Règlement sur le Programme de facturation nette	Le cadre de facturation nette de l'Ontario soutient l'adoption par les clients de la production d'énergie distribuée renouvelable au-delà du compteur et du stockage d'énergie. Un client à facturation nette peut produire de l'électricité pour sa propre consommation et obtenir des crédits sur sa facture mensuelle pour l'électricité envoyée au réseau de distribution. Les modifications apportées au règlement sur le Programme de facturation nette en 2022 ont clarifié l'admissibilité des accords de propriété avec des tiers (tels que le crédit-bail, le financement et les	Soutenir la production d'énergie renouvelable sur place.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2005	Ontario	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		accords d'achat d'électricité) et ont introduit des mesures de protection du consommateur. Ces modifications élargissent l'accès à la facturation nette en permettant aux fournisseurs de services énergétiques tiers de financer les coûts d'investissement initiaux des systèmes de production d'énergie renouvelable.									
ON-ENG-14	Règlement sur la facturation nette communautaire	Règlement visant à soutenir les projets pilotes de démonstration de facturation nette communautaire (FNC) et à permettre des approches innovantes en matière de planification énergétique communautaire, y compris le partage des crédits entre tous les comptes participants au modèle de FNC. Ces modifications faciliteront la mise en œuvre du projet de démonstration autorisé de la FNC, le projet West 5 à London, Ontario, et permettront	Soutenir la production d'énergie renouvelable sur place et les communautés carboneutres.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2021	Ontario	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		d'atteindre les objectifs de carboneutralité du projet. Les leçons tirées du projet de démonstration de la FNC serviront à éclairer la réflexion sur les futures options visant à améliorer le cadre de la facturation nette en Ontario, ce qui pourrait favoriser le développement pour des bâtiments et des communautés carboneutres et ainsi renforcer la résilience, réduire les émissions de GES et stimuler l'adaptation aux changements climatiques.									
ON-ENG-15	Stockage d'énergie propre	Les nouveaux projets de stockage d'énergie soutiendront le fonctionnement du réseau électrique propre de l'Ontario en prélevant et en stockant l'électricité pendant les périodes creuses, lorsque la demande d'électricité est faible, et en réinjectant l'électricité dans le système lorsque la demande est plus élevée.	Augmenter la capacité du réseau électrique propre de l'Ontario.	Fiscal	Planifié	Énergie	CO_2	À dét.	Ontario	S.O.[b]	NE[e]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		L'acquisition d'une capacité ciblée de 2 500 MW de stockage d'énergie propre représente le plus important approvisionnement en stockage d'énergie par batterie de l'histoire du Canada et augmentera l'efficacité du réseau électrique propre de l'Ontario, en complément de l'accord conclu en 2023 par l'Ontario pour l'Oneida Energy Storage Project (projet de stockage d'énergie d'Oneida) de 250 MW.									
ON-ENG-16	Projet Wataynikaneyap Power	Soutien de la construction du projet Wataynikaneyap Power, initiative visant à raccorder 16 collectivités éloignées des Premières Nations au réseau électrique et à réduire la dépendance au diesel, en accordant un prêt pour la phase de construction; le projet devrait permettre d'éviter 6,6 Mt d'émissions provenant de génératrices au diesel pendant la durée de vie du projet.	Réduire la dépendance des collectivités des Premières Nations au diesel grâce au raccordement au réseau.	Fiscal	Adopté	Énergie	CO_2	2022	Wataynikane-yap Power Ontario	S.O.[b]	NE[e]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
ON-ENG-17	Fonds pour l'innovation relative à l'hydrogène	En 2023, la SIERE a accordé un financement de 13,4 M$ pour 15 projets dans le cadre du Fonds pour l'innovation relative à l'hydrogène (FIH). Ces projets contribueront à améliorer l'expérience et la compréhension de l'Ontario en ce qui concerne les avantages potentiels et les limites de l'hydrogène pour soutenir le réseau électrique provincial et alimenter la croissance économique.	Développer des possibilités d'intégration de l'hydrogène dans le réseau d'électricité propre de l'Ontario, incluant le stockage de l'électricité produite par l'hydrogène.	Recherche Accord volontaire Fiscal Habilitant	Mis en œuvre	Énergie Transports	CO_2, CH_4	2023	Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) Ontario	S.O.[b]	NE[d]
ON-ENG-18	Analyse comparative et production de rapports sur l'énergie dans le secteur parapublic	Règlement obligeant les organisations du secteur parapublic, qui comprennent les municipalités, les conseils de services municipaux, les conseils scolaires, les établissements postsecondaires et les hôpitaux, à soumettre des rapports sur leur consommation annuelle d'énergie au ministère de l'Énergie et à achever et à tenir à jour un plan de conservation et de gestion axée sur la	Réduire les émissions de GES et d'énergie en comparant les données de consommation.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2013	Ontario	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		demande tous les cinq ans.									
ON-ENG-19	Analyse comparative et production de rapports sur la consommation d'énergie et l'utilisation de l'eau	Règlement obligeant les propriétaires et gestionnaires de bâtiments privés de 50 000 pieds carrés et plus à soumettre des rapports sur leur consommation annuelle d'énergie et d'eau au ministère de l'Énergie.	Réduire la consommation d'énergie et d'eau, et les émissions de GES en comparant les données de consommation.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2018	Ontario	NE[f]	NE[f]
ON-ENG-20	Programme des plans énergétiques municipaux	Ce programme de financement volontaire, ouvert à toutes les municipalités de la province, soutient l'élaboration ou l'amélioration d'un plan énergétique municipal (PEM). Il n'y a aucune date limite; le programme reçoit constamment des demandes. En 2024, les participants au Programme des PEM représentaient 61 municipalités.	Soutenir l'élaboration de plans énergétiques communautaires visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES.	Accord volontaire Fiscal Habilitant	Mis en œuvre	Énergie	S.O.	2013	Ontario	S.O.[d]	S.O.[d]
QC-ENG-01	Programme québécois de bioénergie*	Ce programme a pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation des combustibles fossiles par le financement de projets de conversion énergétique visant à remplacer les	Réduire les émissions de GES provenant du chauffage des bâtiments et la demande d'énergie industrielle.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2013	Québec	79,00	NE[g]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		combustibles fossiles par la biomasse forestière résiduelle et d'autres sources de bioénergie. Le programme a reçu du financement supplémentaire dans le cadre du Plan de mise en œuvre 2024-2029. Financement total de 358,51 M$ (2024-2029). Rehaussement de 54 M$ par rapport à la période de cinq ans précédente.									
QC-ENG-02	Programme ÉcoPerformance du Québec*	Le programme Écoperformance est offert aux entreprises, aux institutions et aux municipalités. Les petits et les grands consommateurs d'énergie peuvent demander une aide financière. Le programme vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments commerciaux et institutionnels ainsi que celle des procédés industriels afin de réduire les émissions fugitives et régulières de GES dans les procédés et de réduire la consommation de combustibles fossiles.	Réduire les émissions de GES.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2, HFC	2013	Québec	913,00	NE[g]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		En plus des réductions directes prévues à court terme, on s'attend également à des répercussions indirectes et à long terme sur les mesures d'atténuation. Financement total de 846,31 M$ pour Écoperformance - industrie et de 309,13 M$ pour Écoperformance - bâtiment (Plan de mise en œuvre 2024-2029).									
QC-ENG-03	Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies*	Le déploiement de la Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies permettra de diversifier les solutions complémentaires à l'électrification afin de décarboniser le Québec, notamment dans le secteur industriel. L'utilisation de l'hydrogène vert et des bioénergies facilitera, entre autres, la gestion des périodes de forte demande en électricité dans un contexte où l'abandon progressif des combustibles fossiles entraînera une pression accrue sur les	Augmenter la production de bioénergie de 50 % d'ici 2030, de 5 % de gaz naturel renouvelable dans le réseau d'ici 2025 et d'un minimum de 10 % d'ici 2030. Réduire les émissions de GES dans l'ensemble de l'économie et réduire notre dépendance aux combustibles fossiles.	Économique Fiscal Réglementation	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CH_4, CO_2, HFC, N_2O, F_3N, PFC, SF_6	2022	Québec	S.O.[b]	NE[g]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		réseaux hydroélectriques. Un programme important du Plan pour une économie verte 2030 est le Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable en sol québécois, avec une enveloppe totale de 300 M$, un rehaussement de 92 M$ par rapport à la dernière période de cinq ans.									
QC-ENG-04	Récupération et réutilisation de la chaleur	Comme solution de remplacement aux combustibles fossiles, l'utilisation de la chaleur résiduelle d'une industrie pour répondre aux besoins de chaleur d'une autre industrie ou organisation voisine fait partie d'une logique d'optimisation de l'utilisation des ressources. Le programme a reçu un financement total de 394,45 M$ dans le cadre du Plan de mise en œuvre 2024-2029. Rehaussement de 181 M$ par rapport à la période de cinq ans précédente.	Réduire les émissions de GES et la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment. Réutiliser la chaleur perdue et soutenir l'économie circulaire.	Économique Fiscal Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	2021	Québec	NE[g]	NE[g]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		De plus, un règlement rendant obligatoire la déclaration annuelle des données sur les rejets thermiques pour les industries assujetties s'ajoutera d'ici la fin de 2024. Les données recueillies permettront de connaître plus précisément les rejets thermiques disponibles sur le territoire québécois et de bonifier la carte des rejets et des besoins thermiques au Québec. Mieux répertorier les endroits où ces rejets peuvent être valorisés permettra de contribuer à répondre aux besoins en nouveaux approvisionnements énergétiques.									
QC-ENG-05	*Règlement sur l'intégration de contenu à faible intensité carbone dans l'essence et le carburant diesel**	Le gouvernement vise un usage accru des carburants renouvelables afin d'atteindre une proportion de 15 % dans l'essence et de 10 % dans le carburant diesel à l'horizon 2030. Le Règlement est d'autant plus ambitieux qu'il vise à intégrer des carburants à faible	Réduire les émissions de GES dans l'ensemble de l'économie et réduire notre dépendance aux combustibles fossiles.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie Transports	CH_4, CO_2, HFC, N_2O, F_3N, PFC, SF_6	2021	Québec	NE[g]	NE[g]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		intensité carbone qui permettront de réelles réductions de GES. Par ailleurs, le Règlement soutiendra le déploiement du secteur émergent des bioénergies au Québec en offrant un marché stable et prévisible aux producteurs. Il permettra d'avoir des retombées économiques importantes en région, tout en contribuant à réduire les importations de combustibles fossiles et à atteindre la cible gouvernementale de réduction de GES.									
QC-ENG-06	Feuille de route en sobriété et efficacité énergétiques*	La feuille de route (enveloppe de 90 M$ dans le Plan de mise en œuvre 2024-2029) inclut entre autres des mesures comme l'instauration d'un système de cotation de la performance énergétique des bâtiments (grand résidentiel, commercial et institutionnel), le rehaussement des exigences visant les nouvelles constructions et les rénovations, le	Accroître la sobriété et l'efficacité énergétiques dans tous les secteurs.	Économique Fiscal Réglementation	Adopté	Énergie	CO_2, HFC	2024	Québec	S.O.[b]	NE[g]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		rehaussement des exigences en matière d'efficacité énergétique des produits et appareils, et le déploiement d'un chantier en matière de sobriété énergétique. Les actions conjointes du gouvernement et d'Hydro-Québec ont permis jusqu'ici de générer des économies annuelles additionnelles de l'ordre de 1 TWh par année. Hydro-Québec estime qu'il serait possible de réaliser des économies d'électricité totalisant 21 TWh d'ici 2035 (ce qui représente l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 1,2 million de ménages). Afin de réaliser un premier pas pour contribuer à l'actualisation de ce potentiel, le gouvernement, en collaboration étroite avec Hydro-Québec, mettra en œuvre de façon progressive des mesures visant des									

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		économies d'énergie de l'ordre de 5 TWh d'ici 2035 et qui feront en sorte de doubler les économies annuelles d'électricité. Ce potentiel de 21 TWh est réparti à parts égales entre les secteurs industriel, résidentiel et commercial.									
QC-ENG-07	Programme Chauffez vert du Québec*	Le programme Chauffez vert encourage la rénovation résidentielle écoénergétique qui a pour but de réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES des résidences québécoises, tout en améliorant le confort de leurs occupants. L'aide financière est accordée pour la conversion d'un système de chauffage principal qui utilise le mazout, le propane ou tout autre combustible fossile à l'exception du gaz naturel vers un système principal alimenté par des énergies géothermique, hydroélectrique, éolienne ou solaire. Le	Réduire les émissions de GES dans le secteur des bâtiments (résidentiel).	Économique Fiscal Information	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2016	Québec	329,00	NE[g]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		Plan de mise en œuvre 2024-2029 a alloué 214,61 M $ à ce programme.									
QC-ENG-08	Rendre les institutions québécoises écoresponsables*	Le programme vise à apporter une aide financière aux projets d'implantation d'un ou de plusieurs moyens ciblés d'économie de consommation de combustibles fossiles dans une perspective de réduction ou d'évitement global des émissions de GES. Avec un budget quinquennal de 10,1 M$ pour la période 2024-2029, le gouvernement du Québec vise à accélérer le changement en adoptant des pratiques publiques innovantes et en intégrant les orientations et objectifs climatiques et énergétiques dans l'ensemble de ses interventions. La lutte contre les changements climatiques et la transition énergétique constituent un défi complexe et multisectoriel, qui	Réduire les émissions de GES et la consommation d'énergie dans le secteur des bâtiments (institutionnel).	Fiscal Économique Information	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2016	Québec	23,00	NE[g]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		demande une mobilisation de l'ensemble de l'appareil gouvernemental. À cette fin, le gouvernement poursuit ses efforts afin : • de soutenir la transition énergétique dans les bâtiments de l'État et le parc de véhicules gouvernementaux; • d'intégrer les bonnes pratiques, notamment sur le plan de l'efficacité énergétique et de la gestion de l'énergie.									
QC-ENG-09	Planification et mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable dans les collectivités hors réseau	Appuyer les collectivités hors réseau dans la planification et la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable, conformément aux initiatives d'Hydro-Québec avec les clients qui sont encore desservis par des systèmes hors réseau, dont la plupart produisent leur énergie à l'aide de génératrices au diesel. Il est à noter que la cible de décarbonation des réseaux autonomes	Réduire les émissions de GES dans l'ensemble de l'économie et réduire notre dépendance aux combustibles fossiles.	Fiscal Planification	Mis en œuvre	Énergie	CH_4, CO_2, HFC, N_2O, F_3N, PFC, SF_6	2022	Québec	S.O.[b]	NE[g]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		sera révisée par Hydro-Québec au cours de l'année 2025. Cette mesure est financée à une hauteur de 208,1 M$ sur la période 2024-2029.									
NB-ENG-01	Vision énergétique du Nouveau-Brunswick	*Propulser notre économie et le monde grâce à notre énergie propre – Notre voie à suivre jusqu'en 2035* est une feuille de route énergétique de 12 ans et des stratégies de soutien pour la transition du paysage énergétique du Nouveau-Brunswick et la manière dont nous atteindrons nos objectifs de fiabilité, de durabilité et d'abordabilité de l'énergie.	Passer à une économie d'énergie propre.	Économique Planification Éducation	Planifié	Énergie	CH_4, CO_2, HFC, N_2O, F_3N, PFC, SF_6	2023	Nouveau-Brunswick	S.O.[b]	309,00[16]
NB-ENG-02	Feuille de route pour l'hydrogène du Nouveau-Brunswick	Le Nouveau-Brunswick a publié sa Feuille de route pour l'hydrogène, qui sert de base au développement d'une industrie de l'hydrogène viable et durable. La Feuille de route pour l'hydrogène devrait stimuler le développement économique et soutient	Passer à une économie d'énergie propre.	Économique Planification Habilitant	Planifié	Énergie Transports	S.O.	2024	Nouveau-Brunswick	S.O.[b]	S.O.[d]

[16] Les réductions d'émissions estimées pour 2030 vont de 309,00 kt à 390,00 kt.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		une partie essentielle du Plan d'action sur les changements climatiques et de la stratégie énergétique de la province.									
NB-ENG-03	Efficacité énergétique du Nouveau-Brunswick	L'efficacité énergétique est d'une importance capitale pour que l'énergie soit abordable pour tous les Néo-Brunswickois. L'énergie qui n'est pas utilisée représente la production la plus efficace et la plus propre qui soit. Le Nouveau-Brunswick a régulièrement augmenté ses investissements en efficacité énergétique grâce à un engagement législatif et à des investissements des gouvernements provincial et fédéral. Depuis 2021-2022, le budget de 32,6 M$ a presque quadruplé pour atteindre environ 130 M$ en 2024-2025. L'un des programmes phares est le Programme écoénergétique	Mettre en œuvre des programmes de réduction de la consommation et des coûts énergétiques.	Fiscal Économique Accord volontaire	Mis en œuvre	Énergie Transports	CH_4, CO_2, HFC, N_2O, F_3N, PFC, SF_6	2015	Nouveau-Brunswick	NE[f]	330,00[17]

[17] Les réductions d'émissions estimées pour 2030 vont de 330,00 kt à 610,00 kt.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		amélioré, qui aide les propriétaires admissibles à revenu modeste à réaliser gratuitement des rénovations visant l'efficacité énergétique, notamment en ce qui concerne l'enveloppe du bâtiment et l'ajout de thermopompes.									
NB-ENG-04	Codes du bâtiment*	Adopter progressivement et à intervalles réguliers des niveaux plus stricts dans le Code national de l'énergie pour les bâtiments et le Code national du bâtiment du Canada entre 2023 et 2030, dans le but de disposer de constructions à consommation énergétique nette zéro d'ici 2030. Le Nouveau-Brunswick a reçu 6,94 M$ du gouvernement fédéral (RNCan) pour soutenir l'éducation et la formation nécessaires à l'accélération de l'adoption du code du bâtiment.	Améliorer l'utilisation et l'efficacité énergétique des bâtiments.	Réglementation Éducation	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2, N_2O	2024	Nouveau-Brunswick	S.O.[f]	NE[f]
NB-ENG-05	Amélioration du rendement énergétique des bâtiments provinciaux et	Ces mesures aident à réduire les émissions de GES au moyen de la remise en service des systèmes de	Améliorer la consommation d'énergie propre et le rendement des	Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, N_2O	2016	Nouveau-Brunswick	40,00	160,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
	énergie renouvelable	bâtiments, de l'amélioration de l'éclairage, de la conversion à des combustibles produisant moins d'émissions et de la mise en œuvre de systèmes utilisant de l'énergie renouvelable.	bâtiments gouvernementaux.								
NB-ENG-06	Programmes écoénergétiques	Depuis 2021-2022, le budget des programmes écoénergétiques a presque doublé pour atteindre 62,8 M$ en 2022-2023 et devrait dépasser 118 M$ en 2023-2024. Ces programmes comprennent le Programme écoénergétique amélioré, le Programme écoénergétique pour les maisons, le Programme écoénergétique pour les nouvelles maisons, le Programme de remboursement pour les entreprises, le Programme d'amélioration énergétique des immeubles commerciaux, le Programme d'efficacité énergétique	Fournir une énergie propre et abordable à tous les Néo-Brunswickois.	Fiscal Économique Éducation Accord volontaire	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	2023	Nouveau-Brunswick	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		industrielle, le Programme d'efficacité énergétique pour les nouvelles constructions commerciales et industrielles, et le Programme ÉconoPointes.									
NB-ENG-07	Logement abordable au Nouveau-Brunswick	2 M$ pour financer des mesures d'efficacité énergétique dans les logements sans but lucratif et les logements sociaux.	Améliorer l'efficacité énergétique des logements sociaux et sans but lucratif.	Fiscal	Mise en œuvre en cours	Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	2023	Nouveau-Brunswick	S.O.[b]	NE[f]
NB-ENG-08	*Loi sur l'électricité*, règlement sur la Norme de portefeuille renouvelable, et mandat en matière d'efficacité énergétique du Nouveau-Brunswick* [iv]	Le *Règlement sur l'électricité issue de ressources renouvelables* exige que 40 % de l'électricité vendue au Nouveau-Brunswick provienne de sources renouvelables d'ici 2020 (Plan d'action sur les changements climatiques – mesure 42). Énergie NB prévoit qu'au moins 75 % des besoins en électricité du Nouveau-Brunswick seront satisfaits par des sources carboneutres chaque année jusqu'en 2029. Par la suite, ce nombre augmente de manière	Atteindre 40 % d'énergie renouvelable pour l'électricité vendue au Nouveau-Brunswick.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, N_2O	2014	Nouveau-Brunswick	178,00[18]	NE[f]

[18] Les réductions d'émissions estimées pour 2022 vont de 178,00 kt à 220,00 kt.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		significative pour atteindre près de 100 % en 2035 et au-delà.									
NB-ENG-09	Élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon au Nouveau-Brunswick*	Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à éliminer progressivement le charbon dans son dernier Plan d'action sur les changements climatiques, comme l'exige le gouvernement fédéral. L'élimination progressive du charbon réduira considérablement les émissions provenant de l'approvisionnement en électricité du Nouveau-Brunswick.	Réduire les émissions de GES en supprimant progressivement la production d'électricité à partir du charbon.	Accord volontaire	Planifié	Énergie	CO_2, N_2O	2030	Nouveau-Brunswick	S.O.[b]	800,00[19]
NB-ENG-10	Plan intégré des ressources	Le plan de 2023 met l'accent sur la réduction des émissions de GES d'Énergie NB et sur l'atteinte d'un réseau électrique à consommation nette zéro d'ici 2035.	Parvenir à l'électricité à consommation nette zéro d'ici 2035.	Réglementation Planification Recherche	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	2023	Nouveau-Brunswick	S.O.[b]	NE[f]
NB-ENG-11	*Règlement sur l'efficacité énergétique* du Nouveau-Brunswick	Dans le cadre de la *Loi sur l'électricité*, ce règlement provincial établit une série croissante d'objectifs en matière d'efficacité	Établir des objectifs en matière d'efficacité énergétique et les fonds correspondants.	Fiscal Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	2022	Nouveau-Brunswick	50,00	250,00

[19] Les réductions d'émissions estimées pour 2030 vont de 800,00 kt à 1 300,00 kt.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		électrique pour les ventes d'électricité dans la province entre 2023 et 2029, ainsi que des fonds croissants pour soutenir les programmes non électriques et sociaux.									
NB-ENG-12	PRM	Installer une nouvelle capacité de 600 MW d'ici 2035 à la centrale nucléaire de Point Lepreau. On prévoit que les premières tranches de 150 MW d'électricité commenceront à être mises en service en 2030.	Parvenir à l'électricité à consommation nette zéro d'ici 2035.	Fiscal Réglementation	Planifié	Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	2031	Nouveau-Brunswick	S.O.[e]	S.O.[e]
NB-ENG-13	Exigences en matière de déclaration et de gestion des GES	En 2017, le gouvernement provincial a modifié les autorisations d'exploitation pour les installations industrielles qui émettent au moins 10 000 t d'émissions de GES par année, exigeant qu'elles déclarent leurs émissions de GES. Il a également élargi les exigences en matière de gestion des GES pour les installations qui émettent au moins 25 000 t de GES par année. Les modifications aux	Exigences en matière de déclaration et de gestion des GES	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits Gestion des déchets	CH_4, CO_2, HFC, N_2O, F_3N, PFC, SF_6	2017	Nouveau-Brunswick	150,00	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		approbations ont été achevées en 2019. En 2022, des plans de gestion des GES ont été exigés pour les six décharges du Nouveau-Brunswick.									
NS-ENG-01	Mesures d'efficacité énergétique pour les maisons non chauffées à l'électricité de la Nouvelle-Écosse	Les propriétaires à faible revenu peuvent bénéficier gratuitement d'améliorations écoénergétiques de leur logement grâce au Low Income Homeowner Service d'Efficiency Nova Scotia. Pour les personnes admissibles au programme, un conseiller en efficacité énergétique certifié effectuera une évaluation énergétique de la maison et des améliorations écoénergétiques seront apportées sans frais pour le propriétaire. Les participants au programme utilisant un système de chauffage non électrique économisent en moyenne 900 $ par an. La province investit 140 M$ sur quatre ans pour fournir gratuitement des	Encourager l'efficacité énergétique.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	2011	Nouvelle-Écosse	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		thermopompes et des améliorations résidentielles aux Néo-Écossais à faible revenu, ce qui permettra à 13 500 ménages à faible revenu et à 30 000 ménages à revenu moyen d'abandonner le chauffage au mazout à partir de 2023.									
NS-ENG-02	*Electricity Act* (en anglais seulement) de la Nouvelle-Écosse	En 2022, des modifications à l'*Electricity Act* de la Nouvelle-Écosse ont introduit un programme d'innovation relatif à l'hydrogène, permettant aux installations à l'hydrogène de se raccorder au réseau électrique pour la production et le traitement de l'hydrogène. Le ministre des Ressources naturelles et des énergies renouvelables de la province supervisera le programme en fixant les exigences et en approuvant les demandes. Les modifications accordent également au ministre le pouvoir	Créer, vendre et distribuer l'électricité.	Réglementation Accord volontaire	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	2004	Nouvelle-Écosse	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		d'obliger les entreprises de services publics à vendre aux clients l'énergie produite par des installations spécifiques. En outre, en 2023, de nouvelles modifications ont ajouté des dispositions qui permettent au gouverneur en conseil d'approuver des projets de stockage d'énergie appartenant à des services publics s'ils sont bénéfiques pour les contribuables, y compris la détermination des conditions du projet. Ces changements reflètent l'engagement du gouvernement à soutenir les énergies renouvelables et la gestion durable de l'énergie.									
NS-ENG-03	*Electricity Efficiency Regulations* de la Nouvelle-Écosse*	L'*Electricity Efficiency and Conservation Restructuring (2014) Act* établit un cadre pour la transition de l'Efficiency Nova Scotia Corporation (ENS) à un nouveau premier détenteur de franchise	Utiliser l'énergie plus efficacement.	Réglementation Économique	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2014	Nouvelle-Écosse	NE[c]	NE[c,20]

[20] Les réductions de GES obtenues grâce à l'efficacité électrique sont incluses dans les estimations de réduction de GES fournies pour le *Greenhouse Gas Emissions Regulations* de la Nouvelle-Écosse.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		(désormais Efficiency One (en anglais seulement), organisation indépendante à but non lucratif qui détient la franchise exclusive pour fournir des activités d'efficacité et d'économie énergétiques en Nouvelle-Écosse). La loi prévoit le transfert des informations commerciales, des accords, des actifs, des passifs et des employés d'ENS au détenteur de la franchise (Efficiency One), afin d'assurer la continuité des services. Elle introduit également le Electricity Demand-side Management Fund, qui réglemente les grands émetteurs industriels et producteurs d'électricité. En outre, la loi souligne l'importance d'aligner les initiatives de la Nouvelle-Écosse en matière d'efficacité énergétique sur les objectifs de développement durable.									

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
NS-ENG-04	*Electricity Sector Regulations* de la Nouvelle-Écosse et *Greenhouse Gas Emissions Regulations* de la Nouvelle-Écosse	La Nouvelle-Écosse a mis en œuvre deux règlements visant à réduire les émissions du secteur de l'électricité et à améliorer l'approvisionnement en énergies renouvelables. Le *Greenhouse Gas Emissions Regulations* met en place un plafond dégressif obligatoire pour les émissions de GES provenant des centrales électriques. Les diminutions sont prévues selon des étapes progressives. En vertu du *Renewable Electricity Regulations,* 80 % de l'offre d'électricité doit provenir de sources renouvelables d'ici 2030. Pour ce faire, il faudra adopter un mélange diversifié de sources d'énergie, dont l'énergie éolienne, marémotrice, solaire, l'hydroélectricité et la bioénergie.	Réduire les émissions de GES provenant du secteur de la production d'électricité et accroître la part de l'énergie propre dans l'éventail des sources d'énergie de la province.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4, HFC, N_2O, F_3N, PFC, SF_6	2009	Nouvelle-Écosse	NE[c]	NE[c]
NS-ENG-05	2030 Clean Power Plan de la Nouvelle-Écosse* (en anglais seulement)	Ce plan vise à réduire considérablement les émissions et à assurer la transition de la province vers un avenir	Tracer la voie vers l'élimination de l'alimentation au charbon en Nouvelle-Écosse	Réglementation Économique Planification	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2023	Nouvelle-Écosse	S.O.[b]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		énergétique fiable et renouvelable, tout en minimisant les risques financiers pour les contribuables. Il s'engage à fermer les centrales au charbon d'ici 2030, à dépasser la norme de 80 % en matière d'énergies renouvelables et à contribuer à réduire les émissions totales de GES de plus de 53 % par rapport à 2005. Le plan donne également la priorité à la concurrence dans la production d'énergie et la gestion du réseau tout en évitant les investissements coûteux jusqu'en 2075, ce qui permettra aux ménages et aux entreprises de réaliser des économies sur leurs coûts énergétiques. Enfin, le plan prévoit des investissements dans des secteurs en croissance comme l'énergie éolienne, l'énergie solaire, le stockage de l'énergie, le développement du transport d'énergie, la production rapide à faibles émissions de	d'ici 2030, tout en permettant de futurs investissements dans des secteurs en croissance.	Accord volontaire Habilitant							

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		carbone, l'électrification et la gestion de la charge.									
NS-ENG-06	Green Hydrogen Action Plan (en anglais seulement) de la Nouvelle-Écosse	Le plan vise à établir un secteur de l'hydrogène vert en Nouvelle-Écosse en soutenant des solutions énergétiques propres, en créant des emplois dans le domaine de l'économie propre et en stimulant la croissance économique, en particulier dans les collectivités rurales. Ce plan vise à exploiter durablement les ressources naturelles de la province pour produire de l'hydrogène vert destiné à l'exportation et à l'usage domestique. Cette mesure contribuera à la prospérité, à la réalisation des objectifs de la Nouvelle-Écosse en matière de changements climatiques et à l'obtention d'avantages sociaux et économiques pour les collectivités locales.	Établir un cadre pour la construction de parcs éoliens dans les eaux océaniques.	Économique Fiscal Planification Recherche Éducation Information Habilitant	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2023	Nouvelle-Écosse	S.O.[b]	NE[d]
NS-ENG-07	Offshore Wind Roadmap (en anglais seulement)	La Nouvelle-Écosse vise à louer 5 GW d'énergie éolienne en	Établir un cadre pour la construction de	Réglementation Planification	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2023	Nouvelle-Écosse	S.O.[b]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
	de la Nouvelle-Écosse	mer d'ici 2030 en lançant des appels d'offres en 2025. Le deuxième module de l'Offshore Wind Roadmap se concentre sur le développement d'une chaîne d'approvisionnement solide pour ce secteur, en s'appuyant sur le travail fondamental du premier module qui établit des cadres législatifs et réglementaires. Un troisième module intégrera les commentaires des collectivités mi'kmaq et autochtones, de l'industrie de la pêche, des organisations environnementales, des travailleurs et des chercheurs afin de garantir une approche collaborative du développement de l'énergie éolienne en mer.	parcs éoliens dans les eaux océaniques.	Recherche Fiscal Économique Habilitant							
PE-ENG-01	Remise pour les coûts de l'énergie	Remise énergétique pour inciter les Prince-Édouardiens à réduire les émissions de carbone et à faire baisser le prix de l'électricité. Le Clean Energy Price Incentive prévoit une remise de	Inciter les Prince-Édouardiens à réduire les émissions de carbone et à faire baisser le prix de l'électricité.	Économique	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2018	Île-du-Prince-Édouard	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		10 % sur la première tranche d'électricité résidentielle, ainsi que sur les sources de chaleur à faibles émissions, y compris le bois de chauffage, les granulés et le propane. Le remboursement se fera à l'échelle du détaillant et l'Île-du-Prince-Édouard remboursera au fournisseur 10 % des ventes soumises à la TVH. La remise sera déduite de la facture d'électricité, de propane ou de bois de chauffage.									
PE-ENG-02	*Energy Strategy* de l'Île-du-Prince-Édouard	L'Île-du-Prince-Édouard a élaboré une stratégie énergétique sur 10 ans afin de réduire la consommation d'énergie, de mettre en place des sources d'énergie plus propres et produites localement, et de modérer les futures augmentations des prix de l'énergie. La stratégie est guidée par trois principes : la réduction des émissions de GES, la rentabilité et la création	Réduire la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables.	Accord volontaire Planification Habilitant	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2016	Île-du-Prince-Édouard	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		d'opportunités économiques locales.									
PE-ENG-03	Programme d'énergies renouvelables dans le programme agricole	Un nouveau programme a été conçu pour aider l'industrie agricole à installer des équipements de production d'énergie renouvelable à l'exploitation agricole.	Aider les agriculteurs à réduire la production de GES et/ou à séquestrer le carbone dans le sol.	Fiscal	Planifié	Énergie Agriculture ATCATF	CO_2, N_2O	2023	Île-du-Prince-Édouard	S.O.[b]	NE[e]
PE-ENG-04	Programme de thermopompes gratuites	Mesure de réduction des émissions pour aider les Prince-Édouardiens remplissant les conditions relatives au revenu à être moins dépendants du chauffage domiciliaire au mazout.	Réduire les émissions dues à la combustion des bâtiments.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2021	Île-du-Prince-Édouard	NE[f]	NE[f]
PE-ENG-05	Chauffage à la biomasse de l'Île-du-Prince-Édouard	L'Île-du-Prince-Édouard a sollicité des propositions pour l'installation de systèmes de chauffage à la biomasse dans les bâtiments publics. Neuf centrales à biomasse fournissent de la chaleur à 18 installations de l'Île-du-Prince-Édouard : l'école West Royalty Elementary, l'école Westwood Primary, l'école ME Callaghan Intermediate, une centrale combinée pour les écoles	Réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES dans le secteur du bâtiment.	Fiscal Recherche Planification	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2019	Île-du-Prince-Édouard	NE[f]	4,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		Kensington Intermediate Senior High School et Queen Elizabeth Elementary, l'École François Buote, une centrale combinée pour les écoles Glen Stewart Primary et Stratford Elementary, le Centre de service de voirie du comté de Queens, sept ensembles d'habitations collectives pour personnes âgées à Summerside, et une centrale combinée pour l'école Montague Intermediate School et Riverview Manor. Ce projet est financé en partie par le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone du gouvernement du Canada.									
PE-ENG-06	*Building Code Act* (en anglais seulement) de l'Île-du-Prince-Édouard*	Le Code national du bâtiment 2015 et le Code national de l'énergie pour les bâtiments 2017 sont en vigueur dans toute la province.	Réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES dans le secteur du bâtiment.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2	2020	Île-du-Prince-Édouard	NE[f]	10,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
PE-ENG-07	Prince Edward Island Energy Efficiency and Fuel Switching Rebate Programs (efficiencyPEI)	Programmes visant à améliorer l'efficacité des bâtiments résidentiels et commerciaux. Les programmes comprennent les rabais pour les équipements et les électroménagers à haut rendement énergétique, des rabais pour l'isolation des maisons, le Programme de remises immédiates (aux points de vente), des incitatifs pour la construction de nouvelles maisons, un programme de prêts d'efficacité énergétique, les programmes Home Comfort et Winter Warming (travaux d'étanchéisation des bâtiments pour les ménages à faible revenu), des programmes de vérification de la consommation d'énergie, un programme de remboursement pour l'énergie solaire, et des rabais aux entreprises pour améliorer	Appuyer l'efficacité énergétique dans les secteurs résidentiel et commercial.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2008	Île-du-Prince-Édouard	NE[f,21]	57,61

[21] Les réductions d'émissions estimées en 2020 étaient de 41,79 kt.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		l'efficacité énergétique. Tous ces programmes, à l'exception des incitatifs pour la construction de nouvelles maisons, ont été élargis en raison du soutien du Fonds de leadership pour une économie à faibles émissions de carbone.									
PE-ENG-08	*Renewable Energy Act* de l'Île-du-Prince-Édouard*	La *Renewable Energy Act* a établi le prix d'achat minimum que doivent payer les services publics pour l'électricité produite par des générateurs d'énergie renouvelable de grande envergure et fait en sorte qu'il est possible sur le plan économique pour les propriétaires, les petites entreprises ou les agriculteurs de l'île qui ont un intérêt à produire leur propre électricité d'installer des systèmes de production d'électricité à petite échelle par l'intermédiaire de la facturation nette.	Obtenir des sources d'énergie plus propres et réduire la dépendance à l'énergie importée.	Réglementation Économique	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2005	Île-du-Prince-Édouard	NE[f]	NE[f]
PE-ENG-09	Établissement d'un parc éolien à l'Île-du-Prince-Édouard*	Deux nouveaux parcs éoliens à l'Île-du-Prince-Édouard. Production d'énergie éolienne de 70 MW	Développer une offre supplémentaire d'électricité renouvelable.	Fiscal	Planifié	Énergie	CO_2	À dét.	Île-du-Prince-Édouard	S.O.[b]	22,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		supplémentaires d'ici 2026.									
PE-ENG-10	Projet de prolongement de la ligne de transport ouest	Ligne de transport de 100 km et 138 kV proposée dans l'Ouest de l'Île-du-Prince-Édouard pour accroître l'accès aux énergies renouvelables et en accroître la fiabilité.	Apporter des améliorations au réseau.	Fiscal	Planifié	Énergie	CO_2	À dét.	Île-du-Prince-Édouard	S.O.[b]	NE[f]
NL-ENG-01	Crédit d'impôt pour les technologies vertes*	Crédit d'impôt équivalant à 20 % pour les technologies vertes pour les entreprises qui investissent dans des équipements pour la conservation de l'énergie et la production d'énergie propre, qui utilisent des combustibles dérivés des déchets ou qui utilisent efficacement les combustibles fossiles. Le crédit maximal est de 1 M$ par année, dont 40 % sont remboursables. Les crédits non utilisés peuvent être reportés sur les trois années fiscales antérieures ou sur les 20 années fiscales suivantes. Les crédits non utilisés ne peuvent pas être appliqués à une année fiscale qui se termine avant le 7 avril 2022.	Réduire les émissions de GES.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Énergie Gestion des déchets	CO_2, CH_4, N_2O	2022	Terre-Neuve-et-Labrador	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
NL-ENG-02	Programme d'encouragement du passage du mazout à l'électricité*	Terre-Neuve-et-Labrador offre un programme de changement de combustible dans le secteur résidentiel. Les maisons principalement chauffées par des combustibles fossiles sont admissibles à une remise incitative pouvant aller jusqu'à 22 000 $ pour faciliter leur transition du mazout à l'électricité. Cette offre est rétroactive au 1er avril 2023.	Appuyer l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	2020	Terre-Neuve-et-Labrador	NE[f]	13,70
NL-ENG-03	Soutien de l'efficacité énergétique à Terre-Neuve-et-Labrador – bâtiments publics	Terre-Neuve-et-Labrador offre un programme visant à améliorer l'efficacité du secteur public par l'entremise du Fonds de leadership pour une économie à faibles émissions de carbone. Puisque l'électricité ne produira presque plus d'émissions à l'avenir, la réduction des GES vise les bâtiments qui utilisent des systèmes de chauffage au mazout.	Appuyer l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics, comme les immeubles de bureaux, les écoles, les installations médicales et les établissements d'enseignement postsecondaire.	Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	2019	Terre-Neuve-et-Labrador	NE[f]	14,00
NL-ENG-04	Projet hydroélectrique de Muskrat Falls à	Ce projet remplace une installation de production thermique au pétrole et fera en	Mettre en œuvre le projet hydroélectrique de Muskrat Falls.	Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	2023	Terre-Neuve-et-Labrador	S.O.[b]	1 400,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
	Terre-Neuve-et-Labrador*	sorte que 98 % de l'électricité de la province provienne de sources renouvelables. Le projet permettra également de réduire les émissions de GES d'au moins 1 Mt par année dans d'autres provinces comme la Nouvelle-Écosse.									
NL-ENG-05	Renewable Energy Plan (en anglais seulement) de Terre-Neuve-et-Labrador*	En s'appuyant sur le projet de Muskrat Falls, qui permettra de réduire les émissions de GES de 10 % à Terre-Neuve-et-Labrador quand il entrera en service, la province a publié une stratégie en matière d'énergie renouvelable qui permettra notamment d'accroître la capacité et la demande d'électricité renouvelable dans les systèmes au diesel des collectivités nordiques, éloignées et autochtones de la province.	Stratégie en matière d'électricité renouvelable.	Économique Réglementation Éducation Information Recherche Planification	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	2021	Terre-Neuve-et-Labrador	NE[f]	NE[f]
NL-ENG-06	Règlement sur le méthane de Terre-Neuve-et-Labrador*	Par l'intermédiaire de l'Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones pionnières et extracôtières (IRRZPE), Terre-	Réduire les émissions dues aux rejets dans l'atmosphère et au torchage.	Réglementation Éducation Planification	Mis en œuvre	Énergie	CH_4	2024	Terre-Neuve-et-Labrador	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		Neuve-et-Labrador a collaboré avec le gouvernement fédéral pour élaborer des exigences réglementaires relatives à la réduction des émissions, de sorte que l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers réglementera les émissions de méthane en vertu de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve-et-Labrador*. Le *Règlement-cadre sur les opérations relatives aux hydrocarbures dans la zone extracôtière Canada — Terre-Neuve-et-Labrador* modernise les exigences réglementaires actuelles en adoptant une approche hybride, par rapport à l'approche normative qui était en place, dans laquelle des exigences axées sur le rendement sont utilisées dans la mesure du possible tout en conservant les									

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		exigences normatives lorsque nécessaires.									
YT-ENG-01	*Loi sur l'énergie propre*	La *Loi sur l'énergie propre*, adoptée par l'Assemblée législative du Yukon en novembre 2022, fixe des objectifs liés à l'atteinte de l'objectif de consommation nette zéro et renforce la responsabilité par le biais de rapports publics.	Réduire les émissions de GES.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CH_4, CO_2, N_2O	2022	Yukon	S.O.[b]	NE[f]
YT-ENG-02	Rénovation de bâtiments du gouvernement du Yukon	Effectue des rénovations pour les bâtiments du gouvernement du Yukon afin de réduire la consommation d'énergie et contribuer à une réduction de 30 % des émissions de GES d'ici 2030. Continuer d'exiger que tous les nouveaux bâtiments du gouvernement du Yukon soient conçus pour utiliser 35 % moins d'énergie que les cibles du Code national de l'énergie pour les bâtiments, conformément au Manuel des exigences de conception et des normes du bâtiment du gouvernement du Yukon. Installer d'ici	Réduire l'utilisation d'énergie et les émissions de GES.	Réglementation Fiscal	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CH_4, CO_2, N_2O	2020	Yukon	NE[f]	8,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		2025 des systèmes de production d'électricité renouvelable dans cinq immeubles du gouvernement du Yukon situés à l'extérieur du réseau afin de réduire la dépendance à l'égard de l'électricité produite au diesel.									
YT-ENG-03	Remises Écoénergie du Yukon	Le programme de Remises Écoénergie du gouvernement du Yukon, qui offre des remises pour les choix écoénergétiques, y compris les électroménagers, les produits, les services et les systèmes de chauffage, les rénovations ou les mises à niveau des bâtiments et des maisons, l'achat de véhicules de transport propres et la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable.	Réduire la consommation de diesel pour la production d'électricité et de chaleur.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Énergie Transports Procédés industriels et utilisation des produits	CH_4, CO_2, N_2O	2020	Yukon	1,00	16,00
YT-ENG-04	Politique sur la production d'électricité indépendante du Yukon	La Politique sur la production indépendante d'électricité (PPIE) vise à permettre à des producteurs indépendants d'électricité, sans vocation de services	Réduire la consommation de diesel pour la production d'électricité et de chaleur.	Économique Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	2019	Yukon	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		publics, de vendre aux deux services publics du Yukon de l'électricité produite au moyen de technologies d'énergie renouvelable, comme les systèmes éoliens, les microcentrales hydrauliques, la biomasse et les systèmes solaires (ou photovoltaïques). À la fin de l'année 2023, une capacité énergétique de 13,09 MW, a été installée grâce au Programme de production indépendante d'électricité. Dans le cadre de ce programme, six gouvernements des Premières Nations ont signé des accords de production indépendante d'électricité, tandis que deux produisent actuellement de l'énergie. Le gouvernement du Yukon a relevé le plafond de la production indépendante d'électricité, qui est									

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		ainsi passé de 20 GWh à 40 GWh.									
YT-ENG-05	Politique sur la microgénération du Yukon	Pour aider les producteurs d'électricité à petite échelle, la Politique sur la microgénération du gouvernement du Yukon permet à des personnes et à des entreprises d'installer des systèmes de production d'électricité et de se brancher au réseau. L'électricité produite est consommée sur place et tout surplus peut être vendu sur le réseau. À la fin de 2023, le programme de microgénération avait permis d'installer 9,5 MW d'électricité renouvelable. Cet objectif a été atteint sept ans à l'avance (7 MW d'ici 2030). Le traitement des demandes est suspendu pour les régions de Whitehorse et des lacs du Sud; des travaux étant en cours afin d'assurer la stabilité du réseau. Ce traitement devrait reprendre en janvier 2025.	Réduire la consommation de diesel pour la production d'électricité et de chaleur.	Économique Réglementation Recherche	Mis en œuvre	Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	2014	Yukon	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
YT-ENG-06	Plan sur 10 ans relatif à l'électricité renouvelable de la Société d'énergie du Yukon* [iv]	Le plan *Notre avenir propre* impose qu'une moyenne de 93 % de l'électricité produite sur le réseau provienne de sources renouvelables. Ce plan comprend également des mesures précises pour électrifier les secteurs du transport et du chauffage dans le territoire. Ce plan présente un portefeuille de projets et de partenariats clés nécessaires d'ici 2030 pour répondre à la demande importante d'électricité renouvelable qui résultera de la croissance économique continue du territoire, ainsi que des politiques et des mesures décrites dans *Notre avenir propre*.	Réduire les émissions de GES provenant du réseau électrique et électrifier les secteurs du transport et du chauffage dans le territoire.	Réglementation Planification	Mis en œuvre	Énergie Transports	CH_4, CO_2, N_2O	2020	Société d'énergie du Yukon	1,00	46,00
YT-ENG-07	Cible des émissions pour l'industrie minière	Pendant la session législative du printemps 2023, on a annoncé une cible de réduction globale des émissions de GES fondée sur l'intensité pour l'industrie minière de 45 % par rapport au niveau de 2023 d'ici 2035 et les années suivantes. Cette cible	Réduire les émissions sectorielles de GES.	Réglementation Accord volontaire Planification Recherche	Planifié	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2, CH_4, N_2O	À dét.	Yukon	S.O.[b]	NE[e]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		devrait être inscrite dans la législation à l'automne 2024. Depuis 2022, dans le cadre de la procédure d'autorisation, les mines de quartz sont tenues de projeter leurs émissions de GES prévues, de définir des mesures de réduction et de déclarer annuellement leurs émissions de GES.									
NT-ENG-01	Sensibilisation de l'Arctic Energy Alliance	Organisme sans but lucratif, l'Arctic Energy Alliance fournit gratuitement des renseignements, des conseils, des mesures incitatives et des réponses aux questions des résidents des Territoires du Nord-Ouest relativement à l'efficacité énergétique, et décerne chaque année les Energy Actions Awards. Elle mène également des analyses du rendement énergétique afin d'éduquer les résidents sur la façon de réduire la consommation d'énergie à domicile.	Éduquer, accroître la sensibilisation et aider les résidents à adopter des pratiques écoénergétiques.	Éducation Information Habilitant	Mis en œuvre	Énergie	S.O.	2007	Arctic Energy Alliance	S.O.[d]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
NT-ENG-02	Programme de subventions publiques pour la réduction des GES (financé par le gouvernement fédéral)	Les Territoires du Nord-Ouest ont lancé le Programme de subventions pour la réduction des GES, avec l'appui d'une subvention du Fonds de leadership du FEFEC d'Environnement et Changement climatique Canada. Deux volets de financement ont été mis en place : le Programme de subventions publiques pour la réduction des GES (gouvernement) et le Programme de subventions publiques pour la réduction des GES (immeubles et entreprises). Ces volets de financement appuieront des demandes provenant de gouvernements municipaux, autochtones et territoriaux, ainsi que d'entreprises, de l'industrie et d'organismes sans but lucratif des Territoires du Nord-Ouest qui souhaitent mettre en œuvre des projets contribuant à réduire les émissions de GES.	Appuyer les projets de réduction d'émissions de plus de 100 000 dollars menés par des organisations des Territoires du Nord-Ouest.	Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2018	Territoires du Nord-Ouest	2,30	5,70

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		Tous les fonds disponibles dans le cadre du programme ont été alloués au 1er octobre 2023, et des discussions sont en cours avec le gouvernement du Canada pour prolonger les programmes en 2024 et au-delà.									
NT-ENG-03	Stratégie énergétique 2030 des Territoires du Nord-Ouest* [iv]	La Stratégie énergétique 2030 des Territoires du Nord-Ouest décrit l'approche à long terme du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour soutenir une énergie sûre, abordable et durable dans les Territoires du Nord-Ouest. Il s'agit également du principal mécanisme pour atteindre la cible territoriale de réduction des émissions de GES de 30 %.	Stratégie territoriale visant à développer une énergie sûre, abordable et durable et à atteindre la cible de réduction des émissions de GES de 2030 de 30 % en deçà des niveaux de 2005.	Économique Éducation Fiscal Information Recherche Accord volontaire	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2018	Territoires du Nord-Ouest	13,70	NE[f]
NT-ENG-04	Programme et services améliorés de l'Arctic Energy Alliance (financés par le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone)	Les Territoires du Nord-Ouest, avec l'aide d'Environnement et Changement climatique Canada, offre des possibilités de financement amélioré pour des programmes et services existants offerts par	Soutien amélioré aux initiatives en matière d'efficacité énergétique.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2018	Arctic Energy Alliance	0,17	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		l'intermédiaire de l'Arctic Energy Alliance en plus de nouveaux programmes comme Aide pour l'énergie des foyers à faible revenu, Rénovation énergétique majeure des maisons, Rabais sur l'efficacité énergétique pour les ONG, Incitatifs au chauffage électrique, Programmes de poêles à bois et Mise en œuvre de la planification énergétique communautaire.									
NT-ENG-05	Programmes de remise de l'Arctic Energy Alliance	Les Territoires du Nord-Ouest réalisent plusieurs programmes pour le public visant l'efficacité énergétique, notamment le Programme d'incitatifs pour l'efficacité énergétique (2007) qui offre des rabais pour l'achat d'électroménagers à haut rendement énergétique, les rénovations résidentielles et la construction de nouvelles maisons, le Programme de conversion aux technologies de	Soutenir les technologies à haut rendement énergétique et à faibles émissions de carbone.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Énergie Transports Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2	2007	Arctic Energy Alliance	0,38	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		remplacement (2007) pour aider les gouvernements autochtones et communautaires, les organismes à but non lucratif, les entreprises et les résidents à utiliser les énergies propres et renouvelables, le Programme d'efficacité énergétique et de conservation de l'énergie (2011) qui permet aux petites entreprises admissibles de recevoir des vérifications de la consommation d'énergie gratuitement et des rabais pour les dépenses liées à la rénovation, et le Programme d'incitatifs pour les véhicules électriques (2020) pour offrir des remises sur l'achat de véhicules électriques (VE) et de bornes de recharge résidentielles pour VE.									
NT-ENG-06	Capital Asset Retrofit Fund	Les Territoires du Nord-Ouest ont créé le Capital Asset Retrofit Fund pour améliorer l'efficacité des bâtiments appartenant aux Territoires du	Améliorer la conservation de l'énergie et réduire les émissions de GES et les coûts opérationnels dans les bâtiments et les	Économique Information	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2007	Territoires du Nord-Ouest	5,50	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		Nord-Ouest par le biais de vérifications énergétiques et de projets d'amélioration de l'efficacité énergétique.	actifs appartenant aux Territoires du Nord-Ouest.								
NT-ENG-07	Projet éolien d'Inuvik*	Le projet éolien d'Inuvik est une initiative clé dans le cadre de la Stratégie énergétique 2030. L'éolienne de 3,5 MW, financée par le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, a commencé à produire de l'électricité en novembre 2023. Le projet éolien devrait réduire de 30 % la consommation de diesel d'Inuvik, la plus importante communauté alimentée au diesel des Territoires du Nord-Ouest.	Réduire la consommation de diesel et de gaz naturel liquéfié, et les émissions de GES des Territoires du Nord-Ouest.	Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2023	Territoires du Nord-Ouest Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest	S.O.[b]	6,00
NT-ENG-08	Programme Net Metering (en anglais seulement)	Le programme de facturation nette permet aux clients de recevoir des crédits pour l'électricité renouvelable produite (installations jusqu'à 15 kW).	Permet aux résidents de participer à la production d'électricité.	Économique Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2014	Territoires du Nord-Ouest Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest Naka Power	0,60	1,80

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
NT-ENG-09	Ligne de transport se rendant à Fort Providence et à Kakisa	Ligne de transport reliant les collectivités de Fort Providence et de Kakisa au réseau de transport hydroélectrique actuel de Taltson. Elle devrait être mise en service en 2026. Ce projet vise à réduire d'un million de litres par an la quantité de diesel utilisée pour produire de l'électricité.	Réduire l'utilisation de l'électricité produite par le diesel dans les collectivités de Fort Providence et de Kakisa.	Fiscal Planification	Planifié	Énergie	CO_2	2026	Territoires du Nord-Ouest	S.O.[b]	3,00
NT-ENG-10	Ligne de transport se rendant à Whati	La ligne de transport reliant la collectivité de Whati au réseau de transport hydroélectrique de Snare existant, remplaçant la production d'électricité alimentée au diesel, devrait être achevée d'ici 2028.	Réduire l'utilisation de l'électricité produite par le diesel dans la collectivité de Whati.	Fiscal Planification	Planifié	Énergie	CO_2	2028	Territoires du Nord-Ouest Gouvernement tłı̨chǫ	S.O.[b]	1,40
NT-ENG-11	Remplacement de la centrale à diesel de Sachs Harbour	L'ancienne centrale électrique était en fin de vie. L'installation d'une nouvelle centrale à diesel à haut rendement améliorera la fiabilité et fournira une électricité plus propre.	Remplacer les unités de production à diesel pour améliorer l'efficacité et réduire la consommation de diesel.	Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2024	Territoires du Nord-Ouest Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest	S.O.[b]	0,10
NT-ENG-12	Remplacement de la centrale à diesel de Lutselk'e	L'ancienne centrale électrique était en fin de vie. L'installation d'une nouvelle centrale à diesel à haut rendement améliorera la fiabilité et fournira	Remplacer les unités de production à diesel pour améliorer l'efficacité et réduire la	Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2023	Territoires du Nord-Ouest Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest	0,10	0,10

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		une électricité plus propre.	consommation de diesel.								
NT-ENG-13	Production d'électricité au gaz naturel liquéfié à Fort Simpson	Construction d'une centrale électrique au gaz naturel et d'une installation de stockage de gaz naturel liquéfié (GNL) pour remplacer le diesel et réduire les émissions.	Remplacer le diesel par du GNL pour la production d'électricité.	Fiscal Planification	Planifié	Énergie	CO_2	À dét.	Territoires du Nord-Ouest Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest	S.O.[b]	1,80
NT-ENG-14	Accords d'achat d'énergie dans le cadre du modèle de participation à l'électricité renouvelable pour les collectivités alimentées au diesel	Fournir un cadre permettant aux autoproducteurs de participer au marché de l'électricité dans les collectivités alimentées au diesel dans le cadre de la Stratégie énergétique 2030. En octobre 2024, quatre accords d'achat d'énergie ont été signés.	Fournir un cadre permettant aux autoproducteurs de participer au marché de l'électricité dans les collectivités alimentées au diesel.	Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2018	Territoires du Nord-Ouest Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest Naka Power	0,10	1,50
NU-ENG-01	Municipal Green Infrastructure Fund – Nunavut	Le Municipal Green Infrastructure Fund permet aux municipalités de présenter une demande de financement pour des projets liés aux changements climatiques, y compris des rénovations en matière d'efficacité énergétique et l'installation de systèmes d'énergie renouvelable dans des bâtiments appartenant	Réduire les émissions de GES.	Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2019	Nunavut	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		à des municipalités. Ce fonds est financé par les recettes tirées de la taxe sur le carbone.									
NU-ENG-02	Campagne Énergie Futé du Nunavut	Énergie Futé est une campagne de sensibilisation publique dirigée par le gouvernement du Nunavut qui vise les Nunavummiuts chez eux et sur le lieu de travail afin de réduire les émissions en augmentant l'efficacité énergétique et en réduisant la consommation d'énergie.	Réduire les émissions de GES.	Éducation Information Habilitant	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2017	Nunavut	NE[f]	NE[f]
NU-ENG-03	Nouveaux systèmes de chauffage de quartier au Nunavut	Les collectivités de Sanikiluaq et de Taloyoak, au Nunavut, bénéficieront d'un nouveau système de chauffage centralisé qui aidera à réduire la consommation de carburant et les émissions de carbone du territoire. Le projet, financé par le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone du gouvernement du Canada, capte la chaleur résiduelle provenant de la production d'électricité et fournit du chauffage	Réduction de la consommation de combustibles fossiles.	Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2018	Société d'énergie Qulliq (service public du Nunavut)	0,82	7,37

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		et de l'eau chaude aux bâtiments commerciaux et institutionnels à proximité, permettant ainsi aux clients de réduire leurs coûts d'énergie et de prolonger la durée de vie de leur équipement de chauffage. Des études de faisabilité montrent qu'un nouveau système de chauffage centralisé à Sanikiluaq et Taloyoak permettra d'économiser environ 298 000 litres de carburant et réduira de 830 t par année les émissions de CO_2.									
NU-ENG-04	Programme de gestion de l'énergie du Nunavut	Lancé en 2007, le Programme de gestion de l'énergie du Nunavut est un programme du gouvernement du Nunavut dirigé par le ministère des Services communautaires et gouvernementaux. Il met en œuvre des rénovations énergétiques dans les bâtiments appartenant au gouvernement du	Réduire la consommation de combustibles fossiles.	Accord volontaire Fiscal Information Recherche	Mis en œuvre	Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2	2007	Nunavut	NE[f,22]	23,78

[22] Les réductions d'émissions estimées pour 2020 étaient de 2,14 kt.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		Nunavut. Le programme a pour cibles de réduire de 20 % la consommation d'eau, de combustibles et d'électricité en modernisant les installations existantes appartenant au gouvernement du Nunavut sur l'ensemble du territoire, de réduire les émissions de GES en remplaçant, dans la mesure du possible, l'énergie produite par le diesel par des énergies renouvelables et d'explorer de nouvelles technologies de construction à haut rendement énergétique. Ce programme vise actuellement les régions de Baffin-Sud et de Baffin-Nord, et a reçu un financement du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone.									
NU-ENG-05	Société d'habitation du Nunavut – projet de modernisation et d'amélioration accélérée	Le projet de modernisation et d'amélioration accélérée de la Société d'habitation du	Réduction de la consommation de combustibles fossiles.	Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2018	Nunavut	NE[f,23]	20,43

[23] Les réductions d'émissions estimées en 2020 étaient de 2,04 kt.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		Nunavut a reçu des fonds du Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone à l'automne 2018 pour surveiller les travaux d'amélioration et de rénovation visant l'efficacité énergétique dans les logements sociaux. Les travaux de rénovation incluront le remplacement des portes et fenêtres (objectif 1), le remplacement du chauffe-eau (objectif 2) et le remplacement de la fournaise/chaudière (objectif 3).									
NU-ENG-06	Programme de subvention en énergie renouvelable pour cabine	Le Secrétariat du changement climatique du ministère de l'Environnement offre un financement aux propriétaires de cabine au Nunavut pour aider à compenser les coûts d'installation d'un système d'énergie renouvelable à leur cabine. Ce financement prend la forme d'une subvention ponctuelle non remboursable.	Accroître l'utilisation de l'énergie renouvelable.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2021	Nunavut	NE[f]	NE[f]
NU-ENG-07	Programme de subvention pour l'autoproduction	En partenariat avec le Secrétariat du changement climatique	Accroître l'utilisation de	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2021	Nunavut	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
	d'énergie renouvelable par les propriétaires	(SCE), la Société d'habitation du Nunavut (SHN) offre un financement aux propriétaires au Nunavut pour aider à compenser les coûts d'installation d'un système d'énergie renouvelable à leur maison. Les propriétaires sont admissibles à une subvention non remboursable allant jusqu'à 50 % du coût total du projet, jusqu'à concurrence de 30 000 $.	l'énergie renouvelable.								
NU-ENG-08	Exploration de solutions de rechange à la production d'électricité au diesel	La Société d'énergie Qulliq (SEQ) a travaillé avec divers ordres de gouvernement et intervenants à la recherche sur les énergies de rechange afin de réduire sa dépendance au diesel.	Réduire la dépendance aux combustibles fossiles.	Recherche Habilitant	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2020	Nunavut	NE[f]	NE[f]
NU-ENG-09	Programme pour les producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels du Nunavut	Le programme pour les producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels (PECI) de la SEQ est conçu pour permettre aux clients commerciaux et institutionnels actuels de produire de l'électricité au moyen de systèmes d'énergie	Promouvoir l'utilisation de l'énergie renouvelable.	Économique Réglementation	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2021	Nunavut	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		renouvelable, puis de la vendre à la SEQ.									
NU-ENG-10	Programme pour les producteurs d'électricité indépendants (PEI) du Nunavut	Le programme pour les PEI permet aux producteurs non reliés au réseau de la SEQ qui satisfont aux exigences techniques du programme pour les PEI et qui ont réussi à être approuvés par la SEQ pour participer au programme des PEI de produire de l'électricité à partir de systèmes d'énergie renouvelable et de la vendre directement à la SEQ. L'intégration des systèmes d'énergie renouvelable dans le réseau énergétique du Nunavut contribue à réduire la dépendance du territoire à l'égard du carburant diesel, ce qui permet à la Société de réduire les émissions de carbone et de favoriser l'autonomie énergétique.	Réduction de la consommation de combustibles fossiles.	Économique Réglementation	Adopté	Énergie	CO_2	2022	Société d'énergie Qulliq (service public du Nunavut)	S.O.[b]	NE[f]
NU-ENG-11	Programme de facturation nette du Nunavut	Ce programme encourage les hameaux et les clients résidentiels à installer leur propre système d'énergie renouvelable. Il leur offre des crédits d'énergie	Réduction de la consommation de combustibles fossiles.	Économique Réglementation Accord volontaire	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2018	Société d'énergie Qulliq (service public du Nunavut)	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		communautaires et individuels pour alimenter le réseau d'énergie de la Société d'énergie Qulliq. Ce programme permet aux clients intéressés de compenser leur consommation d'énergie et de réduire leur empreinte carbone.									
MPT-ENG-01	Protocole d'entente sur les petits réacteurs modulaires	L'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick ont signé un protocole d'entente pour appuyer le développement et le déploiement de petits réacteurs modulaires (PRM) qui fourniront une énergie nucléaire sûre et sans émissions de GES aux villes, à l'industrie et aux communautés éloignées. En 2022, en guise de livrable final dans le cadre du protocole d'entente, les provinces ont publié un *Plan stratégique pour le déploiement des PRM*.	Fournir une énergie nucléaire sûre et sans émissions de GES dans les régions éloignées.	Accord volontaire Planification Habilitant	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2021	Alberta Saskatchewan Ontario Nouveau-Brunswick	NE[d]	NE[d]
MPT-ENG-02	Projet d'amélioration de l'interconnexion de	L'Île-du-Prince-Édouard a réalisé une amélioration de	Offrir une source d'énergie fiable et à long terme pour	Fiscal	Mis en œuvre	Énergie	CO_2	2017	Île-du-Prince-Édouard	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
	câbles de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick*	l'interconnexion de câbles dans le détroit de Northumberland, entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Deux câbles de 180 MW aideront à satisfaire la demande croissante d'électricité sur l'île, à fournir une source d'énergie fiable et à long terme pour les résidents de l'île et à aider à équilibrer la nature intermittente de l'offre éolienne croissante.	les résidents de l'île et équilibrer l'offre éolienne grandissante.						Nouveau-Brunswick		

A3.3 Politiques et mesures du secteur des transports

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
ECW-09.3	Zone d'investissement prioritaire – Transport en commun *Fait partie de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) (ECW-09)*	La BIC investit dans des projets d'infrastructures de transport en commun afin d'offrir aux citoyens des trajets plus propres et plus rapides et de réduire les émissions de GES. Les autobus zéro émission (AZE) ont été	La BIC a un objectif d'investissement à long terme de 5 G$ dans le secteur prioritaire du transport en commun. Les investissements dans le transport en commun contribuent à	Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2017	Banque de l'infrastructure du Canada	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		ajoutés en tant que nouveau sous-secteur des transports en commun dans le Plan de croissance d'octobre 2020, ce qui a entraîné le lancement de l'initiative AZE.	l'objectif global du portefeuille de la BIC de réduire les émissions de 15 Mt d'éq. CO_2.								
TRN-01	Réglementation sur les émissions des véhicules routiers légers*	Fixer chaque année des normes d'émission de GES plus strictes pour les nouvelles voitures particulières et les nouveaux véhicules utilitaires légers jusqu'à l'année modèle 2026. Le Canada est en train d'élaborer des modifications pour s'assurer que la réglementation après 2026 soit alignée sur la réglementation américaine.	Réduire les émissions de GES du secteur des transports.	Réglementation	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2017	Environnement et Changement climatique Canada	2 800,00	24 300,00
TRN-02	Objectif réglementé de ventes de véhicules zéro émission (VZE) légers*	En décembre 2023, le gouvernement du Canada a mis la touche finale à la norme sur la disponibilité des véhicules électriques du Canada (cibles réglementées pour les VZE). Ce règlement fixe des cibles annuelles croissantes qui exigent que 100 % des nouveaux	Réduire les émissions de GES du secteur des transports.	Réglementation	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2026	Environnement et Changement climatique Canada	S.O.[b]	2 000,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		véhicules utilitaires légers (VL) mis en vente au Canada soient des VZE d'ici à 2035, avec des cibles intermédiaires d'au moins 20 % d'ici 2026 et d'au moins 60 % d'ici 2030.									
TRN-03	Programme d'incitatifs pour les véhicules zéro émission (iVZE)* [iv]	Le programme iZEV contribue à rendre les nouveaux VZE légers plus abordables en offrant des incitations au point de vente aux particuliers et aux entreprises, ce qui favorise l'adoption des VZE dans l'ensemble du Canada.	Accélérer l'adoption des véhicules électriques.	Économique	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2019	Transports Canada	639,00	1 954,00
TRN-04	Règlement sur les émissions des véhicules routiers lourds*	Fixer chaque année des normes d'émissions de GES plus strictes pour les nouvelles voitures particulières et les nouveaux véhicules utilitaires légers jusqu'à l'année modèle 2027. Le Canada est en train d'élaborer des modifications afin de garantir que la réglementation post - 2027 soit alignée sur les normes les plus strictes d'Amérique du Nord.	Réduire les émissions de GES du secteur des transports.	Réglementation	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2018	Environnement et Changement climatique Canada	2 600,00	5 700,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
TRN-05	Stratégie visant à réduire les émissions des véhicules moyens et lourds (VML)	Le gouvernement du Canada a élaboré une stratégie intégrée visant à réduire des émissions des VML afin que d'ici 2023, 35 % des ventes totales de ceux-ci soient des VZE. Cette stratégie comprend une série d'initiatives visant à accélérer l'adoption de technologies zéro émission : • Programme d'incitatifs pour les véhicules moyens et lourds zéro émission (iVMLZE) (TC); • Programme de camionnage zéro émission (PCZE) (TC); • Programme de transport écoénergétique de marchandises pour aider les flottes à réduire la consommation de carburant et les émissions de GES de leurs véhicules existants (RNCan). En outre, le Fonds pour le transport en commun à zéro émission soutient les	Accélérer la décarbonisation des VML.	Économique Fiscal Information Éducation Réglementation Recherche Accord volontaire Planification	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2022	Transports Canada Logement, Infrastructures et Collectivités Canada	S.O.[b]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		exploitants de transport en commun et d'autobus scolaires à travers le Canada qui électrifient leurs flottes dans le cadre du Fonds pour le transport en commun du Canada de LICC.									
TRN-05.1	Réglementation des ventes de VZE pour les VML** *Fait partie de la Stratégie visant à réduire les émissions des VML (TRN-05)*	Dans son Plan de réduction des émissions pour 2030, le Canada s'engage à élaborer un règlement exigeant que 100 % des ventes de VML soient des VZE d'ici 2040 pour un sous-ensemble de types de véhicules en fonction de la faisabilité, avec des exigences provisoires de ventes réglementées pour 2030 qui varieraient pour différentes catégories de véhicules en fonction de la faisabilité et qui exploreraient des cibles provisoires pour le milieu des années 2020.	Réduire les émissions de GES du secteur des transports.	Réglementation	Planifié	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	À déterminer	Environnement et Changement climatique Canada	S.O.[b]	NE[e]
TRN-05.2	Programme d'incitatifs pour les véhicules moyens et lourds zéro émission (iVMLZE)*[iv]	Le programme iVMLZE contribue à rendre plus abordables les VMLZE en offrant des incitatifs aux points de vente pour les organisations et les entreprises	Accélérer l'adoption des VMLZE.	Économique	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2022	Transports Canada	3,67	113,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
	Fait partie de la Stratégie visant à réduire les émissions des VML (TRN-05)	canadiennes qui achètent ou louent un de ces véhicules admissibles. Il existe de nombreuses marques et de nombreux modèles de VZE admissibles à l'achat ou à la location, avec des incitations pouvant aller jusqu'à 200 000 $ par véhicule.									
TRN-05.3	Programme de camionnage à zéro émission (PCZE) *Fait partie de la Stratégie visant à réduire les émissions des VML (TRN-05)*	S'attaquer aux obstacles à la commercialisation des camions zéro émission par le biais de déploiements, en soutenant l'état de préparation des provinces et des territoires et en menant des recherches ciblées.	Accélérer l'adoption des VMLZE par la recherche et les déploiements.	Information Éducation Recherche	Adopté	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2022	Transports Canada	S.O.[b]	NE[f]
TRN-06	Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro (PIVEZ)	Le PIVEZ soutient le déploiement de chargeurs de VE et de stations de ravitaillement en hydrogène dans tout le Canada. Depuis 2019, plus de 600 M$ ont été investis dans le PIVEZ.	Réduire les émissions de GES du secteur des transports.	Fiscal	Adopté	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2019	RNCan	NE[f]	NE[f]
TRN-08	Programme de transport écoénergétique de marchandises (PTEM)*	Le PTEM a été lancé pour aider les flottes à réduire leur consommation de carburant et leurs émissions de GES liées au transport	Réduire les émissions des VML.	Fiscal Économique Éducation	Adopté	Transports	CO_2	2022	RNCan	S.O.[b]	500,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		routier de marchandises grâce à l'évaluation énergétique des flottes, à leur modernisation, à la remise en état des moteurs, à la mise en œuvre de meilleures pratiques et à l'achat de véhicules à faibles émissions de carbone. Le programme fournit un financement par le biais de deux volets : Le volet 1 offre des subventions aux exploitants de parcs automobiles canadiens pour qu'ils entreprennent des évaluations énergétiques réalisées par des tiers et qu'ils mettent en œuvre des mesures d'amélioration susceptibles de réduire les émissions de GES. Le volet 2 fournit un financement par contribution pour les projets qui réalimentent les flottes existantes de VML et aide à compenser le coût différentiel de l'achat d'un nouveau camion alimenté par des carburants à faible teneur en carbone.									

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
TRN-09	Programme de R-D et D d'un réseau de transport respectueux de l'environnement	Fait progresser la recherche, le développement et les essais multimodaux de solutions technologiques propres pour le système de transport du Canada.	Recherche et développement visant à évaluer la sécurité, la viabilité et le rendement environnemental des carburants à faible teneur en carbone et des technologies de propulsion zéro émission pour les secteurs ferroviaire et maritime; et recherche sur les nouvelles technologies pour les aéronefs et les carburants durables pour l'aviation.	Information Recherche Habilitant	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O, Autres – particules non volatiles, Autres – carbone noir, Autres – NOx, Autres – Pb	2019	Transports Canada	NE[d]	NE[d]
TRN-09.1	Programme de R-D et D d'un réseau de transport respectueux de l'environnement – transport maritime** *Fait partie du Programme de R-D et D d'un réseau de transport respectueux de l'environnement (TRN-09)*	La partie maritime du Programme de R-D et D d'un réseau de transport respectueux de l'environnement entreprend des activités de recherche et de développement pour soutenir l'adoption par l'industrie maritime de nouvelles technologies qui réduisent les émissions de GES et les principaux contaminants atmosphériques. Les	R-D et D pour tester la viabilité des carburants à faible teneur en carbone et des technologies de propulsion sans émissions. Soutenir l'adoption par l'industrie. Aborder les questions de sécurité et de danger associées	Information Recherche Habilitant	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2019	Transports Canada	NE[d]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		projets sont conçus pour aider l'industrie maritime à relever les défis techniques qui entravent l'adoption de la technologie. Cela contribue à produire des connaissances et des bonnes pratiques pour exploiter ces nouvelles technologies en toute sécurité, dans le but de contribuer à l'élaboration de réglementations, de normes, de codes et de lignes directrices.	aux nouvelles technologies afin d'éviter les obstacles à leur adoption.								
TRN-09.2	Programme de R-D et D d'un réseau de transport respectueux de l'environnement – transport ferroviaire *Fait partie du Programme de R-D et D d'un réseau de transport respectueux de l'environnement (TRN-09)*	La partie ferroviaire du Programme de R-D et D d'un réseau de transport respectueux de l'environnement entreprend des activités de recherche et de développement pour soutenir l'adoption par l'industrie ferroviaire de nouvelles technologies qui réduisent les émissions de GES et les principaux contaminants atmosphériques. Les projets sont conçus pour aider l'industrie ferroviaire à relever les défis techniques qui	R-D et D pour tester la viabilité des carburants à faible teneur en carbone et des technologies de propulsion zéro émission pour le secteur ferroviaire. Soutenir l'adoption par l'industrie. Aborder les questions de sécurité et de danger associées aux nouvelles technologies afin d'éviter les obstacles à leur adoption.	Information Recherche Habilitant	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2019	Transports Canada	NE[d]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		entravent l'adoption de la technologie. Le programme collabore avec d'autres ministères et partage les résultats techniques avec les intervenants dans le but de contribuer à l'élaboration de réglementations, de normes, de codes et de lignes directrices.									
TRN-09.3	Programme de R-D et D d'un réseau de transport respectueux de l'environnement – transport aérien *Fait partie du Programme de R-D et D d'un réseau de transport respectueux de l'environnement (TRN-09)*	Le volet du secteur aérien du Programme de R-D et D d'un réseau de transport respectueux de l'environnement finance des activités de recherche et de développement pour soutenir de nouvelles technologies pour l'aviation et de carburants aéronautiques durables, ainsi que de normes plus strictes visant à réduire les émissions de GES et les principaux contaminants atmosphériques.	Recherche sur les nouvelles technologies pour les aéronefs et les carburants durables pour l'aviation, y compris la distribution; amélioration des méthodes de mesure des émissions.	Information Recherche Habilitant	Mis en œuvre	Transports	CO_2, Autres – particules non volatiles, Autres – carbone noir, Autres – NOx, Autres – Pb	2019	Transports Canada	NE[d]	NE[d]
TRN-10	Décarbonisation du secteur ferroviaire – Protocole d'entente (PE)*	Le PE conclu avec l'Association des chemins de fer du Canada qui porte sur la réduction des émissions des	Réduire les émissions de GES des locomotives exploitées par les compagnies	Accord volontaire	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2023	Transports Canada	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		locomotives en fixant des objectifs ambitieux, mais réalisables, de réduction des émissions des chemins de fer de classe 1 d'ici à 2030, en augmentant l'utilisation de carburants propres dans le parc de locomotives existant et en accélérant la modernisation et l'amélioration des locomotives pour faire progresser la technologie carboneutre.	ferroviaires canadiennes au Canada.								
TRN-11	Fonds pour le transport en commun du Canada (FTCC)**	Le FTCC est un investissement historique qui soutiendra le transport en commun dans les collectivités de toutes tailles à travers le Canada. Annoncé en 2024, il fournira 3 G$ par année pour les infrastructures de transport en commun et de transport actif, à partir de 2026-2027. Il fournira un financement stable pour le transport en commun, offrant aux municipalités, aux autorités de transport et à d'autres groupes	Fournir un financement stable et prévisible pour atteindre les objectifs à long terme en matière de transport en commun; Augmenter l'utilisation des transports en commun et des transports actifs par rapport aux déplacements en voiture; Augmenter l'offre de logements et les rendre plus	Fiscal Économique	Adopté	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2026	Logement, Infrastructures et Collectivités Canada	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		les ressources dont ils ont besoin pour planifier et mettre en œuvre des projets clés de transport en commun à long terme. Le financement s'effectuera par le biais de trois volets : ententes pour les régions métropolitaines, un financement de base et un financement ciblé.	abordables dans le cadre de collectivités complètes et orientées vers les transports en commun; Contribuer à atténuer les changements climatiques grâce au transfert modal et à la décarbonisation du parc automobile; Améliorer la résilience climatique; Améliorer les options de transport en commun et de transport actif pour tous, en particulier pour les Autochtones et les groupes en quête d'équité.								
TRN-12	Collaboration au sein de l'Organisation maritime internationale (OMI)	En 2023, le Canada a mis en œuvre les mesures à court terme convenues par l'OMI pour réduire les émissions de GES du transport maritime international. En 2024,	Réduire les émissions de GES du transport maritime.	Réglementation Planification	Planifié	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2023	Transports Canada	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		le Canada a établi l'indicateur canadien d'intensité carbone (ICIC) pour sa flotte nationale, qui reflète les caractéristiques techniques et opérationnelles uniques de la flotte canadienne. Conformément à la stratégie de l'OMI en matière de GES pour 2023, le Canada continuera de collaborer avec les États membres de l'OMI afin d'élaborer de nouvelles mesures à moyen terme qui seront adoptées en 2025, notamment une norme d'intensité des GES pour les combustibles marins et un mécanisme de tarification des GES dans le secteur maritime. Au niveau national, ces mesures seraient adoptées par le biais de réglementations canadiennes nouvelles ou modifiées.									
TRN-13	Collaboration avec le secteur de l'aviation dans le cadre du Plan d'action climatique	Cette initiative gouvernement-industrie recense les principales initiatives en cours et prévues	Réduire les émissions de GES du secteur de l'aviation.	Planification Recherche Éducation	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2022	Transports Canada	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
	de l'aviation du Canada*	pour réduire les GES en vue de parvenir à des émissions carboneutres d'ici à 2050. Le plan comprend également un objectif ambitieux de 10 % d'utilisation de carburants aéronautiques durables (CAD) d'ici à 2030. L'un des principaux résultats de ce plan est l'élaboration d'un plan directeur pour les CAD pour le Canada.		Accord volontaire							
TRN-14	Soutien à la décarbonisation de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)/Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA)	Le Canada soutient la réduction des émissions de CO_2 de l'aviation internationale par l'intermédiaire de l'OACI, notamment par l'élaboration, la mise en œuvre et le maintien des normes internationales sur le CO_2 et CORSIA. La norme sur le CO_2 est une norme de certification applicable aux constructeurs d'avions. Le CORSIA est une mesure mondiale basée sur le marché qui oblige les compagnies aériennes à acquérir des unités d'émission admissibles sur le marché libre	Réduire les émissions de GES du secteur de l'aviation mondial.	Réglementation	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2019	Transports Canada	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		pour compenser une partie de leurs émissions de dioxyde de carbone sur les vols internationaux. Le Canada a transposé ces deux normes dans sa réglementation nationale.									
TRN-15	Réglementation sur les équipements hors route à émissions nulles *Anciennement appelée Règlement sur les équipements tout-terrain à zéro émission*	Exploration des options pour les équipements tout-terrain zéro émission.	Réduire les émissions de GES et d'autres contaminants atmosphériques provenant du secteur des transports.	Recherche Planification	Planifié	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	À déterminer	Environnement et Changement climatique Canada	S.O.[b]	NE[e]
TRN-16	Programme de corridors maritimes verts (PCMV)	Le PCMV vise à promouvoir l'engagement du gouvernement du Canada à faciliter l'établissement de corridors de navigation vert et la décarbonisation du secteur maritime le long des Grands Lacs, de la Voie maritime du Saint-Laurent, ainsi que des côtes est et ouest du Canada.	Décarbonisation du secteur maritime.	Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2023	Transports Canada	S.O.[b]	NE[f]
GRG-02	Programme d'approvisionne-	Le PACFTC apporte un soutien financier	Réduire les émissions de CO_2	Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2023	Secrétariat du Conseil du	S.O.[b]	400,00[24]

[24] Les estimations de réductions des émissions pour 2030 sont cumulées puisque la mise en œuvre a commencé en 2023.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
	ment de combustibles à faible teneur en carbone (PACFTC)	aux ministères pour les aider à compenser les coûts supplémentaires liés à l'achat de carburants à faible teneur en carbone pour les flottes aériennes et maritimes fédérales. Le gouvernement du Canada collaborera avec d'autres grands acheteurs de carburants et les principaux intervenants afin d'accroître les achats des secteurs public et privé et la demande du marché pour des carburants à faible teneur en carbone.	de portée 1 provenant des opérations internes du gouvernement fédéral dans les domaines aérien et maritime.						Trésor du Canada		
BC-TRN-01	BC Hydrogen Strategy (en anglais seulement)	La stratégie de la Colombie-Britannique en matière d'hydrogène a été publiée en 2021. Elle décrit le plan de la province visant à accélérer la production et l'utilisation d'hydrogène renouvelable et à faible teneur en carbone et à devenir un leader mondial dans l'économie croissante de l'hydrogène. La stratégie comprend 63 mesures à entreprendre à court	Promouvoir l'innovation et l'investissement dans la production et le déploiement de l'hydrogène.	Information Éducation Recherche Planification Accord volontaire Habilitant	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2021	Colombie-Britannique	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		terme (2020 à 2025), à moyen terme (2025 à 2030) et à long terme (2030 et au-delà). En 2023, la province a créé le Clean Energy and Major Projects Office (CEMPO) afin d'accélérer les investissements dans les énergies et les technologies propres, y compris l'hydrogène. Le CEMPO s'efforce de mettre en œuvre les mesures de la stratégie de l'hydrogène de la Colombie-Britannique.									
BC-TRN-02	British Columbia Increased Supply of Renewable Fuels (en anglais seulement)	En 2023, le contenu renouvelable du carburant diesel fourni à la Colombie-Britannique a considérablement augmenté, passant de 13,3 % en 2023 à 21,7 %. Le contenu renouvelable de l'essence fournie est passé de 10,6 % en 2022 à 11,2 % en 2023. En 2024, la Colombie-Britannique a augmenté l'objectif de production de carburants renouvelables dans la province à 1,5 milliard de litres par an d'ici 2030, dans le cadre de	Réduire les émissions de GES provenant des transports.	Économique Fiscal Planification Accord volontaire	Mis en œuvre	Transports	CO_2, NO_2	2020	Colombie-Britannique	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		l'initiative Powering Our Future : BC's Clean Energy Strategy.									
BC-TRN-03	British Columbia Light-Duty *Zero-Emission Vehicles Act*/Mandate* (en anglais seulement)	La Colombie-Britannique a adopté la *Zero-Emission Vehicles Act* en 2019 et elle a accéléré les cibles en 2023 pour mettre en place progressivement des cibles de vente de VZE. Les nouvelles cibles de vente de véhicules légers sont de 26 % d'ici 2026, 90 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2035. Le gouvernement continuera à soutenir ces cibles en prenant des mesures pour rendre les VZE plus abordables.	Réduire les émissions de GES du secteur des transports.	Réglementation Habilitant	Mis en œuvre	Transports	CO_2, NO_2	2019	Colombie-Britannique	NE[f]	NE[f]
BC-TRN-04	British Columbia Low Carbon Fuel Standard (LCFS)* (en anglais seulement)	Le 1er janvier 2024, la nouvelle *Low Carbon Fuels Act* (LCFA) est entrée en vigueur, remplaçant le *Greenhouse Gas Reductions (Low Carbon Fuels Requirement) Regulations*. La LCFA fixe des exigences de réduction de l'intensité carbonique de 30 %, dans les catégories	Réduire les émissions de GES provenant des transports.	Réglementation Économique	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2008	Colombie-Britannique	NE[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		essence et diesel, d'ici à 2030 et augmente la pénalité de non-conformité de 200 $/tonne à 600 $/tonne. À partir de 2026, des exigences en matière de carburants à faible teneur en carbone pour les carburéacteurs entreront en vigueur, imposant une réduction de 10 % de l'intensité carbonique d'ici à 2030.									
BC-TRN-05	British Columbia Medium- and Heavy-Duty Zero-Emission Vehicle Mandate** (en anglais seulement)	Dans la feuille de route, la Colombie-Britannique s'est engagée à fixer des cibles pour les VMLZE en consultation avec les constructeurs automobiles, les entreprises et l'industrie, en s'alignant sur des administrations comme la Californie.	Réduire les émissions de GES provenant des transports.	Réglementation Planification Recherche	Planifié	Transports	CO_2, NO_2	À déterminer	Colombie-Britannique	S.O.[b]	NE[e]
BC-TRN-06	British Columbia Right-To-Charge legislation (en anglais seulement)	Pour permettre l'installation d'une infrastructure de recharge dans les bâtiments, la Colombie-Britannique a adopté une législation sur le droit à la charge, qui facilite l'installation d'une infrastructure de recharge pour VE par	Réduire les émissions de GES provenant des transports.	Réglementation	Mis en œuvre	Transports	CO_2, NO_2	2023	Colombie-Britannique	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		les sociétés de copropriété et les propriétaires.									
BC-TRN-07	Investissements dans les infrastructures de transport de la Colombie-Britannique*	La Colombie-Britannique prévoit de passer à un parc d'autobus entièrement électriques sur une période de 20 ans et d'investir dans des traversiers hybrides diesels-électriques ou à double carburant pouvant fonctionner au gaz naturel liquéfié (GNL) ou au diesel à très faible teneur en soufre. En 2022, la Colombie-Britannique a investi 295 M$ dans le Highway Infrastructure Climate Adaptation Program, qui s'étend sur neuf ans et se concentre sur le remplacement et la réparation des ponceaux afin de renforcer la résilience du réseau de transport aux nouvelles conditions climatiques et d'assurer la sécurité du public.	Réduire les émissions de GES provenant des transports.	Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2, NO_2	2016	Colombie-Britannique	NE[f]	NE[f]
BC-TRN-08	CleanBC Go Electric program* [iv] (en anglais seulement)	Le programme CleanBC Go Electric a pour but d'encourager et d'accélérer l'adoption de VZE en Colombie-Britannique.	Réduire les émissions de GES provenant des transports.	Économique Fiscal Recherche	Mis en œuvre	Transports	CO_2, NO_2	2011	Colombie-Britannique	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		Il comprend une série de programmes visant à soutenir l'adoption des VZE : remises aux points de vente de véhicules légers; remises sur les véhicules utilitaires; infrastructure de ravitaillement en hydrogène; programmes de recharge à domicile, sur le lieu de travail et dans les lieux publics; développement économique du secteur des VZE (recherche et développement); programme pour les flottes; investissements dans la recherche et le développement pour les VMLZE; formation à la recherche et éducation et sensibilisation du public. Plus de 650 M$ ont été investis depuis 2011.		Éducation							
BC-TRN-09	CleanBC Heavy-Duty Vehicle Efficiency (HDVE) Program (en anglais seulement)	Des investissements dans la réduction des émissions du parc existant de véhicules lourds au moyen d'un programme d'éducation et de mesures incitatives à l'achat d'équipement dans le cadre du	Réduire les émissions de GES provenant des transports.	Éducation Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2, NO_2	2019	Colombie-Britannique	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		programme HDVE de CleanBC.									
BC-TRN-10	Étendre la norme sur les carburants à faible teneur en carbone (NCFTC) aux carburants pour l'aviation et la marine**	Dans le cadre de la feuille de route pour 2030, la Colombie-Britannique s'est engagée à moderniser la législation régissant la NCFTC, notamment en l'étendant aux carburants marins et aéronautiques à partir de 2024. Le 1er janvier 2024, la nouvelle *Low Carbon Fuels Act* est entrée en vigueur, remplaçant la *Reductions (Low Carbon Fuels Requirements) Act*, et elle a permis la mis en œuvre des exigences en matière de contenu volumétrique renouvelable et d'intensité carbonique pour le carburéacteur.	Réduire les émissions de GES provenant des transports.	Réglementation Planification	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2023	Colombie-Britannique	S.O.[b]	NE[f]
BC-TRN-11	*Move. Commute. Connect: BC's Active Transportation Strategy* (en anglais seulement)	*Move. Commute. Connect: BC's Active Transportation Strategy* est la stratégie de la province pour des transports plus propres et plus actifs, y compris le soutien à la planification et à l'infrastructure communautaires. L'objectif de cette	Augmenter les options de transport actif et leur utilisation.	Fiscal Économique Information Recherche Planification	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2019	Colombie-Britannique	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		stratégie est de doubler le pourcentage de déplacements effectués en transport actif d'ici à 2030. Le programme d'aide aux transports actifs finance des projets qui favorisent l'accessibilité des infrastructures et le passage à des modes de transport plus actifs. En 2023, la Colombie-Britannique s'est engagée à fournir un nouveau financement de 100 M$ sur trois ans pour la construction de réseaux de transport actif afin d'augmenter la part des modes de transport durables.									
BC-TRN-12	Plan d'action sur le transport propre	La Colombie-Britannique travaille sur un plan d'action pour le transport propre qui définira des mesures supplémentaires afin de réduire les émissions provenant des transports, sur la base d'une approche à cinq piliers axée sur l'efficacité : réduction des distances parcourues, transfert modal vers des modes	Réduire les émissions de GES provenant des transports.	Information Accord volontaire Planification	Planifié	Transports	CO_2, NO_2	À déterminer	Colombie-Britannique	S.O.[b]	NE[e]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		efficaces, amélioration de l'efficacité des véhicules, adoption de VZE pour tous les modes, et utilisation de carburants propres.									
AB-TRN-01	Projet Alberta Zero Emission Hydrogen Transit (AZEHT) (en anglais seulement)	Emissions Reduction Alberta (ERA) a apporté son soutien au projet AZEHT, qui fera la démonstration de deux autobus électriques à pile à hydrogène qui seront utilisés dans le cadre d'essais routiers communs dans les municipalités d'Edmonton et du Comté de Strathcona, avec la participation active de Calgary et de Banff/Bow Valley.	Développer les technologies des autobus électriques à pile à hydrogène.	Recherche Fiscal Accord volontaire	Adopté	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2021	Alberta	S.O.[b]	NE[e]
AB-TRN-02	Projet Alberta Zero Emissions Truck Electrification Collaboration (AZETEC) (en anglais seulement)	Via Emissions Reduction Alberta (ERA), l'AZETEC est un projet mené en collaboration avec l'Alberta Motor Transport Association. Il comprendra le développement de deux camions électriques à pile à combustible de longue portée qui seront utilisés entre Edmonton et Calgary, afin de montrer le rôle de l'Alberta dans le	Développer des technologies qui réduisent les émissions du transport de marchandises.	Recherche Fiscal Accord volontaire	Adopté	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2019	Alberta	NE[e]	NE[e]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		développement de technologies permettant de réduire les émissions liées au transport de marchandises.									
SK-TRN-01	Coopération réglementaire	Le ministère de la Voirie travaille en collaboration avec les autres provinces et territoires à l'adoption des pratiques exemplaires pour améliorer la planification entre les compétences des principaux corridors commerciaux, améliorer la fluidité du fret et réduire la congestion du trafic.	Réduire les émissions dues au transport de marchandises.	Accord volontaire Habilitant	Planifié	Transports	CO_2	2022	Saskatchewan	S.O.[b]	NE[d]
SK-TRN-02	Réduction de la congestion et de la marche au ralenti en Saskatchewan	Le ministère de la Voirie utilise les données sur la circulation pour identifier les goulots d'étranglement sur le réseau routier, ainsi que pour élaborer des projets qui s'attaquent aux problèmes de congestion et contribuent à réduire les émissions de GES.	Réduire les émissions dues à la congestion sur les routes et à la marche au ralenti.	Accord volontaire Recherche Habilitant	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2019	Saskatchewan	NE[f]	NE[f]
SK-TRN-03	Programme d'amélioration des chemins de fer d'intérêt local de la Saskatchewan	Aide l'industrie à augmenter la taille et l'utilisation des systèmes ferroviaires à courte distance (chemin de fer d'intérêt	Accroître l'utilisation des chemins de fer d'intérêt local pour réduire les	Accord volontaire Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2018	Saskatchewan	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		local). En avril 2024, la province a annoncé un investissement de 530 000 $ qui maintient l'infrastructure ferroviaire de courte distance sur la bonne voie (en anglais seulement).	émissions dues au transport.								
SK-TRN-04	Programme de partenariat pour le transport routier en Saskatchewan	La province utilise des ententes de partenariat avec les transporteurs routiers pour quantifier et contrôler les économies annuelles de carburant.	Augmenter l'efficacité énergétique des camions.	Accord volontaire Habilitant	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2019	Saskatchewan	NE[d]	NE[d]
MB-TRN-01	Mandats du Manitoba en matière de biocarburants*	Le 1er janvier 2022, le Manitoba a augmenté la teneur minimale obligatoire en éthanol dans l'essence à 10 % et la teneur minimale obligatoire en biodiesel dans le carburant diesel à 5 %.	Réduire les émissions dues au transport.	Réglementation	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2020	Manitoba	515 211,00	456 535,00
MB-TRN-02	Manitoba Efficient Trucking Program (en anglais seulement)	En juin 2019, le Manitoba et le Canada ont lancé un programme de camionnage efficace de 11,8 M$ sur trois ans pour l'installation de technologies d'économie de carburant et la modernisation des véhicules lourds afin de réduire la consommation de carburant et les	Réduire les émissions dues au transport de marchandises.	Accord volontaire Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2019	Manitoba	25,00	134,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		émissions de GES, qui comprend un financement de 5,9 M$ du Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone.									
MB-TRN-03	Programme de rabais pour véhicules électriques du Manitoba* [iv]	Offrir une remise sur les véhicules électriques aux Manitobains admissibles, d'une valeur maximale de 4 000 $ pour un VE ou un véhicule hybride rechargeable neuf et de 2 500 $ pour les bénéficiaires admissibles d'un VE ou d'un véhicule hybride rechargeable d'occasion.	Cela contribue à réduire les émissions, à protéger l'environnement et à faire baisser les coûts des VE pour aider les familles à économiser de l'argent.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2024	Manitoba Assurance publique du Manitoba	S.O.[b]	25 000,00
MB-TRN-04	Soutien à l'infrastructure des VE pour les municipalités nordiques et rurales	Afin d'accroître l'infrastructure de recharge des VE dans les régions rurales et nordiques, le gouvernement du Manitoba a accordé un financement à Eco-West Canada pour qu'elle travaille avec les propriétaires d'entreprises locales afin de soutenir l'installation de nouveaux chargeurs de VE dans toute la province. En 2024, il y aura 440 chargeurs de	Augmenter l'infrastructure de recharge des VE dans les zones rurales et nordiques grâce à des fonds fournis aux partenaires de prestation de services.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2022	Manitoba Manitoba Hydro	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		VE au Manitoba, dont 119 de niveau III et 321 de niveau II. En outre, Manitoba Hydro offre des prêts à faible taux d'intérêt jusqu'à 3 000 $/5 ans pour l'achat d'un chargeur domestique de niveau II.									
MB-TRN-05	Investissements pour améliorer les transports publics	Ensemble, le gouvernement du Canada, le gouvernement du Manitoba et la ville de Winnipeg ont investi dans l'achat d'une centaine d'autobus électriques et de l'infrastructure de chargement et de ravitaillement nécessaire, dans l'achat de 135 autobus diesel supplémentaires pour répondre aux besoins croissants en matière de transport en commun et dans la construction d'une nouvelle installation d'entreposage et d'entretien des bus écoénergétique certifiée LEED. Des investissements supplémentaires seront consacrés à l'amélioration de l'efficacité et de	Augmenter l'efficacité du système de transport en commun de Winnipeg tout en réduisant les émissions qui y sont associées.	Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2023	Manitoba Ville de Winnipeg	S.O.[b]	9,50

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		l'accessibilité du système de transport en commun afin d'encourager la fréquentation.									
ON-TRN-01	Carburants de transport plus écologiques : exigences de contenu renouvelable pour l'essence et les carburants diesel*	Le *Règlement sur les carburants de transport plus écologiques* exige que les fournisseurs de carburant mélangent 10 % de contenu renouvelable dans l'essence entre 2020 et 2024. L'exigence de contenu renouvelable doit passer à 11 % en 2025, 13 % en 2028 et 15 % à partir de 2030. Le contenu renouvelable doit émettre 45 % d'émissions de GES en moins que l'essence fossile sur l'ensemble du cycle de vie avant 2030, et 50 % en moins à partir de 2030. Le Règlement impose également aux fournisseurs de carburant de continuer à incorporer 4 % de contenu renouvelable dans le diesel. Le contenu renouvelable doit émettre 70 % d'émissions de GES en moins que le diesel fossile sur l'ensemble du cycle de vie.	Réduire les émissions de GES du secteur des transports.	Réglementation	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2005	Ontario	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
ON-TRN-02	Investir dans les véhicules électriques	L'Ontario soutient la transition de son secteur automobile vers des technologies propres : • 772 M$ pour aider Stellantis et General Motors à réoutiller les usines d'assemblage de l'Ontario et à construire des lignes de production pour les VE; • Soutenir un investissement de 15 G$ de Honda pour une chaîne d'approvisionnement en VE, y compris une usine de production de VE; • 1 G$ pour soutenir les usines de fabrication de cellules de batteries pour Volkswagen/ PowerCo et LGES/Stellantis; • Soutien à l'investissement de 1,6 G$ d'Asahi Kasei dans une usine de séparateurs de batteries.	Orienter le pôle de construction automobile de l'Ontario vers la production de VE.	Fiscal Habilitant	Adopté	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2022	Ontario	S.O.[b]	NE[d]
ON-TRN-03	Rendre la recharge des véhicules électriques plus accessible	Fournir 91 M$ pour aider à rendre les chargeurs de VE plus accessibles au public	Accélérer l'adoption des véhicules électriques.	Fiscal Habilitant	Planifié	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2023	Ontario	S.O.[b]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		dans toute la province, notamment sur les aires de repos des autoroutes, dans les stationnements de covoiturage, dans les parcs de l'Ontario et dans les centres communautaires, comme les arénas de hockey et les parcs municipaux. La province introduira également le Fonds pour la connectivité en milieu rural pour soutenir l'installation de chargeurs de VE dans les collectivités rurales et encourager l'adoption des VE en dehors des centres urbains.									
ON-TRN-04	Plan de l'Ontario : Piloter la prospérité – phase 2	La phase 2 se concentre sur la transformation du secteur automobile en construisant des VE, autonomes et connectés et en soutenant une chaîne d'approvisionnement plus large qui comprend l'exploration, l'exploitation minière et la production de minéraux essentiels. Elle soutient l'attraction de la fabrication de VE à grande échelle et	Positionner l'Ontario en tant que leader nord-américain dans le développement et la construction de la voiture du futur grâce à des technologies émergentes et des processus de fabrication avancés.	Économique Recherche Information Fiscal Planification Habilitant	Mis en œuvre	Transports Énergie Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2, CH_4, N_2O	2021	Ontario	S.O.[b]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		vise à attirer deux ou trois usines de batteries pour ancrer une chaîne d'approvisionnement en batteries électriques de pointe en Ontario. L'Ontario s'est également engagé à verser 56,4 M$ au Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules (ROIV) sur une période de quatre ans.									
ON-TRN-05	Ontario construit : Les transports en commun	Investissements provinciaux historiques dans l'ensemble de l'Ontario dans des initiatives de transport en commun qui en sont à différentes phases de développement, notamment : ligne Ontario, prolongement vers le nord de la ligne de métro Yonge, prolongement vers l'ouest de la ligne de métro Eglinton Crosstown, prolongement de la ligne de métro vers Scarborough, expansion de GO, train léger sur rail de Hamilton, ligne de TLR Eglinton Crosstown, ligne de TLR	Augmentation des options de transport, mobilité sûre et diminution des émissions de GES.	Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2019	Ontario	NE[f]	580,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		Hurontario et TLR Finch West.									
ON-TRN-06	InspectiON : programme d'essai de contrôle des émissions des véhicules automobiles	Programme combiné d'essai de contrôle des émissions et d'inspections de sécurité pour les véhicules utilitaires lourds à moteur diesel, mis au point en 2022. Ce règlement ne s'applique pas aux véhicules légers de tourisme ni aux véhicules lourds non diesel.	Contribuer à la stratégie globale de réduction des émissions de GES de l'Ontario.	Réglementation	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2022	Ontario	S.O.[b]	NE[f]
ON-TRN-07	Introduction de traversiers électriques dans le service provincial	Le traversier Wolfe Islander IV est l'un des premiers traversiers électriques pour passagers et véhicules en Amérique du Nord. Le traversier sera en mesure de fournir un service propre et fiable aux collectivités qu'il dessert à l'avenir. En outre, Amherst Islander II, un autre traversier électrique pour passagers, est actuellement dans un état de préparation avancé et devrait être mis en service à plein temps dans les mois à venir.	Contribuer à la stratégie globale de réduction des émissions de GES de l'Ontario.	Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2024	Ontario	S.O.[b]	NE[f]
QC-TRN-01	Programme d'aide au développement du transport	Le programme aura une incidence sur les émissions de GES	Réduire les émissions de	Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4	2013	Québec	23,00	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
	collectif du Québec*	associées au transport de passagers par l'intermédiaire du soutien aux autorités responsables du transport collectif dans l'augmentation des services, des activités et des projets d'immobilisations liés au transport collectif. Des investissements sont faits dans les services urbains et ruraux ainsi que dans le service d'autobus interrégional. Le Québec a fourni un financement total de 1059,05 M$ pour l'électrification des autobus urbains dans le cadre de son Plan de mise en œuvre 2024-2029.	GES du secteur des transports.								
QC-TRN-02	Programme Écocamionnage du Québec	Ce programme vise à favoriser l'utilisation d'équipements et de technologies visant à améliorer l'efficacité énergétique tout en réduisant les émissions de GES dans le transport des marchandises. Il offre un soutien financier pour les technologies admissibles et pour la réalisation de projets visant à réduire les	Réduire les émissions de GES du secteur des transports.	Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2013	Québec	325,00	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		émissions de GES. Le programme a reçu un financement total l de 330 M$ dans le cadre du Plan de mise en œuvre 2024-2029.									
QC-TRN-03	Programme en efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire*	Ce programme vise à réduire ou à éviter les émissions de GES en offrant une aide financière pour améliorer l'efficacité énergétique des organismes et entreprises qui exploitent des services de transport maritime, aérien et ferroviaire, notamment par l'utilisation de matériel et d'équipements de transport plus performants. Il compte trois composantes : infrastructure et équipement, projets pilotes, et études. Les entreprises, les organismes municipaux et les autres organismes légalement constitués ayant un établissement au Québec sont admissibles au programme. Le programme a reçu un financement total de 2 M$ dans le cadre du	Réduire les émissions de GES du secteur des transports.	Fiscal Recherche	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2022	Québec	135,00	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		Plan de mise en œuvre 2024-2029.									
QC-TRN-04	Programme d'électrification du transport scolaire	Une somme totale de près de 340 M$ pourra être utilisée pour financer le Programme d'électrification du transport scolaire pour la période 2024-2029, soit une bonification de 130 M$ par rapport à la période précédente de cinq ans. De cette somme, 112 M$ ont été octroyés en 2023-2024, à utiliser pendant la période 2024-2029. Par ailleurs, des échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral sont en cours afin de bonifier le financement pour appuyer les transporteurs scolaires dans cette transition.	Réduire les émissions de GES du secteur des transports.	Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2013	Québec	NE[f]	NE[f]
QC-TRN-05	Initiatives d'électrification des transports du Québec* [iv]	Un ensemble de programmes et d'actions complémentaires est en place afin d'appuyer la réduction des émissions de GES, en priorisant l'électrification des modes de transports des Québécoises et des Québécois.	Réduire les émissions de GES dans le secteur des transports et accélérer le déploiement des VE et des infrastructures associées.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2012	Québec	90,00	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		Le Plan de mise en œuvre 2024-2029 vise en particulier à améliorer l'accessibilité de la recharge pour les véhicules électriques, avec des investissements qui permettront d'accélérer le rythme du déploiement de ces infrastructures indispensables aux deux millions de véhicules électriques prévus sur les routes du Québec en 2030.									
QC-TRN-06	Règlement relatif aux véhicules zéro émission du Québec*	Le gouvernement poursuit la mise en œuvre de la norme véhicules zéro émission (VZE) légers, renforcée en 2023, avec une cible de deux millions de véhicules électriques sur les routes du Québec en 2030, de même que l'élaboration d'une norme VZE lourds pour assurer une offre adéquate de véhicules électriques. De façon complémentaire, le gouvernement proposera, d'ici le 31 décembre 2024, un nouveau règlement prévoyant l'interdiction de la vente ou de la	Réduire les émissions de GES dans le secteur des transports et accélérer le déploiement des VE et des infrastructures associées.	Réglementation	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2018	Québec	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		location de certains véhicules routiers neufs à combustion d'ici la fin de 2035.									
NB-TRN-01	Véhicules électriques et infrastructure au Nouveau-Brunswick	Le Nouveau-Brunswick a été la première province entièrement connectée à l'infrastructure de recharge des VE, avec un réseau de recharge robuste. Le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick (2022) s'est fixé pour objectif de faire en sorte que 6 % des nouvelles ventes de véhicules légers soient électriques d'ici à 2025 et 50 % d'ici à 2030, en utilisant des mesures incitatives et des programmes pour promouvoir les VE et soutenir l'infrastructure de recharge dans la province.	20 000 VE seront immatriculés d'ici à 2030.	Accord volontaire Économique	Adopté	Transports	CO_2, NO_2	2021	Nouveau-Brunswick	NE[b]	50,00[25]
NB-TRN-02	Programme de rabais pour l'électrification* [iv]	Une remise provinciale de 5 000 $ est offerte pour l'achat et la location d'un nouveau VE à batterie (VEB) ou d'un VE hybride rechargeable à longue	Encourager l'achat de VE.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2021	Nouveau-Brunswick	S.O.[b]	NE[f]

[25] Les estimations de réduction des émissions pour 2030 vont de 50,00 kt à 250,00 kt.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		autonomie (VEHR). Une remise provinciale de 2 500 $ est accordée pour l'achat ou la location d'un VEHR à autonomie réduite ou d'un VEB/VEHR d'occasion. En outre, une remise de 750 $ est offerte pour l'installation d'un chargeur de VE à domicile. Ces remises s'ajoutent aux remises fédérales pour les VE.									
NB-TRN-03	Programme d'économie de carburant pour le transport de marchandises	Un programme d'efficacité du transport de marchandises de 1,25 M$ pour l'installation de dispositifs d'économie de carburant pour les véhicules de transport de marchandises.	Améliorer l'efficacité du transport de marchandises.	Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2022	Nouveau-Brunswick	S.O.[b]	NE[f]
NB-TRN-04	Chargement des VE par le gouvernement	Un montant de 1 M$ pour soutenir la mise en place de chargeurs de VE afin d'écologiser le parc automobile du gouvernement.	Une flotte gouvernementale verte.	Fiscal	Adopté	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2023	Nouveau-Brunswick	S.O.[b]	NE[f]
NS-TRN-01	Programme de rabais pour véhicules électriques* [iv]	Une remise de 3 000 $ est offerte pour l'achat d'un nouveau VEB ou un VEHR à longue autonomie. Une remise de 2 000 $ est offerte pour l'achat d'un nouveau VEHR à courte portée. Une	Encourager l'achat de VE.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2021	Nouvelle-Écosse	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		remise de 2 000 $ est accordée pour l'achat d'un VEB d'occasion et une remise de 1 000 $ est accordée pour l'achat d'un VEHR à courte portée d'occasion. Une remise de 500 $ est accordée pour l'achat d'un vélo électrique dont le prix de vente est supérieur à 1 200 $. Ces remises s'ajoutent aux remises fédérales pour les VE.									
PE-TRN-01	Active Transportation Strategy (en anglais seulement)	Cette stratégie de transport actif définit des pistes pour aider les habitants de l'île à faire des choix de transport actifs, plus propres et plus sains. Elle a été élaborée dans le cadre du Sustainable Transportation Action Plan.	Soutenir le transport actif.	Accord volontaire Information Éducation Planification Habilitant	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2021	Île-du-Prince-Édouard	S.O.[b]	NE[f]
PE-TRN-02	Incitations à la pratique du vélo	La remise sur les vélos contribuera à accroître les transports actifs sur l'île. La remise instantanée d'un montant maximal de 100 $ sera offerte sur les vélos dont le prix de vente au détail ne dépasse pas 2 000 $ (avant taxes). Le prix plancher est fixé à 50 $ (le vélo ne peut être	Soutenir le transport actif.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2022	Île-du-Prince-Édouard	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		vendu à un prix inférieur à 50 $ après application de la remise).									
PE-TRN-03	Incitatifs pour les vélos électriques	Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard offre aux habitants et aux organisations admissibles de l'Île une remise de 500 $ pour l'achat d'un vélo électrique (bicyclette à assistance électrique). L'objectif de ce programme est d'encourager les habitants de l'île à adopter des solutions de transport actif.	Soutenir le transport actif.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2022	Île-du-Prince-Édouard	S.O.[b]	NE[f]
PE-TRN-04	Active Transportation Fund de l'Île-du-Prince-Édouard	Un montant de 25 M$ sur 5 ans pour soutenir le transport actif à l'Île-du-Prince-Édouard. L'Active Transportation Fund contribue à la construction de nouvelles pistes piétonnes et cyclables, à l'installation d'accotements pavés et à une meilleure connexion des pistes piétonnes et cyclables existantes afin d'améliorer et de développer le réseau de transport actif de l'Île-du-Prince-Édouard. Un total de 65 projets ont été	Soutenir le transport actif.	Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2021	Île-du-Prince-Édouard	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		menés à bien dans le cadre de ce fonds, y compris des investissements dans le réseau du sentier de la Confédération de l'Île-du-Prince-Édouard.									
PE-TRN-05	Programme de financement de la recharge des véhicules électriques de l'Île-du-Prince-Édouard	L'Electric Vehicle Charging Fund de l'Île-du-Prince-Édouard financera jusqu'à 75 % des coûts admissibles pour les Premières Nations, les municipalités, les entreprises, les universités et les organisations communautaires de la province afin d'installer des chargeurs commerciaux de VE dans les aires de stationnement publiques, les lieux de travail, les parcs de stationnement pour véhicules légers et les immeubles résidentiels à logements multiples désignés. Financé en partie par le programme PIVEZ de RNCan.	Promouvoir l'adoption des VE.	Économique Éducation Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2022	Île-du-Prince-Édouard	S.O.[b]	NE[f]
PE-TRN-06	Programme de rabais pour véhicules électriques de l'Î.-P.-É.* [iv]	Le programme de remise sur les VE prévoit des remises de 2 500 à 5 000 $ pour l'achat d'un VEHR ou	Promouvoir l'adoption des VE.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2021	Île-du-Prince-Édouard	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		d'un VE neuf ou d'occasion. Il s'agit notamment d'investissements dans l'infrastructure de recharge des VE pour les particuliers, les entreprises et les immeubles résidentiels à logements multiples.									
PE-TRN-07	Réseau de recharge des véhicules électriques de l'Île-du-Prince-Édouard	Un soutien financier fédéral et provincial a été obtenu pour construire le premier réseau de chargeurs rapides de niveau 3 pour véhicules électriques de l'Île-du-Prince-Édouard. Celle-ci continue d'investir dans des chargeurs publics de niveau 2 dans toute la province.	Encourager l'adoption des VE.	Accord volontaire Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2019	Île-du-Prince-Édouard	NE[f]	NE[f]
PE-TRN-08	Prince Edward Island Sustainable Transportation Action Plan (en anglais seulement)	Ce plan d'action pour le transport durable a été publié en 2019 et contient 27 mesures dans quatre domaines clés : les transports en commun, les véhicules, le transport actif et la conception des collectivités. Divers ministères, agences et organisations gouvernementales mettront en œuvre le plan par le biais de programmes, de services et de	Réduire les émissions du secteur des transports en améliorant l'efficacité, en changeant de carburant et en adoptant des modes de transport alternatifs.	Accord volontaire Information Éducation Planification Habilitant	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2019	Île-du-Prince-Édouard	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		politiques sur une période de cinq ans.									
PE-TRN-09	Programme pilote de transport rural	La province de l'Île-du-Prince-Édouard a mis en place un système de transport public intégré à l'échelle de la province, avec des itinéraires disponibles sur l'ensemble du territoire. En août 2023, les gouvernements du Canada et de l'Île-du-Prince-Édouard ont annoncé un investissement de plus de 22,7 M$ dans l'expansion et l'électrification des transports en commun à Charlottetown.	Réduire les émissions de GES.	Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2019	Île-du-Prince-Édouard	NE[f]	NE[f]
PE-TRN-10	Autobus scolaires électriques	L'Île-du-Prince-Édouard a annoncé que la province allait faire passer sa flotte d'autobus scolaires à l'électricité. En février 2024, la province comptait 107 autobus scolaires électriques, ce qui signifie qu'environ un tiers du parc d'autobus scolaires publics est passé à l'électricité à ce jour.	Réduire les émissions de GES.	Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2	2019	Île-du-Prince-Édouard	NE[f]	NE[f]
NL-TRN-01	Electric vehicle incentive program*[iv]	Terre-Neuve-et-Labrador propose un	Soutenir la diffusion des VE.	Économique	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2021	Terre-Neuve-et-Labrador	S.O.[b]	6,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
	(en anglais seulement)	programme d'incitatifs pour les VE et VEHR des secteurs résidentiel et commercial. Les remises sont disponibles pour les véhicules 100 % électriques et hybrides rechargeables achetés ou loués entre le 1er avril 2023 et le 15 mars 2025. Les véhicules achetés en dehors de la province à partir du 1er avril 2024 ne sont plus admissibles à un remboursement.		Fiscal							
NL-TRN-02	Mesures relatives au transport de marchandises à Terre-Neuve-et-Labrador	Inciter les entreprises de transport de marchandises à installer des technologies permettant de réduire la consommation de carburant et les émissions de GES. Ce programme est soutenu par le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone.	Améliorer l'efficacité du transport routier de marchandises.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2019	Terre-Neuve-et-Labrador	NE[f]	3,00
NL-TRN-03	Réseau de recharge des véhicules électriques de Terre-Neuve	33 stations de recharge de niveau 3 (62,5 KW) ont été installées sur la route transcanadienne et les principales routes provinciales. Le	Encourager l'adoption des VE.	Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2019	Terre-Neuve-et-Labrador	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		financement est approuvé pour permettre l'installation de 10 chargeurs ultra rapides (175 KW) à partir de fin 2024, les stations de niveau 3 sont nécessaires pour permettre une pénétration accrue des VE dans la province.									
YT-TRN-01	Règlement sur les carburants renouvelables**	Le gouvernement du Yukon s'est fixé pour objectif de réduire l'intensité carbonique du cycle de vie des carburants routiers vendus au Yukon, en visant 30 % d'ici 2030, et d'aligner l'intensité des émissions sur la norme de la Colombie-Britannique relative aux carburants à faible teneur en carbone.	Réduire les émissions de GES du secteur des transports.	Réglementation	Planifié	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2025	Yukon	S.O.[b]	33,00
YT-TRN-02	Objectif/mandat de vente de VZE	Le gouvernement du Yukon s'est engagé à prendre 10 mesures pour augmenter le nombre de VZE sur nos routes, et notamment à fixer un objectif ambitieux pour que ces véhicules représentent 10 % des ventes de véhicules légers d'ici à 2025 et 60 % d'ici à 2030.	Réduire les émissions de GES du secteur des transports.	Réglementation Information Fiscal	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2020	Yukon	NE[f]	27,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		Il s'agit également de poursuivre l'électrification du parc automobile du gouvernement du Yukon et, d'ici à 2025, d'élaborer des pratiques de gestion du cycle de vie des véhicules qui intègrent les émissions ou les réductions d'émissions de GES dans la prise de décision concernant le remplacement des véhicules.									
NT-TRN-01	Programme d'infrastructure pour les véhicules électriques des Territoires du Nord-Ouest et complément du GTNO pour l'infrastructure de charge développée par les services publics d'électricité	Un programme de subvention sur demande conçu pour soutenir l'installation de nouvelles infrastructures de recharge pour les VE légers dans les T.-N.-O., notamment dans les lieux publics, sur la voie publique, sur les lieux de travail et dans les immeubles résidentiels à logements multiples. Le programme est désormais fermé aux nouvelles demandes. En outre, le GTNO a fourni 1,9 M$ pour aider à développer un corridor de recharge rapide reliant l'Alberta.	Améliorer le réseau d'infrastructures de recharge des VE.	Fiscal Économique	Mis en œuvre	Transports	CO_2, CH_4, N_2O	2022	Territoires du Nord-Ouest Northwest Territories Power Corporation Naka Power	0,10	1,20

A3.4 Politiques et mesures du secteur des procédés industriels et de l'utilisation des produits

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
BDG-03	Programme de construction verte en bois (CVBois)	Ce programme fournit des contributions non remboursables pouvant atteindre 50 % des coûts admissibles d'un projet (jusqu'à un total de 1,4 M$) pour des projets de démonstration à fort potentiel de croissance qui ciblent des systèmes et des technologies à base de bois et à faible émission de carbone, ainsi que des bioproduits de construction avancés. Il fournit des contributions non remboursables pour les coûts admissibles des projets d'accélération de la transformation de la construction, y compris le renforcement des capacités, la promotion de l'éducation sur le bois et le soutien des codes et des normes de construction.	Atténuer les émissions de GES dans le secteur du bâtiment.	Fiscal Économique Recherche	Mis en œuvre	Procédés industriels et utilisation des produits Énergie	CO_2	2018	RNCan	NE[f]	190,00[26]

[26] Les estimations des réductions d'émissions pour 2030 vont de 190,00 kt d'éq. CO_2 à 260,00 kt d'éq. CO_2, dont 130,00 kt d'éq. CO_2 à 180,00 kt d'éq. CO_2 stockées/séquestrées et de 60,00 kt d'éq. CO_2 à 80,00 kt d'éq. CO_2 évitées/atténuées.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
BDG-09.1	Centre d'innovation pour les matériaux de construction à faible teneur en carbone *Fait partie de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts (BDG-09)*	Il fournit des outils et des renseignements encourageant l'utilisation de matériaux de construction à faible teneur en carbone (bois, acier, ciment, etc.) dans l'environnement bâti.	Il encourage la poursuite de la recherche, la réforme du code de la construction et les activités de démonstration visant à promouvoir l'utilisation de matériaux de construction à faible teneur en carbone.	Information Habilitant	Mis en œuvre	Procédés industriels et utilisation des produits Énergie	CO_2	2022	RNCan	S.O.[b]	S.O.[d]
BDG-09.5	Résilience climatique de l'environnement bâti *Fait partie de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts (BDG-09)*	Il élabore une approche visant à accroître la résilience climatique de l'environnement bâti.	Élaborer une approche visant à accroître la résilience climatique de l'environnement bâti.	Fiscal Économique Recherche	Adopté	Procédés industriels et utilisation des produits Énergie	CO_2	2022	RNCan	S.O.[b]	S.O.[d]
BDG-11	Centre d'excellence pour l'analyse du cycle de vie des projets de construction (CEACVPC)	À partir de 2024, le programme Défi « Environnement bâti sobre en carbone » mettra en place un Centre d'excellence pour l'analyse du cycle de vie des projets de construction (CEACVPC) afin de fournir un soutien technique continu aux ministères fédéraux et à l'industrie, y compris le développement d'ensembles de	Un nouveau CEACVPC, développé au Centre de recherche en construction du CNRC, permettra d'orienter le soutien à la R-D et D pour l'innovation à faible émission de carbone dans l'industrie de la construction.	Recherche Habilitant	Planifié	Procédés industriels et utilisation des produits Énergie	S.O.	2024	Conseil national de recherches Canada	S.O.[b]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		données environnementales, de références et de méthodologies pour l'analyse du cycle de vie (ACV) dans le secteur canadien de la construction, le soutien au développement de matériaux et de solutions à faible teneur en carbone, et les renseignements sur les exigences en matière d'approvisionnement à faible teneur en carbone. La planification du CEACVPC a commencé et son lancement est prévu pour 2024.									
HVI-01	Règlement sur les hydrofluorocarbures (HFC)*	Règlement visant à soutenir la réduction progressive de la consommation de HFC et à interdire l'importation et la fabrication de produits contenant ou conçus pour contenir des HFC.	Réduire les émissions de HFC.	Réglementation	Mis en œuvre	Procédés industriels et utilisation des produits	HFC	2019	Environnement et Changement climatique Canada	1000,00	9000,00
HVI-07	Programme des installations industrielles et manufacturières vertes (PIIMV)	Le PIIMV aide les installations industrielles à réaliser des économies d'énergie et des économies de coûts connexes, ce qui	Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les GES dans le secteur industriel au Canada.	Fiscal Économique Éducation Recherche	Mis en œuvre	Procédés industriels et utilisation des produits Énergie	CO_2	2022	RNCan	S.O.[b]	2600,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
	Anciennement intitulé Système de gestion de l'énergie dans l'industrie	contribue à améliorer la compétitivité et la durabilité. Ces économies soutiendront le Canada dans ses efforts de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES qui y sont associées.									
QC-IPU-01	Appui aux projets de conversion de l'énergie industrielle	La décarbonation du secteur passe notamment par la poursuite des initiatives en transition énergétique, comme le programme Défi GES, le développement des bioénergies et d'autres projets de conversion énergétique priorisant l'électrification efficace, l'efficacité énergétique et la gestion de la puissance. Pour les entreprises assujetties au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), une aide financière est disponible pour notamment analyser le potentiel technique et économique d'initiatives de	Réduire les émissions des émetteurs industriels.	Économique Fiscal Recherche Planification	Mis en œuvre	Procédés industriels et utilisation des produits Énergie	CH_4, CO_2, HFC, N_2O, NF_3, PFCs, SF_6	2021	Québec	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		décarbonation et entreprendre des projets de réduction des émissions de GES. Présentement, 49 des 54 grands émetteurs admissibles ont confirmé leur intérêt pour cette initiative. Par ailleurs, une part importante (52,6 % en 2021) des émissions de GES du secteur provient des procédés industriels et de l'utilisation de produits. C'est pourquoi le gouvernement consacrera 100 M$ pour soutenir les travaux de recherche et de mise à l'essai de technologies de rupture pour réduire ce type d'émissions, ainsi que pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone. Des projets sont en cours avec les cimenteries, qui sont responsables de 12,4 % des émissions de GES du secteur industriel québécois. À la demande du gouvernement du Québec, les quatre									

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimations des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		cimenteries de la province ont déposé un plan pour réduire leurs émissions de GES en mai 2024. Ces plans sont en cours d'analyse.									
QC-IPU-02	Règlement sur les halocarbures du Québec	Le renforcement du Règlement a pour but de réduire le rejet d'halocarbures dans l'atmosphère afin d'assurer la protection de la couche d'ozone et de réduire au minimum l'augmentation de l'effet de serre. Une mesure spécifique touchant ce thème figure dans le Plan de mise en œuvre (2024-2029): Récupérer les mousses isolantes des gros électroménagers pour éviter la libération d'halocarbures (enveloppe de 20,7 M$).	Réduire les émissions d'halocarbures	Réglementation	Mis en œuvre	Procédés industriels et utilisation des produits	Autres – Halocarbures	2020	Québec	NE[g]	NE[g]

A3.5 Politiques et mesures du secteur agricole

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
AGR-01	Programme Solutions agricoles pour le climat (SAC) *Fait partie du Fonds pour des solutions climatiques naturelles (NBS-01)*	Le programme SAC comporte plusieurs volets, et il contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre de pratiques agricoles visant à lutter contre les changements climatiques. En assurant le développement, l'évaluation, l'adoption et la surveillance des technologies et des pratiques agricoles, le programme SAC se concentre sur la séquestration du carbone, la réduction des émissions de GES et les avantages environnementaux.	Augmenter la capture du carbone et réduire les émissions de GES provenant du secteur agricole.	Recherche Fiscal Économique Éducation Habilitant	Mis en œuvre	Agriculture ATCATF	CO_2, CH_4, N_2O	2021	Agriculture et Agroalimentaire Canada	NE[c]	NE[c]
AGR-01.1	Solutions agricoles pour le climat : Volet des laboratoires vivants** *Fait partie du Fonds pour des solutions climatiques naturelles (NBS-01)*	Le programme Laboratoires vivants finance le développement, l'essai, l'adoption, la diffusion et le suivi de technologies et de pratiques, y compris de pratiques de gestion bénéfiques (PGB), qui séquestrent le carbone et/ou réduisent les émissions de GES.	Codévelopper et tester des pratiques de gestion bénéfiques qui séquestrent le carbone et/ou réduisent les émissions de GES dans les exploitations agricoles.	Recherche Fiscal Éducation Habilitant	Mis en œuvre	Agriculture ATCATF	CO_2, CH_4, N_2O	2021	Agriculture et Agroalimentaire Canada	NA[f]	1000
AGR-01.2	Solutions agricoles pour le climat : Fonds d'action à la	Le Fonds d'action à la ferme pour le climat offre du financement à	Augmenter la capture du carbone et	Fiscal Économique	Mis en œuvre	Agriculture ATCATF	CO_2, CH_4, N_2O	2022	Agriculture et Agroalimentaire Canada	S.O.[b]	2740

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
	ferme pour le climat** *Fait partie du Fonds pour des solutions climatiques naturelles (NBS-01)*	des organisations bénéficiaires dans tout le pays pour aider les producteurs à adopter et à mettre en œuvre des PGB immédiates à la ferme ayant le plus grand potentiel de stockage du carbone et de réduction des émissions de GES. Les estimations des réductions d'émissions comprennent 940 kt d'éq. CO_2 liées à la gestion de l'azote. Le total comprend également une réduction estimée à 180 kt d'éq. CO_2 grâce aux 34,1 M$ annoncés dans le Budget 2023 pour optimiser l'utilisation des engrais.	réduire les émissions de GES provenant du secteur agricole primaire.	Éducation Habilitant								
AGR-02	Programme de technologies propres en agriculture*	Finance la recherche, l'innovation et l'adoption de technologies propres qui soutiendront une économie à faible émission de carbone et qui favoriseront une croissance durable dans le secteur agricole.	Réduire les émissions et favoriser une croissance durable dans le secteur agricole.	Recherche Fiscal Économique Habilitant	Mis en œuvre	Agriculture Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	2020	Agriculture et Agroalimentaire Canada	NE[d]	NE[d]
AGR-02.1	Programme des technologies propres en	Le volet adoption soutient l'achat et l'installation de	Réduire les émissions et favoriser une	Fiscal Économique	Mis en œuvre	Agriculture	CO_2, CH_4, N_2O	2020	Agriculture et Agroalimentaire Canada	NE[f]	300

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
	agriculture : Volet Adoption*	technologies propres disponibles dans le commerce ou la modernisation d'équipements qui réduiront les émissions de GES.	croissance durable dans le secteur agricole.								
AGR-02.2	Programme des technologies propres en agriculture : Volet Recherche et innovation*	Le volet Recherche et innovation appuiera l'innovation précommercialisation, notamment les activités de recherche, de développement, de démonstration et de commercialisation, dans le but de mettre au point des technologies propres et transformatrices et de favoriser l'expansion de technologies existantes dans trois domaines prioritaires : l'énergie verte et l'efficacité énergétique, l'agriculture de précision et la bioéconomie.	Réduire les émissions et favoriser une croissance durable dans le secteur agricole.	Recherche Fiscal Habilitant	Mis en œuvre	Agriculture Énergie	CO_2, CH_4, N_2O	2021	Agriculture et Agroalimentaire Canada	NE[f]	NE[f]
AGR-02.3	Défi de réduction du méthane agricole	Le Défi de réduction du méthane dans l'agriculture accorde des fonds aux innovateurs qui proposent des pratiques, des processus et des technologies peu coûteux et évolutifs visant à réduire les	Réduire les émissions et favoriser une croissance durable dans le secteur agricole.	Recherche Fiscal	Mis en œuvre	Agriculture	CO_2, CH_4, N_2O	2023	Agriculture et Agroalimentaire Canada	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		émissions de méthane produites par le bétail dans les secteurs de l'élevage, des produits laitiers et des parcs d'engraissement.									
AGR-03b	Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable)**	Le financement est fourni pour renforcer la compétitivité, l'innovation et la résilience dans le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels. Lancé en avril 2023, le PCA durable est un investissement quinquennal de 3,5 G$, dont 1 G$ pour la programmation fédérale et 2,5 G$ pour la programmation dont les coûts sont partagés à 60:40 par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, afin de se concentrer sur cinq domaines prioritaires, y compris celui des changements climatiques et de l'environnement, qui traite spécifiquement des changements	S'attaquer aux changements climatiques et à la protection de l'environnement pour soutenir la réduction des émissions de GES et la vitalité à long terme du secteur, tout en permettant aux producteurs et aux transformateurs de saisir les occasions économiques liées à l'évolution de la demande des consommateurs.	Fiscal Économique Recherche Accord volontaire Habilitant	Mis en œuvre	Agriculture ATCATF	CO_2, CH_4, N_2O	2023	Agriculture et Agroalimentaire Canada	S.O.[b]	410[27]

[27] Le total des estimations de réductions d'émissions comprend 70 kt d'éq. CO_2 provenant des PGB.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		climatiques et de l'avancement de la durabilité environnementale. Ce chiffre ne comprend pas le Programme de paysages agricoles résilients (PPAR), qui fait l'objet d'un rapport distinct (voir AGR-03.1).									
AGR-04	Cible de réduction des émissions des engrais	Dans le cadre du plan climatique renforcé du Canada, le gouvernement du Canada s'est engagé à établir une cible nationale de réduction des émissions des engrais de 30 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2020 et de travailler avec les fabricants d'engrais, les agriculteurs, les provinces et les territoires afin de définir une approche pour atteindre cette cible.	Réduire les émissions provenant des engrais.	Information Éducation Accord volontaire	Mis en œuvre	Agriculture	N_2O	2022	Agriculture et Agroalimentaire Canada	S.O.[b]	S.O.[c,28]
AGR-05	Agriculture durable et innovation agroalimentaire pour une économie carboneutre	Investir dans la science transformatrice pour un secteur durable dans un climat incertain et une économie carboneutre pour 2050.	Réduire les émissions de GES du secteur agricole.	Recherche Fiscal Habilitant	Mis en œuvre	Agriculture	CO_2, CH_4, N_2O	2023	Agriculture et Agroalimentaire Canada Conseil de recherches en	S.O.[b]	NE[d]

[28] Les estimations de réductions d'émissions pour les engrais sont considérées comme une partie des réductions d'émissions projetées pour les programmes où les réductions ont été financées, p. ex. le Fonds d'action à la ferme pour le climat (AGR-01.2) et le PCA durable (AGR-03b).

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		Ce financement permettra de soutenir la recherche fondamentale et appliquée, de tracer la voie vers la carboneutralité, d'assurer le transfert des connaissances et d'élaborer des paramètres.							sciences naturelles et en génie du Canada Conseil de recherches en sciences humaines		
AGR-06	Stratégie pour une agriculture durable	Établir une vision et une approche à long terme pour régler les problèmes agro-environnementaux, afin d'accroître la durabilité, la compétitivité et la vitalité de ce secteur.	Améliorer le rendement environnemental dans le secteur de l'agriculture.	Accord volontaire Planification Habilitant	Planifié	Agriculture ATCATF	CO_2, CH_4, N_2O	À déterminer	Agriculture et Agroalimentaire Canada	S.O.[b]	NE[e]
BC-AGR-01	Initiatives en matière de technologies agricoles propres et d'adaptation	Dans le cadre de la feuille de route CleanBC to 2030, la Colombie-Britannique continuera de soutenir la transition vers des technologies et des pratiques qui réduisent à la fois les émissions nettes de GES et les coûts d'exploitation pour les producteurs. Parmi les initiatives figurent le Centre for Agritech Innovation et la Climate Preparedness and Adaptation Strategy de la province.	Réduire les émissions de GES du secteur agricole et soutenir l'adaptation du secteur aux changements climatiques.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	Agriculture ATCATF	CO_2	2021	Colombie-Britannique	NA[f]	700,00
BC-AGR-02	British Columbia Nutrient	Ce programme sur la gestion des éléments	Réduire les émissions de	Éducation	Mis en œuvre	Agriculture	N2O	2015	Colombie-Britannique	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
	Management Program (en anglais)	nutritifs encourage l'utilisation d'une quantité, d'une forme, d'un emplacement et d'un calendrier appropriés pour les engrais et le fumier afin d'optimiser la croissance des cultures et de réduire au minimum les impacts environnementaux de l'application des éléments nutritifs, y compris les émissions de GES et la lixiviation des nitrates dans les nappes phréatiques. À partir de 2023, les exploitations agricoles qui épandent des éléments nutritifs devront mettre en place un plan de gestion des éléments nutritifs d'ici à la saison de culture 2024 si elles répondent à certains critères.	GES du secteur agricole.	Réglementation Habilitant							
MB-AGR-01	Programme Ag Action Manitoba – Assurance : PGB et biens et services écologiques des bassins versants	Ag Action Manitoba fournit des fonds pour aider les agriculteurs à mettre en œuvre et à adopter des PGB sur leur exploitation, comme elles sont définies dans leur plan environnemental de la ferme. Les agriculteurs	Réduire les émissions, améliorer la capture du carbone et fournir des avantages connexes, comme la qualité de l'eau, la biodiversité, la	Accord volontaire Fiscal Économique	Mis en œuvre	Agriculture ATCATF	CO_2, CH_4, N_2O	2018	Île-du-Prince-Édouard	85,90	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		peuvent s'adresser directement au programme Ag Action Manitoba PGB pour connaître des pratiques qui offrent des avantages environnementaux, y compris la réduction des émissions de GES à la ferme. Les districts hydrographiques peuvent faire une demande dans le cadre de l'activité du programme d'Ag Action Manitoba intitulée Watershed Ecological Goods and Services, qui fournit des fonds aux districts hydrographiques pour travailler avec les agriculteurs à la mise en œuvre de pratiques qui conservent et améliorent les biens et services écologiques dans le paysage agricole.	santé des sols, etc.								
MB-AGR-02	Stratégie durable à l'égard des protéines du Manitoba	Publiée en 2019, la stratégie durable à l'égard des protéines vise à développer l'industrie des protéines végétales et animales en créant une nouvelle valeur pour les producteurs et les transformateurs grâce	Attirer de nouveaux investissements et la croissance dans l'industrie des protéines végétales et animales, tout en améliorant la durabilité.	Information Planification Recherche Éducation Habilitant	Mis en œuvre	Agriculture ATCATF	CO_2, CH_4	2019	Île-du-Prince-Édouard	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		à une innovation ciblée et à une collaboration au sein de la chaîne de valeur. Les principaux objectifs de la stratégie sont d'attirer de nouveaux investissements à hauteur de 1,5 G$ et de créer 1 550 emplois d'ici à 2025. La stratégie vise à réduire de 15 % l'intensité carbonique par kilogramme de protéines animales et à augmenter de 15 % la productivité des terres agricoles publiques et des prairies et fourrages privés.									
ON-AGR-01	Initiative de réduction des coûts d'énergie pour le secteur agroalimentaire	Les investissements réalisés par les gouvernements du Canada et de l'Ontario dans le cadre du PCA durable ont débouché sur des projets d'économies d'énergie d'une valeur de plus de 16 M$ afin d'aider les entreprises de transformation des aliments à accroître leur efficacité énergétique et à réduire leurs coûts. Le financement à frais partagés, fourni dans	Augmenter l'efficacité énergétique et réduire les coûts dans l'industrie alimentaire.	Fiscal Économique	Mis en œuvre	Agriculture Énergie	CO_2	2023	Ontario	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		le cadre de l'Initiative de réduction des coûts d'énergie pour le secteur agroalimentaire, aidera 30 entreprises de transformation des aliments à réduire leurs coûts énergétiques afin d'être plus compétitives et plus durables.									
ON-AGR-02	Initiative pour l'innovation en agrotechnologie	Les gouvernements du Canada et de l'Ontario investissent jusqu'à 25 M$, dans le cadre du PCA durable, afin d'accroître la capacité de production et de stimuler l'efficacité énergétique dans le secteur agricole et alimentaire. Dans le cadre de l'Initiative pour l'innovation en agrotechnologie, des fonds seront alloués aux entreprises agricoles et agroalimentaires admissibles pour les aider à investir dans des technologies, des équipements ou des processus innovants qui permettront d'accroître la capacité	Augmenter l'efficacité énergétique et la capacité de production dans les secteurs de l'agriculture et de la transformation des aliments.	Fiscal Économique	Adopté	Agriculture Énergie	CO_2	2024	Ontario	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		de production ou d'améliorer l'efficacité.									
NB-AGR-01	Programme de financement – des études de faisabilité des digesteurs anaérobies	Un programme de 1,5 M$ pour soutenir les études de faisabilité pour le développement de digesteurs anaérobies à la ferme.	Soutenir le développement de projets de digesteurs anaérobies pour réduire les émissions de méthane et produire de l'énergie renouvelable.	Fiscal Recherche	Mis en œuvre	Agriculture	CH4	2024	Nouveau-Brunswick	S.O.[b]	0,25
PE-AGR-01	PEI Agriculture Climate Solutions Program (en anglais)	Le programme PEI Agriculture Climate Solutions est conçu pour encourager et aider le secteur agricole de l'Île-du-Prince-Édouard à mettre en œuvre les pratiques exemplaires de gestion qui atténuent la production de GES pendant ou à partir de diverses activités agricoles ou en favorisant le stockage du carbone dans les sols. Ce programme fournit une aide financière pour l'adoption de projets bénéfiques à la ferme, des paiements qui encouragent l'adoption de pratiques bénéfiques par la démonstration, la validation et le transfert	Aider les agriculteurs à réduire la production de GES et/ou à séquestrer le carbone dans le sol.	Fiscal Économique Recherche	Mis en œuvre	Agriculture ATCATF	CO_2, NO_2	2021	Île-du-Prince-Édouard	NE[f]	0,23

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		de connaissances. Le financement de ce programme est assuré par le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone d'ECCC et par la province de l'Île-du-Prince-Édouard.									
PE-AGR-02	Essais d'alimentation des ruminants	Activités de recherche fondées sur des essais visant à déterminer l'impact de l'incorporation de varech dans les rations pour vaches laitières et bovines sur les émissions de méthane. Des recherches in vitro suggèrent que l'inclusion de varech peut permettre une réduction de 30 % du méthane. Cette constatation sera validée dans l'essai d'alimentation et le taux d'inclusion optimal sera déterminé.	Réduire les émissions de GES.	Recherche Habilitant	Mis en œuvre	Agriculture	CH4	2022	Île-du-Prince-Édouard	S.O.[b]	NE[f]

A3.6 Politiques et mesures du secteur de la gestion des déchets

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
WST-01	Défi de réduction du gaspillage alimentaire : Modèles d'affaires	Un défi de cinq ans visant à encourager le développement et le déploiement de nouvelles solutions innovantes pour réduire les déchets alimentaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement.	Réduire les déchets alimentaires.	Fiscal Économie Recherche Habilitation	Mis en œuvre	Gestion des déchets	CO_2, CH_4	2021	Agriculture et Agroalimentaire Canada	NE[d]	NE[d]
WST-02	Zéro déchet de plastique	Approche globale visant à réduire les déchets de plastique et la pollution plastique, et à s'orienter vers une économie circulaire qui comprend la réalisation de recherches et les investissements en ce sens pour faire progresser le Programme scientifique canadien sur les plastiques, l'innovation grâce aux Défis canadiens d'innovation sur les plastiques, le soutien de solutions ciblées par secteur, l'écologisation des opérations et des achats, et la mise en œuvre du Plan d'action pancanadien visant l'atteinte de zéro déchet de plastique.	Permettre des réductions d'émissions en modifiant la demande de résines vierges et/ou recyclées et en prolongeant la durée de vie des produits.	Réglementation Accord volontaire Information Recherche Fiscal	Adopté	Gestion des déchets	CO_2	2019	Environnement et Changement climatique Canada	NE[e]	NE[e]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
WST-03	Règlements sur le contenu recyclé minimum pour certains articles manufacturés en plastique	Le gouvernement du Canada s'engage à élaborer de nouveaux règlements qui fixeront des exigences minimales concernant le contenu recyclé et établiront des règles d'étiquetage en matière de recyclabilité et de compostabilité pour certains produits et emballages en plastique à usage unique. Les règlements proposés devraient permettre de réduire de plus de 9,5 millions de tonnes la quantité de déchets de plastique produits au niveau national et enfouis entre 2025 et 2041. Cette mesure est en suspens dans l'attente d'une décision de la Cour d'appel fédérale.	Les exigences proposées en matière de contenu recyclé augmenteraient la demande de résine recyclée, ce qui réduirait les émissions de carbone associées à la production de résine vierge.	Réglementation Information	Prévu	Gestion des déchets Procédés industriels et utilisation des produits	CO_2	À déterminer	Environnement et Changement climatique Canada	NA[b]	NA[e]
WST-04	Règlement interdisant les plastiques à usage unique (RIPUU)	Le gouvernement du Canada a introduit le RIPUU afin d'éliminer progressivement six catégories d'articles en plastique à usage unique qui sont nocifs et pour lesquels il existe des solutions de	On s'attend à une réduction nette d'environ 1,3 million de tonnes de déchets de plastique au cours de la période d'analyse	Réglementation	Adopté	Gestion des déchets	CO_2	2022	Environnement et Changement climatique Canada	NA[b]	NA[e]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		remplacement facilement disponibles. Dans l'ensemble du pays, des entreprises ont pris les devants et sont passées avec succès à des solutions de remplacement durables. Ces mesures ont déjà permis de réduire considérablement la pollution plastique.	de 10 ans (2023 à 2032).								
WST-05	Accord international juridiquement contraignant sur la pollution plastique	Le gouvernement du Canada continuera de jouer un rôle de chef de file en matière de pollution plastique à l'échelle internationale, notamment dans l'élaboration d'un nouvel accord international juridiquement contraignant sur la pollution plastique.	Permettre des réductions d'émissions en modifiant la demande de résines vierges et/ou recyclées et en prolongeant la durée de vie des produits.	Réglementation Accord volontaire Recherche	Planifié	Gestion des déchets	CO_2	À déterminer	Environnement et Changement climatique Canada	NA[b]	NE[e]
WST-06	Nouvelle réglementation sur la réduction des émissions de méthane des sites d'enfouissement**	Le gouvernement canadien élabore de nouveaux règlements afin d'augmenter le nombre de sites d'enfouissement qui collectent et traitent le méthane. Le projet de règlement a été publié dans la Partie I de la Gazette du Canada afin de recueillir les commentaires du	Réduire les émissions de méthane des sites d'enfouissement.	Réglementation	Planifié	Gestion des déchets	CH_4	À déterminer	Environnement et Changement climatique Canada	NA[b]	8 000,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		public en juin 2024. Le règlement final est prévu pour 2025.									
BC-WST-01	Programme d'infrastructure des matières organiques de la Colombie-Britannique (OIP)* (en anglais seulement)	L'OIP contribue à réduire les émissions de GES en investissant jusqu'à 30 M$ dans des projets visant à augmenter la capacité de traitement des déchets organiques et à éviter de les acheminer vers des sites d'enfouissement. Le programme soutient les projets qui proposent des installations nouvelles ou agrandies pour le compostage et la digestion anaérobie (par exemple, la conversion des déchets organiques en énergie). La Colombie-Britannique a élaboré l'OIP en partenariat avec les autorités fédérales et locales.	Réduire les émissions de GES provenant des déchets.	Fiscal	Mis en œuvre	Gestion des déchets	CH_4	2019	Colombie-Britannique	22,60	105,30
BC-WST-02	Landfill Gas Management Regulation de la Colombie-Britannique*, [iv] (en anglais seulement)	En vertu de ce règlement, modifié pour la dernière fois en 2022, les sites d'enfouissement réglementés sont tenus de procéder à des évaluations des gaz d'enfouissement. Si l'évaluation estime qu'un site	Augmenter le taux de captage du méthane dans les sites d'enfouissement.	Réglementation	Mis en œuvre	Gestion des déchets	CH_4	2009	Colombie-Britannique	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		d'enfouissement produira plus de 1 000 tonnes de méthane au cours d'une année civile, un système de collecte et de destruction des gaz d'enfouissement doit donc être installé et exploité. Les estimations de réduction pour les évaluations des gaz d'enfouissement sont basées sur la modélisation de l'impact probable de l'approche réglementaire, en tenant compte des variations touchant le rendement des solutions technologiques appliquées pour répondre à la norme. CleanBC oblige la province à aider les collectivités à mettre en place des systèmes permettant de capter 75 % des gaz d'enfouissement.									
BC-WST-03	Organics Infrastructure and Collection Program (OICP) de CleanBC* (en anglais seulement)	L'OICP permet d'éviter d'acheminer les déchets organiques vers des sites d'enfouissement et de réduire les émissions de GES. Le	Améliorer la collecte et le traitement des déchets organiques.	Fiscal Économique	Mis en œuvre	Gestion des déchets	CH_4	2021	Colombie-Britannique	18,80	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		financement de l'OICP soutient l'investissement total de 38,85 M$ pour la construction de nouvelles installations de traitement des déchets organiques et l'agrandissement des installations existantes, ainsi que pour les programmes de collecte des déchets ménagers résidentiels. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a contribué à hauteur de 25,9 M$ pour financer jusqu'à 66 % des coûts admissibles des projets retenus.									
BC-WST-04	Plastics Action Plan de CleanBC/Single-Use and Plastic Waste Prevention Regulation de la Colombie-Britannique (en anglais seulement)	Publication et mise en œuvre du Plastics Action Plan; parmi les exemples de mesures figurent le nettoyage du littoral et les changements apportés à la réglementation sur le recyclage. Le *Single-Use and Plastic Waste Prevention Regulation* fournit un cadre pour l'élimination progressive de certains articles en plastique et à usage unique, et pour lutter contre les déchets et la pollution en Colombie-	Prévenir les déchets, encourager la réutilisation et améliorer le recyclage des plastiques.	Fiscal Économique Réglementation Information Planification	Mis en œuvre	Gestion des déchets	CO_2, CH_4	2021	Colombie-Britannique	NA[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		Britannique. Le plan d'action (Plastics Action Plan) comprend le programme de financement Clean Coast Clean Waters pour le nettoyage du littoral et l'élimination des navires abandonnés.									
BC-WST-05	Gestion des biosolides issus de l'épuration des eaux usées en Colombie-Britannique (en anglais seulement)	L'Organic Matter Recycling Regulation (OMRR) de la Colombie-Britannique fixe des exigences pour la production, la distribution, le stockage, la vente et l'utilisation des biosolides et du compost. Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a cerné la production d'énergie, le compost et les produits pour le sol, les applications agricoles et forestières et la remise en état des terres comme des options potentielles d'utilisation bénéfique des biosolides. Lorsqu'ils sont réutilisés à bon escient, les biosolides réalimentent les sols	Améliorer l'utilisation des biosolides.	Recherche Réglementation	Mis en œuvre	Gestion des déchets	CO_2, CH_4, N_2O	2012	Colombie-Britannique	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		en éléments nutritifs, fixent le carbone et suppriment le méthane fugitif des sites d'enfouissement (lorsqu'ils sont appliqués sous forme de biocouverture).									
MB-WST-01	Versements du programme Waste Reduction and Recycling Support (WRARS) du Manitoba*, [iv]	Le gouvernement du Manitoba consacre plus de 8,7 M$ à des initiatives comme le programme de bacs bleus de recyclage, le réacheminement des déchets organiques et l'élimination en toute sécurité des déchets résidentiels dangereux. En 2022-2023, pour soutenir le compostage, le Manitoba a versé 875 000 $ aux installations de compostage participantes qui ont collectivement réacheminé plus de 77 000 tonnes de déchets organiques pour éviter qu'ils ne se retrouvent dans des sites d'enfouissement. En 2023-2024, pour soutenir le compostage, le Manitoba a versé 875 000 $ aux installations de	Détourner les déchets alimentaires et organiques des sites d'enfouissement.	Information Fiscal	Mis en œuvre	Gestion des déchets	CO_2	2009	Île-du-Prince-Édouard	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		compostage participantes qui ont collectivement réacheminé plus de 83 000 tonnes de déchets organiques pour éviter qu'ils ne se retrouvent dans des sites d'enfouissement.									
ON-WST-01	Cadre stratégique pour la gestion des déchets alimentaires et organiques de l'Ontario	Plan de l'Ontario visant à réduire les déchets alimentaires et à récupérer les ressources des déchets alimentaires et organiques, ainsi qu'à réduire les émissions de GES provenant du secteur des déchets.	Stratégie pour un avenir sans déchets et sans émissions de GES provenant du secteur des déchets.	Fiscal Planification Recherche Éducation	Mis en œuvre	Gestion des déchets	CO_2, CH_4	2018	Ontario	NE[f]	970,00
QC-WST-01	Programme du Québec pour traiter les matières organiques en utilisant le biométhane et le compostage	Ce programme offre un soutien financier aux municipalités et au secteur privé pour la mise en place d'installations de traitement des matières organiques. Il vise à détourner la matière organique destinée à l'élimination, et donc à réduire les émissions de GES. Le dépôt des projets s'est terminé le 31 décembre 2023.	Réduire les émissions dans le secteur des déchets.	Fiscal	Mis en œuvre	Gestion des déchets	CH_4, CO_2, N_2O	2009	Québec	80,00	NE[g]
QC-WST-02	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*	L'une des initiatives phares qui sera mise de l'avant pour réduire les émissions de ce secteur est la	Réduire les émissions du secteur des déchets.	Réglementation Fiscal Information	Mis en œuvre	Gestion des déchets	CH_4, CO_2, N_2O, autres – halocarbures	2011	Québec	NE[g]	NE[g]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		valorisation des boues municipales de la Ville de Montréal. Ce projet, qui sera financé en partie par le gouvernement du Québec, permettra de remplacer les incinérateurs de la station d'épuration, responsable de 40 % des émissions des GES des activités de la Ville. Il y aura également un rehaussement des exigences réglementaires entourant la capture et la valorisation du méthane dans les sites d'enfouissement. Un budget total de 107,4 M$ est prévu pour la gestion des matières résiduelles dans le Plan de mise en œuvre 2024-2029.	Réduire les émissions d'halocarbures.								
QC-WST-03	Redevances (régulières et supplémentaires) sur l'élimination de matières résiduelles du Québec	Des redevances pour l'élimination des matières résiduelles ont été introduites en 2006 et 2010 pour réduire les quantités de matières éliminées et pour accroître la durée de vie des lieux d'élimination. Ces	Réduire les émissions dans le secteur des déchets.	Réglementation Économique	Mis en œuvre	Gestion des déchets	CO_2, CH_4, N_2O	2006	Québec	NE[g]	NE[g]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		redevances financent également la préparation, la mise en œuvre et la révision des plans de gestion des matières résiduelles, ainsi que les mesures découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage. Les redevances payables pour l'élimination des matières résiduelles sont indexées le 1er janvier de chaque année de 2 dollars/tonne métrique. Depuis le 1er janvier 2024, les redevances pour l'élimination sont de 32 dollars/tonne métrique. Une redevance partielle correspondant au tiers du montant des redevances pour l'élimination est également exigible pour les matières résiduelles destinées au recouvrement autre que final ainsi qu'à la									

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		construction de chemins d'accès dans les zones de dépôt de matières résiduelles. Depuis le 1er janvier 2024, la redevance partielle est de 10,67 dollar/tonne métrique.									
QC-WST-04	Stratégie de valorisation de la matière organique du Québec*	En 2020, Québec a diffusé sa Stratégie de valorisation de la matière organique, qui vise à : • Offrir la collecte des matières organiques à tous les citoyens du Québec d'ici 2025. • Gérer la matière organique dans tous les bâtiments industriels, commerciaux et institutionnels d'ici 2025. • Recycler ou valoriser 70 % des matières organiques ciblées en 2030. • Réduire les émissions de 270 kt d'éq. CO_2 par an d'ici 2030. Le Plan de mise en œuvre 2024-2029 a alloué 85 M$à la construction d'installations de	Réduire les émissions dans le secteur des déchets.	Réglementation Économique Fiscal Information Planification	Mis en œuvre	Gestion des déchets	CH_4, CO_2, N_2O	2020	Québec	NE[g]	NE[g]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		compostage et de biométhanisation. À noter que cette somme fait partie intégrante de l'enveloppe de dépenses d'un total de 107,4 M$ pour le secteur des matières résiduelles dans le Plan de mise en œuvre 2024-2029.									
NB-WST-01	Gestion des gaz d'enfouissement au Nouveau-Brunswick	Conformément à la mesure 13 du Climate Change Action Plan du Nouveau-Brunswick, le Nouveau-Brunswick a élaboré une norme de rendement pour augmenter le captage des gaz d'enfouissement dans les sites d'enfouissement du Nouveau-Brunswick. De même, en juin 2024, ECCC a publié son règlement proposé pour le méthane provenant du secteur des déchets. Les sites d'enfouissement du Nouveau-Brunswick seront tenus de réduire les émissions de GES en vertu de la norme de rendement du Nouveau-Brunswick ou du règlement fédéral proposé.	Augmenter le taux de captage du méthane dans les sites d'enfouissement régionaux.	Accord volontaire Réglementation	Mis en œuvre	Gestion des déchets	CH_4	2014	Nouveau-Brunswick	340,00	340,00

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
NB-WST-02	Soutien du Nouveau-Brunswick pour les projets stratégiques de digesteurs anaérobies	Le Nouveau-Brunswick apporte un soutien financier pour réaliser des études de faisabilité des digesteurs anaérobies qui augmenteront la production locale de biogaz.	Encourager et soutenir la production locale de biogaz.	Fiscal Recherche	Mis en œuvre	Gestion des déchets Agriculture	CO_2, N_2O, CH_4	2024	Nouveau-Brunswick	NA[b]	200,00
NB-WST-03	Plan d'action stratégique pour la gestion des déchets solides du Nouveau-Brunswick	Une voie à trois piliers pour transformer les déchets du Nouveau-Brunswick en matières pour demain. L'objectif est que le Nouveau-Brunswick parvienne à une réduction annuelle de 40 000 tonnes de déchets solides enfouis à l'échelle régionale d'ici 2030, tout en établissant une base qui permettra à la province de chercher réellement à réduire encore plus ses déchets à l'avenir.	Réduire la quantité annuelle de déchets solides dans les sites d'enfouissement.	Réglementation Accord volontaire Information Recherche Planification	Mis en œuvre	Gestion des déchets	CO_2, N_2O, CH_4	2023	Nouveau-Brunswick	NA[b]	NE[f]
NS-WST-01	Solid Waste Resources Management Regulations de la Nouvelle-Écosse	La Nouvelle-Écosse fait progresser ses efforts en matière d'économie circulaire (en anglais seulement) en maximisant l'utilisation des matières et en réduisant les déchets. Parmi les principales avancées, il convient de mentionner la	Augmenter le taux de détournement des déchets des sites d'enfouissement en Nouvelle-Écosse.	Réglementation Information	Mis en œuvre	Gestion des déchets	CH_4, CO_2	1996	Nouvelle-Écosse	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) touché(s)	Gaz touché(s)	Année de début de la mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2022 atteintes	Réductions d'émissions est. (kt d'éq. CO_2) de 2030 prévues
		modification du *Solid Waste Resource Management Regulations* en 2023 afin d'introduire la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les petits appareils et les piles. La province a également introduit un nouveau règlement sur la REP pour les emballages, les produits en papier et les produits similaires aux emballages. La mobilisation du public a joué un rôle déterminant dans l'élaboration des stratégies de réduction des déchets, orientant le plan visant à réduire l'élimination des déchets solides à 300 kg par personne annuellement d'ici à 2030. Ces initiatives sont conformes à l'engagement pris dans la *Environmental Goals and Climate Change Reduction Act* à l'égard d'une gestion durable des déchets.									

A3.7 Politiques et mesures dans le secteur de l'affectation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
AGR-03.1	Programme de paysages agricoles résilients (PPAR)** *Fait partie du PCA durable (AGR-03b)*	Le PPAR est un programme fédéral-provincial-territorial à frais partagés qui soutient l'adoption à la ferme en utilisant une approche de programme de biens et services écologiques. Il a été conçu et mis en œuvre par les provinces et les territoires en collaboration avec AAC afin de refléter les conditions locales et les besoins régionaux.	Aider les producteurs à conserver et à renforcer la résilience des paysages agricoles en accélérant l'adoption de pratiques d'utilisation et de gestion des terres agricoles, comme la restauration et le maintien des prairies, des zones humides, de l'agroforesterie, des zones riveraines et d'autres pratiques pertinentes au niveau régional.	Fiscal Économique	Mis en œuvre	ATCATF Agriculture	CO_2, CH_4, N_2O	2023	Agriculture et Agroalimentaire Canada	S.O.[b]	3 000,00[29]
NBS-01	Fonds pour des solutions climatiques naturelles (FSCN)* **	Le FSCN aidera le Canada à atteindre ses objectifs d'atténuation des changements climatiques pour 2030 et 2050 en réduisant les émissions dues à la gestion des terres et en renforçant la	Lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité.	Fiscal Éducation Recherche Habilitant	Mis en œuvre	ATCATF Agriculture	CO_2	2021	RNCan Environnement et Changement climatique Canada	NE[d]	NE[d]

[29] Les estimations de réductions d'émissions combinées pour le PCA durable (AGR-03b) et le PPAR (AGR-03.1) pour 2030 sont comprises entre 3 000,00 kt et 3 500,00 kt.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		résilience aux changements climatiques. Il investira près de 5,5 G$ sur 10 ans. Cette initiative se compose de trois programmes distincts, mais liés entre eux : • Programme 2 milliards d'arbres dirigé par RNCan (3,2 G$) • Solutions climatiques intelligentes pour la nature, menées par ECCC (1,4 G$) • Programme Solutions agricoles pour le climat, menées par AAC (889,1 M$)							Agriculture et Agroalimentaire Canada		
NBS-01.1	Fonds des solutions climatiques axées sur la nature (FSCAN) *Fait partie du Fonds pour des solutions climatiques naturelles (NBS-01)*	Financement de projets de conservation, de restauration et d'amélioration des forêts, des zones humides, des tourbières et des prairies afin de stocker et de piéger le carbone.	Réduire les émissions nettes de GES du Canada en utilisant des solutions climatiques naturelles, tout en apportant des avantages à la biodiversité et au bien-être humain.	Fiscal Recherche	Mis en œuvre	ATCATF	CO_2, NO_2	2021	Environnement et Changement climatique Canada	S.O.[b]	5000,00
NBS-01.1a	Solutions climatiques naturelles dirigées	Au sein de ce fonds, jusqu'à 76,9 M$ ont été réservés aux solutions climatiques naturelles	Renforcer les capacités et entreprendre la restauration	Fiscal Éducation	Mis en œuvre	ATCATF	CO_2	2021	Environnement et Changement climatique Canada	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
	par les Autochtones** *Fait partie du Fonds pour des solutions climatiques naturelles (NBS-01)*	dirigées par les Autochtones, afin de fournir un soutien ciblé aux nations, collectivités et organismes autochtones pour qu'ils s'engagent en tant que meneurs dans les solutions climatiques naturelles. Ce financement appuie également l'engagement de réconciliation du gouvernement du Canada.	écologique, l'amélioration de la gestion des terres et la conservation.	Recherche							
NBS-01.2	Programme 2 milliards d'arbres* *Fait partie du Fonds pour des solutions climatiques naturelles (NBS-01)*	Le programme 2 milliards d'arbres vise à motiver et à soutenir de nouveaux projets de plantation d'arbres. Sur une période de 10 ans, d'ici 2031, jusqu'à 3,2 G$ seront investis dans des efforts de plantation d'arbres pour aider les provinces, les territoires, les municipalités, les organisations tierces (à but lucratif et non lucratif) et les organisations autochtones à contribuer à l'engagement du gouvernement du	Contribuer à l'engagement du gouvernement du Canada de planter 2 milliards d'arbres afin d'augmenter la séquestration du carbone tout en obtenant des cobénéfices pour la biodiversité et le bien-être humain.	Fiscal Économique Habilitant	Mis en œuvre	ATCATF	S.O.	2021	RNCan	S.O.[d]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		Canada de planter 2 milliards d'arbres dans tout le pays.									
NBS-02	Conservation par zone menée par les Autochtones (CZMA) *Anciennement intitulée les aires protégées et de conservation autochtones (APCA)*	La CZMA fournit des fonds aux Autochtones pour qu'ils dirigent ou codirigent la création et la reconnaissance d'aires protégées ou d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) dans tout le Canada.	Contribuer à l'objectif du Canada de conserver 25 % des terres et des eaux intérieures d'ici à 2025, et 30 % de chacune d'elles d'ici à 2030.	Fiscal Économique Éducation	Mis en œuvre	ATCATF	CO_2	2021	Environnement et Changement climatique Canada	S.O.[b]	S.O.[d]
NBS-03	25 par 25 et 30 par 30	Le gouvernement du Canada s'est engagé à conserver 25 % des terres et 25 % de ses eaux d'ici 2025 et 30 % de chacune d'entre elles d'ici 2030.	Conserver la faune et l'habitat, y compris les espèces en péril et les oiseaux migrateurs, et contribuer à des résultats plus larges liés à la nature en stoppant et en inversant la perte de biodiversité, tout en respectant les droits et les rôles des populations autochtones.	Réglementation Accord volontaire	Adopté	ATCATF Transports Gestion des déchets Énergie	CO_2	2021	Environnement et Changement climatique Canada Ministère des Pêches et des Océans	S.O.[b]	NE[f]
NBS-04	Fonds pour les infrastructures naturelles	Investir dans des projets utilisant des approches naturelles ou hybrides pour protéger l'environnement naturel, soutenir des collectivités saines et	Soutenir les collectivités dans l'utilisation de leurs écosystèmes pour accroître la qualité de vie, réduire la	Fiscal Habilitant	Mis en œuvre	ATCATF	S.O.	2021	Logement, Infrastructures et Collectivités Canada	S.O.[b]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		résilientes, contribuer à la croissance économique et fournir un meilleur accès à la nature aux Canadiens et Canadiennes.	pollution, améliorer la biodiversité et les habitats et renforcer la résilience aux changements climatiques.								
BC-LCF-01	Forest Investment Program (FIP) (en anglais seulement)	Le FIP a été mis en place en 2021 et supervise l'investissement d'environ 95 M$ par année. En 2024-2025, ce programme soutiendra la plantation de plus de 51 millions d'arbres et l'application de nutriments sur plus de 30 000 hectares de forêts pauvres en nutriments.	Accroître l'absorption du carbone par les forêts et réduire les émissions.	Fiscal	Mis en œuvre	ATCATF	CO_2, CH_4, N_2O	2017	Colombie-Britannique	NE[f]	NE[f]
BC-LCF-02	Cultiver et entretenir les puits de carbone de la Colombie-Britannique	La Colombie-Britannique s'associe au Canada pour planter davantage d'arbres et créer des puits de carbone plus importants, notamment dans le cadre du Programme 2 milliards d'arbres et du FIP. La Colombie-Britannique s'associe également aux Autochtones et à l'industrie pour développer le marché des produits du bois de grande valeur qui stockent le carbone ou	Réduire les émissions de GES et augmenter le stockage dans le secteur de l'ACATF.	Recherche Information Économique	Mis en œuvre	ATCATF	CO_2	2024	Colombie-Britannique	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		remplacent les produits fabriqués à partir de combustibles fossiles, par le biais du Fibre Utilization Funding Program et de l'Indigenous Forest Bioeconomy Program.									
SK-LCF-01	Saskatchewan Agriculture Water Management Strategy (en anglais seulement)	La Saskatchewan Agriculture Water Management Strategy facilite le drainage responsable pour soutenir la productivité, la conservation des habitats des zones humides et améliorer la gestion des eaux de ruissellement en cas d'événements météorologiques extrêmes. Cette stratégie établit un équilibre entre le développement et quatre priorités agro-environnementales : les inondations, la sécheresse et l'adaptation; la qualité de l'eau; l'habitat; la santé des sols et la gestion des GES. Elle soutient la résilience face aux changements climatiques en préservant les puits de carbone des zones humides, en empêchant les GES	Soutenir des pratiques de gestion de l'eau agricole responsables et durables qui protègent l'environnement.	Réglementation	Mis en œuvre	ATCATF Agriculture	N_2O	2018	Saskatchewan	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		stockés de pénétrer dans l'atmosphère et en réduisant la quantité d'engrais perdue dans l'atmosphère sous forme de N_2O par volatilisation.									
SK-LCF-02	Gestion des forêts de la Saskatchewan sur les terres de la Couronne	La Saskatchewan gère les forêts de la Couronne en appliquant des pratiques de gestion forestière durable, ce qui est essentiel pour la gestion des émissions de carbone. Les forêts sont gérées par des pratiques qui favorisent l'élimination et le stockage du carbone dans l'atmosphère tout en permettant une exploitation durable, en suivant les principes des modèles forestiers naturels, en favorisant un reboisement rapide, en réduisant le risque d'incendie de forêt et en préservant la biodiversité et la productivité des forêts. En 2023, après une révision, le contenu et la terminologie de la Forest Management Planning Standard (en anglais seulement) ont été mis à jour.	Augmenter la séquestration du carbone.	Accord volontaire Réglementation Éducation Information	Mis en œuvre	ATCATF	CO_2	2018	Saskatchewan	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
MB-LCF-01	Sustainable Agriculture Manitoba (en anglais seulement)	Le programme Sustainable Agriculture Manitoba (SAM) fournit des fonds aux agriculteurs et aux gestionnaires de terres pour mettre en œuvre des PGB à coûts partagés qui augmentent la durabilité environnementale et économique des exploitations agricoles au Manitoba. Les domaines prioritaires sont l'adaptation aux changements climatiques et son atténuation, la qualité de l'air, la qualité et la quantité de l'eau, la santé des sols et la biodiversité. Les projets qui ont reçu un financement dans le cadre de la dernière procédure d'admission doivent être achevés au plus tard le 31 mars 2025.	Améliore la durabilité environnementale et économique des exploitations agricoles.	Fiscal Économique Accord volontaire	Mis en œuvre	ATCATF Agriculture	CO_2, CH_4	2018	Île-du-Prince-Édouard	NE[f]	NE[f]
MB-LCF-02	Manitoba Conservation Trust	Le Conservation Trust de 102 M$ établi en 2018 soutient des programmes liés à la conservation des écosystèmes, à l'amélioration des infrastructures naturelles, à	Accroître la séquestration du carbone et d'autres avantages (réduire la vulnérabilité aux inondations et à la sécheresse,	Accord volontaire Fiscal Économique Recherche	Mis en œuvre	ATCATF	CO_2, NO_2	2018	Île-du-Prince-Édouard	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		l'amélioration de la qualité de l'eau, au renforcement de l'atténuation des inondations et des sécheresses et à l'adaptation aux impacts du climat. Le programme soutient l'augmentation de la séquestration du carbone. En 2024, 2,2 M$ de nouvelles subventions ont été accordés à 15 projets réalisés par 11 groupes de conservation basés au Manitoba. Les 2,2 M$ de fonds fiduciaires sont complétés par 5,6 M$ de fonds et de services fournis par les groupes, ce qui se traduira par 7,8 M$ d'activités de conservation au Manitoba.	améliorer la qualité de l'eau, etc.).	Éducation							
MB-LCF-03	Programme d'intendance agricole des bassins hydrographiques du Manitoba	Le programme d'intendance agricole des bassins hydrographiques (GROW) du Manitoba soutient la réduction des émissions et la séquestration. Ce programme aidera les producteurs à mettre en place des projets qui améliorent la	Améliorer la résilience des bassins versants face aux effets des changements climatiques.	Accord volontaire Économique Fiscal	Mis en œuvre	ATCATF Agriculture	CO_2, NO_2	2019	Île-du-Prince-Édouard	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		gestion de l'eau à la ferme, renforcent la production agricole durable, améliorent la biodiversité et l'habitat, ainsi que la séquestration et le stockage du carbone.									
MB-LCF-04	Stratégie manitobaine de gestion de l'eau	Le Manitoba a élaboré une stratégie provinciale globale de gestion de l'eau afin de préserver les zones humides, de renforcer la résilience, d'améliorer la qualité des eaux de surface, de gérer les nutriments, de protéger la biodiversité et de soutenir le développement économique.	Protéger les ressources en eau et les écosystèmes de la province tout en assurant une croissance durable de l'économie et des collectivités.	Information Planification Recherche Éducation Fiscal Habilitant	Mis en œuvre	ATCATF	CO_2	2022	Île-du-Prince-Édouard	S.O.[b]	NE[d]
ON-LCF-01	Politique, plans et législation de l'Ontario en matière d'aménagement du territoire	La *Loi sur l'aménagement du territoire* de l'Ontario exige que les autorités chargées de l'aménagement du territoire tiennent compte des questions d'intérêt provincial, notamment l'atténuation des émissions de GES. Elle exige en outre que les plans officiels des municipalités contiennent des politiques qui	Réduire les émissions de GES grâce à des politiques et des approches d'aménagement du territoire, comme la protection permanente des terres agricoles de premier choix et des zones sensibles sur le plan environnemental.	Réglementation Planification Habilitant	Mis en œuvre	ATCATF	CO_2	2005	Ontario	NE[d]	NE[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		définissent des buts, des objectifs et des mesures pour atténuer les émissions de GES. La Déclaration provinciale sur la planification, 2024 (DPP 2024), entrée en vigueur en octobre 2024, s'applique à l'ensemble de l'Ontario, et elle définit les fondements de la politique de réglementation de l'aménagement et de l'affectation des sols. La DPP 2024 comprend des politiques visant à soutenir la réduction des émissions de GES, et elle exige des municipalités qu'elles intègrent ces considérations dans leurs plans officiels locaux, leurs règlements de zonage et leurs décisions en matière d'aménagement du territoire.									
ON-LCF-02	Atténuation par la gestion durable des forêts	L'Ontario gère durablement de vastes forêts saines et résilientes à l'aide d'un cadre de politique forestière qui est	Gestion durable des forêts.	Information Recherche Éducation	Mis en œuvre	ATCATF	CO_2	2014	Ontario	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		constamment mis à jour en fonction des meilleures données scientifiques disponibles et qui soutient l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ses effets. L'Ontario encourage l'atténuation des changements climatiques par le biais de politiques, de lignes directrices et de manuels pertinents sur la gestion durable des forêts, et la province soutient les possibilités offertes aux gestionnaires forestiers de réduire les émissions et d'augmenter le stockage du carbone dans les forêts et les produits du bois récoltés. Le plus récent Forest Management Planning Manual (en anglais seulement) a été publié en mars 2024.									
ON-LCF-03	*Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario*	L'Ontario met en œuvre sa stratégie intitulée *Croissance durable : la stratégie du secteur forestier de l'Ontario*, afin d'améliorer la	Renforcer la séquestration du carbone par la croissance des forêts et encourager les choix durables.	Information Recherche Éducation Économique	Mis en œuvre	ATCATF	CO_2	2020	Ontario	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		séquestration du carbone grâce à une croissance accrue des forêts; d'augmenter le stockage du carbone dans les produits du bois et d'atténuer les émissions grâce aux avantages de substitution associés au remplacement de produits moins respectueux de l'environnement par du bois. Pour tenir les engagements de cette stratégie, la province a élaboré un plan d'action pour la biomasse forestière visant à encourager la durabilité dans le secteur forestier, tout en soutenant le développement économique à l'aide de la biomasse forestière. L'Ontario propose également un Plan d'action avancé pour la construction en bois (PAACB), qui vise à adopter des matériaux à faible teneur en carbone, des méthodes de construction optimisées et des systèmes de		Planification Habilitant							

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		construction qui favorisent les opérations à haut rendement énergétique. Le PAACB sera mis en œuvre à partir de 2025.									
ON-LCF-04	Programme pour la résilience des paysages agricoles (PRPA)	Les gouvernements du Canada et de l'Ontario se sont engagés à verser 56,7 M$ dans le cadre du PCA durable afin de mettre en œuvre le PRPA. Ce programme quinquennal mettra des fonds à la disposition des agriculteurs admissibles pour qu'ils réalisent des projets, comme l'implantation de prairies naturelles; la culture de biomasse pérenne; la réduction du travail du sol et la création de bassins de rétention d'eau afin de réduire les émissions de GES et de séquestrer le carbone.	Réduire les émissions et/ou séquestrer le carbone dans le secteur agricole.	Économique	Mis en œuvre	ATCATF Agriculture	CO_2	2023	Ontario	S.O.[b]	NE[c]
NB-LCF-01	Programme des paysages agricoles résilients** (PPAR)	Le financement du PPAR soutiendra directement le développement de terres agricoles résilientes et aidera les agriculteurs du	Protéger les terres marginales, les zones humides et les étangs, ainsi que l'habitat des pollinisateurs.	Fiscal Économique	Mis en œuvre	ATCATF	CO_2, CH_4, N_2O	2024	Nouveau-Brunswick	S.O.[b]	NE[c]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		Nouveau-Brunswick à protéger leurs terres et leurs exploitations.									
NB-LCF-02	Comptabilité et gestion des puits de carbone agricoles	Lancement d'un projet de recherche en deux phases : Phase 1 : Évaluation des émissions de GES et du captage du carbone dans les exploitations agricoles du Nouveau-Brunswick; et Phase 2 : Analyse comparative des émissions de GES et de la séquestration du carbone dans les exploitations agricoles du Nouveau-Brunswick dans les secteurs de la pomme de terre, des myrtilles et des produits laitiers, à l'aide du logiciel HOLOS. Cette recherche a été financée par le Fonds pour les changements climatiques 2024-2025 de la province.	Améliorer la comptabilisation et la gestion des puits de carbone.	Accord volontaire Recherche Habilitant	Mis en œuvre	ATCATF Agriculture	CO_2	2021	Nouveau-Brunswick	S.O.[b]	NE[f]
NB-LCF-03	Évaluation et rapport sur l'inventaire du carbone forestier du Nouveau-Brunswick	Cette publication fournit des estimations de l'inventaire du stockage du carbone dans la biomasse des arbres ligneux vivants sur toutes les terres forestières du Nouveau-Brunswick en 2023, en tant que	De façon récurrente, le Nouveau-Brunswick calculera et communiquera les estimations de l'inventaire du carbone forestier pour les arbres	Recherche Information Habilitant	Mis en œuvre	ATCATF	S.O.	2023	Nouveau-Brunswick	S.O.[b]	S.O.[d]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		réalisation partielle de l'engagement du ministère, Action 16a dans *Notre voie vers la décarbonisation et la résilience aux changements climatiques – Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2022-2027*.	vivants sur les terres de la Couronne, les terres franches et les terres privées.								
NB-LCF-04	Évaluation de l'inventaire de carbone des zones humides du Nouveau-Brunswick	La province développe un outil d'évaluation pour quantifier l'inventaire de carbone des zones humides du Nouveau-Brunswick et donner la priorité aux zones humides à haut niveau de fonctionnement (inventaire de carbone). Le Plan d'action sur les changements climatiques s'est engagé à mettre en œuvre l'outil d'ici à 2026 et à commencer à suivre régulièrement l'inventaire de carbone des zones humides et à publier un rapport à ce sujet d'ici à 2030.	Évaluer et protéger les zones humides à fort inventaire de carbone.	Recherche	Adopté	ATCATF	CO_2	2023	Nouveau-Brunswick	S.O.[b]	NE[f]
NB-LCF-05	Plan d'action sur la carboneutralité du Nouveau-Brunswick	Dans le cadre du plan d'action sur la carboneutralité (qui sera élaboré d'ici	Évaluer et incorporer les puits de carbone naturels pour	Recherche Planification	Planifié	ATCATF	CO_2	2024	Nouveau-Brunswick	S.O.[b]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		2025), la contribution des puits de carbone naturels sera évaluée et prise en compte dans la réalisation de l'objectif de carboneutralité.	respecter l'engagement du Nouveau-Brunswick à l'égard de l'objectif de carboneutralité en 2050.	Habilitant							
PE-LCF-01	Alternative Land Use Services (ALUS) Program de l'Île-du-Prince-Édouard (en anglais seulement)	Le programme ALUS soutient le maintien, l'amélioration et la production de biens et services écologiques (BSE) afin de réduire l'érosion des sols, d'améliorer la qualité de l'air et de l'eau, de renforcer l'habitat et la biodiversité de la faune et de la flore, de séquestrer le carbone et de créer des paysages agricoles résilients. Il fournit une aide financière aux agriculteurs et aux propriétaires de terres agricoles par le biais d'un accord pluriannuel d'utilisation des terres. L'accord prévoit des paiements annuels pour l'adoption et le maintien de PGB sur les terres agricoles et pour la conversion de terres écologiquement sensibles ciblées de la production de cultures annuelles à des	L'objectif est de donner aux agriculteurs et aux propriétaires de terres agricoles les moyens de conserver et de régénérer les paysages agricoles.	Fiscal Économique Accord volontaire	Mis en œuvre	ATCATF Agriculture	CO_2, NO_2	2008	Île-du-Prince-Édouard	NE[f]	NE[f]

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		paysages pérennes biodiversifiés et séquestrant le carbone. Le programme ALUS a été récemment révisé et les lignes directrices ont été mises à jour en août 2024.									
PE-LCF-02	Programme de rachat de la zone tampon de l'Île-du-Prince-Édouard et programme 2 milliards d'arbres	Un montant de 500 000 $ a été alloué à un nouveau projet de rachat et de restauration de zones tampons qui augmentera les espaces verts et profitera aux écosystèmes de l'île, ainsi que 1 M$ pour soutenir les efforts de la province visant à planter plus d'un million d'arbres par année, une étape importante pour atteindre l'objectif de la province de carboneutralité pour 2040.	Réduire les émissions de GES, augmenter la séquestration des GES.	Fiscal	Mis en œuvre	ATCATF	CO_2	2022	Île-du-Prince-Édouard	S.O.[b]	NE[f]
PE-LCF-03	Programme de plantation d'arbres pour le captage du carbone de l'Île-du-Prince-Édouard	Ce programme est une initiative visant à planter des espèces d'arbres indigènes sur des terres agricoles publiques et privées, abandonnées ou peu	Séquestrer le carbone grâce à la plantation d'arbres.	Économique Fiscal	Mis en œuvre	ATCATF	CO_2	2019	Île-du-Prince-Édouard	NE[f,30]	4,95

[30] Les réductions d'émissions estimées pour 2020 étaient de 0,22 kt.

ID	Nom	Description	Objectifs	Type d'instrument	État	Secteur(s) concerné(s)	Gaz concerné(s)	Année de début de mise en œuvre	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) atteintes en 2022	Estimation des réductions d'émissions (kt d'éq. CO_2) prévues en 2030
		productives. Il couvre tous les coûts de plantation et d'ensemencement. À ce jour, 469 hectares d'arbres ont été plantés (environ 1 million d'arbres). Ce programme est financé en partie par le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone du gouvernement du Canada.									

Remarques :

* Indique une politique qui a été explicitement modélisée dans le scénario « avec mesures ».

** Indique une politique qui a été explicitement modélisée dans le scénario « avec mesures supplémentaires ».

[i] Certains projets annoncés sont modélisés dans le scénario « avec mesures », tandis que d'autres financements sont modélisés dans le scénario « avec mesures supplémentaires ».

[ii] Reflète les projets qui ont déjà été annoncés, mais pas l'intégralité du financement qui doit encore être distribué.

[iii] Pour plus de détails sur la façon dont les régimes provinciaux et territoriaux de tarification du carbone ont été modélisés, voir l'annexe 4.

[iv] Inclus implicitement, mais pas explicitement.

S.O. = Sans objet

NE = Non estimé

À dét. = À déterminer

a) La tarification du carbone est un pilier du Plan de réduction des émissions du Canada et est en place dans tout le pays depuis 2019, grâce à un mélange de systèmes fédéraux, provinciaux et territoriaux, alignés sur des exigences nationales minimales communes en matière de rigueur. En tant qu'instrument de marché à l'échelle de l'économie, il fonctionne de concert avec d'autres mesures, programmes et incitations. Cette dynamique signifie qu'il n'est pas possible d'estimer l'impact spécifique de la tarification du carbone indépendamment des autres mesures. Comme indiqué dans les *Mesures climatiques du Canada pour un environnement sain et une économie saine* (2021), on estime que la tarification contribuera à plus d'un tiers des réductions totales qui se produiront d'ici 2030.

b) La mesure n’était pas en place en 2022 ou a été mise en œuvre dans un délai insuffisant pour permettre une atténuation significative de l’impact au cours de cette année.

c) Les réductions d’émissions de cette mesure sont intégrées dans les estimations d’une autre mesure.

d) La mesure contribue à la réalisation des objectifs d’atténuation des changements climatiques en favorisant un environnement propice à l’action climatique, et lorsque les réductions d’émissions peuvent être indirectes ou difficilement imputables à la mesure. Il s’agit par exemple de mesures visant à réduire les obstacles à l’accès aux solutions de réduction des émissions, à aider les travailleurs à suivre l’enseignement et la formation nécessaires pour acquérir les compétences requises pour une économie à faibles émissions de carbone, à fournir des incitations pour le développement et le déploiement de technologies à faibles émissions de carbone et à combler les lacunes en matière d’information.

e) Les détails de la politique sont encore en cours d’élaboration, il est donc prématuré d’estimer l’impact de l’atténuation.

f) Le ministère, la province ou le territoire n’a pas fourni d’estimation au moment de la soumission. Il peut s’agir de cas où les décisions n’ont pas encore été prises, où les projets n’ont pas encore été approuvés ou où les fonds n’ont pas encore été distribués.

g) Pour une lecture détaillée des impacts sur les émissions de GES et sur l’économie du Plan de mise en œuvre 2024-2029 du Plan pour une économie verte 2030 du Québec, veuillez vous référer aux deux documents suivants :

- Plan de mise en œuvre
- Analyse d’impact sur les émissions de GES et l’économie

A3.8 Méthodologie d’estimation de l’atténuation

Conformément aux MPG 86, chaque partie décrit les méthodes et les hypothèses utilisées pour estimer les réductions ou les absorptions d’émissions de GES par chaque action, politique et mesure, lorsque cela est possible.

Les estimations des effets des mesures d’atténuation pour les différentes politiques et mesures reposent sur les renseignements fournis par les entités qui élaborent et mettent en œuvre ces politiques et mesures. Souvent, aucune information n’est disponible sur la manière dont l’estimation a été calculée.

Les estimations de réduction des émissions associées aux mesures provinciales et territoriales sont fournies par la province ou le territoire. Le gouvernement du Canada s’engage à poursuivre sa collaboration avec les provinces et les territoires afin d’assurer un processus rigoureux et transparent pour la production de rapports.

Pour les mesures fédérales, les estimations pour les politiques et mesures individuelles sont déterminées par le ministère qui en est responsable selon sa propre méthodologie. Dans de nombreux cas, les impacts estimés étaient basés sur l’étude d’impact de la réglementation réalisée avant la mise en œuvre de la mesure concernée.

Pour les mesures terrestres, les flux de GES ont été estimés comme des variations nettes des stocks de carbone au fil du temps en utilisant les lignes directrices établies par le GIEC et les données du RIN ou des variations de ces méthodologies lorsque des méthodologies spécifiques aux sources n’étaient pas disponibles. Le potentiel d’atténuation de chaque activité a été représenté sous forme d’un taux de variation différentiel par rapport à la projection fondée sur le maintien du statu quo pour les scénarios à émissions élevées et faibles. Un taux différentiel de 5 % a été appliqué pour le scénario minimal associé à la conversion des prairies. Le potentiel d’atténuation a été estimé comme étant la différence entre le scénario du statu quo et les scénarios de réduction.

Pour permettre la transition vers la carboneutralité, il est important que les décideurs tiennent compte des impacts climatiques d’une manière rigoureuse, cohérente et mesurable. Ces considérations devraient inclure les mesures d’atténuation des changements climatiques à court et à long terme, ainsi que la résilience climatique et l’adaptation aux changements climatiques. C’est pourquoi le gouvernement du Canada a élaboré « l’Optique des changements climatiques » qui prend en compte les considérations climatiques et économiques pour éclairer les décisions clés du gouvernement fédéral. L’optique intégrée des changements climatiques a été lancée à l’automne 2021 et a été mise à l’essai dans plusieurs ministères afin de s’assurer que les considérations économiques et climatiques permettaient d’éclairer les principales décisions en matière de politique, de programme et de financement. En s’appuyant sur les enseignements tirés du projet pilote, des travaux sont en cours pour veiller à ce que les changements climatiques, la biodiversité et d’autres considérations environnementales clés soient évalués de manière cohérente dans l’ensemble des ministères et organismes du gouvernement fédéral. Le 1er avril 2024, la Directive du Cabinet sur l’évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes a été remplacée par la nouvelle Directive du Cabinet sur l’évaluation environnementale et économique stratégique (EEES). L’EEES modernise l’analyse environnementale et économique dans l’élaboration des politiques stratégiques, des programmes et des règlements destinés au Cabinet et des demandes de financement présentées au Premier ministre et au ministre des Finances. Cela s’applique plus particulièrement aux mémoires au Cabinet, aux présentations au Conseil du Trésor, aux propositions de financement et aux propositions de réglementation provenant des ministères et des organismes fédéraux. L’application de l’EEES comprend un modèle normalisé, l’Optique de climat, de nature et d’économie (OCNE), que les fonctionnaires fédéraux doivent remplir lorsqu’ils effectuent des évaluations de propositions. L’Optique exige la prise en compte des changements climatiques (atténuation, adaptation, résilience), de la biodiversité, d’autres effets environnementaux et des impacts économiques lors de l’élaboration de ces propositions. Parmi les questions qui doivent être posées dans le

cadre de l'OCNE figurent celles visant à savoir si les aspects de la proposition augmentent ou diminuent les émissions de GES, s'ils contribuent aux engagements fédéraux existants en matière de climat ou aux objectifs connexes, et s'ils comprennent des augmentations ou des réductions quantifiées des émissions de GES. Les renseignements supplémentaires découlant de ce processus amélioré seront inclus dans les rapports futurs, dans la mesure du possible.

A3.9 Mesures terminées dans le cadre du Plan de réduction des émissions pour 2030

En vertu de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, le Canada est tenu de rendre compte régulièrement de la mise en œuvre de toutes les mesures et stratégies fédérales incluses dans son Plan de réduction des émissions. Le document Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030 (PRÉ pour 2030) a été publié en mars 2022 et le premier de trois rapports d'étape, le Rapport d'étape 2023, a été publié en décembre 2023. Dans l'esprit du maintien de la transparence et de l'imputabilité entre les cycles de rapports prévus par la Loi, nous avons inclus la liste des mesures du PRÉ pour 2030 qui sont terminées :

- BDG-08 – Évaluation nationale des infrastructures du Canada (l'engagement pris dans le cadre du PRÉ pour 2030 de créer un conseil chargé de mener régulièrement une évaluation nationale des infrastructures a été réalisé à l'automne 2024).
- ELE-07 – Programme de réseau intelligent (RNCan a complété ce programme de 100 M$ en 2023).
- ELE-12 – Conseil consultatif canadien de l'électricité (le Conseil a conclu son mandat d'un an en présentant son rapport final en mai 2024).
- HVI-02 – Programme de croissance propre (terminé en mars 2022)
- OIG-01 – Fonds de réduction des émissions (tous les projets relevant des trois volets de financement se sont terminés en mars 2024)
- OIG-01.1 – Fonds de réduction des émissions : Déploiement côtier et infracôtier (terminé en mars 2024)
- OIG-01.2 – Fonds de réduction des émissions : Déploiement extracôtier (terminé en mars 2023)
- OIG-01.3 – Fonds de réduction des émissions : Programme de R-D et D extracôtier (terminé en mars 2023)
- TRN-07 – Programme d'évaluation écoénergétique des parcs de véhicules de transport de marchandises (terminé en mars 2022)
- TRN-11.1 – Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural (LICC a consolidé ses rapports sous TRN-11) : Fonds pour le transport en commun du Canada (à partir de 2024)
- TRN-11.2 – Fonds pour le transport en commun à zéro émission (LICC a consolidé ses rapports sous TRN-11 : Fonds pour le transport en commun du Canada (à partir de 2024)
- TRN-11.3 – Fonds pour le transport actif (LICC a consolidé ses rapports sous TRN-11 : Fonds pour le transport en commun du Canada (à partir de 2024)
- AGR-03a – Partenariat canadien pour l'agriculture (terminé en mars 2023)
- ENB-04 – Transition équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon canadiennes : Groupe de travail (terminé en 2019)
- NBS-01.3 – Comité consultatif sur les solutions climatiques fondées sur la nature

A3.10 Mesures ne faisant plus l'objet de reddition de compte

Le premier rapport biennal de transparence offre une occasion importante d'examiner l'approche du Canada en matière de rapports sur les politiques et les mesures, en se référant à l'orientation donnée par les MPG 80. Conformément aux MPG 80, le Canada rendra compte des actions, politiques et mesures qui soutiennent la mise en œuvre et la réalisation de la CDN du Canada, en se concentrant sur celles qui ont l'effet le plus important sur les émissions de GES et sur celles qui ont un impact sur les secteurs clés. Dans le cadre de cet

effort ciblé, le Canada cessera de rendre compte des mesures pour lesquelles il n'y a pas de mise à jour substantielle par rapport au cycle précédent et pour lesquelles on s'attend à ce qu'il n'y ait pas d'autres changements substantiels à l'avenir. Ces mesures seront incluses dans la liste des « mesures ne faisant plus l'objet de reddition de compte ». De plus, puisque le Canada rend compte des progrès accomplis conformément aux exigences de la législation nationale fédérale en vertu de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, et dans l'intérêt de la transparence et de la cohérence des rapports, le Canada s'assure, dans la mesure du possible, de la concordance des rapports nationaux et internationaux sur l'action climatique. Cela signifie que certaines mesures fédérales signalées dans la *Huitième Communication nationale et le Cinquième rapport biennal du Canada* (2022) ne seront pas signalées dans les rapports biennaux de transparence du Canada dans le cadre de l'Accord de Paris. Certaines de ces mesures sont toujours en vigueur, mais elles ne sont pas considérées comme des mesures clés d'atténuation des changements climatiques pour le Canada, telles que définies dans le Plan de réduction des émissions pour 2030 et le Rapport d'étape 2023 du Canada.

Dans un esprit de transparence, nous présentons ci-dessous une liste de ces mesures fédérales :

- Protocole de coopération entre l'Agence de protection de l'environnement de la Californie et Environnement et Changement climatique Canada
- Évaluation stratégique des changements climatiques (ESCC)
- Amélioration de l'accès au capital pour les entreprises de technologies propres
- Fonds municipal vert
- Programme fédéral sur les électroménagers et l'équipement éconergétique
- Normes de recherche et développement et de fabrication des matériaux de construction innovateurs
- Initiative des supergrappes d'innovation
- Promotion de l'extraction et la transformation minière durables
- Guide pour présenter des renseignements sur le meilleur rendement possible des émissions de GES pour les projets du pétrole et du gaz faisant l'objet d'une évaluation d'impact fédérale
- Infrastructure de recharge des véhicules électriques et de ravitaillement en carburant de remplacement
- Efficacité énergétique des pneus de rechange
- Transport éconergétique
- Écologisation des activités gouvernementales – Programme pour les parcs de véhicules (cette mesure n'est plus présentée comme une mesure autonome, mais est incluse dans la Stratégie pour un gouvernement vert GRG-01)
- Infrastructure de recharge et de ravitaillement des VZE
- Programme écoTECHNOLOGIE pour les véhicules
- Train à grande fréquence
- Investir dans des corridors de commerce et de transport efficaces
- Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture
- Fonds de la nature britanno-colombien pour la protection des forêts anciennes
- Cadre renouvelé de la bioéconomie forestière pour le Canada
- Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la mise à niveau des véhicules lourds
- Initiative Impact Canada – Volet des technologies propres

Nous fournissons également une liste des mesures provinciales et territoriales qui ont été signalées dans la *Huitième Communication nationale et le Cinquième rapport biennal du Canada* (2022) et qui ne seront pas signalées dans les rapports biennaux de transparence du Canada dans le cadre de l'Accord de Paris. Comme pour les mesures fédérales, le choix des mesures à inclure est basé sur l'approche adoptée pour la production de rapports et une volonté de se concentrer sur les mesures ayant le plus d'impact et d'importance sur l'atténuation des changements climatiques. Les mesures pour lesquelles il n'y a pas eu de mise à jour substantielle par rapport au cycle de rapport précédent et pour lesquelles on s'attend à ce qu'il n'y ait pas d'autres changements substantiels à l'avenir ne feront plus l'objet de suivi. Outre les mesures qui sont toujours actives, mais qui ne répondent pas à ces critères pour la production continue de rapports, la liste des mesures

pour lesquelles il n'y a plus de suivi comprend des mesures qui ont pris fin ou qui ne sont plus en place (par exemple, le financement a été épuisé, les programmes ont pris fin ou ont été remplacés, ou la législation ou les règlements ont été abrogés). Comme pour les mesures fédérales pour lesquelles les rapports sont interrompus, bon nombre des mesures énumérées ci-dessous auront des effets bénéfiques à long terme sur les niveaux d'émissions provinciaux, territoriaux et nationaux. Le retrait d'une mesure de la liste ne doit pas être considéré comme une indication que la mesure n'est pas importante, mais plutôt comme une réflexion sur la question de savoir si la poursuite du suivi sur la mesure concorde avec une approche transparente et ciblée de la production de rapports conforme à l'intention et à l'objectif de l'Accord de Paris.

Colombie-Britannique

- Programme SCRAP-IT de la Colombie-Britannique
- Ensemble des programmes de CleanBC GoElectric pour soutenir l'adoption des VZE
- Objectif sectoriel d'émissions – Transports
- Élimination progressive des incitatifs pour des équipements au gaz efficaces
- Objectif sectoriel d'émissions – Pétrole et gaz
- Reframed Lab
- Objectif sectoriel d'émissions – Bâtiments et collectivités
- Objectif sectoriel d'émissions – Industrie

Alberta

- Renewable Electricity Program de l'Alberta (en anglais seulement)
- Prévention du dendroctone du pin ponderosa
- Programme GreenTRIP de l'Alberta

Saskatchewan

- Programmes de SaskPower
- Programme Government Vehicles Right Sizing and Best Practice Procurement de la Saskatchewan
- Solid Waste Management Strategy de la Saskatchewan
- Semis de la serre Shand de SaskPower – Saskatchewan (en anglais seulement)

Manitoba

- Projet de ligne de transmission de Tantallon à Birtle de 230 kV
- Stratégie de transport écologique
- Système de gérance des nutriments 4B du Manitoba (en anglais seulement)
- Dernière élimination progressive d'une unité de production d'électricité à partir du charbon (en anglais seulement)
- Réduction du parc de véhicules du gouvernement du Manitoba

Ontario

- Élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon en Ontario (terminé en 2014)
- Règlement sur la collecte et le contrôle des gaz d'enfouissement de l'Ontario

Nouveau-Brunswick

- Plan d'action sur les changements climatiques de 2016 du Nouveau-Brunswick
- Taxe sur le carbone du Nouveau-Brunswick
- Pratiques de gestion exemplaires dans les exploitations agricoles

Nouvelle-Écosse

- Programme de plafonnement et d'échange de la Nouvelle-Écosse

Île-du-Prince-Édouard

- Plan d'action sur les changements climatiques de l'Île-du-Prince-Édouard
- Écologisation du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard
- Subvention pour le transport en commun (tarifs réduits) – gratuité pour les jeunes d'âge scolaire de 18 ans et moins
- Essais de disponibilité de l'azote biologique – note : les essais ont été menés en 2021 et 2022, les résultats ont été publiés en 2023 (en anglais seulement)
- Île-du-Prince-Édouard – Pratique de gestion bénéfique dans le cadre du Programme de gérance en agriculture Canada : Les cultures couvre-sol d'hiver
- Programme Waste Watch de l'Île-du-Prince-Édouard (en anglais seulement)

Terre-Neuve-et-Labrador

- Soutien de l'efficacité énergétique à Terre-Neuve-et-Labrador – bâtiments résidentiels (terminé en mars 2024)
- Mesures visant à réduire les émissions émanant des déchets à Terre-Neuve-et-Labrador

Nunavut

- Projet de remplacement par des lampes DEL

Nous reconnaissons l'importance de toutes ces mesures pour soutenir les efforts du Canada en vue d'inverser la trajectoire de nos émissions et d'atteindre notre CDN. Les efforts que nous déployons actuellement pour réduire davantage les émissions du Canada, respecter notre engagement au titre de la CDN pour 2030 et préparer notre économie pour la transition vers la carboneutralité d'ici 2050 reposent tous sur les fondations essentielles que ces mesures ont permis d'établir.

Annexe 4: Table des matières détaillée

Annexe 4: Liste des figures 4-4

Annexe 4: Liste des tableaux 4-6

Annexe 4: Projections des émissions et absorptions de gaz à effet de serre 4-10

A4.1 Projections de l'indicateur clé du Canada pour déterminer les progrès accomplis dans la réalisation de sa contribution déterminée au niveau national (CDN) 4-11

A4.1.1 Champ d'application des scénarios 4-11

A4.1.1.1 Scénario avec mesures 4-12

A4.1.1.2 Scénario avec mesures supplémentaires 4-12

A4.2 Amélioration continue 4-13

A4.3 Projections des émissions de gaz à effet de serre dans les scénarios avec mesures existantes et avec mesures supplémentaires 4-13

A4.3.1 Synthèse des tendances historiques et des projections 4-13

A4.3.2 Projections des émissions par secteur économique 4-15

A4.3.2.1 Pétrole et gaz 4-15

A4.3.2.2 Transport 4-22

A4.3.2.3 Électricité 4-23

A4.3.2.4 Industrie lourde 4-26

A4.3.2.5 Bâtiments 4-29

A4.3.2.6 Agriculture 4-30

A4.3.2.7 Déchets et autres 4-32

A4.3.2.8 Captage et stockage du carbone 4-33

A4.3.2.9 Transport étranger de passagers et marchandise 4-34

A4.3.2.10 Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie, Solutions climatiques fondées sur la nature et Mesures agricoles 4-34

A4.3.3 Projections d'émissions par secteur du GIEC 4-39

A4.3.4 Intensité des émissions 4-40

A4.3.5 Projections des émissions par gaz 4-41

A4.3.6 Émissions par province et territoire 4-45

A4.3.7 Comparaison avec les projections précédentes 4-45

A4.3.8 Décomposition de la variation projetée des émissions de GES du Canada 4-46

A4.3.9 Analyse de l'impact des mesures clés 4-47

A4.4 Projections des émissions de GES dans le cadre de scénarios alternatifs 4-47

A4.4.1 Analyse de sensibilité 4-48

A4.4.2 Scénarios technologiques 4-50

A4.4.3 Analyse probabiliste de l'incertitude 4-53

A4.5 Projections des émissions de polluants atmosphériques par secteur économique dans le cadre des scénarios AME et AMS 4-56
A4.5.1 Oxydes d'azote (NO_x) 4-58
A4.5.2 Oxydes de soufre (SO_x) 4-59
A4.5.3 Composés organiques volatils (COV) 4-60
A4.5.4 Matières particulaires (PM) 4-61
A4.5.5 Carbone noir 4-67
A4.5.6 Monoxyde de carbone (CO) 4-68
A4.5.7 Mercure 4-69
A4.5.8 Ammoniac 4-70
A4.6 Méthodologie 4-71
A4.6.1 Modélisation des scénarios AME et AMS et hypothèses sous-jacentes 4-72
A4.6.1.1 Données historiques et hypothèses clés 4-72
A4.6.1.2 Hypothèses macroéconomiques et facteurs économiques déterminants 4-73
A4.6.1.3 Prix mondiaux du pétrole brut et du gaz naturel en Amérique du Nord 4-74
A4.6.1.4 Approvisionnement en pétrole et gaz 4-76
A4.6.1.5 Approvisionnement en électricité 4-77
A4.6.1.6 Hypothèses sur le secteur de l'agriculture 4-78
A4.6.1.7 Facteurs d'émission 4-78
A4.6.2 Modèle Énergie-émissions-économie du Canada (E3MC) et ENERGY 2020 4-78
A4.6.2.1 Prise en compte des effets d'interaction 4-79
A4.6.2.2 Additionnalité 4-80
A4.6.2.3 Resquillage 4-80
A4.6.2.4 Effet de rebond 4-80
A4.6.2.5 Simulation de variation des stocks de capital et changement technologique endogène 4-81
A4.6.2.6 Forces et faiblesses du modèle 4-81
A4.6.3 Modèle économique de l'Amérique du Nord 4-82
A4.6.4 Méthodologie des projections du secteur de l’ATCATF 4-82
A4.6.4.1 Approche générale de la comptabilité 4-83
A4.6.4.2 Examen de l'approche de comptabilisation des GES du secteur de l’ATCATF 4-84
A4.6.4.3 Approche comptable du niveau de référence pour les TFTF et les PLR associés 4-85
A4.6.4.4 Terres forestières 4-86
A4.6.4.5 Terres cultivées 4-86
A4.6.4.6 Prairies 4-88
A4.6.4.7 Terres humides 4-88
A4.6.4.8 Établissements 4-88
A4.6.4.9 Autres terres 4-88
A4.6.4.10 Produits ligneux récoltés 4-88

A4.6.4.11 Terres converties en autres catégories de terres - conversion des forêts 4-89
A4.6.4.12 Modèle bilan du carbone du secteur forestier canadien 4-90
A4.6.4.13 Modèle d'analyse régionale de l'agriculture du Canada (MARAC) 4-90
A4.6.4.14 Système de surveillance, de comptabilisation et de rapports sur les GES d'origine agricole du Canada (SSCR-Agcan) 4-91
A4.6.4.15 Solutions climatiques fondées sur la nature et Mesures agricoles 4-91
A4.6.5 Modélisation des projections d'émissions de polluants atmosphériques 4-92
A4.6.6 Changements de méthodologie 4-93
A4.6.6.1 Révisions des données historiques 4-93
A4.6.6.2 Révision des politiques 4-95
A4.6.6.3 Révisions méthodologiques 4-98
A4.6.7 Politiques et mesures incluses dans les scénarios AME et AMS 4-102
A4.6.7.1 Scénario avec mesures 4-102
A4.6.7.2 Scénario avec mesures supplémentaires 4-133
A4.6.7.3 Objectifs de réduction des émissions de GES annoncés par les gouvernements provinciaux et territoriaux 4-141
A4.7 Tableaux 4-142
A4.7.1 Émissions de GES par secteur économique (à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, sauf indication contraire) 4-142
A4.7.2 Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie, Solutions climatiques fondées sur la nature et Mesures agricoles 4-153
A4.7.3 Émissions de polluants atmosphériques 4-160
A4.7.4 Principales hypothèses 4-165

Annexe 4: Liste des figures

Figure 1 : *Émissions de l'ensemble de l'économie par secteur économique (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, de 2005 à 2040* 4-14

Figure 2 : *Émissions canadiennes totales de GES (Mt d'éq. CO_2), y compris la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, projections actuelles et antérieures (scénarios des projections 2022 et 2024), 2005 à 2040* 4-15

Figure 3 : *Émissions du secteur du pétrole et gaz (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040* 4-16

Figure 4 : *Production des sables bitumineux (en million de barils par jour) scénarios AME et AMS, 2005 à 2040 (années sélectionnées)* 4-18

Figure 5 : *Usines de valorisation des sables bitumineux (en million de barils par jour), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040 (années sélectionnées)* 4-19

Figure 6 : *Intensité des émissions des sables bitumineux canadiens (kg d'éq. CO_2/B), scénario AME, 2005 à 2040* 4-20

Figure 7 : *Intensité des émissions des sables bitumineux canadiens (kg CO_2 eq/B), scénario AMS, 2005 à 2040* 4-21

Figure 8 : *Émissions du secteur des transports (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040* 4-23

Figure 9 : *Émissions du secteur de l'électricité (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040* 4-24

Figure 10 : *Émissions du secteur de l'industrie lourde (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040* 4-27

Figure 11 : *Émissions du secteur des bâtiments (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040* 4-29

Figure 12 : *Émissions nettes du secteur de l'agriculture, y compris le flux net de GES provenant de l'affectation des terres et du changement d'affectation des terres agricoles (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040* 4-31

Figure 13 : *Émissions du secteur des déchets et autres (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040* 4-33

Figure 14 : *Émissions du secteur des passagers étrangers et des marchandises étrangères (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040* 4-34

Figure 15 : *Contribution comptable du secteur de l'ATCATF et impact sur les GES des Solutions climatiques fondées sur la nature et des Mesures agricoles (Mt d'éq. CO_2), de 2023 à 2040* 4-35

Figure 16 : *Émissions canadiennes totales de GES, scénario AME (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF - méthodes de catégorisation* 4-40

Figure 17 : *Intensité des émissions canadiennes (t d'éq. CO_2 par habitant et kt d'éq. CO_2 par unité de PIB), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN et des Mesures agricoles, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040* 4-41

Figure 18 : *Émissions canadiennes totales (Mt d'éq. CO_2, sauf NF_3), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, par gaz, selon les scénarios AME et WCI, de 1990 à 2040* 4-44

Figure 19 : *Contribution aux différences de niveau d'émissions en 2030 (Mt d'éq. CO_2), scénario AMS actuel comparé au scénario AMS issu de CN8/RB5* 4-46

Figure 20 : *Décomposition de la croissance des émissions, à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, scénarios AME et AMS, 2005 à 2030* 4-47

Figure 21 : *Émissions canadiennes de GES (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, dans le cadre du scénario AME et de l'ensemble des scénarios de sensibilité, de 2005 à 2040* 4-50

Figure 22 : *Émissions canadiennes de GES (Mt d'éq. CO_2) selon les scénarios technologiques* 4-53

Figure 23 : *Répartition des émissions de GES pour l'année 2030 - scénario AME* 4-54

Figure 24 : *Répartition cumulée des émissions de GES - scénario AME* 4-55

Figure 25 : *Émissions d'oxydes d'azote (kt), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040* 4-59

Figure 26 : *Émissions d'oxydes de soufre (kt), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040* 4-60

Figure 27 : *Émissions de composés organiques volatils (kt), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040* 4-61

Figure 28 : *Émissions de matières particulaires totales (kt), y compris les sources ouvertes, scénarios AME et AMS, 2005 à 2040.* 4-62

Figure 29 : *Émissions de matières particulaires totales (kt), à l'exclusion des sources ouvertes, scénarios AME et AMS, 2005 à 2040.* 4-63

Figure 30 : *Émissions de matières particulaires 10 (kt), y compris les sources ouvertes, scénarios AME et AMS, 2005 à 2040* 4-64

Figure 31 : *Émissions de matières particulaires 10 (kt), à l'exclusion des sources à ciel ouvert, scénarios AME et AMS, 2005 à 2040* 4-65

Figure 32 : *Émissions de matières particulaires 2,5 (kt), y compris les sources ouvertes, scénarios AME et AMS, 2005 à 2040* 4-66

Figure 33 : *Émissions de matières particulaires 2,5 (kt), à l'exclusion des sources ouvertes, scénarios AME et AMS, 2005 à 2040* 4-67

Figure 34 : *Émissions de carbone noir (kt), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040* 4-68

Figure 35 : *Émissions de monoxyde de carbone (kt), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040* 4-69

Figure 36 : *Émissions de mercure (kg), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040* 4-70

Figure 37 : *Émissions d'ammoniac (kt), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040* 4-71

Figure 38 : *Prix du pétrole brut ($ US indexés de 2022/B), brut léger (WTI) et pétrole lourd de l'Alberta (WCS), 2005 à 2040* 4-75

Figure 39 : *Prix du gaz naturel à Henry Hub ($ US indexés de 2022/MMBTU), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040* 4-76

Figure 40 : *Modèle Énergie-émissions-économie du Canada (E3MC)* 4-79

Annexe 4: Liste des tableaux

Tableau 1 : Hypothèses de taux de croissance économique et démographique, scénarios à faibles émissions, scénario AME et scénario à fortes émissions, 2024 à 2040 4-48

Tableau 2 : Prix et production de pétrole et de gaz, scénario à faibles émissions, scénario AME et scénario à fortes émissions, 2025 à 2040 (années sélectionnées) 4-49

Tableau 3 : Hypothèses technologiques pour les scénarios d'adoption élevée et faible de la technologie 4-51

Tableau 4 : Champ d'application de la déclaration et de la comptabilisation du secteur de l'ATCATF 4-83

Tableau 5 : Données historiques révisées 4-93

Tableau 6 : Révisions de la politique 4-95

Tableau 7 : Révisions méthodologiques 4-98

Tableau 8 : Politiques et mesures relatives aux GES incluses dans le scénario AME 4-102

Tableau 9 : Politiques et mesures relatives aux polluants atmosphériques incluses dans le scénario AME 4-131

Tableau 10 : Politiques et mesures relatives aux GES incluses dans le scénario AMS 4-133

Tableau 11 : Politiques et mesures relatives aux polluants atmosphériques incluses dans le scénario AMS 4-141

Tableau 12 : Objectifs de réduction des émissions de GES annoncés par les gouvernements provinciaux et territoriaux 4-141

Tableau 13 : Émissions de GES par secteur économique (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées) 4-142

Tableau 14 : Émissions de GES par secteur GIEC (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées) 4-143

Tableau 15 : Production de pétrole et de gaz naturel en amont : émissions et facteurs déterminants, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées) 4-143

Tableau 16 : Émissions de pétrole et de gaz par sous-secteur (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées) 4-144

Tableau 17 : Émissions du secteur du raffinage et de la valorisation du pétrole et facteurs déterminants, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées) 4-144

Tableau 18 : Émissions du secteur des transports par sous-secteur (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées) 4-145

Tableau 19 : Émissions du secteur de l'électricité et facteurs déterminants, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées) 4-145

Tableau 20 : Émissions du secteur de l'électricité par type de combustible (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées) 4-145

Tableau 21 : Émissions de l'industrie lourde et facteurs déterminants, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées) 4-145

Tableau 22 : Émissions de l'industrie lourde par sous-secteur (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées) 4-146

Tableau 23 : Émissions du sous-secteur résidentiel et facteurs déterminants, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées) 4-146

Tableau 24 : Émissions du sous-secteur commercial et facteurs déterminants, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées) 4-146

Tableau 25 : *Émissions de l'agriculture par sous-secteur (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF et des Mesures agricoles, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)* 4-146

Tableau 26 : *Émissions de déchets et autres par sous-secteur (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)* 4-147

Tableau 27 : *Réductions des émissions de CSC par secteur (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 2022 à 2040 (années sélectionnées)* 4-147

Tableau 28 : *Émissions dues au carburant utilisé pour le transport étranger de passagers et marchandise, par sous-secteur (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040 (années sélectionnées)* 4-147

Tableau 29 : *Émissions de GES par habitant par province et territoire (t d'éq. CO_2 par habitant), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN et des Mesures agricoles, scénarios AME et AMS, de 2005 à 2040 (années sélectionnées)* 4-148

Tableau 30 : *Émissions canadiennes de GES par gaz (Mt d'éq. CO_2, sauf pour NF_3), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)* 4-148

Tableau 31 : *Émissions canadiennes de CO_2 par secteur économique (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)* 4-149

Tableau 32 : *Émissions canadiennes de CH_4 par secteur économique (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)* 4-149

Tableau 33 : *Émissions canadiennes de N_2O par secteur économique (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)* 4-149

Tableau 34 : *Émissions canadiennes de HFC par secteur économique (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)* 4-150

Tableau 35 : *Émissions canadiennes de PFC par secteur économique (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)* 4-150

Tableau 36 : *Émissions canadiennes de SF_6 par secteur économique (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)* 4-150

Tableau 37 : *Émissions canadiennes de NF_3 par secteur économique (kt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)* 4-151

Tableau 38 : *Émissions canadiennes de GES par province et territoire (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN et des Mesures agricoles, scénarios AME et AMS, de 2005 à 2040 (années sélectionnées)* 4-151

Tableau 39 : *Projections des émissions de GES du Canada en 2030 par secteur économique (Mt d'éq. CO_2), scénarios actuels AME et AMS, comparaison avec les projections présentées dans la CN8/RB5* 4-152

Tableau 40 : *Émissions canadiennes de GES (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, selon l'ensemble des scénarios de sensibilité, 2030 à 2040 (années sélectionnées)*.....4-152

Tableau 41 : *Différence dans les émissions canadiennes de GES par secteur économique (Mt d'éq. CO_2), entre les projections des scénarios de sensibilité et le scénario AME, 2030* 4-152

Tableau 42 : *Résultats des scénarios technologiques par secteur économique en 2030, 2035 et 2040 (Mt d'éq. CO_2)* 4-153

Tableau 43 : *Estimations des flux nets de GES dans le secteur de l'ATCATF (Mt d'éq. CO_2), 1990 à 2040 (années sélectionnées)* 4-153

Tableau 44 : *Contribution comptable du secteur de l'ATCATF et impact projeté sur les GES des SCFN et des Mesures agricoles (Mt d'éq. CO_2), 2017 à 2040 (années sélectionnées)* 4-153

Tableau 45 : *Réductions d'émissions / incidence comptable des Solutions climatiques fondées sur la nature et des Mesures agricoles, ajoutées au scénario AMS (Mt d'éq. CO_2), 2030, 2035 et 2040.* 4-154

Tableau 46 : *Estimations historique des flux nets de GES du secteur de l'ATCATF (kt d'éq. CO_2), de 1990 à 2022 (années sélectionnées)* 4-155

Tableau 47 : *Estimations des flux nets de GES provenant des sous-secteurs du secteur de l'ATCATF pour lesquels des projections sont actuellement disponibles (kt d'éq. CO_2), 1990 à 2040 (années sélectionnées)* ...4-156

Tableau 48 : *Calcul de la contribution comptable des Terres forestières dont la vocation n'a pas changé et des produits ligneux récoltés associés (kt d'éq. CO_2), 2017 à 2040 (années sélectionnées)* 4-157

Tableau 49 : *Contribution comptable par sous-secteur de l'ATCATF (kt d'éq. CO_2), 2017 à 2022* 4-158

Tableau 50 : *Contribution comptable projetée par sous-secteur de l'ATCATF (kt d'éq. CO_2), 2025 à 2040 (années sélectionnées)* 4-159

Tableau 51 : *Émissions de polluants atmosphériques par polluant, à l'exclusion des autres sources (kt, sauf le mercure), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)* 4-160

Tableau 52 : *Émissions d'oxydes d'azote (kt), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)* ...4-161

Tableau 53 : *Émissions d'oxydes de soufre (kt), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)*4-161

Tableau 54 : *Émissions de composés organiques volatils (kt), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)* 4-161

Tableau 55 : *Émissions de matières particulaires totales (kt), y compris et à l'exclusion des sources ouvertes, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)* 4-162

Tableau 56 : *Émissions de matières particulaires 10 (kt), y compris et à l'exclusion des sources à ciel ouvert, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)* 4-162

Tableau 57 : *Émissions de matières particulaires 2,5 (kt), y compris et à l'exclusion des sources ouvertes, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)* 4-163

Tableau 58 : *Émissions de carbone noir (kt), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)*.....4-163

Tableau 59 : *Émissions de monoxyde de carbone (kt), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)* 4-164

Tableau 60 : *Émissions de mercure (kg), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)* 4-164

Tableau 61 : *Émissions d'ammoniac (kt), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)* 4-164

Tableau 62 : *Offre et demande d'électricité (térawattheures), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040 (années sélectionnées)* 4-165

Tableau 63 : *Projections des principales hypothèses économiques et démographiques utilisées dans l'analyse des projections (taux de croissance annuel composé), scénarios AME et AMS, 2006 à 2040 (années sélectionnées)* 4-166

Tableau 64 : *Résumé des principales hypothèses relatives aux prix utilisées dans l'analyse des projections, scénarios AME et AMS, 2005 à 2040 (années sélectionnées)* 4-166

Tableau 65 : *Production de pétrole brut (kb/j), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040 (années sélectionnées)*...4-166

Tableau 66 : *Utilisation des sables bitumineux (kb/j), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)* 4-167

Tableau 67 : *Production de gaz naturel (trillions de pieds cubes), 1990 à 2040 (années sélectionnées)* 4-167

Tableau 68 : *Résumé des principales hypothèses agricoles utilisées dans l'analyse des projections (variation annuelle moyenne en pourcentage), 2010 à 2040* 4-167

Tableau 69 : *Masse des émissions de CO_2 eq émises par quantité d'énergie pour différents combustibles* 4-168

Annexe 4: Projections des émissions et absorptions de gaz à effet de serre

Cette section présente des projections des émissions de gaz à effet de serre (GES) jusqu'en 2040, alignées sur les émissions historiques du Canada de 1990 à 2022, telles que présentées dans *le Rapport d'inventaire national 1990-2022 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada 2024* (RIN2024) et dans la section 2.5 du présent rapport.

Alors que la plupart des résultats présentés dans cette section montrent des projections détaillées selon les catégories de secteurs économiques du Canada, la section A4.3.3 présente des projections alignées sur les secteurs du Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC). La relation entre les secteurs économiques du Canada et les secteurs du GIEC est examinée dans la même section. La contribution comptable du secteur de L'affectation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (ATCATF), les Solutions climatiques fondées sur la nature (SCFN), les Mesures agricoles et les crédits achetés dans le cadre de la *Western Climate Initiative* (WCI) sont présentés comme des éléments supplémentaires et non comme catégories des secteurs économiques.

Alors que le Canada a présenté des projections jusqu'en 2035 dans sa *Huitième communication nationale et son Cinquième rapport biennal sur les changements climatiques.* (CN8/RB5), le présent rapport comprend des projections jusqu'en 2040 (conformément aux dernières lignes directrices de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques [CCNUCC] révisées lors de la COP25 à Madrid, en Espagne, en décembre 2019 [Décision 6/CP.25]). Les émissions historiques pour 1990, 2005 et 2022 (l'année la plus récente pour laquelle des émissions historiques sont disponibles) sont indiquées dans la plupart des tableaux afin de fournir un contexte supplémentaire. C'est le cas pour tous les GES et polluants atmosphériques, à l'exception du carbone noir, pour lequel les données historiques ne sont pas disponibles avant 2013. En outre, certains tableaux et figures, lorsqu'ils présentent des comparaisons avec les résultats de projections antérieures, incluent également des données historiques provenant de versions antérieures du *Rapport d'inventaire national* (RIN) du Canada.

Lorsque cela est indiqué, les données complètes des séries chronologiques pour l'ensemble de la période couverte par les tableaux inclus dans cette section sont disponibles sur le portail de données ouvertes du gouvernement du Canada. En outre, des visualisations de données interactives pour une sélection de tableaux de données disponibles sur les données ouvertes sont également disponibles sur le site web des Projections des émissions de gaz à effet de serre du Canada.

L'analyse présentée dans ce rapport s'appuie sur des scénarios de projections d'émissions réalisées à l'aide du modèle Énergie-émissions-économie du Canada (E3MC). Le modèle intègre les statistiques les plus récentes sur les émissions de GES et de polluants atmosphériques et sur l'énergie disponibles au moment où la modélisation technique a été réalisée (automne 2024).

Les ministères provinciaux, territoriaux et fédéraux ont été consultés lors de l'élaboration des projections et ont été invités à faire part de leurs commentaires avant août 2024. La majorité des données et des hypothèses utilisées pour les scénarios d'émissions modélisés ont fait l'objet de consultations approfondies.

Comme pour toutes les projections, les estimations contenues dans ce rapport doivent être considérées comme représentatives des résultats possibles qui dépendront, en fin de compte, de facteurs économiques, sociaux et autres, y compris les futures politiques gouvernementales.

A4.1 Projections de l'indicateur clé du Canada pour déterminer les progrès accomplis dans la réalisation de sa contribution déterminée au niveau national (CDN)

Environnement et changement climatique Canada (ECCC) met à jour chaque année les projections d'émissions de GES du Canada, en tenant compte des données historiques les plus récentes et des hypothèses les plus récentes concernant l'économie et le marché de l'énergie. En tant que telles, les projections fluctuent dans le temps en raison des changements apportés à ces données et hypothèses. Une discussion sur les principaux changements apportés à ces hypothèses sous-jacentes est présentée à la section A4.6.6.

Les émissions historiques réelles sont publiées chaque année dans le RIN du Canada. Au moment de l'élaboration des projections, les données les plus récentes sur les émissions du RIN pour 2022 ont été publiées en avril 2024 dans le RIN2024.

Les projections des émissions de GES et de polluants atmosphériques du Canada sont établies à l'aide du modèle E3MC, qui combine le modèle ascendant détaillé ENERGY 2020 et le Modèle économique de l'Amérique du Nord (MÉAN), un modèle macroéconomique ascendant. ENERGY 2020 est un modèle ayant fait l'objet d'un examen international par les pairs et intègre des données externes provenant de sources cohérentes. Dans E3MC, les données énergétiques sont réparties entre les différents sous-secteurs sur la base des données de Statistique Canada, de l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada (RNCan), du Programme de déclaration des GES du Canada, du *Canadian Energy & Emissions Data Centre (lien disponible en anglais seulement)* et de divers rapports sur les sables bitumineux. Ces sous-secteurs sont ensuite regroupés dans les secteurs économiques présentés dans ce rapport. Les variables macroéconomiques telles que le produit intérieur brut (PIB), la population et les hypothèses de croissance de l'industrie tirées du modèle macroéconomique sont les facteurs déterminants de la consommation d'énergie et des émissions de GES dans la plupart des secteurs. De plus amples informations sur le modèle E3MC sont disponibles dans la section A4.6.2.

Depuis 2011, ECCC publie des projections annuelles des émissions de GES, qui peuvent être consultées sur le site web du Canada consacré aux projections des émissions de gaz à effet de serre. Ces rapports ont été publiés dans le cadre de l'un ou l'autre des documents suivants

- Plans climatiques fédéraux
  - Cadre pancanadien sur la croissance propre et le changement climatique en 2015.
  - Le plan climatique renforcé du Canada en décembre 2020.
  - Le Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada en mars 2022.
- Soumissions biennales de la CCNUCC (2013, 2015, 2017, 2019 et 2022).
- Rapports nationaux autonomes (2011, 2012, 2014, 2016, 2018, 2023).

A4.1.1 Champ d'application des scénarios

Pour son premier Rapport biennal de transparence (RBT1), le Canada présente des projections qui incluent à la fois un scénario avec mesures (AME) et un scénario avec mesures supplémentaires (AMS).

Le Canada a choisi de ne pas présenter de projections pour un scénario sans mesures (SM) dans ses communications nationales précédentes, ses rapports biennaux ou dans le présent Rapport biennal de transparence, car il a été jugé qu'un niveau d'effort très élevé serait nécessaire pour élaborer des hypothèses appropriées afin de développer ce scénario contrefactuel, alors que la qualité de ce scénario ne pourrait toujours pas être garantie. Pour cette raison, il a été considéré que les résultats du scénario SM potentiel ne fourniraient pas d'informations utiles.

Il existe actuellement au Canada de nombreuses politiques et mesures fédérales, provinciales et municipales visant à réduire les émissions de GES et/ou la consommation d'énergie. ECCC mène des consultations approfondies avec les autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires afin de s'assurer que leurs initiatives sont prises en compte dans l'analyse et la modélisation des projections d'émissions.

Il convient de noter que les objectifs provinciaux et territoriaux, dont la liste est fournie dans le Tableau 12, ne sont pas modélisés dans les scénarios AME ou AMS. En revanche, les politiques individuelles visant à atteindre les objectifs provinciaux peuvent être incluses dans la modélisation si elles répondent aux critères discutés ci-dessous.

Pour tous les scénarios dans lesquels le financement des programmes est appelé à prendre fin, les projections partent du principe que les effets de ces programmes, autres que ceux qui se traduisent dans le comportement des consommateurs, cessent lorsque le financement approuvé prend fin.

Des scénarios alternatifs, élaborés pour évaluer l'incertitude des scénarios AME et AMS et leur sensibilité aux changements d'hypothèses telles que la croissance économique et démographique, les prix du pétrole et du gaz et la pénétration des technologies, sont présentés dans la section A4.4.

A4.1.1.1 Scénario avec mesures

Les projections du scénario AME incluent les politiques et mesures fédérales, provinciales et territoriales qui étaient en place en août 2024 et supposent qu'aucune autre mesure gouvernementale n'est prise. Elles incluent également la contribution comptable du secteur de l'ATCATF.

Pour être incluses dans le scénario AME, les politiques et mesures doivent :

- Disposer du soutien législatif et financier nécessaire.
- Disposer d'informations quantifiables suffisantes pour permettre d'en estimer l'impact.
- Produire des réductions significatives (au moins 100 kilotonnes d'équivalents de dioxyde de carbone (kt éq CO_2) par an).

La liste des politiques et mesures modélisées dans le scénario AME se trouve dans le Tableau 8 et le Tableau 9. Les changements apportés à la couverture politique du scénario AME depuis la publication de la CN8/RB5 sont discutés dans la section A4.6.6.2.

A4.1.1.2 Scénario avec mesures supplémentaires

Le scénario AMS comprend toutes les politiques et mesures fédérales, provinciales et territoriales du scénario AME ainsi que celles qui ont été annoncées mais qui n'ont pas encore été pleinement mises en œuvre. Ce scénario inclut également la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, en plus de l'impact des SCFN, des Mesures agricoles, et les flux de crédit transfrontaliers dans le cadre de la Western Climate Initiative[1].

Il convient de noter que le scénario AMS exclut les mesures qui sont encore au stade du développement ou de la planification, mais pour lesquelles on ne dispose pas de suffisamment d'informations pour les inclure. Pour plusieurs programmes de financement, où les projets spécifiques à financer ne sont pas encore connus, les scénarios incluent des approximations basées sur la performance de programmes similaires antérieurs.

La liste des politiques et mesures modélisées dans le scénario AMS, qui comprend une description de leurs hypothèses sous-jacentes, se trouve dans le Tableau 10 et le Tableau 11. Les changements apportés aux politiques incluses dans le scénario AMS depuis la publication de la CN8/RB5 sont examinés dans la section A4.6.6.2.

---

[1] Afin de comptabiliser officiellement le flux net de quotas et de crédits compensatoires de la WCI (importés de Californie au Québec) comme des transferts de résultat d'atténuation transféré à l'échelle internationale (RATI) au Canada en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris, un accord bilatéral autorisant le transfert et l'utilisation devrait être établi entre le Canada et les États-Unis, y compris la soumission de rapports au titre de l'article 6 à la CCNUCC.

Au fur et à mesure que de nouvelles mesures seront élaborées et mises en œuvre, leurs réductions d'émissions seront évaluées et incluses dans les projections futures.

A4.2 Amélioration continue

Dans le Plan de réduction des émissions pour 2030, qui a été publié en 2022, ECCC s'est engagé à mettre en œuvre des améliorations pour accroître la transparence en ce qui concerne sa modélisation et ses rapports. Une première mise à jour de ces efforts a été fournie dans le rapport *Projections des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques au Canada de 2023*, qui comprenait un plan d'action pour l'amélioration continue. Les projections présentées dans ce rapport continuent de traiter les points identifiés dans ce plan d'action. En particulier, le présent rapport fournit des détails supplémentaires concernant les hypothèses de modélisation (voir la section A4.6.7), des données au niveau provincial pour les émissions du secteur de l'ATCATF (par le biais de données ouvertes), une analyse de sensibilité supplémentaire, sous la forme d'un scénario technologique (section A4.4.2) et d'une analyse d'incertitude (section A4.4.3). Enfin, un forum de comparaison multi-modèles a été mis en place sous l'égide du Carrefour de modélisation énergétique (CME) et a établi des flux de travail fondamentaux qui sont prêts à améliorer la collaboration et les comparaisons futures entre les modèles canadiens au cours de la session inaugurale. Plus de détails sur les résultats du forum de comparaison multi-modèles sont disponibles sur le site web du CME.

A4.3 Projections des émissions de gaz à effet de serre dans les scénarios avec mesures existantes et avec mesures supplémentaires

A4.3.1 Synthèse des tendances historiques et des projections

Pour les besoins de l'analyse des tendances et des politiques économiques, le Canada utilise une classification par secteur économique qui attribue les émissions au secteur économique d'où elles proviennent plutôt que par catégories du GIEC. Cette répartition ne fait que recatégoriser les émissions sous différentes rubriques et ne modifie pas les émissions totales du Canada. Dans le présent rapport, le terme « secteur » fait généralement référence aux secteurs économiques tels que définis ci-dessus, sauf lorsque l'expression « secteur du GIEC » est utilisée, comme dans la section A4.3.3.

En 2022, dernière année pour laquelle des données historiques étaient disponibles au moment de la préparation du présent rapport, les émissions du Canada s'élevaient à 708 mégatonnes d'équivalents de dioxyde de carbone (Mt d'éq. CO_2). En incluant la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, les émissions du Canada étaient de 720 Mt (soit 5,5 % de moins qu'en 2005).

Dans l'ensemble, le RIN2024 intègre des révisions à la hausse de 29 Mt en 2005 et de 28 Mt en 2021, par rapport à l'inventaire publié précédemment (2023). Ces révisions reflètent la mise en œuvre des valeurs de potentiel de réchauffement planétaire (PRP) du Cinquième rapport d'évaluation (5RE *[lien disponible en anglais seulement]*) du GIEC et d'autres améliorations méthodologiques. En particulier, d'importantes améliorations méthodologiques ont été mises en œuvre dans la catégorie des terres forestières dans le secteur ATCATF et dans le secteur du pétrole et gaz en amont (où la précision de l'estimation des émissions de méthane a été améliorée). Les méthodes améliorées utilisent des études et des connaissances spécifiques au Canada, facilitent l'adoption de nouvelles données scientifiques et reflètent mieux l'évolution des technologies et des pratiques industrielles.

Entre 1990 et 2022, les émissions totales de GES du Canada sont passées de 608 Mt à 708 Mt. C'est le secteur du pétrole et gaz qui a connu l'augmentation la plus importante, doublant presque, passant de 118 Mt à 217 Mt. Les émissions du secteur des transports ont également augmenté de manière substantielle, passant de 118 Mt à 156 Mt. À l'inverse, les émissions du secteur de l'électricité ont diminué de manière significative, passant de 94 Mt à 47 Mt. Les émissions de l'industrie lourde ont chuté de 97 à 78 Mt, tandis que les

émissions du secteur des bâtiments ont augmenté de 72 à 89 Mt. Les émissions de l'agriculture ont augmenté de 51 à 70 Mt, et les émissions des déchets et autres sources ont légèrement diminué de 57 à 51 Mt. Une discussion des tendances sous-jacentes à ces changements pour chaque secteur économique est fournie dans la section A4.3.2.

Selon le scénario AME, les émissions de GES devraient diminuer pour atteindre 626 Mt en 2030. Si l'on inclut les contributions comptables du secteur de l'ATCATF, les émissions de 2030 devraient s'élever à 597 Mt dans le scénario AME. Après 2030, les émissions projetées dans le scénario AME continuent de diminuer, pour atteindre 559 Mt en 2040 (y compris l'ATCATF).

Dans le cadre du scénario AMS, les émissions en 2030 diminuent pour atteindre 502 Mt, lorsque la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des flux de crédit transfrontaliers dans le cadre de la WCI sont prises en compte. Après 2030, les émissions projetées dans le scénario AMS (y compris l'ATCATF, les SCFN, les Mesures agricoles et les crédits de la WCI) continuent de diminuer pour atteindre 431 Mt en 2040.

Le Tableau 13 et la Figure 1 montrent comment les tendances projetées en matière d'émissions de GES varient en fonction du secteur économique. Le Tableau 14 présente une ventilation des projections d'évolution des émissions de GES par secteur du GIEC. La Figure 2 montre les projections selon le scénario AME et le scénario AMS, ainsi que les projections présentées dans le document CN8/RB5 du Canada.

Des projections plus détaillées par secteur économique et une comparaison entre les projections par secteur du GIEC et les secteurs économiques sont fournies à la section A4.3.2 et à la section A4.3.3.

Figure 1 : Émissions de l'ensemble de l'économie par secteur économique (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, de 2005 à 2040

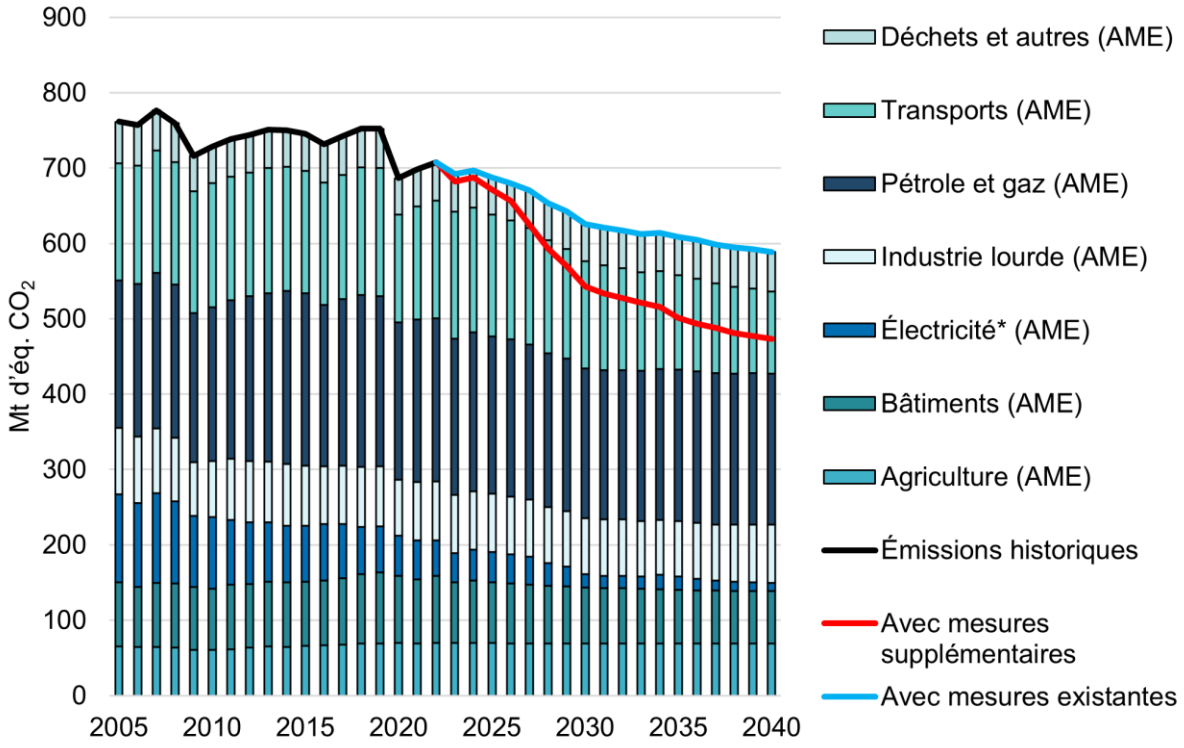

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.
* Les émissions liées à l'électricité comprennent également les contributions de la production de vapeur.

Figure 2 : Émissions canadiennes totales de GES (Mt d'éq. CO_2), y compris la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, projections actuelles et antérieures (scénarios des projections 2022 et 2024), 2005 à 2040

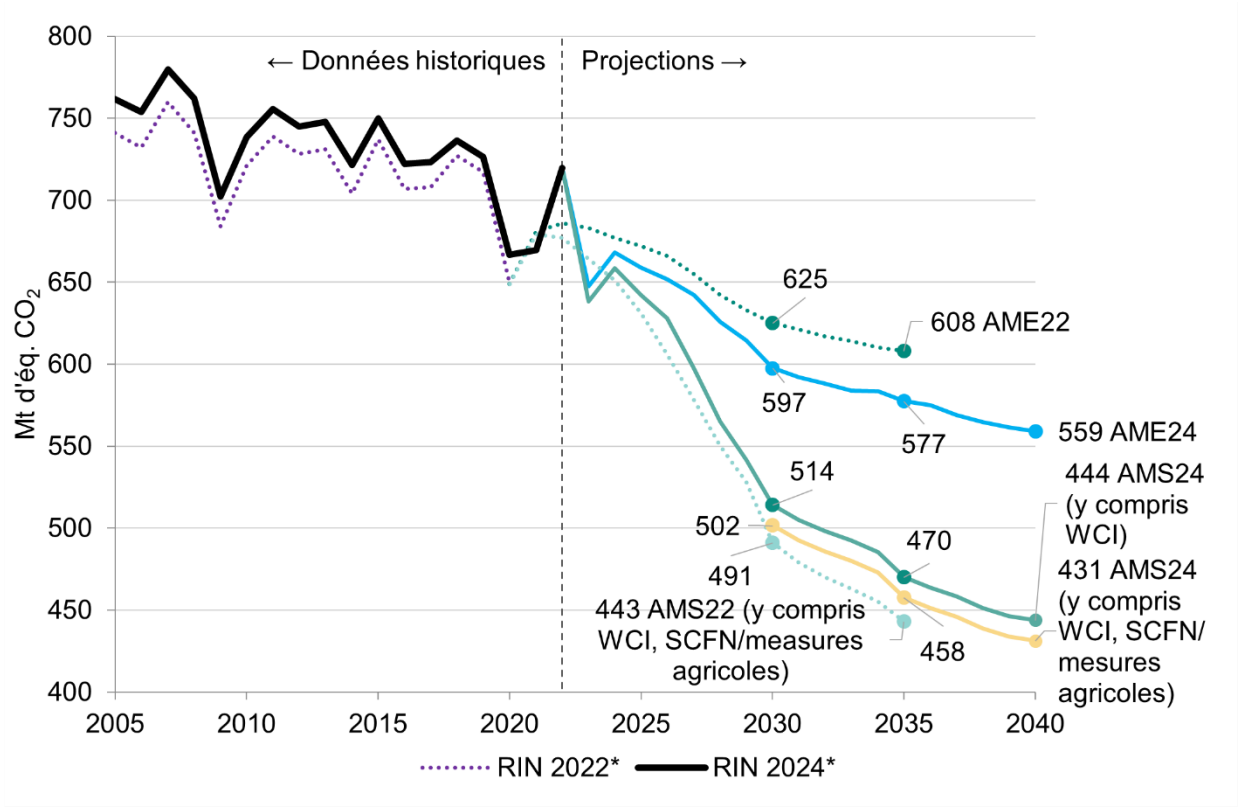

Note : *Les émissions historiques comprennent les données des RIN 2022 et RIN2024, et incluent également la contribution comptable du secteur de l'ATCATF. Accéder à d'autres données.
AME24 : Scénario actuel avec mesures existantes.
AMS24 : Scénario actuel avec mesures supplémentaires.
AME22 : Scénario avec mesures existantes publié dans CN8/RB5 en 2022.
AMS22 : scénario avec mesures supplémentaires publié dans CN8/RB5 en 2022.

A4.3.2 Projections des émissions par secteur économique

Cette section présente les émissions du Canada ventilées selon les secteurs économiques suivants : pétrole et gaz, transports, électricité, industrie lourde, bâtiments, agriculture et déchets et autres (les autres comprennent la production de charbon, l'industrie légère, la construction et les ressources forestières).

A4.3.2.1 Pétrole et gaz

La production, le transport par pipeline, le traitement, le raffinage et la distribution des produits pétroliers et gaziers contribuent tous aux émissions du secteur du pétrole et gaz.

Entre 1990 et 2022, les émissions de ce secteur ont augmenté de 99 Mt. La majeure partie de l'augmentation entre 1990 et 2022 est due à l'expansion considérable des sables bitumineux du Canada. Depuis 1990, la production des sables bitumineux a augmenté de plus de 800 % et les émissions de plus de 71 Mt (~470 %). Si les fluctuations dues à la conjoncture économique (par exemple, les prix du pétrole brut et du gaz naturel) ont entraîné des augmentations et des diminutions à court terme des émissions entre 1990 et 2022, les émissions de ce secteur ont généralement augmenté de manière constante, passant de 118 Mt en 1990 à 230 Mt en 2014. De 2014 à 2019, les émissions ont été relativement stables, avec une certaine variabilité interannuelle due à la conjoncture économique et aux incendies de forêt de 2016 qui ont affecté la production de sables bitumineux autour de Fort McMurray, en Alberta. Cette période a été suivie d'une baisse significative de 17 Mt (- 7 %) entre 2019 et 2020, en raison de la pandémie de COVID-19 et de la guerre mondiale des prix du pétrole qui ont entraîné une chute drastique des prix du pétrole brut. La diminution entre 2019 et 2020 peut également être attribuée à la réglementation fédérale visant à réduire les émissions de méthane (CH_4) de

l'industrie pétrolière et gazière en amont, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2020, et aux réglementations provinciales équivalentes en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. En 2021, les émissions ont augmenté de 7 Mt (3 %) par rapport aux niveaux de 2020, car l'industrie s'est remise des premiers effets de la pandémie. En 2022, les émissions sont restées relativement stables, avec une augmentation de 0,4 % par rapport à 2021.

En 2022, les émissions du secteur du pétrole et gaz représentaient environ 31 % des émissions totales de GES du Canada, à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF.

Pour la période de projection, les hausses d'émissions dues à l'augmentation de la production des sables bitumineux, du gaz naturel et du gaz naturel liquéfié (GNL) sont en partie compensées par la baisse de l'intensité des émissions dans tous les sous-secteurs du pétrole et gaz du Canada. Les mesures gouvernementales, telles que les règlements sur les émissions de CH_4 dans le secteur du pétrole et gaz en amont, la tarification du carbone et le Règlement sur les combustibles propres (RCP), ainsi que la croissance et le déploiement de la technologie de captage et de stockage du carbone (CSC), devraient limiter les émissions, tandis que la production de pétrole et de gaz continue d'augmenter. Les projections d'émissions dans le secteur du pétrole et gaz sont déterminées par les projections exogènes des prix et de la production de pétrole et de gaz naturel établies par le Régie de l'énergie du Canada (RÉC). Les prévisions de prix et de production de cette année sont basées sur le scénario Mesures actuelles des perspectives préfinales du rapport de la RÉC sur l'Avenir énergétique en 2025 (AÉ2025).

Le scénario AMS explore la manière dont le secteur pourrait évoluer dans un environnement politique plus ambitieux. Dans ce scénario, le secteur du pétrole et gaz connaît une réduction substantielle de ses émissions grâce aux politiques existantes et annoncées qui favorisent la décarbonisation, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de méthane dans l'ensemble de l'industrie. Une ventilation des réductions d'émissions dans chaque sous-secteur du pétrole et gaz est présentée dans les sections ci-dessous.

Figure 3 : Émissions du secteur du pétrole et gaz (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040

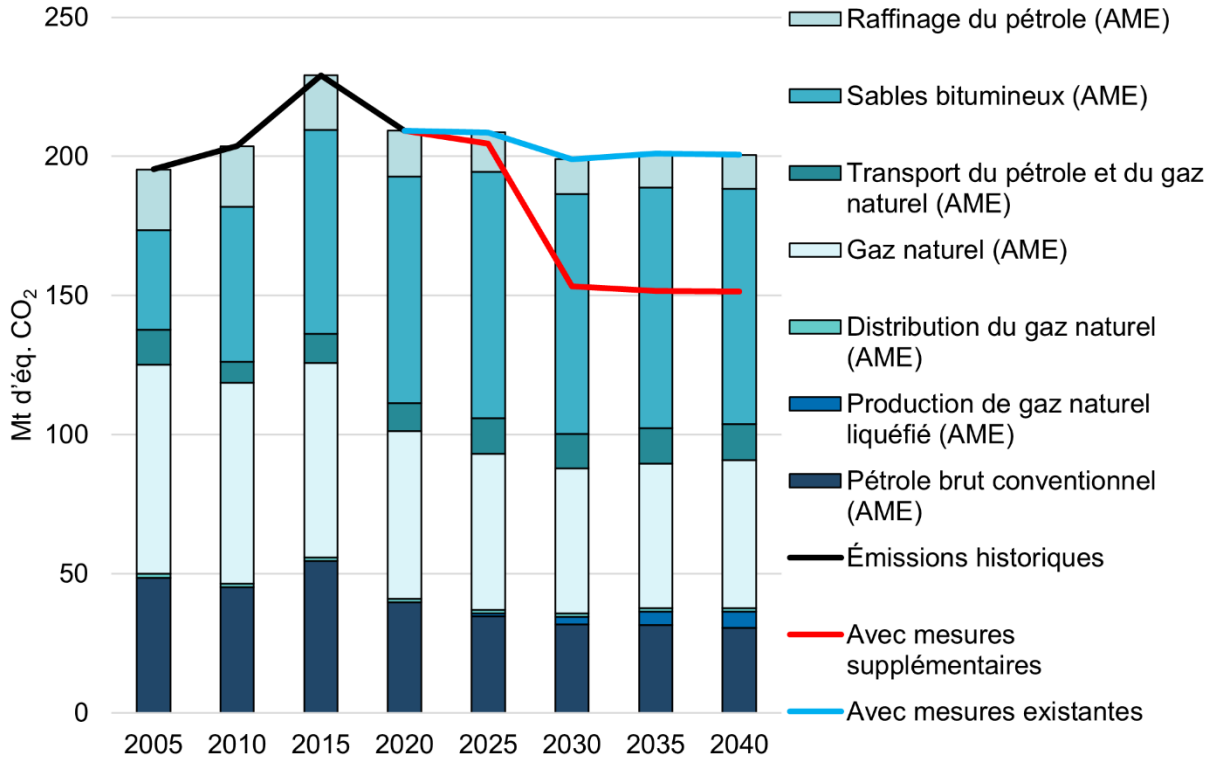

Note : Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

Production de pétrole et de gaz en amont

Le secteur du pétrole et du gaz en amont comprend l'extraction, la production et le traitement du pétrole et du gaz conventionnels et non conventionnels. La trajectoire des émissions du secteur du pétrole et gaz en amont est une fonction de l'augmentation de la production et de la diminution de l'intensité des émissions (Tableau 15).

La production augmente tout au long de la période de projection par rapport aux niveaux historiques de 2023 dans les sous-secteurs des sables bitumineux et de la production et du traitement du gaz naturel. La forte croissance de la production, à partir de sources non conventionnelles en particulier, devrait se poursuivre tout au long de la période de projection. Cette croissance est due en partie aux prix élevés du pétrole brut et du gaz naturel au début et au milieu des années 2020, ce qui entraîne des investissements et un développement substantiel dans le secteur du pétrole et gaz.

Dans le scénario AME, bien que la production de pétrole et de gaz en amont continue d'augmenter au cours de la période de projection, les intensités d'émission devraient diminuer considérablement en raison de politiques telles que la tarification du carbone, le Plan climatique CleanBC, le RCP et diverses réglementations provinciales sur le méthane. En outre, le déploiement croissant de la technologie du CSC contribue à la réduction des émissions dans l'ensemble du secteur.

Dans le scénario AMS, les émissions diminuent encore plus car les émissions sont limitées en partie par l'utilisation accrue de l'hydrogène comme substitut du gaz naturel pour la combustion fixe et l'utilisation comme matière première. En outre, le déploiement accru de la technologie des solvants dans les sables bitumineux entraîne des réductions de l'intensité des émissions tout au long de la période de projection. D'ici 2025, dans le scénario AMS, on suppose que toutes les nouvelles installations de sables bitumineux déploient la technologie des solvants, soit par co-injection, soit par utilisation de solvants purs. En outre, les mesures d'investissement et de financement telles que les recettes tirées du carbone (système de tarification fondé sur le rendement [STFR] et programmes de recettes tirées de la redevance sur les combustibles), ainsi que les investissements du Fonds pour une croissance propre contribuent également à la réduction des émissions, en particulier dans le secteur des sables bitumineux.

L'un des principaux leviers de réduction des émissions dans les secteurs de la production et du traitement du pétrole brut et du gaz naturel conventionnels dans le scénario AMS est le Règlement renforcé sur le méthane. À partir de 2027, en plus des régimes fédéraux et provinciaux existants sur le méthane, le Règlement renforcé sur le méthane devrait permettre une réduction de 75 % des émissions de CH_4 par rapport aux niveaux historiques de 2012, ce qui correspond au taux prévu dans le projet de règlement. Les réductions d'émissions découlant du Règlement renforcé sur le méthane sont principalement concentrées dans la production et le traitement du pétrole conventionnel et du gaz naturel, car ces secteurs présentent une proportion élevée d'émissions fugitives de CH_4 par rapport aux émissions totales de GES à l'échelle du secteur.

La modélisation de cette année comprend le Plafond d'émissions de GES du secteur pétrolier et gazier (PEPG) récemment annoncé. La réglementation proposée fixerait le plafond d'émissions pour chaque année de la première période de conformité (en particulier de 2030 à 2032) à 27 % en dessous des niveaux d'émissions déclarés pour 2026. Le plafond d'émissions, associé à un accès limité à des options de flexibilités en matière de conformité, garantirait que les émissions de GES ne dépassent pas la limite supérieure légale des émissions. Cette proposition de règlement devrait permettre de réduire les GES tout en permettant au secteur d'augmenter sa production par rapport aux niveaux historiques en réponse à la demande mondiale.

Il convient de noter que le secteur du pétrole et gaz en amont affiche de faibles augmentations de la production de bitume dans le scénario AMS, par rapport aux niveaux de production du scénario AME. Pour le sous-secteur du drainage gravité au moyen de vapeur (DGMV) des sables bitumineux, l'augmentation de la production résulte de l'utilisation croissante de la technologie des solvants. On suppose que les nouvelles installations de DGMV qui utilisent la technologie des solvants verront leur production augmenter de 40 % par rapport aux niveaux de production du scénario AME. En outre, dans la modélisation du secteur du pétrole et

gaz, de faibles augmentations de la production résultent des projections de baisse du prix du crédit RCP dans le scénario AMS. Dans le scénario AME, les producteurs de pétrole en amont ont davantage besoin de réduire l'intensité de leurs émissions pour se conformer au RCP. À l'inverse, dans le scénario AMS, l'obligation réglementaire découlant du RCP est considérablement réduite, étant donné que des objectifs plus ambitieux de ventes de véhicules zéro émissions (VZE) dans le sous-secteur du transport de marchandises sont atteints, ce qui augmente l'offre de crédits RCP et fait baisser leur prix. La rigueur moindre du RCP dans le scénario AMS entraîne une réduction des coûts de production du pétrole et une légère augmentation de l'exploitation et de la production pétrolières.

Comme le montre la Figure 4 et la Figure 5 la production in situ passe de 288 000 barils par jour en 2005 à 1,9 million de barils par jour en 2030 (soit 47 % de la production totale de sables bitumineux en 2030) dans le scénario AME. Dans le scénario AMS, la production in situ passe à 2 millions de barils par jour en 2030 et les volumes de production restent relativement stables par la suite.

Parallèlement, la part de l'exploitation des sables bitumineux dans la production totale de sables bitumineux diminue dans le scénario AMS. Avec 1,9 million de barils par jour en 2030, l'extraction des sables bitumineux représente 46 % de la production totale des sables bitumineux, contre 48 % dans le scénario AME. Ces baisses de parts de production dans l'exploitation des sables bitumineux résultent de l'augmentation de la production de DGMV dans le scénario AMS, associée au déploiement de la technologie des solvants.

Figure 4 : Production des sables bitumineux (en million de barils par jour) scénarios AME et AMS, 2005 à 2040 (années sélectionnées)

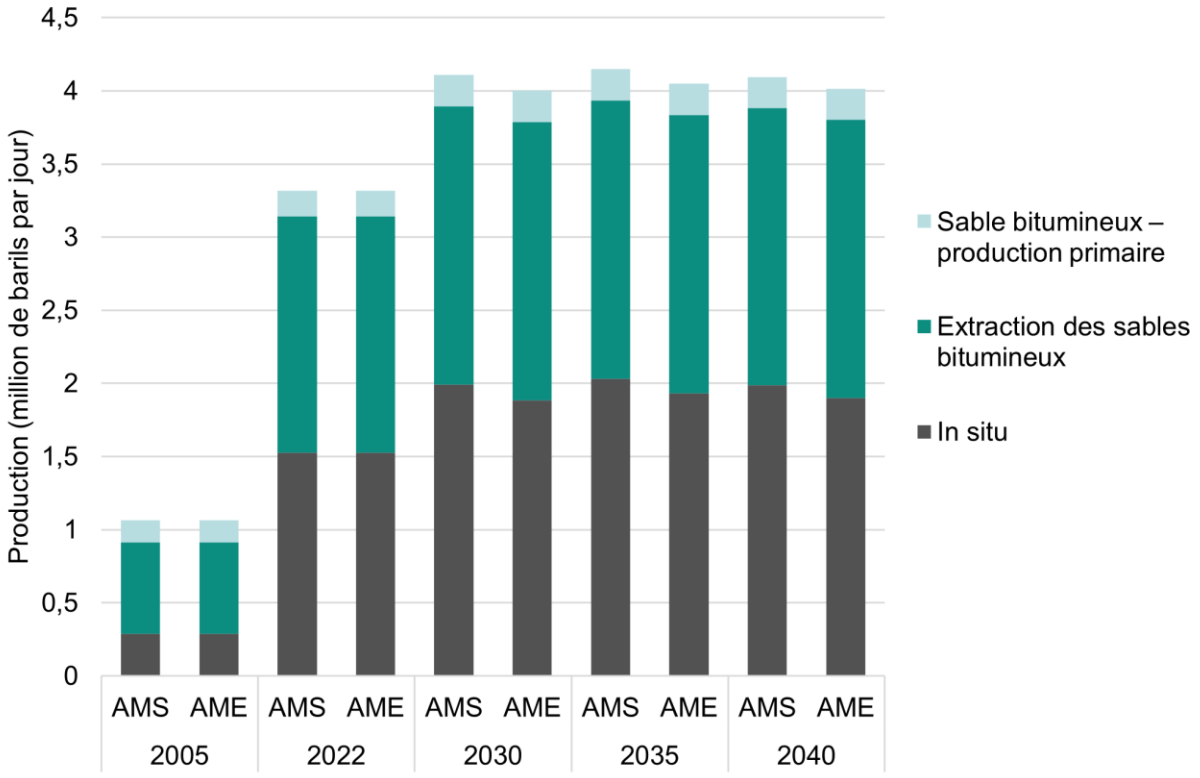

Figure 5 : Usines de valorisation des sables bitumineux (en million de barils par jour), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040 (années sélectionnées)

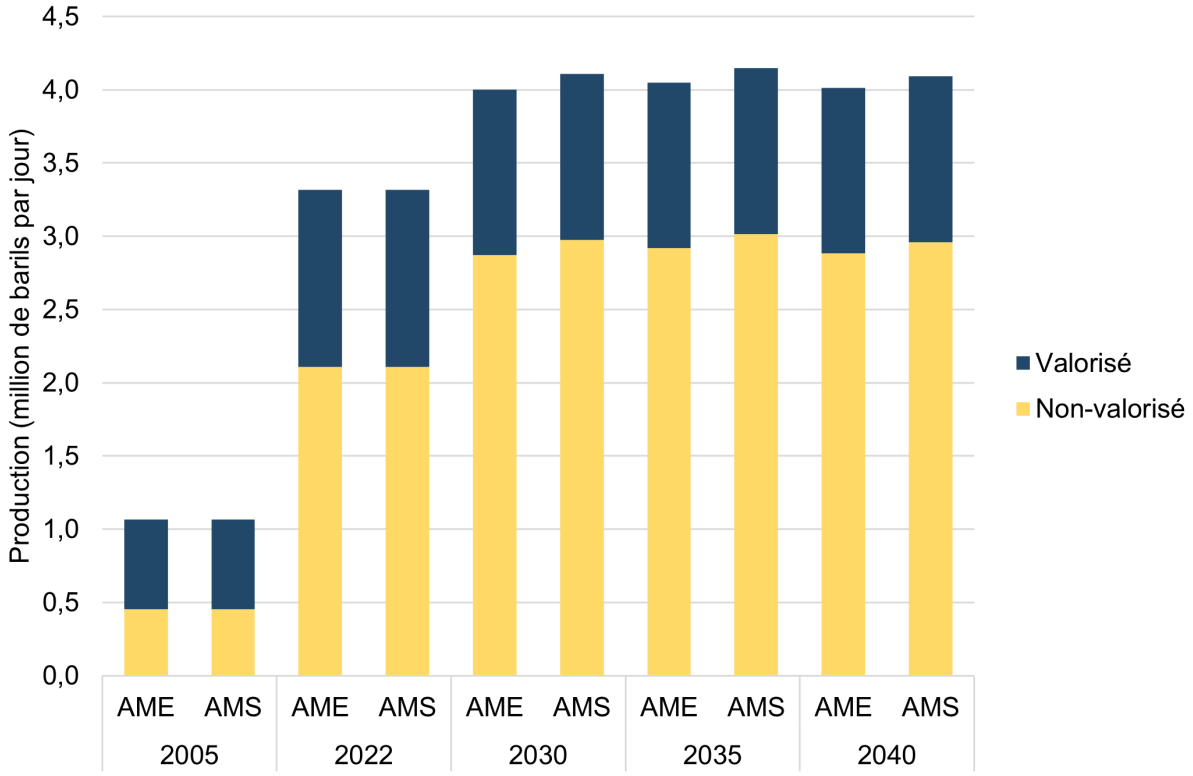

Plusieurs facteurs influencent l'intensité des émissions dans les sables bitumineux. En général, l'extraction du pétrole des sables bitumineux par une méthode in situ (c'est-à-dire en utilisant des techniques souterraines pour séparer le pétrole du sable) est plus intensive en émissions que l'extraction des sables bitumineux (Figure 6). Au cours de la période historique, l'intensité globale des émissions liées à l'extraction du bitume est restée relativement stable, alors que la production de bitume a augmenté d'environ 213 % entre 2005 et 2023. À partir de 2024, le remplacement de trois chaudières vieillissantes alimentées au coke de pétrole par des unités de cogénération au gaz naturel à haut rendement à l'exploitation minière de Suncor entraîne une hausse des émissions de cogénération dans le secteur de l'exploitation des sables bitumineux. Ont en outre exercé des pressions à la hausse sur l'intensité des émissions des facteurs tels que la baisse de la qualité des gisements, le vieillissement des installations existantes et le passage des opérations minières à des procédés d'extraction in situ à plus forte intensité d'émissions. À l'inverse, la croissance future de la production grâce à l'agrandissement des installations existantes et à la construction de nouvelles installations devrait faire appel à des procédés plus efficaces sur le plan énergétique et permettre de piloter et de déployer des technologies émergentes dans le secteur du pétrole brut non conventionnel. Les réductions projetées de l'intensité des émissions des sables bitumineux dans les scénarios AME et AMS devraient résulter d'une politique gouvernementale plus ambitieuse, comme la mise en œuvre du RCP, du PEPG, du Règlement renforcé sur le méthane, de la tarification du carbone et du crédit d'impôt à l'investissement (CII) pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC).

Figure 6 : Intensité des émissions des sables bitumineux canadiens (kg d'éq. CO_2/B), scénario AME, 2005 à 2040

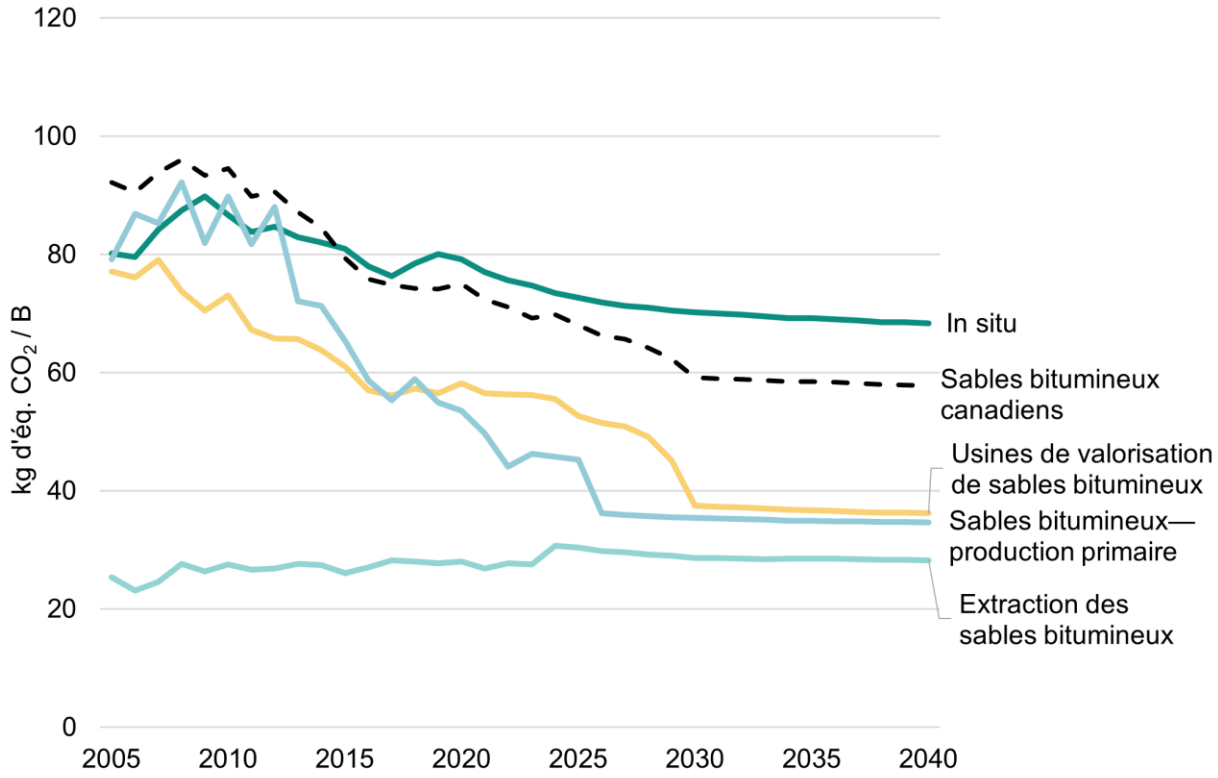

Note : Les données sur les émissions historiques proviennent du RIN2024. Le bitume in situ comprend la production issue de la stimulation cyclique par vapeur d'eau (SCV) et du DGMV. Les sables bitumineux canadiens comprennent les émissions des usines de valorisation des sables bitumineux, mais pas les barils produits par les usines de valorisation, car cela conduirait à une double comptabilisation du bitume qui est d'abord extrait puis valorisé.

Figure 7 : Intensité des émissions des sables bitumineux canadiens (kg CO_2 eq/B), scénario AMS, 2005 à 2040

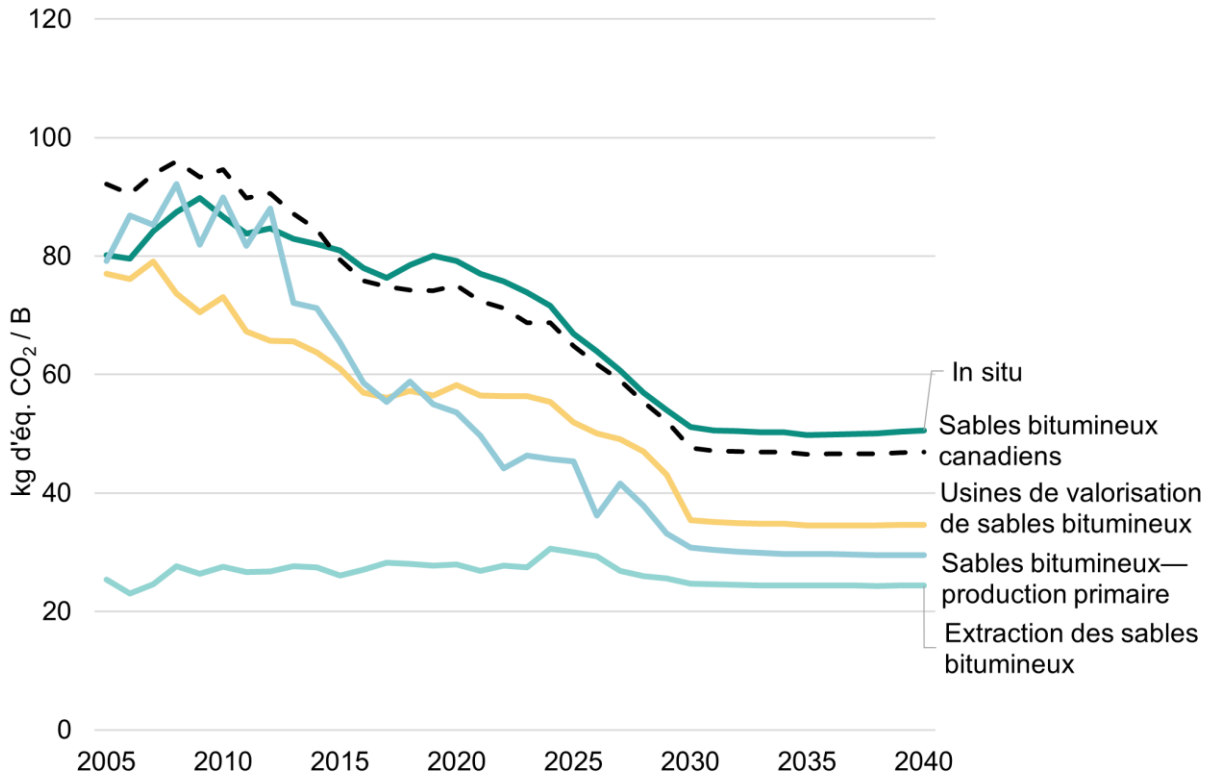

Note : Les données sur les émissions historiques proviennent du RIN2024. Le bitume in situ comprend la production de SCV et de DGMV. Les sables bitumineux canadiens comprennent les émissions des usines de valorisation des sables bitumineux, mais pas les barils produits par les usines de valorisation, car cela conduirait à une double comptabilisation du bitume qui est d'abord extrait puis valorisé.

Transport et distribution du pétrole et du gaz

Les émissions liées au transport du pétrole et du gaz naturel et à la distribution du gaz naturel devraient rester relativement stables dans le scénario AME, comme le montre le tableau suivant Tableau 16. Le scénario « Mesures actuelles » de la RÉC suppose que les infrastructures nécessaires au transport et à la distribution des produits pétroliers et gaziers à long terme sont construites selon les besoins. Ainsi, les émissions liées au transport et à la distribution des produits pétroliers et gaziers sont susceptibles de rester constantes à moyen terme et d'augmenter au fur et à mesure que la capacité supposée des oléoducs s'accroît. Les émissions sont plus faibles dans le scénario AMS, principalement en raison du Règlement renforcé sur le méthane.

Raffinage et valorisation du pétrole

Le Tableau 17 présente les émissions associées aux secteurs du raffinage et de la valorisation du pétrole de 2005 à 2040. Les émissions liées à la valorisation du bitume des sables bitumineux et au raffinage traditionnel du pétrole devraient diminuer entre 2022 et 2040 dans le scénario AME, ce qui s'explique en partie par l'utilisation croissante de la technologie du CSC, comme le projet Quest à Fort Saskatchewan (Alberta). En outre, l'Alberta Carbon Trunk Line (ACTL), d'une longueur de 240 kilomètres, favorise le captage, le stockage et l'utilisation de quantités importantes de dioxyde de carbone. Enhance Energy, propriétaire et exploitant de l'ACTL, utilise le dioxyde de carbone pour la récupération assistée des hydrocarbures de Nutrien, une usine d'engrais, et de la raffinerie de Sturgeon.

La diminution de l'intensité des émissions dans les secteurs du pétrole et du gaz en aval est largement due au déploiement de la technologie du CSC prévue de manière endogène dans le scénario AME, car le raffinage et la valorisation du pétrole sont les secteurs économiques qui disposent de la capacité de captage du carbone la moins coûteuse. D'ici à la fin de la décennie actuelle, les raffineries et les usines de valorisation devraient

construire des installations de CSC d'une capacité de plus de 9 Mt selon les projections du scénario AME. Les projets de CSC récemment annoncés dans les raffineries de l'Ouest canadien atteindront leur pleine capacité à l'aube de la prochaine décennie et contribueront à réduire les émissions entre 2030 et 2040.

Comme le montre le Tableau 17, les émissions du pétrole et du gaz en aval continuent de diminuer dans le scénario AMS grâce aux investissements des recettes du Fonds de croissance du Canada (FCC) et du STFR, et à mesure que les raffineries classiques remplacent le gaz naturel par de l'hydrogène propre comme matière première ou comme combustible. Pour les usines de valorisation, le PEPG est également un facteur de réduction des émissions à partir de 2030.

A4.3.2.2 Transport

La plupart des émissions liées au transport au Canada proviennent du transport routier, qui comprend le transport personnel (véhicules légers [VL] et camions) et les véhicules lourds (VLD). La tendance générale à l'augmentation des émissions du transport routier au cours de la série chronologique est largement due à une augmentation de la conduite : plus de voitures et de camions consommant plus de carburant et générant donc plus d'émissions. Malgré une réduction du nombre de kilomètres parcourus par véhicule, le parc total de véhicules en 2022 a augmenté de 27 % depuis 2005, en particulier pour les camions (légers et lourds), ce qui se traduit par une augmentation du nombre de kilomètres parcourus dans l'ensemble. La section 2.3.1.2 du RIN2024 examine plus en détail les principaux facteurs historiques des tendances en matière d'émissions associées au secteur des transports.

Dans l'ensemble, les émissions en 2022 étaient identiques à celles de 2005. En outre, le secteur des transports (y compris les émissions des passagers, des marchandises et des véhicules hors route résidentiels et commerciaux) était le deuxième plus grand contributeur aux émissions de GES du Canada, représentant 22 % des émissions globales, à l'exclusion du secteur de l'ATCATF.

En ce qui concerne l'avenir, le scénario AME projette un rebond des émissions en 2023 après une période de faibles émissions en 2020 et 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. Les émissions devraient ensuite diminuer progressivement au fil du temps pour passer sous les niveaux de 2005 d'ici à 2027. Les baisses se produisent à mesure que le parc de véhicules existants est progressivement remplacé par des véhicules à essence et diesel plus efficaces, ainsi que par une part croissante de VZE sur les routes.

En termes de politiques, le scénario AME intègre le règlement modifiant le Règlement sur les émissions de GES des automobiles à passagers et des camions légers, qui exige qu'un pourcentage déterminé des parcs des fabricants et des importateurs de nouveaux VL mis en vente au Canada soit constitué de VZE, pour atteindre 100 % des ventes de VL en 2035.

Pour le fret, les règlements sur les émissions de GES des véhicules et moteurs lourds contribuent à accroître l'efficacité énergétique des véhicules de fret sur route. Les normes révisées fixent des exigences croissantes pour les années de modèle 2021 à 2027, en maintenant les exigences de l'année de modèle 2027 pour toutes les années suivantes. En outre, le programme fédéral Incitatifs pour les véhicules moyens et lourds zéro émission (iVMLZE), qui offre des mesures incitatives pour la location ou l'achat de véhicules zéro émission des moyens et lourds, contribue également à la réduction des émissions dans le sous-secteur du transport routier de marchandises.

En ce qui concerne les résultats et comme le montre le Tableau 18, le secteur des transports comprend plusieurs sous-secteurs distincts : le transport de passagers, le transport de marchandises et les autres sous-secteurs, et chaque sous-secteur présente des tendances différentes au cours de la période de projection. Par exemple, les émissions provenant du transport de passagers et de marchandises devraient diminuer entre 2005 et 2030, tandis que les émissions provenant des véhicules non routiers (par exemple, les véhicules de loisirs, commerciaux et résidentiels) devraient augmenter légèrement au cours de la même période. Après 2030 et jusqu'en 2040, les émissions du transport de passagers diminuent encore en raison de la poursuite du renouvellement du parc de véhicules routiers au profit des véhicules VZE, tandis que les émissions du

transport de marchandises devraient augmenter au cours de cette période en raison de la poursuite de la croissance économique.

Les émissions du secteur des transports diminuent encore légèrement dans le scénario AMS, grâce à la poursuite des gains d'efficacité des véhicules diesel et à essence et à l'électrification accrue du secteur du transport de marchandises. Dans le sous-secteur du fret, les émissions sont plus faibles que dans le scénario AME en raison des objectifs fixés pour la part des ventes de VZE dans les nouveaux véhicules moyens et lourds (VML). Les VZE voient leur part accrue dans les ventes de véhicules neufs prendre effet dans les années ultérieures, avec un objectif de 35 % en 2030 et de 100 %, si possible, en 2040, ce qui n'a qu'un faible impact en 2030. À mesure que davantage de véhicules entrent sur le marché, l'impact est plus important plus tard dans la période de projection. En outre, un financement de 200 millions de dollars pour la modernisation du parc existant de VML et l'amélioration de l'efficacité des transports maritimes, aériens et routiers contribuent à la réduction des émissions d'ici à 2030 dans le secteur du fret.

Dans le scénario AMS, les exigences accrues en matière d'efficacité pour les véhicules de tourisme sur route, alignées sur la réglementation américaine, améliorent encore les gains d'efficacité du parc de véhicules de tourisme sur route neufs grâce à l'adoption des VZE. Entre 2024 et 2030, le rendement énergétique pondéré en fonction des ventes des nouveaux véhicules routiers de tourisme à moteur à combustion interne (MCI) devrait passer de 8,1 L/100 km à 6,5 L/100 km, soit une amélioration de 19 %, tandis que l'augmentation de la part des véhicules VZE fait passer le rendement global à 5,1 L/100 km.

Figure 8 : Émissions du secteur des transports (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040

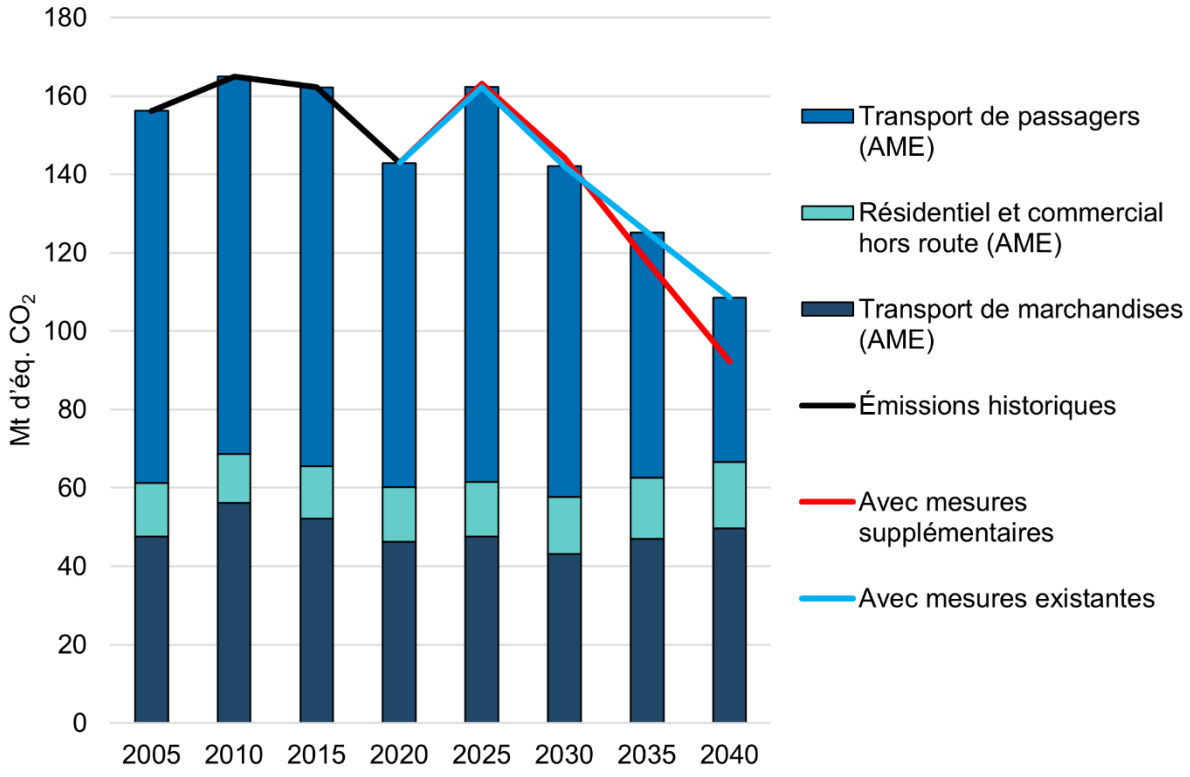

Note : Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

A4.3.2.3 Électricité

Entre 1990 et 2022, les émissions liées à l'électricité ont atteint leur maximum en 2001. Cependant, les émissions ont diminué de 47 Mt (- 50 %) globalement au cours de cette période. Deux tendances opposées ont influencé l'évolution des émissions de l'électricité :

1. Elles ont tendance à augmenter en raison de la hausse de la demande d'électricité, tant au niveau national que pour satisfaire les exportations vers les États-Unis (US), ce qui a entraîné une augmentation de la production d'électricité ; et,
2. Elles tendent à diminuer considérablement en raison de la réduction et de l'élimination de la production d'électricité à partir du charbon, en particulier en Ontario, où des réglementations provinciales sur l'élimination progressive du charbon ont été mises en œuvre.

En 2022, les émissions liées à la production d'électricité avaient diminué de 69 Mt (- 59 %) depuis 2005, malgré une augmentation de 10 % de la demande. La section 2.3 du RIN2024 fournit plus de détails sur les principaux facteurs historiques de l'évolution des émissions liées à la production d'électricité.

Figure 9 : Émissions du secteur de l'électricité (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040

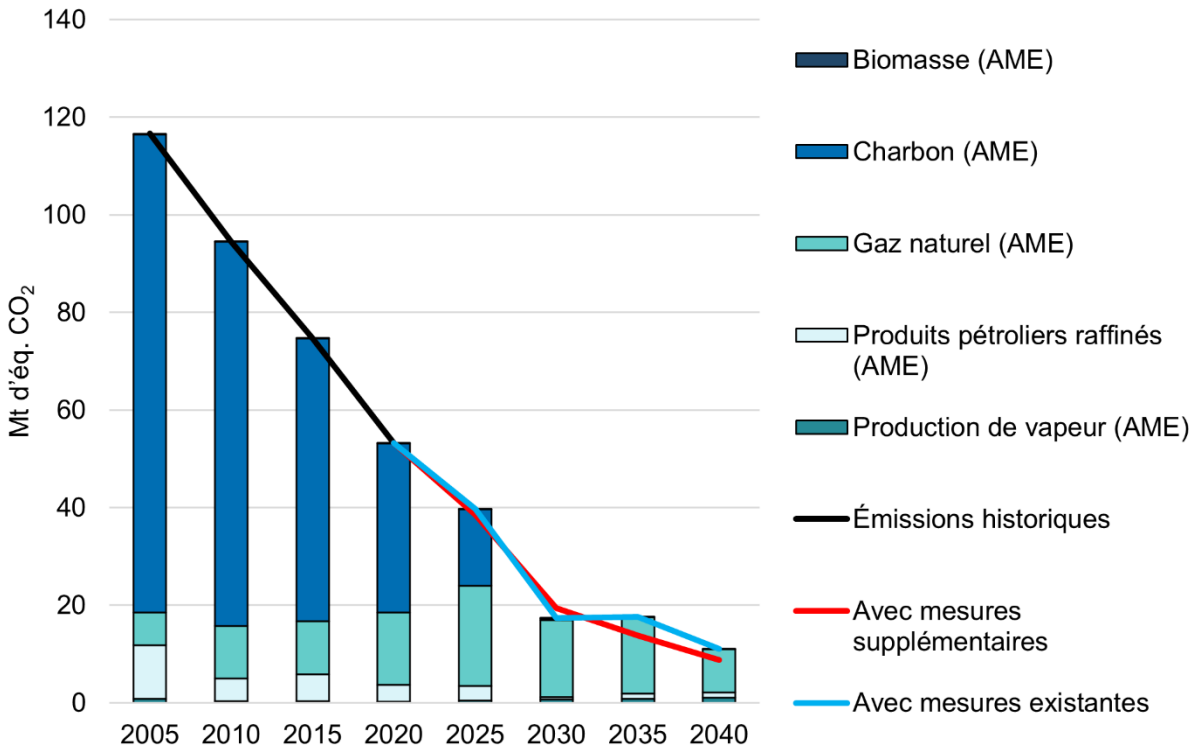

Note : Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

À mesure que le Canada se dirige vers un avenir sobre en carbone, le secteur de l'électricité jouera un rôle de plus en plus important dans la décarbonisation de l'économie. La plupart des voies de décarbonisation profonde, sinon toutes, impliquent un réseau électrique propre et l'électrification d'autres secteurs économiques. Étant donné qu'environ 88 % de l'électricité fournie par les services publics au Canada provient de sources n'émettant pas de GES, le secteur de l'électricité ne représentait que 7 % des émissions totales de GES au Canada, à l'exclusion du secteur de l'ATCATF, en 2022.

La combinaison des sources d'énergie utilisées pour produire de l'électricité varie considérablement d'un bout à l'autre du pays, en fonction de caractéristiques régionales telles que la disponibilité de ressources énergétiques renouvelables comme l'hydroélectricité, les interconnexions de transmission avec d'autres provinces et les États-Unis, et l'accès au gaz naturel. Plusieurs provinces dépendent presque exclusivement de l'hydroélectricité, tandis que d'autres ont des sources d'énergie très diversifiées qui combinent la production d'énergie non émettrice à partir de sources renouvelables et nucléaires avec la production d'énergie à partir de combustibles fossiles. Quelques provinces dépendent actuellement principalement des combustibles fossiles tels que le charbon, le gaz naturel et les produits pétroliers raffinés.

Plusieurs provinces canadiennes sont parvenues à mettre en place des réseaux presque entièrement non polluants en 2022. L'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, le Manitoba et la Colombie-Britannique produisent plus de 99 % de leur électricité à partir d'un mélange d'hydroélectricité et/ou d'autres sources renouvelables et devraient continuer à développer de nouvelles ressources renouvelables à l'avenir.

Le recours à la cogénération sur site (c'est-à-dire la production simultanée d'électricité et de chaleur et/ou de vapeur pouvant être utilisée dans des procédés industriels tels que l'extraction in situ des sables bitumineux) pour répondre à la demande industrielle d'électricité et de vapeur s'est accru et a donc réduit la demande d'électricité produite par les services publics, ce qui a permis de réduire davantage les émissions du secteur de l'électricité. Dans certains cas, ces centrales de cogénération vendent leur excédent d'électricité au réseau et, par conséquent, les émissions liées à la production d'électricité se sont déplacées du secteur des services publics vers les secteurs industriels. Dans le cas de l'Alberta, ce transfert entre le secteur de l'électricité et le secteur du pétrole et gaz est important. Par exemple, l'usine de base de Suncor (installation de cogénération) remplacera d'anciennes chaudières industrielles au coke de pétrole et pourrait déplacer des centrales électriques plus polluantes.

La récente tendance à la baisse des émissions du secteur de l'électricité devrait se poursuivre au cours de la prochaine décennie grâce à diverses initiatives fédérales (telles que l'élimination progressive du charbon et le Règlement sur l'électricité propre) et provinciales, tandis que la production totale devrait continuer à augmenter jusqu'en 2040, comme le montre le Tableau 19.

La réglementation fédérale visant à réduire les émissions de CO_2 provenant des centrales électriques au charbon est entrée en vigueur le 1er juillet 2015 et applique une norme de performance stricte aux nouvelles unités de production d'électricité au charbon et aux unités au charbon qui ont atteint la fin de leur vie économique. Les règlements facilitent une transition permanente vers des types de production moins ou non émetteurs, tels que le gaz naturel à haut rendement et les énergies renouvelables. Avec ces règlements, le Canada est devenu le premier grand utilisateur de charbon à effectivement interdire la construction d'unités de production d'électricité conventionnelles à partir du charbon. Afin de poursuivre son engagement à éliminer l'électricité produite à partir du charbon, le gouvernement fédéral a accéléré l'élimination progressive du charbon d'ici 2030 en introduisant en 2018 des amendements à la réglementation, exigeant que les unités au charbon se conforment à une norme de performance en matière d'émissions de 420 t CO_2 /GWh. Ainsi, la production au charbon devrait être proche de zéro d'ici 2030. La centrale CSC Boundary Dam 3 de la Saskatchewan est la seule centrale électrique prévue pour continuer à brûler du charbon après 2030, car elle fonctionnerait en dessous de la limite de la norme de performance grâce à la technologie du CSC. Un mélange de gaz naturel et de production renouvelable devrait compenser la diminution de la production de charbon. Dans les provinces où les ressources hydroélectriques sont limitées, la capacité ferme (comme le gaz naturel) contribuera à l'équilibrage du système.

Plusieurs provinces ont pris des mesures importantes pour abandonner la production d'électricité à partir de combustibles fossiles et se tourner vers des sources d'énergie plus propres, contribuant ainsi à la baisse des émissions du secteur de l'électricité. Terre-Neuve-et-Labrador a construit un nouveau grand barrage hydroélectrique (Muskrat Falls) et une liaison de transmission sous-marine entre le Labrador et l'île de Terre-Neuve afin de remplacer la production au mazout lourd vieillissante et très polluante de l'île par de l'énergie renouvelable et d'exporter davantage d'hydroélectricité vers les Maritimes. La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ont réduit leurs émissions dans le secteur de l'électricité grâce à des normes de portefeuille d'énergies renouvelables qui exigent que 40 % de l'électricité ne soit pas émise sur le site d'ici à 2020. La Saskatchewan vise à réduire les émissions de l'électricité de 50 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, tandis que les services publics d'électricité de l'Alberta ont mis à l'arrêt le reste de leur production d'électricité à partir du charbon en 2024, plusieurs années avant l'exigence de la réglementation fédérale.

Par conséquent, la proportion de la production d'électricité des services publics provenant de sources non émettrices devrait passer de 88 % en 2022 à 92 % en 2030 et 94 % en 2040 dans le scénario AME (Tableau 62). Cette augmentation de la part de la production non émettrice est due en grande partie à l'énergie

éolienne, dont la part dans la production totale est passée de 7 % en 2022 à 15 % en 2030 et à 19 % en 2040. La part de l'électricité produite à partir de l'énergie nucléaire devrait rester stable au cours de la même période, car l'Ontario retire certains de ses réacteurs nucléaires conventionnels vieillissants et de petits réacteurs nucléaires modulaires commencent à être déployés dans plusieurs provinces.

Dans l'ensemble, les émissions des centrales au charbon devraient diminuer entre 2022 et 2030 (Tableau 20). Les émissions des produits pétroliers raffinés, tels que le carburant diesel et le mazout, devraient également diminuer entre 2022 et 2040. Les émissions provenant du gaz naturel devraient rester importantes, car il remplace le charbon dans certaines provinces. En outre, le gaz naturel aide à répondre à la demande croissante d'électricité et favorise l'intégration de niveaux plus élevés d'énergies renouvelables intermittentes. Ainsi, les émissions provenant de la production d'électricité à partir de gaz naturel devraient d'abord augmenter jusqu'en 2025 avant de diminuer au cours des années suivantes.

La production d'électricité est plus élevée à la fin des projections dans le scénario AMS que dans le scénario AME en raison d'une électrification plus ambitieuse de l'économie. Malgré cela, les projections d'émissions liées à l'électricité sont plus faibles dans le scénario AMS après 2035. Le Règlement sur l'électricité propre est la principale raison pour laquelle les émissions sont plus faibles dans le scénario AMS. De 2035 à 2040, les émissions liées à l'électricité dans le scénario AMS sont réduites de 16 Mt d'éq. CO_2 par rapport au scénario AME, soit une diminution de 20 %.

A4.3.2.4 Industrie lourde

Le secteur de l'industrie lourde comprend les activités d'exploitation minière de métaux et de non-métaux, la fonte et l'affinage, ainsi que la production et la transformation de biens industriels tels que les produits chimiques et les engrais, l'aluminium, la pâte et le papier, le fer et l'acier, la chaux et le ciment.

Le secteur a connu une certaine fluctuation des émissions au cours de la période 1990-2022 (Tableau 22). Les émissions de ce secteur représentaient 16 % du total des émissions canadiennes en 1990, et sont tombées à 12 % en 2005. Ces dernières années, les émissions ont encore diminué en raison de la réduction de l'activité économique et de l'évolution continue de la production canadienne vers d'autres secteurs et services, diminuant de 10 Mt (11- %) entre 2005 et 2022. En 2022, le secteur de l'industrie lourde contribue à hauteur de 11 % aux émissions totales du Canada.

Figure 10 : Émissions du secteur de l'industrie lourde (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040

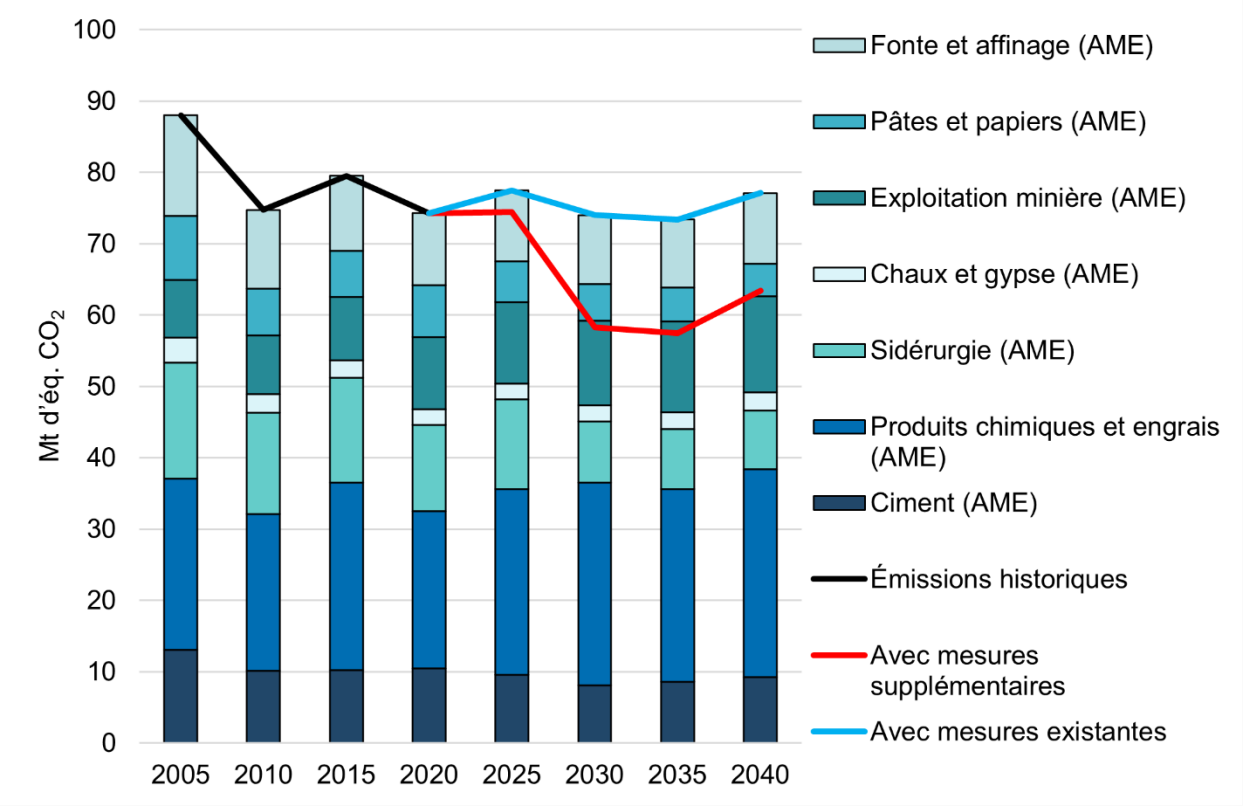

Note : Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

On estime que les émissions ont atteint leur niveau le plus bas en 2009 en raison de la crise économique mondiale de 2008, à la suite d'une baisse de la production de pâtes et papiers, de fer et d'acier, et de fonte et d'affinage, mais qu'elles se sont ensuite quelque peu redressées avec l'augmentation de la production de produits chimiques et d'engrais.

De 2023 à 2030, les émissions devraient diminuer dans le scénario AME en raison de mesures telles que la décarbonisation des installations sidérurgiques intégrées en Ontario, les efforts de décarbonisation de l'industrie du ciment en Alberta, l'impact du STFR, les programmes visant à accroître l'efficacité énergétique, ainsi que l'effet combiné des programmes spécifiques à la Colombie-Britannique et au Québec visant à réduire les émissions dans les secteurs industriels. De 2031 à 2040, les émissions de GES devraient augmenter par rapport à leur niveau de 2030 en raison de la croissance de la production, mais rester légèrement inférieures à leur niveau de 2022.

Dans le scénario AME, les émissions de GES devraient augmenter par rapport à leur niveau de 2022 entre 2023 et 2030 dans le sous-secteur des produits chimiques et des engrais, en raison de l'augmentation prévue de la production brute dans ce secteur. Les émissions de GES devraient également augmenter par rapport à leur niveau de 2030 entre 2031 et 2040 en raison de l'augmentation prévue de la production brute dans ce secteur. Toutefois, la croissance des émissions est limitée par le déploiement du CSC dans le sous-secteur.

Dans les sous-secteurs de l'exploitation minière et de la fonte et de l'affinage, les émissions de GES en 2030 sont pratiquement stables par rapport à leur niveau de 2022 dans le scénario AME. La croissance des émissions de GES reste essentiellement stable dans le sous-secteur de la fonte et de l'affinage entre 2031 et 2040. Dans le sous-secteur de l'exploitation minière, les émissions de GES augmentent par rapport à leurs niveaux de 2030 et de 2022 entre 2031 et 2040, en raison de l'augmentation de la production brute projetée dans ce secteur.

En outre, dans les secteurs de la sidérurgie, des pâtes et papiers et du ciment, les émissions de GES devraient diminuer en 2030 par rapport à leur niveau de 2022 dans le scénario AME. Dans le secteur du fer et de l'acier, ces diminutions des émissions de GES sont dues à la conversion de deux installations sidérurgiques intégrées de l'Ontario (Algoma et Arcelor-Mittal Dofasco), qui sont passées d'un haut fourneau et convertisseur basique à oxygène (BF-BOF) au four à arc électrique (FAE), et au fer de réduction directe (DRI) fonctionnant au gaz naturel et à l'EAF, respectivement. Ces conversions sont partiellement financées par le Fonds stratégique pour l'innovation - Accélérateur net-zéro (FSI/ANZ). De même, dans le sous-secteur des pâtes et papiers, les émissions de GES devraient diminuer par rapport à leur niveau de 2022 entre 2023 et 2040 en raison des gains d'efficacité énergétique prévus. Par ailleurs, dans le sous-secteur du ciment, les émissions diminuent par rapport à leur niveau de 2022 entre 2023 et 2040, principalement en raison des investissements réalisés par Emissions Reductions Alberta *(lien disponible en anglais seulement)* pour remplacer le gaz naturel par d'autres combustibles et de l'adoption du CSC chez Heidelberg cement. Enfin, dans le sous-secteur de la chaux et du gypse, les émissions de GES devraient diminuer au cours des premières années des projections avant de remonter à un niveau légèrement inférieur à celui de 2022 en 2030.

Au niveau des sous-secteurs dans le scénario AME, entre 2031 et 2040, les émissions de GES devraient diminuer légèrement dans le sous-secteur de la sidérurgie et rester stables dans le sous-secteur des pâtes et papiers par rapport à leurs niveaux de 2030 en raison d'une production brute projetée relativement stable. Dans les sous-secteurs du ciment, de la chaux et du gypse, les émissions de GES augmentent légèrement par rapport à leur niveau de 2030 entre 2031 et 2040 en raison de la croissance économique prévue dans ces secteurs. Malgré l'augmentation des émissions de GES après 2030 dans le secteur du ciment, les émissions restent inférieures ou proches de leurs niveaux de 2022 en 2040.

Les émissions de GES diminuent encore dans le scénario AMS, grâce au programme FSI/ANZ, à la poursuite de l'adoption de l'hydrogène, aux investissements du FCC et aux retours sur les revenus du carbone. Le programme FSI/ANZ encourage l'adoption du CSC, les gains d'efficacité énergétique et l'électrification industrielle, qui contribuent tous à la baisse des émissions de GES dans le scénario AMS par rapport au scénario AME. En outre, les projets nationaux d'hydrogène prévus à l'avenir conduisent à l'adoption de l'hydrogène dans diverses provinces, ce qui diminue encore les émissions de GES.

Dans le scénario AMS, les émissions de GES devraient diminuer entre 2023 et 2030 par rapport aux niveaux de 2022 dans les sous-secteurs du ciment, de l'exploitation minière, de la fonte et de l'affinage, du fer et de l'acier, et des pâtes et papiers. Bien que les émissions dans le sous-secteur des produits chimiques et engrais devraient augmenter dans un premier temps, elles devraient revenir aux alentours des niveaux de 2022 d'ici 2030.

De 2031 à 2040, les émissions de GES dans l'industrie lourde devraient augmenter par rapport aux niveaux de 2030, mais rester inférieures à ceux de 2022. Dans le sous-secteur du ciment, les émissions devraient également augmenter en raison de l'accroissement de la production brute, tout en restant inférieures aux niveaux de 2022 d'ici 2040. Dans le sous-secteur des produits chimiques et engrais, les émissions devraient augmenter légèrement de 2031 à 2040 en raison de la hausse de la production brute prévue, mais cette croissance est limitée par le déploiement de la technologie du CSC. De même, les émissions du sous-secteur de l'exploitation minière devraient augmenter par rapport aux niveaux de 2030, mais rester inférieures à leurs niveaux de 2022, sous l'effet de la hausse de la production brute projetée.

Tout au long de la période post-2030, les émissions du sous-secteur de la sidérurgie devraient rester relativement stables en raison de la stabilité de la production. Il devrait en être de même pour les sous-secteurs des pâtes et papiers et de la chaux et du gypse. À l'inverse, les émissions du sous-secteur de la fonte et de l'affinage devraient diminuer entre 2031 et 2040 en raison des investissements dans la technologie Elysis dans le secteur de l'aluminium.

A4.3.2.5 Bâtiments

Alors que la consommation de combustibles dans le secteur résidentiel est restée relativement stable depuis 1990, les augmentations dans le sous-secteur commercial ont entraîné une hausse des émissions de 16 Mt (23 %) entre 1990 et 2022. Depuis 2005, les émissions ont augmenté de 3,9 Mt, soit 4,5 %. Les émissions de GES du secteur des bâtiments ont augmenté avec la croissance démographique et le développement commercial mais, à l'instar d'autres secteurs de l'économie, elles ont diminué pendant la période de récession de 2008 à 2009 et sont restées relativement stables depuis. En 2022, le secteur des bâtiments a contribué à hauteur de 13 % aux émissions totales du Canada.

Malgré une population croissante et l'augmentation du parc immobilier résidentiel et commercial/institutionnel, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation croissante des thermopompes contribuent à une baisse des émissions dans le scénario AME. En outre, l'électrification des équipements de chauffage dans le sous-secteur commercial est à l'origine de la plupart des réductions dans le scénario AME. Dans le scénario AMS, les émissions du secteur des bâtiments diminuent davantage que dans le scénario AME, pour atteindre 70 Mt en 2030, en grande partie grâce à l'introduction de codes du bâtiment prêts à l'emploi de type « consommation énergétique nette zéro » pour les nouveaux bâtiments. L'étiquetage, les codes, les subventions et les prêts pour la rénovation des bâtiments existants sont également une source importante de réduction des émissions dans le scénario AMS. Après 2030, les émissions provenant des bâtiments devraient encore diminuer de 5,4 Mt dans le scénario AME et en 2040, les émissions provenant des bâtiments devraient atteindre 54,4 Mt dans le scénario AMS.

Figure 11 : Émissions du secteur des bâtiments (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040

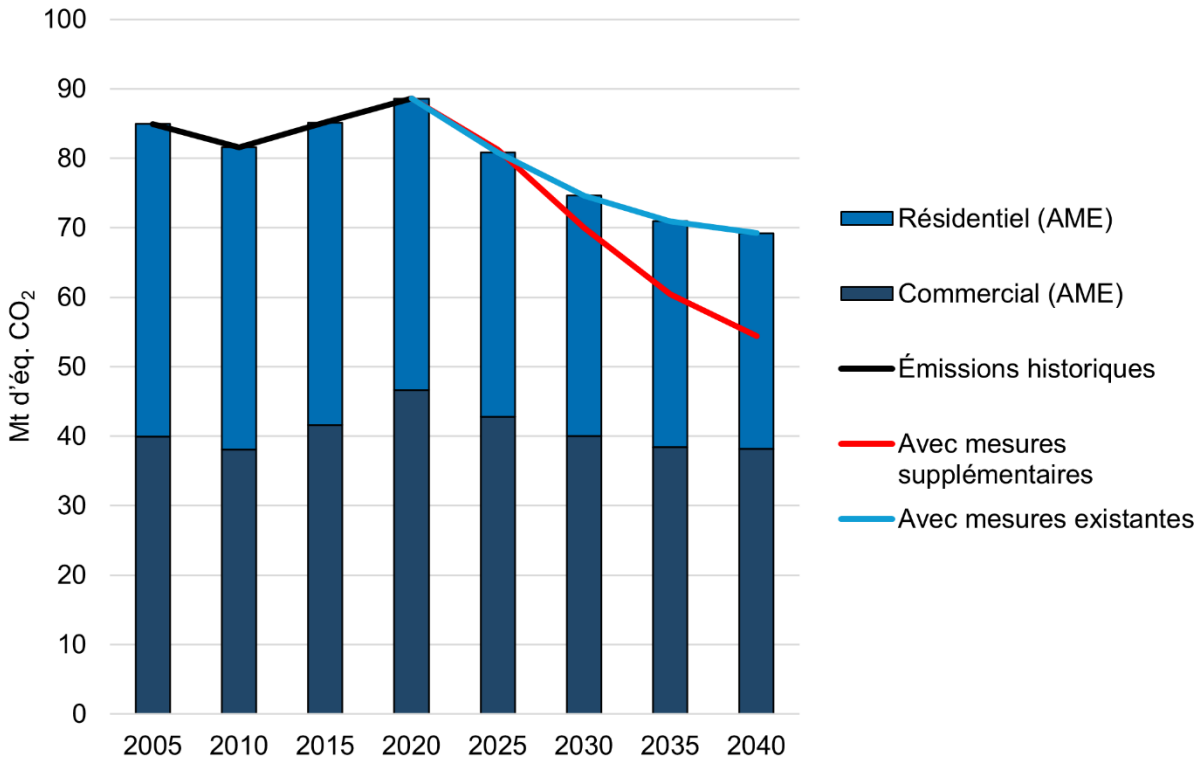

Note : Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.https://data.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canada-s-greenhouse-gas-emissions-projections/?lang=fr

Résidentiel

La baisse des émissions de GES dans le scénario AME (Tableau 23) se produit malgré l'augmentation prévue du nombre de ménages canadiens (un facteur déterminant des émissions résidentielles) entre 2022 et 2030.

Cette croissance attendue est compensée par les mesures fédérales et provinciales visant à accroître l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels, telles que les réglementations du code du bâtiment, les remises pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et les normes volontaires d'efficacité énergétique des logements, qui contribuent à améliorer l'efficacité de ce sous-secteur au fil du temps. Après 2030, les émissions provenant des bâtiments résidentiels devraient encore diminuer de 3,5 Mt dans le scénario AME. Dans l'ensemble, l'électrification des équipements de chauffage est à l'origine des réductions les plus importantes.

Dans le scénario AMS, les émissions de GES du secteur résidentiel diminuent encore, pour atteindre 33 Mt en 2030, en raison des codes du bâtiment prêts à l'emploi de type « consommation énergétique nette zéro » pour les nouveaux bâtiments et de l'amélioration de l'efficacité de l'enveloppe des bâtiments grâce à la rénovation des bâtiments existants. Les émissions résidentielles continuent de diminuer après 2030 grâce aux politiques ciblant les équipements de chauffage au pétrole et au gaz.

Commercial

Comme le montre le Tableau 24 les émissions de GES et la surface utile commerciale (le facteur déterminant des émissions dans ce sous-secteur) ont toutes deux augmenté entre 1990 et 2022. Dans le scénario AME, les émissions devraient diminuer de leur niveau de 2022 (46 Mt) à 40 Mt en 2030, malgré la poursuite de la croissance de la surface utile. Cette évolution est le résultat d'une amélioration continue de l'efficacité énergétique et de la réduction progressive et de l'interdiction des importations en vrac d'hydrofluorocarbures (HFC) utilisés dans la réfrigération et la climatisation. Étant donné que les HFC généralement utilisés dans le secteur commercial ont des PRP jusqu'à 3 500 fois plus puissants que le CO_2, la diminution de la consommation de HFC a un impact significatif sur les projections d'émissions. Après 2030, les émissions des bâtiments commerciaux devraient atteindre 38,1 Mt en 2040, soit 1,9 Mt de moins qu'en 2030.

Dans le scénario AMS, les émissions de GES du sous-secteur commercial diminuent encore, pour atteindre 37 Mt en 2030. Comme dans le sous-secteur résidentiel, cette baisse est principalement due aux des codes du bâtiment prêts à l'emploi de type « consommation énergétique nette zéro » pour les nouveaux bâtiments et à l'amélioration de l'efficacité de l'enveloppe des bâtiments via la rénovation des bâtiments existants. Les politiques ciblant les équipements de chauffage au pétrole et au gaz ramèneront les émissions commerciales à 30 Mt en 2040.

A4.3.2.6 Agriculture

Le secteur de l'agriculture comprend trois sous-secteurs : la production végétale, la production animale et l'utilisation de combustible à la ferme. Il existe également des flux de CO_2 associés aux terres agricoles, qui résultent de changements dans le carbone piégé dans les sols agricoles, dus à des changements dans la gestion des terres cultivées ainsi que dans l'utilisation des terres. Ces flux sont pris en compte dans le secteur du secteur de l'ATCATF et sont donc exclus des émissions de l'agriculture examinées ici, sauf indication contraire. De plus amples informations sur les flux de GES associés aux terres cultivées et provenant de l'affectation des terres et du changement d'affectation des terres figurent à la section A4.3.2.10.

La majorité des émissions de GES provenant de l'agriculture sont dues à des processus biologiques dans la production animale et végétale, ainsi qu'à des émissions provenant d'engrais inorganiques et organiques. La plupart des GES émis dans le secteur de l'agriculture (sur une base d'équivalence CO_2) sont le CH_4 et l'oxyde nitreux (N_2O) avec une plus petite quantité d'émissions de CO_2 provenant de la combustion de carburants à la ferme et d'engrais contenant du carbone. Les émissions du secteur de l'agriculture ont poursuivi une lente tendance à la hausse tout au long de la période historique, passant de 51 Mt en 1990 à 66 Mt en 2005, et à 70 Mt en 2022. La section 2.3 du RIN2024 examine plus en détail les principaux facteurs historiques de l'évolution des émissions associées au secteur de l'agriculture.

La composition des sources d'émissions a évolué au cours de la période historique. En 2005, les émissions liées à la production végétale représentaient environ 15 % des émissions agricoles totales et sont passées à

27 % en 2022. Cette augmentation est due à l'utilisation accrue d'engrais et a été compensée par une diminution des émissions liées à la production animale, qui sont passées de 70 % des émissions agricoles à 53 % au cours de la même période en raison de la diminution des troupeaux de bovins. Les émissions liées à la consommation de carburants agricoles ont légèrement augmenté tout au long de la période historique, passant de 14 % en 2005 à 20 % des émissions agricoles totales en 2022.

Les émissions historiques et projetées de l'agriculture (à l'exclusion des terres cultivées ATCATF) dans les scénarios AME et AMS sont présentées avec d'autres secteurs économiques dans le Tableau 13, et dans le Tableau 25 où elles sont désagrégées par sous-secteur (production végétale, production animale et utilisation de carburants agricoles sur le site). Outre les cultures, les animaux, et la combustion de carburant, les changements dans les modes d'utilisation des terres jouent également un rôle important dans l'impact du secteur sur les émissions de GES. Au cours de la dernière décennie, les terres agricoles du Canada ont constitué un puits de carbone net, réduisant ainsi l'impact total du secteur sur les GES. La Figure 12 montre les émissions nettes de l'agriculture – émissions provenant de la production végétale, de la production animale et de l'utilisation de combustible à la ferme, ainsi que le flux net de GES provenant de l'utilisation des terres cultivées (c'est-à-dire la séquestration du carbone dans le sol) et du changement d'affectation des terres (comme la déforestation) – de 2005 à 2040, ainsi que l'impact des Mesures agricoles sur les GES pour 2030 à 2040. Pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de réduction des émissions, les émissions/absorptions de carbone des sols agricoles et les émissions liées à l'utilisation des terres et au changement d'affectation des terres sont prises en compte conformément à l'approche nette-nette (voir le Tableau 50 et la section A4.3.2.10 pour de plus amples informations) et sont incluses dans la contribution comptable du secteur de l'ATCATF.

Figure 12 : Émissions nettes du secteur de l'agriculture, y compris le flux net de GES provenant de l'affectation des terres et du changement d'affectation des terres agricoles (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040

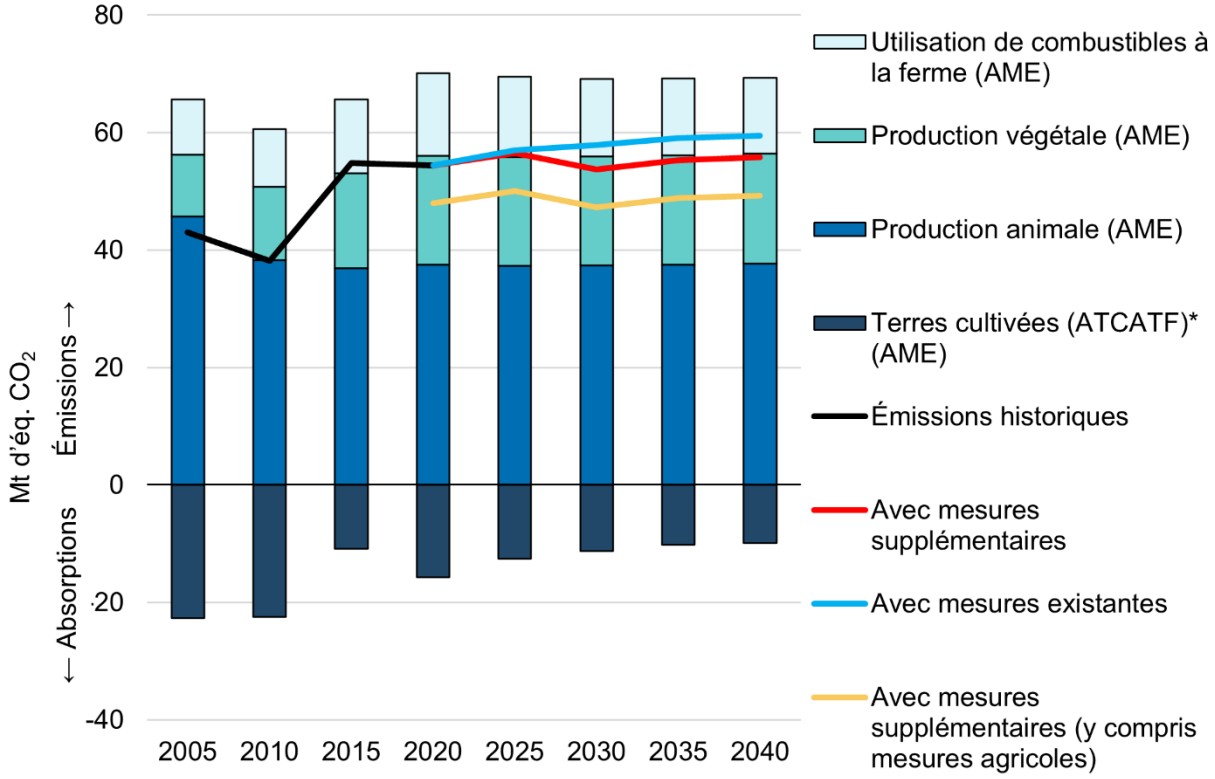

Notes : Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.
*Les projections ne tiennent compte que du carbone du sol et de la conversion des forêts aux terres cultivées.

Les projections du scénario AME (ligne bleue dans la Figure 12) montrent une légère diminution des émissions entre 2022 et 2030, les émissions de 2030 restant légèrement supérieures aux niveaux de 2005. Les réductions d'émissions résultant de mesures intersectorielles telles que la tarification du carbone et le RCP, ainsi que le programme des technologies propres en agriculture (TPA), sont prises en compte dans les émissions du scénario AME. Dans le scénario AMS (ligne rouge dans la Figure 12), les émissions de l'agriculture diminuent plus rapidement pour se situer juste en dessous des niveaux de 2005 en 2030. La principale différence entre les émissions des scénarios AME et AMS (Figure 12, Tableau 13 et Tableau 25) peut être attribuée à la réduction des émissions attribuables aux engrais (une réduction des émissions de N_2O provenant de l'application d'engrais à 30 % par rapport aux niveaux de 2020) annoncé dans le Plan de réduction des émissions pour 2030, grâce auquel les émissions de N_2O provenant de la production végétale sont réduites par rapport au scénario AME. Les réductions supplémentaires résultant des Mesures agricoles sont représentées par la ligne jaune dans la Figure 12. L'effet combiné de la réduction des émissions attribuables aux engrais et des Mesures agricoles est une réduction d'environ 10 Mt d'éq. CO_2 par rapport aux émissions nettes du scénario AME. Entre 2030 et 2040, les émissions provenant de la production végétale, de la production animale et de l'utilisation de combustible à la ferme devraient rester stables dans les deux scénarios, tandis que les terres cultivées devraient constituer un puits en légère diminution.

A4.3.2.7 Déchets et autres

Les sous-secteurs inclus dans le secteur déchets et autres sont les déchets, l'industrie légère (par exemple, l'alimentation et les boissons et l'électronique), la production de charbon, la construction et les ressources forestières.

Pour 2022, les émissions du secteur des déchets et autres ont diminué de 6,9 Mt (12- %) depuis 1990 et de 4,3 Mt (-7,8 %) depuis 2005. Dans l'ensemble, les émissions de déchets ont fluctué et généralement augmenté au cours de la série chronologique, passant de 21 Mt en 1990 à 23 Mt en 2022. La section 2.3 du RIN2024 examine plus en détail les principaux facteurs historiques de l'évolution des émissions associées au secteur des déchets et autres.

Les émissions globales de GES des sous-secteurs devraient rester relativement stables par rapport à leur niveau de 2022 entre 2023 et 2030 dans le scénario AME. Les émissions liées aux déchets dans le scénario AME reflètent l'impact des programmes provinciaux et territoriaux de réacheminement des déchets et des règlements sur les gaz d'enfouissement. La tarification du carbone, les programmes de décarbonisation au Québec et les programmes conçus pour accroître l'efficacité énergétique sont actuellement les principales mesures politiques qui contribuent à contenir la croissance des émissions de GES des sous-secteurs de l'industrie légère et autres. La demande relativement stable de charbon, principalement métallurgique, contribue à limiter les émissions liées à la production de charbon.

Les émissions de GES devraient toutefois augmenter par rapport à leur niveau de 2030 entre 2031 et 2040 dans le secteur des déchets et autres, principalement dans l'industrie légère et les autres sous-secteurs. Dans le sous-secteur des déchets, en revanche, les émissions de GES devraient rester stables par rapport à leur niveau de 2030 jusqu'en 2040. Cela s'explique en partie par les politiques de réacheminement des déchets qui limitent l'élimination des déchets dans les sites d'enfouissement, malgré l'augmentation de la population. En outre, les réglementations sur les gaz d'enfouissement en Colombie-Britannique, au Québec et en Ontario réduisent également les émissions de déchets dans leurs provinces respectives.

Les émissions de GES dans le scénario AMS sont inférieures à celles du scénario AME, les réductions se produisant principalement dans les sous-secteurs des déchets solides et de l'industrie légère. Cela est dû à des mesures supplémentaires, telles que le règlement fédéral sur les gaz d'enfouissement, le FSI/ANZ et les investissements du FCC, ainsi qu'aux retours sur les revenus du carbone ayant un impact sur le sous-secteur de l'industrie légère. En 2030, les émissions de GES devraient diminuer par rapport aux niveaux de 2022. Toutefois, les émissions de GES dans les secteurs des déchets solides et de l'industrie légère devraient augmenter d'ici à 2040 par rapport aux niveaux de 2030, tout en restant inférieures à leurs niveaux de 2022. L'augmentation projetée des émissions de GES entre 2030 et 2040 est due à l'augmentation de la production

brute projetée dans le sous-secteur de l'industrie légère. De même, les émissions de GES devraient augmenter dans la foresterie et la construction entre 2031 et 2040 en raison de la croissance économique. Parallèlement, les émissions liées à la production de charbon devraient augmenter légèrement entre 2030 et 2040 dans le sous-secteur de la production de charbon. Dans le sous-secteur des déchets, les émissions devraient fortement diminuer par rapport aux émissions de 2005 à la suite de la mise en œuvre du règlement fédéral sur les gaz d'enfouissement en 2027.

Figure 13 : Émissions du secteur des déchets et autres (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040

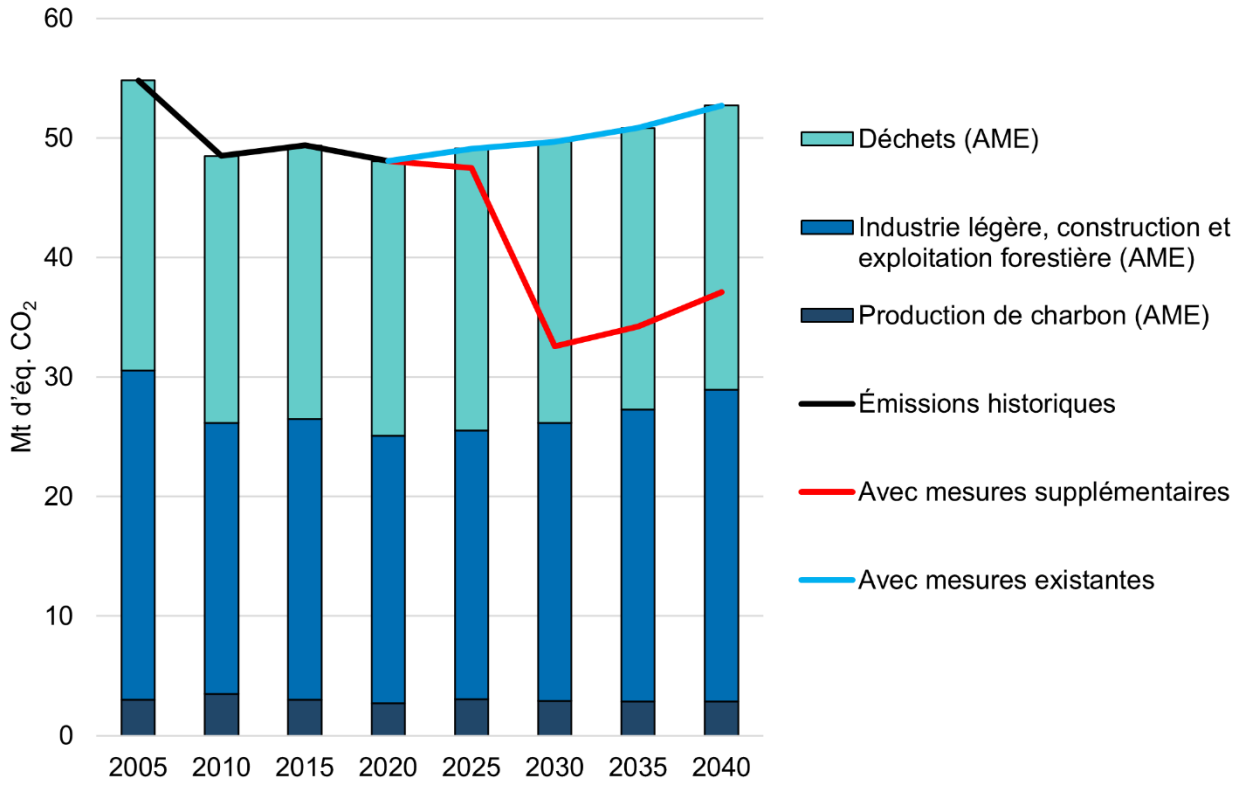

Note : Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

A4.3.2.8 Captage et stockage du carbone

Les mesures incitatives tels que la tarification du carbone, le RCP et le CII de la CUSC stimulent le développement du captage du carbone au cours de la période de projection. Outre le CII fédéral du CUSC, le programme incitatif de l'Alberta pour le captage du carbone est également inclus dans le scénario AMS.

Dans le scénario AME, 21 Mt de CSC sont construites d'ici à 2030, dont 13,5 Mt proviennent du secteur du pétrole et gaz. La plupart des mesures gouvernementales qui incitent à la construction de CSC atteignent leur pleine rigueur en 2030 et diminuent par la suite. Dans l'hypothèse d'un délai de construction de quatre ans, la contribution du CSC à la réduction des émissions de GES culmine à 29 Mt en 2034 avant de retomber à 27 Mt en 2040.

Dans le scénario AMS, l'adoption accrue des véhicules électriques (VE) génère plus de crédits RCP, ce qui fait baisser le prix des crédits et réduit l'obligation des producteurs en amont de déployer la technologie du CSC. La diminution de la construction de CSC due à la baisse des exigences du RCP dans le scénario AMS est compensée par l'impact du programme incitatif de l'Alberta pour le captage du carbone, ainsi que par la modélisation des projets récemment annoncés, notamment les projets de CSC de Strathcona, Polaris de Shell et Glacier Phase 2 d'Entropy. Dans l'ensemble, la réduction grâce au captage et au stockage du carbone représente 27 Mt en 2030 et 32 Mt en 2040 dans le scénario AMS.

Comme le montre le Tableau 27, dans le scénario AME, il y a environ 3,7 Mt de CSC liées à la production d'hydrogène en 2030 et environ 3,5 Mt en 2040. Ce CSC est associé à des installations dont le produit principal est l'hydrogène, comme l'installation de production d'hydrogène d'Air Products en Alberta et l'installation pétrochimique nette zéro de Dow qui sera mise en service. Dans le scénario AMS, il y a environ 6,2 Mt de CSC liées à la production d'hydrogène en 2030 et environ 6,6 Mt en 2040. Ce CSC est associé aux installations de production d'hydrogène prévues principalement en Alberta et en Saskatchewan.

A4.3.2.9 Transport étranger de passagers et marchandise

Les émissions des sous-secteurs du transport étranger de passagers et marchandise ne sont pas incluses dans le total national, conformément aux lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Conformément à ces mêmes lignes directrices, la répartition international/domestique est déterminée en fonction du départ et de l'arrivée de chaque voyage et non de la nationalité du transporteur aérien ou maritime.

Si les émissions ont baissé en 2020 et 2021 en raison de la COVID-19, les émissions des passagers étrangers ont rebondi en 2022 et ont globalement augmenté entre 1990 et 2022. Pour la période projetée, les émissions continuent d'augmenter légèrement mais restent inférieures aux niveaux de 2005 en 2030. Ces projections tiennent compte des améliorations de l'efficacité énergétique, notamment des accords volontaires de réduction des émissions dans le secteur de l'aviation.

Figure 14 : Émissions du secteur des passagers étrangers et des marchandises étrangères (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040

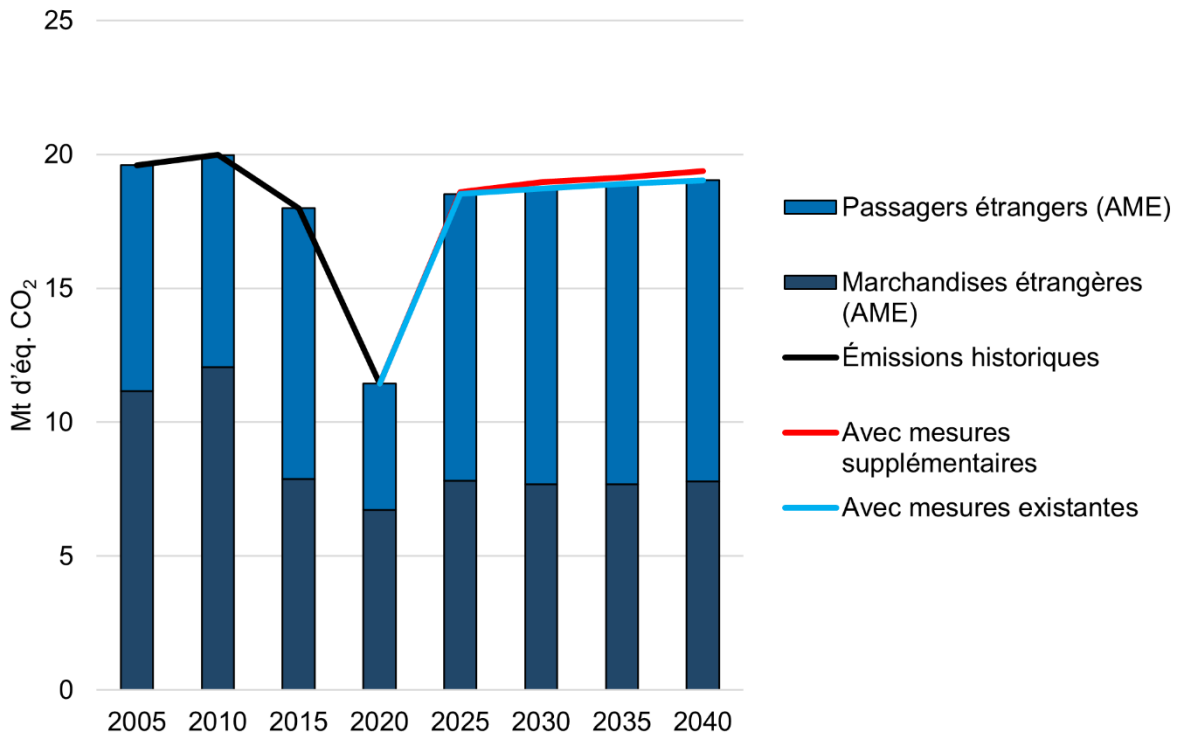

Note : Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

A4.3.2.10 Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie, Solutions climatiques fondées sur la nature et Mesures agricoles

Le secteur du secteur de l'ATCATF rend compte des flux de GES (c'est-à-dire des émissions et des absorptions) entre l'atmosphère et les terres gérées au Canada dans six catégories de terres (c'est-à-dire les terres forestières (TF), les terres cultivées (TC), les zones humides (TH), les prairies (P), les établissements (E) et les autres terres), ainsi que des flux associés aux changements d'affectation des terres et des émissions

provenant des produits ligneux récoltés (PLR) dérivés de ces terres. Comme de nombreux pays, le Canada applique des règles spécifiques pour tenir compte de ces flux afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'émissions, ce que l'on appelle « l'approche comptable ATCATF ».

Les SCFN dans les forêts, les prairies, les zones humides et les terres agricoles peuvent contribuer à atténuer les effets du changement climatique tout en offrant d'importants avantages à la biodiversité et aux communautés. Les SCFN comprennent l'engagement du gouvernement du Canada de planter deux milliards d'arbres d'ici 2031, de restaurer les écosystèmes dégradés, d'améliorer les pratiques d'aménagement des terres (y compris sur les terres agricoles) et de conserver les terres qui risquent d'être converties à d'autres usages.

La contribution comptable projetée du secteur de l'ATCATF et l'impact projeté sur les GES des SCFN et des Mesures agricoles sont présentés dans la Figure 15, ainsi que la ventilation de la comptabilisation du secteur de l'ATCATF par catégorie de terres de 2023 à 2040.

Figure 15 : Contribution comptable du secteur de l'ATCATF et impact sur les GES des Solutions climatiques fondées sur la nature et des Mesures agricoles (Mt d'éq. CO_2), de 2023 à 2040

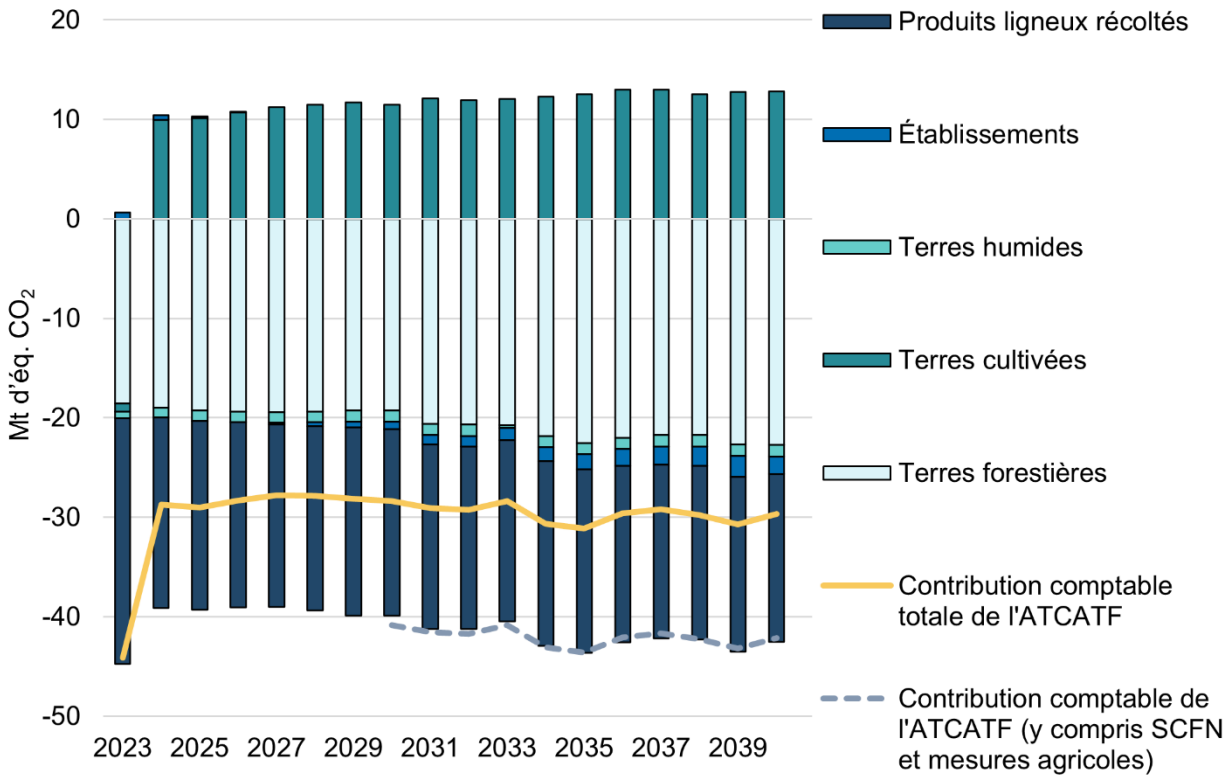

Note : La contribution comptable du secteur de l'ATCATF est incluse dans le scénario AME. L'impact GES des SCFN et des Mesures agricoles est ajouté dans le scénario AMS.

Le Tableau 43 présente les projections globales des flux nets de GES du secteur de l'ATCATF pour certaines années entre 1990 et 2040. Le Tableau 44 présente la contribution comptable globale du secteur de l'ATCATF (qui comprend l'impact sur les GES du programme 2 milliards d'arbres) pour certaines années entre 1990 et 2040, ainsi que les projections de l'impact sur les GES des SCFN et des Mesures agricoles pour 2030, 2035 et 2040.

Estimations des flux nets historiques

Comme le décrit le chapitre 6 du RIN2024, le secteur du secteur de l'ATCATF rend compte des flux de GES entre l'atmosphère et les terres gérées au Canada, ainsi que des flux associés aux changements d'affectation des terres et aux émissions des PLR dérivées de ces terres. Cette évaluation comprend les émissions et les

absorptions de CO_2 associées aux variations des stocks de carbone ; les émissions supplémentaires de CO_2, de CH_4, de N_2O et de monoxyde de carbone (CO) dues à la combustion contrôlée de la biomasse ; les émissions de CO_2, de CH_4 et de N_2O provenant des sols forestiers organiques drainés et du drainage et de la réhumidification des terres humides à des fins d'extraction de la tourbe ; et les émissions de N_2O libérées à la suite de la conversion des terres en terres cultivées.

Les flux déclarés dans le RIN sont associés à l'utilisation des terres et à au CGT, ainsi qu'aux modifications du réservoir de carbone associées aux PLR. La déclaration vise à inclure toutes les émissions et absorptions de CO_2 provenant des terres gérées. Les sources d'émission suivantes sont également suivies dans le RIN, mais elles sont converties et déclarées sous la forme d'une valeur unique d'équivalent CO_2 :

- Émissions de CH_4 et de N_2O dues à la combustion contrôlée de la biomasse (mais pas les émissions dues à la biomasse utilisée comme combustible, qui sont déclarées dans le secteur économique où elles se produisent).
    - Conformément au RIN2024, les émissions de GES provenant du secteur de l'ATCATF indiquées dans les tableaux de cette section ne comprennent pas les estimations relatives au monoxyde de carbone. Les émissions de carbone sous forme de monoxyde de carbone sont indiquées dans le RIN2024 (tableau 4 du CUPR) mais ne sont pas incluses dans les totaux sectoriels et sont plutôt indiquées comme émissions indirectes de CO_2 dans le tableau 6 du CUPR.
- CH_4 et N_2O provenant du drainage et de la réhumidification des terres humides en raison de l'extraction de tourbe.
- N_2O libéré à la suite de la conversion de terres en terres cultivées.

En 2022, le flux net de GES estimé dans le secteur du secteur de l'ATCATF, calculé comme la somme des émissions et des absorptions de GES, était une émission nette de 51 Mt d'éq. CO_2 (Tableau 46), soit environ 7 % de l'ampleur des émissions de GES de l'ensemble de l'économie canadienne. La série chronologique des estimations du secteur de l'ATCATF est disponible dans le tableau 10 du Cadre uniformisé de présentation de rapports (CUPR) du Canada pour 2024 *(lien disponible en anglais seulement).* Les valeurs sont arrondies à deux chiffres significatifs (à l'exception des valeurs inférieures à 1,0 kt d'éq. CO_2, qui sont arrondies à la première décimale) selon le même protocole d'arrondissement que celui utilisé dans le RIN du Canada. Les flux de GES provenant des terres forestières restant des terres forestières (TFTF) sont en outre désagrégés en fonction de leur origine (selon que les terres ont été initialement boisées ou non), puisque chacune d'entre elles est comptabilisée selon une approche comptable différente.

Conformément à la version 2019 des Lignes directrices pour les inventaires de GES du GIEC *(lien disponible en anglais seulement)*, le Canada utilise une approche de niveau 3 pour estimer les émissions et les absorptions anthropiques provenant des TFTF. Selon cette approche, les flux provenant des forêts aménagées touchées par d'importantes perturbations naturelles récentes, telles que les feux de forêt et les infestations d'insectes, sont suivis séparément des émissions et absorptions anthropiques. Ces perturbations ne sont classées comme anthropiques que lorsque les peuplements forestiers atteignent la maturité commerciale ou la biomasse aérienne avant perturbation, selon le type de perturbation. Par conséquent, les estimations de TFTF présentées dans le RIN du Canada représentent des émissions et des absorptions anthropiques. Les perturbations naturelles et leurs émissions et absorptions associées à des perturbations importantes sont également déclarées séparément dans le RIN à des fins d'information générale et de transparence. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le chapitre 6, section 6.3.1 et l'annexe 3.5, section 3.5.2 du RIN2024.

Projections des flux nets

Les projections des flux nets de GES du Canada provenant du secteur de l'ATCATF sont présentées dans le Tableau 47 et les descriptions des approches de modélisation utilisées pour produire les projections sont fournies dans la section A4.6.4. Les projections des flux de GES provenant du secteur de l'ATCATF sont modélisées séparément des autres secteurs disponibles pour tous les sous-secteurs du secteur de l'ATCATF, le Tableau 47 montre les sous-secteurs et les parties de sous-secteurs pour lesquels des projections sont actuellement disponibles (les zones ombrées indiquent les secteurs pour lesquels les projections ne sont pas disponibles). Par conséquent, certaines des données historiques du Tableau 47 diffèrent de celles du Tableau 46. Le Tableau 47 est fourni pour montrer les informations historiques qui sont cohérentes avec les projections afin de faciliter une compréhension plus complète des projections comptables (section A4.6.4).

Actuellement, le Canada dispose de projections des flux de GES pour les TFTF et les PLR associés, le boisement (conversion d'autres catégories de terres en terres forestières), la conversion des forêts (conversion de terres forestières en d'autres catégories de terres) et la séquestration du carbone dans les sols agricoles. Des travaux sont en cours afin d'élargir la portée des projections ATCATF pour d'autres composantes (telles que les prairies dont la vocation n'a pas changé et le bois de chauffage résidentiel provenant des terres cultivées ou des établissements) et d'inclure les incidences sur les GES des SCFN et des Mesures agricoles dans les projections pertinentes relatives aux flux nets de GES et à la comptabilisation du secteur de l'ATCATF dans les futurs rapports.

Les résultats du secteur de l'ATCATF reflètent l'impact du programme 2 milliards d'arbres dans les sous-secteurs associés avec les meilleures informations disponibles. L'impact sera révisé dans les prochains rapports de projection, au fur et à mesure que les méthodologies s'améliorent et que davantage de données sont collectées à partir des activités du programme.

Cette année, le Canada publiera en données ouvertes les estimations historiques et les projections des flux nets de GES des provinces et des territoires par catégorie de terres. Ces données sont également présentées visuellement sur la page web du Canada consacrée aux projections des émissions de gaz à effet de serre.

Contribution comptable historique et projetée du secteur de l'ATCATF

Cette section présente les contributions comptables obtenues en utilisant les approches décrites à la section A4.6.4.

- Le Tableau 48 présente la contribution des TFTF et des PLR associés, en montrant comment elle est dérivée à l'aide de l'approche du NR.
- Le Tableau 49 présente la contribution de tous les sous-secteurs du secteur de l'ATCATF pour certaines années historiques, sur la base des estimations présentées dans le Tableau 46 pour la comptabilité nette-nette et Tableau 48 pour la comptabilité NR.
- Le Tableau 50 présente la contribution projetée en 2030, 2035 et 2040 sur la base des estimations figurant au Tableau 47 et au Tableau 48, pour les sous-catégories pour lesquelles des projections d'émissions sont disponibles.

Les résultats du Tableau 49 et du Tableau 50 ne peuvent être comparés directement en raison de l'exclusion des sous-catégories pour lesquelles les projections ne sont pas disponibles dans le Tableau 50.

En dérivant le Tableau 48, le Tableau 49 et le Tableau 50, les chiffres non arrondis sont utilisés pour calculer les contributions comptables. Ces résultats sont ensuite arrondis selon le protocole d'arrondi expliqué dans cette section.

Les TFTF et les PLR associés représentent la plus grande part de la comptabilité historique globale et affichent une contribution croissante jusqu'en 2023 (Tableau 48). L'approche du niveau de référence (NR)

calcule la différence entre les émissions et les absorptions du secteur forestier (TFTF et PLR) avec des taux de récolte projetés et ce qui aurait été émis si les taux de récolte historiques et les pratiques de gestion avaient été maintenus. Les taux de récolte projetés restent inférieurs aux niveaux de récolte moyens historiques qui ont été utilisés pour calculer le niveau de référence. Après 2022, les taux de récolte projetés restent légèrement inférieurs aux taux de récolte du niveau de référence, ce qui entraîne une différence relativement stable en termes d'émissions et d'absorptions entre les taux de récolte du niveau de référence et les taux de récolte projetés et, par conséquent, une contribution comptable stable des TFTF et des PLR associés jusqu'en 2040.

La contribution comptable projetée des TFTF et des PLR associés a été recalculée depuis la CN8/RB5 du Canada. Les récentes infestations d'insectes et les incendies de forêt ont réduit la superficie récoltable et, par conséquent, le volume de récolte projeté utilisé pour calculer le flux de GES a diminué. Associé à un niveau de référence relativement stable, cela s'est traduit par une augmentation d'environ 14 Mt d'éq. CO_2 du crédit comptable pour 2030 provenant des TFTF et des PLR associés depuis la CN8/RB5. Il est important de noter qu'une augmentation similaire du crédit comptable se manifesterait dans le cadre d'autres approches comptables (telles que nette-nette).

Des recalculs des flux historiques de GES ont eu lieu dans les terres forestières depuis le RIN2023, le plus important étant dû aux corrections apportées aux données sur l'historique des perturbations des terres forestières antérieures à 1990, c'est-à-dire les incendies de forêt ou les coupes à blanc, qui déterminent l'origine du peuplement au début des simulations en 1990 (pour plus de détails, voir l'annexe 3.5.2.5 du RIN2024). Plus précisément, un examen de l'ensemble des terres récoltées, entamé en 2018, a été achevé. Par conséquent, des données nouvelles et actualisées sur les zones de récolte historiques au Canada (de 1890 à 1989) ont été finalisées pour être mises en œuvre dans la présentation de 2024. Ce nouveau calcul a eu un impact minimal sur la contribution comptable projetée des TFTF et des PLR associés, car les estimations des flux de GES projetés et les estimations du niveau de référence ont été affectées de la même manière.

La comptabilisation de la conversion des forêts utilise une approche nette-nette, de sorte que les changements dans la contribution au fil du temps reflètent les tendances des taux de conversion des forêts depuis 2005. L'augmentation de la contribution comptable entre 2030 et 2040 (Tableau 48) par rapport aux contributions historiques du Tableau 49 résulte des projections de baisse des taux de conversion des forêts à l'avenir.

La contribution comptable historique de la catégorie des Terres cultivées varie considérablement en raison de la forte variabilité des émissions/absorptions liées à l'apport de carbone organique dans le sol, qui peut être attribuée à des facteurs climatiques, aux rendements des cultures et à la dynamique de régénération des sols, ce qui fait de ces variations un élément naturel du cycle du carbone. L'important débit comptable des Terres cultivées restant des Terres cultivées en 2022 (Tableau 49) est dû à une baisse importante de l'apport de carbone provenant de la production végétale en 2021 en raison de la sécheresse dans les prairies.

La diminution du débit comptable des Terres cultivées observée en 2023 (Figure 15) par rapport à 2022 est le résultat de conditions de croissance favorables en 2022, qui ont suivi les mauvaises conditions de 2021. Lorsque les plantes connaissent de meilleures conditions de croissance, leur productivité primaire nette augmente, ce qui entraîne une plus grande absorption et un plus grand stockage du carbone au cours des années suivantes. Cet effet de « rebond » n'est pas rare, car les écosystèmes compensent souvent les pertes de carbone antérieures dans des conditions favorables. Au cours de la période de projection, les absorptions de carbone dans les Terres cultivées diminuent et restent inférieures aux niveaux de 2005, ce qui se traduit par des débits comptables projetés en 2030, 2035 et 2040. Compte tenu des tendances actuelles en matière de gestion des terres, l'avantage de la séquestration du carbone (en particulier, l'augmentation du carbone dans le sol) résultant du travail de conservation du sol diminue progressivement au fil du temps, car le taux d'adoption commence à se stabiliser et les gains de carbone dans le sol résultant de l'adoption antérieure se rapprochent d'un nouvel équilibre. Les gains de carbone provenant de la production végétale diminuent tout au long de la période de projection, car le carbone du sol commence à se stabiliser en raison de la stagnation des

niveaux de production végétale. En outre, en réponse à l'évolution de la demande (moins de viande, plus de plantes), l'abandon des cultures pérennes au profit des cultures annuelles devrait se poursuivre. Cette évolution entraîne une perte de carbone dans les sols et réduit le potentiel d'absorption du carbone par la gestion ultérieure de ces terres, qui pourrait améliorer le stockage du carbone dans les sols.

Solutions climatiques fondées sur la nature et Mesures agricoles

Les SCFN font référence à l'utilisation d'écosystèmes et de processus naturels pour aider à atténuer les effets du changement climatique ou à s'y adapter. Il peut s'agir d'activités telles que la séquestration du carbone dans les sols, le reboisement, la restauration des terres humides et des prairies, les pratiques agricoles qui favorisent le stockage du carbone dans les sols et la restauration des écosystèmes côtiers. Ces activités réduisent les émissions de GES, améliorent le stockage de carbone et augmentent la résilience aux risques liés au climat tout en offrant des avantages importants pour la biodiversité et les communautés locales. Les Mesures agricoles font référence aux programmes SCFN se déroulant sur des terres agricoles.

Au Canada, les SCFN se composent de deux principaux cadres de financement :

1. L'initiative horizontale du Fonds pour des solutions climatiques naturelles, qui comprend trois programmes distincts mais connexes : Le programme 2 milliards d'arbres de RNCan, le Fonds des solutions climatiques axées sur la nature (FSCAN) de ECCC et le programme Solutions agricoles pour le climat d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).
2. Le Partenariat canadien pour une agriculture durable (PAC durable) est un accord de cinq ans (2023 à 2028), entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, visant à renforcer la compétitivité, l'innovation et la résilience du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels.

Le Tableau 45 présente l'impact GES projeté des SCFN (à l'exclusion de 2 milliards d'arbres) et des Mesures agricoles par catégorie de programme pour 2030, 2035 et 2040. L'impact GES estimé de ces programmes n'est pas une valeur comptable, mais représente la manière dont les contributions comptables pourraient changer en présence de ces programmes et sont donc supplémentaires par rapport à la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, comme indiqué dans le Tableau 44. Le programme TPA et les composantes de gestion de l'azote des programmes énumérés ci-dessus ne sont plus inclus dans le Tableau 45 car ils sont désormais inclus dans la modélisation des émissions de l'agriculture dans les scénarios AME et AMS.

A4.3.3 Projections d'émissions par secteur du GIEC

Selon les lignes directrices du GIEC *(lien disponible en anglais seulement)*, les secteurs du GIEC sont l'énergie, les procédés industriels et l'utilisation des produits, l'agriculture, la foresterie et autres affectations des terres, et les déchets. Ces secteurs sont ensuite divisés en catégories et sous-catégories du GIEC.

Les ajustements apportés aux catégories du GIEC pour calculer les émissions du secteur économique comprennent la réaffectation :

- Des émissions du transport hors route liées aux opérations minières de la catégorie transport du GIEC au secteur pétrole et gaz et au secteur Industrie lourde.
    - Les sous-secteurs de l'industrie lourde comprennent les activités minières, la fonte et l'affinage, ainsi que la production et la transformation de biens industriels tels que les produits chimiques et les engrais, la pâte à papier, le fer et l'acier, et le ciment.
- Des émissions liées à l'exploitation des pipelines dans le secteur du pétrole et gaz.
- De certaines émissions des procédés industriels vers le secteur des bâtiments.

- Des émissions de combustion fixes selon la catégorisation du GIEC dans les différents secteurs économiques, le cas échéant.
- De presque tous les procédés industriels et leurs émissions fugitives, qui sont alignés sur le secteur économique qui les génère (principalement l'industrie lourde et le pétrole et gaz).
- Des émissions des sites d'enfouissement dans le secteur des déchets et autres.

Une description plus détaillée du rapprochement entre les secteurs économiques et les secteurs du GIEC est disponible dans les tableaux A10-3 et A12-1 du RIN2024. Ces tableaux présentent respectivement la relation entre les secteurs économiques canadiens et les secteurs du GIEC et la description des secteurs économiques. Le Tableau 14 illustre comment les tendances projetées des émissions de GES varient selon les secteurs/catégories du GIEC, tandis que la Figure 16 montre la répartition des émissions sur la base du GIEC par rapport au secteur économique.

Figure 16 : Émissions canadiennes totales de GES, scénario AME (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF - méthodes de catégorisation

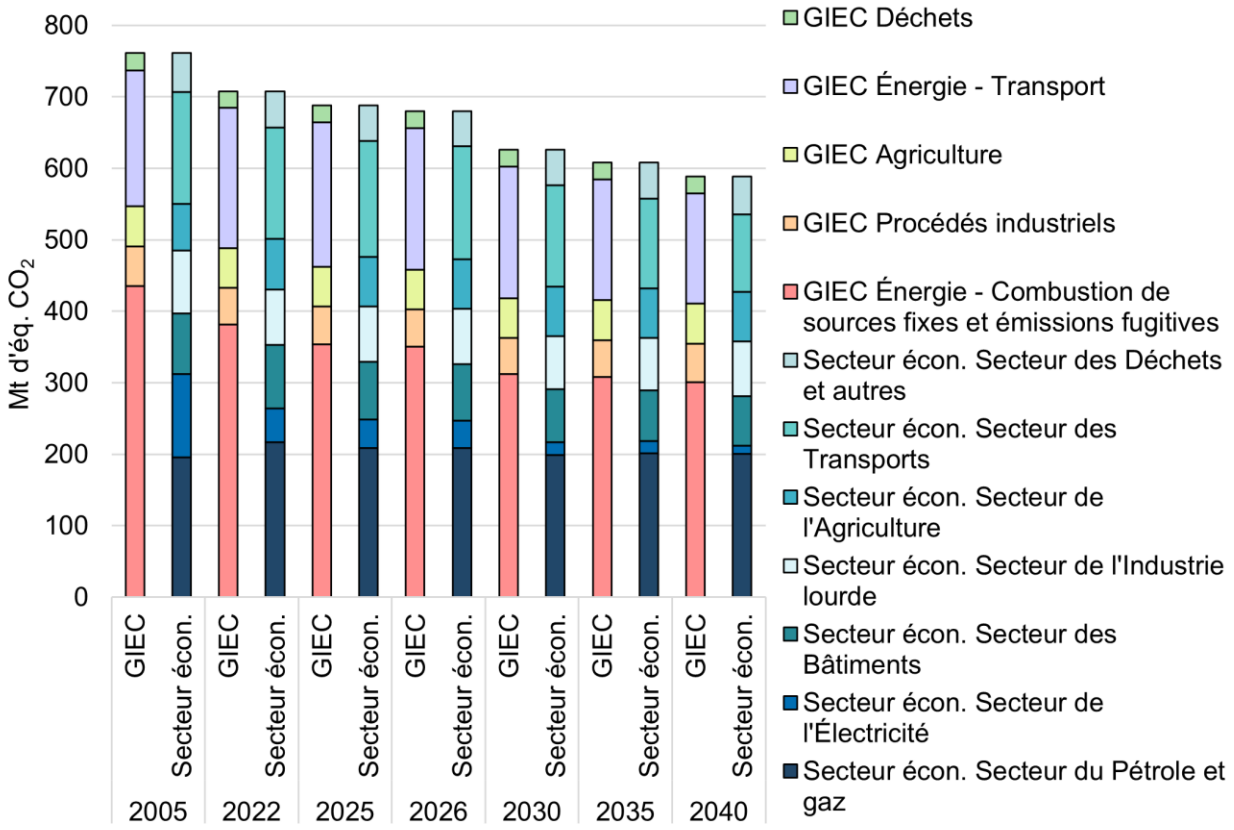

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données sur les émissions historiques proviennent du RIN2024.

A4.3.4 Intensité des émissions

Entre 1990 et 2022, l'économie canadienne a progressé plus rapidement que ses émissions de GES. Par conséquent, l'intensité des émissions pour l'ensemble de l'économie (GES par unité de PIB) a continué à diminuer, de 42 % depuis 1990 et de 30 % depuis 2005. Si la pandémie de COVID-19 a sans aucun doute influé sur les émissions des dernières années, la baisse soutenue de l'intensité des émissions au fil du temps peut être attribuée à des facteurs tels que le changement de combustible, l'augmentation de l'efficacité énergétique et la modernisation des procédés industriels.

Les émissions par habitant (à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN et des Mesures agricoles) étaient de 21,9 t d'éq. CO_2 par personne en 1990. En 2022, elles étaient tombées à 18,2 t d'éq. CO_2 par personne, soit une réduction de 17 % par rapport à leur niveau de 1990. La croissance démographique du Canada de 2022 à 2024 (année de recensement) est la plus forte observée depuis au moins 1972. De 2024 à 2030, la population devrait augmenter de 1,6 % par an et de 1,1 % de 2031 à 2040. Néanmoins, l'intensité des émissions par habitant devrait diminuer dans les scénarios AME et AMS.

La baisse de l'intensité des émissions par unité de PIB devrait également se poursuivre au cours de la période de projection, l'intensité diminuant plus rapidement dans le scénario AMS.

La Figure 17 montre l'évolution de l'intensité des émissions de GES du Canada par unité de PIB et par habitant, de 1990 à 2040. Le Tableau 29 fournit également des détails sur l'intensité des émissions de GES par habitant par province et territoire.

Figure 17 : Intensité des émissions canadiennes (t d'éq. CO_2 par habitant et kt d'éq. CO_2 par unité de PIB), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN et des Mesures agricoles, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040

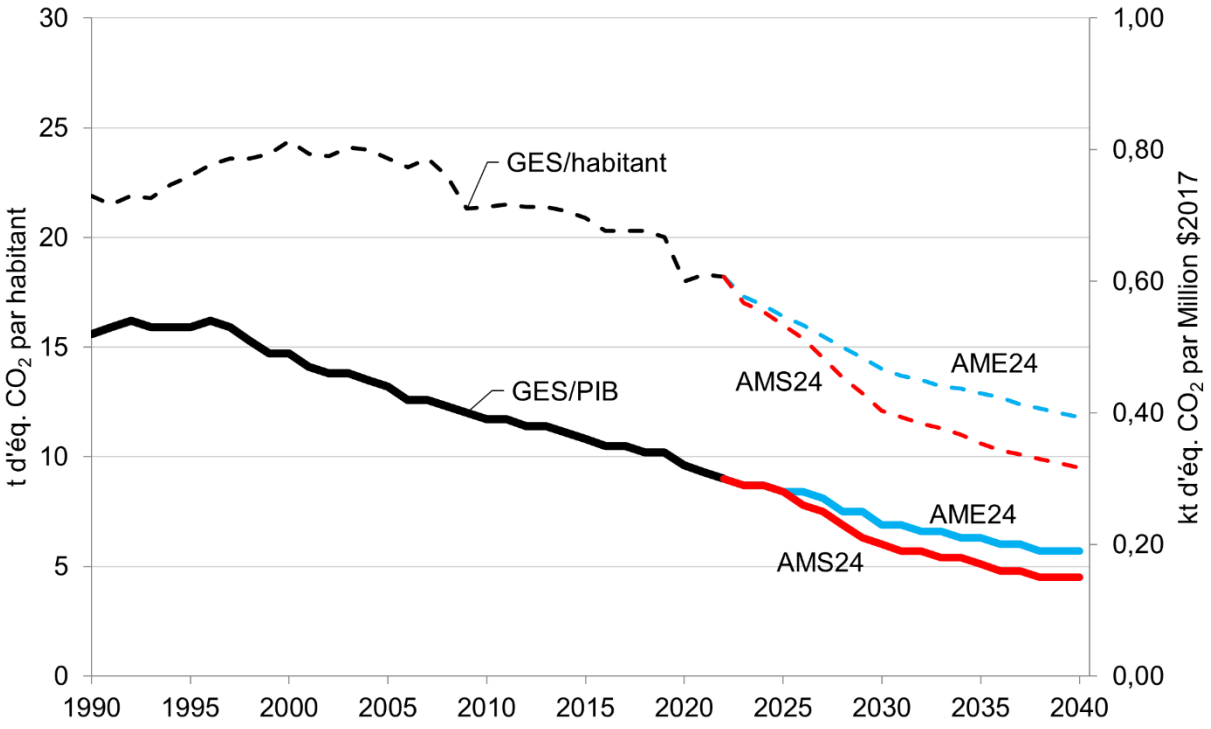

Note : Les données historiques sur le PIB et la population proviennent de Statistique Canada. Les données historiques sur les émissions proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données. Les intensités d'émissions dans le scénario AMS incluent les flux de crédit transfrontaliers dans le cadre de la WCI.

A4.3.5 Projections des émissions par gaz

Cette section présente des projections détaillées des émissions par gaz et par secteur économique, ainsi qu'une analyse des tendances. Les émissions totales de GES du Canada au cours de la période de projection par gaz (sans ATCATF, SCFN, Mesures agricoles et crédits de la WCI) sont présentées dans le Tableau 30.

Les émissions de CO_2 (Tableau 31) ont augmenté de 93 Mt entre 1990 et 2022. Les émissions de CO_2 devraient diminuer de 15 % entre 2005 et 2030 dans le scénario AME, et de 23 % dans le scénario AMS.

Sur la base du CO_2 eq, le CO_2 représentait 75 % des émissions totales de GES au Canada en 2005. D'ici 2030, dans le scénario AME, cette part devrait augmenter légèrement pour atteindre 77 %, et 81 % dans le

scénario AMS, si l'on exclut la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI. En 2040, les émissions de CO_2 représentent 76 % des émissions totales dans le scénario AME, et 79 % dans le scénario AMS. Entre 1990 et 2022, les émissions de CO_2 ont augmenté dans les secteurs pétrole et gaz, agriculture, transports et bâtiments. Au cours de la même période, les émissions de CO_2 sont restées relativement stables dans le secteur de l'industrie lourde et ont considérablement diminué dans le secteur de l'électricité et dans le secteur des déchets et autres. Entre 2022 et 2030, les émissions de CO_2 devraient diminuer dans tous les secteurs dans les scénarios AME et AMS. Dans l'ensemble, la tendance à la baisse se poursuit dans la période post-2030, en particulier dans le scénario AMS.

Les émissions de CH_4 (Tableau 32) ont augmenté depuis 1990, atteignant un pic de 152 Mt d'éq. CO_2 en 2006, puis fluctuant et diminuant jusqu'à 117 Mt en 2022, ce qui correspond aux niveaux de 1992 et représente 17 % des émissions totales du pays. En 2022, les principales sources d'émissions de CH_4 étaient les secteurs du pétrole et gaz, de l'agriculture et des déchets et autres (en particulier les sites d'enfouissement). De 1990 à 2006, les émissions ont augmenté principalement dans ces secteurs, sous l'effet de l'accroissement de la production de gaz naturel et de pétrole. Entre 2006 et 2019, les émissions ont chuté à 131 Mt en raison de meilleures pratiques et d'une baisse de la production dans le secteur du pétrole et gaz et d'une diminution des populations de bovins de boucherie dans le secteur de l'agriculture. Une forte baisse s'est produite entre 2019 et 2020 en raison de nouvelles réglementations dans le secteur du pétrole et gaz, et une légère baisse s'est poursuivie jusqu'en 2022. Dans le scénario AME, les émissions de CH_4 devraient diminuer de 9 % entre 2022 et 2030, avec une réduction de 17 % des émissions du secteur du pétrole et gaz. Les émissions des secteurs transports, électricité, bâtiments et industrie lourde devraient rester faibles. Le scénario AMS projette des émissions encore plus faibles en raison des réglementations fédérales proposées en matière de gaz d'enfouissement et des réglementations plus strictes en matière de méthane provenant du pétrole et du gaz. Les scénarios AME et AMS prévoient tous deux que les émissions de CH_4 resteront proches des niveaux de 2030 jusqu'en 2040, avec une augmentation de 1 % dans le scénario AME et une diminution de 2 % dans le scénario AMS. En novembre 2021, le Canada s'est joint à plus de 100 pays pour soutenir l'Engagement mondial sur le méthane *(lien disponible en anglais seulement)*. Cet engagement engage les membres à atteindre un objectif collectif de réduction des émissions de méthane d'origine humaine de 30 % par rapport aux niveaux de 2020 d'ici à 2030. Dans le scénario AME, les émissions de CH_4 sont inférieures de 11 % à leur niveau de 2020 en 2030, et de 41 % par rapport à 2020 dans le scénario AMS.

Les émissions de N_2O (Tableau 33) représentaient 28 Mt d'éq. CO_2 (4,0 %) des émissions du Canada en 2022, soit une baisse de 2,3 Mt (-7,4 %) par rapport aux niveaux de 1990. La principale source d'émissions de N_2O est l'application d'engrais azotés sur les sols agricoles. Les émissions de N_2O devraient rester relativement stables entre 2022 et 2030 dans le scénario AME. Les émissions de N_2O proviennent principalement du secteur de l'agriculture, dont la croissance des émissions est compensée par des baisses dans les secteurs de l'industrie lourde, des transports et de l'électricité. Le scénario AMS reflète l'impact de la réduction de 30 % des émissions de N_2O provenant de l'épandage d'engrais par rapport aux niveaux de 2020 dans le secteur de l'agriculture. Après 2030, les émissions de N_2O devraient augmenter de 2 % d'ici à 2040 dans le scénario AME, et de 1 % dans le scénario AMS.

Les HFC (Tableau 34) ont été de plus en plus utilisées au cours de la dernière décennie dans les systèmes de réfrigération et de climatisation pour remplacer les hydrochlorofluorocarbures (HCFC) nocifs pour la couche d'ozone, ce qui explique que les émissions de 2022 soient supérieures de 9,8 Mt d'éq. CO_2 à celles de 1990. Les HCFC sont progressivement éliminés dans le cadre du protocole de Montréal et l'amendement de Kigali à cet accord en 2016 a ajouté la réduction progressive de l'utilisation et de la production de HFC. En conséquence, les projections indiquent que les émissions de HFC culmineront en 2018 à 11 Mt d'éq. CO_2 avant de diminuer à 5 Mt d'éq. CO_2 en 2030 dans les scénarios AME et AMS. Les projections indiquent que les émissions continueront à diminuer pour atteindre 3 Mt en 2040 dans les scénarios AME et AMS. Les projections indiquent que les émissions de HFC seront légèrement plus élevées dans le scénario AMS que

dans le scénario AME, en raison d'investissements plus importants et d'une activité accrue dans le secteur commercial.

Les émissions de Perfluorocarbones (PFC) (Tableau 35) et les émissions d'hexafluorure de soufre (SF_6) (Tableau 36) ont toutes deux diminué entre 1990 et 2022, et devraient diminuer considérablement au cours de la période de projection. Les émissions de trifluorure d'azote (NF_3) (Tableau 37) devraient être inférieures à 1 kt d'éq. CO_2 au cours de la même période dans les scénarios AME et AMS. Les principaux rejets de ces gaz dans l'environnement se produisent lors de la fabrication de semi-conducteurs, d'équipements de réfrigération et de la production d'aluminium, ainsi que lors d'autres procédés industriels tels que l'industrie du magnésium. Dans le scénario AMS, des réductions sont prévues grâce à des mesures volontaires dans l'industrie de l'aluminium, du transport de l'électricité et d'autres secteurs.

Des informations supplémentaires sur les tendances historiques pour ces gaz sont disponibles dans la section 2.2 du RIN2024.

Figure 18 : Émissions canadiennes totales (Mt d'éq. CO_2, sauf NF_3), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, par gaz, selon les scénarios AME et WCI, de 1990 à 2040

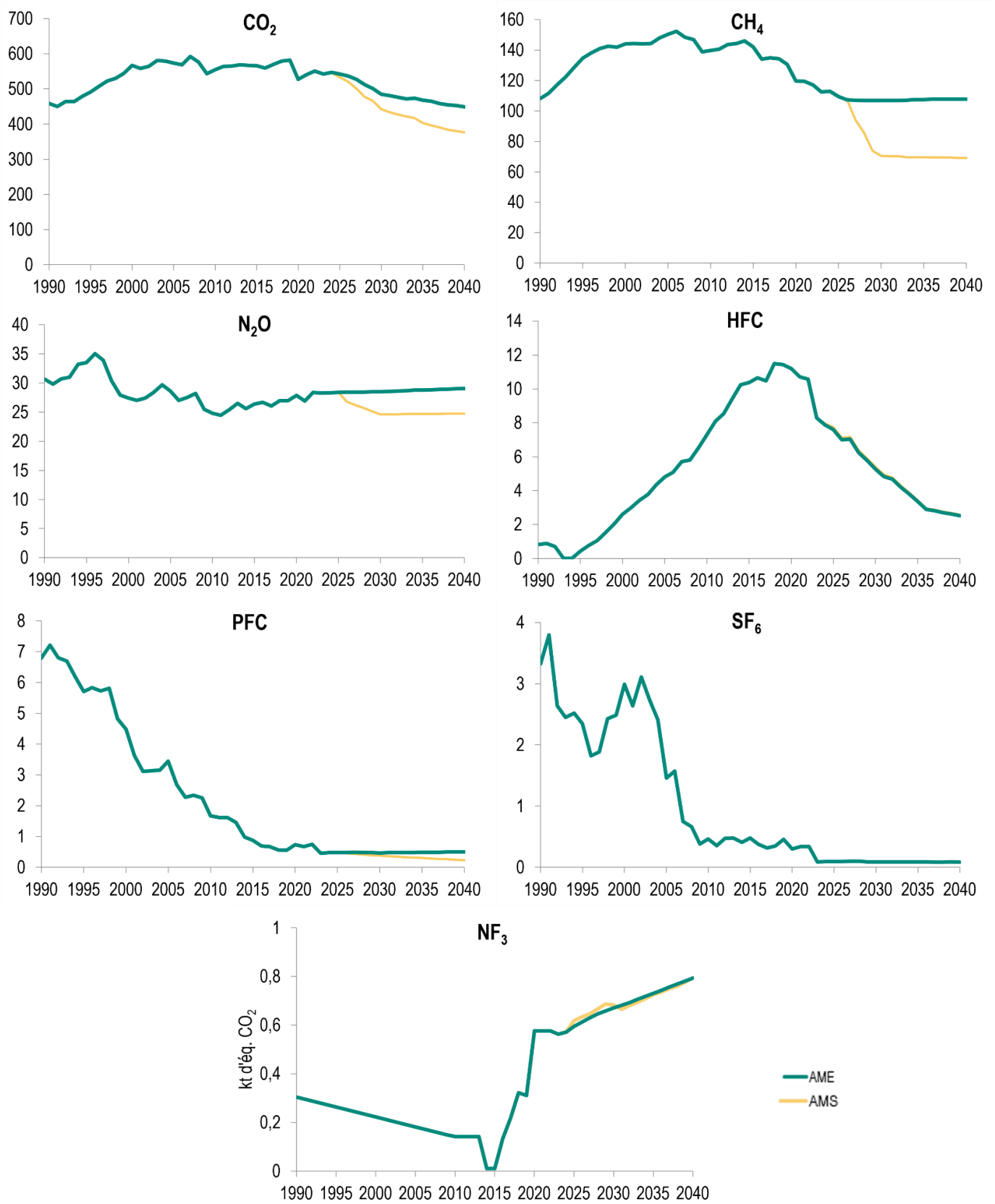

Note : Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.https://data.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canada-s-greenhouse-gas-emissions-projections/?lang=fr

Les projections d'émissions de GES par secteur et par gaz dans le cadre des scénarios AME et AMS, à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI sont présentées dans le Tableau 31 jusqu'à Tableau 37.

A4.3.6 Émissions par province et territoire

Les émissions historiques varient considérablement d'une province et d'un territoire à l'autre et ces différences sont dues à la diversité de la taille de la population, de l'activité économique et de la base de ressources, entre autres facteurs. Les provinces et territoires dont l'économie est davantage orientée vers l'extraction des ressources ont tendance à avoir des émissions plus élevées, tandis que les économies davantage axées sur l'industrie manufacturière ou les services ont tendance à avoir des émissions plus faibles. Les sources de production d'électricité varient également d'une province ou d'un territoire à l'autre. Ceux qui dépendent des combustibles fossiles pour leur production d'électricité ont tendance à avoir des émissions plus élevées que les provinces et territoires qui s'appuient davantage sur des sources d'électricité non émettrices (par exemple, l'hydroélectricité, le nucléaire et l'éolien).

Les projections provinciales et territoriales reflètent divers facteurs économiques et diverses mesures provinciales et territoriales visant à réduire les émissions de GES. Ces mesures comprennent la tarification du carbone, les programmes d'efficacité énergétique et d'électricité renouvelable, les objectifs légaux en matière d'électricité renouvelable et les mesures réglementaires. Bien que les gouvernements provinciaux et territoriaux aient annoncé une gamme variée de mesures, seules les mesures pouvant être facilement modélisées ou ayant une dimension réglementaire ou budgétaire annoncée ont été incluses dans les scénarios AME et AMS. ECCC mène des consultations approfondies avec les autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires afin de s'assurer que leurs initiatives sont prises en compte dans l'analyse et la modélisation des projections d'émissions. Les objectifs ambitieux ne sont pas inclus dans les projections. Les politiques et mesures provinciales et territoriales modélisées dans les scénarios AME et AMS sont énumérées à la section A4.6.7. Les objectifs provinciaux de réduction des émissions, bien qu'ils ne soient pas inclus dans la modélisation, sont également énumérés dans cette section.

Le Tableau 38 présente les émissions de GES historiques et projetées des provinces et des territoires, tandis que le Tableau 29 présente l'intensité des émissions de GES par habitant. Pour les deux tableaux, les émissions de GES excluent à la fois la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, les SCFN et les Mesures Agricoles. Des données plus détaillées au niveau provincial et territorial sont disponibles par le biais de données ouvertes.

A4.3.7 Comparaison avec les projections précédentes

En 2030, les émissions de GES du Canada dans le cadre du scénario AME (y compris la contribution comptable du secteur de l'ATCATF) devraient diminuer pour atteindre 597 Mt, soit 28 Mt de moins que le scénario AME de 625 Mt présenté dans le CN8/RB5 du Canada. Non seulement les émissions projetées ont changé, mais les émissions historiques ont également changé en raison des améliorations et des perfectionnements apportés aux sources de données et aux méthodologies, comme indiqué dans la section A4.6. Ces révisions remontent à 2005.

Dans le scénario AMS, les émissions de GES du Canada (y compris l'ATCATF, les SCFN, les Mesures agricoles et les crédits de la WCI) devraient s'élever à 502 Mt en 2030, soit 11 Mt de plus que les projections AMS incluses dans le CN8/RB5.

La Figure 19 illustre les réductions d'émissions projetées pour chaque secteur jusqu'en 2030. Le Tableau 39 présente les changements au niveau du secteur économique entre les scénarios AME et AMS. Les changements apportés aux projections pour chaque secteur illustré dans cette figure sont examinés plus en détail dans la section A4.1.

Figure 19 : Contribution aux différences de niveau d'émissions en 2030 (Mt d'éq. CO_2), scénario AMS actuel comparé au scénario AMS issu de CN8/RB5

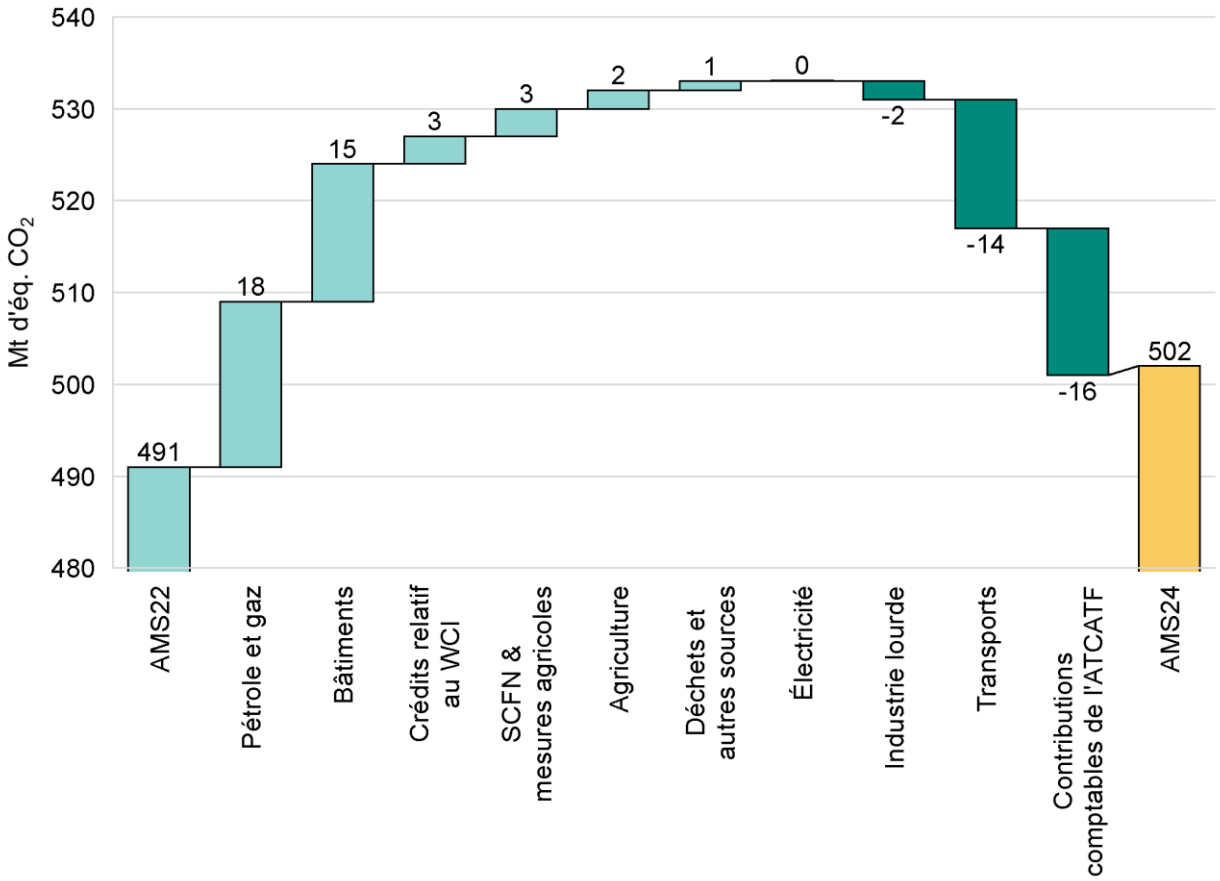

A4.3.8 Décomposition de la variation projetée des émissions de GES du Canada

Nous examinerons ci-après comment différents facteurs contribuent aux tendances des émissions historiques et projetées, en procédant à une analyse de décomposition des émissions de GES du Canada pour la période 2005-2030 dans le cadre des scénarios AME et AMS (Figure 20).

La décomposition montre que sur la période 2005-2030, il existe un découplage important entre la croissance économique et les émissions de combustion : la pression à la hausse exercée sur les projections d'émissions de GES/PIB par la croissance du PIB est compensée par le passage à une utilisation plus propre et plus efficace de l'énergie. Dans le scénario AMS, l'impact de l'activité économique, qui ajoute 356 Mt, est plus que compensé par une réduction combinée de 575 Mt provenant d'une plus faible intensité de carbone et d'une plus grande efficacité énergétique.

- **L'effet d'activité**, qui mesure l'impact de la croissance économique, est estimé à 56 % pour la période 2005-2030. À elle seule, cette croissance devrait entraîner 340 Mt d'émissions de GES supplémentaires en 2030 dans le scénario AME et 356 Mt dans le scénario AMS.
- **L'effet d'intensité carbone** mesure les variations du coefficient d'émission de carbone de l'énergie. Le passage à des combustibles plus propres, comme le remplacement de l'électricité produite à partir du charbon par des sources plus propres, ainsi que les mesures visant à réduire les émissions fugitives et les émissions liées aux procédés, devraient avoir un impact significatif, réduisant les émissions de 214 Mt en 2030 dans le scénario AME et de 267 Mt dans le scénario AMS.

- **L'effet de l'efficacité énergétique** mesure les changements dans l'efficacité énergétique au niveau des sous-secteurs. L'analyse montre que l'adoption de technologies à haut rendement énergétique, induite par les politiques, les réactions des consommateurs aux prix de l'énergie et la rotation des stocks, réduit les émissions de 261 Mt en 2030 dans le scénario AME et de 308 Mt dans le scénario AMS.

Figure 20 : Décomposition de la croissance des émissions, à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, scénarios AME et AMS, 2005 à 2030

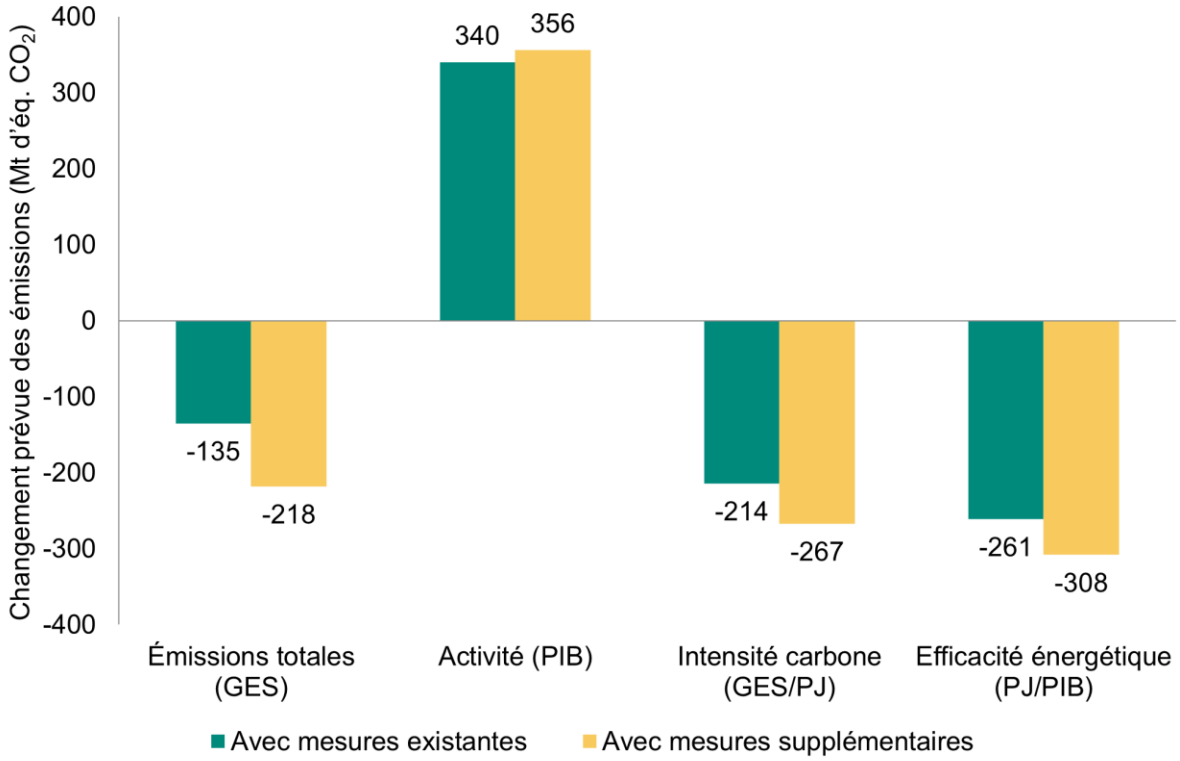

A4.3.9 Analyse de l'impact des mesures clés

Les politiques climatiques du Canada ont des effets qui se complètent et se chevauchent et sont conçues pour fonctionner ensemble afin d'atteindre les objectifs climatiques du pays. Dans l'ensemble, les interactions entre ces politiques font qu'il est difficile d'isoler l'impact d'une mesure unique, mais une modélisation plus poussée peut aider à évaluer leur efficacité. À l'avenir, ECCC prévoit de commencer à travailler à l'élaboration d'une méthodologie qui permettrait de rendre compte d'une série d'impacts pour un certain nombre de mesures clés.

A4.4 Projections des émissions de GES dans le cadre de scénarios alternatifs

L'incertitude est inhérente à tout modèle qui se projette dans l'avenir. Compte tenu de l'incertitude concernant les principaux facteurs d'émissions de GES, les projections d'émissions pour les scénarios AME et AMS doivent être considérées comme des estimations s'inscrivant dans une fourchette de résultats plausibles. La croissance économique future, les prix de l'énergie et l'évolution des technologies ne peuvent être prévus avec certitude et ces incertitudes clés sont généralement traitées en examinant des scénarios alternatifs. Cette section examine des scénarios alternatifs pour montrer la sensibilité des projections d'émissions de GES à des variables telles que les prix de l'énergie et la croissance économique, ainsi que le taux d'adoption de diverses

technologies. En outre, une analyse est effectuée pour déterminer le niveau d'incertitude associé aux projections dans le cadre du scénario AME.

Il est également important de noter que les scénarios présentés ici ne tiennent pas compte de l'impact de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI.

A4.4.1 Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité est réalisée par la modélisation et l'analyse de scénarios alternatifs qui se concentrent sur la variabilité de la croissance économique et démographique future et sur les prix du pétrole et du gaz naturel.

Les hypothèses relatives aux prix du pétrole et du gaz sont dérivées de la modification des scénarios haut et bas des prix du pétrole et du gaz de la RÉC pour 2018 (la dernière fois que la RÉC a publié ces scénarios), en calculant la différence relative entre les cas haut/bas de 2018 et le niveau de prix du scénario AME de 2018, puis en appliquant ce ratio au niveau de prix du scénario AME le plus récent. Ces nouvelles prévisions de prix sont introduites dans le Module Pétrole et Gaz, qui utilise les changements dans les prix de référence pour déterminer les niveaux alternatifs d'investissement, de développement des ressources et de production dans le secteur du pétrole et du gaz. Les hypothèses de PIB rapide et lent imposées comprennent une hypothèse globale sur les impacts relatifs de l'économie totale par rapport au scénario AME. Le scénario à fortes émissions impose l'impact relatif du scénario de population élevée à M1 publié en juin 2024 par Statistique Canada, et le scénario à faibles émissions impose l'impact relatif du scénario de population faible à M1. Le Tableau 1 et le Tableau 2 présentent les hypothèses de prix et de croissance utilisées pour cette analyse. Les résultats inclus dans ces tableaux montrent le scénario de faibles émissions et incluent des hypothèses de prix bas de l'énergie, de croissance lente du PIB et de faible croissance de la population, et le scénario de fortes émissions inclut des hypothèses de prix élevés de l'énergie, de croissance rapide du PIB et de forte croissance de la population.

Tableau 1 : Hypothèses de taux de croissance économique et démographique, scénarios à faibles émissions, scénario AME et scénario à fortes émissions, 2024 à 2040

	Faibles	AME	Fortes
Taux de croissance annuel du PIB	1,03%	1,74%	2,39%
Taux de croissance annuel de la population	0,82%	1,28%	1,82%

Tableau 2 : Prix et production de pétrole et de gaz, scénario à faibles émissions, scénario AME et scénario à fortes émissions, 2025 à 2040 (années sélectionnées)

Scénario	Carburant	Unités	2025	2026	2030	2035	2040
Faibles	Prix du pétrole brut (WTI)	$ US indexés de 2022/B	70,63 $	65,71 $	43,43 $	43,16 $	42,90 $
	Pétrole Lourd (WCS)	$ US indexés de 2022/B	56,67 $	51,85 $	29,49 $	28,01 $	27,79 $
	Pétrole brut*	kb/j	5 674	5 761	5 632	5 145	4 776
	Gaz naturel (Henry Hub)	$ US indexés de 2022/MMBTU	2,49 $	2,50 $	2,60 $	2,72 $	2,91 $
	Gaz naturel	Gpi^3	8 622	8 313	6 673	5 137	4 662
AME	Prix du pétrole brut (WTI)	$ US indexés de 2022/B	80,90 $	81,74 $	85,07 $	84,55 $	84,03 $
	Pétrole Lourd (WCS)	$ US indexés de 2022/B	65,90 $	66,74 $	70,07 $	66,55 $	66,03 $
	Pétrole brut*	kb/j	5 674	5 835	6 133	6 275	6 217
	Gaz naturel (Henry Hub)	$ US indexés de 2022/MMBTU	3,50 $	3,60 $	4,00 $	4,08 $	4,15 $
	Gaz naturel	Gpi^3	8 624	8 741	8 977	9 562	9 859
Fortes	Prix du pétrole brut (WTI)	$ US indexés de 2022/B	97,81 $	106,75 $	145,98 $	145,09 $	144,20 $
	Pétrole Lourd (WCS)	$ US indexés de 2022/B	80,76 $	89,48 $	128,65 $	122,19 $	121,23 $
	Pétrole brut*	kb/j	5 674	5 916	6 628	7 261	7 511
	Gaz naturel (Henry Hub)	$ US indexés de 2022/MMBTU	4,80 $	4,96 $	5,60 $	5,59 $	5,62 $
	Gaz naturel	Gpi^3	8 622	9 121	10 285	11 594	12 345

Notes : Accéder à d'autres données les informations sur les données de production et de prix ne sont disponibles en ligne que pour le scénario AME).

*Les projections de production de pétrole et de gaz incluent les pentanes et les condensats.

Dans le Tableau 40 les résultats en matière d'émissions de ces scénarios alternatifs sont présentés indépendamment et dans diverses combinaisons. Ces scénarios explorent l'interaction des marchés de l'énergie et de la croissance économique, ainsi que leur impact sur les émissions, dans le cadre d'une série d'hypothèses.

Le scénario avec une croissance lente du PIB, une croissance lente de la population et des prix mondiaux bas du pétrole et du gaz représente le bas de la fourchette des estimations de sensibilité qui ont été préparées autour du scénario central AME. L'extrémité supérieure est représentée par le scénario avec une croissance rapide du PIB, une forte croissance de la population et des prix mondiaux élevés du pétrole et du gaz. La différence d'émissions entre ces deux scénarios représente une fourchette de 49 Mt d'éq. CO_2 en 2030 et 132 Mt en 2040.

Dans le scénario des prix élevés du pétrole et du gaz, les secteurs de l'industrie lourde et de l'électricité réduisent leur activité, augmentent leur efficacité énergétique et diminuent la production d'électricité au gaz naturel en raison des prix élevés. À l'inverse, le secteur du pétrole et gaz investit dans des actifs nouveaux et existants et les développe, car la hausse des prix rend la production et la vente de combustibles fossiles plus rentables. Les secteurs de la demande réagissent rapidement à la hausse des coûts des intrants, tandis que le secteur du pétrole et gaz met plus de temps à s'adapter, car il existe un décalage plus important entre l'augmentation des prix du pétrole et du gaz et les changements dans le développement des actifs et la production totale de combustibles fossiles, en particulier dans les sables bitumineux.

Figure 21 : Émissions canadiennes de GES (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, dans le cadre du scénario AME et de l'ensemble des scénarios de sensibilité, de 2005 à 2040

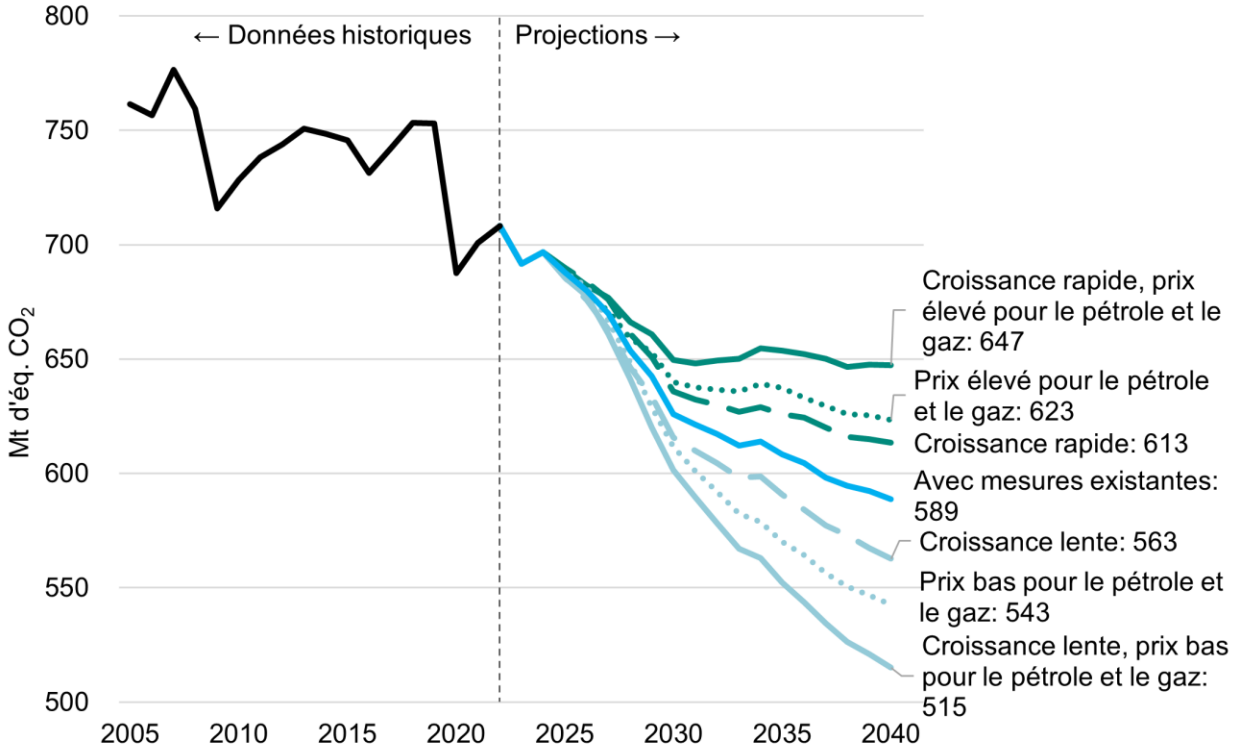

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total.

La fourchette des émissions du secteur du pétrole et gaz entre les scénarios est de 30 Mt d'éq. CO_2 d'ici 2030 et de 91 Mt d'éq. CO_2 d'ici 2040. Cela représente 69 % de la fourchette totale des émissions dans les scénarios de sensibilité d'ici 2040, ce qui reflète la contribution globale du secteur aux émissions canadiennes et sa sensibilité aux prix mondiaux très incertains du pétrole et du gaz. En outre, le secteur de l'industrie lourde connaît des réactions opposées dans le scénario du PIB rapide et des prix élevés du pétrole et du gaz. Étant donné que la croissance du secteur de l'industrie lourde au Canada est étroitement liée à celle du PIB, une croissance rapide du PIB et de la population entraîne une augmentation des émissions dans le secteur de l'industrie lourde par rapport au scénario AME. Toutefois, lorsque les prix mondiaux du pétrole sont élevés, les émissions du secteur de l'industrie lourde au Canada diminuent légèrement en raison de l'augmentation des coûts du carburant. Cela crée des impacts opposés lorsque le PIB et les prix des matières premières augmentent ensemble au cours de la période de projection. L'inverse est vrai pour les scénarios de croissance lente et de prix bas.

A4.4.2 Scénarios technologiques

Deux scénarios technologiques explorent la manière dont des progrès technologiques plus rapides ou plus lents pourraient avoir un impact sur la consommation d'énergie et les émissions, en utilisant les mêmes hypothèses initiales que les scénarios AME et AMS. Il convient de noter que les scénarios technologiques ne constituent pas explicitement une recommandation de certaines politiques ou technologies, ni une prédiction de l'avenir, mais plutôt un résultat possible dans le cadre d'un ensemble d'hypothèses raisonnables.

Les scénarios technologiques explorent l'impact de l'adoption de plusieurs technologies et tendances émergentes qui ont un potentiel important de réduction de la consommation d'énergie et des émissions. Le Tableau 3 présente les hypothèses technologiques qui sous-tendent les scénarios d'adoption élevée et faible des technologies utilisés dans le présent rapport.

Tableau 3 : Hypothèses technologiques pour les scénarios d'adoption élevée et faible de la technologie

Technologie	**Scénario de technologie à fort taux d'adoption** (Suppose une baisse rapide des coûts d'investissement des technologies ou adoption rapide de nouvelles technologies)	**Scénario de technologie à faible taux d'adoption** (Suppose une lente diminution des coûts d'investissement des technologies ou lente adoption de nouvelles technologies)
CSC	Les baisses des coûts d'investissement ont été déterminées sur la base de la fourchette supérieure des taux d'apprentissage pour le cycle combiné alimenté au gaz naturel avec captage et stockage du carbone (CCGN-CSC) figurant dans un livre blanc de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) de 2021 *(lien disponible en anglais seulement)* et du volume de déploiement projeté sur la base des projets annoncés à ce jour.	Les baisses des coûts d'investissement ont été déterminées sur la base de la fourchette inférieure des taux d'apprentissage pour le CCGN -CSC figurant dans le livre blanc de l'AIE de 2021 *(lien disponible en anglais seulement)* et du volume de déploiement projeté sur la base des projets annoncés à ce jour.
Production d'hydrogène	Les baisses des coûts de capital ont été déterminées en appliquant une augmentation de 1 % au taux de croissance annuel composé de base des baisses de coûts supposées pour chaque technologie de production d'hydrogène dans le scénario AMS.	Les baisses des coûts de capital ont été déterminées en appliquant une diminution de 1 % au taux de croissance annuel composé de base des baisses de coûts supposées pour chaque technologie de production d'hydrogène dans le scénario AMS.
Éolien, solaire, petits réacteurs nucléaires modulaires (PRNM), hydroélectricité, géothermie, gaz naturel avec CSC	La différence de coût du capital (par rapport au scénario AMS) est dérivée de la base de référence technologique annuelle *(lien disponible en anglais seulement)* « avancée » par rapport à base de référence technologique annuelle « modérée », publiée par le National Renewable Energy Laboratory du ministère américain de l'énergie, qui applique des courbes d'apprentissage pour modéliser la baisse des coûts au fur et à mesure que le déploiement technologique s'accumule.	La différence de coût du capital (par rapport au scénario AMS) est dérivée de la base de référence technologique annuelle *(lien disponible en anglais seulement)* « conservatrice » par rapport à à base de référence technologique annuelle « modérée », publiée par le National Renewable Energy Laboratory du ministère américain de l'énergie, qui applique des courbes d'apprentissage pour modéliser la baisse des coûts au fur et à mesure que le déploiement technologique s'accumule.
VL VE	Les données de ce scénario concernant l'adoption plus rapide des véhicules légers et hybrides ont été fournies par Transports Canada.	Identique au scénario AME qui inclut l'adoption actuelle des VZE.
VLD VE	Les baisses des coûts d'investissement ont été déterminées en appliquant une augmentation de 5 % au taux de base de baisse des coûts supposé pour les VML VZE.	Les baisses des coûts d'investissement ont été déterminées en appliquant une diminution de 5 % au taux de base de baisse des coûts supposé pour les VML VZE.

Certains secteurs industriels ont la possibilité de réduire les émissions de GES en équipant leurs installations de CSC. La technologie du CSC « capture » le dioxyde de carbone contenu dans les flux d'émissions et le stocke sous terre. Certains secteurs peuvent également réduire leurs émissions en adoptant l'hydrogène comme source de carburant propre. Diverses technologies peuvent être utilisées pour produire de l'hydrogène propre, notamment le reformage du méthane à la vapeur équipé du CSC, le reformage autothermique équipé du CSC, la gazéification de la biomasse équipée du CSC et la membrane d'échange de protons.

Les scénarios AME et AMS contiennent un ensemble de paramètres qui définissent le coût du CSC pour chaque secteur. De même, les deux scénarios définissent les coûts de chaque technologie de production d'hydrogène. Si les coûts d'investissement associés aux technologies CSC ou de production d'hydrogène diminuent, l'adoption de ces technologies pourrait être moins coûteuse pour les différents secteurs. Le scénario de technologie à fort taux d'adoption explore une situation dans laquelle c'est le cas. C'est l'inverse dans le scénario à faible taux d'adoption, où les coûts d'investissement associés aux technologies CSC et de production d'hydrogène diminuent lentement.

Le secteur de l’électricité peut potentiellement réaliser des réductions d'émissions substantielles en s'appuyant davantage sur les technologies à faible teneur en carbone. Dans les scénarios technologiques, les hypothèses de coûts d'investissement varient pour les technologies à faible teneur en carbone, notamment l'énergie éolienne, solaire, géothermique, hydroélectrique, le gaz naturel avec CSC et les PRNM, qui ne produisent que peu ou pas d'émissions directes de GES pendant leur fonctionnement.

Dans l'ensemble, le scénario des technologies à fort taux d’adoption affiche des réductions d'émissions modestes par rapport au scénario AMS en 2030. Dans ce scénario, les émissions de GES diminuent pour atteindre 541 Mt entre 2023 et 2030, alors qu'elles diminuent pour atteindre 543 Mt dans le scénario AMS au cours de la même période. Cette tendance se poursuit entre 2031 et 2040, où les émissions de GES diminuent pour atteindre 469 Mt dans le scénario a fort taux d’adoption de technologies et 473 Mt dans le scénario AMS.

À l'inverse, les émissions de GES sont plus élevées par rapport au scénario AMS dans le scénario à faible taux d’adoption des technologies. Dans ce scénario, les émissions de GES diminuent pour atteindre 545 Mt entre 2023 et 2030, alors que les émissions diminuent pour atteindre 543 Mt dans le scénario AMS au cours de cette même période. Cette tendance se poursuit entre 2031 et 2040, où les émissions de GES diminuent à 475 Mt dans le scénario à faible taux d’adoption des technologies et à 473 Mt dans le scénario AMS.

La majeure partie des réductions d'émissions de GES dans le scénario d'adoption élevée de technologies en 2030 et 2040 est due à des niveaux plus élevés d'adoption de véhicules légers VZE et hybrides, ainsi que de moyens et lourds (VML) VZE. Cela indique qu'une baisse rapide du prix d'achat des véhicules légers VZE et hybrides ainsi que des VML VZE peut contribuer à des niveaux plus élevés de réduction des émissions au Canada.

À l'inverse, les niveaux d'émissions plus élevés observés dans le scénario à faible taux d’adoption des technologies en 2030 et 2040 sont dus à des niveaux d'adoption plus faibles des VML VZE. Cela indique qu'une baisse plus lente du prix d'achat des véhicules moyens et lourds zéro émission peut diminuer les réductions d'émissions au Canada. Il convient également de noter que, dans ces scénarios, l'adoption de l'hydrogène et de la CSC évolue peu au fil du temps, sauf dans le secteur des transports. Cela indique que les niveaux de diminution des coûts d'investissement observés au fil du temps dans chaque scénario ont un impact minime sur l'adoption de ces technologies. Le secteur de l’électricité voit également des changements minimes dans ses niveaux d'émissions dans chaque scénario technique par rapport au scénario AMS, principalement en raison du Règlement sur l’électricité propre qui force déjà l'adoption de technologies renouvelables et non émettrices. Cela indique qu'avec l'inclusion du Règlement sur l'électricité propre dans le scénario AMS, les niveaux de baisse des coûts d'investissement observés au fil du temps dans chaque scénario technologique ont eu un impact global minime sur le déploiement des technologies à faible émission de carbone dans le secteur.

Dans l'ensemble, les résultats des scénarios technologiques indiquent que les résultats de la modélisation sont beaucoup moins sensibles aux hypothèses technologiques qu'aux hypothèses de croissance macroéconomique et de prix des combustibles. En 2040, la fourchette des résultats des scénarios de haute technologie est de 6 Mt, alors qu'elle est de 132 Mt dans le cas de l'analyse de sensibilité (voir section A4.4.1).

Le Tableau 42 et la Figure 22 illustrent les résultats des scénarios technologiques.

Figure 22 : Émissions canadiennes de GES (Mt d'éq. CO_2) selon les scénarios technologiques

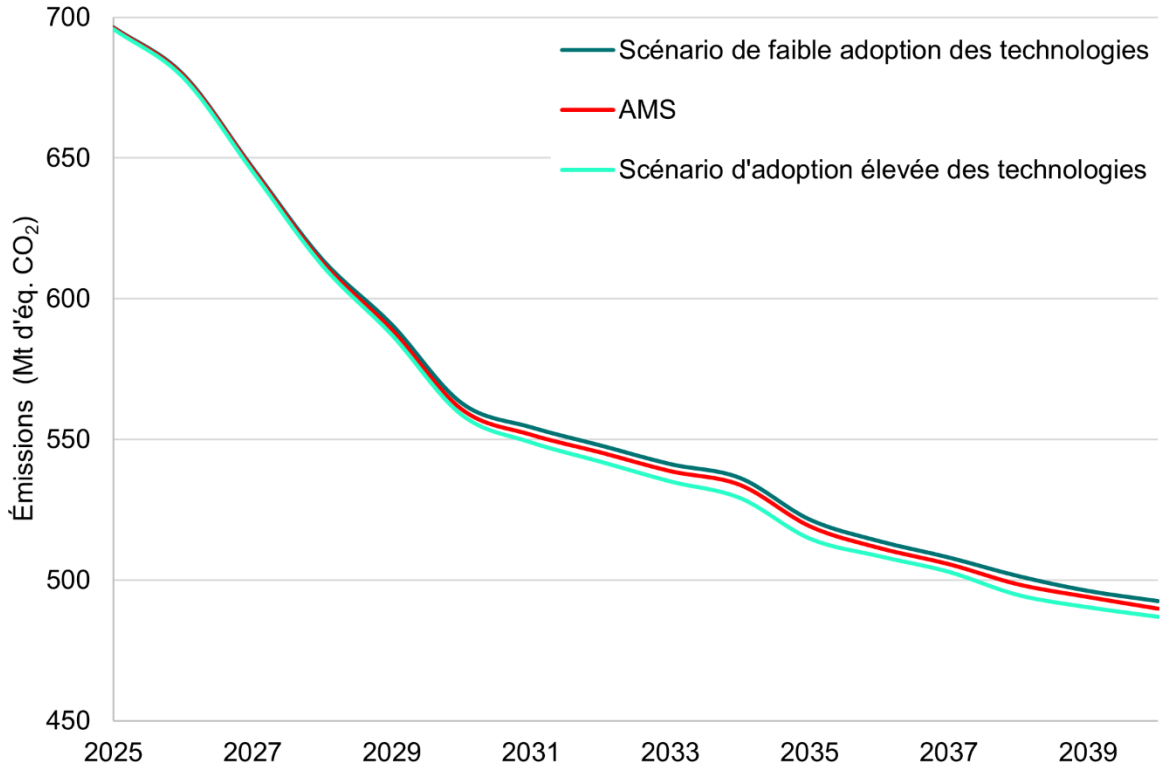

A4.4.3 Analyse probabiliste de l'incertitude

Le scénario AME fournit une trajectoire des émissions en tenant compte d'un seul scénario potentiel de croissance démographique et économique future, de l'évolution des marchés mondiaux du pétrole et du gaz, etc. L'analyse de sensibilité présentée dans la section A4.4.1 et la Figure 21 montre comment différentes hypothèses concernant l'activité économique intérieure future et les prix de l'énergie modifieraient les émissions de GES en 2030. Pour la première fois, une analyse probabiliste est introduite dans ce rapport et montre l'incertitude statistique découlant de l'incertitude associée à l'activité économique et aux prix de l'énergie futurs.

La Figure 21 montre la sensibilité des estimations d'émissions de GES aux variations de l'activité économique et des prix de l'énergie. Cette information est importante car elle indique dans quelle mesure les projections d'émissions sont influencées par différentes hypothèses. Toutefois, la limite de cette analyse est le manque d'informations sur la probabilité de ces différents scénarios. L'analyse d'incertitude de Monte Carlo comble cette lacune en introduisant ou en prenant en compte la fonction de distribution de probabilité (FDP) des deux variables d'entrée. Essentiellement, l'analyse de Monte Carlo consiste à simuler 40 000 scénarios différents obtenus en faisant varier à la fois l'activité économique et les prix de l'énergie sur la base de leurs FDP respectives.

La Figure 23 montre une distribution de fréquence des projections d'émissions de GES en 2030 provenant de 40 000 simulations d'activité économique/prix de l'énergie pour l'année 2030. Dans la figure :

- Les émissions de 2030 dans le scénario AME (626 Mt) sont indiquées par la barre verticale en pointillés noirs.

- Les valeurs critiques inférieure et supérieure, avec un intervalle de confiance de 95 %, sont respectivement de 609 Mt (-2,7 % par rapport au scénario AME) et de 646 Mt (3,1 % par rapport au scénario AME) ; et,
- Ces résultats sont comparables à l'analyse de sensibilité présentée dans la Figure 21 où les émissions de GES en 2030 pourraient varier entre -3,9 % (croissance lente, prix bas) et +3,8 % (croissance rapide, prix élevés).
- La courbe en cloche, calculée à partir de la moyenne et de l'écart-type des 40 000 scénarios différents, est présentée pour illustrer le fait que les résultats des scénarios peuvent être assimilés à une distribution normale.

Il semble raisonnable de supposer que les mêmes niveaux d'incertitude (+/- 3 %) s'appliquent également au scénario AMS.

Figure 23 : Répartition des émissions de GES pour l'année 2030 - scénario AME

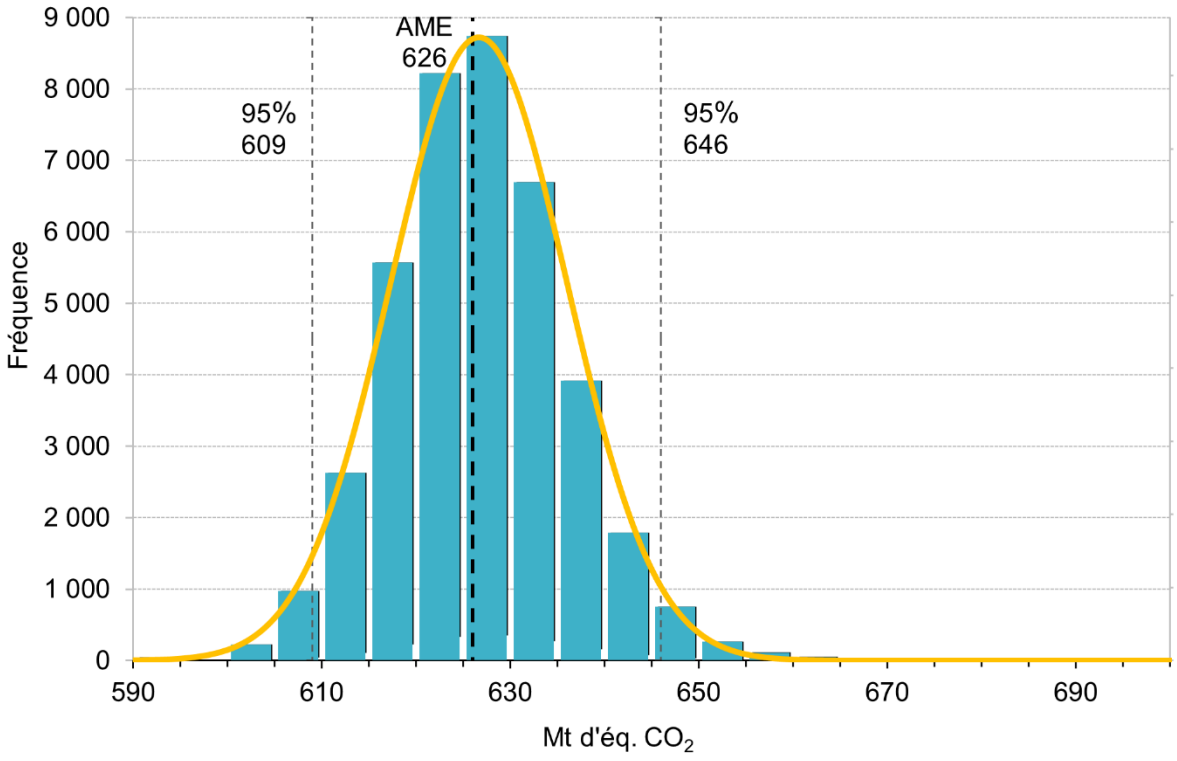

La Figure 24 présente les résultats des mêmes 40 000 simulations de Monte Carlo d'une manière différente, en montrant la probabilité cumulée associée à différents niveaux d'émissions de GES projetées pour l'année 2030. L'interprétation est la suivante : pour un niveau donné d'émissions de GES projetées en 2030, la probabilité cumulée indique la probabilité que les émissions réelles soient inférieures au niveau projeté. Par exemple, la probabilité que les projections d'émissions de GES soient inférieures à 634 Mt est de 80 %. La détermination des émissions de GES associées à une probabilité cumulative de 80 % est souvent interprétée *(lien disponible en anglais seulement)* comme l'identification d'un scénario de la pire éventualité « raisonnable ». Il convient de noter que ce scénario de la pire éventualité « raisonnable » n'est supérieur que de 1,2 % à la valeur du scénario AME.

Figure 24 : Répartition cumulée des émissions de GES - scénario AME

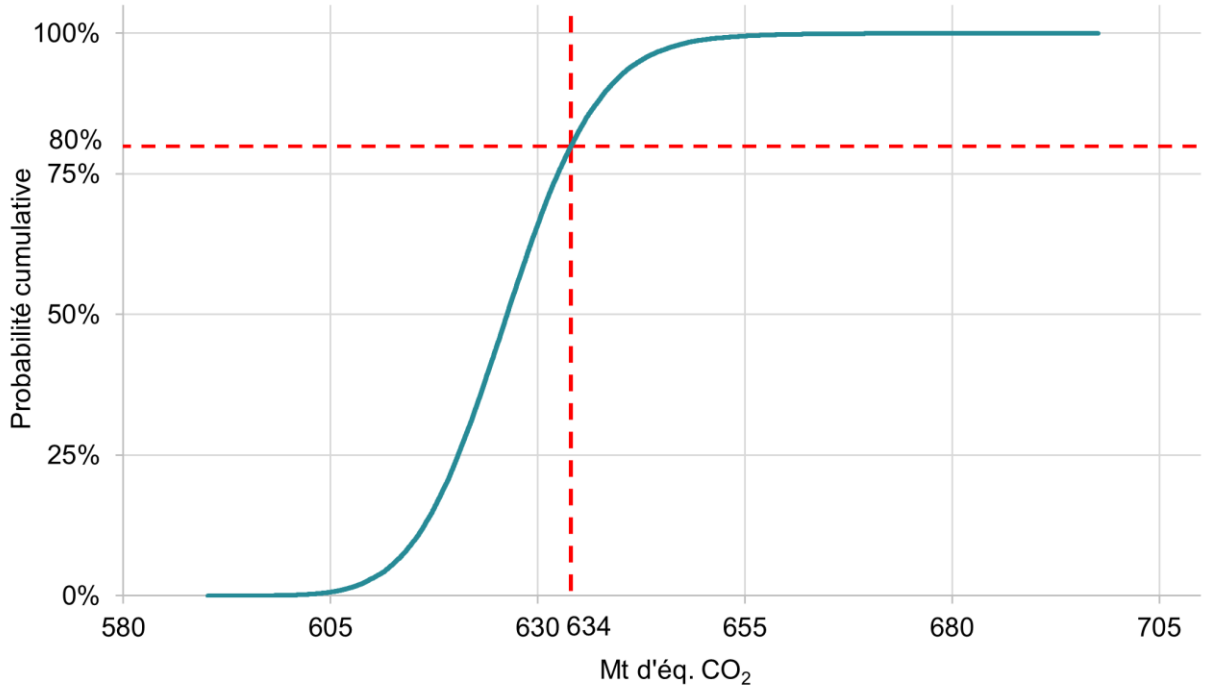

L'analyse de Monte Carlo est utilisée pour dériver la fonction de distribution probabiliste des émissions de GES projetées. Dans un premier temps, les fonctions de distribution de probabilité de l'activité économique et des prix de l'énergie sont définies sur la base d'informations historiques. Cela rend possible l'étape suivante, qui consiste à générer des dizaines de milliers (40 000 dans notre cas) de scénarios aléatoires différents pour l'activité économique et les prix de l'énergie. La troisième étape consiste à évaluer les émissions de GES associées à chacun de ces scénarios aléatoires à l'aide du modèle ENERGY 2020. Cependant, étant donné le temps de simulation important du modèle ENERGY 2020 (plusieurs heures par scénario), une méthode alternative est nécessaire. Des travaux de recherche ont montré qu'il est possible d'approximer les projections d'émissions de GES du modèle ENERGY 2020 en présence de scénarios aléatoires pour l'activité économique et les prix de l'énergie. En effet, il est possible de calibrer des fonctions quadratiques dont le calcul ne prend qu'une fraction de seconde et qui permettent d'obtenir des résultats très similaires à ceux du modèle ENERGY 2020. La méthode est décrite dans Laferrière et Wang (2024).[2]

Les recherches futures sur l'incertitude des projections d'émissions de GES chercheront à appliquer la même méthode pour déterminer l'incertitude du scénario AMS et pourraient explorer l'incertitude des projections d'émissions des différents secteurs économiques et prendre en compte l'incertitude associée aux estimations historiques.

D'autres sources d'incertitude, en dehors de celles examinées dans cette section, influencent les projections, notamment en ce qui concerne la prise de décision des agents dans le cadre d'hypothèses données et le rythme de développement et d'adoption des technologies propres. Par exemple, l'adoption par les consommateurs de technologies émergentes à l'avenir peut diverger des projections du modèle en raison de

[2] Laferrière, Richard et Cheng-Marshal Wang, "From Sensitivity Analysis to Monte Carlo Simulations : Uncertainty Estimation of GES Emission Projection with a Large Energy-Emissions Model", Analyse et modélisation, Direction générale de la politique stratégique Environnement et changement climatique Canada, 2024.

l'influence des processus de prise de décision comportementale qui n'est pas prise en compte dans le modèle. Par exemple, la diffusion des VE dépend non seulement des prix relatifs des véhicules, mais aussi de la sensibilisation des consommateurs aux VE et de la disponibilité des infrastructures de recharge, deux facteurs qui évolueront au fil du temps et qui sont donc difficiles à prédire sur la base d'un comportement historique. Cette source d'incertitude dans les projections est présente dans tous les secteurs économiques avec l'émergence rapide de nouvelles technologies plus propres.

Certaines sources d'incertitude sont également spécifiques aux secteurs, dont plusieurs sont énumérées ci-dessous et qui pourraient être explorées quantitativement par le biais d'une analyse d'incertitude à l'avenir.

- **Pétrole et gaz** : Les projections relatives à la production de pétrole et de gaz au Canada varient considérablement en fonction des hypothèses relatives aux prix mondiaux. Les prix mondiaux sont déterminés par l'offre et la demande de pétrole, sous l'influence de facteurs tels que la croissance économique, les développements technologiques et la géopolitique, et sont fixés sur les marchés internationaux.
- **Électricité** : Du côté de la demande, les principaux facteurs d'incertitude, autres que la croissance économique et démographique, comprennent les changements de la demande d'électricité découlant de l'électrification des véhicules ou des procédés industriels, ainsi que les changements de comportement. Du côté de l'offre, les émissions sont influencées par les changements apportés au parc d'unités électriques. Par conséquent, les hypothèses sur les coûts d'investissement futurs des nouvelles unités électriques, la disponibilité des technologies émergentes (telles que les énergies renouvelables intermittentes et le stockage de l'énergie) et la coopération pour la construction de nouvelles lignes de transmission interprovinciales sont des sources d'incertitude clés.
- **Transports** : À court terme, les kilomètres parcourus par les véhicules sont le principal facteur d'émissions, influencés par des hypothèses sur des facteurs tels que la population, le prix des carburants et l'optimisation des camions de marchandises (augmentation du tonnage par kilomètre) et du volume de transport de marchandises résultant de l'évolution de l'activité économique. À moyen et long terme, l'évolution des caractéristiques du parc automobile sera importante et influencée par les politiques gouvernementales, les coûts de production respectifs des différents types de véhicules, le développement technologique et les choix des consommateurs.
- **Industrie lourde** : Les émissions sont principalement déterminées par la croissance économique attendue dans chaque sous-secteur. Les futurs développements technologiques qui affecteraient les coûts des technologies d'électrification et de CSC, l'utilisation de carburants propres tels que l'hydrogène, les nouvelles méthodes de réduction des émissions hors combustion, ainsi que d'autres améliorations de l'efficacité énergétique, auraient également un impact sur les émissions.
- **Bâtiments** : Les projections d'émissions dans ce secteur seront influencées par la réaction des consommateurs aux technologies émergentes et aux politiques gouvernementales, ainsi que par les futurs prix relatifs des combustibles et les coûts des technologies.
- **Agriculture** : Les émissions liées à la production végétale sont affectées par les coûts de production tels que les prix des engrais et les prix internationaux des produits agricoles qui influent sur la composition des cultures et la taille du cheptel.

A4.5 Projections des émissions de polluants atmosphériques par secteur économique dans le cadre des scénarios AME et AMS

La qualité de l'air est importante et influence la vie quotidienne de tous les Canadiens. Elle affecte non seulement la santé humaine, mais aussi l'équilibre délicat de l'environnement naturel, l'intégrité des bâtiments

et des infrastructures, la production végétale et l'état général de l'économie. Les projections des émissions de polluants atmosphériques jouent un rôle essentiel dans l'orientation des efforts nationaux et internationaux visant à améliorer la qualité de l'air.

Le Canada collabore activement avec d'autres pays pour lutter contre la pollution atmosphérique transfrontalière, conscient de son impact considérable sur la qualité de l'air au Canada. Le Canada est partie à l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air (AQA) et à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (Convention sur l'air).

Le protocole de Göteborg est le plus récent et le plus actif des huit protocoles de la Convention sur l'air. Le protocole a été initialement signé par le Canada en décembre 1999 et est entré en vigueur au niveau international en mai 2005 pour lutter contre les polluants responsables de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique. Il a été mis à jour en mai 2012 pour inclure les matières particulaires (PM) et de nouveaux engagements pour 2020. Le Canada a ratifié le protocole de Göteborg et ses amendements en novembre 2017, et le protocole est entré en vigueur en octobre 2019. Les engagements du Canada au titre du protocole de Göteborg comprennent :

- Plafonds d'émissions de 1 450 kt pour le dioxyde de soufre (SO_2), 2 250 kt pour les oxydes d'azote (NO_x) et 2 100 kt pour les composés organiques volatils (COV), à atteindre d'ici 2010.
- Engagements indicatifs de réduction des émissions, exprimés en pourcentage de réduction par rapport à l'année de référence 2005, de 55 % pour le SO_2, 35 % pour le NO_x, 20 % pour les COV et 25 % pour les matières particulaires fines ($PM_{2.5}$), à respecter d'ici à 2020 et à maintenir.
    - Il convient de noter que l'engagement concernant les $PM_{2.5}$ énoncé dans le protocole de Göteborg exclut les émissions provenant de sources ouvertes. Les émissions de sources ouvertes sont les émissions provenant des activités de construction (à l'exclusion des émissions des équipements mobiles et stationnaires non routiers), de la production végétale et de la poussière de route.
- Limiter les émissions dans des secteurs spécifiques en utilisant les instruments réglementaires et les mesures de réduction des émissions de pollution atmosphérique du Canada (inclus dans les annexes techniques du protocole).
- Donner la priorité aux sources de $PM_{2.5}$ qui sont également des sources importantes de carbone noir pour respecter son engagement en matière de $PM_{.2.5}$

L'AQA Canada-États-Unis témoigne d'une réussite significative dans le respect des engagements de réduction des émissions de SO_2, de NO_x et de COV, les deux pays atteignant et dépassant régulièrement ces objectifs pendant une période prolongée. L'AQA et le protocole de Göteborg font actuellement l'objet de processus de révision distincts. Les négociations visant à modifier l'AQA devraient s'achever en 2026, et celles visant à modifier le protocole de Göteborg devraient durer de deux à cinq ans.

Le Canada collabore également avec les pays de l'Arctique dans le cadre du Conseil de l'Arctique pour réduire collectivement les émissions de carbone noir, un polluant atmosphérique connu pour ses importantes propriétés de réchauffement climatique et ses graves répercussions sur la santé humaine. Le Canada et les autres États de l'Arctique se sont mis d'accord sur un objectif collectif de réduction des émissions de carbone noir de 25 à 33 % par rapport aux niveaux de 2013 d'ici à 2025.

La section suivante présente les projections des émissions de polluants atmosphériques jusqu'en 2040, alignées sur les émissions historiques de polluants atmosphériques du Canada de 1990 à 2022, telles que présentées dans *le Rapport d'inventaire des émissions de polluants atmosphériques du Canada 2024* (IEPA2024) et le *Rapport d'inventaire du carbone noir du Canada 2024*. Cette section est divisée en sous-sections fournissant des informations générales sur les causes de la croissance ou de la diminution des émissions de polluants atmosphériques projetées au Canada.

Conformément aux exigences internationales en matière de déclaration, les émissions nationales totales du Canada excluent les émissions du transport aérien national et international à la vitesse de croisière et les émissions de la navigation maritime internationale. Ces émissions sont compilées dans la catégorie « Autres sources ». Les politiques et mesures fédérales, provinciales et territoriales relatives aux polluants atmosphériques qui ont été incluses dans les scénarios AME et AMS sont présentées à la section A4.6.7.

L'évolution des émissions de 2005 à 2040 pour chacun des 10 polluants, ainsi que l'engagement ou l'objectif de réduction des émissions, le cas échéant, sont présentés de la Figure 25 à la Figure 37.

Un résumé des émissions historiques et projetées par polluant est fourni dans le Tableau 51. Les émissions nationales détaillées par secteur économique et par polluant pour certaines années historiques et de projection sont présentées dans le Tableau 52 jusqu'au Tableau 61.

Selon les données historiques les plus récentes, les engagements actuels du Canada en matière de réduction des émissions en vertu du Protocole de Göteborg équivalent à 944 kt pour le SO_2, 1 473 kt pour le NO_x, 1 834 kt pour les COV et 215 kt pour les $PM_{2.5}$ de source non ouverte, à atteindre d'ici 2020 et à maintenir par la suite. De même, pour atteindre sa part de l'objectif collectif de réduction du carbone noir fixé par les États de l'Arctique dans le cadre du Conseil de l'Arctique, le Canada devrait ramener ses émissions de carbone noir à moins de 27,8 kt (engagement faible - réduction de 25 %) ou 24,9 kt (engagement élevé - réduction de 33 %) d'ici à 2025.

Le Canada a atteint avec succès ces objectifs de réduction des émissions, démontrant ainsi sa gestion de l'environnement et son adhésion aux accords internationaux. En outre, les projections des scénarios AME et AMS indiquent que le Canada devrait systématiquement atteindre tous les objectifs de réduction fixés dans le cadre du protocole de Göteborg et des engagements du Conseil de l'Arctique.

A4.5.1 Oxydes d'azote (NO_x)

Les principales sources d'émissions de NO_x au Canada sont l'utilisation du carburant diesel dans les transports, la production et le traitement du gaz naturel, l'exploitation des sables bitumineux, les activités minières et la production d'électricité par les services publics à partir du charbon.

Les émissions de NO_x ont connu une baisse constante depuis 2005, et cette tendance devrait se poursuivre. Entre 2022 et 2030, cette tendance est principalement due à l'abandon progressif du charbon pour la production d'électricité et à la mise en œuvre du *Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques* (RMSPA) visant diverses installations industrielles dans les secteurs de l'industrie lourde et du pétrole et gaz. Au-delà de 2030, cette réduction devrait se poursuivre grâce à une série de mesures visant à diminuer la consommation globale de combustibles fossiles dans les secteurs des transports, des bâtiments et du pétrole et gaz.

Dans le scénario AMS, les projections font état de réductions encore plus importantes. De 2022 à 2030, ces réductions sont largement attribuées à la diminution de l'utilisation des combustibles fossiles dans les secteurs de l'exploitation minière, du gaz naturel et des sables bitumineux. Cette tendance devrait se poursuivre au-delà de 2030, en raison de l'amélioration de l'efficacité des véhicules légers à diesel et à essence, de l'accélération des initiatives d'électrification dans les secteurs des transports et des bâtiments, ainsi que de l'introduction du Règlement sur l'électricité propre.

Ces efforts combinés devraient permettre de maintenir les émissions de NO_x du Canada bien en deçà de l'engagement de réduction énoncé dans le Protocole de Göteborg tout au long de la période de projection, tant dans le scénario AME que dans le scénario AMS. Cet engagement vise à atteindre une réduction de 35 % par rapport au niveau de 2005, en établissant un plafond d'émissions de 1 473 kt pour les émissions de NO_x à partir de 2020 et au-delà.

Figure 25 : Émissions d'oxydes d'azote (kt), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040

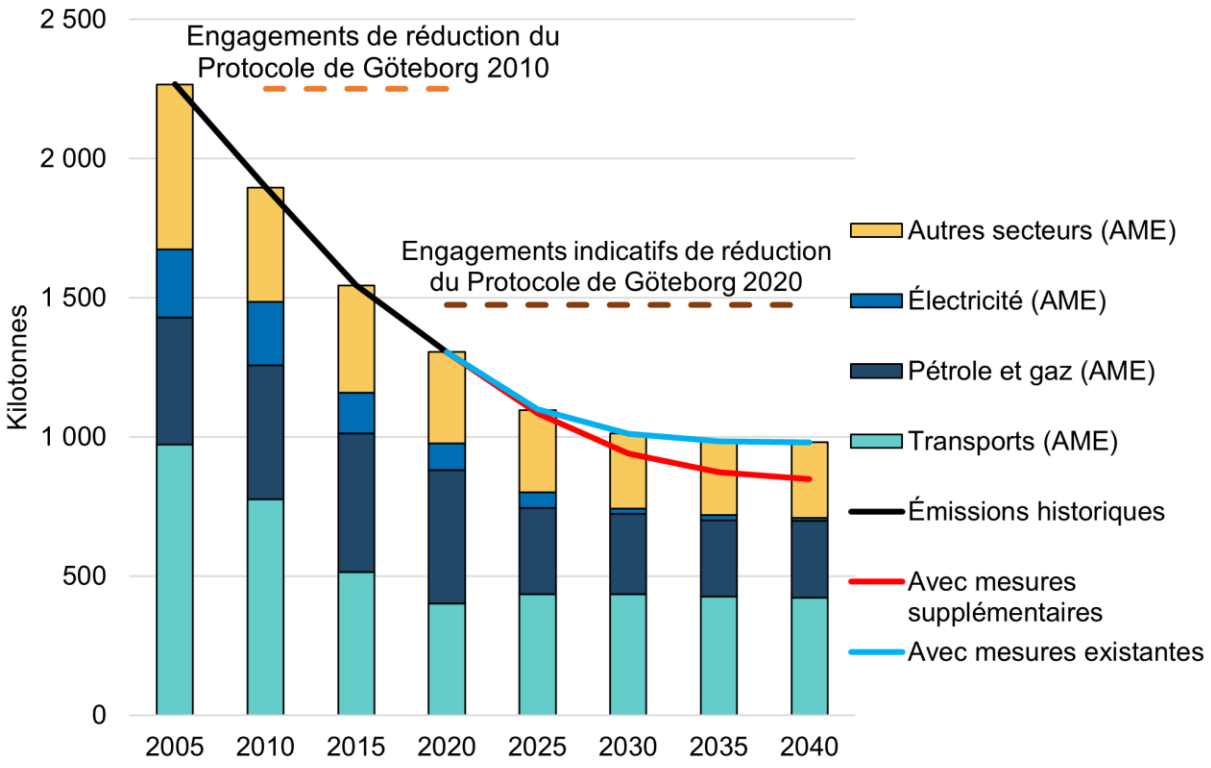

Note : Les données d'émissions historiques proviennent de l'IEPA2024. Accéder à d'autres données.https://data.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canada-s-greenhouse-gas-emissions-projections/?lang=fr

A4.5.2 Oxydes de soufre (SO_x)

Au Canada, les principales sources d'émissions d'oxydes de soufre (SO_x) sont l'industrie métallurgique, la production d'électricité à partir du charbon, le traitement du gaz naturel et l'exploitation des sables bitumineux.

Les émissions de SO_x au Canada ont considérablement diminué ces dernières années et devraient continuer à baisser à l'avenir. Entre 2022 et 2030, cette réduction est principalement due à l'abandon progressif du charbon pour la production d'électricité, aux réglementations imposant des carburants à faible teneur en soufre et à la mise en œuvre de normes d'émissions de SO_x dans diverses activités industrielles. Toutefois, une légère tendance à la hausse est prévue après 2030. Cela s'explique par l'expiration de nombreuses mesures de réduction des émissions de SO_x au début des années 2030 et par l'augmentation prévue de l'activité économique dans les secteurs de l'industrie lourde et du pétrole et gaz.

D'autres réductions sont prévues dans le scénario AMS. Sur l'ensemble des périodes de projection avant et après 2030, ces réductions sont principalement dues à la transition vers l'hydrogène et à la baisse globale de la consommation de combustibles fossiles dans les secteurs de l'industrie lourde et du pétrole et gaz.

Grâce à ces mesures collectives, les émissions de SO_x au Canada devraient rester inférieures à l'engagement de réduction énoncé dans le Protocole de Göteborg tout au long de la période de projection, tant dans le scénario AME que le scénario AMS. Cet engagement, qui vise une réduction de 55 % par rapport au niveau de 2005, établit un plafond d'émissions de 944 kt pour les émissions de SO_x à partir de 2020.

Figure 26 : Émissions d'oxydes de soufre (kt), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040

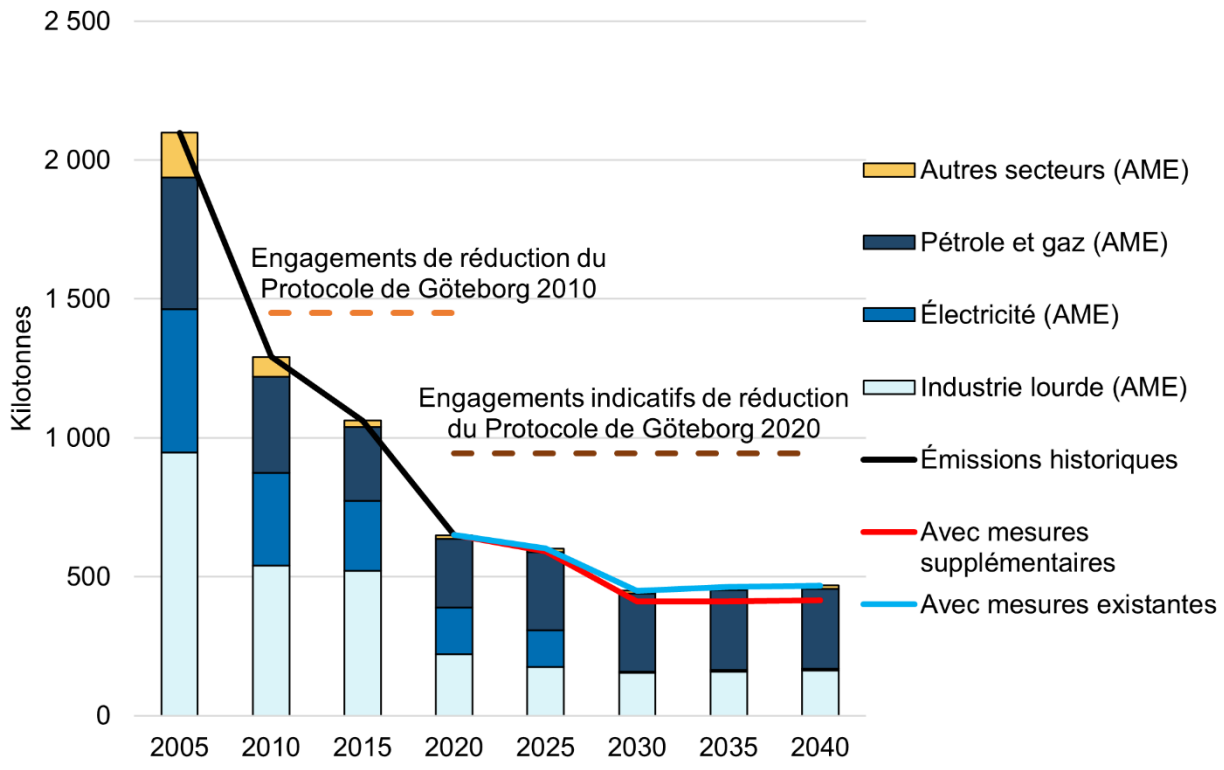

Note : Les données d'émissions historiques proviennent de l'IEPA2024. Accéder à d'autres données.https://data.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canada-s-greenhouse-gas-emissions-projections/?lang=fr

A4.5.3 Composés organiques volatils (COV)

Les principales sources d'émissions de COV sont les rejets fugitifs du secteur du pétrole et gaz, le sous-secteur de l'industrie légère, la combustion de carburant diesel et d'essence dans les transports, et la combustion de biomasse pour le chauffage des locaux. En outre, l'utilisation généralisée de produits de consommation courante dans les foyers et les entreprises commerciales contribue aux émissions de COV du secteur des bâtiments.

Les émissions de COV au Canada ont diminué au fil des ans et devraient continuer à diminuer au cours de la période de projection antérieure à 2030. Cette réduction est principalement due aux réglementations ciblant les émissions de CH_4 et de COV dans le secteur du pétrole et gaz en amont, ainsi qu'à l'établissement de limites de concentration de COV dans certains produits de consommation. En outre, la réduction attendue de la demande d'essence et de diesel dans le secteur des transports, ainsi que la diminution de l'utilisation de la biomasse dans les bâtiments résidentiels, contribuent à cette tendance positive. Toutefois, les émissions de COV devraient rester stables après 2030 en raison de la croissance prévue de l'activité économique dans le secteur de l'industrie lourde et dans le sous-secteur de l'industrie légère.

Dans le scénario AMS, les émissions de COV devraient être légèrement supérieures à celles du scénario AME au cours de la période de projection antérieure à 2030, principalement en raison de l'augmentation de l'activité économique dans les sous-secteurs de l'industrie légère et des bâtiments commerciaux. Après 2030, cependant, les projections indiquent que les émissions seront légèrement inférieures à celles du scénario AME. Cette réduction supplémentaire est due à la transition vers l'hydrogène, à la réduction de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles dans les secteurs de l'industrie lourde et du pétrole et gaz, et au renforcement de la réglementation sur le méthane qui réduit également les coémissions de COV dans le secteur du pétrole et gaz.

Par conséquent, les émissions de COV au Canada devraient rester inférieures à l'engagement de réduction énoncé dans le Protocole de Göteborg tout au long de la période de projection, tant dans le scénario AME que le scénario AMS. Cet engagement vise à atteindre une réduction de 20 % par rapport au niveau de 2005, ce qui équivaut à fixer un plafond d'émissions de 1 834 kt pour les émissions de COV à partir de l'année 2020.

Figure 27 : Émissions de composés organiques volatils (kt), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040

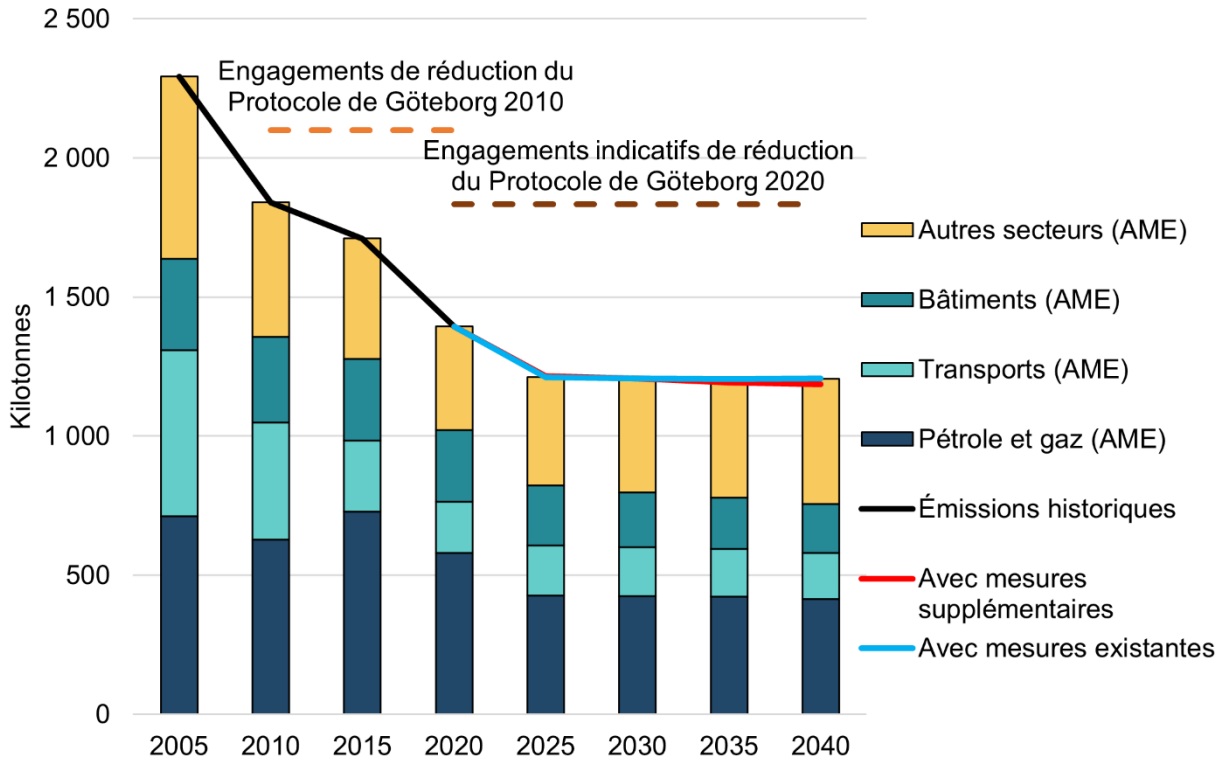

Note : Les données d'émissions historiques proviennent de l'IEPA2024. Accéder à d'autres données.https://data.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canada-s-greenhouse-gas-emissions-projections/?lang=fr

A4.5.4 Matières particulaires (PM)

La plupart des émissions de matières particulaires (matières particulaires totales [MPT], matières particulaires 10 [PM_{10}] et matières particulaires fines [$PM_{2.5}$] proviennent de sources ouvertes, notamment d'émissions provenant du secteur de la construction (à l'exclusion des émissions des équipements mobiles et stationnaires non routiers), de la production végétale et de la poussière de route, qui représentent environ 98 % des émissions totales de matières particulaires.

Les autres sources importantes d'émissions de PM sont la production d'électricité à partir du charbon, la combustion de la biomasse pour le chauffage des locaux, la production de métaux non ferreux et le bouletage du minerai de fer. Malgré des mesures telles que les *Exigences de base relatives aux émissions industrielles* (EBEI) qui ciblent les émissions de PM ne provenant pas de sources ouvertes et provenant de diverses activités industrielles, les émissions globales de PM devraient augmenter à l'avenir. Cette tendance, principalement due au fait que l'augmentation des émissions de sources ouvertes dépasse les réductions réalisées dans les industries ciblées, peut être attribuée à la croissance attendue des activités de transport et de construction, ainsi qu'à la production végétale.

Dans le scénario AMS, les émissions de PM devraient encore augmenter, sous l'effet de l'accroissement des activités de transport de marchandises qui augmentent les émissions de poussières routières, ainsi que de la multiplication des projets d'investissement dans le secteur de l'énergie qui entraînent une augmentation des activités de construction.

Quoi qu'il en soit, les émissions de $PM_{2.5}$ ne provenant pas de sources ouvertes devraient rester inférieures à l'engagement de réduction énoncé dans le protocole de Göteborg pendant toute la période de projection, tant dans le scénario AME que dans le scénario AMS (Figure 33). En vertu de cet engagement, le Canada vise une réduction de 25 % par rapport au niveau de 2005, établissant un plafond d'émissions de 215 kt pour les émissions de $PM_{2.5}$ de sources non ouvertes pour l'année 2020 et les années suivantes.

Figure 28 : Émissions de matières particulaires totales (kt), y compris les sources ouvertes, scénarios AME et AMS, 2005 à 2040.

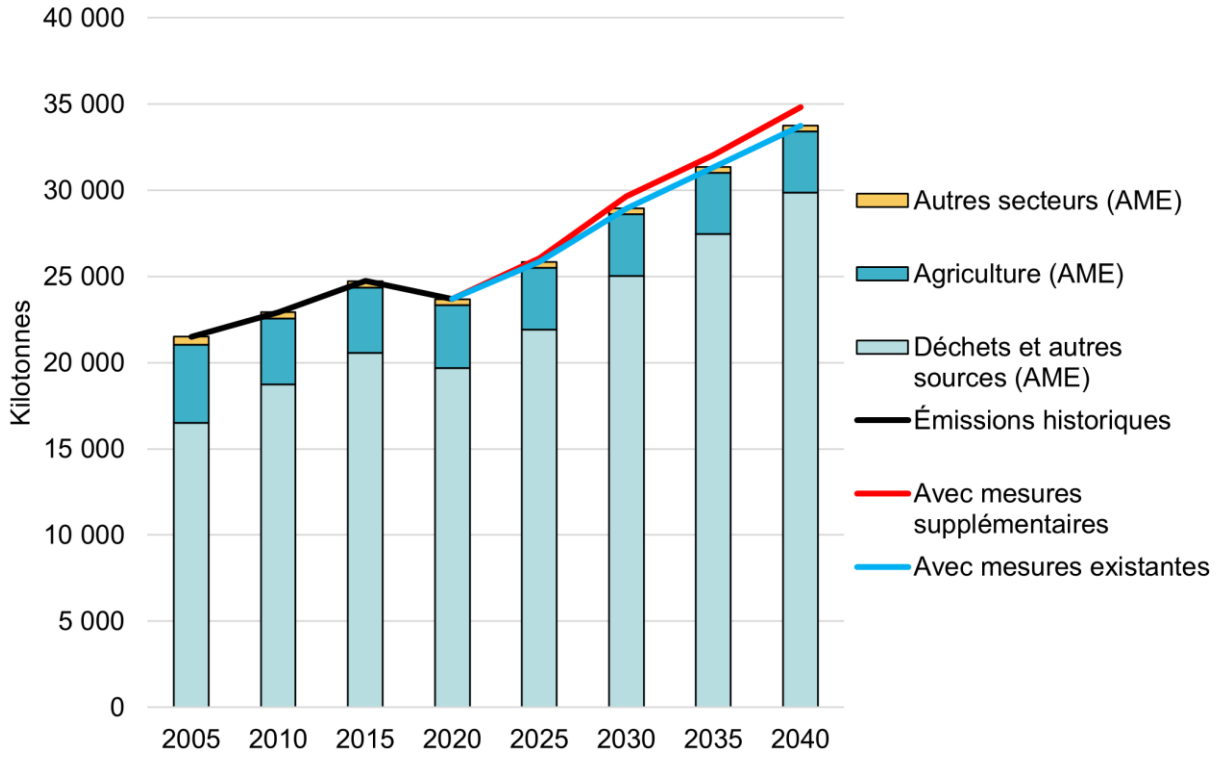

Note : Les données d'émissions historiques proviennent de l'IEPA2024. Accéder à d'autres données.

Figure 29 : Émissions de matières particulaires totales (kt), à l'exclusion des sources ouvertes, scénarios AME et AMS, 2005 à 2040.

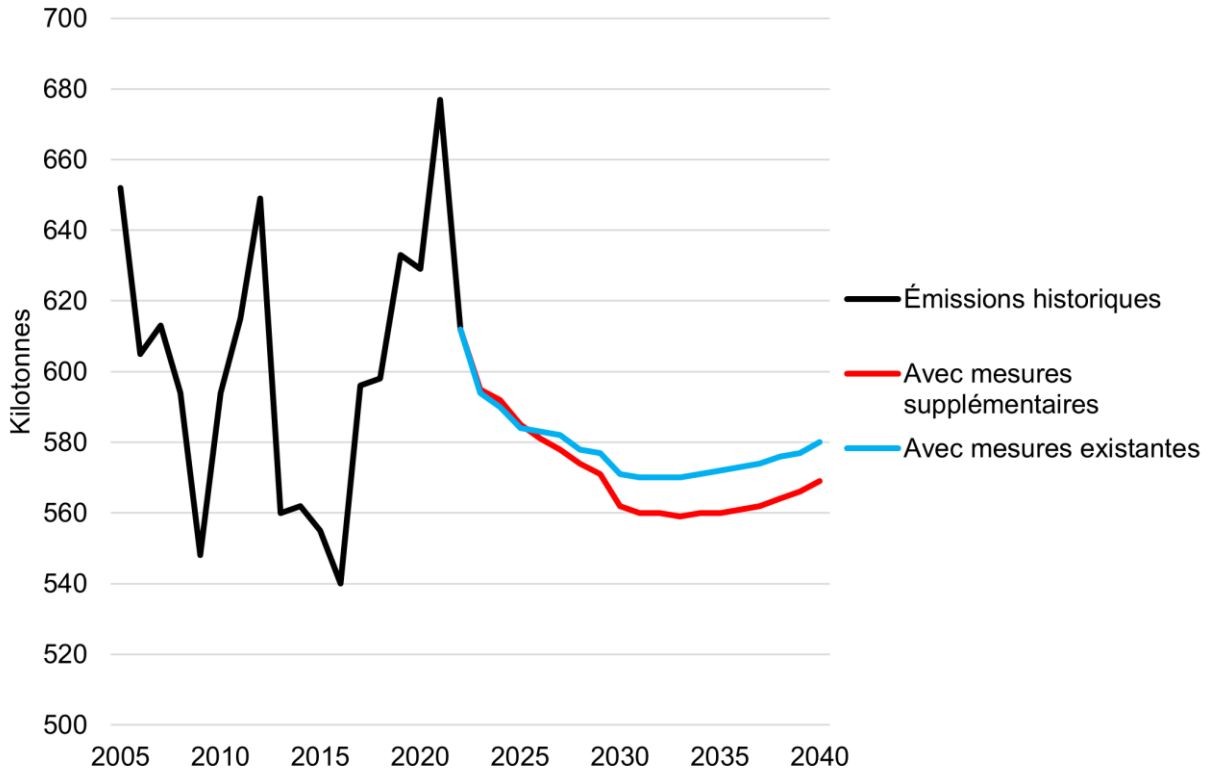

Note : Les données d'émissions historiques proviennent de l'IEPA2024. Accéder à d'autres données.

Figure 30 : Émissions de matières particulaires 10 (kt), y compris les sources ouvertes, scénarios AME et AMS, 2005 à 2040

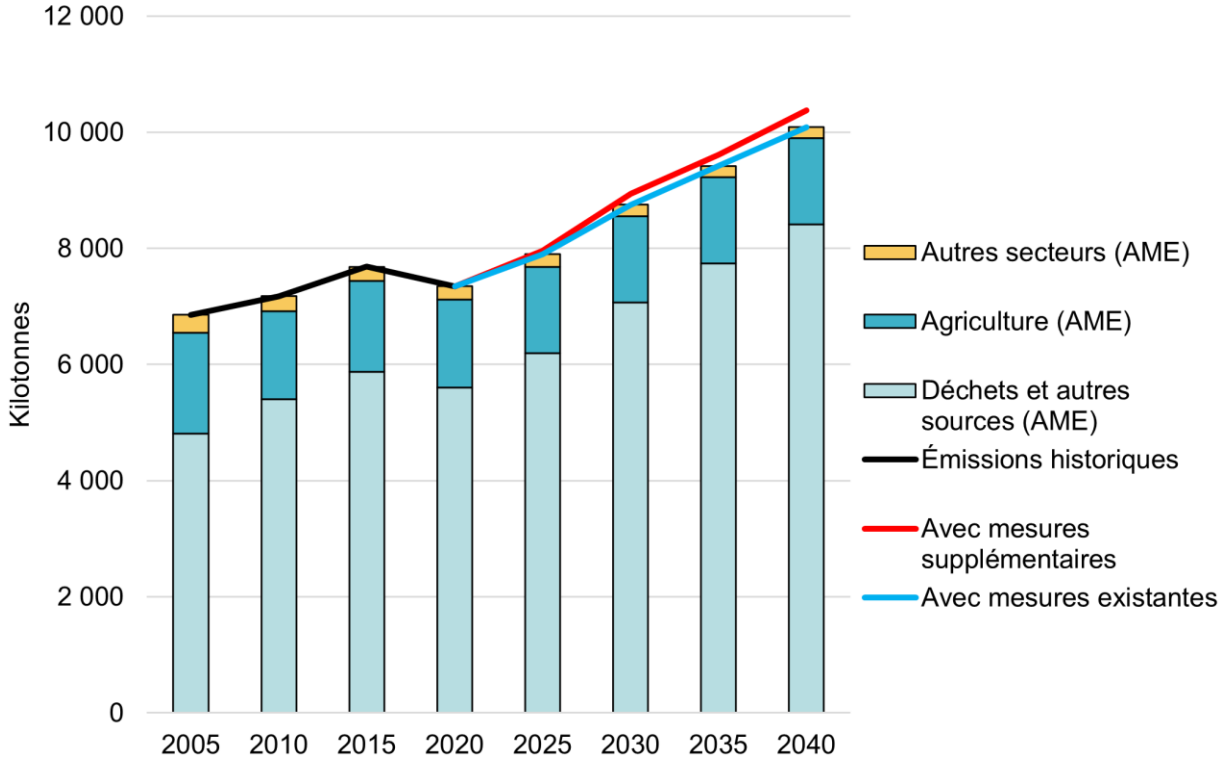

Note : Les données d'émissions historiques proviennent de l'IEPA2024. Accéder à d'autres données.

Figure 31 : Émissions de matières particulaires 10 (kt), à l'exclusion des sources à ciel ouvert, scénarios AME et AMS, 2005 à 2040

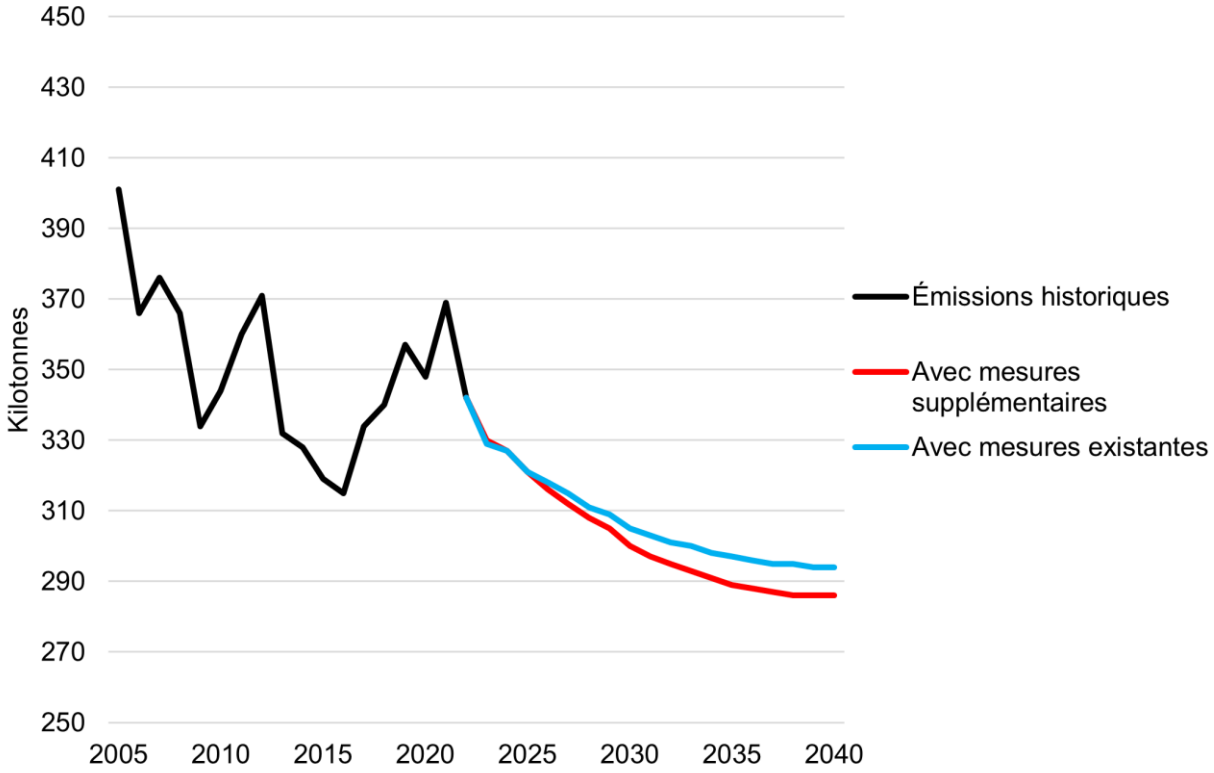

Note : Les données d'émissions historiques proviennent de l'IEPA2024. Accéder à d'autres données.

Figure 32 : Émissions de matières particulaires 2,5 (kt), y compris les sources ouvertes, scénarios AME et AMS, 2005 à 2040

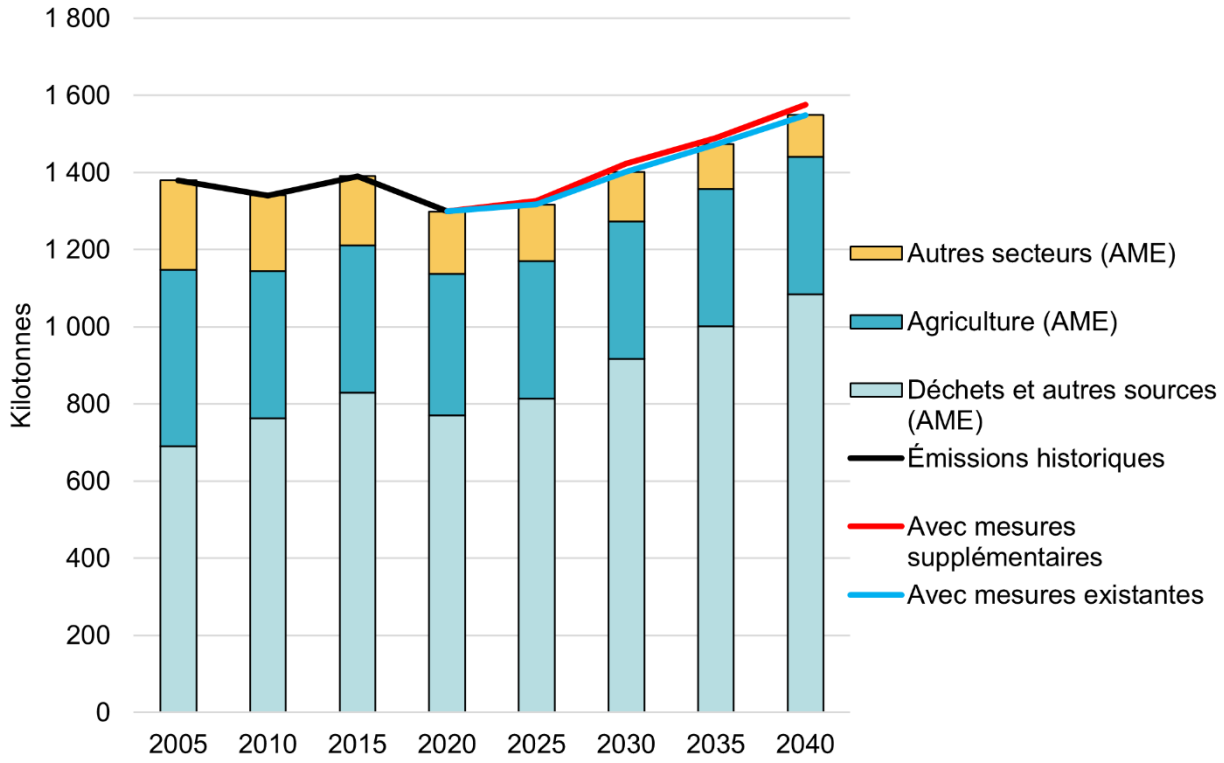

Note : Les données d'émissions historiques proviennent de l'IEPA2024. Accéder à d'autres données.

Figure 33 : Émissions de matières particulaires 2,5 (kt), à l'exclusion des sources ouvertes, scénarios AME et AMS, 2005 à 2040

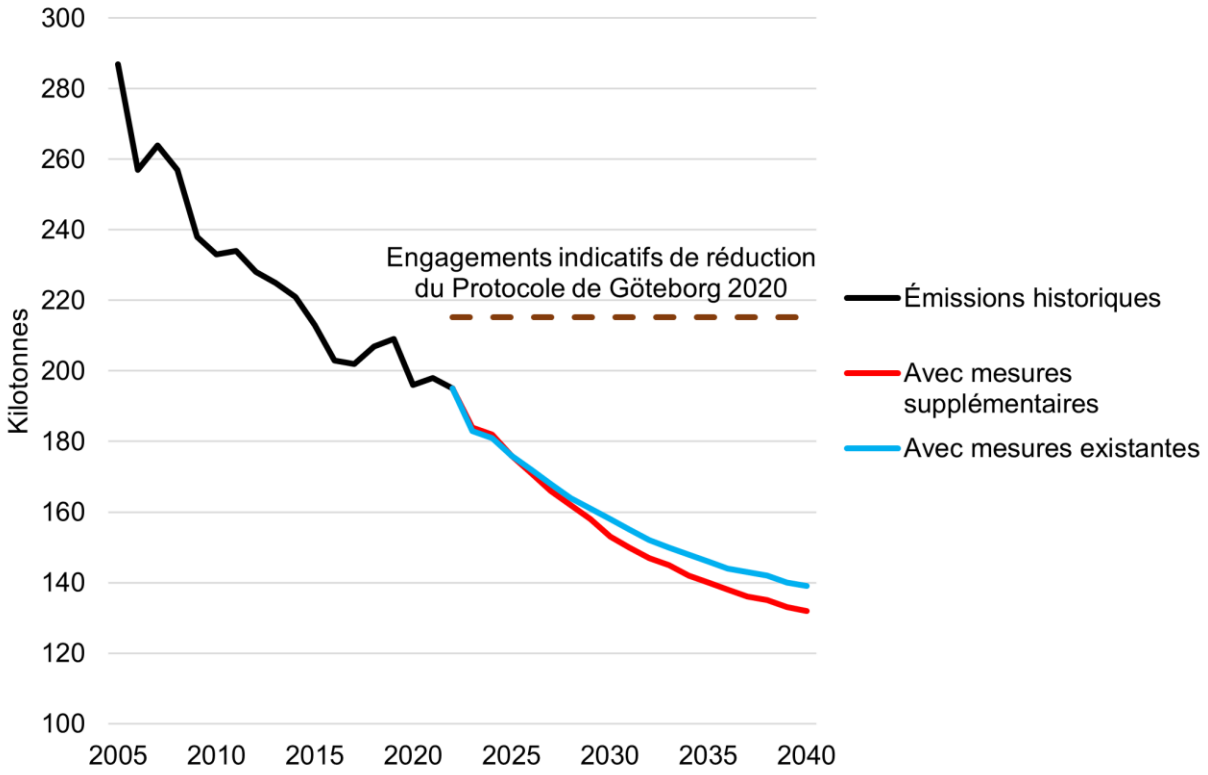

Note : Les données d'émissions historiques proviennent de l'IEPA2024. Accéder à d'autres données.

A4.5.5 Carbone noir

Les principales sources d'émissions de carbone noir sont la combustion de carburant diesel et de biomasse. Ces émissions résultent en grande partie de la consommation de carburant diesel dans les secteurs des transports et de l'agriculture, ainsi que de la combustion de bois de chauffage résidentiel.

Les émissions de carbone noir ont constamment diminué au fil des ans, et cette tendance devrait se poursuivre à l'avenir. Cette réduction est due à plusieurs facteurs clés, notamment l'adoption généralisée de technologies avancées de contrôle de la pollution, la mise en œuvre de normes d'émission strictes et le passage à des systèmes de chauffage résidentiels électrifiés. Collectivement, ces efforts devraient permettre de réduire considérablement les émissions de carbone noir au cours des périodes de projection antérieures et postérieures à 2030.

Le scénario AMS prévoit des réductions supplémentaires. De 2022 à 2030, la baisse sera en grande partie due à la transition vers le carburant hydrogène et à la diminution de la demande de combustibles fossiles dans les secteurs du pétrole et gaz et de l'industrie lourde. Après 2030, les émissions devraient diminuer à un rythme plus soutenu, en grande partie grâce à l'amélioration continue de l'efficacité des véhicules de tourisme diesel, ainsi qu'à l'accélération des efforts d'électrification dans les secteurs des transports et des bâtiments.

Grâce à ces progrès, les émissions de carbone noir du Canada devraient diminuer de 39 % et 40 % par rapport aux niveaux de 2013 d'ici 2025 dans les scénarios AME et AMS, respectivement. Par conséquent, le Canada devrait atteindre sa part de l'objectif ambitieux du Conseil de l'Arctique de réduire les émissions collectives de carbone noir de 25 % à 33 % par rapport aux niveaux de 2013 d'ici 2025. Pour plus d'informations, veuillez consulter le *Plan d'action du Conseil de l'Arctique pour la réduction des émissions de carbone noir et de méthane*.

Figure 34 : Émissions de carbone noir (kt), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040

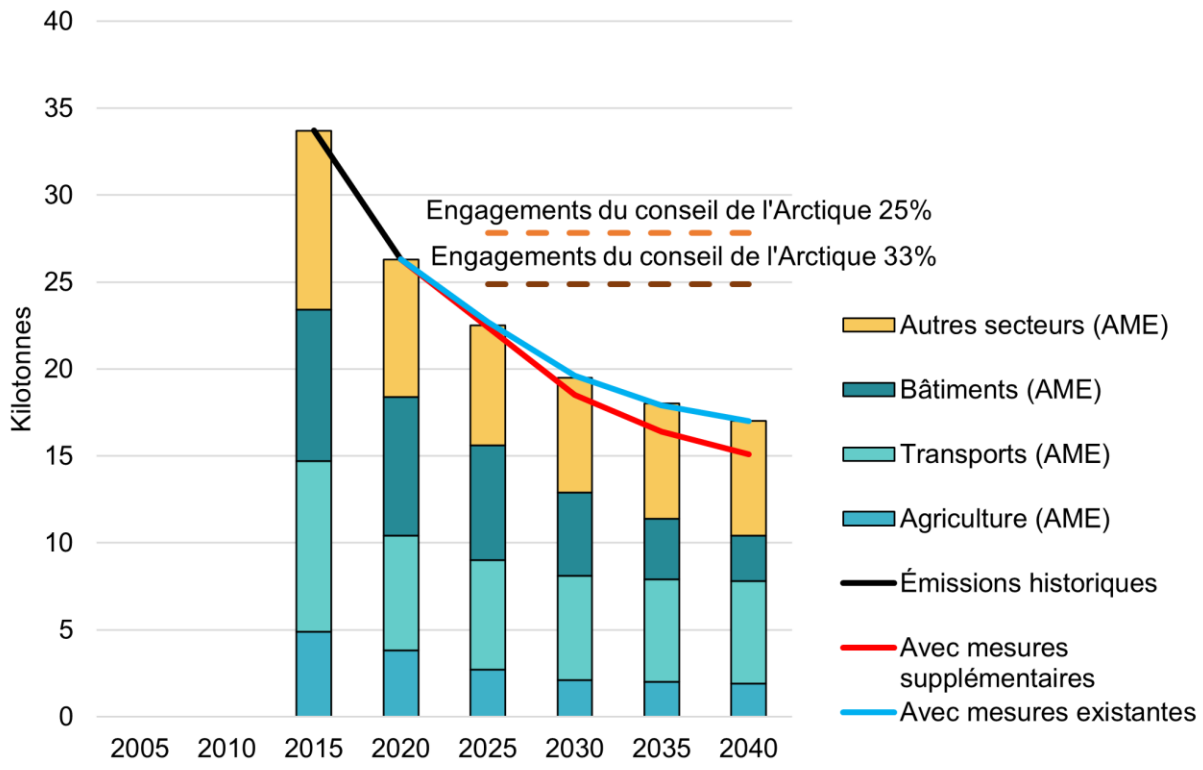

Note : Les données sur les émissions historiques proviennent du Rapport d'inventaire du carbone noir 2024 du Canada. L'inventaire des émissions de carbone noir commence en 2013. Accéder à d'autres données.

A4.5.6 Monoxyde de carbone (CO)

La principale source d'émissions de CO est la combustion incomplète de carburants à base d'hydrocarbures, principalement à partir de sources mobiles. L'industrie du bois, les opérations de fonte et de raffinage, et le chauffage résidentiel au bois sont également des sources importantes mais moindres d'émissions de CO.

Depuis 2005, les émissions de CO ont toujours eu tendance à diminuer et devraient continuer à le faire tout au long de la période de projection. Entre 2022 et 2030, cette réduction est largement due à l'adoption croissante d'équipements de chauffage résidentiel électrique. Au-delà de 2030, les améliorations continues de l'efficacité et les efforts d'électrification dans le secteur des transports devraient jouer un rôle important dans la poursuite de la réduction des émissions de CO. Toutefois, l'électrification continue des systèmes de chauffage résidentiels devrait également rester un facteur clé de réduction des émissions au cours de la période post-2030.

Dans le cadre du scénario AMS, de nouvelles réductions des émissions de CO sont attendues. Sur l'ensemble des périodes de projection avant et après 2030, cette tendance est principalement due au passage, dans les secteurs de l'industrie lourde et du pétrole et gaz, de combustibles à base d'hydrocarbures à des sources d'énergie plus propres. En outre, l'accélération des améliorations de l'efficacité des véhicules de tourisme à moteur diesel et à essence, associée à l'intensification des efforts d'électrification dans les secteurs des transports et des bâtiments, devrait également permettre de réduire considérablement les émissions de CO au-delà de 2030.

Figure 35 : Émissions de monoxyde de carbone (kt), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040

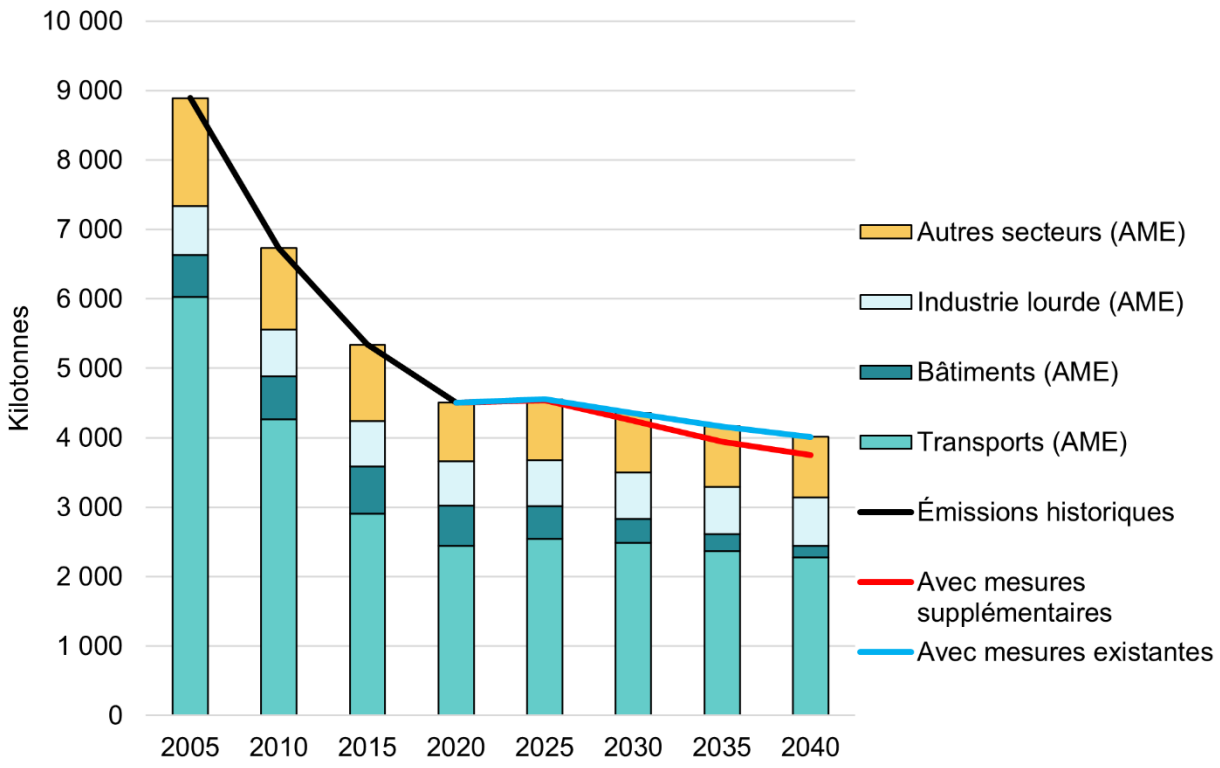

Note : Les données d'émissions historiques proviennent de l'IEPA2024. Accéder à d'autres données.

A4.5.7 Mercure

Les principales sources d'émissions de mercure sont la production de fer et d'acier, les opérations de fonte et d'affinage, la fabrication de ciment, les activités minières, la production d'électricité à partir du charbon, l'incinération des déchets, ainsi que diverses sources commerciales, résidentielles et institutionnelles.

Les émissions de mercure au Canada ont considérablement diminué au fil des ans, grâce à la réduction des activités dans le secteur de l'industrie lourde, à l'amélioration des pratiques de gestion des déchets et à la diminution de la dépendance à l'égard de la production d'électricité à base de charbon. Entre 2022 et 2030, les émissions devraient continuer à diminuer en raison de la transition en cours vers l'abandon des centrales électriques au charbon.

Toutefois, au-delà de 2030, les émissions de mercure devraient afficher une légère tendance à la hausse. Cette évolution est principalement attribuée à la croissance démographique, qui augmente les rejets de mercure provenant de l'incinération des déchets, et à la hausse de l'activité économique dans le secteur de l'industrie lourde. Si l'élimination complète du charbon dans le secteur de l'électricité et les réglementations limitant l'utilisation de produits contenant du mercure devraient contribuer à une baisse soutenue des émissions globales au cours de la dernière période de prévision, il est peu probable que ces mesures puissent à elles seules compenser totalement les pressions à la hausse.

Dans le cadre du scénario AMS, de nouvelles réductions des émissions de mercure sont attendues. Avant et après 2030, le passage à l'hydrogène et la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles dans les secteurs de l'industrie lourde et du pétrole et gaz devraient faire baisser considérablement les émissions de mercure. Au-delà de 2030, des réductions supplémentaires sont prévues grâce à l'électrification accélérée des systèmes de chauffage dans le secteur des bâtiments. Toutefois, il est peu probable que ces efforts compensent entièrement les tendances à la hausse des émissions au cours de la dernière période de

projection, sous l'effet de la croissance démographique et de l'expansion des activités économiques dans le secteur de l'industrie lourde.

Figure 36 : Émissions de mercure (kg), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040

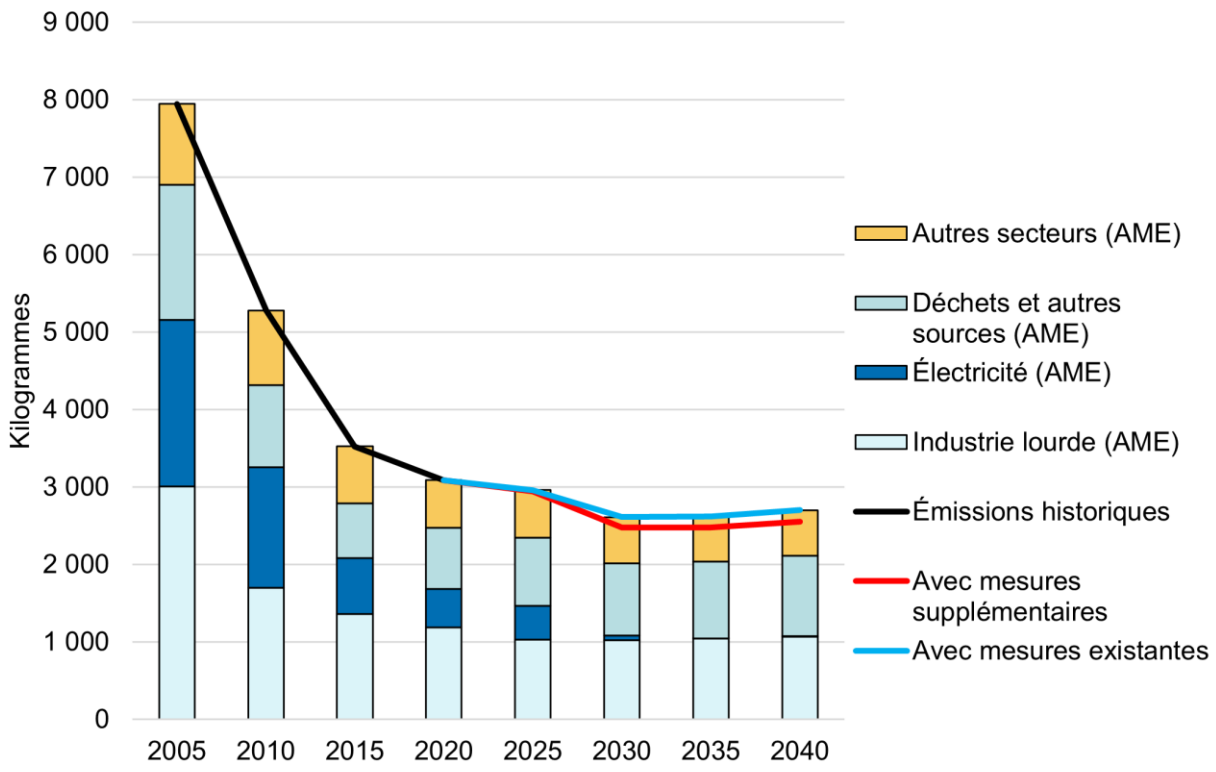

Note : Les données d'émissions historiques proviennent de l'IEPA2024. Accéder à d'autres données.

A4.5.8 Ammoniac

La plupart des émissions d'ammoniac au Canada proviennent des activités de production animale et végétale, représentant environ 94 % des émissions totales d'ammoniac en 2022. La deuxième source d'émissions d'ammoniac est la production d'engrais, responsable d'environ 2 % des émissions totales en 2022.

Historiquement, les émissions d'ammoniac ont été relativement stables entre 2005 et 2022, restant toujours inférieures à 500 kt chaque année. Toutefois, les émissions d'ammoniac devraient augmenter progressivement, sous l'effet d'une hausse constante des activités de production animale et végétale et de l'utilisation accrue attendue d'engrais à base d'azote.

Dans le scénario AMS, les projections des émissions d'ammoniac sont légèrement inférieures à celles du scénario AME. Cela reflète les effets indirects des programmes de financement supplémentaires et des mesures d'atténuation des GES mises en œuvre dans le secteur de l'agriculture, qui contribuent aussi à une trajectoire de croissance des émissions plus lente pour l'ammoniac.

Figure 37 : Émissions d'ammoniac (kt), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040

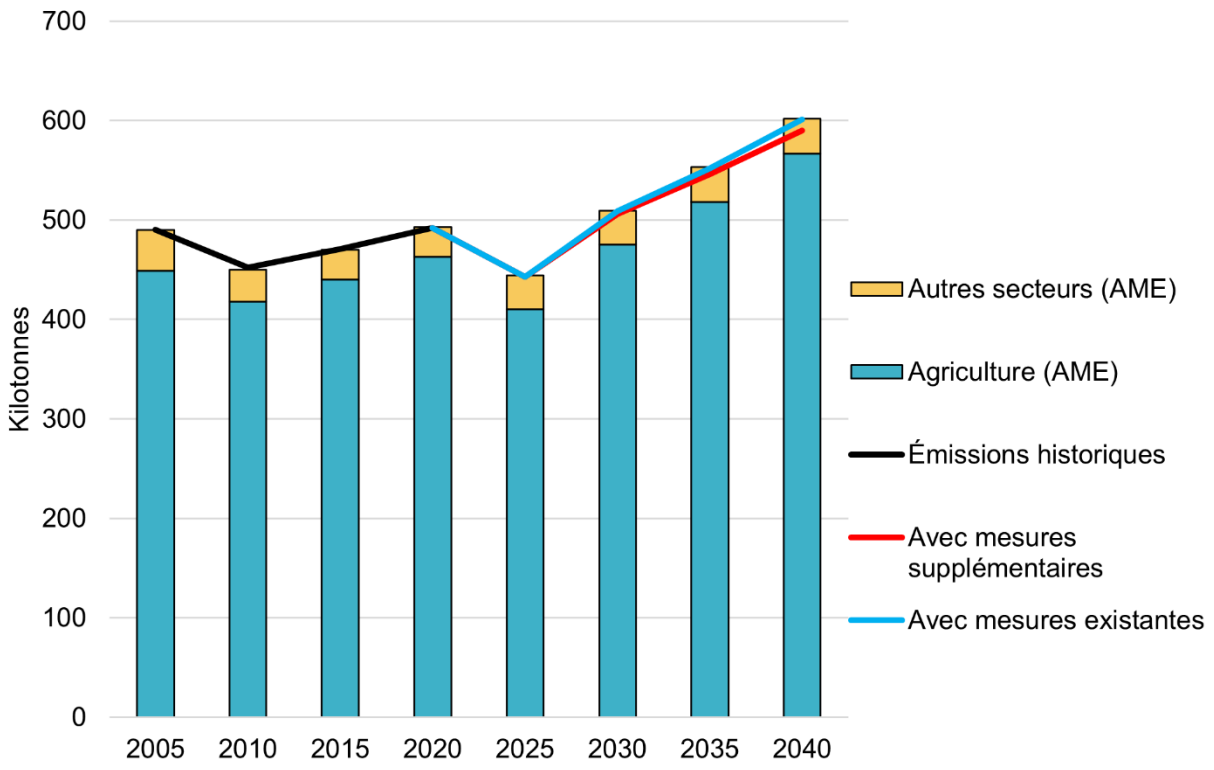

Note : Les données d'émissions historiques proviennent de l'IEPA2024. Accéder à d'autres données.

A4.6 Méthodologie

Les scénarios élaborés pour étayer les projections d'émissions de GES et de polluants atmosphériques du Canada découlent d'une série d'hypothèses plausibles concernant, entre autres, la croissance démographique et économique, les prix, la demande et l'offre d'énergie, ainsi que l'évolution de l'efficacité énergétique et des technologies propres.

Les projections d'émissions présentées dans ce rapport ne peuvent être considérées comme une prévision ou une prédiction des émissions à une date future. Il s'agit plutôt d'une simple projection dans l'avenir de la structure économique et du contexte politique actuels, qui ne peut tenir compte des changements futurs inévitables mais inconnus qui se produiront dans la politique gouvernementale, l'offre, la demande et la technologie énergétiques, ou les événements économiques et politiques nationaux et internationaux.

Les projections d'émissions ont été élaborées en suivant les meilleures pratiques reconnues. Elles intègrent les normes du GIEC pour l'estimation des émissions de GES pour différents combustibles et processus, s'appuient sur des avis d'experts externes et sur les données les plus récentes disponibles pour les principaux facteurs tels que la croissance économique, les prix de l'énergie, la demande et l'offre d'énergie, et appliquent un cadre de modélisation énergétique et macroéconomique internationalement reconnu pour l'estimation des émissions et des interactions économiques. Enfin, la méthodologie utilisée pour élaborer les projections et les hypothèses sous-jacentes a fait l'objet d'un examen collégial par des experts externes de premier plan en matière de modélisation économique et de projections d'émissions de GES, ainsi que d'un examen approfondi par les principales parties prenantes.

L'approche adoptée pour élaborer les projections des émissions de GES et de polluants atmosphériques du Canada comporte les éléments suivants :

- En utilisant les statistiques les plus récentes sur les émissions de GES et l'utilisation de l'énergie, et en s'appuyant sur les hypothèses clés des meilleures sources d'expertise publiques et privées disponibles.
- Élaboration de projections des émissions de GES et de polluants atmosphériques par GIEC et par secteur économique à l'aide d'E3MC, un modèle Énergie-émissions-économie du Canada détaillé et éprouvé.
- Agrégation et communication des résultats de modèles externes pour tenir compte de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF.

Cette section fournit des informations sur ces sources de données et modèles clés, et met en évidence les principales différences d'hypothèses entre les projections présentées ici et celles présentées dans la CN8/RB5.

A4.6.1 Modélisation des scénarios AME et AMS et hypothèses sous-jacentes

Les projections présentées dans ce rapport ont été générées à partir du modèle E3MC de ECCC. E3MC est composé de deux éléments : ÉNERGIE 2020, qui intègre la structure de l'offre et de la demande d'énergie au Canada, et le MÉAN d'Oxford Economics, un modèle macroéconomique régional. C'est la première fois que le MÉAN est utilisé pour élaborer les projections des ECCC dans E3MC. Les principales différences entre le MÉAN et l'ancien modèle macroéconomique (le modèle Informetrica) sont que le MÉAN est résolu au niveau régional, plutôt que national, et qu'il est basé sur le Système canadien des comptes macroéconomiques actuel, y compris les récents tableaux des ressources et des emplois. Le processus imposé pour l'élaboration des projections reste inchangé avec le nouveau modèle macroéconomique.

En outre, comme indiqué à la section A4.6.4, les projections pour la contribution comptable du secteur de l'ATCATF sont élaborées séparément à l'aide d'une série de modélisations.

A4.6.1.1 Données historiques et hypothèses clés

Chaque année, ECCC met à jour ses modèles en utilisant les données les plus récentes disponibles dans le Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada de Statistique Canada : Renseignements explicatifs et du RIN du Canada. Les émissions de GES historiques sont alignées sur le RIN le plus récent. Pour ces projections, les données historiques les plus récentes disponibles étaient celles de 2022.

Outre les données historiques les plus récentes, les projections se fondent sur les attentes des experts concernant les principaux facteurs (tels que le prix mondial du pétrole) et sur les données énergétiques et économiques les plus récentes, les principales hypothèses de modélisation étant alignées sur les points de vue du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux.

ECCC tient à saluer les efforts de ses collègues fédéraux, sans lesquels l'élaboration des projections ne serait pas possible. À ECCC, des remerciements particuliers sont adressés au personnel de la Direction générale de la science et de la technologie (données historiques sur les émissions de GES et de polluants atmosphériques, HFC, secteur de l'ATCATF). ECCC souhaite également remercier le personnel des ministères suivants pour avoir fourni des données et apporté leur soutien : AAC (émissions agricoles, secteur de l'ATCATF), la RÉC (production de pétrole et de gaz et prix de gros), Finances Canada (prévisions macroéconomiques), RNCan (données historiques sur la consommation d'énergie, données minières, secteur de l'ATCATF), Statistique Canada (données historiques sur l'offre et la demande d'énergie, données macroéconomiques) et Transports Canada (prévisions sur les VZE).

De nombreux facteurs influencent les tendances futures des émissions de GES et de polluants atmosphériques au Canada. Il s'agit notamment de la croissance économique, de la population, de la formation des ménages, des prix de l'énergie (tels que le prix mondial du pétrole et le prix des produits pétroliers raffinés, les prix régionaux du gaz naturel et les prix de l'électricité), de l'évolution technologique et des décisions politiques. La variation de l'une ou l'autre de ces hypothèses pourrait avoir un impact important sur les perspectives d'émissions.

Les projections relatives aux prix et à la production du pétrole et du gaz naturel sont tirées du scénario préliminaire des Mesures actuelles de la RÉC pour 2025, qui sera publié dans le rapport sur l'Avenir énergétique du Canada au printemps 2025. La RÉC est un organisme fédéral indépendant qui réglemente les aspects internationaux et interprovinciaux des industries du pétrole, du gaz et des services publics d'électricité. Les perspectives de l'Energy Information Administration des États-Unis sur les paramètres clés sont également prises en compte dans l'élaboration des tendances en matière d'énergie et d'émissions.

Le scénario AME est conçu pour intégrer les meilleures informations disponibles sur la croissance économique ainsi que sur la demande et l'offre d'énergie à l'avenir. Les projections tiennent compte de l'impact de la production future de biens et de services au Canada sur les émissions de GES. Lors de l'élaboration des projections d'émissions, des voies alternatives des principaux facteurs d'émissions ont été modélisées afin d'explorer un éventail de trajectoires plausibles de croissance des émissions. Le scénario AME représente le milieu de la gamme de ces variations, mais reste conditionné par l'évolution future de l'économie, des marchés mondiaux de l'énergie et de la politique gouvernementale. Les hypothèses et les facteurs clés sont énumérés dans cette section. Des scénarios alternatifs sont explorés dans l'analyse de sensibilité présentée à la section A4.4.1.

A4.6.1.2 Hypothèses macroéconomiques et facteurs économiques déterminants

Les données historiques sur le PIB, l'indice des prix à la consommation (IPC), la population active et les données démographiques sont produites par Statistique Canada. Les estimations concernant les ménages sont issues du processus de consultation et de la révision historique de la base de données du modèle macroéconomique. Les projections économiques (y compris la croissance du PIB réel et nominal, l'inflation du PIB, le taux de change, les taux d'intérêt, le taux de chômage et l'inflation de l'indice des prix à la consommation) de 2024 à 2028 sont alignées sur l'enquête du ministère des Finances sur le secteur privé de juin 2024. Les estimations de la croissance économique après 2028 sont alignées sur les projections à long terme du ministère des Finances.

Les projections démographiques sont basées sur les retours de consultation ou sur les projections démographiques provinciales/territoriales. Pour les années où de telles estimations ne sont pas disponibles, l'estimation provinciale/territoriale est basée sur la croissance démographique moyenne (M1, juin 2024) de Statistique Canada.

L'économie canadienne a connu une croissance moyenne de 1,7 % par an entre 2006 et 2023, une période qui inclut la récession mondiale de 2009 et la pandémie de COVID-19. La croissance du PIB réel devrait s'établir en moyenne à 1,7 % par an entre 2024 et 2040.

La croissance de la population active et l'évolution de la productivité du travail influencent le PIB réel du Canada. La productivité du travail devrait augmenter en moyenne de 0,5 % par an entre 2024 et 2040, soit un peu plus que la croissance annuelle moyenne de 0,4 % enregistrée entre 2006 et 2023. L'augmentation de la productivité est attribuée à une hausse attendue de la formation de capital et contribue à la croissance du revenu personnel disponible réel, qui devrait augmenter en moyenne de 2,1 % par an entre 2024 et 2040.

La taille de la population et ses caractéristiques (telles que l'âge et la formation des ménages, entre autres) ont des répercussions importantes sur la demande d'énergie. La population globale du Canada devrait croître en moyenne à un taux annuel de 2,3 % entre 2024 et 2025, puis ralentir à 1,2 % par an entre 2026 et 2030 et à 1,1 % entre 2031 et 2040. La formation de ménages devrait augmenter à un rythme similaire à celui de la croissance démographique (Tableau 63).

Dans le scénario AMS, la croissance du PIB réel est plus forte que dans le scénario AME pendant la plupart des années jusqu'en 2040, en raison d'un surcroît d'activité d'investissement. Dans l'ensemble, la croissance du revenu réel disponible et la productivité du travail dans le scénario AME sont un peu plus fortes que les résultats du scénario AME pour les années 2024 à 2040.

A4.6.1.3 Prix mondiaux du pétrole brut et du gaz naturel en Amérique du Nord

L'hypothèse relative aux futurs prix mondiaux du pétrole et du gaz naturel est un facteur important dans les projections d'émissions de GES, car elle détermine le niveau de la production canadienne de pétrole brut et de gaz naturel. Le Canada est un preneur de prix sur les marchés internationaux du pétrole brut, car sa part de la production mondiale de pétrole n'est pas assez importante pour influencer de manière significative les prix internationaux du pétrole. Les prix du pétrole brut en Amérique du Nord sont déterminés par les forces du marché international et sont plus directement liés au prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) à Cushing, qui est le marché physique sous-jacent des contrats de pétrole brut léger pour le New York Mercantile Exchange. L'augmentation de l'offre de pétrole en Amérique du Nord et le goulot d'étranglement qui en résulte au niveau du transport à Cushing ont créé une divergence entre le prix du pétrole brut WTI et le prix du pétrole brut Brent. Ainsi, le prix du marché pétrolier nord-américain est actuellement différent de celui du reste du monde. En outre, le pétrole Western Canada Select (WCS), qui représente le pétrole brut lourd, se négocie avec une décote supplémentaire par rapport au WTI en raison de sa qualité inférieure et de l'accès limité de l'Alberta aux marchés.

Les projections des scénarios AME et AMS s'appuient sur les hypothèses de prix mondiaux du pétrole élaborées par la RÉC. Selon la RÉC, le prix mondial du pétrole brut WTI devrait baisser d'environ 95 dollars US par baril de pétrole (B) en 2022 à environ 84 dollars US par baril en 2040, comme le montre le Tableau 64. Les scénarios de prix plus élevés et plus bas sont utilisés pour l'analyse de sensibilité présentée à la section. A4.4.1.

La Figure 38 : montre les prix du pétrole brut léger (WTI) et du pétrole brut lourd (WCS). Historiquement, le prix du pétrole lourd (Alberta Heavy) a suivi le prix du pétrole brut léger (WTI) avec une décote de 25 à 35 %. Toutefois, en 2008 et 2009, les écarts entre les prix des pétroles bruts légers et lourds ("différentiel bitume/léger-moyen") se sont considérablement réduits en raison d'une pénurie mondiale de l'offre de pétrole brut plus lourd. Cet écart a atteint un sommet en 2018, ce qui a conduit le gouvernement provincial de l'Alberta à réduire la production de pétrole afin de diminuer la décote des prix du pétrole brut lourd. La baisse substantielle des prix du pétrole brut léger et lourd en 2020 résulte de la pandémie de COVID-19 et de la guerre des prix du pétrole entre l'Arabie saoudite et la Russie, qui ont gravement affecté les marchés de l'énergie. Enfin, la flambée des prix en 2022 résulte des sanctions internationales contre la Russie et de la perte subséquente de l'offre d'exportations de combustibles fossiles sur le marché mondial.

La RÉC s'attend à ce que le différentiel bitume/léger-moyen reste constant à 15 dollars américains indexés de 2022 jusqu'en 2030 et augmente à 18 dollars américains indexés de 2022 plus tard au cours de la période de projection. La capacité d'acheminement des combustibles dans l'Ouest canadien devrait augmenter par rapport aux niveaux historiques en raison de l'achèvement du remplacement de la ligne 3 d'Enbridge en 2021 et du démarrage du projet d'agrandissement de Trans Mountain (TMX) en 2024.

Figure 38 : Prix du pétrole brut ($ US indexés de 2022/B), brut léger (WTI) et pétrole lourd de l'Alberta (WCS), 2005 à 2040

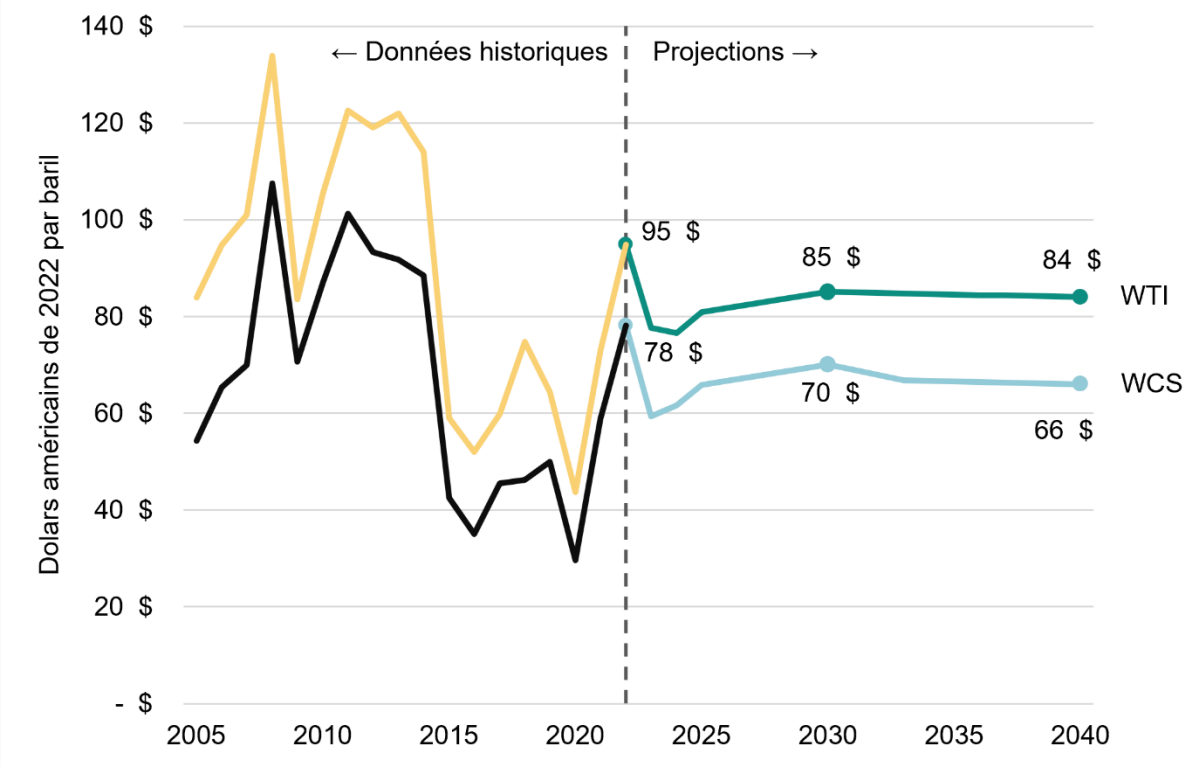

Remarque : Accéder à d'autres données. Les valeurs de $ US indexés de 2022 proviennent de la RÉC.
Source : Prévisions du scénario Mesures actuelles de la RÉC (rapport préfinal sur l'Avenir énergétique en 2025 - AÉ2025).

Comme le montre la Figure 39, le prix du gaz naturel (Henry Hub) a diminué de manière significative entre 1990 et 2022 en raison de l'augmentation de l'offre de gaz naturel, due à la baisse des coûts de production, en particulier à partir de méthodes d'extraction non conventionnelles. Le conflit en Ukraine et les sanctions internationales qui en découlent contre l'offre russe de combustibles fossiles font culminer le prix du gaz naturel à 6,42 USD/MMBTU en 2022. À terme, l'offre et la demande devraient s'équilibrer et les prix diminuer pour atteindre 4,15 USD/MMBTU en 2022 d'ici 2040.

Figure 39 : Prix du gaz naturel à Henry Hub ($ US indexés de 2022/MMBTU), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040

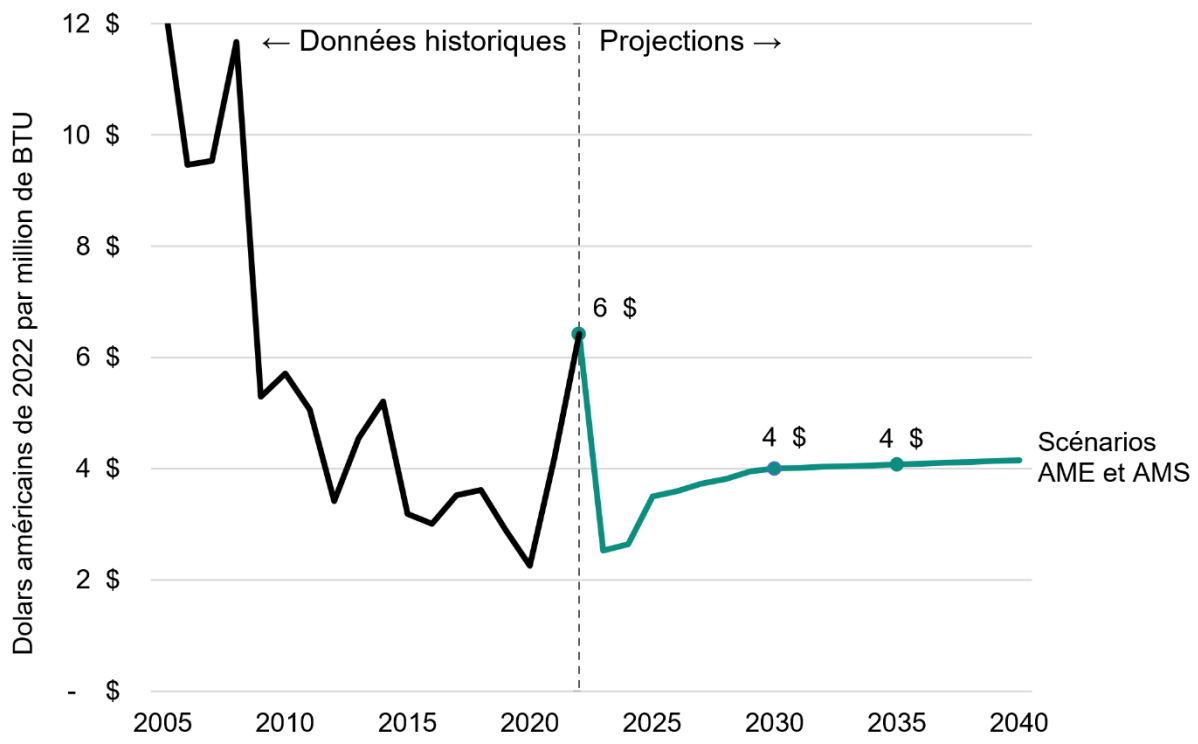

Note : Accéder à d'autres données. Les valeurs en dollars de 2022 sont converties à partir des valeurs en dollars de 2022 communiquées par la RÉC.
Source : Annexes des données de la RÉC sur l'Avenir énergétique du Canada

A4.6.1.4 Approvisionnement en pétrole et gaz

Les prévisions préliminaires de l'AÉ2025 de la RÉC montrent que la croissance de la production de gaz naturel conventionnel et de pétrole conventionnel sera dépassée par les méthodes d'extraction non conventionnelles, en raison de la diminution de l'offre de ressources conventionnelles et des améliorations récentes des méthodes et technologies d'extraction non conventionnelles.

Les nouvelles prévisions de production de la RÉC mettent en évidence l'augmentation des volumes de sables bitumineux sur la base des projets proposés qui entrent en service et des annonces faites par les entreprises. Ces volumes accrus proviennent principalement des opérations d'exploitation minière à Horizon, ainsi que de certaines installations DGMV très performantes telles que Cenovus Christina Lake, Foster Creek et MEG Christina Lake. La mise en service de l'oléoduc TMX déclenche également des activités de forage, car il résout les problèmes de transport antérieurs et ouvre les produits pétroliers canadiens à de nouveaux marchés internationaux. Ainsi, entre 2022 et 2030, la production in situ de sables bitumineux devrait augmenter d'environ 24 % et la production minière de sables bitumineux de 18 % dans le scénario AME (Tableau 65).

La production des sables bitumineux donne lieu à deux produits principaux : le pétrole brut synthétique (ou bitume valorisé) et le bitume non valorisé, qui est vendu comme pétrole lourd.

Le Tableau 66 illustre la disposition des sables bitumineux historique et projetée par la RÉC. La production de pétrole brut synthétique devrait légèrement diminuer, passant d'environ 1,2 million de barils par jour (b/j) en 2022 à environ 1,1 million de b/j en 2030 dans le scénario AME. Le bitume non valorisé passera de 2 millions de b/j en 2022 à 2,7 millions de b/j en 2030 dans le scénario AME, puis à 2,8 millions de b/j en 2040. Ce bitume non valorisé est soit vendu sous forme de pétrole lourd aux raffineries canadiennes, soit transporté vers les raffineries américaines pour être transformé en produits pétroliers raffinés.

La forme concave de la production de gaz naturel dans les dernières projections de la RÉC est principalement due à son nouveau modèle de livrabilité du gaz, qui prend en compte les revenus des liquides du gaz naturel (LGN) lors de l'évaluation de la rentabilité des puits. Par conséquent, même lorsque les prix du gaz sont bas, les prix des LGN peuvent contribuer à soutenir l'activité de forage. Les projections de la RÉC dans le scénario AME montrent que la production brute de gaz naturel passera de 7,7 billions de pieds cubes (Tpi3) en 2022 à 9,0 Tpi3 en 2030 (Tableau 67). La croissance de la production de gaz naturel devrait provenir principalement de sources non conventionnelles telles que le gaz de schiste et le méthane de houille qui arrivent sur le marché et compensent le déclin continu de la production de gaz conventionnel. Après la baisse de 2023, les prix élevés du gaz naturel à Henry Hub tout au long de la période de projection devraient stimuler les investissements et le développement dans le secteur du gaz naturel. La croissance de la production de gaz naturel se poursuit tout au long de la période de projection, en partie grâce à l'essor du secteur du GNL au Canada et aux États-Unis. Cela se traduit par des forages et une production de gaz naturel supplémentaires qui serviront de matière première à un secteur GNL en expansion.

A4.6.1.5 Approvisionnement en électricité

L'électricité est produite pour répondre à la demande d'autres secteurs de l'économie, par exemple le chauffage des locaux dans le secteur des bâtiments ou la recharge des VE dans le secteur des transports. Cette demande d'électricité évolue pour chaque secteur en fonction des prix relatifs des combustibles et de l'électricité, des choix technologiques, des changements en matière d'efficacité énergétique, de l'impact des politiques et de la croissance économique. L'offre d'électricité augmente pour répondre à l'évolution de la demande au fil du temps. Les sources d'approvisionnement en électricité dépendent de la composition de l'offre de chaque province et territoire, ainsi que des rénovations et mises hors service prévues, des ajouts de capacité planifiés et modélisés, de la croissance de la production industrielle et des flux interprovinciaux et internationaux. Les mesures prises par les pouvoirs publics limitent encore davantage les choix en matière d'approvisionnement dans les projections, comme la mise hors service d'unités au charbon en raison des modifications apportées à la réglementation fédérale sur l'électricité produite à partir du charbon, et les normes de portefeuille d'énergies renouvelables dans des provinces telles que la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

La demande totale d'électricité devrait augmenter de 12 % entre 2005 et 2030 et de 12 % supplémentaires d'ici à 2040 dans le scénario AME, car la croissance économique et l'électrification dépassent les améliorations de l'efficacité énergétique. La production d'électricité provenant des services publics devrait augmenter de 22 % entre 2005 et 2030 et de 7 % supplémentaires d'ici à 2040. La production industrielle dépasse celle des services publics de 2005 à 2030 avec une croissance de 56 %, et une croissance supplémentaire de 3 % d'ici 2040. La production industrielle excédentaire d'électricité est souvent vendue au réseau de services publics pour aider à répondre à la demande des utilisateurs finaux. Au cours de la période, les exportations et les importations d'électricité vers les États-Unis augmentent, mais le Canada reste toujours un exportateur net.

La production d'électricité au Canada est dominée par l'hydroélectricité. En 2022, dans le scénario AME, elle représente 65 % de la production des services publics et 27 % de la production industrielle. Le reste de la production des services publics est constitué de nucléaire (14 %), de combustibles fossiles (12 %) et d'autres sources renouvelables (8 %), tandis que le reste de la production industrielle est constitué de combustibles fossiles (62 %) et d'autres sources renouvelables (10 %). Dans les projections, la source de croissance la plus rapide est l'éolien et l'hydroélectricité. La production nucléaire est influencée par deux tendances opposées qui se traduisent par une faible augmentation de la production à long terme. Les remises en état et les fermetures de centrales nucléaires en Ontario contribuent à la baisse de la production à court terme, tandis que l'ajout de nouveaux PRNM compense cette baisse à long terme. La production d'énergie solaire augmente rapidement jusqu'en 2030, après quoi sa croissance ralentit, ce qui se traduit par une faible contribution à la croissance globale de la production à moyen et à long terme. En ce qui concerne la production à partir de combustibles fossiles, la production à partir de charbon est progressivement supprimée d'ici à 2030, tandis que la production d'électricité à partir de gaz naturel reste stable afin de faciliter la transition vers l'abandon du charbon et

d'équilibrer la croissance des énergies renouvelables intermittentes. On s'attend toutefois à ce que la production d'électricité à partir de gaz naturel diminue à long terme.

Dans le scénario AMS, la demande d'électricité est plus faible que dans le scénario AME avant 2035 en raison des réductions de la demande d'électricité dans les secteurs de l'industrie lourde et des bâtiments et plus élevée après 2035 en raison d'une plus grande électrification du secteur des transports. À partir de 2035, le Règlement sur les combustibles propres entraîne une réduction significative de l'utilisation des combustibles fossiles pour la production d'électricité par les services publics, malgré la croissance de la demande. Ainsi, la production des services publics à partir de gaz naturel et de produits pétroliers raffinés diminue de 21 % en 2035 et de 13 % en 2040 par rapport au scénario AME. Compte tenu de cette réduction de la production à partir de combustibles fossiles et de l'augmentation de la demande d'électricité, le scénario AME produit davantage d'électricité à partir des énergies renouvelables et du nucléaire et exporte moins d'électricité vers les États-Unis que le scénario AME.

A4.6.1.6 Hypothèses sur le secteur de l'agriculture

Les estimations historiques et projetées des émissions provenant de la production végétale, de la production animale et de l'utilisation de carburants à la ferme produites par AAC pour les années 2020, 2030 et 2035 sont utilisées pour élaborer des taux de croissance annuels qui sont appliqués aux données historiques de 2022 pour générer des projections d'émissions jusqu'en 2040. Après 2040, les émissions de la production animale et de la production végétale sont supposées stagner, l'hypothèse étant que les améliorations de l'intensité des émissions suivent le rythme de la croissance de la production.

A4.6.1.7 Facteurs d'émission

Le Tableau 69 fournit une estimation approximative des émissions d'équivalent dioxyde de carbone émises par unité d'énergie consommée par type de combustible fossile pour la combustion et les procédés industriels. Ces chiffres sont des estimations basées sur les dernières données disponibles et les facteurs d'émission spécifiques peuvent varier selon l'année, le secteur et la province.

A4.6.2 Modèle Énergie-émissions-économie du Canada (E3MC) et ENERGY 2020

Les projections présentées dans ce rapport ont été générées à partir du modèle E3MC de ECCC, qui comporte deux composantes : ÉNERGIE 2020, qui intègre la structure de l'offre et de la demande d'énergie au Canada, et le MÉAN d'Oxford Economics, qui est un modèle macroéconomique régional.

ENERGY 2020 est un modèle nord-américain intégré, multirégional et multisectoriel qui simule l'offre, le prix et la demande de tous les combustibles. Le modèle peut déterminer la production et les prix de l'énergie pour chaque secteur, à la fois sur les marchés réglementés et non réglementés. Il simule la manière dont des facteurs tels que les prix de l'énergie et les mesures gouvernementales affectent les choix des consommateurs et des entreprises lorsqu'ils achètent et utilisent de l'énergie. Les résultats du modèle comprennent les changements dans la consommation d'énergie, les prix de l'énergie, les émissions de GES, les coûts d'investissement et les économies possibles grâce aux mesures, afin d'identifier les effets directs des mesures de réduction des GES. Les économies et les investissements résultant d'ENERGY 2020 sont ensuite utilisés comme intrants dans le modèle macroéconomique.

ENERGY 2020 est un logiciel propriétaire géré par Systematic Solutions, Inc. Il a été utilisé par diverses organisations, telles que des agences gouvernementales, des groupes d'action sur le climat et des services publics, pour élaborer des projections à long terme en matière d'énergie et d'émissions et pour effectuer des analyses de politiques liées à l'énergie et aux émissions. ENERGY 2020 est utilisé par ECCC et la RÉC (anciennement l'Office national de l'énergie) depuis le début des années 1990. Systematic Solutions Inc. a mis à disposition sur son site web *(lien disponible en anglais seulement)* une documentation sur le modèle ENERGY 2020.

E3MC élabore des projections en utilisant une approche de l'analyse énergétique basée sur le marché. Pour chaque combustible et secteur de consommation, le modèle équilibre l'offre et la demande d'énergie, en tenant compte de la concurrence économique entre les différentes sources d'énergie. Cela permet d'obtenir des résultats cohérents entre les secteurs et les régions. Le modèle peut être utilisé en mode prévisionnel ou en mode analytique. En mode prévisionnel, le modèle génère des perspectives annuelles en matière d'énergie et d'émissions jusqu'en 2050. En mode analytique, il évalue les grandes options politiques, les programmes ou réglementations spécifiques, les nouvelles technologies ou d'autres hypothèses.

Les principaux résultats du modèle sont des tableaux indiquant la consommation, la production et les prix de l'énergie par type de combustible, par année et par région. Le modèle identifie également de nombreux indicateurs macroéconomiques clés (par exemple, le PIB ou le chômage) et produit un ensemble cohérent de toutes les émissions de GES (telles que CO_2, CH_4, et N_2O) par secteur et par province ou territoire.

La Figure 40 montre la structure générale de E3MC. Les modules de E3MC représentent les secteurs de l'offre, de la demande et de la conversion des marchés nationaux de l'énergie, et comprennent le module macroéconomique. En général, les modules interagissent par le biais de valeurs représentant les prix de l'énergie livrée aux secteurs consommateurs et les quantités de consommation d'énergie finale.

Figure 40 : Modèle Énergie-émissions-économie du Canada (E3MC)

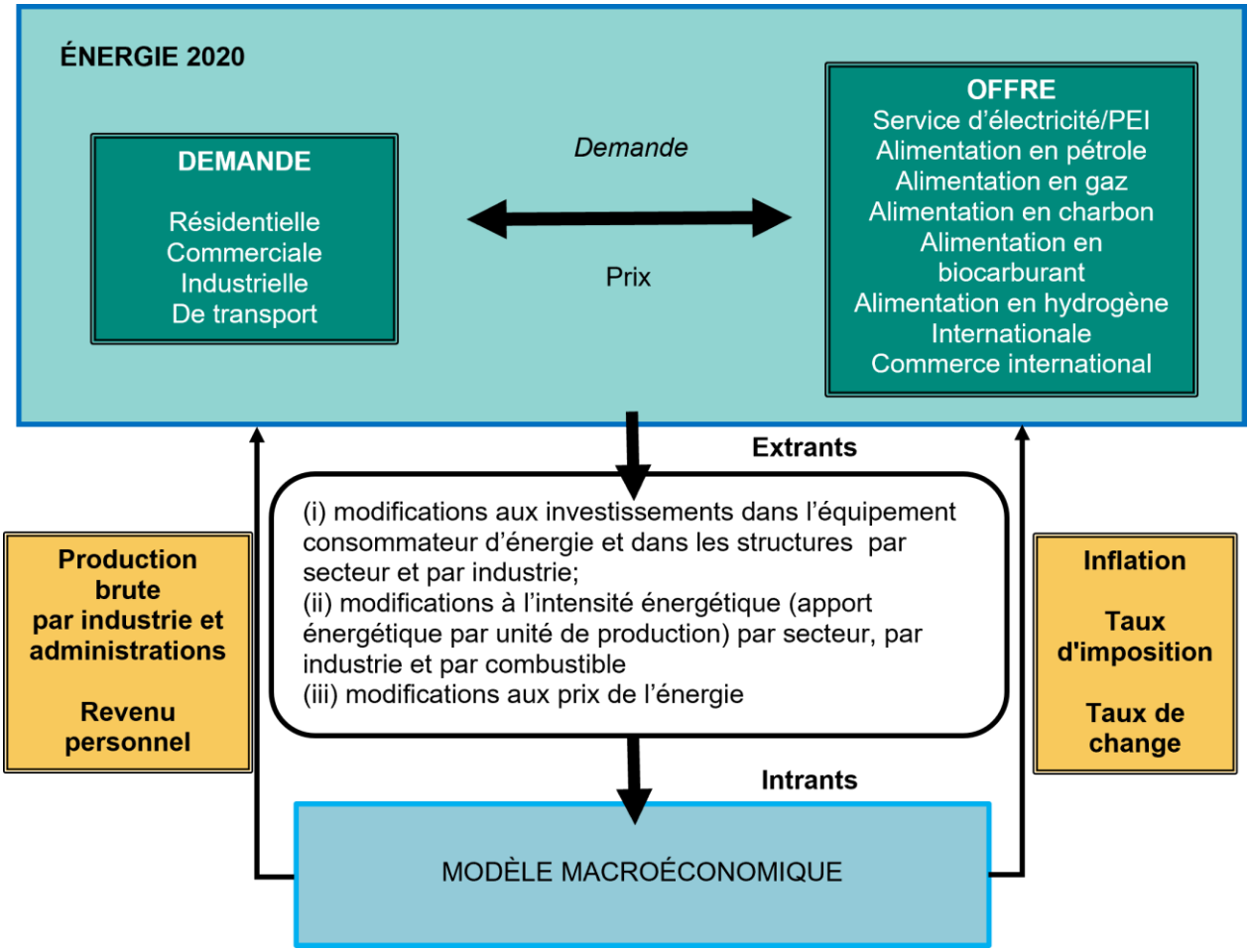

A4.6.2.1 Prise en compte des effets d'interaction

L'efficacité globale des mesures de réduction des émissions du Canada sera influencée par leur interaction. L'analyse d'un ensemble de mesures contenant plus d'une mesure ou d'une politique devrait idéalement tenir compte de ces interactions afin de comprendre la contribution réelle de l'ensemble des mesures à la réduction des émissions.

E3MC est un modèle complet et intégré qui se concentre sur les interactions entre les secteurs et les politiques. Dans les secteurs de la demande, le choix du combustible, l'efficacité des processus, l'efficacité des appareils et le niveau d'autoproduction d'électricité sont tous combinés de manière cohérente. Le modèle comprend des équations détaillées pour garantir que toutes les interactions entre ces structures sont simulées sans perte d'énergie ou d'efficacité. Par exemple, le secteur de l'électricité répond à la demande d'électricité des secteurs de la demande d'énergie, ce qui signifie que toute politique visant à réduire la demande d'électricité dans les secteurs de la consommation affectera le secteur de la production d'électricité. Le modèle tient compte des émissions dans le secteur de la production d'électricité ainsi que des émissions dans les secteurs de la demande des consommateurs. À mesure que le secteur de l'électricité réduit l'intensité de ses émissions, les politiques visant à réduire la demande d'électricité dans les secteurs de consommation entraîneront une réduction moindre des émissions. Le modèle simule également l'exportation de produits par les secteurs d'approvisionnement.

Dans son ensemble, le modèle E3MC fournit une représentation détaillée des technologies qui produisent des biens et des services dans l'ensemble de l'économie et peut simuler, de manière réaliste, la rotation du stock de capital et les choix entre les technologies. Le modèle comprend également une représentation de la rétroaction d'équilibre telle que l'offre et la demande de biens et de services s'ajustent pour refléter la politique. Compte tenu de son exhaustivité, E3MC couvre toutes les sources d'émissions de GES, y compris celles qui ne sont pas liées à l'utilisation de l'énergie.

A4.6.2.2 Additionnalité

L'additionnalité représente ce qui se serait passé sans une initiative spécifique. Des problèmes d'additionnalité se posent lorsque les réductions d'émissions déclarées ne reflètent pas la différence d'émissions entre des scénarios équivalents avec et sans l'initiative en question. Ce sera le cas si les réductions d'émissions déclarées d'une initiative ont déjà été incluses dans le scénario AME : les réductions d'émissions seront effectivement comptées deux fois en l'absence d'ajustements appropriés. Le modèle E3MC contrôle l'additionnalité en basant sa structure sur une prise de décision incrémentale ou marginale. Le modèle E3MC suppose un profil spécifique d'efficacité énergétique ou d'intensité des émissions au niveau du secteur et du point d'utilisation finale (par exemple, chauffage des locaux, éclairage ou alimentation auxiliaire). Selon la philosophie de modélisation d'E3MC, si l'initiative en question consiste à augmenter l'efficacité d'un appareil de chauffage, par exemple, seule l'efficacité d'un nouvel appareil de chauffage serait modifiée. L'efficacité des anciens appareils de chauffage ne changerait pas, à moins que ces appareils de chauffage ne soient mis hors service et remplacés par des appareils de chauffage plus efficaces. En tant que tel, tout changement dans le modèle est marginal par rapport à ce qui est reflété dans les hypothèses de maintien du statu quo.

Bien que tout soit mis en œuvre pour que le modèle représente avec précision l'impact cumulé de toutes les politiques et mesures prises en considération, des difficultés peuvent survenir lorsqu'on tente d'attribuer des réductions spécifiques d'émissions à des politiques et mesures individuelles qui se chevauchent.

A4.6.2.3 Resquillage

Un problème connexe, le resquillage, se pose lorsque les réductions déclarées incluent les résultats d'un comportement qui se produirait indépendamment de la politique. Cela peut se produire lorsque des subventions sont versées à tous les acheteurs d'un produit (par exemple, un appareil de chauffage à haut rendement), qu'ils aient ou non acheté l'article en raison de la subvention. Dans le modèle E3MC, le comportement des resquilleurs a déjà été pris en compte dans le scénario AME. Leurs émissions ne sont donc pas prises en compte dans l'impact de la politique. Au lieu de cela, le modèle E3MC ne tient compte que de l'adoption progressive de la technologie de réduction des émissions.

A4.6.2.4 Effet de rebond

Il s'agit de l'augmentation de l'utilisation d'un produit plus efficace résultant de la diminution implicite du prix de son utilisation. Par exemple, une voiture plus efficace est moins chère à conduire et les gens peuvent donc

conduire davantage. Dans le modèle, ECCC dispose de mécanismes pour le choix des combustibles, l'efficacité des processus, l'efficacité des appareils, les contraintes budgétaires à court terme et la cogénération, qui réagissent tous aux changements des coûts de l'énergie et des émissions au cours de différentes périodes. Toutes ces structures permettent de simuler l'effet de rebond. Dans l'exemple ci-dessus, l'impact des kilomètres supplémentaires qui peuvent être parcourus en raison de l'amélioration du rendement énergétique est automatiquement déduit des estimations de réduction des émissions associées.

A4.6.2.5 Simulation de variation des stocks de capital et changement technologique endogène

En tant que modèle de variation des stocks, E3MC suit l'évolution des stocks de capital au fil du temps par le biais de mises hors service, de modernisations et de nouveaux achats, pour lesquels les consommateurs et les entreprises font des acquisitions séquentielles avec une prévoyance limitée quant à l'avenir. Ceci est particulièrement important pour comprendre les implications des différentes trajectoires temporelles pour les réductions d'émissions.

Le modèle calcule les coûts énergétiques (et les émissions) pour chaque service énergétique dans l'économie, tel que la surface utile commerciale chauffée ou les kilomètres-personnes parcourus. Au cours de chaque période, les stocks de capital sont retirés selon une fonction dépendant de l'âge (bien que le rééquipement des stocks non retirés soit possible si l'évolution des conditions économiques ou politiques le justifie). La demande de nouveaux stocks augmente ou diminue en fonction de la prévision exogène initiale de la production économique (c'est-à-dire une prévision externe au modèle et non expliquée par lui) et de l'interaction ultérieure de l'offre et de la demande d'énergie avec le module macroéconomique.

Le modèle E3MC simule la concurrence entre les technologies à chaque nœud de service énergétique de l'économie, sur la base d'une comparaison de leur coût et de certains contrôles spécifiques à la technologie, tels qu'une limite maximale de part de marché dans les cas où une technologie est limitée par des moyens physiques, techniques ou réglementaires de s'emparer de la totalité d'un marché. La simulation du choix de la technologie reflète les coûts financiers ainsi que les préférences des consommateurs et des entreprises, révélées par le comportement historique d'acquisition de la technologie dans le monde réel.

A4.6.2.6 Forces et faiblesses du modèle

Bien que E3MC soit un outil analytique sophistiqué, aucun modèle ne peut saisir pleinement les interactions complexes associées à des mesures politiques données entre et au sein des marchés ou entre les entreprises et les consommateurs.

Le modèle E3MC a un périmètre large qui capture les interactions complexes qui se produisent entre les producteurs, les consommateurs et l'environnement dans tous les secteurs de l'énergie dans le contexte canadien. En outre, E3MC possède une structure causale explicite qui peut être utilisée pour comprendre les origines des modèles de comportement observés et qui saisit également la dynamique du stock de capital. Combiné au fait qu'il est calibré sur l'expérience canadienne, ces éléments offrent une flexibilité considérable pour la modélisation des politiques énergétiques et environnementales.

Bien que E3MC ne soit pas un modèle d'équilibre général calculable, lorsque son modèle énergétique et son modèle macroéconomique sont exécutés de manière intégrée et dynamique, il peut être classé comme un modèle d'équilibre général. En d'autres termes, tous les marchés, dans les deux modélisations, reviennent à l'équilibre en réponse à un choc de politique ou de prix.

Les limites de E3MC comprennent des relations fixes entre les industries dans le modèle macroéconomique (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord) et des équations comportementales qui sont dérivées de modèles historiques. En outre, le modèle n'a pas la capacité de simuler une réponse technologique endogène. Par conséquent, les résultats de E3MC peuvent ne pas saisir toute la dynamique du marché lorsque l'on considère la réponse endogène aux politiques qui modifient le comportement. Ainsi, lors de l'évaluation des politiques, l'utilisation de modèles supplémentaires est avantageuse. ECCC utilise

également des modèles d'équilibre général calculable canadiens et internationaux, y compris un modèle d'évaluation intégrée pour la conception et l'analyse des politiques.

A4.6.3 Modèle économique de l'Amérique du Nord

C'est la première fois que le MÉAN est utilisé pour élaborer les projections des ECCC dans E3MC. Le modèle macroéconomique utilisé dans E3MC est le MÉAN d'Oxford Economics. Contrairement au modèle macroéconomique précédent, le MÉAN est un modèle « ascendant » de chaque province et territoire canadien ainsi que de 10 régions américaines (9 divisions de recensement américaines, la Californie étant séparée de la division Pacifique), avec une modélisation comportementale détaillée au niveau régional, puis agrégée pour produire des indicateurs économiques nationaux et régionaux. Il s'agit d'un modèle macroéconomique hautement désagrégé conçu pour fournir des prévisions économiques à long terme et des impacts de diverses politiques énergétiques et socio-économiques.

Le MÉAN est utilisé pour examiner les décisions de consommation, d'investissement, de production et de commerce dans l'ensemble de l'économie. Il saisit l'interaction entre les industries et les régions, ainsi que les implications des changements dans les prix à la production, les prix finaux relatifs et les revenus. Il tient également compte des soldes budgétaires des gouvernements, des flux monétaires et des taux d'intérêt et de change. Le modèle est basé sur les industries productrices de biens de la classification des industries de l'Amérique du Nord et sur les industries productrices de services au niveau sectoriel (environ 107 pour chaque région, y compris les agrégations).

Les concepts industriels comprennent la valeur ajoutée brute, la production brute, l'investissement, l'emploi et le commerce interrégional. Le modèle macroéconomique projette les impacts directs sur la demande finale, la production, l'emploi, la formation des prix et le revenu sectoriel de l'économie qui résultent de divers choix politiques. Cela permet d'estimer l'effet de la politique de changement climatique et des impacts connexes sur l'économie nationale.

A4.6.4 Méthodologie des projections du secteur de l’ATCATF

Cette section décrit les rapports, la projection et la comptabilisation des émissions et des absorptions qui se produisent dans le secteur de l’ATCATF au Canada. Le Tableau 4 décrit la portée de la déclaration du secteur de l’ATCATF incluse dans le RIN du Canada, ainsi que la portée de la comptabilisation du secteur de l’ATCATF incluse dans les objectifs de réduction des émissions du Canada pour 2030.

Les examens techniques précédents des communications nationales et des rapports biennaux du Canada ont révélé que les informations nécessaires pour comprendre la contribution comptable du secteur de l’ATCATF aux objectifs étaient réparties dans différentes sections de la communication nationale, du rapport biennal et du RIN. La présente section vise donc à regrouper toutes les informations pertinentes concernant les rapports, les projections et la comptabilisation du secteur de l’ATCATF en un seul endroit, afin de donner une image claire et complète du secteur de l’ATCATF du Canada. En outre, des informations plus détaillées sur les modèles utilisés pour établir les projections sont également disponibles dans cette section.

Tableau 4 : Champ d'application de la déclaration et de la comptabilisation du secteur de l'ATCATF

	Rapports	Comptabilité
Objectif	**Rapport sue l'inventaire national des GES**	**Objectif de réduction des émissions pour 2030***
Champ d'application	Terres forestières	Terres forestières
	Terres cultivées	Terres cultivées
	Prairies	Prairies
	Terres humides	Terres humides
	Établissements	Établissements
	Produits ligneux récoltés	Produits ligneux récoltés
	Autres terres	

* Conformément à sa CDN pour 2030 dans le cadre de l'Accord de Paris, le Canada a l'intention de tenir compte du secteur de l'ATCATF en 2030. Toutefois, les projections ne sont pas encore disponibles pour tous les sous-secteurs. La portée de la comptabilisation pour ce rapport reflète donc la disponibilité actuelle des données (voir les sections A4.6.4 et A4.6.4.4).

A4.6.4.1 Approche générale de la comptabilité

Dans sa soumission de 2012 à la CCNUCC *(lien disponible en anglais seulement)*, le Canada a fait part de son intention d'inclure le secteur de l'ATCATF dans sa comptabilisation des émissions de GES en vue de son objectif de 2020, en notant que les émissions et les absorptions connexes résultant de perturbations naturelles seraient exclues de la comptabilisation. Comme décrit dans la section A4.6.4.3, depuis le Quatrième rapport biennal du Canada, soumis en décembre 2019, le Canada a mis en œuvre une approche pour l'estimation des émissions et des absorptions anthropiques provenant des TFTF où les émissions et les absorptions provenant des peuplements forestiers dominés par les impacts des perturbations naturelles sont désormais suivies séparément dans le RIN. La CDN améliorée du Canada (juillet 2021) a réitéré cette approche pour traiter les émissions et les absorptions ultérieures dues aux perturbations naturelles sur les terres gérées.

Pour comptabiliser le secteur de l'ATCATF, le Canada utilise, dans la mesure du possible, les catégories d'inventaire de GES de la CCNUCC et des approches comptables cohérentes avec celles des secteurs non ATCATF. Par conséquent, pour chaque sous-secteur de l'ATCATF, à l'exception des TFTF et des PLR associés aux TFTF, la contribution comptable est déterminée comme la différence entre les émissions nettes d'une année donnée et les émissions nettes de l'année de référence (2005). C'est ce que l'on appelle souvent l'approche « nette-nette ».

Compte tenu de la structure unique des TFTF, qui est fortement influencée par les effets de la gestion passée et des perturbations naturelles (comme l'effet d'héritage des classes d'âge), le Canada utilise le NR pour les TFTF et les PLR obtenu à partir de celui-ci. Cette approche est acceptée au niveau international et constitue un moyen scientifiquement crédible de se concentrer sur les changements dans la gestion humaine au fil du temps et d'éliminer l'effet de l'héritage de la classe d'âge dans ce sous-secteur complexe du secteur de l'ATCATF.

En 2022, le Canada a entamé un examen de sa méthode de comptabilisation du secteur de l'ATCATF. Ce réexamen est terminé et fait l'objet d'une discussion plus détaillée ci-dessous.

Les terres converties en terres forestières sont initialement classées dans l'inventaire des GES en tant que terres converties en terres forestières (TTF) et sont donc comptabilisées à l'aide de l'approche nette-nette. Après 20 ans, ces terres sont reclassées dans l'inventaire des GES en tant que TFTF et étaient auparavant comptabilisées selon l'approche du NR. Cette recatégorisation des terres converties en terres forestières et le changement d'approche comptable qui en découle ont introduit une incohérence dans le traitement des terres converties en terres forestières, car l'approche comptable changeait simplement en fonction de l'âge des

arbres. Depuis son rapport sur les Projections des émissions de 2021, le Canada a commencé à utiliser une comptabilité nette-nette pour les terres boisées, indépendamment du fait que les terres soient catégorisées comme TTF ou TFTF, afin d'assurer la cohérence de la comptabilisation des terres boisées.

Dans le présent rapport, les projections de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF sont incluses pour les sous-secteurs ou parties de sous-secteurs de l'ATCATF pour lesquels des projections d'émissions sont actuellement disponibles (section A4.3.2.10). Ces sous-secteurs et parties de sous-secteurs représentent la plupart des émissions et absorptions historiques estimées du secteur de l'ATCATF indiquées dans le RIN2024. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour élaborer des projections pour les sous-secteurs ATCATF restants, sur la base de méthodologies solides et d'un niveau acceptable de compréhension de l'impact des facteurs de changement les plus importants.

A4.6.4.2 Examen de l'approche de comptabilisation des GES du secteur de l'ATCATF

RNCan et ECCC ont mené un examen de l'approche de comptabilisation des GES du Canada pour le secteur de l'ATCATF, en mettant particulièrement l'accent sur la comptabilisation des TFTF et des PLR associés. Dans le cadre de ce processus, les ministères ont sollicité la contribution d'experts et de parties prenantes de décembre 2023 à juin 2024 afin d'éclairer la décision du Canada sur son approche de comptabilisation du secteur de l'ATCATF.

RNCan et ECCC ont adopté une approche fondée sur des principes pour guider l'évaluation des approches comptables pour le secteur de l'ATCATF du Canada. Ils ont proposé cinq principes que l'approche comptable ATCATF du Canada devrait incarner :

1. Veiller à ce que les estimations comptables du secteur de l'ATCATF soient comparables ;
2. Minimiser la variabilité de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF ;
3. Assurer l'alignement sur la communauté internationale ;
4. Faire l'objet d'une communication ouverte et claire ; et
5. Veiller à ce que le calcul par le Canada des progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs en matière de GES soit scientifiquement crédible.

Dans le cadre de l'examen, RNCan et ECCC ont envisagé trois options potentielles pour l'approche de comptabilisation des émissions ATCATF du Canada :

1. Maintien de l'approche actuelle qui applique un niveau de référence aux TFTF et aux PLR associés et une comptabilité nette-nette à toutes les autres catégories de terres ;
2. Adopter l'approche nette-nette pour l'ensemble du secteur de l'ATCATF ; et,
3. N'appliquer aucune règle comptable spécifique au secteur de l'ATCATF, le secteur de l'ATCATF étant ainsi traité comme tous les autres secteurs dans les objectifs quantifiés de réduction des émissions de GES à l'échelle de l'économie canadienne.

En évaluant les options comptables, les participants ont donné leur avis sur les avantages et les inconvénients potentiels de chaque approche comptable, en tenant compte des principes directeurs proposés et de l'impact sur leurs secteurs/juridictions. Dans l'ensemble, les participants étaient partagés entre l'approche actuelle et l'option consistant à ne pas appliquer de règles comptables spécifiques au secteur de l'ATCATF, une majorité d'entre eux soutenant l'approche actuelle. De nombreux participants ont estimé que les options de comptabilisation englobaient toutes les options possibles, bien que certains participants aient proposé d'autres options.

Sur la base d'une analyse interne et des commentaires reçus des parties prenantes et des experts, le gouvernement du Canada a pris la décision de maintenir l'approche actuelle qui applique la comptabilisation du niveau de référence aux TFTF et aux PLR associés et la comptabilisation nette-nette à toutes les autres catégories de terres, tout en continuant à suivre les développements internationaux et scientifiques liés à la comptabilisation du secteur de l'ATCATF. Un facteur essentiel de la décision a été la capacité de l'approche du NR à traiter l'effet d'héritage des classes d'âge des forêts et à fournir une base de référence scientifiquement

crédible par rapport à laquelle les effets des actions humaines peuvent être évalués. En outre, l'approche du NR permet de se concentrer sur les impacts des actions humaines récentes et permet donc une interprétation plus claire de la variabilité de la contribution comptable des TFTF et des PLR associés d'une année à l'autre.

A4.6.4.3 Approche comptable du niveau de référence pour les TFTF et les PLR associés

Le Canada estime la contribution des TFTF (à l'exclusion des terres boisées) et des PLR associés à l'aide de l'approche du NR. Cette approche consiste d'abord à définir le NR, puis à calculer la différence avec les émissions historiques ou projetées. Le NR est défini comme une projection des émissions et des absorptions provenant des TFTF et des PLR associés qui reflète la poursuite des politiques et des pratiques historiques de gestion forestière, tandis que les émissions historiques ou projetées sont basées sur des données d'activité récentes ou projetées (lorsque les données historiques ne sont pas encore disponibles). Pour une année donnée, la différence entre les deux (plus précisément la contribution comptable) reflète l'impact de la gestion réelle sur les émissions par rapport à l'impact de la gestion supposée dans le NR. De cette manière, l'approche du NR concentre la comptabilité sur les impacts des activités humaines récentes, y compris les changements des taux de récolte de l'exploitation forestière industrielle, conformément aux principes de comptabilité convenus dans le cadre de la CCNUCC.

L'approche du NR utilisée est cohérente avec la méthodologie utilisée dans les Premier, Quatrième et Cinquième rapports biennaux du Canada, ainsi que dans la CDN améliorée du Canada. L'approche est également cohérente avec les niveaux de référence de la gestion forestière du Canada, qui ont été élaborés conformément aux orientations de la CCNUCC, soumis à la CCNUCC en 2011 et évalués par des experts internationaux en 2012. Le scénario NR du Canada est recalculé chaque année pour assurer la cohérence avec les données historiques utilisées dans le dernier RIN disponible du Canada.

Pour le présent rapport, le Canada divise son approche du NR en deux périodes : 2010 à 2020 et 2021 à 2040. La première période de NR est définie sur la base de l'activité de récolte moyenne de la période 1990-2009, tandis que la deuxième période de NR utilise l'activité moyenne de la période 1990-2016. Cette approche est conforme aux orientations internationales en matière de construction de NR, selon lesquelles une « date limite de politique » est utilisée pour garantir que seules les politiques existantes et mises en œuvre sont prises en compte dans le NR. Pour la première période du NR, la date convenue est 2009 (car les NR ont été construits et soumis pour la première fois en 2011). Pour la deuxième période du NR, le Canada utilise une date butoir de 2016, car c'est l'année où le Canada a ratifié l'Accord de Paris. Par conséquent, la première période (2010 à 2020) reflète les changements mis en œuvre après 2009 et la deuxième période (2021 à 2040) reflète les changements mis en œuvre après 2016.

Pour définir son approche en matière de NR, le Canada prend également en compte des hypothèses concernant les volumes de récolte futurs au cours des deux périodes de NR, conformément aux politiques et pratiques en vigueur avant les dates limites. Le volume de récolte autorisé au Canada pour une année donnée, tel que défini par la coupe annuelle admissible (CAA), est fortement influencé par les impacts des perturbations passées, notamment les épidémies de dendroctone du pin ponderosa dans l'ouest du Canada et les incendies de forêt. Si les volumes de récolte de NR projetés dépassent ce qui est considéré comme un niveau de récolte durable, une « sauvegarde de durabilité » sera appliquée pour abaisser toute valeur de récolte future de NR en dessous de la CAA. Il s'agit d'une mesure prudente qui évite de surestimer la contribution comptable des changements de politique mis en œuvre après la date butoir.

Les PLR provenant des TFTF sont inclus en partant de l'hypothèse que le stock des PLR commence en 1900 et que les émissions du stock des PLR sont comptabilisées selon l'approche de la décomposition simple du GIEC (c'est-à-dire la même que celle utilisée dans le RIN). Les parts futures des PLR dans chaque catégorie de produits sont supposées être les mêmes que celles de la période historique récente (2000 à 2009 pour la première période de NR et 2007 à 2016 pour la deuxième période de NR).

A4.6.4.4 Terres forestières

Le Système national de surveillance, de comptabilisation et de production de rapports concernant le carbone des forêts (SNSCPRCF) du Canada bâtit sur les informations de l'Inventaire forestier national du Canada et sur les informations supplémentaires des inventaires forestiers provinciaux et territoriaux. RNCan a développé et maintient le Modèle du bilan carbone du secteur forestier canadien (MBC-SFC3) comme modèle de base du SNSCPRCF. Le MBC-SFC3 est un outil d'estimation de la dynamique du carbone forestier de niveau 3 qui est entièrement conforme aux lignes directrices du GIEC en matière d'inventaire.

Le SNSCPRCF fournit des estimations annuelles des émissions et des absorptions de GES résultant de la gestion des forêts, des perturbations naturelles et des changements d'affectation des terres. RNCan, en collaboration avec l'Agence spatiale canadienne, utilise la télédétection et d'autres données pour surveiller la zone annuellement perturbée par les incendies de forêt, et maintient un programme de surveillance de la déforestation pour estimer la zone annuellement affectée par la conversion des forêts en utilisations des terres non forestières. Le SNSCPRCF est en place depuis 2006 et est décrit en détail dans le RIN2024.

Le SNSCPRCF est utilisé pour produire les projections présentées ici, en utilisant des hypothèses sur les activités humaines dans le futur. Cela permet de garantir que les projections sont parfaitement cohérentes avec les estimations d'émissions historiques. Pour les TFTF, les projections sont basées sur les mêmes méthodologies que celles utilisées pour produire les estimations des TFTF du Canada pour le RIN2024. La récolte est l'activité humaine qui a le plus d'impact sur ce sous-secteur. Le Canada a fondé ses projections sur les dernières estimations disponibles des récoltes projetées par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Compte tenu de la forte variabilité des perturbations naturelles d'une année à l'autre, les projections pour 2023 et les années suivantes supposent que les incendies de forêt se produisent au même taux annuel moyen de superficie brûlée qu'entre 1990 et 2022. Les émissions et les absorptions liées aux perturbations naturelles graves et à la repousse subséquente sont suivies séparément afin de soutenir une vision ciblée des impacts des activités humaines.

Pour les TTF, les projections sont basées sur les taux historiques moyens, en cohérence avec les estimations rapportées dans le RIN2024, et incluent l'impact GES projeté du boisement provenant du programme 2 milliards d'arbres. Toutefois, les données relatives aux activités de TTF n'étant pas disponibles à partir de 2019, les projections de TTF reposent sur une hypothèse prudente de zéro boisement à partir de 2019, à l'exception du boisement financé dans le cadre du programme 2 milliards d'arbres. Cette hypothèse est considérée comme prudente parce qu'elle sous-estime les absorptions de TTF à partir de 2019, ce qui sous-estime la contribution à la réduction des émissions de GES du Canada pour 2030 et 2040. Ces projections devraient changer au fur et à mesure que les améliorations prévues pour les estimations des TTF seront mises en œuvre au cours des prochaines années et reflétées dans les futurs RIN.

Les Terres humides soumises à des pratiques de gestion forestière ne sont pas incluses dans le sous-secteur des Terres forestières. Des travaux sont en cours pour développer des données d'activité appropriées et des estimations associées.

A4.6.4.5 Terres cultivées

AAC produit des estimations de GES pour les terres cultivées dont la vocation n’a pas changé (TCTC) à l'aide de deux modèles : le Modèle agricole régional canadien (MARAC) et le Système canadien de comptabilisation et de déclaration des gaz à effet de serre pour l'agriculture (SSCR-Agcan). Le MARAC est utilisé pour estimer les schémas d'utilisation des ressources dans le secteur de l’agriculture pour les projections ; ces schémas d'utilisation des ressources sont introduits dans le SSCR-Agcan pour générer des estimations d'émissions/absorptions pour les TCTC. De plus amples détails sur le MARAC et le SSCR-Agcan sont présentés en A4.6.4.13 ci-dessous.

Le MARAC est un modèle économique statique d'équilibre partiel qui fournit une caractérisation détaillée des activités agricoles au Canada. Les caractéristiques du MARAC comprennent la couverture de toutes les

principales activités de culture, de la production animale et de certaines transformations, une ventilation provinciale et/ou sous-provinciale détaillée des activités et une ventilation détaillée des pratiques de production végétale, y compris le choix du régime de travail du sol, l'utilisation de la jachère d'été et du chaume. Le MARAC est calibré sur le recensement de l'agriculture de 2016 et tous les schémas d'utilisation des ressources sont alignés sur le recensement. Le MARAC étant un modèle statique, les estimations de la production végétale et animale tirées des perspectives à moyen terme d'AAC sont utilisées pour définir les futurs schémas d'utilisation des ressources pour 2030 et 2040.

La quantité de carbone organique retenue dans le sol représente l'équilibre entre le taux de production primaire (transfert de carbone de l'atmosphère vers le sol) et la décomposition du carbone organique du sol (transfert de carbone du sol vers l'atmosphère). La façon dont le sol est géré peut déterminer si la quantité de carbone organique stockée dans le sol augmente ou diminue. La procédure d'estimation part du principe que la production primaire et les changements dans la gestion des sols influencent le taux de gain ou de perte de carbone dans les sols au fil du temps.

Les émissions et absorptions de carbone résultant de changements dans la gestion des sols minéraux sont estimées en appliquant des facteurs d'émission et d'absorption de carbone spécifiques au pays et désagrégés dans l'espace, multipliés par la superficie pertinente des terres qui subissent un changement de gestion. Le facteur carbone représente le taux de variation du carbone du sol par unité de surface pour chaque changement de gestion des terres (CGT) en fonction du temps écoulé depuis le CGT. L'apport de carbone provenant de la production primaire est mesuré à l'aide d'informations sur la productivité des cultures et la gestion des résidus de culture, ainsi que d'informations sur la rétention de carbone résultant de l'épandage de fumier sur les terres cultivées annuelles. L'impact de la production végétale et de la gestion des résidus de culture sur le carbone organique du sol est estimé à l'aide de l'approche de l'état stationnaire de niveau 2 du GIEC, telle que décrite dans l'affinement 2019 des lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre *(lien disponible en anglais seulement)*. Des facteurs régionaux représentant la variation annuelle du carbone du sol par unité de surface sont générés et appliqués à la superficie totale des terres faisant l'objet d'une gestion annuelle des terres cultivées. L'impact de l'épandage de fumier sur les terres cultivées annuelles est estimé à l'aide de coefficients de rétention du carbone induits par le fumier. Ces coefficients représentent la fraction moyenne de carbone apportée par le fumier qui est retenue dans le sol.

Pour les TCTC, les projections ont été basées sur les schémas d'utilisation des ressources de 2020, 2030, 2035 et 2040 générés dans le cadre du MARAC. Les rendements des cultures ont été fixés à la moyenne quinquennale (2018 à 2022) et sont restés constants au cours de la période de projection. Ces schémas d'utilisation des ressources ont été intégrés aux données d'activité utilisées par SSCR-Agcan pour générer les estimations des émissions/absorptions déclarées dans le RIN2024. La cohérence des entrées de données garantit que l'approche utilisée pour générer les estimations de projection était cohérente avec celle utilisée dans le RIN.

Les émissions historiques des TCTC figurant dans le Tableau 46 comprennent l'émission et l'absorption de CO_2 chaque année par la biomasse ligneuse, données fournies par la Direction de la science et de la technologie de ECCC. Aucune méthodologie n'ayant été mise au point à ce jour pour établir des projections concernant les émissions et les absorptions de la biomasse ligneuse sur les TCTC, ces absorptions sont exclues des valeurs fournies dans le Tableau 47 afin d'éviter un artefact méthodologique lors de l'estimation de la contribution comptable des TCTC.

Des recalculs ont été effectués pour les TCTC depuis la CN8/RB5, qui ont eu un impact très mineur (0,03 Mt d'éq. CO_2) en 2005 et un recalcul significatif à la hausse de 6,7 Mt d'éq. CO_2 en 2020 en raison de l'alignement sur le recensement de 2021. Ces nouveaux calculs sont décrits en détail au chapitre 6, section 6.5.1.1 du RIN2024.

Les projections des émissions des terres forestières converties en terres cultivées (TTC) sont fournies par la Direction générale de la science et de la technologie de ECCC dans le cadre des estimations des terres

forestières converties en d'autres sous-secteurs (voir la discussion sur les projections de la conversion des terres forestières ci-dessous). Aucune méthodologie n'a encore été mise au point pour établir des projections concernant la conversion des prairies en terres cultivées.

Les terres humides soumises à des pratiques de gestion agricole et la conversion de zones humides en terres cultivées ne sont pas prises en compte dans les estimations historiques du sous-secteur des terres cultivées. Des travaux sont en cours pour développer des données d'activité appropriées et des estimations associées.

A4.6.4.6 Prairies

Peu d'informations sont disponibles sur les pratiques de gestion des prairies agricoles canadiennes et rien n'indique que les pratiques de gestion actuelles dégradent les prairies ; on suppose donc que les prairies restent dans un état stable. Les émissions de CH_4 et de N_2O provenant du brûlage dirigé dans les prairies gérées sont déclarées dans le RIN du Canada. À ce jour, aucune méthodologie n'a été mise au point pour projeter les émissions de GES provenant des prairies dont la vocation reste inchangée (PP).

A4.6.4.7 Terres humides

La catégorie des terres humides dans le RIN du Canada est limitée aux terres humides qui ne font pas déjà partie des catégories des terres forestières, des terres cultivées ou des prairies. Les flux de CO_2, de CH_4 et de N_2O provenant de la tourbe extraite, des tourbières drainées pour l'extraction de la tourbe, des tourbières réhumidifiées et des terres inondées (réservoirs hydroélectriques) sont déclarés dans le RIN du Canada. À ce jour, aucune méthodologie n'a été élaborée pour projeter les flux provenant de la tourbe extraite, du drainage et de la réhumidification des tourbières ou de la surface des réservoirs hydroélectriques existants. Toutefois, les projections des émissions de CO_2 provenant des terres forestières converties en terres humides (TTH) (création de nouveaux réservoirs hydroélectriques) sont fournies par la Direction générale de la science et de la technologie de ECCC dans le cadre des estimations relatives aux terres forestières converties en d'autres sous-secteurs (voir la discussion sur les projections relatives à la conversion des forêts ci-dessous).

A4.6.4.8 Établissements

Les facteurs de modification du couvert végétal urbain ne sont actuellement pas suffisamment bien compris pour que l'on puisse établir des projections fiables des émissions et des absorptions qui en résultent. Toutefois, l'impact projeté de la plantation d'arbres urbains dans le cadre du programme 2 milliards d'arbres est reflété dans le Tableau 47. Les projections d'émissions provenant des terres forestières converties en établissements (TE) sont fournies par la Direction générale de la science et de la technologie de ECCC dans le cadre des estimations relatives aux terres forestières converties en d'autres sous-secteurs (voir la discussion sur les projections de conversion forestière ci-dessous).

A4.6.4.9 Autres terres

Comme défini dans la section 6.2 du RIN2024, les autres terres comprennent les zones de rocher, de glace ou de sol nu, ainsi que toutes les zones terrestres qui n'entrent pas dans l'un des cinq autres sous-secteurs (par exemple, A à E le Tableau 46 et le Tableau 47) et qui sont classées comme non gérées. Actuellement, les émissions liées à la conversion d'autres terres en terres inondées et à l'extraction de tourbe sont déclarées dans la catégorie terres humides. Les émissions pour les autres terres non converties ne sont pas estimées actuellement (d'où l'utilisation de « NE » dans les tableaux), tandis que la conversion d'autres sous-secteurs en autres terres n'a pas lieu au Canada (d'où l'utilisation de « NO » dans les tableaux).

A4.6.4.10 Produits ligneux récoltés

Le Canada a mis au point un modèle propre au pays, le Système national de surveillance, de comptabilisation et de production de rapports concernant le carbone des forêts pour les produits ligneux récoltés, afin de surveiller et de quantifier l'utilisation finale du carbone provenant de la récolte nationale. La catégorie des PLR est déclarée selon l'approche de la décomposition simple, telle que décrite dans les lignes directrices 2006 du

GIEC. Cette approche est similaire à l'approche de la production, mais diffère en ce que le bassin des PLR est traitée comme un transfert de carbone lié aux estimations de la proportion de la récolte forestière et ne suppose donc pas une oxydation instantanée du bois au cours de l'année de la récolte (pour plus de détails, voir le RIN2024, annexe 3.5.3).

Cette catégorie rend compte des émissions et des transferts dans le flux de déchets après l'utilisation et l'élimination des PLR fabriqués à partir de bois provenant de l'exploitation forestière sur le site des TFTF (section A4.6.4.4) et de la conversion des forêts (section A4.6.4.11) au Canada, consommé au pays ou ailleurs dans le monde.

Selon les projections, les émissions provenant des PLR devraient augmenter légèrement au cours de la période de projection en raison de l'augmentation des taux de récolte projetés au fil du temps. Les émissions projetées des PLR reposent sur les mêmes hypothèses que celles utilisées pour les estimations des PLR pour le RIN2024, par exemple que le bassin des PLR provenant des TFTF commence en 1900 (1990 pour les PLR provenant de la conversion des forêts). Ces projections reflètent également des hypothèses sur les récoltes futures (telles que fournies par les gouvernements provinciaux et territoriaux), les taux futurs de conversion des forêts et les utilisations finales futures de la récolte. Ces dernières sont basées sur la part annuelle la plus récente (2022) de la récolte dans chacune des quatre catégories de produits des PLR issu des TFTF : sciages, panneaux, pâtes et papiers, et autres produits. Les catégories des PLR issus de la conversion des forêts sont les déchets de scierie, le bois de trituration et le bois de chauffage. On suppose que l'utilisation des parts les plus récentes reflétera les nouvelles tendances importantes dans l'utilisation des produits du bois, par exemple le déclin de l'utilisation de certains types de papier.

A4.6.4.11 Terres converties en autres catégories de terres - conversion des forêts

La conversion des forêts n'est pas une catégorie de déclaration du secteur de l’ATCATF dans le RIN, car elle chevauche les sous-secteurs de déclaration des TCTC, des TTC, des terres humides dont la vocation n’a pas changé (THTH), des TTH, des TE et des PLR. La conversion des forêts est néanmoins déclarée comme un élément d'information dans le RIN du Canada et est donc déclarée comme un élément d'information dans cette section. Pour le présent rapport, la conversion des forêts comprend toutes les émissions immédiates et résiduelles des TF converties en TC, TH et E et de l'élimination des PLR résultant de ces activités de conversion des forêts (Tableau 46 et Tableau 47).

Les estimations historiques de la conversion des forêts sont élaborées sur la base d'une approche d'échantillonnage des observations terrestres et les impacts des émissions qui en résultent sont calculés à l'aide du modèle de budget du carbone de RNCan et des modèles d'extraction de tourbe et de réservoir hydroélectrique d’ECCC. Les estimations de la conversion des forêts prennent en compte les activités s'étendant de 1970 à 2022 et ont été élaborées par facteur de croissance et par catégorie d'utilisation finale des terres (terres cultivées, terres humides et établissements).

Les estimations des zones de conversion des forêts projetées sont élaborées par RNCan sur la base d'un scénario de maintien du statu quo des activités de conversion des forêts pour la période de 2023 à 2050, en utilisant les meilleures connaissances disponibles sur les facteurs de croissance, les politiques et les pratiques. Les projections d'émissions utilisent un modèle empirique ; les paramètres du modèle ont été dérivés par facteur de croissance et par région écologique sur la base de la relation entre les zones converties et les émissions qui en résultent, comme indiqué dans la soumission la plus récente du RIN. Toutes les émissions associées à l'utilisation et à l'élimination des PLR fabriqués à partir de bois provenant de la conversion des forêts sont calculées à l'aide de l’approche de la décomposition simple du GIEC (voir la discussion sur les PLR à la section A4.6.4.10).

A4.6.4.12 Modèle bilan du carbone du secteur forestier canadien

MBC-SFC3 est un cadre de modélisation non spatial, à l'échelle du peuplement et du paysage servant à faire un compte rendu à l'échelle internationale du bilan du carbone des forêts aménagées du Canada. Il s'agit du modèle central du SNSCPRCF du Canada.

Le MBC-SFC3 utilise les informations de gestion forestière fournies par les utilisateurs pour calculer les stocks de carbone forestier et les variations des stocks à des fins de suivi ou de projection. Les outils du modèle facilitent l'importation des données requises à partir de fichiers de données développés par l'utilisateur et spécifiquement formatés pour le MBC-SFC3, ou à partir de modèles courants d'approvisionnement en bois tels que le Système de planification spatiale Remsoft. Les utilisateurs du modèle peuvent créer, simuler et comparer divers scénarios de gestion forestière afin d'évaluer les impacts sur le carbone. En tenant compte des effets des activités planifiées sur les stocks de carbone forestier et les variations des stocks, il est possible de réduire les émissions de GES et d'augmenter le stockage et la séquestration du carbone.

Le MBC-SFC3 simule la dynamique de tous les stocks de carbone forestier requis en vertu de la CCNUCC :

- biomasse aérienne
- biomasse souterraine
- litière
- bois mort
- carbone organique du sol

Le MBC-SFC3 est conforme aux méthodes d'estimation du carbone décrites dans le guide des bonnes pratiques du GIEC pour l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (2003) et dans les lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (2006).

A4.6.4.13 Modèle d'analyse régionale de l'agriculture du Canada (MARAC)

Le MARAC est un modèle statique d'équilibre sectoriel (c'est-à-dire partiel) pour l'agriculture canadienne écrit dans le Système de modélisation algébrique général. Il s'agit d'un modèle d'optimisation non linéaire maximisant le surplus du producteur et le surplus du consommateur moins les coûts de transport. Au moyen d'un processus de calibrage, le modèle est calibré exactement à des niveaux de production observés dans le Recensement de l'agriculture. Le modèle reflète actuellement les conditions de référence pour 2016. Le modèle est désagrégé à la fois par produit et par espace (55 régions de cultures et 10 régions d'élevage).

Le MARAC couvre toutes les principales activités de production secteur agricole, notamment :

- La production végétale de tous les principaux oléagineux et céréales, les cultures spéciales, la production fourragère et l'utilisation des pâturages;
- L'élevage, qui comprend la production de bœufs, de porcs, de produits laitiers et de volaille;
- Certaines activités de transformation comme le biocarburant, la trituration, l'abattage des animaux à viande rouge et les produits laitiers;
- La culture de pommes de terre.

Certaines des caractéristiques principales du MARAC :

- Peut fournir un aperçu très détaillé des chocs subis par le modèle avant et après.
- Couvre les ressources en terres et en eau et peut fournir des détails sur les impacts agroenvironnementaux des pratiques de production végétale.
- Peut fournir une ventilation régionale détaillée de la production végétale permettant d'examiner les effets distributifs (c'est-à-dire le commerce interprovincial).

- Offre une grande flexibilité pour la modélisation des chaînes de valeur spécifiques à l'agriculture canadienne.

A4.6.4.14 Système de surveillance, de comptabilisation et de rapports sur les GES d'origine agricole du Canada (SSCR-Agcan)

Le SSCR-Agcan rend compte des sources et des puits de GES en tenant compte des effets de l'apport de carbone organique et des changements dans l'affectation des terres et les pratiques d'aménagement des terres dans le secteur agricole canadien. La procédure d'estimation suit une méthodologie de niveau 2 selon les lignes directrices 2006 du GIEC et est décrite en détail dans l'annexe 3.5 du RIN2024.

A4.6.4.15 Solutions climatiques fondées sur la nature et Mesures agricoles

Pour les activités du FSCAN (cycle 1), les flux de GES ont été estimés en tant que variations nettes des stocks de carbone au fil du temps en utilisant les lignes directrices établies par le GIEC et les données du RIN ou des variations de ces méthodologies lorsque des méthodologies spécifiques à la source n'étaient pas disponibles. L'approche de la variation nette des stocks de carbone pour estimer les émissions et les absorptions de CO_2 est utilisée parce que les changements dans les stocks de carbone des écosystèmes sont principalement dus à l'échange de CO_2 entre la surface terrestre et l'atmosphère, c'est-à-dire que les augmentations des stocks de carbone totaux au fil du temps éliminent le CO_2 de l'atmosphère tandis que les diminutions des stocks de carbone totaux entraînent des émissions de CO_2 dans l'atmosphère (GIEC, 2006). Les variations des réserves de carbone ont été estimées pour la biomasse, la matière organique morte et les sols. Les estimations relatives à l'extension de ces activités dans le cycle 2 sont supposées être les mêmes que dans le cycle 1.

Pour les programmes énumérés sous la rubrique « Mesures agricoles », les informations sur les coûts de réduction des GES pour les pratiques de gestion bénéfiques (PGB) individuelles sont tirées des études de Nature United et de Farmers for Climate Solutions *(lien disponible en anglais seulement),* ainsi que des données sur le rendement des programmes, dans la mesure du possible. Les autres informations requises, telles que l'affectation des dépenses, les facteurs d'émission, les coûts moyens des projets et les potentiels maximaux d'atténuation, sont tirées des mêmes études, ainsi que des avis des scientifiques d'AAC, des opinions d'experts et des données disponibles sur les programmes. Les paramètres du programme, tels que les coûts administratifs et les ratios de partage des coûts, ont également été pris en compte le cas échéant.

Les réductions d'émissions de GES résultant des PGB non liées à la gestion de l'azote sont considérées comme permanentes, car il peut être coûteux de revenir sur ces pratiques en raison de l'importance des investissements en capital et/ou les agriculteurs devraient constater des gains agronomiques certains pendant la durée du programme, sur la base des données disponibles dans la littérature économique. On suppose donc que ces PGB continueront d'être adoptées dans les exploitations après la fin du programme. Pour les PGB de gestion de l'azote dans certains programmes, on suppose que les agriculteurs qui enregistrent une augmentation de leur bénéfice net à la suite de l'adoption des PGB continueront à utiliser les pratiques même après la fin du financement, tandis que les agriculteurs qui enregistrent une baisse de leurs bénéfices (sans tenir compte du financement du programme reçu) sont supposés revenir à leurs pratiques antérieures une fois que le financement du programme n'est plus disponible. Par conséquent, seule une partie des réductions d'émissions est supposée être permanente, tandis que les autres réductions d'émissions sont supposées se poursuivre tant que le financement du programme continue à les soutenir. Ces pratiques sont considérées comme réversibles (puisqu'elles ne nécessitent pas d'investissement en capital et qu'il n'est pas coûteux pour les agriculteurs de revenir aux pratiques antérieures), à moins que des preuves scientifiques solides, examinées par des pairs, des avantages économiques permettant de supposer une permanence totale ne soient disponibles. Les estimations de réduction des GES figurant dans le Tableau 45 ne comprennent que les réductions permanentes.

Les estimations des réductions résultant de certaines Mesures agricoles ont été révisées depuis la CN8/RB5 du Canada. Outre la mise à jour des PRP (pour le N_2O et le CH_4), des changements ont été apportés aux

pratiques admissibles dans le cadre de certains programmes par rapport au moment où les estimations ont été initialement élaborées, davantage de fonds étant consacrés à la gestion de l'azote. Étant donné que la gestion de l'azote a tendance à entraîner des coûts de réduction des GES plus élevés, ce changement de financement réduit les estimations de réduction des émissions totales, mais augmente les réductions liées aux engrais, comblant ainsi l'écart entre les réductions financées et l'objectif fixé pour les engrais (réduction de 30 % par rapport au niveau de 2020).

A4.6.5 Modélisation des projections d'émissions de polluants atmosphériques

ECCC a élaboré et publié des projections sur les émissions de polluants atmosphériques depuis 2018. Ces projections portent sur les polluants suivants :

- Monoxyde de carbone
- Mercure
- Ammoniac
- Oxydes d'azote
- Oxydes de soufre
- Matières particulaires totales (matières particulaires inférieures ou égales à 10 microns, et matières particulaires inférieures ou égales à 2,5 microns)
- Composés organiques volatils
- Carbone noir

Les projections sont mises à jour chaque année pour refléter les derniers changements d'hypothèses concernant les facteurs économiques déterminants tels que la production de pétrole et de gaz et les indicateurs macroéconomiques (voir section A4.6.1 pour plus d'informations sur ces indicateurs).

Les projections des émissions de polluants atmosphériques sont générées à l'aide du modèle E3MC (voir section A4.6.2) en suivant le processus suivant.

1. Les données historiques sur les émissions de polluants atmosphériques proviennent de l'IEPA2024 et de l'*Inventaire des émissions de carbone noir 2024 du Canada*.
2. Le traitement des données historiques est effectué pour mettre en correspondance les données d'émissions historiques avec les secteurs économiques et les carburants de E3MC. Cette mise en correspondance est réalisée à l'aide des informations disponibles sur les émissions de polluants par carburant.
3. Les facteurs d'émissions sont identifiés et calculés pour chaque secteur économique et chaque polluant couvert par le modèle (voir détails supplémentaires ci-dessous).
    a. Émissions liées à la combustion et à l'énergie : les émissions dépendent de la consommation d'énergie par combustible dans tous les secteurs.
    b. Émissions hors combustion/processus : les émissions sont déterminées par des facteurs économiques, qui varient selon les secteurs.
        i. Bâtiments : Population (bâtiments résidentiels) et surface utile (bâtiments commerciaux)
        ii. Industrie lourde et industrie légère : Production brute
        iii. Pétrole et gaz : Production
        iv. Transport : Population (passagers), revenu personnel (passagers aériens), produit régional brut (fret aérien, fret, transport hors route résidentiel et commercial).
        v. Déchets : Nombre de ménages
        vi. Les émissions de carbone noir sont calculées comme un ratio des émissions de $PM_{2.5.}$
4. Les coefficients d'émission historiques (le rapport entre les émissions et le facteur d'émissions) sont calculés pour chaque combinaison de polluant, de carburant, de secteur et de province.
5. Les émissions de polluants atmosphériques sont projetées en utilisant le coefficient d'émission de la dernière année historique multiplié par le facteur projeté pour chaque année de projection et pour chaque combinaison de carburant, de secteur et de province/territoire.

6. Les réglementations et politiques fédérales, provinciales et territoriales en matière de pollution atmosphérique qui sont soit entièrement financées, soit légiférées, sont incluses dans le scénario AME.
    a. Les impacts estimés des mesures qui ciblent directement les émissions de polluants atmosphériques seront pris en compte dans les projections en fonction de leur conception respective.
    b. Les projections tiendront également compte des effets indirects des mesures de GES sur les émissions de PA (tels que les changements en matière d'efficacité énergétique ou d'utilisation des carburants).
7. Les réglementations et politiques fédérales, provinciales et territoriales en matière de pollution atmosphérique qui ont été annoncées mais n'ont pas encore été pleinement mises en œuvre seront également incluses dans le scénario AMS.

A4.6.6 Changements de méthodologie

Depuis la publication de la CN8/RB5, plusieurs révisions ont été apportées qui ont un impact sur les nouvelles projections. Cette section aborde les changements notables apportés aux données historiques, à la couverture des politiques et aux méthodes.

A4.6.6.1 Révisions des données historiques

Tableau 5 : Données historiques révisées

Secteur	Changements entre la CN8/RB5 et le rapport sur les Projections d'émissions du Canada de 2023	Changements entre le rapport sur les Projections des émissions du Canada de 2023 et le RBT1
Transversal	*Le Rapport d'inventaire national 1990-2021 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada 2023* (RIN2023) a introduit plusieurs changements : • Dans le RIN2023, une réaffectation des carburants entre les usages routiers et non routiers a déplacé la demande de carburants dans le secteur des transports du sous-secteur des marchandises vers le sous-secteur des usages hors route et vers d'autres secteurs. Bien que cela n'ait qu'une incidence minime sur les émissions de GES historiques, cela a un impact sur les émissions de polluants atmosphériques et de GES projetées, étant donné que les secteurs routiers sont soumis à des réglementations plus strictes en matière d'émissions que les secteurs hors route. • Les données révisées de Statistique Canada sur la demande de carburant diesel, y compris les volumes de biodiesel nouvellement estimés, ont fait baisser la demande historique de carburant diesel, ce qui a principalement affecté les émissions du secteur du transport de marchandises. • Une nouvelle catégorie d'émissions fugitives provenant des utilisateurs finaux de gaz naturel a ajouté environ 2 Mt d'émissions en 2022, le secteur des bâtiments étant le plus touché.	• Le RIN2024 comprend la mise en œuvre des valeurs de PRP du 5RE *(lien disponible en anglais seulement)*, par opposition aux valeurs de PRP du Quatrième rapport d'évaluation *(lien disponible en anglais seulement)* qui ont été utilisées dans les RIN précédents. • Des révisions importantes de la mesure du CH_4, utilisant désormais des données atmosphériques, ont augmenté les émissions historiques de CH_4.

Secteur	Changements entre la CN8/RB5 et le rapport sur les Projections d'émissions du Canada de 2023	Changements entre le rapport sur les Projections des émissions du Canada de 2023 et le RBT1
Pétrole et gaz	• Une révision de la méthode de calcul des émissions fugitives a permis de réduire les émissions d'environ 2 Mt (2010 à 2019), et une modification du facteur d'émissions pour le coke de pétrole a touché tous les secteurs au Nouveau-Brunswick.	• Les émissions historiques de pétrole et gaz ont augmenté tout au long de la période, avec une hausse de 26 Mt en 2020. Environ 55 % de cette augmentation est due à la révision des méthodes de mesure des émissions historiques de CH_4 et 45 % à la modification des PRP.
Électricité	• Les émissions de combustion historiques pour 2020 ont été revues à la baisse de 2,5 Mt, dont 2 Mt pour le gaz naturel et 0,5 Mt pour le coke de pétrole.	• Les émissions historiques pour 2020 ont été augmentées de 0,5 Mt, de 0,7 Mt pour le charbon et diminuées de 0,2 Mt pour le gaz naturel.
Transport	• La réaffectation des émissions dans les révisions du RIN ainsi que la révision de la demande de carburant diesel ont entraîné une réduction des émissions de 16 Mt (2020). • Les réductions ont été réalisées principalement par le secteur routier et compensées par une augmentation dans le secteur non routier.	• Sans objet (S.O.)
Industrie lourde	• Les émissions historiques de l'industrie lourde ont augmenté en moyenne de 1,7 Mt entre 2010 et 2020, en raison de changements dans la méthodologie des équipements routiers et non routiers et des émissions fugitives non intentionnelles des équipements non routiers fonctionnant au gaz naturel.	• S.O.
Bâtiments	• S.O.	• Les émissions historiques en 2021 ont été revues à la baisse de 2 Mt en raison de changements dans les émissions des bâtiments commerciaux.
Déchets et autres	• Une méthodologie révisée pour les sites d'enfouissement a historiquement permis de réduire les émissions de 5 à 7 Mt, ce qui, toutes choses égales par ailleurs, abaisse de la même manière les projections d'émissions.	• S.O.
Agriculture	• S.O.	• Mise à jour des PRP (le PRP du N_2O a diminué, ce qui réduit les émissions).
ATCATF	• Les nouveaux calculs dans les catégories des terres forestières et des terres cultivées, y compris les corrections apportées aux données d'activité et l'alignement sur le Recensement de l'agriculture de 2021, ont augmenté les absorptions nettes de 1 Mt pour 1990, de 1,3 Mt pour 2005 et de 6,6 Mt pour 2020. Pour plus de détails, voir les sections 6.3 à 6.9 et les tableaux 6-3 et 8-4 du RIN2023.	• Un examen des terres exploitées a permis de réduire la superficie forestière gérée et de diminuer les absorptions de carbone, faisant passer le secteur de l'ATCATF d'un puits net à une source nette (de 1990 à 2021). Ce changement n'a qu'un faible impact sur la contribution comptable de 2030.

Secteur	Changements entre la CN8/RB5 et le rapport sur les Projections d'émissions du Canada de 2023	Changements entre le rapport sur les Projections des émissions du Canada de 2023 et le RBT1
Polluants atmosphériques	• L'inventaire des émissions de polluants atmosphériques 2023 (IEPA2023) a été affiné grâce à l'amélioration des méthodologies et des facteurs d'émission, ainsi qu'à la mise à jour des informations statistiques. Des ajustements ont été effectués pour de multiples polluants dans diverses sources d'émission, notamment : ○ Industries des minerais et des minéraux ○ Pétrole et gaz ○ Secteur manufacturier ○ Transports et équipements mobiles ○ Agriculture ○ Sources commerciales/ résidentielles/institutionnelles ○ Incinération et déchets • Pour les impacts détaillés, voir l'annexe 3 du rapport IEPA2023.	• L'IEPA2024 a été mise à jour avec des méthodes d'estimation et des statistiques améliorées, ainsi que des facteurs d'émission plus récents et plus appropriés. Des ajustements notables ont été apportés aux émissions d'ammoniac et de matières particulaires provenant de diverses sources, notamment : ○ Agriculture ○ Incinération et déchets ○ Poussière de construction et de route • Pour les impacts détaillés, voir l'annexe 3 du rapport IEPA2024.

A4.6.6.2 Révision des politiques

Les politiques suivantes ont été intégrées dans les projections depuis la publication des projections de la CN8/RB5. Veuillez noter que la liste complète des politiques et mesures modélisées dans les scénarios AME et AMS se trouve dans la section A4.6.7.

Tableau 6 : Révisions de la politique

Secteur	Changements entre la CN8/RB5 et le rapport sur les Projections d'émissions du Canada de 2023	Changements entre le rapport sur les Projections des émissions du Canada de 2023 et le RBT1
Transversal	• Le filet de sécurité fédéral de la tarification du carbone a été remplacé par des systèmes provinciaux et territoriaux dans les juridictions où ces systèmes ont été légiférés. Il s'agit notamment de ○ Normes de performance en matière d'émissions (EPS) de l'Ontario en 2022. ○ Le système réglementaire *Technology Innovation and Emissions Reduction* (TIER) de l'Alberta, avec des modifications en 2023. ○ Le STFR du Nouveau-Brunswick en 2021. ○ Le système de normes de performance basé sur les résultats de la Saskatchewan en 2022. ○ Le système de normes de performance de Terre-Neuve-et-Labrador pour les grandes installations industrielles et la production d'électricité à grande échelle. ○ Taxe carbone des Territoires du Nord-Ouest. ○ Taxe carbone de la Colombie-Britannique.	• Le scénario AME inclut désormais le crédit d'impôt pour les technologies vertes de Terre-Neuve-et-Labrador. • Dans le scénario AMS, mise à jour de la modélisation du FCC afin d'inclure des approximations actualisées pour l'efficacité énergétique et l'électrification. • Dans le scénario AMS, mise à jour de la modélisation des retours sur les revenus du carbone afin d'inclure des approximations actualisées pour l'efficacité énergétique et l'électrification.

Secteur	Changements entre la CN8/RB5 et le rapport sur les Projections d'émissions du Canada de 2023	Changements entre le rapport sur les Projections des émissions du Canada de 2023 et le RBT1
Pétrole et gaz	• S.O.	• Le plafond sur les émissions du secteur pétrolier et gazier a été ajouté au scénario de l'AMS. • L'année d'entrée en vigueur du règlement renforcé sur le méthane est désormais 2027 au lieu de 2026. • L'inclusion du programme incitatif de capture du carbone de l'Alberta dans le scénario AMS.

Électricité	• Les CII du Budget 2022, de l'Énoncé économique de l'automne 2022 et du Budget 2023 ont été modélisés dans le scénario AME.
	  ○ Il s'agit des CII sur les CUSC, les technologies propres et l'électricité propre (le CII sur l'Atlantique était déjà inclus).
	• La modélisation du Règlement sur l'électricité propre a été revue afin d'introduire de nouveaux moyens pour les centrales électriques de respecter les normes d'émission.
	  ○ Pour se conformer à la réglementation, les centrales électriques peuvent désormais être mises hors service, capter les émissions de carbone, réduire leur temps de fonctionnement annuel et mélanger des combustibles fossiles avec des combustibles non émetteurs.
		• Des révisions ont été apportées à la modélisation du Règlement sur l'électricité propre dans le scénario AMS afin de refléter les dernières modifications proposées au règlement.

Transport	• Le programme de transport écoénergétique de marchandises a été déplacé dans le scénario AME. • L'augmentation du mélange de carburant aviation durable a été ajoutée au scénario AMS. • Les carburants aériens et marins ont été ajoutés à la norme sur les carburants à faible teneur en carbone de la Colombie-Britannique dans le scénario AME.	• La norme de disponibilité des véhicules électriques du Canada a été déplacée du scénario AMS au scénario AME. • Une politique sur l'électrification des équipements de pelouse et de jardin a été retirée du scénario AMS. • Une politique sur le mélange de carburant aviation durable a été retirée du scénario AMS. • L'initiative « Science-Based Targets » visant des réductions volontaires dans le secteur ferroviaire a été révisée afin d'obtenir des réductions d'émissions plus importantes dans le scénario AME. • Les objectifs de vente de VZE dans le scénario AME ont été révisés pour s'aligner sur les objectifs accélérés de la Colombie-Britannique en vertu de la loi sur les véhicules zéro émissions.

Industrie lourde	• Des révisions ont été apportées au programme FSI/ANZ, à la stratégie pour l'hydrogène et aux réductions d'émissions de GES des nouveaux projets. • Le CII sur l'hydrogène propre a été ajouté au scénario AME. • La modélisation de la stratégie de l'hydrogène dans le scénario AMS a abaissé le taux de mélange supposé dans le gaz naturel commercialisable de 7,5 % à 0,45 % en termes de contenu énergétique. • La modélisation du programme FSI/ANZ dans l'AMS comprenait également des approximations ajustées pour les carburants propres comme le gaz naturel renouvelable (GNR), reflétant les gains d'efficacité énergétique et l'adoption de solvants dans les sables bitumineux DGMV. • En outre, le scénario AMS comprenait l'ajout d'une variable d'approximation qui supposait une substitution croissante des matières premières de l'hydrogène propre dans la mesure du possible. ○ Ces indicateurs liés à l'hydrogène représentent le potentiel de la stratégie de l'hydrogène. La modélisation du programme FSI/ANZ dans le scénario AMS comprend des approximations ajustées ainsi qu'une nouvelle approximation conçue pour modéliser l'adoption potentielle de carburants propres tels que le GNR. Les approximations modifiées sont conçues pour refléter les gains d'efficacité énergétique et l'adoption de solvants dans les sables bitumineux par DGMV dans le secteur du pétrole et gaz.	• Deux projets FSI/ANZ ont été transférés dans le scénario AME : Projections Dow (pétrochimie) et projet CSC Heidelberg (ciment). • Dans le scénario AME, l'impact de plusieurs programmes de décarbonisation basés au Québec a été remodelé pour refléter la mise à jour de 2024 à 2029 du Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement provincial. • Un programme de gestion de la demande de gaz naturel de FortisBC est désormais inclus dans le scénario AME. • Les programmes de gestion de la demande d'électricité de BC Hydro et d'Hydro-Québec sont désormais inclus dans le scénario AME. • Dans le scénario AME, une modélisation actualisée du cadre de gestion de la demande de gaz naturel de l'Ontario fournie par Enbridge. • Dans le scénario AME, une modélisation actualisée de la gestion de la demande d'électricité en Ontario. • Dans le scénario AME, mise à jour de la modélisation du Programme d'innovation énergétique (PIE) pour inclure les impacts potentiels des projets financés à ce jour. • Dans le scénario AME, modélisation actualisée du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) recapitalisé afin d'inclure les projets financés à ce jour par le biais du volet Défi et l'impact actualisé du volet Leadership. • Dans le scénario AME, mise à jour de la modélisation de la conversion de deux installations sidérurgiques intégrées de l'Ontario (Algoma et Arcelor-Mittal Dofasco) qui passent d'un haut fourneau et convertisseur basique à oxygène (BF-BOF) au four à arc électrique (FAE), et au fer de réduction directe (DRI) fonctionnant au gaz naturel et à l'EAF, respectivement, afin d'inclure le calendrier de conversion prévu pour les installations. • Dans le scénario AME, mise à jour de la modélisation de l'installation de production d'hydrogène d'Air Products pour inclure les volumes de production prévus de l'installation. • Dans le scénario AME, mise à jour de la modélisation du fonds industriel CleanBC pour inclure les projets financés à ce jour. • Le scénario AME inclut désormais l'impact des projets financés par *Emissions Reductions Alberta* dans les sous-secteurs du ciment et des pâtes et papiers. • Dans le scénario AMS, mise à jour de la modélisation du programme FSI/ANZ afin d'inclure des approximations actualisées pour les gains d'efficacité énergétique et l'électrification. L'hypothèse de l'adoption de carburants propres dans le cadre du programme FSI/ANZ a été supprimée du scénario AMS. • L'inclusion du programme incitatif de capture du carbone de l'Alberta dans le scénario AMS.

Secteur	Changements entre la CN8/RB5 et le rapport sur les Projections d'émissions du Canada de 2023	Changements entre le rapport sur les Projections des émissions du Canada de 2023 et le RBT1
Bâtiments	• Le programme pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe a été ajouté au scénario AME. • Les révisions des bâtiments prêts pour une consommation énergétique nette zéro ont été mises en œuvre dans le scénario AMS, sur la base d'une estimation de l'adoption des codes et des révisions de la conformité à l'échelle nationale.	• La Stratégie canadienne pour les bâtiments verts (SCBV) et *The Highest Efficiency Standards for Space and Water Heating* en Colombie-Britannique ont été ajoutés au scénario AMS. • Les programmes de gestion de la demande d'électricité de BC Hydro et d'Hydro-Québec sont désormais inclus dans le scénario AME. • Dans le scénario AME, la FEFEC recapitalisée a été révisée pour inclure les projets financés à ce jour par le volet Défi et l'impact actualisé du volet Leadership.
Déchets et autres	• Les valeurs d'efficacité de la collecte des gaz d'enfouissement ont été mises à jour dans le scénario AMS pour tenir compte des délais de mise en conformité actuels.	• Révisions des rendements de collecte pour les règlements fédéraux sur le méthane des sites d'enfouissement dans le scénario AMS.
Agriculture	• Les impacts GES des politiques agricoles sont révisés au fur et à mesure que les données du programme deviennent disponibles. Voir la section A4.6.4.15 pour plus d'informations.	• Les réductions découlant du Programme des technologies propres en agriculture sont désormais incluses dans le scénario AME.
ATCATF	• S.O.	• S.O.
Polluants atmosphériques	• La réglementation ontarienne sur le SO_2 pour l'industrie de la fonte et de l'affinage du nickel dans la région de Sudbury est incorporée dans le scénario AME. • La norme industrielle de l'Ontario sur le noir de carbone, qui portera sur les émissions de SO_2 provenant des installations de noir de carbone de Sarnia et de Hamilton, est incluse dans le scénario AMS.	• Les règlements modifiant les produits contenant du mercure ont été ajoutés au scénario AME.

A4.6.6.3 Révisions méthodologiques

Enfin, les améliorations suivantes ont été apportées au cadre de modélisation depuis la publication des projections CN8/RB5.

Tableau 7 : Révisions méthodologiques

Secteur	Changements entre la CN8/RB5 et le rapport sur les Projections d'émissions du Canada de 2023	Changements entre le rapport sur les Projections des émissions du Canada de 2023 et le RBT1
Transversal	• Tous les secteurs sont affectés par un changement dans le calcul des prix des combustibles au cours de la période de projection. L'impact de ce changement est surtout perceptible sur le prix du gaz naturel, qui est poussé à la hausse par rapport à ce qu'il serait sans ce changement. Cette modification des prix des combustibles réduit la demande de combustibles et les émissions.	• S.O.

Secteur	Changements entre la CN8/RB5 et le rapport sur les Projections d'émissions du Canada de 2023	Changements entre le rapport sur les Projections des émissions du Canada de 2023 et le RBT1
Pétrole et gaz	• Les améliorations apportées à l'estimation des prix futurs du gaz naturel pour les consommateurs industriels ont entraîné une augmentation des prix projetés pour toutes les années de projection. Auparavant, la charge différentielle de carburant était basée sur la valeur de la dernière année historique, mais elle est maintenant estimée en utilisant une moyenne des cinq dernières années. Ce changement permet d'éviter les anomalies liées à une seule année, mais entraîne une hausse des prix du gaz naturel, ce qui encourage les industries à investir dans des technologies plus efficaces et dans des combustibles de substitution. Cet effet est observé dans tous les secteurs qui consomment du gaz naturel.	• Augmentation de la production de gaz projetée par la RÉC en raison du nouveau modèle de rentabilité qui tient compte des recettes tirées des LGN.

CSC	• Les réductions liées au CSC sont plus importantes tout au long de la période de projection en raison des changements intervenus dans la modélisation du RCP.
	  ○ Cela s'explique en partie par la façon dont nous calculons les crédits RCP pour les VE. Moins de crédits RCP provenant des VE fait grimper le prix du crédit, ce qui oblige le CSC à équilibrer l'offre et la demande sur le marché des crédits RCP.
	  ○ En outre, étant donné que la politique du RCP n'a d'incidence que sur le pétrole consommé au Canada et qu'elle exclut le pétrole exporté au niveau international, la politique du RCP dans la CN8/RB5 a exclu certains secteurs du pétrole et gaz de la couverture, car son pétrole était considéré comme étant principalement destiné à l'exportation. Pour le scénario AME, la couverture sectorielle a été élargie pour inclure tous les secteurs producteurs de pétrole, proportionnellement à la quantité de pétrole produite qui est consommée au niveau national. Par conséquent, la couverture de la politique de RCP dans le secteur du pétrole et gaz est plus large dans le cadre du scénario AME, ce qui se traduit par une augmentation du CSC.
		• Mise à jour des courbes de coûts d'adoption du CSC.

Électricité	• Avant les projections de la CN8/RB5, la cogénération était représentée à la fois au niveau des installations/unités et au niveau du secteur agrégé. Cette année, le scénario AME a supprimé la cogénération agrégée au niveau du secteur, de sorte que toute la cogénération se fait désormais au niveau de l'installation / de l'unité.	• Dans le contexte du Règlement sur l'électricité propre, de nombreux paramètres du secteur de l'électricité ont été mis à jour dans les scénarios AME et AMS (coûts des technologies, taux de développement des technologies futures, paramètres d'exploitation des centrales électriques, etc.)

Secteur	Changements entre la CN8/RB5 et le rapport sur les Projections d'émissions du Canada de 2023	Changements entre le rapport sur les Projections des émissions du Canada de 2023 et le RBT1

Transport	• Les projections concernant le nombre de passagers aériens reposent sur les données historiques actualisées de 2022 et sur les données actualisées de la *Energy Information Administration* des États-Unis concernant les carburants.
	  ○ Les niveaux d'activité devraient revenir à la normale d'ici 2025 pour le secteur du transport aérien de passagers.
	• En ce qui concerne les véhicules de tourisme routiers, la mise à jour des estimations de la population de véhicules, l'amélioration de la modélisation de l'efficacité et des taux d'accumulation des véhicules-kilomètres ont conduit à un ajustement des projections d'efficacité dans le cadre du règlement sur les VL.
	  ○ Par conséquent, le parc de véhicules neufs projeté est moins efficace pour les années 2021 à 2026 par rapport aux projections de la CN8/RB5. L'augmentation des ventes de camions légers dans les données historiques contribue également à rendre le parc moins efficace, car il y a plus de camions sur les routes pour toutes les années projetées par rapport aux projections précédentes.
	• Les hypothèses concernant les VZE dans le secteur des voitures particulières reposent sur des projections actualisées des ventes de voitures particulières.
	• Les hypothèses relatives aux véhicules moyens et lourds reposent sur des projections actualisées des ventes de véhicules zéro émissions.
	• La modélisation du RCP s'est améliorée grâce à la prise en compte du secteur du transport aérien de passagers, à l'amélioration de la tendance des prix et à l'augmentation des mélanges de biodiesel.
		• Amélioration de la méthodologie de modélisation des retraits du stock de capital.
		  ○ Chaque année, le nouveau stock de capital a son propre millésime, avec son efficacité énergétique et son taux de mise hors service respectifs.
		  ○ Les millésimes retirent chaque année une partie de leur stock de capital en fonction de leur âge et de leur courbe de survie. Le nouveau stock de capital est ajouté pour remplacer le stock de capital mis hors service et pour satisfaire la croissance de la demande d'énergie.
		  ○ Cette amélioration permet une modélisation plus précise de la rotation du parc automobile. En conséquence, les politiques telles que les objectifs de vente de véhicules zéro émissions conduisent à des réductions accrues au cours de la période de projection.
		• Les taux d'activité sont désormais modélisés en combinaison avec un nouveau vieillissement des stocks pour le secteur du fret routier. La part de la demande totale est désormais pondérée suivant une courbe d'activité basée sur l'âge du capital.
		• Les hypothèses concernant les VZE dans le secteur des voitures particulières reposent sur des projections actualisées des ventes de voitures particulières.
		• Les hypothèses relatives aux véhicules moyens et lourds reposent sur des projections actualisées des ventes de véhicules zéro émissions.

Industrie lourde	• Les projections s'appuient sur des données actualisées relatives à diverses technologies de production d'hydrogène provenant des Hydrogen Analysis Production Models du National Renewable Energy Laboratory *(lien disponible en anglais seulement)*.	• Mise à jour des coûts de la technologie de production d'hydrogène.
Bâtiments	• S.O.	• Le vieillissement des stocks : Une approche similaire à celle du secteur des transports a été adoptée dans les bâtiments où le modèle suit désormais le millésime des bâtiments et leurs caractéristiques (exigences énergétiques des processus et des appareils), ce qui permet d'améliorer la simulation de la rotation du stock de capital.

Secteur	Changements entre la CN8/RB5 et le rapport sur les Projections d'émissions du Canada de 2023	Changements entre le rapport sur les Projections des émissions du Canada de 2023 et le RBT1
Déchets et autres	• S.O.	• S.O.
Agriculture	• S.O.	• S.O.
ATCATF	• S.O.	• S.O.
Polluants atmosphériques	• Les projections d'émissions de polluants atmosphériques incluent désormais les émissions des barges de navigation intérieure remorquées par d'autres navires, ce qui améliore la précision pour le secteur des transports. • En outre, une méthodologie affinée pour le secteur du pétrole et gaz rend compte avec plus de précision des émissions de COV provenant d'activités spécifiques, en utilisant des données sur les puits en activité pour mieux représenter les émissions.	• S.O.

A4.6.7 Politiques et mesures incluses dans les scénarios AME et AMS

Cette section énumère les principales mesures fédérales, provinciales et territoriales incluses dans les scénarios AME et AMS. On y trouve également une liste des objectifs de réduction des émissions annoncés par chaque province ou territoire.

A4.6.7.1 Scénario avec mesures

Tableau 8 : Politiques et mesures relatives aux GES incluses dans le scénario AME

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Programme des technologies propres en agriculture (TPA)	Canada	Agriculture	Agriculture	Le programme TPA (441,4 millions de dollars, 2021 à 2028) vise à créer un environnement propice au développement et à l'adoption de technologies propres qui aideront à conduire les changements nécessaires pour parvenir à une économie à faibles émissions de carbone et à promouvoir une croissance durable dans le secteur agricole et agroalimentaire du Canada. Le volet « adoption » soutient l'achat et l'installation de technologies et de procédés propres disponibles sur le marché, la priorité étant donnée à ceux qui démontrent une réduction des émissions de GES et d'autres avantages connexes pour l'environnement. Les réductions modélisées sont obtenues grâce à une plus grande efficacité des appareils dans le secteur de l'agriculture.	Efficacité	AGR-02, AGR-02.1. AGR-02.2
Subvention canadienne pour des maisons plus vertes (SCMV)	Canada	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	La SCMV accorde jusqu'à 700 000 subventions d'un montant maximal de 5 000 $ pour aider les propriétaires à améliorer l'efficacité énergétique de leur maison, comme une meilleure isolation. Une liste des rénovations éligibles à la SCMV est disponible en ligne. Pour participer à la SCMV, les propriétaires doivent demander à un conseiller en énergie agréé d'effectuer des évaluations ÉnerGuide de leur maison avant et après les rénovations, pour lesquelles ils seront remboursés jusqu'à un maximum de 600 $. La SCMV est financée pour fournir des subventions aux propriétaires pour les rénovations et les évaluations éligibles rétroactivement à décembre 2020, et jusqu'en mars 2027. Ensemble, les subventions et les prêts réduisent la demande énergétique résidentielle de 2026 d'environ 40 PJ par rapport à un scénario sans ces politiques.	Efficacité	BDG-04.1
Normes d'équipement	Canada	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Améliorer l'efficacité des appareils grâce à des normes et des programmes d'étiquetage. Des normes plus strictes et la certification ENERGY STAR se traduisent par une plus grande efficacité des dispositifs (pieds carrés par MMBTU). La demande d'énergie est ajustée en modifiant l'efficacité des appareils pour correspondre aux hypothèses fournies par RNCan sur les économies d'énergie. ECCC combine les réductions des secteurs commercial et industriel. Des objectifs spécifiques aux combustibles sont également modélisés pour l'électricité et le gaz naturel (le mazout est combiné au gaz naturel). Dans le secteur résidentiel, les économies d'énergie seront de 59 PJ en 2030 et de 115 PJ en 2040. Dans le secteur commercial, la demande d'énergie diminuera de 31 PJ en 2030 et de 53 PJ d'ici 2040.	Efficacité	BDG-09.3

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Programme pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe	Canada	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Cette politique simule le passage du pétrole aux thermopompes dans le secteur résidentiel et s'adresse aux ménages canadiens à revenu faible ou moyen qui chauffent actuellement leur maison au pétrole. • Entre 1 PJ et 4 PJ d'économies d'énergie annuelles cumulées d'ici octobre 2028 (une fourchette est utilisée pour tenir compte de différents niveaux de réduction de l'utilisation du pétrole, par exemple, pour tenir compte de différents niveaux de transition partielle et complète du pétrole). • Entre 0,1 Mt et 0,4 Mt de réductions annuelles cumulées des émissions de GES d'ici octobre 2028 (estimation à partir des calculs d'économies d'énergie/PJ en utilisant des facteurs d'émissions standard pour le mazout domestique).	Changement de combustible pour l'utilisation finale	BDG-04.4
Filet de sécurité fédéral – Tarification de la pollution par le carbone – Redevance sur les combustibles	Canada	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Taxe réglementaire sur les combustibles fossiles tels que l'essence et le gaz naturel, connue sous le nom de redevance sur les combustibles. Elle s'applique actuellement en Ontario, au Manitoba, au Yukon, en Alberta, en Saskatchewan, au Nunavut, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador. Les tarifs fédéraux de la redevance sur les combustibles reflètent une augmentation annuelle de 15 $/t d'éq. CO_2 après 2022 jusqu'à ce que les tarifs de la redevance sur les combustibles reflètent un prix du carbone de 170 $/t d'éq. CO_2 en 2030. Aucune décision n'a été prise concernant le prix minimum du carbone pour la période post-2030. Par conséquent, aux fins de cette modélisation, l'hypothèse est que le prix reste à 170 $/t d'éq. CO_2 en termes nominaux après 2030.	Changement de comportement ; Efficacité ; Changement de combustible pour utilisation finale	ECW-01
Tarification de la pollution par le carbone – Système de tarification fondé sur le rendement	Canada	Transversal	Énergie - Combustion fixe et sources fugitives ; procédés industriels	Le STFR est un système d'échange de quotas d'émission pour l'industrie, basé sur les performances, qui fixe un prix incitatif pour toutes les émissions industrielles. Pour chaque tonne d'émissions excédentaires dépassant une limite annuelle spécifiée (basée sur des normes d'intensité d'émissions fondées sur les résultats), les installations doivent payer le prix du carbone ou soumettre des crédits éligibles. Les installations dont les émissions sont inférieures à la limite reçoivent des crédits qu'elles peuvent vendre ou utiliser pour se mettre en conformité. Le gouvernement fédéral a annoncé que la redevance pour les émissions excédentaires dans le cadre du STFR augmentera chaque année de 15 $/t d'éq. CO_2 à partir de 2023 jusqu'à ce qu'elle atteigne 170 $/t d'éq. CO_2 en 2030. Aucune décision n'a été prise quant au prix minimum du carbone pour la période postérieure à 2030. Par conséquent, aux fins de cette modélisation, l'analyse suppose que le prix reste à 170 $/t d'éq. CO_2 en termes nominaux. Le STFR fédéral s'applique actuellement au Manitoba, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon et au Nunavut. Le gouvernement fédéral engagera les provinces, les territoires et les organisations autochtones dans un examen intermédiaire du référentiel d'ici 2026, afin de confirmer que les critères du référentiel sont suffisants pour continuer à garantir que la rigueur de la tarification est harmonisée dans tous les systèmes de tarification du carbone au Canada.	Efficacité énergétique ; décarbonisation des sources d'énergie ; changement de combustible pour l'utilisation finale ; réduction des émissions des processus non énergétiques	ECW-01

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Crédits d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone	Canada	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Crédit d'impôt de 50 % pour tous les projets de captage et de stockage du carbone autres que la récupération assistée des hydrocarbures, appliqué aux coûts d'investissement.	Émissions négatives	ECW-15
Règlement modifiant le Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et les halocarbures de remplacement	Canada	Transversal	Procédés industriels	Le Règlement modifiant le Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et les halocarbures de remplacement (modifications) vise à réduire l'offre de HFC qui entrent au Canada et la demande de HFC dans les produits manufacturés, évitant ainsi de futurs rejets de HFC dans l'environnement. Modélisation d'une réduction progressive de 85 % par rapport aux niveaux de référence de la consommation de HFC de 2018 d'ici à 2036.	Décarbonisation des sources d'énergie	HVI-01
Règlement sur les combustibles propres	Canada	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Le RCP exige une réduction de l'intensité des émissions sur l'ensemble du cycle de vie des carburants liquides, principalement l'essence et le diesel. Les distributeurs de carburant et les raffineries sont les parties visées par l'obligation. Les voies de génération de crédits comprennent le mélange de biocombustibles, les améliorations de l'intensité en amont, le CSC (pour le pétrole et les produits pétroliers produits au niveau national uniquement) et les VE.	Décarbonisation des sources d'énergie	ECW-03
Crédits d'impôt à l'investissement (CII) pour l'hydrogène propre	Canada	Transversal	Énergie - Combustion fixe et sources fugitives ; Procédés industriels ; Transport	Le CII sur l'hydrogène propre, présenté pour la première fois dans l'Énoncé économique de l'automne 2022, soutiendra entre 15 et 40 % des coûts des projets éligibles pour produire de l'hydrogène propre. Il sera remboursable, sur la base de l'intensité carbone du cycle de vie de l'hydrogène. Cette politique est modélisée par une remise sur les coûts d'investissement de la production d'hydrogène.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	ECW-07
Accélérer la gestion de l'énergie dans l'industrie	Canada	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Cette politique s'inspire d'Energy Star, d'ISO 50001 et du programme de performance énergétique SEP, qui reposent sur l'étalonnage des performances, les meilleures pratiques du secteur et la certification par une tierce partie afin d'accélérer les améliorations en matière d'efficacité énergétique. Ceci est modélisé comme des rénovations énergétiques des appareils qui réduisent les besoins en énergie.	Efficacité	HVI-07

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Programme d'innovation énergétique	Canada	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Le PIE fait progresser les technologies d'énergie propre qui aideront le Canada à atteindre ses objectifs en matière de changement climatique, tout en soutenant la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Il finance des projets de recherche, de développement et de démonstration, ainsi que d'autres activités scientifiques connexes, notamment l'amélioration de l'efficacité industrielle, le CSC, les combustibles renouvelables, les technologies de stockage et les réductions fugitives. Dans les secteurs industriels, l'impact du programme est modélisé par l'augmentation supposée de l'efficacité des processus dans le secteur du ciment, ainsi que par l'électrification accrue dans les secteurs de la pétrochimie et des autres produits chimiques. Dans le secteur des bâtiments, les réductions d'émissions sont obtenues grâce à l'augmentation de l'efficacité des procédés.	Efficacité ; émissions négatives ; décarbonisation des sources d'énergie	ENB-02, ENB-02.1
Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone - volet Leadership et volet Défi	Canada	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	La modélisation de cette politique exclut la partie québécoise de l'enveloppe de leadership qui sert à étendre le programme ÉcoPerformance de la province. L'enveloppe de leadership soutient les provinces et les territoires pour les aider à tenir leurs engagements en matière de réduction des émissions de GES. L'enveloppe du défi soutient un large éventail de bénéficiaires canadiens pour mettre en œuvre des projets qui déploient des technologies éprouvées et à faible teneur en carbone entraînant des réductions importantes des émissions de GES dans tous les secteurs, en se concentrant sur son objectif de rentabilité afin de maximiser les réductions d'émissions de GES. Ceux-ci sont modélisés sous forme d'investissements dans les procédés et de réductions de la consommation d'énergie des procédés, spécifiés par province et par secteur.	Efficacité ; remplacement des combustibles dans l'utilisation finale	ECW-05.1, ECW-05.2
Programme des installations industrielles et manufacturières vertes (PIIMV)	Canada	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Le PIIMV fournit une aide financière pour soutenir la mise en œuvre de solutions d'efficacité énergétique et de gestion de l'énergie conçues pour maximiser le rendement énergétique, réduire les émissions de GES et accroître la compétitivité de l'industrie au Canada. La modélisation de cette politique est combinée à la modélisation du programme de gestion de l'énergie de RNCan, qui suppose une augmentation de l'efficacité énergétique dans les secteurs industriels au Canada au fil du temps.	Efficacité	HVI-07

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone - Enveloppes pour Volet Défi et volet Leadership	Canada	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Le FEFEC finance des projets qui génèrent une croissance propre et réduisent les émissions de GES, aidant ainsi le Canada à respecter ou à dépasser ses engagements dans le cadre de l'Accord de Paris. À partir de 2024, le FEFEC se compose de 4 enveloppes de financement, dont deux sont explicitement modélisées : Le volet Défi Le volet Leadership Le volet leadership fournit un financement direct aux provinces et aux territoires pour les aider à réduire la pollution par le carbone, à atteindre l'objectif climatique du Canada pour 2030 et à soutenir l'objectif d'émissions nettes nulles d'ici 2050. Le Fonds pour les faibles émissions carbone fournit un financement à un large éventail de bénéficiaires pour mettre en œuvre des projets qui déploient des technologies éprouvées et à faibles émissions carbone entraînant des réductions importantes des émissions de GES dans tous les secteurs, en mettant l'accent sur son objectif de rentabilité afin de maximiser les réductions d'émissions de GES. Le volet Défi est modélisé sur la base des impacts attendus des projets financés à ce jour. Dans le secteur industriel, les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique, l'électrification industrielle et l'adoption de combustibles propres sont modélisés. Dans le secteur des bâtiments, les réductions d'émissions sont obtenues par le remplacement du gaz naturel par des thermopompes. Dans le secteur industriel, le Fonds pour le leadership est modélisé par des augmentations supposées de l'efficacité énergétique au fil du temps.	Efficacité ; remplacement des combustibles dans l'utilisation finale	ECW-05.1, EC-05.2
Règlement modifiant le Règlement sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone — secteur de l'électricité thermique au charbon	Canada	Électricité	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Les modifications exigeront que toutes les unités de production d'électricité à partir du charbon se conforment à une norme de performance en matière d'émissions de 420 tonnes de dioxyde de carbone par gigawattheure d'électricité produite (t de CO_2 /GWh) d'ici à 2030 au plus tard.	Décarbonisation des sources d'énergie	ELE-01
Programme des énergies renouvelables émergentes	Canada	Électricité	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	La politique finance les technologies renouvelables émergentes dans différentes régions du Canada. La modélisation est basée sur des informations reçues de RNCan. On suppose que ce financement se traduit par l'installation d'une capacité de production supplémentaire de 5 MW d'énergie géothermique en Alberta, de 6 MW d'énergie géothermique en Colombie-Britannique et de 9 MW d'énergie marémotrice en Nouvelle-Écosse en 2028.	Décarbonisation des sources d'énergie	ELE-03

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées (ÉPCRÉ)	Canada	Électricité	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Le programme ÉPCRÉ permet de financer des projets d'énergie renouvelable et de renforcement des capacités ainsi que des mesures d'efficacité énergétique connexes dans les communautés autochtones, rurales et éloignées du Canada. La modélisation est basée sur les informations reçues de RNCan.	Décarbonisation des sources d'énergie ; efficacité	ELE-05, ELE-05.1, ELE-05.2
Interconnexions stratégiques dans le domaine de l'électricité	Canada	Électricité	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Cette politique prolonge les contrats existants pour 2041 à 2050 entre le Manitoba et la Saskatchewan et entre le Québec et le Nouveau-Brunswick. La modélisation est basée sur les informations reçues de RNCan.	Décarbonisation des sources d'énergie	ELE-08
Crédits d'impôt à l'investissement pour le CUSC, l'électricité propre, les technologies propres et le crédit d'impôt pour l'Atlantique	Canada	Électricité	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Divers CII pour soutenir la production d'électricité, décrits dans le Budget 2022, l'Énoncé économique de l'automne 2022 et le Budget 2023. Les crédits concernent les technologies suivantes : le captage et le stockage du carbone, le stockage de l'énergie, le nucléaire, l'hydroélectricité, l'éolien, le solaire, la géothermie, les vagues, les marées, la biomasse et les déchets. Les CII sont modélisés par la réduction des coûts d'investissement des technologies concernées pendant la durée des crédits d'impôt.	Décarbonisation des sources d'énergie ; efficacité ; émissions négatives	ECW-15, ELE-14, ENB-08
Programme des réseaux intelligents	Canada	Électricité	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Le programme fournit un financement à une grande variété d'activités telles que l'ajout d'énergies renouvelables et de stockage d'énergie au réseau, la réduction de la demande électrique (par exemple, la gestion de la tension, la gestion de la demande [GAD]), l'augmentation de la pénétration des énergies renouvelables dans le réseau, l'amélioration de la distribution de l'électricité, la réduction des pannes de courant et l'amélioration de la recharge des VE. La modélisation utilise les informations reçues de RNCan pour simuler les réductions de la charge de pointe dans plusieurs régions canadiennes.	Efficacité ; décarbonisation des sources d'énergie ; changement de comportement	ELE-07
Règlement limitant les émissions de dioxyde de carbone provenant de la production d'électricité thermique au gaz naturel	Canada	Électricité	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	La politique fixe une norme de performance de 420 t CO_2 /GWh pour les centrales électriques au gaz naturel et une norme de 550 t CO_2 /GWh pour les centrales au gaz naturel d'une capacité inférieure ou égale à 150 MW.	Décarbonisation des sources d'énergie	S.O.

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Accélérateur net zéro (Sidérurgie)	Canada	Industrie lourde	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Cette politique modélise la conversion de deux installations sidérurgiques intégrées de l'Ontario (Algoma et Arcelor-Mittal Dofasco) qui passent d'un haut fourneau et convertisseur basique à oxygène (BF-BOF) au four à arc électrique (FAE), et au fer de réduction directe (DRI) fonctionnant au gaz naturel et à l'EAF, respectivement.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	HVI-03
Minéraux critiques ANZ	Canada	Industrie lourde	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Cette politique représente un investissement de 222 millions de dollars par l'intermédiaire du Fonds stratégique d'innovation pour aider Rio Tinto Fer et Titane à augmenter sa production de minéraux critiques, notamment le lithium, le titane et le scandium, tout en décarbonisant ses activités à Sorel-Tracy, au Québec.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	HVI-03
Programme 2 milliards d'arbres	Canada	ATCATF	Atcatf	Le programme 2 milliards d'arbres vise à motiver et à soutenir de nouveaux projets de plantation d'arbres. Sur une période de 10 ans, d'ici 2031, jusqu'à 3,2 milliards de dollars seront investis dans des efforts de plantation d'arbres pour soutenir les provinces, les territoires, les municipalités, les organisations tierces (à but lucratif ou non) et les organisations autochtones afin de planter deux milliards d'arbres à travers le Canada.	Émissions négatives	NBS01-.2
Règlement sur la réduction des rejets de méthane et de certains composés organiques volatils (secteur du pétrole et du gaz en amont)	Canada	Pétrole et gaz	Procédés industriels	Mesures fédérales de soutien pour les émissions de CH_4 ; les systèmes provinciaux ont été modélisés pour les projections du scénario AME. Les réductions proviennent d'un modèle ascendant du CH_4 de ECCC et sont exprimées en pourcentage des réductions de CH_4 réalisables par province et par sous-secteur.	Décarbonisation des sources d'énergie	OIG-02
Normes d'émissions de GES pour les véhicules utilitaires lourds (VLD) pour les années modèles 2014 à 2018 (VLourd-1) et 2021 à 2027 (VLourd-2).	Canada	Transport	Transport	VLourd-1 n'est plus explicitement modélisé car cette politique est désormais entièrement prise en compte dans les données historiques. VLD-2 modélise les nouvelles améliorations de l'efficacité des moteurs essence et diesel des VLD pour la période 2021-2027.	Efficacité	TRN-04

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Incitatifs pour les véhicules moyens et lourds zéro émission	Canada	Transport	Transport	Subvention pour l'achat de VML ZE. (Incitatifs implicitement inclus dans les parts de ventes de VZE modélisées).	Changement de combustible pour l'utilisation finale	TRN-05.2
Incitatifs en faveur des véhicules zéro émissions	Canada	Transport	Transport	Subvention pour l'achat de VL ZE. (Incitatifs implicitement inclus dans les parts de ventes de VZE modélisées).	Changement de combustible pour l'utilisation finale	TRN-03
Normes d'émissions de GES des véhicules légers (VL) pour les années de modèle 2011 à 2016 (VL-1) et 2017 à 2026 (VL-2).	Canada	Transport	Transport	Normes d'émission de GES pour les voitures particulières et les camions légers. Amélioration annuelle du rendement énergétique des nouveaux véhicules de 10 % pour 2022-2023, 5 % pour 2023-2025 et 10 % pour 2025-2026 ; sans exclusion des VZE (c'est-à-dire que les normes s'appliquent à la fois aux MCI et aux VZE).	Efficacité	TRN-01
Réductions volontaires des émissions pour les avions	Canada	Transport	Transport	Initiatives volontaires de réduction des émissions pour les avions modélisées par des améliorations de l'efficacité de l'aviation de 1,6 % par an.	Efficacité ; remplacement des combustibles dans l'utilisation finale	TRN-13
Programme de transport écoénergétique de marchandises	Canada	Transport	Transport	200 millions de dollars de financement fédéral pour l'adaptation des véhicules lourds sur cinq ans, de 2023 à 2027.	Efficacité	TRN-08
Règlement modifiant le Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des automobiles à passagers et des camions légers	Canada	Transport	Transport	Objectif de 20 % des ventes de VZE d'ici 2026, de 60 % des ventes de VZE d'ici 2030 et de 100 % des ventes de VZE d'ici 2035.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	TRN-02

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Décarbonisation du secteur ferroviaire - Protocole d'entente (PE)	Canada	Transport	Transport	Objectifs de réduction de l'intensité des émissions pour 2030 auxquels se sont engagés les chemins de fer de marchandises de classe 1.	Efficacité	TRN-10
Adoption du code national de l'énergie pour les bâtiments du Canada (2010-2012)	Alberta	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Ces politiques sont élaborées au niveau provincial et exigent généralement que les nouveaux bâtiments soient 40 % plus efficaces qu'un certain niveau de référence.	Efficacité	S.O.
Exigences en matière d'efficacité énergétique pour les logements et les petits bâtiments, section 9.36 de l'édition 2014 du code du bâtiment de l'Alberta.	Alberta	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Cette politique n'est pas explicitement modélisée car son impact est reflété dans les données historiques.	Efficacité	S.O.
Règlement de l'Alberta sur les gaz à effet de serre des grands émetteurs -- *Alberta's Technology Innovation and Emissions Reduction (TIER) regulation*	Alberta	Transversal	Énergie - Combustion fixe et sources fugitives ; procédés industriels	TIER met en œuvre le système albertain de tarification du carbone industriel et d'échange de droits d'émission. Le règlement TIER exige des installations qu'elles réduisent l'intensité de leurs émissions afin d'atteindre une référence de haute performance spécifique à l'installation ou sectorielle. Le prix du fonds TIER augmente annuellement de 15 $/t d'éq. CO_2 après 2022 jusqu'à ce qu'il reflète un prix du carbone de 170 $/t d'éq. CO_2 en 2030.	Efficacité énergétique ; Changement de combustible pour utilisation finale ; Décarbonisation des sources d'énergie ; Émissions négatives ; Réductions d'émissions des processus non énergétiques	AB-ENG-01

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Industrie – FSI/ANZ – Air Products Production d'hydrogène	Alberta	Transversal	Énergie - Combustion fixe et sources fugitives ; procédés industriels	Annoncé officiellement en novembre 2022, Air Products va bénéficier d'un financement du programme FSI/ANZ et de l'Alberta pour construire un complexe de production d'hydrogène dont la mise en service est prévue pour 2024.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	S.O.
Financement de *Emissions Reductions Alberta*	Alberta	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Cette politique modélise les investissements réalisés par *Emissions Reductions Alberta* pour décarboniser le secteur de l'industrie lourde.	Efficacité ; Changement de combustible pour utilisation finale ; Décarbonisation des sources d'énergie	S.O.
Suppression progressive de la production d'électricité à partir du charbon en Alberta *(lien disponible en anglais seulement)*	Alberta	Électricité	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	L'objectif initial de cette politique est que le charbon ne soit plus utilisé pour produire de l'électricité d'ici 2030. Toutefois, cet objectif a été atteint en 2024. La politique est modélisée par les dates de mise à la retraite et de conversion des centrales électriques au charbon en Alberta.	Décarbonisation des sources d'énergie	AB-ENG-04
Assistance du FSI/ANZ à Heidelberg Materials	Alberta	Industrie lourde	Énergie - Combustion fixe et sources fugitives ; procédés industriels	Cette politique modélise l'investissement que le gouvernement fédéral a fait par le biais du fonds FSI/ANZ pour aider financièrement à la décarbonisation de Heidelberg Materials en Alberta.	Émissions négatives	S.O.
Loi sur la limitation des émissions des sables bitumineux en Alberta (Alberta *Oil Sands Emissions Limit Act)*	Alberta	Pétrole et gaz	Procédés industriels ; Énergie - Combustion fixe et émissions fugitives	Cette politique n'est pas explicitement modélisée car les émissions projetées sont inférieures à ce niveau dans les scénarios de ECCC. Une limite d'émissions imposée par la loi aux sables bitumineux, plafonnée à 100 Mt par an, avec des dispositions relatives à la cogénération et à de nouvelles capacités de valorisation du bitume.	Décarbonisation des sources d'énergie	AB-ENG-13

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Alberta Carbon Trunk Line Project – Captage et stockage du carbone$_2$ et utilisation pour la récupération assistée des hydrocarbures.	Alberta	Pétrole et gaz	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Mise en œuvre du projet de ligne principale de transport de carbone dans les projections.	Émissions négatives	AB-CRC-01
Réduction des émissions de méthane en Alberta – Directive 060 : Brûlage à la torche, incinération et dégazage dans l'industrie pétrolière en amont	Alberta	Pétrole et gaz	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	La réglementation provinciale de l'Alberta sur le méthane vise à réduire les émissions de CH_4 de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2012.	Décarbonisation des sources d'énergie	AB-ENG-14
Captage, stockage et utilisation du carbone en Alberta – Projet de captage et de stockage du carbone de Quest, Sturgeon et Nutrien	Alberta	Pétrole et gaz	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Le projet est mis en œuvre dans les projections.	Émissions négatives	AB-CRC-01
Norme sur les carburants renouvelables de l'Alberta	Alberta	Transport	Transport	Mandat actuel de mélange de 5 % d'éthanol et de 2 % de biodiesel.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	AB-ENG-05

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Code vert des bâtiments de la Colombie-Britannique *(lien disponible en anglais seulement)*	Colombie-Britannique	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Ces politiques sont élaborées au niveau provincial et exigent généralement que les nouveaux bâtiments soient 67 % plus efficaces qu'un certain niveau de référence. En outre, l'impact des politiques suivantes n'est pas explicitement modélisé mais se reflète dans les données historiques : • Révisions pour l'efficacité énergétique des logements et des petits bâtiments (Partie 9) (reg # 173/2013) • Révisions pour l'efficacité énergétique des grands bâtiments résidentiels et commerciaux (Partie 3) (reg # 167/2013) • Code des étapes : Renforcement des exigences en matière d'efficacité énergétique dans le code de la construction	Efficacité	BC-ENG-04
Programmes incitatifs de la Colombie-Britannique en matière de technologie et de rénovation : CleanBC Better Homes *(lien disponible en anglais seulement)* et Better Buildings *(lien disponible en anglais seulement)* – Incitatifs pour les thermopompes	Colombie-Britannique	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	38 millions de dollars (2015$) sont prévus chaque année pour l'achat de thermopompes dans les bâtiments résidentiels et commerciaux entre 2021 et 2030. Les incitatifs sont modélisées pour s'appliquer aux thermopompes électriques pour le chauffage des locaux et de l'eau. Aucune hypothèse n'a été formulée sur la manière dont les incitatifs sont réparties entre les types de bâtiments ou les utilisations finales. 160 000 nouvelles thermopompes résidentielles pour le chauffage des locaux à la place des chaudières au gaz naturel - une augmentation de 60 % couvrant 600 000 m² ou plus de surface utile chaque année entre 2019 et 2030. En 2030, 53 millions de m² de surface utile commerciale chauffée par des thermopompes, soit quinze fois plus qu'aujourd'hui. En 2030, pour le chauffage de l'eau - 150 000 nouvelles thermopompes résidentielles à la place des appareils au gaz naturel.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	BC-ENG-06
Taxe sur le carbone da la Colombie-Britannique	Colombie-Britannique	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	La taxe carbone de la Colombie-Britannique s'applique à l'achat ou à l'utilisation de carburants tels que l'essence, le diesel, le gaz naturel, le mazout de chauffage, le propane et le charbon, des exemptions spécifiques s'appliquant. L'utilisation de carburant comprend toutes les utilisations, même si le carburant n'est pas brûlé. La taxe augmente chaque année de 15 $/t d'éq. CO_2 après 2022 jusqu'à ce qu'elle reflète un prix du carbone de 170 $/t d'éq. CO_2 en 2030.	Efficacité ; changement de comportement ; changement de combustible pour l'utilisation finale	BC-CRC-02

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Programme CleanBC pour l'industrie *(lien disponible en anglais seulement)*	Colombie-Britannique	Transversal	Énergie - Combustion fixe et sources fugitives ; procédés industriels	Grâce au programme incitatif CleanBC pour l'industrie, la C.-B. consacre une partie des taxes sur le carbone payées par l'industrie à des mesures incitatives en faveur d'activités plus propres (par exemple, réseaux de transmission, accès à des combustibles à faible teneur en carbone). Le *CleanBC Industry Fund* (CIF) investit dans des projets de réduction des GES et multiplie les opportunités pour les technologies propres innovantes.	Efficacité ; Changement de combustible pour utilisation finale ; Émissions négatives	BC-ENG-12
Loi sur l'énergie propre de la Colombie-Britannique (British Columbia *Clean Energy Act*) : Exigence en matière d'électricité propre ou renouvelable *(lien disponible en anglais seulement)*	Colombie-Britannique	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Cette politique n'est pas explicitement modélisée car ECCC ne modélise pas les cibles et les objectifs mais les mesures pratiques telles que les nouvelles centrales électriques et les interconnexions. Le *Clean Energy Act* regroupe des objectifs visant principalement à limiter les émissions de l'électricité et les augmentations des tarifs de l'électricité.	Changement de comportement ; efficacité ; décarbonisation des sources d'énergie	BC-ENG-09
Système de tarification fondé sur le rendement de la C.-B.	Colombie-Britannique	Transversal	Énergie - Combustion fixe et sources fugitives ; procédés industriels	Entré en vigueur le 1er avril 2024, le STFR de la C.-B. garantit l'existence d'un incitatif de prix pour les émetteurs industriels afin de réduire les émissions de GES tout en promouvant l'innovation et en protégeant la compétitivité. Ce système réglementaire permet à la province d'établir des EPS en matière de GES que les installations sont tenues d'atteindre. Toute installation qui ne respecte pas sa norme de performance aura une obligation de conformité, le prix de conformité augmentant chaque année de 15 $/t d'éq. CO_2 jusqu'à ce qu'il reflète un prix du carbone de 170 $/t d'éq. CO_2 en 2030.	Efficacité énergétique ; Changement de combustible pour utilisation finale ; Décarbonisation des sources d'énergie ; Réductions d'émissions des processus non énergétiques	BC-CRC-06

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Loi sur l'énergie propre de la Colombie-Britannique : Gestion de la demande *(lien disponible en anglais seulement)* - Mesures de GAD pour le gaz naturel	Colombie-Britannique	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Cette politique vise à réduire la consommation de gaz naturel en Colombie-Britannique en offrant divers incitatifs aux consommateurs.	Changement de comportement ; efficacité	BC-ENG-10
Loi sur l'énergie propre de la Colombie-Britannique : Gestion de la demande *(lien disponible en anglais seulement)* - Mesures de GAD de BC Hydro	Colombie-Britannique	Transversal	Énergie - Combustion fixe et sources fugitives ; Agriculture	Cette politique vise à réduire la consommation d'électricité en Colombie-Britannique en offrant divers incitatifs aux consommateurs. Elle est mise en œuvre par BC Hydro.	Changement de comportement ; efficacité	BC-ENG-10
Colombie-Britannique Électrification du secteur du gaz naturel	Colombie-Britannique	Industrie lourde	Énergie - Combustion fixe et sources fugitives ; procédés industriels	Cette politique d'électrification suppose une réduction de 15 % de la consommation de gaz naturel dans les secteurs de la Production et du traitement du gaz naturel de la Colombie-Britannique.	Changement de combustible au niveau de l'utilisation finale	BC-ENG-14
Politique et réglementation de la Colombie-Britannique en matière de réduction du méthane *(lien disponible en anglais seulement)*	Colombie-Britannique	Pétrole et gaz	Procédés industriels	La réglementation provinciale de la Colombie-Britannique sur le méthane vise à réduire de 40% à 45 % les émissions de CH_4 par rapport aux niveaux de 2012.	Décarbonisation des sources d'énergie	BC-ENG-15

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Cadre d'action pour les énergies nouvelles de la C.-B.	Colombie-Britannique	Pétrole et gaz	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Limite les nouveaux projets de GNL à une consommation nette nulle d'ici à 2030 (GNL Canada phase 1, GNL Canada phase 2, Cedar, Woodfibre exempté).	Décarbonisation des sources d'énergie ; émissions négatives	S.O.
Loi/mandat *de la Colombie-Britannique sur les véhicules zéro émissions* légers *(lien disponible en anglais seulement)*	Colombie-Britannique	Transport	Transport	Augmenter la part des ventes de voitures particulières et de camions légers hybrides et électriques. Pourcentage annuel des nouvelles ventes et locations de véhicules légers VZE, atteignant : 26 % des ventes de véhicules légers d'ici 2026, 90 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2035.	Changement de combustible au niveau de l'utilisation finale	BC-TRN-03
CleanBC Plan - Norme d'émissions de gaz d'échappement	Colombie-Britannique	Transport	Transport	Cette politique n'est pas explicitement modélisée parce qu'elle ne s'ajoute pas à la réglementation fédérale sur les VL. Normes d'émissions pour les gaz d'échappement.	Efficacité	S.O.
Norme de carburants à faible teneur en carbone de la Colombie-Britannique	Colombie-Britannique	Transport	Transport	Cette politique met en œuvre une norme de carburants à faible teneur en carbone de 30 % pour les carburants de transport et de 10 % pour l'aviation en Colombie-Britannique.	Changement de combustible pour utilisation finale ; décarbonisation des sources d'énergie	BC-TRN-04
Norme de carburants à faible teneur en carbone de la Colombie-Britannique – Contenu en carburant renouvelable	Colombie-Britannique	Transport	Transport	Les hypothèses de modélisation garantissent que le mandat de la Colombie-Britannique, qui prévoit un mélange de 5 % d'éthanol et de 4 % de biodiesel, sera respecté tout au long de la période de projection.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	BC-TRN-04

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Norme de carburants à faible teneur en carbone de la Colombie-Britannique – Mandat pour le gaz naturel renouvelable	Colombie-Britannique	Transport	Transport	Les hypothèses de modélisation garantissent que le mandat de la Colombie-Britannique, qui consiste à mélanger 5 % de GNR d'ici à 2025, sera respecté à partir de 2025 et tout au long de la période de projection.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	BC-TRN-04
British Columbia Transport Infrastructure Investments – Mandat pour les bus électriques	Colombie-Britannique	Transport	Transport	Obligation de vendre 100 % des nouveaux autobus électriques d'ici à 2029.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	BC-TRN-07
Programme « Go Electric » de CleanBC – VL *(lien disponible en anglais seulement)*	Colombie-Britannique	Transport	Transport	Cette politique n'est pas explicitement modélisée car elle est implicitement incluse dans les projections de ventes de VZE. Remises pour encourager l'adoption de véhicules zéro émissions et à faibles émissions.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	BC-TRN-08
Programme « Go Electric » de CleanBC – VLD *(lien disponible en anglais seulement)*	Colombie-Britannique	Transport	Transport	Cette politique n'est pas explicitement modélisée car elle est implicitement incluse dans les projections de ventes de VZE fournies par Transports Canada. Remises pour l'adoption de véhicules moyens et lourds zéro émission.	Changement de combustible au niveau de l'utilisation finale	BC-TRN-08
Règlement de la Colombie-Britannique sur la gestion des gaz d'enfouissement *(lien disponible en anglais seulement)*	Colombie-Britannique	Déchets et autres	Déchets	Cette politique n'est pas explicitement modélisée car les impacts sont reflétés dans les données historiques. Ce règlement impose aux sites d'enfouissement de 10 000 tonnes de déchets éliminés par an, ou de plus de 100 000 tonnes au total, d'évaluer leurs émissions de CH_4. S'il s'avère qu'elles rejettent plus de 1 000 tonnes de CH_4 par an, des systèmes de captage des gaz d'enfouissement doivent être installés avec un taux de captage visé de 75 %.	Changement de comportement	BC-WST-02
Programme d'infrastructure et de collecte des déchets organiques de CleanBC	Colombie-Britannique	Déchets et autres	Déchets	Fait partie de la stratégie CleanBC qui vise un détournement de 95 % des déchets organiques d'ici 2030.	Changement de comportement	BC-WST-04

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Adoption du code national de l'énergie pour les bâtiments du Canada (2010-2012)	Manitoba	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Ces politiques sont élaborées au niveau provincial et exigent généralement que les nouveaux bâtiments soient 20 % plus efficaces qu'un certain niveau de référence.	Efficacité	S.O.
Code du bâtiment du Manitoba, section 9.36 (pour les habitations)	Manitoba	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Ces politiques sont élaborées au niveau provincial et exigent généralement que les nouveaux bâtiments soient 20 % plus efficaces qu'un certain niveau de référence.	Efficacité	S.O.
La loi sur l'efficacité du Manitoba *(Efficiency Manitoba Act)* et les programmes d'efficacité énergétique	Manitoba	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	La présente loi porte création de la société Efficiency Manitoba Inc. Efficiency Manitoba a pour mandat de réaliser des économies d'énergie électrique de 1,5 % par an et des économies de gaz naturel de 0,75 % par an au Manitoba au cours de ses 15 premières années d'activité. D'autres objectifs d'économies doivent être fixés par règlement pour les périodes suivantes de 15 ans.	Changement de comportement ; efficacité	MB-ENG-02
Mandats sur les biocombustibles au Manitoba	Manitoba	Transport	Transport	10 % de mélange d'éthanol et 5 % de mélange de biodiesel d'ici à 2022.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	MB-TRN-01
Programme de remise sur les véhicules électriques du Manitoba	Manitoba	Transport	Transport	Cette politique n'est pas explicitement modélisée car elle est incluse implicitement dans les projections de ventes de VZE fournies par Transports Canada. Offrir une remise sur les véhicules électriques aux Manitobains éligibles, d'une valeur maximale de 4 000 $ pour un véhicule électrique à batterie ou hybride rechargeable neuf et de 2 500 $ pour les bénéficiaires éligibles d'un véhicule électrique à batterie ou hybride rechargeable d'occasion.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	MB-TRN-03
Programme de soutien à la réduction des déchets et au recyclage	Manitoba	Déchets et autres	Déchets	Cette politique n'est pas explicitement modélisée car les impacts sont reflétés dans les données historiques. Depuis le 1er juillet 2009, tous les déchets solides éliminés dans les sites d'enfouissement du Manitoba sont soumis à une taxe de 10 $ par tonne. Cette taxe s'applique à tous les déchets résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels, aux déchets de construction, de rénovation et de démolition, ainsi qu'à d'autres déchets solides. La taxe décourage l'élimination des déchets dans les sites d'enfouissement et génère des fonds pour soutenir les initiatives de réduction et de réacheminement des déchets.	Changement de comportement	S.O.

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Paiement de soutien à la réduction des déchets et au recyclage au Manitoba	Manitoba	Déchets et autres	Déchets	Programme d'incitatifs destiné aux installations de compostage de la province afin qu'elles reçoivent un paiement pour le traitement des déchets organiques (par exemple, les déchets alimentaires, les feuilles et les déchets de jardin, etc.) provenant des secteurs résidentiel et industriel, commercial et institutionnel. Ce programme vise également un détournement des déchets organiques de 85 kg/habitant.	Changement de comportement	MB-WST-01
Codes de construction - Adoption du Code national de l'énergie pour les bâtiments du Canada (2010-2012)	Nouveau-Brunswick	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Ces politiques sont élaborées au niveau provincial et exigent généralement que les nouveaux bâtiments soient 25 % plus efficaces qu'un certain niveau de référence.	Efficacité	NB-ENG-04
Codes du bâtiment – Code national du bâtiment du Canada 2015	Nouveau-Brunswick	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Ces politiques sont élaborées au niveau provincial et exigent généralement que les nouveaux bâtiments soient 20 % plus efficaces qu'un certain niveau de référence.	Efficacité	NB-ENG-04
Tarification basée sur la production pour l'industrie et l'électricité du Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick	Transversal	Énergie - Combustion fixe et sources fugitives ; procédés industriels	Le STFR du Nouveau-Brunswick sert à réglementer les émissions de GES des grands émetteurs, y compris les secteurs de l'industrie et de la production d'électricité du Nouveau-Brunswick. Ce système réglementaire permet à la province d'établir des EPS de GES que les installations sont tenues d'atteindre. Toute installation qui ne respecte pas sa norme de performance aura une obligation de conformité. Le prix de conformité augmente annuellement de 15 $/t d'éq. CO_2 après 2022 jusqu'à ce qu'il reflète un prix du carbone de 170 $/t d'éq. CO_2 en 2030.	Efficacité énergétique ; Changement de combustible pour utilisation finale ; Décarbonisation des sources d'énergie ; Réductions d'émissions des processus non énergétiques	NB-CRC-05
Fonds pour le changement climatique du Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Cette politique n'est pas explicitement modélisée car les projets financés sont inclus dans d'autres politiques de cette liste. En novembre 2021, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à verser au Fonds pour le changement climatique 36 millions de dollars provenant des recettes de la taxe sur le carbone pour l'exercice 2021-22. Cet investissement est destiné à des initiatives qui contribueront à réduire les émissions de GES, à accroître la résilience aux effets du changement climatique et à favoriser les possibilités d'éducation. Les montants et les projets financés seront mis à jour régulièrement (financement d'autres mesures incluses).	Efficacité ; remplacement des combustibles dans l'utilisation finale	NB-CRC-03

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Loi sur l'électricité du Nouveau-Brunswick (*Electricity Act*,), règlement sur la norme de portefeuille renouvelable et mandat en matière d'efficacité énergétique	Nouveau-Brunswick	Électricité	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Cette politique n'est pas explicitement modélisée car ECCC ne modélise pas les cibles et les objectifs mais des mesures pratiques telles que les nouvelles centrales électriques et les interconnexions. La politique visait à ce que 40 % des ventes d'électricité d'Énergie N.-B. dans la province proviennent d'énergies renouvelables d'ici 2020.	Décarbonisation des sources d'énergie	NB-ENG-08
Programme de rabais *Electrify*	Nouveau-Brunswick	Transport	Transport	Cette politique n'est pas explicitement modélisée car elle est incluse implicitement dans les projections de ventes de VZE fournies par Transports Canada. Un rabais provincial de 5 000 $ est offert pour l'achat et la location d'un nouveau véhicule électrique à batterie (BEV) ou d'un véhicule électrique hybride rechargeable (PHEV) à longue autonomie. Une remise provinciale de 2 500 $ est offerte pour l'achat ou la location d'un VHR à autonomie réduite ou d'un VEB/VHR d'occasion.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	NB-TRN-02
Codes de construction - Adoption du Code national de l'énergie pour les bâtiments du Canada (2010-2012)	Terre-Neuve et Labrador	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Ces politiques sont élaborées au niveau provincial et exigent généralement que les nouveaux bâtiments soient 20 % plus efficaces qu'un certain niveau de référence.	Efficacité	S.O.
Programme incitatif de conversion du mazout en électricité	Terre-Neuve et Labrador	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Ce programme est le fruit d'une collaboration entre le gouvernement provincial, RNCan et ECCC, et vise à encourager le changement de combustible. Ce programme offre des incitatifs pour les technologies, y compris les mini-thermopompes biblocs, les multi splits, les thermopompes centrales, les générateurs d'air chaud électriques et les chaudières électriques.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	NL-ENG-02

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Tarification du carbone de Terre-Neuve-et-Labrador	Terre-Neuve et Labrador	Transversal	Énergie - Combustion fixe et sources fugitives ; procédés industriels	Le système de normes de performance de Terre-Neuve-et-Labrador pour les grandes installations industrielles et la production d'électricité à grande échelle, qui émettent plus de 25 kt d'éq. CO_2 par an. Ce système réglementaire permet à la province d'établir des normes de performance en matière de GES que les installations sont tenues d'atteindre. Toute installation qui ne respecte pas sa norme de performance aura une obligation de conformité, le prix de conformité augmentant annuellement de 15 $/t d'éq. CO_2 après 2022 jusqu'à ce qu'il reflète un prix du carbone de 170 $/t d'éq. CO_2 en 2030.	Efficacité énergétique ; Changement de combustible pour utilisation finale ; Décarbonisation des sources d'énergie ; Réductions d'émissions des processus non énergétiques	NL-CRC-01
Crédit d'impôt pour les technologies vertes	Terre-Neuve et Labrador	Transversal	Énergie - Combustion fixe et sources fugitives ; procédés industriels ; Agriculture ; Transport	Les sociétés privées sous contrôle canadien qui investissent dans des équipements qui génèrent ou conservent des énergies renouvelables, utilisent des combustibles provenant de déchets ou utilisent efficacement des combustibles fossiles peuvent bénéficier d'un crédit égal à 20 % du coût en capital de ces équipements.	Efficacité ; remplacement des combustibles dans l'utilisation finale	NL-ENG-01
Projet de liaison de transmission maritime	Terre-Neuve et Labrador	Électricité	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Le projet augmente les capacités de transmission entre T.-N.-L. et N.-É. et entre N.-É. et N.-B.	Décarbonisation des sources d'énergie	S.O.
Programme incitatif pour les véhicules électriques *(lien disponible en anglais seulement)*	Terre-Neuve et Labrador	Transport	Transport	Cette politique n'est pas explicitement modélisée car elle est incluse implicitement dans les projections de ventes de VZE fournies par Transports Canada. Terre-Neuve-et-Labrador offre un programme incitatif VE pour les véhicules électriques à batterie et hybrides rechargeables du secteur résidentiel et commercial. Des remises sont disponibles pour les véhicules 100 % électriques et hybrides rechargeables achetés ou loués entre le 1er avril 2023 et le 15 mars 2025.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	NL-TRN-01
Stratégie de gestion des déchets	Terre-Neuve et Labrador	Déchets et autres	Déchets	Stratégie visant à augmenter le détournement des déchets solides à 50 %, ainsi qu'à réduire le nombre de sites d'élimination des déchets dans la province et à éliminer le brûlage à l'air libre et l'incinération, d'ici à 2025.	Changement de comportement	S.O.

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Codes de construction - Adoption du Code national de l'énergie pour les bâtiments du Canada (2010-2012)	Territoires du Nord-Ouest	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Ces politiques sont élaborées au niveau provincial et exigent généralement que les nouveaux bâtiments soient 20 % plus efficaces qu'un certain niveau de référence.	Efficacité	S.O.
Stratégie pour la Biomasse	Territoires du Nord-Ouest	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Prévoir d'utiliser des produits de la biomasse locale et importée (par exemple, le bois) comme source d'énergie plutôt que des combustibles fossiles afin de réduire les émissions et les coûts.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	S.O.
Taxe carbone dans les T.N.-O.	Territoires du Nord-Ouest	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Taxe carbone des Territoires du Nord-Ouest. Le taux de la taxe sur le carbone augmentera chaque année de 15 $/t d'éq. CO_2 après 2022 jusqu'à ce qu'il reflète un prix du carbone de 170 $/t d'éq. CO_2 en 2030.	Changement de comportement ; Efficacité ; Changement de combustible pour utilisation finale	NT-CRC-02
Stratégie énergétique 2030 des T.N.-O.	Territoires du Nord-Ouest	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Cette politique n'est pas explicitement modélisée car les projets financés sont inclus dans d'autres politiques de cette liste. La stratégie énergétique 2030 fournit un guide pour le développement d'une énergie sûre, abordable et durable dans les T.N.-O. pour le transport, la chaleur et l'électricité. Il s'agit notamment de soutenir les programmes d'efficacité énergétique et de conservation de l'énergie, les solutions locales en matière d'énergies renouvelables et alternatives, ainsi que les projets énergétiques à grande échelle.	Décarbonisation des sources d'énergie ; Changement de combustible pour utilisation finale ; Efficacité ; Changement de comportement	NT-ENG-03
Codes de construction - Adoption du Code national de l'énergie pour les bâtiments du Canada (2010-2012)	Nouvelle-Écosse	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Ces politiques sont élaborées au niveau provincial et exigent généralement que les nouveaux bâtiments soient 20 % plus efficaces qu'un certain niveau de référence.	Efficacité	S.O.

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Système de tarification fondé sur le rendement pour l'industrie en Nouvelle-Écosse *(lien disponible en anglais seulement)*	Nouvelle-Écosse	Transversal	Énergie - Combustion fixe et sources fugitives ; procédés industriels	Le STFR de la Nouvelle-Écosse pour l'industrie. Ce système réglementaire permet à la province d'établir des EPS en matière de GES que les installations sont tenues d'atteindre. Toute installation qui ne respecte pas sa norme de performance aura une obligation de conformité, le prix de conformité augmentant chaque année de 15 $/t d'éq. CO_2 après 2022 jusqu'à ce qu'il reflète un prix du carbone de 170 $/t d'éq. CO_2 en 2030.	Efficacité énergétique ; Changement de combustible pour utilisation finale ; Décarbonisation des sources d'énergie ; Réductions d'émissions des processus non énergétiques	NS-CRC-02
Règlement sur le secteur de l'électricité de la Nouvelle-Écosse et Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre de la Nouvelle-Écosse	Nouvelle-Écosse	Électricité	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Cette politique fixe un plafond pour les émissions annuelles de GES du secteur de l'électricité en Nouvelle-Écosse, qui diminue au fil du temps.	Décarbonisation des sources d'énergie	NS-ENG-04
Plan d'énergie propre 2030 de la Nouvelle-Écosse *(lien disponible en anglais seulement)*	Nouvelle-Écosse	Électricité	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Éliminer progressivement les centrales électriques au charbon d'ici à 2030.	Décarbonisation des sources d'énergie	NS-ENG-05
Règlement sur le secteur de l'électricité de la Nouvelle-Écosse et Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre de la Nouvelle-Écosse	Nouvelle-Écosse	Électricité	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Le portefeuille exige qu'une quantité spécifique d'électricité soit produite à partir de sources renouvelables telles que l'éolien, le solaire, la biomasse et l'hydroélectricité : 40 % en 2023, 70 % en 2026 et 80 % en 2030.	Décarbonisation des sources d'énergie	NS-ENG-04

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Codes de construction - Adoption du Code national de l'énergie pour les bâtiments du Canada (2010-2012)	Nunavut	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Ces politiques sont élaborées au niveau provincial et exigent généralement que les nouveaux bâtiments soient 20 % plus efficaces qu'un certain niveau de référence.	Efficacité	S.O.
Codes de construction - Adoption du Code national de l'énergie pour les bâtiments du Canada (2010-2012)	Ontario	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Ces politiques sont élaborées au niveau provincial et exigent généralement que les nouveaux bâtiments soient 20 % plus efficaces qu'un certain niveau de référence.	Efficacité	ON-ENG-03
Règlement sur les normes de performance en matière d'émissions de gaz à effet de serre de l'Ontario	Ontario	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	L'EPS de l'Ontario est un programme visant à responsabiliser les pollueurs en matière d'émissions de GES en appliquant des « Normes de performance en matière d'émissions » pour déterminer une limite d'émissions de GES que les installations industrielles doivent respecter chaque année. Le prix du crédit augmente chaque année de 15 $/t d'éq. CO_2 après 2022 jusqu'à ce qu'il reflète un prix du carbone de 170 $/t d'éq. CO_2 en 2030.	Efficacité ; changement de combustible pour utilisation finale ; décarbonisation des sources d'énergie	ON-CRC-02
Carburants plus propres pour les transports : Exigences en matière de contenu renouvelable pour l'essence et les carburants diesel	Ontario	Transversal	Transport	4 % de biodiesel dans le carburant diesel et 15 % d'éthanol dans l'essence d'ici à 2030.	Changement de combustible au niveau de l'utilisation finale	ON-TRN-01

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Programmes de gestion de la demande de gaz naturel en Ontario	Ontario	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Cette politique soutient la mise en œuvre de programmes de conservation du gaz naturel et d'efficacité énergétique en Ontario. Les programmes de conservation du gaz naturel prévus dans le cadre de la GAD sont mis en œuvre par les deux plus grands distributeurs de gaz naturel de l'Ontario - Enbridge Gas Distribution et Union Gas. Modélisation de l'amélioration des procédés par le biais de réductions exogènes de l'énergie des procédés (en gaz naturel par rapport au scénario de référence) déduites des économies de GES fournies par le gouvernement de l'Ontario. Les investissements exogènes dans les procédés du programme sont basés sur les budgets approuvés pour les distributeurs de gaz naturel.	Efficacité ; changement de comportement	ON-ENG-04
Cadre de gestion des économies et de la demande de l'électricité de 2021 à 2024 *(lien disponible en anglais seulement)*	Ontario	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Le cadre de gestion des économies et de la demande 2021-2024 a été établi par l'Ontario pour soutenir les programmes d'efficacité énergétique qui réduisent la consommation d'électricité et la demande de pointe dans les secteurs résidentiel, commercial et agricole. Modélisé comme une modernisation de processus via des réductions exogènes d'énergie de processus dans l'électricité par rapport au cas de base. Les économies d'électricité entre 2020 et 2040 sont tirées de *l'Annual Planning Outlook Demand Forecast 2020* de l'*Independent Electricity System Operator* pour les économies d'énergie du cadre à court terme et du cadre à long terme.	Changement de comportement ; efficacité	ON-ENG-12
Programme de tarifs de rachat garantis	Ontario	Électricité	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Cette politique n'est pas explicitement modélisée car ECCC ne modélise pas les cibles et les objectifs mais des mesures pratiques telles que les nouvelles centrales électriques et les interconnexions. Le programme des tarifs de rachat garantis a été développé pour encourager et promouvoir une plus grande utilisation des sources d'énergie renouvelables pour les projets de production d'électricité en Ontario (les projets doivent être compris entre 10 kW et 500 kW). Les projets résultant de ce programme sont inclus dans nos données historiques.	Décarbonisation des sources d'énergie	S.O.
Objectifs d'électrification des bus municipaux de l'Ontario	Ontario	Transport	Transport	50 % des nouvelles ventes d'autobus seront électriques d'ici à 2030.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	S.O.
Réglementation des gaz d'enfouissement	Ontario	Déchets et autres	Déchets	Cette politique n'est pas explicitement modélisée car les impacts sont reflétés dans les données historiques. Politique garantissant l'installation de systèmes de collecte des gaz d'enfouissement pour tout site d'enfouissement nouveau ou en expansion d'une capacité supérieure à 1,5 million de mètres cubes.	Émissions négatives	S.O.
Stratégie pour un Ontario sans déchets	Ontario	Déchets et autres	Déchets	Cette politique définit la stratégie de transition de l'Ontario pour devenir une économie circulaire, l'objectif ultime étant de ne plus avoir d'émissions de GES provenant du secteur des déchets. Entre-temps, des objectifs intermédiaires ont été fixés : 30 % de détournement d'ici à 2020, 50 % d'ici à 2030 et 80 % d'ici à 2050.	Changement de comportement	S.O.

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Déclaration de politique générale sur les déchets alimentaires et organiques	Ontario	Déchets et autres	Déchets	La déclaration de politique générale fixe des objectifs sectoriels de réduction des déchets et de valorisation des ressources afin d'évaluer les progrès accomplis dans la lutte contre les déchets alimentaires et organiques. Les municipalités et les installations industrielles, commerciales et institutionnelles spécifiées doivent parvenir à réduire de 50 % ou 70 % les déchets et à valoriser les ressources des déchets alimentaires et organiques générés, d'ici 2023 ou 2025.	Changement de comportement	S.O.
Loi sur le code du bâtiment de l'Île-du-Prince-Édouard (Prince Edward Island Building Code Act) (lien disponible en anglais seulement)	Île-du-Prince-Édouard	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Ces politiques sont élaborées au niveau provincial et exigent généralement que les nouveaux bâtiments soient 20 % plus efficaces qu'un certain niveau de référence.	Efficacité	PE-ENG-06
Programme de remise sur les véhicules électriques de l'Î. -P.-É.	Île-du-Prince-Édouard	Transport	Transport	Cette politique n'est pas explicitement modélisée car elle est incluse implicitement dans les projections de ventes de VZE fournies par Transports Canada. Le programme de remise sur les véhicules électriques (VE) prévoit des remises de 2 500 à 5 000 dollars pour l'achat d'un véhicule hybride rechargeable ou d'un VE neuf ou d'occasion.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	PE-TRN-06
Codes de construction - Adoption du Code national de l'énergie pour les bâtiments du Canada (2010-2012)	Québec	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Ces politiques sont élaborées au niveau provincial et exigent généralement que les nouveaux bâtiments soient 28 % plus efficaces qu'un certain niveau de référence.	Efficacité	S.O.
Programme ÉcoPerformance pour les bâtiments commerciaux	Québec	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	ÉcoPerformance est proposé aux entreprises, institutions et municipalités qui consomment des combustibles fossiles ou qui utilisent des procédés générant des émissions fugitives de GES, afin de leur permettre de prendre les devants dans la réduction de ces types d'émissions. Il s'adresse aussi bien aux petits qu'aux grands consommateurs d'énergie. Les objectifs du programme comprennent la réduction des GES, la réduction de la consommation de combustibles fossiles, l'amélioration de l'efficacité énergétique des procédés et des bâtiments, et la réduction des émissions fugitives des procédés.	Efficacité	QC-BDG-02

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Système québécois de plafonnement et d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre	Québec	Transversal	Énergie - Combustion fixe et sources fugitives ; procédés industriels	Programme de plafonnement et d'échange à l'échelle de l'économie, actuellement lié entre la Californie et le Québec. Afin de comptabiliser officiellement le flux net de quotas et de crédits compensatoires de la WCI (importés de Californie au Québec) comme des transferts de RATI au Canada en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris, un accord bilatéral autorisant le transfert et l'utilisation devrait être établi entre le Canada et les États-Unis, y compris la soumission de rapports au titre de l'article 6 à la CCNUCC.	Efficacité énergétique ; Changement de combustible pour utilisation finale ; Décarbonisation des sources d'énergie ; Réductions d'émissions des processus non énergétiques	QC-CRC-02
Règlement sur l'intégration de contenu à faible intensité carbone dans l'essence et le carburant diesel	Québec	Transversal	Transport	D'ici à 2030, 15 % pour l'essence et 10 % pour le carburant diesel.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	QC-ENG-05
Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies	Québec	Transversal	Transport	5 % de mélange de GNR d'ici à 2025 et 10 % d'ici à 2030.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	QC-ENG-03
Programme ÉcoPerformance	Québec	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Cette politique incite à réduire les émissions en changeant de combustible et en augmentant l'efficacité énergétique. Elle comprend l'ajout de fonds fédéraux de leadership FEFEC.	Efficacité	QC-ENG-02
Programme de bioénergie du Québec	Québec	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Ce programme vise à réduire les émissions de GES et la consommation de combustibles fossiles en finançant des projets spécifiques de conversion énergétique pour passer des combustibles fossiles à la biomasse forestière résiduelle et à d'autres sources de bioénergie. Cette politique est modélisée par le passage des combustibles à la biomasse dans les secteurs du ciment et de l'alimentation et du tabac.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	QC-ENG-01

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Programme Défi GES -- Industrie	Québec	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Le programme Défi GES - Appel à projets Industrie vise à soutenir et à accélérer la transition climatique du Québec. Le programme vise, entre autres, la réalisation de projets industriels structurants qui pourraient contribuer à réduire de façon significative les émissions de GES du Québec à court et à long terme.	Efficacité ; Changement de combustible pour utilisation finale ; Décarbonisation des sources d'énergie	S.O.
Mesure d'aide pour la décarbonisation du secteur industriel québécois	Québec	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Cette mesure vise à soutenir financièrement 54 entreprises assujetties au Règlement sur le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES. Les entreprises concernées pourront obtenir du financement pour mettre en œuvre des projets de réduction des émissions de GES.	Efficacité ; remplacement des combustibles dans l'utilisation finale	S.O.
Électrification industrielle du Québec	Québec	Transversal	Énergie - Combustion fixe et sources fugitives ; procédés industriels	Soutenir temporairement les coûts d'exploitation des projets de conversion de l'énergie pour les applications industrielles, en donnant la priorité à l'électrification.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	S.O.
Programme de gestion de la demande visant à réduire les pics de consommation d'électricité	Québec	Électricité	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Ces programmes permettent de réduire la demande d'électricité pendant les périodes de pointe au Québec.	Changement de comportement	QC-ENG-06
Mesures de GAD d'Hydro-Québec	Québec	Électricité	Procédés industriels ; Énergie - Combustion fixe et émissions fugitives	Cette politique vise à réduire la consommation d'électricité au Québec en offrant divers incitatifs aux consommateurs. Elle est mise en œuvre par Hydro-Québec.	Changement de comportement ; efficacité	QC-ENG-06
Électrification des transports	Québec	Transport	Transport	Subvention pour l'achat de VE, qui sera progressivement supprimée d'ici à 2027.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	QC-TRN-05

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal	Québec	Transport	Transport	Investissement dans le développement et l'amélioration des infrastructures et des centres intermodaux afin d'augmenter la part des modes de transport moins énergivores et d'optimiser les déplacements.	Changement de comportement	S.O.
Programme en efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire	Québec	Transport	Transport	Afin de réduire les émissions de GES liées au transport maritime, aérien et ferroviaire de personnes et de marchandises, il convient d'investir dans l'introduction de nouvelles technologies en mettant l'accent sur l'électrification.	Efficacité ; remplacement des combustibles dans l'utilisation finale	QC-TRN-03
Programme d'aide au développement du transport collectif	Québec	Transport	Transport	50 % des nouvelles ventes d'autobus seront électriques d'ici à 2030.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	QC-TRN-01
Norme véhicules zéro émission (VZE)	Québec	Transport	Transport	Marché du crédit établi avec des exigences croissantes pour encourager la vente de VZE. 100 % des nouveaux véhicules vendus devront être des VZE d'ici à 2035.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	QC-TRN-06
Stratégie de valorisation de la matière organique	Québec	Déchets et autres	Déchets	Objectif de détournement des déchets organiques de 70 % d'ici à 2030.	Changement de comportement	QC-WST-04
Règlement relatif aux projets de valorisation et de destruction de méthane provenant d'un lieu d'enfouissement admissibles à la délivrance de crédits compensatoires	Québec	Déchets et autres	Déchets	Cette politique n'est pas explicitement modélisée car les impacts sont reflétés dans les données historiques. Politique garantissant que les sites d'enfouissement de plus de 1,5 million de mètres cubes disposent de systèmes de collecte des gaz d'enfouissement.	Émissions négatives	S.O.

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Normes d'efficacité énergétique pour les bâtiments en Saskatchewan - Adoption du Code national de l'énergie pour les bâtiments du Canada (2010-2012)	Saskatchewan	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Ces politiques sont élaborées au niveau provincial et exigent généralement que les nouveaux bâtiments soient 20 % plus efficaces qu'un certain niveau de référence.	Efficacité	SK-ENG-04
Saskatchewan Energy Efficiency Standards for Buildings - Code national du bâtiment du Canada 2015	Saskatchewan	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Ces politiques sont élaborées au niveau provincial et exigent généralement que les nouveaux bâtiments soient 20 % plus efficaces qu'un certain niveau de référence.	Efficacité	SK-ENG-04
Règlement de la Saskatchewan concernant la gestion et la réduction des gaz à effet de serre (normes et conformité)	Saskatchewan	Transversal	Énergie - Combustion fixe et sources fugitives ; procédés industriels	À compter du 1er janvier 2022, les installations industrielles de secteurs supplémentaires peuvent être couvertes par le STFR provincial de la Saskatchewan. Le prix du crédit augmente chaque année de 15 $/t d'éq. CO_2 après 2022 jusqu'à ce qu'il reflète un prix du carbone de 170 $/t d'éq. CO_2 en 2030.	Efficacité ; Changement de combustible pour utilisation finale ; Décarbonisation des sources d'énergie	SK-ENG-04
Initiatives de SaskPower en matière d'électricité	Saskatchewan	Électricité	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Cette politique n'est pas explicitement modélisée car ECCC ne modélise pas les cibles et les objectifs mais plutôt les mesures pratiques telles que les nouvelles centrales électriques et les interconnexions pour atteindre ces cibles. SaskPower a pour objectif de réduire ses émissions de 50 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2030.	Décarbonisation des sources d'énergie	SK-ENG-07
Règlement sur la gestion des émissions de pétrole et de gaz en Saskatchewan	Saskatchewan	Pétrole et gaz	Procédés industriels	La réglementation provinciale de la Saskatchewan sur le méthane vise à réduire de 40% à 45 % les émissions de CH_4 par rapport aux niveaux de 2012.	Décarbonisation des sources d'énergie	SK-ENG-13

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Contenu en carburant renouvelable	Saskatchewan	Transport	Transport	Les hypothèses de modélisation garantissent que le mandat actuel de la Saskatchewan, qui prévoit un mélange de 7,5 % d'éthanol et de 2 % de biodiesel, sera respecté tout au long de la période de projection.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	S.O.
Codes de construction - Adoption du Code national de l'énergie pour les bâtiments du Canada (2010-2012)	Yukon	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Ces politiques sont élaborées au niveau provincial et exigent généralement que les nouveaux bâtiments soient 20 % plus efficaces qu'un certain niveau de référence.	Efficacité	S.O.
Notre avenir propre : La stratégie du Yukon sur les changements climatiques, l'énergie et l'économie verte	Yukon	Déchets et autres	Déchets	Stratégie d'économie circulaire qui comprend un objectif de détournement des déchets de 40 % d'ici 2025.	Efficacité	YT-CRC-01

* Note : Le secteur de l'ATCATF n'est pas considéré comme un secteur « économique », mais il est inclus avec la liste des secteurs économiques du Canada par souci d'exhaustivité.

Tableau 9 : Politiques et mesures relatives aux polluants atmosphériques incluses dans le scénario AME

Nom de la politique	Compétence	Secteur	Hypothèses de modélisation / Description
Règlements modifiant les règlements relatifs aux produits contenant du mercure	Canada	Bâtiments	Le règlement interdit la fabrication et l'importation de produits contenant du mercure ou l'un de ses composés. Les modifications abaissent la limite de la teneur en mercure actuellement autorisée pour les lampes fluorescentes droites destinées à l'éclairage général, les lampes fluorescentes à cathode froide et les lampes fluorescentes à électrode externe.
Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques	Canada	Transversal	Le RMSPA concerne les types d'équipements et les secteurs industriels suivants : • Les chaudières et les appareils de chauffage qui sont utilisés pour produire de la chaleur et de la vapeur à des fins diverses dans de nombreuses installations industrielles. • Équipements stationnaires à moteur alternatif utilisés pour la compression, la production d'énergie électrique et le pompage dans les secteurs et gazoducs de gaz naturel. • Installations de fabrication de ciment.
Limites de concentration des composés organiques volatils pour les règlements sur les revêtements architecturaux	Canada	Transversal	Les limites de concentration de COV pour les règlements sur les revêtements architecturaux sont intégrées dans les émissions historiques de polluants atmosphériques.

Nom de la politique	Compétence	Secteur	Hypothèses de modélisation / Description
Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils de certains produits	Canada	Transversal	Modélisation du Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils de certains produits (DORS/2021-268). Le Règlement établit des limites de concentration en COV pour environ 130 catégories et sous-catégories de produits, notamment les produits de soins personnels, les produits d'entretien automobile et ménager, les adhésifs, les décapants d'adhésifs, les produits d'étanchéité et les calfeutrages, ainsi que d'autres produits divers.
Stratégie sur les pluies acides du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME)	Canada	Transversal	Modélisation du plafonnement des émissions à l'échelle de la province dans le cadre de la stratégie du CCME contre les pluies acides.
Exigences de base relatives aux émissions industrielles	Canada	Industrie lourde	Modélisation des EBEI pour le secteur des « autres métaux non ferreux », dans le cadre de la stratégie du système de gestion de la qualité de l'air.
Règlement sur la réduction des rejets de composés organiques volatils (secteur pétrolier)	Canada	Pétrole et gaz	Modélisation des réductions d'émissions de COV découlant du règlement sur la réduction des rejets de composés organiques volatils pour les secteurs pétroliers.
Zone de contrôle des émissions (ZCE) pour les navires au Canada et aux États-Unis	Canada	Transport	Cette politique n'est pas explicitement modélisée car son impact est reflété dans les données historiques. ZCE pour le NO_x, le SO_x, et les PM. Fixe la norme de teneur en soufre des combustibles pour les navires.
Règlement sur les émissions des locomotives	Canada	Transport	Politique de Transports Canada visant à contrôler les émissions des principaux contaminants atmosphériques provenant des locomotives (Règlement sur les émissions des locomotives, en vertu de la Loi sur la sécurité ferroviaire).
Règlement sur les émissions des moteurs hors route à allumage par compression (mobiles et fixes) et des gros moteurs hors route à allumage commandé	Canada	Transport	Normes d'émission pour les polluants atmosphériques provenant des moteurs diesel non routiers et des gros moteurs à allumage commandé.
Règlement sur les émissions des petits moteurs hors route à allumage commandé	Canada	Transport	Normes d'émissions pour les polluants atmosphériques provenant des petits moteurs à allumage commandé non routiers.
Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs	Canada	Transport	Normes Tier 2/3 pour les véhicules légers et coefficients moyens MOVES (modèle américain d'émissions de véhicules) pour les véhicules légers niveau 2 pour 2015, 2025 et 2035.
Règlement sur le soufre dans l'essence	Canada	Transport	Cette politique n'est pas explicitement modélisée car son impact est reflété dans les données historiques. La norme TIER sur la teneur en soufre de l'essence exige que l'essence fédérale ne contienne pas plus de 10 ppm de soufre (au lieu de 30 ppm) en moyenne annuelle d'ici le 1er janvier 2017.
Examen et évaluation des politiques provinciales en matière de qualité de l'air en Alberta	Alberta	Électricité	Cette politique n'est pas explicitement modélisée car son impact est reflété dans les données historiques. Politique qui simule l'amélioration des émissions de polluants atmosphériques des services publics électriques de l'Alberta, mais qui exclut la politique de l'Alliance stratégique pour l'air pur (CASA).
Réglementation des moteurs alternatifs	Alberta	Industrie lourde	Réductions d'émissions dans le cadre de la réglementation sur les moteurs alternatifs de l'Alberta.
Réglementation des moteurs alternatifs	Colombie-Britannique	Industrie lourde	Réductions d'émissions dans le cadre de la réglementation de la Colombie-Britannique sur les moteurs alternatifs (Reciprocating Engine Regulations).
Règlement sur le contrôle de l'air à Terre-Neuve	Terre-Neuve et Labrador	Industrie lourde	Règlement sur le contrôle de l'air de Terre-Neuve pour le secteur de l'exploitation minière du minerai de fer.
Règlement de la Nouvelle-Écosse sur la qualité de l'air pour les services publics de production d'électricité	Nouvelle-Écosse	Électricité	Les règlements de la Nouvelle-Écosse sur la qualité de l'air pour le secteur des services publics électriques qui fixent des plafonds pour divers polluants atmosphériques.
Rejet de dioxyde de soufre par les fonderies et affineries de nickel dans la région de Sudbury	Ontario	Industrie lourde	La modélisation de la politique de réduction des émissions de SO_2 de l'Ontario pour l'industrie de la fonte et de l'affinage du nickel dans la région de Sudbury se fait par le biais d'un plafonnement des émissions.

Nom de la politique	Compétence	Secteur	Hypothèses de modélisation / Description
Réduction des émissions de dioxyde de soufre provenant des installations pétrolières de l'Ontario (Règl. de l'Ont. 530/18, Règl. de l'Ont. 88/22 et Règl. de l'Ont. 89/22)	Ontario	Pétrole et gaz	La modélisation de la politique de réduction des émissions de SO_2 de l'Ontario pour le secteur des produits pétroliers se fait par le biais d'un plafonnement des émissions.
Règlement sur la qualité de l'atmosphère au Québec	Québec	Transversal	Ce règlement établit des normes d'émission de particules et de gaz, des normes d'opacité des émissions, des normes de qualité de l'air et des mesures de surveillance. Il couvre les émissions de PM, C.-B., COV et SO_x dans divers secteurs (bois de sciage, aluminium, sidérurgie, exploitation minière du minerai de fer, usine de pâtes et papiers, papier transformé, pétrole, métaux non ferreux, transport, commerce, éducation).

A4.6.7.2 Scénario avec mesures supplémentaires

Tableau 10 : Politiques et mesures relatives aux GES incluses dans le scénario AMS

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Objectif de réduction des émissions d'engrais	Canada	Agriculture	Agriculture	L'objectif de réduction des émissions d'engrais vise à réduire les émissions provenant des engrais sur les terres agricoles de 30 % par rapport aux niveaux de 2020 d'ici à 2030. On suppose que le Canada atteint cet objectif dans le scénario AMS.	Efficacité	AGR-04
Normes d'efficacité énergétique plus strictes pour les appareils et les équipements	Canada	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Augmentation des normes minimales d'efficacité pour les nouveaux équipements. Des normes plus strictes se traduisent par une plus grande efficacité des appareils (pi2 par MMBTU). Les résultats de la modélisation actuelle permettent d'obtenir des réductions de 19 PJ et 21 PJ dans les secteurs résidentiel et commercial, respectivement.	Efficacité	BDG-09.3
Codes de construction prêts pour l'énergie nette zéro (pour les nouveaux bâtiments commerciaux et résidentiels) d'ici à 2030	Canada	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Les provinces, les territoires et les différentes municipalités sont habilités à adopter des codes de l'énergie. Le gouvernement fédéral ne peut que fournir des outils pour aider les provinces, les territoires et les municipalités. Code national de la construction pour les bâtiments résidentiels et commerciaux vers un avenir « prêt pour le net zéro ». Cette politique simule une trajectoire nette zéro pour toutes les nouvelles constructions commerciales et résidentielles, en augmentant la norme d'efficacité des processus. Elle est basée sur une estimation de l'adoption de codes dans tout le pays, ainsi que sur des améliorations de la conformité aux codes. Dans l'ensemble, on suppose qu'entre 2030 et 2050, les intensités énergétiques devraient s'améliorer dans les provinces et les territoires de 22 % à 90 % dans le secteur résidentiel et de 30 % à 80 % dans le secteur commercial.	Efficacité	BDG-01

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Rénovations - Étiquetage et codes pour les bâtiments existants dans le secteur commercial et programme de Prêt canadien pour des maisons plus vertes dans le secteur résidentiel	Canada	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Cette politique simule que les constructions commerciales et résidentielles existantes deviendront plus efficaces, en augmentant les normes d'efficacité des processus. Elle inclut également l'impact des mesures d'incitatifs. La variable de l'efficacité du procédé est ajustée pour obtenir les économies d'énergie attendues. ECCC ajuste l'efficacité des procédés pour atteindre ces objectifs de réduction d'énergie. Les résultats de la modélisation actuelle permettent d'obtenir des réductions de 48 PJ et 166 PJ dans les secteurs résidentiel et commercial, respectivement.	Efficacité	BDG-04.2
La Stratégie canadienne pour les bâtiments verts	Canada	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	La réglementation est mise en œuvre dans le modèle en modifiant les choix des consommateurs. Dans le scénario de la réglementation SCBV (interdiction du chauffage au mazout dans les nouvelles constructions en 2028), tout consommateur qui aurait choisi d'installer une thermopompe à combustible fossile (fioul) choisit d'installer une pompe à chaleur électrique à la place.	Changement de comportement ; changement de combustible pour l'utilisation finale	BDG-09
Règlement modifiant le Règlement sur les produits contenant du mercure	Canada	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Le règlement interdit la fabrication et l'importation de produits contenant du mercure ou l'un de ses composés. Les modifications abaissent la limite de la teneur en mercure actuellement autorisée pour les lampes fluorescentes droites destinées à l'éclairage général, les lampes fluorescentes à cathode froide et les lampes fluorescentes à électrode externe.	Efficacité	S.O.
Solutions agricoles pour le climat - Fonds d'action à la ferme pour le climat	Canada	Transversal	Agriculture	Le Fonds d'action à la ferme pour le climat (704,1 millions de dollars, 2021-2028) soutient les agriculteurs dans l'adoption de PGB qui stockent le carbone et réduisent les GES. Le programme soutient également d'autres activités qui favorisent l'adoption de PGB, notamment la sensibilisation, l'éducation et la formation. La modélisation du programme permet d'obtenir une réduction d'environ 1 Mt d'éq. CO_2 des émissions de N_2O d'ici 2028 dans le cadre de l'objectif de réduction des émissions d'engrais.	Réductions d'émissions liées aux procédés non énergétiques	AGR-01.2
Solutions agricoles pour le climat - Laboratoires vivants	Canada	Transversal	ATCATF	Le programme des laboratoires vivants (185 millions de dollars, 2021-2031) vise à établir un solide réseau pancanadien de laboratoires vivants. Grâce à ces laboratoires vivants, les dirigeants régionaux réuniront des agriculteurs, des scientifiques et d'autres partenaires du secteur pour codévelopper, tester et surveiller les PGB dans les exploitations agricoles afin de séquestrer le carbone et/ou d'atténuer les émissions de GES et d'améliorer la résilience climatique.	Émissions négatives ; efficacité	AGR-01.1

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Partenariat canadien pour une agriculture durable (PAC durable)	Canada	Transversal	Agriculture ; ATCATF	La PAC durable, un partenariat de cinq ans (2023-2028) avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour renforcer la compétitivité, l'innovation et la résilience du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. L'une des cinq priorités du PAC durable est de s'attaquer au changement climatique et à la protection de l'environnement pour soutenir la réduction des émissions de GES et la vitalité à long terme du secteur, tout en positionnant les producteurs et les transformateurs de manière à ce qu'ils puissent saisir les opportunités économiques découlant de l'évolution des demandes des consommateurs. Dans le cadre de cette priorité de la PAC durable, les domaines d'intervention comprennent la préparation et la réponse à un climat changeant en soutenant les PGB et en accélérant l'adoption technologique, la réduction des émissions de GES et l'amélioration de la séquestration du carbone, la protection et la régénération des sols, la qualité de l'eau et de l'air, ainsi que l'amélioration de la biodiversité et la protection des habitats sensibles. La PAC durable comprendra le Programme de paysages agricoles résilients, doté de 250 millions de dollars, pour soutenir les biens et services écologiques fournis par le secteur agricole. Les réductions d'émissions dues à la gestion des engrais sont modélisées en ciblant les émissions de N_2O dans le cadre de l'objectif de réduction des émissions dues aux engrais.	Émissions négatives ; efficacité	AGR-03b
FSI/ANZ – Projets	Canada	Transversal	Énergie - Combustion fixe et sources fugitives ; procédés industriels	Ces politiques modélisent le potentiel des projets futurs dans le cadre de l'initiative FSI/ANZ. Elles projettent l'adoption du CSC et des carburants propres dans divers secteurs industriels.	Changement de combustible pour l'utilisation finale ; émissions négatives	HVI-03
FSI/ANZ – Électrification	Canada	Transversal	Énergie - Combustion fixe et sources fugitives ; procédés industriels	Cette politique modélise le potentiel d'électrification future des secteurs industriels dans le cadre de l'initiative FSI/ANZ. Elle suppose une augmentation constante de l'électrification de plusieurs secteurs industriels au fil du temps.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	HVI-03
FSI/ANZ – Efficacité énergétique	Canada	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Cette politique modélise le potentiel des futurs gains d'efficacité énergétique dans les secteurs industriels dans le cadre de l'initiative FSI/ANZ. Elle suppose une augmentation constante de l'efficacité énergétique dans de nombreux secteurs industriels au fil du temps.	Efficacité	HVI-03

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Remise canadienne sur le carbone/ Fonds issu des produits du système de tarification fondé sur le rendement/ Programme d'incitation à la décarbonisation /Fonds pour l'électricité de l'avenir	Canada	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Cette politique modélise les réductions d'émissions résultant des recettes générées par les programmes STFR et les produits de la redevance sur les combustibles. Elle repose sur l'hypothèse d'une augmentation de l'efficacité énergétique dans de nombreux secteurs industriels et résidentiels au fil du temps.	Efficacité ; remplacement des combustibles dans l'utilisation finale	ECW-01.2, ECW-01.6, ECW-01.6a, ECW-01.6b
Fonds de croissance du Canada	Canada	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Le Fonds canadien de croissance vise à attirer des capitaux privés pour bâtir l'économie propre du Canada en utilisant des instruments d'investissement qui absorbent certains risques afin d'encourager l'investissement privé dans des projets, des technologies et des entreprises à faible émission de carbone. Il est modélisé par l'hypothèse d'une augmentation de l'électrification et de l'efficacité énergétique dans de nombreux secteurs industriels au fil du temps.	Efficacité ; remplacement des combustibles dans l'utilisation finale	ECW-16
Adoption de l'hydrogène	Canada	Transversal	Procédés industriels ; Énergie - Combustion fixe et émissions fugitives	Cette politique modélise l'adoption de l'hydrogène au Canada sur la base de la production nationale anticipée qui a été annoncée à ce jour.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	S.O.
Interconnexions stratégiques supplémentaires dans le domaine de l'électricité	Canada	Électricité	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Ce programme augmente la capacité de transmission entre les régions sur la base des informations reçues de RNCan. En 2030, 700 MW de capacité de transmission sont ajoutés entre la Colombie-Britannique et l'Alberta et 500 MW entre la Saskatchewan et le Manitoba.	Décarbonisation des sources d'énergie	S.O.
Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification (ÉRITE)	Canada	Électricité	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Le programme ÉRITE prévoit jusqu'à 1,56 milliard de dollars sur huit ans pour des projets d'énergies renouvelables intelligentes et de modernisation des réseaux électriques. Ce montant comprend 600 millions de dollars supplémentaires pour le programme annoncé dans le Budget 2022. Ce programme réduira les émissions de GES en encourageant le remplacement de l'électricité produite à partir de combustibles fossiles par des énergies renouvelables capables de fournir des services de réseau essentiels, tout en soutenant la transition équitable du Canada vers une économie électrifiée. La modélisation est basée sur une évaluation des projets qui pourraient être réalisés grâce aux fonds restants qui n'ont pas été dépensés dans le scénario avec mesures existantes pour ce programme.	Décarbonisation des sources d'énergie	ELE-04

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Règlement sur l'électricité propre	Canada	Électricité	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Le Règlement sur l'électricité propre établi des normes de performance pour réduire les émissions de GES provenant de l'électricité produite à partir de combustibles fossiles à partir de 2035. La modélisation est basée sur les dernières informations disponibles sur le cadre politique et est un exercice conjoint impliquant le modèle NextGrid de ECCC.	Décarbonisation des sources d'énergie	ELE-10
Fonds des solutions climatiques axées sur la nature	Canada	ATCATF	ATCATF	Réduire les émissions nettes de GES du Canada en utilisant des solutions climatiques naturelles, tout en offrant des avantages pour la biodiversité et le bien-être humain. Les programmes du FSCAN comprennent des activités visant à éviter la conversion, à améliorer la gestion et à restaurer des écosystèmes tels que les zones humides, les prairies et les terres forestières.	Émissions négatives	NBS-0.1, NBS-01.1a
Renforcement de la réglementation sur le méthane	Canada	Pétrole et gaz	Procédés industriels	Le règlement sur le méthane amélioré permet de réduire de 75 % les émissions de CH_4 du secteur du pétrole et gaz par rapport aux niveaux de 2012 d'ici à 2030, en utilisant les courbes de coûts de l'AIE. De plus amples informations sur cette politique sont disponibles dans le projet de règlement.	Décarbonisation des sources d'énergie	OIG-02
Financement FSI/ANZ	Canada	Pétrole et gaz	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Toutes les nouvelles installations de DGMV à partir de 2025 sont supposées utiliser la technologie des solvants. Pour certaines installations en friche (c'est-à-dire les extensions d'installations existantes), on suppose une co-injection de solvants, ce qui permet d'améliorer de 30 % les intensités énergétiques. Pour toutes les nouvelles installations et certaines installations désaffectées, on suppose l'utilisation pure de solvants, ce qui permet d'améliorer de 80 % l'intensité énergétique de l'installation. En outre, l'utilisation de la technologie des solvants pour les nouvelles installations de DGMV entraîne une augmentation d'environ 40 % de la production de pétrole au niveau de l'installation.	Efficacité	HVI-03
Plafonnement des émissions du secteur pétrole et gaz	Canada	Pétrole et gaz	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Le plafond d'émissions contribuera à décarboniser la production de pétrole et de gaz pour faire du Canada un producteur très efficace répondant à la demande mondiale et faire en sorte que le secteur soit sur la voie d'une émission nette nulle d'ici à 2050. Le plafond d'émissions fait partie intégrante de la feuille de route du gouvernement du Canada visant à soutenir la décarbonisation de la production de pétrole et de gaz. Le niveau de plafonnement des émissions prévu dans le projet de règlement est fixé à 27 % en dessous des émissions déclarées en 2026 pour les sous-secteurs couverts. Plus d'informations sont disponibles dans le projet de règlement.	Efficacité ; décarbonisation des sources d'énergie ; émissions négatives ; réduction des émissions des processus non énergétiques	OIG-03

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Mesures visant à réduire les émissions de l'aviation, maritimes et ferroviaires grâce à des gains d'efficacité et à des mélanges de carburants à faible teneur en carbone	Canada	Transport	Transport	Électrification des nouveaux traversiers à passagers, à partir de 2025, en vue d'atteindre une part de marché de 10 % pour les nouveaux véhicules d'ici à 2030.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	TRN-09.1,
Réglementation des ventes de véhicules moyens et lourds zéro émissions (VZE)	Canada	Transport	Transport	Modélisation des ventes de VZE pour atteindre 35 % en 2030 et 100 % en 2040 pour un sous-ensemble de types de véhicules en fonction de la faisabilité.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	TRN-05.1
Réglementation des ventes de véhicules moyens et lourds zéro émissions (VZE) - Autobus	Canada	Transport	Transport	Dans le cadre de la réalisation des exigences de vente de VLD VZE, 100 % des bus sont supposés être électriques d'ici 2040.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	TRN-05.1
Stratégie nationale de transport actif	Canada	Transport	Transport	Investissements dans les pistes cyclables et autres moyens de transport actifs qui réduisent l'utilisation de la voiture et du camion. Réduction de la demande d'énergie dans le transport de passagers de 0,33 % en 2030.	Changement de comportement	TRN-11.3
Extension des améliorations de l'efficacité des véhicules de tourisme	Canada	Transport	Transport	Alignés sur les normes d'efficacité des véhicules de tourisme américains, les véhicules MCI améliorent leur efficacité de 1,5 % par an de 2026 à 2032.	Efficacité	TRN-01
Règlement fédéral sur les gaz d'enfouissement	Canada	Déchets et autres	Déchets	Le Règlement sur la réduction des rejets de méthane augmente le captage des gaz d'enfouissement dans les sites de déchets solides municipaux de manière progressive, à partir de 2027, réduisant ainsi les émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement. D'ici 2033, les efficacités de collecte des provinces et des territoires seront comprises entre 39 % et 79 %.	Émissions négatives	WST-06

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Captage, stockage et utilisation du carbone en Alberta	Alberta	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Le programme aidera les industries difficiles à abattre en accordant une subvention de 12 % pour les nouveaux coûts d'investissement admissibles de la CUSC.	Émissions négatives	AB-CRC-01
Projet de collaboration pour l'électrification des camions zéro émission en Alberta *(lien disponible en anglais seulement)*	Alberta	Transport	Transport	De nouveaux camions à hydrogène (piles à combustible) sont ajoutés à la flotte de l'Alberta pour atteindre une part de marché de 5 % d'ici à 2025.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	AB-TRN-02
Energy Efficiency Standards *(lien disponible en anglais seulement)* – Normes relatives aux équipements les plus efficaces pour le chauffage des locaux et de l'eau	Colombie-Britannique	Bâtiments	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	En 2030, la politique interdira la vente d'équipements conventionnels neufs ou de remplacement alimentés au gaz ou au mazout pour le chauffage des locaux et de l'eau : systèmes résidentiels à air pulsé (tels que les fournaises), systèmes résidentiels de chauffage à eau chaude (tels que les chaudières), chauffe-eau domestiques (tels que les chauffe-eau à réservoir de stockage et instantanés) et unités conditionnées alimentées au gaz et adaptées aux conditions météorologiques (telles que les unités de toit et les unités d'air d'appoint).	Efficacité ; remplacement des combustibles dans l'utilisation finale	BC-ENG-07
British Columbia Clean Energy Act (lien disponible en anglais seulement) Loi sur l'énergie propre de la Colombie-Britannique (Exigence en matière d'électricité propre ou renouvelable)	Colombie-Britannique	Électricité	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Cette politique vise à mettre en œuvre une norme de livraison d'électricité 100 % propre pour le réseau de BC Hydro d'ici à 2030.	Décarbonisation des sources d'énergie	BC-ENG-09

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Mandat de la Colombie-Britannique pour les véhicules moyens et lourds à zéro émission *(lien disponible en anglais seulement)*	Colombie-Britannique	Transport	Transport	30 % des véhicules moyens et lourds (à l'exception des semi-remorques de classe 7 à 8) vendus en C.-B. doivent être à zéro émission d'ici à 2030 et 100 % d'ici à 2040.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	BC-TRN-05
Étendre la norme sur les carburants à faible teneur en carbone aux carburants pour l'aviation et la marine	Colombie-Britannique	Transport	Transport	Ajout des carburants aériens et marins à la norme sur les carburants à faible teneur en carbone, pour atteindre des taux de mélange de 20 % d'ici à 2030.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	BC-TRN-10
Extension du mandat de mélange de gaz naturel renouvelable	Colombie-Britannique	Transport	Transport	15 % de GNR d'ici à 2030, 5 % d'ici à 2025.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	S.O.
Fonds pour l'économie à faible intensité de carbone basé sur le mérite	Manitoba	Transversal	Énergie - Combustion de sources fixes et émissions fugitives	Le programme fondé sur le mérite vise à soutenir les améliorations des bâtiments et des processus qui réduisent les émissions de GES et l'utilisation de combustibles fossiles. Ce programme ne financera pas les projets admissibles ou déjà soutenus par Efficiency Manitoba, ni les projets de transport tels que les VZE ou l'infrastructure de recharge.	Efficacité ; remplacement des combustibles dans l'utilisation finale	S.O.

Nom de la politique	Compétence	Secteur économique*	Secteur du GIEC	Hypothèses de modélisation / Description	Canal de réduction des GES	Identifiant P&M
Système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre - (en supposant que les entreprises québécoises atteignent les objectifs d'émissions fixés par la loi grâce à l'achat de crédits de la WCI) jusqu'en 2030	Québec	Transversal	Énergie - Combustion fixe et sources fugitives ; procédés industriels	Achats prévus de crédits WCI par des entreprises québécoises en Californie. Afin de comptabiliser officiellement le flux net de quotas et de crédits compensatoires de la WCI (importés de Californie au Québec) comme des transferts d'ITMO au Canada en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris, un accord bilatéral autorisant le transfert et l'utilisation devrait être établi entre le Canada et les États-Unis, y compris la soumission de rapports au titre de l'article 6 à la CCNUCC.	Échange de quotas d'émission	QC-CRC-02
Règlements sur les carburants renouvelables	Yukon	Transport	Transport	10 % d'éthanol et 20 % de biodiesel d'ici à 2025.	Changement de combustible pour l'utilisation finale	YT-TRN-01

* Note : Le secteur de l'ATCATF n'est pas considéré comme un secteur « économique », mais il est inclus avec la liste des secteurs économiques du Canada par souci d'exhaustivité.

Tableau 11 : Politiques et mesures relatives aux polluants atmosphériques incluses dans le scénario AMS

Nom de la politique	Compétence	Secteur	Hypothèses de modélisation / Description
Norme de l'industrie du carbone noir de l'Ontario	Ontario	Industrie lourde	Modélisation de la norme de l'industrie du noir de carbone de l'Ontario. La réglementation vise les émissions de SO_2 des installations de noir de carbone situées à Sarnia et à Hamilton, par le biais d'un plafonnement des émissions.

A4.6.7.3 Objectifs de réduction des émissions de GES annoncés par les gouvernements provinciaux et territoriaux

Tableau 12 : Objectifs de réduction des émissions de GES annoncés par les gouvernements provinciaux et territoriaux

Province / Territoire	Objectif en 2020	Objectif en 2030	Objectif en 2050
Terre-Neuve et Labrador	10% en dessous de 1990	30% en dessous de 2005	Zéro émission nette d'ici à 2050
Île-du-Prince-Édouard	10% en dessous de 1990	40% en dessous de 2005 (1,2 Mt d'éq. CO_2 ou moins d'émissions totales)	Zéro émission nette d'ici à 2040
Nouvelle-Écosse	10% en dessous de 1990	53% en dessous de 2005	Zéro émission nette d'ici à 2050
Nouveau-Brunswick	10% en dessous de 1990	46% en dessous de 2005 (10,7 Mt d'éq. CO_2 d'émissions totales)	Zéro émission nette d'ici à 2050
Québec	20% en dessous de 1990	37,5 % en dessous de 1990	Carboneutralité d'ici 2050

Ontario	15% en dessous de 1990	30 % par rapport à 2005 (144 Mt d'éq. CO_2 d'émissions totales)	S.O.
Manitoba	15% en dessous de 2005	5,6 Mt d'éq. CO_2 de réduction cumulative (2023-2027)	S.O.
Saskatchewan	S.O.	S.O.	S.O.
Alberta	50 Mt en dessous du scénario de statu quo	S.O.	Carboneutralité d'ici 2050
Colombie-Britannique	33% en dessous de 2007	40 % par rapport à 2007 (60 % par rapport à 2007 d'ici 2040)	Zéro émission nette d'ici à 2050
Nunavut	S.O.	S.O.	S.O.
Yukon	S.O.	45% en dessous de 2010	Zéro émission nette d'ici à 2050
Territoires du Nord-Ouest	S.O.	30% en dessous de 2005	S.O.

A4.7 Tableaux

A4.7.1 Émissions de GES par secteur économique (à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, sauf indication contraire)

Tableau 13 : Émissions de GES par secteur économique (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			**Projections - Scénario AME**					**Projections - Scénario AMS**				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Pétrole et gaz	118	195	217	209	208	199	201	201	205	202	153	152	151
Électricité*	94	117	47	40	39	18	18	11	39	37	19	14	9
Transport	118	156	156	162	158	142	125	109	163	159	144	118	92
Industrie lourde	97	88	78	77	77	74	73	77	74	71	58	57	63
Bâtiments	72	85	89	81	79	75	71	69	81	79	70	60	54
Agriculture**	51	66	70	70	69	69	69	69	69	67	65	66	66
Déchets et autres	57	55	51	49	49	50	51	53	47	46	33	34	37
Sous-total	***608***	***761***	***708***	***688***	***680***	***626***	***608***	***589***	***679***	***662***	***543***	***501***	***473***
Crédits de la WCI	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	-8	-5	-1	0	0
Contribution comptable du secteur de l'ATCATF	NA	0	12	-29	-28	-28	-31	-30	-29	-28	-28	-31	-30
SCFN et Mesures agricoles	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	-12	-12	-12
Total	**608**	**761**	**720**	**659**	**652**	**597**	**577**	**559**	**642**	**628**	**502**	**458**	**431**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

* Les émissions liées à l'électricité comprennent également les contributions de la production de vapeur.

** Les réductions d'émissions supplémentaires dans le scénario avec mesures supplémentaires se produisant sur les terres agricoles sont représentées dans la ligne SCFN et Mesures agricoles.

Tableau 14 : Émissions de GES par secteur GIEC (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Énergie - Sources de combustion fixes et sources fugitives	344	435	381	354	350	312	308	301	343	333	239	221	215
Énergie - Transports	145	190	196	202	198	184	169	154	202	199	184	159	134
Procédés industriels	55	55	51	53	52	51	52	54	54	52	54	55	57
Agriculture	42	56	56	56	56	56	56	56	56	54	52	53	53
Déchets	21	24	23	24	24	24	24	24	24	24	14	14	14
Total	**608**	**761**	**708**	**688**	**680**	**626**	**608**	**589**	**679**	**662**	**543**	**501**	**473**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 15 : Production de pétrole et de gaz naturel en amont : émissions et facteurs déterminants, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Production de pétrole brut conventionnel													
Émissions (Mt d'éq. CO_2)	32	49	40	35	33	32	32	30	35	33	19	19	18
Production (kb/j)	1 207	1 360	1 243	1 260	1 261	1 253	1 305	1 229	1 262	1 264	1 263	1 289	1 188
Intensité des émissions (kg d'éq. CO_2 /B)	71,7	97,7	87,7	75,3	71,9	69,5	66,2	68,0	75,1	71,6	42,3	39,7	40,5
Sables bitumineux (excluant usines de valorisation)													
Émissions (Mt d'éq. CO_2)	7	19	61	67	69	71	71	70	65	64	57	56	56
Production (kb/j)	393	1 065	3 316	3 568	3 717	4 001	4 051	4 014	3 608	3 779	4 110	4 150	4 093
Intensité des émissions (kg d'éq. CO_2 /B)	48,1	47,7	50,6	51,8	50,6	48,5	48,2	47,6	49,0	46,7	37,8	37,1	37,3
Production et traitement du gaz naturel													
Émissions (Mt d'éq. CO_2)	38	75	60	56	56	52	52	53	56	56	39	37	37
Production (kb/j)	2 284	3 609	3 597	4 025	4 080	4 190	4 463	4 602	4 025	4 078	4 185	4 323	4 401
Intensité des émissions (kg d'éq. CO_2 /B)	46,1	57,2	45,6	38,3	37,5	34,0	32,0	31,7	38,2	37,4	25,4	23,3	22,9

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données sur les émissions historiques proviennent du RIN2024.

Tableau 16 : Émissions de pétrole et de gaz par sous-secteur (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Production et traitement du gaz naturel	38	75	60	56	56	52	52	53	56	56	39	37	37
Pétrole brut conventionnel	32	48	39	35	33	32	32	30	35	33	19	19	18
Production de pétrole léger	19	22	21	18	17	16	16	15	18	17	9	8	8
Production de pétrole lourd	13	25	17	16	15	14	14	13	16	15	9	9	8
Production de pétrole des régions pionnières	0	2	1	1	1	1	2	2	1	1	1	2	1
Sables bitumineux	15	36	87	89	90	86	86	85	85	85	71	70	70
Bitume in situ	5	13	45	49	50	51	52	50	47	46	40	39	39
Extraction du bitume	2	6	16	18	19	20	20	20	18	18	17	17	17
Valorisation du bitume	8	17	25	21	21	15	15	15	21	21	15	14	14
Transport du pétrole et du gaz naturel	13	12	13	13	12	12	13	13	13	12	11	11	11
Pétrole et gaz en aval	20	23	19	15	15	14	14	13	15	14	10	11	11
Raffinage du pétrole	18	22	17	14	14	12	12	12	13	12	9	9	10
Distribution du gaz naturel	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Production de gaz naturel liquéfié	0	0	0	1	2	3	5	6	1	2	2	4	5
Total	**118**	**195**	**217**	**209**	**208**	**199**	**201**	**201**	**205**	**202**	**153**	**152**	**151**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données sur les émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 17 : Émissions du secteur du raffinage et de la valorisation du pétrole et facteurs déterminants, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Raffineries classiques													
Émissions (Mt d'éq. CO_2)	18	22	17	14	14	12	12	12	13	12	9	9	10
Pétrole raffiné traité (kb/j)	1 659	1 987	2 130	2 129	2 129	2 129	2 129	2 129	2 129	2 129	2 129	2 129	2 129
Intensité des émissions (kg d'éq. CO_2 /B)	30,2	30,2	21,9	18,2	17,8	16,0	15,8	15,7	17,3	15,9	11,3	12,2	12,6
Valorisation du bitume													
Émissions (Mt d'éq. CO_2)	8	17	25	21	21	15	15	15	21	21	15	14	14
Pétrole raffiné traité (kb/j)	209	613	1 208	1 102	1 130	1 130	1 130	1 130	1 098	1 130	1 133	1 135	1 133
Intensité des émissions (kg d'éq. CO_2 /B)	109,5	77,0	56,3	52,6	51,4	37,4	36,7	36,2	51,9	50,1	35,4	34,5	34,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données sur les émissions historiques proviennent du RIN2024.

Tableau 18 : Émissions du secteur des transports par sous-secteur (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Transport de passagers	80	95	90	101	98	84	63	42	101	98	84	62	41
Voitures, camions et motocyclettes	71	85	80	90	87	74	52	31	90	87	73	51	30
Transport par autobus, train et transport aérien intérieur	9	10	10	11	11	11	11	11	11	11	11	11	10
Transport de marchandises	30	48	52	48	46	43	47	50	48	47	45	40	34
Camions lourds, trains	25	42	44	41	39	36	40	42	41	40	38	33	27
Transport aérien et maritime intérieur	5	5	7	7	7	7	7	8	7	7	7	7	7
Autres : Activités récréatives, commerciales et résidentielles	8	14	14	14	14	15	16	17	14	14	15	16	17
Total	**118**	**156**	**156**	**162**	**158**	**142**	**125**	**109**	**163**	**159**	**144**	**118**	**92**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 19 : Émissions du secteur de l'électricité et facteurs déterminants, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Émissions (Mt d'éq. CO_2)	94	117	47	40	39	18	18	11	39	37	19	14	9
Production (térawatts-heures)	432	543	573	596	606	662	687	710	590	598	654	677	731

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 20 : Émissions du secteur de l'électricité par type de combustible (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Charbon	80	98	24	16	16	0	0	0	16	16	0	0	0
Produits pétroliers raffinés	11	11	4	3	3	1	1	1	2	2	0	0	1
Gaz naturel	3	7	18	21	20	16	16	9	20	19	18	13	7
Biocombustibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Production de vapeur	0	1	0	0	1	1	1	1	0	0	0	1	1
Total	**94**	**117**	**47**	**40**	**39**	**17**	**18**	**11**	**39**	**37**	**19**	**14**	**9**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données sur les émissions historiques proviennent du RIN2024.

Tableau 21 : Émissions de l'industrie lourde et facteurs déterminants, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Émissions (Mt d'éq. CO_2)	97	88	78	77	77	74	73	77	74	71	58	57	63
Production brute de l'industrie lourde (milliards de dollars de 2017)	152	214	208	210	214	229	246	263	210	214	229	245	265

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 22 : Émissions de l'industrie lourde par sous-secteur (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Exploitation minière	7	8	11	11	11	12	13	14	10	9	8	9	11
Fonte et affinage (métaux non ferreux)	17	14	10	10	10	10	10	10	10	9	9	8	8
Pâtes et papiers	15	9	8	6	5	5	5	5	6	5	3	3	3
Sidérurgie	17	16	13	13	13	9	8	8	13	12	7	7	7
Ciment	10	13	11	10	9	8	9	9	9	9	7	8	8
Chaux et gypse	3	3	3	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2
Produits chimiques et engrais	28	24	23	26	27	28	27	29	25	24	23	20	24
Total	**97**	**88**	**78**	**77**	**77**	**74**	**73**	**77**	**74**	**71**	**58**	**57**	**63**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 23 : Émissions du sous-secteur résidentiel et facteurs déterminants, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Émissions (Mt d'éq. CO_2)	45	45	42	38	37	35	33	31	38	37	33	28	24
Ménages (millions)	10	13	15	17	17	18	19	20	17	17	18	19	20

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 24 : Émissions du sous-secteur commercial et facteurs déterminants, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Émissions (Mt d'éq. CO_2)	28	40	46	43	42	40	38	38	43	42	37	33	30
Surface utile (millions de m^2)	510	654	772	801	809	845	899	961	826	836	872	921	981

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les projections pour la Surface utile commencent en 2022. Les données sur les émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 25 : Émissions de l'agriculture par sous-secteur (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF et des Mesures agricoles, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Utilisation de combustible à la ferme	8	9	14	14	14	13	13	13	13	13	13	13	13
Production végétale	9	10	19	19	19	19	19	19	19	17	15	15	15
Production animale	33	46	37	37	37	37	38	38	**37**	**37**	**37**	**38**	**38**
Total	**51**	**66**	**70**	**70**	**69**	**69**	**69**	**69**	**69**	**67**	**65**	**66**	**66**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données. Ces valeurs n'incluent pas la contribution comptable des Terres cultivées restantes ou des Mesures agricoles.

Tableau 26 : Émissions de déchets et autres par sous-secteur (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Déchets	21	24	23	24	24	24	24	24	24	24	14	14	14
Production de charbon	5	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	3
Industrie légère, construction et exploitation forestière	32	28	24	23	23	23	24	26	21	20	16	18	21
Total	**57**	**55**	**51**	**49**	**49**	**50**	**51**	**53**	**47**	**46**	**33**	**34**	**37**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 27 : Réductions des émissions de CSC par secteur (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 2022 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques	Projections - Scénario AME			Projections - Scénario AMS		
	2022	**2030**	**2035**	**2040**	**2030**	**2035**	**2040**
Électricité	-0,7	-2,3	-1,6	-0,7	-2,3	-1,7	-1,5
Industrie lourde	-0,2	-1,6	-8,2	-8,2	-3,9	-9	-9,1
Production d'hydrogène	NA	-3,7	-3,6	-3,5	-6,1	-6,2	-6,6
Pétrole et gaz	-1,9	-13,5	-15,1	-14,8	-14,4	-15,8	-15,6
Total	**-2,8**	**-21,1**	**-28,5**	**-27,2**	**-26,7**	**-32,7**	**-32,9**

Tableau 28 : Émissions dues au carburant utilisé pour le transport étranger de passagers et marchandise, par sous-secteur (Mt d'éq. CO_2), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Transport de marchandises étrangères	8	11	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Passagers étrangers	5	8	8	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
Total	**13**	**20**	**16**	**19**	**19**	**19**	**19**	**19**	**19**	**19**	**19**	**19**	**19**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 29 : Émissions de GES par habitant par province et territoire (t d'éq. CO_2 par habitant), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN et des Mesures agricoles, scénarios AME et AMS, de 2005 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques		Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	2005	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Terre-Neuve et Labrador	20,0	16,2	16,5	16,3	14,5	14,1	13,2	14,9	14,8	12,9	12,4	11,6
Île-du-Prince-Édouard	13,7	9,6	8,6	8,4	7,4	6,2	5,3	8,5	8,3	6,9	5,6	4,6
Nouvelle-Écosse	24,3	14,4	13,1	12,5	8,1	7,2	6,4	13,1	12,4	7,4	6,0	5,0
Nouveau-Brunswick	26,9	15,4	14,6	14,3	9,3	8,4	7,4	14,1	13,4	7,7	7,1	6,2
Québec*	11,3	9,1	8,2	7,9	7,1	6,5	6,1	7,3	7,1	6,2	5,5	5,0
Ontario	16,2	10,4	9,7	9,5	8,2	7,4	6,3	9,7	9,3	7,6	6,2	5,3
Manitoba	17,5	15,3	13,7	13,5	12,5	11,4	10,5	13,7	13,3	11,4	10,1	9,1
Saskatchewan	81,0	64,4	55,1	53,7	43,4	40,7	38,5	54,6	52,6	36,2	32,7	30,9
Alberta	75,6	59,8	50,9	48,9	43,9	40,3	37,4	50,0	47,4	36,4	32,2	29,4
Colombie-Britannique	14,9	12,0	11,2	11,2	10,1	9,3	8,8	11,1	11,0	9,0	7,7	6,8
Yukon	17,7	15,1	12,7	12,5	11,4	10,2	9,0	12,0	11,6	10,1	8,7	7,4
Territoires du Nord-Ouest	39,8	30,3	24,1	21,7	18,8	17,3	16,4	23,7	21,4	18,2	15,8	14,2
Nunavut	19,3	15,2	34,7	37,1	37,2	36,9	36,1	32,3	32,7	30,4	32,6	32,9
Canada	**23,6**	**18,2**	**16,4**	**16,0**	**14,0**	**12,9**	**11,8**	**16,0**	**15,4**	**12,1**	**10,6**	**9,5**

Note : Les données historiques sur les émissions proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.
*Les projections pour le Québec pour le scénario AMS incluent les crédits achetés dans le cadre de la WCI. Afin de comptabiliser officiellement le flux net de quotas et de crédits compensatoires de la WCI (importés de Californie au Québec) comme des transferts de RATI au Canada en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris, un accord bilatéral autorisant le transfert et l'utilisation devrait être établi entre le Canada et les États-Unis, y compris la soumission de rapports au titre de l'article 6 à la CCNUCC.

Tableau 30 : Émissions canadiennes de GES par gaz (Mt d'éq. CO_2, sauf pour NF_3), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Dioxyde de carbone (CO_2)	458	573	551	542	537	485	468	449	533	520	442	403	376
Méthane (CH_4)	108	150	117	109	107	107	108	108	110	107	70	69	69
Oxyde nitreux (N_2O)	31	29	28	28	28	29	29	29	28	27	25	25	25
Hydrofluorocarbure (HFC)	<1	5	11	8	7	5	3	3	8	7	5	3	3
Perfluorocarbones (PFC)	7	3	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Hexafluorure de soufre (SF_6)	3	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Trifluorure d'azote (NF_3) (kt d'éq. CO_2)	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Total	**608**	**761**	**708**	**688**	**680**	**626**	**608**	**589**	**679**	**662**	**543**	**501**	**473**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 31 : Émissions canadiennes de CO_2 par secteur économique (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Pétrole et gaz	66	113	158	158	160	150	151	151	154	153	132	130	130
Électricité	94	116	47	39	38	17	17	11	38	37	19	13	9
Transport	113	148	151	158	154	139	122	106	159	155	141	115	90
Industrie lourde	75	79	76	76	76	73	72	76	73	70	57	57	63
Bâtiments	68	78	77	71	69	66	64	63	71	69	61	54	48
Agriculture	9	11	17	16	16	16	16	16	16	16	15	16	16
Déchets et autres	33	29	25	24	24	24	25	27	22	21	17	19	21
Total	**458**	**573**	**551**	**542**	**537**	**485**	**468**	**449**	**533**	**520**	**442**	**403**	**376**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 32 : Émissions canadiennes de CH_4 par secteur économique (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Pétrole et gaz	51,8	82,1	57,5	50	47,9	47,8	48,7	49	50,1	47,9	20,9	20,7	20,3
Électricité	0,1	0,2	0,3	0,5	0,5	0,4	0,4	0,3	0,5	0,5	0,4	0,4	0,3
Transport	0,8	1,2	1	1	1	1,1	1,1	1,1	1	1	1,1	1,1	1,1
Industrie lourde	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Bâtiments	3,5	2,9	3,2	3,1	3	2,8	2,7	2,5	3,1	3	2,8	2,7	2,5
Agriculture	28	39	31,5	31,5	31,5	31,5	31,5	31,5	31,5	31,5	31,5	31,5	31,5
Déchets et autres	23,6	24,5	23,3	23,1	23,1	22,9	22,8	22,9	23,1	23,1	13,5	12,9	13,1
Total	**108,2**	**150,3**	**117,1**	**109,5**	**107,2**	**106,9**	**107,5**	**107,7**	**109,5**	**107,2**	**70,4**	**69,5**	**69,1**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 33 : Émissions canadiennes de N_2O par secteur économique (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Pétrole et gaz	0,3	0,6	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Électricité	0,4	0,6	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1
Transport	4,5	5,5	1,9	2	2	2	1,9	1,7	2	2	1,9	1,7	1,5
Industrie lourde	10,4	3,8	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4
Bâtiments	0,7	0,9	1,1	1	1	1	1,1	1,1	1	1	1	1	1
Agriculture	13,3	15,9	21,8	21,7	21,7	21,8	22	22,2	21,7	20,2	18,2	18,4	18,6
Déchets et autres	1	1,4	2	2,1	2,1	2,2	2,4	2,5	2,1	2,1	2,1	2,3	2,5
Total	**30,6**	**28,6**	**28,4**	**28,4**	**28,4**	**28,5**	**28,8**	**29**	**28,4**	**26,8**	**24,6**	**24,7**	**24,8**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 34 : Émissions canadiennes de HFC par secteur économique (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Pétrole et gaz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transport	0	1,7	2	1,4	1,1	0,5	0	0	1,4	1,1	0,5	0	0
Industrie lourde	0,8	0	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments	0	2,7	8	5,9	5,6	4,5	3,2	2,4	6	5,7	4,7	3,3	2,5
Agriculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déchets et autres	0	0,3	0,4	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1
Total	**0,8**	**4,8**	**10,6**	**7,6**	**7**	**5,3**	**3,4**	**2,5**	**7,7**	**7,1**	**5,4**	**3,4**	**2,6**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 35 : Émissions canadiennes de PFC par secteur économique (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Pétrole et gaz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Industrie lourde	6,8	3,4	0,7	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2
Bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agriculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déchets et autres	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0	0	0	0	0,1
Total	**6,8**	**3,4**	**0,7**	**0,5**	**0,5**	**0,5**	**0,5**	**0,5**	**0,5**	**0,5**	**0,4**	**0,3**	**0,2**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 36 : Émissions canadiennes de SF_6 par secteur économique (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Pétrole et gaz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Électricité	0,2	0,2	0,1	0,1	0	0	0	0	0,1	0	0	0	0
Transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Industrie lourde	3,1	1,3	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agriculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déchets et autres	0	0	0	0	0	0	0,1	0,1	0	0	0	0,1	0,1
Total	**3,3**	**1,5**	**0,3**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,1**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 37 : Émissions canadiennes de NF_3 par secteur économique (kt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN, des Mesures agricoles et des crédits de la WCI, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Pétrole et gaz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Industrie lourde	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agriculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déchets et autres	0,3	0,2	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8
Total	**0,3**	**0,2**	**0,6**	**0,6**	**0,6**	**0,7**	**0,7**	**0,8**	**0,6**	**0,6**	**0,7**	**0,7**	**0,8**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 38 : Émissions canadiennes de GES par province et territoire (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, des SCFN et des Mesures agricoles, scénarios AME et AMS, de 2005 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques		Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	2005	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Terre-Neuve et Labrador	10	9	9	9	8	8	6	8	8	7	7	6
Île-du-Prince-Édouard	2	2	2	2	1	1	1	2	2	1	1	1
Nouvelle-Écosse	23	15	14	14	9	9	6	14	14	9	7	6
Nouveau-Brunswick	20	12	13	13	9	8	6	12	12	7	7	6
Québec*	86	79	75	73	67	62	48	66	65	58	53	48
Ontario	203	157	160	159	145	139	106	159	156	134	118	106
Manitoba	21	22	21	21	20	19	16	21	20	18	17	16
Saskatchewan	80	76	69	69	59	57	45	69	67	49	46	45
Alberta	251	270	258	254	243	240	187	253	246	201	192	187
Colombie-Britannique	63	64	64	65	62	62	48	64	64	56	51	48
Yukon	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Territoires du Nord-Ouest	2	1	1	<1	<1	<1	<1	1	<1	<1	<1	<1
Nunavut	<1	<1	1	2	2	2	2	1	1	1	2	2
Canada	**761**	**708**	**688**	**680**	**626**	**608**	**473**	**671**	**656**	**542**	**501**	**473**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données sur les émissions historiques proviennent du RIN2024. Accéder à d'autres données.
*Les projections pour le Québec dans le cadre du scénario AMS incluent les crédits achetés dans le cadre de la WCI. Afin de comptabiliser officiellement le flux net de quotas et de crédits compensatoires de la WCI (importés de Californie au Québec) comme des transferts de RATI au Canada en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris, un accord bilatéral autorisant le transfert et l'utilisation devrait être établi entre le Canada et les États-Unis, y compris la soumission de rapports au titre de l'article 6 à la CCNUCC.

Tableau 39 : Projections des émissions de GES du Canada en 2030 par secteur économique (Mt d'éq. CO_2), scénarios actuels AME et AMS, comparaison avec les projections présentées dans la CN8/RB5

	Scénario AME			Scénario AMS		
	CN8/RB5	**RBT1**	**Changer**	**CN8/RB5**	**RBT1**	**Changer**
Pétrole et gaz	183	199	16	135	153	18
Électricité	33	18	-15	19	19	0
Transport	163	142	-21	158	144	-13
Industrie lourde	72	74	2	60	58	-1
Bâtiments	69	75	6	55	70	15
Agriculture	69	69	0	63	65	2
Déchets et autres	50	50	0	32	33	1
Crédits de la WCI	NA	NA	NA	-4	-1	4
Contribution comptable du secteur de l'ATCATF	-12	-28	-16	-12	-28	-16
SCFN et Mesures agricoles	NA	NA	NA	-15	-12	3
Total	**625**	**597**	**-28**	**491**	**502**	**11**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Accéder à d'autres données.

Tableau 40 : Émissions canadiennes de GES (Mt d'éq. CO_2), à l'exclusion de la contribution comptable du secteur de l'ATCATF, selon l'ensemble des scénarios de sensibilité, 2030 à 2040 (années sélectionnées)

Scénario	Émissions de GES en 2030	Émissions de GES en 2035	Émissions de GES en 2040
Croissance rapide, prix élevés	650	654	647
Croissance rapide	636	626	613
Prix élevés	640	637	623
Avec mesures existantes	626	608	589
Prix bas	612	570	543
Croissance lente	616	591	563
Croissance lente, prix bas	601	552	515
Gamme	601 à 650	552 à 654	515 à 647

Remarque : Accéder à d'autres données. La croissance fait référence à la croissance du PIB et de la population. Les prix se réfèrent aux prix du pétrole et du gaz.

Tableau 41 : Différence dans les émissions canadiennes de GES par secteur économique (Mt d'éq. CO_2), entre les projections des scénarios de sensibilité et le scénario AME, 2030

Secteur	Croissance rapide - Prix élevés du pétrole dans le monde	Croissance rapide	Prix élevés du pétrole dans le monde	Prix mondiaux bas du pétrole	Croissance lente	Croissance lente - Prix mondiaux bas du pétrole
Pétrole et gaz	14	0	14	-16	0	-16
Électricité	3	1	1	0	-1	-1
Transport	5	4	1	-1	-4	-5
Industrie lourde	1	3	-1	2	-3	-1
Bâtiments	1	1	-1	1	-1	0
Agriculture	0	0	0	0	-1	0
Déchets et autres	1	1	0	1	-1	-1
Total	**25**	**11**	**13**	**-13**	**-11**	**-24**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Accéder à d'autres données.

Tableau 42 : Résultats des scénarios technologiques par secteur économique en 2030, 2035 et 2040 (Mt d'éq. CO_2)

Secteur	2030			2035			2040		
	Scénario avec mesures supplémentaires	Scénario de technologie à fort taux d'adoption	Scénario de technologie à faible taux d'adoption	Scénario avec mesures supplémentaires	Scénario de technologie à fort taux d'adoption	Scénario de technologie à faible taux d'adoption	Scénario avec mesures supplémentaires	Scénario de technologie à fort taux d'adoption	Scénario de technologie à faible taux d'adoption
Pétrole et gaz	153	153	153	152	152	152	151	152	152
Électricité	19	20	19	14	13	14	9	9	9
Transport	144	142	147	118	115	120	92	89	94
Industrie lourde	58	58	59	57	57	58	63	63	63
Bâtiments	70	70	70	60	60	60	54	54	54
Agriculture	65	65	65	66	66	65	66	66	66
Déchets et autres	33	33	33	34	34	34	37	37	37
Total	**543**	**541**	**545**	**501**	**497**	**504**	**473**	**469**	**475**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Accéder à d'autres données.

A4.7.2 Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie, Solutions climatiques fondées sur la nature et Mesures agricoles

Tableau 43 : Estimations des flux nets de GES dans le secteur de l'ATCATF (Mt d'éq. CO_2), 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques								Estimations projetées				
	1990	2005	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2025	2026	2030	2035	2040
Total ATCATF	**49**	**66**	**19**	**23**	**14**	**26**	**13**	**51**	**-4**	**-18**	**-25**	**-23**	**-23**

Note : Les estimations historiques incluent toutes les sous-catégories du secteur de l'ATCATF. Les estimations projetées n'incluent que les sous-secteurs pour lesquels des projections sont disponibles (c'est-à-dire qu'elles excluent les secteurs des prairies, des établissements dont la vocation n'a pas changé, ainsi que les autres terres). Accéder à d'autres données.

Tableau 44 : Contribution comptable du secteur de l'ATCATF et impact projeté sur les GES des SCFN et des Mesures agricoles (Mt d'éq. CO_2), 2017 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques						Estimations projetées				
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2025	2026	2030	2035	2040
Contribution comptable du secteur de l'ATCATF	-19	-16	-26	-20	-29	12	-29	-28	-28	-31	-30
Impact GES des SCFN et des Mesures agricoles	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	N.D.	N.D.	-12	-12	-12
Total (contribution comptable ATCATF + impact GES des SCFN et des Mesures agricoles)	**-19**	**-16**	**-26**	**-20**	**-29**	**12**	**-29**	**-28**	**-41**	**-44**	**-42**

Note : N.D. = Non disponible

Les estimations historiques incluent toutes les sous-catégories du secteur de l'ATCATF. Les estimations projetées n'incluent que les sous-secteurs pour lesquels des projections sont disponibles (c'est-à-dire qu'elles excluent les secteurs des prairies, des établissements dont la vocation n'a pas changé, ainsi que les autres terres). Accéder à d'autres données.

Tableau 45 : Réductions d'émissions / incidence comptable des Solutions climatiques fondées sur la nature et des Mesures agricoles, ajoutées au scénario AMS (Mt d'éq. CO_2), 2030, 2035 et 2040.

Catégorie	2030	2035	2040
Mesures agricoles*	**-6**	**-6**	**-6**
Mesures du Budget 2021 Fonds d'action à la ferme pour le climat, laboratoires vivants de solutions agricoles pour le climat.	-2	-2	-2
Mesures du Budget 2022 *Fonds d'action à la ferme pour le climat (à l'exception de la gestion de l'azote), Partenariat canadien pour une agriculture durable (à l'exception de la gestion de l'azote), Programme de paysages agricoles résilients.*	-4	-4	-4
Solutions climatiques axées sur la nature	**-5 à -7 (-6)**	**-5 à -7 (-6)**	**-5 à -7 (-6)**
Solutions climatiques axées sur la nature (cycle 1) *Éviter la conversion des zones humides, des prairies et des forêts, restauration des zones humides et des prairies*	-2 à -4 (-3)	-2 à -4 (-3)	-2 à -4 (-3)
Solutions climatiques axées sur la nature (cycle 2) *Extension des activités du premier cycle de financement*	-3	-3	-3
Total des réductions supplémentaires résultant des Solutions climatiques fondées sur la nature et des Mesures agricoles	**-11 à -13 (-12)**	**-11 à -13 (-12)**	**-11 à -13 (-12)**

Note : * Réduction des émissions attribuables aux engrais (une réduction de 30 % par rapport au niveau de 2020) est modélisé dans le scénario Avec mesures supplémentaires.

Tableau 46 : Estimations historique des flux nets de GES du secteur de l'ATCATF (kt d'éq. CO_2), de 1990 à 2022 (années sélectionnées)

Catégorie sectorielle	1990	2005	2017	2018	2019	2020	2021	2022
A. Terres forestières	**-89 000**	**-64 000**	**-99 000**	**-99 000**	**-100 000**	**-100 000**	**-100 000**	**-110 000**
Terres forestières dont la vocation n'a pas changé (TFTF)[a]	-88 000	-63 000	-99 000	-99 000	-100 000	-100 000	-100 000	-110 000
TFTF provenant du boisement	*- 110*	*-1 700*	*-2 600*	*-2 700*	*-2 700*	*-2 800*	*-2 800*	*-2 800*
TFTF ne provenant pas du boisement	*-88 000*	*-62 000*	*-96 000*	*-96 000*	*-100 000*	*-98 000*	*-100 000*	*-110 000*
Terres converties en terres forestières (TTF)	-1 100	- 950	- 390	- 330	- 300	- 240	- 180	- 130
B. Terres cultivées[b]	**310**	**-23 000**	**-24 000**	**-23 000**	**-19 000**	**-16 000**	**-19 000**	**22 000**
Terres cultivées dont la vocation n'a pas changé (TCTC)	-9 400	-27 000	-27 000	-26 000	-22 000	-19 000	-22 000	18 000
Terres converties en terres cultivées (TTC)	9 700	4 100	3 400	3 600	3 500	3 500	3 600	3 600
C. Prairies	**0.7**	**0.9**	**1.3**	**1.3**	**1.3**	**1.3**	**1.3**	**1.3**
Prairies dont la vocation n'a pas changé (PP)	0.7	0.9	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Terres converties en prairies (TP)	I	I	I	I	I	I	I	I
D. Terres humides	**5 400**	**3 100**	**3 100**	**2 800**	**3 100**	**3 500**	**3 200**	**3 300**
Terres humides dont vocation n'a pas changé (THTH)	1 500	2 600	2 700	2 500	2 700	2 900	2 700	3 100
Terres converties en terres humides (TTH)	3 900	510	420	250	410	560	440	290
E. Établissements	**1 800**	**1 800**	**2 400**	**2 300**	**2 200**	**2 300**	**2 200**	**2 200**
Établissements dont la vocation n'a pas changé (EE)	-4 200	-4 400	-4 400	-4 400	-4 400	-4 400	-4 400	-4 400
Terres converties en établissements (TE)	6 100	6 100	6 800	6 700	6 600	6 800	6 600	6 700
F. Autres terres	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**
G. Produits ligneux récoltés associés (PLR)[c]	**130 000**	**150 000**	**140 000**	**140 000**	**130 000**	**140 000**	**130 000**	**130 000**
PLR provenant des TFTF	130 000	140 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000
PLR provenant de la conversion des forêts	2 700	2 900	3 400	3 400	3 300	3 600	3 500	3 500
PLR provenant du bois de chauffage résidentiel[d]	1 100	790	1 100	980	840	830	820	830
Total ATCATF[e]	**49 000**	**66 000**	**19 000**	**23 000**	**14 000**	**26 000**	**14 000**	**51 000**
Conversion des forêts[f]	*21 000*	*16 000*	*17 000*	*17 000*	*16 000*	*17 000*	*17 000*	*16 000*

Note : NE = Non Estimé, I = Inexistant.

Les signes négatifs indiquent une absorption nette de CO_2 de l'atmosphère.

[a] Les terres humides qui font l'objet de pratiques de gestion forestière ne figurent pas dans l'estimation du RIN en raison de l'absence de données sur les activités et de connaissances scientifiques adéquates permettant de quantifier les répercussions à court, moyen et long terme de la gestion sur les émissions nettes de GES.

[b] Les terres humides converties en terres cultivées et qui font l'objet de pratiques de gestion agricole ne figurent pas dans les estimations de l'inventaire en raison de l'absence de données sur les activités et de connaissances scientifiques adéquates permettant de quantifier les répercussions à court, moyen et long terme de la conversion et de la gestion sur les émissions nettes de GES.

[c] Les émissions pour les composantes différentes sont indiquées séparément pour information et car la comptabilisation est différente entre « PLR provenant de TFTF » (niveau de référence) et les autres composantes (nette-nette).

[d] Cette série représente les émission de PLR de bois de chauffage résidentiel provenant des terres cultivées et établissements uniquement. Émissions des PLR de bois de chauffage résidentiel provenant des terres forestières sont inclues dans la série « PLR provenant de TFTF ».

[e] Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes.

[f] À titre d'information seulement. La conversion des forêts fait chevauchement avec les sous-secteurs « TCTC », « TTC », « TCTC », « THTH », « TE » et « PLR ».

Tableau 47 : Estimations des flux nets de GES provenant des sous-secteurs du secteur de l'ATCATF pour lesquels des projections sont actuellement disponibles (kt d'éq. CO_2), 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques								Estimations projetées				
Catégorie sectorielle	**1990**	**2005**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
A. Terres forestières	**-89 000**	**-65 000**	**-99 000**	**-99 000**	**-100 000**	**-100 000**	**-110 000**	**-110 000**	**-130 000**	**-130 000**	**-140 000**	**-150 000**	**-150 000**
Terres forestières dont la vocation n'a pas changé (TFTF)[a]	-88 000	-64 000	-99 000	-99 000	-100 000	-100 000	-100 000	-110 000	-130 000	-130 000	-140 000	-150 000	-150 000
TFTF provenant du boisement	*- 110*	*-1 700*	*-2 600*	*-2 700*	*-2 700*	*-2 800*	*-2 800*	*-2 800*	*-2 800*	*-2 700*	*-2 600*	*-2 300*	*-2 000*
TFTF ne provenant pas du boisement	*-88 000*	*-62 000*	*-96 000*	*-96 000*	*-100 000*	*-98 000*	*-100 000*	*-100 000*	*-120 000*	*-130 000*	*-140 000*	*-140 000*	*-140 000*
Terres converties en terres forestières (TTF)	-1 100	- 950	- 390	- 330	- 300	- 240	- 180	- 130	360	480	620	- 540	-1 500
B. Terres cultivées	**1 000**	**-23 000**	**-24 000**	**-23 000**	**-19 000**	**-16 000**	**-19 000**	**22 000**	**-13 000**	**-12 000**	**-11 000**	**-10 000**	**-9 900**
Terres cultivées dont la vocation n'a pas changé (TCTC)[b]	-8 300	-27 000	-27 000	-26 000	-22 000	-19 000	-23 000	18 000	-16 000	-15 000	-14 000	-13 000	-12 000
Terres converties en terres cultivées (TTC)[c]	9 400	4 100	3 400	3 500	3 400	3 400	3 500	3 500	3 200	3 100	2 700	2 400	2 200
C. Prairies[d]	**N.D.**	**N.D.**	**N.D.**	**N.D.**	**N.D.**	**N.D.**	**N.D.**	**N.D.**	**N.D.**	**N.D.**	**N.D.**	**N.D.**	**N.D.**
Prairies dont la vocation n'a pas changé (PP)	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Terres converties en prairies (TP)	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I
D. Terres humides[e]	**2 900**	**1 600**	**1 300**	**1 100**	**1 200**	**1 300**	**1 200**	**1 100**	**560**	**550**	**500**	**480**	**410**
Terres humides dont la vocation n'a pas changé (THTH)	580	1 200	950	930	920	920	900	900	500	500	470	420	370
Terres converties en terres humides (TTH)	2 300	430	320	170	280	340	300	160	57	43	33	55	35
E. Établissements	**6 000**	**6 100**	**6 800**	**6 700**	**6 600**	**6 800**	**6 600**	**6 700**	**6 300**	**6 100**	**5 300**	**4 600**	**4 400**
Établissements dont la vocation n'a pas changé (EE)	0	0	0	0	0	0	0	-0.7	- 7.4	- 11	- 27	- 43	- 63
Terres converties en établissements (TE)[f]	6 000	6 100	6 800	6 700	6 600	6 800	6 600	6 700	6 300	6 100	5 300	4 600	4 400
F. Autres terres	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**
G. Produits ligneux récoltés (PLR)[g]	**130 000**	**150 000**	**140 000**	**140 000**	**130 000**	**140 000**	**130 000**	**130 000**	**130 000**	**130 000**	**130 000**	**130 000**	**130 000**
PLR provenant des TFTF	130 000	140 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	120 000	120 000	120 000	120 000	130 000
PLR provenant de la conversion des forêts	2 700	2 900	3 400	3 400	3 300	3 600	3 500	3 500	3 200	3 100	2 700	2 600	2 700
PLR provenant de bois de chauffage résidentiel[h]	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Total ATCATF[i]	**50 000**	**67 000**	**20 000**	**24 000**	**15 000**	**26 000**	**14 000**	**52 000**	**-4 000**	**-12 000**	**-18 000**	**-25 000**	**-23 000**
Conversion des forêts[j]	*21 000*	*16 000*	*17 000*	*17 000*	*16 000*	*17 000*	*17 000*	*16 000*	*15 000*	*14 000*	*13 000*	*11 000*	*11 000*

Note : NE = Non Estimé, I = Inexistant.

Les signes négatifs indiquent une absorption nette de CO_2 de l'atmosphère.

[a] Les estimations historiques et les projections ne comprennent pas les émissions nettes résultant du drainage, car ces projections ne sont pas encore disponibles.

[b] Les estimations historiques et les projections ne comprennent pas les émissions nettes de la biomasse ligneuse agricole, car ces projections ne sont pas encore disponibles.

[c] Les estimations historiques et les projections visent uniquement les terres forestières converties en terres cultivées.

[d] Aucune projection n'est disponible pour les prairies.

[e] Les estimations historiques et les projections visent uniquement les terres forestières converties en terres humides.

[f] Les estimations historiques et les projections visent uniquement les terres forestières converties en établissements.

[g] Les émissions pour les composantes différentes sont indiquées séparément pour information et parce que l'approche comptable est différente entre « PLR provenant des TFTF » (niveau de référence) et « PLR de conversion des forêts » (nette-nette).

[h] Cette série représente les émissions de PLR provenant de bois de chauffage résidentiel provenant uniquement des terres cultivées et établissements, pour lesquelles les projections ne sont pas disponibles. Les émissions des PLR provenant du bois de chauffage résidentiel provenant des terres forestières sont inclues dans la série « PLR provenant des TFTF ».
[i] Comme les chiffres ont été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
[j] À titre d'information seulement. La conversion des forêts fait chevauchement avec les sous-secteurs suivants : « TCTC », « TTC », « TCTC », « THTH », « TE » et « PLR ».

Tableau 48 : Calcul de la contribution comptable des Terres forestières dont la vocation n'a pas changé et des produits ligneux récoltés associés (kt d'éq. CO_2), 2017 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques						**Valeurs projetées**				
Terres forestières dont la vocation n'a pas changé + Produits ligneux récoltés associés	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Flux nets de GES historiques/projetés	36 000	39 000	26 000	34 000	26 000	22 000	970	-7 500	-13 000	-20 000	-17 000
Niveau de référence	54 000	56 000	56 000	62 000	59 000	56 000	40 000	31 000	26 000	21 000	21 000
Contribution comptable	**-18 000**	**-17 000**	**-30 000**	**-28 000**	**-33 000**	**-34 000**	**-39 000**	**-39 000**	**-38 000**	**-41 000**	**-38 000**

Note : Années projetées : les contributions réelles dépendront des émissions/absorptions réelles en ces années.
Les projections ne comprennent pas les émissions nettes résultant du drainage, car ces projections ne sont pas encore disponibles.
Les valeurs négatives représentent les progrès vers la réduction des émissions de GES au Canada.
Comme les chiffres ont été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 49 : Contribution comptable par sous-secteur de l'ATCATF (kt d'éq. CO_2), 2017 à 2022

Catégorie sectorielle	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Approche comptable
A. Terres forestières	**-8 000**	**-8 600**	**-12 000**	**-15 000**	**-15 000**	**-16 000**	
Terres forestières dont la vocation n'a pas changé (TFTF) ne provenant pas du boisement	-7 600	-8 200	-12 000	-15 000	-15 000	-15 000	Niveau de référence
Terres forestières dont la vocation n'a pas changé (TFTF) provenant du boisement	- 930	- 980	-1 000	-1 100	-1 100	-1 100	Nette-nette
Terres converties en terres forestières (TTF)	560	620	650	710	770	820	Nette-nette
B. Terres cultivées	**-1 400**	**36**	**4 100**	**6 900**	**3 700**	**44 000**	Nette-nette
Terres cultivées dont la vocation n'a pas changé (TCTC)	- 760	550	4 700	7 600	4 200	45 000	Nette-nette
Terres converties en terres cultivées (TTC)	- 660	- 520	- 600	- 620	- 510	- 500	Nette-nette
C. Prairies	**0.4**	**0.4**	**0.4**	**0.4**	**0.4**	**0.4**	Nette-nette
Prairies dont la vocation n'a pas changé (PP)	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	Nette-nette
Terres converties en prairies (TP)	I	I	I	I	I	I	Nette-nette
D. Terres humides	**- 76**	**- 390**	**- 66**	**340**	**41**	**200**	Nette-nette
Terres humides dont la vocation n'a pas changé (THTH)	12	- 130	30	280	100	410	Nette-nette
Terres converties en terres humides (TTH)	- 89	- 250	- 96	56	- 63	- 210	Nette-nette
E. Établissements	**660**	**550**	**430**	**590**	**420**	**490**	Nette-nette
Établissements dont la vocation n'a pas changé (EE)	- 63	- 63	- 63	- 63	- 63	- 64	Nette-nette
Terres converties en établissements (TE)	720	610	500	650	480	550	Nette-nette
F. Autres terres	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**	
G. Produits ligneux récoltés associés (PLR)	**-9 900**	**-7 900**	**-18 000**	**-12 000**	**-18 000**	**-17 000**	
PLR provenant des TFTF	-11 000	-8 600	-18 000	-13 000	-19 000	-18 000	Niveau de référence
PLR provenant de la conversion des forêts	470	470	380	690	590	580	Nette-nette
PLR provenant de bois de chauffage résidentiel[a]	280	190	54	41	31	35	Nette-nette
Total ATCATF[b]	**-19 000**	**-16 000**	**-26 000**	**-20 000**	**-29 000**	**12 000**	
Conversion des forêts[c]	*300*	*140*	*- 60*	*430*	*180*	*93*	*Nette-nette*

Note : NE = Non Estimé, I = Inexistant.

Les valeurs négatives représentent un progrès dans la réduction des émissions de GES du Canada.

[a] Cette série représente la contribution comptable des émissions des PLR dues au bois de chauffage résidentiel provenant uniquement des terres cultivées et des peuplements. La contribution comptable des émissions des PLR du bois de chauffage résidentiel provenant des terres forestières est incluse dans la série « PLR des TFTF ».

[b] Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes.

[c] À titre d'information uniquement. Le secteur de la conversion des forêts fait chevauchement avec les sous-secteurs suivants : « TCTC », « TTC », « TCTC », « THTH », « TE » et « PLR ».

Tableau 50 : Contribution comptable projetée par sous-secteur de l'ATCATF (kt d'éq. CO_2), 2025 à 2040 (années sélectionnées)

Catégorie sectorielle	2025	2026	2030	2035	2040	Approche comptable
A. Terres forestières	**-19 000**	**-19 000**	**-19 000**	**-23 000**	**-23 000**	
Terres forestières dont la vocation n'a pas changé (TFTF) ne provenant pas du boisement	-20 000	-20 000	-20 000	-22 000	-22 000	Niveau de référence
Terres forestières dont la vocation n'a pas changé (TFTF) provenant du boisement	-1 100	-1 000	- 850	- 540	- 270	Nette-nette
Terres converties en terres forestières (TTF)	1 300	1 400	1 600	410	- 590	Nette-nette
B. Terres cultivées[a]	**10 000**	**11 000**	**11 000**	**13 000**	**13 000**	Nette-nette
Terres cultivées dont la vocation n'a pas changé (TCTC)	11 000	12 000	13 000	14 000	15 000	Nette-nette
Terres converties en terres cultivées (TTC)	- 850	- 950	-1 400	-1 600	-1 900	Nette-nette
C. Prairies[b]	**N.D.**	**N.D.**	**N.D.**	**N.D.**	**N.D.**	Nette-nette
Prairies dont la vocation n'a pas changé (PP)	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	Nette-nette
Terres converties en prairies (TP)	I	I	I	I	I	Nette-nette
D. Terres humides[c]	**-1 000**	**-1 000**	**-1 100**	**-1 100**	**-1 200**	Nette-nette
Terres humides dont la vocation n'a pas changé (THTH)	- 650	- 660	- 690	- 730	- 790	Nette-nette
Terres converties en terres humides (TTH)	- 380	- 390	- 400	- 380	- 400	Nette-nette
E. Établissements	**210**	**18**	**- 780**	**-1 500**	**-1 700**	Nette-nette
Établissements dont la vocation n'a pas changé (EE)	- 7	- 11	- 27	- 43	- 63	Nette-nette
Terres converties en établissements (TE)[d]	220	29	- 750	-1 500	-1 700	Nette-nette
F. Autres terres	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**	**NE, I**	
G. Produits ligneux récoltés associés (PLR)	**-19 000**	**-19 000**	**-19 000**	**-18 000**	**-17 000**	
PLR des TFTF	-19 000	-19 000	-18 000	-18 000	-17 000	Niveau de référence
PLR provenant de la conversion des forêts	270	170	- 230	- 360	- 270	Nette-nette
PLR provenant de bois de chauffage résidentiel[e]	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	Nette-nette
Total ATCATF[f]	**-29 000**	**-28 000**	**-28 000**	**-31 000**	**-30 000**	
Conversion des forêts[g]	*-1 500*	*-2 000*	*-3 800*	*-5 000*	*-5 500*	*Nette-nette*

Note : Années Projections : les contributions réelles dépendront des émissions/absorptions effectives au cours de ces années.

NE = Non estimée, I = Inexistant.

Les valeurs négatives représentent un progrès dans la réduction des émissions de GES du Canada.

[a] Les projections ne sont disponibles que pour les terres cultivées dont la vocation n'a pas changé (TCTC, à l'exclusion de la biomasse ligneuse agricole) et les terres forestières converties en terres cultivées.

[b] Aucune projection n'est disponible.

[c] Les projections ne sont disponibles que pour les terres forestières converties en terres humides.

[d] Les projections ne sont disponibles que pour les terres forestières converties en établissements.

[e] Cette série représente les émissions des PLR provenant du bois de chauffage résidentiel provenant uniquement des terres cultivées et des peuplements, pour lesquels les projections ne sont pas encore disponibles. Les émissions des PLR dues au bois de chauffage résidentiel provenant des terres forestières sont incluses dans la série « PLR provenant des TFTF ».

[f] Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes.

[g] À titre d'information uniquement. Le secteur de la conversion des forêts fait chevauchement avec les sous-secteurs suivants : « TCTC », « TTC », « TCTC », « THTH », « TE » et « PLR ».

A4.7.3 Émissions de polluants atmosphériques

Tableau 51 : Émissions de polluants atmosphériques par polluant, à l'exclusion des autres sources (kt, sauf le mercure), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Oxydes d'azote	2 251	2 266	1 303	1 099	1 087	1 011	983	980	1 083	1 059	940	872	847
Oxydes de soufre	3 012	2 098	652	601	562	450	463	468	591	548	412	411	415
Composés organiques volatils	2 287	2 293	1 407	1 212	1 205	1 207	1 206	1 207	1 215	1 208	1 208	1 193	1 186
Matières particulaires totales*													
(à l'exclusion des sources ouvertes)	1 128	652	612	584	583	571	572	580	585	581	562	560	569
(y compris les sources ouvertes)	20 764	21 512	24 530	25 842	26 566	28 938	31 346	33 750	26 045	26 836	29 635	32 061	34 828
PM_{10} **													
(à l'exclusion des sources ouvertes)	678	401	342	321	318	305	297	294	321	316	300	289	286
(y compris les sources ouvertes)	6 709	6 855	7 555	7 901	8 100	8 751	9 417	10 086	7 958	8 175	8 942	9 609	10 380
$PM_{2.5}$ ***													
(à l'exclusion des sources ouvertes)	497	287	195	176	172	158	146	139	176	171	153	140	132
(y compris les sources ouvertes)	1 663	1 380	1 299	1 318	1 338	1 402	1 473	1 549	1 326	1 347	1 423	1 490	1 576
Monoxyde de carbone	12 972	8 890	4 499	4 554	4 512	4 357	4 164	4 012	4 539	4 473	4 246	3 940	3 751
Mercure (kilogrammes)	33 641	7 945	2 963	2 959	2 949	2 608	2 620	2 697	2 944	2 898	2 475	2 474	2 551
Ammoniac	395	490	482	443	459	509	552	601	443	458	506	546	590
Carbone noir	N.D.	N.D.	25,7	22,7	22,0	19,6	17,9	17,0	22,4	21,6	18,5	16,4	15,1

Note : Les données historiques sur les émissions proviennent de l'IEPA2024 et du Rapport d'inventaire du carbone noir du Canada 2024. Accéder à d'autres données.

Les autres sources comprennent les émissions du transport aérien national et international à la vitesse de croisière, ainsi que les émissions maritimes internationales.

* Les MPT se réfèrent à l'ensemble des particules en suspension dans l'air, y compris les particules de différentes tailles, dont les PM_{10} et les $PM_{2.5}$. La somme des estimations des PM_{10} et $PM_{2.5}$ n'est pas égale aux estimations des MPT, car les PM_{10} sont un sous-ensemble des MPT et les $PM_{2.5}$ sont un sous-ensemble des $PM_{.10}$

**PM_{10} désigne les particules inhalables d'un diamètre inférieur ou égal à 10 microns. Ces particules sont suffisamment petites pour pénétrer dans le système respiratoire lorsqu'elles sont inhalées.

***$PM_{2.5}$ se définit comme des particules d'un diamètre inférieur ou égal à 2,5 microns. Les particules $PM_{2.5}$ présentent des risques importants pour la santé car elles peuvent pénétrer profondément dans le système respiratoire et la circulation sanguine.

Tableau 52 : Émissions d'oxydes d'azote (kt), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Pétrole et gaz	359	457	480	308	303	289	275	276	305	297	270	247	247
Électricité	254	246	84	58	57	18	18	11	57	55	19	12	8
Transport	939	971	419	435	438	435	425	422	434	435	420	386	358
Industrie lourde	274	231	141	134	132	128	132	138	128	119	105	111	120
Bâtiments	77	79	70	63	62	57	52	50	64	61	53	44	37
Agriculture	94	88	53	49	47	39	35	34	49	47	38	36	35
Déchets et autres	254	194	55	49	49	46	46	49	47	44	35	38	43
Total	**2 251**	**2 266**	**1 303**	**1 099**	**1 087**	**1 011**	**983**	**980**	**1 083**	**1 059**	**940**	**872**	**847**
Autres sources	131	204	184	202	203	204	206	209	203	204	207	209	213

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent de l'IEPA2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 53 : Émissions d'oxydes de soufre (kt), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Pétrole et gaz	541	474	281	281	284	281	288	289	277	277	263	262	263
Électricité	614	518	154	132	113	5	6	6	129	110	5	4	5
Transport	80	68	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Industrie lourde	1 648	946	204	176	154	153	158	162	174	149	134	135	137
Bâtiments	51	37	5	4	4	3	3	2	4	4	3	2	2
Agriculture	7	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déchets et autres	73	52	5	5	5	5	5	6	5	5	4	4	5
Total	**3 012**	**2 098**	**652**	**601**	**562**	**450**	**463**	**468**	**591**	**548**	**412**	**411**	**415**
Autres sources	47	80	6	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent de l'IEPA2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 54 : Émissions de composés organiques volatils (kt), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Pétrole et gaz	665	711	588	428	422	425	424	415	428	422	426	417	400
Électricité	3	3	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0
Transport	544	598	171	179	179	176	170	166	179	179	177	169	164
Industrie lourde	152	134	64	65	65	68	71	73	64	63	64	68	72
Bâtiments	355	328	260	217	212	197	184	176	219	214	198	183	175
Agriculture	143	157	141	141	141	141	141	141	141	141	140	139	138
Déchets et autres	424	362	182	181	186	200	217	235	184	188	202	217	237
Total	**2 287**	**2 293**	**1 407**	**1 212**	**1 205**	**1 207**	**1 206**	**1 207**	**1 215**	**1 208**	**1 208**	**1 193**	**1 186**
Autres sources	8	8	6	6	6	6	6	7	6	6	6	7	7

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent de l'IEPA2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 55 : Émissions de matières particulaires totales (kt), y compris et à l'exclusion des sources ouvertes, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Pétrole et gaz	42	35	35	34	34	36	36	36	33	34	34	34	34
Électricité	122	34	12	10	10	1	1	1	10	10	1	1	1
Transport	47	52	24	25	25	25	23	22	25	25	25	23	21
Industrie lourde	355	182	125	122	123	128	136	144	121	121	125	133	142
Bâtiments	234	159	168	153	149	136	126	120	156	151	136	123	116
Agriculture	6 799	4 539	3 567	3 566	3 566	3 565	3 566	3 567	3 564	3 561	3 543	3 535	3 539
Déchets et autres	13 165	16 511	20 599	21 931	22 658	25 046	27 458	29 860	22 136	22 932	25 770	28 213	30 974
Total (hors sources ouvertes)	**1 128**	**652**	**612**	**584**	**583**	**571**	**572**	**580**	**585**	**581**	**562**	**560**	**569**
Total	**20 764**	**21 512**	**24 530**	**25 842**	**26 566**	**28 938**	**31 346**	**33 750**	**26 045**	**26 836**	**29 635**	**32 061**	**34 828**
Autres sources	7	12	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent de l'IEPA2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 56 : Émissions de matières particulaires 10 (kt), y compris et à l'exclusion des sources à ciel ouvert, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Pétrole et gaz	29	25	24	23	23	24	24	24	23	23	23	23	23
Électricité	66	15	4	3	3	1	1	1	3	3	1	1	0
Transport	47	52	24	25	25	25	23	22	25	25	25	23	21
Industrie lourde	182	98	65	63	64	66	69	73	62	62	63	67	71
Bâtiments	173	120	119	104	100	87	74	66	105	101	87	72	64
Agriculture	2 392	1 739	1 484	1 484	1 483	1 483	1 483	1 483	1 483	1 482	1 474	1 471	1 474
Déchets et autres	3 821	4 806	5 835	6 199	6 401	7 066	7 742	8 416	6 257	6 479	7 270	7 954	8 727
Total (hors sources ouvertes)	**678**	**401**	**342**	**321**	**318**	**305**	**297**	**294**	**321**	**316**	**300**	**289**	**286**
Total	**6 709**	**6 855**	**7 555**	**7 901**	**8 100**	**8 751**	**9 417**	**10 086**	**7 958**	**8 175**	**8 942**	**9 609**	**10 380**
Autres sources	7	11	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent de l'IEPA2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 57 : Émissions de matières particulaires 2,5 (kt), y compris et à l'exclusion des sources ouvertes, scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Pétrole et gaz	19	18	16	16	16	17	17	17	16	16	16	16	16
Électricité	48	8	2	1	1	1	1	0	1	1	1	0	0
Transport	39	42	15	15	15	14	14	14	15	15	14	13	13
Industrie lourde	108	56	28	27	27	27	28	29	27	26	25	26	27
Bâtiments	161	109	103	88	84	70	57	48	89	85	70	55	46
Agriculture	685	457	357	356	356	356	356	356	356	356	354	353	353
Déchets et autres	603	690	778	814	838	917	1 001	1 085	823	849	944	1 027	1 122
Total (hors sources ouvertes)	**497**	**287**	**195**	**176**	**172**	**158**	**146**	**139**	**176**	**171**	**153**	**140**	**132**
Total	**1 663**	**1 380**	**1 299**	**1 318**	**1 338**	**1 402**	**1 473**	**1 549**	**1 326**	**1 347**	**1 423**	**1 490**	**1 576**
Autres sources	6	10	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent de l'IEPA2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 58 : Émissions de carbone noir (kt), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Pétrole et gaz	S.O.	S.O.	3,7	3,4	3,4	3,5	3,5	3,4	3,4	3,4	3,4	3,3	3,2
Électricité	S.O.	S.O.	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transport	S.O.	S.O.	6,6	6,3	6,3	6,0	5,9	5,9	6,3	6,3	5,9	5,4	5,0
Industrie lourde	S.O.	S.O.	2,1	1,9	1,9	1,7	1,7	1,8	1,7	1,6	1,1	1,2	1,4
Bâtiments	S.O.	S.O.	8,0	6,6	6,2	4,8	3,5	2,6	6,6	6,2	4,7	3,2	2,1
Agriculture	S.O.	S.O.	3,3	2,7	2,6	2,1	2,0	1,9	2,7	2,6	2,2	2,1	2,0
Déchets et autres	S.O.	S.O.	1,9	1,6	1,6	1,4	1,4	1,4	1,6	1,5	1,2	1,2	1,3
Total	**S.O.**	**S.O.**	**25,7**	**22,7**	**22,0**	**19,6**	**17,9**	**17,0**	**22,4**	**21,6**	**18,5**	**16,4**	**15,1**
Autres sources	S.O.	S.O.	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données sur les émissions historiques proviennent du Rapport d'inventaire du carbone noir 2024 du Canada. L'inventaire des émissions de carbone noir commence en 2013. Accéder à d'autres données.

Tableau 59 : Émissions de monoxyde de carbone (kt), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Pétrole et gaz	421	574	579	574	564	549	553	549	570	558	523	503	495
Électricité	49	47	35	21	21	17	19	10	21	20	20	14	8
Transport	8 579	6 025	2 384	2 542	2 539	2 489	2 372	2 278	2 552	2 551	2 508	2 359	2 240
Industrie lourde	874	711	619	656	656	671	681	696	641	623	597	559	561
Bâtiments	855	604	586	477	446	342	239	164	478	446	336	223	145
Agriculture	312	124	75	79	79	78	76	75	78	79	79	79	78
Déchets et autres	1 882	806	220	204	206	212	223	239	199	195	184	203	223
Total	**12 972**	**8 890**	**4 499**	**4 554**	**4 512**	**4 357**	**4 164**	**4 012**	**4 539**	**4 473**	**4 246**	**3 940**	**3 751**
Autres sources	130	92	41	47	46	45	45	45	47	47	46	45	45

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent de l'IEPA2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 60 : Émissions de mercure (kg), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Pétrole et gaz	121	99	96	97	98	97	97	96	94	94	88	88	88
Électricité	2 226	2 149	476	432	430	56	2	1	433	430	56	2	1
Transport	121	119	69	74	74	70	61	55	74	74	70	60	53
Industrie lourde	26 643	3 005	1 042	1 030	1 022	1 022	1 043	1 068	1 017	980	924	945	977
Bâtiments	1 107	827	454	441	428	423	423	430	447	431	414	400	396
Agriculture	3	3	7	6	6	5	5	4	5	4	3	3	3
Déchets et autres	3 420	1 742	818	878	891	935	989	1 043	875	885	920	977	1 033
Total	**33 641**	**7 945**	**2 963**	**2 959**	**2 949**	**2 608**	**2 620**	**2 697**	**2 944**	**2 898**	**2 475**	**2 474**	**2 551**
Autres sources	3	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent de l'IEPA2024. Accéder à d'autres données.

Tableau 61 : Émissions d'ammoniac (kt), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	**2005**	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Pétrole et gaz	2	2	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2
Électricité	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transport	6	11	6	7	7	6	5	4	7	7	6	5	3
Industrie lourde	15	14	11	13	13	14	15	16	13	13	14	15	16
Bâtiments	8	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Agriculture	357	449	452	410	425	475	518	567	410	425	472	512	557
Déchets et autres	8	6	5	5	5	5	6	6	5	5	5	5	6
Total	**395**	**490**	**482**	**443**	**459**	**509**	**552**	**601**	**443**	**458**	**506**	**546**	**590**
Autres sources	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Les données d'émissions historiques proviennent de l'IEPA2024. Accéder à d'autres données.

A4.7.4 Principales hypothèses

Tableau 62 : Offre et demande d'électricité (térawattheures), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques		Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	2005	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Électricité requise	**602**	**639**	**690**	**699**	**760**	**789**	**813**	**680**	**689**	**753**	**773**	**831**
Demande totale (brute)	546	555	586	594	619	657	694	572	575	607	670	735
Achetée du réseau	493	490	507	514	533	567	604	496	497	520	579	641
Autoconsommation	53	64	77	77	82	83	83	74	75	84	85	88
Stockage de l'énergie	0	0	2	3	4	6	6	2	3	4	6	6
Exportations nettes	24	51	70	72	106	95	80	75	81	111	65	55
Exportations	44	65	90	90	121	112	107	94	96	126	88	93
Importations	20	14	20	19	16	17	27	19	15	16	23	38
Pertes	32	33	34	34	35	37	40	33	33	34	38	42
Électricité produite	**603**	**643**	**689**	**698**	**757**	**785**	**808**	**679**	**688**	**751**	**769**	**828**
Services publics	543	573	596	606	662	687	710	590	598	654	677	731
Charbon et coke	96	24	16	16	1	0	0	16	16	1	0	0
Produits pétroliers raffinés	13	5	3	3	1	1	1	3	2	0	0	1
Gaz naturel	13	40	53	50	42	42	24	51	48	48	34	21
Nucléaire	87	82	62	54	84	78	88	62	54	85	81	104
Hydroélectricité	327	373	390	397	405	408	424	385	391	393	410	436
Autres sources renouvelables	7	49	71	87	129	156	174	71	86	126	150	168
Biomasse	6	1	1	1	3	3	3	1	1	3	1	1
Énergie solaire	0	6	14	21	26	30	31	14	21	25	30	29
Déchets	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Énergie éolienne	1	42	55	64	99	122	139	55	63	97	118	137
Production industrielle	60	70	92	92	95	98	98	89	90	97	93	97
Produits pétroliers raffinés	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Gaz naturel	19	43	52	53	56	60	61	52	53	55	47	49
Hydroélectricité	31	19	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
Autres sources renouvelables	9	8	12	11	10	9	9	9	9	13	16	19
Biomasse	9	7	7	7	6	6	6	7	7	6	6	6
Énergie solaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2
Énergie éolienne	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	3
Déchets	0	0	4	3	3	2	2	1	1	5	6	8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Accéder à d'autres données.

Tableau 63 : Projections des principales hypothèses économiques et démographiques utilisées dans l'analyse des projections (taux de croissance annuel composé), scénarios AME et AMS, 2006 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME			Projections - Scénario AMS		
	2006-2023	**2024-2025**	**2026-2030**	**2031-2035**	**2036-2040**	**2024-2025**	**2026-2030**	**2031-2035**	**2036-2040**
PIB réel [a]	1,7%	1,4%	1,9%	1,8%	1,6%	1,7%	2,2%	1,8%	1,7%
Population [b]	1,2%	2,3%	1,2%	1,1%	1,1%	2,3%	1,2%	1,1%	1,1%
Population active [c]	1,2%	2,1%	1,1%	1,2%	1,1%	2,1%	1,1%	1,2%	1,1%
Indice des prix à la consommation[d]	2,2%	2,3%	2,0%	2,0%	2,0%	2,3%	2,1%	2,0%	1,9%
Ménages[e]	1,3%	2,4%	1,3%	1,1%	1,0%	2,4%	1,3%	1,1%	1,0%

Note : Accéder à d'autres données.
Source : [a, b, c, d] Statistique Canada (Estimations historiques) ; E3MC (Projections)
[e] E3MC

Tableau 64 : Résumé des principales hypothèses relatives aux prix utilisées dans l'analyse des projections, scénarios AME et AMS, 2005 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques		Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	2005	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Prix du pétrole ($ US indexés de 2022/B)	83,87	94,91	80,90	81,74	85,07	84,55	84,03	80,90	81,74	85,07	84,55	84,03
Prix du gaz naturel ($ US indexés de 2022/MMBTU)	12,60	6,42	3,50	3,60	4,00	4,08	4,15	3,50	3,60	4,00	4,08	4,15
IPC (2002 = 100)	106,98	151,24	164,25	167,52	181,44	200,32	221,16	164,34	167,6	182,05	201,07	221,02

Note : Accéder à d'autres données.

Tableau 65 : Production de pétrole brut (kb/j), scénarios AME et AMS, 2005 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques		Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	2005	**2022**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**	**2025**	**2026**	**2030**	**2035**	**2040**
Pétrole brut et condensats	**1 525**	**1 862**	**2 106**	**2 117**	**2 132**	**2 224**	**2 203**	**2 108**	**2 120**	**2 140**	**2 174**	**2 119**
Pétrole lourd conventionnel	414	492	505	495	477	427	407	507	498	482	423	397
Pétrole léger conventionnel	622	652	632	619	620	630	602	633	620	625	622	576
C5 et condensats	165	619	846	856	879	919	975	846	856	877	885	931
Pétrole léger des régions pionnières (en mer et dans le Nord)	324	99	123	146	156	248	220	123	146	156	244	215
Sables bitumineux	**1 065**	**3 316**	**3 568**	**3 717**	**4 001**	**4 051**	**4 014**	**3 608**	**3 779**	**4 110**	**4 150**	**4 093**
Sables bitumineux : Primaire	150	174	199	206	214	217	212	200	207	215	216	210
Sables bitumineux : bitume in situ	288	1 524	1 738	1 804	1 885	1 932	1 901	1 776	1 864	1 990	2 033	1 988
Drainage par gravité au moyen de vapeur	*84*	*1 304*	*1 484*	*1 542*	*1 612*	*1 654*	*1 629*	*1 520*	*1 598*	*1 712*	*1 750*	*1 714*
Stimulation cyclique par la vapeur d'eau	*204*	*220*	*253*	*263*	*273*	*278*	*272*	*256*	*266*	*278*	*282*	*274*
Extraction des sables bitumineux	627	1 618	1 631	1 707	1 902	1 902	1 902	1 632	1 708	1 905	1 901	1 894
Production totale (brute)	**2 590**	**5 178**	**5 674**	**5 835**	**6 133**	**6 275**	**6 217**	**5 716**	**5 899**	**6 250**	**6 324**	**6 211**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total.
Source : Statistique Canada, Régulateur de l'énergie du Canada : Statistique Canada, Régie de l'énergie du Canada.

Tableau 66 : Utilisation des sables bitumineux (kb/j), scénarios AME et AMS, 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	2005	2022	2025	2026	2030	2035	2040	2025	2026	2030	2035	2040
Sables bitumineux (brut)	**393**	**1 065**	**3 316**	**3 568**	**3 717**	**4 001**	**4 051**	**4 014**	**3 608**	**3 779**	**4 110**	**4 150**	**4 093**
Sables bitumineux (net)	**347**	**979**	**3 176**	**3 450**	**3 598**	**3 875**	**3 928**	**3 893**	**3 491**	**3 662**	**3 994**	**4 037**	**3 979**
Pétrole brut synthétique	209	613	1 208	1 102	1 130	1 130	1 130	1 130	1 098	1 130	1 133	1 135	1 133
Bitume non valorisé	138	366	1 968	2 348	2 467	2 745	2 797	2 762	2 393	2 532	2 861	2 902	2 847
Autoconsommation	**46**	**86**	**140**	**118**	**120**	**125**	**123**	**121**	**117**	**117**	**116**	**113**	**113**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total.
Source : Statistique Canada, Régulateur de l'énergie du Canada : Statistique Canada, Régie de l'énergie du Canada.

Tableau 67 : Production de gaz naturel (trillions de pieds cubes), 1990 à 2040 (années sélectionnées)

	Données historiques			Projections - Scénario AME					Projections - Scénario AMS				
	1990	2005	2022	2025	2026	2030	2035	2040	2025	2026	2030	2035	2040
Approvisionnement en gaz naturel	**4,92**	**6,72**	**7,53**	**8,15**	**8,27**	**9,08**	**9,77**	**10,04**	**8,15**	**8,27**	**9,08**	**9,77**	**10,04**
Gaz commercialisable	**4,89**	**6,39**	**6,43**	**7,02**	**7,13**	**7,90**	**8,59**	**8,86**	**7,02**	**7,13**	**7,90**	**8,59**	**8,86**
Production brute de gaz naturel	4,89	7,73	7,71	8,62	8,74	8,98	9,56	9,86	8,62	8,74	8,97	9,26	9,43
Autoconsommation	0,00	1,34	1,27	1,61	1,61	1,08	0,98	1,00	1,61	1,61	1,07	0,68	0,57
Importations	**0,02**	**0,34**	**1,10**	**1,14**	**1,15**	**1,18**	**1,18**	**1,18**	**1,14**	**1,15**	**1,18**	**1,18**	**1,18**
Production de gaz naturel liquéfié	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,33**	**0,66**	**0,89**	**1,56**	**1,88**	**0,33**	**0,66**	**0,89**	**1,55**	**1,87**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total.

Tableau 68 : Résumé des principales hypothèses agricoles utilisées dans l'analyse des projections (variation annuelle moyenne en pourcentage), 2010 à 2040

	Données historiques		Projections			
	2010-2015	2015-2022	2022-2025	2025-2030	2030-2035	2035-2040
Total production végétale	2,17	0,18	0,15	0,10	0,13	0,12
Total production de bétail	-1,62	-0,40	-0,17	0,01	0,00	0,00
Total production porcine	0,15	0,71	-0,41	-0,21	-0,05	0,01
Total production de volaille	-0,04	1,23	-1,09	-0,14	0,01	0,07

Tableau 69 : Masse des émissions de CO_2 eq émises par quantité d'énergie pour différents combustibles

Carburant	**CO_2 eq Facteur d'émission (g/MJ)**
Essence aviation	73,04
Biodiesel	5,43
Biomasse	3,53
Charbon	91,47
Coke	110,28
Gaz de four à coke	36,74
Carburant diesel	71,28
Éthanol	2,04
Essence	71,7
Mazout lourd	75,28
Carburant aviation	69,3
Kérosène	68,12
Mazout léger	71,16
GPL	36,07
Lubrifiants	57,72
Naphte (produits spécialisés)	17,77
Gaz naturel	48,84
Gaz naturel brut	57,23
Autres produits non énergétiques	36,41
Matières premières pétrochimiques	14,22
Coke de pétrole	83,68
Gaz naturel renouvelable	0,43
Gaz de distillation	49,64
Déchets	90,76

Annexe 5: Soutien fourni et mobilisé

A5.1 Tableau III.1 : Renseignements sur le soutien financier fourni au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris – canaux bilatéraux, régionaux et autres (2021)

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Mondial	Programme canadien de financement mixte pour la lutte contre les changements climatiques de la SFI+	58 160 000,00 $	46 384 134,97 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Prêt concessionnel	Transversal	Transversal	S.O.
Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes	Programme de transition énergétique+	119 000 000,00 $	94 905 640,66 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Prêt concessionnel	Atténuation	Énergie	S.O.
Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes	Intégration de l'égalité des genres dans la CNULCD*	360 000,00 $	287 109,50 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes	Alliance pour l'action sur les risques océaniques et la résilience+	1 187 860,00 $	947 349,70 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes	PROBLUE – Programme mondial pour l'économie bleue*	5 021 691,00 $	4 004 931,56 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Eau et assainissement	Gestion des eaux
Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes	Programme d'énergie renouvelable dans les petits États insulaires en développement+	20 000 000,00 $	15 950 527,84 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Prêt concessionnel	Atténuation	Énergie	S.O.
Afrique	Accélérateur pour les femmes entrepreneures pour le climat (1)	1 000 000,00 $	797 526,39 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Industrie	Développement rural
Afrique	Fonds Canada-Afrique pour le développement du climat	122 900 000,00 $	98 015 993,59 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Prêt concessionnel	Atténuation	Énergie	S.O.
Afrique	Défis de coopération régionale III*	818,45 $	652,74 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Afrique	Changement climatique en Afrique : Impacts et réponses pour les femmes et les filles+	143 268,00 $	114 260,01 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Institutions scientifiques et de recherche
Afrique	Djonkoli kènè, l'espace des femmes et des jeunes pour s'entreprendre (1)	44 532,30 $	35 515,69 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Afrique	Mécanisme de déploiement d'experts pour l'action climatique en Afrique (1)	407 515,98 $	325 004,75 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
												et gestion administrative
Afrique	FinDev Canada – EEGF	8 000 000,00 $	6 380 211,14 $	S.O.	S.O.	Engagé	Bilatéral	AASP	Prêt non concessionnel	Atténuation	Énergie	S.O.
Afrique	FinDev Canada – MIRO Forestry	12 000 000,00 $	9 570 316,71 $	S.O.	S.O.	Engagé	Bilatéral	AASP	Fonds propres	Atténuation	Foresterie	S.O.
Afrique	FinDev Canada – Phatisa Food Fund 2	10 000 000,00 $	7 975 263,92 $	S.O.	S.O.	Engagé	Bilatéral	AASP	Fonds propres	Atténuation	Agriculture	S.O.
Afrique	Fonds d'assistance technique	10 000 000,00 $	7 975 263,92 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Énergie	S.O.
Afrique	Mise en œuvre de la ZLECAf	1 320 000,00 $	1 052 734,84 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Commerce
Afrique	Mathématiques au service de la résilience à l'égard des changements climatiques en Afrique+	4 200 000,00 $	3 349 610,85 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Industrie	Éducation
Afrique	Appui à l'énergie renouvelable en Afrique+	1 500 000,00 $	1 196 289,59 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Énergie	S.O.
Afrique	Renforcer la gestion du risque climatique en Afrique+	8 000 000,00 $	6 380 211,14 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Prévention des catastrophes et état de préparation
Afrique	Soutenir une résilience climatique centrée sur le genre en Afrique+	1 500 000,00 $	1 196 289,59 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Amérique latine et Caraïbes, Asie	Programme des forêts et des paysages+	35 000 000,00 $	27 913 423,72 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Prêt concessionnel	Atténuation	Foresterie	S.O.
Asie	Terre pour la vie – Paysage durable pour des moyens de subsistance résilients au climat	2 020 000,00 $	1 611 003,31 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Bangladesh	Entente de partenariat stratégique avec le BRAC (BRAC-SPA)	4 709 010,00 $	3 755 559,76 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Santé
Belize, Dominique, Jamaïque, Grenade, Guyane, Sainte-Lucie	Compétences pour accéder à l'économie verte*	634 135,81 $	505 740,04 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Industrie	Formation professionnelle
Belize, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname	Construire la résilience des communautés+	1 486 124,00 $	1 185 223,11 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Prévention des catastrophes et état de préparation

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Bénin, Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Burkina Faso	Efficacité énergétique	98 465,00 $	78 528,44 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Énergie et industrie
Bénin, Togo, Burkina Faso	TonFuturTonClimat – phase 2	126 000,00 $	100 488,33 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Bénin	Développement d'une économie locale résiliente sobre en carbone dans les zones de mangroves	77 568,54 $	61 862,96 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Industrie	Services financiers
Bénin	Mangroves Économie (1)	66 487,32 $	53 025,39 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Biodiversité	S.O.
Bénin	Projet d'amélioration de la résilience des entreprises agricoles au Bénin (PAREA)	63 672,20 $	50 780,26 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Bénin	Appui au développement, à la professionnalisation et à l'assainissement de la microfinance	6 600,00 $	5 263,67 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Bénin	Appui à la structuration d'une agriculture familiale, rentable, équitable, durable*	332 815,42 $	265 429,09 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Bénin	Appui à l'entreprenariat féminin au sein de la filière riz*	331 797,67 $	264 617,41 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Industrie	Développement de PME
Bolivie (État plurinational de)	Améliorer les conditions de vie et la santé des communautés rurales et autochtones de Chuquisaca*	681 340,79 $	543 387,27 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Développement rural
Bolivie (État plurinational de)	RESTAURacción - Forêt modèle de Chiquitano - Bolivie (1)	410 325,74 $	327 245,61 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Burkina Faso, Ghana, Malawi, Ouganda, Zambie	Renforcer la capacité d'innovation et d'adaptation*	135 000,00 $	107 666,06 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Burkina Faso, Bénin, Mali	Renforcer la santé sexuelle et reproductive au Bénin, Burkina Faso et Mali (PLURIELLES)	900 000,00 $	717 773,75 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Santé
Burkina Faso, Ghana, Mali, Sénégal	Voix de femmes à grande échelle au Burkina Faso, au Ghana, au Mali et au Sénégal*	299 238,00 $	238 650,56 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Burkina Faso, Niger, Mali	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et Changements Climatiques au Sahel (SANC2S)	314 801,10 $	251 062,19 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Burkina Faso	Adaptation des communautés burkinabè aux changements climatiques (ABC) (1)	300 000,00 $	239 257,92 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Burkina Faso	Adaptation des communautés burkinabè aux changements climatiques (ABC) (2)	350 000,00 $	279 134,24 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Burkina Faso	Apprendre pour changer : le Nahouri s'adapte aux défis du changement climatique	134 835,00 $	107 534,47 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Prévention des catastrophes et état de préparation
Burkina Faso	Projet d'agriculture résiliente au climat	158 621,40 $	126 504,75 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Foresterie	S.O.
Burkina Faso	Énergie et croissance économique durables dans la région de la Boucle du Mouhoun+	3 840 921,07 $	3 063 235,92 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Énergie	S.O.
Cameroun	Renforcement de la résilience des populations côtières de l'estuaire du Wouri aux effets des changements climatiques	26 953,50 $	21 496,13 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Prévention des catastrophes et état de préparation
Cameroun	Résilience Wouri (1)	23 103,00 $	18 425,25 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Biodiversité
Amérique latine et Caraïbes	Programme de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles aux Caraïbes*	4 708,20 $	3 754,91 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Prévention des catastrophes et état de préparation
Amérique latine et Caraïbes	Programme de gestion des risques de catastrophes dans les Caraïbes – Secteur de la santé*	365 100,00 $	291 176,89 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Prévention des catastrophes et état de préparation
Amérique latine et Caraïbes	Action contre les changements climatiques pour la résilience sensible au genre dans les Caraïbes+	3 500 000,00 $	2 791 342,37 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Amérique latine et Caraïbes	Facilité de partenariat pour la compétitivité dans les Caraïbes*	1 126 800,00 $	898 652,74 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Industrie	Développement de PME
Amérique latine et Caraïbes	Soutien ciblé à l'Agence de gestion des urgences en cas de catastrophe dans les Caraïbes (CDEMA)*	2 433,89 $	1 941,10 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Prévention des catastrophes et état de préparation

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Amérique latine et Caraïbes	L'agriculture intelligente face au climat en Amérique centrale+	2 500 000,00 $	1 993 815,98 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Chine	Conseil chinois de coopération internationale en environnement et en développement (CCICED – Conseil chinois)*	661 004,40 $	527 168,45 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Colombie	Cacao Agropreneurs en Colombie*	910 743,88 $	726 342,29 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Colombie	RESTAURacción - Forêt modèle de Risaralda - Colombie	296 186,49 $	236 216,54 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Costa Rica	FinDev Canada – Pomerica Costa Rica	15 000 000,00 $	11 962 895,88 $	S.O.	S.O.	Engagé	Bilatéral	AASP	Prêt non concessionnel	Atténuation	Énergie	S.O.
Costa Rica	RESTAURacción - Réseau de forêts modèles de l'Amérique latine - Costa Rica (1)	138 864,77 $	110 748,32 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Costa Rica	RESTAURacción - Réseau de forêts modèles de l'Amérique latine - Costa Rica (2)	555 459,09 $	442 993,28 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Côte d'Ivoire, Ghana, Sénégal	Le modèle coopératif : Des communautés inclusives et durables en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Ghana*	1 134 930,26 $	905 136,84 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Afrique	Faire progresser la planification nationale de l'adaptation dans les pays en développement+	900 000,00 $	717 773,75 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Côte d'Ivoire	ÉDUCACAO	99 791,30 $	79 586,20 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Cuba	Contribuer à la production alimentaire durable dans des municipalités cubaines*	278 790,21 $	222 342,56 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Cuba	Appui au leadership et à la participation des femmes dans le secteur des énergies renouvelables*	202 274,10 $	161 318,93 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Énergie	S.O.
Cuba	Chaînes de production améliorées à Cuba	480 000,00 $	382 812,67 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
République démocratique du Congo, Haïti, Sénégal	Knowledge of the People of the Earth/Farmers' Knowledge* (en anglais)	180 427,71 $	143 895,86 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
République démocratique du Congo, Ouganda, Zimbabwe	L'égalité des genres dans les exploitations minières artisanales*	242 401,00 $	193 321,83 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Industrie	Formation professionnelle
Dominique	Appui à l'Agence d'exécution de la résilience climatique de la Dominique (CREAD)+	750 016,45 $	598 157,92 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Équateur	RESTAURacción - Forêt modèle de Choco Andino - Équateur	183 383,68 $	146 253,32 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Égypte	Amélioration de la nutrition des femmes rurales en Égypte	825 000,00 $	657 959,27 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Éthiopie, Ghana, Sénégal	Projet de gestion des nutriments 4B*	866 360,70 $	690 945,53 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Éthiopie	Protection sociale en milieu rural : Programme de protection des moyens de production - réponse à la COVID-19	3 000 000,00 $	2 392 579,18 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	Sécurité alimentaire
Éthiopie, république unie de Tanzanie, Kenya	Les femmes rurales cultivent le changement en Éthiopie, au Kenya et en Tanzanie (1)	1 999 999,32 $	1 595 052,24 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Biodiversité
Éthiopie	Paysages résilients et moyens de subsistance pour les femmes en Éthiopie*	1 530 000,00 $	1 220 215,38 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Éthiopie	Protection sociale en milieu rural : Programme de protection des moyens de production (2016-2021)	2 400 000,00 $	1 914 063,00 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Sécurité alimentaire
Ghana, république unie de Tanzanie, Ouganda	Youth Challenge International - Coopération volontaire 2020-2027*	645 121,52 $	514 501,44 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Industrie	Politique et administration des entreprises
Ghana	Avancement économique des fermiers ghanéens par l'utilisation de semis*	461 555,00 $	368 102,85 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Ghana	Moderniser la production agricole*	5 813 958,83 $	4 636 785,61 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Agriculture	S.O.
Ghana	Soutenir l'économie verte du Ghana (1)	633 235,00 $	505 021,62 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Industrie	Éducation

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Ghana	Innovation des femmes pour des entreprises durables*	579 900,00 $	462 485,55 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Guatemala, Honduras, Nicaragua	Soutenir la lutte contre les coronavirus (COVID-19) dans les communautés rurales et autochtones*	179 796,30 $	143 392,29 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Guatemala	Renforcement du pouvoir économique des femmes et jeunes autochtones à Alta Verapaz*	190 698,23 $	152 086,87 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Industrie	Politique et administration des entreprises
Guatemala	RESTAURacción - Forêt Modèle de Lachua - Guatemala	121 001,81 $	96 502,14 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Guatemala	RESTAURacción - Forêt modèle de Los Altos - Guatemala	162 370,14 $	129 494,47 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Guatemala	CRECER : Croissance économique durable pour les femmes et les jeunes à Alta Verapaz*	408 777,29 $	326 010,68 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Guatemala	Autonomisation économique des femmes – PAM Guatemala	90 000,00 $	71 777,38 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Guyane	Promouvoir un apprentissage et un mode de vie sûrs et sains (1)	750 000,00 $	598 144,79 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Eau et assainissement	Eau
Haïti	Solutions adaptées et innovatrices aux opportunités de marchés agroalimentaires en Haïti*	328 473,30 $	261 966,13 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Haïti	Cacao d'Haïti	96 305,00 $	76 805,78 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Haïti	Développement des filières cajou, mangue et maraîchage au bénéfice des femmes et des jeunes+	598 261,01 $	477 128,95 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Haïti	Adaptation climatique et valorisation économique des filières agricoles en Haïti+	1 815 917,03 $	1 448 241,76 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Haïti	Contrer la sécheresse et les changements climatiques dans le Nord-Est d'Haïti par l'installation de pompes à eau et le renforcement des capacités locales	36 000,00 $	28 710,95 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Haïti	Revalorisation du jardin créole+	467 820,00 $	373 098,80 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Haïti	Améliorer l'égalité des genres, la gestion des déchets et l'énergie propre en Haïti*	99 319,20 $	79 209,68 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Eau et assainissement	Gestion des déchets

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Haïti	Résilience communautaire intégrée pour l'amélioration de la sécurité alimentaire en Haïti (1)	600 000,00 $	478 515,84 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Haïti	Jaden nou se vant nou – phase 1	34 118,10 $	27 210,09 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Haïti	Jaden nou se vant nou – phase 2 (1)	96 485,40 $	76 949,65 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Haïti	Jaden nou se vant nou – phase 2 (2)	112 566,30 $	89 774,60 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Haïti	KLIMA Grand Sud – Konbit pou Llte kont Chanjman kliMAtik nan Gran Sid Ayiti	350 000,00 $	279 134,24 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Énergie	S.O.
Haïti	Klimat 1	100 000,00 $	79 752,64 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Eau et assainissement	Gestion des déchets
Haïti	PROCLIMA	99 819,60 $	79 608,77 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Haïti	Filière café productive, inclusive et adaptée aux changements climatiques en Haïti+	1 201 888,47 $	958 537,77 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Haïti	Transformer le marché des fours et des énergies propres en Haïti+	1 073 822,00 $	856 401,39 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Énergie	S.O.
Haïti	Yon pyebwa ka fe diferans: Unis pour lutter contre les changements climatiques	10 098,00 $	8 053,42 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Foresterie	S.O.
Honduras	CAHOVA : Augmenter la productivité durable de l'agroforesterie à valeur ajoutée*	134 755,92 $	107 471,40 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Honduras	Renforcement du pouvoir des femmes pour l'action pour le climat au Honduras*	1 582 031,00 $	1 261 711,48 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Foresterie	Politique et foresterie
Honduras	Promouvoir le développement économique rural pour les femmes et les jeunes de Lempa – PROLEMPA*	898 569,60 $	716 632,97 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Honduras	De nouvelles opportunités de marché grâce à une production efficace dans le Golfe de Fonseca*	497 514,30 $	396 780,78 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Indonésie	Partenariats public-privé sur les paysages tropicaux pour les objectifs de développement durable (1)	490 176,00 $	390 928,30 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Aide multisectorielle

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Jordanie	Programme d'aide aux municipalités de Jordanie (1)	13 967,40 $	11 139,37 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Jordanie	Développement durable en Jordanie*	10 348,94 $	8 253,55 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Énergie	S.O.
Jordanie	Développement économique durable par l'énergie renouvelable en Jordanie+	372 629,87 $	297 182,16 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Énergie	S.O.
Kenya	Prospérité équitable par le développement du secteur privé au Kenya*	672 636,30 $	536 445,21 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Industrie	Développement de PME
Kenya	Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle : Renforcer le pouvoir des femmes au Kenya*	26 155,24 $	20 859,50 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Afrique, Amérique latine et Caraïbes	Projet d'assistance technique de FinDev Canada*	338 499,61 $	269 962,37 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Industrie	Politique et administration des entreprises
Amérique latine et Caraïbes	Prêt supplémentaire au FIDA pour le financement climatique 2019-2021	190 000 000,00 $	151 530 014,51 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Prêt concessionnel	Adaptation	Transversal	Prévention des catastrophes et état de préparation
Amérique latine et Caraïbes	Fonds canadien pour le climat pour le secteur privé dans les Amériques II*	62 000 000,00 $	49 446 636,31 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Prêt concessionnel	Transversal	Transversal	S.O.
Amérique latine et Caraïbes	FinDev Canada – Produbanco	10 000 000,00 $	7 975 263,92 $	S.O.	S.O.	Engagé	Bilatéral	ADO	Prêt non concessionnel	Atténuation	Énergie	S.O.
Madagascar	Projet RENIALA de protection des moyens de subsistance via l'adoption de pratiques de conservation des sols et de développement durable à Antananarivo et dans Bongolava	140 000,00 $	111 653,69 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Madagascar	Rano Madagasikara (1)	295 368,90 $	235 564,49 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Eau et assainissement	Eau
Madagascar	Rano Madagasikara : améliorer la résilience des communautés du sous-bassin de l'Ikopa face à la contamination des sources d'eau potable en périodes d'inondations	344 597,00 $	274 825,20 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Eau et assainissement	Eau
Maldives	Assainissement des déchets de soins de santé dans les sites de gestion de la COVID-19 aux Maldives	405 000,00 $	322 998,19 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Santé

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Mali	Dou Touloma – Femme pilier de la famille (1)	350 430,00 $	279 477,17 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Mali	Réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles dans la zone de l'Office du Niger (PAON)*	4 461,88 $	3 558,46 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Mali	Renforcement de l'agriculture irriguée au Mali (REAGIR)*	3 015,46 $	2 404,91 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Mali	Renforcer la résilience nutritionnelle et la sécurité alimentaire des plus vulnérables au Mali*	1 620 000,00 $	1 291 992,76 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Mali	Appuis ciblés pour terres irriguées et opportunités de nutrition (ACTION) (1)	624 000,00 $	497 656,47 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Mexique	Soutien au modèle d'analyse technico-économique (MATE) (pétrole et gaz)+	937 184,87 $	747 429,67 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Maroc	CAMELUS	67 815,90 $	54 084,97 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Maroc	Autonomisation des femmes à travers le développement des coopératives forestières au Maroc+	897 467,00 $	715 753,62 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Agriculture et foresterie
Maroc	Système d'aide à la décision pour la prédiction de la ressource renouvelable et du productible énergétique (1)	294 000,00 $	234 472,76 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Énergie	S.O.
Mozambique	Participation à l'autonomisation économique des femmes et des filles rurales du Mozambique (PAEF)*	232 269,89 $	185 241,37 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Mondial	Carrefour international Canada – Coopération volontaire 2020-2027*	1 419 850,55 $	1 132 368,28 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Mondial	Centre d'étude et de coopération internationale – Coopération volontaire 2020-2027*	1 740 070,50 $	1 387 752,15 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Mondial	CESO – Coopération volontaire 2020-2027*	979 424,10 $	781 116,57 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Mondial	Contribution au fonds d'affectation spéciale du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO)*	30 000,00 $	23 925,79 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
												et gestion administrative
Mondial	Contribution à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)+	40 000,00 $	31 901,06 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Institutions scientifiques et de recherche
Mondial	Systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques (CREWS)+	880 000,00 $	701 823,23 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Prévention des catastrophes et état de préparation
Mondial	Support institutionnel GCRAI 2019-2025 – GENDER Platform	10 000 000,00 $	7 975 263,92 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Mondial	Cuso International – Coopération volontaire 2020-2027	1 358 035,98 $	1 083 069,54 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Mondial	Volet du financement pour la conception de financement climatique adapté au genre	4 948 903,06 $	3 946 880,80 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Aide multisectorielle
Mondial	Fonds mondial pour la prévention des catastrophes et la reconstruction – Technologies d'observation de la Terre	2 000 000,00 $	1 595 052,78 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Prévention des catastrophes et état de préparation
Mondial	Améliorer les perspectives des femmes en milieu rural 2 (1)	94 090,50 $	75 039,66 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Mondial	L'écologisation du système financier Mondial	1 660 000,00 $	1 323 893,82 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Mondial	CRDI – Adaptation*	1 352 776,44 $	1 078 874,91 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Mondial	CRDI – Adaptation+	5 681 619,60 $	4 531 241,58 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Mondial	CRDI – Transversal*	1 343 552,43 $	1 071 518,52 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Mondial	CRDI – Transversal+	1 122 166,80 $	894 957,64 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Mondial	CRDI – Atténuation+	1 945 559,82 $	1 551 635,30 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	S.O.
Mondial	CRDI – Atténuation*	17 880,00 $	14 259,77 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	S.O.
Mondial	Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN)* (transversal)	5 098,20 $	4 065,95 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Mondial	Investir dans une infrastructure inclusive	12 000 000,00 $	9 570 316,71 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Prêt concessionnel	Transversal	Industrie	Services financiers

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Mondial	Terres et moyens de subsistance : accompagner les peuples autochtones au Guatemala et aux Philippine	323 139,00 $	257 711,88 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Développement rural
Mondial	Fonds pour la neutralité de la dégradation des terres (1)	19 499,13 $	15 551,07 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Prêt concessionnel	Transversal	Foresterie	S.O.
Mondial	Fonds pour la neutralité de la dégradation des terres (2)	53 060 400,00 $	42 317 069,38 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Prêt concessionnel	Transversal	Foresterie	S.O.
Mondial	Partenariat pour la mise en œuvre du marché du carbone	5 000 000,00 $	3 987 631,96 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Énergie	S.O.
Mondial	PROBLUE - Programme mondial pour l'économie bleue (Soutien supplémentaire)	1 200 000,00 $	957 031,67 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Eau et assainissement	Gestion des déchets
Mondial	Renforcement des chaînes d'approvisionnement agricole locales - Réponse au Coronavirus (COVID-19)	4 380 000,00 $	3 493 165,60 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	Sécurité alimentaire
Mondial	SUCO - Coopération volontaire 2020-2027*	1 148 069,71 $	915 615,89 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Mondial	Support to Address Short-Lived Climate Pollutant (SLCP) Emissions in the Pacific Alliance and West Africa+ (en anglais)	1 219 281,30 $	972 409,02 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Mondial	Appui au Réseau d'Accès au Financement Climatique	9 500 000,00 $	7 576 500,73 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Mondial	UPA Développement international – coopération volontaire 2020-2027*	518 722,20 $	413 694,64 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Mondial	Atelier virtuel de renforcement des capacités en matière de changement climatique pour les négociatrices francophones	31 500,00 $	25 122,08 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Myanmar, Niger, Soudan	Élimination des obstacles, amélioration de l'éducation des filles, espoir et intégralité*	703 046,55 $	560 698,18 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Éducation
Népal	Reconstruction des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène*	15 939,00 $	12 711,77 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Eau et assainissement	S.O.
Népal	Soutien aux droits et développement économique pour les femmes népalaises*	67 175,90 $	53 574,56 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Nicaragua	Agriculture intelligente face au climat au Nicaragua*, tenant compte de la dimension de genre	113 052,00 $	90 161,95 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Nicaragua	Appui aux petits producteurs : une approche d'autonomisation économique des femmes - Nicaragua	375 000,00 $	299 072,40 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Éducation
Nicaragua	Technolinks+ : Avancer la prospérité inclusive dans le secteur de l'exportation agroalimentaire*	593 532,00 $	473 357,43 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Nicaragua	Vers des milieux de vie résilients aux changements climatiques	22 230,00 $	17 729,01 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Niger, Éthiopie, Soudan	Renforcement des chaînes d'approvisionnement agricole locales – Réponse au Coronavirus (COVID-19)	2 325 000,00 $	1 854 248,86 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	Sécurité alimentaire
Nigéria	Soutien essentiel aux ménages vulnérables touchés par le conflit au Nigeria - Réponse au COVID-19	1 650 000,00 $	1 315 918,55 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Nigéria	L'autonomisation des moyens de subsistance et de la nutrition*	823 411,82 $	656 692,66 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Océanie	Initiative Kiwa+	2 400 000,00 $	1 914 063,34 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Biodiversité
Océanie	Renforcer la pêche à petite échelle dans les îles du Pacifique*	300 000,00 $	239 257,92 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Industrie	Pêche
Pakistan, Malawi, Zimbabwe, Zambie, Bangladesh, République démocratique du Congo	Une approche intégrée des systèmes alimentaires pour renforcer la sécurité nutritionnelle	900 000,00 $	717 773,75 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Pérou	Gestion participative de l'eau et résilience climatique pour les femmes et les hommes des Andes+	4 200 000,00 $	3 349 610,85 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Eau et assainissement	Eau
Pérou	RESTAURacción - Forêt modèle de Huayabamba Abiseo - Pérou	241 332,34 $	192 468,91 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Pérou	RESTAURacción - Forêt Modèle de Pichanaki - Pérou	209 294,00 $	166 917,49 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Sénégal	Adaptation et valorisation entrepreneuriales en irrigation et agriculture rurales (AVENIR)+	1 960 129,00 $	1 563 254,61 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Sénégal	Renforcer la résilience des communautés face aux changements climatiques au Sénégal+	577 836,99 $	460 840,25 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Agriculture et foresterie
Sénégal	Communautés du Sine Saloum engagées pour la résilience climatique	288 365,00 $	229 978,70 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Biodiversité
Sénégal	Dekkal Suuf – Donner une nouvelle vie à la terre	350 000,00 $	279 134,24 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Sénégal	Gouvernance féminine et innovation au Sénégal*	150 000,00 $	119 628,96 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Sénégal	Goutte à goutte	21 973,08 $	17 524,11 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Sénégal	Renforcement de l'offre d'assurances agricoles pour les femmes en Casamance (1)	431 565,59 $	344 184,95 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Sénégal	Ostréiculture rurale et adaptation (ORA) (1)	150 000,00 $	119 628,96 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Biodiversité
Sénégal	Ostréiculture rurale et adaptation (ORA) (2)	175 000,00 $	139 567,12 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Biodiversité
Sénégal	Femmes et agriculture résilientes (FAR) au Sénégal+	2 526 210,00 $	2 014 719,58 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Afrique du Sud	Développer des municipalités inclusives et vertes* (financé par Affaires mondiales Canada)	36 750,00 $	29 309,09 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique
Afrique	Améliorer le marché des haricots en Afrique*	784 185,60 $	625 408,72 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Sud-Soudan	Renforcer la résilience grâce à des filets de sécurité au Sud-Soudan*	1 230 000,00 $	980 957,47 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Sud-Soudan	Consolider l'égalité et la diversité économiques pour favoriser la résilience au Sud-Soudan*	681 867,00 $	543 807,17 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Sri Lanka	Fournir aux enfants des écoles primaires des repas scolaires nutritifs cultivés localement (1)	210 000,00 $	167 480,54 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Éducation
Suriname, Dominique, Sainte-Lucie, Guyane, Jamaïque	Agriculture durable dans les Caraïbes (1)	902 430,00 $	719 711,74 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Éducation

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
République unie de Tanzanie	Appuyer les systèmes pour améliorer la santé des mères, nouveau-nés et enfants dans la région de Kig*	4 030,99 $	3 214,82 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Santé
Togo	Collecte et valorisation des matières résiduelles et co-énergie biogaz-solaire dans la préfecture de Kloto	174 906,55 $	139 492,59 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Énergie, eau et assainissement
Vietnam	Réduire les polluants climatiques à courte durée de vie (PCDV) par l'amélioration des pratiques municipale de gestion des déchets solides au Vietnam+	135 000,00 $	107 666,06 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Eau et assainissement	Gestion des eaux
Ouest de l'Asie	Soutenir la croissance économique par le développement des chaînes de valeur en Cisjordanie	600 000,00 $	478 515,84 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Zimbabwe	Soutenir la transition, la rétention et la formation des jeunes femmes et des jeunes filles*	900 000,00 $	717 773,75 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Éducation

A5.2 Tableau III.1 : Renseignements sur le soutien financier fourni au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris – canaux bilatéraux, régionaux et autres (2022)

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Afrique	PROBLUE - Programme mondial pour l'économie bleue	4 834 131,82 $	3 712 850,86 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Eau et assainissement	Gestion des eaux
Afrique	MIRO Sylviculture	7 812 000,00 $	6 000 000,00 $	S.O.	S.O.	Engagé	Bilatéral	AASP	Fonds propres	Atténuation	Foresterie	S.O.
Afrique	Consolider les preuves scientifiques pour faciliter l'orientation des politiques et des négociations sur le climat en Afrique	16 099,80 $	12 365,44 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Afrique	Assistance technique Mécanisme de financement catalyseur pour les PMEs agricoles	6 000 000,00 $	4 608 294,93 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Afrique	Mécanisme de financement catalytique pour les petites et moyennes entreprises agricoles	24 000 000,00 $	18 433 179,72 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Afrique	Sciences Mathématiques pour la Résilience au Changement Climatique (MS4CR) : coûts d'exploitation pour le renforcement des capacités	5 600,30 $	4 301,31 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Industrie	Éducation sur l'environnement et formation
Afrique	Changement climatique en Afrique: Impacts et réponses pour les femmes et les filles	396 732,00 $	304 709,68 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Institutions scientifiques et de recherche
Afrique	Mathématiques au service de la résilience à l'égard des changements climatiques en Afrique (MS4CR)	3 500 000,00 $	2 688 172,04 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Afrique	Soutenir une résilience climatique centrée sur le genre en Afrique (adaptation uniquement)	1 470 000,00 $	1 129 032,26 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Afrique	Soutenir une résilience climatique centrée sur le genre en Afrique (atténuation uniquement)	630 000,00 $	483 870,97 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Afrique	Appui à l'énergie renouvelable en Afrique – Initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables	350 000,00 $	268 817,20 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Énergie	S.O.
Afrique	Mécanisme d'élimination progressive du charbon dirigé par les femmes	15 000 000,00 $	11 520 737,33 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Énergie	S.O.
Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes	Fonds d'investissement climatique - Initiative pour la transition accélérée du charbon (CIF-ACT)	400 000 000,00 $	307 219 662,06 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Énergie	S.O.
Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes	Alliance pour l'action sur les risques océaniques et la résilience (1)	112 620,00 $	86 497,70 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Réduction des risques de catastrophes/recherche environnementale
Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes	Accélérateur de savoir du CDKN pour un développement compatible avec le climat	90 633,90 $	69 611,29 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes	Accélérateur de savoir du CDKN pour un développement compatible avec le climat : frais de fonctionnement pour le renforcement des capacités	4 121,43 $	3 165,46 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale	25 000 000,00 $	19 201 228,88 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes	Appui climatique au FIDA (adaptation uniquement)	17 906 623,28 $	13 753 166,89 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes	Appui climatique au FIDA (atténuation uniquement)	7 674 267,12 $	5 894 214,38 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Agriculture	S.O.
Afrique, Asie	Soutenir l'investissement dans les pays les moins avancés – mécanisme d'appui technique « BUILDER »	975 000,00 $	748 847,93 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Industrie	Développement de PME
Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes	Intégration de l'égalité des genres dans la CNULCD	360 000,00 $	276 497,70 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	Politique et gestion des terres rurales
Argentine	Stratégies socio-environnementales pour renforcer la résilience des travailleuses migrantes dans le bassin du fleuve Reconquista en Argentine	65 998,00 $	50 689,71 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Organisations et mouvements de défense des droits des femmes et institutions gouvernementales
Bangladesh	Lutter contre la dégradation de l'environnement dans le district de Cox's Bazaar	4 500 000,00 $	3 456 221,20 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Foresterie	S.O.
Bangladesh	Accroître les connaissances et les technologies d'adaptation aux changements climatiques pour renforcer l'autonomie des femmes, l'équité sociale et la résilience aux catastrophes au Bangladesh	142 300,00 $	109 293,39 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Protection sociale
Belize, Jamaïque, Dominique, Grenade, Sainte-Lucie, Guyane	Compétences pour accéder à l'économie verte	754 831,81 $	579 747,94 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Formation professionnelle	Formation professionnelle

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Belize, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname	Construire la résilience des communautés	240 000,00 $	184 331,80 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Préparation aux réactions multirisques
Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo, Burkina Faso, Guatemala, Haïti, Honduras	SUCO - Coopération volontaire 2020-2027	1 719 452,35 $	1 320 623,92 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Bénin	Énergie solaire et biotechnologies pour les femmes entrepreneurs dans les mangroves du site Ramsar 1017 au Bénin (SEWomen)	43 228,20 $	33 201,38 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Transversal
Bénin	Appui à la structuration d'une agriculture familiale, rentable, équitable et durable	2 358,75 $	1 811,64 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Développement rural
Bénin	Appui à l'entreprenariat féminin au sein de la filière riz	231 739,58 $	177 987,38 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Industrie	Développement de PME
Bénin	Mangroves Économie (2)	44 324,88 $	34 043,69 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Biodiversité
Bénin	Mieux comprendre, mieux s'adapter - Projet de renforcement de la résilience des communes de Ouidah et Dangbo au sud du Bénin	75 000,00 $	57 603,69 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Bénin, Éthiopie, Ghana, Côte d'Ivoire, Kenya, Sénégal, Tanzanie, Togo, Burkina Faso	CESO - Coopération volontaire 2020-2027	1 948 528,79 $	1 496 565,89 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Bhoutan	Programme « Bhutanese Knowledge for Indigenous Development »	462 180,00 $	354 976,96 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Bhoutan, Népal, Pakistan, Bangladesh	L'économie de la restauration des forêts en tant que solution d'atténuation du carbone et solution naturelle en Asie du Sud	83 718,00 $	64 299,54 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Foresterie	S.O.
Bolivie (État plurinational de)	Le tourisme comme moteur d'un développement inclusif et durable en Bolivie	132 870,00 $	102 050,69 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Industrie	Tourisme

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Bolivie (État plurinational de)	Améliorer les conditions de vie et la santé des communautés de Chuquisaca - Suivi	2 398,58 $	1 842,23 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Développement rural
Bolivie (État plurinational de)	Améliorer les conditions de vie et la santé des communautés rurales et autochtones de Chuquisaca	83 361,90 $	64 026,04 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Développement rural
Bolivie (État plurinational de)	RESTAURacción 2022-2023 - Forêt modèle Chiquitano - Bolivie	98 329,85 $	75 522,15 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Foresterie	S.O.
Bolivie (État plurinational de)	Création d'emplois verts pour les femmes autochtones dans le secteur bolivien du quinoa pour une réponse dans le cadre de la COVID-19	142 900,00 $	109 754,22 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Bolivie (État plurinational de)	RESTAURacción - Forêt modèle de Chiquitano - Bolivie (2)	720 657,00 $	553 500,00 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Recherche environnementale
Bolivie (État plurinational de), Pérou	Ensemble pour l'égalité	224 304,30 $	172 276,73 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Brésil	RESTAURacción 2022-2023 - Forêt modèle Pantanal - Brésil	41 126,64 $	31 587,28 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Foresterie	S.O.
Brésil, Colombie, Pérou	Stratégies des activistes pour la défense du climat et des droits des peuples autochtones en Amazonie	206 400,00 $	158 525,35 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Droits de la personne
Burkina Faso	Renforcement de la résilience des populations vulnérables du Burkina Faso	3 600 000,00 $	2 764 976,96 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Burkina Faso	La mondialisation en un clin d'œil – Possibilités et risques pour les femmes productrices de karité en Afrique de l'Ouest	103 628,00 $	79 591,40 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Burkina Faso	Énergie et croissance économique durables dans la région de la Boucle du Mouhoun	2 004 798,23 $	1 539 783,59 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Énergie	S.O.
Burkina Faso	Adaptation des communautés burkinabè aux changements climatiques	200 000,00 $	153 609,83 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Énergie	S.O.
Burkina Faso	Amélioration de la résilience aux changements climatiques des femmes dans les parcs à karité du Burkina Faso (adaptation uniquement)	30 000,00 $	23 041,47 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Énergie	S.O.

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Burkina Faso	Amélioration de la résilience aux changements climatiques des femmes dans les parcs à karité du Burkina Faso (atténuation uniquement)	70 000,00 $	53 763,44 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Énergie	S.O.
Burkina Faso	Apprendre pour Changer, le Nahouri s'adapte aux défis du changement climatique	115 573,20 $	88 765,90 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Burkina Faso	Projet d'Agriculture Résiliente au Climat (PARC)	135 961,20 $	104 424,88 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Cambodge	Opportunités de croissance et de résilience basées sur l'agriculture pour les femmes (AGROW)	203 953,50 $	156 646,32 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Cambodge, Malaisie	Promotion de l'entrepreneuriat social dans la réduction des risques de catastrophe pour renforcer la résilience des communautés : projets pilotes en Malaisie et au Cambodge	13 409,00 $	10 298,77 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Recherche environnementale
Cambodge, Philippines, Vietnam	La relance verte de l'ANASE par l'équité et l'autonomisation (AGREE)	69 038,07 $	53 024,63 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Industrie	Développement des entreprises
Cameroun	Résilience Wouri (2)	15 402,00 $	11 829,49 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Biodiversité
Cameroun	Restauration des terres pour l'autonomisation post-Covid et la réduction de la pauvreté des femmes rurales et autochtones du Cameroun	244 067,00 $	187 455,45 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Foresterie	S.O.
Cameroun, République démocratique du Congo, Bénin, Éthiopie, Nigeria, république unie de Tanzanie	Cuso International - Coopération volontaire 2020–2027	1 914 034,52 $	1 470 072,59 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Industrie	Éducation sur l'environnement et formation
Cameroun, Ghana, Burkina Faso	L'entrepreneuriat social pour le développement durable en Afrique : les enseignements tirés de l'incubation d'entreprises dans certains pays	25 257,00 $	19 398,62 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Industrie	Politique et administration des entreprises

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Cameroun, République démocratique du Congo, Bénin, Gabon, Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, Maurice, Sénégal, Djibouti, Togo, Burkina Faso	AGIR pour le CORSIA (ACT CORSIA) : renforcement des capacités	6 000,00 $	4 608,29 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transport	S.O.
Amérique latine et Caraïbes	Une feuille de route politique et réglementaire pour le secteur quaternaire : synthétiser et partager les preuves de son impact	5 749,20 $	4 415,67 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Industrie	Conduite responsable des entreprises
Amérique latine et Caraïbes	Agroentreprise et investissements régénérateurs dans une optique sexospécifique dans le corridor sec de l'Amazonie et de l'Amérique centrale	269 580,00 $	207 050,69 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Amérique latine et Caraïbes	Gouvernance sensible au genre dans les Parlements latino-américains	300 000,00 $	230 414,75 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Organisations et mouvements de défense des droits des femmes et institutions gouvernementales
Amérique latine et Caraïbes	L'agriculture intelligente face au climat en Amérique latine et des Caraïbes (adaptation uniquement)	700 000,00 $	537 634,41 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Amérique latine et Caraïbes	L'agriculture intelligente face au climat en Amérique latine et des Caraïbes (atténuation uniquement)	300 000,00 $	230 414,75 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	S.O.
Amérique latine et Caraïbes	Programme de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles aux Caraïbes	2 257,39 $	1 733,79 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Amérique latine et Caraïbes	Renforcement des capacités politiques pour une gouvernance axée sur le genre dans les Caraïbes	150 000,00 $	115 207,37 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Organisations et mouvements de défense des droits des femmes et institutions gouvernementales

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Amérique latine et Caraïbes	Soutien ciblé à l'Agence de gestion des urgences en cas de catastrophe dans les Caraïbes (CDEMA)	300 000,00 $	230 414,75 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Préparation aux réactions multirisques
Amérique latine et Caraïbes	Action contre les changements climatiques pour la résilience sensible au genre dans les Caraïbes	3 600 000,00 $	2 764 976,96 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Chine	Contribution au Conseil chinois de coopération internationale en environnement et en développement (CCCIED - Conseil chinois)	88 423,20 $	67 913,36 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Chine	Conseil chinois de coopération internationale en environnement et en développement (CCCIED - Conseil chinois)	600 868,00 $	461 496,16 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Colombie	Transformer les systèmes alimentaires pour améliorer les moyens de subsistance et la durabilité environnementale dans trois territoires indigènes de Colombie	41 130,00 $	31 589,86 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Colombie	Créer des sources de revenus durables pour les petits exploitants agricoles de cacao en Colombie	1 377 733,05 $	1 058 166,70 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Colombie	RESTAURacción 2022-2023 - Forêt modèle Risaralda - Colombie	63 562,98 $	48 819,49 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Recherche environnementale
Colombie	Renforcer la résilience dans la baie de Carthagène	29 131,00 $	22 374,04 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Comores, Kenya, Madagascar, Mozambique, république unie de Tanzanie	Dialogue science-décideurs pour une gestion intégrée des environnements littoraux et marins	8 410,80 $	6 459,91 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Costa Rica	RESTAURacción - Réseau de forêts modèles de l'Amérique latine - Costa Rica	140 552,00 $	107 950,84 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Côte d'Ivoire	Initiative Femmes et Communautés Cacaoyères (IFCC)	522 314,11 $	401 162,91 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Côte d'Ivoire	AdaptCoop : l'adaptation des coopératives cacaoyères dans un contexte en Côte d'Ivoire (1)	178 542,00 $	137 129,03 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Côte d'Ivoire	AdaptCoop : l'adaptation des coopératives cacaoyères dans un contexte en Côte d'Ivoire (2)	48 520,00 $	37 265,75 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Afrique	Faire progresser la planification nationale de l'adaptation dans les pays en développement	2 850 000,00 $	2 188 940,09 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Cuba, République dominicaine, Guatemala, Haïti, Mexique, Nicaragua, Bolivie (État plurinational de), Colombie, Équateur, Pérou	Recherche collaborative multipartite pour faire progresser la transformation du système alimentaire en Amérique latine et dans les Caraïbes	255 120,00 $	195 944,70 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Cuba	Renforcer la résistance aux sécheresses à Cuba	134 876,40 $	103 591,71 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Cuba	Contribuer à la production alimentaire durable dans des municipalités cubaines	204 256,67 $	156 879,16 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Cuba	Appui au leadership et à la participation des femmes dans le secteur des énergies renouvelables	504 368,40 $	387 379,72 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Énergie	S.O.
Cuba, Colombie	Renforcer la résilience des systèmes alimentaires alternatifs en Amérique latine et dans les Caraïbes à l'aide d'initiatives ascendantes	207 157,00 $	159 106,76 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
République démocratique du Congo	Étudier les migrations liées au climat et les liens entre les conflits pour renforcer la résilience communautaire dans le bassin du Congo	21 806,00 $	16 748,08 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
République démocratique du Congo, Éthiopie, Kenya, Liberia, Malawi, Mozambique, Nigeria, Zimbabwe, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, république unie de Tanzanie, Ouganda, Zambie	Fonds de secours pour l'accès à l'énergie (EARF)	28 000 000,00 $	21 505 376,34 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	AASP	Subvention	Atténuation	Énergie	S.O.
République démocratique du Congo, Zimbabwe, Ouganda	L'égalité des genres dans les exploitations minières artisanales	158 685,00 $	121 877,88 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Mondial	Construction d'un centre de recherche du CRDI à la réflexion prospective : Soutien au développement	28 627,56 $	21 987,37 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Institutions scientifiques et de recherche
Mondial	La transformation numérique en 2035 : comprendre l'avenir des technologies convergentes sur le développement	19 550,94 $	15 016,08 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Institutions scientifiques et de recherche
Mondial	Soutien au suivi et à l'évaluation d'Activer le changement	947,37 $	727,63 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Institutions scientifiques et de recherche
Mondial	Promouvoir la reprise post-pandémie : des données probantes pour soutenir la gestion de la crise croissante de la dette	87 196,80 $	66 971,43 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique macroéconomique
Mondial	Concours d'idées de recherche sur la santé et les systèmes alimentaires durables	3 195,00 $	2 453,92 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Mondial	Transformer l'économie des soins par le biais d'entreprises et d'investissements à impact : sensibilisation, application des connaissances et synthèse (1)	7 560,00 $	5 806,45 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Institutions scientifiques et de recherche

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Mondial	Transformer l'économie des soins par le biais d'entreprises et d'investissements à impact : sensibilisation, application des connaissances et synthèse (2)	2 619,30 $	2 011,75 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Institutions scientifiques et de recherche
Mondial	Comprendre et amplifier le rôle du leadership des femmes dans la transformation des systèmes alimentaires	42 690,00 $	32 788,02 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Mondial	Contribution au fonds d'affectation spéciale du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO)/Contribution canadienne au fonds d'affectation du GEO pour soutenir la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des données d'observation de la Terre pour la prise de décision.	30 000,00 $	23 041,47 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Mondial	Climate Investor One (FinDev)	55 711,34 $	42 789,05 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	AASP	Fonds propres	Atténuation	Énergie	S.O.
Mondial	Adhésion annuelle à l l'UICN	4 840,50 $	3 717,74 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Mondial	Étude de cartographie de l'engagement du secteur privé dans les activités de renforcement des capacités pour l'action climatique en Afrique et en Asie (adaptation uniquement)	7 000,00 $	5 376,34 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Mondial	Étude de cartographie de l'engagement du secteur privé dans les activités de renforcement des capacités pour l'action climatique en Afrique et en Asie (atténuation uniquement)	3 000,00 $	2 304,15 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Mondial	Mesure des progrès en matière d'adaptation dans le secteur agricole (Carte Agri)	67 234,00 $	51 639,02 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Mondial	Promoting Transformative Research on Gender and Social Equity in the Context of Climate Change (en anglais)	33 689,00 $	25 874,81 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Organisations et mouvements de défense des droits des femmes et institutions gouvernementales
Mondial	Scoping on Climate and Resilience – Fostering partnerships and gender-transformative approaches (en anglais)	1 846,20 $	1 417,97 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Mondial	Activer le changement : Accélération de l'adaptation aux changements climatiques – Frais de fonctionnement pour le renforcement des capacités	7 665,00 $	5 887,10 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Institutions scientifiques et de recherche
Mondial	Programmes de stages dans les organisations internationales	15 000,00 $	11 520,74 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Mondial	Construire un système d'alerte précoce multi-risques transparent dans le cadre de l'initiative Systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques (CREWS)	250 000,00 $	192 012,29 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Réduction des risques de catastrophes
Mondial	Contribution du Canada en tant que membre de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)	40 000,00 $	30 721,97 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Institutions scientifiques et de recherche
Mondial	Coalition pour le climat et l'air pur pour réduire les polluants climatiques à courte durée de vie	10 000 000,00 $	7 680 491,55 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Mondial	Soutien au financement climatique pour lutter contre les émissions de polluants climatiques à courte durée de vie dans l'Alliance du Pacifique et en Afrique de l'Ouest	247 139,30 $	189 815,13 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Mondial	Fonds mondial pour les récifs coraliens (atténuation uniquement)	450 000,00 $	345 622,12 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Biodiversité
Mondial	Fonds mondial pour les récifs coraliens (adaptation uniquement)	1 050 000,00 $	806 451,61 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Biodiversité
Mondial	Alliance pour l'action sur les risques océaniques et la résilience (2)	2 540 000,00 $	1 950 844,85 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Biodiversité
Dominique	Appui à l'Agence de mise en œuvre de la résilience climatique de la Dominique	786 547,07 $	604 106,81 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Équateur	La nourriture pour la vie : aider les agricultrices des Andes à mettre en place une agriculture et une alimentation régénératrices afin d'améliorer la santé, l'équité sociale et de restaurer les écosystèmes	40 080,00 $	30 783,41 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Équateur	Renforcer les systèmes alimentaires des nations autochtones de l'Équateur pour accroître leur résilience face aux changements climatiques	59 190,00 $	45 460,83 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Équateur	RESTAURacción 2022-2023 - Forêt modèle Choco Andino - Équateur	44 332,32 $	34 049,40 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Foresterie	S.O.
Équateur, Pérou	Pôles d'alimentation saine : mise en place de systèmes agroalimentaires durables et résistants à Lima et à Quito	65 220,00 $	50 092,17 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
El Salvador, Guatemala, Nicaragua	Autonomiser les femmes dans les chaînes de valeur agricoles pour une transition à faibles émissions de carbone en Amérique centrale	437 900,00 $	336 328,73 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Nigeria, Sénégal, république unie de Tanzanie, Ouganda, Burkina Faso	Voix de femmes à grande échelle au Burkina Faso, au Ghana, au Mali et au Sénégal	26 057,49 $	20 013,43 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Éthiopie	Interventions adaptées aux changements climatiques pour les petits exploitants agricoles en Éthiopie (CultivAF2)	6 340,05 $	4 869,47 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Éthiopie	L'agriculture urbaine pour faire progresser les systèmes alimentaires sains en Éthiopie	24 367,20 $	18 715,21 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Éthiopie	Programme de paysages et moyens de subsistance résilients pour les femmes	1 350 000,00 $	1 036 866,36 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Éthiopie	RESILIENT-WE: Réduire les chocs environnementaux et améliorer les moyens de subsistance	372 906,90 $	286 410,83 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Éthiopie, Kenya, Érythrée, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, république unie de Tanzanie, Ouganda	Renforcer les connaissances, l'utilisation de données probantes et le leadership dans les pays du Sud sur les déplacements forcés : l'Afrique de l'Est en ligne de mire	21 150,00 $	16 244,24 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Migration

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Éthiopie, Ghana, Côte d'Ivoire, Ouganda, Burkina Faso, Zambie	Radio pour les solutions fondées sur la nature pour le climat sensibles au genre (1)	100 000,00 $	76 804,92 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Développement rural
Éthiopie, Ghana, Côte d'Ivoire, Ouganda, Burkina Faso, Zambie	Radio pour les solutions fondées sur la nature pour le climat sensibles au genre (2)	2 099 939,97 $	1 612 857,12 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Développement rural
Éthiopie, Ghana, Zambie	Le temps pour elle de se développer	585 856,20 $	449 966,36 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Éthiopie, Kenya, république unie de Tanzanie	Les femmes rurales cultivent le changement en Éthiopie, au Kenya et en Tanzanie (2)	2 201 089,76 $	1 690 545,13 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Éthiopie, Ghana, Sénégal	Le projet 4R Gérance nutritive (4R-NSP) (1)	915 148,22 $	702 878,81 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Éthiopie, Ghana, Guinée, Côte d'Ivoire, Sénégal, Eswatini, république unie de Tanzanie, Togo, Ouganda, Burkina Faso, Zambie	Carrefour international Canada – Coopération volontaire 2020-2027	2 008 816,00 $	1 542 869,43 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Éthiopie, Ghana	Le projet 4R Gérance nutritive (4R-NSP) (2)	30 000,00 $	23 041,47 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Éthiopie, Ghana	SHINE	153 000,00 $	117 511,52 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Europe	Initiative de connaissance et de capacité des solutions climatiques fondées sur la nature	957 264,99 $	735 226,56 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Europe, Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Océanie, Asie	La diplomatie préventive et soutien à la médiation	750 000,00 $	576 036,87 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Promotion civile de la paix, prévention et résolution des conflits
Gambie, Ghana, Liberia, Togo	Soutien bilatéral à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et à la gouvernance climatique en Gambie, au Ghana, au Liberia et au Togo	2 040 000,00 $	1 566 820,28 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Sénégal	Adaptation des populations côtières et économie bleue (APOCEB)	750 000,00 $	576 036,87 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Ghana	Mettre en place d'actions en vue d'un ensemble de politiques alimentaires à double usage pour assurer une alimentation plus saine au Ghana	65 115,75 $	50 012,10 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Ghana	Les effets distributifs de l'innovation et du soutien aux PME au Ghana	55 395,00 $	42 546,08 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Ghana	Centre d'excellence pour l'économie circulaire au Ghana	375 000,00 $	288 018,43 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Industrie	Politique et administration des entreprises
Ghana	Améliorer les perspectives des femmes en milieu rural 2 (2)	837 585,56 $	643 306,88 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Ghana	Modernisation de l'agriculture au Ghana	3 130 588,03 $	2 404 445,49 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Agriculture	S.O.
Ghana	Initiative pour les femmes et les communautés productrices de cacao (TogetHER)	609 095,10 $	467 814,98 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Ghana	Innovation des femmes pour des entreprises durables	494 100,00 $	379 493,09 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Ghana	Stratégie e-Agriculture	1 062,10 $	815,75 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Industrie	Éducation sur l'environnement et formation
Ghana	Soutenir l'économie verte du Ghana (2)	1 387 809,00 $	1 065 905,53 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Industrie	Éducation sur l'environnement et formation

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Ghana, Kenya, Madagascar, Mali, Mozambique, Zimbabwe, Sénégal, Namibie, Inde, Bangladesh	Climat et résilience – Coûts de fonctionnement pour le renforcement des capacités (adaptation uniquement)	25 413,85 $	19 519,09 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Industrie	Politique environnementale et gestion administrative
Ghana, Kenya, Madagascar, Mali, Mozambique, Zimbabwe, Sénégal, Namibie, Inde, Bangladesh	Climat et résilience – Coûts de fonctionnement pour le renforcement des capacités (atténuation uniquement)	10 891,65 $	8 365,32 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Ghana, Côte d'Ivoire, Sénégal	Le modèle coopératif: Des communautés inclusives et durables en Côte d'Ivoire, au Sénégal et Ghana	1 353 358,79 $	1 039 446,08 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Ghana, Nigeria, Colombie, Pérou	Exploiter l'expertise locale en matière de recherche pour approfondir l'investissement d'impact fondé sur des données probantes	144 345,00 $	110 864,06 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Institutions scientifiques et de recherche
Ghana, Kenya, Sénégal	Renforcement des capacités d'analyse des systèmes alimentaires pour la planification nationale au Kenya, au Ghana et au Sénégal	60 510,00 $	46 474,65 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Ghana, Zimbabwe, Sénégal	Démarrage des équipes d'adaptation du projet AgMIP – Une activité de transition de Climat et résilience (adaptation uniquement)	4 242,63 $	3 258,55 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Ghana, Zimbabwe, Sénégal	Démarrage des équipes d'adaptation du projet AgMIP – Une activité de transition de Climat et résilience (adaptation uniquement) (atténuation uniquement)	1 818,27 $	1 396,52 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Agriculture	S.O.
Ghana, Malawi, Rwanda	Bases stratégiques, dialogues et analyses pour une politique de transformation des systèmes alimentaires au Rwanda, au Malawi et au Ghana	29 585,25 $	22 722,93 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Ghana, république unie de Tanzanie, Ouganda	Youth Challenge International - Coopération volontaire 2020-2027	810 339,21 $	622 380,34 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Ghana, Madagascar, Mozambique	Mise en place de services écosystémiques destinés à la réduction de la pauvreté (adaptation uniquement)	7 459,62 $	5 729,35 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Recherche environnementale
Ghana, Madagascar, Mozambique	Mise en place de services écosystémiques destinés à la réduction de la pauvreté (atténuation uniquement)	3 196,98 $	2 455,44 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Industrie	Recherche environnementale
Ghana, Sierra Leone	Investissement dans une entreprise forestière à vocation commerciale et à intégration durable (adaptation uniquement)	780 960,00 $	599 815,67 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	AASP	Fonds propres	Adaptation	Foresterie	S.O.
Ghana, Sierra Leone	Investissement dans une entreprise forestière à vocation commerciale et à intégration durable (atténuation uniquement)	1 822 240,00 $	1 399 569,89 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	AASP	Fonds propres	Atténuation	Foresterie	S.O.
Guatemala	Camino Verde : Renforcement du pouvoir économique des femmes et jeunes autochtones à Alta Verapaz	500 770,27 $	384 616,19 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Industrie	Éducation sur l'environnement et formation
Guatemala	CRECER : Croissance économique durable pour les femmes et les jeunes à Alta Verapaz, Guatemala	313 740,90 $	240 968,43 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Guatemala	Soutien au renforcement du pouvoir économique et à la sécurité alimentaire des femmes autochtones	150 000,00 $	115 207,37 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Guatemala	RESTAURacción 2022-2023 - Forêt modèle Los Altos - Guatemala	10 794,38 $	8 290,61 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Foresterie	S.O.
Guinée	Soutien aux Ingénieurs sans frontières Québec (ISFQ)	350 000,00 $	268 817,20 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Afrique de l'Ouest Guinée, Sénégal	La transition énergétique pour l'autonomisation économique des femmes à travers la chaîne de valeur horticole en Guinée et au Sénégal	302 800,00 $	232 565,28 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Guinée-Bissau, Sénégal, Togo, Burkina Faso	Égalité des genres par l'agroécologie menée par les femmes en Afrique de l'Ouest	323 281,50 $	248 296,08 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Guyane	Promouvoir un apprentissage et un mode de vie sûrs et sains (2)	90 000,00 $	69 124,42 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Haïti	Solutions adaptées et innovatrices aux opportunités de marchés agroalimentaires en Haïti	1 386 968,41 $	1 065 259,92 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Haïti	Appel de propositions "renforcer les chaînes de valeur agroalimentaires" - Suivi	4 650,00 $	3 571,43 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Haïti	Améliorer l'égalité des genres, la gestion des déchets et l'énergie propre en Haïti	39 764,10 $	30 540,78 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Eau et assainissement	Gestion des eaux
Haïti	Résilience communautaire intégrée pour l'amélioration de la sécurité alimentaire en Haïti (2)	600 000,00 $	460 829,49 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Haïti	Renforcer les systèmes nationaux pour améliorer la gestion et la réponse aux catastrophes naturelles	1 200 000,00 $	921 658,99 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Haïti	La relance des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) haïtiennes	300 000,00 $	230 414,75 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Industrie	Services financiers
Haïti	Développement des filières cajou, mangue et maraîchage au bénéfice des femmes et des jeunes (adaptation uniquement)	779 041,19 $	598 341,93 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Haïti	Développement des filières cajou, mangue et maraîchage au bénéfice des femmes et des jeunes (atténuation uniquement)	333 874,79 $	256 432,25 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Agriculture	S.O.
Haïti	Adaptation climatique et valorisation économique des filières agricoles en Haïti (adaptation uniquement)	1 494 817,76 $	1 148 093,51 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Haïti	Adaptation climatique et valorisation économique des filières agricoles en Haïti (atténuation uniquement)	640 636,18 $	492 040,08 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Agriculture	S.O.
Haïti	Revalorisation du jardin créole (adaptation uniquement)	984 874,18 $	756 431,78 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Haïti	Revalorisation du jardin créole (atténuation uniquement)	422 088,94 $	324 185,05 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Agriculture	S.O.
Haïti	Filière café productive, inclusive et adaptée aux changements climatiques en Haïti (adaptation uniquement)	1 654 602,04 $	1 270 815,70 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Haïti	Filière café productive, inclusive et adaptée aux changements climatiques en Haïti (atténuation uniquement)	709 115,16 $	544 635,30 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Agriculture	S.O.
Haïti	Transformer le marché des fours et des énergies propres en Haïti (adaptation uniquement)	721 653,90 $	554 265,67 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Haïti	Transformer le marché des fours et des énergies propres en Haïti (atténuation uniquement)	1 683 859,10 $	1 293 286,56 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	S.O.
Haïti	Jaden nou se vant nou - phase 2 (3)	64 323,60 $	49 403,69 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Haïti	KLIMA Grand Sud - Konbit pou Llte kont Chanjman kliMAtik nan Gran Sid Ayiti	300 000,00 $	230 414,75 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Énergie	S.O.
Haïti	Soutien au Carrefour de solidarité internationale	59 630,00 $	45 798,77 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Foresterie	S.O.
Honduras	CAHOVA: Augmenter la productivité durable de l'agroforesterie à valeur ajoutée	90 187,68 $	69 268,57 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Foresterie	S.O.
Honduras	SABORES de Honduras: Renforcer le pouvoir des femmes et des jeunes dans les chaînes de café et miel	150 000,00 $	115 207,37 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Honduras	Agroécologie et résilience des petits agriculteurs au changement climatique : transformer les systèmes alimentaires dans le Corridor sec de l'Amérique centrale (adaptation uniquement)	299 740,00 $	230 215,05 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Honduras	Agroécologie et résilience des petits agriculteurs au changement climatique : transformer les systèmes alimentaires dans le Corridor sec de l'Amérique centrale (atténuation uniquement)	128 460,00 $	98 663,59 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Agriculture	S.O.
Honduras	Renforcement du pouvoir des femmes pour l'action pour le climat au Honduras	975 000,00 $	748 847,93 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Biodiversité
Inde, Pakistan, Bangladesh	Utilisation des résultats de la recherche sur l'adaptation aux changements climatiques en Asie du Sud	10 111,30 $	7 765,98 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Indonésie	Partenariats public-privé sur les paysages tropicaux pour les objectifs de développement durable (2)	585 177,62 $	449 445,18 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	S.O.

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Indonésie	Think Climate : Indonésie – Renforcement organisationnel et recherche de base	377 426,40 $	289 882,03 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Recherche environnementale
Indonésie	Think Climate : Indonésie – Dépense de soutien à la recherche	51 865,30 $	39 835,10 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Recherche environnementale
Indonésie	Terre pour la vie – Paysage durable pour des moyens de subsistance résilients au climat (adaptation uniquement)	1 539 979,72 $	1 182 780,12 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Indonésie	Terre pour la vie – Paysage durable pour des moyens de subsistance résilients au climat (atténuation uniquement)	659 991,31 $	506 905,77 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Agriculture	Agriculture
Irak	La gestion des eaux transfrontalières en Irak	330 000,00 $	253 456,22 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Eau et assainissement	Politique de sécurité de l'eau et gestion administrative
Jamaïque, Dominique, Sainte-Lucie, Guyane, Suriname	Agriculture durable dans les Caraïbes (2)	548 627,10 $	421 372,58 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Jordanie	Atténuation du changement climatique par la gestion des déchets solides dans le sud de la Jordanie	1 496 304,60 $	1 149 235,48 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Eau et assainissement	Gestion des eaux
Jordanie	Programme d'aide aux municipalités de Jordanie (2)	1 812,88 $	1 392,38 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique du secteur public et gestion administrative
Jordanie	Développement économique durable par l'énergie renouvelable en Jordanie	3 186 194,01 $	2 447 153,62 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Énergie	S.O.
Kenya, Jamaïque, Colombie, Sri Lanka	Explorer le rôle du secteur privé dans la révolution des données des objectifs de développement durable	149 092,20 $	114 510,14 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Institutions scientifiques et de recherche
Kenya	Catalyser les actions politiques en matière d'environnement alimentaire pour la prévention de la double charge de la malnutrition au Kenya	46 008,36 $	35 336,68 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Kenya	Améliorer la productivité agricole grâce à l'imagerie des satellites afin de mettre à l'échelle l'assurance-récolte (CultivAF2)	13 630,20 $	10 468,66 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Kenya	Aborde à nouveau l'équité par une réponse à la Covid-19 fondée sur des données probantes en Afrique	52 641,90 $	40 431,57 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Institutions scientifiques et de recherche
Kenya	Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionelle : Renforcer le pouvoir des femmes au Kenya	55 304,07 $	42 476,25 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Kenya	L'élevage dans un contexte de changements climatiques (adaptation uniquement)	17 563,50 $	13 489,63 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Kenya	L'élevage dans un contexte de changements climatiques (atténuation uniquement)	40 981,50 $	31 475,81 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Agriculture	S.O.
Kenya	Occasions d'autonomisation économique bleue et de résilience des femmes pêcheurs au Kenya face à la COVID-19	392 400,00 $	301 382,49 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Industrie	Développement de la pêche
Kenya	Des connaissances en matière d'adaptation socialement inclusives pour des moyens de subsistance résilients dans le nord du Kenya	164,30 $	126,19 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Kenya, Rwanda, république unie de Tanzanie, Ouganda	Réorienter le secteur privé : solutions agricoles intelligentes du point de vue climatique afin de lutter contre les inégalités sexospécifiques	197 316,00 $	151 548,39 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Kenya, Sénégal, Namibie, Inde	Tirer parti de l'apprentissage de l'IRCAAA sur les femmes entrepreneurs, la migration et le développement à l'épreuve du climat (adaptation uniquement)	2 026,71 $	1 556,61 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Industrie	Recherche environnementale
Kenya, Sénégal, Namibie, Inde	Tirer parti de l'apprentissage de l'IRCAAA sur les femmes entrepreneurs, la migration et le développement à l'épreuve du climat (atténuation uniquement)	868,59 $	667,12 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Industrie	Recherche environnementale
Kenya, Ouganda	Renforcement des capacités sur l'indice d'autonomisation des femmes dans le secteur de l'élevage	1 250,00 $	960,06 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Madagascar	Projet RENIALA de « Protection des moyens de subsistance via l'adoption de pratiques de conservation des sols et de développement durable à Antananarivo et dans Bongolava »	120 000,00 $	92 165,90 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Madagascar	Rano Madagasikara (2)	196 912,60 $	151 238,56 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Eau et assainissement	Politique de sécurité de l'eau et gestion administrative
Madagascar, Togo	Évaluation des variétés de cultures résistantes au climat et des impacts pour l'amélioration des systèmes alimentaires à Madagascar et au Togo	143 125,80 $	109 927,65 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Mali	Semences agricoles pour pouvoir des femmes	2 880,00 $	2 211,98 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Mali	Djonkoli kènè, l'espace des femmes et des jeunes pour s'entreprendre (2)	139 779,30 $	107 357,37 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Mali	Dou Touloma – Femme pilier de la famille (2)	696 643,22 $	535 056,24 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Mali	Réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles dans la zone de l'Office du Niger	738,75 $	567,39 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Mali	Renforcement de l'agriculture irriguée au Mali (REAGIR)	306,58 $	235,47 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Mali	Renforcer la résilience nutritionnelle et la sécurité alimentaire des plus vulnérables au Mali	1 830 000,00 $	1 405 529,95 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Mali	Appuis ciblés pour terres irriguées et opportunités de nutrition (ACTION) (2)	1 482 000,00 $	1 138 248,85 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Mali, Niger, Burkina Faso	Le courtage des connaissances sur le climat en Afrique de l'Ouest : Une démarche d'apprentissage par la pratique	39 436,90 $	30 289,48 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Mali, Niger, Burkina Faso	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et Changements Climatiques au Sahel (SANC2S) (1)	262 440,90 $	201 567,51 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Mali, Niger, Burkina Faso	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et Changements Climatiques au Sahel (SANC2S) (2)	113 600,06 $	87 250,43 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Mali, Soudan, Ouganda	Explorer les répercussions de la guerre en Ukraine sur les pays à faible revenu	443 789,10 $	340 851,84 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Mexique	Appui du Canada à la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national du Mexique	124 858,00 $	95 897,08 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Mexique, Colombie, Équateur, Pérou	Soutien bilatéral à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et à la gouvernance climatique dans l'Alliance Pacifique	215 000,00 $	165 130,57 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Asie de l'Ouest	Renforcer les connaissances et le leadership dans les pays du Sud en ce qui concerne le déplacement forcé : Regard sur le Moyen-Orient	52 950,00 $	40 668,20 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Migration
Maroc	Appliquer à grande échelle la chaîne de valeur du quinoa pour améliorer la sécurité alimentaire dans les communautés pauvres/rurales du Maroc	10 428,00 $	8 009,22 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Maroc	Autonomisation des femmes à travers le développement des coopératives forestières au Maroc (adaptation uniquement)	850 931,89 $	653 557,52 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Foresterie	S.O.
Maroc	Autonomisation des femmes à travers le développement des coopératives forestières au Maroc (atténuation uniquement)	364 685,10 $	280 096,08 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Foresterie	S.O.
Maroc	Système d'aide à la décision pour la prédiction de la ressource renouvelable et du productible énergétique (2)	252 000,00 $	193 548,39 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Énergie	S.O.
Mozambique	Approches axées sur l'utilisateur visant à rendre plus productifs les systèmes d'irrigation des petits exploitants au Mozambique (CultivAF2)	20 384,55 $	15 656,34 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Mozambique	Participation à l'autonomisation économique des femmes et des filles rurales du Mozambique (PAEF)	1 234 957,80 $	948 508,30 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Myanmar	Promouvoir l'action en faveur du climat grâce à l'accès sexospécifique à l'énergie au Myanmar	58 780,50 $	45 146,31 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Énergie	S.O.

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Myanmar, Bangladesh, Cambodge, Chine, République démocratique populaire lao, Thaïlande, Vietnam	Renforcer les connaissances, l'utilisation de données probantes et le leadership dans les pays du Sud sur les déplacements forcés - accent sur l'Asie du Sud-Est	32 010,00 $	24 585,25 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Migration
Myanmar, Cambodge, Philippines	Les villages climato-intelligents en tant que plateforme pour la résilience, l'équité et les systèmes alimentaires durables	96 624,00 $	74 211,98 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Namibie	Soutien à la gestion des appels à propositions de recherche par la National Commission on Research, Science and Technology de la Namibie	3 624,87 $	2 784,08 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Institutions scientifiques et de recherche
Népal	Coproduction d'un écosystème résistant aux chocs pour les entreprises dirigées par des femmes au Népal	30 830,70 $	23 679,49 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Industrie	Développement des entreprises
Népal	Planification de la gestion des risques de catastrophes induites par l'eau au Népal	12 881,40 $	9 893,55 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Réduction des risques de catastrophes
Népal	Soutien aux droits et développement économique pour les femmes népalaises	69 230,44 $	53 172,38 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Népal	Autonomisation économique des femmes grâce à des solutions forestières (adaptation uniquement)	42 230,10 $	32 434,79 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Foresterie	S.O.
Népal	Autonomisation économique des femmes grâce à des solutions forestières (atténuation uniquement)	98 536,90 $	75 681,18 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Foresterie	S.O.
Nicaragua	Technolinks+: Avancer la prospérité Inclusive dans le secteur de l'exportation agroalimentaire	596 979,00 $	458 509,22 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Nicaragua	Agriculture intelligente face au climat et sensible au genre au Nicaragua	158 419,00 $	121 673,58 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Foresterie	S.O.
Niger, Soudan, Myanmar	Élimination des obstacles, amélioration de l'éducation des filles, espoir et intégralité (BRIGHT)	989 835,31 $	760 242,17 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Nigéria	L'autonomisation des moyens de subsistance et de la nutrition	293 579,52 $	225 483,50 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Nigeria, Soudan du Sud	Faire progresser l'égalité des genres dans les systèmes alimentaires fragiles dans le Sahel	187 718,40 $	144 176,96 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Afrique, Asie, Océanie	Adaptation et résilience au climat (CLARE2) – coûts de fonctionnement pour le renforcement des capacités	75 590,50 $	58 057,22 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Institutions scientifiques et de recherche
Afrique	Renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques tenant compte des sexospécificités et de la SDSR lors de la COP27 et au-delà	100 000,00 $	76 804,92 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Institutions scientifiques et de recherche
Afrique	Donner aux jeunes et aux femmes africaines les moyens d'être des entrepreneuses sociales et vertes	74 970,00 $	57 580,65 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Industrie	Développement des entreprises
Océanie	Initiative Kiwa - Solutions fondées sur la nature pour la résilience climatique	4 000 000,00 $	3 072 196,62 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Réduction des risques de catastrophes
Pérou	RESTAURacción 2022-2023 - Forêt modèle Pichanaki - Pérou	72 220,97 $	55 469,25 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Foresterie	S.O.
Pérou	ALLIANCE ENTREPRENEURIALE POUR L'AMAZONIE (adaptation uniquement)	900 000,00 $	691 244,24 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Pérou	ALLIANCE ENTREPRENEURIALE POUR L'AMAZONIE (atténuation uniquement)	2 100 000,00 $	1 612 903,23 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	S.O.
Pérou, Venezuela	Renforcer les connaissances et le leadership dans les pays du Sud en ce qui concerne les déplacements forcés - regard sur l'Amérique latine	32 940,00 $	25 299,54 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Migration
Philippines	Accélérer le financement vert et climatique aux Philippines	2 000 000,00 $	1 536 098,31 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Rwanda, Kirghizstan	Soutenir l'investissement dans les pays les moins avancés – le fonds « BUILD »	3 900 000,00 $	2 995 391,71 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Industrie	Développement de PME
Rwanda, Népal, Bangladesh, Vanuatu	Renforcer la capacité de réponse aux questions de pertes et dommages dans les pays du Sud (STRENGTH)	224 000,00 $	172 043,01 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Sénégal	À propos des cuisinières améliorées : le double avantage de l'efficacité énergétique et des possibilités de travail rémunéré	10 294,50 $	7 906,68 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Organisations et mouvements de défense des droits des femmes et institutions gouvernementales
Sénégal	Gouvernance féminine et innovation au Sénégal	90 000,00 $	69 124,42 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Sénégal	Renforcement de l'offre d'assurances agricoles pour les femmes en Casamance (2)	315 000,00 $	241 935,48 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Sénégal	S&E de Renforcement de l'offre d'assurances agricoles pour les femmes en Casamance	2 430,00 $	1 866,36 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Sénégal	Soutien aux Ingénieurs sans frontières Québec (ISFQ) I	44 492,70 $	34 172,58 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Sénégal	Soutien aux Ingénieurs sans frontières Québec (ISFQ) II	44 492,70 $	34 172,58 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Sénégal	Amélioration de l'incidence sur le bien-être et la sexospécificité d'un programme de développement sénégalais adapté aux changements climatiques (adaptation uniquement)	6 886,60 $	5 289,25 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Développement rural
Sénégal	Amélioration de l'incidence sur le bien-être et la sexospécificité d'un programme de développement sénégalais adapté aux changements climatiques (atténuation uniquement)	2 951,40 $	2 266,82 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Développement rural
Sénégal	Adaptation et valorisation entrepreneuriales en irrigation et agriculture rurales (AVENIR)	2 922 109,00 $	2 244 323,35 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Sénégal	Renforcer la résilience des communautés face aux changements climatiques au Sénégal	330 918,99 $	254 162,05 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Sénégal	Femmes et agriculture résilientes (FAR) au Sénégal (adaptation uniquement)	2 520 903,54 $	1 936 177,83 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Sénégal	Femmes et agriculture résilientes (FAR) au Sénégal (atténuation uniquement)	1 080 387,23 $	829 790,50 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Agriculture	S.O.
Sénégal	Dekkal Suuf - Donner une nouvelle vie à la terre	300 000,00 $	230 414,75 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Sénégal	Ostréiculture rurale et adaptation (ORA)	100 000,00 $	76 804,92 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Industrie	Développement de la pêche
Sénégal, Haïti, Mexique, Colombie, Pérou	Appui pour la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC - Phase II	854 828,00 $	656 549,92 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Afrique du Sud	Vers des solutions équitables fondées sur la nature pour faire face aux changements climatiques qui touchent les « châteaux d'eau »	192 300,00 $	147 695,85 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Afrique du Sud, Ghana, Kenya	Semences de bons anthropocènes : favoriser la transformation des systèmes alimentaires en Afrique	22 050,00 $	16 935,48 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.
Afrique du Sud, Cameroun, Ghana, Kenya, Rwanda, Sénégal	Sciences mathématiques pour la résilience au changement climatique (MS4CR)	513 299,30 $	394 239,09 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Enseignement supérieur
Afrique du Sud, Ouganda	Améliorer l'accès aux énergies renouvelables : un dividende pour une transition équitable vers des économies à faibles émissions de carbone	131 429,00 $	100 943,93 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Énergie	S.O.
Amérique latine et Caraïbes	RESTAURacción 2022-2023 - Réseau Latino-Américain de forêts modèles - Costa Rica	65 075,47 $	49 981,16 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Foresterie	S.O.
Amérique latine et Caraïbes	RESTAURacción - Réseau Latino-Américain de forêts modèles - Costa Rica	562 208,00 $	431 803,38 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Afrique	Application et synthèse des connaissances dans le cadre du programme « Économies durables et inclusives » : l'égalité entre les femmes et les hommes dans une transition à faible émission de carbone	68 885,46 $	52 907,42 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Institutions scientifiques et de recherche
Afrique	L'intelligence artificielle pour un réseau de recherche sur l'innovation en matière d'action climatique	45 094,41 $	34 634,72 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Institutions scientifiques et de recherche
Afrique	Catalyser le financement de l'action climatique pour la Communauté de développement de l'Afrique australe	150 535,80 $	115 618,89 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Gestion des finances publiques

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Afrique	Recherche de compromis en matière d'agroécologie dans les systèmes alimentaires d'Afrique de l'Ouest	182 385,60 $	140 081,11 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Afrique	Réseau de recherche sur l'intelligence artificielle pour l'innovation des systèmes agricoles et alimentaires	204 149,20 $	156 796,62 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Afrique	Cultiver l'avenir de l'Afrique 2 – Réalisations	194 642,40 $	149 494,93 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Afrique	Cultiver l'avenir de l'Afrique 2 – Intégration de la recherche	23 412,90 $	17 982,26 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Afrique	One Planet Women : renforcer les compétences des femmes africaines en matière de recherche et de leadership à l'intersection du changement climatique et de la sécurité alimentaire	2 702,40 $	2 075,58 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Organisations et mouvements de défense des droits des femmes et institutions gouvernementales
Afrique	Exploitation des résultats de la recherche sur l'adaptation aux changements climatiques en Afrique	3 103,20 $	2 383,41 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Afrique	Accélérateur pour les femmes entrepreneures pour le climat (2)	514 300,00 $	395 007,68 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Industrie	Développement rural
Afrique	Mécanisme de déploiement d'experts pour l'action climatique en Afrique (2)	666 799,34 $	512 134,67 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes	Indicateurs harmonisés pour mesurer les progrès dans la mise en place de systèmes alimentaires plus durables et plus sains	87 814,80 $	67 446,08 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes	Appuyer une transition à faible intensité de carbone et l'équité entre les sexes dans les pays du Sud	187 677,87 $	144 145,83 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Aide multisectorielle
Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes	Projet d'assistance technique de FinDev Canada	444 446,10 $	341 356,45 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	S.O.
Afrique, Océanie	Mobiliser les banques centrales et les organismes de contrôle financier pour un financement vert et inclusif	66 960,00 $	51 428,57 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Gestion des finances publiques

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes	Améliorer la conception de la conférence Adaptation Futures pour une participation plus distribuée (adaptation uniquement)	44 839,90 $	34 439,25 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes	Améliorer la conception de la conférence Adaptation Futures pour une participation plus distribuée (atténuation uniquement)	19 217,10 $	14 759,68 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Afrique, Asie	Produire des données probantes rigoureuses sur les interventions qui mènent à des systèmes alimentaires équitables et durables en Afrique, en Asie du Sud et du Sud-Est	60 000,00 $	46 082,95 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes	Coopération mondiale pour l'action en faveur du climat : l'engagement du Sud dans les négociations et les engagements sur le climat pour 2020-2023 (adaptation uniquement)	160 620,00 $	123 364,06 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes	Coopération mondiale pour l'action en faveur du climat : l'engagement du Sud dans les négociations et les engagements sur le climat pour 2020-2023 (atténuation uniquement)	374 780,00 $	287 849,46 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes	La justice dans un climat en mutation	188 871,24 $	145 062,40 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Afrique	Mise en œuvre des plans de partage des connaissances des entreprises sur le changement climatique et le COVID-19	294 889,80 $	226 489,86 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Institutions scientifiques et de recherche
Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes	Climate and Development Knowledge Network – Intensifier l'action climatique inclusive	555 140,30 $	426 375,04 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Sud-Soudan	Renforcer la résilience grâce à des filets de sécurité au Sud-Soudan	2 176 836,28 $	1 671 917,27 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	Sécurité alimentaire
Sud-Soudan	Renforcer l'égalité et la diversité économique pour la résilience au Soudan du Sud	3 826 470,02 $	2 938 917,07 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Sud-Soudan	Investir dans les Femmes au Soudan de Sud - African Enterprise Challenge Fund	3 000,00 $	2 304,15 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Sri Lanka	Fournir aux enfants des écoles primaires des repas scolaires nutritifs cultivés localement (2)	90 000,00 $	69 124,42 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Éducation
Sri Lanka, Inde, Népal, Bangladesh	South Asian Water (SAWA) Leadership Program on Climate Change (en anglais)	6 390,00 $	4 907,83 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Industrie	Éducation sur l'environnement et formation
Sri Lanka, Népal, Bangladesh	Recherche sur les sciences de l'eau et du climat en Asie du Sud : une approche sexospécifique	53 190,00 $	40 852,53 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Togo	Collecte et valorisation des matières résiduelles et co-énergie biogaz - solaire dans la préfecture de Kloto	149 919,90 $	115 145,85 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Énergie	S.O.
Tunisie	Économie verte: autonomisation économique des femmes en Tunisie	750 000,00 $	576 036,87 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative
Tunisie	Projet d'économie sociale de services agricoles pour les femmes rurales en Tunisie	450 000,00 $	345 622,12 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal	S.O.
Tunisie, Cameroun, République démocratique du Congo, Bénin, Guinée, Sénégal, Burkina Faso, Haïti, Bolivie (État plurinational de), Équateur, Pérou	UPA Développement international - Coopération volontaire 2020-2027	667 256,40 $	512 485,71 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Afrique	Chaire de recherche trilatérale Canada – Afrique du Sud sur les nanomatériaux pour l'assainissement des eaux	29 701,00 $	22 811,83 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Recherche environnementale
Vietnam	Projet pour la gestion municipale des déchets solides au Vietnam (VnSWM) – réduire les polluants climatiques à courte durée de vie (PCDV)	55 000,00 $	42 242,70 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Montant (spécifique au climat)				État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur
		Valeur nominale		Équivalent-subvention								
		Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US							
Asie occidentale	Soutenir la croissance économique par le développement des chaînes de valeur en Cisjordanie (2)	294 000,00 $	225 806,45 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture	S.O.
Asie occidentale	Les connexions alimentaires de Gaza – vers des initiatives d'agriculture agroécologique urbaine dirigées par des femmes résilientes	438 700,00 $	336 943,16 $	S.O.	S.O.	Décaissé	Bilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture	S.O.

A5.3 Tableau III.2 : Renseignements sur le soutien financier fourni au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris – canaux multilatéraux (2021)

Institution	Principal/général				Spécifique au climat		État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur
	Valeur nominale		Équivalent-subvention		Valeur nominale							
	Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US						
Fonds pour l'environnement mondial (FEM) uniquement pour l'atténuation+	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	12 456 172,47 $	9 934 126,29 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal
Fonds pour l'environnement mondial (FEM) uniquement pour l'adaptation+	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	10 907 842,47 $	8 699 292,25 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à la fois pour l'atténuation et l'adaptation+	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	16 568 992,46 $	13 214 208,78 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal
Fonds pour les pays les moins avancés (adaptation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	6 247 350,00 $	4 982 426,51 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Fonds pour les pays les moins avancés (atténuation et adaptation)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	1 252 650,00 $	999 021,44 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal
Fonds vert pour le climat (FVC) uniquement pour l'atténuation+	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	7 084 612,22 $	5 650 165,23 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal
Fonds vert pour le climat (FVC) uniquement pour l'adaptation+	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	4 745 543,42 $	3 784 696,12 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Fonds vert pour le climat (FVC), à la fois pour l'atténuation et l'adaptation+	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	2 759 844,41 $	2 201 048,75 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	633 896,00 $	505 548,79 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal
Banque africaine de développement (atténuation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	32 740 175,80 $	26 111 154,29 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal

Institution	Principal/général				Spécifique au climat		État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur
	Valeur nominale		Équivalent-subvention		Valeur nominale							
	Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US						
Banque africaine de développement (adaptation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	30 463 688,15 $	24 295 595,30 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Banque asiatique de développement (atténuation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	3 886 700,03 $	3 099 745,85 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal
Banque asiatique de développement (adaptation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	1 281 402,54 $	1 021 952,34 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Banque interaméricaine de développement (atténuation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	359 682,72 $	286 856,46 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal
Banque interaméricaine de développement (adaptation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	69 731,21 $	55 612,48 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Banque interaméricaine de développement (atténuation et adaptation)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	63 434,72 $	50 590,87 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (atténuation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	6 947 770,66 $	5 541 030,46 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (adaptation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	1 607 118,80 $	1 281 719,66 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (atténuation et adaptation)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	154 547,12 $	123 255,41 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal
Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement (atténuation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	63 375,08 $	50 543,30 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal

Institution	Principal/général				Spécifique au climat		État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur
	Valeur nominale		Équivalent-subvention		Valeur nominale							
	Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US						
Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement (adaptation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	12 286,44 $	9 798,76 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement (atténuation et adaptation)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	11 177,02 $	8 913,97 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal
Association internationale de développement (atténuation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	55 956 560,40 $	44 626 833,73 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal
Association internationale de développement (adaptation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	76 441 376,40 $	60 964 015,13 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Association internationale de développement (atténuation et adaptation)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	1 527 896,40 $	1 218 537,70 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal
Banque de développement des Caraïbes (atténuation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	115 400,09 $	92 034,62 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal
Banque de développement des Caraïbes (adaptation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	10 032 481,16 $	8 001 168,50 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Banque de développement des Caraïbes (atténuation et adaptation)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	73 473,43 $	58 597,00 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal
Programme des Nations Unies pour le développement	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	4 800 000,00 $	3 828 126,68 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal

Institution	Principal/général				Spécifique au climat		État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur
	Valeur nominale		Équivalent-subvention		Valeur nominale							
	Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US						
Programme des Nations Unies pour l'environnement	3 887 018,70 $	3 100 000,00 $	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal
Institut de l'Université des Nations Unies pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU-INWEH)	2 000 000,00 $	1 595 052,78 $	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Eau et assainissement
Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)	821 192,00 $	654 922,29 $	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Énergie
Fonds international de développement agricole (FIDA) (atténuation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	1 614 999,99 $	1 288 005,12 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Agriculture
Fonds international de développement agricole (FIDA) (adaptation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	16 900 499,91 $	13 478 594,72 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture
Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	886 393,00 $	706 921,81 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal
Organisation météorologique mondiale (OMM)	99 243,00 $	79 148,91 $	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (atténuation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	43 247,77 $	34 491,23 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (adaptation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	259 204,85 $	206 722,71 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (atténuation et adaptation)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	618 147,21 $	492 988,72 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Agriculture

A5.4 Tableau III.2 : Renseignements sur le soutien financier fourni au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris – canaux multilatéraux (2022)

Institution	Principal/général				Spécifique au climat		État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur
	Valeur nominale		Équivalent-subvention		Valeur nominale							
	Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US						
Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (atténuation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	3 876 032,32 $	2 976 983,35 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal
Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (adaptation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	3 388 786,82 $	2 602 754,85 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (atténuation et adaptation)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	6 961 845,13 $	5 347 039,27 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal
Fonds pour les pays les moins avancés (adaptation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	28 562 248,76 $	21 937 211,03 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Fonds pour les pays les moins avancés (atténuation et adaptation)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	8 937 749,61 $	6 864 631,04 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal
Fonds vert pour le climat (FVC) (atténuation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	116 354 999,80 $	89 366 359,29 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal
Fonds vert pour le climat (GCF) (adaptation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	88 147 499,85 $	67 701 612,79 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Fonds vert pour le climat (FVC) (atténuation et adaptation)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	45 497 499,92 $	34 944 316,38 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal
Fonds d'adaptation † (adaptation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	19 998 827,43 $	15 360 082,51 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	545 079,25 $	418 647,66 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal

Institution	Principal/général				Spécifique au climat		État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur
	Valeur nominale		Équivalent-subvention		Valeur nominale							
	Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US						
Banque africaine de développement (atténuation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	33 656 020,85 $	25 849 478,38 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal
Banque africaine de développement (adaptation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	102 735 660,52 $	78 906 037,26 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Banque asiatique de développement (atténuation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	5 857 022,14 $	4 498 480,91 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal
Banque asiatique de développement (adaptation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	2 916 305,80 $	2 239 866,21 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement (atténuation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	73 397,20 $	56 372,66 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal
Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement (adaptation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	29 847,94 $	22 924,69 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement (atténuation et adaptation)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	48 787,16 $	37 470,94 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal
Association internationale de développement (atténuation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	113 288 298,01 $	87 010 981,58 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal
Association internationale de développement (adaptation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	160 118 099,59 $	122 978 571,11 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal

Institution	Principal/général				Spécifique au climat		État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur
	Valeur nominale		Équivalent-subvention		Valeur nominale							
	Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US						
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) (atténuation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	7 628 750,36 $	5 859 255,27 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) (adaptation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	4 668 656,37 $	3 585 757,58 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Banque de développement des Caraïbes (atténuation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	489 890,69 $	376 260,13 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal
Banque de développement des Caraïbes (adaptation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	1 327 406,35 $	1 019 513,32 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Banque de développement des Caraïbes (atténuation et adaptation)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	35 006,73 $	26 886,89 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal
Société financière internationale (SFI) (atténuation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	81 296 729,58 $	62 439 884,47 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal
Société financière internationale (SFI) (adaptation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	708 906,07 $	544 474,71 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Société financière internationale (SFI) (atténuation et adaptation)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	156 798,54 $	120 428,99 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal
Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité du Fonds monétaire international (FFRD du FMI) (atténuation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	11 667 068,74 $	8 960 882,29 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal

Institution	Principal/général				Spécifique au climat		État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur
	Valeur nominale		Équivalent-subvention		Valeur nominale							
	Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US						
Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité du Fonds monétaire international (FFRD du FMI) (adaptation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	6 069 380,73 $	4 661 582,74 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité du Fonds monétaire international (FFRD du FMI) (atténuation et adaptation)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	22 407 612,53 $	17 210 147,87 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal
Programme des Nations Unies pour le développement	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	4 000 000,02 $	3 072 196,63 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal
Programme des Nations Unies pour l'environnement	3 100 000,00 $	2 380 952,38 $	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)	573 233,67 $	440 271,64 $	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Institut de l'Université des Nations Unies pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU-INWEH)	2 000 000,00 $	1 536 098,31 $	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	S.O.	Transversal
Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)	525 201,13 $	403 380,28 $	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	S.O.	Transversal
Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	19 056 180,13 $	14 636 083,05 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	S.O.	Transversal
Organisation météorologique mondiale (OMM)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	100 984,77 $	77 561,27 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	S.O.	Transversal
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (atténuation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	76 136,40 $	58 476,50 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Atténuation	Transversal

Institution	Principal/général				Spécifique au climat		État	Canal	Source de financement	Instrument financier	Type de soutien	Secteur
	Valeur nominale		Équivalent-subvention		Valeur nominale							
	Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US						
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (adaptation uniquement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	252 309,17 $	193 785,84 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Adaptation	Transversal
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (atténuation et adaptation)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	751 918,52 $	577 510,39 $	Décaissé	Multilatéral	ADO	Subvention	Transversal	Transversal

A5.5 Tableau III.3 : Renseignements sur le soutien financier mobilisé au moyen d'interventions publiques au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris en 2021

La majorité des financements du secteur privé canadien pour les années civiles 2021 et 2022 sont présentés au niveau des fonds. Les détails des sous-projets sont soumis à la confidentialité par les partenaires de mise en œuvre.

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Canal	Montant mobilisé				Type de soutien	Secteur	Sous-secteur	Renseignements supplémentaires	Type d'intervention publique
			Valeur nominale		Montant des ressources utilisées pour mobiliser le soutien						
			Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US					
Ghana	Programme canadien sur les changements climatiques (1)	Bilatéral	5 555 284,00 $	4 431 818,00 $	18 802 500,00 $	15 000 000,00 $	Atténuation	Énergie	Production d'énergie - sources renouvelables - technologies multiples	ADO	Investissement direct dans des entreprises/entités ad hoc, financement mezzanine/créance prioritaire
Mexique	Fonds canadien pour le climat pour le secteur privé dans les Amériques II	Bilatéral	50 247 026,00 $	40 085 382,00 $	25 571 400,00 $	20 400 000,00 $	Atténuation	Énergie	Énergie solaire	ADO	Investissement direct dans des entreprises/entités ad hoc, financement mezzanine/créance prioritaire
Colombie	Renforcement de l'autonomisation économique et sociale des femmes et jeunes ruraux de la Colombie	Bilatéral	833 333,00 $	664 805,00 $	5 000 000,00 $	3 988 831,00 $	Transversal	Transversal	Services bancaires et financiers	ADO	Garantie/assurance
Cambodge	Programme canadien de financement mixte pour la lutte contre les changements climatiques (1)	Bilatéral	4 637 950,00 $	3 700 000,00 $	5 014 000,00 $	4 000 000,00 $	Atténuation	Énergie	Énergie solaire	ADO	Investissement direct dans des entreprises/entités ad hoc, financement mezzanine/créance prioritaire
Cambodge	Programme canadien de financement mixte pour la lutte contre les changements climatiques (2)	Bilatéral	4 371 571,00 $	3 487 492,00 $	5 014 000,00 $	4 000 000,00 $	Atténuation	Énergie	Énergie solaire	ADO	Investissement direct dans des entreprises/entités ad hoc, financement mezzanine/créance prioritaire
Cambodge	Fonds climatique canadien pour le secteur privé en Asie – Phase II (1)	Bilatéral	4 433 462,00 $	3 536 866,00 $	5 264 700,00 $	4 200 000,00 $	Atténuation	Énergie	Énergie solaire	ADO	Investissement direct dans des entreprises/entités ad hoc, financement mezzanine/créance prioritaire
Jamaïque	Programme canadien sur les changements climatiques (2)	Bilatéral	8 308 786,00 $	6 628 469,00 $	12 535 000,00 $	10 000 000,00 $	Atténuation	Énergie	Énergie éolienne	ADO	Investissement direct dans des entreprises/entités ad hoc, financement mezzanine/créance prioritaire
Ouzbékistan	Programme canadien de financement mixte pour la lutte contre les changements climatiques (3)	Bilatéral	20 788 045,00 $	16 584 001,00 $	21 953 353,00 $	17 513 644,00 $	Atténuation	Énergie	Énergie solaire	ADO	Investissement direct dans des entreprises/entités ad hoc, financement mezzanine/créance prioritaire

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Canal	Montant mobilisé				Type de soutien	Secteur	Sous-secteur	Renseignements supplémentaires	Type d'intervention publique
			Valeur nominale		Montant des ressources utilisées pour mobiliser le soutien						
			Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US					
Costa Rica	Fonds canadien pour le climat pour le secteur privé dans les Amériques II (1)	Bilatéral	12 588 274,00 $	10 042 500,00 $	3 760 500,00 $	3 000 000,00 $	Atténuation	Énergie	Économies d'énergie et efficacité de la demande	ADO	Investissement direct dans des entreprises/entités ad hoc, financement mezzanine/créance prioritaire
Nigéria	Appui à l'énergie renouvelable en Afrique – Initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables (1)	Bilatéral	25 070 000,00 $	20 000 000,00 $	12 535 000,00 $	10 000 000,00 $	Atténuation	Énergie	Énergie solaire	ADO	Investissement direct dans des entreprises/entités ad hoc, financement mezzanine/créance prioritaire
Cabo Verde	Programme d'énergie renouvelable dans les petits États insulaires en développement [portion pour l'énergie solaire (adaptation uniquement)]	Bilatéral	3 627 458,10 $	2 893 863,60 $	1 868 968,50 $	1 491 000,00 $	Adaptation	Énergie	Énergie solaire	ADO	Investissement direct dans des entreprises/entités ad hoc, financement mezzanine/créance prioritaire
Cabo Verde	Programme d'énergie renouvelable dans les petits États insulaires en développement [portion pour l'énergie solaire (atténuation uniquement)]	Bilatéral	8 464 068,90 $	6 752 348,40 $	4 360 926,50 $	3 479 000,00 $	Atténuation	Énergie	Énergie solaire	ADO	Investissement direct dans des entreprises/entités ad hoc, financement mezzanine/créance prioritaire
Cabo Verde	Programme d'énergie renouvelable dans les petits États insulaires en développement [portion sur la politique énergétique (adaptation uniquement)]	Bilatéral	2 454 865,80 $	1 958 409,00 $	763 381,50 $	609 000,00 $	Adaptation	Énergie	Politique énergétique et gestion administrative	ADO	Investissement direct dans des entreprises/entités ad hoc, financement mezzanine/créance prioritaire
Cabo Verde	Programme d'énergie renouvelable dans les petits États insulaires en développement [portion sur la politique énergétique (atténuation uniquement)]	Bilatéral	5 728 020,20 $	4 569 621,00 $	1 781 223,50 $	1 421 000,00 $	Atténuation	Énergie	Politique énergétique et gestion administrative	ADO	Investissement direct dans des entreprises/entités ad hoc, financement mezzanine/créance prioritaire
Sainte-Lucie	Programme d'énergie renouvelable dans les petits États insulaires en développement (1)	Bilatéral	1 199 432,00 $	956 866,00 $	2 464 757,00 $	1 966 300,00 $	Atténuation	Énergie	Politique énergétique et gestion administrative	ADO	Investissement direct dans des entreprises/entités ad hoc, financement mezzanine/créance prioritaire
Sainte-Lucie	Programme d'énergie renouvelable dans les petits États insulaires en développement (2)	Bilatéral	1 155 885,00 $	922 126,00 $	2 185 728,00 $	1 743 700,00 $	Atténuation	Énergie	Énergie géothermique	ADO	Investissement direct dans des entreprises/entités ad hoc, financement mezzanine/créance prioritaire
Gabon	Appui à l'énergie renouvelable en Afrique – Initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables (2)	Bilatéral	12 169 036,00 $	9 708 046,00 $	29 647 588,00 $	23 651 845,00 $	Atténuation	Énergie	Centrales hydroélectriques	ADO	Investissement direct dans des entreprises/entités ad hoc, financement mezzanine/créance prioritaire

A5.6 Tableau III.3 : Renseignements sur le soutien financier mobilisé au moyen d'interventions publiques au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris en 2022

La majorité des financements du secteur privé canadien pour les années civiles 2021 et 2022 sont présentés au niveau des fonds. Les détails des sous-projets sont soumis à la confidentialité par les partenaires de mise en œuvre.

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Canal	Montant mobilisé				Type de soutien	Secteur	Sous-secteur	Renseignements supplémentaires	Type d'intervention publique
			Valeur nominale		Montant des ressources utilisées pour mobiliser le soutien						
			Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US					
Amérique latine et Caraïbes	Fonds canadien pour le climat pour le secteur privé dans les Amériques II (2)	Bilatéral	904 762,00 $	695 062,00 $	1 000 000,00 $	768 226,00 $	Transversal	Industrie	Développement de PME	ADO	Investissement direct dans des entreprises/entités ad hoc, financement mezzanine/créance prioritaire
Brésil	Fonds canadien pour le climat pour le secteur privé dans les Amériques II (3)	Bilatéral	13 375 698,00 $	10 275 561,00 $	2 129 951,00 $	1 636 284,00 $	Transversal	Énergie	Énergie solaire pour réseaux isolés et systèmes autonomes	ADO	Investissement direct dans des entreprises/entités ad hoc, financement mezzanine/créance prioritaire
Brésil	Fonds pour la neutralité de la dégradation des terres (1)	Bilatéral	732 979,00 $	563 094,00 $	2 542 384,00 $	1 953 126,00 $	Transversal	Foresterie	Développement agricole	ADO	Investissements directs dans des sociétés/entités ad hoc, fonds propres
Colombie	Cacao Agropreneurs (1)	Bilatéral	13 674,00 $	10 504,00 $	1 332,00 $	1 023,00 $	Transversal	Agriculture	Développement agricole	ADO	Subventions et prêts standard dans le cadre d'accords de cofinancement simples
Colombie	Cacao Agropreneurs (2)	Bilatéral	5 860,00 $	4 502,00 $	571,00 $	438,00 $	Transversal	Agriculture	Ressources foncières agricoles	ADO	Subventions et prêts standard dans le cadre d'accords de cofinancement simples
Colombie	Cacao Agropreneurs (3)	Bilatéral	19 534,00 $	15 006,00 $	1 902,00 $	1 461,00 $	Transversal	Agriculture	Coopératives agricoles	ADO	Subventions et prêts standard dans le cadre d'accords de cofinancement simples
Cambodge	Programme canadien de financement mixte pour la lutte contre les changements climatiques (4)	Bilatéral	2 400 000,00 $	1 843 743,00 $	4 000 000,00 $	3 072 905,00 $	Atténuation	Énergie	Énergie solaire	ADO	Subventions et prêts standard dans le cadre d'accords de cofinancement simples
Cambodge	Fonds climatique canadien pour le secteur privé en Asie – Phase II (2)	Bilatéral	864 541,00 $	664 163,00 $	3 981 567,00 $	3 058 744,00 $	Transversal	Énergie	Énergie solaire	ADO	Investissement direct dans des entreprises/entités ad hoc, financement mezzanine/créance prioritaire
Cambodge	Fonds de secours pour l'accès à l'énergie (EARF) (1)	Bilatéral	1 440,00 $	1 106,00 $	161 636,00 $	124 173,00 $	Atténuation	Énergie	Production d'énergie - sources renouvelables - technologies multiples	ADO	Actions dans le volet de financement mezzanine/créance prioritaire du mécanisme de placement collectif

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Canal	Montant mobilisé				Type de soutien	Secteur	Sous-secteur	Renseignements supplémentaires	Type d'intervention publique
			Valeur nominale		Montant des ressources utilisées pour mobiliser le soutien						
			Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US					
Chili	Soutien bilatéral pour la mise en œuvre et l'atteinte des contributions prévues déterminées au niveau national au sein de l'Alliance du Pacifique	Bilatéral	4 324,00 $	3 322,00 $	279 866,00 $	215 000,00 $	Atténuation	Transversal	Politique environnementale et gestion administrative	ADO	Subventions et prêts standard dans le cadre d'accords de cofinancement simples
Ouzbékistan	Programme canadien de financement mixte pour la lutte contre les changements climatiques (5)	Bilatéral	3 028 730,00 $	2 326 750,00 $	3 349 871,00 $	2 573 459,00 $	Atténuation	Énergie	Énergie solaire	ADO	Subventions et prêts standard dans le cadre d'accords de cofinancement simples
Ouzbékistan	Fonds climatique canadien pour le secteur privé en Asie – Phase II (3)	Bilatéral	2 238 751,00 $	1 719 867,00 $	1 530 176,00 $	1 175 521,00 $	Transversal	Énergie	Énergie solaire	ADO	Investissement direct dans des entreprises/entités ad hoc, financement mezzanine/créance prioritaire
Serbie	Programme canadien de financement mixte pour la lutte contre les changements climatiques (6)	Bilatéral	2 536 545,00 $	1 948 640,00 $	3 633 762,00 $	2 791 551,00 $	Atténuation	Énergie	Centrales électriques non renouvelables alimentées par des déchets	ADO	Subventions et prêts standard dans le cadre d'accords de cofinancement simples
Népal	Fonds climatique canadien pour le secteur privé en Asie – Phase II (4)	Bilatéral	141 878,00 $	108 994,00 $	662 047,00 $	508 602,00 $	Transversal	Énergie	Centrales hydroélectriques	ADO	Investissement direct dans des entreprises/entités ad hoc, financement mezzanine/créance prioritaire
Costa Rica	Fonds canadien pour le climat pour le secteur privé dans les Amériques II (4)	Bilatéral	8 142 969,00 $	6 255 642,00 $	1 321 174,00 $	1 014 960,00 $	Atténuation	Énergie	Économies d'énergie et efficacité de la demande	ADO	Investissement direct dans des entreprises/entités ad hoc, financement mezzanine/créance prioritaire
République démocratique du Congo	Fonds de secours pour l'accès à l'énergie (EARF) (2)	Bilatéral	4 926,00 $	3 784,00 $	552 964,00 $	424 801,00 $	Transversal	Énergie	Production d'énergie - sources renouvelables - technologies multiples	Autres flux officiels, à l'exclusion des crédits à l'exportation	Actions dans le volet de financement mezzanine/créance prioritaire du mécanisme de placement collectif
Éthiopie	Fonds de secours pour l'accès à l'énergie (EARF) (3)	Bilatéral	2 274,00 $	1 747,00 $	255 214,00 $	196 062,00 $	Transversal	Énergie	Production d'énergie - sources renouvelables - technologies multiples	Autres flux officiels, à l'exclusion des crédits à l'exportation	Actions dans le volet de financement mezzanine/créance prioritaire du mécanisme de placement collectif
Kenya	Fonds pour la neutralité de la dégradation des terres (2)	Bilatéral	574 596,00 $	441 420,00 $	1 916 731,00 $	1 472 483,00 $	Atténuation	Énergie	Développement agricole	ADO	Investissements directs dans des sociétés/entité ad hoc, fonds propres
Kenya	Fonds de secours pour l'accès à l'énergie (EARF) (4)	Bilatéral	35 014,00 $	26 899,00 $	3 930 297,00 $	3 019 357,00 $	Atténuation	Énergie	Production d'énergie - sources renouvelables - technologies multiples	Autres flux officiels, à l'exclusion des crédits à l'exportation	Actions dans le volet de financement mezzanine/créance prioritaire du mécanisme de placement collectif

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Canal	Montant mobilisé				Type de soutien	Secteur	Sous-secteur	Renseignements supplémentaires	Type d'intervention publique
			Valeur nominale		Montant des ressources utilisées pour mobiliser le soutien						
			Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US					
Libéria	Fonds de secours pour l'accès à l'énergie (EARF) (5)	Bilatéral	455,00 $	350,00 $	51 043,00 $	39 212,00 $	Transversal	Énergie	Production d'énergie - sources renouvelables - technologies multiples	Autres flux officiels, à l'exclusion des crédits à l'exportation	Actions dans le volet de financement mezzanine/créance prioritaire du mécanisme de placement collectif
Malawi	Fonds de secours pour l'accès à l'énergie (EARF) (6)	Bilatéral	4 896,00 $	3 761,00 $	549 561,00 $	422 187,00 $	Atténuation	Énergie	Production d'énergie - sources renouvelables - technologies multiples	Autres flux officiels, à l'exclusion des crédits à l'exportation	Actions dans le volet de financement mezzanine/créance prioritaire du mécanisme de placement collectif
Mozambique	Fonds de secours pour l'accès à l'énergie (EARF) (7)	Bilatéral	8 034,00 $	6 172,00 $	901 756,00 $	692 753,00 $	Atténuation	Énergie	Production d'énergie - sources renouvelables - technologies multiples	Autres flux officiels, à l'exclusion des crédits à l'exportation	Actions dans le volet de financement mezzanine/créance prioritaire du mécanisme de placement collectif
Nigéria	Fonds de secours pour l'accès à l'énergie (EARF) (8)	Bilatéral	6 063,00 $	4 658,00 $	680 571,00 $	522 832,00 $	Atténuation	Énergie	Production d'énergie - sources renouvelables - technologies multiples	Autres flux officiels, à l'exclusion des crédits à l'exportation	Actions dans le volet de financement mezzanine/créance prioritaire du mécanisme de placement collectif
Zimbabwe	Fonds de secours pour l'accès à l'énergie (EARF) (9)	Bilatéral	1 213,00 $	932,00 $	136 114,00 $	104 566,00 $	Atténuation	Énergie	Production d'énergie - sources renouvelables - technologies multiples	Autres flux officiels, à l'exclusion des crédits à l'exportation	Actions dans le volet de financement mezzanine/créance prioritaire du mécanisme de placement collectif
Rwanda	Fonds de secours pour l'accès à l'énergie (EARF) (10)	Bilatéral	3 865,00 $	2 969,00 $	433 864,00 $	333 306,00 $	Atténuation	Énergie	Production d'énergie - sources renouvelables - technologies multiples	Autres flux officiels, à l'exclusion des crédits à l'exportation	Actions dans le volet de financement mezzanine/créance prioritaire du mécanisme de placement collectif
Sénégal	Fonds de secours pour l'accès à l'énergie (EARF) (11)	Bilatéral	9 246,00 $	7 103,00 $	1 037 871,00 $	797 319,00 $	Atténuation	Énergie	Production d'énergie - sources renouvelables - technologies multiples	Autres flux officiels, à l'exclusion des crédits à l'exportation	Actions dans le volet de financement mezzanine/créance prioritaire du mécanisme de placement collectif
Sierra Leone	Fonds de secours pour l'accès à l'énergie (EARF) (12)	Bilatéral	5 608,00 $	4 308,00 $	629 528,00 $	483 620,00 $	Atténuation	Énergie	Production d'énergie - sources renouvelables - technologies multiples	Autres flux officiels, à l'exclusion des crédits à l'exportation	Actions dans le volet de financement mezzanine/créance prioritaire du mécanisme de placement collectif

Pays ou région bénéficiaire	Titre du projet, du programme, de l'activité ou autre	Canal	Montant mobilisé				Type de soutien	Secteur	Sous-secteur	Renseignements supplémentaires	Type d'intervention publique
			Valeur nominale		Montant des ressources utilisées pour mobiliser le soutien						
			Monnaie nationale	$ US	Monnaie nationale	$ US					
République unie de Tanzanie	Fonds de secours pour l'accès à l'énergie (EARF) (13)	Bilatéral	152,00 $	117,00 $	17 014,00 $	13 071,00 $	Atténuation	Énergie	Production d'énergie - sources renouvelables - technologies multiples	Autres flux officiels, à l'exclusion des crédits à l'exportation	Actions dans le volet de financement mezzanine/créance prioritaire du mécanisme de placement collectif
Ouganda	Fonds de secours pour l'accès à l'énergie (EARF) (14)	Bilatéral	7 427,00 $	5 706,00 $	833 699,00 $	640 470,00 $	Atténuation	Énergie	Production d'énergie - sources renouvelables - technologies multiples	Autres flux officiels, à l'exclusion des crédits à l'exportation	Actions dans le volet de financement mezzanine/créance prioritaire du mécanisme de placement collectif
Zambie	Fonds de secours pour l'accès à l'énergie (EARF) (15)	Bilatéral	3 941,00 $	3 028,00 $	442 371,00 $	339 841,00 $	Atténuation	Énergie	Production d'énergie - sources renouvelables - technologies multiples	Autres flux officiels, à l'exclusion des crédits à l'exportation	Actions dans le volet de financement mezzanine/créance prioritaire du mécanisme de placement collectif
Afrique	Fonds de secours pour l'accès à l'énergie (EARF) (16)	Bilatéral	41 865,00 $	32 162,00 $	4 699 342,00 $	3 610 157,00 $	Atténuation	Énergie	Production d'énergie - sources renouvelables - technologies multiples	Autres flux officiels, à l'exclusion des crédits à l'exportation	Actions dans le volet de financement mezzanine/créance prioritaire du mécanisme de placement collectif
Inde	Fonds de secours pour l'accès à l'énergie (EARF) (17)	Bilatéral	10 459,00 $	8 035,00 $	1 173 985,00 $	901 886,00 $	Atténuation	Énergie	Production d'énergie - sources renouvelables - technologies multiples	Autres flux officiels, à l'exclusion des crédits à l'exportation	Actions dans le volet de financement mezzanine/créance prioritaire du mécanisme de placement collectif
Asie	Fonds de secours pour l'accès à l'énergie (EARF) (18)	Bilatéral	4 699,00 $	3 610,00 $	527 442,00 $	405 195,00 $	Atténuation	Énergie	Production d'énergie - sources renouvelables - technologies multiples	Autres flux officiels, à l'exclusion des crédits à l'exportation	Actions dans le volet de financement mezzanine/créance prioritaire du mécanisme de placement collectif

A5.7 Tableau III.4 : Renseignements sur le soutien au développement et au transfert de technologies prévu à l'article 10 de l'Accord de Paris

Titre	Entité bénéficiaire	Description et objectifs	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur	Type de technologie	État de la mesure ou de l'activité	Activité entreprise par	Renseignements supplémentaires
Mise à disposition du modèle de bilan carbone du Service canadien des forêts	Mondial	Le Canada, par l'intermédiaire du Service canadien des forêts (SCF) de Ressources naturelles Canada (RNCan), fournit des connaissances, de l'encadrement et des conseils sur l'atténuation des émissions de GES des forêts et l'adaptation de la gestion forestière à l'aide du modèle du bilan carbone (MBC-SFC3) et du modèle générique du bilan carbone (MGBC). Soutien financier à Moja Global pour le développement du logiciel FLINT, qui facilite l'estimation des GES pour la sylviculture et l'utilisation des sols.	Atténuation et adaptation	ATCATF	S.O.	Modèle de bilan carbone (MBC-SFC3) et logiciel FLINT	En cours	Secteur public	2021-2022 comprenait des projets pilotes au Chili et au Kenya qui ont contribué à l'intérêt exprimé par 10 pays qui faisaient partie d'une proposition conjointe avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).
Global Fire Early Warning System / Fire Danger Rating System	Mondial	Le Canada, par l'intermédiaire du SCF de RNCan, fournit une expertise en matière de système d'alerte précoce (EWS) et de système d'évaluation du danger d'incendie (FDRS), en utilisant l'Indice canadien forêt-météo (ICFM). Ceci inclut la technologie et la documentation en libre accès permettant de générer des résultats de l'ICFM et d'assurer la préparation à l'évaluation du danger d'incendie.	Adaptation	ATCATF	S.O.	Système d'évaluation du danger d'incendie (FDRS)	En cours	Secteur public	Les activités de 2021-2022 comprenaient un atelier virtuel pour soutenir le FDRS/EWS malaisien avec MetMalaysia, et un séminaire pour soutenir l'Argentine avec son FDRS et son EWS.
Support for Phase-down of Hydrofluorocarbons and Energy Efficiency in Refrigeration (en anglais)	Colombie, Mexique, Sénégal, Pérou	Le Canada, par l'intermédiaire d'ECCC, soutient la réduction progressive des HFC et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le sous-secteur de la réfrigération par le transfert de technologies, le renforcement des capacités et l'assistance financière, en collaboration avec le PNUD. L'aide est fournie dans quatre pays : Colombie, Mexique, Pérou et Sénégal.	Atténuation	Énergie	Réfrigération	Technologie transcritique à faible PRP pour le CO_2	En cours	Secteur public	S.O.

A5.8 Tableau III.5 : Renseignements sur le soutien au renforcement des capacités fourni au titre de l'article 11 de l'Accord de Paris

Titre	Entité bénéficiaire	Description et objectifs	Type de soutien	État de la mesure ou de l'activité	Renseignements supplémentaires
Réseau international de Forêts Modèles	Mondial	Le Canada soutient la gestion durable des paysages forestiers par l'intermédiaire du RIFM, un réseau mondial qui promeut la durabilité des forêts grâce à des projets tels que RESTAURacción, lancé en Amérique latine et axé sur le leadership des femmes, la restauration après un incendie et l'utilisation durable des terres à long terme. L'objectif principal du RIFM est d'établir un réseau mondial de forêts modèles qui représente la majorité des principaux écosystèmes forestiers du monde.	Adaptation et atténuation	En cours	RESTAURacción : La restauration des feux de forêt en Amérique latine, financée par Affaires mondiales Canada et dirigée par le SCF par l'entremise du Secrétariat du RIFM, a investi un montant initial de 2,318 M$ en 2021 dans le Réseau de forêts modèles de l'Amérique latine et dans sept forêts modèles réparties dans six pays d'Amérique latine (Bolivie, Colombie, Costa Rica, Équateur, Guatemala et Pérou). Ces excellents résultats de la première année ont permis au Canada de débloquer un investissement supplémentaire de 1,423 M$ au cours de l'exercice financier 2021-2022 dans le Réseau de forêts modèles de l'Amérique latine, basé au Costa Rica, et dans une forêt modèle en Bolivie. Un montant supplémentaire de 2,96 M$ sera engagé au cours de l'exercice 2022-2023, ce qui portera l'investissement global du Canada dans RESTAURacción à plus de 6 M$.
Formation sur le logiciel de comptabilisation du carbone forestier	Mondial	Le Canada propose des formations sur les logiciels MBC-SFC3, MGBC et ANSE pour la comptabilisation du carbone forestier. Grâce au renforcement des capacités, à la formation et au soutien technique du MBC-SFC3, du MGBC et de l'ANSE, des dizaines d'applications ont vu le jour au Canada et à l'étranger, donnant lieu à de nombreuses publications dans le monde.	Atténuation	En cours	À la suite de la pandémie de COVID-19, une formation vidéo autoguidée pour le MBC-SFC3 et le MGCB a été développée et mise gratuitement à la disposition de la communauté internationale des utilisateurs en anglais et en français.
Sûreté nucléaire	Mondial	La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) propose un renforcement des capacités en matière de sûreté nucléaire et de normes réglementaires, et aide les pays en développement, dans le cadre de l'AIEA, à atteindre des normes élevées en matière de sûreté nucléaire.	Atténuation	En cours	Au cours de la période 2021-2022, les activités comprennent une collaboration technique avec le Ghana, la participation aux activités de l'AIEA, des missions du Service d'examen intégré de la réglementation (SEIR) en Inde et au Maroc, et un accord de coopération nucléaire avec les Philippines.
Initiative pour un gouvernement vert (IGV)	Mondial	Lancée par le Canada et les États-Unis en avril 2021, l'IGV est une initiative unique en son genre qui permet aux pays d'échanger de l'information, de promouvoir l'innovation et d'échanger les pratiques exemplaires en matière de fonctionnement durable des gouvernements, avec la participation des pays en développement.	Adaptation et atténuation	En cours	Les réunions de l'IGV sont coprésidées par le Canada et les États-Unis. Les enseignements tirés de ces réunions contribuent à donner aux pays en développement les moyens de mettre en œuvre et de présenter des pratiques écologiques.
Centre et réseau des technologies climatiques (CRTC)	Mondial	Le Canada soutient le CRTC par des contributions financières et des orientations politiques en tant que membre de son comité consultatif. Ce travail favorise le renforcement des capacités et le transfert de technologies afin d'aider les pays en développement à progresser vers les objectifs climatiques.	Adaptation et atténuation	En cours	Financement fourni dans le cadre de l'enveloppe financière du Canada pour le climat
Appui à l'Agence d'exécution de la résilience climatique de la Dominique (CREAD)	Dominique	Soutient l'objectif de la Dominique de devenir le premier pays résilient aux changements climatiques, en se concentrant sur le renforcement des capacités de réponse aux catastrophes, de gestion de projets et de résilience des communautés.	Adaptation	En cours	Financement fourni dans le cadre de l'enveloppe financière du Canada pour le climat
Revalorisation du jardin créole	Haïti	Le programme soutient le développement de l'agroforesterie pour s'adapter aux changements climatiques, en mettant l'accent sur l'autonomisation économique des femmes et les pratiques durables dans les secteurs du café et du cacao.	Adaptation	En cours	Financement fourni dans le cadre de l'enveloppe financière du Canada pour le climat

Titre	Entité bénéficiaire	Description et objectifs	Type de soutien	État de la mesure ou de l'activité	Renseignements supplémentaires
Agence internationale de l'énergie (AIE)	Mondial	Le Canada contribue à l'efficacité énergétique mondiale par l'intermédiaire du groupe de travail sur l'efficacité énergétique de l'AIE, en faisant progresser les priorités politiques et en partageant les pratiques exemplaires.	Atténuation	En cours	S.O.
Formation ConducteurAverti	Chili	Le Canada a soutenu l'adaptation du programme ConducteurAverti aux conducteurs commerciaux chiliens, en le traduisant en espagnol et en l'adaptant aux conditions de conduite locales afin de contribuer à la réduction des émissions et de la consommation de carburant.	Atténuation	En cours	Les cours sont dispensés en classe, en ligne et sur route pour les chauffeurs de véhicules moyens et lourds.